Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by

Miss Frances Nuttall

REVUE DU MONDE
MUSULMAN

TOME CINQUIÈME

REVUE DU MONDE MUSULMAN

TOME CINQUIÈME

HIST
R

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

TOME CINQUIÈME

1908

413351
2.7.43

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

DS
36
R4
t.5

Revue du Monde Musulman

2e Année. MAI N° 5.

LES KURDES PERSANS ET L'INVASION OTTOMANE

La plaine d'Ourmiah (1) est séparée de la Turquie par quatre districts montagneux, qui se nomment Somaï, Bradost, Tergaver, Mergaver.

Cette plaine s'étend du nord au sud et au sud-est, sur une étendue de huit farsakhs en longueur — sans y faire entrer celle d'Enzalé, sur la route de Selmas — et quatre de largeur, de l'est à l'ouest. Elle est entourée d'une chaîne de collines et, par-delà cette chaîne, en allant vers la frontière turque, se trouvent les territoires habités par les Kurdes, territoires limités par de hautes montagnes.

(1) Ourmiah dérive probablement du syriaque *our* = pays et *miah* = eau. Le Guendj Danich dit : « C'est une grande ville ancienne de l'Azerbaïdjan, et l'on prétend que c'est la ville de Zoroastre et que ce sont les mages qui l'ont construite. Elle est fort belle, très riche et produit beaucoup : ses jardins sont nombreux, bien arrosés, l'air y est sain. Elle se trouve à trois farsakhs de la mer qu'on nomme Ouroumtoé, lac d'Ourmiah. Elle se nommait autrefois Goulâ. L'eau en est très salée et de mauvais goût. On nomme aussi ce lac Chalei. Il renferme des animaux-plantes. En 1215, Mohammed Chah Kadjar ceignit dans cette ville la couronne impériale.»

Les pays kurdes sous la dépendance d'Ourmiah (fig. 1) sont : Thara, du côté de Selmas, au nord-ouest; Somaï et Bradost, à l'ouest; Tergaver, au nord-ouest ; Décht, à l'est ; Mergaver, et, toujours plus à l'est, longeant la frontière

Fig. 1. — S. A. le prince Ferman Ferma
Gouverneur démissionnaire de l'Azerbaïdjan.

turque, le contesté Lahidjan, Serdest, et enfin le Alan, qui se divise en deux parties, le persan et le turc, l'un à gauche, l'autre à droite de l'affluent du Zâb.

Cependant, à partir de Lahidjan, les territoires que nous venons de nommer dépendent de Savoudj Boulaq.

I

LE SOMAÏ

Ce pays appartient aux Kurdes *Chéqqaq*, qui se divisent en plusieurs tribus. Des seigneurs persans d'Ourmiah et de Selmas y possèdent un certain nombre de villages.

Fig. 2. — Djaafer Agha et ses compagnons.

Les Chéqqaq n'y sont pourtant pas les seuls habitants. Les Kurdes sédentaires, qu'on nomme Qirmandj (1), ou

(1) Qui semblent être autochtones.

Fig. 3. — Djaafer Agha, chef des Chéqqaq Abdoï

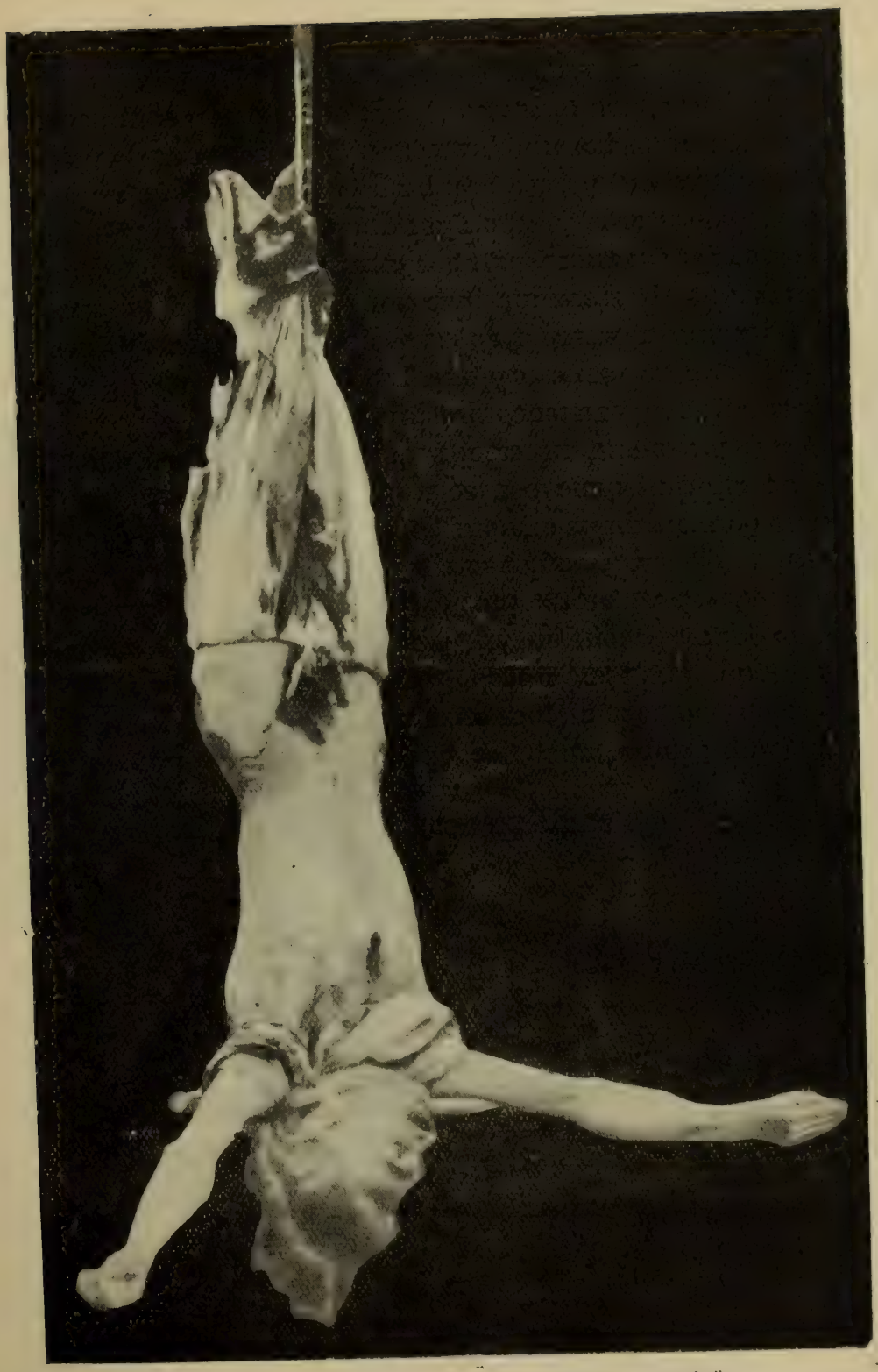

Fig. 4. — Djaafer Agha, chef des Chéqqaq Abdoï.

Fig. 5. — Kurdes Chéqqaq.
Teïmour Agha (*chaise de gauche*). — Djaafer Agha (*chaise de droite*). — Simko, frère de Djaafer (*debout entre les chaises*)

laboureurs, sont trois fois plus nombreux que leurs maîtres, les Chéqqaq, qui ont environ 1.200 maisons. Les chrétiens sont assez disséminés dans ces parages, car ils ne peuvent vivre avec les possesseurs du pays, qui deviennnent communalistes dès qu'il s'agit du bien d'autrui.

On peut compter parmi eux : les Chéqqaq Abdoï, en résidence à Thara. L'un de leurs chefs fut célèbre par le

Fig. 6. — Omar Agha et ses compagnons prisonniers.

genre de mort qu'il subit à Tauris : Djaafer Agha, tué ces dernières années par le Chah actuel, et dont les photographies ci-jointes montrent l'élégance et la distinction quand il était vivant, comme aussi, hélas ! la triste punition qui lui fut infligée (fig. 2, 3, 4). Quand le Serdar Iqbal ès Saltané battait, l'année dernière, les troupes de l'endjouman à Khoï, Simko (fig. 5), son frère, était parmi ses soldats.

Le chef des Chéqqaq Mohammédi, Omar Agha (fig. 6), fut, il y a cinq ans, arrêté par les Persans et envoyé à Ourmiah, où il subit le dernier supplice.

Fig. 7. — Les cavaliers de Karadjé Dagh et Beuyuk Khan, fils de Rahim Khan Tcholébianlou, meurtrier de Djaafer Agha.

Les Chéqqaq Nissanaï, Kandari, Hanifé, etc., avaient pour chef Ismaïl Agha, frère de Moustapha Agha, tué il y a un an et demi par les parents de Djaafer Agha.

Leur origine. — On a dit qu'ils sont venus des vallées de Djagataï et de Tatvous, ce qui les confond évidemment avec les Chakak ou Chah-Kak (Kaka voulant dire frère, camarade, dans la langue des Moukvis) qui y résident encore. En venant vers leur habitat actuel, ils ont laissé une fraction de leur tribu à Soldouz et une autre entre Dôl et Ourmiah (1); ils reconnaissent encore une commune origine.

Les Chah-Kak sont pâtres, chameliers, et un peu aussi laboureurs, le plus souvent habitant de demeures souterraines fort bien aménagées, tandis que leurs cousins qui se sont séparés d'eux forment un ramassis de brigands.

Ils se sont donc établis à l'ouest et au nord-ouest d'Ourmiah, poussant jusqu'aux portes de Van, et, suivant la frontière, sont allés jusqu'à Makou pour vendre leurs services au Khan du pays (2).

Durant l'été, ils s'en allaient avec leurs troupeaux et leurs tentes sur les montagnes, et pendant l'hiver ils redescendaient dans la plaine, alors peu habitée et couverte d'herbes sèches. Leur « Agha » = « chef » habitait une forteresse sur la rivière Naz et les distribuait dans les villages, dont il obligeait les habitants à leur fournir un abri et du fourrage.

On assure qu'à cette époque il n'y avait guère que des villages chrétiens : les tribus de race turque tout nouvellement survenues vivaient en nomades, et le poids tout entier des Kurdes tombait sur les chrétiens. Pour être juste,

(1) Prononciation turque *Chékék ;* suivant leur prononciation à eux, *Chaqqaq.*

(2) Quand le Khan de Makou battait les troupes de l'endjouman à Khoï, l'année dernière, Simko, le frère de Djaafer Agha, faisait partie de ses troupes.

il faut ajouter qu'ils payaient la peine qu'ils leur occasionnaient, car ils emmenaient dans les montagnes, pendant l'été, leurs troupeaux mêlés aux leurs. La moitié de la famille accompagnait les troupeaux et l'autre moitié demeurait pour veiller aux récoltes.

On vit alors des chrétiens posséder 1.000 têtes de brebis et 40 de chevaux ou de juments. On rencontrait, il y a encore quelques années, rarement, mais quelquefois, des vieillards qui ont vu ces temps lointains et qui en parlent comme de l'âge d'or. Et même durant leur séjour chez l'habitant ils se montraient peu difficiles. Une famille de quatre ou cinq personnes se contentait parfaitement d'un poulailler.

Ce régime prit fin, il y a à peu près quatre-vingt ans, peut-être plus, du temps de Mohammed Chah.

L'autorité directe des Qadjars a été établie à Ourmiah par trois frères Abd oul Mélikis : 1° Asker Khan Bouzourg, qui fut ambassadeur auprès de Napoléon Ier; 2° Nazare Ali Khan et 3° Abd ous Samed Khan. Pour arriver à leurs fins, ils mirent à mort le Beglierbéghi, puis défirent et soumirent les Kurdes, à commencer par ceux d'Ismaïl Agha Chéqqaq, qui régnait sur un tiers de la plaine.

L'armée persane campait devant la forteresse d'Ismaïl Agha Qal'èci, et les trois frères ne se dissimulèrent pas la presque impossibilité de l'entreprise. Alors l'un deux, Nazare Ali, se dévoua. Il alla trouver Ismaïl Agha et lui dit qu'il resterait en otage à la forteresse aussi longtemps qu'il resterait lui-même à conférer avec son frère Asker qui voulait lui faire des propositions de paix. Rassuré, Ismaïl Agha se rendit au camp. Quelques instants se passèrent, puis on entendit une salve de coups de fusil. « Gloire à Dieu ! s'écria le prisonnier en se levant au milieu de ses gardiens, gloire à Dieu ! la paix est faite ! Allons ! » et il se dirigea vers le camp.

Les Kurdes, ravis, ne songèrent même pas qu'on pouvait les tromper : ils coururent et ce fut à qui sortirait le premier du rempart. Celui qui les précédait tous était Nazare Ali Khan : il pénétra vivement chez les siens... qui accueillirent les autres à coups de fusil. Ismaïl Agha avait été tué; ses hommes, surpris, furent vite défaits, et la forteresse fut prise.

Depuis ce temps, les Chékék s'établirent à Somaï. Ali Agha, fils d'Ismaïl Agha, se bâtit la forteresse de Djuni et il se mit à renverser la puissance des *Émirs* ou *Mirs* de Somaï (Somaï).Ce ne lui fut pas bien difficile : le Mir de Somaï était affaibli par l'âge, épuisé par les attaques des hordes turques envoyées sur les frontières ottomanes pour y remplacer les Kurdes coupables de trahisons dans les guerres précédentes. De plus, il venait de subir une défaite dans une guerre contre le Mir de Hiçari. Enfin,ses trois vassaux, le Mir de Tchéhériq, celui de Bradost et celui de Tergaver, l'avaient abandonné.

Il était donc dans l'impossibilité absolue de chasser les Chékék de Somaï, et ceux-ci finirent par réduire ses descendants à la mendicité. Le dernier rejeton de cette illustre famille, Qilidj Bey, essaya bien de rétablir son pouvoir pendant que Ali Agha était prisonnier à Tauris, mais il périt sous le poignard d'un domestique du Salar, fils d'Iqbal ed Dowlé, il y a une quinzaine d'années.

Ainsi périt le dernier descendant d'une haute série d'ancêtres. Les ruines qui subsistent dans le pays témoignent de la grandeur des Émirs de Somaï. Les restes d'une ville juive, ceux de mosquées carrées en pierres de taille blanches et noires, des églises, de vastes cimetières, les tombeaux des aïeux, la forteresse de *Burduk*, les légendes populaires, clament à haute voix que leur gouvernement valait mieux que celui des Chéikhs ou celui des Sultans.

Ali Agha — on dit aussi Ali Khan — était d'humeur tracassière et hautaine qui fit révolter contre lui plusieurs

chefs de famille de sa tribu ; mais aucun ne réussit contre lui, et ses ennemis se réfugièrent en Turquie.

Le fameux Chérif Bek, chef des Hamidiés de Bach Qal'é, est fils de Ahmed, chéhankdji et qaavédji d'Ali Agha, qui avait passé en Turquie avec les mécontents lors des révoltes contre leur chef.

Tous, d'ailleurs, ruinèrent les chrétiens, les Arméniens, les nestoriens d'*Albac* qui étaient presque maîtres absolus de la riche vallée du même nom. Les Chéqqaq de Perse les pillaient, les Ottomans les écorchaient avant de les massacrer.

Les Chéqqaq vivent donc surtout de pillage et de maraude et se livrent quelquefois à l'élevage des bestiaux. Les chefs, cependant, possèdent des villages qui leur rapportent, grâce au travail des Kurdes sédentaires. Ceux-ci étaient autrefois inoffensifs, mais le contact avec les Chéqqaq leur a appris le vol.

Les Chéqqaq vont irrésistiblement vers le nord, sans qu'on puisse se rendre compte de la cause de ce mouvement. Ils veulent s'étendre et cependant, de Somaï, ils ne retournent pas à Bradost, — pourtant leur première étape après qu'ils eurent quitté Ourmiah, — au contraire ils se dirigent sur Tchéhériq, district à l'ouest de Selmas.

Ce pays de Tchéhériq appartenait à des Mirs, qui se prétendaient, comme bien d'autres, Abbassides. L'avant dernier d'entre eux était Yahya Khan, gouverneur d'Ourmiah. Cet excellent homme prévint les missionnaires Lazaristes que l'ordre lui était parvenu de les exiler. Ils eurent donc tout le temps pour s'entendre avec M. J.-B. Nicolas, et n'eurent rien à perdre dans l'aventure.

La Perse entoura Yahya Khan d'honneurs ruineux : ses revenus ne lui suffisaient pas pour y satisfaire. Son fils Timour Khan fut tué par les Chéqqaq, en défendant ses sujets contre leurs pillages.

Timour Khan mort, les Chéqqaq se répandaient dans les villages du district de Tchéhériq. Le Gouvernement chargea Malek David, un Chaldéen catholique, de percevoir les impôts et les redevances dus à l'État, mais il fut assassiné par les Chéqqaq, assassinat suivi de désordres indescriptibles. C'était en 1864. Ali Khan ou Ali Agha, qui était en prison à Téhéran, fut envoyé pour rétablir l'ordre dans le pays, et il s'installa à Tchéhériq, qui, définitivement, devint pays Chéqqaq.

En 1881, Ali Khan fut chassé et amené prisonnier à Tauris. Le Gouvernement mit à sa place Malek Babilla, neveu de Malek David, pour gouverner le district, mais lui aussi fut assassiné par les Chéqqaq. Mehemed Agha occupa le district, puis son fils, Djaafer Agha : ils firent beaucoup de mal aux Turcs, mais l'un fut chassé et l'autre tué à Tauris, ainsi que nous l'avons vu ; mais Tchéhériq n'échappa pas à la domination des Chéqqaq.

II

BRADOST

Ce district est au sud de Somaï ; à l'est, il touche Ourmiah, la cime de la montagne étant sa frontière ; au sud, il est séparé de Tergaver par la rivière de Naz.

Dans les temps anciens, Bradost eut ses *Mirs* ou *Émirs*, mais ils étaient vassaux des Mirs de Somaï. Ils résidaient dans la forteresse de Keuhné Miché.

Gaugatchine, qui est le chef-lieu du district, a toujours été un bourg chrétien et il y existe plus d'une centaine de familles de fidèles.

Les Kurdes qui habitent ce district se divisent en trois familles :

1° Les *Hénnari*, tribu venue de la Mésopotamie, dans une espèce de vassalité à l'égard des Chéqqaq, car leur chef doit être accepté par l'Agha de ces derniers. Ils ont compté, à un moment donné, près de 500 tentes ; à présent ils en comptent à peine 200, les autres ayant repassé la frontière. Ils n'aiment pas la guerre, sont surtout marchands et éleveurs de bétail ; mais les Chéqqaq les poussent dans leurs guerres, et occasionnent d'ailleurs contre eux des représailles des tribus qu'ils lésaient ; le droit kurde, en effet, autorise la vengeance contre les amis des ennemis.

Leur chef est Amar-Agha, homme fort riche.

2° Les *Pissaghaïan* (Pecer Aghaïan). Ce sont des Chéqqaq de la famille des Abdoï, partisans de Youssouf Agha, frère d'Ali Agha ; ce dernier ayant obtenu la victoire, ils n'ont pu se mêler à la tribu et sont restés à Bradost. Il y a dix ans, ils étaient 60 familles, aujourd'hui ils sont dispersés : beaucoup ont été tués par les *Kardars*, famille prépondérante de la tribu des Chéqqaq.

3° Puis les *Qirmandj*, ou Kurdes cultivateurs qui sont, avec les chrétiens, les premiers habitants du pays : ils sont plus nombreux que tous les autres, mais rayas et, par suite, sans importance politique.

III

TERGAVER

Ce district, qui contient une trentaine de villages, est situé au pied du mont Sitaver, haute montagne qui détermine la

frontière ottomane dans ces contrées. Des traces d'églises, des ruines de villages et de cimetières tendent à démontrer qu'il a été, à un moment donné, exclusivement chrétien. Les légendes racontent les merveilles de la prospérité du pays à cette époque. L'une va jusqu'à dire qu'au village de Hékki, on célébrait autant de mariages qu'il y a de jours dans l'année. A Mavana il y avait un individu nommé Tchaba, qui, durant dix jours, défraya de ses dépenses l'armée de 5.000 hommes du Mir de Hicari. A Amby, quand, aux grandes fêtes, la population entière venait communier, le prêtre donnait la communion jusques après le coucher du soleil !

Il y avait des Kurdes à Khanégah, résidence du Mir, et dans trois villages voisins.

Aujourd'hui les chrétiens ne sont pas plus de 600 familles. Cette diminution serait due à une guerre sainte faite par les Kurdes qui détruisirent Hékki de fond en comble ; la peste a complètement ruiné Tollo, et les guerres de Nadir, l'arrivée des tribus turques, Afchars, Khalladjs, Bondozlis, Barkechlis, etc., ont amassé ruines sur ruines et amené les massacres sanglants.

Des trois frères qui avaient pris à tâche de soumettre ces pays à la puissance des Qadjars, Asker Khan resta comme gouverneur d'Ourmiah, pendant qu'Abd ous Samed Khan allait soumettre Soldones, et Nazare Ali Khan pacifiait les montagnes.

Les Chékék étaient le plus à redouter sur les hauteurs ; il chercha leur amitié, et par conséquent se réconcilia tout d'abord avec eux. La réconciliation fut scellée par des réjouissances et des mariages : les Abd oul Méliki prirent les filles des chefs Chékék et leur donnèrent les leurs.

La forteresse de Keuhné Miché fut prise avec l'aide des Chékék, puis celle de Berderich : la première gardait Bradost, la seconde Tergaver, du côté de la Turquie. Le Mir de Tergaver n'avait plus beaucoup de puissance, et les

Fig. 8. — Le Moudjtéhéd Mirza Hassan Khan.

Chékék, depuis leur arrivée à Ourmiah, l'avaient continuellement battu en brèche. Ils lui avaient déjà enlevé la forteresse d'Ismaïl Agha, et Tergaver fut vite soumis.

Les descendants des trois frères Abd oul Mélikis dégénérèrent vite; la famille des Beglierbéghis prit le dessus, et l'œuvre qui consistait à amener tout le pays sous le joug qadjar fut abandonnée.

Les Beglierbéghis se contentaient de toucher l'argent que les Kurdes leur versaient et les laissaient faire dans les montagnes ce qu'ils voulaient. Sous ce régime, chaque Kurde se tailla une principauté. Mir Amad ed Dine, aïeul des *Begs* qui font actuellement la guerre aux Persans, fit la même chose, en s'appropriant les villages de la longue gorge transversale entre les hautes montagnes et les basses qui s'élèvent de la plaine d'Ourmiah. De là il s'étendit vers Tergaver, chassant les chrétiens, se mettant à leur place, ou bien en faisant ses rayas.

Trois villages seuls échappèrent à sa domination : Balulan, Mavana, Corana. Les Begzadés, toujours désireux de s'emparer de ces trois villages, cherchèrent tout d'abord querelle aux habitants de Balulan. Ils vinrent même l'attaquer, mais furent battus, et le frère de leur chef reçut une balle dont il boite encore.

Réunissant de nouvelles forces, ils vinrent encore à l'attaque : les chrétiens allaient succomber. Déjà la moitié du village était prise, les défenseurs acculés dans les maisons attaquées par les ennemis allaient tous périr, lorsque les deux autres villages vinrent à leur secours. Les Kurdes furent battus et un grand nombre d'entre eux périt dans l'incendie qu'ils avaient eux-mêmes allumé.

Cela fit beaucoup de tapage et réveilla le fanatisme musulman. Le Véliahd, Mohammed Ali Mirza, Chah actuel de Perse, vint en 1903 sur les lieux. Le Moudjtéhéd Mirza Hassan Agha (fig. 8) lui raconta l'extermination des

croyants par les chiens d'infidèles. Son Altesse donna ordre au Salar de raser le village de Balulan et d'accorder aux *Begzadés* (fig. 9) toutes les satisfactions qu'ils désiraient.

Fig. 9. — Begzadés.

Il donna de plus aux Begzadés l'autorisation de faire aux Chaldéens tout ce qu'ils voudraient.

Ce fait peut paraître incroyable, mais il est enregistré tel quel par l'histoire.

Celui qui était chargé de porter le houkm de Son Altesse

le lut à un notable de Mavana (fig. 10). Celui-ci n'en voulut rien croire et dit : « Si Son Altesse le Prince Héritier nous considère comme coupables, qu'il nous punisse lui-même. »

Le porteur de l'ordre lui dit alors de faire venir un Mirza

Fig. 10. — Notable de Mavana.

quelconque, et, celui-ci venu, donna lecture de l'ordre dans des termes identiques.

Quelques jours après, des milliers de Kurdes attaquaient Mavana : ils emportèrent 2.000 brebis, tuèrent 18 hommes, mais ne purent s'emparer des villages.

Les Kurdes ne laissèrent plus la paix aux chrétiens, qui fort heureusement furent défendus par l'Angleterre. Sans elle, ils eussent été massacrés et l'assassinat du missionnaire américain semble une vengeance contre eux.

La population kurde de Tergaver se compose :

1° D'un ramassis de bandits groupés autour des Begs pour

Fig. 11. — Les Ottomans à Mavana.

exercer le vol et le brigandage. Parmi les Begs, il y en a qui possèdent des meutes de 10, de 20, de 60 de ces chiens dévorants. Leur maître leur doit le pain et les armes, et eux lui doivent l'obéissance toutes les fois qu'il les envoie piller quelque part ; il leur donne, en outre, une part du butin, puis, quand le brigand devient vieux, il se fait laboureur ou pâtre : il est ainsi toujours un être producteur.

2° Des *Begs* eux-mêmes, qui sont une centaine de familles. Ayant toutes leurs aises, ils se multiplient d'une façon effroyable ; ils ne s'exposent jamais au danger, en-

voyant leurs hommes faire la guerre : eux donnent les armes, les hommes leur sang.

3° De la population autochtone ou Qirmandj (Kurdes sédentaires). Ils sont peu nombreux, ne peuplant à peu près que cinq villages.

Sans les *Beggadés*, la population de Tergaver serait très heureuse, car le pays est fertile et possède de bons pâturages et des prairies qui donnent une bonne et abondante fenaison.

Le maître, ou, si l'on préfère, le seigneur de presque toute la superficie de Tergaver, Salar, fils de l'ancien Iqbal ed Dowlèh, vient de louer tous ses domaines des montagnes à un Russe, ce qui a excité contre lui la colère de l'endjouman d'Ourmiah.

IV

MERGAVER

Mergaver est une riche et fertile vallée, tellement exposée aux pillages qu'un proverbe local dit que le veau n'y devient pas bœuf à l'écurie qui l'a vu naître, c'est-à-dire qu'il est volé avant de devenir bœuf. La population n'en est donc pas et ne peut en être stable : il n'y a que les tribus fortes et guerrières qui y peuvent tenir. Les chrétiens ont donc disparu, ne laissant là qu'un très petit nombre d'entre eux.

Quand les pays voisins furent soumis, celui-ci ne le fut que nominalement : ce fut Asker Khan, oncle de Salar, qui y porta les armes et qui y périt il y a cinquante ans. Ensuite vint le massacre des Kara Papaks, qu'on y avait envoyés pour coloniser.

Les habitants sont d'anciens Kurdes sédentaires sous la

dépendance d'un Beg nommé Mahmoud; une fraction des Herkis Sidonaïs qui y forment 600 maisons, ayant pour chefs Kérim Khan et Qassem Agha, et près de 100 maisons nestoriennes.

Fig. 12. — Savoudj Boulaq avec le drapeau ottoman.

Lahidjan est habité par les Mamechs qui ont pour chef Hamzé Agha; par les Mangours dirigés par Beiz Agha et Bapira Agha.

A Ouchnou se trouve la tribu des Zarzas, et à Savoudj Boulaq (fig. 11) les Mokais ou Mékris.

GHILAN.

LA MAISON D'OUEZZAN

Parmi les nombreuses Zaouïas (1), florissantes ou déchues, qui sont nées au Maroc du Çoufisme et du Chadelisme, la plus considérable est certainement celle d'Ouezzan. Sa puissance et sa durée sont dues à la façon dont ses chefs ont su mettre en pratique au profit de leur temporel le détachement des biens de ce monde que les règles du mysticisme imposent à ses adeptes.

L'emplacement de Ouezzan à l'entrée du territoire des tribus Djebala insoumises, vers les plaines du Gharb, et l'époque de la fondation de la Zaouïa au commencement de la dynastie des Filala, avec laquelle elle a grandi, parallèlement, en sachant se faire payer par des privilèges l'appui qu'elle donnait, ont valu à la Maison d'Ouezzan d'étendre son influence religieuse, en prenant une certaine importance politique locale. Le nombre des Zaouïas de l'ordre, en Algérie, surtout dans la province d'Oran, et sa situation au Touat, donnent la mesure de l'effort qui a été fait sous le règne de Moulay Ismaïl, par Moulay Et Taïeb et Moulay Et Tahmi, les petits-fils du premier Chérif Ouezzani, pour préparer les voies aux projets de conquête des sultans Filala, vers l'est.

En opposant plus tard à ces projets une barrière infranchissable, l'occupation de l'Algérie par la France diminua

(1) On prend ici *Zaouïa* au sens générique et collectif, fréquemment usité au Maroc, en même temps que le sens partitif.

beaucoup l'importance des Chorfa d'Ouezzan. Les sultans n'avaient plus les mêmes raisons pour les ménager ni pour maintenir leurs nombreux privilèges, puisque l'objectif qu'ils poursuivaient en favorisant leur influence n'existait plus. Devenus alors inutiles, les Chorfa d'Ouezzan ne devaient pas tarder à devenir gênants, en prétendant partager le pouvoir qu'ils avaient contribué à établir. La Maison d'Ouezzan finit donc par se trouver à un tournant dangereux. Il lui devint nécessaire de se mettre à la recherche des garanties d'existence qui lui manquaient.

Dès la fin du règne de Moulay Abderrahman, Sid El Hadj Abdessalam, alors chef de la famille, était venu s'établir à Tanger, ne se trouvant plus suffisamment en sécurité à Ouezzan. Il se rapprochait des représentants des puissances européennes, afin de chercher quelque appui de leur côté. Ses intérêts en Algérie le préparaient d'autant mieux à faire proclamer par une protection européenne sa qualité de chef de la Maison d'Ouezzan, que le Makhzen commençait à lui susciter un concurrent dans sa famille.

Les circonstances favorisèrent ses combinaisons, qu'aida l'exagération même dont il sut entourer son personnage. Ceux qui l'avaient inventé, le virent volontiers grandir. Jamais la Zaouïa d'Ouezzan n'avait eu la position qu'elle prit alors, comme apparences. Son influence réelle ne répondait pas à ce décor. Elle n'en existait pas moins. On le constate une fois de plus, en voyant les principaux personnages de la famille s'employer à faire triompher actuellement une cause dont leur qualité de protégés français ne les conviait pas à s'occuper.

Ce nouvel avatar de la Maison d'Ouezzan ne peut qu'en rendre l'histoire plus instructive. Il faut remonter jusqu'aux origines pour bien se rendre compte de la transformation qui s'est produite depuis Sid El Hadj Abdessalam (1), et

1. On a utilisé pour cette étude les documents qu'on trouve dans *Ibn Rah-*

qui fait actuellement des chefs de la Maison d'Ouezzan, protégés de la France, les adversaires de sa politique.

I

MOULAY ABDALLAH CHÉRIF

Comme les Kittanyin et les Risoulyin, les Chorfa d'Ouezzan descendent de Sidi Mohammed ben Idris. Ils sont Chorfa Idrissis, héritiers, par conséquent, des traditions de l'Idrissisme et de l'influence héréditaire qui s'attache à la descendance incontestable de Moulay Idris.

Les Kittanyin tirent leur origine de Yahia ben Mohammed ben Idris.

Les Risoulyin et les Chorfa d'Ouezzan descendent de Ali El Haidara ben Mohammed ben Idris, et les deux branches se séparent à partir de Abou Beker ben Ali ben Horma.

L'ancêtre direct des Risoulyin est Sidi Younès ben Abou Beker, et celui des Ouazzanyin Sidi Yamlah ben Abou Beker. Sidi Younès était l'oncle du fameux Qotb Moulay Abdessalam ben Mechich dont le tombeau au Djebel Alam, en Beni Arous, est encore aujourd'hui l'objet d'un véritable culte de la part de tous les montagnards du Nord marocain. Sidi Yamlah était le frère de Moulay Abdessalam.

Ces indications suffisent à montrer ce qu'était au premier

moun (trad. Salmon in *Arch. maroc.*); dans la *Tohfat El Akhouan fi badi Manaqib Chorfa Ouezzan*, de Hamdoun ben Mohammed El Taheri El Djouty El Fassi; dans le *Kaoukab El Asâd fi manaqib Sidna ou Moulana Ali ben Sidna ou Moulana Ahmed*, de Mohammed ben Mohammed ben Hamza El Meknesi; dans l'*Anis El Motrib*, de El Alamy; dans *Nacher El Mathany*, de El Kadiry; dans la *Dohat En Nachir*, de Ibn Asker; dans la *Salouat El Anfas*, de El Kittany, etc., et des renseignements personnels recueillis verbalement.

rang de l'Idrissisme la position sociale de la famille d'Ouezzan, avant l'illustration qu'elle allait devoir à sa Zaouïa.

*
* *

Moulay Abdallah ben Ibrahim, Chérif, le fondateur de la Zaouïa d'Ouezzan, naquit en 1005 de l'hégire (fin du seizième siècle de notre ère) au bourg de Tazerout, en Beni Arous, où son père est enterré. Sa mère était une Chérifa Rahmounyia, Alamya.

Il avait dix ans lorsque son père mourut, et, encore enfant, allait chez une de ses tantes maternelles, mariée au Chérif Er Risouli Sidi El Hassan ben Ali. Ce sont des Chorfa Oulad Berrisoul, ses cousins, qui lui enseignèrent le Qoran.

Sidi El Hassan avait prédit au jeune Abdallah son avenir et les hautes destinées de sa descendance. Dès son jeune âge, on le vit témoigner d'un zèle exclusif pour l'ascétisme et pour les enseignements de ses représentants.

Suivant la formule usuelle, ses biographes disent que arrivé à l'âge d'homme, Moulay Abdallah ben Ibrahim se mit à la recherche du Qotb de l'époque (1). Il finit par le trouver en la personne de Sidi Ali ben Ahmed du Djebel Çarçar, continuateur de Sidi Aïssa ben El Hassan El Meçbahi à la tête de la Tariqa Chadeliya.

La Zaouïa de Sidi Ali ben Ahmed où se trouve son tombeau existe encore sur la face est du Djebel Çarçar, au village de *M'ghaçaq* ou *M'ghacen*, entre les deux villages de *El Berraq* et de *En N'hal*. Les descendants de Sidi Ali sont nombreux au Djebel Çarçar et ils sont considérés comme

(1) Depuis Moulay Abdessalam ben Mechich, premier Qotb d'Occident, le *Qotb El Qotaba*, c'est-à-dire le Pôle des Pôles, qui autrefois se trouvait en Orient, appartenait à l'Occident. Cela revient à dire qu'avant Abdessalam ben Mechich le Çoufisme n'etendait son domaine qu'en Orient. Avec le saint du Djebel Alem, le mysticisme d'Occident prit au contraire dans l'Islam une part de premier plan.

Chorfa, sans qu'il soit d'ailleurs possible de les rattacher à aucune famille chérifienne, et connus sous le nom de *Chorfa Oulad Sidi Ali ben Ahmed* (1).

Sidi Ali accueillit Abdallah et le chargea de cultiver son jardin où se trouvaient beaucoup d'arbres fruitiers, entre autres des grenadiers.

S'y promenant un jour, avec quelques hôtes, en automne, à la saison des grenades, Sidi Ali demanda à son nouveau jardinier de lui en apporter quelques-unes. Moulay Abdallah Chérif obéit à son maître; or il se trouva que toutes ces grenades étaient acides : « Apporte-moi des grenades douces, ordonna le Qotb. — Par Dieu ! répondit Abdallah, il y a plus d'un an que je suis dans ton jardin et je n'ai jamais goûté un fruit; je suis donc incapable de distinguer les arbres qui donnent des grenades douces de ceux qui donnent des grenades acides. »

D'après la *Tohfat El Akhouan*, le Qotb et ses hôtes furent émerveillés de la candeur de cette réponse. Ils y virent le gage d'une foi profonde, présage d'un avenir de sainteté. La légende populaire présente sans ironie les choses autrement. Effrayé par la foi naïve d'Abdallah et par sa simplicité d'esprit, Sidi Ali ben Ahmed lui aurait

(1) La seule indication d'origine relative au Cheikh de Moulay Abdallah Chérif se trouve dans *El Anis El Motrib*, de Abou Abdallah ben Et Taïeb El Alami (ouvrage du commencement du douzième siècle de l'hégire, dix-huitième siècle J.-C.) qui l'appelle, page 141 : Sidi Ali ben Ahmed *El Gorfeti*, c'est-à-dire originaire de la tribu des Beni Gorfet, située entre les tribus d'Ahl Sérif au sud, Beni Arous au nord, Soumatha à l'est, El Khlot à l'ouest. Quelques-uns prétendent que Sidi Ali ben Ahmed était de la famille des Ghaïlan, originaire également de la tribu des Beni Gorfet, et à laquelle appartenait le fameux Abou El Abbas Ahmed El Khadir Ghaïlan, qui a cherché à se tailler un royaume, au onzième siècle de l'hégire, entre El Qçar et Tétouan, au moment où le Maroc était déchiré par les luttes des Saadiens, des Filala, des Dilaïtes, et du Moudjahid Sidi Mohammed bel Ayachi El Malki. D'après Ibn Rahmoun (*Archives Marocaines*, vol. III, n° 2, p. 244, trad. Salmon), les Oulad Ghaïlan des Beni Gorfet, contrairement à leur prétention, n'ont jamais eu aucune attache chérifienne. Sidi Ali ben Ahmed est mort entre 1027 et 1030 de l'hégire (seizième siècle de notre ère). D'après El Moumti El Asma, il serait mort en 1030.

dit : « Tu l'as prise, Abdallah ! » visant ainsi sa propre *Baraka*. Abdallah se serait alors enfui dans la montagne. Le Qotb envoya ses fils à sa poursuite, mais ils ne purent le rejoindre, et en les voyant revenir seuls : « Il a emporté *El Khobza* », dit tristement le Qotb du Djebel Çarçar. *El Khobza* signifie littéralement *le pain*. On désigne ainsi vulgairement la part d'influence, d'essence surhumaine, accordée par Dieu à un *Ouali Çalih* ou à un *Chérif Baraka*. *El Khobza* devient pour ainsi dire l'expression qui sert à représenter la manifestation matérielle de la Baraka. Sidi Ali annonçait que sa Zaouïa n'aurait pas d'avenir, toute l'influence bienfaisante qu'il avait en lui passant à Moulay Abdallah Chérif qui en tirerait profit pour sa propre descendance.

On pourrait être tenté de voir quelque scepticisme irrévérencieux dans la légende. Elle ne témoigne au contraire, comme la réponse de Moulay Abdallah, que d'une foi naïve.

Quoi qu'il en soit, la Zaouïa de Sidi Ali ben Ahmed existe encore, mais elle est demeurée stérile, n'a produit ni saints ni illuminés, et son influence est nulle, tandis que la Zaouïa d'Ouezzan fondée par Moulay Abdallah Chérif, devenue la plus célèbre du nord marocain, compte des serviteurs dans tout l'ouest africain et jouit de revenus considérables.

La version de la *Tohfat El Akhouan* diffère de la légende : Sidi Ali, après l'histoire des grenades, aurait envoyé Moulay Abdallah à Tétouan pour y étudier. Sur la route, dans la tribu des Beni Ysef, il entendit l'herbe, les pierres et la terre qui lui parlaient et lui disaient : « *Allah inneçar Moulana Abdallah Chérif*. — Que Dieu donne la victoire à notre maître Abdallah Chérif ! » Cette formule étant réservée aux Sultans, effrayé et convaincu qu'il avait affaire à quelque démon, il revint chez son Cheikh ; celui-ci devina ce qui s'était passé et lui dit : « Ne crains rien ; c'est une prédiction pour l'avenir, s'il plaît à Dieu ! » et il prolongea longtemps

sa voix sur ce dernier mot (*In cha Allahaah*). Puis il lui dit de reprendre sa route.

Quelques fidèles ont voulu voir dans cette « prédiction pour l'avenir » l'annonce qu'un membre de la famille parviendrait quelque jour au trône.

En attendant, Abdallah vivait seul à Tétouan sans fréquenter personne. Une nuit, un homme de la ville vit en rêve le Prophète qui lui dit : « Donne un dinar d'or à mon fils Abdallah ! » Le rêveur se réveilla, se demandant qui pouvait être ce fils du Prophète ; puis il se rendormit et eut encore le même rêve. Il dit alors au Prophète : « Seigneur, je ne le connais pas. » Mais Abdallah apparut devant lui afin qu'il pût le reconnaître. Dès le matin cet homme se mit à sa recherche et lui remit le dinar d'or. C'était cette fois la tradition des offrandes pieuses dues à la Maison d'Ouezzan qui se trouvait créée.

Peu après Moulay Abdallah partit pour Fès, où il allait étudier. Là, suivant Ibn Rahmoun, il rencontra Sidi Mohammed Atia (1) qui était interné à Er Remila, et alla passer la nuit chez ce Cheikh avec quelques tolba. Réunis au milieu de la maison, ils faisaient des invocations à Dieu, lorsque Moulay Abdallah, pris du *Hal* (excitation causée par l'invocation rituelle), arracha un arbre qui se trouvait là et le jeta dans la rue en disant : « Cette nuit ne t'appartiendra pas ; elle appartient à un autre. » On a voulu voir dans ce

(1) Sidi Mohammed ben Atia. La *Salouat El Anfas* (t. I, p. 369) l'appelle Abou Abdallah Sidi M'hammed ben Ali ben Atia, Ez Zenati de famille, El Andalousi, d'origine. Ayant habité Sla (Salé), puis Fès, il suivit les cours de El Maqqari et de Ben Achir, et se rencontra avec des docteurs illustres, entre autres avec Sidi Mohammed El Djezouly, de même qu'avec des savants et des saints, disciples du Cheikh El Ghazouani. Étant allé en pèlerinage à Moulay Abdessalam, il s'y trouva avec un grand nombre de savants, entre autres avec Sidi Mohammed ben Afi Berrisoun qui lui prédit la science et la Baraka pour lui et ses enfants.

Parmi ses disciples se trouvait le Qotb Moulay Abdallah ben Ibrahim El Ymlahi El Hassani El Ouazzani. Sidi M'hammed ben Atia est mort très âgé, le 18 doul qaada 1052, et son tombeau se trouve à Er Remila, au Feddan, dans la rue de El Hebyil, à l'endroit dit Ed Dift El Ouadi, à Fès El Andalous.

geste une allusion au pouvoir destiné aux descendants d'Abdallah, de détrôner le souverain et de changer la dynastie. La légende continue à préparer l'histoire.

*
* *

Lorsque Sidi Ali ben Ahmed mourut en 1027 de l'hégire, Moulay Abdallah s'établit à la dechra (village) de *Chegra* de la tribu de Maçmouda et se retira en *khaloua*, restant seul, pendant quatorze mois, à adorer Dieu dans cette retraite, sans voir personne, sauf Sidi Abdelkebir Aliouat, son serviteur, qui lui apportait sa nourriture.

Sidi Qasem ben Rahmoun rapporte, d'après Sid El Hadj El Khayat Er Roqaï, que pendant ces quatorze mois, quand Sidi Abdelkebir pénétrait auprès de Moulay Abdallah, il le trouvait toujours debout, répétant : *Allahoumma çalli ala sayyidina Mohammedin !*

Mais au bout de quatorze mois, en entrant selon son habitude chez Moulay Abdallah, un peu avant le lever du jour, Sidi Abdelkebir le trouva étendu sur le dos et endormi. Étonné, il le réveilla, en lui disant : « Monseigneur, c'est l'heure de prier et non pas de dormir. — O Abdelkebir, lui répondit-il, je n'en suis plus là maintenant; Dieu le Tout-Puissant m'a accordé ce que je lui demandais et m'a ouvert les portes de la science et de la vérité. Le Prophète, que le salut et la bénédiction soient sur lui ! m'est apparu cette nuit et il m'a dit : « Abdallah, étends tes pieds et tes « mains et admets auprès de toi ceux qui viendront te voir. « Quiconque aura baisé tes pieds, tes mains ou ton vêtement « sera protégé de l'enfer. » Trente-cinq fois j'ai invoqué ma timidité et mon peu d'importance; trente-cinq fois le Prophète m'a réitéré son ordre. »

Abdallah sortit alors de sa retraite et les gens vinrent à lui de toutes les parties du monde.

A partir de ce moment, le fondateur de la Maison d'Ouezzan enseigna sa « voie » et son *Ouerd*, la prière conseillée à ses disciples.

Il nourrit en même temps matériellement tous ceux qui venaient le trouver, « donnant à manger à vingt-quatre mille personnes ». Cependant, il n'avait rien à lui puisque, le jour de son mariage, soixante onces nécessaires pour la dot lui manquaient. Pour les trouver, il sortit de chez lui et comme il marchait toujours en regardant le ciel, il heurta du pied un caillou et se blessa. En se baissant pour essuyer le sang qui sortait de sa blessure, il aperçut un petit sac et le ramassa. Ce petit sac contenait exactement les soixante onces. La *Tohfat El Akhouan* ajoute que, le jour de son mariage, Moulay Abdallah lava lui-même son linge avec de la *tadouqa* — sorte d'argile savonneuse dont se servent les gens très pauvres qui ne peuvent pas acheter de savon.

Moulay Abdallah avait l'habitude de faire ses prières toujours dans le même endroit, retiré et obscur. Un de ses fidèles qui était *mejdoub* (illuminé) alla un jour faire ses besoins à cette place. Lorsque Moulay Abdallah vint ensuite pour la prière, en faisant ses premières génuflexions, il plaça les mains dans l'ordure. L'extrémité seule de ses doigts fut salie : « Dieu soit loué! dit-il alors, cela n'a touché que les extrémités. » Il faisait allusion par ce mot aux richesses et aux biens de ce monde, qui ne sont qu'ordure; de même que ses doigts n'avaient été souillés qu'à leur extrémité, de même sa descendance ne serait souillée par les biens de ce monde qu'à une époque éloignée : lui et son fils seraient préservés, et il en remerciait Dieu.

Quelque temps après, Moulay Abdallah quitta *Chegra* et s'établit à *El Miqal;* mais les pèlerins vinrent le visiter en si grand nombre, qu'il ne tarda pas à s'y trouver à l'étroit. Il alla définitivement s'installer à Ouezzan, dont il ne

serait pas exact de lui attribuer la fondation. On voit, en effet, dans la *Dauhat En Nachir* de Beno Asker, que Sidi Mousa ben Ali *El Ouazzani*, disciple de Sidi Abi Mohammed El Habti, mourut en 970 de l'hégire, c'est-à-dire trente-cinq ans avant la naissance de Moulay Abdallah.

A Ouezzan, le saint habitait la maison de Si Bou Selham, et y resta jusqu'à sa mort. Il disait à ceux qui venaient le visiter : « Aimez-moi et aimez votre prochain en moi, parce que Dieu m'a placé à sa porte. » Il mourut le 2 chaaban 1089 (sept. 1678).

*
* *

La légende populaire relative à l'établissement de Moulay Abdallah Chérif, à Ouezzan, est intéressante à citer comme complément de la légende écrite. Elle explique quelques particularités du présent, en le rattachant au passé et permet de comprendre un des caractères des rapports des Chorfa d'Ouezzan avec les tribus du voisinage.

D'après cette tradition, en quittant la Zaouïa de Sidi Ali ben Ahmed, Moulay Abdallah vint s'établir au dchar de *Chegra*, connu généralement sous le nom de *El Guezrouf*, sur la limite des tribus montagnardes des Maçmouda et des Ghazoua. Les habitants de ce village, qui n'avaient pas de faqih, voulurent charger Moulay Abdallah des fonctions d'*Imam* pour dire les prières. Il objecta qu'il n'était pas marié et que par conséquent il ne pouvait diriger la prière en commun. Les gens de El Guezrouf résolurent de le marier et c'est alors qu'il trouva miraculeusement les soixante onces qui lui étaient nécessaires. Moulay Abdallah resta à El Guezrouf avec sa femme et, pour vivre, il apprenait le Qoran aux enfants du village, moyennant une légère rétribution. Il était le *faqih m'charet*, textuellement le professeur engagé à des conditions convenues, c'est-à-dire le maître d'école d'El Guezrouf. Sur ses économies, il acheta

une vache. Une jour, les gens de Guezrouf tuèrent sa vache pour une *ouziâa*. — (L'ouziâa est en l'achat d'une vache ou d'un bœuf, en commun, par tout un village. Chacun prend sa part de viande et paye sa part de la bête suivant un prix, supérieur en général à la valeur réelle.) — On envoya à Moulay Abdallah sa part de sa propre vache, en lui versant le prix qu'avait produit la vente. Furieux qu'on lui eût tué sa vache, le Chérif refusa d'accepter l'argent, réclamant seulement la peau et les os. Il ordonna ensuite à sa vache de revivre, ce qu'elle fit. Puis, avec sa femme et sa vache, Moulay Abdallah abandonna El Guezrouf en jetant sur les vaches de ce village une malédiction qui fait qu'aujourd'hui encore leur lait ne caille pas et, par conséquent, ne peut pas donner de beurre : « *Ihalbou ma iribou* », avait dit Moulay Abdallah Chérif. « Elles donneront du lait, mais il ne caillera pas. »

Le Chérif s'installa alors au village de *Miqal*, près de Bouhalal, mais les habitants de ce village firent également une *ouziâa* de sa vache, et comme il s'en plaignait amèrement : « Prends de nous Bouhalal », lui répondirent les gens de Miqal, c'est-à-dire, tout ce que tu peux obtenir de nous, c'est Bouhalal, c'est-à-dire rien du tout; mais Abdallah les prit au mot; on fit venir les adouls qui établirent un document d'après lequel les gens de Miqal donnaient à Moulay Abdallah Chérif, en échange de sa vache, le Djebel Bouhalal, avec tout son territoire jusqu'à l'Oued Zaz, c'est-à-dire un terrain d'environ 6 kilomètres de longueur sur 1 kilomètre de large. C'est ainsi que les Chérifs d'Ouezzan sont possesseurs de ce territoire.

Après avoir encore une fois ressuscité sa vache, Moulay Abdallah alla s'établir à Bouhalal, où il trouva Sid El Hasan Et Tserouali qui l'attendait.

Les Beni Mestara vinrent trouver Moulay Abdallah pour protester contre son établissement à Bouhalal : « Tu es un saint homme, lui dirent-ils, mais nos enfants ne sont pas

respectueux, ils se disputeront avec tes enfants lorsqu'ils iront chercher du bois ; ils les battront et cela attirera sur eux des malheurs. » — « Je me porte garant, leur répondit Abdallah, qu'il n'arrivera aucun malheur à votre postérité du fait de la mienne, même si vos enfants battent les miens, mais à une condition, c'est que les Beni Mestara s'engagent à fournir ma descendance de fagots (El Hattab) ; s'ils manquent à cet engagement dans l'avenir, je ne réponds plus de rien. » Les Beni Mestara acceptèrent, et prenant l'engagement demandé laissèrent Abdallah s'installer paisiblement à Bouhalal.

Cette redevance de fagots est encore payée aujourd'hui aux Chorfa par les Beni Mestara ; il arrive même parfois, quand les Beni Mestara eux-mêmes se battent avec Ouezzan, que les convois de fagots arrivent et passent sans être inquiétés pendant que des coups de feu sont échangés aux portes de la ville. Les porteurs entrent dans la ville, vont à la Zaouïa où ils mangent et boivent, et s'en retournent chez eux, tandis que la fusillade continue.

II

MOULAY TAHAMI ET MOULAY TAÏEB

Moulay Abdallah Chérif avait laissé deux fils, Sidi Mohammed et Sidi Ibrahim. Ce dernier, qui est enterré avec son père à Ouezzan, eut une nombreuse postérité, mais la Baraka était allée de Moulay Abdallah à son fils Sidi Mohammed, son élève.

Sidi Mohammed se rendit une fois à Mékinès pour y rencontrer le Sultan Moulay Ismaïl. C'était la première fois que les Chorfa d'Ouezzan avaient des rapports avec le Sul-

tan. De là, sans doute, datent les premiers arrangements relatifs à l'existence temporelle de la Zaouïa. Les auteurs passent sous silence ces négociations et ne font que citer les actes de piété accomplis pendant ce voyage par Sidi Mohammed, qui fut rejoint à Mékinès par un grand nombre de gens de Fès, attirés auprès de lui par son renom de sainteté.

Lorsque Moulay Ismaïl eut repris sur les chrétiens, Tanger en 1095, Larache en 1100, et Arzila en 1102, il voulut également leur reprendre Ceuta. A cet effet, il envoya contre cette ville une armée de vingt-cinq mille hommes, composée en partie de ses Abids et d'un grand nombre de contingents des tribus des montagnes, les Djebala. Le Chérif Sidi Mohammed prit part à cette expédition avec les *Moudjahidin* (combattants pour la foi) des tribus voisines d'Ouezzan. Le siège de Ceuta se prolongea inutilement plusieurs années, mais Sidi Mohammed revint *Moudjahid*.

Il mourut le 29 moharrem 1120, en laissant sept enfants vivants; le huitième, Sidi Ahmed El Khadir, était mort avant lui en laissant un fils, Sidi Ahmed.

*
* *

Après Sidi Mohammed, la Baraka passa d'abord à Moulay Et Tahami, son fils aîné, puis à son second fils, Moulay Et Taïeb, lors de la mort du premier. Du vivant de son père, Abou Abdallah Sidi Mohammed Et Tahami servait de guide aux pèlerins étrangers qui d'Ouezzan voulaient aller au sanctuaire de Moulay Abdessalam ben Mechich, par la montagne. Faute de monture, il allait à pied.

Un pèlerin vint un jour avec un cheval qu'on lui avait prêté pour faire la route. Sidi Mohammed, ayant vu l'animal, dit au propriétaire de le seller et de l'amener ; puis il le fit monter par Sidi Et Tahami en lui disant de le conserver pour ses nombreux voyages au tombeau de Moulay Abdessalam, avec les pèlerins. Interrogé sur le sentiment

que lui avait causé la prise de possession de sa bête par le Chérif, le propriétaire du cheval déclara que jamais il n'avait ressenti une joie plus profonde. Aussi, les Chorfa d'Ouezzan ont-ils conservé l'habitude de s'approprier les chevaux des gens qui viennent les visiter. La foi n'étant plus aussi vive qu'autrefois, les pèlerins qui vont à Ouezzan ont soin, il est vrai, de ne pas prendre leurs meilleurs chevaux afin de ne pas exciter la convoitise des Chorfa. Ils n'amènent avec eux des bêtes de valeur que s'ils ont l'intention déterminée de les offrir en cadeau.

Le M'rabet Si Ahmed Bir Et Tettaouni, représentant à Tétouan de Moulay Et Taïeb, racontait souvent un miracle incontestable accompli par Moulay Et Tahami :

Si Ahmed Bir voyageait sur mer avec quelques négociants, qui transportaient des sommes considérables. Ils furent pris par un corsaire chrétien. Celui-ci les dépouilla, les fit prisonniers, et attacha leur embarcation à la remorque de la sienne. Le M'rabet prisonnier invoqua Moulay Et Tahami et se mit à lire le *Dalil El Khaïrat*. Le capitaine lui demanda s'il lisait le Qoran. « Non, lui répondit le M'rabet, je lis *Sidna Mohammed*. » Le capitaine, retournant alors à sa place, appela Si Ahmed Bir et réunissant l'équipage, il fit rendre aux Musulmans tout ce qui leur avait été pris; après leur avoir dit d'examiner soigneusement s'il ne leur manquait rien, il fit tout redescendre dans leur embarcation, où les prisonniers remis en liberté purent se rembarquer. Si Ahmed ajoutait qu'il avait la conviction que ce capitaine chrétien était Moulay Et Tahami lui-même. Il n'en fallait pas davantage pour que l'intervention de la Maison d'Ouezzan devînt par la suite toute indiquée entre voleurs et volés.

*
* *

Comme son père Sidi Mohammed, Moulay Et Tahami,

d'après *En Nachr El Mathani*, employait son influence à étendre et à augmenter l'autorité du Sultan dans les tribus en recommandant à tous de lui obéir. Ce fait est également rapporté dans *Ed Dorra El Bahia*. Des pèlerins venaient à cette époque de tous les pays, même d'Orient, visiter Moulay Et Tahami ; il recevait d'Égypte, de Syrie et de l'Iraq des lettres sollicitant l'intercession bienfaisante de sa Baraka. Quant aux gens du Sahara, ils avaient en lui plus de foi qu'on ne saurait le dire, mais Moulay Et Tahami se rendait compte qu'il ne méritait pas l'importance qu'on lui donnait et il répétait souvent ces vers : « Ils voient en moi des choses qui n'y sont pas ; je ne suis qu'un esclave livré au péché. Dieu a caché aux yeux des hommes mes défauts et m'a revêtu d'un vêtement magnifique qui me couvre. Je souhaite qu'il ne m'en dépouille pas au jour de la résurrection. »

Cette humilité pouvait avoir sa raison d'être, car, d'après une légende racontée dans la *Salouat El Anfas*, la Zaouïa d'Ouezzan a dû courir un réel danger pendant la vie de Sidi Mohammed ben Abdallah Chérif. Fatigué de leurs intrigues, le Sultan Moulay Ismaïl avait résolu de supprimer les Zaouïas. Moulay Et Tahami, dont le père Sidi Mohammed vivait encore, était alors à Mékinès, et dut se rendre près du Sultan, ce dont ses fidèles se montrèrent fort effrayés. Les intentions de Moulay Ismaïl à l'endroit du Chérif étaient, en effet, certainement mauvaises, car un jour, le premier moqaddem de la Zaouïa d'Ouezzan à Fès, El Hadj El Khyat Er Roqaï, mort depuis quelques années, apparut au Sultan, une hache aiguisée à la main, et lui dit : « Par Dieu ! si tu touches à un seul cheveu du fils de mon maître, je te coupe en deux avec cette hache. — Qui es-tu ? lui demanda le Sultan. — Je suis El Khyat, répondit-il. — Et qui est le fils de ton maître ? — C'est Moulay Et Tahami et il se trouve à Djama El Khadra, » répondit El Khyat, et il sortit. Le Sultan s'informa auprès des portiers qui lui dirent que personne n'était entré : il demanda également

aux gens de la maison, qui n'avaient vu personne. Moulay Ismaïl, irrité, demanda son cheval, mais au moment où il allait se mettre en selle, la bête recula et il se vit sur le point de tomber dans un trou énorme. Descendant de cheval aussitôt, il s'écria : « Allez dire au *M'rabet* Moulay Et Tahami qu'il s'en aille et qu'il rentre chez lui bien portant. » Le Sultan se renseigna même sur El Khyat (1) et lui fit bâtir un tombeau.

Cette légende semble montrer que Moulay Et Tahami,

(1) Le premier Moqaddem de la Zaouïa d'Ouezzan à Fès était Abou Abdallah Sidi Mohammed, surnommé El Hadj El Khyat, Ançari de famille, Roqaï d'origine, habitant Fès; il est né à Er Roqa, bourg considérable aujourd'hui ruiné, à El Lemta, près de Fès. On trouve encore en cet endroit le tombeau de son ancêtre l'Imam Er Roqaï.

Sa famille vint s'établir à Fès où elle habitait le quartier de Cherchour. El Hadj El Khyat était encore enfant lorsque sa mère mourut, et il fut élevé par sa tante maternelle qui était mariée dans la tribu des Beni Mestara. C'est dans cette tribu qu'il apprit le Qoran et il y resta jusqu'à l'âge d'homme.

Des gens de l'endroit où il se trouvait étant allés visiter le Chérif Moulay Abdallah El Ouezzani qui habitait dans la tribu de Maçmouda, il les accompagna. Au cours de cette visite, sa voie lui fut révélée. Chaque nuit, il récitait le Qoran tout entier, et cela dura dix-huit mois de suite. Pendant ce temps, il allait souvent visiter Moulay Abdallah, et tout son être éprouvait une joie profonde d'obéir à Dieu. Son affectueuse vénération pour le cheikh Abdallah augmentait chaque jour. L'avenir commença à lui être révélé, il entendait des voix et voyait des merveilles. Lorsque ces choses furent portées à la connaissance de Moulay Abdallah, il dit à El Khyat : « Ne t'occupe plus de moi, ne t'occupe que de Dieu. » Un jour le cheikh le regarda fixement et lui dit : « O El Khyat ! prie Dieu et invoque le Prophète ! » Ce regard et ces paroles causèrent à El Khyat une vision ; il aperçut le trône de Dieu et sa propre place à lui-même au Paradis et il vit écrit sur ce trône : « El Khyat est parmi les élus ; parmi les élus est quiconque le connaît. »

Moulay Abdallah disait aussi : Mon fils aura une Zaouïa à Fès, et cela fut ainsi. Le Chérif envoya donc El Khyat à Fès comme moqaddem de ses foqara. Après la mort de Moulay Abdallah, lorsqu'il fut remplacé par son fils Sidi Mohammed, El Khyat resta moqaddem, et c'est alors qu'il fonda la Zaouïa de Cherchour où il est enterré, et qui est encore aujourd'hui le lieu de réunion des Touhama de Tlemcen, du Touat et du Tafilelt habitant Fès. Les Touhama de Fès se réunissent dans le quartier de Zoqaq El Hajar, à la Zaouïa de Sidi Qasem ben Rahmoun Ez Zerhouni, disciple du Hadj El Khyat et troisième moqaddem de l'ordre à Fès.

Sidi El Hadj El Khyat Er Roqaï mourut le 12 moharrem 1115 (28 mai 1703). Sa fille épousa Sidi Ali, un des fils de Moulay Et Tahami (*Salouat El Anfas*, t. I, p. 230). Le deuxième moqaddem à Fès qui a succédé au Hadj El Khyat était Sidi Malek ben Abdessalam ben Ali El Moumenani Es

obligé de se rendre à la place de son père auprès du Sultan, faillit se trouver dans une position difficile.

Le terme de *M'rabet*, dont s'était servi Moulay Ismaïl, prouve d'ailleurs le peu de cas qu'il faisait alors de Moulay Et Tahami. Ce n'est qu'après la mort de Sidi Mohammed El Ouezzani et sous l'influence de ses fils Moulay Et Tahami et Taïeb, que la confrérie d'Ouezzan, en s'étendant vers l'est et en créant de nombreuses Zaouïas dans les régions occupées par les Turcs, prit une importance utilisable par les Sultans du Maroc.

Moulay Et Tahami mourut à Ouezzan, le 1er de moharrem 1127 (7 février 1715).

*
* *

La Baraka ne passa pas aux fils de Moulay Et Tahami, mais à son frère Moulay Et Taïeb, qui habitait le bourg de El Qechryin, près d'Ouezzan.

On raconte que Moulay Et Tahami avait quarante enfants dont une seule fille, Lalla Oumm Keltoum. Moulay Et Taïeb demanda la main de cette jeune fille pour son fils Moulay Ahmed. Lalla Oumm Keltoum, consultée par

Sedjelmasi. Ali est enterré à Taguenaout, en Maçmouda ; il était le fils de Aboul Abbas Ahmed El Hasani El Moumenani Es Sedjelmasi, enterré aux Beni Selman, à Aïn El Bekar, dans le pays de Lemta, près de Fès ; il appartient à la famille de Sidi Ahmed beniAbdallah ben Aissa, Chérif Moumenani, dont le tombeau est à Bordj Ed D'hab, à Grenade.

Abdessalam ben Ali mourut en laissant Sidi Malek enfant : sa veuve se remaria avec Sidi Mohammed ben Abdallah Chérif, qui éleva Sidi Malek. Celui-ci devint son disciple, et à la mort du Hadj El Khyat Er Roqaï, le cheikh le nomma moqaddem de la Zaouïa de Fès. Sidi Malek transporta sa famille de Taguenaout à Fès, où il s'établit à El Mounia. Il resta moqaddem pendant toute la vie de Moulay Et Tahami et pendant une partie de celle de Moulay Et Taïeb, qui à sa mort, vers 1140, le remplaça par Sidi Qasem ben Rahmoun, disciple du Hadj El Khyat.

Sidi Malek est enterré dans la Zaouïa de Cherchour (*Salouat El Anfas*, t. I, p. 232).

son père, commença par s'enfuir sans répondre, comme toute jeune fille à qui on parle de mariage, puis elle fit ses conditions qui étaient les suivantes : la Baraka passerait à sa descendance et sa postérité serait plus nombreuse et plus puissante que celle de Moulay Et Tahami. Son père ratifia ses conditions et elle épousa son cousin germain. C'est de cette façon qu'à la mort de Moulay Et Tahami la Baraka passa à son frère Moulay Et Taïeb, afin qu'il la laissât lui-même à son fils Moulay Ahmed, époux de Lalla Oumm Keltoum. Celle-ci n'eut qu'un fils, Sidi Ali ben Ahmed, qui commença à réaliser les ambitieux désirs de sa mère en augmentant la puissance temporelle attachée à la Baraka. Sans égaler la postérité considérable de Moulay Et Tahami, Sidi Ali ben Ahmed eut sept fils qui laissèrent à leur tour un grand nombre d'enfants.

Moulay Qasem ben Rahmoun, le troisième moqaddem de l'ordre à Fès (1), rapporte qu'un *mejdoub* (illuminé) des

(1) Le troisième moqaddem de la confrérie d'Ouezzan à Fès a été le Cheikh, le Ouali Çalih Abou Mohammed Moulay Qasem ben Mohammed, dit Hammo ben Amer ben Rahmoun Ez Zerhouni El Fasi. Son père était venu de Zerhoun à Fès ; il appartenait à une fraction de sa famille qui se trouvait à Aïn Er Rebeh. Une autre fraction habitait au Djebel Selfat. Cette famille appartient aux Rahamna établis à l'Oued Seder, près des Maçmouda, et qui relèvent de la Zaouïa d'Ouezzan. Il est dit dans *Er Raouda El Maqçouda* que ces Oulad ben Rahmoun tirent leur origine de Sidna El Hosein Es Sibt, fils de Sidna Ali ben Abou Taleb, et ils prétendent être venus au Maroc lorsqu'ils furent chassés de la Sicile par les chrétiens au cinquième siècle. D'autre part, l'auteur de la *Salouat* a vu dans plusieurs documents qu'ils tiraient leur origine de Sidna El Hasan ; cela est dit également dans le *Nachr El Mathani*. Certains disent qu'ils appartiennent aux Oulad ben Rahmoun, établis dans plusieurs bourgs du Djebel Zerhoun ; qu'ils sont d'origine chérifienne, mais qu'on ne saurait retrouver à quelle branche des Chorfa Hosseinites ils appartiennent. Ils ne sont pas de la famille des Oulad ben Rahmoun, Alamyin, qui descendent de Sidi Mohammed ben Idris, quoique d'aucuns le prétendent.

Sidi Qasem commença par être disciple de Sidi El Hadj El Khyat pendant plus de seize ans, et c'est par lui qu'il connut Sidi Mohammed ben Abdallah Chérif, dont il devint ensuite le disciple également. Après la mort de ce chérif, il devint le disciple de Moulay Et Tahami, puis de Moulay Et Taïeb, jusqu'à sa mort. Il était tisserand de son métier et, en travaillant, il répétait sans cesse : « Allah ! Allah ! » Outre sa vénération profonde pour les Chorfa d'Ouezzan, Sidi Qasem ben Rahmoun avait pour Moulay Idris,

serviteurs de Moulay Abdallah affirmait avec de terribles serments à la porte de la maison des Chorfa, que de la Maison d'Ouezzan il sortirait sept *Qotaba* (Pôles), que le premier était Moulay Abdallah, que le deuxième serait Sidi Mohammed, le troisième Moulay Et Tahami, le quatrième Moulay Et Taïeb. Il ne nommait pas les trois autres, de sorte que le dernier *Qotb* connu de la Maison d'Ouezzan est Moulay Et Taïeb : il doit encore y en avoir trois dans sa descendance.

« Par Dieu, disait Sidi El Maati ben Salah, si un seul cheveu de Moulay Et Taïeb était froissé, il n'y aurait plus rien à espérer de ce pays du Maghreb. » Cette phrase donne à penser que le Chérif eut lui aussi des difficultés avec Moulay Ismaïl ou avec ses successeurs.

En 1156 de l'hégire, un des nombreux soulèvements qui se produisirent contre le Sultan Moulay Abdallah ben Ismaïl fut provoqué par son frère Moulay El Mostadi avec l'appui du Pacha de Tanger, Ahmed ben Ali Errifi. Moulay Et Taïeb El Ouezzani, devant l'influence considérable exercée par le Pacha Ahmed Errifi dans la région où se trouve la Zaouïa, avait dû prendre le parti de Moulay El Mostadi. Le Sultan fut prévenu de ses agissements par des gens (1) qui cherchaient à l'indisposer contre le Chérif. L'auteur de la *Tohfat* rapporte que le neveu de Moulay Et Taïeb, Moulay Abdelkerim ben Et Tahami, lui raconta ceci : — Après avoir battu près de Fès les troupes de son frère et celles du Pacha Ahmed, Moulay Abdallah

le constructeur de Fès, un culte poussé jusqu'à l'adoration. Il est mort le 7 doul hidja 1114 (24 avril 1703) et a été enterré dans sa maison, Derb Mina, à Zoqaq El Hadjar, près des Nedjarin, à Fès El Qarouyin (*Salouat El Anfas*, t. I, p. 100). Cette maison a été transformée en Zaouïa, et c'est là que se réunissent les *foqara* de la confrérie d'Ouezzan de la ville de Fès. Les foqara des gens de Tlemcen, du Tafilelt et du Touat se réunissent à la Zaouïa fondée par Sidi El Khyat à Cherchour.

(1) *Tohfat El Akhouan*, p. 137.

se mit en route vers Tanger ; mais il prit la route qui conduit de Fès à Ouezzan et campa à Aïn Qarouach, à l'est du Gharb, du côté des Beni Mesguilda. En apprenant l'approche du Sultan, la terreur des gens d'Ouezzan fut au comble et ils s'enfuirent tous, tremblant à tel point devant l'autorité du souverain, qu'il n'y avait plus dans la ville ni parents, ni enfants, tant chacun craignait que la colère du souverain ne tombât sur lui. Un certain vendredi il n'y avait même pas dix personnes pour accompagner Moulay Et Taïeb à la prière. Moulay Abdelkerim le suivit en tremblant jusqu'à Dar Es Sqaf (1). Il se jeta à ses genoux en les embrassant.

« Qu'as-tu, lui demanda le Chérif ? — Y a-t-il, lui répondit Sidi Abdelkerim, une situation plus pénible que celle où nous sommes, et cependant vous me demandez ce que j'ai ! Au nom du Prophète, dites-moi si cet homme (le Sultan) a le pouvoir d'arriver jusqu'à nous et de nous faire du tort ou non. S'il peut nous faire du mal, dites-le moi afin que nous nous sauvions, nous et nos familles, et que nous nous réfugions en lieu sûr ! — Pauvre Moulay Abdelkerim, lui répondit le Chérif, notre Seigneur Abdallah existe par vous et non vous par lui. Va à tes affaires et rentre tranquillement chez toi. » Le principe ainsi énoncé par Moulay Et Taïeb n'avait pas empêché tous les gens d'Ouezzan de s'enfuir et

(1) *Dar Sqaf*, littéralement *maison à toit*, par opposition à une maison recouverte par une terrasse. Par dérivation, le mot sqaf est employé pour désigner le chaume dont sont faits les toits. Ici, il s'agit d'un quartier d'Ouezzan qui existe encore à l'extrémité nord-est de la ville. Ce quartier, dont toutes les maisons bâties en pierres sèches sont recouvertes en chaume, est habité entièrement par des Chorfa. Toutes les maisons d'Ouezzan étaient d'ailleurs construites de cette façon ; il n'y a que peu d'années qu'on bâtit à Ouezzan des maisons en briques et en mortier, à étages, recouvertes en terrasses. La première maison à terrasse a été bâtie par Sid El Hadj El Arbi, il y a une soixantaine d'années. C'est celle qui est connue aujourd'hui sous le nom de Dar Zaouïa. Dans l'origine, Ouezzan était un simple bourg, une *déchra* ; il n'y a guère qu'une vingtaine d'années, depuis l'époque où Sidi El Hadj Abdessalam est devenu notre protégé, que la dechra s'est transformée en ville. Aujourd'hui les maisons couvertes en chaume sont encore en majorité.

d'abandonner le Chérif, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas bien convaincus de son pouvoir. Des négociations intervinrent sans doute et, en gage de réconciliation, le Sultan Moulay Abdallah envoya à Ouezzan le Qaïd Bou Selham El Hammadi El Malki avec sept taureaux, en le chargeant d'en immoler trois au tombeau de Moulay Abdallah Chérif, deux à celui de Sidi Mohammed et deux à celui de Moulay Et Tahami. Il se dirigea ensuite sur El Qçar par le chemin de la montagne, en laissant Ouezzan sur la droite et en passant par Dar El Abbas, dans la tribu de Er Rhouna sur l'Oued Lekkous, à la limite de la tribu des Ahl Sérif.

Le lendemain 1er djoumada et tani 1156 (26 septembre 1743 J.-C.), Moulay Abdallah battait les troupes du Pacha Ahmed Er Rifi, qui était tué.

L'anecdote est intéressante en ce qu'elle démontre d'une façon évidente que, même à l'époque de Moulay Et Taïeb ben Mohammed ben Abdallah, c'est-à-dire d'un des Chorfa les plus vénérés et les plus influents, Ouezzan n'était pas une puissance capable de se dresser en face du Sultan, si affaibli fût-il, et c'était le cas de Moulay Abdallah ben Ismaïl qui fut déposé six fois et passa tout son règne à lutter contre ses différents frères, contre les tribus et contre ses propres troupes.

Si les Chorfa d'Ouezzan ont rendu aux Sultans des services qui leur étaient payés par quelques privilèges, le Sultan n'a jamais dépendu des Chorfa d'Ouezzan, tandis que l'existence même de la Zaouïa était à la merci du Sultan, contre lequel personne n'aurait osé la défendre. Le cas de Moulay Et Taïeb le prouve suffisamment.

Moulay Et Taïeb mourut le dimanche 18 rebi et tani 1181 (13 septembre 1767 J.-C.).

III

DE MOULAY TAÏEB A MOULAY ABDESSELAM. LA PROTECTION

Un neveu de Moulay Et Taïeb, Sidi Mohammed ben Tahami, disciple de son père, qui lui avait conféré licence de transmettre ses enseignements, avait été d'abord habiter chez les Beni Zekkar, où un grand nombre de fidèles allaient le voir. Il se rendit ensuite à Fès, où il acheta une maison, à Cherchour, près de la Zaouïa de son grand-père Moulay Abdallah ; il s'y établit et sa maison devint un *horm* vénéré. Sidi Mohammed passait ses journées à la Zaouïa où il enseignait *Ben Achir*, entre le Maghreb et l'Acha pendant la saison des pluies. Le matin, après la lecture du *Hizb*, il enseignait *Ben Abbas*. A sa mort, vers 1150, on l'enterra dans sa demeure transformée alors en sanctuaire. Une Qoubba s'élève sur son tombeau.

C'était l'embryon d'une branche collatérale. Mais Moulay Ahmed, fils de Moulay Et Taïeb, hérita de la Baraka paternelle. On ne rapporte rien de particulier sur sa vie ; il est mort dans la tribu des Haïayna le 17 safar 1195 (12 février 1780). Son corps a été ensuite transporté à Ouezzan où il est enterré. Après lui, la Baraka passa à son fils Sidi Ali, qui, sous prétexte de préparer la guerre sainte, donna le premier aux Chorfa d'Ouezzan l'exemple des achats des armes et de munitions en voyageant avec des serviteurs armés. Cet usage a persisté jusqu'à nos jours. Comme on le verra plus loin, les Chorfa d'Ouezzan, protégés français, ont aujourd'hui une véritable petite armée et tout un arsenal. Sidi Ali ben Ahmed mourut le 29 rebi en nabaouï 1226 (1811). Il est enterré à Ouezzan.

C'est lui, dit-on, qui le premier fit venir des Juifs à Ouezzan pour développer le commerce de la ville. Leur cimetière se trouve à Asjen, à deux heures au nord-ouest d'Ouezzan. Le tombeau du Rabbin Bendyan y est un but de pèlerinage pour tous les Juifs du nord du Maroc (1).

Sidi Ali ben Ahmed a laissé quinze fils, d'après des renseignements recueillis à Ouezzan (2). Sept seulement sont connus. Ce fut le plus jeune, Sid El Hadj Larbi, qui eut la Baraka. Tout en continuant l'œuvre religieuse de ses ancêtres, il suivit la voie inaugurée par son père en s'entourant d'une pompe que les premiers Chorfa d'Ouezzan ignoraient. Il sortait en litière, escorté de cavaliers et de gens armés, allait à la Cour du Sultan et donnait aux intrigues politiques plus de temps qu'aux prières et à la contemplation.

En 1235 (1820), lorsque, sous le règne de Moulay Sliman, la population de Fès se révolta et proclama Moulay Ibrahim ben Yazid, le Chérif Sidi El Hadj El Arbi prit part au mouvement. Il ne semble pas, d'ailleurs, que son intervention ait rallié un grand nombre de partisans autour du nouveau Sultan. De retour à Fès après la mort de Moulay Ibrahim à Tétouan et la soumission de son frère, Moulay Saïd, qui avait été proclamé à sa place, Moulay Sliman ne tint pas rigueur à Sidi El Hadj El Arbi. Il se contenta, en le rencontrant à l'entrée du mausolée de Moulay Idriss, de lui adresser quelques reproches (3). En 1246 (1830) le Sultan Moulay Abderrahman, proclamé par les gens de Tlemcen, envoya à son tour Sidi El Hadj El Arbi dans les tribus de la région, pour les engager à l'obéissance. Le Chérif, qui jouissait, comme ses ancêtres, de leur confiance, ne put empêcher le pillage des Qouroughlis, des Zmala et des Douaïr par les troupes marocaines.

(1) D'après E. Aubin (*le Maroc d'aujourd'hui*, p. 448).
(2) E. Aubin (*le Maroc d'aujourd'hui*, p. 479).
(3) *Istiqça*, trad. Fumey, t. II, p. 83.

Peut-être même en eut-il sa part. Il rentra au Maroc et mourut en 1849, 1850 ou 1851, suivant les auteurs. Son tombeau se trouve à Ouezzan.

En récompense de ses services, le Sultan Moulay Abderrahman avait donné, par *dahir* spécial, à Sid El Hadj El Arbi, le privilège d'administrer les successions des gens du Touat qui meurent à Fès, à Mékinès et *autre part*, et de recueillir, aux lieu et place du Bit El Mal, les successions vacantes, la part que la loi musulmane accorde au Trésor sur les successions qui ne sont pas entièrement absorbées par les héritiers directs. C'est là un véritable droit de souveraineté qui semble faire du Touat un fief religieux des Chorfa d'Ouezzan. Le même privilège est dévolu aux Chorfa pour la succession de tous les serviteurs de la Zaouïa. Moulay Abderrahman classait ainsi les habitants du Touat comme serviteurs de la maison d'Ouezzan, probablement avec l'intention de préparer le rattachement effectif du Touat au Maroc et l'établissement de son autorité sur les oasis. Le droit des Chorfa d'Ouezzan sur les successions des gens du Touat a été confirmé par les successeurs de Moulay Abderrahman en faveur des descendants de Sidi El Hadj El Arbi. L'occupation de la région par la France a donc supprimé en fait la souveraineté religieuse que la maison d'Ouezzan y devait au Sultan.

*
* *

Sidi El Hadj El Arbi ne laissa qu'un fils, né d'une négresse, achetée à Tétouan dans des conditions particulières. Le Chérif était à Tétouan, où il avait dépensé tout le produit des Ziara qu'il venait de recueillir, lorsqu'il vit une esclave noire qui lui plut. Il n'avait pas d'argent pour l'acheter, mais un de ses serviteurs, Feddoul El Mestari, originaire de la tribu des Beni Mestara, se fit vendre comme esclave

pour satisfaire le désir de Sidi El Hadj El Arbi en lui remettant le produit de la vente de sa propre personne. Avec cette somme Sidi El Hadj El Arbi put acheter la négresse. Elle fut la mère de celui qui devint plus tard Sidi El Hadj Abdessalam. L'acheteur de Feddoul El Mestari, informé de son sacrifice, le rendit à son maître, et le Chérif, pour récompenser le dévouement de Feddoul, lui demanda ce qu'il désirait. « Le Paradis, répondit le dévoué serviteur. — Pour l'obtenir, il faut que tu perdes la raison, » lui dit Sidi El Hadj Arbi. Feddoul accepta le marché et devint effectivement fou. On dut l'attacher avec de fortes chaînes dans la maison qu'il habitait à El Qçar, au quartier de El Héri, où il est enterré.

Dès son enfance, le jeune Abdessalam témoigna d'une grande indépendance de caractère et d'un mépris absolu pour toutes les convenances auxquelles un chérif doit se plier afin d'en imposer aux masses. Sa liberté d'allure était telle que son père l'avait surnommé Abdessalam *El Kharray*. Le mot est difficile à traduire : dans l'idée de Sidi El Arbi, il signifiait que son fils piétinait sur toutes les conventions reçues, et entendait n'être gêné par rien ni par personne.

En réalité Sidi El Hadj Abdessalam El Ouazzani a toujours été dirigé par le sentiment que le nouvel état de choses créé au Maroc par l'occupation de l'Algérie, l'obligeait à adopter une nouvelle ligne de conduite pour empêcher que la Zaouïa d'Ouezzan perdît son importance politique en se confinant dans son rôle religieux.

Peu après la mort de son père, il fit à Tanger des séjours de plus en plus fréquents et de plus en plus longs, puis cessa presque complètement d'habiter Ouezzan. Il trouvait en tout cas, dans la ville la plus européenne du Maroc, la possibilité de vivre avec moins de contrainte, sans l'obligation perpétuelle de son personnage religieux, qui lui pesait.

*
* *

Sidi El Hadj Abdessalam était à Tanger en 1859, lors des difficultés qui s'élevèrent entre l'Espagne et le Maroc, dans les environs de Ceuta. Un petit poste élevé par les Espagnols sur la frontière avait été démoli par les gens de l'Andjera, qui souillèrent d'excréments l'écusson espagnol. Un accord consistant à livrer aux Espagnols douze habitants de l'Andjera faillit intervenir entre le ministre d'Espagne et le représentant du sultan à Tanger. Le ministre d'Angleterre engageait beaucoup Si Mohammed bel Hadj Abdallah El Khatib, représentant du Sultan, à accepter cet arrangement, se faisant fort d'obtenir qu'on ne fît aucun mal à ces otages, au cas même où le bon droit des Espagnols serait établi. Cette proposition plut, en effet, à El Khatib qui allait la mettre à exécution. Mais les gens de l'Andjera ayant appris ce qui se passait, et sachant que El Khatib comptait en écrire au Sultan, allèrent trouver le Chérif Sidi El Hadj Abdessalam ben El Arbi El Ouazzani et lui dirent : « El Khatib trahit le Sultan et les Musulmans. Il approuve tout ce que les chrétiens lui disent et c'est lui qui les rend si audacieux contre nous. Nous sommes venus te demander d'instruire le Sultan de notre situation, afin qu'il nous fasse appuyer par les tribus qui nous avoisinent ; nous nous chargerons bien alors de le débarrasser de cet ennemi. »

Sur ces entrefaites, le Sultan Moulay Abderrahman (Dieu lui fasse miséricorde !) mourut. Son fils Sidi Mohammed lui succéda et, arrivé à Mékinès, reçut l'adhésion unanime de la population du Maghreb.

Le Chérif Sidi El Hadj Abdessalam lui écrivit au sujet des gens de l'Andjera en exposant leur demande. Le Sultan consulta quelques personnes de son entourage qui penchèrent pour la guerre et il s'arrêta à cet avis, car il lui eût été

pénible de livrer à l'ennemi douze Musulmans pour satisfaire des exigences importunes et de les laisser mettre à mort en présence de tous les Représentants des Puissances.

Le *Kitab El Istiqça* (1) qui rapporte cet incident, n'insiste pas sur la gravité du rôle joué par le Chérif d'Ouezzan dans cette circonstance. Son intervention eut, en fait, pour résultat de provoquer la guerre entre l'Espagne et le Maroc. Cet ouvrage ne signale pas, non plus, que Sidi El Hadj Abdessalam prit part à la campagne comme « Moudjahid » et qu'il fut un des premiers à quitter Tétouan, lors de l'arrivée des troupes espagnoles.

La bataille d'Isly et les bombardements de Tanger et de Mogador commençaient à être oubliés et n'avaient d'ailleurs pas frappé profondément les populations La guerre de Tétouan, au contraire, eut un retentissement énorme et son effet moral fut considérable. C'est à partir de ce moment que le régime de la protection commença à se généraliser. Les Marocains se rendirent compte que les nations européennes avaient la force nécessaire pour protéger efficacement leurs protégés.

Sidi El Hadj Abdessalam comprit lui-même qu'il avait intérêt à se retourner de ce côté pour assurer l'avenir de la Zaouïa d'Ouezzan et sa propre sécurité. Il se sentit d'abord, naturellement, entraîné vers l'Espagne à laquelle sa dernière victoire donnait le prestige de la force. Il ne tarda pas cependant, à comprendre qu'il aurait plus d'avantages à rechercher la protection de la France à cause du grand nombre de Zaouïas de sa confrérie qui se trouvent en Algérie. Les quêtes fructueuses de cette région eussent été perdues pour lui s'il s'était fait protéger par une autre nation que la France.

Le Chérif d'Ouezzan n'était pas attiré surtout par une sympathie personnelle vers les Européens, comme on a

(1) *Istiqça*, trad. Fumey, t. II, p. 213.

paru le croire. Son intérêt le guidait. Pour s'excuser auprès de ses coreligionnaires de s'être mis sous la protection d'une nation chrétienne il avait l'habitude de dire : *En Naçara ou la El Guesara* (les chrétiens plutôt que les mauvais traitements).

Les relations de Sidi El Hadj Abdessalam avec le Sultan commençaient à se tendre : Sidi Mohammed lui avait écrit pour lui reprocher son séjour à Tanger. *Cette ville*, lui écrivait-il, *est comme une tache d'encre sur un selham blanc !* visant ainsi la souillure que les chrétiens infligeaient à Tanger. Il l'engageait à revenir habiter Ouezzan, la ville de ses aïeux. Le mariage du Chérif avec Miss Keene (1) lui fut reproché et ne contribua pas à le faire bien voir par la cour. Mais on raconte que la véritable raison de sa rupture avec Moulay El Hassan fut due au manque de parole du Sultan relativement à Bou Azza El Habri en 1875.

Sidi El Hadj Abdessalam s'était employé à obtenir la soumission de El Habri qui s'était révolté contre Moulay El Hassan et le Sultan aurait donné sa parole au Chérif de ne faire aucun mal au rebelle s'il le lui amenait. Malgré cela, quand Sidi El Hadj Abdessalam amena Bou Azza El Habri au Sultan, celui-ci le fit arrêter, charger de fers et promener sur un chameau dans toute sa *mehalla* d'abord, dans tous les marchés de la ville de Fès ensuite, avant de le jeter en prison. Le Chérif aurait alors reproché énergiquement au Sultan son manque de parole. Soit pour cette raison, soit pour une autre, Sidi El Hadj Abdessalam, jugeant que

(1) Miss Keene, qui appartient à une très honorable famille anglaise, était demoiselle de compagnie dans une famille américaine de Tanger.

Le Chérif fréquentait la maison. Il voulut épouser la jeune demoiselle de compagnie et le mariage fut enregistré au consulat britannique de Tanger. Miss Keene a toujours conservé sa religion et le costume européen ; elle a continué à aller dans le monde et même à danser : son mari lui avait imposé la seule condition de ne pas sortir seule et, de son vivant, elle ne sortait qu'accompagnée d'une négresse qui ne la quittait pas. La Señora, comme on appelle généralement la femme de Sid El Hadj Abdessalam, a très bien élevé ses deux fils dont elle élève aussi maintenant les enfants.

sa sécurité était en danger, demanda, dès cette époque, à M. Tissot, alors ministre de France au Maroc, de le protéger, ce qui lui fut accordé à titre officieux.

*
* *

En 1876, Sidi El Hadj Abdessalam fut employé, d'accord entre le Sultan et le ministre de France, à décider les Oulad Sidi Cheikh dissidents à se laisser interner au Maroc. Il était également chargé par Moulay El Hassan de réconcilier les Beni Isnassen et les Angad. Ses négociations aboutirent seulement à l'internement au Maroc de Sliman ben Qaddour et des Oulad Sidi Cheikh Gheraba de sa famille. Sidi El Hadj Abdessalam semble s'être surtout préoccupé de réunir en Algérie de fortes *Ziara* et d'arriver à obtenir du Gouvernement français des lettres de naturalisation.

On ne jugea pas possible de répondre à son désir sur ce point. Le général Chanzy, alors gouverneur général de l'Algérie, et M. Tissot préféraient à la protection officielle une protection officieuse plus propre à maintenir le Chérif dans notre dépendance. Cette demi-mesure, ayant cessé d'être possible après la convention de Madrid de 1880, qui supprimait les protections officieuses en donnant à chaque Puissance représentée le droit d'avoir douze protégés politiques, Sidi El Hadj Abdessalam devint officiellement protégé français en 1883.

Peu de temps après, en 1884, le Chérif tenta de convaincre la France de l'immense influence qu'on lui attribuait, avec une grande exagération, dans quelques milieux. Il s'efforça de persuader à M. Ordéga, notre ministre, que les tribus du Nord voulaient le proclamer Sultan du Maroc. Dans une tournée de Ziara, chez les montagnards des environs de Tanger et particulièrement dans l'Andjera, il avait été accueilli par les populations aux cris de : *Allah inneçar Moulana Abdessalam* (Que Dieu rende victorieux notre

Maître Abdessalam !) — C'est la formule réservée aux Sultans et elle équivaut en effet à une véritable proclamation. Mais ce que l'on ne savait pas dans les cercles européens et ce que le Chérif savait parfaitement, c'est que tous les montagnards des environs de Tanger usent journellement de ce cri en l'honneur de *Moulay Abdessalam ben Mechich*, le grand saint enterré au Djebel Alam en Beni Arous et qui est l'objet d'une vénération profonde dans le Maroc tout entier particulièrement dans les montagnes voisines. Moulay Abdessalam ben Mechich est appelé couramment : *Soultan Ed Djebala* — le Sultan des montagnards — qui ne songent qu'à proclamer sa gloire en répétant le cri : « Que Dieu donne la victoire à notre Sultan Moulay Abdessalam ! »

Profitant de la similitude de nom, le Chérif d'Ouezzan affecta de croire qu'il s'agissait de lui et rendit compte du fait à la Légation de Tanger, dont le désaveu vint alors donner une portée considérable à une manifestation n'en ayant aucune par elle-même. On resta convaincu en France que le Chérif d'Ouezzan pouvait être pour notre politique un allié tout-puissant et on s'efforça de le faire patienter, de calmer son ambition, dans la crainte qu'il ne se fît proclamer Sultan malgré nous. Bonnement, Sidi El Hadj Abdessalam se laissait faire ; son but était atteint : non seulement il avait consolidé pour lui-même et pour sa Zaouïa la situation qu'il craignait de perdre, mais il était arrivé à obtenir, grâce à beaucoup de crédulité et à quelques ambitions qui marchaient dans son sillon, une notoriété supérieure à celle de ses ancêtres.

Il n'avait jamais été question de proclamer Sultan du Maroc ni Sidi El Hadj Abdessalam, ni aucun Chérif Ouezzani. L'idée n'en était jamais venue à personne : cette ridicule aventure, qui nous a fait tant de mal, avait été inventée de toutes pièces.

L'histoire avait été soignée jusque dans ses plus petits

Le Grand Chérit d'Ouezzan.

détails pour lui donner, en France, une apparence de vérité. Un banquier juif de Tanger, qui jouissait à la Légation de France, où il remplissait une fonction honoraire, d'une situation prépondérante, avait fait faire des cartes ainsi libellées :

S. M. Sidi El Hadj Abdessalam,
Prince du Maroc.

Prince du Maroc, Grand Chérif d'Ouezzan, Sidi Abdessalam était en même temps général de division à quatre étoiles. Dupeur suivant les uns, dupé lui-même, suivant les autres, il était en tout cas devenu le héros d'une comédie politique à laquelle ne manquaient pas les attributs essentiels de l'opérette.

*
* *

Les représentants des Puissances étrangères à Tanger affectèrent, eux-mêmes, de considérer la protection accordée par la France au Chérif d'Ouezzan comme une victoire décisive pour notre influence et ne laissèrent pas que de surveiller jalousement les agissements de notre protégé. Il en résulta pour notre politique une véritable gêne, causée par la crainte d'exciter des susceptibilités en utilisant cette illustre alliance ou même en cherchant à obtenir de nouveaux avantages analogues. Il semblait que ceux qui devaient résulter pour nous de la protection accordée aux Chorfa d'Ouezzan pouvaient satisfaire largement notre ambition en nous créant au Maroc une situation unique. C'est ainsi que, pendant des années, la politique marocaine de la France se trouve complètement immobilisée dans la situation spéciale que lui faisaient, d'une part, le voisinage de l'Algérie et, de l'autre, le Ouezzanisme.

Peut-être la vedette donnée à un acte politique, qui,

mieux compris, et plus mesuré dans les appréciations dont il était l'objet, présentait un intérêt réel, n'eut-elle pas seulement pour résultat de nous en faire perdre les bénéfices possibles. Elle nous valut des difficultés dont les incidents du Mouloud de 1302 restent un exemple connu. Pendant cette fête (janvier 1885) des coups de fusil avaient été échangés au Granq Soûq de Tanger entre deux fractions de l'Andjera, les Oulad Chatt et les Oulad El Hammam. Le Chérif, informé de ce qui se passait, arriva à cheval avec une escorte de ses clients pour calmer l'effervescence. Des fonctionnaires de la Légation de France lui firent rebrousser chemin pour éviter qu'il se trouvât mêlé à l'incident. Il n'en fallut pas plus, cependant, pour que le ministre de France reçût, le soir même, à 10 heures, une demande d'explications d'un de ses collègues étrangers. D'après celui-ci la bagarre s'étant produite devant sa Légation, le règlement l'en regardait seul.

Plus tard, en 1892, après les tentatives faites au Touat, avec les Oulad Sidi Cheikh, Moulay Abdessalam s'y rendit à son tour, en tournée de Ziara. A l'aller comme au retour il passa par l'Algérie. On avait pensé qu'il donnerait ainsi aux prétentions de la France sur le Touat un appui moral considérable (1). Revenu à El Goléa dans un état de fatigue inquiétant, il put cependant regagner le nord de

(1) Comparer pour tout ce qui concerne les préliminaires de l'action française vers le sud-est marocain, les vues exposées dans les *Documents pour servir à l'étude du nord-ouest africain*, et les faits.

On lit, par exemple, vol. III, p. 59 :

« M. de Freycinet, président du Conseil, prescrivit, au mois d'octobre 1890, de préparer un projet de colonne à effectif restreint (4 à 600 hommes) *pouvant aller installer une garnison* à In-Salah, en prenant la voie d'El Goléa. — Ce travail fit ressortir l'élévation des dépenses autant que l'insuffisance numérique de la colonne. » — La réalité est que la colonne n'avait jamais dû, dans le projet initial, « installer une garnison à In-Salah », mais bien « appuyer les négociations qu'on jugerait utile d'entamer avec le Touat, par l'intermédiaire des influences locales ou extérieures » (*ibid.*, pp. 67-68), ainsi que l'exposa un peu plus tard le projet de loi voté à la fin de 1891 par la Chambre des Députés et mis de côté. Il faut se souvenir ensuite, de ce qu'étaient les effectifs de la mission Pein et on constate ainsi que la mise

l'Algérie, puis rentrer à Tanger. On prétend au Maroc que les tentatives faites ainsi par notre illustre protégé pour ramener à nous les habitants des oasis avaient été très mal reçues et qu'il dut revenir en n'ayant accompli de sa mission que ce qui concernait particulièrement le payement des Ziara. Il ne semble pas en tout cas que les événements consécutifs aient montré dans la situation politique du Touat des traces appréciables du passage du Chérif d'Ouezzan.

Sidi El Hadj Abdessalam mourut à Tanger quelque temps après son retour, le 7 de rebi en nabaouï 1310 (29 septembre 1892). Il est enterré dans la Zaouïa de Moulay Et Taïeb, au quartier de Beni Ider, et a laissé cinq fils : Moulay El Arbi et Sidi Mohammed, de la même femme ; Moulay Et Tahami, d'une autre femme ; Moulay Ali et Moulay Ahmed, de Miss Keene.

IV

HISTOIRE INTÉRIEURE DE LA MAISON D'OUEZZAN, PENDANT LA PROTECTION

Après avoir étudié la situation extérieure de la Maison d'Ouezzan pendant la période de la Protection, il convient

à exécution des projets de 1890-91 eût tenu aisément ce qu'ils promettaient réellement.

On apprend, d'autre part (*ibid.*, p. 60), tous les avantages de la combinaison qui avait fait écarter la première, et qui consistait à occuper le Touat « avec 3.500 hommes et une dépense de 1.200.000 francs ». — L'expédition eût séparé du Maroc les populations de cette partie du Sahara. — Les événements ont montré ce qui devait réellement en être.

On lit encore dans les *Documents* que les Oulad Sidi Cheikh « réussirent complètement dans leur mission » (*ibid.*, note p. 70) et que « le grand Chérif d'Ouezzan » dont le « voyage avait eu une grande importance » « avait révélé aux habitants des Ksour du Gourara que les influences religieuses nous étaient favorables » (*ibid.*, pp. 70-73-74). A. L. C.

d'en envisager la situation intérieure pendant la même période.

Déjà, du vivant de leur père, qui habitait constamment Tanger, les deux fils aînés de Sidi El Hadj Abdessalam s'étaient partagé l'autorité dans la Zaouïa. Moulay El Arbi avait le spirituel ; Sidi Mohammed, le temporel. Quant à Moulay Et Tahami, son état mental avait obligé son père à le faire venir à Tanger, puis transporter en France dans une maison de santé, où il est encore. Les deux fils de l'Anglaise, encore jeunes, habitaient Tanger.

Grâce à la situation acquise par Sidi El Hadj Abdessalam, au point de vue français, la situation de la ville d'Ouezzan, sous l'autorité de Sidi Mohammed, changea absolument. Ce n'était plus la Zaouïa paisible, où les Chorfa partageaient la Ziara des fidèles sous l'autorité spirituelle de l'héritier religieux du grand ancêtre. Ouezzan était devenu un fief de Sidi El Hadj Abdessalam, administré en son nom, et tous, Chorfa compris, tremblaient devant l'autorité de son fils Sidi Mohammed, que sa manière d'administrer la ville avait fait surnommer *Bou Zerouata* (l'homme à la trique).

Avant la mort de Sidi El Hadj Abdessalam, des difficultés s'étaient déjà produites entre Sidi Mohammed et le *Naqib*, chef des Chorfa, nommé par le Sultan. Ce fonctionnaire était investi également des fonctions de Qaïd pour les indigènes, étrangers à Ouezzan, ni Chorfa, ni serviteurs de Chorfa. Le Naqib, Sidi Abdeldjebbar ben Mohammed ben Ali, avait hérité de cette charge occupée avant lui par son père. Les fonctions de Naqib consistent à administrer les Chorfa au nom du Sultan ; il est en quelque sorte le Qaïd des Chorfa. En sa qualité de protégé, Sidi El Hadj Abdessalam avait refusé de se soumettre à l'autorité du Naqib. Sidi Mohammed, qui résidait à Ouezzan, prétendait non seulement échapper, lui et ses gens, à cette autorité, mais y

substituer la sienne. De grosses difficultés qui faillirent dégénérer en batailles, se produisirent à Ouezzan. Sidi Mohammed se plaignit à son père que Sidi Abdeldjebbar voulait le maltraiter, et Sidi El Hadj Abdessalam présenta les choses à la Légation de France, de façon à faire croire que la protection française dont il jouissait était la cause des agissements du Naqib vis-à-vis de lui. La Légation de France, mal renseignée, convaincue que Sidi El Hadj Abdessalam était le maître d'Ouezzan par héritage, ignorant absolument l'organisation de la Zaouïa et celle de la ville, considérant à tort que l'autorité du Sultan ne s'y était jamais exercée et que les prétentions de Sidi Abdeldjebbar n'étaient dues qu'au désir d'humilier Sidi El Hadj Abdessalam parce qu'il était protégé français, exigea du Sultan Moulay El Hassan non seulement la destitution de Sidi Abdeldjebbar, mais son exil d'Ouezzan. Le Sultan, pour éviter des complications, céda ; Sidi Abdeldjebbar fut sacrifié et remplacé par un homme insignifiant, Sidi Mohammed bel Mekki ben Ahmed ben Ali, fils d'une fille de Sidi El Arbi, sœur de Sidi El Hadj Abdessalam.

En cédant d'un côté, le Makhzen, afin d'établir que la ville d'Ouezzan était bien une ville du Sultan et non la capitale d'un petit État indépendant, comme Sidi El Hadj Abdessalam voulait le faire croire à la France, chargea des fonctions de Qaïd, le Qaïd Chougrani, Khalifa du gouverneur de Larache, c'est-à-dire un personnage de son Makhzen, au lieu de les confier, comme autrefois, au Naqib, qui était un Chérif d'Ouezzan. En résumé, la tentative du Chérif pour établir à son profit l'indépendance de la ville, vis-à-vis du Sultan, avait eu comme seul résultat de transformer Ouezzan en ville administrée par un Qaïd, tandis qu'auparavant les Sultans avaient toujours réservé aux Chorfa eux-mêmes le soin de leur propre administration. Sans doute, l'autorité de ce Qaïd est illusoire ; le seul rôle du Qaïd El Hadj Ali Ould Ed Areïchi, qui remplace aujourd'hui le Qaïd Chou-

grani, consiste à administrer la prison d'Ouezzan et à toucher une peseta par prisonnier; mais le principe est établi et les circonstances peuvent faire que le fantôme de Qaïd qui représente le Sultan à Ouezzan soit un jour remplacé par un fonctionnaire ayant les moyens de rendre son autorité effective.

*
* *

Quoi qu'il pût en être de l'avenir, Sidi Mohammed Bou Zerouata, fils de Sidi El Hadj Abdessalam, était de fait le véritable Naqib et le véritable gouverneur d'Ouezzan, quoique n'étant investi d'aucune fonction officielle. La disgrâce de Sidi Abdeldjebbar, obtenue par la France avait démontré, plus que toutes les Barakas, l'inutilité d'une résistance à cette autorité qui s'imposait. Il est juste d'ajouter que Sidi Mohammed avait des qualités d'administrateur, et qu'il sut établir un certain ordre dans la population hétéroclite d'Ouezzan, dont les éléments divers, sont en général, loin d'être recommandables. Il organisa la défense de la ville, souvent attaquée par les tribus voisines, et particulièrement par les Beni Mestara; il créa une sorte de milice, en organisant chaque quartier sous les ordres d'un moqaddem responsable; en un mot, il mit la ville en état de résister sérieusement aux attaques dont elle était l'objet, de telle façon que ces attaques devinrent de plus en plus rares et qu'Ouezzan put jouir d'une certaine tranquillité. Il ne faudrait pas cependant aller jusqu'à dire qu'Ouezzan eût été capable de résister à une attaque sérieuse de toute la tribu des Beni Mestara. Les attaques dirigées contre la ville ne comprenaient que des fractions de tribus et les combats ont toujours été amplifiés par les Chorfa. Si les tribus n'avaient pas été arrêtées par la crainte du Makhzen, elles auraient pu détruire Ouezzan, malgré sa milice; de même, le Makhzen, s'il n'avait été arrêté par la Protection, n'aurait

certainement pas toléré les usurpations de pouvoir du fils de Moulay Abdessalam.

L'autre fils du Chérif, Moulay El Arbi, avait hérité de la Baraka. Il était incapable de s'occuper de l'administration d'Ouezzan, qui, à la mort de son frère Sidi Mohammed, en 1895 (1), fut reprise par Moulay Ali et Moulay Ahmed, fils de ce dernier, sous la direction de son secrétaire, Sidi El Hadi et avec un esclave affranchi, « Abd El Hadi », comme pouvoir exécutif.

Si El Hadi et Abd El Hadi étaient, d'ailleurs, les deux agents de gouvernement de Sidi Mohammed Bou Zerouata, on prétend même que Si El Hadi, homme intelligent et sans scrupules, était le véritable organisateur d'Ouezzan et qu'il dirigeait son maître plutôt qu'il n'était dirigé par lui.

La mère de Moulay Ali et de Moulay Ahmed était fille du Hadj Ali Astot, gouverneur de Larache et du Khlot, auquel son fils Mohammed succéda d'abord. Un Qaïd de tribu Makhzen, Si M'hammed Ould Ba Mohammed Ech Chergui, de la tribu arabe des Cheraga, ne tarda pas à remplacer Si Mohammed bel Hadj Ali Astot, qui s'enfuit avec sa famille à Ouezzan. Son père avait déjà naguère déposé toute sa fortune entre les mains de Sid El Hadj Abdessalam pour la soustraire à la rapacité du Makhzen, et elle était considérable. Elle venait du premier chef de la famille, le faqih Bouselham ben Ali Astot, gouverneur de Tanger, de Larache et d'El Qçar et de toutes les tribus berbères dépendant de ces villes, qui avait représenté le Sultan à Tanger auprès des Puissances. C'est lui qui, après la bataille d'Isly, signa le traité de Tanger, le 10 septembre 1844.

La fortune du Hadj Ali Astot contribua, pour une large part, à établir la situation de Sid El Hadj Abdessalam. C'est

(1) Sidi Mohammed, fils de Sidi El Hadj Abdessalam, est mort le 10 djoumada 1er 1313 H. (29 octobre 1895 J.-C.) et est enterré à Ouezzan.

afin de s'assurer la jouissance du dépôt qui lui avait été confié, que le Hadj Abdessalam maria son fils Sidi Mohammed avec la fille, encore vivante aujourd'hui, du Hadj Ali. Les Chorfa d'Ouezzan n'avaient jamais été très riches et surtout n'avaient jamais eu à leur disposition des sommes d'argent considérables. La fortune de Hadj Ali Astot permit à Sidi El Hadj Abdessalam de donner à son train de vie l'apparence seigneuriale qui contribua à le faire considérer comme le premier personnage du Maroc après le Sultan.

Le Qaïd M'hammed Ould Ba Mohammed Ech Chergui, en sa qualité d'Arabe, n'avait pas pour les Chorfa le respect superstitieux des gens de race berbère. C'était avant tout un homme de gouvernement, très énergique, et ne reconnaissant d'autre pouvoir que celui du Makhzen. « Résolu à défendre les Arabes de la plaine contre les incursions des montagnards, il abattit complètement la puissance des Ahl Serif et des Beni Gorfet ; il les soumit et en garda un certain nombre dans sa prison d'El Araïch. Telle était la grande terreur qu'il inspirait, que les Chorfa Beni Arous eux-mêmes lui amenaient à El Araïch des prisonniers, de la grille même des sanctuaires de Moulay Abdessalam ben Mechich (1). »

Un homme semblable ne pouvait pas voir d'un bon œil les prétentions d'indépendance de Sidi El Hadj Abdessalam ; d'autant plus qu'Ouezzan faisait partie de son gouvernement, et il était, d'autre part, parfaitement de taille à imposer son autorité, même par la force si cela eût été nécessaire. Le Chérif avait donc pu voir, à l'époque, dans la nomination de Ould Ba Mohammed au gouvernement de Larache, en remplacement des Astot qui lui étaient dévoués, une menace à son adresse.

(1) *Archives marocaines*, t. V, « Les Arabes de la vallée du Lekkoûs », p. 3.

V

LES PETITS-FILS DE MOULAY ABDESSALAM ET LE HAFIDISME.

Nous avons vu qu'après la mort de Sidi Mohammed Bou Zerouata, le pouvoir temporel qu'il exerçait, grâce à la protection française, et malgré la présence à Ouezzan d'un Naqib nommé par le Sultan et d'un Qaïd du Makhzen, passa entre les mains de ses fils, Moulay Ali et Moulay Ahmed.

Moulay El Arbi, détenteur de la Baraka, malade et, sans être inintelligent, incapable de volonté ne s'occupait ni de l'administration de la ville ni des empiètements de ses neveux. Ces deux jeunes gens avaient suivi les errements de leur père en les exagérant. Ils établirent sur la ville d'Ouezzan un véritable régime de terreur. Ce n'est pas qu'il ne se trouvât parmi les Chorfa, habitant Ouezzan, des personnalités capables de leur tenir tête victorieusement, et d'obliger les fils de Sidi Mohammed à se contenter de la place à laquelle ils avaient droit, mais tous étaient retenus par la crainte de difficultés avec le Gouvernement français. On redoutait, en entamant la lutte avec nos jeunes protégés, d'être désavoué par le Sultan, emprisonné, ou tout au moins exilé d'Ouezzan. L'exemple de la mésaventure de Sidi Abdeldjebbar avait porté ses fruits. Les fils de Sidi Mohammed arrivèrent ainsi, grâce à nous, à une situation inattendue. Leur orgueil, grandissant sans cesse par l'impunité, ne connut plus de limites. Ils en vinrent à attribuer à leur propre influence et à leurs propres forces, ce qui, effectivement, n'était dû qu'à la protection de la France.

Leur plan consistait à tout préparer de façon à pouvoir accaparer complètement Ouezzan à la mort de leur oncle Moulay El Arbi. D'avance, ils s'étaient partagé les rôles : Moulay Ali devait être le Chérif Baraka ; Moulay Ahmed, son frère, devait être chargé du temporel et de l'administration de la ville. Pour arriver à leurs fins, il leur fallait maintenir dans l'ombre le fils de Moulay El Arbi, Moulay Et Taïeb, encore enfant et qu'ils voyaient grandir avec inquiétude. Afin d'établir plus solidement leur situation, ils épousèrent chacun une fille de Moulay El Arbi, dont ils étaient ainsi, à la fois, les neveux et les gendres. Puis, profitant de la jeunesse de leur cousin, et de la paresse d'esprit de leur oncle, ils se rendirent acquéreurs de presque toutes les maisons appartenant à Moulay El Arbi, à Ouezzan. Ils avaient comme complice dans ce travail souterrain le propre secrétaire de Moulay El Arbi, Si Abdessalam ben Hammo Allal, qui n'avait peut-être pas toute la confiance de son maître, mais que son maître n'avait plus l'énergie de chasser.

Abdessalam ben Hammo avait en sa possession le sceau de Moulay El Arbi et pouvait en faire usage quand bon lui semblait tandis que le Chérif lui-même ne pouvait pas toujours s'en servir quand il voulait ; c'est ainsi que le testament par lequel il désigna Moulay Et Taïeb comme héritier de la Baraka était écrit de sa propre main et signé, mais sans être revêtu de son sceau, parce qu'il avait écrit ce document en dehors de son secrétaire dont il soupçonnait la trahison. A mesure que son fils grandissait, Moulay El Arbi, en effet, était parfois tiré de sa torpeur par quelque incident futile. Il se rendait compte alors de l'état de choses que son manque d'énergie et de combativité l'empêchait d'envisager résolument. Il essayait de lutter, mais son intelligence affaiblie lui refusait le service qu'il en attendait. Il s'exagérait les difficultés et les périls de sa situation et sa raison se brisait sous l'effort de sa volonté.

C'est ainsi qu'au commencement de septembre 1900, en présence des empiètements sans cesse grandissants de ses neveux, qui, pendant que Moulay El Taïeb faisait en Algérie une tournée de Ziara, profitèrent de son absence pour se faire donner par Moulay Et Arbi presque tous ses biens, le Chérif eut le sentiment de ce qui se passait et fit un effort de résistance qui provoqua chez lui une espèce de folie. Il quitta Ouezzan, vint à El Qçar, où il acheta une maison, se rendit à Tanger avec l'intention de se plaindre, à la Légation de France, des agissements de ses neveux. Dominé par son secrétaire, suivi par son neveu Moulay Ahmed qui, inquiet de la tournure que prenaient les choses, n'hésitait devant aucun sacrifice pour faire échouer la tentative de révolte de son oncle, Moulay El Arbi finit par rentrer à Ouezzan, en décembre 1900, épuisé et sans avoir rien fait.

Son fils, Moulay Et Taïeb, revenu d'Algérie, pendant ce voyage, voyait bien ce qui en était, mais l'inexpérience et la timidité de sa grande jeunesse, d'une part, le respect profond qu'il avait pour son père, d'autre part, le rendaient incapable de toute initiative.

Les deux fils de Sidi Mohammed jouaient d'ailleurs admirablement leur rôle ; ils donnaient avec affectation à leur oncle toutes les marques de respect dues au chef de leur Maison. Sans arriver à dissimuler complètement le dépit que leur causait cette apparente soumission, ils attendaient avec impatience le moment d'en recueillir les fruits et de pouvoir à leur tour exiger sans partage la soumission des autres.

Moulay El Arbi professait ouvertement pour la France des sentiments de respect et d'admiration qui ne paraissaient pas simulés. Il disait couramment : « Mon père en mourant m'a laissé à la porte de cette maison (la France); mon père savait ce qu'il faisait ; j'y resterai moi-même jusqu'à ma mort. » Sincèrement reconnaissant de la protection qui

lui était accordée, il semblait comprendre les bénéfices réels qu'il en retirait, et l'intérêt qu'il y avait pour lui à la conserver. Son fils Moulay Et Taïeb partageait absolument les sentiments de son père. Les fils de Sidi Mohammed, au contraire, fanatiques et orgueilleux, paraissaient se considérer plutôt comme des alliés de la France que comme ses protégés, ne se préoccupant que d'augmenter leur situation et leur prestige, de façon à pouvoir, le moment venu, se tourner vers le Gouvernement marocain, vers un prétendant ou vers une autre Puissance. Dans notre protection, ils ne voyaient, semble-t-il, qu'un moyen de devenir assez puissants pour nous poser des conditions. Ils devaient de longue date être considérés capables de toutes les trahisons.

Dans ces conditions, l'unité apparente de la maison d'Ouezzan devait forcément être rompue par la disparition de Moulay El Arbi, qui mourut à Ouezzan, où il est enterré, en 1324 (1906).

*
* *

Le règlement de la succession de Moulay El Arbi donna lieu à de nombreuses difficultés, non seulement pour le partage des biens laissés par le défunt, dont la plus grande partie, d'ailleurs, avait été accaparée par ses neveux, dès son vivant, mais surtout pour la *Baraka*. La Légation de France s'est alors trouvée dans une situation inattendue : elle eut à désigner le véritable héritier de la Baraka de Moulay Abdallah Chérif. Moulay Et Taïeb prétendait y avoir droit, non seulement comme fils du défunt, mais en vertu du testament laissé par Moulay El Arbi. Moulay Ali ben Mohammed affirmait, d'autre part, être l'héritier incontestable de cette Baraka et invoquait en sa faveur un argument topique. Il prétendait qu'avant de mourir Moulay El Arbi lui avait craché dans la bouche et que cet acte matériel l'avait mis sans contestation possible en possession de la

Baraka. Cette manière de transmettre la Baraka n'est d'ailleurs pas particulière à la descendance de Moulay Abdallah Chérif et on en trouve de fréquents exemples.

L'embarras de la Légation de France ne laissait donc pas que d'être grand : comment désigner administrativement, sans tomber dans le ridicule, l'héritier d'une parcelle de l'influence divine ? La Baraka est faite de la foi que la masse a dans l'influence divine qu'elle reconnaît chez telle ou telle personne et qui donne à cette personne une autorité réelle; c'est, en un mot, une cause qui n'existe que par les effets qu'elle produit, sans avoir d'existence propre en dehors de ces effets. Pour bien faire, il eût fallu ne désigner personne et laisser aux croyants le soin de faire leur choix, quitte à le ratifier ensuite. D'autre part, il fallait une solution rapide. Pour en finir, la Légation décida de s'en tenir au testament de Moulay El Arbi et reconnut officiellement, comme Chérif Baraka, son fils aîné Moulay Et Taïeb.

La décision prise irrita profondément les deux fils de Sidi Mohammed qui voyaient s'effondrer tous leurs projets ambitieux.

Ils résolurent d'ailleurs de n'en tenir aucun compte. La terreur qu'ils inspiraient à Ouezzan leur permit de dépouiller complètement leur cousin Moulay Et Taïeb et de le reléguer dans une situation inférieure. Petit à petit, ils lui enlevèrent jusqu'à ses serviteurs, en les obligeant à se mettre à leur propre service. Seul, un ancien serviteur de Moulay El Arbi, appelé El Hadj Et Tahami, n'a pas tenu compte de leurs menaces et est resté fidèle à Moulay Et Taïeb.

Le secrétaire Si Abdessalam ben Hammo Allal s'est fait au contraire l'agent de Moulay Ali et de Moulay Ahmed et les aide, par ses perfides conseils, à achever la ruine du fils de Moulay El Arbi pour établir leur omnipotence. Moulay Et Taïeb est incapable de réagir contre cet état de

choses ; il sait qu'il risquerait sa vie en tentant la moindre résistance. Il ne peut même pas quitter Ouezzan, où ses cousins le maintiennent prisonnier afin de profiter au moins de la Baraka qui lui a été reconnue. Ils ne lui remettent même plus sa part dans les Ziara apportées à Ouezzan et il serait intéressant de savoir s'ils ne détournent pas également à leur profit ce qui devrait lui revenir de la pension faite par le Gouvernement français à son grand-père, Sid El Hadj Abdessalam, et continuée à ses héritiers.

Lorsque la protection française fut accordée au Chérif, en 1883, il avait insisté vivement pour obtenir le droit d'aller en Algérie en tournées de Ziara quand bon lui semblerait ; le Gouvernement français ne voulut pas céder à cette prétention, tenant, avec juste raison, à se réserver la faculté d'autoriser ou non ces voyages. Le Chérif fit valoir que ses quêtes d'Algérie constituaient une bonne part de son revenu et, comme transaction, le Gouvernement français décida de lui donner une pension fixe de 30.000 francs par an. A sa mort, la pension fut partagée entre ses cinq fils, ce qui faisait à chacun 6.000 francs par an ; puis à la mort de chaque fils, sa part de 6.000 francs fut répartie entre les héritiers, de sorte que les fils de Sidi Mohammed touchent chacun 3.000 francs par an. Après une ou deux autres générations et pour peu que les Chorfa vivant actuellement aient un certain nombre d'enfants, la part de chacun finira par être insignifiante. La dépense globale de 30.000 francs cessera ainsi de présenter aucune utilité. Elle n'a déjà plus la même signification qu'au début. — La part qui devrait revenir à Moulay Et Taïeb ne lui en serait pas moins précieuse.

*
* *

Le loyalisme des fils de Sidi Mohammed à l'égard du Makhzen et de la France a toujours été sujet à caution.

Leur politique a toujours consisté à opposer la Légation au Makhzen et réciproquement, de façon à se faire entre les deux une situation indépendante, aux dépens de l'un et de l'autre. Ils ont affecté de croire et surtout cherché à faire croire dans leur entourage direct qu'ils ne relevaient pas de la Légation de Tanger, mais du Gouvernement général de l'Algérie. C'est d'ailleurs le système de tous les protégés, de chercher à échapper à l'autorité qui est le plus proche d'eux. Un conflit à leur sujet entre la Légation de Tanger et le Gouvernement général de l'Algérie eût donc été le bienvenu pour eux, s'ils avaient pu le provoquer.

Aucun ministre de France n'a jamais été à Ouezzan ; les Chorfa ont toujours su exagérer à tel point leur importance qu'une semblable visite était considérée comme pouvant entraîner les plus grosses conséquences. M. Saint-René Taillandier avait manifesté, lors de son ambassade à Fès, en 1905, l'intention éventuelle de revenir par Ouezzan. Moulay El Arbi vivait encore, mais son état maladif ne permettait pas de s'adresser à lui ; son fils Moulay Et Taïeb n'étant pas à Ouezzan, ce furent les fils de Sidi Mohammed, Moulay Ali et Moulay Ahmed, qu'on dut consulter. Ils déclarèrent que la visite du ministre de France à Ouezzan provoquerait un soulèvement tel, dans les tribus des montagnes, que s'ils pouvaient protéger la vie du ministre jusqu'à son entrée à Ouezzan, ils ne pourraient pas en répondre à la sortie ; qu'ils se feraient tuer certainement pour le défendre, mais que le sacrifice de leur propre vie serait, peut-être, lui-même inutile.

Pour qui connaît Ouezzan et sa situation géographique dans la tribu makhzen des Maçmouda, à proximité du Gharb, le prétexte invoqué par les Chorfa pour éviter la visite du ministre de France n'a aucun fondement. La vérité est qu'ils ne voulaient pas de cette visite : il leur eût été pénible de donner publiquement des marques de respect au représentant d'une nation chrétienne, et ils crai-

gnaient, en laissant le ministre arriver à Ouezzan, avec l'escorte habituelle des cavaliers du Makhzen et des tribus, de voir disparaître la légende qu'ils entretenaient avec tant de soin. Ouezzan eût cessé d'être un avant-poste en Blad Es Siba, où les Chorfa ne se maintiennent que grâce à la Baraka de leur ancêtre, et aux hommes armés dont ils disposent. Cette légende leur a permis de constituer à Ouezzan une milice de près d'un millier de fusils européens, sans parler de l'organisation de la ville par quartiers, sous le commandement de *moqaddemin* (chefs), ce qui représente un total d'au moins trois mille hommes convenablement armés. Sans la protection de la France qui les couvre, le Makhzen n'aurait jamais toléré de la part des Chorfa un semblable déploiement de forces dans une région où il lui était si facile de faire sentir son autorité.

Les petits-fils de Sidi Mohammed conservent ainsi près d'eux une force suffisante pour terroriser Ouezzan, et qui peut devenir le noyau de forces plus considérables. L'épopée du Chérif Moulay Ahmed Er Raisouli a fortement surexcité leur imagination et leur folie des grandeurs. Raisouli a terminé son aventureuse carrière, pour le moment du moins, en obtenant la protection d'une nation européenne. Les fils de Sidi Mohammed se sont, au contraire, servi, pour marcher quelque jour sur ses traces, de la protection dont ils ont hérité.

Ces deux jeunes gens, dont on pouvait tout attendre, ont sans doute pensé que le moment était venu de jeter le masque quand la proclamation de Moulay Abdelhafid, à Fès, leur en a fourni l'occasion.

Moulay Ali et Moulay Ahmed n'ont pas hésité : sans s'occuper d'abord de la Légation de France, ils ont adhéré à la proclamation de Moulay Abdelhafid et obligé tous les habitants d'Ouezzan, Chorfa ou non Chorfa, à faire la

prière de l'Aïd El Kebir au nom du nouveau Sultan. C'est ensuite seulement qu'ils ont informé la Légation, en prétendant qu'ils avaient dû suivre le mouvement des tribus, tandis qu'ils avaient au contraire cherché, sans succès d'abord, à entraîner les tribus avec eux. On affirme qu'ils avaient été conseillés par Sidi Abdeldjebbar, leur ancien ennemi avec lequel ils se sont réconciliés, et dont l'esprit d'intrigue trouve chez ses jeunes cousins des instruments tout prêts pour la satisfaction de ses vieilles rancunes. Il ne déplairait peut-être même pas à Sidi Abdeldjebbar de voir les fils de celui qui l'a fait autrefois expulser d'Ouezzan devenir les premières victimes des conseils qu'il leur donne.

Les fils de Sidi Mohammed renient, en tout cas, ouvertement la France; ils déclarent hautement qu'ils n'ont plus rien de commun avec elle et y sont absolument ennemis des réformes proposées. Moulay Abdelhafid représente pour eux le parti de la réaction et ils s'y rattachent franchement. En mettant de côté les sentiments, il faut reconnaître que leur raisonnement est assez logique. Comme tous les Chorfa, ils vivent des abus de l'état de choses établi. Aucune compensation ne leur ayant été offerte en échange de ce qu'ils perdraient au renversement de cet état de choses, ils adhèrent à la proclamation de celui qui en représente pour eux le maintien.

Ils ne risquent d'ailleurs pas grand'chose à agir ainsi. De deux choses l'une en effet : ou bien Moulay Abdelhafid triomphera et ils pensent que, dans ce cas, fidèle à son programme, le nouveau Sultan abolira la protection. Ils seraient exposés sans défense à ses rancunes s'ils ne l'avaient pas proclamé, tandis qu'ils espèrent bien recevoir de lui la juste récompense de leurs services. Si, au contraire, Moulay Abdelaziz reste victorieux, la protection conservera son influence, et comme, après tout, ils restent toujours protégés français, ils ne risquent qu'une semonce dont ils ne se soucient pas.

Il faut ajouter, pour achever de peindre le caractère des fils de Sidi Mohammed, qu'ils sont particulièrement ingrats vis-à-vis de Moulay Abdelaziz dont ils ont été les hôtes à Fès, l'année dernière pendant plusieurs mois, et qui les a comblés d'attentions et de cadeaux. Pour leur complaire il avait même destitué le Naqib de la Zaouïa d'Ouezzan, Moulay Et Taïeb Et Tahami dont l'influence et l'autorité leur portaient ombrage. Le Sultan a mécontenté ainsi pour eux un Chérif, dont l'influence considérable chez les Zemmour aurait pu lui être aujourd'hui d'une grande utilité. Ils ne l'en ont pas moins abandonné.

Voici en résumé, après vingt-cinq ans de protection, la situation des descendants du « Grand Chérif » d'Ouezzan :

Trois fils de Sidi El Hadj Abdessalam sont encore vivants : Moulay Et Tahami est dans une maison de santé à Marseille ; Moulay Ali et Moulay Ahmed, les fils de l'Anglaise vivent à Tanger, assez retirés et assez peu satisfaits, semble-t-il, de la situation qui leur est faite, mais dont ils ont pris leur parti au profit leur tranquillité.

Moulay Et Taïeb, fils de Moulay El Arbi, est le détenteur de la Baraka : il vit à Ouezzan, complètement annihilé par ses cousins, contre lesquels il est impuissant.

Son frère, Sidi Abdessalam, est encore un enfant.

Moulay Ali et Moulay Ahmed, fils de Sidi Mohammed, viennent de proclamer Moulay Abdelhafid. Leur orgueil insupportable et leur ambition démesurée ne s'arrêtent à aucun scrupule. Ils sont de ces instruments qui ne s'emploient que pour eux-mêmes, tant qu'ils ont une valeur quelconque, et qui ne consentent à être utilisés que lorsqu'ils ont besoin d'être secourus. — On peut s'attendre à tout de leur part. L'attitude de Moulay Ali à Fès, au moment de l'arrivée de Moulay Hafid à Mékinès, en est la preuve.

VI

OUEZZAN ET LA ZAOUÏA

Ouezzan s'accroche sur le flanc nord du Djebel Bouhalal (1), en *Maçmouda*, à l'extrémité nord-est de la tribu. En face de la ville se trouvent, à main droite, à l'est, les *Beni Mestara* dont on aperçoit, à quelques kilomètres, le premier village, Azemourin, à gauche duquel, une bande étroite de la tribu des *R'zaoua* se prolonge jusqu'au territoire de Maçmouda, en séparant les Beni Mestara des *Er-Rhouna*. Ceux-ci s'étendent sur la gauche, jusqu'au Djebel Çarçar qui limite à l'ouest le panorama. Des points élevés de la ville, on aperçoit, sur le Djebel Çarçar, la Zaouïa de Sidi Ali ben Ahmed, dont Moulay Abdallah Chérif fut le disciple.

Ouezzan se trouve à l'est de toutes les routes qui vont de Tanger à Fès, et reste cependant à l'ouest de la ligne droite, entre ces deux villes. C'est une ville ouverte; on ne peut, en effet, considérer comme fortifications les travaux de défense rudimentaires élevés par Sidi Mohammed Bou Zerouata et par ses fils, simples postes de garde avec des meurtrières.

*
* *

Avant d'arriver à Ouezzan, après avoir traversé les Maçmouda (2), on arrive au bourg de *El Qechryin*. Ce bourg, que l'on dit être plus ancien que Ouezzan, s'appelait

(1) Le Djebel Bouhalal s'appelait autrefois Djebel Er Rihan, la montagne des myrtes. Le nom de Bouhalal lui a sans doute été donné parce que la situation d'Ouezzan au nord de cette montagne ne permet d'apercevoir la nouvelle lune (El Halal) qu'en montant à son sommet.

(2) C'est à tort que certains auteurs européens placent Ouezzan dans la tribu des Beni Mestara. Ouezzan est dans la tribu des Maçmouda et le premier village

autrefois *El Guelida* (1). El Qechryin est habité en majorité par des descendants de Moulay Et Taïeb qui y habitait lui-même avant la mort de son frère, Moulay Et Tahami.

Le village se divise en cinq quartiers : 1° El Mers; 2° Eç Çebanin; 3° Rif El Azef; 4° Er Refasin; 5° Bou Adan. Chaque quartier relève d'un moqaddem chargé d'assurer l'ordre. Il y a à El Qechryin deux mosquées, dont une de *Khotba* et plusieurs sanctuaires : les principaux sont : Sidi Et Taïeb ben Ibrahim ben Adallah et Sidi Ahmed Bou Adan.

Le Chérif Moulay El Arbi, fils de Sidi El Hadj Abdessalam, possédait à El Qechryin un grand jardin où il avait fait bâtir une maison. Il y habitait généralement pour ne pas être témoin, à Ouezzan, des agissements de ses neveux, Moulay Ali et Moulay Ahmed.

Entre El Qechryin et Ouezzan, on ne trouvait, il y a quelques années, que des oliviers. Il s'y élève maintenant un véritable quartier qui compte au moins deux cents maisons et deux mosquées.

En approchant d'Ouezzan, on a à main gauche les tombeaux des plus illustres ancêtres des Chorfa : Sidi Mohammed ben Abdallah, Moulay Et Tahami, Moulay Et Taïeb, Moulay Ahmed et Sidi Ali ben Ahmed.

Tous ces tombeaux sont recouverts en tuiles vernissées vertes, sauf celui de Sidi Ali ben Ahmed, qui a une qoubba blanche et celui de Moulay Et Tahami, qui est recouvert en

des Beni Mestara, la dechra d'Azemourin (les oliviers) en est distant de quelques kilomètres au nord-est.

(1) En venant de Fès directement on peut arriver à Ouezzan par la route d'Aouf, sans traverser les Maçmouda ; c'est la route qu'à suivie Eugène Aubin (*le Maroc d'aujourd'hui*, p. 453 à 492). Pour aller d'Ouezzan à El Qçar, Eugène Aubin a pris la route qui traverse les Maçmouda jusqu'à la cascade *Charichira*, formée par l'Oued Mda qui prend sa source en Maçmouda. Une autre route plus directe traverse une partie de Er Rhouna et Ahl Serif; elle est connue sous le nom de route de *Sebab*. Enfin une troisième route passe sur le flanc nord-ouest du Djebel Çarçar : c'est la route dite de *Hammara*, du nom d'un village qui se trouve à moitié chemin.

chaume. Simple après sa mort comme il l'était pendant sa vie, Moulay Et Tahami n'a jamais voulu de qoubba ni de tombeau somptueux. Sa tombe était entourée d'un simple mur en maçonnerie, non crépi ; le sol de ce sanctuaire est fait de la terre nue, sans aucun pavé. Plusieurs fois, ses descendants ont voulu lui faire bâtir une qoubba et ont fait venir des ouvriers de Fès à cet effet; mais ce qui était bâti pendant la journée s'écroulait pendant la nuit ; puis enfin le saint apparut en songe au moqaddem de son sanctuaire et lui déclara formellement qu'il ne voulait qu'un toit de chaume sur sa tombe. Son désir fut respecté et le toit de chaume reconstruit est habité par d'innombrables familles de pigeons qui se reproduisent paisiblement et que personne ne tue. Ce sont les pigeons sacrés de Moulay Et Tahami. Lorsque Moulay El Arbi, qui est mort il y a deux ans, acheta une propriété à El Qçar, en 1900, il y transporta plusieurs couples des pigeons de Moulay Et Tahami.

On entre à Ouezzan par le quartier de Aïn Khattab après lequel se trouve la place du Souq El Khemis. Ouezzan proprement dit, est à droite du marché, sur la pente des hauteurs de Bouhalal. A gauche de la place du marché se trouve une grande propriété des Chorfa, que l'on appelle R'arsat Es Soultan, le jardin du Sultan. C'est un vaste jardin d'orangers avec une pièce d'eau et plusieurs pavillons. Le bâtiment principal est une grande maison carrée construite à l'européenne, c'est-à-dire avec des pièces carrées qui ont des fenêtres. Bâtie par Sidi El Hadj Abdessalam, elle sert surtout à loger les hôtes européens des Chorfa.

Ouezzan se divise en treize quartiers, 1° Taïloul ; 2° Beni Mançoura ; 3° Beni Merin ; 4° Er Rouïda ; 5° Bir Bou Kechrad ; 6° Aïn Khattab ; 7° Aïn Bou Faris ; 8° Djenan Ali ; 9° Dar Sqaf ; 10° Djoumaa ; 11° El Haddadin ; 12° Djenan Allouch ; 13° Oulad Amar.

Chaque quartier est administré par un moqaddem responsable, nommé par Moulay Ahmed, fils de Sidi Mohammed Bou Zerouata, qui gouverne la ville sans mandat régulier, mais avec une réelle autorité. Le rôle des moqaddems de quartiers et de maintenir l'ordre, surtout la nuit, et en cas d'alerte de réunir les hommes valides qui tous sont tenus d'avoir des armes et sont organisés en milice ; c'est ainsi que, sous prétexte de préparer la résistance contre les montagnards, les fils de Sidi Mohammed sont arrivés à enrégimenter toute la ville et à en être les maîtres absolus.

*
* *

Les moqaddems vivent surtout des filles de joie qui sont nombreuses à Ouezzan. Renseignés sur les endroits où se réunissent les joyeuses compagnies, ils y font irruption au milieu de la nuit, menaçant de faire arrêter tout le monde, et après avoir recueilli les fruits de leur chantage, ils se retirent, en souhaitant aux gens de bien s'amuser. En cas de scandale, cependant, le moqaddem procède effectivement aux arrestations, pour couvrir sa propre responsabilité. Emprisonnés jusqu'au matin, hommes et femmes sont ensuite conduits au nègre Abdelhadi, chargé par Moulay Ahmed dé l'exécution des actes administratifs. Abdelhadi fait appliquer aux perturbateurs de l'ordre public, des deux sexes, un certain nombre de coups de lanières de cuir tressé, appelées *zeflaoun*, puis envoie les hommes en prison et les femmes au *Dar El Arifa*.

Abdelhadi est dur et implacable, quelquefois même cruel, mais désintéressé. Il ne prend pas d'argent, mais ne se laisse pas attendrir ; sa sanction est toujours la même : *ez zeflaoun* et la prison. Dans les cas graves, il fait frapper si longtemps et si fort que la prison est inutile et qu'on n'emporte qu'un cadavre. Personne n'échappe aux lanières d'Abdelhadi. Un moqaddem de quartier, négligent, est

battu comme un simple administré, et les Chorfa eux-mêmes qui enfreignent la sévère discipline imposée par les fils de Sidi Mohammed sont publiquement corrigés par le nègre incorruptible, qui dans ce cas, raconte-t-on, dit à ses exécuteurs, pour les exciter à frapper consciencieusement : « *Drob Ould Sidi, Drob Ould Lalla* », « frappe le fils de mon Seigneur, frappe le fils de ma Dame ». En résumé, une apparente égalité règne à Ouezzan sous l'autorité despotique des fils de Sidi Mohammed Bou Zerouata.

A la vérité, cette égalité n'est qu'apparente, et pour la rue. Chez eux, les Chorfa d'une certaine importance peuvent commettre les abus les plus monstrueux sans craindre les indiscrétions des moqaddems du quartier ni les lanières d'Abdelhadi. La vertu n'est vraiment obligatoire que pour les misérables. Que les jeunes Chorfa s'amusent et parfois même les vieux, cela n'est spécial ni aux Chorfa ni à Ouezzan ; mais avec cette idée du mépris de la femme que l'on trouve accentuée chez la majorité des Marocains, il arrive souvent que les Chorfa profitent de leur situation pour dépouiller les malheureuses qui ont servi à leurs plaisirs et pour les renvoyer ensuite à peu près nues ; on assure même que, quelquefois, ils les tuent pour qu'elles ne puissent pas se plaindre.

L'aventure de Tama bent Bou Aouad avec le Chérif Sidi En Nadi, fils de Sidi Abdeldjebbar, est bien connue à Ouezzan. Tama bent Bou Aouad était une des plus jolies filles d'Ouezzan et sa beauté lui avait valu de nombreux cadeaux. Elle avait quelques bijoux, de lourds bracelets d'argent, des colliers de corail, des vêtements de soie brodés d'or, des foulards multicolores et des babouches de velours. Son petit intérieur de femme sans mari était relativement luxueux : il s'y trouvait, avec quelques tapis, des matelas de laine, de pesants flambeaux et des plateaux de cuivre, des petites tasses et des verres dorés pour prendre le thé. Ces richesses, qui ne valaient certainement pas 1.000 francs,

suffirent pour exciter la cupidité de Sidi En Nadi. Il envoya à Tama l'éternelle vieille femme qui inspire confiance. Elle n'eut pas de peine à arriver à ses fins. Un rendez-vous avec un si grand seigneur ne pouvait que tenter la jeune femme, par intérêt peut-être, surtout par amour-propre. Sidi En Nadi persuada la belle Tama que c'était péché que de butiner comme elle le faisait, que c'était indigne d'elle, et il la convainquit de rester chez lui et d'y faire porter tout ce qu'elle avait. Des nègres du Chérif firent rapidement le déménagement et lorsque tout le petit mobilier de la pauvre Tama fut dans la maison du Chérif, celui-ci jeta le masque. Il la dépouilla complètement, ne lui laissant que sa chemise, lui fit mettre les fers aux pieds et la fit jeter dans un cabinet obscur où un esclave lui apportait un pain tous les jours. Elle y serait morte très probablement sans le retour inopiné du frère aîné de Sidi En Nadi qui était avec son père à la Cour (cela se passait encore pendant l'exil de Sidi Abdeldjebbar).

Quelques jours après son retour, ce frère aîné, en visitant la maison, arriva au cabinet où était enchaînée Tama bent Bou Aouad, qui se jeta à ses pieds et lui raconta sa mésaventure. Le Chérif lui fit rendre immédiatement la liberté et la chose en resta là. Quant à ce qui avait été pris à Tama, elle se garda bien de le réclamer, trop heureuse de s'en être tirée la vie sauve.

*
* *

Aux treize quartiers d'Ouezzan, il faut ajouter la *Zaouïa* proprement dite, où se trouve la maison bâtie par Sid El Hadj El Arbi, que l'on appelle *Dar Zaouïa*. C'est là que sous la direction de la veuve de Sidi Mohammed, de nombreuses jeunes femmes — les Filles de Dar Zaouïa — préparent la nourriture pour tous les pèlerins et gens de passage. Une dizaine de moulins à bras montés dans une dépendance de la maison servent à moudre le blé, dont on fait du pain et

d'immenses plats de couscous. Au coucher du soleil, la veuve de Sidi Mohammed rentre chez elle ; l'essaim des travailleuses se disperse et va rejoindre les nombreux serviteurs des Chorfa. C'est une des immunités des *Filles de Dar Zaouïa*. Il ne reste dans la grande maison sans étage qu'une veuve de Sid El Hadj Abdessalam, la mère du Chérif fou, Moulay Et Tahami. Les fils de Sidi Mohammed, Moulay Ali et Moulay Ahmed, habitent également la Zaouïa, mais dans des maisons qu'ils ont fait bâtir.

On trouve, en outre, dans la Zaouïa, une maison appelée Qoubba de Sidi Mohammed, bâtie par le Chérif et où il se tenait habituellement ; la maison de Moulay El Arbi, habitée par ses fils Moulay Et Taïeb et Moulay Abdessalam, et enfin un très grand nombre de *riads* (jardins avec des pavillons qui peuvent être habités) où les Chorfa se tiennent pour recevoir les pèlerins. Ils s'y réunissent également entre eux pour faire de la musique ou pour discuter leurs affaires. Étant donné l'état d'esprit des fils de Sidi Mohammed, la Zaouïa peut être considérée aujourd'hui comme le *Dar El Makhzen* (la maison du Gouvernement) d'Ouezzan. Elle est administrée directement par Abdelhadi.

Ouezzan compte six mosquées, dont deux de khotba. Djama el Kbir, la grande mosquée, renferme les tombeaux de Moulay Abdallah Chérif, de son fils Sidi Ibrahim, et d'un marabout qu'il a trouvé en arrivant au Djebel Bouhalal, Sidi El Hasan Et Tserouali (1). L'autre mosquée de khotba

(1) On raconte qu'en arrivant au Djebel Bouhalal, Moulay Abdallah Chérif y rencontra un ermite qui y était installé avant lui dans une *Khaloua* (endroit retiré). C'était Sidi El Hasan Et Tserouali. Cet ermite souhaita la bienvenue au Chérif en lui disant qu'il l'attendait et que Dieu l'avait chargé de lui garder la place qui lui était désignée. Sidi El Hasan se fit ensuite le serviteur de Moulay Abdallah jusqu'à sa mort. Sa *Khaloua* au Djebel Bouhalal est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage où les femmes se rendent le vendredi.

Sidi El Hasan Et Tserouali était, sans doute, originaire du dchar de Çaf Tsraouta en Ahl Sérif.

est la mosquée de Sidi El Hadj El Arbi, du nom de celui qui l'a fait construire. Elle se trouve dans la Zaouïa.

Non loin de la grande mosquée, on voit le tombeau de Sid El Hadj El Arbi, père de Sidi El Hadj Abdessalam. Son frère Sidi Abdeldjelil est enterré avec lui.

L'organisation de l'instruction publique à Ouezzan est des plus primitives et se borne à quelques écoles de Qoran. Il y a près du Souq El Khamis, dans le quartier d'Aïn Khattab, une petite medersa, des *foqaha* étrangers y enseignent assez irrégulièrement la théologie et la grammaire, ou expliquent quelques commentateurs comme *Ben Achir*. Il arrive parfois qu'un faqih de passage fait quelques lectures à une des mosquées de khotba. En résumé, il n'y a à Ouezzan ni enseignement supérieur, ni université, et sous ce rapport la ville de Moulay Abdallah Chérif est inférieure à bien des villages de la montagne. Les Chorfa négligent absolument les choses intellectuelles, ne se préoccupant, au point de vue religieux, que d'exploiter la Baraka de leurs ancêtres, sans se soucier de répandre, et sans connaître peut-être eux-mêmes, les principes qui ont contribué à établir cette Baraka. Ils ne voient, comme la masse des Khouan, dans le mysticisme de Moulay Abdallah Chérif, que la cause du respect superstitieux qui continue à faire à sa descendance une profitable auréole.

*
* *

La Zaouïa d'Ouezzan est généralement connue sous le nom de *Dar Ed Demana*, la maison de la garantie. On a semblé croire que ce nom lui avait été donné parce que ceux qui se réfugiaient dans son *horm*, soit à Ouezzan même, soit dans une des nombreuses Zaouïas de la confrérie, échappaient aux poursuites du Makhzen, quelle que fût l'importance de la faute ou du crime commis. Il semble qu'il y ait là une interprétation inexacte. Sans doute, les

malfaiteurs qui parviennent à se réfugier dans une des Zaouïas de la confrérie Taïbiya échappent aux poursuites, mais c'est un privilège commun à toutes les Zaouïas et à tous les sanctuaires. L'efficacité réelle en dépend de l'importance plus ou moins grande du lieu, ou des raisons que le Makhzen peut avoir de ménager les Chorfa. Ce privilège est, au reste, une source d'importants revenus pour les Zaouïas. Il n'y a pas en effet que les criminels qui s'y réfugient. Il arrive souvent que des gouverneurs mettent leurs richesses à l'abri dans la principale Zaouïa de leur région.

La garantie donnée par la Maison d'Ouezzan et qui lui a valu son nom de *Dar Ed Demana*, est d'un ordre plus élevé. Elle n'a pas rapport à ce bas monde, mais à l'autre, et signifie que le Paradis est garanti à tous les *foqara* de la confrérie, quelles que soient les fautes qu'ils aient pu commettre auparavant. Cette idée de garantie, comme la plupart des effets de la Baraka de Moulay Abdallah Chérif, et de tous les fondateurs de confréries et de leurs descendants, a été matérialisée et ramenée aux choses de la terre, par la masse d'abord, plus sensible à des avantages immédiats qu'à des promesses d'avenir, et par les Chorfa eux-mêmes : loin de se contenter de l'idéal mystique qui a donné à leurs premiers ancêtres leur renom de sainteté, ils cherchent surtout à en vivre, dans ce monde, le plus largement possible.

La propriété à Ouezzan est presque entièrement entre les mains des Chorfa et plus particulièrement entre celles des fils de Sidi Mohammed, Moulay Ali et Moulay Ahmed, qui, de gré ou de force, se rendent journellement acquéreurs de tous les jardins des environs de la ville sur lesquels ils ont jeté leur dévolu.

Les immeubles sis dans l'intérieur de la ville d'Ouezzan en dehors de la Zaouïa proprement dite, où tout appartient aux descendants de Sidi El Hadj El Arbi, ont une grande valeur. Autrefois, la plupart des qaïds et des notables des

tribus environnantes du Gharb et de la montagne avaient des maisons à Ouezzan, pour s'y réfugier en cas de besoin et soustraire leurs richesses aux exactions du Makhzen.

Malheureusement pour la ville, la rapacité des fils de Sidi Mohammed a tué la poule aux œufs d'or. Beaucoup de ces propriétaires étrangers ont préféré vendre leurs maisons et courir la chance de voir leurs biens confisqués par le Sultan, que de passer sous les fourches caudines des Chorfa. Les gouverneurs du Gharb surtout, qui avaient des maisons à Ouezzan, se trouvaient dans une situation insupportable : les Chorfa en effet voulaient en profiter pour s'immiscer dans les affaire des gouvernements et s'y faire concéder des privilèges. Les biens et les familles de ces gouverneurs étaient devenus entre les mains des Chorfa des gages et des otages. En un mot, les Chorfa avaient pour ainsi dire retourné à leur profit le système du Makhzen, qui ne leur accordait des Azibs dans les régions soumises que pour les maintenir dans sa dépendance.

L'Azib à proprement parler n'est pas une ferme, c'est un village ou une partie de village, dont les habitants sont de père en fils concédés par le Sultan à un Chérif et à sa descendance, pour prélever sur eux l'aumône légale et toutes les redevances de souveraineté. En un mot, le Chérif est substitué au Sultan vis-à-vis des individus qui lui sont ainsi concédés (1).

Les concessions d'Azibs étaient, de la part du Sultan, moins une récompense de services rendus ou une reconnaissance des droits des descendants du Prophète, qu'une précaution politique. L'influence des Chorfa est en effet fort étendue dans les régions insoumises au Makhzen, et afin de les empêcher de s'établir uniquement dans ces régions en y groupant leurs intérêts, ce qui les aurait rendus indé-

(1) *Archives marocaines*, t. V, « Les tribus arabes de la vallée du Lekkoûs », p. 72.

pendants, les Sultans leur accordaient, dans les tribus soumises, des Azibs révocables. Ceux des Chorfa d'Ouezzan dans le Bled El Makhzen, qui est en général pays de plaines, sont, au point de vue agricole le plus clair de leurs revenus, leurs biens en pays de montagnes insoumis ne se composant guère que de jardins, d'oliviers et de vignes.

Le développement des propriétés ou des Azibs des principaux personnages de la famille leur a valu en général une situation prospère, dont on peut se faire une idée par quelques détails.

Les jardins qui entourent Ouezzan contiennent surtout des oliviers, de la vigne et des grenadiers. Mais on y trouve aussi quelques jardins d'orangers : ceux-ci sont exclusivement la propriété des Chorfa riches.

Quoiqu'il y ait de nombreuses sources dans les jardins qui entourent la ville et à Bouhalal, Ouezzan est assez dépourvu d'eau. Mais les maisons des principaux Chorfa sont alimentées par une source de Bouhalal captée à cet effet ; les autres maisons n'ont ni fontaines, ni puits ; les habitants doivent aller chercher leur eau aux rares puits de la ville, et ceux qui habitent Bouhalal aux sources qui s'y trouvent. C'est, d'ailleurs, un usage reçu que les femmes d'Ouezzan aillent chercher leur eau, comme les femmes de la campagne.

Les maisons des principaux Chorfa et de quelques Juifs riches sont également les seules à avoir des égouts. Les eaux ménagères des autres maisons sont transportées par les femmes et jetées à quelque distance de la ville.

Il n'existe à Ouezzan que deux hammams (bains publics), l'un à El Aqba (la montée) de Djoumaa, près de la Zaouïa ; l'autre à Er Rouida. Mais les Chorfa riches ont des bains particuliers dans leurs maisons et il y a même un petit hammam dans un pavillon de R'arsat Es Soultan. Dans la qoubba de Sidi Mohammed, qui se trouve à la Zaouïa, le hammam

est installé d'une façon assez ingénieuse : profitant de la disposition de la ville en terrasse, l'architecte a bâti le hammam au-dessus d'un four banal qui se trouve dans la rue des *Haddadin* (les forgerons), au-dessous de la Qoubba de Sidi Mohammed ; de cette façon, le bain est chauffé par le four et il est toujours chaud, sans que l'on ait à s'en occuper.

*
* *

Avec les Azibs et les propriétés, la principale source de revenus de la Zaouïa consiste dans les *Ziaras* de ses fidèles. Pour l'Algérie seulement, on en évalue le nombre de 15 à 20.000 (1). Là, ils sont connus sous le nom de *Taïbyin*, en souvenir de Moulay Taïeb, qui, d'après une tradition plus ou moins légendaire avait parcouru lui-même les pays d'Alger et de Tunis. Au Maroc, au contraire, les adeptes sont en général appelés *Touhama*, Moulay Et Tahmi s'étant, dit-on, réservé de même le Maroc, le Sahara et le Touat.

La maison d'Ouezzan compte au Maroc une Zaouïa dans chaque ville, parfois même deux, comme à Fès. Les tribus des montagnes du nord-ouest connues sous le nom de *Djebala*, voisines de Ouezzan, ont toutes une grande vénération pour les Chorfa, sans en être les serviteurs directs. L'influence de la Maison s'exerce plus particulièrement sur les tribus ou fractions de tribus dont Ouezzan est le centre d'approvisionnement et qui ont intérêt à maintenir avec cette ville de bonnes relations, pour ne pas s'en voir fermer le marché. Sont dans ce cas la partie sud de la tribu des R'zaoua, les Beni Ahmed, Maçmouda, Er Rhouna, et même la tribu des Beni Mestara, quoique cette dernière tribu,

(1) D'après *Marabouts et Khouans* de Louis Rinn, page 384, il y a en Algérie 20 Zaouïas, 301 moqaddems et 15.744 khouan de l'ordre des Taïbya.

D'après les *Confréries religieuses musulmanes* de Depont et Coppolani, p. 488-489, ce nombre serait de 8 Zaouïas, 234 moqaddems et 22.000 khouan.

d'esprit très indépendant, se refuse souvent aux exigences des Chorfa et n'hésite pas à leur faire la guerre.

Les Chorfa d'Ouezzan ne vont pas en tournée de *Ziara* chez les Djebala, mais la plupart des tribus des montagnes de la région d'Ouezzan et même les Akhmàs apportent en automne aux Chorfa leur part de l'*Achour*, en grains, en fruits secs, charbon, etc.

La majorité de la tribu des R'zaoua dépend des Chorfa Oulad El Baqqal de la Zaouïa d'El Haraïq, où se trouve le tombeau de Sidi Allal El Hadj. Les Oulad El Baqqal comptent aussi un grand nombre de serviteurs dans la tribu d'Ahl Sérif où ils ont une Zaouïa à Dar El Atar, et l'influence des Chorfa d'Ouezzan est presque nulle dans cette tribu. Le grand saint universellement vénéré chez les Djebala est en effet Moulay Abdessalam ben Mechich, et tous ses descendants ou tous les membres de sa famille sont très respectés, sans que les descendants de Moulay Abdallah Chérif aient une place à part dans ce respect : tous les Chorfa du Djebel Alam sont confondus, chez les Djebala, sous la désignation de *Aoulad Moulay Abdessalam*. Dans le Gharb, au contraire, les Chorfa d'Ouezzan font des tournées de Ziara, et y sont bien reçus, surtout chez les Berbères, plus superstitieux et plus dévoués à la famille.

A l'origine, Ouezzan n'était qu'une déchra de montagne d'une médiocre importance et dans les premiers temps, après la fondation de la Zaouïa, le village devait être administré par le Chérif Baraka. Lorsque Moulay Et Touhami et son frère, Moulay Et Taïeb, eurent développé l'influence de la Zaouïa, le nombre sans cesse croissant des descendants de Moulay Abdallah Chérif nécessita une véritable administration. Les Sultans nommèrent alors un Naqib choisi parmi les Chorfa. Plus tard, les émigrés des tribus voisines vinrent en grand nombre habiter Ouezzan. Le Naqib fut

investi en même temps des fonctions de Qaïd pour administrer ces étrangers.

Les fonctions de Naqib semblent avoir été réservées d'abord au Chérif Baraka lui-même ; en effet, le premier Naqib que nous ayons pu retrouver était Sidi El Hadj El Arbi ; la Baraka passa au fils unique et les fonctions de Naqib au frère de Sidi El Hadj Larbi, Sidi Abdallah ben Ali, qui est enterré à Marrakech. Ce Chérif avait une grande influence chez les Zemmour, et Moulay Abderrahman, en juillet 1853, fut heureux de pouvoir recourir à son appui. Le petit-fils de Sidi Abdallah, Moulay Et Taïeb ben Et Tahami ben Abdallah, a hérité de cette autorité de son grand-père sur les Zemmour et c'est lui qui, à la fin de 1907, a fait passer le Sultan Moulay Abdelaziz de Fès à Rabat, dans les circonstances difficiles que l'on sait.

Sidi Abdallah ben Ali fut remplacé comme Naqib par son neveu Sidi Allal ben Ibrahim ben Ali, qui eut pour successeur Sidi Mohammed ben Abdeldjebbar ben Ali, le premier Naqib appelé à exercer en même temps les fonctions de Qaïd. Son fils, Sidi Abdeldjebbar ben Mohammed, cumula lui aussi ces deux fonctions de Naqib et de Qaïd. C'est lui qui eut avec Sidi Mohammed Bou Zerouata les difficultés dont le résultat fut de lui faire enlever ces deux fonctions et de le faire exiler d'Ouezzan. Sidi Abdeldjebbar avait été remplacé comme Naqib par Sidi Mohammed bel Mekki ben Ahmed ben Ali. Après avoir demandé sans succès la protection française, il y a une dizaine d'années, il a fini par rentrer à Ouezzan, voici cinq ou six ans, lors de l'envoi d'une expédition contre les Beni Mestara, à propos du rapt d'une jeune Espagnole et de son frère, dans les environ d'Arzila. Sidi Abdeldjebbar rentra alors à Ouezzan, sous le prétexte de négocier avec les Beni Mestara, et y resta, malgré les protestations des fils de Sidi Mohammed Bou Zerouata, Moulay Ali et Moulay Ahmed, qui, depuis, se sont réconciliés avec lui.

Les autres Naqibs ont été Sidi Ibrahim ben Mohammed ben Ibrahim ben Ali, puis Moulay Et Taïeb ben Et Tahami ben Abdallah ben Ali, que les deux fils de Sidi Mohammed Bou Zerouata ont fait révoquer l'année dernière par le Sultan Abdelaziz, parce que son autorité et son influence réelle les gênaient ; ils l'ont fait remplacer par un homme à leur dévotion, Moulay Ahmed ben Mohammed ben Abdallah ben Ali, qui est le Naqib actuel.

On a vu de quelle façon les fils de Sidi Mohammed Bou Zerouata s'étaient emparés, en fait, de l'administration de la ville. En principe, l'administration des Chorfa devrait appartenir aujourd'hui au Naqib Moulay Ahmed ben Mohammed ben Abdallah ben Ali, et celle des étrangers qui ne sont ni Chorfa ni serviteurs des Chorfa, au Khalifa, fonctionnaire makhzen nommé par le Sultan, et qui est, depuis plus de vingt ans, Sid El Hadj Ali Ould Ed Djebilia El Araïchi.

Outre ces deux fonctionnaires, il y a à Ouezzan un Qadi, Si Mohammed El Assal, et une vingtaine d'adoul, en majorité Djebala (montagnards).

On trouve enfin un mohtaseb, Si Mohammed El Qasmi El Gorfeti ; un nadir, Sidi Abdeldjebbar, chargé de l'administration des Habous, qui appartiennent tous à la Zaouïa. Mais tout ce fonctionnarisme n'est que nominatif et rien ne se fait à Ouezzan que sur les ordres ou avec l'autorisation de Moulay Ahmed, fils de Sidi Mohammed.

Il n'en était pas ainsi naguère; on voyait même à Ouezzan un amin du Sultan, qui touchait les droits de régie, les droits de marchés et le droit des portes. Lorsque le Sultan Moulay El Hasan, en 1887, supprima partout la régie du tabac et du kif, et le droit des portes, Sidi Mohammed en profita pour supprimer les meks d'Ouezzan et pour faire partir l'amin. En 1896, lorsque Moulay Abdelaziz rétablit la régie et le droit des portes, il voulut rétablir à Ouezzan un amin pour y percevoir comme autrefois tous les meks,

y compris le droit des portes et la régie. Les protestations de Sidi Mohammed d'abord, et de ses fils ensuite, et la crainte de complications avec la France, décidèrent le Sultan à renoncer à son projet. Il abandonna Ouezzan au bon plaisir des fils de Sidi Mohammed.

*
* *

Les Chorfa ne se sont pas bornés à créer leur fief d'Ouezzan et à l'exploiter, ils ont su se plier aux nécessités du progrès économique pour en développer la prospérité.

Sidi Ali ben Ahmed, au commencement du dix-neuvième siècle, avait, le premier, fait venir quelques Juifs à Ouezzan, pour donner à la ville le mouvement commercial qui lui manquait et, sans doute aussi, afin de pouvoir se procurer lui-même de l'argent, le cas échéant. Le Chérif avait fait bâtir pour ces premiers Juifs un fondaq sans étage où chaque famille habitait une chambre C'était le Mellah. Comme dans toutes les autres villes du Maroc, les Juifs ne pouvaient sortir de ce ghetto que pieds nus, la tête recouverte d'un mouchoir de coton noué sous le cou et en rasant les murs. Il leur était interdit de porter d'autre bâton qu'un roseau et de monter dans la ville sur un animal quelconque.

Après avoir obtenu la protection française, Sidi El Hadj Abdessalam autorisa les Juifs d'Ouezzan à se chausser, à la demande de M. Haïm Benchimol. Petit à petit, ils en vinrent à sortir de chez eux et à rentrer montés sur des mules, en traversant une partie de la ville. Mais, depuis quelques années, les fils de Sidi Mohammed obligent de nouveau les Juifs à descendre de leur monture en rentrant en ville. Leur nombre ayant augmenté, plusieurs fondaqs ont été mis à leur disposition. Quelques-uns même, ayant fait de petites fortunes et voulant vivre plus commodément, il leur a été permis de construire des maisons.

Le droit de propriété, cependant, ne leur a jamais été

accordé, et voici depuis quelques années l'arrangement que font avec eux les Chorfa. Ils donnent à un Juif, dans le quartier réservé, un terrrain pour bâtir. Une fois la construction terminée, la valeur de l'immeuble est fixée par experts et le prix du loyer calculé proportionnellement à cette valeur. Le Juif paye au Chérif la moitié de ce prix mensuel de location et en conserve l'autre moitié jusqu'à complet amortissement, par cette retenue, de la somme dépensée pour la construction. A partir de ce moment, le Juif paye le loyer en entier et les Chorfa peuvent lui faire subir une augmentation, si bon leur semble.

Avec les Musulmans pauvres, qui, pour des raisons quelconques, s'enfuient de leurs tribus à Ouezzan, les Chorfa emploient un système plus simple. Ils ne leur vendent pas de terrains, que ces étrangers seraient souvent dans l'impossibilité de payer, mais ils leur en donnent la jouissance moyennant un droit de *Djezia*, variant selon l'étendue du terrain concédé, et un certain droit de loyer. Les concessionnaires élèvent sur ce terrain, à leurs frais, une maison analogue à celles que bâtissent les montagnards dans leurs villages, c'est-à-dire en pierres sèches, réunies avec de la terre mouillée; ces murs sont intérieurement revêtus d'un crépi en terre, blanchi à la chaux ; la maison est recouverte d'un toit de chaume. En cas de départ des concessionnaires, et sans qu'ils aient droit à aucune indemnité, ces maisons restent simplement la propriété des Chorfa qui les revendent à de nouveaux arrivants, tout en gardant, bien entendu, la propriété du sol.

Ouezzan, El Qechryin et Er Remel comptent aujourd'hui environ 2.500 maisons et forment une agglomération de près de 20.000 habitants, qui vivent tous sous l'autorité absolue et souveraine des fils de Sidi Mohammed Bou Zerouata. En vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis l'époque où

la France a donné sa protection à Sidi El Hadj Abdessalam, la population d'Ouezzan a donc au moins triplé. Cette prospérité est due à l'indépendance acquise par Ouezzan vis-à-vis du Gouvernement marocain, non pas grâce à la Baraka de Moulay Abdallah Chérif, mais grâce à la protection de la France qui mainte fois a sacrifié ses intérêts positifs aux idées fausses d'une politique superficielle.

La sanction de cette politique est à la fois dans la mainmise sur Ouezzan et la Zaouïa, par les fils de « l'Homme à la Trique », et dans leur intervention en faveur du Hafidisme. Le cycle de la Protection telle qu'elle a été appliquée, au hasard, de sentiment, sans regarder, sans savoir, est complet : elle a été l'instrument dont les exploitants de la Zaouïa se sont servis pour donner à celle-ci la force matérielle qu'elle n'avait pas. Et maintenant, Moulay Ali et Moulay Ahmed, maîtres de la situation, se servent contre la France de la puissance temporelle qu'elle a donnée à la Maison d'Ouezzan.

E. Michaux-Bellaire.

NOTES ET DOCUMENTS

Les Musulmans du Se-Tchouen

Il nous est particulièrement agréable d'avoir l'occasion de signaler de nouveau à nos lecteurs le grand intérêt que présente le voyage de M. d'Olonne, pour le développement des études sino-musulmanes. Nous recevons de Tchentou, avec une liste de trente ouvrages musulmans ou chinois, acquis par la Mission de M. d'Olonne, et dont nous aurons occasion de reparler, les renseignements recueillis sur place au Se-Tchouen, dont voici un extrait.

***

Bien qu'ils n'y aient jamais fait beaucoup parler d'eux, même pendant les insurrections du Kansou et du Yunnan, les Musulmans sont nombreux au Se-Tchouen. Ils y ont environ 400 mosquées, dont 11 à Tchentou seulement et, d'après leurs propres statistiques, ils seraient 70.000 familles environ, soit environ 300.000 âmes.

Tous sont du rite hanéfite. Leurs *a hong* (prêtres), choisis par eux, parmi ceux qui savent le mieux l'arabe, lisent et écrivent très bien cette langue; plusieurs savent le persan. Il en résulte qu'ils lisent facilement les livres sacrés, mais le nombre de ceux qui en sont capables étant limité, ils n'ont guère à soutenir de discussions sur l'interprétation de textes que leurs contradicteurs ne seraient pas en état de déchiffrer. La doctrine reste donc très pure et partout uniforme, sauf l'exception signalée plus loin.

La pratique est moins orthodoxe. Les ablutions sont négligées. Les mosquées n'ont point de piscine, mais une ou plusieurs cabines où un seau d'eau sert aux ablutions; ce dispositif n'est point fait pour servir à un grand concours de peuple, et de fait on ne l'utilise guère. La prière du vendredi attire peu de fidèles, les autres encore moins. Beaucoup de

Fig. 1.

Musulmans brûlent de l'encens devant les tablettes de leurs ancêtres, bien que les *a hong* s'en abstiennent; les fonctionnaires mahométans, nombreux surtout dans l'armée, ne font nulle difficulté de brûler de l'encens devant la tablette de l'empereur et de célébrer les cérémonies en l'honneur de Confucius ou de Outi. L'abstinence de l'alcool n'est guère respectée, d'autre part.

Cependant, on observe rigoureusement celle du porc, fait particulièrement remarquable dans un pays où le porc est estimé au plus haut degré et où, seule, sa viande entre dans l'alimentation. Les enfants vont

tous à l'école, à la mosquée, et le Musulman est si fier de sa foi, qu'il renie pour elle sa propre nationalité : on distingue les Hanjen (Chinois), des Houeitse (Musulmans), comme si c'étaient des races différentes, et on place les Houeitse dans les énumérations de peuples non chinois,

Fig. 2.

Miaos, Lolos, Séfans, etc. Bien mieux, les Musulmans considèrent Japhet comme le père de la race chinoise, et Sem comme le leur, et si on leur demande comment, Chinois de race, ils n'ont pas le même ancêtre que le reste du peuple, ils répondent qu'en changeant de religion, ils ne reconnaissent plus le même père.

***

Les mosquées sont d'extérieur identique à toutes les pagodes. La moitié seule de l'intérieur, avec le mihrab et le minbar, trahit la mosquée, mais le style reste chinois. Cependant, aux deux mosquées de Souifou, le Hoang tchen seu et le Koulousen, on trouve au-dessus de l'entrée deux coupoles de style hindo-arabe. La tablette souhaitant longue vie à l'empereur est presque partout exposée à l'entrée.

Certains *a hong*, non tous, revêtent pour la prière une tunique blanche (fig. 1). Tous les fidèles se coiffent pour la cérémonie d'un bonnet ceint d'un turban blanc; mais ces bonnets sont de toutes les couleurs, blancs, bleus, verts, rouges. Il y a deux formes usitées : celle de Bokhara, de beaucoup la plus portée, et celle de la Mecque, que portent seuls quelques fidèles. La photographie (fig. 2) représente le *a hong* de Péseu coiffé de ce bonnet de la Mecque, à calotte ronde et basse, que le turban cache; tandis que la photographie (fig. 3) représente les bonnets de Bokhara: les uns, à six côtés; les autres, plus rares, à quatre côtés (voir le bonnet de gauche); presque tous ces bonnets peuvent se plier. Les Musulmans ne les mettent guère pour sortir, et les laissent habituellement à la mosquée.

***

L'exception à l'orthodoxie signalée est le *Sin Kiao*, nouvelle religion, ainsi nommée par opposition à l'ancienne, *Lao Kiao*. Les gens du *Sin Kiao*, peu répandus au Se-Tchouen, mais très nombreux au Kansou, tiennent pour prophète un certain Mahoualoung qui fut tué pendant l'insurrection, et le considèrent comme successeur de Mahomet; son esprit continuerait à animer ses descendants ou ses disciples, doués ainsi de pouvoirs surhumains. Les sectateurs du Sin Kiao sont très mal vus des autres Musulmans.

Il y a, comme partout, une méfiance marquée entre Musulmans et Chinois ordinaires. Cependant, les Musulmans occupent des postes éminents : le commandant en chef de l'armée du Se-Tchouen, qui passe immédiatement après le vice-roi, Matikaï, est un Musulman du Yunnan neveu du grand Mahoualoung.

***

Il vient au Se-Tchouen d'assez nombreux Turcs du Turkestan ; il en vient

aussi de Turquie par le Yanglou, et l'un d'eux s'y est noyé, l'été dernier, en naufrageant dans un rapide.

L'Islamisme ne s'arrête même point devant la forteresse du bouddhis-

Fig. 3.

me, au Tibet : à Tatsienlou on trouve une mosquée que fréquentent cent familles. A en croire les Musulmans, ils auraient une mosquée à Butang et dans presque toutes les villes, sur la route de l'Inde, même à Lhassa. Celle ci serait desservie et fréquentée par des Mahométans de l'Inde. Les lamas ne montreraient aucune hostilité envers l'Islam.

Les Malais et l'avenir de leur langue.

En Asie, l'Islam n'a pu, malgré ses efforts, absorber l'Inde, il a à peine effleuré l'Indo-Chine et n'a profondément entamé la Chine que de nos jours, à une époque où l'esprit de nationalité et la concurrence étrangère lui interdisent toute visée de domination absolue. Du moins, y a-t-il enrôlé sans réserve un des peuples les plus curieux et les plus énergiques de l'Extrême-Orient : les Malais.

Les Malais appartiennent à cette race malayo-polynésienne qui a peuplé toutes les terres entre le Sud de l'Asie et l'Amérique, terres si nombreuses et si disséminées qu'il a fallu les répartir en quatre grands groupes :

I. — Le *Polynésien*, dans l'océan Pacifique, comprenant les îles Tonga, Samoa, de la Société ou Tahiti, les Marquises, les Sandwich, les Pomotu (Tuamotu), l'île de Pâques etc. ;

II. — Le *Micronésien*, qui comporte les îles Palao, les Carolines, les Mariannes, les Marshall, etc.;

III. — Le *Mélanésien*, englobant la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Bretagne, les îles Salomon, les Nouvelles-Hébrides, les Fidji, la Nouvelle-Calédonie, et tous les îlots entre la Nouvelle-Guinée et les Célèbes.

IV. — L'*Indonésien* ou Malais, qui a peuplé une partie de Madagascar (Hovas) et Formose, Malacca, les grandes îles de la Sonde, les Philippines, les petites îles de la Sonde, jusque et y compris les Florès de l'ouest et Savou.

Malgré les diversités physiologiques, intellectuelles et sociales que l'établissement sur des sols et sous des cieux différents a entraînées chez les membres de ces grands groupes, leur parenté reste sensible et paraît bien démontrée.

Leur origine, plus discutée, semble aussi fixée aujourd'hui. Le berceau de cette race, si riche en populations variées, a été longtemps cherché dans les divers points de son domaine. Certains ethnographes voulaient le placer dans les îles du groupe polynésien, d'où, à une époque encore inconnue, la masse aurait essaimé vers l'ouest. Il est pour ainsi dire acquis, grâce aux observations linguistiques du savant professeur Kern, que c'est dans notre Indo-Chine même, sur les côtes de l'Annam et de la Cochinchine actuelle, là où florissait autrefois le royaume de Champa, qu'il faut placer le lieu d'origine des Malayo

Les pays Malais.

Polynésiens. Les Chams sont, du reste avec quelques autres populations indo-chinoises, — les Raglai, les Khâs Pi, les Jarai, etc., — un vestige de ces Malayo-Polynésiens dans notre colonie.

***

Le groupe Indonésien ou Malais a été de tous celui qui a joué le plus grand rôle dans l'histoire du monde civilisé et, dans ce groupe, plus particulièrement le rameau malais qui a mérité de lui donner son nom. Il dut sa fortune plus aux qualités de sa race qu'à son importance numérique.

Les Malais proprement dits, les *Orang Malâyou*, dont la langue maternelle est le malais (*bahâsa malâyou*), qui ont le sentiment de leur communauté d'origine, de leur unité, se rencontrent par groupes compacts, seulement dans la Péninsule malaise ou de Malacca et sur les côtes de Sumatra. Partout ailleurs, à Java, à Madoura, à Bornéo, aux Célèbes, aux Philippines, aux Moluques, en Indo-Chine, ils ne sont qu'à l'état d'immigrés et ne dépassent sans doute pas le chiffre global de cinq millions d'individus, tandis que leurs proches parents, les Javanais et les Madourais, atteignent le nombre de 28.746.688.

Pourtant, l'Indonésie entière subit le prestige des Malais. Cette hégémonie morale ne leur fut pas acquise sans peine. Bien qu'avec l'exagération habituelle à l'Orient, les Malais se targuent de remonter à des « milliers de milliers d'années », leurs traditions historiques ne vont pas plus loin que leur établissement dans les îles de la Sonde et dans les Philippines. A une époque encore indéterminée, du moins en ce qui concerne les premières de ces îles, les Malayo-Polynésiens s'y installèrent, après en avoir refoulé dans le centre les populations autochtones barbares, noires de peau, exiguës de taille, auxquelles les Espagnols donnèrent le nom de *Negritos* (petits nègres), les Malais, celui de Papous (1) et qui subsistent misérablement dans l'intérieur des terres (2).

Suivant les divers points des îles où ils s'établirent, les Indonésiens prirent des aspects et des noms différents : Soundanais, dans la partie ouest de Java ; Madourais, dans la partie est ; Atchinois, Redjangs, Lampongs, Korinchis, à Sumatra ; Dayaks, à Bornéo ; Alfoures ou Alfourous, Bouguis, Makassars, aux Célèbes et aux Moluques ; Tagals, Bicols, Bisayas, Soulouans, aux Philippines ; Hovas, à Madagascar.

Deux de leurs familles eurent surtout une brillante destinée : les Ja-

(1) En malais *papuwa*, de *puwa-puwa* « qui a les cheveux crépus ».

(2) L'article Papoea's de *l'Encyclopædie van Nederlandsch-Indië* renferme tout ce qui est intéressant à connaître sur les Papous.

vanais, qui fondèrent à Java le fameux empire de Madjapahit, tombé seulement au quinzième siècle, et les Malais, qui établirent à Sumatra le royaume rival de Menangkabau, qui luttait encore pour son indépendance en 1686 contre les Hollandais, en invoquant le souvenir d'Alexandre le Grand, leur légendaire ancêtre.

Sur ces magnifiques et fécondes terres de la Sonde, si belles que les voyageurs les moins poétiques les ont comparées au paradis terrestre, et si fertiles qu'elles excitaient l'envie de tous les Extrême-Orientaux, Javanais et Malais se développèrent vite en nombre et civilisation. Une circonstance y contribua puissamment ; vers le quatrième siècle de notre ère, des Hindous, sans doute chassés de leur patrie par des persécutions religieuses, apportèrent, à Java et à Sumatra, leurs croyances et leur civilisation, très supérieures à l'animisme grossier et aux rudes coutumes des Malayo-Polynésiens. Le brâhmanisme fleurit dans l'Insulinde ; il fut, entre le cinquième et le sixième siècle, suivi par le boudhisme (1), dont la forte empreinte est encore aujourd'hui attestée par les ruines du Boro Boudour, qui égalent les plus remarquables édifices de l'Inde et n'ont de comparable en Asie que notre merveilleux groupe d'Angkor, en Indo-Chine.

Une littérature se forma, fille de celle de l'Inde, élégante, raffinée comme elle, avec une pointe d'imagination plus rude et plus enfantine; des princes voluptueux et absolus, mais policés, l'encourageaient. Dans les ports, les navires chinois, arabes, persans, japonais, se pressaient pour les échanges. De 990 à 994, des ambassadeurs partis de Java vont appeler l'attention de l'empereur de Chine Taï-tsoung, de la dynastie Soung, sur la nécessité de relations suivies avec ce « pays de l'or ». Surpeuplés, Menangkabau et Madjapahit affirmaient au dehors leur vitalité débordante par des guerres de conquête et des essais de colonisation.

Notre Indo-Chine eut particulièrement à souffrir de leurs atteintes. En 768 ils pillaient Poulo Condor et une partie du Tonkin; au huitième siècle encore, en deux expéditions contre le Champa, ils saccageaient le royaume de Pânduranga ; au dixième siècle, un roi du Cambodge, ayant offensé par quelques paroles imprudentes le puissant roi de Java, fut détrôné et mis à mort par lui. Puis une brusque accalmie se fit dans leurs invasions, qui paraît correspondre à l'établissement de l'Islam chez eux et aux luttes inévitables qu'il entraîna. Ils ne reparaîtront plus sur le sol indo-chinois qu'au quatorzième siècle, sous des

(1) Ce fut le boudhisme du Mahâyâna ou du Grand Véhicule. Sur cette expression, voir Kern, *Histoire du boudhisme dans l'Inde* (trad. G. Huet), t. I, p. 390.

apparences beaucoup plus bénignes, pour commercer, mais leur nombre, leur esprit d'intrigue, leur ambition turbulente, leur étroite alliance de race et de religion avec les Chams, les rendront souvent dangereux en temps de troubles au Cambodge et à l'Annam (1).

D'autre part, les traditions malaises content qu'un prince malais de Palembang, à Sumatra, chassé par les conquêtes d'un souverain de Madjapahit, s'en alla avec ses sujets fonder, en 1160, la ville de Singapore. Il portait, disent-elles, le nom de Sri Tri Buwana et descendait d'Iskander, Alexandre le Grand, dont les exploits ont laissé un souvenir glorieux jusqu'en Extrême-Orient. Un siècle plus tard, son cinquième successeur, Iskander Shah, était chassé de Singapore par les Javanais ; remontant vers le nord, il colonisa alors le reste de la péninsule et édifia, en 1253, la ville de Malacca. Sauf le nom et l'ascendance mythique de Sri Tri Buwana, tout ceci est confirmé par l'histoire. Chose digne de remarque, les Chinois avaient aidé à la ruine de Singapore, par crainte de lui voir accaparer, comme elle le fit au dix-neuvième siècle, presque tout le commerce de l'Inde.

De Malacca, plus tard, les Malais devaient revenir à plusieurs reprises dans l'Insulinde et fonder des établissements à Chéribon et à Bornéo, ce qui a fait supposer un instant que c'est de la Péninsule que partirent les tribus qui peuplèrent les îles de la Sonde, alors que l'inverse se produisit.

L'introduction de l'Islam dans l'Insulinde en changea le caractère et modifia particulièrement la situation respective des royaumes de Madjapahit et de Menangkabau. Nous avons présenté ici même, avec tous les développements qu'il comporte, cet événement d'une importance capitale dans l'histoire de la Malaisie (2). Qu'il nous suffise de rappeler que, dès les sixième et septième siècles, des marchands arabes et persans, « men who traded in religion as well as in merchandise », selon le mot de Crawfurd (3), avaient cherché à répandre la nouvelle doctrine sur les côtes de l'Inde, de la Chine, à Malacca et dans les îles de la Sonde.

La propagande s'exerçait toujours dans les ports ou à l'embouchure des fleuves, sur les rives des cours d'eau navigables, partout où l'apôtre-marchand était conduit par les nécessités de son commerce. Dès qu'il s'y était établi, il prenait une épouse, dont la conversion entraînait

(1) Cf., pour plus de détails, notre article *Notes sur l'Islam dans l'Indo-Chine* (Revue du Monde Musulman, vol. I, n° 1, nov. 1906).

(2) Voir *Notes de Bibliographie indo-néerlandaises* (R. du M. M., vol. I, n° 2, déc. 1906, p. 232, sqq.).

(3) *Dissertation* qui précède sa *Grammar of the Malay Language*, p. xv.

souvent celle de sa famille et de tout le village. Ces missionnaires d'un nouveau genre, aussi avisés qu'ardents dans leur prosélytisme, s'efforçaient d'ailleurs à convertir surtout les princes, les chefs, que la masse docile suivait ensuite dans sa nouvelle croyance.

D'après les traditions malaises, la première conquête éclatante de l'Islam fut, au milieu du treizième siècle, celle de Marah Silou, plus tard roi de Pasey, au nord-est de Sumatra, sous le nom de Melek el Saleh (1). Le fait paraît infirmé par une phrase de Marco Polo (2), qui constate toutefois à son passage à Pasey que des marchands sarrasins y ont déjà converti un certain nombre d'indigènes. Dès le quatorzième siècle, l'Arabe Ibn Batoutah mentionne un grand royaume musulman (3) établi sur la côte de Sumatra. Après s'être ainsi créé un point d'appui à Sumatra, la foi musulmane gagna lentement toute la presqu'île de Malacca, puis repassa à Sumatra où la grande Atjeh (=Acheh, Achem) adhéra à la nouvelle religion vers 1507 (4). Elle eut ensuite beaucoup de peine à s'instaurer dans l'ouest de Sumatra, dont les territoires ne furent conquis qu'au dix-septième siècle sur la côte, au dix-huitième plus avant. Encore aujourd'hui, les Battaks du centre et quelques peuplades demi-civilisées n'y sont pas même musulmanes de nom.

A Java et à Madoura, l'Islam fut apporté très probablement par les trafiquants malais de Malacca et de Palembang, quoique la vanité nationale prétende qu'elles furent converties directement par les Arabes au quinzième siècle, tout Arabe, aux yeux des Musulmans d'Extrême-Orient, étant considéré comme *sayid*, c'est-à-dire noble et apparenté au Prophète. Les fondateurs des premiers États musulmans à Java et à Sumatra, presque tous venus du dehors, sont aujourd'hui révérés de toute l'Insulinde sous le nom de Walis ou de Sousouhounan « empereurs » et leurs tombeaux l'objet d'un culte pieux de la part des fidèles.

La conquête ne fut ni bien aisée, ni complète. Au centre, l'Islam se heurtait au grossier animisme et à l'indifférente barbarie malayo-polynésienne, qui, même en acceptant la nouvelle foi, l'altèrent constamment de survivances de leurs vieilles croyances. Sur les côtes et particulièrement à Java, l'hindouisme se défendit en désespéré, et c'est, assure-t-on, l'invincible répugnance du râdja de Madjapahit à embras-

(1) A. Marre, *Sumatra. Histoire des rois de Pasey*, p. 8, sqq.

(2) Liv. III, chap. IX.

(3) *Voyages d'Ibn Batoutah* (Trad. Defrémery et Sanguinetti). t. IV, p. 228-230.

(4) Sur Atjeh, consulter le remarquable ouvrage suivant : *The Achehnese*, by Dr. C. Snouck Hurgronje. Translated by the late A. W. S. O'Sullivan. Wit han Index by R. J. Wilkinson, Leyde, Brill, 1906. 2 vol. gr. in-8.

ser la loi de Mahomet qui causa sa perte : tous les petits sultans déjà convertis de l'île, et dont plusieurs lui étaient étroitement apparentés, s'unirent pour l'écraser en 1471 (1). Dès lors, l'hindouisme traqué se réfugia à Lombok et à Bali, où ses derniers adeptes subsistent encore (2). Les vieux cultes de l'Inde, avant de disparaître, laissèrent nombre de monuments destinés à perpétuer leur génie créateur : le Boro-Boudour, le sanctuaire du Mendout, le Prambanan, les ruines de Singosari, celles du plateau de Diëng, etc. (3), toute une littérature frappée à leur empreinte et quelques superstitions tenaces. La plus intéressante de celles-ci est peut-être la persistance du culte de Çrî, l'épouse de Vishnou, Devi Sèri, dont les districts musulmans ou païens vénèrent encore tous les ans, aux moissons, la mémoire comme déesse et protectrice de l'agriculture, sans plus se rendre compte d'où leur vient cette tradition ni ce qu'elle signifie.

Les Malais s'étaient montrés adeptes si fidèles de l'Islam que, selon van der Tuuk, ils durent leur nom à leur ardeur religieuse : ce seraient

(1) Cf. A. Cabaton, *Raden Paku. Légende musulmane javanaise* (R. de l'hist. des relig., 1906). A propos de la persistance, dans cette légende, de certains éléments bien antérieurs à l'introduction de l'Islamisme à Java, voir le curieux travail intitulé : *Le Lait de la mère et le Coffre flottant. Légendes, contes et mythes comparés à propos d'une légende historique musulmane de Java*, par Emmanuel Cosquin, correspondant de l'Institut Revue des questions historiques, avril 1908).

(2) Sur Bali, voir Friedrich (R.), *Voorloopig verslag van heit eiland Bali* (Verh. v. h. Bat. Gen., XXIII). Trad. en anglais dans les *Essays relating to Indo-China*. — Liefrinck (F. A.), *Bijdrage tot de kennis van het eiland Bali* (Tijdschr. v. h. Bat. Gen., XXXIII). — L'ouvrage suivant donne une bibliographie raisonnée de presque tout ce qui a été publié sur le sujet : Tonkes (H.), *Volkskunde von Bali*, Halle, 1888, in-8.

(3) On a pu admirer, à l'Exposition de 1900, le beau spécimen d'architecture hindo-javanaise qui abritait la section des Indes néerlandaises. Pour donner aux visiteurs de l'Exposition une idée nette des temples ruinés de Java, la commission hollandaise avait fait choix du cloître bouddhique (*vihâra*) de Chandi Sari, d'un grand nombre de bas-reliefs du Boro-Boudour représentant des scènes de la vie du Bouddha et de plusieurs statues choisies parmi les plus belles. Des moulages et des dessins composés par M. L. Melville, de Djogyakarta, ont permis de reproduire le Chandi Sari d'une manière suffisamment exacte. — On trouvera, dans l'*Encyklopædie van Nederlansch-Indië*, un article très important de M. Rouffaer, s. v. *Kunst* (*Beeldende*), t. II, pp. 327-336, sur l'archéologie, les arts et l'industrie aux Indes néerlandaises et une bonne bibliographie. Ajoutons que M. A. Foucher (*Journal asiatique*, janv.-févr. 1908, p. 137) informe les amis de l'archéologie extrême-orientale que le Gouvernement des Indes néerlandaises a décidé de faire exécuter des photographies de tous les bas-reliefs du Boro-Boudour, afin de suppléer à la notoire insuffisance des dessins de Wilsen et surtout de Schönberg-Mulder.

leurs compatriotes restés fidèles à l'hindouisme qui les auraient appelés *wang malâyou*, c'est-à-dire « déserteurs, fugitifs » (1). A leur tour, ils auraient appliqué aux Javanais l'épithète de *Yawan* « étrangers » (2).

Toujours est-il que « Malâyou », dès le seizième siècle, devint synonyme de « Musulman » à Bornéo et aux Philippines, où les Malais émigraient pour apporter leur foi et fonder de solides établissements. Le triomphe de l'Islam fut le leur; il leur valut une sorte d'hégémonie morale dans l'Insulinde jusqu'au jour où ils se heurtèrent aux Européens, représentés d'abord par le Portugal, qui s'attaqua à la presqu'île malaise, puis aux grandes îles. Par les Arabes et les Persans, ils avaient déjà été en relations d'affaires avec Venise. En 1497, Vasco de Gama doublait le cap de Bonne-Espérance; en 1511, les Portugais s'emparaient de Malacca, dont le souverain malais, Ahmad Shah, se retira à Pakat, d'où les Européens le chassèrent, de sorte qu'après un court passage à Oulou Mouwara, puis à Panarikan et à Pahang, il s'établit avec son père à Bintan (ou Bintang). Les Portugais, continuant leurs conquêtes, y poursuivirent son successeur Mahmoud Shah II (1518-1521), dont le fils, Alaidin Shah II (1521-1539), alla fonder le royaume de Djohore. Ses descendants devaient y régner jusqu'en 1718, où Râdja Kechil (1718-1721), profitant de la chute de la domination portugaise sous les coups des Hollandais, reprit Bintan comme capitale.

Les menées de Mahmoud Shah III (1757-1811) contre les Hollandais amenèrent le transfert de sa résidence à Lingga, sous l'œil des nouveaux maîtres, qui lui laissèrent, ainsi qu'à ses successeurs, un pouvoir purement nominal. Les sultans des autres petits États malais de la Péninsule à Djohore, Pahang, Malanger, Perak, Tranggânou, Kedah, Kalantan, etc., après l'occupation de la presqu'île par les Anglais au dix-neuvième siècle, ne conservèrent aussi qu'une indépendance toute de forme entre le Siam et l'Angleterre. Ils forment aujourd'hui une agglomération de un million et demi de Malais sur un sol fertile, d'une richesse minière remarquable, et malgré la perte de leur indépendance, s'affirment comme une race en progression, active et pleine de vitalité commerciale (3).

(1) Cf. H. von de Wall et H. N. van der Tuuk, *Maleisch-Nederlandsch Woordenboek*, s. v. ملايو *malâjoe*.

(2) Il est curieux de faire remarquer que le nom donné aux Annamites en Indo-Chine par les populations de civilisation ou d'influence indienne est à peu près le même : Khmèr *yuon*; cham *yuôn*; bahnar *juôn*; radèh *yuon*; stieng *juôn*; etc. Cf. aussi le sanskrit *yavana*, nom d'un peuple (à l'origine peuple grec, ionien, Ἰώνιος).

(3) Une bonne esquisse de l'histoire propre des Malais est donnée dans :

Dans l'Archipel indien, la suprématie des Malais avait été attaquée au nord et à l'ouest par les Portugais ; à l'est, dès 1521, par Magellan dans son glorieux voyage autour du monde. Tandis que les Espagnols s'implantaient aux Philippines, malgré la résistance des Moros ou musulmans malais du pays, les Portugais s'établissaient à Sumatra, à Bornéo, aux Célèbes, aux Moluques. La réunion par Philippe II, en 1580, des couronnes espagnole et portugaise qui mettaient aux mêmes mains l'énorme domaine colonial des deux pays, en clôturant leurs rivalités, semblait promettre à l'Espagne toute l'Insulinde; c'était justement l'heure où, minée sous sa splendeur extérieure et incapable de résister aux convoitises de deux puissances plus fortes et plus habiles, l'Angleterre et la Hollande, elle allait perdre les Indes orientales.

Chassés par Philippe II, quand il devint maître du Portugal, du port de Lisbonne, le centre de ces épiceries dont ils étaient les rouliers à travers toute l'Europe, étranglés dans leur naissante puissance maritime, les Hollandais étaient condamnés à mourir ou à trouver, eux aussi, cette route des Indes, si soigneusement cachée par les deux nations ibériques qui la connaissaient seules. Ils la trouvèrent. N'étaient le but mercantile et l'esprit profondément égoïste dans lequel ils la cherchèrent, il y a quelque chose de superbe et d'héroïque dans l'inlassable énergie avec laquelle ils la poursuivirent. Deux expéditions à sa recherche par la mer Glaciale aboutirent à une mort lamentable que la poésie nationale magnifia ; enfin Cornelis Houtman, de Gouda, parvint à se procurer à Lisbonne, où il trafiquait, quelques informations précieuses : jeté en prison pour ce fait, il put faire connaître à Amsterdam son espoir et la forte amende à payer pour sa libération. Aussitôt des marchands hollandais s'associèrent pour le délivrer et, en possession de son secret, fondèrent avec lui une compagnie de commerce dite « des Terres lointaines », d'un terme aussi vaste et presque aussi vague que leurs espérances. Une expédition de quatre vaisseaux et de 250 hommes bien armés, avec Jan Molenaar et C. Houtman, partit en août 1595 du Texel, fit relâche à Madagascar, aborda en 1596 à Sumatra, puis à Bantam (1).

Plus habiles que les Espagnols et les Portugais, ils ne songèrent pas à heurter le fanatisme musulman des Malais et parvinrent peu à peu à prendre pied dans toutes les îles de la Sonde, non sans de rudes combats contre ces populations belliqueuses et fières de leur indépendance,

Dr. J. J. de Hollander, *Handleiding bij de beofening der Maleische taal en letterkunde*. Zesde druck. Herzien en aangevuld door R. van Eck... Breda, 1893, in-8, p. 277 sqq.

(1) Cf. L. de Backer, *l'Archipel indien*, pp. 16-17.

qu'ils blessèrent plus d'une fois par leur avidité sans scrupule et la brutalité de leur intrusion. Mais d'une ténacité ferme jusqu'à l'héroïsme et d'une intelligence pratique et droite qui mettait à profit les plus dures leçons, ils arrivèrent à s'y maintenir même contre l'Angleterre, et, en 1824, l'Europe leur reconnut, par traité, la possession de Sumatra, Bornéo, Java et Madoura, les Célèbes, les Moluques, Soumbawa, etc., soit, à l'heure actuelle, une superficie de 1.873.000 kilomètres carrés et une population de 34.079.165 habitants (1).

Avec une prudence remarquable, le gouvernement hollandais s'est plus occupé de la mise en valeur de sa colonie que de l'organiser suivant un plan idéal. Il y respecte scrupuleusement les croyances religieuses et même les institutions chères aux indigènes, tant qu'elles ne s'opposent pas directement à sa domination ; il en est quitte pour placer, à côté des multiples sultans et râdjas qu'il conserve sur les divers points de son domaine, un résident chargé de contrôler et au besoin de faire les gestes de cette idole représentative.

Tant de précautions sont nécessaires avec ces races braves et orgueilleuses ; encore sont-elles insuffisantes, puisque, sur certains points de Sumatra, la Hollande est obligée de vivre sur un pied de guerre continuel ; ses progrès contre le sultan d'Atjeh dans cette île sont aussi lents que sanglants. A Bali même, une dernière révolte a failli mettre, l'an dernier, son pouvoir en cause, et les princes de l'île, forcés dans leurs derniers retranchements, plutôt que de se rendre, après s'être enivrés d'opium, suivis de leurs derniers fidèles, s'élancèrent la lance à la main sur les bataillons hollandais et s'y firent tous massacrer dans un suprême effort.

Si l'administration éclairée de la Hollande a, depuis près de quatre siècles de prise de possession, décuplé la valeur des Indes néerlandaises et doublé sa population, ce fut sans abâtardir la race, surtout la race malaise qui, en bien des points, a su garder son indépendance et partout grâce à son allure hautaine, mériter, avec la méfiance de l'Européen, un traitement de faveur.

***

Tandis que le Javanais, élégant, souple de corps et d'esprit, doux, sociable, travailleur, mais encore plus insouciant du lendemain que le Madourais et le Soundanais, violents, vindicatifs, mais laborieux et économes ont accepté le pacte et les bienfaits du vainqueur, le Malais, plus vigoureux et orgueilleux, paraît les subir avec un regret que son fanatisme religieux, en lui révélant sa participation à une communauté

(1) *Regeerings Almanak voor Nederlandsch-Indië*. Batavia. 1906.

« mondiale » autrement puissante que la Hollande et même l'Europe, semble aviver.

Dans la Péninsule et dans les îles, le Malais se présente à nous plus petit qu'un Européen de taille moyenne, presque toujours maigre, mais solidement bâti et musclé, la poitrine bien développée, les pieds et les mains petits, donnant une impression à la fois de souplesse et de résistance. Sa peau, le plus souvent glabre, va, comme couleur, du brun rouge clair au jaune olive ; sa tête est plate et large, ainsi que sa face aux pommettes saillantes ; son nez épaté, ses yeux légèrement obliques, sa bouche grande, aux lèvres épaisses et mal ombragées par une grêle moustache, constituent une physionomie au premier abord plus inquiétante qu'attirante. Ceux qui le connaissent prétendent que, sous son masque d'impassibilité, il cache une âme violente, vindicative, peu reconnaissante, peu soucieuse de loyauté envers les autres, sensible à la flatterie, plus encore à l'oubli des formes à son égard, ce dont il garde toujours rancune. Il est aussi ardent à sentir et à venger une blessure faite à son amour-propre que le Japonais, — qu'une théorie moderne, assez accréditée, fait d'ailleurs son proche parent. — Sans croire à toute la perfidie qu'on lui attribue, il faut pourtant reconnaître qu'il justifie en partie le tableau peu flatteur qu'on a souvent fait de son caractère.

Agriculteur en divers endroits, il est surtout pirate, marin et marchand. Toute son histoire n'étant qu'une longue suite de luttes, il attaque sans crainte et sans scrupule. Au début de l'occupation européenne, les diverses compagnies de commerce durent, paraît-il, dans un accord unanime, interdire aux capitaines d'admettre à bord plus de deux ou trois matelots malais. A plusieurs reprises, en effet, sans autres armes que le *kriss*, ornant la ceinture de tous ceux qui ne sont pas esclaves, ils avaient massacré les équipages pour se rendre maîtres des vaisseaux. Il est vrai qu'ils attaquaient des Européens, l'ennemi par excellence pour eux.

Très braves, ils sont aussi très travailleurs, mais comme les Chinois, dont ils partagent quelque peu les aptitudes commerciales, amoureux du jeu, des plaisirs, des femmes, des combats de coqs, de l'opium et capables de dépenser en un jour leur pécule d'un an. Leur insouciance du lendemain contraste de la plus singulière façon avec leur âpreté au gain.

L'opium, entre autres inconvénients, entraîne souvent chez eux des crises de folie furieuse, connues sous le nom d'*amok*. Cette furie spéciale, déterminée par un violent chagrin ou une intoxication, s'empare brusquement d'un individu : on le voit alors, armé d'un poignard, courir égaré par les rues et tuer tous ceux qui se rencontrent sur son chemin.

L'*amok*, qui paraît avoir existé de tout temps en Malaisie et aux Philippines, s'était si fort généralisé, depuis l'occupation européenne, que les Hollandais, dans l'Insulinde et les Anglais, dans la presqu'île de Malacca, ont enfin édité la peine capitale contre tout indigène pris en état d'*amok*. Depuis, les cas ont diminué, ce qui permet de conclure que, sous couleur de folie, bien des vengeances particulières ou politiques s'exerçaient.

Comme les Chinois encore, les Malais émigrent avec une extrême facilité. Ils partent soit pour s'enrichir, soit pour prêcher l'Islam, souvent les deux ensemble. Comme eux, ils gardent partout leurs mœurs, leurs préjugés de race et leur extrême orgueil national. Le Malais est fier de sa religion, fier de son passé, fier de sa civilisation et confiant dans l'avenir de sa race.

Il prise aussi à un haut degré sa littérature, et bien que celle-ci ait subi la double influence hindoue et arabe, elle procède toutefois beaucoup plus de la première que de la seconde, qui se fait sentir uniquement dans les sujets religieux et les récits d'imagination. Les épopées et les drames, tant malais que javanais, sont presque tous inspirés du Râmâyana et du Mahâbhârata, et les représentations de *wayang* (théâtres d'ombres) si goûtées des indigènes, en développant leur culture, leur conservent aussi le souvenir de cette Inde qui fut leur première éducatrice.

Si les Javanais excellent dans la haute poésie, les Malais se vantent de les surpasser dans l'histoire, le roman et la poésie lyrique. Ils unissent au goût des récits mythiques chers aux Hindous et des subtilités d'imagination propres aux Arabes, un sentiment sincère des beautés de la nature et un sens naïf du réalisme. Il est presque impossible d'assigner un nom d'auteur ou une date à la plupart des œuvres que comprend leur littérature, ces indications étant généralement omises et intéressant fort peu les Malais. En revanche, le copiste ne manque pas de noter avec le plus grand soin son nom, l'année, le mois et le jour où il a achevé son œuvre.

Par histoire, naturellement, il ne faut rien entendre de ce que l'on nomme ainsi en Europe : Les chroniques des Malais font plus honneur à leur imagination qu'à leur souci de l'exactitude ; la morale, la sociologie, le roman s'y unissent dans le plus curieux mélange. Le *Makota Radja-râdja* ou Couronne des rois de Bokhari de Johore et le *Sadjarah malayou* ou *Panourounan radja-râdja* (Descendance des rois), sont les meilleures œuvres de ce genre et les plus appréciées de la littérature malaise.

Le plus célèbre de leurs romans, *Bidasari*, est plutôt un long poème romanesque sur une légende populaire. Écrit par un fakir ou pieux mendiant resté inconnu, il a tout le charme de nos plus jolis contes de

fées, avec un épanouissement de lyrisme et aussi de réalisme insoupçonnés du bon Perrault.

Les amours et les malheurs de la belle et fidèle *Kin Tambouhan*, prisonnière de guerre à la cour de Pura-nagara, avec le Radèn Mantri ou prince royal qui l'épouse secrètement, sa mort par ordre de la reine qui a destiné au prince une épouse de plus haute naissance, le désespoir de son amant qui se tue sur son corps ont fourni le thème d'un poème plus apprécié des Européens parce que le pathétique en est plus profond, plus simplement humain et que le merveilleux n'y intervient guère.

L'Histoire de Hang Tuwah (*Hykâyat Hang Tuwah*) est une des productions les plus caractéristiques de la littérature malaise. Écrite vers 1600, elle est d'une grande valeur au point de vue ethnographique et une excellente peinture des mœurs et du caractère malais.

L'histoire de Hamzah (*Hikâyat Hamzah*) est une compilation de divers récits historiques et de légendes avec tendance à la glorification de l'Islam triomphant en la personne de ses plus audacieux champions.

L'Histoire de *Sèri Râma* est une adaptation malaise du célèbre poème de Vâlmîki, le *Râmâyana*, mais s'en éloigne considérablement. C'est ainsi que les divers personnages jouent un rôle tout différent de celui qui leur est attribué dans l'original et figurent dans des aventures qui ne s'y rencontrent pas. On en connaît différentes rédactions, toutes en prose.

L'Histoire des Pandawa ou *Hikâyat Pandawa lima* « Histoire des Cinq Pândavas » est un arrangement aussi libre d'une partie du Mahâbhârata.

Un recueil de contes, sous le titre de *Hikâyat Kalilah dan Daminah*, *Hikâyat Pandja Tanderan*, est une traduction d'un original hindoûstani du *Pañcatantra* faite par un savant malais, 'Abdoullah ben 'Abdelkader (1).

(1) On trouvera, dans le *Handleiding bij de beoefening der Maleische taal en letterkunde* du docteur J.-J. de Hollander, un catalogue raisonné avec de courtes notices des principales œuvres de la littérature malaise classées sous les rubriques suivantes : I. Poésie des Malais (*Pantun, Gurindam* « sentences morales versifiées », *Sh'air* « poésie », etc), 120 ouvrages. — II. Œuvres en prose : *a*) Théologie et droit musulman, 34 ouvrages; *b*) Légendes musulmanes, 44 ouvrages ; *c*) Fables et ouvrages d'imagination, 98 ouvrages; *d*) Ouvrages historiques et descriptions de voyage, 48 ouvrages; *e*). Ouvrages philosophiques et de morale, 12 ouvrages ; *f*) Codes malais, 19 ouvrages ; *g*) Divers (Explication des songes, livres de médecine, livres d'amulettes, livre de divination, etc.), 15 ouvrages. — Toutes ces œuvres ne constituent qu'un faible partie de la littérature malaise ; on pourra s'en faire une idée plus complète en examinant, par exemple, le *Catalogus van*

Mais nous devons nous borner et passer de suite au genre le plus caractéristique de la littérature malaise, le *pantoun*. C'est un petit poème d'une ou plusieurs stances, à rimes alternées, et qui se prête aussi bien à exprimer la raillerie que la tendresse. Les deux premiers vers énoncent, de manière symbolique, une pensée que précisent les deux vers suivants à forme morale, qui en sont souvent la contre-partie. Ces poésies s'improvisent parfois en des concours où deux interlocuteurs se répondent l'un à l'autre par des *pantouns* s'enchaînant, dont le sens toujours énigmatique tient en éveil l'esprit charmé des nombreux auditeurs. Certains de ces *pantouns* paraîtraient aussi obscurs que décousus à des Européens, mais leur charme musical peut être senti de tous.

En somme, les Malais, tant dans la Péninsule que dans les Iles, s'offrent à nous comme une race robuste, en progression numérique constante, hardie, civilisée, rompue au commerce, aux entreprises maritimes, prompte à l'émigration, mais pour apporter partout où elle s'installe sa religion, ses coutumes, sa langue et frapper à son empreinte les populations plus faibles qu'elle rencontre sur sa route. Aux Philippines, elle joue un rôle considérable avec l'élément Moro (1). Dans notre Indo-Chine, agglomérée aux Chams du Cambodge (2), ses frères de race et de croyances, elle forme une laborieuse et active communauté de 200.000 individus. On la retrouve en Australie (3), où, sur 4.400 Musulmans établis, 2.200 sont Malais, dans la Nouvelle-Guinée

de Maleische en Sundan. handschr. d. Leidsche Universiteits-Bibliotheck, door doctor H. H. Juynboll (*Leyde, Brill*, 1901) : le *Short Account of the Malay manuscripts belonging to the Royal Asiatic society*. By H. N. van der Tuuk (J. R. A. S., 1866), la *Bibliothèque malaye* de Jacquet, etc. — La Bibliothèque nationale possède environ 250 manuscrits malais dont nous venons d'achever le catalogue et qui sera bientôt imprimé.

(1) Voir nos *Moros de Soulou et de Mindanao*. (Revue du Monde musulman, vol. IV (janvier 1908), n° 1.)

(2) Voir *Les Chams musulmans de l'Indo-Chine française*, par A. Cabaton. (R. du M. M., vol. II (avril 1907), n° 6.)

(3) Voir Mohammed Djinguiz, *l'Islam en Australie et en Polynésie* (R. du M. M., janv. 1908, p. 75 sqq.). — Que l'auteur de ces intéressantes notes me permette seulement d'infirmer le dernier renseignement qu'il donne, d'après les statistiques officielles d'ailleurs, sur les îles françaises de Polynésie qui ne comptent, à son dire, aucun mulsulman, en dehors des condamnés Algériens de la Nouvelle-Calédonie; or, à la date du 15 avril, l'administration de l'École des langues orientales vivantes me pria de répondre à la lettre d'un colon de Noméo qui demandait de lui indiquer les livres lui fournissant le moyen de s'entendre avec ses ouvriers agricoles javanais et malais. — On sait que, par suite d'une entente avec le gouvernement des Indes néerlandaises, ce derniera permis l'émigration des indigènes javanais et malais dans nos possessions d'Océanie.

allemande, aux îles Marshall, aux Carolines, aux Mariannes, dans la Polynésie britannique.

***

L'expansion des Malais a d'ailleurs été autant due aux qualités de leur langue que de leur race.

Le malais (*malâyou, bahâsa djawi*) n'est pas seulement la langue des diverses tribus et communautés malaises établies à Malacca, à Pérak, à Kedah, sur la côte ouest de la Péninsule malaise; il est encore parlé dans tous les États de la Péninsule, à Sumatra, à Bornéo, dans les îles de la Sonde, dans les Célèbes, les Florès, Timor, les Moluques, les Philippines, c'est-à-dire dans des régions peuplées par plus de cinquante millions d'individus appartenant tous à des pays riches et commerçants (1). En outre, le Siam propre a une population malaise considérable issue en majeure partie de prisonniers de guerre et qui garde sa langue originelle en divers endroits. Dans notre Indo-Chine, près de cent mille Malais et autant de Chams musulmans s'en servent. Il est d'usage courant chez différentes populations polynésiennes dont les dialectes en sont très voisins ainsi que celui de Formose.

Cette expansion est certainement due au caractère actif et entreprenant de la race malaise, dont les fils, soit par les armes, soit en commerçant de port en île, établirent de proche en proche l'usage de leur langue. Mais cette circonstance serait cependant insuffisante à expliquer une si brillante expansion : les Bouguis, voyageurs comme les Malais et aussi bons trafiquants, ne sont jamais parvenus à imposer leur idiome. La suprématie du malais tient surtout aux qualités mêmes de la langue : simplicité, souplesse, prononciation facile et harmonieuse. En outre, une grande faculté d'assimilation lui a permis de s'enrichir, partout où elle se faisait adopter, de termes empruntés aux dialectes variés qu'elle évinçait ; sa pureté primitive s'en est passablement ressentie, mais elle s'est mieux ouverte aux étrangers. Naturellement, il faudrait se garder de comparer ce jargon malais, si facile à acquérir qu'en quelques mois

(1) Le commerce de la France avec les Indes néerlandaises est actuellement de 10.428.000 francs, dont 7.000.000 d'exportations en France et 3.428.000 d'importations de France. L'essor commercial des Indes néerlandaises ainsi que des Établissements des Détroits est en progression continuel. Consulter sur cette question les *Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France*. Année 1906, n° 527. *Possessions hollandaises d'Océanie, Java. Le mouvement économique de Sourabaya en* 1904. — Année 1908, n° 692. *Possessions anglaises d'Asie. Établissements des Détroits*. Paris, Office national du commerce extérieur, 3, rue Feydeau.

un étranger peut se faire comprendre dans les ports, avec le malais correct des Malais de bonne éducation ou le malais écrit, auquel il est, suivant le mot du docteur Tendeloo, « ce que le Pidgin English est à la langue de Shakespeare (1) », ou le *sabir* d'Algérie au français académique.

Le malais parlé des Malais garde ses qualités de souplesse, d'harmonie et de simplicité dans la construction ; mais une fluidité propre aux langues de l'Extrême-Orient, la richesse de son vocabulaire en ce qui concerne les choses concrètes (2), sa maigreur ou sa subtilité au point de vue des termes abstraits, en rendent le maniement infiniment plus compliqué que ne se l'imaginent les superficiels voyageurs qui ont pu, à l'aide d'un vocabulaire de poche et de quelques gestes énergiques, éviter de se voir apporter par le garçon d'hôtel une brosse quand ils réclamaient une douche.

Le savant très autorisé que nous avons déjà cité dit qu'il faut soigneusement avertir les non-initiés que, contrairement à l'opinion reçue, et d'ailleurs inexplicable, vouloir se rendre maître du malais avec un minimum d effort est un leurre. Si étrange que cela paraisse, il est certain que souvent, après dix ans de séjour en pays malais, on en sait moins la langue qu'on ne saurait de russe, par exemple, après quelques années passées en Russie. Le malais résonne agréablement, est harmonieux et très simple en apparence, mais c'est justement cette prétendue simplicité qui trompe l'Occidental... Aussi, en dépit d'un grand nombre de grammaires et de dictionnaires, on peut dire que cette langue est étudiée avec beaucoup plus de persévérance que de bonheur (3).

Il ne faut pas oublier en outre que le malais littéraire, enrichi par les circonstances historiques d'un grand nombre de mots sanscrits, hindoûstânis, tamouls, arabes et persans chinois (4), et qui s'écrivait sans doute

(1) *Maleische Grammatica*, t. I, p. 8.

(2) Ainsi « porter sur le dos », se dit *mengangkut;* « porter sur la hanche », *mendukung;* « porter avec un bâton sur l'épaule », *memîkul ;* « porter à plusieurs », *mengûsung;* etc. De même en cham : « Porter à bras tendus » se dit *janji;* « porter sur l'épaule, seul ». *anong;* « porter à deux », *cakong;* « porter sur la hanche », *giöng;* etc. Dans les dialectes des populations demi-civilisées de l'Indo-Chine, les moindres parties de la maison et chaque solive ont leur nom, il en est de même pour les pots et les jarres ; en revanche, les termes abstraits manquent complètement.

(3) Tendeloo, *Maleische Grammatica*, t. I, pp. 14-15.

(4) Voir à ce sujet : Dr Ph. S. van Ronkel, *L'Élément hindoûstânî dans la langue malaise* (dans *Homm. au Cong. des Orient. de Hanoï...* du *Bat. Genoetsch. v. k. en wet.*, 1902). L'élément tamoul a été discuté par le même auteur (*Tijds. v. Bat. Gen.*, t. xv, 1902) ; les mots siamois par Van der Tuuk ; l'élément chinois par M. Aristide Marre.

avec un alphabet indien, se sert aujourd'hui de l'alphabet arabe, aussi inapproprié que possible au génie de la langue (1).

Or, si les affaires les plus courantes se traitent avec le jargon des ports, les plus importantes, celles que guettent les diplomates et les gouvernements avisés, ne peuvent s'accomplir sans la connaissance de la langue écrite, aussi stable dans sa forme générale que l'autre est en évolution continue, à tel point que le vocabulaire de Pigafetta est à peine vieilli et que celui qui sait lire comprend indifféremment les lettres des princes des Moluques, de Tidor, de Kédah ou de Malacca, écrites à des époques variées.

Ainsi, le malais comme l'anglais, présente le double avantage d'une langue parlée très facile dans ses termes les plus usuels et d'une langue écrite subtile, nuancée, de grande tenue littéraire. C'est par cet ensemble de qualités qu'elle est devenue de bonne heure la langue d'échange, la langue internationale du commerce, en un mot l' « Espéranto » de l'Extrême-Orient.

Ce rôle lui a été reconnu très tôt : dès le seizième siècle quand Magellan, sur le point d'achever le tour du monde, voulut se faire comprendre dans tout l'Archipel, c'est à un interprète malais qu'il eut recours, et c'est un vocabulaire malais que rédigea tout d'abord son secrétaire et compagnon de route Pigafetta en vue de nouvelles expéditions. A la fin du même siècle, le célèbre navigateur Jan Huygen de Linschoten écrivait : « Leur langue (celle des naturels de Malacca) est en même vogue par les Indes que le Français par deçà (2) », et à la même époque Cornélis Houtman composait son vocabulaire et grammaire malais. Depuis, l'influence du malais n'a cessé de grandir : c'est lui qui sert aux transactions avec les étrangers dans la majeure partie des ports chinois ; lui qu'emploient les Japonais dans leur commerce extrême-oriental ; bien plus, il est la langue d'entente dans les grands ports des marchands chinois de provinces trop distantes pour parler le même dialecte.

Un plus large avenir s'ouvre encore devant lui depuis que l'Occident et l'Orient ont lié partie pour les grandes luttes économiques : une langue générale pour les échanges s'impose ; l'orgueil national des Japonais et des Chinois n'est pas disposé à laisser ce rôle à un idiome

(1) C'est ainsi par exemple que le mot بنتغ (= *b* + *n* + *t* + *ṅ* [= *ng*]) se lit *bantaṅ* « maison commune des sauvages de Bornéo », *bantiṅ* « frappé », *bentaṅ* « étendu », *bintaṅ* « étoile », *bintiṅ* « rempart », *buntiṅ* « enceinte, grosse », etc.

(2) *Histoire de la navigation de Jean Hugues de Linschot, Hollandois, aux Indes Orientales*, 2e éd. (Amsterdam, 1619), p. 33.

européen ; par contre, leur propre langue et surtout leur écriture idéographique sont beaucoup trop difficiles même pour les autres Orientaux. L'accord tend, de plus en plus, à se faire sur le malais, qui a déjà supplanté l'arabe dans tout l'Extrême-Orient, qui a pour lui sa facilité et sa douceur, la position géographique et les aptitudes commerciales de ses peuples. Les Japonais s'y opposent d'autant moins que, rêvant de façon plus ou moins avouée la possession des Philippines, ils aspirent à devenir une puissance malaise et laissent déjà s'accréditer volontiers la théorie de leur origine malayo-polynésienne.

Et si, par une fortune plus singulière que souhaitable, ce peuple ambitieux et hardi mettait la main sur la Malaisie dont les Philippines pour lui ne sont que la porte, le changement de possesseurs n'entraînerait pas celui de langue, justement à cause des difficultés inhérentes au japonais, mais le malais devenu le « vernaculaire » du Japon décuplerait d'importance au point de vue économique et linguistique. Une telle hypothèse a sa valeur à l'heure où la Chine s'ouvre à nous, où près de deux cent millions de Chinois du littoral vont entrer dans notre sphère d'action commerciale, le plus souvent par l'intermédiaire de la langue malaise.

Presque tous les peuples d'Europe l'ont compris. La Hollande tout naturellement la première pour la meilleure organisation de ses immenses colonies. Entre les divers dialectes de l'Insulinde, elle n'a pas choisi le javanais parlé par une population dix fois supérieure comme nombre, mais le malais, qui est devenu la langue officielle de toutes les Indes néerlandaises. C'est en malais que les jugements sont rendus ; au moyen du malais qu'ont lieu les rapports des chefs indigènes avec le pouvoir central ; toutes les écoles de la colonie comportent l'enseignement du malais (1). Ces diverses mesures ont eu pour résultat la diffu-

(1) Le programme d'études des *écoles primaires* comprend les matières suivantes: Première catégorie (enfants de familles aisées) : *a*. la lecture et l'écriture de la langue du pays en ses propres caractères et en caractères latins ; *b*. *la lecture ou l'écriture du malais en caractères malais et en caractères latins ;* c. les quatre règles (nombres entiers et fractions) ; *d*. la géographie des Indes néerlandaises ; *e*. les éléments de l'histoire naturelle; *f*. l'histoire de l'île ou du pays où se trouve l'école ; *g*. le dessin au crayon ; *h*. notions d'arpentage. Deuxième catégorie (enfants des villages) : *a*. la lecture et l'écriture du pays *ou de la langue malaise* en leurs propres caractères; *b*. les quatre règles (nombres entiers). En 1900 il y avait à Java et à Madoura 207 écoles, 814 instituteurs et 25.000 élèves ; dans les pays hors Java, 296 écoles et 32.000 élèves. Il y a en outre des écoles pour les fils de chefs indigènes (trois à Java et une aux Célèbes). Voici les matières enseignées : le néerlandais, le *malais*, les langues du pays, l'écriture, l'arithmétique, la géométrie pratique, la géographie, l'histoire naturelle et le

sion du malais dans toute l'Insulinde alors qu'il n'avait gagné jusque-là que les côtes. Les missionnaires eux-mêmes s'en servent pour évangéliser à Ménado et aux Moluques.

Les fonctionnaires européens comme les fonctionnaires indigènes sont tenus de le parler. Il est professé, à cet effet, à l'université de Leyde qui comporte une chaire de langue malaise générale et une deuxième chaire de malais de Menangkabau ; à l'Université d'Amsterdam ; à l'école royale d'agriculture de Wageningen et dans les trois grandes écoles militaires où se forment les officiers de l'armée coloniale : à l'école royale militaire de Bréda, au Cours supérieur de Kampen, à l'école supérieure de guerre de La Haye. Dans ce pays vraiment démocratique, où il est impossible de devenir fonctionnaire colonial sans avoir passé l'examen prescrit et fait ses preuves, le plus modeste agent de l'État comprend la langue de ses administrés. Il serait à souhaiter qu'on pût en dire autant dans d'autres colonies.

Il est juste d'ajouter que les Hollandais exigent seulement la connaissance du malais parlé ; ils commencent d'ailleurs à s'apercevoir que cette connaissance est insuffisante puisque d'un mouvement parallèle aux Anglais, pour familiariser les fonctionnaires avec la langue écrite en leur évitant le pénible écueil des caractères arabes, le gouvernement de Batavia s'occupe activement de transcrire en caractères latins les principales œuvres de la littérature malaise et un certain nombre de livres pratiques sur divers sujets (1). Les indigènes goûtent peu cette innovation dans laquelle ils voient une atteinte à leur vie nationale. Ils s'obstineront, il est à penser, longtemps encore à écrire

dessin au crayon. Cf. *Het inlandsch onderwijs in Nederl. Oost Indië* (L'enseignement indigène aux Indes néerlandaises), par M. C. DEN HAMER, Batavia, 1900, in-8.

(1) Le nombre des livres malais en caractères latins est considérable ; à côté d'ouvrages destinés à faire connaître aux indigènes les éléments des sciences de l'histoire et la géographie, plusieurs sont des traductions ou des adaptations en malais d'ouvrages européens, comme le *Tour du Monde en 80 jours*, de Jules Verne (*Hikâyat Phileas Fogg*), les *Aventures du baron de Münchhausen*, l'*Histoire de Robinson Crusoé* ou les *Contes du Chanoine Schmid*.

Un catalogue malais imprimé à Sourakarta, que j'ai sous les yeux, mentionne un *Boekoe masakan baroe* « Nouveau livre de cuisine », un traité sur l'art de soigner toutes les maladies au moyen de l'eau (*Peladjaran baek deripada ilmoe mengobati segala roepa penjakit dengen pakei aer*), un autre porte le titre alléchant : *Zonder Goeroe beladjar Olanda!* « le Hollandais appris sans maître ! », etc.

Notons, en passant, que l'emploi de la préposition hollandaise *zonder* « sans » est une preuve caractéristique de la facilité d'emprunt du malais.

en caractères arabes, ce qui laissera toujours entre eux et leurs dominateurs une portion de vie secrète. Pour y obvier, les Hollandais qui mettent peut-être trop de discrétion à laisser ignorer à leurs colonies la civilisation occidentale, mais qui tiennent à ne rien ignorer de la civilisation de leurs sujets ou même de leurs adversaires, entretiennent aux Indes néerlandaises ou dans la métropole une élite de savants à qui la connaissance approfondie des langues et du pays permet de donner une étude aussi complète que sûre soit du passé, soit du présent de ces peuples, encore plus difficiles à manier qu'à vaincre (1). De telles œuvres épargnent ensuite bien des maladresses administratives, parfois même des guerres et si une monographie de premier ordre telle que *The Atjehers* du docteur Snouck Hurgronje n'a pas pacifié la presqu'île d'Atjeh, au moins a-t-elle permis à la Hollande de mieux connaître son inlassable adversaire et de mieux mesurer ses coups.

Il est aujourd'hui impossible d'étudier sérieusement l'ethnographie, la linguistique et la littérature malaises sans se mettre tout d'abord à l'école de la Hollande et tous les « malaïstes » d'Europe sont plus ou moins ses disciples ou les obligés de ses maîtres (2).

« Jusqu'à présent le malais n'a pas été cultivé en Angleterre avec l'application qu'il mérite, et c'est en grande partie à cause de l'insuffisance des moyens mis à la portée de ceux qui auraient voulu l'étudier », déclarait, non sans mélancolie, W. Marsden en 1812 dans l'introduction de sa grammaire malaise. Depuis, l'Angleterre devenue une puissance malaise a marché : tous ses fonctionnaires pour les établissements du Détroit sont tenus de passer un examen de malais et de faire preuve dans les six premiers mois de résidence d'une réelle pratique de cette langue. De beaux livres tels que la *Malay Magic*, les *Pagan races of the Malay Peninsula*, de MM. Skeat et Blagden, prouvent à quel point certains de ces fonctionnaires possèdent la connaissance des langues et des mœurs de leurs administrés, à quel point aussi ils peuvent se doubler de savants des plus distingués (3).

(1) Tous les spécialistes connaissent les noms des Kern, des Van der Tuuk, des Veth, des Wilken, des Brandes, des Snouck Hurgronje, etc.

(2) C'est l'opinion que Maxwell, auteur d'une grammaire malaise, exprime en ces termes : « It is not too much to say that any one aiming at a thorough knowledge of the language, literature, and history of the Malay people should commence his task by learning Dutch. » *Manual of the Malay language*, p. 2.

(3) Il serait injuste d'oublier les excellents travaux linguistiques de M. R. J. Wilkinson, ceux de M. Hugh Clifford, auteur de *In Court and Kampong*, des *Studies in brouwn humanity*, de *Bush Wacking*, de *A journey through the Malay States of Tringganu and Kelantan*, et surtout du livre charmant, savant et instructif *Further India : being the story of exploration*

Il existe à Malacca un *Training College for Malay teachers* ; enfin répondant au désir de Marsden, l'administration britannique s'occupe, avec la plus grande activité, de faire publier à l'usage des candidats fonctionnaires une série de Manuels dus aux meilleurs spécialistes en la matière et formant une vaste synthèse d'études pratiques du malais et des Malais. Plusieurs de ces manuels ont paru et j'ai pu dire dans cette Revue combien ils avaient répondu à l'attente générale (1). Le gouvernement des États fédérés malais fait aussi transcrire en caractères latins les meilleures œuvres de la littérature malaise. Au moment même où l'Angleterre se fait céder par le Siam les États malais de Selangor, Tringganou, Kalantan et Kedah, il est peu probable que ce soit pour se détourner de l'étude du malais.

Si l'absence de possessions et de sujets malais ont jusqu'ici dispensé l'Allemagne d'introduire cette langue dans son Séminaire des Langues orientales (2), il est bon toutefois de remarquer l'extension prise par le malais grâce aux cours commerciaux et la règle, constante chez les négociants allemands, de n'envoyer en Extrême-Orient que des employés sachant le malais. Tous ceux qui ont habité l'Indo-Chine se rappelleront sans doute certain sentiment de dépit un peu envieux à voir les agents de la maison S.... ou de telle autre « firme » allemande traiter eux-mêmes, grâce au malais, toutes leurs affaires avec les indigènes et avec les cent mille Chinois de Cholon, sans avoir recours à l'aide intéressée ou paresseuse d'interprètes. Combien de nos commerçants et même de nos fonctionnaires auraient-ils été en état d'en faire autant ?

La Suisse elle-même se fait honneur, en la personne du professeur Dr Renward Brandstetter, de Lucerne, d'un malaïste des plus distingués (3).

La France n'est point une puissance malaise proprement dite, mais elle possède en Indo-Chine une colonie de près de 100.000 Malais,

from the earliest times in Burma, Malaya, Siam, and Indo-China (Londres, 1904, in-8).

(1) *Papers on Malay subjects published by Direction of the Goverment of the Federated Malay States* R.-J. Wilkinson, F. M. S Civil service, General Editor (*Revue du Monde Musulman*, Vol. IV, mars 1908, n° 3).

(2) Il y a peu d'ouvrages en allemand pour l'étude du malais, les Allemands se servant sans difficulté des publications hollandaises ou anglaises. Citons cependant la *Praktische Grammatik der malayischen Sprache, nebst einem Lesebuche, sowie einem malayisch-deutschen und einem deutsch-malayischen Wörterbuche*, von A. Seidel, parue dans la Collection de grammaires élémentaires publiée par la maison d'édition Hartleben, de Vienne.

(3) Ses *Malaio-polynesische Forschungen* (Lucerne, 1890-1908) sont remarquables à tous égards.

d'autant de Chams, qui vivent auprès d'eux, parlent leur langue et d'environ 200.000 Chinois qui s'en servent dans leurs transactions. Son commerce avec les Établissements des Détroits et les Indes néerlandaises est en progression constante (1). Par sa position géographique, elle est orientée économiquement aussi bien vers l'Insulinde que vers la Chine et le Japon. N'oublions pas en outre que le malais a la plus grande connexité avec les idiomes de plusieurs populations demi-civilisées de notre Indo-Chine Raglai, Radèh, Khâs Pi, Jarai, etc. (2) et que le malgache lui-même n'est qu'un dialecte malais évolué.

Dans quelle mesure s'en préoccupe-t-elle ? Certes le temps n'est plus où Louis Reybaud, avec un bon sens un peu court et une ironie un peu lourde, mettait en scène « M. Edouard Triste-à-Patte, paléographe de la plus belle espérance, M. Gustave Mickhoff, professeur de kalmouk comparé et M. Anatole Gobetout, commentateur de palimpsestes, tous les trois aimables comme des archéologues et gais comme des élèves de l'École des Chartes » et s'attristait de voir l'argent du gouvernement et la faveur des jeunes générations se tourner vers des études aussi peu pratiques, ou vers la poésie démente du romantisme, au lieu de se répandre sur la lucrative industrie des bonnets de coton. Il paraît admis aujourd'hui qu'il fut plus utile à la France d'avoir produit un Victor Hugo, un Eugène Burnouf, un Ernest Renan que dix Jérôme Paturot. Enfin, argument sensible à de tels raisonneurs, c'est la possession des langues qui aujourd'hui étend l'aire de vente de la bonneterie et de toutes les autres industries.

Donc la France, qui a toujours eu l'honneur des initiatives les plus fécondes, si son manque de persévérance l'a parfois empêchée d'en recueillir les fruits, dès 1840 instituait à l'École des Langues orientales

(1) Les importations de l'Indo-Chine française dans les Établissements du Détroit atteignent 4.301.000 $ et sont en augmentation de 259.000 $ ou d'environ 6 et demi p. 100 tandis que les exportations sur ce pays sont tombées à 2.005.000 $, en diminution de 384.000 $ ou de 16 p.100 sur l'année précédente. Cf. les *Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France, publiés sous la direction du ministère du Commerce et de l'Industrie. Année* 1908, *n°* 692. *Possessions anglaises d'Asie. Établissements des Détroits. Le Commerce des Établissements des Détroits et le mouvement maritime de Singapore et de Penang en* 1905. (Office national du commerce extérieur, 3, rue Feydeau). — Voir aussi *The Statesman's year-book. Statistical and historical annual of the states of the wold for the year* 1907 (Londres, 1907, in-8.) — En 1901, il y avait à Singapore 184.554 habitants (dont 121.908 Chinois, 35.992 Malais et 5.254 Européens).

(2) Voir *Dix dialectes indo-chinois recueillis par P. Odend'hal.* Etude linguistique par Antoine Cabaton (*Journal Asiatique*, mars-avril 1905). Voir aussi nos *Nouvelles recherches sur les Chams* et Aymonier et Cabaton, *Dictionnaire čam-français*, passim.

une chaire magistrale de langues et de littératures malaise et javanaise. Ses deux premiers titulaires, É. Dulaurier, de l'Institut et l'abbé P. Favre, la tinrent avec une compétence reconnue de toute l'Europe. Leurs œuvres sont ce qui a été écrit de meilleur sur ces matières en français. Puis brusquement, à la mort de l'abbé Favre, elle tomba au rang de simple charge de cours. Pourquoi ce changement ? Il serait difficile de le savoir.

Depuis le malais végète, humble et somnolent, dans un coin de l'École des Langues, un peu à l'état d'orientalisme d'agrément. Rien dans son passé et encore moins dans son avenir ne lui méritait cependant d'être traité comme ce fameux idiome, dont parle spirituellement Anatole France, et qu'il fallait se dépêcher d'apprendre parce qu'il n'était plus parlé que par une vieille et par son perroquet. Il nous semble au contraire que notre intérêt politique et économique bien entendu gagnerait fort à voir se réformer et se relever cet enseignement.

ANTOINE CABATON.

PRINCIPAUX OUVRAGES POUR L'ÉTUDE DU MALAIS

I. — EN HOLLANDAIS.

a. — Grammaires.

Sprach- ende Woord-boek, in de Maleysche ende Madagaskarsche talen, door Frederick HOUTMAN. *Te Amsterdam*, 1603, in-4.

(Réimprimé à Amstersdam en 1687 et 1703; à Batavia, dans les *Collecteana malaica vocabularia*... Batavia, 1707-8, in-4).

Spiegel van de Maleysche tale, in de welcke sich die Indiaansche jeucht Christelyck ende vermaecklyck kunnen oefenen, met een vocabularium van de Duytsche ende Maleysche tale, dienstisch voor alle liefhebbers derselven. *Te Amsterdam, by Direk Pietersz*, 1612, in-4 (1).

Maleische Spraakkunst, uit de eige schriften der Maleyers opgemaakt; met eene Voorreden, behelzende eene Inleiding tot dit werk, en een aanhangsel van twee Boekzalen van boeken in deze tale zo van Europeërs als Maleyers geschreven. Door George Hendrik WERNDLY. *Amsterdam*, 1736, in-8.

(Ouvrage très estimable pour le temps; le système de transcription imaginé par l'auteur est particulièrement intéressant. — Une édition rajeunie de la grammaire de Werndly a été donnée à Batavia, en 1823, par C. VAN ANGELBEEK.)

Beknopte Maleische Spraakkunst en Chrestomathie, benevens een volledig Maleisch - Nederduitsch Woordenboek met Italiaansch karakter. Door P. P. ROORDA VAN EYSINGA. *Breda*, 1839, in-8.

Verzameling van eene menigte noodzakelijke samenspraken met inlanders

(1) D'autres grammaires et dictionnaires ont paru au cours du dix-septième et du dix-huitième siècle et nous ne mentionnons les deux ouvrages ci-dessus qu'à titre de curiosité. Le plus ancien vocabulaire malais connu est, croyons-nous, celui de Pigafetta, compagnon de Magellan, qui date de 1521.

van allerlei klassen in de Laag-maleische taal ; voorafgegaan van eene beknopte spraakkunst dier taal; zoo als dat alles door den lageren Maleier wordt gesproken en verstaan, en zulks tot gemak van velen ; door W. A. P. Roorda van Eysinga. *Batavia*, 1847, in-8.

(Œuvre d'un écrivain de quatorze ans ! Une *troisième* édition de cet ouvrage a paru en 1879 à Amsterdam.)

Handleiding tot de kennis der Maleische taal, door doctor J. J. de Hollander, dixième édition. *Te Utrecht*, 1889, in-8.

(La onzième édition de cet excellent ouvrage, revu et augmenté par le docteur A. A. Fokker, a paru en 1901.)

H. von de Wall. Over de vormveranderingen der Maleische taal. *Batavia*, 1864, in-8.

(Voir aussi les *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap*, Deel XXXI.)

Nieuwe handleiding om de Maleische taal door zelfonderricht spoedig te leeren lezen, schrijven en spreken, door J. de Bode,... *Amsterdam*, 1884, in-8.

Spraakleer der Maleische taal, door D. Gerth van Wijk. 2e éd. *Batavia*, 1893, in-8.

(Une des meilleures grammaires malaises.)

Spraakleer van het Maleisch door H. C. Klinkert, 2e éd. Leide, 1898, in-8.

Maleische Grammatica, door Dr. Mr. H. J. E. Tendeloo (Eerste deel : Klankleer, — Schrift, — Etymologie, — Syntaxis. — Tweede deel : Aanteekeningen en toelichtingen.) *Leyde*, 1901, 2 vol. in-8.

(Excellent ouvrage où les opinions de différents auteurs touchant la grammaire malaise sont très sincèrement discutées.)

b. — Dictionnaires.

Collecteana Malaica Vocabularia. Hoc est Congeries omnium Dictionarium Malaicorum hactenus editorum. Non tantum vulgariorum Belgico-Malaicorum, verum etiam rarissimorum hucusque incognitorum. Andreas Lamburtus Loderus, Typogr. *Bataviæ*, 1707-1708, II. partes, in-4.

Maleisch-Nederduitsch Woordenboek van M. Leydekker. iutgegeven door D. Lenting en J. D. G. Schaap. *Batavia*, 1832, in-8.

(S'arrête à la lettre D.)

Nederduitsch en Maleisch, en Maleisch en Nederduitsch Woordenboek, onder goedkeuring en begunstiging der Hooge Regering van Nederlandsch Indië vervaardigd en uitgegeven door P. P. Roorda van Eysinga. *Batavia*, 1824-1825, in-4.

Woordenlijst van het Maleisch der Padangsche bovenlanden. door Henny (Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde, deel IV.)

A. H. L. Badings. Woordenboek voor de Zeevaart, in het Hollandsch, Fransch en Engelsch met verklarenden Hollandschen tekst. *Schoonhoven*, 1880, in-8.

Roorda van Eysinga's Algemeen Hollandsch-Maleisch Woordenboek. Herzien en vermeerderd door Mr. G. J. Grashuis. *Leyde*, G. Kolff, 1878, gr. in-8.

Maleisch-Hollandsch woordenboek, bewerkt door J. Pynappel. 3e éd. *Amsterdam*, 1884, in-4.

(Un *Supplément* à ce dictionnaire a été publié par Klinkert.)

H. C. Klinkert. Nieuw Maleisch-Nederlandsch zakwoordenboek. *Leyde*. 1892, in-8.

P. Arriens. Maleisch-Hollandsch-Atjésche Woordenlijst. *Amsterdam*, 1880, in-8.

Maleisch-Nederlandsch Woordenboek op last van het Gouvernement van Nederlandsch-Indië. Samengesteld door wijlen H. von de Wall, en ... H. N. van der Tuuk. *Batavia*, 1877-1884, 3 vol. in-4.

Aanhangsel op het Maleisch Ned. Woord. v. H. von de Wall, bewerkt door H. N. van der Tuuk, en uitgegeven door P. H. van Ronkel. *Batavia*. 1897, in-4.

II. — en anglais.

a. — Grammaires.

Grammar of the Malayan language. By W. Marsden. *London*, 1812, in-4. (Ouvrage estimé qui rend encore de bons services.)

An attempt to elucidate the principles of Malayan orthography. By W. Robinson. *Fort Malborough*, 1823, in-8.

J. Crawfurd. Grammar and Dictionary of the Malay language. *London*, 1852, 2 vol. in-8.

W. B. Dennys. A handbook of Malay colloquial, as spoken in Singapore, Being a series of Introductory lessons for domestic and business purposes. *London* 1879, in-8.

A Manual of the Malay language. With au Introductory Sketch of the Sanskrit element in Malay. By W. E. Maxwell,... *London*, 1882, in-8.

Doctor A. A. Fokker, Malay Phonetics. *Leiden*, 1895, in-8.

H. L. E. Luering. Notes on the formation of words in Malay and cognate languages (Journal Straits Branch R. A. S., n° 39, 1903.)

b. — Dictionnaires.

Dictionary Malayan and English and Malayan. By W. Marsden, *London* 1812, in-8.

(Cet ouvrage, comme la grammaire du même auteur, a été traduit en hollandais et en français par C. P. J. Elout.)

J. Crawfurd ... Dictionary of the Malay language... [Voir à l'article « Grammaires ».]

Doctor H. N. van der Tuuk. On the existing Dictionaries of the Malay language (Journal of the Royal Asiatic Society. New Serie, vol. I, 1864).

R. J. Wilkinson. A Malay-English Dictionary. *Singapore*, 1901-1902, 2 parties en 1 vol. in-fol.

II. — En français.

a. — Grammaires.

Maleische spraakkunst... Grammaire de la langue malaise, par M. W. Marsden; publiée à Londres en 1812 et traduite de l'anglais, par C. P. J. Elout, *Harlem*, 1824, in-4.

A. A. E. Schleiermacher. Grammaire malaye... *Darmstadt*, 1835, in- .

Éléments de la grammaire malaise ou malaye بهاس ملايو. Par Alfred Tugault. *Paris*, 1863 in-8.

Grammaire de la langue malaye ou malaise, par A. Tugault. *Paris*, 1868, in-8.

Le malais vulgaire. Premières notions grammaticales de la langue malaise ou malaye, dialogues et vocabulaire français-malais, par A. Tugault. *Paris*, 1870, in-8.

كتاب علم النحو در بهاس ملايو Grammaire de la langue malaise, par l'abbé P. Favre..., Vienne et Paris, 1876, in-8.

Tugault (A). Notes de grammaire malaise. (Autographié.)

b. — Dictionnaires.

Dictionnaire malais-français et français-malais de Marsden, trad. Elout. (Voir ci-dessus).

Dictionnaire français et malais, par Bose, *Paris*, 1825, in-4.

Ch. Bougourd. Vocabulaire français-malais. *Le Havre*, 1856, in-8.

Dictionnaire malais-français, par l'abbé P. Favre. *Vienne et Paris*, 1875, 2 vol. in-8.

Dictionnaire français-malais, par l'abbé P. Favre. *Vienne et Paris*, 1880, 2 vol. in-8.

Errington de La Croix. Vocabulaire français-malais et malais-français. Précis de grammaire malaise, par le docteur Montano. *Paris*, 1890, in-8.

Dictionnaire malais-français, par Alfred Tugault. *Paris*, 1898, in-4 (Autographié).

A. C.

Le Béloutchistan d'après l'Administration britannique.

L'Administration anglaise, qui s'emploie avec le zèle que l'on sait à connaître et à décrire en d'imposantes publications les colonies et possessions britanniques, s'est de très bonne heure préoccupée d'étudier méthodiquement le Béloutchistan : dès 1891, elle procédait en quelques parties du Béloutchistan à de premiers essais de statistique, mais se voyait bientôt arrêtée par les difficultés matérielles, et renonçait même à publier les informations recueillies (1). Elle reprenait, en 1901, l'œuvre interrompue et publait un « census » encore fragmentaire, mais fort important déjà, et qui fournissait sur un pays mal connu les premières données de détail établies suivant des méthodes positives (2). De nouvelles recherches, régulièrement poursuivies, ont permis par la suite la publication des *Baluchistan District Gazetteer Series* (3) dont les volumes se succèdent rapidement, et sont du plus haut intérêt.

Le Béloutchistan a une superficie de 132.315 milles carrés, supérieure à celle des îles de la Grande-Bretagne, inférieure de très peu à celle de l'archipel du Japon ; le trait essentiel de sa configuration est la fréquence des régions montagneuses séparées par de vastes déserts : la partie nord-ouest est la continuation directe du plateau iranien, et présente les mêmes caractères, sol plat et nature désertique ; le sud et l'ouest, couverts par les systèmes montagneux qui bordent l'Iran, sont les seules parties qui reçoivent des pluies suffisantes (4); De rares rivières descendent vers l'Indus et le golfe d'Oman. La région littorale est torride et insalubre.

On sait qu'au point de vue administratif les Anglais distinguent le *Béloutchistan britannique* (ou *districts administrés*) et les *Territoires administrés par l'Agent du gouverneur général* (ou *Agency*), appellation assez élastique et sous laquelle on fait rentrer :

a) Les régions directement administrées par l'agent du gouverneur général;

b) Les « Native States »;

c) Les « Tribal Areas ».

(1) *Census of India* 1901, vol. V, introd. (Bombay, 1902).
(2) *Census of India* 1901, vol. V. and Va.
(3) *Baluchistan District Gazetteer Series* (in-8, Karachi et Bombay).
(4) Cf. Major Sykes, *A travers la Perse* (Paris, 1907).

Le *Béloutchistan britannique* se compose essentiellement de territoires autrefois occupés par les Afghans, cédés à la Grande-Bretagne par le traité de Gandamak, et officiellement annexés à l'Inde anglaise en 1877; il comprend les « Tahsils » de Shahrig, Sibi, Duki et Pishin, la « subdivision » de Chaman, et le Shorarud, au total 36.401 milles carrés.

Parmi les territoires rattachés à l'*Agency*, les *Native States* et les *Tribal Areas* ne subissent qu'un contrôle politique: les régions directement administrées au contraire sont, comme le Béloutchistan britannique, soumises à un contrôle administratif et financier. Les *Native States* sont ceux de Kalat et Las Bela (79.382 milles carrés). Les tribus Marri et Bugti occupent 7.129 milles carrés. Les tribus des Domkis, Umranis et Kaheris, pratiquement indépendantes, sont provisoirement rattachées au Kalat (1).

Il est important de noter qu'outre cette première division du pays, dictée par des nécessités historiques, les Anglais en ont institué une seconde superposée à la première, et qui répond à des commodités administratives : il s'agit des *Agences politiques* ou *Districts*. Les districts de Zhob, Quetta-Pishin et Chagai sont entièrement composés de territoires directement administrés, faisant ou non partie du Béloutchistan britannique. Mais les districts, circonscriptions arbitrairement dessinées, peuvent se composer de régions de régime divers : c'est ainsi que le district de Sibi comprend des territoires du Béloutchistan britannique, des territoires directement administrés, et des territoires de tribus.

Les *Gazetteer Series* relatives au Béloutchistan consacrent un volume à chaque district. Ces volumes sont disposés sur un plan à peu près uniforme; chacun d'eux contient une bibliographie et une carte; quelques-uns sont illustrés; d'autres renferment des listes de noms indigènes (noms de plantes, termes d'agriculture). On n'a guère à exprimer qu'un regret, c'est qu'ils ne soient pas accompagnés d'index géographiques, et un vœu, à savoir que de nouvelles cartes soient bientôt établies avec plus de précision; les cartes actuelles ne sont point dignes de la minutieuse description que constituent les *Gazetteer Series*.

DISTRICT DE ZHOB (2)

Le district de Zhob, d'une superficie de 9.626 milles carrés, est

(1) *Census of India* 1901, vol. V, chap. I.
(2) *Baluchistan District Gazetteer Series*, vol. I, Zhob district ; Vol. B. Sta-

situé à l'angle nord-est du Béloutchistan; son nom lui vient de la rivière Zhob, affluent du Gomal. C'est une région de hautes montagnes traversée, du sud-ouest au nord-est, par le Zhob dont la vallée, très large et bornée de plaines d'alluvion sur une grande partie de sa longueur, se resserre considérablement vers la frontière septentrionale. Plus au nord, et à peu près parallèlement, coule le Kandar, dont la vallée est plus étroite.

Historiquement, cette région a toujours été considérée comme le berceau de la race afghane : le pèlerin chinois Hiuen Tsiang, qui visita les Indes au commencement du septième siècle, parle des Afghans comme habitant le Zhob. Aujourd'hui encore, c'est en souvenir de ces lointaines origines que les Afghans s'intéressent si vivement au Béloutchistan : toutes les généalogies afghanes remontent à Quais Abdur Rashid, qui aurait été le trente-septième descendant de Malik Talut (le roi Saül); il aurait habité la région à l'ouest du Koh-i-Sulaiman, que les Afghans nomment Khorassan et nous Kakar Khorassan. Quais Abdur Rashid eut trois fils, Ghurghust, Saraban, et Baitan ; les descendants de ces ancêtres éponymes vivent encore autour des pentes du Takht-i-Sulaiman. Traversée par l'une des routes naturelles des Indes à l'Afghanistan, la région de Zhob a toujours joué un rôle important. Les Anglais s'y installèrent définitivement, à la suite de l'expédition de 1889; ils y placèrent un « agent politique », secondé par un « assistant » anglais et deux « assistants » indigènes; en 1890, un second assistant anglais fut spécialement chargé de la subdivision du Zhob supérieur.

La population, évaluée en 1891 à 69.718 âmes, se compose presque complètement d'Afghans dont les tribus comprennent :

Les Kakar	43.068
Les Shirani	6.974
Les Panri	5.319
Les Safi	345
Les Ghilzai	7.500
Divers (Tarins, Ustrana)	67
	63.273

Les tribus afghanes n'obéissent pas comme celle des Baloch à un chef unique : animés d'un esprit plus démocratique, les Afghans choisissent un chef pour chaque petit groupe; l'hérédité ne joue pas parmi eux le même rôle que parmi les Baloch, ils accordent beaucoup à

tistical tables and explanatory notes ; compiled by Major C. F. Minchin, D. S. O., assisted by Rai Sahib Diwan Gamiat Rai E. A. C. (in-8, Bombay, 1907).

l'individualisme. Théoriquement, une tribu afghane se compose de groupes apparentés d'agnats : pratiquement, de lointaines alliances suffisent à établir entre divers groupes un lien fictif.

La langue des indigènes est le pouchtou ; on se sert pour la correspondance du persan ; quelques mullahs font leur correspondance en vers pouchtou écrits en caractères persans.

Les habitants se divisent comme suit au point de vue religieux :

Mahométans	67 772
Hindous	1.529
Sikhs	320
Européens et chrétiens eurasiens.	50
Chrétiens indigènes et juifs	46

Les Mahométans, qui représentent ainsi 97 p. 100 de la population, sont tous Sunnites. Seuls les Saiads et les mullahs ont une connaissance un peu approfondie de leur religion ; les gens des tribus sont dévots en ce sens qu'ils disent les prières aux heures prescrites, observent les jeûnes et prélèvent sur leurs revenus la part de la charité (zakat), mais en dehors de cela leur religion n'est qu'un tissu de superstitions grossières ; ils croient à la constante intervention des ancêtres et des saints dans les événements les plus simples de la vie journalière et attribuent aux Saiads et aux mullahs un pouvoir surnaturel. Avant l'occupation anglaise, les jugements par le feu, l'eau, etc., étaient d'usage courant.

La plupart des Hindous enregistrés en 1901 étaient originaires des provinces de l'Inde les plus voisines ; un certain nombre de familles, qui avant l'occupation s'occupaient de commerce à Mina Bazar, se sont ensuite dispersées, certaines regagnant leur pays d'origine, quelques autres s'installant à Fort Sandeman.

Les distinctions de classe et de rang social ont peu d'importance parmi les Afghans : quelques familles cependant, tels les Jogizai et quelques Saiads revendiquent une certaine priorité. Les Dumars, que l'on dit descendre d'un esclave ou d'un chanteur de Sanzar Nika, sont considérés par les Kakar comme inférieurs; les Kakar vraiment respectables, leur accordent rarement la main de leurs filles. Les tisserands (peshawar) sont aussi regardés comme socialement inférieurs; les forgerons (push) sont les égaux des gens des tribus, et quelques-uns s'affirment descendants de Saiads. Tout le reste de la population se classe au même rang ; le titre même de « malik » confère une médiocre distinction. En l'absence d'un Saiad ou d'un mullah la préséance appartient dans une assemblée afghane au plus âgé.

Les Afghans pratiquent un original système d'aide mutuelle, qu'ils

dénomment « baspan » ou « sawal » ou « manga » ; quiconque parmi eux a été réduit à la misère par un incendie ou une trop lourde amende fait appel aux gens de sa tribu : chacun, selon ses moyens, doit verser en argent ou en nature une certaine somme.

Beaucoup de noms d'hommes et de femmes semblent trahir une origine totémique : un très grand nombre sont des noms d'animaux, de plantes, ou de couleurs, tels *nilai* (bai), *samand* (brun), *zaghun* (vert). Souvent aussi les hommes portent les noms usuels chez tous les Mahométans ; parmi les femmes, les noms commençant ou finissant en Bibi, Naz, ou encore des qualificatifs de valeurs ou de qualités sont surtout à la mode, tels *Bakt Bibi*, *Bibi Maryam*, *Bibi Aisha*, *Mahnaz* ou *Naz Bibi*, *Gulbashra* (visage de fleur), *Zartola* (dorée), *Nazukate* (délicate), etc. Les abréviations de noms d'hommes sont fréquentes, Taju pour Taj Muhammad, Walo pour Wali Muhammad, etc. Parmi les titres à signification religieuse, il faut signaler le préfixe sheikh et le suffixe shah, employés par les Saiads. Les termes de *mullah* et de *talib* désignent les gens qui ont quelque prétention à une instruction religieuse ; le second est réservé aux étudiants encore en cours d'études ; les descendants des mullahs sont appelés *Akhundzada*.

Avant l'occupation anglaise, les Afghans pratiquaient un véritable code de vengeance, le meurtre ne pouvant être expié que par le meurtre : de là d'interminables séries de vengeance qui ne se terminaient que par l'intervention, à titre d'arbitres, d'autorités ou d'amis ; une évaluation des pertes subies des deux parts ayant été faite, la partie la plus éprouvée recevait le prix du sang : ce prix variait, selon qu'il s'agissait de simples gens de tribus ou de Saiads ou encore de membres d'une famille influente ; parmi les Kakar, le prix moyen était de 1.200 Rs. et quatre filles ; parmi les Mando Khels, 1.200 Rs. et deux filles ; parmi les Shéranis, 700 Rs... ; chez les Kakar, la sentence arbitrale attribuait généralement à la partie la plus gravement lésée deux filles vivantes (*hazar*) et deux filles à naître (*na-hazar*) ; le couple dont les futurs enfants devaient être livrés était désigné ; les filles étaient évaluées à 100 Rs. Le prix du sang pour une femme ou pour un tisserand était moitié moindre que pour un homme de tribu. La perte d'un œil, d'une main, d'une oreille ou d'un pied était évaluée à la moitié de la valeur d'une existence, la perte du nez, à la valeur d'une existence, etc.

Le district de Zhob ne possède qu'une seule ville, Fort Sandeman, qui doit sa rapide croissance à l'occupation anglaise ; avant l'occupation, les villages étaient peu nombreux par suite du manque de sécurité ; en ces dernières années, la population essaime rapidement et crée de nouveaux centres ; depuis l'occupation, 69 villages ou hameaux ont été

fondés; plusieurs villages ont une population de plus de 1.000 habitants.

De même que dans les autres parties du Béloutchistan, on observe, dans le Zhob, d'importants déplacements de population, causés par les habitudes nomades de quelques tribus, les variations du climat, et les nécessités du commerce; les propriétaires de troupeaux se déplacent en automne et au printemps des plaines à la montagne. Les habitants pauvres de l'Hindubagh se rendent, après avoir semé la moisson de *rabi* (printemps) à Pishin et Quettah; ceux du Kila Saifulla vont à Bori et Fort Sandeman, où ils cherchent du travail, pour réintégrer leur domicile vers la fin de mai, date de la moisson du *rabi*. La plupart des Haripals et un certain nombre des Babars, des Bargha Shiranis, des Mando Khels et des Kibzais du tahsil de Fort Sandeman quittent régulièrement leur pays en avril, visitent Siahband, Hérat et Maimana, consacrent trois mois à recueillir l'*Assa fœtida*, et reviennent en octobre ayant consacré deux mois au voyage, tant à l'aller qu'au retour. Quelques-uns vont vendre leur drogue aux Indes et arrivent jusqu'à Bombay au sud, et à Cawnpore, dans le nord. D'autres parcourent les monts de Zarghun, dans le district de Sibi, et le Sanjrani occidental pour recueillir l'*Assa fœtida*. Enfin, un nombre considérable de Kibzai, d'Abdullazai, de Mando Khels et de Babars se rendent périodiquement à Kandahar, à Hérat et dans le Turkestan, où ils demeurent pendant deux ou trois ans, s'occupant du commerce des moutons.

Le district reçoit des régions voisines, et surtout de l'Inde, d'assez nombreux immigrants.

La plus grande partie de la population vit de l'agriculture, que beaucoup des Kakar, des Mando Khels et des Shiranis combinent avec l'élevage ; les cultures sont limitées par le manque d'eau ; sur 269 villages, on en compte 182 dont les terres sont entièrement irriguées, 57 partiellement, et 30 qui sont à la merci d'irrigations accidentelles. Il y a deux moissons, celle du printemps, ou *rabi* (dobae) et celle d'automne, ou *kharif* (manae). La principale culture est celle du froment, qui constitue la base de la nourriture des indigènes ; viennent ensuite le maïs, le millet, l'orge, le riz; la luzerne est rare et ne se récolte qu'en automne. Les travaux agricoles sont ordinairement faits par les propriétaires eux-mêmes ; au temps de la moisson, ils font appel aux pauvres gens des tribus.

La région ne possédait, avant l'occupation, aucune école : les mullahs enseignaient le Koran aux enfants et envoyaient à Kandahar ceux d'entre eux qui désiraient entreprendre des études ; en 1905 fonctionnaient quatre écoles primaires ouvertes par les Anglais, deux à Fort Sandeman (une de garçons et une de filles), une à Kila Saifulla et une à Hindubagh.

DISTRICT DE SIBI (1)

De 7.129 milles carrés du district de Sibi, 4.152 seulement font partie des territoires directement administrés ; le reste comprend les régions de Marri et Bugti soumises seulement au contrôle politique, de même que les tribus des Dombki et des Kahéri. Le district a reçu le nom de la ville de Sibi ou Siwi (forme ancienne), qui, d'après une tradition locale, aurait été fondée par une dame hindoue ainsi nommée, de race Siwa, qui aurait, à une époque lointaine, gouverné toute la région. Aucune autre partie du Béloutchistan ne présente de contrastes plus accusés : les tahsils de Sibi et de Nasirabad sont essentiellement constitués par une plaine d'alluvions déposés par le Bolan, le Nari et autres torrents issus des montagnes ; cette partie du pays, appelée *pat*, est très basse ; elle ne dépasse nulle part 500 pieds au-dessus du niveau de la mer; elle est caractérisée par un aspect parfaitement plane, des chaleurs excessives en été, des pluies rares et insuffisantes. Le reste du district est couvert de montagnes qui s'élèvent graduellement en une série de terrasses, à partir des premiers contreforts des Sulaiman. On rencontre dans ces montagnes des climats variés, frais en été, très froids en hiver. D'une façon générale, le district, comme le reste du Béloutchistan, ne reçoit pas assez de pluies.

Située à l'entrée de la passe de Bolan, Sibi a toujours joué, dans l'histoire, un rôle important : séparée du reste du Béloutchistan par une ceinture montagneuse, elle semble avoir, dès ses origines, été associée au Kachhi et au Multan plutôt qu'au Khorassan. D'anciennes cartes désignent la région environnant la passe de Bolan sous le nom de *Sewistan* ; ce nom est aujourd'hui ignoré des indigènes, et il est difficile de savoir à quelle région exactement il s'appliquait dans les anciens auteurs, les variations du cours de l'Indus ayant entraîné de graves confusions dans la désignation des pays voisins ; il semble toutefois qu'on puisse le retenir : toutes les traditions locales s'accordent à reconnaître que les plus anciens maîtres de Sibi furent des Hindous appelés Sewas ; comme nous savons d'autre part que, depuis le septième siècle, le Béloutchistan a été dominé par des dynasties mahométanes, il faut donc que les Sewas soient plus anciens, et il ne semble pas impossible de les rapprocher de la dynastie des Rai du Sind, dont les tables généalogiques contiennent deux Sihra.

A l'époque de l'apparition de l'Islam, Sibi semble avoir fait partie

(1) B. D. G. S. Vol. III. Sibi District, Text. — Vol. B., Statistical Tables and explanatory notes. — Compiled by major A. Mc Conaghey I. A. assisted by Rai Sahib Diwan Jamiat Rai, E. A. C. (in-8, Bombay, 1907).

d'un vaste royaume hindou de l'Indus, gouverné, lors de son premier contact avec les Arabes, par Sihra Rai ; la capitale de ce royaume était Alor, populeuse cité voisine de Bhakkar. Sihra Rai fut tué dans le Makran au cours d'un combat contre les Arabes. Vers 711, la première invasion mahométane, conduite par Mohammed Kasim, franchit le Makran, atteignit le Sind et couvrit tout le pays jusqu'à Multan. Au début du onzième siècle, Sibi fait partie de l'empire Ghaznèvide, gouverné par Mahmoud, qui prit Multan en 1004. Pendant les siècles suivants, Sibi est constamment disputée entre les maîtres de Kandahar, de Hérat et des régions de l'Indus. Les Anglais y apparaissent pour la première fois en 1839 au cours de la première guerre afghane ; ils y revinrent à diverses reprises pour châtier les tribus pillardes et versèrent une « subvention » annuelle aux tribus de la passe de Bolan en vue d'éviter leurs attaques : par le traité de Gandamak (1879), Yakoub Khan céda enfin à l'Angleterre Sibi, le Harnai et le Thal-Chotiali ; l'annexion définitive n'eut lieu toutefois qu'en 1882. Depuis 1903, le district de Sibi (ancien Thal Chotiali) comprend les trois subdivisions de Shahrig, Sibi et Nasirabad; on a vu plus haut que l'agent de ce district exerce aussi le contrôle de diverses tribus.

Les seuls monuments qui attestent le long passé historique de la région sont des tumuli souvent considérables et des ruines d'anciens forts : en 1901 des inscriptions arméniennes furent trouvées dans la passe de Ush Narai, ou du chameau; on ne sait exactement s'il faut les attribuer à quelques-uns de ces colons arméniens que Tahmasp et Shah Abbas transportèrent au début du dix-septième siècle en diverses parties de l'empire persan, et qui d'ailleurs ont été complètement assimilés par les Brahuis et les Balochs — ou si elles ont été gravées par des marchands de passage : on sait, en effet, que les Arméniens ont été d'actifs agents commerciaux traversant la Perse pour atteindre les Indes, notamment sous les empereurs mongols, Akbar et Jahangir. A Agra et en diverses autres villes des Indes, les inscriptions funéraires arméniennes témoignent encore de la vitalité de leurs anciennes colonies. Aucune trace analogue n'a été découverte dans le district de Sibi (1).

La population du district comprend des Afghans, des Balochs, des Brahuis, et des Jats, tous immigrés depuis une époque relativement récente.

Les Afghans, qui habitent maintenant les tahsils de Shahrig et de Kohlu, et une partie du Sibi, semblent être venus du nord-est, c'est-à-dire de leur habitacle primitif, situé autour du Takht-i-Sulaiman; les

(1) Cf. N.-J. Seth, *History of the Armenians in India* (London, 1897).

Tarins auraient pénétré dans le district vers le quatorzième siècle, et les Kakar peu après.

Le grand afflux des Balochs, venus de l'ouest, semble s'être produit aux quatorzième et quinzième siècles; il est, en effet, certain que dès le seizième siècle ils multipliaient leurs raids dans toutes les directions.

Les Jats, qui représentent environ 25 p. 100 de la population des territoires administrés du district, sont une collection de tribus mahométanes d'origines diverses; il est possible que certaines de ces tribus descendent des anciens habitants hindous qui furent convertis à l'Islam au temps des conquêtes arabes.

Les Brahuis, que l'on rencontre surtout dans les tahsils de Sibi et de Nasirabad, sont surtout des nomades, quoique beaucoup d'entre eux commencent à acquérir des terres et à se fixer. Ils sont issus des populations parentes du territoire de Kalat.

La seule ville du district est Sibi, habitée surtout par des étrangers. Les villages étaient peu nombreux avant l'occupation britannique; les indigènes redoutaient de se disperser à cause des fréquentes incursions des Marris; en 1879, un voyageur anglais ne rencontre que sept villages habités, mais découvre les ruines de quarante villages abandonnés. Depuis que la sécurité leur est assurée, les indigènes fondent de nombreux villages.

La majorité de la population des plaines est sédentaire; dans les régions montagneuses au contraire, les déplacements de population sont constants et réguliers : les tribus des Sarangzai, des Panezai, des Dumar et des Wanèchi du tahsil de Shahrig, qui possèdent de grands troupeaux, passent l'été dans les montagnes et l'hiver dans la vallée du Zawar. Beaucoup de Jats du Kalat inférieur visitent régulièrement le Sibi pendant la moisson de printemps, afin de se louer comme ouvriers agricoles; lors des mauvaises récoltes les Marris, les Bugtis et les gens du Sibi émigrent à Nazirabad et dans le Sind.

En 1901, le district de Thal Chotiali comptait 5.547 habitants nés aux Indes.

Les principaux dialectes parlés par les indigènes sont le baluchi, le pouchtou, le brahui, le jatki et le sindi; pour la correspondance, le persan est employé par les Mahométans, le sindi par les Hindous.

Les diverses races atteignent dans la partie administrée du district les chiffres de population suivants :

Balochs.	19.150
Afghans.	18.119
Brahuis.	3.732
Jats	17.136

Les tribus soumises au contrôle politique comptent :

Marri	20.391
Bugti.	18.528
Dombki, Kahéri et Umrani	19.542

Les Balochs sont de beaucoup les plus nombreux, car la plupart des tribus contrôlées appartiennent à leur race : viennent ensuite les Afghans qui représentent 26 p. 100 et les Jats 25 p. 100.

Une tribu Baloch n'est pas un groupement homogène; elle grandit par l'assimilation progressive d'éléments étrangers; elle possède des cadres bien définis : à la tête de la tribu le chef ou *tumandar* est entouré d'un conseil de guerre composé des *mukaddam* (ou chefs de clans); le titre de mukaddam est héréditaire, de même celui de *wadéra* (chef de section); le wadéra enfin est assisté du *mukaddam* de section, qui est chargé de transmettre ses ordres aux *motabar* ou chefs de sous-sections. Les Marris avaient en outre des *rahzan* héréditaires, qui devaient prendre part à toutes les expéditions militaires et étaient chargés de tuer quiconque désertait la ligne de combat; les rahzan recevaient une part spéciale de butin.

On a vu plus haut que la tribu afghane divisée en un nombre considérable de groupes et sous-groupes, est beaucoup moins fortement organisée.

Les diverses religions comptaient, en 1901, les nombres suivants d'adhérents :

Mahométans	66.807, soit 90 p. 100
Hindous	6.569, soit 9 p. 100
Chrétiens européens et eurasiens	98
Chrétiens indigènes . . .	24
Sikhs	377
Parsis	14
Juifs.	4

Sur une population de 38.919 âmes, les Marri et les Bugti ne comptaient que 412 Hindous.

Les Mahométans du district sont tous sunnites, mais, à l'exception des Saiads et des mullahs ignorent profondément leur religion. Les Baloch n'observent même pas les fêtes et jeûnes prescrits, et ne tiennent généralement aucun compte du ramazan; ils sont d'ailleurs grossièrement superstitieux.

Les distinctions sociales sont notablement plus marquées parmi les Balochs que parmi les Afghans : les tribus qui doivent leurs noms aux cinq

fils de Jalal Khan, Rind, Hot, Lashar, Korai et Mai Jats sont considérées comme supérieures aux autres, et comme Mir Chakar, le héros des Balochs était un Rind, les Rinds sont la plus respectée de toutes les tribus. Dans chaque tribu le groupe des chefs forme une petite bureaucratie à qui appartient la préséance : telle est la vénération des Balochs pour ces fonctionnaires qu'ils ne jurent pas sur le Koran, mais sur la tête ou sur la barbe de leur chef.

Les Balochs pratiquent un système d'assistance, ou *phor* analogue au *baspan* des Afghans.

Sur les noms, mêmes observations que pour le district de Zhob ; les noms d'hommes ou de femmes sont empruntés au règne végétal ou animal ou rappellent les couleurs : *toti* (perroquet), *khabar* (arbre), *nilai* (bai), *samand* (brun); abréviations fréquentes : *Piru* pour Pir Muhammad, *Durru* pour Dur Muhammad, etc.

Mêmes coutumes que dans le district de Zhob en ce qui concerne le code de vengeance et le prix du sang.

Les conditions du travail agricole sont très différentes selon les régions : sur 298 villages 198 possèdent un système d'irrigations suffisant, 39 sont à la merci des crues, 49 ont un système d'irrigation partiel, 12 n'ont aucune irrigation régulière. Les montagnards vivent d'élevage autant que d'agriculture; les gens des plaines vivent des deux moissons de printemps et d'automne; ils cultivent le froment, l'orge, le riz, le maïs, la roquette (*Eruca sativa*),le tabac, le vétiver, la luzerne, le coton, l'indigo, etc.

La grande masse de la population est très pauvre : une amélioration se produit à mesure que se multiplient les voies de communication et s'ouvrent de nouveaux marchés ; le progrès est surtout sensible dans la subdivision de Nazirabad, où le développement des canaux du Sind a transformé en agriculteurs sédentaires et laborieux une population de nomades indolents et misérables.

L'industrie n'apparaît encore que sous des formes rudimentaires, tissus de cotons indigènes, qui disparaissent devant les produits manufacturés des Indes, tissus de laine, broderies, etc.

Le commerce local a toujours été peu important, mais de tout temps un transit considérable s'est opéré par les routes du district entre le Pendjab, d'un côté, et de l'autre, Kandahar et le Khorassan; depuis l'ouverture du chemin de fer Sind-Pishin, le trafic par caravanes est en voie de disparition.

Diverses écoles ont été fondées depuis l'occupation: elles comptaient, en 1905, 301 élèves : l'administration s'efforce de répandre l'instruction parmi les Mahométans ; à cet effet, divers avantages sont offerts aux enfants indigènes : exemptions partielles de droits scolaires à Sibi, gra-

tuité de l'enseignement dans les écoles de villages, bourses à la Barnes' school de Sibi, création pour les filles musulmanes de classes spéciales où l'on enseigne le Koran, etc. Une bibliothèque (Gaisford Library) a été installée à Sibi.

DISTRICT DE LA PASSE DE BOLAN ET DU CHEMIN DE FER DE NUSHKI (1)

Ce district, d'une superficie de 900 milles carrés environ, comprend la passe de Bolan, longue de 60 milles, entre Rindli et Darwaza, et quelques bandes de terrains cédées au gouvernement anglais pour ses voies ferrées. La passe se compose d'une série de défilés rocheux, resserrés entre de hautes montagnes, et qu'interrompent çà et là quelques plaines; la plus vaste est celle de Laléji, longue de 25 milles, large de 6, et qui penche fortement vers le sud : elle est recouverte de gros graviers. Tous les voyageurs ont été frappés de l'aspect désolé de la passe de Bolan et de la tristesse de ces paysages de pierres où seuls les champs des environs de Kirta et les vergers de Mach et de Hirok mettent quelques notes de verdure.

De temps immémorial, la passe de Bolan a été l'une des principales voies suivies par les migrations humaines entre l'Inde et l'Asie centrale; les troupes anglaises la remontèrent pour la première fois, lors de la première guerre afghane; en 1883 le Khan de Kalat l'abandonnait au gouvernement britannique. Le réseau ferré anglais, qui, dès 1882, atteignait Rindli, prolongea ses voies dans la passe et touchait Quettah, en 1886.

En dépit de sa longue histoire, cette région ne possède que d'informes souvenirs archéologiques : au nord de Kirta, des amoncellements de terre et de pierres seraient, d'après une tradition locale, les ruines de deux anciens *Karézés* construits par des Guèbres ou Zoroastriens. A 5 milles plus au nord, un tertre élevé est attribué à Dallu-Rai, souverain à demi mythique du Sind. Des tertres semblables sont fréquents dans le Sibi, le Pishin et le Kachhi, et y sont attribués au même prince. Les restes d'un aqueduc à Khajuri indiquent un degré de civilisation assez élevé.

Les habitants actuels, les Kuchiks, prétendent descendre de Hot, l'un des cinq ancêtres mythiques des Balochs; d'après leurs traditions, ils se seraient installés dans le pays sous Mir Chakar, c'est-à-dire au quinzième ou au seizième siècle. Leur unique village est Kirta qui comptait en 1901 477 habitants. Kirta possède deux *masjids* où l'on enseigne

(1) B. D. G. S. Vol. IV. Text. *Bolan and pass Nushki railway district*; vol. B. *Statistical and explanatory notes*. Comp. by R. Hughes-Buller I. C. S., assisted by Rai Sahib Divan Jamiat Rai (in-8, Karachi, 1906).

aux enfants des deux sexes le Koran et les éléments du persan. La population totale du district était évaluée, en 1901, à 1.557 individus.

Les Kuchiks sont sédentaires ; seuls ceux qui possèdent des terres dans le Dahdar s'y rendent pendant un temps assez court chaque année; quelques autres vont à Kachhi et dans le Sind chercher du travail en hiver. Un nombre considérable de Brahuis franchissent la passe lors de leurs déplacements périodiques en octobre-novembre et en mars-avril.

La très grande majorité des habitants du district est musulmane, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

Mahométans	1.199
Hindous	582
Chrétiens	22
Sikhs	124
Divers	9

Les Mahométans, tous sunnites, sont fidèles aux prescriptions de leur religion, encore qu'ils la connaissent fort mal ; ils ont deux mullahs, l'un à Nabiabad, l'autre à Kirta.

En raison de son peu d'étendue, le district ne forme qu'un seul tahsil ; l'agent politique de Kalat cumule les fonctions d'agent politique de cette étroite circonscription.

DISTRICT DE CHAGAI (1)

Le district de Chagai est situé dans l'angle nord-ouest du Béloutchistan ; il comprend le tahsil de Nushki, à l'est, le tahsil de Chagai, au centre, et le territoire du Sanjrani occidental, à l'ouest. Son nom lui vient du village de Chagai.

Très varié d'aspect, le district de Chagai présente des régions montagneuses, des plaines de limon fertiles, et de vastes régions désertiques célèbres par leurs mirages et leurs redoutables tempêtes de sable. L'écoulement des eaux de tout le district se produit en bassins fermés : les pluies étant extrêmement rares, le régime hydrographique est indéterminé. Les cours d'eau temporaires se creusent des lits successifs, et n'arrivent point à alimenter les vastes lacs ou *hamuns* qui présentent sou-

(1) B. D. G. S. Vol. IV A. *Chagai district.* Text and appendices. Vol. B. *Statistical and explanatony notes.* Compiled by mayor A. Mc Conaghey I.A., assisted by Rai Sahib Diwan Jamiat Rai E. A. C. (in-8, Karachi, 1907, 1906).

vent l'aspect de plaines de limon ; seules, quelques rivières ont pu se creuser un lit constant, tel le Lora, qui se jette dans le Lora Hamun.

Les plus anciens monuments du pays semblent être de considérables remblais ou *Gourbaskas,* situés au pied des monts Raskoh, et que la tradition attribue aux Guèbres adorateurs du feu. Il faut citer ensuite les tombeaux carrés que l'on rencontre dans l'Ouest du district, et qu'une tradition locale attribue aux Kéanides de Perse. Les restes de coupoles, de forts et de *Karézés* qui subsistent en diverses régions seraient l'œuvre des Arabes ; du moins, peut-on avec quelque probabilité les rattacher à la période arabe, pendant laquelle la province voisine de Séistan atteignit sa plus grande prospérité. On les attribue parfois aussi aux Mughals (Mongols) ; en tout cas, ces ruines indiquent un état de civilisation supérieure à celui où l'on voit aujourd'hui les Balochs et les Brahuis du pays. Enfin d'anciennes monnaies ont été découvertes à plusieurs reprises ; ce sont toutes des monnaies frappées par les successeurs d'Alexandre en Orient, les Séleucides, et des imitations émises postérieurement par les tribus scythes qui ruinèrent le royaume de Bactriane.

Les habitants actuels, Brahuis, Balochs, et, en petit nombre, Afghans, paraissent être installés dans le pays depuis un temps relativement court. Leur nombre était estimé, en 1901, pour les tahsils de Chagai et de Nushki à 15.689 individus ; le cens de 1901 ne tient pas compte du territoire du Sanjrani occidental; ce territoire est presque totalement inhabité : au printemps et tant que les hauteurs portent quelque végétation, des nomades y viennent de la Perse et de l'Afghanistan faire paître leurs troupeaux ; la sécheresse les oblige bientôt à regagner des régions plus hospitalières.

Les hameaux peu nombreux avant l'occupation, tendent, en ces dernières années, à se multiplier. En 1905, on comptait 40 villages sur une superficie totale de 9.485 milles carrés, soit un village par 237 milles carrés ; 22 étaient situés dans le sub-tahsil de Chagai : encore ces derniers méritent-ils à peine le nom de villages, sauf Chagai même. Ce sont en réalité des campements temporaires occupés seulement, pendant de courtes périodes de l'année, par des nomades ou des cultivateurs. Dans tout le district aucun village n'atteint 1.000 habitants.

Les villages du tahsil de Nushki se composent essentiellement de *kudis*, c'est-à-dire de petites huttes de nattes d'osier ou de claies de tamaris recouvertes de boue ; elles sont placées sans ordre et l'on ne découvre aux alentours ni arbres ni jardins. Dans le Chagai, les maisons sont ordinairement en terre.

Les villages reçoivent souvent le nom de la tribu qui les habite, tels les villages des Jamaldini et des Badini ; quelquefois aussi on leur

donne le nom du chef, ou *malik*, de la communauté : en ce cas, le nom du village change à la mort du malik.

Les quatre cinquièmes des habitants du district sont nomades ; ils errent selon les saisons à la recherche de pâturage pour leur bétail et leurs chameaux ; toutefois les déplacements de chaque tribu ne dépassent jamais des limites déterminées. La majorité des habitants du district n'émigre qu'en cas d'absolue nécessité ; s'ils y sont absolument obligés par la famine, les gens des tribus du Nushki émigrent temporairement dans le Kachhi, ceux du Chagai dans le Karan et le Garmsel. Quelques-uns vont périodiquement dans le Karan se louer comme moissonneurs.

Parmi les habitants sédentaires, il faut citer des Hindous Taldar qui se sont fixés dans le Nuskhi et ont peu à peu obtenu des terres, et des Afghans Barech qui ont acheté des terres dans le Nushki et le Chagai.

Les principaux dialectes des indigènes sont le baluchi, le brahui et le pouchtou. La population du district se décompose ainsi qu'il suit :

Brahuis	9.863
Balochs	3.525
Afghans	310
Divers	1.543

La presque totalité de cette population est musulmane (Hindous 2 p. 100) ; seuls les riches pratiquent leur religion avec quelque assiduité. La religion de la plupart des Hindous du district est un mélange de sikhisme et d'idolâtrie.

La première école primaire du district a été établie à Nushki en juin 1903 ; elle est gratuite.

DISTRICT DE QUETTA-PISHIN (1)

Le district de Quetta-Pishin, situé sur la frontière septentrionale du Béloutchistan entre les districts de Zhob et de Chagai, a une superficie de 5.127 milles carrés. On lui a donné les noms de deux localités ; Quetta (anciennement Kwatta) signifie forteresse en pouchtou ; Pishin est une forme modernisée de Pushang, vieux nom persan correspondant à l'arabe Fushanj.

C'est une région essentiellement montagneuse : au nord le plateau

(1) *B. D. G. S.*, vol. V. Quetta-Pishin district. Text ; vol. B. Statistical tables and explanatory notes. Compiled by R. Hughes-Buller, I. C. S., assisted by Rai Sahib Diwan Jamiat Rai, E. A. C. (in-8, Ajmer, 1907).

de Toba est drainé par le Kadanai qui s'écoule en Afghanistan ; le reste du pays fait partie du bassin du Pishin Lora, qui s'écoule vers le sud-ouest. La vallée du Pishin Lora est la plus large et se développe en une assez vaste plaine.

Les pluies sont irrégulières et insuffisantes, encore que le district soit à cet égard l'un des mieux partagés du haut Béloutchistan.

Jusqu'au dix-huitième siècle où la région de Quetta passe définitivement sous la domination des Brahuis, on peut considérer qu'elle a toujours suivi le sort de la province de Kandahar. Les Anglais occupèrent Quetta pour la première fois lors de la première guerre afghane ; après que les troupes anglaises eurent évacué le Béloutchistan (1842), les Afghans occupèrent Pishin et Shorarud, tandis que Quetta retombait aux mains des khans de Kalat. En 1876, le khan admettait à Quetta une garnison anglaise ; l'année suivante, l' « Agence » de Béloutchistan était créée et son quartier général fixé à Quetta. Après la seconde guerre afghane, l'incorporation de Pishin fut décidée ; le district fut définitivement organisé en 1883.

Les seuls souvenirs des siècles passés sont d'anciens forts, des *karézés* attribués aux Zoroastriens et des tumuli, d'ailleurs assez nombreux dans tout le district ; l'un d'eux ayant été exploré en 1887, on y découvrit des poteries archaïques, divers objets anciens, et surtout une intéressante statue de bronze haute de 2 pieds un quart, et représentant Hercule, la peau du lion de Némée à la main. Toutes ces trouvailles sont aujourd'hui conservées à l'Indian Museum de Calcutta, de même que celles qui ont été faites en d'autres tumuli. On sait par ailleurs que la plaine de Pishin est l'oasis la plus anciennement connue du Béloutchistan.

Le cens de 1891 a évalué la population du district à 114.087 individus. Le district possède trois villes, Quetta, Pishin et Chaman, habitées surtout par des étrangers, et qui ont grossi depuis l'occupation ; la première seule est de quelque importance. On comptait, en 1901, 329 villages ou hameaux. Les Achakzais de la subdivision de Chaman sont encore en majorité nomades et ne comptent que 4 villages sur un espace de 1.236 milles carrés ; dans le Shorarud, mêmes habitudes errantes ; les habitants des tahsils de Quetta et de Pishin sont plus sédentaires ; mais très peu de villages dépassent 1.000 habitants.

Des déplacements de population analogues à ceux des districts ci-dessus cités se produisent dans le Quetta-Pishin. Il est curieux de noter que les Afghans font de grands efforts pour attirer des immigrants ; on signalait, en 1905, 1.472 familles qui semblaient avoir passé définitivement la frontière anglaise. Les Saiads, les Tarins et les Kakar du Pishin se rendent fréquemment aux Indes ; ils y séjournent plusieurs

années. Dès qu'ils ont amassé un petit pécule en exerçant un métier ou un commerce, ils regagnent leur pays natal ; en 1905, on estimait que 1.092 individus du tahsil de Pishin faisaient le commerce aux Indes, 68 à Ceylan, 36 en Australie, 5 à Kaboul, 3 dans le Turkestan afghan, 6 dans le Turkestan chinois, 16 à Meshhed.

Les principaux dialectes parlés par les indigènes sont le brahui et le pouchtou : le persan sert à la correspondance.

On comptait en 1905 dans le district :

Afghans	66.138
Saiads	7.836
Balochs	656
Brahuis	6.911

On voit que les Afghans, y compris les Saiads, forment 91 p. 100 de la population ; on peut dire en somme que le district de Quetta-Pishin est afghan.

Au point de vue religieux on distinguait :

Mahométans	96.000 (84 1/2 p. 100).
Hindous	11.752 (10 p. 100).
Chrétiens européens et eurasiens	3.405
Chrétiens indigènes	338
Sikhs	1.798
Parsis	151
Juifs	43

Située à l'issue de la passe de Bolan, Quetta est un entrepôt important pour les marchandises en trafic entre les Indes, d'un côté et de l'autre la Perse et l'Afghanistan ; depuis l'ouverture de la route Quetta-Séistan, en 1895-96, un trafic remarquable s'est développé entre la Perse et Quetta ; de Quetta à Nasratabad, capitale du Séistan, on compte 30 jours de marche (472 milles et demi). Les importations se composent de soies, de tapis, de laine, et d'*Assa fœtida*, les exportations d'indigo, de thé, de riz, de sucre, etc. Un *serai* spécial pour les caravanes de Perse a été ouvert à Quetta et le gouvernement a désigné un fonctionnaire spécial pour surveiller et faciliter ce commerce.

Il y a à Quetta trois imprimeries dont l'une imprime la *Baluchistan Gazette*, hebdomadaire.

Le district possédait, en 1905, 12 écoles fréquentées par 827 élèves.

DISTRICT DE SARAWAN (1)

Le district de Sarawan est constitué par la partie septentrionale de la région montagneuse de l'État de Kalat : il est ainsi nommé par opposition au district de Jhalawan qui le limite au sud ; ces deux noms dérivent de deux mots baluchi : *sar* qui signifie supérieur ou septentrional, *jhal* qui signifie inférieur ou méridional.

Sa superficie est de 4.339 milles carrés. Il est presque entièrement drainé par les rivières Shirinab et Sarawan qui coulent vers le nord.

Le district de Sarawan possède de nombreux tumuli, des ruines parfois assez considérables, telles celles de Takht-i-Sulaiman, à trois milles de Johan, des *gabrbands* ou digues attribuées aux Zoroastriens, et un grand nombre de Karézés où les indigènes reconnaissent la main des Arabes.

Le noyau de population le plus ancien est constitué par les Dehwars qui prétendent tirer leur origine de Bactres ; ils auraient évincé et en partie assimilé des habitants plus anciens appelés Chamkazais. Les Brahuis paraissent au quinzième siècle; ils avaient été précédés de peu par les Balochs, venus du Makran et du Béloutchistan persan : il reste encore quelques traces des Balochs en certains de leurs clans amalgamés à des tribus Brahuis.

Le census de 1891 relève 176 villages et 65.549 habitants. En 1905 on compte 301 villages : Mastung et Kalat sont de vraies cités. 99 p. 100 des indigènes sont mahométans.

DISTRICT DE KACHHI (2)

Le district de Kachhi est formé de la partie la plus orientale de l'État de Kalat ; il a une superficie de 5.310 milles carrés, et présente l'aspect d'une vaste plaine triangulaire ; la chaleur y est très forte en été, l'eau très rare. Sauf après des pluies exceptionnelles ou sous l'action d'une vigoureuse irrigation, le pays prend généralement une apparence désertique, les véritables déserts ou *pats* ou *pothos* couvrent de vastes espaces; le plus vaste de ces pats, situé au centre du district, est traversé par le chemin de fer de Sind-Pishin.

(1) *B. D. G. S*, vol. VII, Sarawan, Text and appendices (in-8, Bombay, 1907).

(2) *B. D.G.S*, vol. VI A., Kachhi, Text and appendices (in-8, Bombay, 1907).

Le Census de 1891 compte 82.909 habitants, en majorité Jats et Balochs; 87 p. 100 de cette population était musulmane.

DISTRICT DE JHALAWAN (1)

District montagneux, d'une superficie de 21.128 milles carrés. Population en 1901 : 224.073 individus dont 99,8 p. 100 sont mahométans.

Le défaut d'irrigation permettant la culture oblige les trois quarts de cette population à persister dans les habitudes nomades. La très grande majorité est composée de Brahuis (207.311).

A la tête de chaque tribu brahui il y a un *sardar*, entouré d'un petit groupe aristocratique à qui certains droits de préséance sont reconnus ; à l'intérieur de la tribu chaque classe, section et sous-section a un rang social bien déterminé ; dans toutes les tribus certaines sections, nommées *Khaſi* ou *Goshi*, sont considérées comme socialement inférieures ; au-dessous encore sont placés les Channals, qui sont d'origine jadgal.

DISTRICT DE MAKRAN (2)

Le Makran est la partie sud-ouest est maritime de l'État de Kalat ; il comprend, en outre, les vallées supérieures du Rakhshan et du Raghai ; sa superficie est de 26.600 carrés. On distingue souvent deux Makrans, le Kech Makran et le Makran persan, d'où cette désignation *Makranat*, les Makrans, fréquente chez certains auteurs.

Le Makran diffère des autres régions du Béloutchistan (sauf l'État de Las Béla) en ce qu'il possède une longue ligne de côtes. L'intérieur du pays est montagneux; trois massifs montagneux parallèles le parcourent de l'est à l'ouest. Entre la chaîne côtière et la chaine centrale se trouve la vallée du Kech, remarquable par son étroitesse, sa fertilité et son climat très chaud. Entre la chaîne centrale et la chaîne qui au nord sépare le Makran du Kharan, les vallées du Rakhshan, du Gwargo, du Raghai et du Panom sont à une hauteur de 3.000 à 4.600 pieds. La vallée du Rakhshan, plus large que celle du Kech, est moins fertile.

La côte est longue de 200 milles (150 en ligne droite); la juridiction du Khan de Kalat ne s'étend pas toutefois sur des baies de Gwadar

(1) *B.D.G.S*, vol. VI B., Jhalawan, Text and appendices (in-8, Bombay, 1907.

(2) *B.D.G.S*, vol. VII, Makran, Text and appendices, by R Hughes-Buller, I.C.S. (in-8, Bombay, 1906).

qui appartiennent à Mascate. La côte est bordée de plaines désertiques d'où surgissent, à peu de distance, des montagnes tabulaires dominées par des pics de 2.000 pieds d'altitude.

On rencontre comme dans les autres parties du Béloutchistan, de nombreux tumuli et aussi de petites constructions en pierre, groupées sur le flanc des collines, et qui sont une des particularités du Makran ; ces constructions sont généralement attribuées à Bahman (Artaxerxes Longimanus) ; les collines qui les portent sont appelées *Damba Koh*. A Sutkagen Dor des fouilles ont révélé des ruines qui semblent avoir été autrefois des temples ou des réservoirs. Sur de nombreux points l'exploration des ruines a fourni des poteries et objets divers.

La population du district est évaluée à 78.585 individus ; les villages sont peu nombreux (125, c'est-à-dire un pour 212 milles carrés) et atteignent rarement le chiffre de 1.000 habitants : une seule agglomération, Gwadar, peut prétendre au nom de ville. Avant l'occupation l'insécurité était grande : chaque chef possédait une enceinte fortifiée où les gens de sa tribu s'enfermaient à l'approche de l'ennemi. Ces enceintes, que l'on rencontre partout, se composent généralement d'une muraille haute de 30 à 40 pieds, plus large à la base qu'au sommet ; elles sont carrées ou elliptiques ; une tour carrée, construite sur l'une des faces, domine le tout.

Actuellement la tendance au nomadisme est moindre dans le Makran que dans les autres districts du Béloutchistan ; la moitié de la population est encore nomade, mais il y a lieu de faire une distinction : il y a d'abord les groupes qui toute l'année se déplacent à travers le pays ; mais la plupart des nomades n'évoluent que dans un domaine assez restreint, faisant pâturer leur bétail et leurs chameaux dans les montagnes, au printemps, et regagnant, en hiver, le voisinage des villages permanents. Ces nomades s'emploient activement aux transports. A l'époque des moissons, se produisent les migrations régulières ,vers les régions du Kech et du Pangjur. On remarque depuis longtemps un important mouvement d'émigration originaire de Perse ; en la seule année 1903, on constatait l'arrivée au Makran de 200 familles. Enfin on rencontre dans la région côtière des Hindous qui viennent faire le commerce, mais généralement ne s'installent pas à demeure.

Trois langues sont parlées par les indigènes, le baluchi, le jadgali, et le lori-chini. Le Baluchi seul est important : on distingue un dialecte occidental que l'influence du persan a rendu musical et apte surtout à exprimer les sentiments tendres et les exploits chevaleresques, et un dialecte oriental mêlé de mots sindi et punjabi, plus dur et plus difficile à prononcer. Il existe au Baluchi occidental une littérature considérable ; presque tous les indigènes aisés parlant ce dialecte possèdent

des livres ou *daftar* renfermant leurs ballades favorites en caractères persans, tels les poèmes relatifs aux divers maîtres du Kech-Makran, une ballade de Ghulam Ali décrivant la bataille qui mit aux prises Malik Dinar Gichki et Taki Khan, général de Nadir Shah, un autre de Hothman Kalmati décrivant la bataille livrée par Hammal-e-Jihand aux Portugais, etc. Tous les indigènes, sauf les Hindous, se servent du persan pour la correspondance.

Aux étrangers les habitants du Makran se disent Makrani ; dans les pays même ils sont Balochs. Il est remarquable que les groupements ethniques ou politiques, si nombreux dans tout le reste du Béloutchistan, sous le nom de tribus, sont complètement inconnus dans le Makran. La population est divisée en petits groupes sans liens ni relations entre eux. En quelques cas, des unités assez vastes renferment de petits groupes éponymes, mais généralement les liens sont très lâches ; dès que deux groupes cessent de vivre ensemble, ils paraissent n'avoir plus rien de commun. La plupart des dislocations de familles sont causées par les dissentiments entre belles-filles et belles-mères, le mari makrani prenant généralement le parti de sa femme.

Un très curieux esprit démocratique domine parmi les Rinds et tend à s'étendre à tout le Makran : des groupes minuscules de population ont une si haute idée de leur importance qu'ils refusent de s'affilier à une organisation de tribus ; cette situation facilite beaucoup l'extension du pouvoir des familles riches : toute l'histoire moderne du Makran est dominée par ce fait, la toute-puissance, et souvent la tyrannie exercée par la classe supérieure sur une population dispersée et désorganisée. On distingue d'une façon générale trois classes de population bien distinctes, la classe dominante, ou *hakim*, la classe moyenne, assez hétérogène mais considérée tout entière comme Baloch, la classe inférieure ou *hizmatgar* qui comprend les serviteurs, chanteurs, artisans, etc.

La classe dominante, composée des Gichkis, des Nausherwanis, des Mirwaris et des Bizanjans, est une aristocratie terrienne. Avant l'occupation, leur situation était analogue à celle des barons anglais du moyen âge ; aucune compensation ne pouvait être exigée d'eux pour le meurtre d'un Baloch ; ils tuaient, pillaient, insultaient selon leur bon plaisir ; ils pouvaient appeler sous les armes tous les gens soumis à leur influence. De là, les habitudes turbulentes de ces féodaux qui ne laissent pas de causer actuellement de nombreuses difficultés à l'administration.

Les Balochs, qui constituent la classe moyenne, possèdent généralement des terres et sont groupés en petites communautés ayant à leur tête un chef ou *kankda ;* autrefois le kankda réunissait son groupe en

cas de nécessité et le dirigeait en guerre ; il sert aujourd'hui d'intermédiaire entre les Balochs et l'administration.

La classe inférieure se compose de Méds, de Darzadas, et de Loris, considérés dans le pays comme la race autochtone ; ils ne peuvent s'unir par mariage aux Balochs ; s'ils donnent une de leurs filles à un Baloch, ils ne reçoivent qu'une somme insignifiante ; en cas de meurtre de l'un d'entre eux, le prix du sang est extrêmement faible. Au-dessous d'eux encore se place une assez nombreuse population de condition servile.

Les Hindous sont maîtres de tout le commerce. De même que dans le reste du Béloutchistan, il leur est impossible d'observer exactement toutes les prescriptions de leur religion : ils acceptent à boire de la main de leurs domestiques mahométans ; parfois ils épousent des Mahométanes; leurs enfants sont alors mahométans. Ils n'ont d'ailleurs aucune influence politique, et sont considérés comme d'un rang social inférieur. A Gwadar, ils ont un *panchait* qui juge leurs conflits et recueille les sommes nécessaires à l'entretien de leur temple.

Au point de vue religieux, on distingue deux sectes particulièrement nombreuses, les Namazis et le Zikris. Les Namazis sont des mahométans sunnites, les Zikris sont les adeptes d'un mahdi dont les enseignements sont assez différents de la doctrine de l'Islam orthodoxe. Tous les nomades sont Zikris. Leur secte est originaire de l'Inde d'où leur mahdi, Mohammad, de Danapur en Jaunipur, aurait été expulsé dans le Deccan; du Deccan, il serait arrivé à Kandahar, en aurait été chassé et serait mort dans la vallée du Helmand. La doctrine des Zikris semble une déformation du mouvement mahdawi qui se manifesta aux Indes à la fin du quinzième siècle ; il est probable qu'elle fut introduite dans le Makran non par Mohammad lui-même, mais par l'un de ses nombreux disciples, qui, tel Mian Abdullah Niazi, exercèrent aux Indes une si grande influence.

Les deux grandes ressources du district sont l'élevage et l'agriculture : celle-ci est gênée dans son développement par le manque d'eau. Le fait que l'on retrouve sur nombre de points d'anciennes canalisations, d'un autre côté, le témoignage d'Idrisi qui parle des exportations de sucre et de soie du Makran, permettent d'affirmer que le pays connut autrefois une ère de prospérité et de développement agricole. Actuellement, les terres irriguées sont, par rapport aux terres cultivables, dans la proportion de 1 à 4 ; de grandes quantités d'eau déversées par les rivières dans la mer pourront être utilisées.

L'enseignement n'est nulle part organisé dans le district. Un certain nombre de garçons étudient le Koran et les éléments du persan dans les *maktabs* ou écoles de mosquées ; s'ils aspirent à une instruction

plus complète, les jeunes gens du Pangjur vont étudier la théologie à Kandahar, ceux du Kech vont à Tatta dans le Sind. Il est remarquable que presque tous les *mullahs* et les *gazis* sont fournis par la classe inférieure, les Darzadas et les Loris. On ne compte qu'un seul Baloch mullah dans le Kéch : quelques mullahs sont Afghans.

DISTRICT DE KHARAN (1)

Situé à peu près au centre du Béloutchistan, le district de Kharan présente l'aspect d'une vaste plaine en forme de quadrilatère d'une superficie de 14.210 milles carrés, entouré de montagnes, au nord, à l'est et au sud. Toutes les eaux du district s'écoulent en bassins fermés ; la plupart des torrents issus des montagnes se perdent dans les sables ; les cours d'eau les plus abondants alimentent très irrégulièrement des lacs dont les plus vastes sont appelés *hamuns* et les autres *nawars*. La plus grande partie du pays est couverte par un vaste désert de sables connu sous le nom de *Régistan* ou de *Lut*.

Le Kharan a une grande importance au point de vue stratégique ; il domine, en effet, la passe de Mula et est le carrefour où se croisent toutes les routes de l'Inde à l'Afghanistan ; il est cependant encore très mal connu.

Diverses raisons politiques firent exclure le Makran du recensement de 1901 ; on évalue actuellement sa population à 19.215 individus. On ne compte que 20 villages ; le seul important, avec environ 1.500 habitants, est Kharan-Kalat, ou Shabr-i-Karez. Comme dans le Makran, les enceintes fortifiées sont nombreuses. La fréquence de considérables travaux de terrassement attribués aux Zoroastriens prouve qu'à une époque ancienne le pays a été habité par une population beaucoup plus dense. Les progrès des sables mouvants concordant avec la diminution des pluies ont contribué à la dépopulation qui semble s'être accélérée encore dans une période récente : l'avant-dernier chef du pays, Azad Khan, pouvait rassembler de 3.000 à 6.000 hommes ; en 1905, il semblait impossible de réunir plus de 1.500 à 2.000 guerriers.

En aucun autre district du Béloutchistan le nomadisme n'est aussi développé : les habitants même des villages permanents ne sont sédentaires qu'au printemps.

Les trois quarts des habitants du district parlent le baluchi occidental, les autres le brahui. Comme beaucoup d'entre eux pénètrent

(1) *B. D. G. S.*..., vol. VII A, Kharan, text and appendices, by Major C. F. Minchin, D. S. O., I. A. (in-8, Bombay, 1907).

souvent dans la vallée du Helmand et en Perse, ils comprennent très souvent le pouchtou et le persan ; ils se servent du persan pour la correspondance.

De même que dans le Makran, on n'observe pas de groupements importants en tribus; la plus grande partie de la population vit par petits groupes de familles indépendants, mobiles comme les sables du pays et sans plus de cohésion. On distingue toutefois une classe dominante, les Nausherwanis, une classe moyenne, les Balochs, des groupes hétérogènes, immigrés depuis peu de temps, notamment les Brahuis, les Hindous, enfin des races inférieures, Nakibs, Loris, etc.

Tous les habitants du district sont Mahométans sunnites.

L'agriculture ne joue dans leur vie qu'un rôle insignifiant : à peine 2,5 p. 100 du pays sont cultivables ; l'élevage est la grande ressource des indigènes.

L. M.

L'Annuaire du vilayet de Khoudâvendikiâr.

Le *Khoudâvendikiâr Vilâyèti Sâlnâmé-i Resmisi* « Annuaire officiel du vilayet de Khoudâvendikiâr », pour l'an 1325 de l'hégire, dont nous devons l'envoi à l'obligeante entremise de M. Cl. Huart, notre éminent collaborateur, est le trente-quatrième de la série. Il sort de l'imprimerie officielle du vilayet et forme un beau volume in-8 de 616 pages, imprimé avec soin et enrichi de nombreuses photographies en diverses teintes. La préface nous apprend que le vâli actuel, Tevfik Bey, a veillé à ce que cette publication fût faite avec tout le soin désirable. De beaucoup supérieur à ceux des années précédentes, l'Annuaire pour 1325 serait bien plus complet, joignant, à tous les renseignements nécessaires sur la province, dont il fait connaître la situation administrative et économique, des renseignements d'utilité générale, analogues à ceux que l'on trouve dans l'Annuaire officiel de l'Empire. Une place y est faite aussi à l'histoire, à la géographie, à l'archéologie et à l'ethnographie du vilayet. Bien compris et bien rédigé, cet Annuaire serait, toutefois, susceptible de certaines améliorations : on aimerait y trouver, par exemple, des notices semblables à celles qui font l'intérêt, en même temps que l'utilité, de ces *Gazetteer* si remarquables que publie le Gouvernement indien; toutefois, sous sa forme actuelle, l'Annuaire du vilayet de Khoudâvendikiâr est une belle publication, fort digne d'éloges.

***

Il est inutile de rappeler ici les données générales sur l'Empire ottoman, que nos lecteurs connaissent déjà. Nous n'insisterons pas non plus sur la géographie physique, politique et économique du vilayet; l'excellent ouvrage de M. Vital Cuinet sur la Turquie d'Asie est beaucoup plus complet à tous ces points de vue; il suffira de rappeler que le vilayet de Khoudâvendikiâr, dont le chef-lieu est Brousse, et qui faisait autrefois partie de la Phrygie, est la plus peuplée des provinces de l'Empire ottoman, avec sa population de 1.690.867 habitants, population inégalement répartie, car, si l'on trouve, à Moudania,

104 habitants au kilomètre carré, il n'y en a que 52 à Brousse, et ce chiffre tombe à 9,9 à Atranos. Comme étendue, le vilayet, avec ses 81.878 kilomètres carrés, ne vient qu'au septième rang; il a, toutefois, une superficie notablement supérieure à celles de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse et de la Serbie.

Une liste des bourgs et villages du vilayet est donnée; elle ne tient pas moins de 125 pages et porte, en regard du nom de chaque localité, l'indication du caza et du nahié, ainsi que le nombre des maisons. De là, nous passons à des détails ethnographiques. Les anciennes populations du pays, d'origine pélasgique, reçurent des apports considérables de sang macédonien, romain, persan et turc; ces derniers dus à la conquête seldjoukide pendant laquelle nombre de tribus turques vinrent se fixer en Asie Mineure. Quelques-unes d'entre elles ont conservé, avec leurs anciens costumes, la vie nomade; la plus connue est celle des Kara Kètchili, dans le sandjak d'Er Toghroul.

Les Chrétiens forment un septième de la population, et se divisent en Grecs orthodoxes, Arméniens grégoriens, orthodoxes et protestants, et en Bulgares; peu d'étrangers dans le nombre. Les Arméniens, qui ne se distinguent pas du reste de la population, par leur extérieur, se livrent surtout au commerce et à la sériciculture. Beaucoup d'entre eux parlent turc. Les Bulgares sont très peu nombreux. A signaler, dans le sandjak de Karasi, une population de 1 856 Slaves, Cosaques venus de Russie en 1272 de l'hégire. Mais, d'une manière générale, il y a peu d'étrangers dans le vilayet. Ce sont, pour la plupart, des sériciculteurs et des commerçants, comme les Arméniens; on trouve aussi, dans le nombre, des missionnaires catholiques et protestants.

La population s'accroît avec une rapidité remarquable, et sa densité, comme on l'a déjà vu, est assez forte. Sur 100 habitants, on trouve 85,76 Musulmans, 9,20 Grecs, 4,16 Arméniens, 0,12 Catholiques, 0,08 Protestants, 0,26 Bulgares, 0,09 Juifs, 0,08 Coptes, 0,02 étrangers. Voici, maintenant, le mouvement de la population depuis 1287 de l'hégire, 1870 de notre ère :

Années de l'hégire.	Musulmans.	Non-Musulmans.	Total.	Densité de la population (habitants par kilomètre carré).
1287	817.076	190.800	1.007.876	12,30
1296	837.212	173.954	1.011.166	12,34
1306	1.038.761	189.830	1.228.591	15,00
1312	1.160.011	207.862	1.367.873	16,70
1313	1.166.115	312.397	1.378.512	16,83
1314	1.191.405	214.629	1.406.034	17,17
1315	1.200.012	214.146	1.414.158	17,27
1316	1.233.884	224.148	1.458.032	17,80

Années de l'hégire.	Musulmans.	Non-Musulmans.	Total.	Densité de la population (habitants par kilomètre carré).
—	—	—	—	—
1317	1.269.683	227.693	1.497.376	18,30
1318	1.261.604	229.740	1.491.334	18,21
1319	1.267.385	232.653	1.500.038	18,32
1320	1.267.485	234.739	1.502.124	18,34
1321	1.279.478	231.233	1.510.711	18,45
1322	1.295.498	237.779	1.533.277	18,72
1323	1.359.616	239.355	1.597.957	19,52
1324	1.430.598	260.779	1.691.277	20,66
1325	1.430.198	260.629	1.690.827	20,65

Des graphiques et des tableaux en couleurs accompagnent cette statistique. Nous leur emprunterons le chiffre de la population des principales villes :

Brousse	66.151	habitants.
Kara Hisâr	21.749	—
Kutahié	20.870	—
Agralek	18.677	—
Eski-Chéhir	14.544	—
Panderma	12.246	—
Balikèsèri	12.203	—
'Ochâk	11.841	—
Kermasti	10.474	—
Boulouvadin	8.760	—
Aïné-Gueul	8.119	—
Mikhalitch	8.074	—
Kèdos	7.749	—
Erdek	7.542	—
Edremid	7.287	—
Sandakle	6.626	—
Gunan	6.074	—
Yéni-Chéhir	5.619	—
Bilèdjik	5.277	—
Guémlik	5.255	—
Sémov	4.270	—
Moudania	4.272	—
Seuyud	4.154	—
Bourhânié	4.127	—
Sanderghe	1.927	—
'Azîzié	1.870	—
Pazar Keuy	1.858	—
Atranos	996	—

***

M. Vital Cuinet ayant parlé en détail de l'agriculture et des industries du vilayet, nous nous bornerons à extraire de notre Annuaire quelques renseignements sur des sujets peu connus.

Un calendrier agricole est donné, pages 44 et suivantes. Il présente, avec le calendrier marocain traduit par M. A. Joly dans les *Archives marocaines* (1), cette similitude d'être basé sur l'année solaire, le caractère « migrateur » du calendrier musulman rendant celui-ci inutilisable pour l'agriculture (2). Les mois portent, tantôt des noms syriens. *chobât*, *nîsân*, *hazîrân*, tantôt aussi, mais le cas est plus rare, des noms européens, *mârt*, *mâïs*. L'année commence avec mars : pour chaque mois, on donne l'indication des travaux à effectuer, labours, semailles, plantations, irrigations, cultures maraîchères et horticoles, des soins à donner au gros et au menu bétail, aux autres animaux domestiques, aux volailles, aux abeilles, aux vers à soie, et des moyens de prévenir ou de guérir les maladies des animaux et des végétaux. Tout cela, bien entendu, est calculé d'après les productions et le climat du vilayet; une place importante est faite aux prescriptions concernant les forêts et les arbres fruitiers. Mais ce calendrier, à l'inverse de celui traduit par M. Joly, se borne strictement aux indications agricoles.

On sait que la sériciculture est une des principales sources de richesses du vilayet. L'École professionnelle de Brousse compte de nombreux élèves ; 1.324 de ses diplômés exercent leur profession, à l'heure actuelle, dans tout l'Empire ottoman ; mais la plupart sont restés dans la région. A Brousse même, il y en a 306. En 1321 (année ottomane), la province avait besoin de 5.374 kgr. 150 de graines, dont 13 kil. 150 seulement de provenance étrangère; dix-sept ans auparavant, en 1304, sur un total de 2.375 kilogrammes, 1.900 étaient venus du dehors. Voici maintenant les chiffres de l'exportation des graines de 1320 à 1322 :

1320. Par Brousse, 134.500 onces; par Guémlik, 364.644.

1321. Par Brousse, 108.550 onces; par Guémlik, 218.621.

1322. Par Brousse, 97.000 onces ; par Guémlik, 185.742.

La plus grande partie de l'exportation est destinée à l'Empire ottoman ; des envois sont faits aussi en Perse, au Pirée et à Batoum. Au début, le prix de l'once (= 25 grammes) variait de 7 à 9 piastres; pour la dernière année, il a atteint 11 piastres.

(1) III, 2, pp. 301-319.
(2) *Opere citato*, p. 301.

***

Nous trouvons, dans l'Annuaire, une intéressante notice sur l'Exposition agricole et industrielle inaugurée à Brousse, le 19 août 1322, anniversaire de l'avènement du Sultan. Préparée avec beaucoup de zèle, de soin et d'habileté, lisons-nous, par le vali assisté d'une Commission spéciale, elle a été très brillante et a montré dans quel état prospère se trouvait la province. Installée dans les bâtiments de l'École nationale préparatoire, elle comprenait 21 sections :

1° Travaux manuels des écoles de filles ;
2° Industrie des tapis ;
3° Objets d'art et d'archéologie ;
4° Sciences ;
5° Tapis lisses ;
6° Sériciculture ;
7° Machines à coudre Singer ;
8° Régie ottomane des tabacs ;
9° Bijouterie et argenterie ;
10° Travaux de l'École professionnelle Hamidié de Brousse ;
11° Objets divers, travaux de l'École professionnelle de Constantinople ;
12° Forêts et mines ;
13° Sellerie et cuirs ;
14° Instruments agricoles ;
15° Sucreries et pâtisseries ;
16° Appareils de tissage ;
17° Produits agricoles ;
18° Produits alimentaires ;
19° Beaux-arts ;
20° et 21° Faïences de Kutahié.

Comme on le voit par cette énumération, l'Exposition n'était pas exclusivement locale ; mais les produits du vilayet ont soutenu honorablement la comparaison avec ceux, justement appréciés cependant, venus du dehors ; la manufacture impériale d'Héréké, entre autres, figurait parmi les exposants. Voici quelques chiffres, d'abord pour les objets exposés, qui se décomposent ainsi :

	Objets	Mètres	Kilogr.	Valeur
Produits indigènes.	18.434	710,60	1.659.813	712.908 piast.
Produits venus de l'extérieur . . .	3.294	511,95	»	240.941 piast. 15 p.
Total . . .	21.728	1.222,55	1.659.813	953.849 piast. 15 p.

Les dépenses totales se sont élevées à 287.576 piastres 15 paras ; les subventions officielles ont fourni une somme de 205.034 piastres 15 paras, et le surplus a été couvert par les recettes de l'Exposition : entrées, droit de 5 p. 100 sur les objets vendus, cinématographe, casino, location des pavillons, produit des fêtes. Il y eut un total de 27.837 visiteurs, dont 67 Français, 56 Allemands, 22 Anglais, 25 Autrichiens, 2 Suisses, 3 Espagnols, 3 Italiens, 9 Persans, 2 Russes, 6 Hollandais et 3 Hindous; ils ont fait pour 182.624 piastres 10 paras d'achats, dont 11.047 piastres 20 paras pour les seuls Français. Enfin, les récompenses ont été réparties de la manière suivante :

	Diplômes de 1re classe.	Diplômes supérieurs.	Total.
Indigènes. . .	387	135	522
Étrangers. . .	38	37	75
Total . .	425	172	597

***

Nous mentionnerons encore un tableau des foires du vilayet. Elles se tiennent à Manias, le 22 mai; à Sare Keuy, le 2 juillet; à Balié, le 18 mai ; à Avnia, le 20 du même mois, et à Kodja Barghous, le 10 août. Certaines ne durent qu'un jour ; d'autres, quatre ou cinq. On y vend non seulement des bestiaux, mais aussi toutes sortes d'objets apportés des diverses localités du vilayet, ainsi que des provinces voisines.

***

Il est nécessaire, en terminant, de dire quelques mots des illustrations photographiques hors texte, qui sont nombreuses et bien exécutées. Ce sont des vues de monuments, de cérémonies officielles, d'intérieurs d'écoles, de scènes sportives, etc., parmi lesquelles on peut citer l'inauguration de l'École normale Hamidié, l'atelier de menuiserie et la musique de l'École professionnelle de Brousse, la medresè du prince Suleïmân Pacha à Yéni-Chéhir, le concours de lutte et la course de vélocipèdes donnés à l'Exposition, le palais du gouverneur à Yéni-Chéhir, la tour de Kutahié, etc. En plus de ces photographies, nous trouvons un beau plan replié, en couleurs, de la ville de Brousse.

L. Bouvat.

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

Angleterre.

Lord Curzon, auquel l'Angleterre doit d'avoir pu s'appuyer fortement sur les Musulmans des Indes contre les agitateurs hindous, continue à être l'objet des attaques de M. Keir Hardie, des Swarajistes et nationalistes hindous, et des partisans du militarisme politique.

Or, le second dîner annuel de la *Central Asian Society*, le 20 mai, a été consacré à un grand discours de l'ancien vice-roi des Indes; M. V. Chirol, directeur du département de l'étranger au *Times*, devait présider le banquet Mis par la maladie dans l'impossibilité de s'y rendre, il avait été remplacé pas sir Ed. Collen, auquel s'étaient joints lord Lamington, lord Ronaldsay, sir Th. Holdich, sir Mortimer Durand, sir Hugh Barnes, general sir Th. Gordon, sir Fr. Fryer, colonel C. E. Yate, etc.

Ces noms, qui sont tous ceux de personnalités faisant autorité dans les questions relatives aux Indes et à l'Asie centrale, par une expérience pratique acquise sur place et par des travaux importants, permettent de se rendre compte du mouvement d'idées qui s'accomplit en Angleterre dans la controverse soulevée à l'origine par le « Partage du Bengale ». La grande révolte de 1857 n'avait été possible que par la connivence des Musulmans et des Hindous. Tout le monde savait aux Indes, depuis des années, qu'il se produisait un travail inquiétant dans quelques milieux musulmans panislamiques et hindous-babous. Le Partage du Bengale a précipité la crise en préparation, mais en divisant profondément les deux civilisations indigènes, et en neutralisant ainsi le mauvais vouloir des non-musulmans: c'était le coup de barre qui, en lançant l'esquif dans la passe, malgré l'agitation du flot, lui fait franchir les rapides.

On comprend la désapprobation des révolutionnaires hindous, dont

M. Keir Hardie se fait l'écho dans le *Labour Leader*. Mais peut-être les groupements politiques qui, en se combinant, agitent si profondément en ce moment les dessous du monde européen, contribuent-ils à faire apprécier davantage le loyalisme des 60 millions de musulmans des Indes dans les milieux anglais, où les questions de politique générale se traitent avec réflexion et compétence.

Allemagne.

Les questions musulmanes paraissent prendre une place de plus en plus grande dans les journaux et les revues. Indépendamment des dépêches et des articles politiques ou d'information, on est frappé de constater le nombre croissant des articles de vulgarisation qui tendent à familiariser l'opinion publique allemande avec les questions musulmanes sous tous leurs aspects.

Mentionnons par exemple, au hasard :

Frauenleben in Marokko (*Hamburger Fremdenblatt*, du 15 mai).

Aus der Franouenwelt, die Frau in Constantinopel (*Kölnische Volkszeitung* du 19 mai).

Aus dem Leben musulmännischer Studenten (*Berliner Morgenpost*, 22 mai). Die Bagdadbahn (article de fond, *Täglische Rundschau* du 16 mai).

Die Zuruckziehung der Internationalen Truppen von Kreta (*Deutsche Tageszeitung* du 21 mai).

Dr. Aurel Steins neuer zentralasiatischer Forchungsreise (*Vossische Zeitung*, 17 mai, 2 colonnes).

Hollands Schmerzenskind (*Berliner Tagblatt*, 17 mai), etc.

France.

La *Revue du Monde musulman*, dont les sympathies pour les Musulmans ne sont pas plus douteuses que les sympathies des Musulmans pour elle, avait demandé au *Comité d'organisation* du Congrès islamique universel de faire place dans son groupement à un Musulman français, qui l'eût représentée. Les ouvertures ayant été accueillies favorablement, la *Revue* avait fait les démarches utiles pour que le Musulman français auquel elle avait songé, et qui appartenait à une administration publique, pût être autorisé à répondre au désir qu'elle avait manifesté.

Grave question ! Étant donnée l'existence de 250 millions de Musul-

mans ; étant donnée la position de la France dans l'Islam ; étant donné l'intérêt qui doit s'attacher pour tout esprit libéral à la manifestation préparée par le Congrès islamique universel, convenait-il ou ne convenait-il pas que l'autorisation demandée fût accordée. — Cruelle énigme ! Les Bureaux n'ayant pu la résoudre, il n'y a pas eu de Musulman français dans le Comité d'organisation du Congrès.

Agitations.

L'opinion publique ne tardera sans doute pas à acquérir par des affirmations, dont l'examen lui paraîtrait trop compliqué pour elle, la certitude que le Monde musulman est d'un bout à l'autre agité par les « convulsions du fanatisme ». — On le lui a déjà dit. On le lui répétera encore. Elle finira par le croire et elle se félicitera de sa clairvoyance en constatant des manifestations qu'elle aura contribué à provoquer.

Pratiquement, sur les 250 millions de Musulmans qui se répartissent entre les divers pays du monde, on peut en compter, en ce moment, 15 ou 20 millions chez lesquels l'esprit d'antagonisme contre la domination européenne se manifeste par des crises de « fanatisme ». Encore faut-il s'entendre sur la valeur de ce mot.

Les Berbères marocains ont des institutions parfaitement anarchiques, mais auxquelles ils sont habitués et tiennent, par conséquent. La civilisation occidentale entreprend de réformer tout cela, sans savoir ce qu'elle mettra à la place, et sans se donner la peine d'employer les moyens nécessaires pour imposer ses volontés. Elle ne réussit pas à convaincre les Marocains, qui résistent d'autant plus volontiers, que l'anarchie des civilisés leur vaut de précieux encouragements. Faut-il voir dans leur résistance une « explosion de fanatisme » ? Sans doute, on peut en être tenté, quand on a formulé avec conviction l'opinion qu'il n'y aurait pour les Marocains ni question nationale, ni question religieuse, ni haine de l'étranger. La plateforme du fanatisme musulman devient commode. L'excuse de l'erreur primitive n'en est pas plus sérieuse.

Outre le Maroc, il y a encore « explosion de fanatisme » en Mauritanie, au Soudan égyptien, sur les frontières de l'Afghanistan et dans quelques provinces des Indes néerlandaises.

En Mauritanie, la situation n'est pas satisfaisante dans la zone

d'influence de Mâ el Aïnine et de ses adeptes : déjà, au temps de Faidherbe, les tribus de ces parages ne se distinguaient pas par la facilité des rapports que le gouvernement du Sénégal pouvait avoir avec elles. Mieux vaudrait en finir, une bonne fois, avec ces foyers anciens et persistants d'opposition à la pénétration européenne, que les aborder sans cesse avec des moyens d'action insuffisants, ou autres qu'il ne conviendrait.

Cette remarque a d'autant plus sa raison d'être qu'il faut s'attendre à voir les difficultés, localisées dans les régions sahariennes de l'Afrique occidentale, se généraliser, en dehors des milieux nomades, lorsque les projets d'une unification de la politique musulmane pour l'Afrique du Nord et le Soudan auront abouti. Il n'y a pas d'idée plus fausse que celle de l'immobilité de l'Islam dans le temps, si ce n'est celle de son uniformité dans l'espace. Le vœu d'appliquer les mêmes méthodes à des Arabes ou des Berbères, et des Mandé ou des Peuls, parce qu'ils font les mêmes prières au nom du même Prophète, a la même base philosophique que l'idée de comparer des Siciliens et des Bretons parce qu'ils font également le signe de croix.

En matière de politique musulmane, de maîtres européens à sujets, la doctrine dont il faut s'inspirer, si on ne veut pas suivre l'exemple de l'Algérie de la Conquête, celle des anciens Bureaux arabes, n'est pas compliquée. Il faut avoir, sur les questions musulmanes d'ensemble, des idées générales exactes, et en user pour pousser aussi loin que possible la documentation de détail.

Mais celle-ci ne doit pas servir à s'immiscer dans le mouvement intérieur de l'Islam local, à y intervenir activement. Elle doit, au contraire, permettre de voir ce qui se passe sans s'en mêler et de faire agir avec un maximum d'efficacité les forces économiques ou intellectuelles qui représentent la civilisation occidentale.

Les anciens Bureaux arabes d'Algérie possédaient bien le détail de la condition musulmane, sans en percevoir les grandes lignes, qu'ils ignoraient, l'Algérie s'étant développée sur elle-même, en se fermant au dehors. Le sport administratif de la politique des caïds, des zaouïas, des chérifs, des marabouts, des clans, leur était familier. Ils s'y adonnaient avec passion. On doit à leur méthode les 8/10 des insurrections qui ont prolongé la conquête si longtemps.

On peut sans grand effort d'imagination comprendre ce qui en est, en se demandant ce qui se passerait dans l'Empire ottoman si les Turcs, au lieu de se montrer si parfaitement tolérants pour leurs sujets juifs, chrétiens, catholiques, protestants, ou orthodoxes, arméniens, druses, Nossaïris et autres, se mêlaient sans cesse des affaires intérieures des communautés, avec une suspicion tatillonne et ignorante. — Il ne

faudrait donc pas mettre sur le dos du fanatisme musulman ce qui peut appartenir à un esprit administratif, orienté du mauvais côté.

On doit noter, cependant, avec intérêt, une doctrine qui paraît se propager de plus en plus dans les milieux coloniaux africains, français ou anglais : celle du cantonnement de l'élément musulman dans la voie du progrès indigène, sans rapprochement vers l'élément européen. Elle donnera, à coup sûr, les plus mauvais résultats en durée, malgré des avantages apparents. Mieux vaut la méthode moins systématique, plus large, qui consiste à laisser aux communautés musulmanes toute indépendance intérieure, en mettant libéralement à la disposition de leurs membres les avantages économiques et intellectuels de la civilisation occidentale, dans la mesure où ils veulent en profiter.

*
* *

On objecte gravement à cette méthode les périls du Panislamisme. Son principal metteur en scène, S. M. Abdul Hamid Khan, doit, malgré les préoccupations d'un règne souvent troublé par les incertitudes de l'avenir, éprouver quelque satisfaction, lorsqu'il a l'occasion de présenter aux personnages européens de passage à Constantinople les deux cents cavaliers mongols, venus à cheval du fond des steppes de l'Asie chinoise, pour lui apporter l'hommage de leur obédience.

Comment résister à la certitude du Panislamisme, quand on voit soi-même, à Yildiz, 200 véritables cavaliers mongols, à cheval : choses vues, d'une part, — magasin d'accessoire, de l'autre. Ce n'est pas, d'ailleurs, que les pèlerins musulmans de l'Asie chinoise soient rares à Constantinople ; ils y apportent même le choléra. Mais la longue épopée de la horde fidèle, venue du fond de l'Asie — sans souci des Russes — pour se prosterner devant le khalife, campe mieux le Panislamisme.

*
* *

Nous parlons plus loin des incidents du Soudan égyptien, des affaires d'Afghanistan, et de la continuation de la lutte entre l'Administration hollandaise et les Musulmans malais. Tout cela ne représente pas des explosions de fanatisme surprenantes et considérables.

Ce qui serait plus à méditer, c'est le fait d'un mécontentement en voie de croissance chez les Musulmans les moins fanatiques.

En Algérie, en Égypte, en Russie, on peut facilement constater un malaise en progrès. — Pour la Russie, cela s'explique, le gouvernement autocratique ayant choisi, pour enlever à la majeure partie de ses

sujets musulmans les avantages électoraux qui les avaient ralliés à la cause russe, le moment où ses rapports avec la Turquie d'inspiration allemande commençaient à se tendre. — L'Angleterre ferait ce qu'elle voudrait en Égypte. Il suffirait que sa politique vis-à-vis des « Effendis » mît un peu moins son smocking de service et témoignât d'un peu plus de bon garçonisme. — Peut-être, cependant, la domination anglaise préfère-t-elle les difficultés par goût de sport. Elle s'y prend de manière à les réunir, au plus grand profit de ses adversaires.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons souvent dit de la situation en Algérie. L'État d'esprit de certains indigènes n'y est pas satisfaisant, quoique la masse de la population musulmane soit profondément française. Il ne s'agit pas de fanatisme, mais d'un malaise social, dans lequel on peut voir un des phénomènes de croissance de la société nord-africaine, dont M. Ismaïl Hamed avait si exactement analysé la formation, dans son excellent ouvrage sur *les Musulmans français du nord de l'Afrique*.

On ne doit pas se faire d'illusions, il y a en ce moment un « travail » chez les Musulmans, sujets de la France, de l'Angleterre et de la Russie. Mais l'Islam lui-même n'en est pas directement cause, puisque le mouvement s'accentue surtout dans les milieux où une culture suffisante permet de suivre les variations de la politique européenne.

A. L. C.

AFRIQUE

Algérie.

Comme suite au vote, par les délégations financières, des crédits qu'avait demandés le Gouvernement pour le développement de l'instruction chez les indigènes, on annonce la création probable d'une direction de l'Enseignement indigène. Nous n'avons pas besoin de dire combien la *Revue* applaudirait à cette mesure. C'est le meilleur moyen de donner toute son imporiance à l'œuvre si considérable entreprise en Algérie pour le rapprochement des deux races par une éducation commune.

Tripolitaine.

L'incident de Derna paraît être ramené à ses justes proportions par les résultats de l'enquête contradictoire faite sur place. Les autorités turques avaient d'abord fait arrêter un frère lai du couvent des missionnaires et un grec égyptien comme inculpés de l'assassinat du Père italien. Mais il fallut les relâcher, et en fin de compte il s'est trouvé que l'assassin était un nègre, ancien domestique du Père et renvoyé par lui peu de jours avant le crime. — Vengeance et vol, semble-t-il. En tout cas, crime banal et étranger à la politique.

Egypte.

Un point de droit. — Le tribunal du consulat d'Angleterre à Alexandrie a eu dernièrement à examiner le cas suivant :

Une jeune Anglaise mourut en 1904 à Alexandrie, sans avoir fait de testament. Elle laissa un immeuble à Bulkeley d'une valeur de 5.000 livres (125.000 fr.) environ. Un oncle, une tante et un cousin aspiraient à l'héritage. Les héritiers ne tombèrent pas d'accord sur le mode de dévolution ; l'oncle et la tante intentèrent un procès devant le tribunal consulaire, pour régler leur différend.

Me Braslon plaidait pour l'oncle ; Me Moss, pour la tante.

Me Braslon argua du fait que la jeune Anglaise était morte en Égypte, et de ce que la Turquie est la suzeraine de cette province, que la dévolution de l'héritage de la défunte, morte sans testament, doit être faite suivant la loi ottomane ; par conséquent l'oncle devait recueillir tout l'héritage. — Me Moss plaida en sens contraire.

Le tribunal décida d'appliquer la loi ottomane, parce que la défunte était morte sans testament, dans une province turque.

Soudan Égyptien.

Le Soudan Égyptien vient d'avoir un petit accès de madhisme et un autre de messianisme. — Depuis quelque temps déjà le Soudan faisait parler de lui : mais c'était à Damiette, où Osman Digma prophétisait en prison.

On se rappelle la carrière de ce célèbre Madhiste. Marchand d'esclaves sur le littoral de la mer Rouge, il se rallia au Madhi en 1883,

occupa Sinkar et Tokar, puis, en 1884, battit le général Baker à El Teb. Mais, l'année suivante, il fut à son tour mis en déroute sur la frontière d'Abyssinie par le Rasalula. Obligé alors de se contenter de razzias sanguinaires, il souleva contre lui plusieurs tribus, qui aidèrent, en 1891, le colonel Halled Smith à le refouler dans l'intérieur. Après la défaite du Khalife, il erra sans armée, et enfin fut fait prisonnier en 1900, au Djebel Warrida.

Osman Digma, enfermé depuis à Damiette, s'était en dernier lieu mis à prophétiser : mais renonçant au madhisme, il acclamait maintenant la gloire de l'Angleterre appelée à devenir la grande puissance musulmane du monde. Il devenait doublement intéressant et on prit l'habitude d'aller le voir dans sa prison, où, en l'écoutant, on se félicitait de ses bons sentiments, avec un peu de pitié pour sa folie religieuse. De là à demander un adoucissement de sa captivité il n'y avait qu'un pas, et la Chambre des communes fut appelée à s'en occuper au commencement de mai. — Quelques-uns de ses compagnons de mahdisme et de prison avaient été libérés, d'autres transférés à Wadi-Halfa. Mais l'Administration anglaise paraît avoir conservé quelque scepticisme quant à la réalité de sa folie, et les événements du Soudan ne paraissent pas devoir accélérer sa libération.

On sait, par les dépêches, ce qui s'est passé au Soudan. Un indigène de Messalamieh, sur le Nil Bleu, dans le Sennar, Cheikh Abdelkader, s'était mis à prophétiser, lui aussi, mais contre les Anglais. Il avait réuni quelques anciens derviches. Un inspecteur provincial, M. Scott Moncrief, chargé d'aller vérifier ce qui se passait, avec une force insuffisante, fut tué par les gens du cheikh, avec deux ou trois de ses compagnons. Une petite expédition de police, envoyée aussitôt sous les ordres du major Dickinson, fut elle-même attaquée par une bande de 150 derviches et eut 4 officiers blessés dont 2 anglais, le commandant de la colonne et le major Logan. Mais 35 derviches avaient été tués sur place et une poursuite énergique permit de s'emparer du cheikh Abdelkader, qui, déféré aussitôt à une cour martiale, fut pendu le lendemain.

Ses principaux adhérents vont avoir le même sort, et l'incident ne paraît pas avoir eu plus de portée que les petits mouvements analogues qui se produisent une fois ou deux chaque année, sur un point quelconque de l'immense territoire du Soudan égyptien.

Cette fois, cependant, on avait aussi annoncé que Slatin Pacha aurait été victime d'un guet-apens et capturé par des rebelles au Darfour, sans que rien l'ait confirmé.

En revanche, on doit à *El Ahram* (1) une nouvelle de Kordofan qui ne

(1) 10. 4. 08.

laisse pas que d'être imprévue. Un indigène de la tribu de Messaïrieh, nommé Ahmad Abou Hawâra, après s'être donné comme chargé par le Christ de propager sa doctrine, se serait promu lui-même au rang de Christ. Le gouvernement du Soudan le fit arrêter et amener à Khartoum, ce qui provoqua une révolte de ses adeptes. Mais le Kaïmakam arrêta sans grand'peine les plus agités et le calme se rétablit.

Somalie italienne.

Si décisives qu'aient paru les opérations qui ont abouti à l'occupation de Danane en mars dernier (1), l'Italie ne semble pas être à bout de difficultés au Benadir ; de nouveaux envois de troupes ont dû être faits ; on estime qu'à la fin de mai le commandant des forces du Benadir aura sous ses ordres 3.600 fusils ; une partie de ses contingents a été recrutée en Arabie ; les Italiens espèrent que ce recrutement créera parmi les populations de l'Arabie sud-occidentale un noyau d'indigènes favorables à leur influence. D'après le *Corriere della Ser*, l'Angleterre, jalouse du progrès de l'influence italienne dans le voisinage d'Aden, chercherait à entraver la levée de soldats arabes. D'un autre côté, l'Italie elle-même redoute que l'Arabie ne fournisse des forces à l'Abyssinie et à la Somalie ; elle vient de créer à Mascate une nouvelle agence consulaire à l'effet de surveiller de près ces questions.

Du côté de l'Abyssinie, la situation demeure obscure, sinon menaçante. Le gouvernement italien ayant appris qu'un émissaire de Menelik, Abdallah Ali Sadik, était sur le point de s'embarquer à Djibouti avec un message pour le Mullah, fit faire de vives représentations à Addis Ababa ; contre toute vraisemblance, Menelik nia être au courant du fait : la mission fut simplement rappelée. Une partie de la presse italienne n'en persiste pas moins à penser qu'un accord est déjà conclu entre Menelik et le Mullah : des présents auraient été échangés en décembre dernier ; il ne s'agit plus que d'une ratification formelle, que l'on retarde pour ne pas exciter davantage les soupçons de l'Italie. D'après la même presse, Menelik est mécontent : il a beaucoup accru sa force depuis 1896 et disposerait actuellement de 80.000 fusils ; il ne cherche pas la guerre ouverte, mais désire affaiblir les Italiens : de là son entente avec le Mullah, qui échappe à tout contrôle et peut soulever le fanatisme musulman.

(1) V. la *Revue du Monde Musulman*, avril, p. 813.

*
* *

Le territoire dans lequel la propagande du Mullah est le plus active est la région entre Menca Gesiza et le fleuve Scehelli, habitée par les Bimal Nacoi. Menca est située au centre de la zone Bimal avec, d'un côté, les Bimal Kofor ou occidentaux, de l'autre, les Bimal Macoi ou orientaux. Les principales subdivisions des Bimal sont les suivantes : les *Darrd* passent pour les plus civilisés et les plus calmes ; les *Suliman* sont des guerriers renommés; les *Yasmin* sont prudents et intéressés ; enfin les *Saad* conservent la tradition religieuse et le privilège d'élire le prêtre le plus respecté. Parmi les tribus les plus importantes, il faut citer les *Dabrua* et les *Huber*, qui, pour avoir fidèlement servi les envahisseurs. sont encore appelés les « deux aides ». Ils tiennent tant à ce titre que dans les *scirs* il est d'usage que le plus ancien ouvre la série des discours par la formule : « les quatre tribus Bimal et les deux aides ont l'honneur... » ; si les deux aides ne sont pas nommés, les chefs des Dabrua et des Huber quittent aussitôt l'Assemblée.

Le long du fleuve s'échelonnent des villages permanents habités par d'anciens esclaves des Bimal (Habesh) sans doute libérés en masse; ils ont le type *Kissuaeli* des peuples sauvages de l'intérieur. Ils possèdent les meilleures terres et les cultivent, travail dédaigné par les Bimal, qui méprisent tout travail manuel. Ils ont des esclaves, qu'ils traitent durement, fournissent la plus grande partie des contingents militaires, et laissent la politique aux Bimals, encore qu'ils ne reconnaissent à leurs anciens maîtres qu'une très faible autorité. Ils portent les noms des tribus dont ils faisaient autrefois partie. C'est contre eux que vont être dirigées les opérations militaires prévues le long du fleuve.

A l'est de la région des Macoi, s'étendent les territoires des *Nadan* et des *Nattan* et d'un grand nombre de tribus secondaires, *Scidle*, *Madalan*, *Aden Jernes*, *Dand*, *Balad*, *Hinterà*, *Molilen*, etc. Entre les Nadan et les Nattan se place la tribu les *Mursala*, favorable aux Italiens, et qui ont toujours rendu possible l'envoi des produits indigènes au marché de Mogadiscio.

A l'ouest de Menca et jusqu'à Torre dominent les tribus des Bimal Kofor.

*
* *

La pénétration italienne ne s'accomplira pas sans difficulté dans ces diverses régions. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie ayant récemment signalé les progrès de la Société coloniale au Benadir, et donné à entendre qu'elle y exerçait une puissante action commerciale,

le *Corriere della Sera* a examiné de près les déclarations officielles : or la sous-agence de la Société coloniale italienne au Benadir serait dans une situation déplorable et procéderait, si cela lui était possible, à une prompte liquidation. L'opinion du ministre repose sur les impressions hâtives d'un officier, qui a vu les agents de la Société importer une grande quantité de cotonnades et confier aux commerçants indigènes des sommes importantes, en vue d'obtenir les produits de l'intérieur ; par la suite, des difficultés de toute sorte se sont présentées : la Société ne songe plus qu'à réaliser les avances faites aux indigènes.

En réalité, le Benadir n'est point un pays vierge comparable à ceux dont se sont emparées la plupart des nations européennes en Afrique : les Italiens y rencontrent de très anciennes traditions commerciales et des centres en relation depuis un temps immémorial avec l'Inde et l'Arabie. Des traditions aussi anciennes ne peuvent être changées. Le riche Alifa Kendin, par exemple, a, à lui seul, une soixantaine d'agents dispersés à l'intérieur ; il entretient des relations avec tous les Indiens et les Arabes qui fréquentent la côte ; aucune affaire importante ne se conclut sans son intervention. On devine que l'étendue de ses affaires lui assure une très grosse influence.

Notre confrère n'est guère moins sceptique au sujet des déclarations ministérielles relatives au service radiotélégraphique : la seule station établie est celle de Giumbo ; il serait surprenant que celles de Mogadiscio et Merca fussent prêtes en juillet; quant à celles de Bardera et de Lugh, mieux vaudrait n'en plus reparler avant la fin de l'année. Et ces diverses stations seront de portée si médiocre que, pour relier le Benadir au réseau télégraphique mondial, l'Italie aurait récemment invité le gouvernement anglais à installer une station à Lannu.

EUROPE et ASIE

Russie.

Affaires religieuses. — La presse musulmane a signalé, pendant ces derniers mois, plusieurs manifestations intéressantes dans la vie religieuse des Musulmans de Russie. C'est d'abord la conversion à l'Islamisme d'un prêtre orthodoxe qui, pendant plus de cinquante années, avait exercé son ministère à Kazan, Ivan Alexandrovitch Granoff, devenu, aujourd'hui, Yahyâ fils d'Alexandre. Sa petite-fille, elle aussi, s'est faite

Musulmane (1). Mais, au moment où il faisait ces recrues, l'Islam russe perdait l'un de ses adeptes les plus remarquables.

Kaspiy (la Caspienne) annonce la mort à Boukhara du mufti, Damla Mahmed Avaz Al Adjandi. C'était un des partisans les plus chauds des réformes dans le monde musulman. A ses obsèques ont été plus de 10.000 personnes, parmi lesquelles le Kazi Kelan en personne. C'est aux leçons du défunt que se sont instruits les mollahs les plus en vue d'Orenbourg, de Kazan et de Boukhara. A sa plume on doit une masse de commentaires. Au sujet de sa mort l'émir de Bouharak, Seïd Abdul Ahad Khan, a lui-même composé en vers une épitaphe.

J. R.

Certains Musulmans, ayant été appelés à prêter le serment devant les tribunaux russes, ont voulu le faire en langue arabe, suivant les prescriptions de leur religion ; mais les tribunaux exigèrent que la prestation du serment se fît en langue russe (2).

D'autre part, les Musulmans du Caucase ont prié leurs coreligionnaires, membres de la Douma, d'intervenir auprès du ministre de l'Intérieur afin d'obtenir que la nomination du cheikh ul-Islâm se fasse désormais sans intervention administrative (3).

Difficultés politiques. — La police d'Astrakan a perquisitionné dernièrement chez Moustafâ Loutfî Bey Ismaïloff, président de la société *Choûrâ al-Islâm*. On le soupçonnait d'entretenir des correspondances politiques secrètes ; bien que les recherches fussent demeurées sans résultat, Ismaïloff Bey a été arrêté et emprisonné (4).

Le journal *Mîzân* (Balance) avait cessé sa publication ; on ignorait pourquoi. Maintenant on sait que son directeur Ismâ'îl Khan Ziyâd Khânoff, membre de la première Douma, a été emprisonné pour avoir signé le manifeste de Viborg. Cette nouvelle a produit à Guendjè, où il jouissait d'une grande popularité, la plus pénible impression. Toutefois, le journal reprendra sous peu sa publication, et son premier numéro sera publié en l'honneur de Ismâc îl Khân (5).

Ventes de jeunes filles. — Une vente de jeunes filles musulmanes aurait eu lieu récemment, d'après la *Frankfurtar Zeitung*, dans le gouvernement de Saratoff (arrondissement de Kousnetz) : 150 à 200 jeunes filles auraient été vendues à des Turcs qui les amenèrent à Tachkend, Samarkand, etc. En pareil cas, les marchands, pour ne pas

(1) *Thamarât al-founoûn*, 13. 4. 1908.
(2) *L.*, 1. 4. 1908.
(3) *L.*, 29. 4. 1908.
(4) *L.*, 29. 3.
(5) *Ibid.*

être inquiétés, épousent les jeunes filles : dès qu'ils paient le kabin, nul moyen de s'opposer au mariage, et par conséquent à la vente des femmes, les marchands disparaissant subitement du pays ; d'ailleurs les jeunes femmes, après avoir gagné de 300 à 400 roubles, trouvent facilement à se marier ; le mari, qui se soucie peu du passé, prend l'argent, fait travailler la femme, et le ménage n'en va pas plus mal.

Il semble donc impossible d'enrayer cette traite déguisée ; la seule chose à faire serait de fixer par une loi l'âge auquel les jeunes filles peuvent se marier.

Empire ottoman. — Crète.

Les Musulmans, écrit la *Kölnische Zeitung*, ont presque tous quitté l'intérieur de l'île : ils ont vendu leurs terres à des chrétiens; cet exode a été particulièrement remarquable dans le district de Sitia où les Musulmans ont été persécutés. Aujourd'hui, les Musulmans riches habitent les villes et ont des propriétés aux environs : à la Canée, à Candie, ils forment la majorité de la population ; la plupart de leurs mosquées sont d'anciennes églises catholiques de l'époque vénitienne. Les traces de la domination turque sont partout visibles, bien qu'elle ait cessé depuis dix ans : c'est ainsi que l'aspect du marché de la Canée n'a pas changé depuis l'installation des Turcs, il y a deux siècles et demi.

Les grandes villes de l'île Candie, la Canée, Rethymo ont eu, ces dernières années, des maires musulmans.

Les enfants musulmans et chrétiens ont des écoles différentes ; toutefois les uns comme les autres font avec leurs maîtres les excursions dans la campagne. Du temps des Turcs, on avait des « kawass » musulmans et les écoles chrétiennes avaient des domestiques musulmans. Aujourd'hui, les écoles musulmanes ont des domestiques chrétiens ; lorsque l'école est en promenade, le domestique précède les élèves, armé d'un bâton d'olivier : on le reconnaît à son kalpak noir qu'aucun Musulman ne porte. Il y a dix ans, ni les chrétiens, ni les Musulmans n'auraient laissé leurs enfants sortir de la ville avec une aussi faible défense.

Syrie.

Immigration russe en Turquie. — Soixante familles musulmanes résidant à Tara (province de Tobolsk, en Sibérie) ont demandé à la Turquie l'autorisation d'émigrer sur son territoire. La Sublime-Porte a

accédé volontiers à cette demande et offert des lieux de résidence, soit aux environs de la ligne du Hedjaz, soit dans les vilayets d'Alep, d'Adana ou de Konia.

On assure, d'un autre côté, que des commerçants turcs installés au Caucase s'apprêteraient à liquider leur situation dans la crainte d'une guerre entre la Russie et la Turquie.

Police et prisonnier. — Abd-Er-Razzâk est un bandit fameux, coupable de plusieurs meurtres. Avec beaucoup de difficulté il fut arrêté par la force publique de Tripoli (Syrie) et conduit en prison où il fut écroué. Ayant conscience de sa position très critique, il emprunta 100 *riyâls*, 450 francs environ, et les donna à la police pour lui faciliter les moyens de s'échapper. La police accéda à la demande du meurtrier, et imagina la farce suivante pour le faire évader : Elle le fit inviter par un de ses proches parents habitant Tripoli, quelques gardes devaient accompagner le meurtrier. A peine hors de la prison, ces aimables policiers rendirent son cheval à Abd-Er-Razzâk. Il court encore.

Fonctionnaire indélicat. — Le gouverneur du Liban vient de faire arrêter S. E. Chedìd Bey ʿAkl, membre du conseil municipal de la province du Matn. Il est accusé d'avoir exigé d'une personne la somme de 15 livres pour l'instituer Cheikh d'un village, et de lui avoir fait souscrire un billet de 100 livres, exigible après la nomination.

Recevabilité de témoignages chrétiens. — Deux commerçants d'Alep se trouvaient être créanciers de quelques Musulmans de cette ville. La situation fut liquidée par deux arbitres chrétiens, qui condamnèrent les Musulmans à acquitter leur dette. Les Musulmans le promirent mais passèrent outre. Lassés d'attendre, les chrétiens portèrent leurs prétentions devant les tribunaux civils ; ces derniers demandèrent une preuve: les créanciers voulurent fournir le témoignage des deux arbitres chrétiens. Le tribunal refusa ce témoignage, à cause de la religion des deux témoins.

Après avoir rapporté le fait, *Al-Ahrâm* ajoute : Nos tribunaux persistent à refuser le témoignage des chrétiens contre les Musulmans, dans les procès civils, bien que les règlements acceptent ce témoignage d'une façon formelle depuis la dernière guerre russo-turque. D'autre part le traité de Berlin oblige à recevoir les témoignages sans distinction de religion.

Mosquées. — Aucune mosquée n'existant dans la Bekaâ, le vali de

Syrie ordonna au kaïmakan d'inviter les Musulmans à édifier une maison de prière : une souscription fut ouverte : une mosquée sera inaugurée en juin prochain.

A Zebdâm, la nouvelle mosquée est achevée; il est question de réédifier l'ancienne.

La police a saisi plus de 363 fusils, avec une très grande quantité de cartouches, à Ghamka, dépendant du livâ de Tripoli de Syrie.

Mésopotamie.

Quelques faits que nous enregistrons comme autant de symptômes d'affranchissement moral et de progrès matériel :

On mande de Constantinople que S. E. Nâzim Pacha a organisé un Comité pour s'occuper de certaines réformes, dans l'administration des wakfs à Bagdad, ainsi que dans les établissements d'enseignement public.

Le 1er mars a été décidée la construction, à Bagdad, de vingt-quatre écoles primaires, pour garçons et filles.

Il a été décidé de construire deux écoles à Bassora, sur l'emplacement de deux écoles anciennes et détruites.

Arabie.

Le Chemin de fer du Hedjaz. — On a annoncé officiellement, dans toute la Turquie, que la ligne du Hedjaz serait achevée vers la fin de juin 1908, et que l'inauguration en aurait lieu le 19 août, anniversaire de l'avènement du Sultan. Mais la mise à exécution de ces projets semble compromise par de sérieuses difficultés financières. Les dépenses totales sont évaluées à 17 millions de francs, l'administration possède en ce moment à peine la moitié de cette somme, 8 millions en tout. Aussi fait-on un pressant appel à la générosité des Musulmans de Turquie et de l'extérieur qui, par leurs subsides, ont permis l'exécution des travaux accomplis jusqu'à présent. On sait que, parmi les plus généreux donateurs, figurent les Musulmans de l'Inde (1).

Ils ont fait école, car on signale, parmi les nouveaux souscripteurs, un Autrichien M. Eugène Fraïshedel, auquel un don de 2.000 L. T. (46.000 francs) a valu le grade de Mir Mirâm, qui confère le titre de Pacha.

(1) *L.*, 25. 3. 08.

En Égypte, on paraissait un peu sceptique ces derniers temps quant à l'achèvement prochain du chemin de fer jusqu'à Médine, non seulement à cause de la pénurie des fonds, mais aussi à cause de l'attitude des tribus bédouines du Hedjaz, qui, menacées, à leur point de vue, dans l'industrie des caravanes, se montreraient de plus en plus hostiles.

L'Administration du chemin de fer et le gouvernement ottoman persistent cependant à annoncer l'inauguration de la ligne jusqu'à Médine pour le 1er septembre au plus tard.

***

Exploration de l'Arabie. — Le savant explorateur autrichien de l'Arabie, M. Alois Musil, ne s'est pas borné à nous faire connaître le merveilleux palais de Kousaïr 'Amrâ. Il a, pendant son séjour en Arabie, étudié tout ce qui pouvait présenter quelque intérêt : ethnographie, archéologie, philologie, folklore, rites et croyances, et le troisième volume de son *Arabia Petræa*, ayant pour titre *Ethnologischer Reisebericht*, est une mine précieuse de renseignements dont nous espérons pouvoir parler un jour. En attendant, nous emprunterons quelques détails au compte rendu qu'en a donné M. Goldziher dans une revue allemande (1).

On évalue la population totale de l'Arabie Pétrée à 70.000 habitants, répartis en 48 grandes familles se rattachant à un ancêtre commun dont elles vénèrent le tombeau. L'isolement a conservé à cette population plusieurs de ses caractères primitifs ; bien des choses qui, dans les poètes antéislamiques, sont difficiles à comprendre, deviennent claires pour qui connaît les mœurs des habitants actuels de l'Arabie Pétrée. Les pratiques religieuses, les sacrifices en particulier, ont gardé les traits essentiels des anciennes religions sémitiques. Les superstitions, dont quelques-unes sont fort curieuses, remontent également loin. Il y a, entre autres, la « mère de la pluie » : quand la sécheresse compromet les récoltes, les femmes font une croix avec deux bâtons, y étalent une chemise et parcourent le terrain qui souffre de la sécheresse en récitant des chants qui ont été recueillis par M. Musil.

Les souvenirs de la *djâhiliya* n'ont pas été les seuls à influer sur les coutumes et les croyances des indigènes de l'Arabie Pétrée. La religion chrétienne a exercé son action sur les Musulmans de Kerek, qui, pour assurer à leurs enfants une bonne santé, les font baptiser par un prêtre chrétien.

D'une lecture fort attachante, le beau livre de M. Musil abonde en renseignements curieux sur les superstitions de ce pays.

(1) *Globus* (de Brunswick), 7. 5. 1908.

*
* *

La télégraphie sans fil pénètre maintenant dans les pays de domination turque. Plusieurs stations vont être créées en province, notamment dans le Hedjaz et le Yémen (1), où, d'autre part, des entrepreneurs auraient demandé la concession d'un service de transports automobiles entre Hodeida et Sanâ ?

Perse.

Notes sur les Andjoumans. — Les Andjoumans continuent leur œuvre politique et sociale; l'un d'eux a même pris l'initiative d'un congrès : c'est le Club Ferheng, groupement d'union patriotique, qui adressait dernièrement, par l'intermédiaire de l'organe officiel de l'Assemblée nationale, une invitation à tous les chefs des autres clubs de Téhéran, les priant d'assister à la réunion qu'il tiendrait, dans son local, le 1er de rabî' I (2).

Le nombre de ces groupements s'accroît tous les jours. Quelques habitants de Chimran ont fondé, sous le titre de Club de bienfaisance Hoseïniyé, un groupement philanthropique dépendant de l'Andjouman de Châh Abâd; toute personne désirant coopérer à son œuvre n'a qu'à se faire inscrire pour recevoir sa carte d'affiliation (3).

Sous le nom de Club d'union télégraphique, *Andjouman-é Ettehâdiyé Telegrâfî*, un certain nombre d'employés du télégraphe ont fondé une association de défense et de protection mutuelles; ils ont élu président leur directeur, le prince Bechâret os-Saltané, connu pour ses idées libérales. En adressant ses félicitations aux membres de ce nouveau Club et à son président, le *Medjlis* (4) insiste sur le rôle important que peuvent jouer, dans les événements politiques, les employés du télégraphe.

Le Club Savâd-é A'zam, *Le plus grand profit*, de Téhéran, a organisé, dans son local du boulevard Nâserî, des cours du soir, dont voici le programme :

Samedi et jeudi : Arithmétique, géographie, par l'ingénieur Mîrzâ Rézâ Khân;

Dimanche : Conférence à la mosquée 'Abbâsî, par le cheikh Mohammed 'Alî Behdjet;

(1) *L.*, 23. 4. 1908.
(2) *Medjlis*, 18. 4. 1908.
(3) *Ibidem*, 18. 4. 1908.
(4) 19. 4. 1908.

Lundi : Droit constitutionnel, par Fehîm ol-Molk;

Mercredi : Économie politique, par Aga Mirzâ Seyyed Ibrâhîm Khân;

Vendredi : Histoire ancienne et moderne, par Mîrzâ Aboû'l-Kâsem Khân.

Les personnes désireuses d'assister à ces leçons devront se faire inscrire au Club, qui, en outre, organise, chaque vendredi matin, des conférences sur des sujets d'intérêt général, où chacun est admis à prendre la parole (1).

Le Club agricole, *Andjoûman-é Felâhet*, de Téhéran, poursuit un but analogue. Chaque jeudi, il se réunit à Châh ʿAbd ol-ʿAzîm, et des questions de tout ordre sont débattues dans ses séances : on y parle, non seulement de l'agriculture et de ce qui s'y rattache, des perfectionnements dont elle est susceptible, mais aussi de politique et de religion, ce groupement ne bornant pas son action aux affaires économiques, mais cherchant à répandre les idées libérales et constitutionnelles : dans ce but, il veut créer, en province, un certain nombre de sections (2).

Indes anglaises.

Congrès et associations. — Pour la première fois depuis douze ans, un meeting de tempérance a été tenu à Poona; 5.000 personnes, sans distinction de race, de caste, de religion ou d'opinion, en avaient pris l'initiative, et 10.000 y ont assisté. On avait élu président l'honorable docteur Bhandarkar, et l'honorable M. Gokhale, obligé de partir pour l'Angleterre, avait envoyé une lettre d'excuses. Des orateurs de toutes les castes se sont fait entendre ; trois Musulmans, dont le Maulvi de Lucknow et le chef de la communauté bohra, ont également pris la parole. Remerciant les Volontaires de leur zèle, le meeting a témoigné son regret de voir que les autorités, hostiles à cette campagne, leur interdisaient de se tenir près des débits de boissons (3).

L'Islam Club de Choropati a tenu sa séance annuelle. Sa situation morale et financière est très satisfaisante, et il a décidé d'acheter, au bord de la mer, un terrain, pour y faire construire un nouveau bâtiment, plus moderne et éclairé à l'électricité. La dépense sera de un lac et demi (4).

(1) *Ibid.*, 22. 4. 1908.
(2) *Ibid.*, 28. 4. 1908.
(3) *H. M.*, 16. 5. 1908.
(4) *Bombay Gazette*, 25. 4. 1908.

L'*Hindou Patriot* annonce la réunion à Calcutta, en novembre prochain, d'un Congrès de dames, l'All India Ladies Congress, qui s'occupera, entre autres questions, du mouvement swadeshi.

Depuis plusieurs années il existe, à Calcutta, une société pour la protection de l'enfance. Un groupement semblable s'est fondé récemment à Bombay, et, le 25 avril, M. Justin Wallis en a inauguré un troisième à Madras.

La branche de Londres de l'All India Moslem League s'est réunie le 6 mai au Caxton Hall, à Westminster, sous la présidence de Syed Ameer Ali. Trois membres du Conseil de l'Inde, MM. Syed Hosain Bilgrami, Theodore Morison et K. G. Gupta, y assistaient. Après avoir parlé du but de la ligue, qui est l'entente de toutes les nationalités de l'Inde, dans leur intérêt commun et l'intérêt du Gouvernement, le président a exposé ses desiderata: abrogation des lois sur les wakfs de famille et contre la légitimité des enfants de femmes musulmanes converties, fondation à Londres d'un lieu de culte, rapports suivis entre les Musulmans et l'élite intellectuelle de l'Angleterre, et insisté sur la nécessité d'un effort collectif (1).

L'Instruction. — La deuxième session annuelle de la Conférence d'Éducation musulmane de l'Inde méridionale a commencé ses séances le 4 avril, dans le Victoria Hall, à Madras.

M. D. A. G. Bourne, directeur de l'Instruction publique, dans son discours d'ouverture a critiqué les méthodes de la Conférence : celle-ci élabore en hâte une foule de résolutions : c'est proposer les remèdes avant d'avoir étudié le mal ; pour faire progresser l'instruction, il est indispensable d'étudier d'abord les réformes opportunes et possibles.

L'Hon. Khan Bahadi Nawab Mahomed Arza Khan proposa d'élire président Shams-ul-Ulama Haji Maulvi Abdul Wahab Sahib, de Vellore Ce dernier expose avec force que la Conférence a pour but d'éveiller chez les Musulmans le sentiment de leur responsabilité en ce qui concerne l'intruction. Les maulvis et les instituteurs travaillent maintenant ensemble ; cette coopération des deux éléments ne peut qu'être excellente. Le gouverneur assistait à la séance de l'après-midi, au cours de laquelle l'Hon. Nawab Syed Mahomed lut un discours d'adieu à M. Justice Boddam. Dans sa réponse, celui-ci fait remarquer que pendant neuf ans il a été en rapport avec la communauté musulmane de la Présidence de Madras ; il a rencontré beaucoup de qualités chez les Musulmans, mais aussi des défauts ; il leur reproche surtout leur orgueil et leur humeur jalouse, qui retardent leur progrès ; ils s'enthousiasment facilement, mais manquent de persévérance. Il termine par quelques

(1) *H. M.*, 9. 5. 1908.

conseils et annonce un don anonyme de 10.000 roupies, en vue de la création d'un hôtel pour les étudiants musulmans, qui sera appelé le Lawley Hostel.

Il est intéressant de rapprocher de ces discours les paroles récemment prononcées par Lord Minto lors de sa visite au collège d'Aligarh ; l'idée du fondateur, Sir Syed Ahmed, avait été, a dit Lord Minto, de combiner les avantages de l'éducation occidentale et la sainteté de la religion musulmane ; telle est en effet l'éducation qui convient à l'Inde.

Le 22 avril, Lord Minto a visité le collège d'Aligarh. On lui montra successivement les bâtiments du collège, les salles de lecture, le musée, la mosquée et les tombeaux de Sir Syed Ahmed Khan et de Nawab Mohsin ul-Mulk, puis Mian Shah Din prononça un discours. Remerciant ensuite le vice-roi, le Rajah Saheb de Mahmoodabad annonça qu'il faisait don au collège d'une somme de 100.000 roupies pour y fonder un cercle, le *Minto Boarding Circle*, en souvenir de cette visite. Plusieurs des assistants suivirent l'exemple du Rajah (1).

Un divorce rapide. — Devant la Cour suprême de Bombay se plaidait une cause de divorce ; quatre avocats musulmans représentaient les parties. Leurs plaidoiries terminées, la femme s'écria qu'elle ne voulait plus vivre avec son mari. Celui-ci déclara que, dans ce cas, il divorcerait en public, en présence des quatre avocats, du cadi et du juge, et répéta à trois reprises : « Je vous donne le divorce (*talâk*). » Chacun s'étant, alors, déclaré satisfait, la demande fut retirée.

Afghanistan.

On continue à faire beaucoup de bruit dans certains milieux autour des troubles de la frontière afghane et à adjurer le Gouvernement britannique de n'avoir confiance que dans le général Kitchener.

Si l'entrée en scène du choléra a une réelle gravité, les événements militaires eux-mêmes ne dépassent pas, jusqu'ici, la moyenne des résultats de la petite guerre de montagnes, et il s'en faut de beaucoup que les concentrations de troupes effectuées ou préparées aient l'importance des mobilisations de 1897.

Il s'agit bien d'ailleurs des mêmes personnages religieux comme meneurs apparents du mouvement. Mais l'Émir Habib Ullah n'a pas l'envergure de son père l'Émir Abd-ur-Rahman, et si, comme on le pense de quelques côtés, il attend avec impatience le moment où le

(1) *Bombay Gazette*, 25. 4. 1908.

Gouvernement des Indes « financera », comme en 1897, son espoir pourrait être déçu.

L'organisateur immédiat et direct du mouvement, écrit un correspondant local de la *Civil and Military Gazette* de Lahore, est le Sufi Sahib, qui passe chez les Afghans pour doué d'un pouvoir surnaturel. C'est le propre disciple du Mullah de Hadda, chef de la révolte de 1897. Ses deux principaux lieutenants, tous deux des personnages religieux également, sont le Moulévi Sahib et le Pir Sahib. Tels sont du moins les titres sous lesquels on les désigne.

On se trouve là tout à fait en pays « marocain » d'Asie. — Le Sufi Sahib a envoyé une députation à l'Émir pour l'inviter à prêcher la guerre sainte — et les marchands afghans qui informent la *Civil and Military Gazette* estiment que cela ne fait que commencer, que le pouvoir du chef de confrérie auquel obéissent les Mohmands est en voie de développement et qu'il faut avoir recours aux grands moyens.

En attendant, les Musulmans des Indes ne paraissent pas autrement émus, malgré les bombes hindoues. La *Djihad* afghane ne trouble pas leur loyalisme. Ils étaient plus préoccupés au commencement par la grande lutte sportive engagée au Bombay Gymkhana entre le *team* R. T. M. Dockyard et l'équipe musulmane, qui s'est couverte de gloire et a fait preuve d'un entraînement admirable.

Sans doute, la question afghane est de celles qu'il faut régler vite et fort, une fois posée en forme aiguë, et les regrets qu'éprouvent les Anglais d'avoir pris au sérieux l'Azizisme d'Habib Ullah ne les empêcheront pas de mettre en demeure le général Willcocks d'en finir avec les 20 ou 25.000 « Kabyles » qu'il a devant lui. Mais ce foyer local n'empêchera pas le Gouvernement des Indes de se féliciter du loyalisme général des Musulmans.

Indes néerlandaises.

Les révoltes locales continuent dans la Malaisie néerlandaise, dont le régime politique ne répond évidemment pas aux tendances de la population musulmane. On annonçait, le 21 avril, à La Haye, une nouvelle insurrection à Kloenkoeng, dans l'île de Bali. La résidence du chef Gelgil avait été prise après un combat sanglant : 100 morts du côté des insurgés, 1 officier et 6 soldats blancs blessés du côté des Hollandais. Nouveau combat le lendemain : 1 mort et 4 blessés.

Sur la côte occidentale de Sumatra, la perception des impôts se fait difficilement, et il a fallu envoyer des troupes. La petite garnison de la

forteresse Van der Kapellen a été attaquée par une bande qui a laissé sur le terrain 18 morts et 50 blessés.

A Atchin également, la situation n'est pas satisfaisante. Mais, d'après un fort intéressant article du *Berliner Tageblatt* (1), on ne peut vraiment pas la reprocher à l'Islam tout seul. C'est au manque de décision, aux changements fréquents d'idées et de méthodes qu'on avait attribué, avant 1903, les révoltes incessantes d'Atchin. Lorsqu'à cette époque, le lieutenant-général Van Hentsz, ancien directeur de l'administration civile et militaire de Sumatra septentrional, devint gouverneur général, à Buitenzorg, on comptait sur plus de fixité dans la marche des choses à Atchin. Il avait réussi à obtenir un certain calme, par une occupation très active, sans cesse en mouvement. Mais sous son successeur, le général Van Daalen, les petits potentats recommencèrent à s'agiter. Cela leur valut une grande expédition jusque dans les districts extérieurs de Gajer et de Battak. Des massacres de non-combattants eurent un violent retentissement dans la presse et au Parlement. A la suite d'une enquête du gouverneur général, le colonel Swart, gouverneur civil et militaire des Célèbes, a été envoyé à Atchin en remplacement du général Van Daalen, pourvu d'un autre commandement. Mais c'est un changement de plus et on se retrouve ainsi au point de départ de 1903.

(1) 17 mai.

A. L. C.

LA PRESSE MUSULMANE

« An-Nahda » (La Renaissance).

Nous avons déjà à plus d'une reprise entretenu nos lecteurs du Congrès Musulman Universel, encore à l'état de projet, mais qui ne tardera probablement pas à être réalisé. Nous avons donné, dans *la Revue* de février 1908, la traduction des statuts de ce Congrès (p. 399). Ismaïl Bey Gasprinsky, le promoteur de l'idée, a entrepris de faire paraître un organe périodique arabe, *An-Nahda*, « la Renaissance » (1), dont les trois premiers numéros montrent le programme. En voici l'analyse :

N° 1. — 28 *février* 1908

SOMMAIRE :

Aux lecteurs. — Au Fellah Égyptien. — Autour du Congrès. — Moustafa Kamel Pacha. — La guerre entre la Turquie et la Russie. — L'Émir de Boukhara. — Correspondances. — Les journaux. — Avis.

La note *Aux lecteurs* est signée par Ismaïl Bey Gasprinsky. Le directeur y explique son programme, renfermé, dit-il, dans le titre du journal : *La Renaissance*. « L'ouverture de la porte de la Renaissance de l'Orient ne peut être effectuée qu'après le diagnostic des maux de l'Orient et la prescription des remèdes efficaces ; cela ne peut être fait qu'avec le concours de nos savants et de nos hommes de bien : *La*

(1) Journal de sociologie et de réforme, politique et littéraire, paraissant au Caire le vendredi et le mardi de chaque semaine. *Direction* : Hôtel Minerve, Châri' El-Madhì.

Renaissance fera donc tout ce qui lui sera possible pour appeler les hommes de la nation à tenir le Congrès Musulman Universel, dans un laps de temps très rapproché... »

L'adresse *Au Fellah Égyptien* est écrite dans un style nouveau pour le journalisme arabe. Voici la traduction de quelques passages :

« Je te salue, o Fellah Égyptien, qui peines depuis des milliers d'années sans connaître l'ennui ou la lassitude !

« ... Des foules de pillards ont convoité les fruits de ton travail, à des époques différentes. Ils conquirent ton pays et te réduisirent à l'esclavage ; mais ils ont péri et se sont anéantis : toi tu restes et tu resteras jusqu'à ce que Dieu veuille le contraire, o Fellah Égyptien !

« ... C'est par toi qu'ont vécu les Pharaons, les Sultans et les Émirs innombrables, équitables et injustes ; c'est par toi qu'ils furent grands ; c'est des fruits de ton travail et de ton labeur qu'ils ont profité ; et pourtant ils t'ont regardé avec des yeux de mépris et t'ont fait goûter — sauf de rares exceptions — toutes les injures et tous les supplices. Mais tu as supporté tout cela comme les montagnes inébranlables, et tu as patienté en héros ! Ces siècles ne sont plus, ces âges ont passé, et toi tu demeures jusqu'à ce que Dieu veuille le contraire, o Fellah Égyptien !

« Ni les Empereurs de Rome, ni les Césars de Constantinople, ni les Sultans de la Syrie, n'ont été les véritables maîtres de l'Égypte ; son maître légitime, c'est toi seul, o Fellah Égyptien, serviteur dévoué du Nil !.,.

« Tu vis aujourd'hui dans des villages, tu demeures dans des habitations misérables, construites avec de la terre, alors que tu mérites d'habiter dans des palais semblables à ceux des Sultans !

« Tu es grand, travailleur, patient et doux, o Fellah Égyptien !... »

***

Sous la rubrique *Autour du Congrès Musulman Universel*, *An-Nahda* répond à certaines objections soulevées par *Le Phare d'Alexandrie* et le *Mokattam*.

Le Phare d'Alexandrie avait manifesté son étonnement de ce que le Congrès serait tenu au *Caire* et non à *Constantinople ;* voici les raisons données par Gasprinsky Bey pour justifier ce choix :

1° La majorité de ceux qui, des diverses contrées musulmanes, se rendront au Congrès, sauront pour la plupart la langue arabe ; aussi faut-il que le Congrès se tienne dans une ville où l'arabe est la langue du peuple : c'est le cas pour le Caire, et non pour Constantinople, où le turc est la langue officielle ;

2° Le Caire est préférable à Massouah et à Tunis, ainsi qu'aux autres villes arabes, par sa situation géographique et par le degré de sa civilisation ;

3° Ce n'est un mystère pour personne que Constantinople est aujourd'hui le rocher où viennent se briser toutes les vagues de la politique. Or le Congrès que nous voulons tenir se cantonne dans l'étude des questions sociales. C'est pourquoi nous craignons que le choix de Constantinople pour la réunion du Congrès n'éveille des soupçons d'ordre politique, et c'est ce que nous voulons éviter. Tandis que la réunion du Congrès au Caire n'éveillera, nous aimons à le croire, aucune arrière-pensée, étant donnée la situation internationale privilégiée de l'Égypte.

Le *Mokattam* avait émis le vœu que le Congrès fût plutôt un Congrès *Oriental* qu'un Congrès *Musulman ;* de la sorte *tous les Orientaux* pourraient y prendre part.

Ismaïl Bey Gasprinsky approuve ce vœu, et se contente de déclarer que si les membres, une fois réunis, ne voient pas d'inconvénient à ce que les portes du Congrès soient ouvertes à tous les Orientaux en général, sans distinction de religion, le vœu du *Mokattam* sera certainement réalisé. Puis d'ores et déjà il ajoute que le Congrès ne se refusera probablement pas à accepter le concours de tous les Orientaux, sans distinction de race ni de religion, pour ce qui regarde les questions sociales et économiques.

***

Voilà ce qu'il y a d'important à relever dans ce numéro ; notons cependant que *An-Nahda* ne paraîtra que pendant deux mois, au Caire ; c'est un journal « nomade », qui ira, avec son directeur, dans d'autres contrées musulmanes, paraîtra dans la langue du pays, et appellera les populations au Congrès. Comme dans les journaux français, il y a dans *An-Nahda* un feuilleton : c'est *Rafraf An-Nahda* « le Battement d'aile de la Renaissance ! »

N° 2. — 3 *mars* 1908.

SOMMAIRE :

Les causes du progrès et de la renaissance. — Le Monde musulman et l'invasion étrangère. — Les Musulmans en Pologne. — Nos frères les Orientaux. — Ma visite à l'Émir de Boukhara. — La famille khédiviale. — Correspondance. — Avis.

Dans *Les Causes du progrès et de la renaissance,* qui sont une suite de l'article *Au Fellah Égyptien*, *An-Nahda* affirme que si ce Fellah est

le véritable maître de l'Égypte, son maître naturel, il n'a cependant pas fait ce qu'il devait pour le devenir. Il manque au Fellah Égyptien la *volonté* et l'*instruction ;* qu'il commence par *vouloir* dominer, qu'il s'instruise ensuite, d'abord enfant, dans la maison paternelle, ensuite jeune homme, à l'école. Et puisque la première instruction doit être donnée dans le foyer, il faut de toute nécessité que la *femme*, mère de famille, soit elle-même instruite, car c'est elle qui, la première, jouera le rôle prépondérant (1).

***

Après avoir mis devant les yeux de ses lecteurs la carte du *Monde musulman, An-Nahda*, dans l'article *Le Monde musulman et l'invasion étrangère*, fait valoir les raisons économiques qui poussent l'Extrême-Orient et l'Occident à sucer, « comme des sangsues », les richesses des populations musulmanes. « Écouler les produits manufacturés à des prix exorbitants, alors que la matière première nous a été achetée à vil prix ; ouvrir à leurs nationaux des terres riches et hospitalières, tandis que la mère patrie ne suffit plus à les contenir et à les faire vivre, voilà les principales de ces raisons. »

Sous la rubrique *Nos frères orientaux*, *An-Nahda* prêche la solidarité entre les Musulmans et les Chrétiens, les Arméniens, les Coptes et les Israélites. Ils sont des « frères », ils ont rendu des services innombrables aux sciences, aux lettres et aux finances des pays musulmans.

N° 3. — 6 *mars* 1908.

SOMMAIRE :

Le Congrès Musulman Universel. — Iran. — Les voies de la civilisation et de la réforme. — Les Musulmans éclairés. — Ma visite à l'Émir de Boukhara. — Correspondances. — Avis.

Dans l'article intitulé *Le Congrès Musulman Universel, An-Nahda* annonce que les statuts du Congrès, après avoir été publiés en arabe, le seront prochainement en français, en persan, en turc et en russe. « O Monde Musulman — lisons-nous ensuite — existes-tu donc ? — Sans doute tu existes ! — Veux-tu te réveiller et progresser ? — A n'en pas douter, tu le veux ! — Désires-tu la civilisation, la vie et la durée ? — Oui, tu désires tout cela, car l'humanité et l'Islam l'exigent

(1) Kâsem Bey Amîn avait, dès 1900, répandu ces idées dans son opuscule *Tahrir-el-Mar'at* « L'Affranchissement de la femme ».

de toi ! — C'est donc un devoir religieux et social, pour tous les Musulmans du monde entier, d'aider, dans la mesure du possible, la réunion de ce Congrès. Répondez à l'appel, apôtres du Bien et de la Réforme ! »

Sous la rubrique *Iran*, *An-Nahda* conclut du mouvement politique et social en Perse, à la vitalité des peuples musulmans. Les Persans ont combattu le bon combat pour obtenir une Constitution : ils ont réussi et ils doivent être félicités. Il y a parmi eux, à l'heure actuelle, des anarchistes : ces derniers doivent être réprouvés.

« La civilisation occidentale est celle qui doit nous servir de modèle. Faut-il transplanter cette civilisation telle quelle dans notre monde oriental, ou bien faut-il n'en prendre que ce qui est bon ? » Voilà le problème étudié sous la rubrique : *Les Voies de la civilisation et de la réforme*. L'auteur est pour la méthode « éclectique » ; mais il ajourne la justification de cette méthode à un numéro suivant.

Les Musulmans éclairés sont ceux qui ont été instruits dans les Universités françaises, anglaises, allemandes ou russes. Ces Musulmans ont un capital scientifique qu'ils ne font pas valoir, soit par paresse, soit par lâcheté morale, soit parce qu'ils ne sont pas eux-mêmes convaincus de l'efficacité des réformes sociales, qu'ils ont pourtant vues de leurs propres yeux, en Europe. Ces Musulmans se contentent d'emprunter à l'Occident l'habit, les meubles, le confort, les banquets, les courses de chevaux, l'automobile, etc., alors qu'ils auraient pu former une « Société Réformatrice ». En outre, la *solidarité* manque entre les populations musulmanes ; l'éducation des enfants reste toujours celle de l'autorité absolue et tyrannique du chef de famille ; les femmes sont voilées et recluses ; elles ne sont pas instruites. Il faut réformer tout cela, il faut surtout affranchir la femme.

***

Telle est la substance des articles les plus importants parus dans les trois premiers numéros de *An-Nahda*. Par cette courte analyse, nos lecteurs peuvent se faire une idée de l'esprit de cette feuille, qui, par son caractère « nomade », est appelée à jouer un grand rôle dans tout le Monde Musulman.

C. D.

« Al-Minbar ».

Al-Minbar (la Tribune) est un journal politique arabe, paraissant au Caire depuis à peu près deux ans. Mohammed Efendi Mas'oûd et Hâfiz Efendi 'Awâdh en étaient les deux directeurs-propriétaires; mais ils ne devaient pas rester longtemps réunis : un malentendu s'éleva entre eux; en voici les causes.

Lorsque Hâfiz Efendi 'Awâdh était à Londres, il prononça un discours fameux dans lequel il attaqua S. A. le Khédive, le *Liwâ*, feu Moustafa Kamel Pacha, et déclara être satisfait de l'occupation anglaise. Ce discours influa, paraît-il, sur le tirage de son journal *Al-Minbar*, qui commença à se vendre beaucoup moins qu'auparavant.

Mohammed Efendi Mas'oûd vit que la nouvelle politique de son associé Hâfiz Efendi 'Awâdh était néfaste pour le journal; aussi voulut-il avoir une explication avec lui : cela fit naître le malentendu en question.

Mais ils convinrent de trancher le litige par un jugement arbitral : Hâfiz Efendi choisit pour arbitres 'Abd-El-Hamîd Bey 'Amar et Sa'îd Bey Abd-El-Mon'im ; Mas'oûd Efendi choisit Moustafa Efendi 'Ezzat et Khalîl Efendi Montran, l'ex-directeur des *Djawâïb-Al-Misriya*.

Après avoir longuement examiné la question, les arbitres décidèrent de mettre aux enchères, entre ses deux propriétaires, le journal *Al-Minbar*.

C'est Hâfiz Efendi 'Awâdh qui en devint définitivement seul et unique propriétaire, moyennant une somme de 350 livres payables comptant, et la prise à ses charges et profit des dettes et créances du journal.

Quant à Mohammed Efendi Mas'oûd, il aurait l'intention de faire paraître un nouveau journal (1).

Une Revue égyptienne d'éducation.

Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs l'apparition d'un nouveau périodique arabe, *Madjallat at-tarbiyat*, « la Revue de l'Éducation ».

Voici le sommaire du numéro du 2 mars :

A la jeune Égypte. — O hommes de demain ! — Le fléau de l'enseignement en Égypte (*Dunlop*). — *Une nouvelle invention. — Nouvelles relatives au Parti National et au « Liwâ ». — Lettre ouverte de la Medressa Saïdia. — Le Parti de la Jeune Égypte. — L'espion-*

(1) *L.*, 14. 3. 1908.

nage de l'enseignement. — Hill, Lambert, l'accusation du docteur Kings, directeur de l'École de Médecine, et biographie des hommes de l'enseignement en Égypte. — Dernières nouvelles et faits divers (1).

L'Almanach du « Mouayyad ».

Le grand périodique arabe publie, depuis quelques années, des almanachs, copiés sur ceux d'Europe, principalement sur *l'Almanach Hachette.*

Celui de cette année comprend des notions d'astronomie, de calcul mental, des renseignements sur la grêle, les différents climats, l'électricité, le télégraphe, le téléphone, etc. (2).

C. D.

La Presse en Russie.

L'amusante caricature que nous donnons ici est empruntée à *Mollâ Nasr ed-Dîn*, et a été reproduite dans le *Terdjumân*. Elle montre, dit

(1) *L.*, 3. 3. 1908.
(2) *M.*, 23. 2. 1908.

la légende, dans quel état le souci de la nation a mis le trop sensible 'Alî Djâ'far Seyyid Agha, dévoré par le chagrin.

***

Le second numéro de la revue *Choûrâ*, « Conseil », a paru à Orenbourg, vers le commencement de février, et a été, de la part de ses confrères musulmans, l'objet de mentions favorables. Voici quelques-uns des sujets traités : Le Pèlerinage (informations); Birkè Khân; l'Université; l'École et l'instruction chez les Musulmans russes; les Écoles élémentaires et supérieures (1).

D'après le *Saratofski Listok*, Touhfet Ullîn, âkhônd d'Ouralsk, et son fils, Kiâmil Efendi, ont été poursuivis et condamnés pour faux en écritures publiques et infraction à la loi sur la presse. Celle-ci exige que tout directeur de journal soit âgé de 25 ans au moins; Kiâmil Efendi n'ayant pas cet âge, Touhfet Ullîn aurait falsifié, disait l'accusation, le registre de l'état civil, pour permettre à son fils de devenir journaliste. Le tribunal provincial a infligé à l'âkhônd cinq mois de forteresse, et à son fils un an de prison. Les condamnés ayant interjeté appel, leurs nouveaux juges, estimant que les faits qu'on leur reprochait n'étaient nullement démontrés, ont prononcé un verdict d'acquittement (2).

Une imprimerie, propriété d'une Société ayant pour but la diffusion des livres et de l'instruction, se serait fondée récemment à Samarcande, « ville considérée, séjour de la science et de l'érudition »; elle disposerait de ressources considérables (3).

« Dâbestân ».

L'usage de consacrer spécialement, à une personne ou à une question particulièrement intéressante, un numéro de revue, vient de pénétrer dans la presse musulmane de Russie. Le numéro 9 du *Dâbestân*, organe pédagogique, est consacré en entier à Hasan Bey Melikoff Zerdâbî, dont la biographie a paru, il y a quelques mois, dans la *Revue*. Cette initiative est louée par le principal journal musulman de Bakou (4).

(1) *Terdjumân*, 5. 2. 1908.
(2) *Ibid.*, 25. 2. 1908.
(3) *Ibid.*, 21. 2. 1908.
(4) *Irchâd*, 17. 3. 1908.

Russie et Algérie.

Les Musulmans d'Orient et d'Occident doivent se connaître et entretenir des rapports suivis. Telle est l'opinion de 'Eumer Rasîm qui, d'Alger, écrit au *Terdjumân* (1). Il vient de prendre dix abonnements au journal *An-Nahda*, « La Renaissance », et annonce le prochain envoi d'un article sur les études faites par le gouvernement français pour améliorer la situation de ses sujets musulmans.

« Irchâd ».

Le grand organe musulman de Bakou était autrefois, comme on le sait, quotidien. Après une interruption de plusieurs mois, il avait recommencé à paraître, à la fin de 1907, avec un format beaucoup plus grand, mais il n'y avait plus que trois numéros par semaine. Un nouveau changement a été opéré pour le commencement du mois de mai : le journal paraît maintenant quatre fois par semaine : les lundis, en petit format, les mardis, jeudis et samedis, en grand format.

L. B.

(1) 11.1.1908.

LES LIVRES ET LES REVUES

Encyclopédie de l'Islam.

Nous recevons le fascicule Ier de l'*Encyclopédie de l'Islam*, publiée sous la direction de M. Th. Houtsma. Nous avons déjà rendu compte, d'avance, de cette importante et précieuse publication, qui rendra un service de premier ordre aux études musulmanes.

Elle formera 45 livraisons de 64 pages grand in-8, imprimées en deux colonnes, en caractères fins. La masse des matériaux qu'elle mettra à la disposition de ses lecteurs sera donc considérable. — Il y a trois éditions, l'une en allemand, l'autre en anglais, et enfin une en français. Pour celle-ci, l'édition réunit les noms de la librairie ci-devant E.-J. Brill à Leyde et de MM. A. Picard et fils, 82, rue Bonaparte, à Paris. Cette mention spéciale suffira, pensons nous, pour appeler l'attention de nos lecteurs sur l'utilité que présente pour eux une telle publication. Elle pourrait être amoindrie cependant par trop de lenteur dans l'impression.

C'est l'écueil des œuvres de ce genre. Nous souhaitons que les éditeurs comprennent tout l'intérêt pratique qu'il y aurait pour eux à publier au moins un volume de 15 fascicules par an.

A. L. C.

L'Éducation des femmes musulmanes.

Ce livre (1), dont nous avons déjà dit un mot et sur lequel nous ne revenons qu'à cause de l'intérêt du sujet, est « un réquisitoire et un

(1) *Our Moslem Sisters, a cry of need from land of darkness interpreted by those who heard it;* edited by Annie van Sommer and Samuel M. Zwemer (New-York, Chicago, Toronto, London and Edinburgh ; Fleming H. Revell Company, 1907 ; in-8, 299 p.).

appel », réquisitoire contre l'Islam, appel en faveur des femmes musulmanes. A l'issue de la « Conférence pour le bien du monde mahométan », tenue au Caire en avril 1906, un groupe de femmes missionnaires lançait aux femmes des pays chrétiens une ardente proclamation. Les chapitres du présent volume sont destinés à documenter l'agitation qui tend à favoriser le développement intellectuel et moral des Musulmanes ; ils ont été écrits par divers missionnaires, la plupart par des missionnaires femmes. Le chapitre relatif au Turkestan est d'un Musulman converti, les chapitres relatifs au Yémen et au Soudan central ont pour auteurs des missionnaires médecins. L'inspiration générale est nettement confessionnelle ; il est permis de penser que l'esprit de prosélytisme fausse parfois les conclusions des observations ; on trouvera néanmoins en ce livre nombre de faits dont il importe de faire état.

En Égypte, la situation de la femme musulmane est particulièrement misérable ; « sa naissance est mal accueillie : enfant, on ne l'instruit pas ; femme, elle n'est point aimée ; mère, elle n'est point honorée ; vieille, elle est délaissée ; après sa mort, elle n'est pas pleurée par ceux qu'elle a servis toute sa vie. »

La réclusion du harem maintient la femme dans un état servile. Fillette, elle suit pendant quelques années à peine les cours d'une école ; nubile, elle est aussitôt séquestrée, elle oublie ce qu'elle avait appris et cesse de se développer. La fréquence des divorces est un autre mal qui pèse lourdement sur la destinée des femmes musulmanes. Il est difficile de donner à cet égard des chiffres précis ; d'après certaines informations, le divorce romprait 50 p. 100 ou même 85 p. 100 des mariages musulmans en Égypte, un Musulman donne le chiffre de 95 p. 100. Un missionnaire qui possède une longue expérience de la vie égyptienne déclare : « Le divorce est si fréquent qu'une femme ayant vécu toute son existence avec le même mari est une exception. » De fait, une pareille exception est toujours signalée à quiconque visite une famille. Il n'est pas rare de voir des Musulmans répudier successivement huit ou dix épouses. La femme mise à la merci du mari, redoute toujours une sentence qui l'éloigne sans appel ; si le mari prononce trois fois la sentence, elle est inviolable; il ne peut reprendre l'épouse chassée qu'après que celle-ci a été de nouveau mariée et répudiée. L'effet de ces divorces est naturellement désastreux sur les femmes ; il n'est pas moins néfaste sur les enfants, qui sont, en nombre de cas, à demi abandonnés, et croupissent dans l'ignorance.

Les mêmes plaintes, étayées de nombreux exemples, reviennent dans la plupart des chapitres consacrés aux divers pays musulmans ; en Tunisie toutefois, la condition des femmes musulmanes semble plus heureuse qu'en n'importe quelle autre contrée : elles y jouissent d'une

plus grande liberté. L'auteur de ce chapitre déclare avoir été très frappé de la gaieté, de l'allure indépendante et insouciante des Musulmanes tunisiennes. Les mêmes maux rongent cependant la famille musulmane, à savoir : la polygamie, le divorce, l'ignorance, les superstitions ; parmi les classes pauvres, on ne rencontre guère de femmes qui n'aient été répudiées une ou plusieurs fois ; dans les classes riches, les ruptures de mariages sont moins fréquentes : les jeunes hommes élevés dans les écoles françaises imitent les mœurs de leurs maîtres et mettent une coquetterie à avoir un « ménage ».

De même, les Musulmanes de Palestine jouissent d'avantages inconnus de la plupart de leurs coreligionnaires des autres pays : la polygamie est en décroissance ; les Turcs ont rarement plus d'une épouse, toutefois la population qui parle arabe n'a pas renoncé aux anciennes coutumes. Comme en Tunisie, le divorce est rare dans les classes riches ; la femme y jouit d'une relative sécurité... tant qu'elle n'est pas malade : en ce cas, le mari la renvoie à ses parents et n'hésite pas à la remplacer. La plupart des maris d'ailleurs traitent leurs femmes avec bonté : les Musulmanes de Palestine sont très libres, elles se rendent des visites, vont aux bains publics, et, au moins une fois par semaine, au cimetière ; leurs filles suivent régulièrement les cours d'une école ; les riches ont des gouvernantes pour leurs enfants et prennent un grand soin de leur éducation.

Presque partout ailleurs, la loi de l'Islam contraint la Musulmane à l'ignorance et la réduit à la plus humiliante servitude. Des témoignages concernant le Maroc, le Soudan, l'Afrique orientale, l'Arabie, la Turquie, la Bulgarie, la Perse, le Béloutchistan, le Turkestan, les Indes, la Chine, Java et la Malaisie, ont été groupés en ce livre, qui serait d'une lecture plus profitable si le ton en était plus résolument objectif.

Le Sultan et ses sujets.

M. Richard Davey vient de rééditer et de mettre au courant des derniers événements son livre sur le Sultan et ses sujets (1). Nos lecteurs savent que cet ouvrage est une mine précieuse de renseignements, et comme un manuel, de lecture attrayante, fort utile à quiconque entend étudier et comprendre le régime politique et social de l'Empire ottoman. M. Richard Davey ne se contente pas, en effet, de donner des

(1) *The Sultan and his subjects*, by Richard Davey; a new edition revized and brought up to date by the author. London, Chatto and Windus, 1907 in-8, xiv-507 p.

institutions et des mœurs une description précise, accompagnée de vivantes anecdotes et de souvenirs de voyage, il fait dans le passé de fréquentes incursions et multiplie les aperçus historiques; c'est ainsi que les chapitres intitulés la Cour et le harem du Sultan, le Sultan et ses Prêtres, Sainte-Sophie, les Chrétiens à Constantinople, les Grecs, les Arméniens, les Juifs à Constantinople, etc., sont d'un historien tout autant que d'un pénétrant sociologue. S'aidant de la correspondance privée d'un Anglais qui visita Constantinople en 1810, M. Richard Davey fait une intéressante description de la métropole musulmane à cette époque. Signalons enfin tout particulièrement le curieux chapitre consacré au village d'Eyoub Sultan, près de Constantinople. On sait qu'Eyoub est un des lieux les plus vénérés de l'Islam ; parmi les innombrables tombes qui s'y étendent à perte de vue, M. Richard Davey distingue celle de Adeleh-Sultane, une sœur du sultan Abd-ul-Aziz, et de ses deux enfants, très somptueuse, entourée d'une grille d'or et dont les murailles sont ornées d'une douzaine de pendules, la plupart de fabrication anglaise et française du dix-huitième siècle ; et celle du fameux grand-vizir Sokolli Pacha, victime du sultan Selim II. On sait que les Turcs les plus distingués veulent être enterrés à Scutari ou à Eyoub, dont les cimetières sont rarement foulés par les touristes étrangers. M. Richard Davey fait de l'immense « champ de la mort » d'Eyoub une description vive et pittoresque ; il y a rencontré des foules bruissantes : dès qu'un groupe de tombes est suffisamment délabré, un Arménien ou un Grec s'en empare et le transforme en un « al-fresco café ». Le contraste est saisissant de la mélancolie majestueuse du lieu et de la gaieté des hommes et des femmes qui, séparément, boivent et festoient. La grande mosquée d'Eyoub est de proportions très heureuses : l'extérieur est richement décoré de faïences persanes ; le haram de la mosquée, entièrement construit en marbre blanc, est délicieux ; chose rare en Turquie, il est d'une extrême netteté : ni poussière ni ordure ne doivent en effet souiller un lieu aussi saint. Les sultans visitent la mosquée cinq ou six jours après leur avènement et y reçoivent le glaive d'Osman en une cérémonie appelée Taklidi-Séif. Le Nakib-ul-echraf, chef des Émirs, ouvre la solennité par des prières spéciales ; le chef des Derviches Mevlevis, qui porte le titre de Tchelebi Effendi, vient de sa résidence de Koniah pour présider à l'investiture. Rien de plus brillant autrefois que la pompe de cette cérémonie; Abd-ul-Hamid II, qui la célébra le 7 septembre 1872, lui fit perdre son ancienne splendeur. M. Richard Davey regrette que les habitants du village eux-mêmes, naguère fanatiquement fidèles aux vieux usages, s'européanisent et cessent de contribuer à la couleur de l'un des lieux les plus impressionnants du monde musulman.

Un Espagnol en Orient.

Sous ce simple titre, *Oriente* (1) M. Vicente Blasco Ibañez a réuni, en volume, les notes d'un voyage qu'il fit l'année dernière, d'août à novembre, dans l'Europe centrale et méridionale. Une partie de ces notes avait déjà paru dans le *Liberal* de Madrid, la *Nación* de Buenos-Ayres et l'*Imparcial* de Mexico; le volume qui les renferme, dédié au « puissant réformateur de la presse espagnole », M. Miguel Moya, a obtenu beaucoup de succès, et 9.000 exemplaires en ont été vendus jusqu'ici. Nous n'insisterons pas sur les descriptions de la Turquie et des États balkaniques, si intéressantes et spirituelles qu'elles puissent être, car elles parlent de choses bien connues; mais il faut retenir les jugements que porte M. Ibañez sur le Turc, si décrié en Europe, parce que mal connu. L'auteur rend pleinement justice à sa douceur, sa courtoisie, sa bonté, sa loyauté, sa tolérance religieuse; les faits qu'on a pu lui reprocher provenaient, soit de l'état de guerre dans lequel il a dû vivre si longtemps, soit de la gêne amenée par une situation économique défavorable. En Europe et en Amérique, des actes tout aussi odieux ont été commis par des nations qui se glorifiaient d'être chrétiennes. Et M. Ibañez, dans sa sympathie pour les Turcs, va jusqu'à dire que « les Européens sont ce qu'il y a de pire en Turquie ». Combien de personnes se font, chez nous, une idée aussi fausse des Musulmans que ces vieillards des Pays-Bas jugeant les Espagnols de notre temps semblables, de tous points, aux contemporains du duc d'Albe.

Une Bibliographie de la Palestine.

Les aperçus bibliographiques donnés, autrefois, par le Deutsche Palästinaverein dans sa *Zeitschrift* avaient été fort appréciés; on regrettait d'autant plus leur suppression que, depuis 1894 ou 1895, il n'existait plus, pour les travailleurs, de moyens sûrs et commodes d'être renseignés sur les publications relatives à la Palestine. Tenant compte de desiderata maintes fois exprimés, le Deutsche Palästinaverein a décidé de reprendre, sous une autre forme, sa bibliographie. Il a chargé le docteur Peter Thomsen de composer une *Systematische Bibliographie der Palästina-Literatur* dont le premier volume,

(1) Valencia y Madrid, F. Sempere y Compañia, editores, s. d., in-16, 358 p. — Prix . 3 pesetas.

qui va de 1895 à 1904, a paru (1). Avec des dimensions restreintes, ce volume, qui représente d'immenses recherches, contient une masse considérable de renseignements. Non seulement tous les livres consacrés à la Palestine y figurent, mais encore tous les articles, comptes rendus et notices de quelque importance parus dans des périodiques y sont signalés, M. Thomsen n'ayant pas reculé devant l'énorme et fastidieux travail de dépouiller 350 journaux ou revues publiés dans les langues les plus diverses. Archéologie, histoire, géographie, religion, politique, beaux-arts, bibliographie sont largement représentés dans les 2.915 titres de ce premier volume, que termine un index des auteurs. Le second paraîtra probablement en 1910, et des suppléments, publiés tous les cinq ans, tiendront cet important travail à jour.

Un Ouvrage inédit de Yâkoût (2).

Avec le tome VI du *E. J. W. Gibb Memorial*, nous constatons, une fois de plus, de quelle manière judicieuse sont choisis les ouvrages destinés à faire partie de ce recueil. Mettre à la portée des travailleurs un livre fort important pour l'histoire de la littérature arabe, et en même temps peu accessible, était une pensée dont tous les arabisants sauront gré aux distingués éditeurs de ce recueil.

Il s'agit de l'*Irchâd al-Arîb ilâ Ma'rifat al-Adîb* de Yâkoût, dictionnaire biographique contenant des notices sur quantité de littérateurs et demeuré inédit. La publication de cet ouvrage n'était point aisée. Conservé par un seul manuscrit, le n° 753 du fonds oriental de la Bibliothèque Bodléyenne d'Oxford, acquis en 1882 des héritiers de Archdeacon Barnes, de Bombay, manuscrit moderne, ne remontant sans doute pas au delà du dix-septième siècle et présentant un texte très imparfait, il avait besoin, pour être donné à l'impression, d'être revu par un homme aussi compétent et d'un esprit aussi critique que M. Margoliouth. Le savant professeur d'Oxford a pu, en comparant les leçons de l'*Irchâd al-Arîb* à celles des autres ouvrages de Yâkoût et de livres d'autres auteurs dont on a des textes plus corrects, rétablir bien des passages altérés ; les fautes de ponctuation, notamment, sont fréquentes dans l'unique manuscrit connu.

(1) Leipzig und New-Vork, Rudolf Haupt-Verlag, 1908, in-8, XVI-203 p. Prix : 5 marks.

(2) *The Irshâd al-Arîb ilâ Ma'rifat al-Adîb, or, Dictionary of learned men of Yâqût, edited by D. S. Margoliouth.* Volume I, containing part of the letter ا. Leyden, E. J. Brill, London, Luzac and C°, 1907, in-8, XVI-431 p.

A l'exception de quelques lettres d'Aboû'l-'Alâ Al-Ma'arrî, déjà publiées par lui, M. Margoliouth a donné intégralement le texte du manuscrit d'Oxford. Nous en avons, cette fois, la première partie du texte arabe, contenant environ 120 notices de personnages dont le nom commence par la lettre *alif*; une traduction anglaise sera donnée de ce vaste recueil.

Bagdad au temps des Abbassides.

M. le Dr. H. Keller vient de publier, avec une traduction allemande, un des plus anciens textes qui nous soient parvenus sur l'histoire de Bagdad (1). C'est la sixième partie du *Kitâb Baghdâd* d'Ahmed ibn Abî Tâhir Taïfoûr; le reste de l'ouvrage est perdu, et le manuscrit 23318 du British Museum, qui a conservé cette sixième partie, est lui-même incomplet de la fin. Taïfoûr, qui vivait de 204 à 280 de l'hégire, a beaucoup écrit, — on cite de lui une cinquantaine d'ouvrages, — mais il est resté fort peu de chose de ses œuvres, dont le *Kitâb al-Fihrist* contient l'énumération.

Continué par le fils de l'auteur, 'Obaïd Allâh, le *Kitâb Baghdâd*, qui fait l'histoire des Abbassides depuis les origines, allait au moins, dit le *Fihrist*, jusqu'en 320 de l'hégire. Il était, d'après Hâdjî Khalîfa, le premier ouvrage historique consacré spécialement à Bagdad, et comprenait seize parties ; quelques-uns des renseignements qu'il donnait ont été utilisés par Makrîzî, pour son *Khitat*.

Les écrivains postérieurs à Taïfoûr ont mis à contribution son livre : Tabarî d'abord, Mas'oûdî, bien qu'il ait été, sur certaines questions, mieux informé qu'Ibn Taïfoûr lui-même, Al-Khatîb Al-Baghdâdî, Ibn Al-Athîr (par l'intermédiaire de Tabarî), l'auteur anonyme du *Kitâb al-'Ouyoûn* et Aboû'l-Mahâsin, au moins pour quelques points de détail; mais c'est l'auteur du *Kitâb al-Aghânî*, Aboû'l-Faradj Al-Isfahânî, qui a fait les plus nombreux emprunts au *Kitâb Baghdâd*.

Cette sixième partie est consacrée en entier au règne d'Al-Mamoûn, et contient d'intéressantes anecdotes sur les principaux personnages de son temps, contemporains de l'auteur, tels que 'Abdallâh ibn Tâhir, Tâhir ibn Al-Hosaïn, Ibrâhîm ibn Al-Mahdî, Aboû Dolâf, Ahmed ibn Yoûsouf, etc. La savante introduction dans laquelle M. Keller, comparant les données de Taïfoûr avec celles de Tabarî, montre quelles ont été les sources de ces deux historiens, sera particulièrement utile pour étudier l'histoire des premiers Abbassides.

(1) *Sechster Band des Kitâb Bagdâd von Ahmad ibn abî Ṭâhir Ṭaifûr, herausgegeben und übersetzt. I. Teil, Arabische Text, II. Teil, Deutsche Uebersetzung.* Leipzig, Otto Harrassowitz, 1908, 2 vol. gr. in-8.

En Arabie.

Sous le titre de *Wanderings in Arabia* (1), M. Edward Garnett donne une édition réduite des célèbres *Travels in Arabia deserta* de Charles M. Doughty, devenus introuvables : célèbres, encore que peu lus du grand public; les arabisants ont à maintes reprises rendu hommage au grand ouvrage de Charles Doughty, et l'on sait qu'il n'est guère de questions géographiques, géologiques, archéologiques, botaniques, ethnographiques touchant l'Arabie pour lesquelles la science ne lui soit redevable de précieuses informations : les Anglais enfin lui attribuent une véritable valeur littéraire; mais on n'ignore pas non plus que ses dimensions le rendent peu maniable : en le réduisant environ de moitié M. Edward Garnett a voulu le rendre accessible. Ainsi allégé, le récit est d'une lecture agréable : peu d'Européens ont pénétré aussi profondément la vie arabe et surtout bien peu de voyageurs ont eu le don de comprendre et de nous rendre intelligibles les mœurs et la psychologie des populations du désert au même degré que Charles Doughty : parti de Damas avec le pèlerinage, Charles Doughty, fait revivre à nos yeux la physionomie des pèlerins, les incidents de la route, l'aspect des caravanes, les campements et les lieux traversés : sa description de Medain Salih est classique : M. Edward Garnett n'a eu garde de supprimer la traduction des inscriptions nabatéennes relevées par Charles Doughty, traduction qui est, on ne l'a pas oublié, l'œuvre d'Ernest Renan. Tantôt seul, tantôt en cavarane, ou avec des compagnons de hasard, Charles Doughty parcourt le désert, étudiant les nomades, tantôt accueilli, tantôt menacé, toléré toujours; il visite Teyma, Hayil, Kheybar; retenu prisonnier à Kheybar, il est relâché sur l'ordre du pacha de Médine, et regagne Hayil où le fanatisme des habitants le met en péril; il repart, visite Boreyda, Aneyza d'où il est chassé, et où il est bientôt ramené; à El-Kasim, il rejoint une caravane en route pour la Mecque : parvenu au hodoûd (limite infranchissable aux infidèles), il devait quitter ses compagnons pour atteindre Djedda, mais il ne trouve pas de guide aux environs de la Mecque et doit s'arrêter à Tayif; il est épuisé par un voyage qui a duré deux années; recueilli par des officiers turcs il reçoit enfin une escorte qui l'accompagne jusqu'au consulat britannique de Djedda. On regrette que préoccupé de conserver le récit des menus incidents du voyage, M. Edward Garnett ait, de son propre aveu, presque toujours supprimé les pages de documentation précise.

(1) *Wanderings in Arabia*, by Charles M. Doughty, being an abridgment of *Travels in Arabia Deserta* arranged with introduction by Edward Garnett. 2 vol. in-8, xx, 309-x, 296 p. (London, Duckworth).

Une Encyclopédie arabe.

Le distingué directeur du *Moktabas*, Mohammed Efendi Kurd-Ali, mène depuis quelque temps, dans le *Mouayyad*, une campagne en faveur de la publication d'une encyclopédie arabe ; il s'efforce d'intéresser à son idée les hommes qui, en Égypte, dirigent la renaissance scientifique et littéraire; il rencontre des concours actifs : tout récemment, Mahmoud Bey Nassir lui envoyait une souscription de 100 livres égyptiennes (2.700 fr.) en faveur de la première société qui entreprendra de réaliser le projet.

La Région d'Ourmiah.

M. Roland de Mecquenem, ingénieur civil des mines, attaché à la Délégation française en Perse, donne, dans les *Annales de géographie*, d'intéressants renseignements sur le lac d'Ourmiah et la région environnante (1). Les Persans nomment le lac Daria-i-Chahi, la « Mer impériale », les Arméniens, Kapautan-Zow, la « Mer bleue ». Longue de 130 kilomètres (du nord au sud), large de 50 kilomètres au maximum, cette belle nappe d'eau présente une superficie qui varie, selon les saisons, de 4.500 à 6.000 kilomètres carrés; l'eau est d'une salinité supérieure à celle des océans ; les poissons et les végétaux n'y peuvent vivre ; les inondations périodiques, loin de favoriser la culture, tuent la végétation des terrains submergés. Ourmiah, située sur le Chahartchaï, à 15 kilomètres environ du lac, compte 17.000 habitants, Arméniens et Syriens pour la plupart. Autour de la ville s'élèvent de nombreuses fermes et les villas où les notables et les riches commerçants vont passer l'été, quand le pays est sûr, et seulement la journée, quand il y a à craindre des incursions kurdes ; en ce dernier cas, les uns et les autres réintègrent la ville entourée de murailles gardées. M. Roland de Mecquenem a vu les portes de la ville closes à l'aide de lourdes chaînes, tandis que la goupille était un simple fétu de paille ; mais cet imposant appareil suffit à tenir éloignés les Kurdes, qui préfèrent s'embusquer dans la campagne, pour surprendre les voyageurs sans escorte et les caravanes attardées. La ville, propre, bien tenue, doit son aspect hospitalier à l'influence des missions ; il y a une mission catholique dirigée par des Lazaristes français, soutenue surtout par des

(1) *Annales de géographie*, 15 mars 1908, « le Lac d'Ourmiah », par M. Roland de Mecquenem.

aumônes autrichiennes, et qui compte environ 500 protégés, une mission anglicane, un hôpital américain, une école allemande, et depuis peu une mission russe. Les parents envoient leurs enfants à l'école où on leur apprend le plus de choses. Au point de vue purement religieux, les Musulmans n'abandonnent jamais sérieusement leurs croyances, les Arméniens restent fidèles à leurs rites, les Chaldéens et les Syriens adoptent la religion dont les représentants européens leur semblent le mieux en mesure de protéger leurs intérêts temporels ; il y a loin de cet essai de chrétienté à la floraison vivace du nestorianisme aux douzième et treizième siècles en cette région. Grâce à l'activité des missions, le pays est un des plus développés de la Perse ; les alentours sont bien cultivés, les routes entretenues ; les méthodes agricoles sont européanisées ; les charrues ont des roues et des socs en fer ; tous nos légumes sont cultivés ; les arbres fruitiers et la vigne sont habilement taillés. Le vin, l'eau-de-vie, les raisins, les pruneaux, surtout les abricots séchés au soleil et les amandes, alimentent un important commerce d'exportation. L'activité des habitants est plus grande que partout ailleurs en Perse ; Ourmiah est donc un centre de progrès et d'intelligence ; seul le fanatisme musulman ralentit parfois cette évolution vers les idées et les méthodes européennes. Toutefois, les écoles d'Ourmiah fournissent des fonctionnaires précieux par leur connaissance des langues et leur largeur d'esprit.

Tebriz, située sur l'Adji-tchaï, est, avec 300.000 habitants environ, la seconde ville de Perse et la capitale de l'Azerbaïdjan. Tebriz couvre une superficie très supérieure à celle de Téhéran : il y a une maison par famille. La majorité des habitants s'occupe de culture maraîchère ; des jardins et des vergers couvrent tous les terrains irrigables. La ville a environ 12 kilomètres de l'est à l'ouest, 7 à 8 du nord au sud. Tebriz est un centre de commerce actif ; elle reçoit de nombreuses caravanes de Trébizonde, Tiflis, Hamadan, Téhéran, Ardebil, et centralise la plupart des marchandises de l'Empire. Le séjour de Tebriz est agréable aux Européens en raison de la proximité relative du chemin de fer d'Érivan à Djoulfa, qui arrive à trois jours de voiture de la ville ; dans un avenir, qui semble toutefois encore lointain, le chemin de fer russe passera par Tebriz pour continuer sur Hamadan. Nous ne pouvons donner ici qu'un aperçu de cette intéressante étude, où nos lecteurs trouveront les informations précises sur la géographie de la région d'Ourmiah, — géologie, hydrographie, climat, — les villes, les populations, les industries, etc.

Un livre de renseignements en langue sarte.

D'après les Turkestanskiya Vêdomosty (*du 17 janvier 1908), organe russe quotidien du Turkestan paraissant à Tachkent* (*rédaction rue de Samarcande*) *depuis le 28 avril 1870.*

Tout récemment vient de paraître un *Guide et Agenda pour 1908* (یاد نامه دفتری وایام‌نامه ۱۹۰۸ نجی یل اوجون) *en langue sarte,* destiné aux indigènes du Turkestan. Ce livre, composé et édité par J.-J. Filippov et traduit par G. B. Kalinin, a un aspect élégant, relié en toile de couleurs différentes et imprimé en caractères très distincts. Près de la moitié de ce livre (99 pages) est occupée par le texte, l'autre partie offre de beau papier blanc pour les notes.

Dans le texte on trouve : 1° un calendrier détaillé pour 1908 avec l indication des fêtes russes et de l'heure exacte du lever et du coucher du soleil pour chaque jour, ce qui est très important pour la vie journalière de l'indigène ; 2° le tableau de la Famille impériale ; 3° le tableau administratif du Turkestan ; 4° l'administration municipale de Tachkent ; 5° la population du globe terrestre avec sa répartition par races et religions ; 6° des renseignements sur les principales nations du monde ; 7° la population du territoire du Turkestan par villes, districts et circonscriptions (d'après le dernier recensement) ; 8° la population de toutes les villes de l'Empire russe ; 9° les tarifs postaux et télégraphiques ; 10° des renseignements pour le commerce (modèles de lettres de change, tableaux pour l'évaluation des intérêts, valeur des papiers timbrés) ; 11° renseignements sur les caisses d'épargne ; 12° des itinéraires détaillés pour tous les chemins de fer du territoire du Turkestan avec les tarifs : 13° la navigation sur l'Amou-Daria et la mer Caspienne avec les prix des passages pour toutes les classes ; 14° *des renseignements détaillés pour les personnes qui ont l'intention d'accomplir un pèlerinage à la Mecque ou à Médine* (les formalités pour l'obtention du passeport, les itinéraires à suivre et le coût de toute la route pour les deux voyages) et 15° la description des villes saintes de la Mecque et de Médine.

Si l'on considère que tous les renseignements de ce petit livre sont de la plus rigoureuse exactitude et sont indispensables pour la population indigène ordinairement si mal renseignée, que le livre lui-même est portatif et commode à avoir sur soi constamment, que son aspect extérieur le distingue des éditions indigènes ordinairement peu soignées, — on ne peut que souhaiter que ce premier essai d'un livre de renseignements se répande largement parmi la population indigène et

et aussi parmi les Russes qui possèdent la langue du pays. Pour les indigènes, qui désirent faire un pèlerinage dans l'Arabie sainte, ce petit livre ne peut être remplacé.

Le prix de cet ouvrage est des plus accessibles, — 35 kopeks, 45 par la poste.

J. R.

La Piraterie dans l'océan Indien.

Dès les premières entreprises des Européens dans l'océan Indien, les côtes des Indes furent considérées comme offrant aux flibustiers le champ d'action le plus favorable; l'un de ces premiers flibustiers fut Vincent Sodre, qui accompagna Vasco de Gama dans son second voyage. Tous les vaisseaux musulmans étaient de bonne prise, les Européens continuant au loin la lutte toujours engagée dans la Méditerranée contre les Maures et les Turcs. Au dix-septième siècle, la mer Rouge est sillonnée par des aventuriers européens mi-marchands, mi-pirates. Chaque année pendant l'hiver, les commerçants indiens et les pèlerins de la Mecque partaient par bateaux isolés pour la mer Rouge; ils revenaient tous ensemble. Tout le commerce avec la mer Rouge se payait en or et en argent. Les pirates attaquaient surtout les bateaux qui revenaient.

En 1686, deux bateaux battant pavillon anglais en capturèrent pour une valeur de 600.000 Rs.

En 1691, un vaisseau appartenant à Abdul Guffoor est pris à l'embouchure de la rivière de Surate. Les pirates avaient arboré les couleurs de diverses nations; enfin un pirate fut fait prisonnier; on sut qu'il s'agissait de Danois.

Bien que l'ordre eût été donné à la flotte anglaise de s'emparer des pirates, les risques à courir étaient trop grands; les employés de la compagnie sympathisaient plutôt avec eux.

En 1694, John Steel s'enfuit avec la frégate *Ruby*. Mais le plus célèbre des pirates fut Hemy Every. Ses exploits, ses richesses, son mariage avec une princesse mongole défrayèrent longtemps la chronique.

On écrivit de ce personnage plusieurs biographies toutes très exagérées, une comédie fut même composée en son honneur, *The successful Pirate*. Every s'empara entre autres du *Futteh Mahmood*, appartenant à Abdul Guffoor, le marchand le plus riche et le plus influent de Surate; quelques jours plus tard, il s'emparait d'un bateau appartenant à l'empereur, le *Guny Suwaie*.

(1) *The Pirates of Malabar and an Englishwoman in India two hundred years ago*, by colonel John Biddulph — London, Smith, Elder and Co, 1907, in-8, xx-327 p.

D'après la légende on raconte, qu'une petite fille d'Aurengzeb était à bord ; Every l'épousa devant un mullah et l'emmena à Madagascar. Le *Guney Suwaie* était le plus grand bateau de Surate; il portait quatre-vingts canons, et quatre cents fusils à mèche. Grâce à la lâcheté du capitaine Ibrahim Khan, le bateau fut pris sans difficultés. Il revenait de la mer Rouge avec 52 lacs de roupies (534.000 L. S.) en argent et en or, et avait à bord plusieurs dames musulmanes revenant d'un pèlerinage à la Mecque.

Les pirates, grisés de ce succès, se livrèrent pendant toute une semaine à une orgie démesurée.

Poussés par Abdul Guffoor, les habitants de Surate prirent les armes pour se venger et résolurent d'attaquer le comptoir. Le gouverneur, Itimad Khan, bien disposé pour les Anglais, envoya des gardes pour les protéger, tandis qu'un moufti prêchait la mort des Anglais en invoquant le Koran.

Bientôt Aurengzeb envoya l'ordre au Seedee de marcher sur Bombay et de faire prisonniers tous les Anglais de Surate et de Broach. Le président Annesley et soixante-deux de ses compatriotes, furent mis aux fers et y restèrent pendant onze mois. A ce moment, on apprit qu'Every s'était emparé du *Rampura*, porteur d'une cargaison d'une valeur de 170.000 Rs.

La fureur des marchand se tourna contre les Anglais ; grâce à Itimad Khan le commerce anglais put cependant subsister. Pour s'assurer la faveur du gouverneur, Sir John Gayer lui livra six pirates français pris à Mohilla.

Every qui s'était enrichi résolut de se retirer. D'après un lascar pris sur le *Futteh Mahmood* et emmené à Madagascar, Every partit pour les Bahmanas en 1695, à l'automne, de sorte que sa carrière dans les mers indiennes n'aurait duré que six mois. En arrivant à Providence, Every fit cadeau de pièces d'or au gouverneur pour qu'on le laissât aller et venir librement. Il arriva en Angleterre, au moment où on publiait une proclamation royale promettant 500 livres sterling de récompense à qui s'emparerait de sa personne, Il chercha à vendre les pierres précieuses qu'il avait amassées, mais dut s'enfuir en Irlande où l'on croit qu'il mourut dans la pauvreté.

Les légendes dont Every devint le héros encouragèrent la piraterie : des équipages se révoltaient, se débarrassaient de leur capitaine et se faisaient pirates.

Pour se venger de leurs pertes, les Arabes de Mascate s'emparèrent (1697) du *London*, appartenant à un marchand, M. Affleck. Ils obligèrent l'équipage du *London* à se battre avec eux contre les Portugais. Ceux qui refusèrent furent attachés aux mâts et exposés au feu de

l'ennemi. Ce fut en vain qu'on assura l'Imam que le *London* n'était pas un pirate. Les Européens, d'ailleurs, n'étaient pas les seuls à piller ; l'empereur de Delhi n'avait aucune autorité sur mer.

Tant que la flotte de la Mecque était indemne, on ne se préoccupait pas du sort des marchands. Les habitants de la côte du Malabar étaient pirates de père en fils. Ils réunissaient des flottes de 20 à 30 bateaux et se formaient en ligne à 4 ou 5 milles les uns des autres, de sorte qu'aucun bateau marchand ne pouvait leur échapper. Les Arabes de Mascate et les Saganians de Beyt et de Dwarka interceptaient tout le commerce du golfe Persique.

En 1707, année de la mort d'Aurengzeb, les pirates du golfe Persique attaquèrent la flotte de la Mecque dans la mer Rouge et ramenèrent un énorme butin.

L'année suivante 14 bateaux arabes du Golfe, ayant de 30 à 50 canons et 7.000 hommes à bord, apparurent sur la côte du Malabar, mais les habitants ayant été récemment pillés par le Seedee étaient armés et les repoussèrent.

En 1698, Conaya Angria prit le commandement de la marine Mahratta, avec le titre Darya-Séranga. Au nom du chef Satara, il était maître de toute la côte, de Bombay à Vingorla, à l'exception du territoire du Seedee jusqu'à Travancore. Les villes sans défense furent attaquées et pillées, les bateaux des marchands saisis. A partir de 1702, il s'attaque aux Anglais et, dès lors il devint la plaie du commerce européen sur la côte occidentale.

Après la mort d'Aurengzeb, Conayee Angria reçut le titre de Surkheil avec 26 forts et places fortifiées et les villages qui en dépendaient. Il devenait ainsi chef indépendant.

Après de nombreuses attaques de sa part, les Anglais lui offrirent un traité qu'il accepta. Cela amena une période de calme, mais Angria et ses successeurs n'en furent pas moins une menace continuelle pour Bombay. Angria du reste ne tarda pas à reprendre ses expéditions.

La piraterie reprit de plus belle, aussi bien du côté des Européens que de celui des Arabes qui, en 1715, avaient un vaisseau de 74 canons, 2 de 60, 1 de 50, 18 de 32 à 12, et une flotte de petits bateaux.

En 1715, M. Boone devint gouverneur de Bombay, qui était alors ville ouverte, Dix-neuf ans auparavant les Arabes de Mascate avaient fait une descente à Salsette, pillé la ville, tué les prêtres portugais et emmené 1.400 captifs.

Depuis, la puissance d'Angria avait augmenté, mais on n'avait rien fait pour défendre la colonie. Boone commença par construire des vaisseaux et par fortifier la ville, mais il était presque impossible de trouver des marins pour les équipages, et bien qu'il préparât constamment des

armements, il subit de nombreux échecs. Après six ans de gouvernement, il retourna en Angleterre, laissant la place à M. Phipps.

Sous le gouvernement de Boone, le commerce de Bombay avait augmenté; des marchands du Bengale et de Madras s'y étaient établis. Un mur de défense avait été construit autour de la ville, une force navale importante avait été créée, Boone est le premier gouverneur qui ait cherché activement à faire cesser la piraterie. Les échecs de ses expéditions furent dus à l'insuffisance de ses armements. Après son départ, on cessa d'attaquer les forts d'Angrian. Ils étaient désormais considérés comme imprenables, et les successeurs de Boone se contentèrent de combattre sur mer.

Angria mourut en 1729. Ses fils se querellèrent entre eux; Toolayee devint peu à peu le plus puissant.

Les Hollandais et les Français ne faisaient aucun progrès; le Seedee perdait du terrain, les pirates européens cessaient de hanter les mers indiennes. En même temps la puissance des Portugais diminuait de jour en jour; leur intervention dans les querelles des Angria amena leur chute finale. La situation de la Compagnie sur la côte occidentale allait en s'améliorant. Elle fut considérablement affermie par la fin de la longue lutte que les Anglais et les Français avaient soutenu dans le Carnatic; la réputation militaire des Anglais s'était accrue et l'aide qu'ils avaient donnée à Mohammed Ali les faisait considérer avec faveur.

Dès la cessation des hostilités entre Français et Anglais, ceux-ci entreprirent, de concert avec les Mahratta, une expédition contre Toolayee et furent victorieux. Toolayee fut battu définitivement à Gheriah.

A partir de ce moment la côte de Bombay devint sûre, bien qu'il ait fallu encore un demi-siècle pour mettre fin à la piraterie des Malwans.

Les Sanganians furent soumis en 1816, après plusieurs expéditions. La piraterie continua dans le golfe Persique, jusque vers 1835.

Imperial Gazetteer of India.

La section indienne de la Société des arts s'est réunie, sous la présidence de sir Alfred Lyall, pour entendre la lecture, par M. W. Foster, d'une étude (paper) de M. Richard Burn, éditeur de l'*Imperial Gazetteer of India*, et actuellement aux Indes, sur cette publication.

Après avoir parlé des conditions dans lesquelles les deux premières éditions de cette grande entreprise avaient été publiées, grâce à feu Sir W. Hunter, M. Burn en vient à la troisième édition projetée, il y a plusieurs années. Cette édition est destinée au public anglais et aux fonctionnaires de l'Inde.

Les sujets divers seront classés et tous les efforts nécessaires pour obtenir les plus amples renseignements seront faits.

Cette édition comprendra soixante-quatre cartes et plans géographiques, topographiques, physiographiques et industriels.

Elle sera divisée en deux parties, l'une traitant de l'Inde en général, l'autre des divers États et provinces.

Trois volumes ont déjà paru, — le Gazetteer en comprendra vingt-six (au lieu de quatorze dans l'ancienne édition).

Indian Research Society.

L'Indian Research Society publie le premier numéro de son organe, sous le titre de *Research and Review* (32 Creek Row, Calcutta. Souscription annuelle : 7 Rs.)

Voici quelques titres des divers articles parus :

Les Dieux héros du Rigveda, de M. A. C. Sem.

La Place des femmes dans l'Église bouddhiste, de Rai Sarat Chandra Das Bahadur.

La Conception islamique de la souveraineté, de M. S. Kuda Buksh. Dans cet article l'auteur étudie les opinions arabes sur la succession héréditaire, et commente l'union de la religion et de la politique ainsi que la position du roi-prêtre.

L'Élévation et la chute de la domination arabe, de M. le professeur Salmone et enfin quelques autres articles tels que : *Les Propriétés lumineuses des plantes ; l'Or dans la science et l'industrie*, etc., etc.

Cette revue est publiée par M. Rai Sarat Chandra Das Bahadur et M. Khuda Buksh, avocat.

En Crète.

M. Angelo Mosso publie, sur les palais de la Crète préhellénique (1), un ouvrage que nous ne signalons ici qu'en raison de la situation de la Crète parmi les pays de domination musulmane. C'est un volume d'archéologie, étranger, par conséquent, aux sujets traités dans cette *Revue*. Nous ne le mentionnons d'ailleurs qu'en raison d'une remarquable illustration qui donne une bonne idée de l'état des fouilles.

(1) *The Palaces of Crete and their builders*, by Angelo Mosso. London, Fischer Unwin, 1907, in-8, 348 p.

Les Publications de M. Nicolas Rizkallah.

Nos lecteurs connaissent le journal *Al-Ahram :* l'administrateur de ce périodique, M. Nicolas Rizkallah, est un écrivain distingué qui a publié les œuvres suivantes :

Roméo et Juliette, traduction arabe, 1 franc.

Ma ouara el-hidjâb (Ce qu'il y a derrière le voile), 1 fr. 50.

Maït Yatakallam (Un mort qui parle), 3 fr. 50.

Malikat ala ʿarch el-Farainat (Une reine sur le trône des Pharaons), 2 fr. 50.

Ibn el-Zaoudjat (Le Fils de l'épouse, 2 vol.), 3 fr. 50

Soukout Napoléon El-Thaleth (Chute de Napoléon III), 3 forts volumes), 12 francs.

At-Tifl al-mafkoûd (L'Enfant égaré, 9 vol.), 10 francs.

Al-Abiad oual-Asouad (Le Blanc et le Noir), 10 francs.

Maktal Henri Ar-Rabeʿ (Meurtre de Henri IV), 1 fr. 50.

At-Tiflat al-mafkoudat (L'Enfant égarée, 6 vol.), 10 francs.

Linguistique africaine.

Beaucoup de langues africaines sont encore peu ou mal connues ; sur certaines même, les renseignements font complètement défaut. Aussi croyons-nous devoir signaler à nos lecteurs une *Note sur le dialecte foul parlé par les Foulbé du Baguirmi*, publiée par M. le commandant Henri Gaden dans le *Journal asiatique* (1). L'auteur la présente, avec beaucoup de modestie, comme un simple complément au travail de Guiraudon sur le foul de la Sénégambie, se bornant à noter les différences des deux dialectes ; dans le fait cette étude, rédigée avec beaucoup de clarté et de méthode, est assurément un des meilleurs travaux publiés, pendant ces dernières années, sur les langues africaines. Elle comprend un exposé grammatical, un glossaire et, en appendice, deux textes en dialecte de Say. Dans la préface, M. Gaden attire l'attention sur une période fort intéressante de l'histoire de l'Islam en Afrique. Ce fut à une époque déjà ancienne, à la fin du quinzième ou au commencement du seizième siècle, que les Foulbé vinrent se fixer dans le Baguirmi ; il venaient du Diammaré et fondèrent, en pleine Afrique centrale païenne, un important centre religieux : le village de Bidderi, d'où devait partir l'islamisation du Ouaday.

(1) 10e série, XI, 1, janvier-février 1908, pp. 5-70.

Étude sur le dialecte berbère des Beni Snous (1).

Le premier volume de l'ouvrage de M. E. Destaing comprend, avec une introduction, une grammaire, ou plus exactement une phonétique, une morphologie du dialecte des Beni Snous, et enfin un recueil de textes, publiés en transcription avec une traduction française. L'introduction se termine par une *Esquisse sommaire de la région occupée par les Beni Snous;* toutes les questions de géographie physique relatives à cette région y sont traitées en détail, et complétées par des renseignements sur la population indigène, ses mœurs, ses occupations et son histoire. Assez délaissée, décimée par les fièvres paludéennes, cette population est digne d'intérêt, et M. Destaing insiste sur la grande utilité que présenterait la création dans le pays qu'elle habite, d'une école indigène analogue à celles qui existe déjà chez les Khemis et les Azaïls du Tlélat.

Bons agriculteurs, les Beni Snous, toutefois, ne peuvent vivre de la terre ; l'étendue susceptible d'être cultivée est insuffisante, et les grandes propriétés en ont absorbé la majeure part. La culture des céréales domine, et les habitants s'adonnent aussi à l'élevage. Ceux qui ne possèdent pas de terres et n'ont pu devenir fermiers se livrent à l'industrie. L'exploitation des mines de fer est abandonnée aujourd'hui ; mais la fabrication des poteries a une certaine importance, et beaucoup de femmes s'occupent à tisser des nattes d'alfa.

C'est un dialecte de la classe dite « intermédiaire » que parlent les Beni Snous ; ils ont de la peine à comprendre les indigènes s'exprimant dans les dialectes « forts », mais arrivent, sans trop de difficulté, à se faire entendre des gens du Figuig ; quant aux Beni Bou Saïd, leur langage diffère à peine de celui des Beni Snous. Le copieux ouvrage de M. Destaing, dont nous n'avons encore qu'une partie, sera une très importante contribution aux études de philologie berbère.

Un manuel touareg (2).

La fin prématurée de M. A. de Motylinski, le regretté directeur de la Médersa et professeur de la chaire d'arabe de Constantine, ne lui avait

(1) T. I, Paris, Ernest Leroux, 1907, in-8, xxxi-377 p., t. XXXIV du *Bulletin de correspondance africaine.*

(2) *Grammaire, Dialogues et Dictionnaires touaregs, publiés sous les auspices du gouvernement général de l'Algérie,* par René Basset, T. I : Grammaire et Dictionnaire français-touareg. Alger, Pierre Fontana, 1908, in-16, 329 p.

pas permis de publier lui-même les matériaux si importants qu'il avait rapportés de sa mission. Cette mission, comme on le sait, avait des buts multiples ; en étudiant le langage des Touaregs, M. de Motylinski avaitd écidé, pour combler une lacune regrettable de composer un manuel pratique qui permettrait à nos administrateurs des oasis sahariennes de converser facilement avec les indigènes. Ce manuel, heureusement compris et très complet, doit renfermer une grammaire, des dictionnaires et des dialogues. M. René Basset dont le nom s'attache aussi à cette œuvre importante, vient d'en publier le premier volume, comprenant la Grammaire et le Dictionnaire français-touareg. Le second, qui paraîtra prochainement, contiendra les Dialogues et le Dictionnaire touareg-français. L'ouvrage de M. de Motylinski sera précieux pour ceux qui, par leurs fonctions, ont besoin de connaître l'idiome des Touareg ; il le sera également pour les linguistes.

L. B.

Le Gérant : Drouard.

31-5-08. — Tours, Imp. E. Arrault et Cie

Revue du Monde Musulman

2e Année. JUIN N° 6.

LES ÉCRITURES MUSULMANES

Un des arts les plus prisés des Orientaux est la calligraphie. Posséder une belle écriture n'est pas réservé, comme en Europe, à des expéditionnaires confinés dans des emplois médiocres, et à qui leur *belle main* ne réserve qu'un avenir peu brillant. Un calligraphe est un artiste, qui provoque l'enthousiasme des foules et l'admiration des grands ; il a généralement accès à la cour, et ses œuvres s'étalent aux yeux de tous, soit sur des tableaux encadrés ornant le fronton des maisons, le linteau des portes, les boutiques du bazar, soit, plus orgueilleusement, sur le portail des mosquées. A Constantinople, lorsque le soleil déclinant à l'horizon vient frapper obliquement la façade de la mosquée du Conquérant, ses rayons font resplendir les caractères dorés, se détachant sur fond noir, qui présentent à la foule le passage du livre sacré où est prédite la chute de Byzance — réalisée, comme l'on sait, non point par les Arabes qui ne purent qu'entamer l'Asie Mineure, non point par les Seldjouqides arrêtés à Nicée par la première croisade, mais par les Turcs Ottomans. Et l'envie

vous vient, à contempler cette écriture flamboyante, ce triomphe de la lettre, de tâcher de comprendre quelle est la beauté qu'y attachent les Musulmans, et quels sont les artistes qui l'ont réalisée.

Un ouvrage qui vient de paraître (1) va nous permettre de jeter quelque lumière sur ces deux points, jusqu'ici fort obscurs. On savait bien que les Orientaux ont parfois donné des sommes folles pour acheter de beaux spécimens d'écriture tracés par des maîtres célèbres, et qu'ils ont fait dans cette voie des folies, qui ne peuvent se comparer qu'aux grands prix donnés en Europe et en Amérique pour des chefs-d'œuvre de la peinture ; mais il nous est bien difficile de nous rendre compte du sentiment qui les poussait et les pousse encore ; c'est à peu près comme pour la musique orientale, dans laquelle nous ne saisissons guère qu'une plaintive mélodie, sans pouvoir pénétrer le sentiment intime exprimé par cette mélodie et sans nous sentir émus par des accents qui n'agissent pas sur nous. C'est beaucoup affaire d'éducation ; un Grec ou un Romain mélomane qui reviendrait en vie au vingtième siècle saisirait probablement quelque chose à la musique de l'Orient ; mais l'énorme variété rythmique, mélodique et harmonique de nos compositeurs lui resterait inaccessible. C'est aussi affaire d'éducation, pour le plaisir qu'on éprouve en contemplant un tracé calligraphique ; mais nous nous rendons difficilement compte de cette esthétique. Essayons de pénétrer plus avant dans l'âme des dilettantes du Levant. Ne pouvant se développer dans le domaine des arts plastiques, « l'Art se réfugia dans la calligraphie ; l'on poursuivit la recherche de la beauté des courbes élégantes, et l'écriture arabe devint un motif d'ornementation, comme les ara-

(1) Cl. Huart, *les Calligraphes et les Miniaturistes de l'Orient musulman*, 1 vol. in-8, 388 p., Paris, E. Leroux, 1908.

besques, à telles enseignes que l'on vit des vases décorés de lettres isolées qui ne formaient plus des mots offrant un sens quelconque : c'est donc la beauté de la lettre en soi qui a donné naissance à son emploi comme ornement, indépendamment de la signification du mot qui, dans le plus grand nombre des cas, est la raison du choix de telle ou telle inscription ». Ces quelques mots de préface nous donnent la clef de l'esthétique qui préside à cette branche de l'art, car c'en est une. La lettre en soi, la proportion de ses parties constituantes, des éléments qui entrent dans son tracé, l'élégance de ses courbes, son plus ou moins grand développement par rapport à un canon immuable qui est le point rhomboïdal tracé par le bec du *qalam* posé à plat, tels sont les éléments d'appréciation qui permettent de juger de la beauté de cette lettre. Il y a aussi un élément moral qui vient s'y joindre : les auteurs nous parlent souvent de la *fermeté* du tracé de tel ou tel artiste, follement admiré ; et il se trouve que ces artistes, remarquables pour cette *fermeté*, étaient originairement des gens aux muscles développés par l'exercice, des archers ou des manieurs de massue ; il est clair que les Orientaux aimaient à retrouver, dans un tracé qui provoquait l'admiration, l'énergie du caractère, en même temps que la vigueur des muscles de l'auteur du chef-d'œuvre.

*
* *

Un peu d'histoire ne nuira pas. La légende arabe attribue à trois hommes du clan de Baulân, fraction de la grande tribu des Tayy qui, dans le haut moyen âge, occupait tout le désert de Syrie et qui ne forme plus aujourd'hui qu'une misérable peuplade refoulée vers les limites du Kurdistan, le mérite d'avoir tiré l'écriture arabe de la syriaque : ils s'appelaient Morâmer ben Noua, Aslam ben Sidra, et ʿAmir ben Djadara, et cela se passait à Baqqa, ville sur

l'Euphrate, entre Ambar et Hît. Cette écriture fut transportée dans la ville de Ḥîra, intermédiaire politique et commercial entre l'Empire des Chosroès et l'intérieur de l'Arabie ; un chrétien, le prince de Doumet-el-Djandal, Bichr ben ʿAbd-el-Mélik de la tribu de Kinda, profita d'un séjour à Ḥîra pour y apprendre à tracer les mots de sa propre langue, au moyen des caractères nouvellement inventés, et c'est lui qui les aurait introduits à la Mecque. Le fait est qu'à l'époque du Prophète, d'après l'historien el-Wâqidi, il y avait parmi les Qoréïchites dix-sept personnes sachant écrire, et c'est dans ce milieu que Moḥammed recruta les quatre secrétaires qui mirent par écrit les fragments de la Révélation, tels qu'ils lui parvenaient. Ces renseignements ne sont point à négliger. Il est certain que l'écriture arabe dérive de l'*estranghélo*, cette écriture syriaque archaïque qui, transportée par les missionnaires nestoriens dans l'Asie centrale, y servit à transcrire, non seulement leur langue, le syriaque, mais encore des documents mazdéens et manichéens en langue pehlevie, et qui y a laissé une belle filiation dans les trois alphabets ouïgour, mongol et mandchou ; mais c'est un estranghélo ayant encore conservé des formes plus anciennes se rattachant au nabatéen de Pétra, qui avait pénétré fort avant en Arabie, à Téïmâ, à Médaïn-Sâleḥ et tout près de la Mecque.

Au début des conquêtes musulmanes, on se trouve en présence de deux écritures employées simultanément, l'une pour les travaux sur papyrus (l'Égypte nous en a fourni une mine considérable), c'est-à-dire les lettres, les pièces de correspondance et de comptabilité, les copies manuscrites : c'est le *naskh*, qui offre une très grande ressemblance avec l'écriture maghrébine actuelle, le trait de l'*élif* dépassant la ligne par en bas, un seul point diacritique sur le *qâf*, etc. ; l'autre pour l'écriture monumentale, les inscriptions sur bois ou sur pierre ; c'est celle que l'on a appelée *koufique*, du nom de la ville de Koûfa qui, comme importance, avait

succédé à Ḥîra et dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques ruines éparses. C'est en écriture dite koufique que furent tracés, sur peau de gazelle, les premiers exemplaires calligraphiés du Qoran de la récension d'ʿOthman ; le *Fihrist* attribue à Khâlid ben Abi'l-Heyyâdj (premier siècle de l'hégire) l'honneur d'avoir été le premier à faire une œuvre d'art de la copie du texte sacré, et son auteur affirme avoir tenu dans ses mains un Qorân de cet artiste, conservé dans la collection d'Ibn-Abi-Kaʿra à el-Ḥadîtha, sur le Tigre.

La fondation de Baghdad, la *persanisation* (*istiʿdjâm*, le mot est d'Ibn-Khaldoûn) de l'empire arabe sépare celui-ci en deux parties, qui devaient depuis lors rester étrangères l'une à l'autre : l'Orient, soumis à l'influence de l'Iran, à son génie assimilateur, artiste, intelligent, civilisateur; l'Occident, qui fut un certain temps l'écho du monde romain sous les Oméyyades d'Espagne, et qui, entre les mains des Berbères, ne fit que décliner depuis la chute de Grenade. Et c'est la calligraphie qui va nous fournir ce court résumé de philosophie historique, grâce à une simple remarque du même Ibn-Khaldoûn. L'historien maghrébin fait en effet observer, dans ses Prolégomènes, que l'enseignement de l'écriture différait notablement en Espagne et dans le Maghreb de ce qu'il était en Égypte, par exemple; dans ce dernier pays, le maître enseignait à l'élève des principes et des règles pour former chaque lettre séparément, tandis qu'en Occident l'élève n'avait autre chose à faire qu'à copier des modèles tout faits, sans explications et sans théorie. C'est dire que l'enseignement artistique s'était maintenu en Orient (l'Égypte étant, surtout depuis les Fatimites, l'avant-garde des contrées du Levant) et qu'en Occident il n'était plus qu'une simple routine. Aussi l'art s'est-il développé, a-t-il évolué constamment dans la première de ces deux moitiés du monde musulman ; dans la seconde, il était mort-né.

*
* *

Ibn-Moqla, qui fut ministre des trois khalifes abbassides el-Moqtadir, el-Qâhir et er-Râḍî et périt victime de ce dernier, Ibn-Hilâl, surnommé Ibn-el-Bawwâb parce que son père avait été portier du palais sous les sultans Bouïdes, et Yâqoût, esclave affranchi du dernier khalife de Baghdad, el-Mosta'çèm, sont des noms illustres entre tous ; ce sont les grands maîtres de l'art, pour les Orientaux. On peut encore contempler le talent du second dans un manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Sophie et celui du troisième à la Bibliothèque Nationale, dans un manuscrit provenant de la collection Schefer. Les bureaux de la chancellerie de Baghdad avaient de bonne heure, pour l'expédition des lettres-patentes, inventé de nouveaux genres d'écriture, modifications du *naskh*, dont les noms nous ont été conservés, mais non les objets représentés par ces noms, de sorte que ceux-ci, fort nombreux, restent pour nous vides de sens. Toutefois, quand on dit qu'Ibn-Hilâl inventa le *rîḥân* et le *moḥaqqiq*, cela est pour nous un peu plus clair, car nous avons des modèles du premier de ces deux genres, et l'on peut se rendre compte des nuances qui le différencient du *thuluth*, par exemple. De même pour le *riqâ'* et le *tauqî'*, inventés par Moḥammed ben Khâzin de Dînawar en Perse, pour le *ta'lîq*, création d'Abou'l-'Al.

Le *naskh* fut employé dans tout l'Orient, exclusivement, mais avec ses diverses variétés, jusqu'à l'époque de Tamerlan (fin du quatorzième siècle). Le grand conquérant lui-même avait attaché à sa personne un calligraphe du *naskh*, Moḥammed Bedr-eddîn, de Tébrîz. Mais, à ce moment, il se produisit une grande révolution par l'invention de l'écriture *nasta'lîq* (compromis entre le *naskh* et le *ta'lîq*), qui donna à la Perse une écriture vraiment nationale, et de la

plus suprême élégance, avec ses traits étagés *suspendus* (*ta'lîq* veut dire suspension) au-dessus des lignes. Cette invention est due à un Persan, Mîr-'Ali de Tébrîz; elle fut adoptée avec enthousiasme par les Timourides, et patronnée spécialement par le grand Mécène de cette époque, le prince Bâï-Sonqor, fils de Châh-Rokh et par conséquent petit-fils de Tamerlan. Il avait réuni une académie de quarante artistes, tous élèves de Mîr-'Ali, copistes, miniaturistes, doreurs, relieurs, occupés constamment à Astérabad dans le Djordjân, ville dont il était le gouverneur, à copier des livres pour son compte et à lui créer ainsi une bibliothèque de toute beauté, dont les livres n'ont pas péri : ils sont actuellement conservés dans les collections d'Europe.

Les deux grands maîtres du *nasta'lîq* furent Sultan-'Ali de Mèchehed (fin du quinzième siècle) et Mir 'Imad de Qazwîn, mort au commencement du dix-septième siècle, assassiné peut-être sur l'instigation de Chah-'Abbâs Ier. Plus tard, Chafî'â, qui était un des *séyyids* (descendants du Prophète) de Hérat, inventa l'écriture *chikesté* ou brisée, invention malheureuse, sorte de sténographie qui fait le désespoir de ses déchiffreurs, même Persans, et dont il est à souhaiter que l'usage disparaisse à tout jamais de l'Iran régénéré.

La calligraphie du *naskh* fut apportée en Turquie par un Persan d'origine, le chéïkh Ḥamdoullah, né à Amassia, du chéïkh Mouçtafa de Bokhara. Il eut pour maître Khaïr-eddin de Mar'ach, élève lui-même d''Abdallah Çaïrafi, disciple immédiat de Yâqoût Most'açémî. Le Sultan Bajazet II fit venir à Constantinople, le chéïkh Ḥamdoullah qui y fonda une école connue sous le nom d'*École des sept maîtres d'Asie Mineure*, et composée de son fils et de ses élèves. Il est resté de nombreuses œuvres de ce maître. Sans compter de nombreuses copies du Qoran que l'on peut voir dans les bibliothèques de Constantinople et au Caire, certains monuments de la capitale de la Turquie portent

des inscriptions tracées de sa main, comme la mosquée de Bajazet, la porte d'Andrinople, les mosquées de Firouz-agha le Khaznadar, à l'entrée de l'At-Méïdan, et de Daoud-pacha, en dehors des murs.

La mosquée du Conquérant est revêtue d'inscriptions dues au qalam de Yahya Çoufi, qui était d'Andrinople et fut le maître du célèbre Qara-Hiçari, et à celui de son fils 'Ali, qui ne le cédait en rien à son père ; Zéïni, qui était le petit-fils du chéïkh Aq-Chems-eddin, bien connu par la part qu'il prit à la chute de Constantinople en découvrant le tombeau d'Abou-Eyyoub Khâlid el-Ançâri, a orné l'intérieur de la coupole de Sainte-Sophie d'élégantes écritures tracées par sa main habile ; Yoûsouf Démirdji-qouly a couvert de ses chefs-d'œuvre plusieurs mosquées de la capitale.

Enfin, au milieu du dix-septième siècle, parut 'Osman ben 'Ali, plus connu sous le surnom de Hâfyzh 'Osman, le grand maître de l'époque, presque contemporaine, dont certaines copies du Qoran furent reproduites de nos jours par la phototypie. Il était le fils d'un muezzin d'une mosquée de Stamboul, et reçut une éducation complète grâce à la protection du grand-vizir Mouçtafa-pacha, de l'illustre famille des Kieuprulu. Il donna des leçons au Sultan Mouçtafa II ; peu après l'âge de quarante ans, il fut atteint de paralysie par excès de travail, guérit néanmoins et ne mourut qu'un peu plus tard. Il forma de nombreux élèves, qui transmirent sa méthode à leurs successeurs.

En Turquie, l'écriture *nasta'lîq* avait été adoptée pour les actes judiciaires, et la carrière de la judicature n'était ouverte qu'à ceux qui en possédaient bien les finesses. Aussi toute une série de chéïkhs-ul-islam, de grands juges de Roumélie et d'Anatolie, de cadis des grandes villes se piqua-t-elle d'en réaliser les beautés. Un Damasquin, Mohammed Hilâli, n'hésita pas à accompagner Mir 'Imâd pendant un pèlerinage aux villes saintes, pour étudier sous

sa direction pendant la durée du voyage et se rendre maître de cette calligraphie. Un autre élève du même maître, le derviche ʿAbdi, qui appartenait à l'ordre des derviches tourneurs, vint s'établir à Béïcos, sur la côte asiatique du Bosphore, et finit sa vie à Médine, dans le voisinage du tombeau vénéré du Prophète. Toute une école a maintenu jusqu'à nos jours les principes du *nastaʿlîq*, et ses œuvres, qui sont surtout des copies des poètes persans et turcs, sont représentées en abondance dans les bibliothèques de Constantinople.

La peinture décorative et l'enluminure des manuscrits forment une part considérable des arts industriels en Orient. Pour la première, on n'aurait que quelques vagues indications de l'historien et topographe de l'Égypte, Maqrîzî, si l'on n'avait découvert tout récemment, à Qoçaïr-ʿAmra, dans le désert de Syrie, un palais des Oméyyades qui renferme, sur ses murs, des peintures d'origine byzantine. Les anciens manuscrits arabes qui offrent des figures se rattachent à la même école, sortie des traditions d'art du moyen âge encore cultivées de nos jours au Mont-Athos. Avec les découvertes de M. Aurel Stein à Khotan, dans le Turkestan chinois, nous trouvons toute autre chose : des peintures d'origine bouddhique influencées par un art persan. La lumière n'est pas encore pleinement faite sur le classement historique de ces dernières trouvailles ; mais si l'on rapproche ces monuments des renseignements que nous fournit la tradition orientale, nous voyons que l'art persan qui va se développer d'une manière extraordinaire sous les Mongols descendants d'Houlagou, sous les fils et petits-fils de Tamerlan et plus encore sous les Séféwides, tire son origine de l'Asie centrale. Oustâd Goung (le muet)

venait de la Transoxiane, la région de Bokhara et de Samarcande; il était probablement un élève venu de cette école de Khotan, qui a pu émettre des ramifications dans tout le Turkestan. Les miniatures de l'époque timouride offrent des réminiscences incontestables des procédés chinois. L'artiste le plus illustre de cette dernière époque, qui continua de travailler sous les Séfévides et fut le favori de Châh-Ismaïl, était Behzâd; deux peintures qui lui sont attribuées ornent le volume des *Calligraphes*, en reproduction phototypique. Il était d'Hérat, et élève de Séyyid Aḥmed de Tébrîz. A la bataille de Tchaldyran, où le Sultan ottoman Sélim Ier resta vainqueur des Persans, Châh-Ismaïl, qui ne voulait pas que son miniaturiste tombât entre les mains de l'ennemi, l'avait fait cacher, ainsi que le calligraphe Châh-Mahmoûd de Nichâpour. Après sa défaite, ce fut eux qu'il fit chercher les premiers.

Châh-Tahmâsp avait pris pour directeur de son musée de peinture Hâdji Moḥammed d'Ispahan, que l'on appelle communément Mîr Naqqâch. Celui-ci était un esprit fort ingénieux, préoccupé de mécanique et d'arts industriels ; il avait inventé une horloge sur laquelle se trouvait une figurine qui marquait les heures en frappant une timbale placée devant elle. Il voulut faire de la porcelaine comme en Chine, se livra à de nombreuses expériences et se donna une peine énorme pour ne réussir qu'imparfaitement. A Chirâz était un peintre d'une grande réputation, connu seulement sous le surnom de Mâni qu'il partage avec le fameux chef de religion Manès, qui, sous les Sassanides, avait formulé le manichéisme. Manès est, pour la Perse, le prototype du peintre ; les poètes célèbrent encore l'*Erteng* ou *Erjeng*, nom du livre qu'il avait rempli de miniatures ; avoir donné au peintre de Chirâz le nom sous lequel il est connu est la meilleure preuve de l'admiration que ses œuvres excitaient. Il paraît que ce grand peintre était un cultiva-

teur entré au service de l'armée et qu'il périt victime d'une vengeance. On ne sait rien de plus.

Bâber et ses successeurs avaient amené ou fait venir de Perse des miniaturistes qui formèrent dans l'Inde de nombreux élèves, dont les œuvres sont innombrables et foisonnent dans les collections d'Europe ; ils se sont surtout livrés au portrait et nous ont ainsi transmis les traits des Grands-Mogols et de leurs feudataires. Il y avait de nombreux artistes à la cour d'Akbar : c'étaient des Indiens, et leurs élèves ont produit une immense quantité d'œuvres.

*
* *

Les calligraphes, à la recherche de la beauté intrinsèque de l'écriture, paraissent avoir eu devant les yeux des images tirées de la vie réelle ; il semble, en d'autres termes, qu'ils aient rapproché certains des traits qu'ils formaient, de certaines apparences observées dans le monde ambiant. C'est ainsi qu'ils disent que dans l'écriture *naskh*, la tête de l'*élif* a la forme d'une lance sans fer, et que cette lettre ressemble à un homme debout qui regarde légèrement à ses pieds ; la queue du *bâ* isolé a la forme d'un dard de scorpion ; le *râ* ressemble à un croissant ; deux *râ* placés l'un sur l'autre, la partie concave en dedans, donnent le dessin d'une grenade : le *râ* renversé ressemble au bec et au cou d'un héron (fig. 1). Le creux de la queue du *chîn* a l'apparence d'une carène de boutre (fig. 2). La tête

Fig. 1.

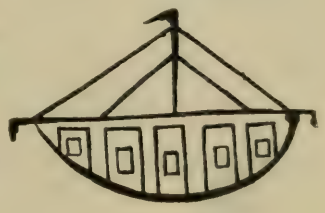

Fig. 2.

du *'aïn* a été comparée à un fer à cheval, à la gueule du lion, à la bouche d'un serpent et d'un poisson (fig. 3). Le *hâ* médial à deux oreillettes s'appelait en Perse, au treizième siècle, *oreille d'éléphant*.

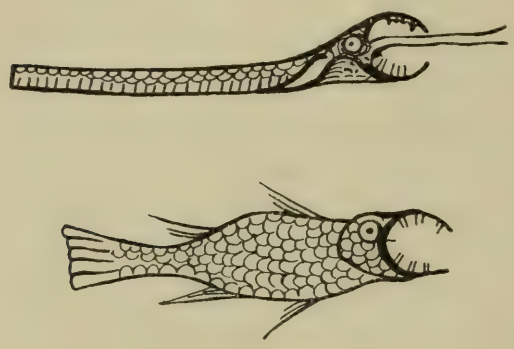

Fig. 3.

Dans le *thuluth*, le *bâ* ressemble à une faucille dont le manche serait courbe ; une autre forme de la même lettre rappelle la barre de fer qui sert à fermer les portes.

Fig. 4.

Le *dâl* y affecte la forme d'un canard (fig. 4). Le *chîn* peut y avoir ses trois dents remplacées par un yataghan (fig. 5). La tête du *'aïn* a la forme générale du fer de hache (fig. 6).

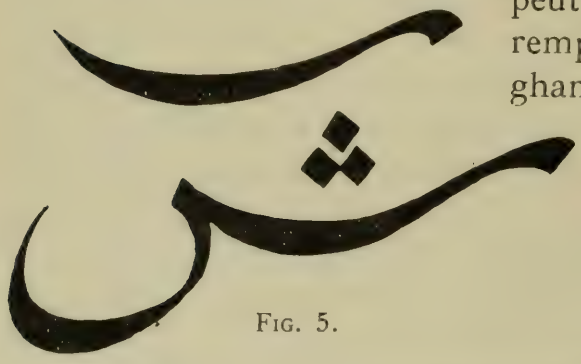

Fig. 5.

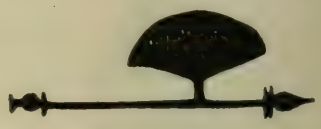

Fig. 6.

Le *mîm* médial ressemble à un bouton de rose (fig. 7), la même lettre dans sa forme finale, à une canne.

Fig. 7.

Dans le *nasta'lîq*, le *tâ* allongé rappelle un sabre droit qui aurait la pointe légèrement recourbée en arrière (fig. 8) ; la queue du *djîm* a trois apparences : en forme de grappe

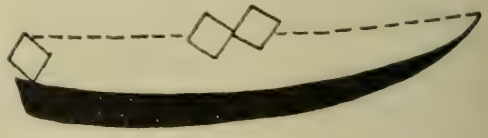

Fig. 8.

de raisin, de soleil ou ovale ; sa tête affecte la forme du bec de l'épervier et du faucon ; celle du *dâl* rappelle la tête du canif qui sert à rogner les ongles ; le *râ* et le *zâ* ont l'apparence générale du héron (fig. 9).

La courbe de la première dent du *sîn* est celle du dard du scorpion, celle de la seconde est analogue au croissant de la lune ; le blanc laissé au milieu de la let-

Fig. 9.

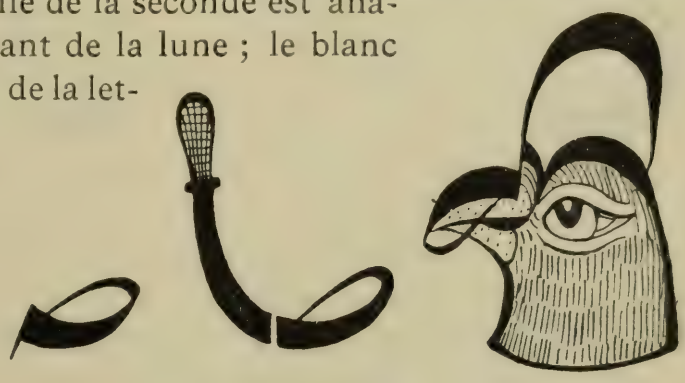

Fig. 10.

tre *çâd* a l'apparence d'une graine de concombre ou de l'œil humain ; le plein inférieur rappelle la moitié d'une *machete* recourbée ; renversé, c'est le bec de la perdrix (fig. 10). La tête du *'aïn* est tout à fait la bouche de l'espèce de guêpe que l'on appelle, en hindoustani, *makorâ* (fig. 11).

Fig. 11.

L'une des formes du *hâ* initial est une tête de chat, où brillent dans l'ombre deux yeux clairs et lumineux (fig. 12).

Fig. 12.

Il y a deux sortes de *bâ* dans le *chikesté* ; l'un a la forme

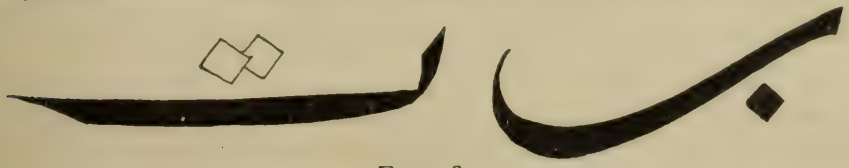

Fig. 13.

d'un crochet, et l'autre celle d'un levier qui sert à renverser les murs, *minsafa* (fig. 13).

La courbe du *djîm* est celle d'une houe (fig. 14). La forme générale de la courbe du *sîn* et du *chîn* est celle de

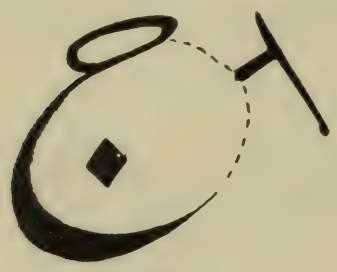

Fig. 14.

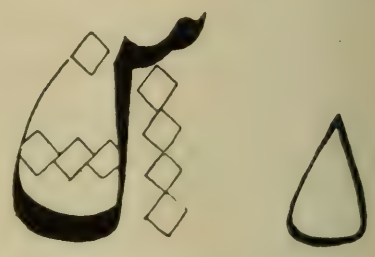

Fig. 15.

ces couffes allongées en sparterie grossière qui servent à transporter les dattes (fig. 15). Le plein de la tête du *chîn* affecte la forme d'un sabre sans poignée.

L'écriture de fantaisie décorée du nom de *bedr-el-kémâl* (pleine lune parfaite) est ainsi nommée parce que toutes

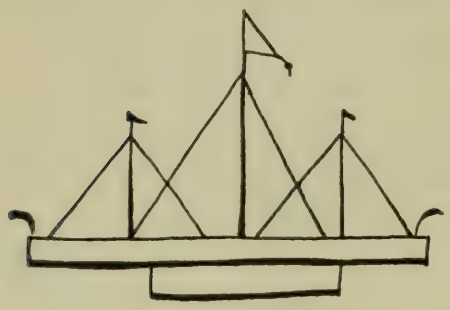

Fig. 16.

Fig. 17.

les queues y sont circulaires. Le *lâ* y est rectangulaire, très allongé et rappelle la carène d'un navire sans éperon ni étrave (fig. 16). La tête du *djîm* est exactement celle du bec du faucon (fig. 17).

Ainsi, rien ne semble plus capricieux que les traits de l'écriture arabe, que l'on croirait n'avoir été formés que par le plus ou moins d'habileté des scribes, s'essayant pendant des siècles à tracer des courbes gracieuses et élégantes : ce qui précède démontre qu'il y a là quelque chose

de plus, l'imitation de certaines formes de la nature. L'œil des Orientaux avait remarqué certaines délinéations qui lui plaisaient; il s'est amusé à les retracer dans les caractères dont les formes variaient légèrement de telle à telle espèce d'écriture. C'est là l'esthétique propre de l'écriture arabe, devenue l'écriture persane et passée ensuite en Turquie et dans l'Inde : imitation de formes naturelles. La calligraphie s'est développée d'après ce principe. Par suite, elle se rattache entièrement à la miniature, surtout en Perse ; beaucoup de peintres étaient en même temps calligraphes. Et voilà pourquoi il n'y a rien de plus magnifique qu'un beau manuscrit persan : l'intérêt des peintures qui le décorent, les encadrements somptueux, les frontispices éclatants qui rappellent les plus beaux tapis de Férâhân, ne peuvent faire oublier la beauté, l'élégance, l'heureuse proportion de l'écriture, où s'est aussi épanoui le génie fantasque et gracieux de l'Iran islamisé.

Cl. Huart.

L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT SON RÔLE ET SON ŒUVRE

L'Indo-Chine fut et reste un carrefour de civilisations. Dans ce pays, que sa situation géographique soumet aux influences les plus diverses, la Chine autrefois apporta son organisation et ses mœurs séculaires, et l'Inde sa culture raffinée et ses religions complexes ; de nos jours, le Japon d'une part et les nations européennes d'autre part y exercent une action sans cesse plus marquée et plus vivifiante.

Faire connaître l'Indo-Chine dans son passé et dans son état actuel, rappeler ses traditions en ressuscitant ses monuments : c'était une tâche que devait s'imposer la France en prenant possession du territoire et en y introduisant une administration nouvelle. Un Gouverneur général d'esprit éclairé, de volonté ferme et d'initiative intelligente comprit quelle mission féconde il y avait à remplir. Dès lors l'institution qui s'appelle aujourd'hui l'École française d'Extrême-Orient existait en principe. Elle n'allait pas tarder à exister en réalité.

L'entreprise toutefois demandait mûre réflexion. Certes, plusieurs modèles s'offraient à l'imitation. Il était permis de songer aux Écoles françaises de Rome et d'Athènes, et mieux encore à l'Institut d'Archéologie orientale au Caire. On pouvait aussi, dans une certaine mesure, prendre exemple sur les Sociétés asiatiques de Calcutta ou de

Bombay, ou bien sur la Société néerlandaise des sciences et des arts de Batavia. Pourtant ce que l'on aurait ainsi emprunté de part et d'autre ne paraissait pas convenir d'une façon adéquate à ce que devait être une école du genre de celle qu'on se proposait de créer.

Il fallait, en effet, que cette école répondît à un double objet : stimuler d'abord et surtout systématiser la recherche archéologique en Indo-Chine ; de plus introduire la méthode et la critique indispensables à cette recherche. Il fallait, en d'autres termes, que l'école fût à la fois savante et pédagogique.

La première condition, autant qu'il semble, n'était pas la plus difficile à remplir. Les bonnes volontés ne faisaient pas défaut. Officiers, missionnaires, voire même commerçants rivalisaient de zèle. Les publications étaient nombreuses et d'ordre varié : ethnographie, linguistique, archéologie, etc. Mais aussi, il convient de l'avouer, ces bonnes volontés n'étaient pas très au courant des méthodes de critique scientifique. De ce côté une lourde tâche incombait à la future école.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fut consultée. Ceux de ses membres que leurs études de philologie orientale rendaient spécialement compétents se firent un devoir d'émettre des avis dont on devine la valeur et l'autorité. Ces avis favorables avaient été formulés le 9 décembre 1898. A peine une semaine après, le 15 décembre, le Gouverneur général de l'Indo-Chine promulguait un arrêté portant règlement de la nouvelle institution qui reçut le nom de Mission archéologique.

Voici les articles initiaux de la charte de fondation :

Art. 1. — Il est fondé en Indo-Chine une Mission archéologique permanente.

Elle est placée sous l'autorité du Gouverneur général et sous le contrôle scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France.

Art. 2. — Elle a pour objet :

1° De travailler à l'exploration archéologique et philologique de la presqu'île indo-chinoise, de favoriser par tous les moyens la connaissance de son histoire, de ses monuments, de ses idiomes ;

2° De contribuer à l'étude érudite des régions et des civilisations voisines : Inde, Chine, Malaisie, etc.

Un tel programme était vaste, mais rationnel. Comme il dépassait dans de larges proportions ce que laissait entendre le titre de l'institution, un arrêté en date du 20 janvier 1900 transforma la dénomination de Mission archéologique d'Indo-Chine en celle d'École française d'Extrême-Orient.

Dès le début, les grandes lignes de l'organisation furent déterminées. Un enseignement fut prévu en vue de « former les auditeurs européens ou indigènes aux bonnes méthodes de travail et de les mettre en état de collaborer utilement à l'œuvre archéologique poursuivie ». Cet enseignement devait comprendre en premier lieu des cours d'archéologie pratique, puis de sanscrit et de pâli. En outre, des leçons sur les langues, les écritures et les littératures modernes de l'Extrême-Orient étaient indiquées à titre d'enseignement complémentaire possible. Enfin, une publication officielle servirait d'organe à l'École. D'autre part il ne fallait pas oublier le côté matériel de l'institution, et des dispositions furent prises en vue de la création d'une bibliothèque et d'un musée.

L'École était installée à Saïgon. Elle avait pour chef un directeur, nommé par le Gouvernement général sur la présentation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et comptait trois membres désignés par la même Académie et recevant le titre — assez mal choisi d'ailleurs — de pensionnaires.

L'arrêté d'organisation fut sanctionné par un décret du Président de la République en date du 24 février 1901. Les clauses fondamentales étaient respectées, et quelques autres modifiées dans un sens plus libéral encore qu'à l'origine.

Ainsi il ne fut plus obligatoire pour les pensionnaires d'être de nationalité française, et leur nombre pouvait s'étendre au delà de trois.

*
* *

Sous une direction habile et avertie, celle de MM. Finot et Foucher, auxquels vient de succéder M. Maître, l'École française d'Extrême-Orient fit son entrée dans le monde savant d'une façon discrète, mais sûre. Elle ne connut pas de période de tâtonnements et se révéla dès le principe à la hauteur du rôle qu'on attendait d'elle.

Dès la première année, une série de voyages d'études furent effectués tant en Indo-Chine qu'au delà des limites de la péninsule. Les principales bibliothèques du Cambodge furent inventoriées dans la mesure où le permirent les circonstances et dans le but de rassembler une collection aussi riche que possible de manuscrits khmers : la moisson dépassa toute prévision. La frontière sino-tonkinoise fut explorée au point de vue ethnographique. La côte d'Annam, de Saïgon à Hanoï, fut parcourue pour ainsi dire pas à pas ; les monuments chams furent relevés d'une façon complète, et des estampages pris de toutes les inscriptions. Enfin, l'île de Java fut visitée, ses monuments examinés et ses institutions étudiées.

A peine inaugurée, la bibliothèque de l'École reçut à titre de dons un grand nombre de livres imprimés et de périodiques. A ce premier fonds s'ajoutèrent des manuscrits cambodgiens représentant plus de cent ouvrages et quelques manuscrits chams ou autres. L'organisation d'un musée à la fois archéologique et ethnographique fut réglée et la question de l'enseignement étudiée d'une façon approfondie. Peu s'en fallut même que le cours d'écriture et de langue chinoise ne s'ouvrît dès cette année d'inauguration. Enfin divers travaux d'étendue considérable furent mis sous presse.

*
* *

L'année 1900 vit se terminer l'installation et l'organisation de l'École. La bibliothèque continua de s'enrichir et offrit dès cette époque des éléments de travail suffisants. Le musée poursuivit le classement de ses collections en les partageant en six groupes, savoir : 1° inscriptions ; 2° sculptures et moulages ; 3° peintures et dessins ; 4° vases, bronzes, objets d'art et d'archéologie ; 5° monnaies et médailles ; enfin 6° objets ethnographiques. La série des ouvrages édités par l'École ou sous ses auspices, et qui reçut le nom générique de *Publications de l'École française d'Extrême-Orient*, fut inaugurée par la mise au jour de la *Numismatique annamite* de M. Désiré Lacroix, comprenant un volume de texte et un atlas de planches.

Les voyages d'exploration et d'études se multiplièrent. On en étendit la portée et les limites. Plusieurs races ou tribus, telles que les Mon, les Thaï, les Kha et surtout les Chams, peu étudiées jusque-là, devinrent l'objet d'investigations sérieuses. Le Laos, région médiocrement connue, se trouva exploré d'une façon assez minutieuse pour que, entre autres, les vestiges archéologiques en fussent relevés, les courants de civilisation déterminés, et les dialectes notés en vue d'un examen comparatif. L'inventaire archéologique du Cambodge fut dressé. Enfin, comme l'île de Java en 1899, la Chine a été en 1900 le but d'une mission qui promettait d'être fructueuse, mais qui fut malencontreusement troublée par l'insurrection que l'on sait.

L'acte le plus important, à ce qu'il semble, de cette période fut l'arrêté pris le 9 mars 1900 par le Gouverneur général, sur la proposition du directeur de l'École, pour la conservation en Indo-Chine des monuments et objets ayant un caractère historique ou artistique. Ce décret ordonnait le classement et réglait le sort des immeubles

et des objets mobiliers que les fouilles ou les voyages d'exploration mettraient en évidence et qui seraient jugés dignes d'intérêt, à quelque titre que ce fût, historique, artistique, archéologique, religieux ou ethnographique. Ainsi se trouvait garantie l'œuvre même de l'École, et ses efforts rendus féconds.

A ce moment-là d'ailleurs l'École avait sa réputation faite et bien faite. Déjà un maître d'une autorité incontestée, M. le Professeur Kern, de Leyde, l'avait signalée et proposée comme un exemple à imiter, même par des institutions comptant derrière elles de longues et florissantes années d'existence.

*
* *

Avec le XXe siècle naquit le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*. C'est l'organe officiel prévu par les statuts de fondation. Il a pour objet l'étude philologique de l'Extrême-Orient, ou mieux de l'Asie orientale, car l'Inde, à juste titre, y occupe une place à côté de la Chine, du Tibet, de la Mongolie, du Japon et de l'Insulinde. Un élément au moins est en effet commun à ces divers pays : l'élément religieux représenté par le bouddhisme. Il y a donc de ce chef, sans compter les autres, une relation évidente entre les différentes contrées d'Extrême-Orient, et il n'était pas superflu qu'un organe unique concentrât en quelque sorte ou résumât les travaux variés qui se produisent au jour. Le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* a pour tâche d'effectuer cette synthèse. Son programme est d'offrir aux savants le moyen de réunir leurs connaissances particulières, de systématiser leurs efforts, d'élargir leurs vues par la comparaison de travaux ayant un but analogue, et d'aboutir en définitive à des résultats plus solides et moins éphémères. A cet effet, chaque numéro du *Bulletin* est partagé en trois parties. La place d'honneur est réservée à des mémoires et à des articles originaux traitant

de l'histoire politique, religieuse, littéraire ou administrative des pays d'Extrême-Orient, de leur civilisation, de leurs institutions, non moins que de l'archéologie, de l'ethnographie, de la linguistique et de la sociologie en général. Des notes et mélanges s'ajoutent parfois à cette première section. En second lieu, une attention toute spéciale est donnée à la partie bibliographique. Les livres nouveaux sont l'objet de recensions critiques plus ou moins développées suivant l'importance ou la portée des questions qu'ils envisagent. Les revues, journaux et périodiques de toute nature sont dépouillés et les notices relatives à l'Extrême-Orient donnent lieu à de courtes analyses, mais substantielles et précises. Enfin, sous le titre de Chronique, la troisième partie se propose de faire connaître aux Européens les événements notoires, significatifs ou seulement dignes d'intérêt survenus dans les pays d'Extrême-Orient, et aux Extrême-Orientaux les principales manifestations de la vie sociale et scientifique européenne. Ce fut une vraie trouvaille, mieux encore, la mise en pratique d'une idée ingénieuse. Pour s'exprimer suivant le style oriental, cette troisième partie est la perle, la pierre précieuse, le joyau du *Bulletin*. On y sent, on y entend, on y voit vivre et s'agiter les êtres d'Extrême-Orient. C'est la réalité peinte et décrite d'une plume alerte, mais sobre et sans prétention. Quelques pages accessoires enregistrent enfin les documents administratifs concernant l'École.

La fortune ne pouvait manquer de sourire à une revue trimestrielle conçue et publiée selon un pareil plan. De fait, dès son apparition, le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* fut le bienvenu parmi le monde savant ; il reçut l'accueil le plus empressé, et dans la multitude sans cesse croissante des périodiques, il prit et sut garder dans la suite une des places en vedette.

La première année du *Bulletin* constitue un volume grand

in-octavo de 434 pages, accompagné de 75 illustrations et de 3 cartes. La chronique y occupe 42 pages environ ; la bibliographie 96 pages, dont 30 consacrées à la revue des livres et 66 à celle des périodiques. Quant aux mémoires originaux, qu'on nous permette d'en rappeler les titres, afin d'indiquer la variété des sujets traités :

La religion des Chams d'après les monuments, étude suivie d'un *Inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam* (L. Finot).

Étude sur les Tonkinois : l'habitation, la sculpture, l'incrustation (G. Dumoutier).

Vieng-Chan, la ville et les pagodes (Lunet de Lajonquière).

Croyances et dictons populaires de la vallée de Nguon-Son (L. Cadière).

La Fête de la tonsure d'un prince royal à Phnom-Penh, en mai 1901 (A. Leclère, avec documents photographiques de H. Dufour).

Caractères généraux de l'architecture chame (H. Parmentier).

Notes ethnographiques sur diverses tribus du Sud-Est de l'Indo-Chine (A. Lavallée).

Tableau sommaire des souverains de Nan-Tchao (M. Tchang).

Notes sur la géographie ancienne du Gandhâra ; commentaire à un chapitre de Hiuen-Tsang (A. Foucher).

La mise au point d'un *Bulletin* de cette ampleur et de cette variété exigea, on le conçoit, des efforts soutenus. Néanmoins trois autres ouvrages virent encore le jour en 1901 et prirent place dans la série des *Publications* de l'École : les *Nouvelles recherches sur les Chams* de M. A. Cabaton, la *Phonétique annamite* (dialecte du Haut-Annam) de M. L. Cadière, et enfin un travail extrêmement délicat, l'*Atlas archéologique de l'Indo-Chine*, comprenant à la fois les monuments du Champa et du Cambodge, par M. Lunet de Lajonquière.

D'autre part, la bibliothèque et le musée s'enrichissaient sans cesse. L'inventaire n'en pouvait chômer, et pas davantage l'installation progressive, que rendait d'ailleurs diffi-

cile, au moins pour le musée, le manque d'un local approprié. Le nombre des peintures, des sculptures, des objets d'art et des médailles augmentait dans de notables proportions. Pareillement celui des livres, en particulier des ouvrages européens et des *pen* chinois. De nouveaux rayons étaient de plus aménagés pour recevoir les fonds tibétain et mongol.

Sur la proposition du directeur de l'École, le Gouverneur général de l'Indo-Chine promulgua un décret créant une Commission des antiquités du Tonkin. C'était l'utile et nécessaire complément de l'arrêté pris l'année précédente relativement à la conservation des monuments et objets d'art d'Indo-Chine.

On pourrait supposer que les travaux, dont l'énumération rapide vient d'être rappelée, absorbèrent toute l'activité de l'École pendant cette année 1901, et qu'il ne fut pas permis de songer à des voyages d'études ou d'exploration à l'intérieur de l'Indo-Chine ou au delà de ses limites. Ce serait se méprendre. L'inventaire des monuments chams de l'Annam fut poursuivi en détail et celui des monuments du Cambodge complété sur plusieurs points. Une seconde mission reprit le chemin de la Chine, c'est-à-dire de Péking, tandis qu'un autre pensionnaire se rendait dans la Chine méridionale, à Canton et à Fou-tcheou.

A la fin de l'année 1901, la situation de l'École française d'Extrême-Orient était donc excellente : le directeur avait le droit non seulement « d'oser le dire », mais de l'énoncer hautement.

*
* *

Deux faits dominent l'histoire de l'École pendant l'année 1902 : d'une part son transfert à Hanoï, d'autre part la réunion d'un Congrès international des Orientalistes, également à Hanoï, à l'occasion de l'exposition qui eut lieu dans cette ville.

A Saïgon, l'École française d'Extrême-Orient était tant bien que mal installée, plutôt mal que bien, vu l'insuffisance et l'exiguïté des locaux à sa disposition, mais enfin elle était installée. Ses différents services fonctionnaient dans un ordre parfait et la situation était en somme excellente. Le transfert à Hanoï du Gouvernement général d'Indo-Chine remit tout en question. L'École était obligée de se transporter elle-même à Hanoï. Le déménagement commença. C'était une opération très délicate, qui dura environ cinq mois. Les peintures, les sculptures, les objets d'art, les livres furent placés dans des caisses, les meubles emballés, et le tout parvint à la nouvelle résidence, sans trop d'avaries. Mais à Hanoï comme à Saïgon, et plus encore, au moins provisoirement, la place manquait. La bibliothèque dut entasser ses rayons dans une maison trop petite, et le musée trouva un abri temporaire dans une aile des bâtiments destinés à l'exposition.

Le 1er juin 1902, les opérations du transfert étaient achevées et le siège de l'École était officiellement — et définitivement sans doute — établi à Hanoï.

Sans perdre de temps on prit toutes dispositions nécessaires en vue de l'exposition. Lorsque celle-ci s'ouvrit, le 16 novembre, l'École était en mesure de montrer des collections disposées avec soin et avec goût. Le jury reconnut sans hésitation l'intérêt qui s'attachait aux objets variés qu'on offrait à ses regards, et il attribua à l'œuvre la plus haute distinction dont il pouvait disposer : un grand prix.

Le Congrès international des Orientalistes — ou plus exactement des Études d'Extrême-Orient, selon le titre que, dans sa dernière séance, il résolut de prendre — fut ouvert le 3 décembre 1902 et clôtura ses travaux le 8 décembre.

L'idée en avait été émise par le directeur de l'École, dès le mois de janvier 1901. Elle avait été reprise et confirmée au mois d'octobre suivant par le comité de l'exposition. Dès

lors, les négociations furent conduites avec rapidité. Un comité d'initiative fut institué. Il avait son siège à Paris et comprenait cinq membres de l'Institut et douze autres Orientalistes de marque. Un appel fut adressé aux sociétés savantes. Nous en citerons le passage fondamental : « Une exposition internationale doit s'ouvrir à Hanoï en novembre prochain. La situation géographique de l'Indo-Chine, la variété des civilisations qui s'y sont établies, les croisements de races et de langues, de religions et d'arts qui s'y sont accomplis, la désignent comme un foyer naturel et commun pour toutes les recherches qui intéressent l'Asie orientale, de l'Inde à la Malaisie et au Japon. Ces considérations ont naguère encouragé la création de l'École française d'Extrême-Orient. Elles nous paraissent devoir faire souhaiter que le rendez-vous donné à Hanoï s'étende aux hommes d'étude que préoccupe l'exploration historique et linguistique, archéologique et religieuse de ces vastes régions... Tout en faisant appel aux concours habituels qu'ont obtenus les congrès organisés jusqu'ici, nous espérons tout particulièrement que les savants et les corps scientifiques disséminés dans l'Extrême-Orient, et privés en général du bénéfice des congrès européens, mettront volontiers à profit cette occasion de rompre un isolement regrettable et de prendre enfin contact entre eux. La philologie d'Extrême-Orient, qui souffre surtout de la dispersion excessive des efforts individuels, est en droit d'attendre les plus sérieux avantages d'une réunion qui pourra introduire plus de cohésion dans les recherches. Le progrès sera considérable si les différents pays intéressés, que relient tant d'attaches, s'organisent en un groupe scientifique, si l'Inde, le Siam, l'Indo-Chine, l'Archipel Indien, la Chine, la Corée, le Japon rapprochent et coordonnent leurs travaux. »

Cependant le XIIIe Congrès international ordinaire des Orientalistes devait se réunir à Hambourg du 3 au 10 septembre de cette même année. Il y avait donc lieu de

craindre que le congrès extraordinaire prévu pour Hanoï ne rencontrât de ce chef quelques difficultés insurmontables. Il n'en fut rien. On comprit l'importance que ne devait pas manquer de revêtir ce dernier congrès, eu égard aux études extrême-orientales. M. le professeur Scherman, de Munich, se fit, pour ainsi dire, le porte-parole de l'opinion. Il écrivit en effet dans l'*Allgemeine Zeitung* du 13 février 1902 : « L'Indo-Chine française, depuis qu'on a fait plus ample connaissance avec elle, sur le terrain des études historiques et archéologiques, est devenue graduellement un point de réunion pour l'étude scientifique de tout le domaine est-asiatique, depuis l'Inde jusqu'à l'Archipel Malais et au Japon. La métropole française donne une aide puissante aux études historiques appliquées à ses colonies, et ces efforts, grâce à un groupe d'Orientalistes français solidement préparés, sont couronnés d'un plein succès. » Ici il rappelait l'éloge de l'École française d'Extrême-Orient, puis continuait : «... D'après une circulaire dernièrement adressée aux représentants de l'orientalistique est-asiatique, un Congrès international d'Orientalistes, à Hanoï, capitale du Tonkin, est projeté pour la fin de cette année. Bien loin de faire, de quelque manière que ce soit, une concurrence dommageable au Congrès général des Orientalistes, connu et maintenu, et dont la treizième session doit se tenir à Hambourg à l'automne de 1902, ce plan poursuit la tâche plus spéciale, mais non sans importance, d'unir pour un travail commun les savants et les sociétés savantes répandus jusqu'aux extrémités du monde est-asiatique, et de leur créer un centre, à eux, qui doivent renoncer presque absolument à prendre part aux congrès européens. De cette union des forces jusqu'ici dispersées, on espère avec raison une influence favorable sur la direction future des sciences est-asiatiques ; et la réunion en groupes organisés par spécialités scientifiques aura certainement les meilleurs effets, si les représentants des domaines particuliers, — Inde, Siam,

Indo-Chine, Archipel Malais, Chine, Corée, Japon, — se sentent les coudes et, avec la conscience du but poursuivi, unissent leur activité sous les points de vue supérieurs qui sont à leur portée. »

Le Congrès d'Hanoï fut donc définitivement institué par un arrêté du Gouverneur général en date du 9 mars 1902. Le comité d'organisation commença aussitôt ses travaux. Il avait son siège à Hanoï et se composait, on le devine, des membres de l'École française d'Extrême-Orient ayant leur Directeur pour président, et pour collègues les membres de la Commission des Antiquités du Tonkin.

La séance préparatoire du Congrès eut lieu le 3 décembre 1902, et la séance d'ouverture le lendemain. La distance considérable ne permettait guère de compter sur beaucoup d'Orientalistes européens, mais il y eut affluence de savants appartenant aux pays d'Extrême-Orient. Cinq gouvernements étaient représentés ainsi que trente sociétés; le nombre des délégués fut de 28 et celui des adhérents de 92. C'était un succès. Le programme des travaux était limité à l'histoire, à la philologie et à l'ethnographie des peuples de l'Extrême-Orient, y compris l'Inde. Aussi trois sections seulement furent-elles constituées : 1° Inde ; 2° Chine et Japon ; 3° Indo-Chine. Les séances furent plénières pour la plupart et prirent fin le 8 décembre. Une cinquantaine de mémoires furent lus, dont plusieurs avaient pour auteurs des savants indigènes. C'était un fait d'heureux augure et que le Congrès considéra comme un devoir de souligner : il indiquait que désormais les indigènes prendraient une part active à l'étude scientifique de leurs pays respectifs. Divers vœux furent formulés, par exemple pour l'adoption d'une transcription rationnelle des langues thaï et annamite et pour l'exploration des stations préhistoriques de l'Indo-Chine. Des résolutions furent aussi votées en faveur de deux œuvres considérables : un dictionnaire bouddhique chinois-sanscrit et un manuel de philologie indo-chinoise.

En ces jours dignes de mémoire il fut permis à l'École française d'Extrême-Orient de constater que l'estime et la sympathie des savants étrangers lui étaient pleinement acquises ; elle en reçut plus d'un éclatant témoignage. Deux mois auparavant d'ailleurs, le Congrès international des Orientalistes, réuni à Hambourg, avait voté à l'unanimité la motion suivante : « Le XIIIe Congrès international des Orientalistes se permet d'exprimer au Gouvernement de l'Indo-Chine ses respectueux remerciements pour le service qu'il a rendu aux études orientales, par la fondation de l'École française d'Extrême-Orient. Le Congrès a l'honneur de féliciter vivement le Gouvernement pour les importants résultats déjà obtenus par cette institution. »

Il nous reste à dire quelques mots de la vie intérieure de l'École pendant cette année 1902.

Le 10 mars, le Gouverneur général de l'Indo-Chine promulgua deux nouveaux arrêtés. En vertu du premier il était créé un poste de directeur adjoint. Ce titre devait être un peu plus tard transformé en celui de représentant de l'École à Paris. Le second décret instituait des correspondants de l'École. « Les personnes, y était-il dit, qui coopèrent d'une manière effective, au moyen de recherches, informations, dons ou autrement, aux travaux de l'École française d'Extrême-Orient, peuvent recevoir le titre de Correspondants de l'École. » Cette mesure avait entre autres avantages celui de resserrer les liens qui unissaient à l'École proprement dite, c'est-à-dire au directeur et aux pensionnaires réguliers, les collaborateurs bénévoles qu'elle comptait en grand nombre à l'extérieur : officiers détachés en des postes éloignés, administrateurs de provinces ou de districts, missionnaires, etc. De ces bonnes volontés l'École n'avait qu'à se louer ; elle savait apprécier leur concours averti et dévoué ; le *Bulletin* avait publié plus d'un de leurs travaux. Le titre de Correspondant qu'elle leur faisait

accorder était la légitime récompense de leur zèle et de leurs efforts.

Nous savons que l'article 3 du décret de fondation avait en vue divers enseignements. L'un de ceux-ci, le cours de chinois, fut ouvert à la fin de 1902. Le titulaire était alors de retour de sa seconde mission en Chine, d'où il avait rapporté environ 10.000 ouvrages qui enrichirent la bibliothèque. Celle-ci s'accrut en outre d'un important fonds japonais, fruit d'une autre mission. Un troisième voyage d'études avait eu pour but le Sud de l'Inde.

Sur le sol même de l'Indo-Chine, les explorations et les recherches continuaient. On poursuivit l'inventaire descriptif des monuments chams. Une découverte retentissante fut accomplie : celle du trésor des anciens rois du Champa. Il avait été déposé dans quelques villages de la montagne, en pays moï. Une description, enrichie d'illustrations, en a été donnée par MM. Parmentier et Durand, dans le *Bulletin*, t. V, p. 1-46. Diverses fouilles permirent de dégager plusieurs édifices importants et fournirent quelques inscriptions. L'exploration d'Angkor fut entreprise et l'objet de cette première mission, étroitement délimité, put être exécuté dans le peu de temps qui était disponible. D'autres découvertes furent faites dans des régions variées, notamment au Laos.

En 1902, le *Bulletin* compta 450 pages environ, et les *Publications* enregistrèrent un volume : la première partie de l'*Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, par M. Lunet de Lajonquière. A ces *Publications* était adjointe une nouvelle collection qui prenait le nom de *Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*. Elle devait comprendre des ouvrages pédagogiques, grammaires, dictionnaires et manuels, destinés à faciliter aux étudiants, surtout aux autodidactes, l'acquisition des langues dont la connaissance est indispensable pour l'étude historique de l'Indo-Chine. La série fut inaugurée par les *Éléments de*

sanscrit classique dus à Victor Henry, le regretté professeur de sanscrit et de grammaire comparée à la Sorbonne.

*
* *

Par son transfert de Saïgon à Hanoï et par l'organisation du Congrès international des études d'Extrême-Orient, l'École française avait, en 1902, fait preuve d'une activité exceptionnelle. L'année 1903 fut plus calme. Les travaux reprirent leur cours ordinaire.

Une mission eut pour but la Birmanie. Elle permit de se faire une opinion sur le nombre et l'état des inscriptions pégouanes, sur l'archéologie, l'épigraphie et les chroniques birmanes, sur les principales collections de manuscrits et de livres, enfin sur l'état social et religieux du pays.

En Annam, des fouilles exécutées à Mi-Son donnèrent d'importants résultats : des sculptures et plusieurs inscriptions furent mises à découvert.

La bibliothèque s'accrut en particulier d'un lot considérable de manuscrits cambodgiens sur feuilles de palmier, et le musée de trois collections, dont deux lui parvinrent par voie d'acquisition, et l'autre à titre de donation.

Mais cette année-là les éléments se montrèrent peu cléments. Le 7 juin, un cyclone violent se déchaîna sur la région d'Hanoï et dévasta la cité. La bibliothèque de l'École n'éprouva pas de sérieux dommages, mais le musée subit d'irréparables dégâts : des objets de toutes sortes, peintures, porcelaines, sculptures, images, documents ethnographiques, furent anéantis ou gravement compromis.

*
* *

L'année 1904 fut assombrie par des deuils. Un correspondant de l'École, Pr. Odend'hal avait été chargé d'une mission archéologique et philologique dans le Laos. La

première partie de son entreprise avait été couronnée de succès. Il avait pénétré jusqu'au milieu de la tribu des Jaraï. Il se proposait d'entrer en relations d'amitié avec les Sadètes. Ceux-ci sont à la fois des sorciers et des sortes de chefs de districts restreints ; ils ont autorité sur quelques villages. Ils sont au nombre de trois, le sadète du Feu, celui de l'Eau et celui du Vent. Odend'hal, malgré la situation troublée du pays, était parvenu, à force d'habileté, de ténacité et de prévenances, à s'entendre avec le sadète de l'Eau ; il avait fait pacte d'amitié avec lui. Il résolut d'arriver à un résultat analogue avec le sadète du Feu. Donc, le 7 avril 1904, il se rendait à une entrevue qu'il croyait devoir être pacifique, lorsqu'il fut traîtreusement surpris par une cinquantaine de sauvages qui l'assommèrent à coups de bûches. La nouvelle de ce meurtre fut apportée par trois marchands annamites, survivants de la mission. Une colonne partit à la hâte : il lui fut encore possible de recueillir les restes du malheureux Odend'hal.

Peu de temps après mourait Ch. Carpeaux. Il remplissait près de l'École les fonctions de chef des travaux pratiques, et avait pris part à plusieurs missions archéologiques en Annam et surtout à Angkor. Il périt, non dans des circonstances tragiques comme son collègue Odend'hal, mais par l'inclémence du climat.

Outre la mission qui avait été confiée à Odend'hal, deux autres furent envoyées, en 1904, au-delà des limites de l'Indo-Chine : l'une au Siam en vue de l'exploration archéologique et épigraphique des monuments khmers de la région ; l'autre à Java dans le but de comparer les monuments de l'île avec ceux du Champa et d'étudier les rapports entre l'art javanais et l'art cham.

La bibliothèque de l'École s'enrichit d'un grand nombre d'ouvrages annamites, manuscrits ou imprimés, et le musée d'une collection de monnaies annamites et chinoises. La *Bibliothèque* annexée aux *Publications* enregistra un nou-

veau volume d'enseignement, le *Précis de grammaire pâlie* conçu sur un plan analogue à celui des *Éléments de sanscrit classique*, et dû au même auteur, Victor Henry. Cette année enfin, le *Bulletin* eut une ampleur extraordinaire : il compta 1163 pages ; c'était un record que de longtemps sans doute n'atteindra nul périodique de ce genre.

*
* *

En 1905, furent promulgués deux arrêtés d'inégale valeur et d'inégale portée. L'un créait une Commission des antiquités du Cambodge. Ce comité était analogue et parallèle à celui qui avait été fondé en 1901 pour les antiquités du Tonkin. Il était donc appelé à rendre les mêmes services dans le domaine de l'archéologie khmère.

Le second décret fondait deux bourses d'études près l'École française d'Extrême-Orient. Les titulaires devaient être choisis parmi des licenciés ès lettres ou ès sciences ayant fait des études sinologiques. Ils étaient présentés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Pendant leur séjour à l'École, ils étaient chargés de donner un enseignement en français aux fils de mandarins chinois étudiant à l'École Pavie à Hanoï. Enfin après leur stage, car bientôt on remplaça leur titre de boursiers par celui de stagiaires, ils pourraient être désignés, sur la demande du gouvernement du Céleste Empire, pour le professorat dans des Universités ou des écoles supérieures chinoises.

A la vérité, il faut le reconnaître et l'avouer, cette institution de stagiaires était une méprise. D'abord elle ne répondait à aucun but précis. Quelle devait être la fonction exacte des stagiaires ainsi créés ? Celle de professeurs à l'École Pavie ? Mais ils restaient trop peu de temps en fonctions, six mois ou un an tout au plus, pour qu'il leur fût possible de se rendre compte même de leur tâche, à plus forte raison de la remplir, dans les conditions désirables. S'agissait-il

au contraire de fournir à la Chine des professeurs pour ses Universités? Était-ce là le but dont le stage près de l'École française n'était que le moyen? Alors on marquait à la Chine une sollicitude vraiment spéciale, et peut-être n'en demandait-elle pas tant, se chargeant de recruter elle-même son personnel enseignant.

En second lieu, en attachant des stagiaires à l'École française d'Extrême-Orient, on faussait le caractère de cette institution, on la faisait dévier de son rôle, on disséminait son action, on risquait de paralyser quelques-uns de ses efforts. D'école d'archéologie, d'établissement scientifique de recherche pure et désintéressée, on la ramenait à n'être qu'un établissement pédagogique, une école normale, destinée à former des professeurs. Ou bien elle restait ce qu'elle était d'une part, et devenait en outre une école normale. Dans les deux cas, c'était la diminuer.

Quoi qu'il en soit, l'expérience fut tentée. A quels résultats aboutit-elle? Nul rapport officiel ne l'a dit. Mais aussi nul acte administratif, depuis 1905, n'a enregistré la nomination de nouveaux stagiaires près l'École française d'Extrême-Orient.

De profondes modifications matérielles furent accomplies dans l'organisation de l'École pendant cette année 1905. La bibliothèque vit croître ses fonds japonais et annamite. Elle manquait de l'espace nécessaire à une installation satisfaisante. Aussi commença-t-on à en opérer le transfert dans un nouvel immeuble plus vaste et répondant mieux au but qu'on se proposait. Pareillement, par ses acquisitions successives et continues, le musée risquait d'être à bref délai dans l'impossibilité d'abriter ses collections. Aussi le partagea-t-on en deux sections. A Hanoï, dans un nouveau local spécialement choisi à cet effet, on installa le musée central, c'est-à-dire celui de l'École. Les objets d'art d'une part, et d'autre part les collections iconographiques et numismatiques lui étaient réservés. Restaient les antiquités

lapidaires. Désormais elles seraient confiées à des musées régionaux, placés sous le contrôle de l'École. Elles demeureraient ainsi près des lieux d'origine et de provenance. Cette mesure ne tarda pas à entrer dans la pratique. Par un arrêté en date du 17 août 1905, le premier de ces musées archéologiques régionaux fut fondé à Phnom-Penh. Il était destiné à recevoir les antiquités khmères déjà mises au jour. En outre on prévoyait, à Hué ou ailleurs, un musée analogue pour les antiquités chames.

En ce qui concerne les voyages d'exploration, la mission envoyée l'année précédente au Siam en vue d'y étudier les monuments khmers continua ses travaux. Une autre eut pour but Pagan, la vieille capitale birmane. Enfin, au Japon, un troisième représentant de l'École réunit les matériaux nécessaires à l'étude des sources de l'histoire nippone. C'est à ce même représentant que venait d'être confié le cours de japonais nouvellement institué.

La série des *Publications* compta un volume de plus : le tome premier de *l'Art gréco-bouddhique du Gandhâra*, par M. A. Foucher.

Enfin l'École prit part à l'exposition coloniale de Marseille. Le joyau de ses vitrines fut la reproduction, en demi-grandeur, d'une statue chame ornée des bijoux et parures qu'avaient fournis les fouilles de Mi-Son. Des plans, des levés de monuments complétaient l'installation, ainsi que des dessins et des photographies présentant un intérêt archéologique ou ethnographique. Le tout attira l'attention et fut vivement remarqué.

*
* *

En 1906, un fait important témoigna de l'influence qu'avait su acquérir l'École française d'Extrême-Orient : ce fut la part qu'elle prit dans l'élaboration des nouveaux programmes de l'enseignement indigène. Dans l'intention de

remédier aux multiples défauts que présentait le régime de l'instruction en Indo-Chine et d'en combler les lacunes, un arrêté en date du 8 mai institua un Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène. Selon la volonté expresse du Gouverneur général de l'Indo-Chine, une place particulière fut réservée dans ce nouveau Comité à l'École française ; le directeur fut nommé président et l'un des professeurs membre dudit Conseil de perfectionnement. Les délibérations durèrent du 11 au 25 avril ; elles furent très animées et portèrent surtout sur les réformes à accomplir au Tonkin et en Annam. Un rapport d'ensemble sur ces opérations parut utile ; la rédaction en fut confiée au professeur de l'École, membre du Conseil de perfectionnement. Tout ce travail ne resta pas stérile. Dans un délai rapproché, dès le mois de mai, une série d'arrêtés créaient une Université indo-chinoise et instituaient des comités locaux de l'enseignement ; en même temps, à quelques jours de distance, une ordonnance royale promulguait en Annam des réformes qu'avait inspirées le Conseil de perfectionnement. Dans tous ces débats l'École avait apporté un élément de pondération remarquable. Comme l'indiqua un discours officiel, le Gouverneur général avait, suivant ses espérances, « trouvé dans cette institution scientifique, habituée à vivre à l'écart des préoccupations de la politique et des exigences pratiques de l'administration, un esprit d'impartialité sachant la valeur des méthodes occidentales, mais disposé à traiter avec la considération qu'elles méritent les littératures et les philosophies de l'Extrême-Orient, en un mot également éloigné d'une paresse routinière et d'une ardeur inconsidérée de réformes ».

En même temps qu'elle indiquait la ligne directrice des réformes à accomplir dans l'enseignement indigène, l'École n'en continuait pas moins ses propres travaux. Elle envoyait l'un de ses pensionnaires dans le Sud de l'Inde, en vue d'une mission linguistique et sociologique. Elle faisait

poursuivre les recherches archéologiques entreprises en Indo-Chine. Enfin elle prenait possession des locaux spéciaux qui lui étaient affectés. Elle réinstallait sa bibliothèque dont elle classait le fonds chinois. Elle en augmentait aussi le fonds annamite, tandis qu'elle voyait la section européenne s'enrichir dans de notables proportions, grâce à un don important de livres russes. Ses *Publications* enfin enregistraient l'apparition d'un volume considérable, le *Dictionnaire cham-français*, dû à la collaboration de deux spécialistes, M. Aymonier, le doyen des études chames, et M. Cabaton.

*
* *

L'année 1907 n'offre aucune particularité digne de remarque. L'École française d'Extrême-Orient vit sa vie ordinaire. Deux missions sont envoyées en Chine, et une autre, d'abord à Java, pour étudier le système de conservation des monuments historiques, ensuite en France pour préparer la campagne archéologique d'Angkor. Un cours de sanscrit et de tibétain est institué. La bibliothèque s'enrichit de manuscrits laotiens et birmans; le musée central, de statuettes bouddhiques. Le second volume de l'*Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, par M. Lunet de Lajonquière, prend place dans les *Publications*.

*
* *

Avec l'année 1907 nous laissons l'École française d'Extrême-Orient installée d'une façon définitive dans des locaux spécialement affectés à son usage. Elle ne compte pas encore dix années d'existence, et déjà son œuvre est considérable, son influence indéniable et bienfaisante.

L'exploration archéologique du sol de l'Indo-Chine, entreprise sans délai, a été poursuivie avec soin et

fermeté. Recherches et fouilles se sont succédé. Des monuments nombreux ont été classés, sauvés de l'oubli et de la ruine. L'art khmer a laissé pénétrer ses éléments. Une civilisation antique a surgi à la lumière : celle de l'ancien royaume de Champa.

Au point de vue ethnographique et linguistique, des tribus restées jusque-là inaccessibles, dans les régions inexplorées du Laos comme aux confins des frontières de la Chine et du Tonkin, ont révélé leur existence et livré quelques-uns de leurs dialectes. Mais ici, l'œuvre n'est en quelque sorte qu'ébauchée : elle attend des pionniers futurs, des volontés résolues et tenaces.

Au loin, dans le cercle des pays environnants d'où l'Indo-Chine a tiré ses diverses civilisations, des missions ont été envoyées : à Java, terre originelle des Chams; dans l'Inde, patrie du bouddhisme ; en Chine et au Japon d'où sont descendues les langues monosyllabiques et les écritures figuratives. Le Tibet et la Mongolie s'offriront à des investigations prochaines.

Peu à peu d'ailleurs, l'École a perfectionné son outillage et ses moyens. Successivement elle a institué des cours de chinois, de japonais, de sanscrit et de tibétain. Bientôt sans doute d'autres enseignements verront le jour, tels que ceux du pâli, du mongol, du kawi, du vieux khmer.

Toutes ces recherches, tous ces travaux ont donné lieu à des mémoires, à des notices, à des communications dont témoignent les sept volumes déjà parus du *Bulletin* ainsi que les ouvrages, au nombre de dix, qui constituent la série des *Publications* et les séries annexes.

Mais l'œuvre matérielle, quelque imposante soit-elle, le cède à l'œuvre morale. L'École française d'Extrême-Orient apporte et distribue chaque jour au pays soumis à sa sphère d'action un trésor inappréciable : la méthode scientifique. Elle a déjà montré combien son rôle était utile, indispensable. Son influence devient chaque jour plus évi-

dente. Elle groupe là-bas les travailleurs, dirige leur éducation intellectuelle, discipline leurs efforts, leur inculque les principes rigoureux qui font l'œuvre solide et harmonieuse, en un mot les amène à la science. C'est, pour les Orientaux, l'aube d'une ère nouvelle, et dans quelque cinquante ans le monde savant, à la saveur des fruits, jugera de la valeur des semences.

*
* *

Parmi les travaux jusqu'ici publiés par l'École française d'Extrême-Orient, il en est quelques-uns qui intéressent d'une façon plus particulière le *Monde Musulman*. Sans doute le bouddhisme est la religion prépondérante dans l'Asie orientale. L'Islam cependant, avec sa remarquable et spontanée puissance d'extension, a pénétré jusqu'en Indo-Chine, soit par l'intermédiaire de l'Inde et de la Chine, soit par la voie maritime.

Sur l'islamisme chinois, des renseignements ont été, paraît-il, recueillis par un membre de l'École. A deux reprises, le *Bulletin* en a fait mention (t. II, p. 106 et 439). Toutefois aucun de ces documents nouveaux n'a encore été publié.

Les groupements musulmans sont assez nombreux en Birmanie. Dans le tome V du *Bulletin*, p. 497, M. Ed. Huber leur consacre quelques lignes seulement, mais intéressantes et d'où la note humoristique même n'est pas absente. La plus importante de ces agglomérations est celle de Mandalay. L'imâm fut jadis un marchand de rubis ; il a fait le pèlerinage de la Mecque.

En Annam et au Cambodge habitent les Chams. Ceux-ci, de race malaise et de civilisation hindoue, avaient pour religion l'hindouisme. Mais, au cours des temps, un certain nombre d'entre eux sont devenus musulmans. On les appelle Chams açalam, c'est-à-dire Chams de l'Islam (*açalam* = ar. اسلام).

et plus fréquemment Chams bani, en d'autres termes « fils [du Prophète] « (بنى الرّسول). En Annam ils vivent surtout dans les régions méridionales, en particulier au Binh-Tuan. Comme les musulmans de l'Inde, ils professent de préférence l'islamisme chiite. Au Cambodge au contraire, où ils sont plus nombreux, ils sont plutôt sunnites, sans doute à cause de leurs relations avec les Arabes de Java et aussi avec les pèlerins de la Mecque.

Sur ces Chams musulmans, nous ne manquons pas aujourd'hui d'informations précises, grâce aux travaux de l'École française d'Extrême-Orient. D'abord sous le titre de *Nouvelles recherches sur les Chams*, M. Cabaton a composé une sorte d'encyclopédie très précieuse. On y trouve des notices concernant la religion en général, les divinités, les prêtres, le culte, les fêtes, les cérémonies, etc. ; puis, dans un autre ordre d'idées, des notes anthropologiques et des remarques linguistiques. Un grand choix de textes accompagnés de traductions complètent ces descriptions, illustrées d'ailleurs par un certain nombre de gravures.

Dans leur *Dictionnaire cham-français*, MM. Aymonier et Cabaton se sont efforcés de réunir les termes des deux dialectes chams. Le vocabulaire sacré y occupe une large place. Dans la mesure du possible l'étymologie est donnée. On se rend compte ainsi que les mots arabes ont subi une certaine déformation pour devenir des mots chams. En général le malais a servi d'intermédiaire.

En dehors de ces deux ouvrages fondamentaux, qui constituent respectivement les tomes II et VII des *Publications de l'École française d'Extrême-Orient*, les Chams musulmans ont encore été l'objet de diverses notices parues dans le *Bulletin*. Ces notices ont pour auteur un troisième spécialiste des études chames, M. E.-M. Durand. D'une part sous le titre : *Les Chams Bani* (t. III, p. 54-62), il a consacré aux Chams musulmans du Binh-Thuan une étude où il traite de leur religion, de leur Coran, de leurs prêtres, de

leurs mosquées, et enfin de leurs cérémonies religieuses et profanes, en particulier le mariage et les obsèques. Cet article, plein d'intérêt, est un indispensable complément des parties correspondantes du livre de M. Cabaton. D'autre part, dans le tome V, p. 368-386, du *Bulletin*, M. Durand a réuni quatre notes chames. Mais la dernière seulement intéresse les Chams musulmans : il y est question de Bal Chanar, qui, selon leur *Chronique*, aurait été leur première capitale.

A. Guérinot.

Un rouage du Gouvernement marocain

LA BENIQAT ECH CHIKAÏAT DE MOULAY ABD EL HAFID

Si Abdelmalik El M'tougui (1) est originaire de la tribu des M'touga, au sud de Mogador, à l'est des Ḥaḥa. Complètement illettré, il était, avant de devenir ministre de Moulay Abd el Hafid, qaïd de sa tribu. Il appartient à une des plus anciennes et des plus puissantes familles des M'touga, où les fonctions de qaïd sont héréditaires depuis plus d'un siècle. Le qaïd El M'tougui est un des grands qaïds du Sud

(1) Lorsque Si Abdelmalik El M'tougui quitta le parti de Moulay Abd el Hafid, il abandonna pour s'enfuir, sa tente, et une partie de ses bagages.

Le lendemain de son départ, cette tente fut pillée par les troupes du camp chérifien; chacun emporta ce qu'il put, et un des cavaliers de Moulay Abd el Hafid acheta, pour une somme insignifiante, à un pillard, le registre où le *vizir des réclamations* inscrivait les plaintes formulées, les lettres écrites au sujet de ces plaintes, les « dahirs », et même des lettres politiques et des appels à la Guerre sainte.

Ce cavalier, qui est un protégé de la Compagnie Marocaine, remit ce registre à M. Lassallas, agent de la Compagnie à Marrakech — aujourd'hui à Safi — et M. Lassallas a eu la bonne pensée de l'envoyer à la Mission Scientifique du Maroc, qui le prie d'agréer tous ses bien vifs remerciements du service rendu ainsi aux études documentaires sur le Maroc moderne. C'est ce document qui fait l'objet du présent article. L'examen en permettra aux lecteurs de la *Revue du Monde musulman* de comprendre le regret exprimé ici, qu'une collection de documents arabes expédiée de Casablanca à la Mission Scientifique, à la fin de mars, n'y soit pas encore arrivée, au bout de trois mois.

marocain, tels que : El Goundafi, El Glaouï, Si Aïsa ben 'Omar el Abdi et Embarek El Guelouni.

Sous le règne de Moulay Sliman, les M'touga, qui faisaient jusque-là partie du gouvernement des Ḥaḥa, en furent séparés et eurent un qaïd particulier, choisi dans la famille de Si Abdelmalik. Cette famille fournissait déjà les cheikhs qui administraient les M'touga sous l'autorité du qaïd des Ḥaḥa.

La raison de la séparation administrative des M'touga et des Ḥaḥa avait été, dit-on, une querelle, dégénérée en une lutte sanglante, entre les ancêtres de Si Abdelmalik El M'tougui et ceux du fameux Ahmed Anflous Al Ḥaḥi, qaïd des Qnafa.

Quoi qu'il en soit, il existe effectivement, depuis plusieurs générations, une haine héréditaire entre la famille du M'tougui et celle d'Anflous; aussi paraît-il douteux que les efforts tentés par les agents de Moulay Abd el Aziz, pour réconcilier dans un but politique les deux adversaires, aient chance de réussir.

Si Abdelmalik, qui sait à peine lire, ne semblait pas indiqué pour remplir, dans le Makhzen de Marrakesch, des fonctions habituellement exercées par un « faqih ». Aussi Moulay Abd el Hafid ne les lui a-t-il confiées qu'à cause de ses infirmités qui le rendent incapable de monter à cheval, et ne lui permettent de monter sur une mule qu'avec l'aide de plusieurs serviteurs.

Le sultan du Sud, comme on l'appelait alors, et qui est devenu depuis le sultan du Nord, comprenait l'importance qu'il y avait pour lui à rattacher à son parti un personnage aussi puissant que Si Abdelmalik. Il fallait flatter l'amour-propre de ce berbère, en lui confiant de hautes fonctions qui lui permettaient d'approcher souvent le souverain et l'obligeaient à le suivre, sans qu'il eût à déployer pour cela une activité dont il est incapable. Moulay Abd el Hafid le

nomma donc chef de la *Beniqa* des *Chikaïat*, ou « *Ouzir Ech Chikaïat* », ministre des réclamations, titre pour lui purement honorifique, et dont les fonctions ne pouvaient être remplies effectivement que par ses secrétaires.

Malgré cette flatterie, Si Abdelmalik El M'tougui ne suivit pas Moulay Abd el Hafid dans sa marche vers le Nord. Il serait difficile de savoir la vraie raison de cette défection. On en a donné beaucoup : la plus simple serait peut-être la plus exacte, et il est permis de penser que Si Abdelmalik, âgé de plus de soixante ans et infirme, ne s'est pas jugé capable de suivre utilement son maître dans une marche ressemblant parfois à une fuite à travers les pays berbères et qui s'est terminée par une entrée triomphale à Mekinès.

On a dit que El M'tougui avait proclamé de nouveau Moulay Abd el Aziz : si le fait est vrai, c'est qu'il se sera produit quelque froissement entre lui et Moulay Abd el Hafid, ou quelque personnage de sa cour.

*
* *

Il ne faut pas oublier que si les grands seigneurs du Sud marocain représentent de véritables forces, celles-ci sont telles qu'il est presque toujours impossible de les mettre d'accord entre elles. Ce sont des éléments de gouvernement d'un maniement peu aisé.

Le Makhzen ne s'est jamais maintenu qu'en les opposant les unes aux autres, sans jamais les utiliser, parce qu'elles sont inutilisables en matière de gouvernement.

Moulay el Hasan qui est considéré comme le type le plus accompli du sultan marocain, et dont son fils, Moulay Abd el Hafid, cherche à suivre la trace et aime à citer l'exemple, s'est efforcé de soumettre ces grands qaïds indépendants, mais sans jamais s'appuyer sur eux, ni surtout les appeler aux affaires.

Si Moulay Abd el Hafid, qui porte un vieux selham de

son père et monte un cheval bai que celui-ci avait monté, ne s'inspirait que de ses pieux souvenirs, il comprendrait le danger pour ses espérances d'un Makhzen ingouvernable: composé de gens sur lesquels il n'a pas assez d'autorité pour les maintenir d'accord, ou dont il ne peut pas dominer les jalousies et les ambitions. Il ne nommerait pas, comme il vient de le faire, un berbère, le fils de Mouhammad ou Hammo Ez Zyany, gouverneur de Fas el Bali.

Le Maroc est avant tout un pays de traditions, et c'est au nom de ces traditions menacées que Moulay Abd el Hafid a été proclamé en opposition à son frère, Abd el Aziz, accusé de vouloir introduire des coutumes européennes dans le pays. Mais c'est violer les traditions dans le sens opposé que d'imposer à la ville de Fas, si fière de sa civilisation et de sa délicatesse, de sa science et de ses connaissances commerciales, le gouvernement d'un berbère rustique et avide, d'un *Chleuh* méprisé.

Sans doute, ce n'est pas par goût que Moulay Abd el Hafid a pris une semblable décision, mais par nécessité, et c'est justement ce qui est grave.

L'effort de toutes les dynasties qui se sont succédé au Maroc a toujours consisté, après avoir refoulé l'élément berbère, à le maintenir dans l'intérieur de ses limites et à ne l'en laisser sortir à aucun prix. Le Makhzen, même celui des dynasties berbères, vivait sur les Arabes et gouvernait par eux, et c'est le sultan Abou Yousef Yaqoub El Mançour l'Almohade, de la dynastie berbère des Zenata, qui au sixième siècle de l'hégire (douzième siècle après Jésus-Christ) a appelé au Maroc les hordes arabes du Maghreb El Ouasat et de l'Ifriqya. Ouvrir les écluses à l'élément berbère semble être une tardive tentative de recommencement de l'histoire du Maroc sur une nouvelle base.

D'autre part, Moulay Abd el Hafid, en favorisant les chorfa et les zaouïas, semble revenir à la politique intérieure des Mérinides, c'est-à-dire au système de gouvernement du sep-

tième siècle de l'hégire (treizième siècle après Jésus-Christ). Tous les efforts des Saadiens et plus encore des Filala ont consisté à augmenter l'autorité du Makhzen, aux dépens de celle des zaouïas. Ce travail d'unification et de centralisation de l'autorité, encore loin d'être terminé, est forcément remis en question par la politique qui semble être imposée à Moulay Abd el Hafid.

*
* *

En sa qualité de *Ouzir Ech Chikaïat*, Si Abdelmalik El M'tougui tenait le registre dont on trouvera plus loin la traduction.

Ce registre est intéressant, non seulement parce que c'est celui d'un ministre de Moulay Abd el Hafid, mais aussi parce que c'est le premier document de ce genre qu'il ait été donné, jusqu'à présent, d'examiner. On peut se rendre compte, en le lisant, de l'organisation du gouvernement marocain, qui fait traiter par le même fonctionnaire les petites querelles les plus insignifiantes et les difficultés les plus graves. Et c'est toujours le sultan qui écrit, qu'il s'agisse de faveurs ou d'exemptions d'impôts accordées à un chérif, à un m'rabet ou à un *askri*, d'une aumône à une vieille chérifa, d'instructions graves à un qaïd ou d'une lettre invitant les tribus à le rejoindre pour faire la guerre aux infidèles.

La seule différence qui indique la plus ou moins grande importance de la lettre consiste dans le genre de sceaux employé. Il y a trois sceaux : le grand, le moyen et le petit.

Le grand sceau et le moyen sont usités pour les lettres émanant de la *Beniqa* du Grand Vizir, *Ouzir El Aadham*.

Les lettres émanant de la beniqa de l' *Ouzir El Bahr*, ministre des Affaires étrangères, sont timbrées en général

du sceau moyen, sauf dans les circonstances graves, où le grand sceau est employé.

Enfin le petit sceau est employé pour les lettres émanant de la beniqa de l'*Ouzir Ech Chikaïat* et de celle de l' *Allaf* ou *Ouzir El Harb,* le ministre de la guerre.

Les sceaux sont gardés par le sultan; il les applique lui-même ou les fait appliquer devant lui par un secrétaire ou parfois, dit-on, par une esclave favorite.

On dit que Moulay Abdallah As Saadi aurait, le premier des sultans du Maroc, fait usage d'un sceau. Auparavant, les Sultans mettaient simplement leur nom, de leur main, au haut des lettres.

Les trois sceaux de Moulay El Hasan portaient les inscriptions suivantes :

1° *Grand sceau.* — Au centre : El Hasan ben Mouhammad ben Abderrahman.

Dieu l'a couronné : il est son maître. En exergue, ces deux vers d'*El Borda* : Celui qui a été porté sur le trône par l'entremise de l'envoyé de Dieu, quand bien même il serait attaqué par des lions, ceux-ci tomberaient vaincus, la poitrine brisée. Celui qui tire sa force de la noble origine du Prophète, Dieu le protégera contre tout ennemi.

2° *Sceau moyen.* — El Hasan ben Mouhammad. Dieu l'a couronné; il est son maître.

3° *Petit sceau.* — El Hasan ben Mouhammad... que Dieu le dirige !...

Toutes les lettres écrites par les différents ouzirs ne portent pas toujours le sceau du sultan. L'ouzir, chef d'un des services du Makhzen, écrit parfois lui-même officiellement aux gouverneurs ou aux oumana. Dans ce cas, la formule de la lettre est modifiée. Le sultan écrit dans les lettres qui portent son sceau, en commençant par la formule : *Khadimouna El Arda,* etc., « A notre serviteur dévoué », etc. Lorsque la lettre ne porte pas le sceau chérifien, et que c'est l'ouzir qui écrit, au nom du sultan, la formule est : *Bi-*

amri Maoulana aïadaou Allah, etc., « Par ordre de notre Maître », etc.

*
* *

La Beniqa de l' « Ouzir Ech Chikaïat », le bureau du ministre des réclamations, se trouve dans le Mechouar, qui est lui-même une grande cour rectangulaire, précédant la résidence personnelle du sultan, et où sont réunis tous les différents services du gouvernement.

Il n'y avait autrefois au Makhzen qu'un seul personnage ayant le titre d'ouzir, comme délégué général du Sultan pour tous les services administratifs. Petit à petit, depuis le commencement du règne de Moulay el Hasan, les chefs de ces différents services, devenus indépendants, ont traité les affaires de leur département directement avec le sultan et ont reçu le titre d'ouzir. L'ancien vizir unique est devenu le grand vizir, el Ouzir El Aadham, que l'on pourrait assimiler à un ministre de l'Intérieur, président du conseil, moins les pouvoirs.

Le Mechouar actuel comprend dix beniqas, ou bureaux :

1° *Beniqa du grand vizir*, ministre de l'intérieur, avec deux secrétaires-directeurs, l'un pour le Nord, l'autre pour le Sud.

2° *Ouzir El Bahr*, le ministre de la mer, chargé des affaires étrangères.

3° *Ouzir El Malia*, ancien « amin al-oumana », ministre des finances.

4° *Beniqa de l'Amin Ed Dakhil*, administrateur des rentrées.

5° *Beniqa de l'Amin Ech Chikaïat*, administrateur des dépenses.

6° *Beniqa de l'Amin El Hasâb*, administrateur chargé des comptes (les titulaires de ces trois précédentes beniqas dépendent de l'« Ouzir El Malia »).

7° *El Allaf* ou *Ouzir El Harb*, ministre de la guerre.

8° *Amin 'ala Ribà'at El Makhzen*, administrateur des propriétés du Makhzen.

9° *Ouzir Ech Chikaïat*, ministre des réclamations.

10° *Beniqa du Qaïd El Mechouar*, qui, outre ses fonctions d'introducteur auprès du Sultan, est le chef militaire du Palais et du Mechouar.

Chaque beniqa contient un certain nombre de *Kouttab*, secrétaires plus ou moins nombreux selon l'importance du service, et un *Mechaoury*, ou introducteur, plus un certain nombre de *Mokhaznya*.

A ces dix beniqas qui se trouvent dans le Mechouar, il faut ajouter celle du *Hadjib*, ou grand chambellan, qui ne se trouve pas dans la cour du Mechouar, mais à l'intérieur de la porte ouverte dans le Mechouar et qui communique avec le palais proprement dit, avec l'habitation du Sultan. Il y a là, entre le Mechouar et les appartements du Sultan, comme une zone neutre entre le Makhzen et la vie privée du souverain. Cette zone neutre est le royaume du *Hadjib*, qui y règne en maître sur les corporations des officiers du Palais pour les services intérieurs. Les corporations du service extérieur sont sous les ordres du Qaïd Mechouar.

Les officiers du service intérieur, eux-mêmes, ne pénètrent pas dans les appartements privés du Sultan. Le service de ces appartements se divise à son tour en deux parties, l'une qui comprend la zone extérieure des appartements et qui dépend du chef des Eunuques, *Qaïd Ouaçfan Ed Dar ;* le service en est fait par les *Abid* ou *Ouaçfan Ed Dar*, les eunuques, qui viennent généralement de la Mecque, par l'Égypte, l'autre composée des appartements eux-mêmes et qui est dirigée par *El Arifa*, ou la grande maîtresse du Palais. Le service de ces appartements est fait uniquement par des femmes esclaves.

Le *Hadjib*, ou grand chambellan, exerce son autorité sur tous les services intérieurs, pour les besoins desquels il

communique avec le chef des Eunuques et même avec El Arifa, mais sans pénétrer lui-même dans les appartements.

On peut se rendre compte, par ce rapide exposé, que le Palais du Sultan, *Dar El Makhzen*, constitue une véritable administration, un véritable État, au milieu de l'anarchie ambiante.

*
* *

En entrant dans le Mechouar du Palais de Fès, il y a deux ans encore, alors que déjà la situation du Makhzen commençait à devenir bien précaire, on ne pouvait s'empêcher d'être frappé par une impression d'ordre, de force, de chose existante.

Un étranger, ignorant complètement les choses marocaines, qui, sans avoir vu le pays et son désarroi, se serait trouvé transporté au milieu du Mechouar de Fès, aurait eu certainement le sentiment d'un gouvernement solide, fonctionnant régulièrement. La porte du Mechouar franchie, le Maroc disparaît, il ne reste que le Makhzen.

Des gens habillés avec élégance et d'une propreté raffinée vont et viennent sans bruit, d'une beniqa à l'autre, échangent des saluts respectueux et discrets, et se parlent à voix basse, avec courtoisie. Ils transportent des papiers, comme dans un ministère européen, mais ils font moins de bruit et ne sont pas agités, tout en étant actifs. On n'entend ni sonnettes électriques, ni portes qui claquent. Tout est d'une grande allure et d'une haute tenue.

L'arrivée du Qaïd Mechouar au Palais, un matin de mai, aux premiers rayons du soleil, car on est très matinal au Makhzen, est un curieux et intéressant spectacle.

Les Vizirs et leurs secrétaires, déjà arrivés, sur leurs fortes mules d'amble sellées de rouge, aux flancs ornés de grands étriers d'argent, occupent leurs beniqas, lorsque de la porte d'entrée, la main gauche sur la poignée du sabre dont la pointe relève le *selham* blanc, une dizaine de *Me-*

chaourya se dirigent au pas relevé vers la beniqa du Qaïd Mechouar, qui se trouve à la droite de celle du Grand Vizir, au haut des Mechouar. Ils font la haie devant la porte de la beniqa de leur chef. Derrière cette petite troupe pressée, et dont l'arrivée rapide fait sensation au milieu du calme général, arrivent d'autres Mechaourya, marchant posément, qui vont rejoindre les premiers.

A quelques pas derrière eux, le Qaïd Mechouar, à pied, car personne, sauf le Sultan, n'entre monté au Mechouar.

Il est suivi d'une troisième troupe de Mechaourya.

Tout le monde se lève à son entrée ; les Mechaourya et les Kouttab des beniqas se précipitent à sa rencontre et font le simulacre de lui baiser l'épaule ; les Vizirs s'avancent jusqu'à la porte de leurs beniqas et en passant, le Qaïd Mechouar, d'un mouvement empressé, va échanger avec chacun le salut du matin.

En arrivant à la beniqa du Grand Vizir, le Qaïd Mechouar y entre et le grand Vizir se lève pour aller à sa rencontre. Les saluts échangés, le Qaïd Mechouar se rend à sa beniqa, où il pénètre en passant devant la haie de ses Mechaourya qui s'inclinent profondément à son passage en disant à demi-voix : *Allah ibarek Amar Sidy*. Que Dieu bénisse la vie de mon Seigneur.

Et c'est ainsi tous les jours, sauf le jeudi et le vendredi où il n'y a pas Makhzen.

*
* *

Au milieu de cette correction générale du Mechouar, un endroit seul rappelle la vulgarité et les abus de l'existence marocaine, c'est la beniqa de l'*Ouzir Ech Chikaïat*, le bureau du ministre des réclamations. Aussi a-t-on eu soin de placer cette beniqa en face de la porte d'entrée du Mechouar, de façon à ne pas troubler la belle harmonie de l'ensemble makhzénien.

En principe, quiconque est victime d'une injustice, peut venir, sans aucun frais, faire entendre ses doléances chez l'*Ouzir Ech Chikaïat*, qui en prend note et les transmet à qui de droit ; si l'affaire est d'importance, un secrétaire ou Mokhazni est envoyé au gouverneur dont relève le plaignant, pour faire une enquête sur l'affaire et en hâter le règlement équitable.

Dans la pratique, les choses ne se passent malheureusement pas ainsi, et il est impossible d'arriver à se faire entendre sans argent et sans protections.

Le plaignant n'arrive pas à franchir la porte du Mechouar s'il ne se fait pas bien venir des soldats de la garde nègre, — Bouakhar — qui la gardent. Il tombe ensuite entre les mains du Mechaoury de la Beniqa Ech Chikaïat, qui ne le laisse arriver à la porte de cette beniqa que s'il lui achète ses bonnes grâces. Arrivé devant cette porte, le plaignant trouve le *Katib*, secrétaire chargé de prendre note des plaintes ; or ce *Katib* n'écrit pas s'il n'est pas payé et s'il l'est insuffisamment, il fait disparaître le petit papier où il a négligemment inscrit ce qu'il a distraitement écouté.

Les plaintes, en effet, ne sont pas inscrites directement sur le registre de la Beniqa, mais sur des petits papiers dont un grand nombre sont détruits. Ce n'est que plus tard, que les petits papiers restant après plusieurs jours sont inscrits sur le registre. C'est ce qui explique que dans le Registre de Si Abdelmalik El M'tougui, les plaintes ne se suivent pas toujours par ordre de dates, et qu'il arrive souvent, comme on peut le remarquer, que les plaintes datées d'un mois soient inscrites après d'autres, datées du mois suivant.

Pour les plaintes d'une certaine importance, il est indispensable que l'intéressé, après avoir acquis les sympathies de tout le personnel de la beniqa, aille voir à son domicile l'*Ouzir Ech Chikaïat* lui-même, et lui fasse un cadeau proportionné à l'importance de la réclamation. Il doit payer

ensuite la lettre qui lui est remise, et donner au cavalier qui doit l'accompagner, pour appuyer le règlement, une petite somme pour *faire ferrer son cheval* : c'est la locution consacrée.

*
* *

En lisant le Registre des *Chikaïat* rédigé sous la direction de Si Abdelmalik El M'tougui, on se rend compte d'une certaine confusion dans l'administration naissante de Moulay Abd el Hafid.

Ce registre ne contient pas seulement, en effet, l'enregistrement des réclamations courantes et des renouvellements des *dahirs* chérifiens, qui sont les seuls actes rentrant dans les attributions de l'*Ouzir Ech Chikaïat*. On y trouve des enregistrements et des documents qui régulièrement devraient figurer sur le registre de la Beniqa du Grand Vizir, tels que des *dahirs* nouveaux et des lettres qui n'ont pas trait à des réclamations, comme à la page 6 du registre, un appel aux tribus des Aït Goussi et des Guerouan contre les chrétiens et à la page 9, des instructions au Qaïd Baqa et au Qaïd El Guellouni.

Les nombreuses exemptions d'impôts et les concessions faites à des askars, à des marabouts, à des zaouïas, etc., dénotent, d'autre part, le désir de s'attirer des partisans et d'autre part également le besoin de se procurer de l'argent, car un grand nombre des faveurs ainsi accordées ont dû être achetées par leurs bénéficiaires.

Par les nombreuses lettres au Qaïd El Abbas Es Sbaïtï, qui semble vouloir profiter des événements pour dépouiller ses administrés, on sent les difficultés qu'éprouve le Makhzen à se faire obéir par ses agents.

Une des lettres les plus intéressantes est certainement celle de la page 6, adressée aux Aït Goussi et aux Guerouan pour les engager à venir, avec le Pacha de Mekines, re-

joindre Moulay Abd el Hafid chez les Chaouïa, pour faire la guerre aux infidèles envahisseurs. On sent que cette invasion est la seule raison d'être de Moulay Abd el Hafid.

La lettre, courte et précise, ne parle même pas de guerre sainte, le mot tout au moins n'est pas prononcé, et c'est un appel à la défense du territoire plutôt qu'autre chose. Cet appel d'ailleurs n'a pas été entendu, et ni les Aït Goussi, ni les Guerouan ne sont allés rejoindre Moulay Abd el Hafid chez les Chaouïa, pas plus d'ailleurs que le gouverneur de Mekines qui devait les conduire. Ce gouverneur, le Qaïd El Hadj ben Aïsa, fils du Pacha Hamo Ed Draouï, mort gouverneur de Taroudant, vient néanmoins d'être nommé Qaïd Mechouar de Moulay Abd el Hafid.

A la page 8 du registre, se trouve une lettre au Qaïd El Mâati ben Hania El Qarqoury, relativement au vol d'un enfant. Le fait est assez fréquent au Maroc, et cette lettre ne mériterait pas d'être signalée, sans une particularité relative à la tribu du Qaïd El Qarqoury, les Oulad Bouziry, en Chaouïa.

Chez les Oulad Bouziry et particulièrement dans la fraction des Oulad Boudjerara, non seulement les femmes ne se cachent pas, mais elles viennent au devant des étrangers, musulmans, bien entendu, et leur personne fait partie de l'hospitalité. Refuser est un affront que non seulement la femme, mais le mari lui-même, ne pardonnent pas.

Le Qaïd El Habib Baqa, à qui est adressée la première lettre de la page 9, est originaire des Aït Ftouqa, berbères qui habitent entre les Glaoua, les Semran, les Serarna, Er Redjama et Demnad. Il était *Qaïd Rha* chez les Zaïan, d'où il est allé dans le Sous, à Tiznit. Il en a été rappelé par Moulay Abd el Hafid, qui lui a donné le gouvernement de Mogador et une *mehalla* pour s'emparer

de cette ville. Battu par Amflous El Hahi, il a dû se sauver à Marrakech.

Il paraît évident, d'après la lettre à lui adressée par Moulay Abd el Hafid, que le Qaïd Baqa était peu soucieux de partager avec l'oncle du Sultan, Moulay Djafar, les bénéfices qu'il pouvait retirer de sa position et qu'il les gardait pour lui seul.

Après la défaite de Baqa par Amflous, Moulay Djafar s'est rallié à Moulay Abd el Aziz.

*
* *

La dernière lettre du registre de Si Abdelmalik El M'tougui est adressée au Qaïd Embarek ben Saïd *El Guellouni*, ou *Ed Djellouni*, pour l'engager à faire les sacrifices nécessaires à rallier les tribus contre Amflous.

Sur les douze tribus dont se composent les Ḥaḥa, El Guellouni en gouverne six ; Amflous est qaïd de la tribu des Qnafa ; trois autres sont gouvernées par le Qaïd Ez Zelteni, des beni Zelten, une par le Qaïd Ahmad Gourma ; enfin la douzième, les Aït Aïsi, qui est dans la montagne, est complètement indépendante et n'a pas de qaïd.

Le Qaïd Ahmad Amflous El Hahi est originaire de la tribu des Abda; il est parent éloigné de Si Aïsa ben Omar, qaïd des Abda, et aujourd'hui *Ouzir El Bahr*, ministre des affaires étrangères de Moulay Abd el Hafid.

Amflous gagne des sommes considérables par les droits de péage tout à fait arbitraires qu'il a établis sur toutes les routes qui traversent sa tribu. Les caravanes y circulent d'ailleurs sans danger.

Le seul but poursuivi par ce qaïd est de pouvoir continuer à percevoir ses péages sans être inquiété par un pouvoir régulier. L'autorité d'Abd el Hafid était trop rapprochée de lui et pouvait être dangereuse, il a pris le parti d'Abd el Aziz,plus éloigné et plus faible.

On a vu précédemment qu'une haine presque séculaire sépare Amflous du M'tougui; d'autre part il apparaît, d'après la lettre écrite à El Guellouni par Abd el Hafid et inscrite dans le registre du M'tougui lui-même, que El Guellouni, hafidiste, est l'ennemi de Amflous, aziziste.

Cependant, d'après des renseignements autorisés, une alliance d'Amflous et d'El Guellouni contre El M'tougui devenu aziziste, serait dans les choses probables. Amflous sacrifierait facilement à ses haines personnelles ses convictions politiques et le Guellouni hafidiste prêterait volontiers son concours à l'aziziste Amflous contre le M'tougui qui vient d'abandonner la cause d'Abd el Hafid pour se rallier à celle d'Abd el Aziz.

Il semble peu probable que la diplomatie du Hadj Omar at Tazi, frère du ministre des finances d'Abd el Aziz, réussisse à réconcilier El M'tougui et Amflous.

El Hadj Omar s'est rendu à Mogador, il y a quelque temps, pour opérer ce rapprochement et, dans une lettre écrite de Taguedirt à un de ses amis à Tanger, le 7 Djoumada Al Aouel 1326 (7 juin), Amflous raconte son entretien avec le Hadj Omar à Sidy Megdoul, près de Mogador. D'après ce qu'écrit Amflous, cet entretien aurait duré huit heures, et il continue sa lettre en disant qu'il espère bien que les tribus vont se réunir pour détruire « *El Kharba* » (la masure) *de ce borgne de M'tougui* (sic). Il ne paraît pas, dans ces conditions, que le Hadj Omar ait jusqu'à présent réussi dans ses négociations.

Ce petit exemple peut donner une idée des complications politiques actuelles au Maroc, où chacun ne cherche qu'à tirer, aux dépens des voisins, un profit personnel de l'anarchie générale, sans que personne, sauf les opprimés impuissants, ait vraiment le désir de voir rétablir un ordre relatif.

Ed. Michaux-Bellaire.

الجزء الأول تعيين محدود من الفقهاء الشرعية بسبقة الشكايات على يد
ورئيسها الفقيه السيد عبد المالك المتكي

تحرير لهميم المزابعين أولاد سيدي أحمد الحبيب يدعى الله به النصر توفيهم واحترامهم
واسعافهم من المكلف المخزاني والوكائب السلطانية
تحرير لهمدي المزابعين سيدي عبد السلام الشرفاوي وأبناء عمه الفلاحين بمراكش كذلك
تحرير لهميم أولاد سيدي محمد الوالي وأبناء عمهم الشرفاء الفلاحين بمراكش كذلك
لهميم أفراد فالح أولاد محمد وبرئاسة على الفطاء
لهميم بأفراد مفروع سيدي ميمون الضحراوي يدعى الله به على التعليم
لهميم بأفراد أولاد الفقيه السيد محمد بناني على ما يقبضونه من المستغلات بمراكش
تحرير وأفراد لهمدي فالح زوانة على الفطاء والخطبة والنهاري والمواريث وقبض
المستغلات وفيه أعشار الزيت من المعاصر ثمة
لهميم بأفراد حسين أمسر على أبنائه
لهمدي عمال رامي الواد بشوم على أبنائهم
لهميم قولية الفقيه السيد محمد ولد الفقيه الأعلاف السيد الدرقاوي على فيلة أيت دمنط

لهميم مولاي المهدي العلوي على ما يقبضه من المستغلات
تحرير لهميم السيد محمد بن أحمد خال السيد محمد بن الهلال العلوي بالتوفيق والاحترام

لهميم مفروع مولاي علي الشريف بأفراد على ما يقبضه من المستغلات
لهميم الحاج بن ناصر بن المحجوب على ما يقبضه من المستغلات كذلك
لهميم الكلاب السيد أحمد الشرقي بشعيزة أرويل بحومة القصور بعصر الانتفاع بها
لهميم الكلاب السيد محمد بن حسن بشعيزة أرويل المسير لبريس ومن الأبقار لنفع الحومة

لهميم شريف للسيد محمد بن بشعيزة أروي المحجوب الشاهي بحومة باب وكلان
لهميم شريف للفقيه الوزير الخير عبد الله التوكي بشعيزة أزواج إلى بلاد غاط
لهميم شريف بأفراد أقارب مولاي عبد الكبير صنو سيدي على البلاد بدكالة

لهميم شريف لأولاد سيدي عبد الرحمن بالعبد

لهميم شريف بأفراد ولد سيدي محمد على الدار

تحرير لهميم شريف بعودية ماء مرتز كلفت للفقيه محمد العبودي الكلاوي
في أوائل شوال عام

تحرير لهميم شريف بعين معنية بالسراعنة للفقيه الحاج محمد العبودي الكلاوي
في أوائل شوال عام 1324

Une page du registre de la Beniqat Ech Chikaïat.

Traduction du registre de Si Abdelmalik El M'tougui.

Page 1 (1).

Nous avons inscrit avec l'aide de la force et de la puissance de Dieu et par la réunion de sa faveur et de sa bonté, sur les instances de la Sida El Moulat, fille de celui qui a été pardonné par la miséricorde divine, Sid Abdallah Al Sagrati, conformément à la teneur du *dahir* (1) de notre Seigneur sanctifié par Dieu, l'exemption d'impôts sur les biens de la Sida Nedjma Es Sagratia, que Dieu nous la rende profitable, dont jouissait le père de la postulante, exemption qui avait été enregistrée de son vivant.

Cela est suffisant pour lui donner la jouissance et les profits de cette mesure, sans qu'elle puisse en être privée, et sans qu'aucun empêchement lui puisse être causé, étant donné la valeur légale des documents qu'elle possède à ce sujet et la nullité de ceux qui sont établis à l'encontre de ses prétentions.

Renouvellement lui est accordé de ce qui a été dit et nous ordonnons à ceux de nos serviteurs que cela concerne et à ceux qui sont chargés d'exécuter nos ordres, d'en prendre connaissance et de s'y conformer. Ils ne devront pas s'opposer à notre ordre généreux ni en dépasser la portée. Et le Salut. Notre noble prescription a été édictée, le 14 Cha'ban an 1325 (27 octobre 1907).

Page 2.

Louange à Dieu unique.

REGISTRE OFFICIEL DES « DAHIRS » CHÉRIFIENS DE LA « BENIQA ECH CHIKAÏAT » (bureau des réclamations) *rédigé sous la direction de son Ouzir, Si Abdelmalik El M'tougui.*

Renouvellement du « Dahir » des Morabitin descendants de Sid Ahmad El Habib, que Dieu nous le rende profitable, leur accordant

(1) L'enregistrement de ce dahir se trouve au verso de la page 2, où commence l'ouverture effective du Registre des réclamations.

les égards et la considération, et les exemptant des charges makhzéniennes et des obligations sultaniennes.

Renouvellement du « Dahir » des Morabitin Sidy Abdassalam Ech Cherqaouï et ses cousins demeurant à Marrakech. (Comme le précédent.)

Renouvellement du « Dahir » des Oulad Sidy Mouhammad El Oualy et de leurs cousins demeurant à Marrakech. (Comme le précédent.)

« Dahir » de la nomination d'un qadi chez les Oulad Amarou en Doukkala.

« Dahir » nommant le moqqadem de Sidy Mimoun Eç Ç'haraouï que Dieu nous le rende profitable.

« Dahir » indiquant aux fils du faqih Si Mouhammad Benani ce qu'ils auront à prélever sur les « moustafads (1) » de Marrakech.

Renouvellement et reconnaissance formelle des « Dahirs » nommant le qadi de Roudana, le Khatib, le Nadir, le Maóuarit (2) et le préposé au paiement des moustafads et de l'achar des olives dans les pressoirs.

« Dahir » nommant Haddo ben Ams chef de ses contribules.

« Dahir » nommant les « amels » de Ras El Ouadi dans le Sous.

« Dahir » nommant Si Mouhammad, fils du faqih El Allaf (ministre de la guerre) Sid El Madany (Al Glaouï) qaïd de la tribu des « Aït Semag ».

« Dahir » indiquant ce que Moulay El Mahdy El Alaouï pourra prélever sur les moustafads.

(1) « El Moustafadat » se dit de certains impôts faisant partie des « Meks », c'est-à-dire impôts non religieux, tels que les droits des portes, la régie, les droits des marchés ; ces impôts sont recueillis par les soins de l'*Amin El Moustafad*.

(2) « El Maouarit » ou « Aboul Maouarit », magistrat chargé de prélever la part du Bit El Mal sur les successions et d'administrer les successions vacantes. Relativement à cette deuxième fonction, l'Aboul Maouarit est également appelé « Oukil El R'oïab », Représentant des absents.

Renouvellement du « Dahir » accordant les égards et la considération à Si Mouhammad ben Ahmad, oncle maternel de Si Mouhammad El Mahdy El Alaouï.

« Dahir » établissant la part que le moqaddem de Moulay Ali Ech Chérif pourra prélever sur les « moustafads ».

« Dahir » au Hadj ben Nacer ben El Mahdjoub, pour le même objet.

« Dahir » accordant au « Katib » (secrétaire) Ahmad Ech Cherfy la maison *Ouïda* dans le quartier des « Qçour » (à Marrakech) afin qu'il en fasse son profit.

« Dahir » accordant au « Katib » Si Mouhammad ben Lahsen la jouissance de la maison de El Hoseïn El Bziouï à Raoud Ez Zitoun, dans l'intérieur du quartier (à Marrakech).

« Dahir » chérifien donnant à Si Mahboub la jouissance de l'écurie de El Mhajoub, dans le quartier de Bab Ed Doukkala.

« Dahir » chérifien accordant au faqih de l'Ouzir Si Abdelmalik El M'tougui quatre attelées de labour dans le pays d'Ar'mat.

« Dahir » chérifien établissant la quantité de terres donnée à Moulay El Kebir (1) frère de notre Seigneur (le sultan Abd el Hafid) dans le Doukkala.

« Dahir » chérifien aux Oulad Sidy Abderrahman ben Laïd.

« Dahir » chérifien accordant une maison à Sidy Hamy.

(1) La mère de Moulay El Kebir qui appartient à la famille du Gharb des *Mesaoudyin*, dits *Oulad Ed Daouïa*, est *El Arifa El Kebira* (grande maîtresse) du palais de Moulay Abd el Aziz avec lequel elle est à Rabat. Elle a au Palais et sur l'esprit de Moulay Abd el Aziz lui-même une influence considérable.

Moulay El Kebir, à qui son autre frère Moulay Abd el Aziz avait donné autrefois un grand nombre d'*Azibs*, en particulier dans le Gharb, vient de s'enfuir de Rabat pour rejoindre Moulay Abd el Hafid à Mekines. Il a pour cela prétexté une partie de campagne à Chella, près de Rabat, et est parti pour Mekines. On peut se rendre compte d'ailleurs par ce « Dahir » qu'il devait être déjà en relations avec son frère Abd el Hafid au mois de novembre 1907.

Renouvellement au Qaïd El Hadj Mouhammad El A'bouby du « dahir » chérifien accordé à son père et relatif à un canal d'eau de Tamazglaft, le 1er Choual an...

Renouvellement au même d'un « dahir » chérifien accordant à son père l'Aïn Mar'nia chez les Serar'na, le 1er choual an 1325.
(Jeudi 7 novembre 1907.)
(Date s'appliquant à tous les actes de la page 2 du registre dont le dernier seul est daté.)

Page 3.

Renouvellement du « Dahir » chérifien accordant considération et respect à Moulay El Mahdy ben Omar et à ses cousins les chorfa Oulad Sidy Yahia ben Yamina, et leur accordant également l'exemption des charges et le droit de remettre leur « Zaka » et leur « Achour » aux indigents de leur famille, le 27 Choual an 1325. (3 décembre 1907.)

Renouvellement du « Dahir » chérifien recommandant à la bienveillance l'azib de Si Ahmad ben Abderrahman Ech Charfy des Aït Ymmour, et ordonnant de veiller à sa conservation et de le respecter, et exemptant des charges *makhzéniennes* et des obligations *sultaniennes* (1) ceux des serviteurs de ce personnage qu'il met dans cet azib, à savoir : El Mekki ben Saïd, Abdessalam bel Hadj Ahmed et Abbas ben Ali des Aït Ymmour à Berra et ceux par qui il les remplacerait. Et le Salut, le 27 Choual an 1325 (3 décembre 1907.)

« Dahir » chérifien à Si Abdallah ben Ahmed Ech Cherfy lui accordant une place d'adoul de fetwas, dans la ville de Sidy bel Abbas (Marrakech), le 4 Qa'dat El Haram an 1325. (9 décembre 1907.)

« Dahir » chérifien au Qaïd El Hadj Et Tahami relatif à la maison de Ed Driri, le 16 Qa'dat El Haram an 1325 (21 décembre 1907.)

« Dahir » chérifien accordant les égards et la considération au Qaïd El Miya des askars fortunés Et Tahar ben Aly Ed Doukkaly pour le

(1) Charges *makhzéniennes* et obligations *sultaniennes*. Ce barbarisme nous a paru la traduction la plus exacte de « El Koulaf El Makhzania ou El Oudḥaïf El Soultania ».

temps qu'il sera au service, le 19 Qa'dat El Haram an 1325. (24 décembre 1907.)

A notre serviteur dévoué le Qaïd Et Tahami ben Mouhammad El Mezouar, que Dieu vous soit favorable et que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous et ensuite :

Nous avions accordé à notre secrétaire le taleb Mouhammad ben Lhasen, une maison et une écurie qui étaient autrefois entre les mains de El Hosein El Beziouï, dans le quartier de Raoud Ez Zeitoun à Marrakech. Cette maison et cette écurie font partie des biens du Makhzen élevé par Dieu et étaient auparavant entre les mains du taleb Ibrahim Ed Driry qui est mort. Les fils de ce Driry ont intrigué pour faire renouveler le « Dahir » qui avait été accordé à leur père de son vivant et qui est annulé par ce qui est entre les mains du secrétaire susnommé.

Il arrive que les fils de Driry réclament à chaque instant à la famille du taleb Mouhammad ben Lhasen la restitution de la clef de la maison et de celle de l'écurie dont il s'agit.

C'est pourquoi nous vous ordonnons de faire comparaître les Oulad Ed Driry, de les empêcher de continuer leurs agissements, de les obliger à vous remettre le dahir qui était entre les mains de leur père décédé ainsi que le renouvellement frauduleusement obtenu par eux de ce dahir, et d'envoyer ces deux documents à notre Majesté chérifienne par l'intermédiaire du *faqih El Ouzir* Si Abdelmalik El M'tougui après avoir rendu la présente lettre au secrétaire déjà nommé pour qu'il puisse en faire usage et le Salut, le 16 Qa'dat El Haram an 1325 (21 décembre 1907).

Dahir chérifien accordant une branche du canal d'eau d'Amziry au Hadj Haddo, qaïd rha des Mesakhria des Aït Ymmour, pour qu'il en fasse son profit, le 26 Qa'dat El Haram 1325 (31 décembre 1907).

Lettre chérifienne aux oumana d'Asfi (Safi) accordant trente douros par mois au taleb Ed Djilany ben Çalah sur les cent douros accordés aux pauvres de la dite ville, le 26 Qa'dat El Haram an 1325 (31 décembre 1907).

Lettre chérifienne au serviteur Abbas Es Sbaïṭy relativement à la

(1) Dans le Haouz la culture se fait par irrigations, et la question de la propriété ou de la jouissance des canaux a une très grande importance ; c'est déjà comme dans les Oasis une cause fréquente de procès, de querelles et parfois de combats.

réclamation de l'askri Saïd ben Ahmada des Oulad ben Yfou emprisonné injustement à la place de son frère El Bachir, qu'il le remette en liberté et qu'il ne recommence pas à commettre des injustices contre les gens, le 25 Qa'dat El Haram an 1325 (30 décembre 1907).

Autre lettre au même relativement à la réclamation de l'askri Ed Djilani ben Salem des Oulad ben Yfou contre lui, parce qu'il a envoyé des gens à lui pour arrêter les fils du dit Ed Djilani, que ceux-ci se sont enfuis et que ses gens leur ont pris deux taureaux de labour. Le but de cette lettre est que ces taureaux soient restitués et que le qaïd cesse ses agissements; s'il continue, il ne se fera du tort qu'à lui-même, et le Salut, le 25 Qa'dat El Haram an 1325 (30 décembre 1907).

Page 4.

Autre lettre à El Abbas Es Sbaïṭi à propos de ce qu'il a répondu au sujet de la réclamation de l'askri Mouhammad ben Abd el Aziz dont il persécute le père auquel il a pris 80 douros. Il continue à le maltraiter à tel point qu'il a dû s'enfuir. Qu'il renonce à ses agissements vis-à-vis de ceux qui sont proches du *Rikab* (1) chérifien, et le Salut, 26 Qa'dat El Haram 1325 (31 décembre 1907).

Dahir chérifien exemptant d'impôts l'askri Mouhammad ben Ahmed des Oulad ben Yfou tant qu'il sera au service dans les askars fortunés, même date.

Dahir chérifien exemptant d'impôts l'askri Ed Djilani ben Salem El Boufy Ed Doukkaly tant qu'il sera au service dans les askars fortunés, 5 Hidjat El Haram 1325 (9 janvier 1908).

Trois Dahirs semblables et à la même date en faveur des trois askars suivants:

Mouhammad ben El Aziz El Boufy Ed Doukkaly.
M'hammad ben Mouhammad El Boufy Ed Doukkaly.
Saïd ben Hamada El Boufy Ed Doukkaly.

Que l'on sache par la présente lettre que Dieu lui accorde une haute influence et fasse exécuter l'ordre qu'elle renferme, que par la force

(1) Er Rikab, littéralement l'étrier, par extension ceux qui accompagnent le Sultan quand il est à cheval, ses troupes.

et la puissance de Dieu et par la réunion de sa faveur et de ses bontés. Nous avons accordé aux quatre frères, Saïd ben Allal, Mouhammad, Ahmad et Amran, l'appui des égards et de la considération, une reconnaissance durable et que nous les avons exemptés des charges makhzéniennes pendant le temps qu'ils seront au service dans nos troupes fortunées, ainsi que leur père Allal. Nous ordonnons à ceux de nos amels que cet ordre concerne d'en prendre connaissance et de s'y conformer, et le Salut, le 22 Hidjat El Haram 1325 (26 janvier 1908).

A notre serviteur dévoué le Qaïd El Abbas Es Sbaïṭi, que Dieu vous soit favorable et que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous, et ensuite. Nous vous informons que les quatre frères, Saïd ben Allal — Mouhammad, — Ahmad et Amran qui font partie de nos troupes fortunées, se sont plaints, sur notre seuil chérifien, que vous aviez maltraité leur frère Hammo, sans motif aucun. Nous vous ordonnons de nous indiquer les raisons de cette conduite afin que nous les connaissions et le Salut. Le 22 Hidjat El Haram 1325 (26 janvier 1908).

Que l'on sache par cette lettre, que Dieu lui donne une haute influence et fasse exécuter l'ordre qu'elle renferme, que par la force et la puissance de Dieu et par la réunion de ses faveurs et de ses bontés, Nous avons accordé conformément à sa demande, à l'askri Mouhammad ben Abdallah El Boufy l'appui des égards et de la considération et que nous l'avons exempté des charges makhzéniennes, tant qu'il sera au service dans nos troupes fortunées ; nous avons accordé les mêmes privilèges à son père Abdallah et nous ordonnons à celui de nos *amels* que cet ordre concerne d'en prendre connaissance et de s'y conformer, et le Salut (sans date).

Une lettre semblable a été écrite relativement à l'askri Mouhammad ben Qaddour Ed Doukkaly, des Oulad Amar, à propos de son père Qaddour, le 22 Hidjat El Haram 1325 (26 janvier 1908).

A notre serviteur dévoué le Qaïd El Abbas Es Sbaïṭy, que Dieu vous soit favorable et que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous et ensuite. Nous vous informons que l'askri Mouhammad ben Abdallah El Boufy s'est plaint à notre majesté chérifienne que vous avez maltraité sans motif son père Abdallah, après que le cheikh Mouhammad ben Kerroum lui eut pris sept chameaux chargés de blé. Nous vous ordonnons en conséquence de nous exposer les raisons de cette arrestation et de nous expliquer pourquoi le cheikh a pris le blé afin que nous avisions, et le Salut, le 22 Hidjat El Haram an 1325 (20 janvier 1908.)

Page 5.

Qu'il soit connu par notre présente lettre, que Dieu lui donne une haute influence et fasse exécuter l'ordre qu'elle renferme, que par la force et la puissance de Dieu et par la réunion de ses faveurs et de ses bontés nous avons accordé au postulant Et Taher ben Ali Ed Doukkaly l'appui des égards et de la considération et l'exemption de toutes les charges makhzéniennes, tant qu'il sera au service dans nos troupes fortunées. Nous ordonnons à celui que cet ordre concerne, d'en prendre connaissance et de s'y conformer, sans s'écarter des intentions généreuses qu'elle contient, et le Salut, le 19 Qa'dat El Haram an 1325 (24 décembre 1907.)

Nous avons accordé par la force et la puissance de Dieu et par la réunion de ses faveurs et de ses bontés, au postulant, notre serviteur dévoué le Qaïd Mouhammad ben Ahmad Afounas El Ymmoury de quoi faire labourer deux paires de taureaux sur les terres de notre Majesté élevée par Dieu, à El Guefay, et l'eau qui lui sera nécessaire du ruisseau du même nom ainsi qu'un canal d'eau dans la terre de labour près de sa maison dans la tribu. Nous ordonnons à celui qui est chargé de nos propriétés fortunées de le mettre en possession de ce qui vient d'être dit et de s'employer à l'exécution de nos ordres, et le Salut, le 25 Qa'dat El Haram 1325 (30 décembre 1907.)

Nous renouvelons par la force et la puissance de Dieu et par la réunion de ses faveurs et de ses bontés au taleb Çalah ben Mouhammad Ez Zary ce qui avait été accordé à son père par les dahirs de notre Seigneur notre père, que Dieu bénisse sa race et l'honore au paradis par la place et par l'accueil. Ces dahirs lui donnaient le droit de distribuer conformément à la loi sa *Zaka* et celle de sa Zaouïa entre ceux qui prennent soin de cette Zaouïa. Renouvellement absolu, et nous ordonnons à celui que cet ordre concerne, d'en prendre connaissance et de s'y conformer sans s'écarter de son intention généreuse, et le Salut. Telle est notre volonté chérifienne, le 25 Qa'dat El Haram an 1325 (30 décembre 1907.)

Nous accordons par la force et la puissance de Dieu, etc., au postulant, un des officiers du lit fortuné, Benaçar fils du Qaïd Abderrahman Es Sousi, conformément aux titres qu'il a entre les mains, la jouissance tous les vendredis d'un canal d'eau qui se trouve à Ar'atim dans les

terres de labour du Makhzen, que Dieu le favorise, dans le but qu'il en fasse son profit — donation complète — et nous ordonnons à l'Amin chargé de nos propriétés fortunées de s'employer dans ce but, et le Salut, 25 Qa'dat El Haram an 1325 (30 décembre 1907.)

A notre serviteur dévoué le Qaïd ar raha Ben Bouchaïb Es Ser-r'iny, que Dieu vous soit favorable et que le salut et la miséricorde divine soient sur vous, et ensuite: Nous vous informons qu'Ahmad ben Ed Djilani El Boukhari se plaint que Mouhammad ben R'ariba lui a pris une maison à El Qla'a de force et injustement. S'il en est réellement ainsi, nous vous ordonnons d'obliger l'auteur de cet acte à restituer la maison au propriétaire susnommé qui se plaint, et le Salut, 24 Qa'dat El Haram 1325 (29 décembre 1907.)

Nous ordonnons à notre serviteur le nadir des *Habbas El Koubra* (1) de Marrakech El Hamra, que Dieu le garde, de remettre au postulant, le moqqadem Abdallah ben Mouhammad Ed Draï, un mitqal par jour sur les dits *Habbas*, pour lui venir en aide, et de lui rendre cette lettre afin qu'il puisse en faire usage, et le Salut, le 24 Qa'dat El Haram an 1325 (29 décembre 1907.)

Nous donnons par cet acte établi par la force et la puissance de Dieu et par la réunion de ses faveurs et de ses bontés aux porteurs, descendants de Sidy Hammady El Çocy, la jouissance du jardin qui tire son nom de Eç Çadiq Ed Doukaly et qui se trouve à la Zaouïa El Abbasia, à Marrakech. Nous remettons ce jardin entre leurs mains par les mêmes considérations qui leur ont fait délivrer à ce sujet des dahirs par nos ancêtres généreux, sanctifiés dans la maison du Salut, et cela sans qu'on puisse y revenir ni opposer aucun obstacle à notre décision. Cet acte est authentique, complet et absolu, que celui qui est chargé de l'exécution de nos ordres en prenne connaissance et se conforme à son but sans le dépasser, et le Salut. Telle est notre volonté fortifiée par Dieu, le 18 Hidja an 1325 (22 janvier 1908).

(1) *Habbas El Koubra*. Les Habbas, ou bien de mosquées, se divisent en *Habbas El Koubra* et *Habbas Eç Çour'ra*. Les premiers sont ceux des villes et comprennent les terres sises dans la banlieue immédiate des villes, comme les terres de labour louées aux citadins pour leurs cultures, les second sont les terres de la campagne.

Les habitants des villes ne peuvent pas louer les terres des Habbas Eç Çour'ra et ceux des campagnes ne peuvent pas louer les terres des Habbas El Koubra.

Page 6.

Nous ordonnons à notre serviteur dévoué le nadir des *Habbas* de Marrakech de délivrer à la Chérifa Lalla Fatima, descendante de notre Seigneur Abdessalam ben Mechich, que Dieu nous le rende favorable, un mitqal (1) par jour sur les revenus des *Habbas*, et le Salut, le 10 Hidja an 1325 (14 janvier 1908).

Nous avons renouvelé, par la force et la puissance de Dieu et par la réunion de ses faveurs et de ses bontés, au postulant le M'rabet Si Ali ben Mouhammad ben Çalah ben Abdallah, de la Zaouïa des Aït Khalifa des Beni Msat, ce qui se trouvait dans le dahir de notre Seigneur et père, que Dieu bénisse sa race et l'honore au Paradis par la place et par l'accueil, dahir accordant à ce M'rabet les égards et la considération ainsi qu'à ses frères et à ses enfants, et nous les avons maintenus dans la situation qu'ils occupaient de façon à ce que personne ne se conduise mal avec eux, et ne leur manque de respect sous aucun prétexte. Nous ordonnons à celui de nos amels que cela concerne et à ceux qui sont chargés d'exécuter nos ordres de prendre connaissance de ce dahir, de s'y conformer et de ne pas s'écarter de son intention, et le Salut. Tel est notre ordre inspiré par Dieu, le 1er Hidja an 1325 (5 janvier 1908).

Que l'on sache par notre présente lettre, que Dieu lui donne une haute influence et fasse exécuter l'ordre qu'elle renferme, que, par la force et la puissance de Dieu et par la réunion de ses faveurs et de ses bontés nous avons accordé ce que nous demandait Ed Djilany ben Idris El Melouany, l'appui des égards et de la considération et une reconnaissance durable, ainsi qu'à son frère El Arby et à ses cousins El Hasan ben Ali et El Hasan ben Mouhammad. Nous ordonnons à celui de nos serviteurs chargés de cela et à celui qui doit exécuter nos ordres de prendre connaissance de cette décision et de s'y conformer et de ne pas s'écarter de notre ordre généreux, et le Salut, le 11 Hidjat El Haram an 1325 (15 janvier 1908).

(1) *Mitqal.* Base du système monétaire marocain : il contient dix *oukia.* Sa valeur relativement au douro a diminué considérablement depuis deux siècles. Aujourd'hui il faut 14 mitqals pour un douro hasani, ce qui donne au mitqal une valeur d'un peu moins de 0 fr. 40 hasania, soit au cours du change environ 0 fr. 26.

Lettre de Moulay Abd el Hafid aux notables de la tribu des Aït Yousi.

A nos serviteurs dévoués les notables des Aït Yousi, que Dieu vous soit favorable et que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous. Et ensuite : quand nous avons vu que la religion disparaissait ou qu'elle était épuisée, et que les prétentions des ennemis de la religion allaient jusqu'à violer les territoires des Musulmans, nous avons été poussé par l'influence de Dieu à donner la victoire à sa religion forte et à chercher à protéger l'honneur des croyants. Sans doute, Dieu glorieux et élevé la rendra victorieuse et « exterminera jusqu'au dernier des infidèles » (1). Car il est en cela le maître et il est la puissance et « quel maître et quel protecteur ! » (2). Nous sommes prêts pour cela, s'il plaît à Dieu élevé, et comme nous avons senti en vous le parfum de l'Islam, nous vous avertissons de venir rejoindre Notre Majesté chérifienne avec notre serviteur dévoué le pacha le Qaïd El Hadj ben Aïsa ben Hammo, dans le pays des Chaouïa, pour rencontrer l'ennemi infidèle, que Dieu l'anéantisse. Obéissant à la volonté de Dieu, nous le prions de nous venir en aide et de nous diriger, et le Salut, le 9 Hidja an 1325 (3).

Une lettre semblable a été envoyée aux amels des Guerouan et au Hadj Mouhammad Ech Cherqaouï.

Noms des notables des Aït Yousi à chacun desquels un exemplaire de la lettre a été envoyé :

Si Omar El Houdrami;
Hamman Et Teraz Es Sarr'iny El Mimouni;
Si Omar El Hasan El Oursily;
Mouhammad Ouzfyr;
Aux Aït Soumyz Moha, El Abbas et Ibn Ed Din et à leurs deux tribus ;

(1) Qoran, Sourate VIII, verset 7. Trad. Kazimirski, p. 139.

(2) Qoran, Sourate XXII « Le Pèlerinage à la Mecque », verset 78. Trad. Kazimirski, p. 271.

(3) On peut comparer cette lettre à l'appel à la guerre sainte envoyé par le vizir Ben Dris, avant la bataille d'Isly. *Istiqça*, trad. Fumey, p. 166, vol. II.

L'*Istiqça* ne rapporte aucun texte de proclamation de guerre sainte à l'époque de la guerre de Tétouan.

On peut également, relativement à la guerre sainte *de nos jours*, se reporter à une longue consultation de Si Ahmed ben Khalid En Naciri Es Slaouï. *Istiqça*, trad. Fumey, pp. de 343 à 356. Voir particulièrement de la page 352 à la page 354.

Au qaïd Mouhammad, neveu de Qaïda Kanna ;
Au qaïd Souleïman El Oulany ;
Au qaïd Mouhammad ben Aouïcha;
Au qaïd El Aoudan Fathaly El Djeliouï;
Au qaïd Mouhammad ould Aïcha El Mezouby;
Au Hadj Ould El Hasan ;
Au faqir, au qaïd El Arby El Qotby et à son parent le qaïd Ben Saïd.

Page 7.

Qu'il soit connu par notre présente lettre, que Dieu lui donne une haute influence et fasse exécuter l'ordre qu'elle renferme, que par la force et la puissance de Dieu et par la réunion de ses faveurs et de ses bontés, nous avons accordé aux quatre individus qui en sont porteurs, et qui sont : Saïd ben Allal, Mouhammad, Ahmad et Omar, l'appui des égards et de la considération, et que nous les avons exemptés des charges *makhzéniennes* tant qu'ils seront au service dans nos troupes fortunées, et que nous avons compris dans cette mesure leur père Allal. Nous ordonnons à celui que cela concerne parmi nos amels de prendre connaissance de cet ordre et de s'y conformer, et le Salut, le 20 Hidjat El Haram an 1325 (24 janvier 1908).

A la même date, lettre chérifienne à l'amel Es Sbaïty relativement aux quatre askars ci-dessus nommés, et le Salut, et relativement à l'élargissement de leur frère.

Qu'il soit connu par notre présente lettre, etc., que nous avons accordé au postulant, l'askri Mouhammad ben Abdallah El Boufy, l'appui des égards et de la considération et que nous l'avons exempté des charges *makhzéniennes* tant qu'il sera au service dans nos troupes fortunées, et que nous avons compris, dans cette mesure, son père susnommé. Nous ordonnons à celui de nos amels que cet ordre concerne d'en prendre connaissance et de s'y conformer, et le Salut, le 22 Hidjat El Haram an 1325 (26 janvier 1908).

Même lettre à la même date en faveur d'Ahmad ben Qaddour Ed Doukkaly des Oulad Amrou.

Même lettre à la même date en faveur de Ach Chaouï Saïd, fils du Cheikh Es Shaïmy El Abdy.

Lettre chérifienne au serviteur Es Sbaïty relativement à la plainte d'Ali ben Amar Ed Doukkaly qui demande l'élargissement de son frère et de son fils à qui on a pris ce qui est indiqué en marge, le 29 Hidja an 1325 (2 février 1908).

Chameaux chargés de blé 3.
Chameaux chargés d'orge 10.
Moutons 20.
Pièces d'étoffe de laine 2.
Cheval 1.
Jument 1.
Anes 2.
Bœufs 6.

Lettre chérifienne au serviteur El Kallâly relative à la réclamation de l'askri Ahmad ben Daou, qui se plaint qu'Ahmad Bel Bachir et son frère Lammary lui ont pris ce qui est indiqué en marge, le 29 Hidja an 1325 (2 février 1908).

Douros 3.
Livres de poudre 8.
Haïk de laine 1.

Lettre chérifienne au Qaïd Mouhammad ben Idris El Bouzirary à propos de la réclamation de Saïd ben Allal El Bouzirary, qui se plaint que les trois cheikhs Ahmed ben Ed Djilany, Ben El Fhily et Hammada ben Et Tahar ont violé son domicile, et lui ont volé un âne et quatre douros, le 1er Moharram 1326 (4 février 1908).

Nouvelle lettre chérifienne au Qaïd El Abbas Es Sbaïti lui ordonnant l'élargissement de l'askri El Bachir ben Hammada, le 29 Hidja 1325 (2 février 1908).

Nouvelle lettre chérifienne relative à la réclamation de l'askri Mohammad ben Othman El Boufy, qui se plaint qu'Azouz ben Chokolat lui a pris ce qui est indiqué en marge. Ordre de le lui faire restituer, le 29 Hidja an 1325 (2 février 1908).

Douros 25.
Chameaux chargés de blé 8.
Chameaux chargés d'orge 6.
Une vache et son veau.

Rappel de lettre chérifienne au Qaïd Boulaïd Es Serr'iny relativement à la réclamation de Mouhammad ben Et Taïeb El Abdy, qui se plaint que les Oulad Salem lui ont volé ce qui est indiqué en marge. Ordre de le lui faire restituer, le 28 Hidja an 1325 (1er février 1908).

1 1.
n 1.
ches 1.

Page 8.

Qu'il soit connu par notre présente lettre, etc., que nous avons accordé aux porteurs, Mouhammad ben Azouz El Boufy et à son frère, le taleb Abbas, l'appui des égards et de la considération et une reconnaissance durable, et que nous les avons exemptés des charges *makhzéniennes* et des obligations *sultaniennes*, sauf de leur Zaka et de leur Achour, tant qu'ils seront au service dans nos troupes fortunées et que nous avons étendu cette mesure à leur père susnommé. Nous ordonnons à celui de nos amels que cela concerne et à ceux qui doivent exécuter nos ordres de prendre connaissance de cette mesure, de s'y conformer et de ne pas s'écarter de son intention généreuse, et le Salut, le 29 Hidjat El Haram an 1325 (2 février 1908).

Qu'il soit connu par notre présente lettre, etc., que nous avons accordé au postulant, l'askri, le taleb Ahmed ben Mouhammad Ed Doukkaly et à son frère Mouhammad l'appui des égards et de la considération et une reconnaissance durable tant qu'ils seront au service dans nos troupes fortunées, et nous ordonnons à celui de nos amels qui en a la charge et à celui qui est chargé de l'exécution de nos ordres de prendre connaissance de cette mesure et de s'y conformer, et le Salut, le 29 Hidjat El Haram 1325 (2 février 1908).

Nous avons, par la force et la puissance de Dieu, etc., exempté, sur sa demande, des charges *makhzéniennes* et des obligations *sultaniennes*, sauf la Zaka et l'Achour, l'askri Bouchaïb ben Mouhammad Ed Doukkaly, et nous avons étendu cette mesure aux cinq frères dont les noms sont indiqués en marge. Nous ordonnons, etc., et le Salut, le 29 Hidja 1325 (2 février 1908).

ammad.
rbi.
arek.
ammed.
cinquième est le postulant lui-même).

Nous avons, par la force et la puissance de Dieu, etc., exempté sur sa demande des charges *makhzéniennes* et des obligations *sultaniennes*, sauf la Zaka et l'Achour, l'askri Embarek ben Qaddour et son frère Mahdi El Hamryin. Nous ordonnons, etc., et le Salut, le 29 Hidjat El Haram 1325 (2 février 1908).

Même lettre à la même date en faveur de l'askri Mouhammad ben Abdallah El Hamri.

Qu'il soit connu par notre présente lettre — qu'elle soit élevée par Dieu et que l'ordre qu'elle renferme soit exécuté, et que son utilité apparaisse en la pliant et en la dépliant !... — que par la force et la puissance de Dieu et la réunion de ses faveurs et de ses bontés, nous avons accordé au postulant le taleb Ahmad ben Boujemaa Al M'tougui, de la Zaouïa de Sidy Abdelmoumen, demeurant aux Oulad Bou Aziz des Doukkala, l'appui des égards et de la considération, et une reconnaissance durable, et que nous l'avons exempté de toutes les charges *makhzéniennes* et de toutes les obligations *sultaniennes* ; qu'il ne subisse aucune vexation, et qu'il ne lui soit manqué de respect sous aucun prétexte. Nous avons compris dans cette mesure son frère, le taleb Sid Et Taher, de telle sorte que tous deux ne relèvent en rien de personne, si ce n'est de leurs gouverneurs. Nous ordonnons à celui de nos amels que cet ordre concerne d'en prendre connaissance, de s'y conformer et de ne pas s'écarter de son intention généreuse, et le Salut. Telle est notre volonté fortifiée par Dieu. Le 28 Hidjat El Haram, an 1325 (1er février 1908).

Lettre chérifienne au serviteur El Matṭi ben Hania El Qarqoury relative à la réclamation d'El Hoseïn Bel Hadj Es Serr'ini se plaignant de ce que Mouhammad ben El Moufadil El Archy, des Ahl Zouraz, de son gouvernement, lui a pris un fils en bas âge.

Notre maître, — que Dieu le protège ! — ordonne que l'enfant soit rendu à son père, sans discussion, et le Salut. Le 6 Mouharram El Haram, an 1326 (9 février).

Lettre chérifienne au serviteur Mouḥammad El Akr'ay pour l'envoi du contingent d'askars, de son gouvernement, à S. M. Chérifienne, sur la rivière Oumm Er Rebia. Le 17 Mouḥarram El Ḥaram, an 1326 (20 février).

Lettre pour le même objet et à la même date au serviteur El Hadj Lhasen Khabban.

Lettre pour le même objet et à la même date au serviteur Ahmad El Hadjy Ech Chiadmy.

Page 9.

A notre serviteur dévoué le Qaïd El Habib Baqa... — Que Dieu vous assiste et que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous !... — et ensuite : Ce qui s'est passé entre notre oncle Moulay Djafar et vous, par suite de sa faiblesse et de votre tendance à traiter seul les affaires sans le consulter, est arrivé à notre connaissance chérifienne. Vous faites ce que bon vous semble et selon votre plaisir ; chaque jour vous vous faites excuser de ne pas donner la mouna, quoiqu'elle vous ait été remise à plusieurs reprises et quoique les amels y aient contribué souvent de leur plein gré. Aucun résultat n'est donné par votre manière de faire, et la faute vous en revient tout entière. En conséquence, nous vous ordonnons de vous mettre d'accord avec notre oncle et de ne pas continuer vos agissements, et le Salut. Le 19 Mouharram El Haram, an 1326 (22 février).

Louange à Dieu unique. A notre serviteur dévoué, le Qaïd Embarek ben Saïd El Djelouny, — que Dieu vous soit propice, et que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous !... — et ensuite : Nous avons reçu votre lettre, et nous avons pris connaissance de ce que vous dites au sujet du corrompu Amflous, qui aide ses partisans parmi les Beni Bouzyada par de l'argent, des armes et des cartouches, les excitant contre Allal El Boufiry qui est fidèle à notre Majesté chérifienne, et nous avons également appris par vous que ces gens prennent son parti, grâce aux sommes considérables qu'il leur donne, à tel point qu'Allal met à l'abri ce qu'il a dans sa maison, par suite du manque de secours, et de votre isolement personnel au milieu des tribus corrompues ; nous avons pris bonne note de cela et de tout ce que vous nous avez écrit. Vous auriez dû l'aider et lui porter secours ; si le corrompu attire les gens à lui moyennant mille (douros ?) vous deviez les attirer à vous en leur donnant davantage, car vous êtes un des plus grands amels, et vous êtes supérieur à eux en argent, en armes et en cartouches ; de moindres que vous ont sacrifié dans leur malheur leurs biens et leurs hommes et ne s'en sont pas souciés. L'honneur et la considération suffisent, d'autant plus qu'étant, comme vous le dites, isolé au milieu des tribus corrompues, vous devez avoir la préoccupation de votre ligne de conduite, plus qu'un autre. Quant au Makhzen, il se suffit à lui-

même, partout où il tourne son visage chérifien, pour tout ce qu'il entreprend avec l'aide de Dieu. C'est pour cela que nous vous ordonnons de chasser le trouble de votre esprit et d'agir avec résolution, car vous n'êtes pas des amels dont les actes sont ignorés; profitez de l'occasion contre le corrompu et usez de votre prestige contre lui, de toutes les façons nécessitées par une politique habile pour attirer les cœurs, soit par des armes, soit par des cartouches. Rien de notre part ne vous manquera par la grâce de Dieu et le Salut. Le 21 Mouharram an 1326 (24 février).

Page 10.

Dahir chérifien au moqqadem des tireurs El Hadj Dahman, enregistré le 6 Rebi En Nabaouï El Anouar, an 1326 (19 mars).

Dahir à Ben Al Aziz.

— à Khalifa (ou au Khalifa), frère d'El Fardjy.
— à Ali Zeroual El Askri.
— à Mouhammad ben Embarek Ed Doukkaly El Askri.
— à Mouhammad El Arbi El Bouhiayaouï.
— à Ahmad ben Ibrahim Er Rahaly.
— à Ibrahim ben Qaddour El Bouhiayaouï El Askri.
— au Mechaouri Mouḥammad ben Ahmad El Bekkari.
— à El Bedaly ben Abdessalam El Askri.
— accordant une maison, au derb Tazagarin, dans le quartier de Bab Doukkala au katib Si Ahmad Ech Cherfy.

E. M. B.

NOTES ET DOCUMENTS

Littérature des Musulmans chinois.

Dans son quatrième volume, pp. 512-560, la *Revue du Monde musulman* a publié une série d'études d'un grand intérêt sur la littérature des Musulmans chinois. Ces études ont pour objet deux catégories d'ouvrages : 1° livres arabes et persans ; 2° livres en langue chinoise. Pour les premiers, nous avons le catalogue de la bibliothèque d'une mosquée, et, pour les seconds, quelques livres classiques. Le catalogue a été transcrit et traduit par M. Bouvat, qui a pu identifier une partie des ouvrages, et j'ai réussi à identifier un certain nombre d'autres titres ; on trouvera, plus loin, le résultat de mes recherches.

Les ouvrages de la seconde catégorie sont de deux sortes : les uns entièrement en chinois, les autres contenant des textes en caractères arabes, mais imprimés et reliés à la manière chinoise.

Voici quelques remarques sur les ouvrages chinois contenant des textes en langues musulmanes :

a) Rituel musulman chinois, étudié par MM. Farjenel et Bouvat, pp. 528-539. Un exemplaire de ce livre existe au Musée d'Ethnographie de Berlin.

b) Commentaire chinois du Coran, étudié par les mêmes, pp. 540-546, et dont le Musée d'Ethnographie de Berlin possède aussi un exemplaire. Cet ouvrage ne porte pas sur le Coran entier, mais sur un choix de ses passages ; c'est une anthologie analogue à celle que j'ai décrite dans *Zwei islamische Kanton-Drucke* (1).

(1) *Islamischer Orient*, I, pp. 69 et sq.

c) Calendrier musulman chinois, étudié par les mêmes, pp. 549-560. Cette publication est presque identique à un calendrier que je possède; voici les remarques auxquelles l'un et l'autre donnent lieu :

1° Mon exemplaire mesure 0,59 × 0,37.

2° La *Wikâyat ar-Riwâya*, à laquelle seraient empruntées les prescriptions religieuses, est le commentaire de la *Hidâya*, qui figure au Catalogue donné plus loin.

3° Mon exemplaire n'a, en haut, qu'un seul cartouche avec légende arabe : *Kâl Mohammad : Min khaïr al-ayyâm yaoum al-djoum'a* « Mohammed a dit : Des meilleurs jours, est le jour du vendredi ».

4° La ligne verticale de la deuxième colonne de droite, dans mon exemplaire, fait savoir que le calendrier est pour la 28e année de Koangsiu, la 1308e après la mort du Prophète et la 1318e de l'hégire ; or, l'année 1318 a commencé le 1er mai 1900, tandis que la 28e année de Koangsiu correspond à 1902. Pareille discordance a été relevée dans le Calendrier publié dans la *Revue*, et qui est pour la 34e année de Koangsiu, la 1324e de l'hégire.

5° La numération change dans mon exemplaire, les deux derniers mois ayant été placés au commencement. Après le numéro d'ordre, on indique si le mois est *ta* « grand », ou *siao* « petit », en d'autres termes, s'il a 30 ou 29 jours.

6° Il y aurait lieu de reviser la traduction des indications relatives aux vingt-quatre parties de l'année : mon exemplaire présente des différences dans les parties essentielles, sans parler de celles qui, propres à chaque année, ne pouvaient être semblables dans les deux calendriers.

7° La troisième partie est absolument identique dans les deux exemplaires ; une traduction en sera donnée. Je ne relève plus de différence que dans l'adresse de l'éditeur, ainsi donnée dans mon calendrier : « [Imprimé] dans la ville de Pékin, près de la porte Tchang Y, à l'ouest de la rue des Bœufs (Niou), au sud de la mosquée, à l'établissement Tsy-chan-t'ang, pharmacie ayant pour raison sociale Yang ». Le reste de la légende est peu lisible, la lithographie n'étant pas soignée.

d) Vocabulaire sino-turc, étudié par MM. Ristelhueber et Creste, pp. 523-527. C'est le même ouvrage que celui qui, rapporté par M. von Lecoq, figure au Musée d'Ethnographie de Berlin.

e) *Pao ming tchen tching* « Le vrai (saint) Livre, sublime parole », imprimé à Canton en 1291 (1874), dont M. de Goeje possède un exemplaire ; un autre exemplaire faisait partie de la bibliothèque de feu Ch. Schefer ; je l'ai étudié dans *Zwei islamische Kantondrucke*. C'est un choix d'extraits du Coran.

f) *Da'wât al-Mouslimîn* « Les Prières des Musulmans ». Il ne s'agit pas ici des *da'wât*, mais des *salât*. Cet ouvrage doit sortir de la même officine que le précédent, et je l'ai étudié dans le même travail.

g) *Tchouan pên hui hui pi tou*, catéchisme arabe-chinois publié sans indication de lieu ni de date, et auquel je consacre une notice, faite d'après mon exemplaire, dans un travail sous presse.

h) Calendrier musulman-chinois, en ma possession; voir *supra*, lettre *c*.

***

Le catalogue de la bibliothèque de la mosquée de San li ho, près Pékin, rapporté par M. Ristelhueber, fait l'objet d'une notice de M. Bouvat dans la *Revue*, IV, pp. 516 et sq. M'étant occupé de la littérature d'un genre spécial à laquelle appartiennent les ouvrages dont il donne l'énumération (1), j'ai réussi, malgré le manque d'indications bibliographiques que signale le traducteur, à identifier un grand nombre de ces livres. Voici le résultat de mes recherches :

SCIENCE DE LA MORPHOLOGIE

Zendjânî. Il s'agit de son *Tasrîf* (Brockelmann, I, 283).

Commentaire de Zendjânî. Probablement celui de Taftazânî, sur le *Tasrîf*, imprimé à Constantinople en 1253 (1838). Cf. Brockelmann, *loco citato*, et le catalogue Haupt, nos 269-272.

Sarâh. Erreur du scribe ; il s'agit du *Marâh al-Arwâh*, fameux traité de grammaire, qui, imprimé ou manuscrit, est très répandu partout (Brockelmann, II, 21, et catalogue Haupt, n° 276).

Commentaire du Sarâh (Marâh). Peut-être celui de 'Abdarrahmân ibn Khalîl Arroûmî (Brockelmann, II, 21; cat. Haupt, n° 216).

Le Kahr, en vers. Probablement le traité fort répandu et souvent réimprimé de Ibn Hichâm, *Katr an-Nidâ*; cf. Zenker, *Bibl. orient.*, I, 153, II, 154.

SCIENCE DE LA SYNTAXE

'Awâmil. Cf. Zenker, *opere citato*, I, 134.

Misbâh. Par Al-Moutarrizî (Brockelmann, I, 293).

(1) Cf. *Die arabischen Handschriften der Sammlung Haupt*, en tête du 8e catalogue de la librairie R. Haupt, de Leipzig.

Doû' al-Misbâh. Commentaire du précédent, par Al-Isferâïnî (Brockelmann, I, 294; cat. Haupt, nos 259-260). Il en existe un exemplaire, provenant de la Chine, dans une bibliothèque privée allemande.

Hidâyat an-Nahw. Travail anonyme basé sur la *Kâfiya* d'Ibn Hâdjib (Brockelmann, I, 305; Zenker, *opere citato*, I, 130).

Zamakhcharî. Il s'agit peut-être de son *Asâs al-Lougha*, qui, du reste, appartient à la lexicographie.

SCIENCE DE LA LOGIQUE

Miftâh al-'Ouloûm. Le fameux ouvrage d'As-Sakkâkî (Brockelmann, I, 294).

Tadjrîd [*fî 'ilm al-mantik*] de Nâsir ed-Dîn Toûsî? Cf. Brockelmann, I, 510.

Charh Mitwâl. Serait pour *Charhi Moutawwal*, commentaire du grand ouvrage de Taftazânî sur le *Talkhîs*, extrait du *Miftâh* (Brockelmann, I, 295; cat. Haupt, no 273).

Bayân. L'une des sections de la rhétorique.

Wadâïf. Probablement la *Risâlat al-wadâïf fî'n-nahw* de Al-Djamâlî Ar-Roûmî (Brock., II, 435).

Ma'ânî, *Badî'*. Autres sections de la rhétorique.

SCIENCE DE LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE

Khiyâlî et *Commentaire de Khiyâlî*. Seraient les gloses de Khiyâlî sur le commentaire, par Taftazânî, des *'Akâïd al-Islâm* d'An-Nasafî, dont la mosquée possède un exemplaire (Brock., I, 427; cat. Haupt, nos 43 et 44).

Fikh Akbar. Sans aucun doute, celui attribué à Aboû Hanîfa; cf. Brockelmann, I, 170.

SCIENCE DU SOUFISME

Achi''ât al-Loum'ât. Peut-être un commentaire d'*Al-Loum'a annoûrânîya*: Ibn 'Arabî et Al-Boûnî ont écrit deux ouvrages sous ce titre. Cf. Brock., I, 445, 497.

Commentaire d'Al-Mawâkif. Probablement celui de Djordjânî sur le fameux ouvrage de Îdjî; cf. Brock., II, 216, et le cat. Haupt, no 46.

Fousoûs al-Houkm. Lire *al-Hikam*; c'est le traité d'Ibn 'Arabî (Brock., I, 442).

LEXICOGRAPHIE

Mounbakhit al-Lougha. Lire *Mountakhab.* C'est l'ouvrage de 'Abd Ar-Rachîd ; cf. Pertsch, *Kat. pers. Handschr. zu Berlin*, n° 133, 2. Il a été imprimé à Bombay en 1322 (Haupt, Kat. 15, n° 234).

Djauhar (?). Ce ne peut être que le fameux *Sihâh* de Djauharî (Brock., I, 128).

DROIT CANONIQUE

Wikâyat ar-Riwâya. Le fameux commentaire sur la *Hidâya* de Marghînânî ; j'ai eu la patience d'étudier l'historique de ce manuel, d'une lecture sans intérêt, dans le cat. Haupt, p. VII ; cf. *ibidem*, n° 128.

'Oumdat ar-Ri'âya. Se rattacherait à la *Hidâya.*

Fatâwî Khânî. Sans doute l'ouvrage célèbre de Kâdîkhân (Brock., I, 176 ; Haupt, n° 140).

Kâfi. Probablement *Al-Kâfi fî'l-fouroû'* de Koudâma Al-Makdisî (Brock., I, 398), bien que celui-ci fût hanbalite ; il est l'auteur de *Ar-Raouda fî' l-ousoûl*, qui figure, dans le catalogue de la mosquée, immédiatement après le *Kâfî*, et sur lequel on peut consulter Brockelmann, *loco citato.* La différence des rites (les Musulmans chinois sont hanéfites) n'exclue pas nécessairement ces deux ouvrages.

Hidâya. L'ouvrage capital de cette série ; voir plus haut et ci-après.

Bidâya. La *Bidâyat al-Moubtadi*, ouvrage de Marghînânî dont la *Hidâya* n'est qu'un commentaire. Cf. Brock., *loco citato.*

Nahâwiya. Probablement la *Nihâyat al-Kifâya*, commentaire de la *Hidâya* (Brock., I, 376).

'Inâya. Autre commentaire du même ouvrage (Brock., I, 377).

Zoullat (*Zallat*) *al-Kâri* « L'Action de glisser du lecteur ». Traité concernant les fautes les plus fréquentes dans la prière, par Nadjm ad-Dîn An-Nasafî (Brock., I, 428).

Fatâwî Saghîrî : lire *Soughrâ*, par As-Sadr Ach-Chahîd ou Al-Khâssî Al-Khârezmî (Brock., I, 374, 380).

Machroûh Bazdawî. Intervertir les deux termes ; c'est un commentaire sur les *Ousoûl al-Fikh* de Bazdawî (Brock., I, 373) ; voir aussi plus loin le Charh Yazdawî.

Charh Tahâwî. Ce commentaire porte sur la *Moukaddama fî ousoûl ad-Dîn* de Tahâwî, traité de dogmatique (Brock., I, 174).

Djâmi' al-Kabîr. Par Mohammed ibn Al-Hasan.

Kanz al-Mastoûr. Le même que le *Kanz ad-Dakâïk* qui figure plus loin ?

Mouhît. Le même ouvrage que celui que le catalogue attribue, à tort, à Fakhr ad-Dîn Râzî ?

Khoulâsa. Le traité d'Al-Kaïdânî sur la prière ? (Brock., II, 198).

Kachf al-Asrâr. Sans doute le commentaire d'An-Nasafî sur son célèbre *Al-Manâr*, indiqué plus loin (Brock., II, 196).

Fatâwî Sarkhasî. Aucun auteur portant le nom de Sarkhasî n'a compilé de fetwas.

Le... d'Aboû'l-Laith. Serait la *Moukaddama* d'As-Samarkandî (Brock., I, 196 ; cat. Haupt, nos 56-57 ; voir encore ci-après).

Fatâwî Dhahîrî. Peut-être le recueil d'Ibn Zouhaïra (Brock., II, 381).

Dhakhîn. Peut-être pour *Dhakhîra* ; on a, plus haut, un *Tafrîd* « Confession de l'Unité de Dieu », qui pourrait être le même ouvrage, Al-Korachî étant l'auteur d'un *Dhakhîrat at-Tafrîd* (Brock., II, 342).

Ousoûl Sighâr. Doit être traduit par : « Le petit traité sur la science des Ousoûl al-Fikh ».

Chir'at al-Islâm. Ouvrage très répandu de Imâmzâdè Achchardji (Brock., I, 375 ; cat. Haupt, no 192).

Le Mouhît de l'imam Fakhr ad-Dîn Râzî. Cette attribution du catalogue est erronée. Peut-être s'agit-il de l'ouvrage de Sarkhasî (Brock., I, 372).

Machârik [*al-Anwâr*] d'As-Saghânî ? Cf. Brock., I, 361, et le cat. Haupt, no 36.

Charh 'Oumdat. Voir *supra*.

Moukaddama. Probablement le traité d'Aboû'l-Laith As-Samarkandî qu'on a vu plus haut.

Mandhoûma. Doit être *Al-Mandhoûma an-Nasafiya fi'l-khilâfiyyât* d'An-Nasafî (Brock., I, 428 ; voir ci-après).

Touhfa. Le *Touhfat al-Moulouk* ? Cf. Brock., I, 383.

Koudoûrî. Le *Moukhtasar* de cet auteur est étudié dans les medresés hanéfites (Brock., I, 174 ; cat. Haupt, nos 147-149).

Charh Hidâya. Un des nombreux commentaires de la *Hidâya*.

Khizânat al-Fikh. Par Aboû'l-Laith As-Samarkandî (Brock., I, 196).

Kanz al-'Ibâd. Livre étranger au droit ; il existe, sous ce titre, un commentaire du *Kitab al-Aourâd* d'As-Souhraverdi (Brock., I, 441).

Charh Yazdawî. Lire Pazdawî ; cf. *supra*.

Masâdir Roûzeni. Lire *Az-Zaouzanî* ; il s'agit d'un traité de grammaire (Brock., I, 288).

Mânâr. On a déjà vu un commentaire de cet ouvrage (Brock., II, 196).

Akhbâr Sahâïf. Le second mot indiquerait que l'ouvrage est incomplet ; il s'agirait d'un recueil de traditions, *akhbâr.*

Mousaffâ [*Al-*]. Un commentaire de la *Mandhoûma* déjà citée.

Faouz an-Nadjât. Livre répandu dans l'Asie centrale et en Extrême-Orient ; M. Brockelmann ne le cite pas. J'en ai décrit un exemplaire imprimé à Tachkent (1).

Yanâbî' [*al-'ouloûm*, ou bien *al-ahkâm* ?]. Cf. Brock., I, 508, II, 163.

Tadjnîs. Probablement *At-Tadjnîs wa'l-mazîd fî'l-fatâwî* de Marghînânî (Brock., I, 378).

Charh Tahdhîb. Peut-être un commentaire du *Tahdhîb fî 'l-fouroû'* d'Al-Baghawî (Brock., I, 364).

SCIENCE DE L'EXÉGÈSE

Tafsîr Kabîr. Ce commentaire de Râzî m'a été désigné à Yarkend sous le même titre (2).

Fath al-Bayân. Si c'est bien l'ouvrage du « roi de Bhopal », nous avons un nouveau témoignage de l'énergie avec laquelle ce compilateur vaniteux s'efforçait d'attirer l'attention sur ses travaux.

Tafsîr Cheikhzâd. Le commentaire de Baïdâwî avec les gloses de Mohammed ibn Moustafâ Cheikhzâdè (Brock., I, 417 ; voir *supra*).

Tafsîr Baïdâwî. On sait que ce commentaire du Coran est le plus répandu de tous (Brock., I, 417).

Tafsîr Roûh al-Bayân. Peut-être de Ismâ'îl Hakkî Al-Broûsawî, mort vers 1715 (Brock., II, 440).

SCIENCE DE L'ASCÉTISME

Khatb. Lire *Khoutab* « Sermons ». Il s'agit probablement de ceux, très connus, d'Ibn Noubâta (Brock., I, 92).

Le Gulistan. Sans être à proprement parler un livre « ascétique », l'ouvrage de Sa'dî peut figurer parmi les livres de *Zouhd.*

Mirsâd al-'Ibâd. A pour auteur Ibn Chahwâr Nadjm ad-Dîn Dâya, mort en 1526 (Brock., I, 448).

Firdaous. Doit être le *Firdaous al-'Ibâd* de Fannâ Khosrô (Brock., I, 344).

(1) *Buchwesen*, dans *Mitt. Sem. Or. Spr.*, 1904, Abt. II, 98.
(2) Voir mon *Chinesisch Turkestan*, p. 51.

Anîs. C'est bien l'ouvrage d'Al-Mou'âfâ Al-Maousilî ; mais le véritable titre est *Ouns al-Mounkati'în* (Brock., I, 358).

'Adjâïb al-Makhloûkât, Gharâïb al-Maoudjoûdât. Ces deux titres n'en font qu'un ; c'est le fameux ouvrage de Kazwînî, publ. par Wüstenfeld.

Nouzhat al-Madjâlis. Par As-Saffoûrî (Brock., II, 178).

Fath ach-Chamî. Peut-être pour le commentaire *Fath al-Bârî* de Ibn Hadjar Al-'Askalânî sur le *Sahîh* de Boukhârî (Brock., I, 159). Ibn Hadjar pourrait bien être « le Syrien ».

***

Si l'on envisage cette collection au point de vue historique, le problème qui se pose est le suivant : comment se fait-il que l'on n'y voie, pour ainsi dire, pas figurer les ouvrages anciens de la littérature arabe, et que parmi les livres de la décadence on y trouve un nombre relativement considérable de travaux ayant pour auteurs des Turcs-Osmanlis ? Ce n'est pas en raison de leur valeur, qui est minime, que ces ouvrages ont été choisis. Leur choix n'est pas en rapport avec les raisons de l'introduction de l'Islam en Chine.

L'entrée de l'Islam en Chine est un fait que l'on ne peut préciser ni géographiquement ni historiquement ; les adeptes de la foi nouvelle la portaient partout où ils pouvaient arriver ; pour la Chine il faut distinguer deux voies, le chemin de terre, *iter mercatorum ad Seres*, et la voie maritime par les ports du golfe Persique, les Indes, l'archipel Malais et les ports de la Chine méridionale (1). J'insiste sur l'impossibilité de donner des dates, d'autant plus que la tradition islamo-chinoise s'est plue et se plaît encore à narrer avec une fantaisiste abondance de détails deux expéditions, qui auraient été faites l'une au temps du Prophète par son oncle Wahb ibn Rabha à Canton, l'autre par le khalife Aboû Dja'far, lequel aurait, en 755, envoyé 4.000 soldats au secours de l'empereur Sou-Tsong, menacé par le rebelle In-Lo-Chan (2). Il s'entend que le Nord de la Chine était plutôt attaqué par terre, le Sud par mer. En tout cas nous pouvons supposer que, vers l'an 1200, le nombre des Musulmans fixés en Chine ne dut pas être considérable et ne dépassa pas quelques centaines de milliers d'individus ; l'accroissement énorme qui se produisit ensuite est dû à la période mongole (3). On sait

(1) Cf. mon étude : *Zur Chinesischen Umschrift des Arabischen* dans le *T'oung Pao* (série II, vol. VIII, n° 5, p. 707).

(2) Cf. Dabry de Thiersant, p. 57 et 77.

(3) Voir mon étude : « China und der Islam » (*Der Islamische Orient*.

que le chiffre actuel est évalué à 20 millions (1) ; on connaît en outre les efforts faits par les Musulmans dans toute la Chine pour opérer des conversions à l'Islam et notamment attirer à leur religion les nombreux enfants abandonnés (2). La catégorie des Musulmans convertis par la tolérance des empereurs mongols était peu instruite des détails de la religion, aussi peu que les premiers envahisseurs du temps de la ferveur religieuse. Le mouvement de conversion était déterminé par des intérêts politiques et économiques ; les initiateurs se contentaient de propager la formule de confession et quelques pratiques du culte, ils se souciaient peu des savantes questions du dogme et de la loi canonique (3), et évoluaient sous l'influence du milieu infidèle qui les environnait, et spécialement des doctrines taoïstes et confucianistes — le bouddhisme étant abhorré à cause de son iconolâtrie. Les relations avec leurs coreligionnaires occidentaux présentaient des difficultés presque insurmontables, les migrations étant toujours fort mal vues par le gouvernement chinois.

Après la chute de l'empire mongol, la route de terre, popularisée par

pp. 46 et suiv.), où je tiens compte des travaux méritoires de Schefer et de Devéria sur les Musulmans de l'Asie intérieure et de la Chine.

(1) On a souvent exagéré et parlé de 30 et même 34 millions. Les excellentes remarques présentées par la *Revue du Monde Musulman* (vol. I, p. 388) méritent une sérieuse attention ; le chiffre proposé de 15 millions paraîtra très vraisemblable à tous les esprits modérés.

(2) Voir mon étude *China und der Islam,* pp. 44 et suiv.

(3) C'est à l'époque mongole que l'usage du persan comme langue de la littérature religieuse dut se répandre en Chine. Reste à examiner à quel degré le persan a été un intermédiaire littéraire. Mais ce fait demeure que l'un des deux livres imprimés à Canton et décrit par moi donne les prescriptions en persan. Je rappelle le récit, si important, de Ibn Batoûta, qui, dans toutes les villes chinoises par lui visitées, a rencontré des Musulmans sachant le persan. Voir aussi mon travail *China und der Islam.* Il est visible que cette connaissance du persan est un héritage de l'ère mongole. Le gouvernement du grand Qaan avait des relations suivies avec l'empire des Il-Khans ou Houlagouides de Perse ; il dut alors se produire un continuel mouvement de civilisation de Perse en Chine ; le mouvement inverse semble avoir été moins considérable et avoir porté plus sur les marchandises que sur les personnes. On ne saurait douter que les dessins de caractère bouddhique relevés sur des vases provenant de Mésopotamie et fabriqués vers 1300 ne soient introduits de l'Extrême-Orient. Cf. mon étude sur les soi-disant bustes de femmes (en réalité bustes de Bodhisatvas) dessinés sur des vases, dans *In Sachen der ostwestlichen Beziehungen in der Kunst der islamischen Lander.* (Orientalistische Literaturzeitung, 1906, pp. 173-185). La région frontière où de tout temps les deux groupes de civilisation de la Chine et de l'Asie antérieure se sont rencontrés pour lutter l'un contre l'autre a connu de singuliers mélanges; de là des problèmes fort intéressants et riches en expériences nouvelles qui se posent devant la science.

Djinguiz, fut délaissée. La grande steppe qui s'étend entre la Kachgarie et la Grande Muraille était presque infranchissable.

De temps à autre pourtant, un empereur ou un prince chinois épousait une fille d'une famille noble musulmane ; dans les cortèges figuraient des mollahs, qui apportaient avec eux un peu de ces sciences dont leur classe s'enorgueillit dans les autres pays de civilisation islamique. L'exemple le plus connu, et peut-être le plus fécond en conséquences au point de vue de l'Islam en Chine, est celui du célèbre empereur K'ien-Loung (1736-1795), qui comptait une femme musulmane dans son harem ; elle obtint le droit de construire une mosquée adossée à la muraille extérieure de la ville impériale et flanquée à l'écart d'un groupe de maisons où elle logea son cortège (Hui-tze-ying, champ musulman). Les mollahs qui avaient accompagné la princesse étaient munis du bagage indispensable de littérature savante ; il est probable que le trésor vénéré des vieux livres conservés en de grands coffres date de ce temps. On peut être sûr qu'il ne s'y trouve rien d'extraordinaire. De semblables événements qui entraînaient le transport d'un certain nombre de livres arabes et persans n'étaient pas cependant sans établir une communication entre les empires.

Du fait que le fonds principal de cette littérature importée se compose de livres composés par les savants de la Transoxiane, ou de l'Empire ottoman, il faut conclure que l'Islam hanéfite de cette époque (du seizième au dix-huitième siècle) était sous l'influence des deux grands centres de la science musulmane, Stamboul et Boukhara-Samarkand; bien que séparés par les pays chiites, ces deux centres étaient, au moins au temps de l'époque ottomane, en relations continuelles ; même pendant la décadence, le siège du khalife reçut souvent des visites de Transoxaniens. On connaît les grands voyages à Constantinople de personnages de la cour de 'Omar Khân, prince de Khokand (1809-22) (2). Ce même prince avait des relations avec l'empereur de la Chine; si même elles n'étaient pas toujours amicales, elles entraînaient des rapprochements qui devaient avoir une influence sur les Musulmans chinois : auprès de ceux-ci les gens de Khokand étaient en effet des géants de science. On ignore si les sultans osmanlis pratiquaient, dès ce temps, la politique à la mode aujourd'hui, et consistant à

(1) V. Arendt : Peking und die westlischen Berge (*Mitt. Geograph. Gesellschaft Hamburg*, 1889), pp. 6-30. Cf. le récit de Ali Ekber Khitaï donné par Schefer dans les *Mélanges orientaux* : d'après ce récit, l'empereur avait fait bâtir à Khanbaligh quatre mosquées.

(2) Cf. ma notice dans le *Buchwesen* (*Mitt. Sem. Orient. Sprachen*, 1904, II, pp. 86 et suiv.)

rehausser leur prestige en envoyant partout des émissaires qui prêchent la concentration de l'Islam, et désignent comme centre naturel le siège très saint de l'Émîr El-Mou'minîn ; de semblables émissaires n'ont jamais manqué, il est vrai, mais on les employait avec moins de bruit et de suite. Ces agents, du reste, n'étaient point au service du mouvement intellectuel.

***

Un mot maintenant sur l'avenir de l'Islam en Chine.

Aucun pronostic n'est actuellement possible : l'Empire du Milieu s'est mis en marche; on sait à peu près dans quelle direction; mais on ne saurait conjecturer les péripéties d'une telle évolution. Le rôle de l'Islam en particulier ne peut être prévu. Quelque importance que l'on accorde aux masses humaines et aux causes économiques, la puissance d'action des individus supérieurs est un élément avec lequel il faut compter, Que demain surgisse dans le Kansou, le Chensi ou le Yunnam un homme de génie qui apporte à l'Islam des suggestions fécondes, nous pouvons assister à une surprenante révolution, et voir se développer l'immense force d'une population physiquement supérieure à la foule chinoise non musulmane hébétée par l'usage de l'opium et mille autres vices. Bien qu'ignorante des prescriptions orthodoxes, cette population musulmane demeure ferme dans sa croyance en un seul Dieu et sa fidélité au prophète Mohammed : elle a fait preuve de valeur guerrière dans de nombreux combats contre ses maîtres et oppresseurs. Si même rien ne vient ébranler les masses musulmanes, elles garderont leur position en face du Chinisme, au cas où celui-ci rejetterait la domination mandchoue et chercherait à unifier l'empire contre l'agression franque; l'alternative est claire : ou les Chinois nationaux et les Chinois musulmans se fondront en un groupe guidé par le principe de nationalité et l'idée de la défense, ou des luttes éclateront qui affaibliront les deux partis et faciliteront aux étrangers le partage du butin. Des concessions devront être faites des deux côtés en vue d'éviter la catastrophe souhaitée par les puissances « amies de la Chine ».

Ces puissances, d'ailleurs, font un mauvais calcul quand, poussées par d'aveugles convoitises, elles rêvent d'arracher à 400 millions de Chinois leur indépendance ; ce n'est pas avec les populations non développées que l'on fait les meilleures affaires, mais avec celles qui, sous l'impulsion d'un vigoureux esprit national, accroissent leurs forces intellectuelles et économiques. Le programme de la Chine ne saurait désormais être que le suivant : développer toutes ses forces, sous l'impulsion de l'idée nationale, pour résister efficacement aux agressions.

Les Musulmans marcheront-ils de pair avec les Chinois ? Il faudrait que les Chinois se résignent à reconnaître la valeur des cultures autres que celle représentée par leurs lettrés ; il faudrait, d'autre part, que les Musulmans étudient sérieusement la littérature chinoise (l'ancienne et la moderne) ; des deux côtés il y a à vaincre de sérieuses difficultés.

Mais même si les Musulmans ne s'orientent pas dans le sens du Chinisme national, un autre moyen existe pour eux de servir leur patrie, une autre voie leur demeure ouverte vers les trésors intellectuels accumulés par les peuples du monde classique et de culture méditerranéenne, grâce à l'*arabe*. On ne se fait aucune illusion sur la valeur absolument nulle de la plupart des productions de langue arabe ; il faut même reconnaître que les livres sacrés de l'Islam n'ont qu'une mince valeur pédagogique ; mais que l'on veuille bien considérer l'extrême habileté avec laquelle la pseudo-science de l'Islam s'est assimilé l'appareil de la philosophie grecque en créant une terminologie qui rend fidèlement jusqu'aux nuances de la pensée hellénique ; que l'on envisage l'évolution si curieuse de l'arabisme et le travail sérieux et intelligent par lequel il cherche à dominer et à fondre la double substance des littératures européennes et arabes ; on avouera que l'arabe offre aux Musulmans chinois un moyen de se rapprocher de la culture générale qui n'est pas méprisable. Malheureusement la même faute grave a été commise par les Musulmans chinois et par les Osmanlis ; pendant des siècles, les uns et les autres ont considéré le persan comme apte à devenir l'intermédiaire de la culture occidentale ; il serait urgent de revenir de cette erreur, d'importer en Chine des livres arabes, et d'y former une vigoureuse école arabisante. L'essentiel est d'arracher les Musulmans à la torpeur ; de quelque côté qu'ils se tournent, ils amélioreront leur situation actuelle et se délivreront de l'esprit d'isolement vaniteux qui les anime encore.

De ce qui précède, il est permis de tirer une conclusion sur les prophéties émises relativement à l'avenir de l'Islam en Chine. M. Arnold est fort avisé de noter l'idée des Musulmans eux-mêmes en insistant sur leur puissance d'assimilation : « The zealous spirit of proselytism with which the Chinese Musulmans are animated secures for them a constant succession of new converts and they confidently look forward to the day when Islam will be triomphant throughout the length and breadth of the Chinese Empire » (*The Preaching of Islam*, Westminster, 1896, p. 257). En 1867, le sinologue russe Wassilyew s'était déjà prononcé sur la question musulmane dans sa brochure sur « *le Mouvement du Mohamédanisme en Chine* » ; il avait dépeint sous des couleurs effrayantes les conséquences de l'islamisation de l'Empire Céleste. Par contre, M. Dabry de Thiersant voit tout en rose dans son

travail, *le Mahométisme en Chine*, où se trouve le premier essai d'histoire de l'Islam chinois et de ses ambitions ; il écrit (I, p. 333) : « Si la Chine se divise, les Musulmans des provinces dans lesquelles domine l'Islamisme en profiteront pour former un ou plusieurs États dont la durée dépendra de la capacité, de la sagesse de leurs gouvernants, et surtout de la volonté d'Allah. Si, d'un autre côté, la Chine régénérée parvient à reconstituer ses forces de manière à devenir une des premières puissances du globe, on peut supposer que dans ce travail de réorganisation, une fois maîtresse d'elle-même, et plus éclairee par le contact avec l'Occident, elle s'empressera de rejeter ses cultes d'erreur et de déception pour embrasser une religion ayant pour base l'adoration de l'être suprême et que, dans ce cas, elle adoptera en principe, de préférence, l'Islamisme, qui, déjà représenté par plus de vingt millions d'adhérents, concorde plus que toute autre religion de l'Occident avec le sensualisme et l'épicurisme matérialiste de l'Extrême-Orient. Mais si jamais ce grand fait venait à s'accomplir, que l'Europe se rassure... Il est permis d'espérer, après avoir vu Rome, qui fut jadis le centre du paganisme, devenir le pivot du monde catholique, que l'Islamisme chinois, qui a déjà emprunté au christianisme ses dogmes les plus élevés, finira à son tour par s'absorber entièrement dans cette doctrine, qui comme lui rend à la divinité le culte qu'on lui doit, mais qui, de plus, a pour but la régénération, le salut de l'humanité, en même temps que le développement des progrès de la vraie civilisation. »

Nous n'avons en réalité rien de bon à espérer au cas où l'*Ecclesia militans* de l'Islam atteindrait en Chine au triomphe qu'elle rêve. Comme toutes les Églises triomphantes, celle-ci serait intransigeante. Il faut quelque naïveté pour croire aux belles phrases des croyants humiliés, et s'imaginer qu'un beau jour l'Islam chinois se fondra dans la doctrine chrétienne.

Mais il n'y aurait aucun danger à tourner l'esprit de la population vers le travail ; quiconque est sérieusement occupé n'a de temps ni pour l'intrigue politique ni pour cette émulation vaine qui se croit à chaque instant menacée. Les Musulmans chinois auront à travailler beaucoup pendant plusieurs dizaines d'années avant d'arriver à un niveau égal à celui, par exemple, de leurs coreligionnaires d'Égypte et d'Algérie ; ils connaîtront pendant ce temps des périodes d'effervescence religieuse ; il y aura toujours parmi les autres partis un parti fanatique ; mais une fois l'esprit européen inoculé à une partie de la population, la fermentation cessera d'être redoutable. Ce n'est pas en Basse Égypte qu'un régime à l'européenne rencontre de réels dangers, c'est du côté des derviches du Soudan. Il en sera de

même en Chine ; la population se trouvera apaisée dans toutes les provinces où une culture commune servira de lien.

D'ailleurs toute spéculation sur les conséquences salutaires ou fatales d'un triomphe de l'Islam est parfaitement vaine. Le triomphe absolu rêvé par les Musulmans ne se produira pas. La Chine sera ce qu'elle a toujours été, ce qu'elle est encore, c'est-à-dire non musulmane, ou elle ne sera pas.

MARTIN HARTMANN.

Épigraphie musulmane chinoise.

L'étude de l'Islam chinois doit encore à la mission d'Ollone d'intéressantes contributions, par l'estampage d'une stèle de la mosquée de Pé sen, à Tchen tou. Cette stèle porte deux inscriptions, l'une arabe, contenant une citation du Coran que M. E. Blochet, le savant auteur de tant d'importantes études sur l'Islam en Asie, a bien voulu identifier ; l'autre, chinoise, est une liste de souscriptions recueillies dans le but de restaurer et d'agrandir la mosquée. Nous devons à notre éminent collaborateur, M. A. Vissière, l'analyse de cette seconde inscription, fort curieuse.

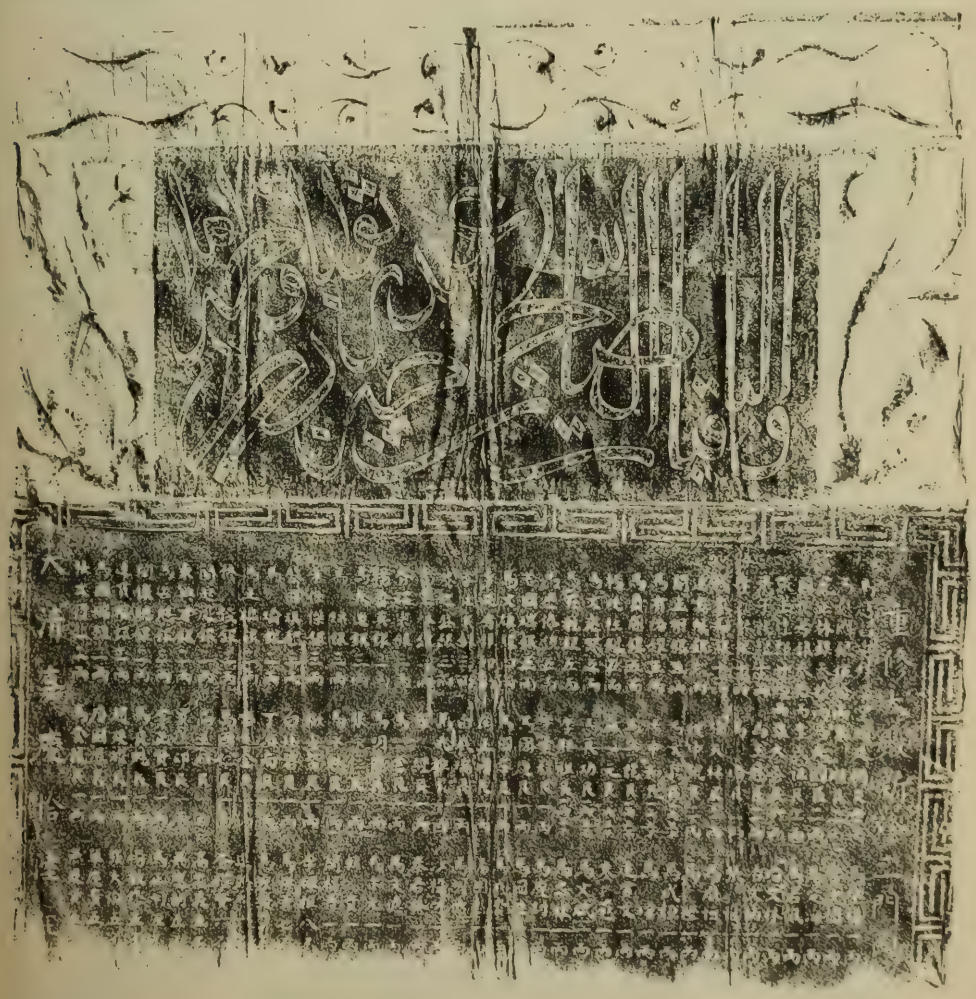

***

L'inscription arabe, en caractères neskhi, mesure 66 sur 34 centimètres et comprend une portion du 47e verset de la sourate 18 du Coran والبا قيات الصالحات خير عندربك ثوابا وخير املا ;

عند est écrit عندى et le graveur, ne comprenant pas le modèle qu'il avait sous les yeux, a complètement défiguré le mot ربك. La traduction du verset complet est : « La fortune et les fils sont l'ornement de la vie du monde, et les œuvres qui subsistent, les œuvres pies sont meilleures auprès de ton Seigneur comme récompense et meilleures comme espérance. »

D'après les lexicographes arabes dont les opinions ont été réunies par Lane (I, pp. 238-239), البا قيات الصالحات désigne en général toute bonne œuvre qui procure une récompense, une عبادة, ou qu'on fait dans le but d'en obtenir une récompense ; plus spécialement la récitation des cinq prières, le pèlerinage, le jeûne du Ramadhan et, suivant d'autres autorités également, la récitation des formules : لا حول ولا قوة الا بالله et سبحان الله الحمد لله لا اله الا الله الله اكبر.

E. Blochet.

***

La partie chinoise est l'estampage incomplet d'une stèle portant une liste de souscriptions pour la restauration et l'augmentation des édifices d'une mosquée (probablement). La partie inférieure manque.

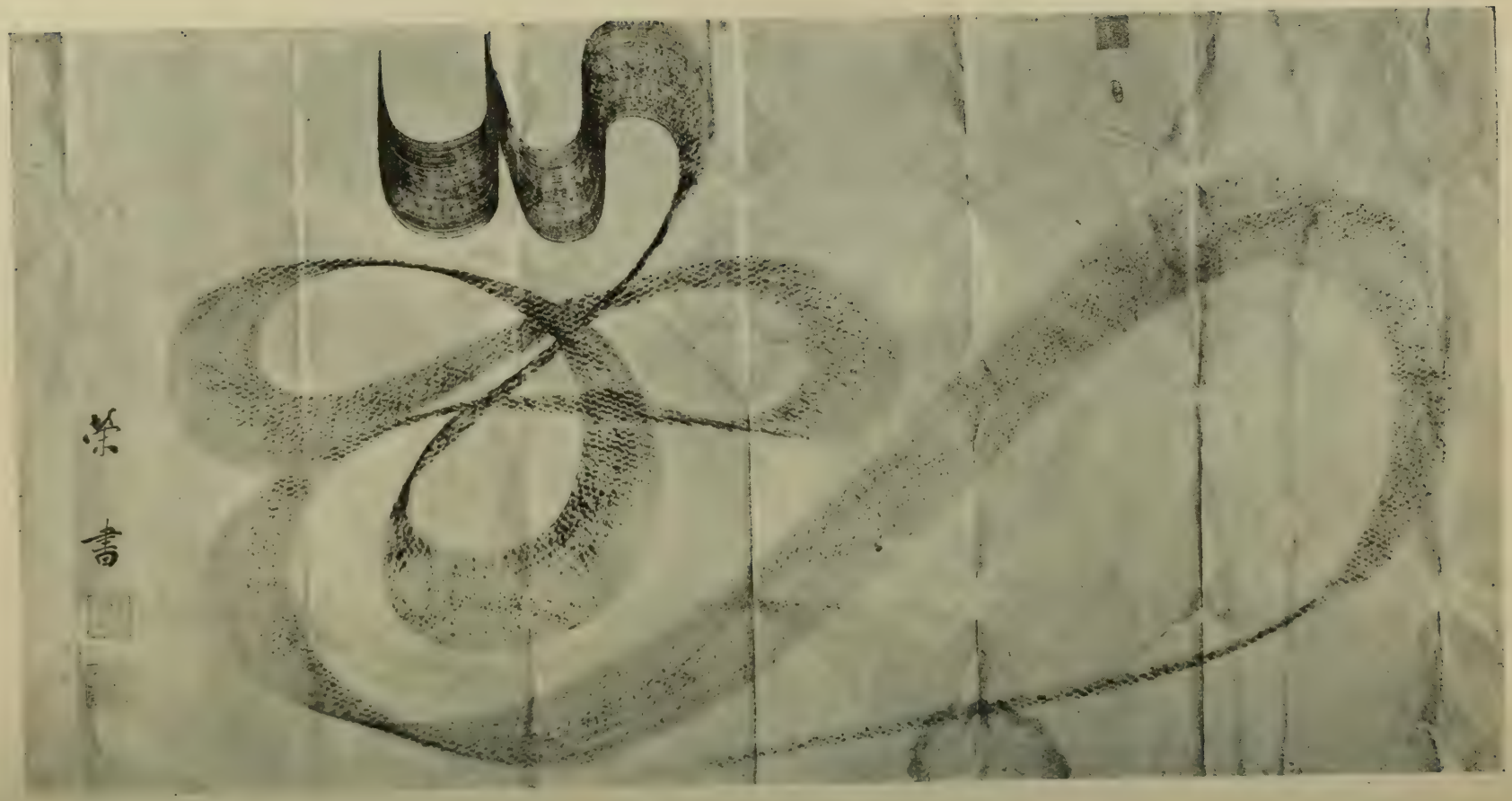

Monogramme de Mosquée.

A droite, en gros caractères, figure le commencement d'un titre ; en voici la traduction :

« ..... qui ont restauré la grande salle et construit nouvellement..... la seconde porte ».

Au milieu se trouve une liste de souscripteurs, avec le montant des souscriptions individuelles, dont nous n'avons que les trois colonnes supérieures. Voici un exemple des mentions :

« Ma Tchan-K'oueï, argent : 2 onces (ou taëls) ».

Sur cette liste, le nom de famille Ma, le plus fréquent de ceux que portent les Mahométans chinois, revient très souvent.

A gauche est le commencement de la date d'érection :

« ..... de la 16e année Kia-K'ing de la grande dynastie T'sing (= 1811) ».

***

En même temps que cet estampage, M. d'Ollone nous a fait parvenir un panneau de mosquée contenant, au milieu, le nom d'Allâh. Nous laissons encore ici la parole à M. Vissière :

A gauche du monogramme en lettres arabes figurent les deux caractères *Jong* et *chou*, qui signifient « écrit par Jong », et au-dessous desquels se trouvent deux cachets rouges.

Sur le premier, on lit en caractères antiques chinois : « Tsen-yao » (surnom du calligraphe).

Sur le second, plus bas : « Sceau de Yang Koueijong » (nom de famille et nom personnel du même).

A droite sont deux autres cachets portant : celui d'en haut « Tsenyao, deuxième des frères », et celui d'en bas « *hio, kou*, étude de l'antiquité » (surnom ou devise).

La mention manuscrite extérieure porte la date de « l'année Koueimao du règne Kouang-Siu », soit 1903.

A. Vissière.

L'Islam au Bornéo britannique septentrional

BORNÉO BRITANNIQUE SEPTENTRIONAL

Historique : L'histoire moderne du Bornéo britannique septentrional commence avec l'occupation de l'île Labuan par le gouvernement britannique en 1847.

En 1865, M. Mosès, consul d'Amérique à Brunei, obtint pour lui-même du Sultan de grands territoires, qui passèrent plus tard à la British North Borneo Company. Les territoires et les droits acquis par M. Mosès furent transférés par lui à une Compagnie américaine qui envoya à Bornéo un représentant, M. Forrey. Après un séjour de quelques mois aux bords du fleuve Kimanis, M. Forrey quitta le pays et son départ eut pour résultat l'abandon complet du projet d'y former une compagnie.

En 1872, la « Labuan Trading Company » y envoya M. W. C. Cowie, qui s'établit à Sandakan. Cette compagnie, dont les directeurs étaient M. Carl Schomburgk et M. Y. D. Ross, fit de bonnes affaires pendant trois ans, grâce aux négociations et traités conclus par M. Cowie avec le Sultan de Soulou qui possédait toute la côte nord-est du Bornéo, du golfe Maroudou jusqu'à l'île Siboutou.

En 1877, M. Forrey traita avec le baron Overbeck et MM. Alfred et Edward Dent pour l'abandon des droits qu'il avait acquis en 1865.

M. W. C. Cowie avec le sultan de Soulou et sa suite en 1898.

Ces messieurs formèrent un syndicat en 1878, après avoir acquis du Sultan de Soulou, influencé par M. Cowie, ses territoires de Bornéo avec l'abandon de tous ses droits. On obtint en outre du Sultan de Brunei l'abandon de ses territoires au syndicat, sous réserve de certains droits.

M. Alfred Dent retourna en Angleterre, où, avec l'aide de personnages influents, il parvint à former, en 1881, la « British North Borneo Provisional Association, Limited », qui prit en main la direction des affaires du Bornéo britannique septentrional. Après avoir reçu de la reine la « Charte royale », on forma en mai 1882 la « British North Borneo Company ».

Tous les droits territoriaux et souverains furent transmis à la Com-

pagnie, moyennant une allocation aux deux Sultans de Brunei et de Soulou, et on commença à organiser une administration pour assurer la sécurité et le développement des ressources du pays.

La Compagnie acquiert en mai 1884 le fleuve Putatan, en novembre 1884 le district de Padas, y compris les fleuves importants de Padas, de Kalias, de Tawaran et de Bangawan, en février 1885 le fleuve Kawang, et en avril de la même année les îles Mautanani. Ce

Le roi de Soulou et sa suite.

fut M. W. H. Freacher, le premier gouverneur du territoire de la Compagnie, qui fit les négociations pour obtenir les territoires que nous venons d'énumérer.

En 1888, le territoire de la Compagnie fut déclaré « Protectorat anglais » et reçut le nom de « The State of North Borneo ».

En 1890, la Compagnie céda l'île de Labuan au gouvernement anglais, qui la plaça sous son administration directe.

En mars 1898, après la rébellion de Mat Salleh, M. Gowie força le Sultan de Brunei à céder à la Compagnie les districts de Menkabong, Menggatal, Inanam, Api-Api, Membakut et Kwala-Lama, ainsi que tous les territoires, lacs, baies, fleuves etc., situés au nord du fleuve Padas qu'il avait conservés jusqu'alors.

La somme annuelle payée par la Compagnie aux deux sultans et aux autres chefs indigènes pour les territoires cédés n'est que de 2.313 L.

Colonies européennes (chrétiennes) et population.

Les endroits gouvernés directement par des Européens sont : Labuan, Mempakol, Putatan, Gantian (Baie Gaya), Ambong, Kudat, Sugut,

Ouvriers javanais à Bornéo Nord.

Sandakan (chef-lieu actuel), Lahad Datu (Baie Darvel) et Tavao (Cowie Harbour), ainsi que toutes les localités plus ou moins proches de la côte.

Dans l'intérieur il n'y a que Pénungah, Kaningow, Ténom, Beaufort et Bukau. Dans tous ces endroits il y a des colons européens. La population totale s'élève environ à 180.000 âmes.

Colonies musulmanes.

Le nombre des Musulmans s'élève approximativement à 41.220, qui, d'après leurs nationalités se répartissent ainsi :

29 Arabes, qui sont tous marchands.

1.071 Malais, originaires pour la plupart de l'île de Sumatra.

200 Chinois, marchands, agriculteurs et surtout orpailleurs.
200 Indiens, colporteurs, négociants.
6.373 Souliotes, originaires de l'archipel Soulou.
10.885 Bajans.
6.767 Brunéis.
320 Illanuns.
2.612 Kédajans.
1.000 Sungéis.

Musulmans de l'intérieur.

67 Sarawaks.
90 Tutongs.
3.960 Javanais, Banjarais et Béjanais.
862 Idahans.
6.784 Padas, indigènes du Bornéo.

Les principaux centres musulmans sont :

Jesselton, Beaufort, Ténom, Kudat, Sandakan, Lahaddatu, Tawao, ainsi que d'autres petites colonies situées sur les fleuves Ségama et Kinébatangan.

Les sultanats indépendants n'existent plus, les chefs indigènes sont surveillés, ils ne s'occupent guère que du maintien de l'ordre dans leurs districts, soutenus d'ailleurs dans cette tâche par une force armée de

470 hommes, composée de Sikhs, de Pathans, de Brunéis, de Dayaks, etc., que le gouvernement met à leur disposition. Partout le code pénal indien est en vigueur. Pour les affaires purement religieuses des Musulmans, la communauté musulmane applique les lois du Coran. Les ecclésiastiques musulmans sont rétribués par le gouvernement et leurs principales fonctions consistent à prêcher dans les mosquées, à assister aux cérémonies de mariage, à donner l'éducation et l'instruction religieuse.

Famille musulmane des environs du fleuve Ségama.

Le nombre des Musulmans augmente malgré les deux missions, l'une catholique romaine et l'autre protestante, qui se sont établies dans le pays pour convertir les païens au christianisme.

La mission protestante a une église et une école à Sandakan et des succursales à Kudat, Labuan et Kaningow.

La mission catholique a son siège à Sandakan et, à peu près sur tous les points de la côte, des chapelles. Un assez grand nombre de païens se sont convertis au catholicisme, surtout les Dusuns.

Le gouvernement a, dans plusieurs de ses départements, des commis indigènes et chinois ; on en trouve : dans l'office colonial, le trésor et les douanes, les départements des districts de province, la police, l'administration des prisons, le département médical, le Land Office, l'administration des télégraphes, de la presse et des postes.

LABUAN

L'île de Labuan compte environ 9.000 habitants, dont 8.000 sont Musulmans, presque tous Malais, et quelques Chinois. Le nombre des Européens s'élève à 50.

Musulmans aux environs du fleuve Ségama.

BRUNEI

Ce sultanat est placé depuis 1888 sous le protectorat britannique et compte 50.000 habitants, dont 12.000 environ appartiennent à la religion musulmane. Le sultanat est gouverné actuellement par le Sultan Hachim Djélil-ul-Além Ekmel-ud-Din, secondé par un Haut-Commissaire anglais qui exerce le contrôle sur les affaires administratives.

SARAWAK

En 1842 un Anglais, sir James Brooke, originaire de Combe Crove près Bath, obtint du Sultan de Brunei le territoire de Sarawak et devint Rajah. Entre 1861 et 1885 plusieurs territoires furent ajoutés, et en 1890 le district de Limbang, en 1905 celui de Lawas y furent annexés. Sarawak fut placé sous le protectorat anglais en 1888.

Notable musulman avec sa famille et sa suite.

Indigènes musulmans.

La population totale s'élève à 350.000 habitants, dont 80.000 professent la religion musulmane. Tous sont des Sunnites, à l'exception de quelques Indiens et Persans. 40.000 Musulmans sont des Malais, le reste se compose d'Arabes, d'Indiens, de Séïds, de Kayans (indigènes), de Dayaks (indigènes) et de Chinois.

Il y a environ une centaine de Musulmans qui s'embarquent chaque année pour faire le pèlerinage de la Mecque. Ils acquièrent ainsi le titre de Hadji, qui leur vaut la plus grande considération de la part des autres Musulmans.

Mosquée à Kouching (Sarawak).

L'Islam, quoique faisant des progrès à Sarawak, n'a guère pénétré jusqu'ici à l'intérieur du pays. Les conversions ont ordinairement lieu, lorsqu'un Kayan ou Dayak veut épouser une femme musulmane.

Dans la mosquée principale de Kouching, on prie tous les vendredis, à l'occasion de la Khoutbé pour que le Khalife, Sultan de Turquie, vive longtemps et soit heureux.

Les indigènes musulmans ou non-musulmans prennent une large part dans l'administration du pays. Le Conseil supérieur du Rajah, par exemple, est composé de sept membres. De ces sept membres, cinq sont des indigenes, dont quatre appartiennent à la religion musulmane.

MOHAMMED DJINGUIZ.

L'Islam aux Straits-Settlements.

Le chiffre total des Musulmans habitant la colonie des Straits-Settlements (Singapore, Penang, Wellesley et Malacca) est approximativement de 267.278. Le recensement a lieu tous les dix ans, et le dernier ayant été fait en 1901, ses chiffres ne sont plus bien exacts aujourd'hui. Ceux que nous donnons peuvent être considérés comme les plus proches de la vérité. L'augmentation probable de la population depuis 1901 est résumée dans les chiffres ci-dessous. Dans la statistique, ni les rites, ni les nationalités ne sont indiquées séparément.

Dans toute la colonie il y a 587.909 habitants, dont 267.278 sont des Musulmans : on trouve parmi eux 38 Turcs.

Ils se répartissent ainsi dans les différents districts :

1. — *Sinpagore* :

Européens et Eurasiens.	7.944	dont aucun Musulman			
Chinois	164.041	—	4.920 Musulmans		
Bajanais ou Boyanais et Bugis	4.000	—	4.000	—	Chaféites
Javanais et Javi-Pekams.	9.580	—	9.580	—	—
Malais	25.089	—	25.089	—	—
Malais-Bugis [de Macassar].	2.000	—	2.000	—	—
Bengalis.	3.242	—	2.000	—	Hanéfites
Tamils et autres. . .	13.791	—	7.000	—	—
Arabes et autres . . .	1.000	—	1.000	—	Chaféites
Madras [Militaires] . .	750	—	49	—	—
Manila-man [des Philippines].	94	—	5	—	—
Cinghalais.	244	—	24	—	—
Persans.	6	—	6	—	Chiites
Autres nationalités . .	1.490	—	aucun	—	—
	233.271	dont	55.673	Musulmans	dont 6 chiites

Les Tamils musulmans s'appellent « Orang-Kling », les Tamils Hindous, « Orang-Hindou ».

Des 7.000 Tamils musulmans provenant de l'Inde méridionale,

4.000 sont des Orang-Klings Chaféites, et 3.000 des O.-Klings Hanéfites.

Les Orang-Klings ne constituent dans l'Inde méridionale que 5 p. 100 de la population totale, tandis que dans les Straits-Settlements il y a environ 50 p. 100 de Klings parmi les Tamils; cela vient de ce que les Klings émigrent en plus grand nombre que les Hindous.

Mosquée des Malais aux environs de Singapore.

2. — *Pénang, Wellesley et Dindings* :

Européens et Eurasiens.	3.105	dont	aucun Musulman		
Chinois	98.424	—	2.952 Musulmans		
Atchinois.	100	—	100	—	Chaféites
Javanais.	1.500	—	1.500	—	—
Boyanais.	400	—	400	—	—
Javi-Pékams	7.308	—	7.308	—	—
Malais	105.000	—	105.000	—	—
Malais-Bugis	10	—	10	—	—
Sam-Sam et autres . .	114	—	114	—	—
Africains et Arabes. .	600	—	600	—	—
Siamois, Birmans, Cinghalais et autres . .	2.181	—	218	—	—
Tamils			908	—	Hanéfites
Bengalis.	1.816	—	12.000	—	Chaféites
	36.057	—	et 3.000	—	Hanéfites
	256.615	dont	134.110 Musulmans		

Les Sam-Sam sont des Siamois musulmans ou des Malais de la même religion parlant le siamois.

Les Bengalis sont des gens originaires de Calcutta.

3. — *Malacca* :

Européens et Eurasiens.	1.672	dont aucun Musulman			
Chinois	19.394	—	880 Musulmans		
Javanais et indigènes. .	400	—	400	—	Chaféites
Boyanais.	100	—	100	—	—
Malais	75.000	—	75.000	—	—
Bugis	10	—	10	—	—
Tamils	1.276	—	800	—	—
			et 200	—	Hanéfites
Bengalis	74	—	50	—	—
Arabes	50	—	50	—	Chaféites
Cinghalais et autres . .	47	—	5	—	—
	98 023	dont	77.495 Musulmans.		

Mosquée des Malais à Singapore.

La ville de Malacca a environ 100.000 habitants qui proviennent de sang atchinois, javanais et siamois. Il y a des Arabes, des Indiens,

des Japonais, des Chinois et des Portugais. Les Malais sont agriculteurs, charretiers, pêcheurs et bateliers.

4. — *États confédérés malais :*

Ce sont les États de Sélangor, de Négri-Sémbilan, de Pérak et de Pahang, tous sous la protection anglaise, depuis 1874.

Ils sont gouvernés par des Sultans secondés par des résidents subordonnés directement au gouverneur des Straits-Settlements. Au mois de juillet 1895, les quatre États conclurent un traité avec le gouvernement britannique par lequel l'administration du pays fut confiée à un résident général; ces États, par le même traité, s'engagèrent à fournir un contingent de troupes. Le sultanat de Johore, sans avoir adhéré à cette convention, céda néanmoins la représentation de ses affaires à l'extérieur au gouvernement britannique.

Sur un nombre total de 678.595 habitants, il y a 352.718 Musulmans, qui se répartissent ainsi :

a) *Sultanat de Sélangor :*

Européens et Eurasiens.	1.063	dont aucun Musulman			
Chinois	108.768	—	3.251 Musulmans		
Indigènes, Javanais, Atchinois et autres . .	6.345	—	6.345	—	Chaféites
Malais	33.997	—	33.997	—	—
Bengalis.	1.123	—	615	—	Hanéfites
Manila-mans, Birmans, Tamils, Cinghalais .	15.816	—	7.908	—	—
Arabes et Africains . .	38	—	38	—	Chaféites
Japonais, Annamites, Siamois	318	—			
Prisonniers et population flottante . . .	1.213	—	324	—	—
	168.789	dont 52.478 Musulmans			

b) *Sultanat de Négri-Sémbilan:*

Européens et Eurasiens. . .	449	dont aucun Musulman			
Chinois	32.901	—	987 Musulmans		
Indigènes, Javanais, Atchinois, Bugis et autres	2.234	—	3.234	—	Chaféites
Malais.	54.683	—	54.683	—	—
Bengalis	419	—	209	—	Hanéfites
Tamils, Cinghalais	5.189	—	2.594	—	

Mosquée (premier plan) à North Bridge Road Singapore.

Mosquée de malais et temple chinois (au fond) à Singapore.

Arabes, Africains.	29	dont	29	Musulm.	Chaféites
Annamites, Japonais, Siamois.	74	—	aucun	—	
Population flottante	50	—	13	—	
Habitants	96.028	dont	60.749	Musulmans	

c) *Sultanat de Pérak.*

Européens et Eurasiens. . .	1.252	dont	aucun	Musulman	
Chinois	149.375	—	4.479	Musulmans	
Indigènes, Javanais, Atchinois et autres	10.681	—	10.681	—	Chaféites
Malais.	131.027	—	131.027	—	—
Birmans, Manila-mans . . .	82	—	4	—	—
Bengalis	3.665	—	1.832	—	Hanéfites
Tamils	30.978	—	15.489	—	
Cinghalais	221	—	22	—	
Arabes, Égyptiens, Africains.	367	—	367	—	Chaféites
Japonais et Siamois	645	—	aucun	—	
Population flottante	1.372	—	845	—	
Habitants	329.665	dont	164.746	Musulmans	

Comme tribus indigènes, il y a les Dayaks et les Sambos, dont une petite partie seulement appartient à l'Islam. La tribu des « Sakaï » ressemble beaucoup aux Malais, mais elle les déteste comme des envahisseurs. Les Sakaïs vivent de chasse et d'agriculture. C'est l'exploitation de l'étain qui nourrit une très grande partie d'indigènes et de Chinois immigrés. Dans tout le Sultanat de Pérak, on compte, sur une population de 340.000 âmes environ, au moins 150.000 Chinois, presque tous occupés dans les mines.

d) *Sultanat de Pahang.*

Eurasiens et Européens. . .	180	dont	aucun	Musulman	
Chinois	8.695	—	258	Musulmans	
Indigènes, Javanais, etc. . .	7.855	—	7.855	—	Chaféites
Malais.	65.571	—	65.571	—	—
Arabes et Africains	448	—	448	—	—
Tamils	918	—	459	—	
Japonais, Siamois, Cinghalais et autres	137	—	aucun	—	
Bengalis	309	—	154	—	Hanéfites
Habitants	84.113	dont	74.745	Musulmans.	

5. — *Johore.*

Le sultanat indépendant de Johore compte environ 300.000 habitants, dont 150.000 sont des Musulmans malais, javanais, klings, boyanais, arabes et bengalis. A l'exception de 500 Bengalis et de 1.000 Orang-Klings, qui sont Hanéfites, tous sont Chaféites.

Cimetière de la famille du sultan de Johore Bahrou.

6. — *L'île de Christmas* (Océan Indien).

Cette île dépend de la colonie des Straits-Settlements et possède 760 habitants, dont 150 Musulmans.

7. — *Les îles Cocos ou Keeling.*

Ces îles, qui sont administrées par le Gouverneur des Straits-Settlements, comptent aujourd'hui 650 habitants, dont 350 Musulmans.

Dans tous les chefs-lieux de la colonie et des États confédérés malais, comme Singapore, Penang, Kuala-Lumpur, Ipoh, Taiping, etc., le nombre des Musulmans est assez considérable.

La grande majorité de la population du sultanat de Pahang, pays

très superficiellement exploré, est musulmane, ainsi que celle des districts de Kuala-Kangsar et Krian, du sultanat du Bas-Pérak, des districts de Kuala-Pilah et Tampin dans Négri-Sémbilan.

Dans le sultanat de Sélangor, il y a plus de Chinois (païens) et d'Hindous que de Musulmans, ainsi que dans les districts de Kinta, de Larut (sultanat de Pérak), de Sungei-Ujong et de Yelebu (Négri-Sémbilan).

Mosquée de Johore.

***

Les Musulmans sont presque tous Sunnites, à l'exception de quelques Indiens qui ont leur mosquée à Singapore. Ils ne forment pas des sociétés religieuses séparées, comme beaucoup de gens le croient à cause de la mosquée particulière, mais seulement des écoles différentes.

Il existe trois organes religieux : *Al-Imam*, revue panislamique, mensuelle, destinée à la propagande ; et le *Taman-Pengtahwan*, bi-hebdomadaire, publiés tous deux à Singapore; le troisième, le *Chahaya Pulau Pinang*, bi-hebdomadaire, est publié à Penang; tous les trois sont publiés en langue malaise. Un autre journal musulman est publié à Singapore en langue tamile.

L'esprit de ces journaux est très loyal vis-à-vis du Gouvernement

britannique, étant donné que les fonctionnaires anglais comprennent et lisent le malais et le tamil.

Il y a beaucoup de sociétés musulmanes dont l'origine date sans doute du mouvement qu'on appelle en Europe mouvement panislamique. Mais le Gouvernement leur a imposé le devoir de se faire enregistrer officiellement, ce qui leur a fait perdre une grande partie de leur influence.

A Singapore, on compte au moins 70 sociétés musulmanes, à peu près autant à Penang et dans les autres localités ; leur programme, ou du moins leur programme officiel, est d'un caractère presque exclusivement social ou sportif.

Voici la liste des sociétés établies à Singapore :

Noms des sociétés.	Nombre des membres mahométans.	Professions.	Objets des sociétés.
—	—	—	—
Dar-ul-Adab . . .	90	Commis, marchands.	Foot ball
Ekwanool Masakeen.	70	Commis, marchands, mécaniciens, boys.	Lecture du Coran
Bab ool Essan . . .	70	— —	— —
Fathol Karib . . .	105	— —	Foot-ball
Arab Club	60	Marchands	Célébration annuelle du Mévloud.
Sajaralool Moontaha.	65	Boys, cochers, etc.	Foot-ball
Dar-ul-Khaïr . . .	75	— —	—
Mohamedan Cricket.	50	Boys.	—
Dar-ul-Ahfiah . . .	55	Pêcheurs, boys, etc.	—
Dar-ul-Bahar . . .	70	— —	—
Babool-Ahman . .	50	— —	—
Fathool Moonee . .	60	Boys, cochers.	—
Malayu Habaktian Raja	80	Pêcheurs, marins.	—
Bintang Timor . .	70	— —	—
Radin Mas. . . .	80	Marins, commis.	—
Sun Light	50	Relieurs, boys, etc.	—
Showkatool Islam .	50	Boys.	Lecture du Coran
Peranakan Club . .	90	Boys, coolies.	Lecture du Coran et Foot-ball
Amal-ul-Khaïrat. .	60	Marchands, etc.	Lecture du Coran
Noorool Ahsikeen .	65	Commis, marchands, etc.	Foot-ball.

Nombre des mosquées : à Singapore, 7, dont 4 Chaféites; à Penang, 5, dont une Chaféite; dans la province Wellesley, 3; dans les États confédérés malais, 10; à Malacca 4, et à Johore 1.

Il est difficile de dire si l'Islam en général fait ou non des progrès

Intérieur de la mosquée de Johore.

dans cette région. Rien ne semble indiquer qu'il diminue et il est certain que l'influence exercée sur les communautés musulmanes de la Malaisie par les centres religieux de la Mecque et du Caire est plus que jamais active et vivante.

MOHAMMED DJINGUIZ.

Papers on Malay subjects Published by direction of the Government of the Federated Malay States.

R. J. Wilkinson, F. M. S. Civil service, General Editor. **History**, Part I. Events prior to British Ascendency. Part II. Notes on Perak History. By R. J. Wilkinson, Kuala Lumpur, 1908, in-8, 107 p.

Nous avons déjà parlé ici même (1) de l'intéressante initiative prise par l'Angleterre dans la Malaisie britannique pour familiariser ses aspirants fonctionnaires avec la langue, les mœurs, la civilisation malaises. L'éditeur général choisi par le gouvernement des États fédérés malais, M. R. J. Wilkinson, dont la compétence en ces matières est bien connue, vient de publier dans la série historique des *Papers* une étude des plus substantielles, dont la première partie est consacrée à la Malaisie péninsulaire avant la domination anglaise et la deuxième, qui lui sert en quelque sorte d'appendice, à l'histoire particulière de Pérak durant la même période, c'est-à-dire depuis ses origines légendaires, à son gouvernement, à la situation du *Mantri* (ministre, conseiller royal) de Larut, vassal de Pérak, jusqu'aux événements qui amenèrent l'intervention britannique.

L'intention primitive de l'auteur en publiant cette brochure, après une édition critique des minutes du Conseil de l'État de Pérak de 1877 à 1879, était de donner, à la suite d'une large esquisse de l'histoire de la Malaisie péninsulaire, une relation détaillée de l'établissement des Anglais dans les Détroits. Mais il fit ensuite réflexion que cet établissement a été et est encore un sujet d'âpres controverses auxquelles ne mettrait pas fin certainement un exposé, si fidèle et si impartial fût-il, des faits de la cause. D'autre part, ces controverses étaient déplacées et inutiles dans une étude comme celle-ci, d'un but pratique et éducatif. C'est pourquoi il s'en tint sagement au passé que son éloignement met hors d'atteinte des passions et des intérêts particuliers.

Le premier chapitre de la notice s'occupe des sauvages aborigènes qui, refoulés ou métissés par les Malais, sous les noms de Semang, Jakun, Sakai, à des stades de civilisation divers, mais tous inférieurs, traînent une existence nomade et précaire dans la Péninsule dont ils furent les premiers occupants, sinon les autochtones. Les beaux travaux de MM. Skeat et Blagden ont fixé définitivement, croyons-nous, l'histoire

(1) Voir *Revue du Monde musulman*, mars 1908, p. 571 sqq.

de ces peuplades misérables et si anciennes, qui avant un siècle seront peut-être totalement éteintes.

Leur état de civilisation rudimentaire, leur absence de langue écrite les rendent incapables d'aider à reconstituer par leurs traditions ou leurs chroniques l'histoire ancienne de la Malaisie britannique. Malheureusement, l'archéologie de cette dernière n'y supplée guère, et le chapitre très documenté que lui consacre M. W. la montre bien inférieure en monuments du passé, soit à Java, soit au Cambodge, soit même à la partie nord de la Péninsule.

Quelques inscriptions ont été découvertes à Kédah, dans le district nord de Wellesley, dans le district central de la même province et dans l'île de Singapore. L'une est une formule bouddhique ; les autres sont en trop mauvais état pour qu'il ait été permis de les identifier de façon précise. Les plus anciennes remontent, croit-on, aux cinquième et sixième siècles de J.-C.

L'inscription de Singapore — en écriture kawi ou ancien javanais mêlé de sanscrit — découverte autrefois par Raffles a été brisée : ce qui en reste fait penser qu'elle datait sans doute du troisième ou quatrième siècle de notre ère. Quelques autres rares stèles ou fragments de pierre sculptée se retrouvent en divers endroits ; de plusieurs le zèle des Musulmans a fait un *kèramat*, ou lieu saint, auquel ils ont rattaché la légende de quelque apôtre de l'Islam. Telle pierre est devenue l'épée, le bouclier ou la cuiller du saint, et l'on ne s'est pas fait faute, à l'occasion, d'effacer la première ligne d'une inscription pour y graver l'ordinaire : « Au nom de Dieu, le Puissant, le Miséricordieux. »

A côté de ces quelques épigraphes, divers objets attestant une civilisation non malaise ont été mis à jour. Ce sont quelques bronzes anciens en forme de cloche, une statuette en bronze du Bouddha, divers ustensiles en fer ou en poterie. Les travaux d'anciennes mines, abandonnées avant la venue des Malais, dénotent le passage d'une race trop civilisée pour pouvoir jamais être confondue avec les aborigènes. Les Malais prétendent que ces étrangers étaient des Siamois. M. W. suggère que « les hommes du Siam » dont parlent les traditions pourraient bien être les Cambodgiens, qui occupaient alors toute la vallée de Ménam... *Adhuc sub judice lis est.* Ce qui est certain, c'est que la Malaisie britannique, avant la venue des Malais, a été souvent visitée, mais non occupée de façon durable par des races très civilisées, tandis que pour les États de Kédah, Kelantan, Trang et Singapore, il y a des traces évidentes de puissants États bouddhistes comme celui de Langkasuka.

Au midi comme au nord, la terrible invasion siamoise changea tout

et aux quatorzième et quinzième siècles, quand les Malais vinrent s'établir sur les territoires de Pérak, Johore, Malacca et Pahang, il ne rencontrèrent aucune résistance dans ces belles contrées complètement dévastées et dépeuplées. D'après les traditions malaises, le premier ancêtre des dynasties indigènes actuelles fut le légendaire Sang Sapurba, fils de Raja Surân, « le Maître de l'Est et de l'Ouest », descendant lui-même d'Alexandre le Grand et époux d'une sirène, fille du roi de la mer, dont l'histoire est contée dans les annales ou chroniques malaises (1).

Si tous les détails de cette histoire ont un caractère purement légendaire, le fond qui s'en retrouve dans toutes les chroniques et traditions est certainement vrai et c'est un prince malais de Palembang qui fonda Singapore. Bien entendu, le sultan de Pérak prétend descendre en ligne directe de Sang Sapurba et un de ses *datos* ou chefs, Sri Nara Diraja, se flatte de descendre aussi sûrement de Batha, le héros sorti de l'écume du taureau que montait Sang Sapurba quand il émergea des flots sur la terre de Palembang. Encore en février 1907, conte M. W., quand, devant le haut commissaire anglais, il fut procédé à l'installation du Raja Bendahara, le dato Sri Nara Diraja récita sur lui la formule mystique en langue oubliée que Batha est dit avoir prononcée en proclamant Sang Sapurba lui-même et dont l'omission porterait malheur au raja et à l'État.

Les documents tant chinois (2) que siamois et javanais confirment que Singapore fut fondée par des Malais de Palembang. De même toutes les relations sont d'accord sur l'horreur du sac de cette ville par les Javanais que M. W. place entre 1360 et 1377, alors que d'autres historiens la font d'un siècle antérieure. Il est d'ailleurs un des premiers à constater l'incertitude actuelle de toutes les dates de l'histoire des peuples malais. Il admet encore, à la suite de M. C. O. Bladgen (3), à l'encontre de ce qui était jusque-là provisoirement reçu, l'impossibilité de s'en référer aux récits malais, constamment contredits par ceux des étrangers et particulièrement en ce qui concerne Singapore et Malacca.

(1) Voir *Sadâjrah Malâyou. Le livre des chroniques malaises*, trad. A. Marre, p. 27.

(2) Voir les *Notes on the Malay Archipelago and Malacca*. Compiled from Chinese sources by W. P. Groeneveldt, parues dans les *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen*, deel XXXIX, Batavia, 1877, in-4.

(3) Cf. *The medieval chronology of Malacca*, by C. O. Blagden, dans *Actes du onzième Congrès international des Orientalistes*, Paris, 1897, 2e section, *Langues et archéologie de l'Extrême-Orient* (Paris, 1898, in-4, p. 239 sqq.)

M. W., d'après les sources chinoises, plus sèches mais plus exactes, recule la fondation de Malacca de 1252 à la fin du quatorzième siècle et consacre quelques pages aux rois qui y régnèrent entre 1500 et 1511, c'est-à-dire jusqu'à la domination des Portugais. Il conte l'expédition de Lopez de Sequeira, en 1509, à la cour de Malacca, expédition qui faillit, malgré son caractère pacifique, se terminer de façon sanglante par suite du formalisme des Malais et de l'ignorance des Portugais en matière d'étiquette extrême-orientale. Après un échange de présents, de promesses d'amitié et de trafic entre la cour et le mandataire européen, celui-ci, pour marquer de la manière la plus éclatante ses dispositions amicales, s'avisa de passer au cou du *Bendahara* (premier ministre) une chaîne d'or enrichie de pierres précieuses ; les Malais présents y virent une sorte d'audacieuse main-mise sur ce haut personnage et par suite une grave injure à son caractère : ils auraient massacré tous les Portugais sans l'intervention du Sultan lui-même, qui dit : « Ne maltraitez pas cet homme ; il ne connaît pas nos usages. » Néanmoins, les Portugais durent partir au plus vite et chercher du renfort à Cochin (1).

Deux ans plus tard, en 1511, Alphonse d'Albuquerque entrait dans Malacca en conquérant, bannières déployées et canons tonnant.

L'histoire des Portugais à Malacca, illustrée par les grands souvenirs de Camoens et de saint François-Xavier, se termina en 1641, à la prise de Malacca par les Hollandais. A dire vrai, elle avait déjà succombé moralement dès 1606 quand l'amiral hollandais Cornelis Matelief de Jonge eut écrasé la flotte portugaise chargée moins de conquérir pour sa nation que d'empêcher les autres d'approcher des positions déjà occupées. Le Portugal, dont l'orgueil était peut-être plus grand que le mercantilisme, se souciait de régner autant que de commercer : la Hollande et l'Angleterre ne se soucièrent longtemps que de trafic.

(1) Cf. *Sadjârah Malâyon*, trad. A. Marre, p. 237-238. — De nos jours encore, on blesse gravement un Cambodgien en lui touchant la tête et il est défendu de porter la main sur le roi, même pour le protéger. C'est ainsi qu'on a pu voir, en 1899, le roi Norodom, affaibli par la maladie, gravir péniblement les degrés du bûcher où allait être brûlé le cadavre de sa mère, sans qu'une main osât se présenter pour l'aider. Un ritualisme d'étiquette presque aussi exagéré existait d'ailleurs autrefois à la cour d'Espagne : on se rappelle Philippe III mourant, à moitié asphyxié par la trop forte chaleur d'un brasero, parce que les serviteurs qui seuls pouvaient écarter le fauteuil du roi, ou le brasero, étaient absents ; Marie-Louise d'Orléans, femme de Charles II, désarçonnée par son cheval dans une chasse et traînée sur le sol devant les courtisans paralysés pour lui porter secours par la défense absolue de « toucher à la reine ». Un gentilhomme français brava l'étiquette pour la secourir et dût se réfugier ensuite dans un monastère ayant droit d'asile, jusqu'à ce que le roi lui eût accordé des lettres de grâce.

C'est ce que montrent à merveille un rapide historique des premières relations commerciales de l'Angleterre avec l'Extrême-Orient et les procédés topiques de la Compagnie des Indes Orientales qui, préoccupée à la fois d'or et de respectabilité, rappelait sans cesse à ses agents que « la gloire d'un facteur est le gain de ses commettants ; le contraire, son discrédit », mais les engageait à lire des livres de dévotion et à donner le bon exemple partout. Ils entendaient à merveille, et aussi mal payés que peu scrupuleux, ils « tondaient » de leur mieux « les brebis » ou « les pourceaux », c'est-à-dire les indigènes, buvaient ferme, se débauchaient et au besoin poussaient le zèle pieux jusqu'à passer à l'Islamisme. Les Hollandais ne leur cédaient en rien comme cupidité ou cruauté : à Makassar ils avaient rendu le commerce avec les Européens impossible pour « avoir mis à mort le neveu bien-aimé du roi, plus à la façon de cannibales que de chrétiens ». En Cochinchine, comme ils avaient une fois payé le roi avec des piastres fausses, les étrangers qui abordaient par la suite étaient jetés dans une barque qu'on allait faire chavirer, puis les indigènes harponnaient ensuite les naufragés comme des poissons. Tous ces hardis flibustiers, que leurs aventures romanesques rendent parfois un objet d'admiration pour les jeunes esprits, étaient en somme d'assez vilains personnages, cupides, fourbes, sans moralité, dont les exploits faisaient grand tort aux pays qu'ils disaient représenter et à toute l'Europe. Leurs relations, souvent pittoresques, manquent trop de sens politique, d'indications précises, sur les mœurs et les croyances des populations qu'ils visitaient. Il est vrai qu'on devrait encore plus blâmer les hypocrites sociétés de marchands qui les envoyaient, bien approvisionnés de livres pieux, rançonner les contrées sous prétexte d'y établir des comptoirs, les rétribuaient mal et sacrifiaient plus volontiers leur vie que leurs propres dividendes.

Ce fut l'intérêt mieux entendu qui finit par triompher de ces procédés de basse piraterie et lui substituer un esprit de douceur politique, de tolérance, de loyauté dans les transactions, qui inaugura l'ère des rapports actuels : les Anglais et les Hollandais s'y engagèrent les premiers, justement parce qu'ils étaient plus commerçants et par suite mieux capables de discerner leurs intérêts, tandis que les Espagnols et les Portugais, plus imbus d'idées impérialistes, de domination et d'assimilation, s'aliénaient les indigènes par leur intolérance religieuse et politique. M. W. conclut, avec le professeur Seeley, auteur du fameux livre *The Expansion of England*, que chaque fois que l'Angleterre a cédé à l'impérialisme, ce fut au détriment de la solidité de son immense domaine colonial, car si le négociant, par intérêt, a des égards pour l'indigène, le conquérant, imbu de sa force et de sa civilisation supé-

rieures, le traite avec un mépris qui finit par les démoraliser tous les deux.

La théorie trouve toute son application dans l'histoire très curieuse des rapports des Hollandais avec la Malaisie péninsulaire. Cette étude de la Péninsule, qui comporte toute la première partie de la brochure, mène ainsi jusqu'à l'intervention anglaise. La deuxième partie traite de l'histoire et du gouvernement indigène de Pérak, de ses nombreux dignitaires dont les titres et les qualités sont presque aussi nombreux que ceux des mandarins du Cambodge. Une note sur le *Mantri*, ou ministre de Larut, pays dépendant de Pérak, qui joua un certain rôle politique, une autre note sur les troubles chinois à Larut et à Pérak en 1862, un court exposé de la politique anglaise dans les affaires de Pérak en 1873, l'incorporation de Pérak aux États fédérés malais et plusieurs appendices justificatifs, dont l'un est une intéressante liste des sultans de Pérak, terminent le volume.

Composé sans souci d'harmonie littéraire, mais avec un visible désir de sincérité, de clarté et de mesure dans l'importance accordée aux divers points traités, ce petit manuel, qui est au courant de tout ce qui a été écrit de sérieux sur le sujet, cherche surtout à donner, sous une forme concise et logique, la somme la plus grande de renseignements précis : il est bref, substantiel et sûr.

A. C.

Le Béloutchistan d'après l'administration britannique (1).

DISTRICT DE LORALAI

Le district de Loralai a été formé en 1903 des tahsils de Musa Khel et de Bori, enlevés au district de Zhob, et des tahsils de Barkan, Duki et Sanjarvi, enlevés au district de Thal Chotiali (aujourd'hui Sibi). Sa superficie est de 7.999 milles carrés (2). Il tire son nom d'un affluent de l'Anambar ou Nari. Il se compose essentiellement d'un grand nombre d'étroites vallées orientées E.-O. ou N-S. et resserrées entre des montagnes dont la hauteur varie entre 3.000 et 10.000 pieds. La plaine la plus étendue de la région est celle de Thal-Chotiali, dont l'aspect ne diffère pas de celui des plaines de l'Afghanistan méridional ; vue des hauteurs environnantes, elle ressemble à un vaste lac, tant ses épaisses couches de limon présentent une surface parfaitement plane et unie. Le centre et l'ouest du district appartiennent au bassin de l'Anambar ; l'est et le nord, aux bassins de divers cours d'eau affluents de l'Indus. La plus grande partie du district présente un aspect triste et désolé, les vallées desséchées et rocheuses alternant avec des plaines dépourvues de végétation ; c'est seulement dans la vallée du Naréchi et la région environnant Hoori que la nature apparaît moins revêche; des torrents périodiques y arrosent des prairies plantées surtout de peupliers.

Au point de vue archéologique, il convient de signaler la fréquence des ruines en terre, notamment à Bhasi, Kach, Bohri, Utbo, Kale, Duhla, Kahra, Mohrun, Tamani, Tang Karer et Chacha; une tradition locale les fait remonter aux Mongols : Les ruines de « Monastery Hill », près de Loralai, sont les plus imposantes que possède le Béloutchistan ; les murailles en pierre, extraite des montagnes voisines, de deux forts ont assez bien résisté à l'injure du temps.

Il est hors de doute que les habitants actuels sont immigrés depuis un temps relativement court ; les traditions locales gardent le souvenir de populations non-musulmanes, notamment dans la région de Khétran : elles rapportent en effet que Hazrat Ali défit des *Kafirs* (infidèles) près de la source du Kewan, en un lieu où des cairns de pierre marquent encore le cimetière des vaincus : Hazrat Ali aurait fait un

(1) V. la *Revue du Monde musulman*, mai 1908, p. 121 et s.
(2) *Baluchistan District Gazetteer Series*. Vol II : *Loralai District* (Allahabad, 1907, in-8).

tel massacre qu'un torrent de sang se forma dans lequel il fit nager sa fameuse jument. D'autres traditions parlent de l'existence des colonies d'Hindous Jats qui auraient été suivis d'Afghans Laths. Actuellement les habitants du district se divisent en Kakars, Khetrans, Musakels, Dumars, Tarins, Lunis et Pechi Saiads.

D'après le recensement de 1901, la population totale était de 67.864 individus. La seule ville est Loralai, qui doit son accroissement rapide à l'occupation anglaise : les villages, beaucoup plus nombreux depuis que la sécurité est assurée, sont au total 439 ; ils sont du type pathan ordinaire, et se composent de huttes de boue assemblées sans ordre; ils sont parfois entourés d'une muraille dominée par une tour de guet.

La majorité des habitants des tahsils de Duki, Bori et Barkan est sédentaire : la population des autres tahsils est nomade.

La langue officielle est l'Ourdou ; les principaux dialectes parlés par les indigènes sont le Poushto, le Khétrani et le Baloutchi : pour la correspondance les Mahométans se servent du persan, les Hindous du Lahanda.

Les races diverses sont représentées ainsi qu'il suit :

Afghans.	43.989
Saiads	2.262
Khétrans.	13.586
Balochs	1.473
Jats et Brahuis	12

Enfin les habitants non indiqués, fixés pour la plupart temporairement, représentent 6 p. 100 de la population totale.

Les Balochs du district sont généralement nomades, la plupart demeurent attachés à leurs principales tribus. Les Khétrans possèdent une organisation de tribu plus voisine de celle des Balochs que des Afghans ; ils ont à la tête de la tribu un *tumandar* ; chaque clan obéit à un *madéra*, chaque section à un *motabar*. On sait qu'ils sont de race mêlée et apparentés aux Afghans, aux Balochs et aux Jats de la plaine du Pendjab.

Au point de vue religieux, le district comptait en 1901 :

64.560	Mahométans (95 p. 100)
3.261	Hindous (dont 326 Sikhs)
30	Chrétiens européens et eurasiens
12	Chrétiens indigènes
1	Juif

Les indigènes vivent d'agriculture et d'élevage : l'absence de pluie rend d'ailleurs la culture très précaire dans la plus grande partie du pays; sur 496 villages, 180 sont suffisamment irrigués, 108 le sont partiellement, 167 sont à la merci des crues, 32 n'ont aucune irrigation permanente.

Administrativement le district comprend deux catégories de territoires : le tahsil de Duki fait partie du Béloutchistan britannique, les autres tahsils rentrent dans le domaine de l'*Agency*.

On comptait en 1905 cinq écoles primaires de garçons, avec 95 élèves Une bibliothèque publique a été ouverte en 1905 à Loralai.

DISTRICT DE LAS BELA (1)

Le district de Las Bela a une superficie de 6.441 milles carrés : la plus grande partie en est constituée par une plaine (d'où son nom : *Las* signifie plaine) qui dépasse de très peu le niveau de la mer; la partie orientale seule est montagneuse. La région côtière, couverte de dunes, privée d'eau potable, est généralement déserte ; on y rencontre fréquemment des volcans de boue, appelés *Chandra Gups* ou *Chandra Kups* par les indigènes, ou encore *Battan* ou *Buttam* par les Balochs, et *Daria-Cham* (œil de la mer) par les Persans. Les principaux ports sont ceux de Sonmiani et Ormara : les bancs de sable en interdisent l'approche aux navires, en sorte que le débarquement y est toujours difficile.

Le district de Las Bela possède de nombreuses ruines de villes, forts, tombeaux et *karézés*. Traversé par l'ancienne route des Indes à l'Occident et par l'une des principales des anciennes voies d'accès de l'Asie centrale, partant de Sonmiani, le pays conserve dans ces ruines le témoignage du passage de nombreux peuples. A Hinglaj notamment se trouve le tombeau d'une divinité appelée Nani par les Musulmans et Parbati, Kali ou Mata par les Hindous; c'est le lieu de pèlerinage le plus fréquenté du Béloutchistan. Des pèlerins s'y rendent des parties les plus éloignées de l'Inde; ils s'assemblent à Karachi, et en partent par groupes de 40 à 50, sous la conduite d'un Brahman qui reçoit le titre de *agwa* : les 150 milles de Karachi à Hinglaj sont parcourus en 24 jours, aller et retour. Parmi les autres tombeaux visités par les pèlerins, il faut citer ceux de Shah Bilawal et le Lahut-i-Lamakan.

(1) *B. D. G. g. d.* Vol. VIII. *Las Bela*, Text and appendices (Allahabad, 1907, in-8).

L'Islam semble avoir pénétré dans le pays au huitième siècle, à l'époque où survint le général arabe Mohammed ibn Qasim, en marche vers le Sind, traversa le Béla accompagné de Mohammed Haroun, gouverneur du Makran ; il y revint ensuite et semble en avoir fait sa base de pénétration vers l'intérieur. La puissance des Arabes se maintint jusqu'à la fin du dixième siècle.

Pottinger traversa le pays de Béla en 1810 et le trouva prospère ; la capitale était habitée par 250 à 300 familles hindoues, qui se livraient pacifiquement au commerce, protégées par le débonnaire gouvernement des Jams.

La population est hétérogène ; sous le nom de Lasis, qui n'est en réalité qu'un terme géographique, on désigne un groupe important de tribus dont l'origine a d'abord paru douteuse ; les noms de ces tribus, toutefois, révèlent une origine hindoue : le mot sanscrit *potra* entre dans presque tous leurs noms de clans ou de sections; l'intransigeance de leur mahométisme trahit enfin, comme pour tant d'autres tribus du Sind, une conversion récente ; on n'hésite donc plus à voir en eux des Jats de la vallée de l'Indus. Ils constituent le *Panjraj*, c'est-à-dire les cinq confédérations de tribus, à savoir :

Jamot raj	7.879	individus.
Runjha raj	5.381	—
Sheikh raj	2.285	—
Angaria raj	3.972	—
Burra raj	4.961	—
Total	27.097	individus.

Ils forment environ la moitié de la population totale du district (56.109 hab.), le reste se répartissant de la façon suivante :

Afghans	30	individus.
Balochs	1.602	—
Brahuis	6.187	—
Autres	19.124	—
Hindous	2.069	—

Le nombre des villages permanents était, en 1904, de 139 ; les plus importants sont ceux de Bela Shahr, Pirkaria, Miani, Uthal, Liari et Ormara. Les habitants du Las Bela n'ont point les habitudes migratoires de la majorité des Brahuis ; les années de famine toutefois, ils se rendent à Karachi dans le Sind, dans la région de Bombay, où ils se louent comme ouvriers agricoles ; ils réintègrent leur pays dès que les

conditions de la vie y sont redevenues normales. Des Brahuis des districts voisins viennent périodiquement travailler aux moissons du Las Bela ; ils regagnent leurs montagnes dès le mois d'avril.

Sur une population de 56.109 individus, on comptait, en 1901, 39 Chrétiens, 2.069 Hindous (y compris les Sikhs), et 54.001 Musulmans, dont 385 Chiites, quelques Zikris, le reste Sunnite. Les Zikris se rencontrent surtout dans le *niabat* d'Ormara. Les Lasis sont très superstitieux, mais, grâce au voisinage de Karachi, ils sont plus pénétrés de l'enseignement de l'Islam que les populations des montagnes. Les Chiites sont représentés par la communauté de Khojas et sont disséminés dans les régions de Miani (150), Uthal (100), Ormara (85) et Sheh Liari (50) ; ils se divisent en Pirai et Panjebai ; les premiers sont dévots, observent les deuils et font des *tazias*, ou effigies des Imams ; les seconds s'abstiennent de ces rites et révèrent surtout l'Agha Khan de Bombay. Les Chiites sont très méprisés par les Sunnites.

Avant l'occupation anglaise, les Lasis vivaient surtout de pillage : ils se sont depuis tournés vers l'agriculture et l'élevage. Les tribus balochs se consacrent surtout à l'élevage. Le long de la côte, les *Mèds* se livrent à la pêche. Enfin, les tribus tirent d'importants profits de l'industrie des transports. L'extrême sécheresse du climat rend précaire le progrès de la culture.

Le *Jam* est l'autorité suprême de l'État de Las Bela, il est placé sous le contrôle politique de l'*agent* de Kalat; depuis son avènement (1896), le présent Jam, Jam Kamal Khan, a gouverné avec le concours d'un *wazir* désigné après entente avec l'agent britannique.

L. M.

La Presse d'opposition en Perse

Combien de temps la Presse d'opposition jouira-t-elle en Perse, de la liberté qui a valu à nos lecteurs le plaisir d'en apprécier l'ironie si littéraire ? La marche des choses rend bien incertain. Aussi la Revue s'empresse-t-elle de donner encore ici quelques pages singulièrement vivantes, dont la traduction est due à son éminent collaborateur, M. A. L. M. Nicolas.

Les Balivernes du « Sour Israfil » (*suite*)

Non ! non ! — ah ! — Ce globe terrestre, sur quoi repose-t-il ? — Sur les cornes d'un bœuf ! — Le bœuf, sur quoi repose-t-il ? — Sur un poisson ! — Le poisson, sur quoi repose-t-il ? — Sur l'eau ! — L'eau, sur quoi repose-t-elle ? — Ah la la ! Dieu fasse crever tes boyaux ! Comme tu parles !...

Oh les « bols (1) » sont en profusion, mais de déjeuner, de dîner, point ! — Oui, ils sont en profusion les « bols », mais pas le moindre déjeuner, pas le moindre dîner ! — Il dit : Ne mange pas ! le miel et le melon, cela ne va pas ensemble. — Il n'écouta pas et mangea : oui, mais au bout d'une heure, le bonhomme le vit se rouler sur lui-même comme un serpent. — Il dit : Ne t'ai-je pas dit : ne mange pas ! ces deux choses ne peuvent fraterniser ? — Mais il répondit : « Elles ont rudement bien fraternisé pour, à elles deux, me faire disparaître !!! »

Moi, je veux comparer les fonctionnaires du Gouvernement au miel, et les chefs populaires au melon.

Si le Ministère de l'Instruction publique (2) me dit : « C'est une insulte », je suis prêt à lui répéter 250 hadis sur l'excellence des melons et 149 sur la prééminence du miel.

Ceux qui ont des idées pareilles, les Frenghis les appellent des

(1) Expression proverbiale : il y a bien des *afetabés* Lèguen pour se laver les mains, mais il n'y a rien à manger.

(2) La Censure.

« anarchistes » et les Musulmans des « Khavaredj (1) » — mais, je vous en conjure par Dieu ! ne m'empoignez pas au collet avec vos mains sanglantes. Que Dieu pardonne à nos pères ! Quoi que je sois, je ne suis toujours ni anarchiste, ni Khavaredji.

Et je ne dis jamais : « nous n'avons pas besoin de quelqu'un au-dessus de nous. Parmi les animaux de Dieu non doués de paroles, le lion est le roi des bêtes féroces ; Cheikh Saadi dit très nettement que Siah-gouch (le bœuf) est le Président du Conseil des Ministres — et le « longues oreilles » — l'âne — le chef des gardes.

Parmi les fruits, la poire est la reine; il se peut que le choux soit aussi quelque chose; si la constitution s'est propagée parmi les plantes, certainement la pomme de terre... (que dire, qui plaise à Dieu !) mais revenons à la question.

Je n'ai jamais dit que la plus noble des créatures fût au-dessous des plantes et plus vile que les animaux. Je n'ai jamais dit que le bœuf ou l'âne eussent besoin de quelqu'un qui les domine : la betterave, la carotte, quand ai-je dit qu'il leur fallait un *pichva*, un maître, un représentant. Nous, qui sommes les plus nobles des créatures — on nous passe le mors entre les dents.

Voilà justement, que je me souviens. Que Dieu pardonne à ma tante Fatime chaque fois que nous, enfants, après la mort de notre père, nous faisions le diable à quatre dans la maison et que nous remplissions celle-ci de bruit et de désordre, elle s'écriait : « Oh mon Dieu ! faut-il que notre maison reste sans maître ! »

Un chef est utile, un maître est nécessaire, un patron est indispensable ! Un chef du peuple est nécessaire ; il faut un chef dans le gouvernement. L'union et l'accord de ces deux-là, c'est-à-dire leur bonne entente, est nécessaire — tant qu'ils ne s'unissent pas tous les deux pour nous mettre dedans.

Personne ne peut nier que nous, nation persane, qui comptons 10 millions d'âmes — nous énumérons parmi elles 5 millions 357.000 ministres, émirs, sepehsalars, serdars, Émirs Nouyans, Émirs Toumans, colonels, généraux, capitaines, lieutenants, yavers, émirs pendj, ambassadeurs, chargés d'affaires, yuz bachis, dèh bachis, pendj bachis — puis et toujours, au nombre de ces 10 millions de sujets, — que Dieu les bénisse ! — 3 millions 452.642 signes de Dieu — témoins de l'Islam — Moujtèheds, licenciés, Imams Djouméhs, Chéikhs oul islam, Seyyèds, documents vivants, Cheikhs, Mollas, Akhounds, pôles, mourchids, khalifés, Pirs Délils (vieillards dont l'existence est une preuve) et pèch namaz. Et encore toujours au nombre des 10 millions

(1) Kharèdjites.

de Persans, 2 millions de Princes, de fils d'archevêques, de barons, de khans, d'Il Khanis, d'Il Bèghis, de Oba Bachis (1) — et enfin, et par-dessus tous ceux-là, nous avons encore — si Dieu le permet — deux ou trois mille députés aux *assemblées*, députés aux *clubs*, députés aux *municipalités*, de secrétaires, d'archivistes, etc.

Toutes ces classes ne se divisent pas en plus de deux branches — l'une, celle des chefs du gouvernement, l'autre, celle des chefs de la nation ! — Mais ces deux branches n'ont qu'un seul but. Elles vous disent : « Travaillez ! prenez de la peine, souffrez les ardeurs du soleil ou les morsures du froid — promenez-vous tout nus ou en loques, passez votre vie à crever de faim et de froid — mais donnez-nous à manger, afin que nous vous gardions et vous protégions.

Que pouvons-nous dire ? Nous acceptons leur bienfait — et que Dieu leur vienne en aide ! Véritablement, s'ils n'existaient pas, est-ce qu'il resterait pierre sur pierre ? est-ce que l'homme ne mangerait pas l'homme ? la civilisation, l'éducation, la grandeur, la petitesse disparaîtraient. Certes, leur existence nous est indispensable... peu ou prou. Mais jusques à quand ? A mon sens, tant qu'ils ne s'unissent pas pour nous mettre dedans.

Je ne suis pas de ceux qui disent : « un jour la Perse était la plus civilisée des nations du monde ! » et aujourd'hui — grâce aux services rendus par ces mêmes chefs vous savez quelle est la honte de notre réputation. Je ne suis pas de ceux qui disent qu'autrefois la frontière de la Perse partait de derrière la muraille de la Chine pour aller aboutir au Danube — et aujourd'hui par l'effet des peines que ces chefs ont prises — si dans la largeur et la longueur de la Perse deux souris se battaient, il y a grand risque que l'une se heurte la tête contre le mur. Je ne suis pas de ceux qui disent que malgré tous ces chefs, tous ces grands, malgré tous ces gardiens, tous ces protecteurs, c'est avant-hier seulement que 18 de nos villes du Caucase sont passées entre les mains des Russes ! — et c'est demain que ce qui reste sera — comme une bête de sacrifice — divisé en trois parts ! Je ne suis pas de ceux qui disent qu'il y a de longues années que l'Europe n'a pas eu à subir les assauts du choléra et de la peste — et dès lors, pourquoi faut-il que nous, chaque année, nous ensevelissions de nos propres mains 500.000 bras travailleurs, de notre pays, c'est-à-dire 500.000 jeunes hommes et jeunes femmes !!!

Je ne suis pas de ceux qui disent que dans ces siècles derniers chaque pays a fait des efforts considérables, a élargi son domaine, a réglementé ses colonies — pendant que nous — malgré ces chefs, ces maîtres, ces

(1) Chef de nomades.

patrons — nous n'avons pas même été capables de conserver notre pays !

Eh non ! je ne dis pas tout cela, car je sais que tout dépend de la fatalité, de la prédestination ! Tout cela était écrit d'avance pour nous ! Tout cela c'est notre destinée à nous autres Persans.

Mais, ô gens loyaux ! — j'en jure par Dieu, je suis sur le point de déchirer le collet de ma chemise — je suis sur le point de devenir impie — je vais fermer les yeux, ouvrir la bouche et crier : « Si c'est la prédestination qui doit mener nos affaires — si c'est le sens intime du chériat qui les doit déterminer, si c'est la main de l'invisible qui doit les conduire — alors, nous, ô millions de chefs, de patrons, de maîtres, que voulez-vous de nous ? De nous pauvres misérables ? Alors vous, millions de généraux, de sepehsalars, de khans, pourquoi nous faites-vous rôtir à la fournaise du soleil ? Pourquoi vous tous, vous suspendez-vous à nos corps, comme des sangsues ? Pourquoi nous sucez-vous le sang avec cette opiniâtreté ?

Vous n'avez pas d'argent pour établir la digue de Ahvaz ? Vous n'avez pas la force d'envoyer des troupes à la défense de la frontière ? Vous êtes incapables d'ouvrir des routes dans notre pays ! Mais j'en jure par Dieu, j'en fais serment sur sa parole, vous avez pourtant la possibilité de ne pas mander à Téhéran, de Vèramine, Cheikh Mahmoud de l'imamzadé Djaafer ; vous avez pourtant la possibilité d'envoyer cent soldats rétablir l'ordre à Yezd, réclamer le prix du sang de Seyyed Riza, le Darogha — et reprendre du témoin de l'Islam Mirza Ali Riza Sadr el Ouléma Yezdi, les 700 tomans qu'il a volés au jeu aux gens de Adl ol Dowleh ! Vous pouvez envoyer enfin cinq cents cavaliers pour chasser Mir Hachem de son sultanat d'Azerbaidjan !

Et puisque vous ne le faites pas, n'ai-je pas le droit de dire, vous, les deux branches, vous avez fraternisé comme le miel et le melon — pour mettre dedans cette malheureuse nation ! Et le Ministre de l'instruction publique ne peut me faire à ce sujet aucune observation.

Je possède 250 hadis sur l'excellence du melon, 149 sur la prééminence du miel — et je les présenterai comme mes garants dans tous les ministères.

Voici le mail, voici la boule, allez ! et nous viendrons.

Sour Israfil. N° 25.

Le vendredi 25 sefer 1326, trois heures avant le coucher du soleil, Sa Majesté Impériale, se rendant à Ferh-Abad, passait dans l'avenue qui se trouve derrière le Tekkié des Berbères, sa propre voiture et l'automobile qui la précédait entourées de cavaliers gardes, la police

et les gendarmes, en rang, des deux côtés de la rue, quand soudain une bombe éclata.

Le derrière de l'automobile fut percé et un certain nombre de personnes furent tuées ou blessées.

Fort heureusement, — et c'est là une grande chance pour la nation ! — la voiture de Sa Majesté était à 100 pas derrière l'automobile, et le Chah, grâce à ce fait, est resté à l'abri de tout dommage, ce qui ravit et enchante la population tout entière.

Une autre bombe éclata aussi dans la rue proche le Tekkié des Berbères...

La joie de savoir le Chah sain et sauf se répandit dans toute la ville. et durant une nuit entière les bazars et les caravansérails furent illuminés ; certains particuliers, certains endjoumans illuminèrent leurs portes durant trois nuits !

Toutes ces marques d'une allégresse, qui ne provient que de l'amour de la nation pour son roi, furent spontanées, — et c'est vraiment là la meilleure preuve de l'affection qui lie le peuple et le Chah.

Et ce que répondait Sa Majesté aux félicitations qu'elle recevait de toutes parts prouvait amplement son impériale bienveillance envers ses sujets. Certes il ne peut y avoir de plus haut bonheur pour la Perse que de constater ces relations mutuelles de véritable et saine confiance. Quelles intrigues pourraient, de la part des méchants, faire brèche dans les colonnes de cette union, de cet accord ?

Mais, la généreuse nation persane a été violemment émue de constater dans ces terribles circonstances, ce qui s'est passé au moment même de l'explosion ; et elle en est si vivement affectée qu'elle ne peut se consoler !

Au moment de l'explosion, dis-je, tous les cavaliers de la garde, qui se glorifiaient de compter au nombre des défenseurs de Sa Majesté, — tous ces gens dont Pacha Khan Emir Béhadour Mjeng vantait la loyauté menteuse et le faux dévouement, — tous, soit de devant la voiture, soit de derrière, déchargèrent leurs fusils, et éperdument se lancèrent... dans la foule.

Ils tuèrent un certain nombre de passants, et volèrent deux chevaux de Mouçaddeq ès Saltané et deux chevaux qu'ils dételèrent d'un tramway ; rencontrant en route un Arménien : Simon Agha, ils le tirèrent hors de sa voiture, dans l'avenue de Djelil Abad, lui volèrent sa montre et lui vidèrent ses poches ! A Hassan Abad, ils pillèrent une boutique et tuèrent un homme.

Les soldats du régiment Silakhor, de garde au palais du Goulistan, abandonnèrent leurs postes pour aller piller la ville.

Et tout cela, juste au moment où, durant près d'une demi-heure

le Chah se défendait seul, dans la maison de Mondjallal el Moulk, chef de ses cochers.

Ah ! le sentiment populaire ne s'était pas trompé. Oui ! c'est ce même *Bahadour Djeng*, qui prétendait pouvoir, avec les cavaliers de la garde, s'emparer de l'Europe tout entière, ce même individu qui invoquait tous les saints et tous les martyrs comme témoins du dévoument absolu de tous ses cavaliers du Chah ! Certes, en temps de paix chacun peut émettre la même prétention, chacun peut dépasser en forfanterie Émir Béhadour Djeng ; mais, dans des circonstances pareilles les faits dévoilent les sentiments véritables. Oui, on peut dire que le peuple avait raison de ne pas aimer Émir Béhadour Djeng ! !

M. Varnet, automobiliste du Chah, a raconté : « Je menai l'automobile à la porte de l'endéroun : les rideaux intérieurs en avaient été baissés. Je crus que le Chah monterait, mais je vis les cavaliers et les gardes entourer ma voiture et me donner l'ordre de marcher. Je fis remarquer : « Si Sa Majesté ne doit pas monter, pourquoi baisser les « rideaux ? — Sa Majesté ne montera pas. » J'eus une mauvaise pensée : « Si vous pensez qu'il y a du danger, dis-je, pourquoi m'y « exposez-vous ? » Mais, bon gré mal gré, je dus mettre l'appareil en marche et j'allai jusqu'au carrefour des Berbères. Là je vis quelqu'un qui, dans un mouchoir à carreaux, jetait quelque chose contre l'automobile.

« J'activai la marche de la machine, mais soudain l'explosion se produisit avec tant de force que l'ébranlement de l'air faillit me faire perdre l'équilibre.

« Après quelques secondes, je me retournai, mais je ne vis personne, si ce n'est un passant dans la figure duquel un cavalier de l'escorte déchargea son fusil.

« Sa Majesté descendit en hâte de voiture et voulut entrer dans la maison de Mirza Housseïn Khan — oculiste ; mais, comme la porte était fermée, il alla dans la maison voisine appartenant à Moudjallal el Moulk. »

Quand les fidèles gardes de Sa Majesté surent que le Chah était sain et sauf, ils quittèrent à regret le brigandage, et revinrent vers leur maître. Mais, comme dans la rue étroite la voiture à six chevaux ne pouvait tourner facilement, Sa Majesté rentra à pied au Goulistan, accompagnée de trente artilleurs de la garde.

Le lendemain, deux heures après le lever du soleil, deux jardiniers, Nétenzi, qui balayaient les ordures du jardin du Vézir Makhesous, furent tués par une bombe qui éclata sous leurs pieds, cachée qu'elle était dans la poussière. Une seconde bombe y fut encore trouvée qui fut portée à la police.

La police, les gouverneurs, tout le monde se mit à la recherche des

coupables ; mais on ne put arriver à mieux ! Cependant, dans une maison inhabitée près du Tékkié des Berbères, on trouva six capsules de dynamite, deux bombes et une fausse barbe. Seyyéd Ghoulam Riza Khan, orfèvre de Mérend, dans l'Azerbaidjan, dit qu'il connaissait les propriétaires et qu'ils étaient liés d'amitié avec Chapsal Khan. Quant aux boules de cuivre, qui servaient de bombes, elles avaient été commandées, il y a plusieurs mois, par Cheïdayoff, charlatan azerbaidjani, actuellement en prison, à un fondeur de la rue du Gaz, pour servir de pommes d'arrosoir.

Neuf jours après ces événements, S. M. le Chah envoyait à l'Assemblée délibérative nationale l'écrit suivant :

Château du Goulistan,

Téhéran.

A l'Assemblée nationale.

« Nous avons toujours pensé, nous pensons encore, que, pour raffermir les bases de la Constitution, il fallait que nous organisions de telle sorte les desseins de nos ministres que ceux-ci puissent en une seule fois couper la révolte, dans ses racines, et que les gens de la nation, forts ou faibles, fussent si abondamment pourvus des faveurs de la paix et de la sécurité, que les plus pauvres d'entre eux fussent à l'abri de n'importe quel malheur. De cette façon, mes sujets, au lieu de ne songer qu'à leur sécurité personnelle, pourraient s'occuper de la prospérité de la patrie et de l'obtention de la richesse et des honneurs.

« Mais, du moment que les bases de la sécurité de votre souverain sont aussi fragiles, comment nos sujets éloignés, ceux qui sont sur la frontière, les pauvres de l'Islam, pourraient-ils être sûrs pour leur vie et pour celle des leurs ?

« Nous savons fort bien que les esprits des députés loyaux et dévoués sont épouvantés du mauvais dessein qu'on avait contre nous, mais nous nous attendions, et nous nous attendons à ce que l'Assemblée fasse des efforts considérables, et prenne les mesures nécessaires pour trouver ceux qui ont excité à cette œuvre et ceux qui l'ont accomplie.

« Neuf jours ont passé : et l'on n'a rien. Nous craignons qu'avec l'écoulement des jours et des nuits, l'importance et la gravité d'un pareil fait finisse par s'atténuer. Les mesures, qui eussent dû être beaucoup plus vigoureuses, sont restées sans résultat, et nous nous voyons dans l'obligation d'informer les députés, — et certes ce n'est pas pour notre sauvegarde personnelle, qui est entre les mains de Dieu, — mais pour l'honneur et la sécurité, pour la paix intérieure d'un pays musulman, que si d'ici quelques jours on n'a pas arrêté les coupables, nous

prendrons nous-mêmes, ainsi que notre devoir le commande, les mesures nécessaires pour étaler au grand jour la trahison des coupables.

« Nous attendons du patriotisme, de la loyauté des députés, qu'ils nous aident pour parvenir à ce but : et ils tiendront à montrer à l'univers entier l'inaltérabilité de leur dévouement. » (*Sefer* 1326.)

***

Le vulgaire a cru un instant que cet écrit était un ultimatum contenant mille pensées de deuil et de terreur; il a cru que les hauts fonctionnaires retenant ce dessein criminel s'étaient détournés de la nation, et allaient, sous ce prétexte, se livrer à une infinité de mesures tyranniques. Les particuliers ne furent pas moins terrorisés que le vulgaire...

Il est certain que tous les sacrifices, dans tous les pays, ont eu pour but les deux grands pouvoirs qui sont les bases du Gouvernement, le pouvoir législatif et l'exécutif. On voulait que ces deux pouvoirs fussent séparés et exercés par des personnes distinctes. En Perse, on réclame, depuis Mirza Taghi Khan, cette séparation des deux pouvoirs, en même temps que l'impossibilité d'en mélanger encore l'exercice. Au fond, tous les sacrifices effectués en Perse, tout le sang versé ne visaient qu'un article de la Loi organique que le Gouvernement du pays et S. M. le Chah ont approuvé :

XXVII. — « Les pouvoirs sont au nombre de trois : 1° le pouvoir législatif; 2° le pouvoir judiciaire; 3° le pouvoir exécutif, et ce dernier est spécialement réservé au souverain, ce qui veut dire que les lois et les ordres seront exécutés sous le nom du Roi par les ministres et les fonctionnaires conformément à la Loi. »

En face d'un article aussi essentiel, en face de tout ce qui a été accepté pour le Gouvernement constitutionnel de la Perse, l'apparition d'un écrit comme celui de S. M. a stupéfait tout le monde. Cet écrit semble abandonner complètement à l'Assemblée le pouvoir exécutif. Celle-ci ne peut que créer des lois qu'elle recherche dans la religion. Quant aux cris des journalistes et de la nation, ils visent la négligence que le pouvoir exécutif apporte à s'occuper des affaires qui le concernent...

Pourquoi le pouvoir législatif ne réclame-t-il pas de toutes ses forces l'accomplissement par l'exécutif de son devoir tout entier ?

En tous cas, très respectueusement, nous et toute la nation prions S. M. I. le Chah de ne pas oublier cet article de la Loi organique, et de ne pas chercher à mélanger ces deux pouvoirs qu'on est parvenu à séparer grâce à l'effusion de beaucoup de sang et grâce à la dépense de beaucoup de millions : nous le supplions de laisser, ainsi qu'il est écrit dans la Loi, ses ministres s'occuper de l'exécution des lois votées par l'Assemblée.

Le Khéir-ol-Kélam.

Afcèh-el-Moutékéllémine, — le plus éloquent des orateurs, — vivait à Recht du produit de ses divers talents quand éclata le mouvement constitutionnaliste. Intelligent, il comprit aussitôt que là était l'avenir, et se lança à corps perdu dans le mouvement.

Il fonda un *club*, qui fut connu sous le nom de Endjouman Aboul Fazl. Ce titre provient de ce que les marchands, voyant que, grâce aux intrigues du Chériatmédar et des gouverneurs successifs de la Province, les affaires allaient fort mal, estimèrent qu'ils ne pourraient réussir à s'opposer au torrent de la réaction que par la force d'une union solide et effective. Ils se réunirent donc et jurèrent sur Aboul Fazl et Abbas ibn Ali ibn Abi Taleb, saint fort vénéré, de se soutenir vigoureusement les uns les autres, quoi qu'il arrivât.

Il créa en même temps un journal d'opposition violente contre l'absolutisme, qu'il nomma *Khéïr-ol-Kélam*, et mena le combat tambour battant.

Emir A'azam, certainement trop bon *fonctionnaire persan* pour n'être pas réactionnaire, fut nommé gouverneur du Ghilan.

Arrivé à Recht, il se heurta naturellement à l'Endjouman Aboul Fazl et au *Khéïr-ol-Kélam*. Il jugea bon d'emprisonner Afcèh-el-Mouté-

kéllémine et cinq de ses collègues, de disperser l'Endjouman et de suspendre le journal.

Être emprisonné, en Perse, est une situation peu enviable : on est brutalisé, volé, dépouillé, bâtonné, et l'on mange quand la brute de geôlier y consent.

Ces messieurs souffrirent donc de tortures variées durant plusieurs semaines, et ces tourments leur remplirent, bien entendu, le cœur de haine et de rage. A peine sorti de prison, le plus éloquent des orateurs fit de nouveau paraître son *Khéïr-ol-Kélam*, plein d'imprécations contre le Vézir A'azam.

Il n'entre pas dans le cadre de cette Revue de publier la traduction de tout ce pamphlet, mais on peut juger, par les deux articles suivants, du ton général du journal :

Conversation de l'écrivain avec un de ses codétenus.

Un jour, parmi les jours que je passais dans la prison de Emir A'azam, je vis mon respectable compagnon de chaîne, Agha Mirza Rahim, vitrier de son état, et qui, dans la route de la constitution, et celle de la résistance à la violence et à l'injustice, eût rendu des points au fameux forgeron Qavé (1). Mirza Rahim, qui a effacé de la face des Persans la rouille des difficultés qui ternissait leur courage, Mirza Rahim, dis-je, était tout heureux, tout guilleret !

— Ami, il s'agit ici de prison, de puits ténébreux ! pourquoi diable es-tu si gai ?

— C'est, me répondit-il, que je viens de comprendre que je suis de pure race persane et que ma naissance n'offre rien d'illicite. Je viens de comprendre que je suis l'essence même de cette Perse chérie.

— Ah ! si tu as des preuves !...

— Mais songe, me dit-il, que j'ai dépassé quarante ans, et que je n'avais encore subi ni la bastonnade, ni les chaînes, ni la prison, ni le carcan ! Alors je me disais : Est-il possible que je sois Persan ? — et, Persan, il est inadmissible que je ne sois pas châtié, quoiqu'innocent ! Si j'avais quitté ce monde sans avoir pris ma part de ces tourments, je me fusse certainement figuré que j'étais quelque bâtard d'Européen. Or, vois, maintenant je sais que je suis un enfant légitime et qu'au

(1) Forgeron, qui, du temps de Zohhak, secoua la tyrannie de ce monstre, appelant ses concitoyens aux armes et se servant de son tablier de cuir comme de drapeau.

jour du jugement je ressusciterai avec les Persans, non avec les Européens.

— Bah ! T'imagines-tu par hasard qu'au jour du jugement, les créatures ressuscitent les unes après les autres et à part ?

— Certes oui ! et la preuve, c'est mon rêve d'hier au soir :

Je rêvais que le jour du jugement était arrivé et j'y assistais. Une voix sortit de la Source de la Grandeur divine qui dit : « Gens de Paris, venez ! »

Aussitôt je vis un groupe de personnes, les unes avec des cannes d'argent, les autres avec des aigrettes à leurs chapeaux, portant jolis lorgnons et marchant avec une grâce coquette, venir, comme une troupe bien exercée, se mettre en rang.

Alors, la voix s'éleva encore et dit : « Ô gens de l'Angleterre, venez ! » Je vis ressusciter des gens dans de jolies calèches, propriétaires de chemins de fer sérieux, aux formes (1) orgueilleuses, couverts de décorations. Eux aussi se mirent en ligne.

Et, pour la troisième fois, la voix dit : « Ô gens d'Amérique ! venez ! »

Je vis un groupe de gens flegmatiques, aux vètements parfaitement propres, avec formes agréables, qui ressuscitèrent et qui vinrent eux aussi se mettre en rang !

Alors... alors, la voix retentit encore et dit : « Ô gens de la Perse, venez ! »

Et je vis, je vis un ramassis de puces bondissantes, de grenouilles coassantes, de tortues dressant la tête, de chiens aboyants, de pous dévorant les poitrines, qui s'avançaient pêle mêle, avec, au milieu d'eux, des hommes dont les mains étaient coupées, les nez coupés, les langues coupées, les tendons des pieds coupés, les yeux arrachés, bâtonnés, enchaînés, mêlés à cette vermine... et ils ressuscitaient et venaient se mettre en rang !

Je fus tellement effrayé à ce spectacle que je me retirais dans un coin, et, avisant un des anges, je lui demandais : « Oh ! pourquoi en est-il ainsi des Persans ? Pourquoi ressuscitent-ils avec la vermine ? »

Il regarda un instant, puis me dit : « Que vois-tu là d'étrange ? Ces hommes qui ressuscitent avec cette honte et ce déshonneur... ne sais-tu pas toi-même que c'est là le partage de la nation persane. Et, n'est-il pas impossible qu'en ce bas monde quelqu'un qui soit Persan porte au tombeau une tête saine et sauve. Si tu te plains qu'ils ressuscitent avec la vermine, c'est parce que le Persan est, en rang, en valeur, en

(1) En français dans le texte.

prix, l'égal de la vermine : et si cette vermine ne vaut rien, le Persan ne vaut rien.

«... N'as-tu donc pas vu qu'Emir A'azam ayant tué un chien appartenant à un étranger a été obligé de payer 200 tomans d'amende au propriétaire alors qu'il tue et martyrise des gens dans sa prison sans que personne lui ait fait d'observations. D'ailleurs si on lui en faisait, il répondrait : « J'agis ainsi parce que tel est mon bon plaisir ! » — Son bon plaisir ! il ne peut malheureusement pas pour lui répondre ainsi aux étrangers; ceux-ci l'ont empoigné son bon plaisir, l'ont pesé et l'ont piétiné dans la poussière. »

Je me réveillais tout tremblant.

Écoutez, ô amis, cette histoire
En vérité, elle raconte notre état !

Un Lour était venu en ville, et, en se promenant, passait en revue les boutiques. Il parvint ainsi jusqu'à l'échoppe d'un gniaf, et avisa un vase plein d'une eau sale et troublée. Il crut que c'était de la soupe. Il donna quelques sous et en acheta une portion. Il s'assit non loin de là, trempa son pain dans cette eau et avala le tout, je laisse à penser avec quelles difficultés. Cela fait, il se leva, puis se tournant vers le gniaf, lui dit : « Ne dis pas que le Lour ne comprend pas, j'ai parfaitement compris que ton bouillon n'était pas du bouillon. »

Cette histoire, je l'ai entendue raconter quand j'étais enfant, et maintenant je vois bien que, loin d'être un conte, elle est l'expression exacte de la réalité.

Oui ! hélas ! j'avais cru qu'à tous les Persans s'appliquait ce vers :

« Réclame pour toi-même la peine et pour les autres la tranquillité ! »

J'avais cru qu'ils dépensaient tout leur temps pour le bien général, hélas !

Eh bien, ô gens de la Perse, maintenant, dans l'état où nous sommes, nous n'avons plus rien ! rien ! Tout ce que nous avons émane d'une erreur ou y aboutit. Ne dites donc pas : « Un tel était Lour, étranger, et comme tel n'a pas compris. » Hélas, j'ai compris que personne ne souffre des souffrances des malheureux, personne, fût-ce un ministre, un député, un ouléma, un émir ! Chacun ne pense qu'à soi ; qui donc alors pensera aux sujets, aux pauvres ? Personne ! personne !

Donc, nous n'avons rien, et les plus idiots, les plus légers, ce sont les directeurs des journaux ! eux ! qui se frappent la poitrine avec la pierre des pauvres (1) et qui se laissent tomber en des erreurs gros-

(1) Qui parlent continuellement en faveur des pauvres.

sières ! Se voyant dans le malheur, ils prient, et ceux vers lesquels ils se tournent leur répondent : « Que tes yeux deviennent aveugles ! Il te fallait ne pas dire de mal des réactionnaires ! »

Ils devraient penser à ceci : « La dissimulation, c'est ma religion et c'est celle de mes pères (1). »

Ô Pièce de 2 Krans.

Quel étrange malheur, tu es, pièce de 2 krans !
Que tu es jolie, pièce de 2 krans !
Tu ouvres tous les nœuds, ô pièce de 2 krans !
Ô pièce de 2 krans ! ô pièce de 2 krans !

Oui, les 2 krans en accomplissent des œuvres !
Les 2 krans vont dans bien des endroits !
Les 2 krans déchirent bien des rideaux !
Ô pièce de 2 krans ! ô pièce de 2 krans !

..... Mais pourquoi chanter comme les gamins des rues ? N'avais-je pas autre chose à faire ? Si fait ! Je voulais demander aux journaux persans de quel droit ils disent que la Perse n'a pas progressé ?

Moi, je maintiens qu'aucun pays au monde n'a couru avec autant de rapidité sur cette voie, que la Perse, qui a ainsi stupéfié les intelligences ! Les Anglais, les Américains, mettent leur doigt dans leur bouche en signe de stupéfaction devant les progrès de la Perse ! Et tout particulièrement, le glorieux soleil du progrès du Ghilan flamboie de ses rayons verticaux de telle sorte sur cette province que de cette fournaise ardente les Ghilanis ont bien le droit d'être « moulus » !

Et voici qu'il me vient à la mémoire quelque chose qui vient à l'appui de ce que je dis. Il était d'usage autrefois que les hommes peinassent énormément et eussent beaucoup de difficultés pour apprendre les sciences diverses afin d'arriver à extraire du Chériat des préceptes basés sur les quatre preuves. Arrivés à ce point, ils se nommaient *Moujtéhéd*, et c'étaient ces *Moujtéhéd* qui devaient accréditer auprès du public ceux qui étaient capables d'accomplir une telle œuvre : ils devaient leur délivrer par écrit une feuille d'éloges ou une licence. — Au-

(1) Dissimulation, c'est en pays étranger, en Turquie, par exemple, chez les Sunnites, agir comme eux pour leur cacher qu'on est Chiite, c'est là une des obligations de la religion Djaaferi Esna Achéri.

jourd'hui, la rapidité de notre progrès a rendu tout facile, et il n'est plus besoin de prendre tant de peines.

Actuellement, c'est une machine européenne qui fabrique les *Moujtéhéd*, d'autres fabriquent des négociants.

Moi qui écris ces lignes, il y a deux mois que j'ai quitté le triste Ghilan pour venir à Téhéran. Dans ces deux mois, deux solides fabriques se sont mises à travailler et à produire : l'une donne des négociants puissants aptes à l'action, de l'autre sortent des Moujtéhéd se disputant.

Voyez le n° 15 du journal *Soubh Sadeq*, il a reçu deux télégrammes de Recht annonçant que la population réclame Emir A'azam comme gouverneur ! Eh bien, l'un de ces télégrammes émane des négociants « fabriqués », l'autre des *Moujtéhéd* « machinés ! »

Vous ne les connaissez pas ? C'est tout naturel, ils sont tout fraîchement issus de la fabrique. Et, de même que leur être même est une quintessence de machine, de même leurs dires sont-ils étranges et bizarres. En leurs qualités de « phénomènes », leurs paroles ne peuvent être composées que de pièces et de morceaux.

Par exemple, chacun sait que Emir A'azam est un homme cruel, sanguinaire, ignare, audacieux : on sait qu'il est mauvais et pervers, on le qualifie de « destructeur des bases de la Constitution ». Son gouvernement de trois mois à Recht a été une honte pour les autres gouverneurs, un soufflet pour eux, un exemple à méditer — et voilà que ces *Moujtéhéd* fabriqués sont heureux de son gouvernement, et disent que c'est un homme parfait, juste et généreux.

C'est donc qu'ils parlent la langue d'un autre monde et que ce qu'ils disent n'a rien à voir avec ce bas monde.

Que le *Soubh Sadeq* publie de pareilles choses, cela est nécessaire pour lui — car tous ces négociants, tous ces *Moujtéhéd*, sont ce matin même sortis du néant et se disent (1) « bonjour ! »

Je dis à l'un de mes amis : « Pourquoi ne dis-tu pas la prière du matin ? » — Il me répondit : « Dire la prière du matin lors de la trompeuse aurore est illicite — et le matin vrai (2) me dégoûte : alors quand donc pourrai-je prier ? »

Revenons donc à nos moutons !

Ô pièce de 2 krans ! ô pièce de 2 krans !
Tu peux arrêter net les longs discours !

(1) Allusion au titre du journal incriminé.

(2) On sait que les Persans distinguent deux aurores : la vraie et la fausse. La vraie se dit : *Soubh Sadeq*, qui est le nom du journal, ainsi appelé parce que nous sommes à la véritable aurore de l'évolution persane. Cela équivaut à dire le *Soubh Sadeq*, journal me dégoûte.

Tu comptes au nombre des amis des Emirs !
Ta maison est une maison de pâte !
La pièce de 2 krans est vive, dans le vertige !
La pièce de 2 krans est l'essence effective du bang (1) !
Le pièce de 2 krans est le capital de la honte !
Ô pièce de 2 krans ! ô pièce de 2 krans !

Voilà qu'à aller à tort et à travers, je suis loin de mon sujet ! Oui ! Je voulais demander : « Qu'est-ce que c'est que ce Mirza Mahmoud qui demande pour quelle faute Emir A'azam a été destitué ?

Ce Mahmoud vient de derrière la montagne (2), il n'a pas vécu parmi les hommes ! Ce Mahmoud était Mahmoud ! (3) Il a pris sa plume et veut devenir écrivain ! Bah ! Enfant de mon âme, dis « Ya Ali ! » (4) Doucement, doucement ! Prends garde ! ne tombe pas ! Tu veux savoir pourquoi Vézir Akrem a été destitué ? Pourquoi Emir A'azam a été nommé ? Pourquoi il a été destitué ? Paternellement je vais te le dire.

Petit bébé de mon âme, tu sais que les enfants chantent dans les rues :

Le Chah nous a donné un gouverneur poivre et sel
Non pas tellement salé, salé, non plus que sans saveur.

Emir A'azam ! pourquoi a-t-il été nommé gouverneur ? Quelle faute a-t-il commise pour être destitué ? Mais pardon, quand est-ce qu'il a été digne d'être nommé gouverneur ? Voyons, sur ta vie, dis-moi, Emir A'azam a-t-il établi l'ordre ou le désordre dans le Ghilan ! O petit Mahmoud de mon âme, qu'a-t-il fait au Talich ? Qui y a-t-il tué ? Qui y a-t-il pillé ? Cette destitution est la conclusion de quelles prémices ? Les gens d'Enzali, de qui ont-ils à se plaindre ? Ceux de Lahidjan. de qui ont-ils à se plaindre ? Qui a tué tous les hommes de Amarlou ? Qui y a tout volé ? Qui est l'auteur des rééditions des troubles de trois mois dans le Ghilan tout entier ? Ton Emir A'azam a gouverné trois mois : le premier mois, il arracha du Ghilan les bases de la Constitution ; le second mois, il touche à la pudeur et à l'honneur des habitants ; le troisième mois, il s'occupait à lire les feuilles du soir quand il partit.

(1) *Beng*, boisson enivrante dont usent les Derviches.
(2) Poucht é-Kouh — c'est-à-dire sans communication avec les autres hommes.
(3) Congelé, gelé.
(4) Invocation quand on veut soulever un fardeau, quand on fait un faux pas. L'invocation entiere est « Ya Ali médad ! »

Étrange ! Pourquoi abandonner notre chanson.

Ô pièce de 2 krans ! ô pièce de 2 krans !
Tu es un rude lutteur du gymnase ! ô pièce de 2 krans !
Quoi ! tu veux t'enfuir, pièce de 2 krans !
Tu veux aller à la chasse, pièce de 2 krans !
Ô pièce de 2 krans ! ô pièce de 2 krans !

Et mon compagnon criait à tue-tête : « Oh mon oncle ! Ce n'est pas une pièce de 2 krans, c'est quelque chose qui, si on le change, pourrait faire cent pièces de 2 krans ! » — « C'est donc, dis-je, un billet de 20 tomans. »

Pardonnez-moi, je ne sais pas lire ! Je parle suivant ce qu'on me paye. Ceci a été écrit soit pour Mahmoud, soit..... Oh ! mes concitoyens ! Oh ! Directeur du *Soubh Sadeq* — vous qui êtes surpris de la destitution d'Emir A'azam — votre intelligence n'aurait pas compris...? Vous n'avez pas entendu les plaintes désolantes de Afcèh-el-Moutèkéllémine. Tous ces cris, toutes ces lamentations des journaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous ? N'avez-vous pas eu les télégrammes qu'Emir A'azam envoyait de Recht à Téhéran ? — et qui ont été publiés dans le *Baladiyé* ?

Dans de telles conditions, vrai, votre étonnement est digne de retenir l'attention.

Les « Reptiles de la terre ».

Nouveau journal illustré de Tébriz, succède à l'*Azerbaidjan*.

Ce journal a été lancé, comme son prédécesseur, par Ali Qouli Khan Mo'izz Divan, qui mourut lors de l'apparition de son premier numéro.

La première gravure représente « Les progrès de la chimie en Perse au vingtième siècle ». C'est un vieillard qui, comme on le fait depuis la naissance du monde, extrait l'huile de ricin de la plante en la frottant sur une pierre.

La seconde est une fabrique de fil... à vapeur !

La troisième représente les progrès de la poterie dans le pays.

La quatrième représente les enfants des écoles s'amusant à regarder, ce qui se voit souvent, des vieillards jouer aux billes.

حشرات الارض

نمره ۴

قیمت در هر جا پشکی است

ترقی شمسی در ایران قرن ۲۰

« کارخانهٔ ریسمان بافی آتشی »

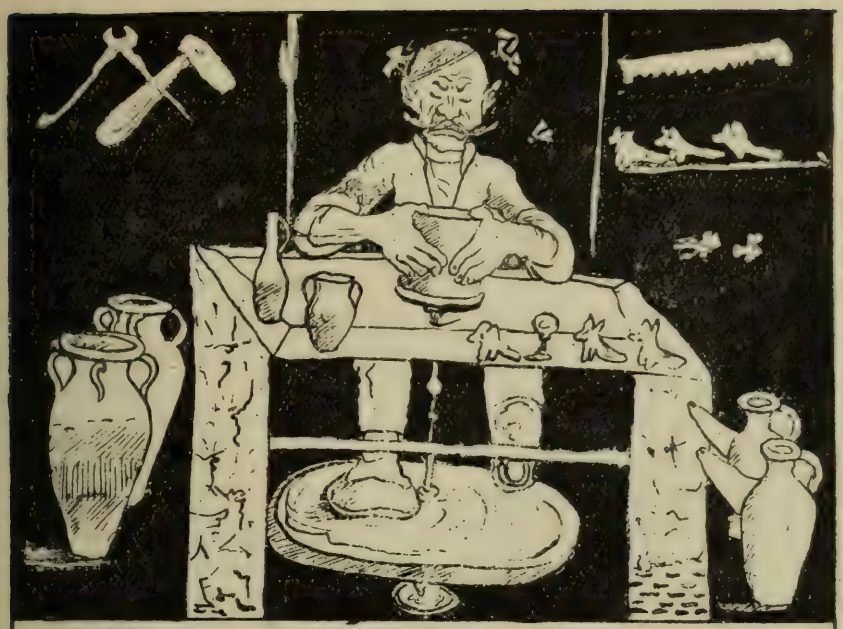

ترقیات قرن بیستم در ایران!!!

« Hédayet. »

(*La Direction.*)

Le journal *Hédayet*, qui vient de se fonder à Téhéran et qui en est à son deuxième numéro, a son bureau central dans l'avenue Nassiri, à la librairie Hédayet.

Le rédacteur en chef en est Mirza Mohammed Téhérani, le secrétaire de la rédaction, Aboul Qassem Khan Qazvini, et l'adjoint à la rédaction, Mirza Mohammed Ali Dèhdechti.

Ce second numéro débute par un avis sur les raisons qui ont retardé sa publication : « Ce sont des événements difficiles à digérer », des tourments sans nombre. Le savant rédacteur en chef du *Maaref* doit avoir raison quand il dit que certains... ont voulu embarrasser notre marche en avant. Leurs clameurs nous ont occasionné une maladie inattendue, mais grâce à Dieu, le guérisseur invisible nous a guéris de nos maux et nous a aidés à rédiger et à imprimer ce second numéro. »

Le second article est celui dont on peut lire la traduction ci-dessous, et qui donne immédiatement la note du journal. Il est évidemment à rapprocher du *Sour Esrafil*, du *Mouçavât*, du *Maaref*, du *Rouh el Qoudous*, etc.

Le Royaume des « mots ».

— Notre pays a acquis un nouveau nom!

— Lequel ?

— « Le Royaume des Mots ! »

— Pourquoi ?

— Pour mille raisons. Et si je les disais, ces mille raisons, cela fatiguerait le gésier de la patience des honorables lecteurs. Mais j'en veux dire quelques-unes, que ceux-ci admettront certainement, ce qui évitera qu'ils me fassent des observations.

Par exemple : S. M. I. le Chah jure sur le glorieux Qoran qu'il est partisan de la constitution, qu'il veut bâillonner la tyrannie, qu'il va rétablir la sécurité dans le pays, qu'il va remettre les perturbateurs à leurs places, qu'il met l'Assemblée bénie nationale sous sa protection, qu'il va établir le règne de la justice, etc... Et, quand nous pénétrons dans le sens intime de ces paroles, nous voyons par des

traces évidentes, par une observation sûre, que ce sont... des mots !... des mots !... des mots ! ! !

La sacrée Assemblée délibérative nationale décide qu'il faut punir et ceux qui cherchent, par des pots-de-vin, à séduire les fonctionnaires et ceux qui se laissent acheter. Et soudain, nous comprenons que les choses ont marché. Quelques-uns de ces faillis traîtres, voleurs, menteurs, plus pervers que toute la pègre de Kengaver, quelques-uns de ces gens qui ne connaissent pas Dieu, qui n'ont pas un souffle de piété, de compassion ou de loyauté, qui ont le cœur plus dur et moins malléable que les cœurs les plus durs de ce monde, leur nom est « Député », mais ce sont là des noms sans réalité ! Comme des arbres qui, au printemps, sont agités par les vents fécondants qui les baignent, de même sont-ils, eux aussi, engrossés par le vent fécondant des pots-de-vin. Ils sont comme les arbres gonflés de leur union. Et le châtiment de ceux qui séduisent et de ceux qui se laissent séduire n'est qu'un mensonge. C'étaient des mots !... des mots !...

Si nous lisons le bulletin municipal, nous y voyons des délibérations successives sur la propreté de la ville, sur la nécessité de paver les rues et les avenues, etc. Nous avons beau attendre, nous ne voyons rien ; nous cherchons à savoir ce que sont devenus ces projets, et nous voyons que ce n'était que des mots !... des mots !... des mots !...

Toutes les affaires sont portées devant les ministres responsables. Et nous pouvons demander : qu'en est-il de la sécurité du pays ? de la bonne ordonnance des affaires intérieures ? de l'exécution de telle ou telle loi ? du châtiment de tel individu ? On nous répond aussitôt : « A ce sujet des mesures très sérieuses ont été prises ! » — et nous avons beau attendre pour voir ce que fait S. E. le ministre, nous ne voyons rien ! ! Et si nous lui demandons : « Qu'avez-vous fait ? » il nous répond par des mots... et soudain éclate à nos yeux que tout ce qu'a dit le ministre, que ces mesures rigoureuses... des mots !... des mots !... des mots !...

Des gens courageux s'entendent : « Nous allons établir des fabriques et faire prospérer l'industrie de notre pays ; nous allons ouvrir des collèges, nous allons construire des hôpitaux pour les étrangers. » — Quand le gésier de notre patience est excédé, nous leur demandons : « Qu'est-ce que tout cela est devenu ? » — « Des mots !... des mots !... des mots !... »

On entend raconter que certaines personnes se réunissent pour étendre le commerce des tissus de la patrie : elles fondent, dans ce but, une compagnie. Aussitôt, et dès qu'elles ont changé de siège, elles changent d'avis. Il vaut bien mieux, pensent-elles, aujourd'hui, faire venir les marchandises de l'étranger, le profit sera pour nous bien plus

considérable ! — Qu'était donc leur primitive résolution ?... Des mots! des mots !...

Telle personne respectable, qui, relativement au peuple, est de la classe dirigeante, est partisan de la constitution ! Le bruit de son constitutionnalisme a rempli l'univers ! Celui qui est en entente parfaite avec lui, qui est comme un membre parmi ses membres, organise, dans telle ou telle ville, un endjouman... et le pousse au meurtre des gens respectables, au pillage des maisons ? Il fait tirer sur des gens honorables, tous chefs d'une fraction quelconque de Musulmans ! Et il apparaît que la respectabilité de cet homme, son patriotisme, son constitutionnalisme n'étaient que... des mots !

Ils sont nombreux les exemples qui pourraient, hélas ! illustrer le titre de cet article ! si nous voulions les expliquer.

Cela formerait un mesnévi de 70 mens ! (1).

Pour traduction :

A.-L.-M. Nicolas.

(1) Vers proverbial en Perse. Le Mesnévi, de Mollah Roumi, le plus remarquable ouvrage de la littérature persane, forme un gros volume, auquel s'ajoutent les commentaires !

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

RÉVOLUTIONS

Que ne faut-il pas craindre des réactions populaires, depuis que la résignation de l'humanité a fait place aux revendications révolutionnaires ? « Que ne faut-il pas craindre de cette contre-oscillation immense venue du fond du passé et roulant avec elle des siècles de douleurs et de ressentiments (1). »

Cet avertissement, destiné au vieux monde occidental, pourrait lui être utile aussi, à propos du monde oriental, au moment où l'Europe officielle et diplomatique se trouve mise en présence de son œuvre asiatique, par les massacres de Téhéran.

Nos lecteurs savent depuis longtemps tout ce qu'était la Révolution persane, cahos tumultueux de souffrances amassées, de misères et de peines, puis d'idées généreuses, de nobles croyances, d'espoirs respectables, d'activité féconde, d'efforts utiles et d'intellectualisme mal dirigé, comme aussi de puériles incohérences, et de démagogies ridicules ou criminelles. On pouvait hausser les épaules et regretter qu'un mouvement nécessaire et intéressant en soi risquât d'avorter dans un désordre anarchique. Convenait-il pour cela de livrer la Perse aux Kurdes du Hamidisme et aux « Cosaques » du Châh ?

Il n'est certes aucun homme, d'intelligence ouverte et de culture libérale, qui n'éprouve un sentiment d'admiration sympathique pour ces écrivains persans, dont les rêves et les tristesses ont inspiré, dans leurs journaux, tant de pages éloquentes et fiévreuses. En parcourant celles

(1) *La Cité moderne*, par J. Izoulet. Introduction viii.

dont la *Revue du Monde Musulman* a publié des extraits, ne songe-t-on pas aux lettrés français du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, aux révoltes, aux luttes et aux ironies qui ont été pour les nations d'Occident la préface de la liberté ?

Or, afin que le Châh pût venir quelque jour encore parader dans les rues des capitales européennes, accompagné peut-être, comme son illustre grand-père, d'un jeune Batchâ, aux yeux fendus en amandes, il a fallu qu'en 1908 le pal dressât dans Téhéran ses horreurs et son épouvante, contre la face des Légations de l'Europe, à l'usage de la Presse persane, parce qu'elle avait aimé la liberté. Si l'*Habl oul Matin* s'en est tiré avec la potence, l'exemple de Voltaire, de Beaumarchais, de Paul-Louis Courier a valu au *Sour Israfil* l'atroce agonie des entrailles déchirées ou des membres coupés en morceaux.

En tête de son premier numéro, le *Sour Israfil* avait dit :

« Nous espérons que jusqu'à notre dernier souffle, avec l'aide et l'appui de l'Assemblée, soutenus par nos compatriotes, nous serons toujours prêts au service des pauvres, des faibles et des opprimés ; que tant que nous vivrons, nous resterons fermes dans ce dessein et que nous continuerons à dire à voix haute et claire : « Nous n'avons pas peur des « épouvantails, non plus que la mort ! Sans l'égalité, sans la liberté, la « vie n'a aucune valeur à nos yeux et nous ne craignons que Dieu et la loi (1) !

« Quelle audace ! L'Europe de 1793 et de 1848, l'Europe de la Révolution russe, du Socialisme allemand, de la République française, de la Liberté anglaise, pouvait-elle, en Perse, protéger de telles inconvenances ?

Et voilà comment pour toute l'Asie, ébranlée par le Japon, pour tous les milieux d'Orient où fermente la pensée moderne, où les nations nouvelles sont entraînées par la presse naissante à la conquête de leurs droits, il peut être acquis maintenant qu'à prendre l'Europe au sérieux on s'aventure entre la potence et le pal.

« Le Châh a fait empaler beaucoup de personnalités connues », a dit le *Berliner Tagblatt*... « La colonie européenne est indignée des atrocités commises sous ses yeux. » — Le « souverain légitime » avait été un peu loin dans son goût pour l'ordre. Les sensibilités estivales de la figuration de l'Europe se sont troublées. Sa Majesté le Châh des Châh a reçu les représentations qui convenaient. On l'a exhorté à rester constitutionnel.

Que fera du moins la presse européenne ? Tolérera-t-elle que pour

(1) *Revue du Monde musulman*, 1907, vol. III, n° 10, p. 310.

l'avoir suivie, imitée, écoutée, ses confrères de Téhéran puissent être empalés ou coupés en petits morceaux sur la place publique, en plein vingtième siècle ?

***

On se tromperait grandement en pensant que les remarques ainsi formulées à propos des boucheries royales de la Perse ensanglantée, ne constituent qu'une manifestation sentimentale : elles n'interviennent ici, qu'afin de fixer quelques aspects sociaux d'un problème pratique.

Elles conduisent à une première réflexion. Pour la France dont la langue, dont l'instruction, les méthodes et les idées sont devenues le fond propre de la civilisation persane contemporaine, pour la France dont tous les Persans instruits sont les élèves et les admirateurs, les massacres de Téhéran sont une défaite personnelle. Ce qui se dira demain d'un bout à l'autre du monde oriental qui pense, — celui des milliers de journaux éclos depuis la victoire japonaise, — c'est que le culte du Génie de la France n'a pas une place suffisante dans la protectionnisme de ses exportations.

On n'a point à s'occuper ici de la Russie, dont les peuples musulmans viennent de montrer à Omsk, par la fusillade des Kirghiz, comme naguère à Tiflis, Batoum et Bakou, leur manque d'enthousiasme pour un régime, où les peuples non musulmans souhaiteraient peut-être, de leur côté, un peu moins de prisons et de gibets. On n'a pas à s'occuper davantage de l'Angleterre, partie prenante aux Indes. Peut-être, cependant, n'est-il pas excessif de concevoir que l'usage de la torture pour la presse persane favorisera très normalement les progrès de l'usage des bombes, — avec tout ce qu'il représente, — dans l'Asie russe comme dans l'Asie anglaise.

Que les Andjoumans aient dépassé la mesure, et que Zill es Sultan ait laissé avec trop de désinvolture, il y a quelques semaines, les Fédavis des toits s'attaquer aux jours de son souverain et neveu : sans doute. Mais le bombardement, l'incendie, le pillage, la potence, la torture, et tout l'attentat des « Cosaques » contre l'Assemblée élue, n'étaient pas seulement œuvre de cruauté. Par le martyr de leur rêve, il y a maintenant au cœur de tous les Iraniens de l'Asie russe, maîtres des marchés et des groupements intellectuels, une rage plus immédiate que celle des souvenirs de Kerbéla. Et ce sera, demain, le Fédavisme, doté pour la vengeance, des mêmes ressources, qui s'employaient hier à fonder les journaux, à traduire les livres européens, à multiplier les librairies, les écoles et les bibliothèques.

Même en dehors de l'Islam, comment douter que dans l'intelligence

de ces admirables Parsis de l'Inde, qui en moins d'un demi-siècle o accompli tout entière leur évolution morale et sociale, il y ait aujou d'hui un trouble profond. Si quelque Gladstone était là, auquel ils pui sent ouvrir en sécurité le secret de leur conscience, les baronnets angla élite de la société Parsis de Londres, de Bombay, de Calcutta, lui diraie leur indignation et leur dégoût des répressions féroces, appliquées à d écrivains dont le seul crime était d'avoir eu confiance dans la civilisati chrétienne. Les citoyens de la Grande-Bretagne libérale et voyageu n'ont, en outre, qu'à jeter un coup d'œil sur la place réservée dans le presse illustrée aux *Taazieh* de Muharram pour comprendre, par rôle des milieux Iraniens dans la vie de l'Inde, ce que prépare l'imp nité des bourreaux du *Habl oul Matin*, du *Sour Israfil* et des vir journaux traqués par les « Cosaques ». Ce sera 50 p. 100 des Musulma de l'Inde passant moralement du côté d'Arabinda Ghose, du côté de révolte et des bombes, avant d'y passer matériellement.

On se félicitait, ces jours-ci, entre chancelleries, que la triple ente cordiale ait, par ses communautés de vues générales, prévenu to les dangers d'un conflit européen au sujet du cas particulier de a Perse. Sans doute, et c'était quelque chose, beaucoup même. Mai l subsiste que les adversaires indigènes de la Russie ont maintenant p r alliés tout ce qui, dans le monde persan, n'est ni « cosaque », ni Mol-jtéhed de la vieille école, de même que l'Angleterre s'est aliéné aux In s une fraction importante de l'opinion dont elle a besoin. Pour la Fran, il n'y a pas de dommage matériel. Mais le dommage moral est grand

Tout cela n'eût-il pas été facile à éviter ? N'eût-il pas suffi que l'aç-çante anarchie des Andjoumans ne fît pas oublier trop longtemps es idiosyncrasies de la souveraineté persane ?

***

On dit : si la triple entente cordiale est appelée à voir ses bénéfes financiers et ses espoirs politiques compromis par de fâcheux décl s, les événements profiteront à d'autres. A qui ? A la Turquie ? A l'Al-magne ? Non ! ils ne profiteront qu'à la Révolution.

Il ne faut pas oublier, pour parler en ce moment de la Turquie, ut ce que ne peuvent déjà plus masquer ni les silences profitables, ni les bruyants optimismes de commande.

Il y a la Turquie d'un côté, et le Hamidisme de l'autre. Cel-ci exulte par avance de l'accomplissement du chemin de fer du Hedjaz. Mais sur douze bataillons d'infanterie, envoyés là-bas contre les Arabes

révoltés, trois bataillons complets — tout le régiment de Saint-Jean-d'Acre — ont passé avec armes et munitions aux insurgés.

Il ne faut pas oublier les rébellions de Castamouni, de Van, de Bitlis, de Bassorah. Il faut se souvenir des incidents de Monastir et de Salonique, du pillage de la Trésorerie de Smyrne par les troupes dont la solde s'était transformée en intérêts obligataires. Il faut surtout méditer les récentes sommations télégraphiques de Scutari à Yildiz Kiosk.

Le Hamidisme craque. Il est à la merci de l'incident inattendu qui amènera la révolte aux portes du Palais. — Et c'est pourquoi les diversions tentées sur la frontière persane pour occuper les esprits d'une armée mécontente, les sacrifices imposés pour le compte des Kurdes au Trésor civil et militaire, vidé par les concussions et les gaspillages : rien de tout cela ne sert à la Turquie, dont le mouvement est ailleurs : dans les frémissements d'attente, qui préparent l'inconnu.

Le cas de l'Allemagne est autre : ayant pour elle l'avantage, l'autorité de n'être intéressée aux destinées du Monde musulman que par son commerce, elle avait dans tout l'Islam une situation privilégiée, que grandissaient les maladresses de ses adversaires et une activité dirigeante soucieuse de l'effort technique. Ses progrès en Turquie et en Syrie étaient rapides. Elle ne développait pas seulement ses affaires et ses entreprises. Elle voyait venir à elle des sympathies nationales.

Mais pendant qu'un courant d'opinion populaire, favorable à l'Allemagne, naissait et grandissait ainsi en Turquie, en Asie Mineure, en Syrie, les manifestations expansives, publiques et réitérées des amitiés impériales créaient et développaient un courant contraire. Elles ont enrayé puis détourné le premier élan, oublié maintenant, même dans les toasts, dès que disparaît la contrainte officielle. En voyant l'œuvre de l'Allemagne, parmi eux, aboutir à la consolidation du Hamidisme, les Turcs et les Syriens ont compris qu'ils avaient fait fausse route. Les concessions sont restées ; elles peuvent grandir encore. Mais l'opinion publique, celle des sommations télégraphiques à Yildiz, des révoltes militaires, de l'instruction qui grandit et de la pensée nationale qui se forme, est ailleurs maintenant. Malgré le Kurdisme, l'Allemagne n'a rien à attendre de durable et de solide, des sentiments de l'Islam turc et arabe dans l'Empire ottoman, tant qu'elle restera, vis-à-vis des peuples, la protectrice du régime qui les écrase.

Le rendement de sa politique persane dépendait des destinées de la politique ottomane : et pour tout l'Empire ottoman, la préoccupation intime que chacun conserve au fond de lui-même, en la taisant parce qu'il le faut, mais sans cesser d'y songer, est l'attente d'un régime de justice et de sécurité par les responsabilités constitutionnelles. L'alliance du Hamidisme restera, alors, pour la politique allemande une

empreinte difficile à effacer. Et c'est pourquoi, si les massacres de Téhéran ne feront rien perdre à l'Allemagne, ils ne lui feront rien gagner. Elle a, sans le vouloir peut-être, sans y penser, placé tout son jeu sur la carte du Hamidisme : c'était le jeu d'hier. Celui de demain est ailleurs.

***

Le Châh, du moins, profitera-t-il, mieux que par quelque volupté sanguinaire, de son œuvre cruelle ? — Lui ? — Le voici déjà qui, pour la quatrième fois, jure fidélité à la Constitution. — Les ruines du Parlement fument encore. Les cadavres sont encore dans les puits, et il se juge lui-même, par la proclamation de la souveraineté du peuple.

L'enchaînement des faits ne saurait, cependant, constituer un engrenage de hasards sans buts. Qu'est donc, en somme, ce chapitre inédit de l'histoire persane — si ancienne, si longue déjà — où toutes les passions philosophiques et religieuses de l'Iran se sont réveillées de leur sommeil séculaire, pour aller, cette fois, vers la lumière de l'Occident et trébucher dans le sang, dès le point de départ ?

Le mystère n'est ni complexe, ni subtil : à Téhéran, comme à Tiflis, comme à Omsk, comme en Asie Mineure, comme en Syrie, comme aux Indes, c'est la Révolution de l'Asie qui se prépare, qui naît, qui grandit avec l'aimable et solennel appui des vieilles chancelleries de la vieille Europe, inconscientes de ce monde nouveau qu'elles ignorent et méprisent. Et quelle ingénieuse ironie dans le réel enchaînement des faits!

N'est-il pas aussi topique de voir la sainte Russie décupler l'essor du Fédavisme iranien, que de contempler l'« Empire anglais » surexcitant, par des erreurs subalternes, son dangereux adversaire le « Nativisme », ou l'Allemagne, travaillant contre elle-même, par le Hamidisme, et la France tolérant l'impression des littératures révolutionnaires chinoise et hindoue, afin sans doute de mieux réprimer son épanouissement en Indo-Chine et à Chandernagor.

Mais ne fallait-il pas que tout cela fût, afin que l'œuvre s'accomplît ? La grande Révolution asiatique n'aurait-elle pas mauvaise grâce à se dérober, puisque l'Europe lui trace elle-même la voie, en laissant accrocher au gibet, embrocher au pal ou couper en morceaux les naïfs et les ingénus qui venaient à elle.

***

Peut-être ne s'étonnera-t-on pas de voir rappeler ici un autre exemple connu des malentendus par lesquels les peuples illusionistes de l'antique

Europe savent provoquer, sans compter, sans ménager ni leur peine ni leur argent, les révolutions des autres « nations ». Cet exemple est celui du Maroc.

Un personnage marocain, qui n'est pas des moindres, parmi les dirigeants du mouvement actuel, disait tout récemment : « *Avec une politique de collaboration sans conquête vous feriez tout ce que vous voudriez.* » Sans doute : c'est l'évidence même.

Nous avons donné au Maroc l'idée, la certitude, que sous prétexte de le diriger dans les voies de la civilisation, nous voulions lui imposer une domination dont il ne veut pas. Il a réagi si fortement qu'il n'a probablement plus aujourd'hui cent Azizistes convaincus, au nord de Fès. Il a suffi que nous donnions notre attache à Abd ul Aziz pour que l'opinion marocaine, si formellement niée, se prononçât contre lui, comme le cheval, qui, excédé d'un cavalier malhabile, pointe et rue pour s'en débarrasser. Elle nous a mis en présence d'un Hafidisme, sans base, sans consistance, sans durée par lui-même, mais universel, puisque, après avoir commencé par le créer nous-mêmes contre notre propre Sultan, par les politiques de coulisses, après l'avoir combattu ensuite, sur terre et sur mer, nous en venons à envisager non seulement l'opportunité de le reconnaître, mais aussi de lui donner ce qui lui manque, une raison d'être, une vitalité.

Ces constatations mélancoliques nous enseigneront-elles l'erreur et la vérité ? Comprendrons-nous qu'ayant fait fausse route, il faudrait chercher ailleurs la bonne voie ? Réfléchirons-nous que, puisque nous ne voulons pas de conquête, il serait peut-être plus sage d'organiser une collaboration sans conquête, que de tenter exactement l'inverse ? Verrons-nous les caractères réels de la condition indigène, et par leur notion chercherons-nous à en acquérir le maniement ? Ayant donné pour raison d'être à notre politique marocaine la méconnaissance de son élément constitutif, nous déciderons-nous à en admettre les exigences ?

Pas encore, sans doute. La leçon de choses n'est pas suffisante : il faut mieux, pour triompher des résistances obstinées, que les traditions des chancelleries, des bureaux, des cénacles opposent passionnément à la marche lente et inexorable des faits qui doivent s'accomplir.

En réfléchissant ainsi, ne comprend-on pas ce que peut, ce que doit être le mouvement lent et inexorable qui s'accomplit en Asie, dans cette fermentation des peuples, entraînés vers l'Europe par toutes les pensées qu'elle a semées dans leur conscience, et cruellement châtiés d'avoir pris le jargon de ses idées ?

Le Maroc fournit un exemple de la fatalité qui conduit à leur destin

les sociétés inconscientes et aveugles de l'Occident : démonstration troublante d'une politique consacrant tant d'efforts à empêcher ce qu'elle peut, à défaire ce qu'elle veut, à créer ce qu'elle craint, à refuser ce qui s'offre, à demander l'inexistant, à tout sacrifier au besoin d'une agitation sans mouvement. Et c'est ainsi, par la nécessité des rapports de causes à effets, que la Perse, obstacle possible aux « contre-oscillations » dangereuses, roulant avec elle, du fond de l'Asie, « des siècles de douleurs et de ressentiments », se trouve rejetée, par l'Europe elle-même, dans la Révolution qui vient.

A. L. C.

EUROPE

Eduard Glaser.

Le savant explorateur de l'Arabie, le docteur Eduard Glaser, est mort à Munich le mois dernier. Sa carrière scientifique a été des plus brillantes; son âge — il était né en Bohême en 1855 — permettait d'espérer qu'elle serait plus longue. Son nom restera attaché aux études sur l'Arabie, sur l'Arabie anté-islamique en particulier.

M. Joseph Halévy avait, il y a quarante ans environ, donné un grand exemple avec la mission pénible, mais si fructueuse, qu'il accomplit en Arabie. D'autres savants, d'autres explorateurs marchèrent sur ses traces, affrontant des périls continuels : Charles Huber paya ainsi de sa vie son zèle scientifique. Plus heureux, Eduard Glaser put, le premier, reconnaître en entier l'Arabie méridionale. Il en rapporta de riches collections de manuscrits et d'inscriptions, dont une partie est entrée au British Museum. Avec MM. Joseph Halévy, Mordtmann, David-Heinrich Müller, Joseph et Hartwig Derenbourg, il déchiffra ces inscriptions himyarites et sabéennes qui fournissent, avec les plus anciennes formes de la langue arabe, des données historiques et religieuses sur cette époque de la *Djâhiliya* dont le zèle religieux des premiers adeptes de l'Islam s'efforça de faire disparaître les monuments.

Les publications d'Eduard Glaser sont nombreuses. Elles ne se bornent pas à l'épigraphie et à la philologie ; elles portent aussi sur la géographie et l'histoire. Le savant voyageur avait, notamment, étudié

les anciens rapports entre Abyssins et Arabes; à côté de ses *Mitteilungen über sabäische Inschriften*, il faut citer *Die Abessinier in Arabien und Afrika* et le second volume (seul paru) de *Eine Skizze der Geschichte und Geographie Arabiens.*

Des hommes de grand mérite, parmi lesquels notre éminent collaborateur, M. Martin Hartmann, et M. René Dussaud dont nous analysions, l'année dernière, *les Arabes en Syrie avant l'Islam*, continuent dignement, à l'étranger et chez nous, les études auxquelles Eduard Glaser a fait faire de si grands pas. Nous déplorons, avec eux, la perte que vient de faire l'érudition orientale.

En Bosnie-Herzégovine.

Le gouvernement de Bosnie-Herzégovine a envoyé à la Commission des Wakfs de Sarajevo un message qui marque le commencement d'une entente avec les Musulmans bosniaques.

Après de longues négociations dont l'échec rapprocha les Musulmans des Serbes et amena un réveil de la propagande serbe, le gouvernement s'est déclaré, en principe, prêt à accorder l'autonomie confessionnelle aux Musulmans. C'est la paix assuré entre ceux-ci et l'administration autrichienne.

Le budget du nouveau département autonome sera à peu près couvert par la *Commission des Wakfs* qui avait eu un excédent de recettes de 3.866 couronnes en 1905, de 4.309 couronnes en 1906. Au commencement de cette dernière année, les biens mobiliers et immobiliers des Wakfs représentaient une valeur de 9.801.259 couronnes (1).

A la Douma.

S. Maksoudoff, député musulman de Kazan, nous communique le discours suivant qu'il a prononcé lors de la discussion du budget du ministère de l'Intérieur dans la séance du 1er mai de la Douma d'Empire. (*Texte dans la* Rossia *du* 3 *mai.*)

M. Maksoudoff. — Messieurs les représentants du peuple, mon collègue vous a exposé la situation des musulmans et l'indifférence du ministère de l'Intérieur à leur égard. Je ne m'étendrai pas longtemps sur ce sujet. Nous voyons la somme réservée pour les besoins des

(1) *Gross Oesterreich*, 18. 5. 08.

musulmans dans un budget de 2 milliards et demi. On attribue 54.000 roubles pour les besoins des musulmans alors que leur nombre en Russie atteint 20 millions, alors que nous constituons la septième partie de la population totale de la Russie. Le droit financier est le droit d'après lequel le budget est l'image en chiffres de toute la vie administrative et, pour ainsi dire, la photographie arithmétique de la situation de toutes les catégories nationales. S'il en est ainsi, vous voyez quelle situation nous occupons dans les soucis du gouvernement. Cela s'explique par ce fait que le gouvernement jusqu'à présent, vis-à-vis des musulmans, s'en est tenu à l'idée de la russification. Je pourrais vous indiquer beaucoup de faits, mais je ne veux pas fatiguer votre attention.

Des voix. — Donnez-en.

M. Maksoudoff. — Si vous le désirez, avec plaisir. Quand je parle de la politique de russification des missionnaires, je ne considère pas tant le gouvernement central que les fonctionnaires subalternes, les autorités locales. Dans la politique de russification, il se produit exactement le contraire de ce qui arrive dans le domaine de la technique, où les forces s'amoindrissent à mesure qu'on s'éloigne du centre ; ici, c'est le contraire qui se produit : les forces de la russification augmentent, s'amplifient à mesure qu'on s'éloigne du centre. Par exemple, les traditions de russification d'un inspecteur du gouvernement d'Orenbourg sont incomparablement plus intenses que celles du Ministre. Bien que le gouvernement ait un plan vague pour la russification des musulmans, jusqu'à présent il n'a pas arrêté un plan d'action déterminé, applicable obligatoirement pour ses fonctionnaires. Le gouvernement au contraire a toujours agi d'après l'opinion et les indications de ses fonctionnaires. Pendant la longue époque de Pobedonotseff, les mesures prises par le gouvernement ont toujours subi l'influence de l'opinion du fameux missionnaire de Kazan, Elminsky, qui inondait Pétersbourg de ses lettres et conseillait l'anéantissement complet de toutes les institutions religieuses musulmanes. Par bonheur pour nous, cependant, on n'a pas écouté ses conseils; le gouvernement s'est borné à enlever le droit d'élection pour nos collèges ecclésiastiques. Je ne m'étendrai pas sur cette question, que mon collègue a suffisamment éclaircie.

Je veux vous faire connaître certain phénomène de la vie des musulmans russes et que vous ne connaissez pas, j'en suis convaincu. Ce que je vous expose, c'est sans la moindre animosité, mais parce que je considère qu'en votre qualité de législateurs, vous devez être au courant de tout ce qui se passe en Russie. Messieurs, dans la Russie d'Europe vivent quelques centaines de mille de musulmans, qui professent l'islamisme, mais sont considérés formellement comme orthodoxes. Com-

ment ces malheureux ont-ils été inscrits dans les listes de l'orthodoxie, je ne vous le dirai pas pour ne pas m'étendre sur ce sujet; je ne rappellerai pas ces tristes pages de l'histoire des rapports du gouvernement avec les musulmans russes ; elles ne témoignent pas d'une grande sagesse administrative chez les personnages qui ont eu recours à de pareils moyens. Les musulmans dont je parle vivent pour la plus grande partie dans les gouvernements de Perm, de Kazan, de Viatka, de Simbirsk, et bien qu'ils professent l'islamisme, ils sont considérés comme orthodoxes et portent officiellement des noms russes, leurs mariages sont considérés comme nuls, etc., etc. Un cas caractéristique est celui d'un musulman décédé, chez qui le prêtre du village voisin est venu, accompagné de l'ouriadnik (officier subalterne de police) et des gardes, et malgré les protestations des musulmans a accompli les cérémonies funèbres selon le rite orthodoxe. Dans les gouvernements de Kazan et de Viatka, ces musulmans, qui avaient été inscrits comme orthodoxes malgré eux, comptent jusqu'a présent, malgré la proclamation de la liberté de conscience, comme orthodoxes. Vous pensez peut-être qu'après le manifeste sur la liberté de conscience, ces musulmans ont le droit de revenir à leur religion et de se conformer à ses rites ? Non, Messieurs, cela n'est qu'en apparence : cet oukaze non seulement n'est pas appliqué, mais on y apporte une foule d'entraves. Et naturellement ces obstacles proviennent pour la plupart du ministère de l'Intérieur. Une première circulaire du 18 août 1905 impose au gouverneur l'obligation de s'assurer si réellement l'individu en question professe l'islamisme. Si la réponse est positive, théoriquement on permet au musulman le retour à son ancienne religion. Une deuxième circulaire dit qu'il est indispensable de s'informer si l'autorité religieuse n'a aucune objection contre ce retour d'un individu donné à l'islamisme. Une troisième circulaire du 16 février 1906 autorise le passage officiel des musulmans de l'orthodoxie à l'islamisme sur la présentation de l'autorité épiscopale. C'est de cette façon qu'on viole la liberté de conscience proclamée. En fin de compte, ces malheureux musulmans ne peuvent obtenir ni certificats, ni autorisation des autorités épiscopales, et de cette façon ils restent orthodoxes jusqu'à présent encore. Aucune pétition, aucune démarche ne mène à rien, parce qu'à l'évêché on ne délivre pas d'autorisations. Je ne veux pas, Messieurs, abuser de votre attention, mais il est des questions que je ne peux passer sous silence. Dans vos écrits et dans vos conversations privées vous nous accusez d'être réfractaires à la culture russe, de ne vouloir ni culture russe, ni administration russe, de bouder le gouvernement russe. Ce reproche, nous l'entendons souvent. Messieurs, dites-moi franchement si on nous a jamais offert cette culture russe, sans toutes sortes de tendances rus-

sificatrices, si le gouvernement nous a proposé la langue russe, sans avoir l'arrière-pensée de nous convertir à l'orthodoxie ? On nous a présenté la culture russe sous la forme d'un pope accompagné de l'ouriadnik se présentant à un enterrement sans y être appelé. Un de mes collègues, membre de la Douma d'Empire, disait d'un ton dédaigneux et condescendant, au cours d'une conversation : « Vous les musulmans, vous les allogènes, vous êtes dangereux pour la Russie ». C'est absolument inexact. Cette crainte n'est-elle pas une de ces aberrations fatales de la psychologie réactionnaire du gouvernement russe ? Je ne comprends pas, Messieurs, la façon dont chez nous en Russie on pose la question des allogènes. Parmi nous à la Douma d'Empire il y a des personnages dont la solution est : « la Russie exclusivement aux orthodoxes ». Messieurs, tout comme dans le domaine des théories politiques et économiques il existe des tendances utopiques, il peut exister aussi dans le domaine national des idées utopiques. Je ne dis pas cela parce que c'est une chose qui m'est désagréable, mais parce que je veux vous faire connaître les anciennes fautes pour qu'on ne les répète pas à l'avenir.

Messieurs, permettez-moi de vous dire quelques mots sur un point qui me tient au cœur. L'an dernier, il y avait ici des représentants du Turkestan ; l'un d'eux, honorable musulman, m'a raconté les horreurs qui se passent au Turkestan. Je ne m'en suis pas tenu aux récits de cet honorable musulman. J'ai lu beaucoup de ce qui a paru sur cette question et j'ai pu me convaincre que l'administration du Turkestan ne peut inspirer aux habitants de la sympathie pour la Russie. Je vous assure, Messieurs, que je ne parle pas seulement en tant que musulman, mais bien comme citoyen russe. J'ai appris que bientôt cette administration devait faire l'objet d'une revision (inspection). Plaise à Dieu que cette inspection apporte du bien à la population musulmane : je le souhaite du fond du cœur et aux musulmans et au gouvernement russe. Ce malheureux musulman, dont je ne prononcerai pas le nom, m'a raconté des choses à faire frémir.

Mes coreligionnaires du Turkestan n'ont même pas leurs représentants ici pour dire ce qui se fait chez eux. Messieurs, nous tous, les musulmans, nous nous inclinons devant la volonté impériale : mais nous savons aussi que le remaniement détaillé de la loi du 3 juin est l'œuvre du gouvernement. Priver un territoire tout entier de représentants à la Douma d'Empire, à franchement parler, je ne comprends pas. Par quoi est motivée cette privation de droits ? On me répond vaguement : cela s'explique parce que les musulmans ne sont pas civilisés. C'est très bien, Messieurs, mais il y a là un gros malentendu. Que voulez-vous dire en disant que les musulmans sont sans

culture ? Si vous considérez que les musulmans manquent de culture russe, c'est absolument vrai. Mais là, par malheur, la faute n'en est pas à nous les musulmans, mais au gouvernement russe qui n'a rien voulu faire pour implanter chez nous la culture russe. Si vous parlez de civilisation, de culture en général, on ne peut en aucune façon dire les musulmans non civilisés. Un peuple qui sait irriguer plus de 2 millions de désiatines de terre, qui a une littérature développée, qui a un commerce manufacturier et sait préparer des tissus comme les soieries, ce peuple ne peut être dit sans civilisation. En tous cas, la culture de l'habitant du Turkestan vaut bien celle du paysan russe. C'est pourquoi, Messieurs, je regrette tout cela du fond du cœur, car nous sommes tous aussi bien que vous des citoyens russes, animés du même esprit civique, et l'avenir de l'empire russe nous est également cher. Messieurs je n'abuserai pas davantage de votre attention. Le gouvernement russe jusqu'à présent n'a rien fait pour introduire parmi les musulmans la culture et la civilisation. Il y a eu des tendances dont j'ai parlé pour convertir les musulmans à l'orthodoxie, et russifier le territoire de force, mais jamais on n'a ouvert une école pour y enseigner la géographie et l'arithmétique. Messieurs, la Russie qui a une population de tant de millions d'hommes ne doit pas oublier que la conquête, qui donne le pouvoir sur le peuple conquis, impose au conquérant l'obligation de s'occuper des intérêts, du niveau moral, du développement intellectuel et économique du peuple soumis à sa loi. Conquérir ne signifie pas anéantir — être soumis ne doit pas signifier mourir.

A l'heure actuelle, les puissances civilisées regardent de plus en plus leurs sujets comme ayant des droits et non pas seulement au point de vue de leur utilité pour les revenus du fisc. C'est pourquoi je vous dirai : si le gouvernement et le peuple russes désirent que les musulmans aient une haute idée de la grandeur de l'Empire russe, ils doivent renoncer à la politique de russification. Je désirerais que plus au courant de la question vous élaboriez les lois comme les attendent les musulmans. Le peuple russe et nous, nous nous comprendrons toujours. Nous n'avons jamais confondu le peuple russe avec le gouvernement russe. En parlant contre le gouvernement russe, nous savons parfaitement que c'est une poignée d'hommes n'ayant rien de commun avec le peuple russe et la plupart du temps comprenant mal les véritables intérêts du peuple russe.

M. Markoff (de sa place). — Nous ne renions pas notre gouvernement.

M. Maksoudoff. — Monsieur Markoff, si vous voulez répliquer, venez, s'il vous plaît, à la tribune.

Le Président. — Laissez-moi le soin de faire des observations et ne répondez pas aux exclamations de la Douma.

M. Maksoudoff. — Je termine. Tout ce que j'ai dit des malheureux musulmans est l'exacte vérité. Je voudrais bien qu'on agisse autrement avec les musulmans. Je ne trouve pas d'expression russe pour caractériser votre façon de les traiter : un mélange de dédain, de condescendance et d'ignorance voulue. Messieurs, il y a 20 millions de musulmans en Russie. La plupart disent : ce peuple n'est pas dangereux. C'est vrai, mais nous avons cependant nos exigences. Nous désirons savoir votre politique et comment vous considérez les musulmans. (*Applaudissements bruyants.*)

Pour traduction : J. R.

Les Femmes musulmanes et la Douma.

Les journaux annonçaient, le mois dernier, qu'un certain nombre de Musulmanes russes avaient présenté à la Douma une pétition demandant l'ouverture d'écoles féminines, l'autorisation d'accomplir leurs devoirs religieux à la mosquée et de se livrer au commerce. Peu auparavant, elles avaient fait parvenir aux députés de leur religion une requête que la presse musulmane des différents pays s'était empressée de publier, et dont voici la traduction :

« Quoique notre religion nous ait donné la liberté et nous ait délivrées du joug de l'esclavage, quelques-uns de nos maris, cependant, ne cessent de nous traiter avec tyrannie, et nous forcent à satisfaire leurs passions. La loi musulmane permet en effet à la femme d'acquérir la science, de voyager, de prier dans les mosquées, de faire le pèlerinage saint, de pratiquer le commerce, de s'occuper des affaires financières, de soigner les malades et les blessés... la preuve en est dans ce que les femmes musulmanes, dans beaucoup de pays arabes et autres, ont fondé des sociétés, bâti des mosquées, et aidé à la réalisation d'autres projets d'ordre scientifique et artistique. Il y a eu des poétesses musulmanes et des écrivains distinguées ; l'épouse de notre Prophète (la prière et le salut de Dieu soient sur lui) a accompagné son époux à la guerre, a appris les sciences des étrangers et leurs écritures.

« Maintenant nos époux nous interdisent les notions les plus élémentaires des sciences et nous défendent même d'apprendre les principes de notre religion. Ils ne nous permettent pas de lire les livres religieux, et nos Cheikhs les Ulémas se sont entendus, dit-on, avec les publicistes arriérés, pour contrecarrer nos efforts et nous empêcher de demander la liberté et l'indépendance, parce qu'ils veulent que nous soyons éternellement ignorantes. Nos époux nous enlèvent toute liberté et ils nous retiennent prisonnières entre les quatre murailles de nos demeures.

Pour eux, ils ont des maîtresses et se marient plusieurs fois. Nous sommes condamnées à vivre sous l'oppression et à mourir finalement poitrinaires.

« La Loi Musulmane nous a conféré la liberté dans plusieurs questions, et cette Loi ne permet pas à nos maris de regarder les femmes, si ce n'est avec des yeux chastes et respectueux. Mais la plupart du temps ils vont se livrer à la débauche dans les hôtels, les restaurants et les cafés ; ils tuent les heures en fréquentant des filles qui sont la honte de notre sexe. Or nous autres, Musulmanes, nous avons enfin, grâce à Dieu, certaines notions de science, et nous avons commencé à saisir la portée de la Loi Musulmane, qui ne nous a privées d'aucun de nos droits ; aussi nous avons su que nous autres encore sommes des êtres humains !

« O députés musulmans ! vos devoirs vous imposent l'obligation de réclamer les droits de la femme musulmane. Il ressort de vos attributions d'exiger le vote d'une loi qui nous sauvegarderait de l'oppression de nos maris, de leur tyrannie, et des douleurs qu'ils nous font endurer. Nous sommes les mères de la Nation, les amies des hommes, et c'est à nous que revient l'éducation de la société et son relèvement. Si donc nos maris ne veulent pas mettre fin à leur tyrannie, qu'ils sachent qu'un jour viendra où ils seront esclaves. Alors toute la Nation Musulmane s'anéantira. »

A propos de cette pétition, on écrivait en mai, de Khokand, à la *Vossische Zeitung* :

« Il y a quelque temps, le gouvernement russe a publié un ordre dans lequel il est strictement recommandé aux mollahs de toutes les tribus musulmanes de la Russie européenne et de la Russie asiatique, de ne pas marier de jeunes filles ayant moins de 16 ans.

Cette décision est-elle déjà une réponse à l'appel des femmes musulmanes ? En tout cas elle est significative. On marie ici des fillettes de 8 et 10 ans.

Parmi les tribus musulmanes russes, trois sont surtout à considérer : Les Tartares, les Kirghizes, et les Sartes.

La femme sarte porte le voile. La femme khirghize, plus forte, plus intelligente, plus indépendante, ne le porte pas — elle a un peu le costume de l'homme : turban, bottes, etc. On la voit à cheval dans les marchés. La femme sarte ne sort pas seule, évite le quartier européen. Elle porte un voile carré en crin noir, qui ne peut être que malsain.

L'influence européenne commence pourtant à se faire sentir : L'école

supérieure russe de Khokand (qui consacre 7 heures par semaine à l'étude de l'allemand) a 2 élèves sartes.

La femme sarte est un peu considérée comme une esclave; elle s'occupe du ménage, tisse et brode.

Entre elle et la femme kirghize se trouve la Tartare, qui a quelque chose d'européen. On la reconnaît à son voile de tulle ou de gaze — qu'elle ne porte cependant pas toujours.

L'Instruction. — Une section normale a été créée à l'école musulmane de filles de Bakou ; chaque année, les cours finiront vers le commencement de mai, époque à laquelle ont lieu les examens pour l'obtention du diplôme d'institutrice. Le programme comprend les matières suivantes :

Éléments d'histoire générale.
— d'histoire musulmane.
— de géographie.
Grammaire turque, dictée.
Grammaire persane.
Récitation du Coran.
Correspondance.
Rédaction.
1re, 2e, 3e et 4e séries des lectures scientifiques à l'usage des jeunes filles.
Notions d'histoire naturelle.
Économie domestique, hygiène.
Éléments de pédagogie et d'administration scolaire.
Arithmétique.

Hâdjî Zeïn ul-'Abidin Takîyeff, qui a tant fait pour instruire ses coreligionnaires, s'intéresse tout particulièrement à cette fondation ; il voudrait, d'une simple section normale, faire une école autonome assimilée aux séminaires (1).

L'*Irchâd* du 4/17 mai consacre, en entier, sa première page au compte rendu financier de la société Nechr-i Me'ârif, « Propagation de l'Instruction », pour l'année écoulée. On sait que le président de cette société est Hâdjî Zeïn ul-'Abidîn Takîyeff. La situation est des plus favorables : 17.425 roubles 47 kopeks de recettes contre 7.044 roubles 72 kopeks de dépenses ; il reste donc une excédent de 10.380 roubles 77 kopeks. La société, qui subventionne des écoles de tout ordre

(1) *Irchâd*, 20. 4. 1908.

et accorde des bourses aux élèves pauvres, a reçu des dons considérables : deux de ses membres honoraires lui ont remis, chacun, une somme de 3.000 roubles.

Musulmans et Arméniens. — La nouvelle suivante est envoyée de Nakhitchévan à l'*Irchâd* (1) :

Un Arménien des Badamlou se faisait Musulman, il y a cinq ans de cela, et, après s'être rendu en pèlerinage à Kerbéla, prenait le nom de Kerbelâï Ismâ'îl. Sa conversion était sincère ; elle lui valut l'amitié et l'appui de tous les Musulmans. Mais ses anciens coreligionnaires lui en gardèrent rancune.

Dernièrement, étant allé à une distribution de grains que faisait faire la police, il s'en retournait avec quelques amis. Cinq *fédavis*, qui suivaient la petite troupe, l'assaillirent bientôt, et tirèrent sur elle quinze coups de feu.

Kerbelâï Ismâ'îl est parmi les blessés. On assure que, quelques jours avant cet incident, des Arméniens lui avaient demandé, avec insistance, de revenir à son ancienne religion ; sa conversion aurait été payée, séance tenante, 2.000 roubles ; mais il avait rejeté cette honteuse proposition (2).

AFRIQUE

Algérie.

M. Ben Ali Fekar, originaire de Tlemcen, et diplômé de l'École supérieure des lettres d'Alger, est depuis 1901 professeur d'arabe près la Chambre de Commerce de Lyon, où il a fait ses études de droit. Elles l'ont amené à passer brillamment, le 16 juin dernier, son doctorat, avec une thèse très remarquée, qui a pour sujet *l'Usure en droit musulman et ses conséquences pratiques*. M. Ben Ali Fekar est le premier Musulman d'Algérie qui ait été reçu docteur en droit. On comprendra

(1) 1. 5. 1908.
(2) Voir *Revue du Monde musulman*, mai 1908, p. 171. *De Locomotief*, numéro du 15 avril 1908.

Ben Ali Fekar

que, sans attendre l'occasion d'analyser sa thèse en détail, la *Revue* tienne à lui adresser toutes ses félicitations.

M. Ben Ali Fekar va se trouver associé, en sa nouvelle qualité, à une œuvre lyonnaise du plus grand intérêt.

Sur la proposition de M. le professeur Lambert, ancien directeur de l'École khédiviale de droit, la Faculté de droit de l'Université de Lyon a décidé l'ouverture, à partir de la rentrée de novembre, d'un Séminaire juridique égyptien, en faveur des nombreux élèves de cette nationalité qui suivent ses cours. Cet enseignement, libre au début, et que de généreuses contributions permettent de fonder dès maintenant deviendra, la Faculté l'espère, officiel à partir de 1909.

Le corps enseignant comprendra, avec M. Lambert, deux lecteurs : M. Aziz Mirhom, un licencié égyptien qui, arrivé à Lyon l'année dernière, s'y est aussitôt classé parmi les meilleurs aspirants au doctorat, et M. Ben Ali Fekar.

ÉGYPTE

Rien ne prouve mieux la portée de l'action à laquelle s'est voué pendant tant d'années lord Cromer en Égypte que la violence des attaques dont son livre récent ne cesse d'être l'objet de la part de la presse égyptienne : critiques et réfutations se succèdent, et portent non seulement sur l'activité et les discours de l'ex-proconsul, mais sur tout un système dont on redoute la persistance, et que nous pourrions appeler le Cromérisme. Les attaques viennent de tous côtés : c'est un « ancien vénérable de loge » qui signe Khalaïssakis dans l'*Étendard égyptien* une sorte de réquisitoire de principe :

« Pendant les 25 années que vous avez gouverné l'Égypte, au gré de vos intérêts politiques et de votre égoïsme national, qu'avez-vous fait de la Liberté, le principe fondamental de la Franc-Maçonnerie, que vous proclamez *urbi et orbi* ? En quoi avez-vous laissé libres les Égyptiens ? Est-ce dans leur manière d'être comme peuple ?

« Dérision que tout cela ! Après les avoir emmaillotés étroitement et impitoyablement, après leur avoir lié les pieds et les poings, vous vous étonnez qu'ils ne puissent pas marcher, et vous les déclarez par cela inaptes à se mouvoir, eux, qui ont fait fleurir les arts, les sciences et

les lettres à l'époque où les nations modernes étaient encore à l'état sauvage.

« Qu'avez-vous fait pour l'instruction ? Rien, absolument rien.

« Qu'avez-vous fait pour l'administration ?...

« Qu'avez-vous fait en dernier lieu pour le complément de la trilogie maçonnique, la Fraternité ?... »

C'est dans le même journal, qui revient à maintes reprises sur la question, une réponse à divers interviews où lord Cromer accuse le nationalisme égyptien d'être « profondément imprégné de panislamisme » et en conséquence éminemment retardataire.

« Aucun musulman, qu'il soit ignorant ou instruit, n'a jamais pensé, ne fût-ce qu'un seul instant, à fonder un Empire musulman à l'image de l'empire des Khalifes d'autrefois. Les peuples musulmans étant tous, ou presque, tombés dans la servitude politique, ils se sentent une sympathie qui a pour cause un malheur commun et certes aussi l'unité de croyance. Rien n'est moins blâmable. *Le panislamisme, si panislamisme il y a, est une sorte d'humanitarisme restreint à tous les musulmans à quelque pays qu'ils appartiennent.*

« Quant aux principes établis il y a plus de mille ans, dont parle lord Cromer, ces principes — et la place me manquerait pour le prouver ici — ne sont pas contraires au progrès et à la civilisation, bien au contraire. »

Ou encore c'est le *Liwâ* qui, dans un article signé Ibn-Al-Hassan, s'élève contre les théologiens de Al-Azhar, coupables de n'avoir pas répondu aux attaques religieuses de lord Cromer : « Nous ne savons que penser — écrit-il — de cette catégorie de gens (les théologiens d'Al-Azhar) dont le seul souci est dans ce qui remplit les ventres et grossit les poches, des biens de la terre... Pourquoi n'imitent-ils pas l'exemple de Cheikh Mohammad Abdou qui n'a pas laissé autrefois les allégations de M. Hanotaux sans réponse ?... »

Enfin nous avons déjà annoncé que le *Parti de la Réforme* (celui de Cheikh Aly Youssef) a décidé de publier en un volume qui paraîtrait dans les trois langues : arabe, français et anglais, les réponses du *Mouayyad* au livre de lord Cromer. Le *Parti National* annexera au Rapport qui, d'après les statuts du Parti, devra paraître chaque année pour répondre au Rapport de l'Agent Britannique, une réponse étendue à l'*Égypte Moderne* de lord Cromer.

Les polémiques soulevées par le livre de lord Cromer ne sont point encore apaisées que, déjà, le premier rapport annuel de son successeur fournit un nouvel objet aux colères des nationalistes égyptiens ; et ce n'est point d'aujourd'hui que datent les craintes exprimées au sujet de la politique de sir E. Gorst ; il est depuis longtemps évident en effet

que sir E. Gorst n'est point ennemi des méthodes du Cromérisme : lui aussi estime que l'autonomie égyptienne, pour désirable qu'elle soit en théorie, ne saurait être mise en pratique avant un temps fort éloigné. Sir E. Gorst toutefois ne s'oppose pas à certaines réformes : il souhaite la disparition du système des « capitulations », qui met, déclare-t-il, un grave obstacle au développement de la civilisation en Égypte, et désire que tous les habitants du pays soient enfin soumis aux mêmes lois et règlements. Il est d'ailleurs à noter que tout en repoussant l'idée d'un gouvernement constitutionnel, pour lequel l'Égypte n'est pas mûre, sir E. Gorst préconise dans son rapport le développement graduel des municipalités et des conseils provinciaux ; la classe qui désire l'autonomie trouverait en ces assemblées un champ utile d'activité et s'y préparerait à de plus graves responsabilités.

Naturellement ce ne sont point seulement les doctrines du Cromérisme qui sont incriminées ; la presse surveille jalousement l'administration et ne manque pas de dénoncer les agents du régime britannique : c'est ainsi que récemment le gouvernement égyptien ayant manifesté l'intention de confier un poste judiciaire à Helbaouï Bey, les journaux nationalistes entreprirent aussitôt une vive campagne de protestation ; on n'a pas oublié que Helbaouï Bey, lors des tristes incidents de Denchawaï, remplit le rôle de ministère public auprès du tribunal d'exception. Le même Helbaouï Bey assistant récemment à une réunion du Parti de la Nation, sa présence fut dénoncée : un assistant lâcha deux pigeons dans la salle, par allusion aux événements de Denchawaï : Helbaouï Bey eut grand'peine à s'enfuir.

Telles sont les campagnes où s'entraînent et s'exercent les partisans du mouvement national; nul doute que les mœurs politiques égyptiennes n'aient encore de grands progrès à faire : trop de vague phraséologie, trop de minuscules rivalités, trop de cortèges, trop de manifestations oiseuses où s'énervent, au lieu de se préciser et de se concentrer, les initiatives ; en face des procédés à demi orientaux des agitateurs égyptiens, le sens pratique et la fermeté des Anglais constituent le plus intéressant des contrastes. Nul ne saurait à l'heure actuelle préciser l'issue du conflit : du moins nous appartient-il d'en suivre avec un vif intérêt les phases successives.

***

De plus en plus semble-t-il l'opinion favorise l'esprit d'organisation qui doit l'emporter sur les tendances à l'agitation confuse : le

Parti national s'efforce de se développer ; il se décide à créer des succursales dans les principales villes égyptiennes ; il vient de commencer par Alexandrie, où son comité est composé de Aly Efendi Zaki Al-Arabi, Mohammed Efendi Saïd Toulaïmat, Moustafa Efendi El Khâdem et Mohammed Efendi Al-Kabza.

Parlant récemment à Alexandrie à l'inauguration d'un nouveau journal, Mohammed Farid Bey constatait que son parti disposerait désormais de quatre feuilles quotidiennes, *Al Liwâ*, *Al Doustour*, *Wadi El Nil*, et *Dia El Chark*, « qui propageront ses principes dans toute l'Égypte, ou plutôt chez toutes les nations qui comprennent la langue arabe » : on sait que l'*Étendard égyptien* et l'*Egyptian Standard* s'adressent aux nations européennes. Autres progrès : le *Liwa* appartenait à Moustafa Pacha Kamel : le plus vif désir de l'ancien chef du parti était de transmettre ce journal à une société qui l'administrerait comme l'*Étendard Egyptien* de l'*Egyptian Standard* ; c'est aujourd'hui chose faite : le *Liwâ* est la propriété d'une société constituée au capital de 40.000 livres égyptiennes et dirigée par un Comité de trois membres, qui sont Mohammed Bey Farid, chef actuel du parti, Mohammed Bey Kholoussi, et Aly Bey Fahmi Kamel, frère de feu Moustafa Pacha Kamel.

De nombreux petits faits indiquent les progrès de l'esprit d'association : le syndicat des employés de commerce du Caire, créé il y a un an à peine, vient d'imposer aux maisons de commerce et aux banques privées le repos hebdomadaire. Les habitants du Caire fondent une association de locataires, qui s'efforcera d'obtenir un abaissement du prix exorbitant des loyers dans la capitale égyptienne. Les partis politiques sont obligés de tenir compte de ce mouvement et mettent la question à l'étude. Les appels à l'entente et enfin à la cohésion nationale se multiplient : Ahmed Zaki Bey, maître des cérémonies du Khédive, intitulait récemment une conférence : « Égyptiens avant tout »,et s'écriait : « Ne dites pas : celui-là est chrétien, celui-ci musulman ; dites : ils sont Égyptiens. » La solidarité sociale et l'entente nationale sont à l'ordre du jour : la jeunesse participe au mouvement : un groupe de jeunes gens des meilleures familles vient de fonder une société « la Jeune Égypte » qui publiera une nouvelle revue mensuelle en anglais, destinée à tenir le grand public au courant du réveil égyptien et du mouvement social. C'est enfin sur la jeunesse que l'on compte pour répandre dans les campagnes l'esprit du prosélytisme : ne lit-on pas dans une lettre publique de Mohammed Bey Farid les lignes significatives suivantes ?

« Aux jeunes gens incombe un grand devoir : le devoir du développement du sentiment national dans les *villages où ils iront villégia-*

turer ; le devoir de combattre le désespoir n'importe où ils le rencontreront; le devoir d'encourager leurs frères égyptiens à manifester leurs sentiments à toute occasion, même devant le plus grand des gouverneurs... »

Les revendications nationales prennent une forme de plus en plus précise : toute la presse a protesté contre les déclarations de sir E. Grey au Parlement britannique au sujet des droits constitutionnels du Khédive : le *Mouayyad* résume assez exactement à ce propos l'opinion égyptienne : « D'après les Firmans impériaux, S. A. le Khédive a le droit d'organiser le gouvernement égyptien suivant le mode qui lui paraît approcher davantage du bon ordre et de la justice. Aussi le prédécesseur du Khédive actuel, le Khédive Toufik, donna à son peuple une constitution, alors que les Khédives qui avaient régné avant lui, avaient conservé leur pouvoir absolu. S. M. I. le Sultan ne fit aucune objection au Parlement créé par Toufik Pacha; mais les Anglais, après leur occupation, conseillèrent au Khédive de remplacer la Chambre par les trois assemblées représentatives actuelles, incapables tel un mineur : Toufik Pacha se rendit à ce conseil. Plus tard, diverses circonstances ont fait que le Khédive égyptien était dans la nécessité de demander l'avis de la Grande-Bretagne, pour les affaires graves ; la consultation de l'Angleterre devint après cela une habitude, même pour les affaires sans gravité : l'Agent britannique commença à se mêler de tout !

« S. A. le Khédive a formellement déclaré, l'an passé, au correspondant du *Temps,* qu'il était tout à fait disposé à donner à la Nation égyptienne le droit de s'associer au gouvernement dans la direction des affaires publiques. Mais il fut, malgré cela, obligé de présider le Conseil des Ministres, qui décida que le temps n'était pas encore venu de créer un Parlement Égyptien, selon le vœu exprimé par l'*Assemblée générale.* Tout cela n'est que le résultat des entraves créées par l'Angleterre ; à plus d'une reprise déjà, sir E. Grey a déclaré l'inopportunité de donner à l'Égypte une constitution, comme l'avait d'ailleurs plus d'une fois affirmé lord Cromer.

« Par conséquent c'est à la Grande-Bretagne qu'incombe la responsabilité de la privation pour l'Égypte du régime parlementaire; c'est elle qui enlève au Khédive son pouvoir légal, sous prétexte de l'appuyer ; c'est elle qui gouverne l'Égypte par l'autocratie de son agent diplomatique, et elle prétend nous relever et nous donner le bonheur ! »

En même temps le parti national continue à recueillir des signatures en vue de la pétition tendant à obtenir du Khédive une constitution parlementaire : 40.000 signatures avaient été recueillies le 30 avril dernier.

Le *Mouayyad*, enregistrant les bruits qui courent au Caire au sujet de la suppression possible des conseillers dans les ministères, déclare : « Espérons que ces changements porteront sur le fond de la politique anglaise et non sur sa forme seulement. » On sait que ces fonctions ne datent pas de l'occupation, mais sont dues à la politique de centralisation administrative de lord Cromer. As Sayed Toufik Al Bakri (1) estime la suppression des conseillers indispensable, car, dit-il, « ils ne sont pas responsables ; et c'est d'eux qu'émanent les ordres donnés aux fonctionnaires ».

L'Égypte aux Égyptiens, tel est, en somme, le programme que l'on espère réaliser avec le temps et que l'on ne manque pas d'affirmer en toute occasion, qu'il s'agisse de fonctions administratives ou... de livraisons aux administrations publiques : c'est ainsi que la presse nationale proteste contre la commande à des imprimeries anglaises de registres et d'imprimés destinés au service des Postes. C'est ainsi que le poste de procureur général, abusivement attribué par lord Cromer à un Anglais, déclare le *Liwâ*, a été demandé, à la démission de sir Vincent Corbett, pour un Égyptien : Abd Al Khalek Pacha Sarwat, moudir de Assyout, l'a enfin obtenu.

***

Quels sont, dira-t-on, au point de vue social, les résultats de toute cette action ? Pratiquement ces résultats ne sont pas niables ; on les aperçoit notamment dans le développement de l'enseignement et les progrès de la condition féminine ; voici d'après les dernières statistiques le nombre des écoles égyptiennes avec celui des écoliers :

Garçons	Filles	Nombre des Écoles	Leur nature
—	—	—	—
47.534	3.893	200	égyptiennes
7.044	3.053	120	américaines
8.645	6.140	85	françaises
2.314	2.338	35	italiennes
3.108	2.363	29	grecques
1.415	619	20	anglaises
881	550	9	autrichiennes
233	446	4	allemandes
142	36	2	hollandaises
470		1	russe

(1) Cf. la *Revue du Monde musulman*, de février dernier.

Le prince Youssef Bey Kamal vient de fonder, au Caire, une École Égyptienne des Beaux-Arts. Cette école aura pour directeur un Français : M. Guillaume Laplagne, statuaire, ancien élève de l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris, lauréat du salon des Artistes Français. Cette école, dont le but est de former des artistes peintres, sculpteurs et architectes, recevra les élèves gratuitement, sans aucune distinction de nationalité ou de religion. Une très large place sera faite à l'enseignement des arts décoratifs, ainsi qu'à celui de l'histoire de l'art, et particulièrement des arts égyptien et arabe. Chaque année, le meilleur élève de chaque section sera envoyé pour deux ans à l'École des Beaux-Arts de Paris, afin de s'y perfectionner. Les cours ont été ouverts le 12 mai dernier, en présence de 250 élèves (dont 220 égyptiens).

Enfin, une Université est en voie de formation au Caire, sur le modèle de celles d'Europe ; une société recueille des souscriptions à cet effet; des dons importants ont été faits : Hassan Bey Zayed, riche propriétaire de la province de Ménoufia, donne à lui seul 50 feddans des plus fertiles, d'une valeur de 11.000 L. E. (286.000 fr.); l'administration des Wakfs accorde une subvention annuelle de 5.000 L. E. Dès maintenant on annonce qu'une chaire d'histoire de la civilisation musulmane est confiée ainsi que le secrétariat de l'Université à Ahmad Zaki Bey; Ahmad Bey Kamal occupera la chaire d'histoire ancienne de l'Orient. Les autres cours seront demandés à des Français et à des Anglais : un comité, composé de MM. Maspe Husseinro, Roudchy Pacha et Yacoub Pacha Artin, se rend en Europe pour rencontrer des professeurs. Il a été décidé que dix jeunes gens seront envoyés en Europe, pour y acquérir les grades universitaires les plus élevés : ces jeunes gens devront prendre l'engagement d'enseigner pendant dix ans à l'Université égyptienne, à leur retour : on prévoit pour chacun d'eux une dépense annuelle de 300 livres (7.800 fr.), en Angleterre, et 240 livres (6.240 fr.), en France ; d'autres iront en Allemagne et en Suisse. L'Université égyptienne espère ouvrir ses premiers cours l'hiver prochain.

Quels seront les rapports de cette Université avec les gouvernants britanniques ? La question est délicate et a pris très vite un aspect irritant : sir E. Gorst ayant déclaré dans son rapport que « l'Université sera administrée selon les vues du gouvernement égyptien », un vif mouvement de protestation s'est aussitôt dessiné dans la presse : toutes les polémiques se sont développées sur ce thème : nous ne voulons pas payer avec notre argent une arme et la mettre entre les mains du gouvernement égyptien » (entendons du gouvernement anglais). A l'enthousiasme a succédé l'indignation : le *Liwâ* allait récemment jusqu'à

écrire : « Est-il permis de dépenser annuellement la somme de 5.000 livres, sur les wakfs des musulmans, pour enseigner la littérature française et anglaise, le dessin et la musique, alors que les biens de mainmorte doivent être employés pour l'utilité des musulmans ?... »

Le même journal reproche vivement à sir E. Gorst de proscrire des programmes tous les sujets politiques et religieux, et de prétendre affirmer le caractère indépendant et « privé » de la nouvelle institution, tout en s'efforçant d'en réglementer les tendances.

Les progrès de l'éducation féminine sont chose acquise ; non qu'à cet égard il ne se produise aucune critique : le professeur Vámbéry déclarait récemment dans l'*International Review* que l'institution du harem était un obstacle invincible et contre lequel échoueraient toutes les initiatives de l'État; par contre, certains musulmans protestent contre l'émancipation qui tend à libérer la femme des usages ancestraux : l'un d'entre eux écrivait récemment, dans le *Liwâ*, les lignes suivantes : « Que voit l'homme qui se promène dans n'importe quel endroit, au Caire ? Il voit une femme qui ne sort jamais de sa maison que les bras nus, le visage enduit de blanc, de rouge et de noir ! Il voit une femme qui économise tout ce qu'elle peut, en fait d'argent, afin de le dépenser, le jour de sa sortie, à droite et à gauche ! Elle marche, et tout le monde a une part dans sa conversation; on la regarde, et on la touche ! Ces voiles sont maintenant tellement fins, qu'ils cachent du visage autant que le zéphyr en cacherait ! Quel est l'avis des Musulmans qui savent que ces femmes sont leurs épouses, leurs sœurs ou leurs filles ? Où est le zèle pour l'honneur ? où est la dignité arabe ? où sont les prescriptions religieuses musulmanes ? Par Dieu ! si les hommes ne pensent pas à réformer leurs familles, les conséquences les plus funestes seront le résultat de leur négligence ! »

Il est intéressant de rapprocher de ces opinions un exposé de faits impartial, dû à une Française : Mlle J. Desrayaux a fait un voyage en Égypte et en a rapporté des notes sur les écoles de filles, d'où nous extrayons les détails suivants (1).

Il existe en Égypte trois sortes d'écoles pour les jeunes musulmans : 1° les Kouttabs, publics ou libres, où l'on donne, en langue arabe, une instruction rudimentaire; 2° les « écoles primaires, » gouvernementales, sortes de collèges, où l'enseignement est donné surtout en anglais ; 3° des établissements privés, Kouttabs supérieurs, analogues aux écoles élémentaires d'Algérie, fondés par des sociétés ou des particu-

(1) Mlle Jeanne Desrayaux, *En Égypte*, Bulletin de l'enseignement des indigènes de l'académie d'Alger.

liers. Les Kouttabs ordinaires se rencontrent partout dans les villes et les villages; les écoles primaires sont au Caire ; les écoles privées les mieux tenues sont celles d'Alexandrie. Mlle Desrayaux a visité plusieurs écoles de ces diverses catégories et en a emporté une impression très favorable. A Alexandrie, l'école Ismaïl Ier, fondée par la société de bienfaisance El Orwa El Woska, compte 112 élèves : la directrice est une jeune Égyptienne de 20 ans ; ses deux adjointes sont l'une une Syrienne chrétienne, l'autre une Israélite : les cheikhs coptes ou arabes sont chargés de l'enseignement du Coran : les élèves apprennent toutes l'arabe littéral et le français : les écoles de la société El Orwa El Woska continuent en effet à enseigner notre langue, qui a été remplacée par l'anglais dans les écoles primaires et secondaires du gouvernement. Au Caire, Mlle J. Desrayaux visite l'école élémentaire Cherkhoun, dirigée par un cheikh à barbe vénérable, assisté de jeunes institutrices musulmanes, et où l'on enseigne aussi l'arabe littéral ; l'École normale de Boulaq, dirigée par une Française et qui compte 40 élèves internes, toutes musulmanes : l'École normale de Boulaq est de création récente : les institutrices qu'on y forme seront bientôt assez nombreuses pour qu'on puisse leur confier toutes les classes et la direction des Kouttabs, dont le personnel sera alors entièrement féminin. Mlle Desrayaux visite enfin une école primaire : elle est frappée de l'aspect confortable des dortoirs, des salles de classes, de l'infirmerie, de la mosquée où les pensionnaires font leur cinq prières quotidiennes; le personnel est très bien rétribué, surtout les maîtresses anglaises, qui reçoivent 500 francs par mois au minimum, sont logées dans une jolie villa, et peuvent chaque année aller passer trois mois en Angleterre, avec passage gratuit. Enfin à Port-Saïd, Mlle Desrayaux visite une école tenue par les religieuses du Bon-Pasteur et subventionnée par le gouvernement français ; les 400 élèves de l'école apprennent le français et l'arabe littéral : aucune pression n'est exercée sur elles pour leur faire abjurer leur religion. — Au total, l'éducation des Musulmanes est singulièrement mieux organisée en Égypte qu'en Algérie ; souhaitons que nos autorités universitaires s'inspirent de l'exemple heureusement donné par les écoles de la vallée du Nil.

L. M. — C. D.

Kassem Bey Pacha.

La mort de Kassem Bey Pacha, survenue le 23 avril dernier, est une perte pour la pensée nationale. Conseiller à la Cour d'appel indigène, Kassem Bey Amin s'est distingué surtout par la campagne qu'il a menée en faveur de l'affranchissement de la femme musulmane. En 1900, il

publia son opuscule *Tahrîr Al-Mara't* (l'affranchissement de la femme), qui eut en Égypte un grand retentissement. Les critiques adressées à la théorie nouvelle furent nombreuses : il y répondit en 1901 par un autre opuscule *Al-Mara't Al-Djadîda* (la femme nouvelle).

Congrès musulman universel.

La *Revue du Monde musulman* a publié une traduction des statuts du Congrès musulman universel (n° de février 1908, p. 399). Le comité du Congrès a fait traduire en arabe, turc, persan, anglais et français, ces statuts, de même que la convocation au Congrès : voici la traduction de cette convocation, d'après le texte donné par le *Mouayyad* du 14 avril dernier.

Au Nom du Dieu Clément et Miséricordieux.

La décadence qui a atteint les Musulmans dans ces derniers temps et les a empêchés de s'élever au niveau social des peuples avancés dans la science et la civilisation, a fait naître, dans les âmes de quelques penseurs, un grand désir de rechercher les hérésies qui se sont infiltrées dans la religion, et les maux sociaux qui ont affecté les Musulmans, au point de les empêcher de marcher de pair avec les autres nations, dans la voie du relèvement et de la vie scientifique véritable, qui est une des nécessités des sociétés humaines avancées.

Malgré toute la peine prise par ceux qui ont recherché les causes de ces maux et les ont dévoilées, un grand nombre de Musulmans, dans diverses contrées de la terre, demeurent, hélas ! incapables d'apporter à ces maux des remèdes efficaces et les moyens utiles.

Cela provient, probablement, de ce que les recherches individuelles, qui ont été opérées par ces personnes zélées, n'ont pas trouvé de moyen de pénétration dans cet océan immense, battu par des centaines de millions de musulmans de toutes langues et de toutes races, de façon à laisser dans leurs âmes une trace utile, qui fasse voir leur courage à employer les moyens capables de guérir leurs maladies sociales et religieuses, et de les élever au niveau des peuples avancés, qui travaillent avec persévérance à désinfecter leurs milieux des germes de la paresse et de l'ignorance.

C'est pourquoi un des Musulmans zélés, Ismaïl Bey Gasprinsky, a proposé la réunion d'un *Congrès Musulman Universel* qui se tiendra pour la première fois au Caire, et qui sera composé des maîtres de la pensée dans tout territoire musulman et de ceux qui étudient les maux de la nation musulmane ; ils exposeront les résultats de leurs études,

échangeront leurs idées relativement aux maux et aux remèdes, dans l'espoir que leur réunion et la désignation de maladies bien déterminées, auront pour effet d'avertir les Musulmans des causes de décadence, qui les ont environnés : cela les incitera à s'attacher aux causes de leur relèvement, de leur bien et de leur bonheur.

Et comme la proposition du promoteur de cette idée a trouvé auprès des Égyptiens une attention et une acceptation provenant du mal lui-même dont souffre jusqu'à nos jours le plus grand nombre de Musulmans, il s'est réuni au Caire un Comité fondateur du Congrès, qui s'est choisi un président : Ach-Chaïkh Salim Al-Bouchri, ex-recteur de la Mosquée Al-Azhar. Ce Comité s'est chargé d'examiner les différentes faces de la proposition, et après plusieurs réunions et délibérations, il s'est décidé à faire sortir ce projet du domaine de la puissance à celui de l'existence, espérant que son action sera approuvée et aidée par tous les philanthropes et les partisans du relèvement et de la civilisation.

Ce Comité a élaboré des statuts pour le Congrès, c'est-à-dire pour son règlement, son objet et les conditions pour y prendre part. Ces statuts seront envoyés avec la présente convocation aux journaux musulmans connus, ainsi qu'aux notables Musulmans dont les noms sont parvenus au Comité ; celui-ci espère que la publicité de la convocation opérée de la sorte sera suffisante pour la rendre générale dans les pays musulmans, et la faire parvenir aux oreilles des hommes de science et de bien qui désirent prendre part à ce Congrès, ou l'aider, ou subventionner ses membres, pour servir l'humanité et mettre en pratique la règle de la coopération pour le bien.

Le Comité du Congrès a laissé la date de sa réunion, sans la fixer, jusqu'après la divulgation de la présente convocation ; et lorsque lui parviendront les adhésions aux recherches de ce Congrès d'un nombre suffisant des hommes de science et de zèle, il fera connaître dans toutes les contrées la date de sa réunion, six mois au moins à l'avance, selon l'article 24 des Statuts du Congrès.

Le Comité prie ceux auxquels est parvenue cette convocation, d'envoyer le plus tôt possible leur adhésion ; peut-être alors pourra-t-il fixer la date de la réunion du Congrès avant la fin de l'année 1326. Le Comité souhaite que le Congrès se tienne avant les mois de pèlerinage de cette année, et nous demandons à Dieu de faire réussir et prospérer notre action.

Le Président du Comité :
SALIM AL-BOUCHRI,
Ex-recteur de la Mosquée Al-Azhar.

Pour traduction :
C. DESORMEAUX.

AFRIQUE ITALIENNE

Somalie. — Les Italiens négocient avec Ménélik : le Négus et le ministre d'Italie à Addis-Ababa ont signé une convention qui établit définitivement les frontières de la Somalie et de la Dankalie : pour la Somalie, la frontière part de Dolo, au confluent du Dana et du Ganale à environ 500 kilomètres du Giuba, qui rejoint au Nord l'Uebi Scebeli, elle se dirige vers le Somaliland anglais, en longeant la ligne parallèle à la côte de 1897. Pour la Dankalie, la frontière se trouve à 60 kilomètres de la côte. Des clauses réglementent la dépendance et les droits des tribus qui se trouvent sur la ligne de frontière en deçà et au-delà. Une Commission mixte fera la délimitation effective des terrains sur la frontière.

En même temps, un accord commercial a été signé réglementant les échanges entre l'Éthiopie méridionale et le Benadir ; cet acte fixe les indemnités et compensation revenant à l'Éthiopie au chiffre de 3 millions de lire, sous réserve de l'approbation du roi et de la sanction royale.

D'un autre côté on annonce que les populations de l'Ogadan (Abyssinie), fréquemment razziées par les derviches, se sont plaintes à Ménélik ; celui-ci s'est adressé au gouvernement italien, comme protecteur du Mullah, pour le prier de mettre fin à ses incursions. Le gouvernement italien a répondu que, d'après l'accord anglo-italien, aucune des deux puissances ne pouvait assumer en pareil cas la responsabilité ; elles ne se reconnaissent responsables que pour les populations soumises à leur souveraineté. Ménélik s'est alors tourné vers le Sadek, chef des Musulmans du Harrar, et cherche à s'entendre directement avec le Mullah.

Colonisation italienne. — La *Nuova Antologia* publie un long article du marquis Di Rudini sur le livre de lord Cromer, *Modern Egypt*, et s'étend sur la politique coloniale italienne et les causes de ses insuccès.

Les Italiens sont allés à la mer Rouge par snobisme. L'opinion publique était jalouse des succès des autres nations, voulait une gloire coloniale, sans se rendre compte des difficulté de l'entreprise.

La baie d'Assab, un vrai désert, fut dépeinte comme un autre Eldorado, puis vint l'expédition à Massua, commandée par le général Saletta.

Empire Ottoman

TURQUIE

La Colonisation. — Il s'en faut de beaucoup que toutes les ressources de l'Asie Mineure soient utilisées. Nos lecteurs verront, par les extraits qui suivent, les efforts tentés, pendant ces derniers mois, pour les mettre en œuvre.

Le major Doughty Wylie, vice-consul d'Angleterre à Konia, fait connaître le plan des travaux relatifs au canal d'irrigation de la région. Ce canal, pour lequel on utiliserait les eaux du lac Beychehr, arriverait, avec toutes ses ramifications, à une longueur totale de 2.000 kilomètres ; le canal principal en aurait 200, dont 102 devront être creusés à nouveau. Il faudra cinq ans pour mener à bien les travaux.

Une fois achevé, le canal permettrait de cultiver 150.000 hectares de terrain et, par suite, de coloniser le pays. La part de chaque nouveau venu sera limitée à 5 hectares, et on compte que la population stable augmentera de 25.000 âmes (1).

Konia a bien d'autres richesses naturelles encore, des mines de cinabre par exemple. Mais c'est à Kara Douman, petite localité à 30 kilomètres de Smyrne et à 3 kilomètres seulement de la mer, que le rendement du cinabre est important. L'exploitation n'y présente aucune difficulté ; c'est à peine si on a besoin de creuser le sol, et le minerai donne de 1 à 2 p. 100 de mercure. Les ouvriers sont des indigènes, Turcs, Arméniens, Grecs et Kurdes. On trouvera, sur ces mines, les plus amples renseignements dans l'étude de M. F. P. Monachi, parue dans la *Rassegnia Mineraria*, et dont le *Mining Journal* du 25 avril a publié la traduction.

Voici, sur la question minière, les renseignements que nous donne l'*Ikdam* :

Près du village de ʿOulyâ, Mohammed ʿAlî Efendi a découvert d'importants gisements de cuivre et de plomb argentifère ; des échantil-

(1) *The Board of Trade Journal.*

lons de minerai ont été prélevés pour être envoyés en Europe. Mais les mines de charbon sont particulièrement riches. Plusieurs gisements existent au Nord de Castamouni ; l'École professionnelle y fait faire des recherches. Le vali d'Erzeroum envoie des experts dans le caza d'Erzindjan, où l'on a signalé, au village de Kemâkh et dans ses alentours, plusieurs mines. Au mont Piksan, près du village des Beni Kemâh, les rapports officiels déclarent que les mines découvertes seront d'un rendement avantageux.

Enfin, au village de Michrâk, dans le caza de Pétourkè (Ma'moûrat Al-Azîz), on a découvert, dans un champ, un gisement de charbon d'une grande richesse, dont des échantillons ont été prélevés pour être soumis à des techniciens. L'exploitation en sera d'autant plus facile que le gisement se trouve à 4 heures seulement de l'Euphrate, et que les transports se feront dans les meilleures conditions. De plus, les travaux effectuées jusqu'ici font penser qu'il existe, au même endroit, une source de pétrole.

Les immigrés musulmans contribueront à mettre en œuvre les richesses de l'Asie turque. Des préparatifs sont faits pour les recevoir ; 150 maisons sont aménagées dans les cazas de 'Osmâniyè et de Katchanè (sandjak de Perechtenè) ; des terres, des bestiaux et des instruments aratoires seront, en outre, distribués aux nouveaux venus ; c'est la Banque agricole qui fait les avances nécessaires. A Ichik (Brousse) il y a un quartier des immigrés nommé Kâdiriyè. Un nouveau village, avec 132 habitants et 30 maisons, est fondé au lieu de Yelli Bel, dans le nahié d'Ala Dagh (caza de Karaman). Le Sultan donne 12.000 piastres, pour restaurer la mosquée et l'école du quartier de Hamidié, réservé aux immigrés à Balikesri.

Signalons un fait peu commun : le déplacement d'un village. Voici ce que nous lisons dans l'*Ikdam* du 26 mai :

Le village de Kelekli, dans le caza de Zarè, était bâti sur un sol mouvant, et les pluies avaient aggravé sa situation au point que, les maisons menaçant ruine, les autorités locales ordonnèrent de les évacuer. Les habitants furent envoyés dans le village voisin de Sukioutlou, où le Sultan, dans sa bonté, leur fait construire de nouvelles demeures, préférables aux anciennes.

Terminons en disant quelques mots des forêts. Le déboisement, en Turquie comme ailleurs, a causé de grands ravages ; dans le vilayet d'Aïdin il provoquait des inondations fréquentes, et le Gouvernement a dû donner l'ordre de planter, dans le voisinage des cours d'eau, des arbres dont la croissance est rapide, des eucalyptus, par exemple.

L'Instruction. — Il y a, cette fois, peu de chose à dire de l'enseigne-

ment supérieur. Nous lisons seulement dans l'*Ikdam* qu'une mesure gracieuse a été prise en faveur des étudiants en droit. Ceux qui, pendant deux ans, avaient interrompu leurs études ou n'avaient pas subi d'examen, étaient exclus de l'École ; le délai de prescription a été porté à trois ans.

En revanche, l'enseignement professionnel est en progrès, comme le montrent les informations ci-dessous, empruntées au même journal.

L'École de sériciculture de Brousse prend une importance de plus en plus grande. Les examens d'admission ont eu lieu dernièrement ; 223 candidats ont été reçus, et le nombre des entrées augmente chaque année.

Désormais l'orphelinat Dâr ul-Khaïr 'Alî préparera à la carrière de télégraphiste ; le matériel nécessaire à l'enseignement va être acheté.

D'un autre côté, nous apprenons que le gouvernement anglais décide d'accorder une subvention annuelle de 300 livres à l'école supérieure des jeunes gens de Constantinople. Cet établissement, fondé en 1906, compte 45 élèves et peut recevoir quelques pensionnaires (1).

L'enseignement primaire supérieur est, lui aussi, en progrès dans le vilayet d'Angora. Des écoles *ruchdié* de garçons ont été ouvertes dans les chefs-lieux de cinq cazas. En outre, un nouveau poste de professeur a été créé à l'école *ruchdié* de filles qui se trouve au chef-lieu du vilayet, en raison de l'accroissement du nombre des élèves.

L'Archéologie. — Nous empruntons aux derniers numéros de l'*Ikdam*, journal toujours bien informé sur les questions archéologiques, quelques nouveaux détails sur les fouilles. Celles-ci se poursuivent, donnant toujours d'heureux résultats, et le Gouvernement a renouvelé les autorisations accordées aux chercheurs. Un nouveau délai de deux ans est accordé pour les fouilles allemandes de Babylone : le docteur Merschmidt, suppléant du grand assyriologue Delitzsh à l'Université de Berlin, pourra continuer ses travaux dans la région de Mossoul un an de plus. M. Budler qui, avec la mission américaine, pratique depuis deux ans des fouilles à Sark, dans le sandjak de Magnésie (Aïdin), a sollicité une nouvelle autorisation, joignant, à sa demande, un plan détaillé des travaux effectués.

On a particulièrement lieu d'être satisfait des recherches faites, au S.-O. de Mételin, sur l'emplacement de l'ancienne Pyrrha, détruite par un incendie au cinquième siècle avant notre ère. M. Bulot les dirige. L'acropole, construite sur une colline de 150 mètres d'altitude, a été dégagée ; on a reconnu un temple, quatre grandes portes, une autre porte plus petite, de nombreuses colonnes et quantité de sculptures.

(1) *Morning Post*, 29. 4. 1908.

Voici maintenant deux informations concernant les monuments musulmans.

Le Sultan a donné l'ordre de restaurer la mosquée construite par le khalife 'Omar ibn Al-Khattâb au chef-lieu du sandjak actuel de Kerek.

Les réparations doivent être faites de manière à conserver à l'édifice son caractère archaïque, en lui rendant son premier aspect.

Il n'en sera pas tout à fait de même pour la mosquée d''Omar, à Beyrouth, que le Sultan veut également faire restaurer, car son agrandissement est prévu. Une Commission spéciale a été chargée de préparer un devis des travaux.

La Médecine. — L'École nationale de médecine de Damas a décidé de faire venir d'Europe les instruments et les préparations nécessaires à ses cliniques d'ophtalmologie, des maladies de la peau et des maladies vénériennes. Le montant de ses commandes sera d'environ 6.000 francs; mais on ne dit pas où elles seront effectuées.

Le ministère de la Guerre a demandé à celui de l'Instruction publique la communication des règlements observés dans les écoles en cas d'épidémie ou de maladies contagieuses, afin d'examiner ce qu'il y a lieu de faire en pareille occasion dans les écoles militaires.

Deux cas de tératologie. — Il y avait, dans le bourg de Rizé, dépendant du village de Koulidjè, une jeune fille, Fâtimê, fiancée à l'un des habitants. Devenue pubère, elle présenta des signes manifestes de virilité. Examinée par un médecin, qui conclut à un cas d'hermaphrodisme, elle fut néanmoins déclarée homme, les caractères masculins dominant, et son état civil a été rectifié en conséquence.

Le 13 avril dernier, la femme d'un certain Mohammed Oghlou Hasan, habitant le village de Mandia (caza de Eski Baba), a mis au monde une fille pourvue de deux têtes et respirant avec deux bouches. Ce monstre n'a vécu que trois heures.

A Jérusalem. — Deux sources nouvelles ont été captées aux environs de Jérusalem; elles permettront d'augmenter l'alimentation en eau de la ville, alimentation jugée insuffisante par les habitants (1).

Au mont Athos. — On parle beaucoup de Lhassa, ville où ne réside aucune femme; combien de personnes savent qu'une ville semblable existe en Europe?

C'est la petite localité de Karyaes, capitale de la république monas-

(1) *I.*, 24. 5. 1908.

tique du mont Athos, où ne peut habiter qu'un seul Musulman, l'Agha Bostandji, représentant du Sultan (1).

Un explorateur de l'Asie Mineure. — Le docteur H. Grotke, l'un des voyageurs contemporains connaissant le mieux l'Islam, qu'il a étudié dans l'Afrique septentrionale, la péninsule des Balkans et l'Asie antérieure, a fait, le 1er avril, à la Société de géographie de Berlin, une conférence sur son dernier voyage en Asie Mineure et en Mésopotamie, voyage qui a pris fin en janvier dernier.

Le Sceau d'Aboû Bekr. — D'après une curieuse information donnée par un journal allemand (2), on aurait retrouvé le sceau du premier khalife orthodoxe. Hüsrev Efendi, douanier à Mersina, ayant vu en songe un cheikh qui lui dit : « Entre tes mains se trouve un bien qui m'a autrefois appartenu. Porte-le aux Ulémas pour qu'ils le reconnaissent. » s'en alla porter aux sages d'Égypte un vieux cachet en corail qu'il n'avait pu réussir à vendre à Stamboul.

Il se trouva que ce cachet était celui d'Aboû Bekr. On y lut : *Talaba loutfa'llâhi 'Abdouhou Aboû Bekr*, c'est-à-dire Aboû Bekr, serviteur du Tout-Puissant, implore la grâce de Dieu. Le cachet portait la date 10 ou 101 de l'hégire (632 ou 723 ap. J.-C.).

A son retour, Hüsrev Efendi a écrit au vali d'Adana, Bachri Pacha, et lui a offert ce précieux cachet comme gage de sa fidélité.

Les Sports. — Une fois le printemps venu, on a repris, à Brousse, les exercices annuels, courses de chevaux et de bicyclettes ; elles ont attiré une nombreuse affluence, et la musique de l'École professionnelle Hamidié a prêté son concours. Malgré la chaleur, une foule évaluée à 8.000 personnes y assistait.

Pour la course de bicyclettes, la longueur de la piste était de 3.500 mètres ; le vainqueur, Nech'et Efendi, l'a parcourue deux fois dans l'espace de 7 minutes 55 ; le prix consistait en un étui à cigarettes en argent. Le second prix était un gobelet d'argent : il a été gagné par un coureur auquel il a fallu 9 minutes et demie pour parcourir cette distance, à la seconde course. D'autres récompenses, montre en or, coupe en argent, etc., ont encore été décernées. Le nombre des concurrents était peu élevé.

La distance à parcourir, pour les courses de chevaux, variait de

(1) *Berliner Zeitung am Mittag*, 4. 5. 1908.
(2) *Kölnische Zeitung*, 29. 4. 1908.

1.200 à 3.500 mètres ; le premier prix était une somme de 1.000 piastres ; il y a eu trois courses successives, avec des prix en argent s'élevant jusqu'à 1.500 piastres. On a terminé par une course de voitures, avec une distance de 3.500 mètres à parcourir; il y avait deux prix, de 3.500 et de 1.200 piastres. Un riche négociant européen de la ville, M. Hollingen, avait offert plusieurs récompenses (1).

Voyageurs étrangers. — Le yacht *Athènes*, affrété par une organisation américaine, l'University Bureau of Travel, a fait escale à Constantinople, le 28 avril. 60 passagers étaient à bord. Après avoir donné des conférences scientifiques dans la capitale de la Turquie, ils sont repartis pour la Grèce et l'Italie.

Un certain nombre de professeurs et d'élèves des écoles normales et des écoles de commerce de Sofia ont visité les établissements similaires de Constantinople. Dans le nombre se trouvait la directrice de l'École normale d'institutrices. L'organisation des écoles ottomanes leur a paru des plus satisfaisantes.

Accompagné de son aide-de-camp, le prince Georges de Bavière a visité l'hôpital Hamidié des enfants malades.

(1) *I.*, 18. 5. 1908.

ARABIE

Le Chemin de fer du Hedjaz. — Dans son numéro du 10 mai, l'*Ikdam* a publié la liste des souscriptions reçues, du 1er au 31 mars, pour le chemin de fer du Hedjaz. Elles s'élèvent, cette fois, à 469.786 piastres 13 paras.

Le *Thamarat-al-Founoun* du 18 mai nous apprend que le vilayet de Beyrouth vient d'envoyer 125.000 piastres de secours au chemin de fer du Hedjaz. Les sommes que ce vilayet a fait déjà parvenir à la dite ligne atteignent un total de 3.600.000 piastres.

La même feuille nous apprend qu'un Iradé Impérial vient de permettre au Comité du chemin de fer du Hedjaz d'envoyer en Allemagne trois ingénieurs ottomans diplômés, afin de s'y perfectionner avant d'être nommés ingénieurs de la ligne sainte. Les trois ingénieurs choisis pour être envoyés en Allemagne sont : Latif Efendi — Moustafa Efendi — Ramzi Efendi.

Le *Terjumani Hakikat* donne la description d'un grand entrepôt muni d'ateliers de construction que l'on installe à Cadéni Cherif pour la ligne du Hedjaz. Les constructions couvriront 10.600 mètres carrés, l'enceinte totale ne couvre pas moins de 53.000 mètres carrés : des ateliers spéciaux sont destinés à la fabrication et à la réparation des chaudières, tuyaux, wagons, locomotives... ; il y aura aussi des ateliers de peinture, menuiserie, fonderie, etc. L'établissement sera pourvu des machines les plus perfectionnées, mues par l'électricité.

D'après la même source on espérait ouvrir le tronçon Damas-Médine le jour anniversaire de l'avénement du Sultan. Les travaux de Médine à la Mecque devaient commencer bientôt après : le maréchal Kiazim Pacha, directeur de la construction, est parti pour la Mecque, accompagné d'un personnel technique. D'un autre côté on annonce l'envoi à Médine de douze bataillons, dont la présence était jugée nécessaire pour assurer la protection du travail contre les Bédoins, mais trois de ces bataillons ont fait cause commune avec les rebelles.

Les Eaux de la Mecque. — La Commission fondée sous la présidence du Sultan en vue de recueillir les offrandes nécessaires à la réfection des conduites de ʿAïn Zobéïda d'abord, de ʿAïn Zerkâ ensuite, continue ses opérations. A la date du 26 avril, elle avait reçu une

somme totale de 246.195 piastres. Les souscriptions sont classées par ordre de provenance; le vilayet de Brousse se fait remarquer par sa générosité.

Archéologie. — Le professeur docteur Sane, qui vient de faire, avec le docteur E. Herzfeld, un voyage de sept mois dans les régions de l'Euphrate et du Tigre pour y étudier les anciens monuments musulmans, est de retour.

Après un court séjour en Asie Mineure, ils sont tous deux partis d'Alep, ont suivi la vallée de l'Euphrate jusqu'à l'embouchure du Khabour, puis ont remonté le cours de ce fleuve jusqu'à Mossoul, où ils se sont arrêtés assez longtemps. Ils ont ensuite suivi le Tigre jusqu'à Bagdad. Les résultats de ce voyage sont fort importants, assure la *Nazional Zeitung* : Un grand nombre de ces monuments, peu ou non connus, des époques sassanide, byzantine, islamique, ont été étudiés : tels, dans le bassin de l'Euphrate, Roufafa et Raqaa; dans celui du Tigre, Samana et Ctesiphon.

AFGHANISTAN

L'Émir, sa famille et sa Cour (1). — L'Émir, lors de son voyage aux Indes, s'est vanté d'être le meilleur forgeron, le meilleur charpentier, le meilleur sergent de son pays. Il prêche mieux que n'importe quel mollah, joue au cricket, aime l'automobile, et semble se croire fort bon docteur.

La première femme de l'Émir reçoit annuellement un lac de roupies; la deuxième, 80.000 roupies; la troisième, 40.000; la quatrième, 20.000.

Né en 1872, l'Émir est monté sur le trône en 1901. Il s'est anglicisé, a cherché à apprendre l'anglais depuis quinze ans, parle persan, arabe, turc et kashmiri, mais préfère le pouchto, mélange d'ancien persan, d'arabe et d'hindoustani.

Il est pêcheur, chasseur, cavalier, chauffeur, joueur de bridge.

(1) D'après les journaux anglais, *Daily Mail*, *Pall Mall Gazette*, etc.

Depuis son avènement, l'Angleterre lui a donné près de 3 millions de livres sterling. Elle continue à lui verser 120.000 livres sterling par an.

La Famille et la Cour de l'Émir. — Le pouvoir est partagé de façon occulte entre Nasr Ullah Khan, frère de Habib Ullah, et la reine douairière, la Bibi Halima, femme de feu l'Émir Abdur Rahman, et mère de Sirdar Mohammed Omar Jan Khan. Cependant, l'Émir a pris des mesures pour se préserver des intrigues de cette dernière. La jalousie de Nasr Ullah Khan est plus inquiétante. Habib Ullah est faible et subit l'influence de son frère, dont le parti est tout-puissant. La Bibi Halima et le Sirdar Mohammed Omar Jan Khan sont si bien « protégés » qu'ils sont plutôt prisonniers ; mais l'Émir ne peut rien contre Nasr Ullah Khan, qui est commandant en chef de l'armée, Hafiz (celui qui récite le Koran), Shahgossi (celui qui fait les présentations), et Itwad-ul-Dowlah (pilier de l'État).

Nasr Ullah est chef du parti afghan, parti représenté par les anciens Musulmans, opposé aux influences étrangères et aux innovations modernes.

Nasr Ullah aspire au trône et saisira la première occasion de s'en emparer — il ne néglige aucune occasion de se rendre les mollahs propices — Nasr Ullah est fils d'une concubine de Wakhan, appelée Gulriz ; il n'a d'autre droit au trône que celui de la force.

La Bibi Halima a droit au trône par sa descendance directe de l'Émir Dost Mohammed Khan, elle est de sang royal et, si elle le pouvait, elle obligerait son fils à entrer en lutte. Il aurait autant de chances que son demi-frère, Nasr Ullah Khan, frère de Habib Ullah.

Habib Ullah est né en 1872, Nasr Ullah en 1874, Sirdar Mohammed Omar Jan Khan, en 1889.

L'héritier du trône est Sirdar Inayat Ullah Khan, fils de Habib Ullah, né en 1888. Habib Ullah cherche à consolider ses droits, il l'a nommé gouverneur de Caboul, et l'avait envoyé aux Indes saluer Lord Curzon.

Habib Ullah s'habille à l'européenne et Nasr Ullah Khan à la manière indigène.

Les Mohmands.

Les Mohmands, dont les mœurs turbulentes ont, depuis 1850, fréquemment amené des conflits avec les troupes anglaises, font partie de ce groupe de populations afghanes qui, venant des montagnes de Kaboul ou Ghazni, probablement chassé par des envahisseurs Mongols et

Hazara, s'établit entre le treizième et le quinzième siècle dans les régions de Swat, Buner, Yasafzai, Dir, Bajam, et les montagnes actuellement encore occupées par les Mohmands. D'après Sir T. H. Holdich, les Swatis et Mohmands sont de purs Afghans, parlant la même langue, se réclamant des mêmes généalogies qui remontent aux tribus d'Israël, imbus de la même foi que les sujets de l'Émir, dont ils reconnaissent fidèlement la suprématie religieuse. Après s'être installés dans leur nouveau domaine, et avoir détaché une partie d'entre eux dans la plaine de Peshawar, les Mohmands se mirent à combattre et à piller tous leurs voisins ; ils chassèrent notamment les Shinwaris des vallées du Shilman; ils l'emportaient régulièrement sur leurs adversaires, non à cause de leur nombre et de leurs qualités guerrières, qui ne leur assuraient aucune supériorité, mais à cause de leur méthode de concentration ; ils ont en effet toujours eu des chefs possédant des ressources infiniment supérieures à celles des chefs voisins, et qui pouvaient, en un temps très court, rassembler et lancer en campagne d'importantes unités. Les raids se multipliant, les régions intermédiaires entre les Mohmands et les Shinwaris furent complètement dévastées. Les Mohmands se divisent encore aujourd'hui en quatre clans principaux : les Tarakzai, les Halimzai, les Baezai et les Khwaezai, auxquels sont affiliés des groupes moins importants ; en 1897, on estimait aux chiffres suivants le nombre de guerriers qu'ils pouvaient mettre en ligne (1) :

Baezai	8.000
Khwaezai	2.500
Tarakzai	2.850
Halimzai	2.500
Burhan Khel	500
Ba Khel	500
Dawesai	1.000
Utmanzai	500
Total	18.350

Interrogé au Parlement sur les origines du soulèvement, le Sous-Secrétaire pour les Indes n'a pas hésité à lui attribuer des causes religieuses : des mollahs fanatiques, désappointés par la soumission des Zakka Khels, prêchaient la guerre sainte. On sait, d'autre part, que, sous la pression du gouvernement anglais, l'Émir d'Afghanistan a fait les déclarations les plus correctes, et interdit sous des peines sévères à ses sujets d'assister les tribus rebelles; son acte le plus décisif fut le rappel

(1) *Bombay Gazette*, 1 May 1908.

des mollahs Hazrat Sahib et Mir Dadshah, qui semblent les véritables auteurs du mouvement. Nul doute, en effet, que la clef des questions frontières ne soit en Afghanistan ; les arguments dont l'Angleterre dispose auprès de l'Émir, chef religieux des tribus frontières, feront toujours plus de besogne que les expéditions militaires et les opérations de police.

Le Mouvement religieux.

Il est à remarquer que, dans certains milieux administratifs anglais, on persiste à contester l'existence d'une causalité religieuse dans les agitations de la frontière afghane et à considérer en même temps l'attitude de l'Émir comme d'une loyauté impeccable. Cette manière de voir a sensiblement la même valeur que celle qui consistait, pour le Maroc, à nier la possibilité d'un mouvement religieux et à affirmer la sincérité d'Abd-ul-Aziz. Il ne faut pas confondre les opinions formulées pour la défense des politiques qui sont mal servies par leurs résultats et les faits eux-mêmes.

Quelles que soient les opinions de telle ou telle école, les faits sont que les croiseurs *Proserpine* et *Hiacinth* ont dû faire, en avril et mai, une vigoureuse croisière dans le golfe Persique, pour arrêter la contrebande de guerre à destination de l'Afghanistan, qui s'y faisait au grand jour, puis d'autre part que les tribus afghanes de la frontière ont conservé leur attitude hostile jusqu'au jour où l'Émir est intervenu pour faire cesser les hostilités. De ces deux faits on peut conclure qu'il ne méritait pas une confiance sans réserves.

En ce qui concerne la question religieuse, doit-on supposer que les Mollah qui ont conduit et dirigé eux-mêmes les bandes afghanes, ne l'aient fait que sous l'influence de sentiments étrangers à leur caractère religieux ?

PERSE

Les Députés à l'Assemblée Nationale.

Nous reproduisons ci-contre une photographie, exécutée à Téhéran, de 104 membres, sur 164 que devait comprendre feue l'Assemblée nationale. En haut de la photographie, se trouve, au milieu de phrases élogieuses à l'adresse des députés, l'inscription *'Adl-é Mozafferî* 1324 « Justice de Mozaffer ed-Dîn, 1324 », qui, on le sait, est gravée sur le fronton du palais de Beharistan, où siège le Parlement de la Perse. Le bas est occupé par le nom des députés, les numéros qui les précédent correspondent à ceux des médaillons.

Au milieu se trouve le portrait du président d'alors, Sanî ol-Molk ; en haut, dans deux cartouches carrés, ceux de deux docteurs de l'Islam, Aga Seyyed 'Abdollâh (à droite), et Aga Seyyed Mohammed Tebatebâï (à gauche); aux angles, ceux des députés Hâdj Seyyed Mohammed Dja'fer, modjtehed (à droite), et Hâdj Emîn ot-Todjdjâr, tous les deux de la province du Fars. Voici maintenant les noms des députés, classés par rangées transversales allant de droite à gauche et de haut en bas :

Première rangée. — Hâdj Mohammed Aga, Hedâyet Ollâh Chîrâzî, Cheref od-Dooulè, Aga Seyyed Hasan Takîzâdè, Mostechâr od-Dooulè, Hâdj Mirzâ Ibrahîm Aga, Ahsan od-Dooulè, Hâdj Fazl'alî Aga, députés de l'Azerbaïdjan.

Deuxième rangée. — Hâdj Mohammed Takî, Aga Seyyed Moustafâ, (Téhéran), Aga Cheikh Yoûsouf, Fakhr os-Seyâdât (Fars), Hâdj Mîrzâ Aga (Azerbaïdjan), Hâdj Emîn of-Todjdjâr (Fars), Aga Seyyed Aga (Téhéran), Hâdj Kavâm-é Dîvân, Sekat ol-A'lâm (Fars), Emîn ot-Todjdjâr, Aga Seyyed Mohammed Takî Herâtî (Téhéran).

Troisième rangée. — Erbâb Djemchîd, Aga Seyyed Moustafâ, Hâdj Mohammed Ismâ'îl Aga, Aga Mirzâ Mohsen, Sadik Hazret Reïs-é Defter, Seyyed ol-Hokemâ, Hasankouli Khân, Hâdj Cheikh 'Alî Nourî, Hâdj Mohammed 'Alî Aga, Aga Hoseïn 'Alî, Hâdj Seyyed Mohammed, tous élus de Téhéran.

Quatrième rangée. — Mohakkak od-Dooulè, Emdjed os-Saltanè, Esed Ollâh Chîrâzî, Vosoûk od-Dooulè, premier vice-président, Hâdjî Emîn

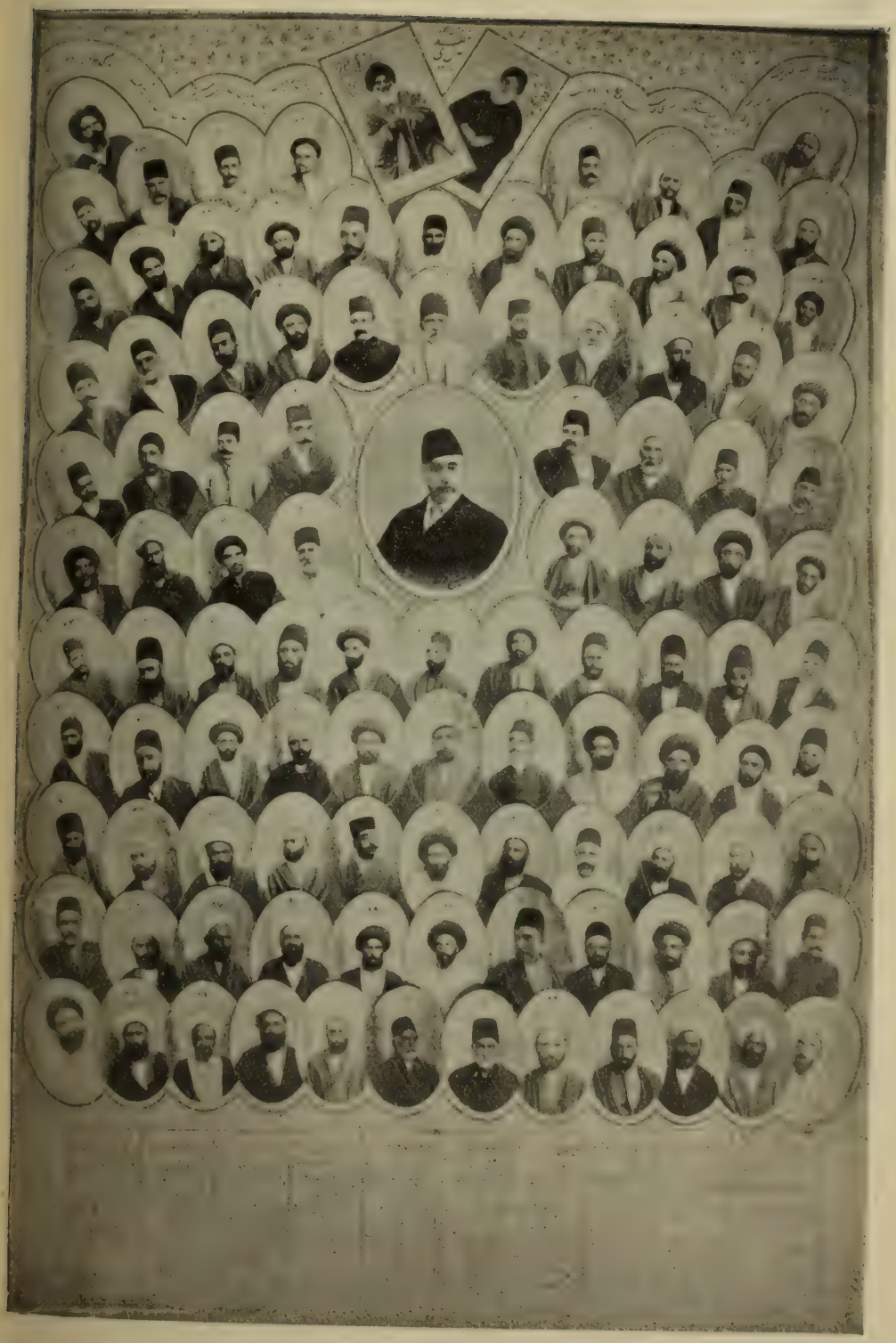

oz-Zarb, deuxième vice-président, Hâdj Mo'în ot-Todjdjâr, Mo'azzam ol-Molk, Mokhbir ol-Molk, tous de Téhéran.

Cinquième rangée. — Hâdj Seyyed Ibrâhîm, Hâdj Mohammed Takî, Hâdj Seyyed Nasrollâh, Mochâr ol-Molk, Hâdj Seyyed Mohammed Baker, Aga Mîrza Tâher, Hâdj Seyyed Mortezâ, Aga Seyyed Medd-è Todjdjâr, tous de Téhéran.

Sixième rangée. — Mîrzâ Mahmoûd Kitâbfouroûch, Aga Cheikh Hoseïn, Aga Cheikh Hasan 'Alâkabend, Hâdj 'Abd ol-Vehhâb, (Téhéran), Aga Cheikh Mouhsin Khân (Khorassan), Mîrzâ Ahmed Khan, Aga Seyyed Hoseïn Boroûdjerdî, Oustâd Hasan Mi'mar, Mechhedî Bakher Bakkâl, Hâdj 'Abbâskouli Khan, Hâdj Mohammed Ibrâhim (Téhéran).

Septième rangée. — Hâdj Mîrzâ Ibrâhîm, Hâdj Cheikh Ismâ'îl Belloûrfouroûch (Téhéran), Aga Nedjm ol-Molk (Fars), Aga Cheikh Mohsen Khân (Kerman), Hâdj Mîrzâ Aga Baba, Reïs ot-Todjdjâr, Lisân ol-Hokemâ, Ehtechâm ol-Atebbâ, Aga Seyyed 'Abd ol-Hoseïn (Khorassan), Hâdj Seyyed Mohammed Sa'âtsâz (Téhéran).

Huitième rangée. — Hâdj Mohammed Hoseïn (Khorassan), Aga Cheikh Yahyâ, Bahr ol-'Oloûm; Mîrzâ Hasan, Vekîl ot-Todjdjâr (Kerman), Hâdj Seyyed Ismâ'îl, Aga Mîrzâ Bâdî (Ispahan), Debîr-é Resâyel, Hosâm ol-Islâm, Mo'âven ot-Todjdjâr, Chems ol-Hokemâ (Kerman).

Neuvième rangée. — Mîrzâ Mortezâkouli Khân (Ispahan), Hâdj Mohammed Takî, Echref ol-Odebâ, Aga Mîrzâ Hasan Mechhedî, Mîrzâ Seyyed 'Alikouli (Mazendéran), Mîrzâ Seyyed Hasan (Kachan), Aga Mîrzâ Hoseïn Tabîb (Kazvin), Aga Mohammed 'Alî, Mîrzâ 'Emâd ol-Hokemâ (?), Cheikh Ghoulâmhoseïn, Mokîm (?) ol-Memâlek (Mazendéran).

Dixième rangée. — Aga Mîrzâ Seyyed Hasan, Hâdj Ghoulâmmahmoûd, Aga Cheikh Ibrahîm (Kachan), Hâdj Cheikh Mohammed, Motamen ol-Memâlek, Moayyed ol-Vezârè (Kermanchach), Vekîl or Ré'âyâ, Mîrzâ Seyyed Ibrahîm Khân, Nâzem ol-'Olemâ Sadr ol-'Olemâ, 'Emâd ol-Islâm (Kazvin).

Nizâm os-Saltanè. — Mîrzâ Hoseïnkouli Khân Mâfî Nîrzâm os-Saltanè, qui était, il y a peu de temps encore, à la tête du Conseil des ministres, est originaire de Kerman. Il a environ soixante-quinze ans.

Gouverneur de Tauris alors que Mohammed 'Alî n'était encore que vali'ahd, il fut, vers la fin du règne de Mozaffer ed-Dîn, nommé gouverneur de Chiraz. Mais cela ne suffisait pas à son ambition ; il vou-

lait obtenir la plus haute charge de l'État, celle de sadr-a'zam, ou premier ministre, et agissait en conséquence.

Habile et clairvoyant, rusé autant que le Chah, qui, le connaissant bien, le redoutait, sans pouvoir toutefois se passer de lui, il avait prévu le coup d'État de décembre dernier. Donnant sa démission de

Nizâm os-Saltanè, ex-président du Conseil des ministres.

gouverneur de Chiraz, il se rendit à Téhéran, un mois environ avant la tentative infructueuse de Mohammed 'Alî qui, bientôt, le nomma président du Conseil des ministres, *re'îs ol-vozerâ* : l'Assemblée nationale avait supprimé le titre de sadr-a'zam, mais les fonctions en subsistaient toujours ; seul, le terme avait été changé. En même temps que la présidence du Conseil, l'ancien gouverneur de Chiraz reçut le portefeuille des finances.

D'opinions réactionnaires, Nizâm os-Saltanè fut le principal auxiliaire du Chah dans sa tentative contre l'Assemblée ; quand cette tentative eut échoué, il fit volte-face et afficha des idées libérales. N'ayant pas de partisans, il mit tout en œuvre pour s'en faire dans les Andjoumans et dans le Parlement lui-même. A force d'habileté et d'intrigues, il réussit à se maintenir au pouvoir ; toutefois, il échangea le portefeuille des finances, qui demandait un travail trop absorbant pour un homme de son âge, contre celui de l'intérieur.

Mais l'opinion publique était toujours hostile à Nizâm os-Saltanè. Sa conversion aux idées libérales ne paraissait pas sincère ; l'Assemblée et le peuple lui faisaient sentir qu'il n'avait pas leur confiance. De plus, sa santé était mauvaise ; enfin, une dure épreuve lui était réservée. Son fils unique, jeune homme de vingt-deux ans qui avait étudié en Angleterre et montrait le plus vif engouement pour tout ce qui est anglais, mourut de la fièvre typhoïde. Nizâm os-Saltanè, qui rêvait de faire de ce fils un ministre des affaires étrangères, ne put supporter ce dernier coup. Il y a à peu près un mois, il donna sa démission. Maintenant, il vit retiré dans un domaine des environs de Téhéran.

Ceux de nos amis qui, de Perse, ont bien voulu nous fournir ces renseignements biographiques, ainsi que le portrait de l'ex-président du Conseil, rapportent plusieurs anecdotes curieuses sur Nizâm os-Saltanè. Dans son cabinet de travail, tout en affectant une tenue extrêmement négligée, il se montrait hautain avec ses visiteurs ; il fit enlever tous les fauteuils de son cabinet, à l'exception du sien, afin que personne ne pût s'asseoir devant lui. En revanche, il se montrait d'une grande obséquiosité à l'égard du Chah.

De ces éléments d'une biographie telle qu'on les fait couramment entre adversaires politiques, nous ne retenons, bien entendu, que le trait de mœurs, le caractère social.

Religion et patrie. — Le *Habl oul-Matîn* de Calcutta s'est préoccupé, à maintes reprises, de la situation militaire de la Perse. Il avait publié tout un plan de réorganisation de l'armée, et s'inquiétait en voyant que les députés n'avaient pu, jusqu'ici, trouver de solution à une question vitale. La Perse, a-t-il dit, a besoin d'une armée nationale. Voyant la patrie et la religion menacées, certains points du territoire envahis, et les convoitises étrangères plus ardentes que jamais, toutes les classes de la société, théologiens, négociants, ouvriers, se sont unies dans un bel élan de patriotisme, et ont appris, de leur plein gré, le métier militaire. Bien coupable qui négligera d'utiliser tant de

bonnes volontés. Et, pour donner plus de poids à ses assertions, le grand journal persan a demandé, sur cette question de l'armée nationale, leur avis aux docteurs de la religion musulmane. Nous traduisons intégralement leurs réponses.

« Nous avons écrit à plusieurs reprises que la puissance de la nation, la force du gouvernement, la tranquillité des sujets, la garde des frontières, sont d'obligation pour tout Musulman.

« Le très humble fils de feu El-Hâdj Mîrzâ Khalîl,
que son tombeau secret soit sanctifié !

« Au nom d'Allâh Ar-Rahmân le Miséricordieux !

« Assurément il est connu que la préservation du germe de l'Islam et la garde des pays musulmans est un devoir pour l'universalité des hommes. Il est d'obligation pour tout Musulman, pris en particulier, d'apprendre à remplir ces devoirs, en tenant compte de sa force et de ses aptitudes. Qu'il se garde bien de commettre aucune faute dans l'accomplissement de ces actes nécessaires ! Et comme ce qu'il y a de plus important, pour se préparer à remplir ces devoirs, consiste à donner et à recevoir l'instruction militaire, nécessité dont on a, dans tous les temps, tenu compte, il est donc obligatoire, pour tous les jeunes Musulmans, enfants de la nation islamique, de faire l'exercice militaire et d'apprendre, d'une manière suffisante, les méthodes modernes, actuellement en usage, de la guerre. Qu'ils se gardent d'être, à cet égard, négligents ou paresseux : qu'ils déploient, au contraire, la plus grande activité et le plus grand zèle. Telle est la teneur de la réponse que, consultés sur ce point, nous avons faite. D'après l'exposé que vous nous avez fait, la photographie représentant des exercices militaires, et vos explications verbales, on sait que la souche islamique, comprenant l'universalité des Musulmans, a montré, à cet égard, les meilleures dispositions, c'est-à-dire qu'elle attache la plus grande importance à ce qu'une loi vienne promptement règlementer ces dispositions, d'une manière complète, et que la nation s'y conforme, en sorte que la puissance créatrice, les membres agissants et les âmes dociles aient leur place désignée dans les armées de la Divinité et la masse de ceux qui combattent le bon combat, dans la voie d'Allâh. Nous prions avec instance la respectable Assemblée Nationale de n'ajourner, sous aucun prétexte, la loi sur l'organisation de l'armée. En vérité, il importe extrêmement de hâter la solution de cette affaire. Hâtez-vous d'obtenir l'indulgence de votre maître !

« L'humble Hâdjî Mohammed Kâzem El-Khorâsânî. »

La Médecine. — Le journal *Mèdjlis* a informé les médecins de la capitale et des provinces qu'ils peuvent se procurer gratuitement le sérum contre la diphtérie à la légation de France. Ils n'ont, pour cela, qu'à s'adresser au bureau du journal, au docteur Cheikh Mohammed Khân Ehyâ ol-Molk, que la légation a choisi pour dépositaire, et qui le remet gratuitement à ses confrères.

Le Gérant : Drouard.

30-6-08. — Tours, Imp. E. Arrault et Cie

Revue du Monde Musulman

2e Année. JUILLET N° 7.

UNE TENTATIVE DE RESTAURATION IDRISITE A FÈS (1)

I

La révolution qui s'est produite à Fès à la fin de 1907 et qui avait eu pour résultat la proclamation, dans la capitale du Nord, de Moulay Abd El Hafid, déjà proclamé à Marrakech depuis quelques mois, avait été provoquée en grande partie par le Chérif Idrisi Sidi Mohammed bel Kebir El Kittani.

Le secret espoir du Cheikh El Kittani était bien d'être proclamé Sultan lui-même, et on comprend ainsi que l'un des premiers soins de Moulay Hafid, en arrivant à Fès, ait été de le faire arrêter. Son ambition avait tout d'abord failli se manifester franchement, lorsqu'à ceux qui lui opposaient que les conditions qu'il mettait à la proclama-

(1) Cette étude, destinée primitivement aux *Archives Marocaines*, dont elle devait former le commencement du tome XIV, avait été, à ce titre, composée d'avance et tirée à 50 exemplaires, distribués en forme confidentielle. La marche des événements ne s'y opposant plus, nous sommes heureux de pouvoir en faire profiter les lecteurs de la *Revue du Monde Musulman*.

tion du nouveau Sultan étaient inacceptables et impossibles à mettre en pratique, il répondit : « Il y a ici, parmi les Chorfa, des gens qui sont prêts à accepter ces conditions et qui se chargent de les exécuter, avec l'aide de Dieu. » Les efforts du Chérif Çaqally Moulay Idris Ez Zerouati ont fait détourner la proclamation sur la tête de Moulay Abd El Hafid, mais Sidi Mohammed El Kittani avait posé son programme de réaction et d'intransigeance absolues, et maintenu sa candidature pour son application.

Ce programme est le suivant :

1° Suppression de la Banque d'État, de la police, des contrôleurs des douanes, des postes étrangères, des instructeurs étrangers, suppression de la protection, abolition des meks.

2° Interdiction du séjour dans l'intérieur du Maroc aux Européens. Obligation pour ceux qui seront admis à vivre dans les ports d'habiter les Mellahs.

3° Proclamation de la guerre sainte. Reprise de possession du Touat.

Le grand avantage de ce programme, c'est qu'il exprimait (et exprime encore) d'une façon claire et précise les sentiments réels de la majorité de la population marocaine. C'est une réponse tardive aux tentatives de réformes de l'Europe. On ne peut que regretter que la voix de Sidi Mohammed bel Kebir, déjà etouffée en 1905 lors de l'ambassade de M. Saint-René Taillandier, n'ait pas pu se faire entendre à la conférence d'Algésiras. La diplomatie européenne, complètement éclairée sur le véritable état des esprits au Maroc, aurait pu décider en toute connaissance de cause et se rendre compte que les réformes établies en principe par l'Acte d'Algésiras, ou bien devaient rester lettre morte, ou bien qu'on devait prévoir pour leur application les moyens d'action nécessaires, ou bien enfin que ces réformes devaient avoir pour résultat, si on tentait de les appliquer sans avoir préparé ces

moyens d'action, de provoquer une révolution et d'achever de fermer complètement le pays qu'elles devaient ouvrir davantage.

Sidi Mohammed El Kittani est un homme trop intelligent pour ne pas savoir que son programme était inapplicable, mais, d'autre part, il savait que c'était l'expression du désir du Maroc tout entier et que sa popularité devait grandir parce qu'il avait osé formuler franchement la pensée commune à tous. Peut-être même pouvait-il un moment espérer se faire proclamer Sultan, au moins à Fès. Si par la manifestation de son intransigeance il était arrivé à obtenir le pouvoir, il eut toujours été à même de faire quelques concessions pour le conserver. On lui devra, en tout cas, quelque reconnaissance pour avoir eu le courage de déchirer le voile et de montrer à l'Europe le Maroc tel qu'il est, tel qu'on se refuse à le voir, dépouillé de toutes les conventions des réceptions diplomatiques et de tous les mensonges des officialités.

*
* *

C'est un spectacle intéressant, au moment où l'Islam oriental s'ouvre tous les jours davantage aux progrès et à la civilisation, sans rien perdre d'ailleurs de son orthodoxie religieuse, que de voir le Maroc signifier nettement la volonté de former un monde à part et donner de sa compréhension de l'Islam la formule la plus intransigeante et la plus exclusive.

Le Maroc a toujours été le pays des Chorfa. Les descendants de Moulay Idris, chassés de Fès au quatrième siècle de l'hégire, poursuivis et persécutés, s'étaient réfugiés dans les pays de montagnes et dans les régions indépendantes. Renonçant à toute ambition politique, et se confinant uniquement dans un rôle religieux, ils vivaient grâce au prestige que leur donnait, vis-à-vis des popula-

tions, leur situation de descendants du Prophète. Ils avaient assez facilement persuadé à ceux au milieu desquels ils venaient vivre, que leur présence était pour le pays une source de bénédictions. Leurs tombeaux devinrent l'objet d'un véritable culte, dont profitaient leurs descendants et autour desquels se formèrent de nombreuses « Zaouïas » dont quelques-unes grandirent et fructifièrent, tandis que beaucoup échouèrent lamentablement et que d'autres disparurent avec le temps. C'est encore aujourd'hui d'ailleurs le rêve de tout Chérif que d'arriver à fonder une Zaouïa. Ce désir de se créer une prébende productive à peu près inviolable, entre la tyrannie du gouvernement d'une part et l'anarchie du pays insoumis de l'autre, est très compréhensible.

Le rôle des Zaouïas, assez effacé et purement religieux pendant longtemps, prit sous les Mérinides un caractère politique et l'influence des Chorfa commença à grandir : ils jouèrent un rôle considérable dans l'organisation de la guerre sainte (1).

Le Naqib des Chorfa de Fès, Abou Abdallah Mohammed ben Ali ben Amran El Idrisi Ed Djouti, fut même proclamé à Fès à la suite du soulèvement que causa dans cette ville la prise d'Anfa (aujourd'hui Casablanca) par les Portugais, sous le règne du Sultan Abd El Haqq ben Abou Saïd El Merini, qui fut égorgé dans la mosquée de Qaraouïn en 869 (1465).

Le Chérif Abou Abdallah régna à Fès avec le titre d'Imam jusqu'en 876 (1472) (2). C'est la seule tentative de restauration idrisite depuis la chute de cette dynastie jusqu'à nos jours.

L'impuissance des Mérinides devant l'invasion chrétienne provoqua une réaction qui eut pour résultat l'avènement

(1) Cf. A. Cour, *L'Établissement des Chérifs au Maroc*, chap. I.
(2) Cf. A. Cour, *ouvrage cité*, p. 37-38.

au trône d'une famille chérifienne, mais qui n'était pas d'origine idrisite. La dynastie des Saadiens, qui succéda aux Mérinides, descend de Mohammed En Nafs Ez Zakia, frère de Moulay Idris. La dynastie actuelle, celle des Filala, qui succéda aux Saadiens, a la même origine.

La tentative de restauration idrisite tentée par Sidi Mohammed bel Kebir El Kittani, est donc la deuxième que l'on trouve dans l'histoire du Maroc, et l'on ne peut pas s'empêcher d'être frappé par la ressemblance des circonstances qui accompagnent les deux tentatives à près de 500 ans de distance. Ce qui frappe également, c'est combien le Maroc a peu changé depuis cette époque et combien était superficielle et mensongère la tolérance apparente de ces dernières années. Certains passages de l'histoire de cette époque pourraient avoir été écrits hier : « Le Trésor était épuisé. Le Sultan comprit que la plus nécessaire et la plus urgente des réformes était la réforme financière (1). »

*
* *

Bien peu de choses, en effet, ont changé depuis cette époque dans l'intérieur du Maroc. Le système de gouvernement y est toujours le même, fait de tyrannie et d'impuissance. Moulay El Hassan y a ajouté un rouage de plus sous le nom de : « El Ouzir El B'har », littéralement le Ministre de la Mer, c'est-à-dire une espèce de Ministre des Affaires étrangères, dont le rôle consiste à berner l'Europe, avec laquelle, à son corps défendant, le Makhzen est tenu d'avoir des relations plus fréquentes. Le régime de la protection a permis pendant quelque temps la pénétration européenne au Nord-Ouest de l'Empire et sur une partie des tribus voisines de l'Océan. Pour

(1) Cf. A. Cour, *L'Établissement des Chérifs au Maroc*, p. 36.

rendre ce régime inefficace et échapper à ses responsabilités, le Makhzen a feint une faiblesse qui a fini par devenir réelle, quoique cependant, à l'heure qu'il est, les Qaïds Er Rebia (qaïds d'insurrection), qui remplacent aujourd'hui dans le Gharb les gouverneurs réguliers renfermés chez eux inactifs, perçoivent parfaitement l'impôt pour le compte du Makhzen ; mais ce système irrégulier permet au gouvernement marocain d'échapper aux réclamations causées par des dommages faits aux protégés et annule de fait la protection sous prétexte d'impuissance, tandis que, d'autre part, ces impôts sont perçus beaucoup plus sévèrement.

Les moyens de communications sont aussi primitifs aujourd'hui qu'ils l'étaient sous les Mérinides ; il n'y a toujours ni ponts ni routes. Les villes maritimes seules ont un peu changé par la présence beaucoup plus nombreuse des Européens, et cependant il ne s'y trouve pas un seul port qui mérite ce nom. Tanger, la capitale diplomatique de l'Empire, qui est considérée, avec raison d'ailleurs, comme la ville la plus civilisée du Maroc, laisse encore bien à désirer. Son côté pittoresque a disparu sans être remplacé par un bien grand confort. On y trouve des tennis et pas une rue convenable ; cela donne la note du genre de progrès qui s'y est accompli et qui a porté sur le superflu apparent avant le nécessaire.

Les sentiments des habitants n'ont pas changé beaucoup plus que la forme du gouvernement ni que l'état du pays. Cependant, au Nord-Ouest et à l'Ouest, le Marocain s'est habitué davantage à l'Européen chez lequel il a d'ailleurs surtout trouvé un moyen d'une part d'échapper à la tyrannie de ses gouverneurs, et d'autre part, souvent aussi, de tyranniser à son tour ses coreligionnaires et de les exploiter ; mais ce à quoi l'indigène marocain tient surtout, c'est à l'influence profitable pour lui de l'Européen, et non pas à sa présence, qu'il préfère éviter.

En résumé, l'Européen est resté, à de bien rares exceptions près, un être détesté et surtout méprisé, derrière la force duquel cependant on est heureux de se mettre à l'abri, tout en déplorant cette force devant laquelle on s'incline parce que c'est un fait, et dont on se sert sans avoir d'ailleurs pour celui qui la détient le moindre sentiment de reconnaissance. La force matérielle est la seule qualité reconnue au Chrétien, ou plus exactement la crainte que le Makhzen ressent de cette force et les avantages que l'on peut retirer de cette crainte. Car la force elle-même, surtout dans les tribus, est au moins contestée, par ignorance sans doute d'une part, par vantardise et par bravade de l'autre. Il n'en est pas moins vrai que, grâce à ce sentiment de crainte éprouvé par le Makhzen pour une force réelle ou supposée, bien des Marocains ont su se créer une existence indépendante et tranquille, à l'abri des abus des gouverneurs, des Chorfa, et des autres tyrans, grands et petits.

D'abord, mis à l'écart et presque montrés au doigt, les premiers protégés ont eu à supporter le mépris à peine dissimulé de leurs coreligionnaires. Puis leur situation privilégiée a excité l'envie, leur exemple a été suivi, et loin d'être méprisée, la situation de protégé a fini par être recherchée par ceux-mêmes qui assimilaient aux infidèles les premiers Musulmans qui avaient recherché la protection. Cela finit par devenir un réel danger pour la minorité qui vivait de père en fils, depuis des siècles, du travail de la masse qu'elle exploitait assez paisiblement sous prétexte de religion. Non seulement les protégés échappaient aux abus du Makhzen, non seulement ils commençaient à savoir jouir eux-mêmes du produit de leur travail, plutôt que de les remettre aux Chorfa des différentes confréries en grasses « ziara », mais, insensiblement, ils acquéraient une certaine indépendance d'esprit. Tout en continuant à remplir les obligations de leur reli-

gion, ils se rendaient compte qu'après tout, le fait de vivre sous la protection des infidèles ne leur avait pas amené les calamités dont on les avait menacés. Leurs troupeaux n'étaient pas morts, leurs récoltes valaient celles des autres, en un mot, la malédiction divine ne s'était manifestée pour eux en aucune façon. Par contre, n'étant plus pressurés et exploités, ils avaient pu non seulement se donner un certain confort d'existence, mais même augmenter leurs biens. Les autres s'en apercevaient également et la contagion augmentait. Cela menaçait tout simplement de détruire sans choc l'ancien état de choses établi et dont vivaient depuis des siècles le Makhzen et les Chorfa.

*
* *

Pour bien comprendre l'état d'esprit qui est encore celui de la majorité des habitants du Maroc, il faut examiner rapidement la façon dont l'Islam leur avait été présenté par ceux qui en vivent.

Dieu et le Prophète en sont incontestablement la base, mais ils sont très loin. Ils ont chargé, du sort des Musulmans en général et des Marocains en particulier, des *Ouali Çalih*, sorte de saints personnages, appartenant généralement à la descendance du Prophète et qui, par une grâce spéciale, ne sont pas complètement soumis aux règles générales de la nature. Si ce ne sont pas tout à fait des demi-dieux, ce sont cependant un peu plus que des hommes. Ils font des miracles, prédisent l'avenir, et disposent en faveur des Musulmans des grâces divines, par la bénédiction du Prophète; c'est ce que l'on appelle la *Baraka*. On verra plus loin par quelques exemples tirés de la vie de certains Chorfa Kittanyin et sérieusement racontés dans le *Salouat El Anfas* par Sidi Mohammed ben Djafar El Kittani, qui est cependant un homme instruit et

intelligent, jusqu'où peut aller ce fétichisme qui n'a plus absolument rien de commun avec l'Islam.

Tout, au Maroc, est une question de *Baraka*, c'est-à-dire d'influence favorable causée par la bénédiction de Dieu. Sans *Baraka* rien ne se fait, rien ne réussit, rien n'existe. Cette *Baraka*, qui est détenue par certains personnages privilégiés, morts ou vivants, ne peut se manifester librement que dans une atmosphère d'Islam absolument pure. Dans un air infesté par une influence étrangère, les vertus de la *Baraka* diminuent et finissent par disparaître.

Le principe ainsi posé, les conséquences se déduisent très facilement : la masse a besoin de la *Baraka* dans cette vie d'abord et ensuite comme moyen de gagner le paradis. Ceux qui détiennent la *Baraka* en ont également besoin pour vivre ; l'air du Maroc doit donc rester pur de tout ce qui n'est pas musulman, et qui pourrait empêcher l'influence de la *Baraka*.

C'est pour conserver cette bienfaisante influence que la masse, poussée par ceux mêmes qui l'exploitent, repousse le progrès qui pourrait la délivrer de la tyrannie des grands et de l'anarchie, parce qu'elle est entretenue dans la conviction que ce progrès contrarierait la *Baraka*, qui est dans son esprit une espèce de *grand œuvre*, ne pouvant réussir que dans des conditions spécialement déterminées.

L'influence étrangère a écarté la *Baraka* du gouvernement de Moulay Abd El Aziz ; le résultat est évident, indéniable : Le Trésor est vide, le Maroc endetté, le Sultan sans armée, sans prestige, les Chrétiens occupent plusieurs points du territoire. Tous les gens intéressés au retour à l'ancien état de choses dont ils vivent et qui commençait à être ébranlé dans quelques régions, ne pouvaient trouver une meilleure occasion pour tenter une réaction. La populace de Fès, besogneuse et fanatique, convaincue que la *Baraka* de Moulay Idris, le patron,

presque le Dieu de Fès, avait diminué par le fait de la présence sans cesse grandissante des Chrétiens dans la Ville Sainte, a été excitée par quelques-uns des intéressés et a obligé par la menace les Qadis et les Ouléma à proclamer la déchéance de Moulay Abd El Aziz.

*
* *

Le programme de Sidi Mohammed bel Kebir El Kittani avait été admis avec enthousiasme et frénésie à cause justement de l'intransigeance absolue qui le rendait inadmissible. Mais El Kittani savait qu'il était l'expression des sentiments de la foule et que pour la séduire, à Fès, il faut des choses absolues plutôt que des choses raisonnables. La proclamation de Sidi Mohammed bel Kebir El Kittani a sans doute été écartée au profit de Moulay Abd El Hafid, mais El Kittani a continué à diriger le mouvement réactionnaire à Fès jusqu'à l'arrivée de Moulay Hafid. Il reste donc intéressant d'étudier le personnage qui, depuis plusieurs années, tâche de se rendre important en se posant en réformateur de l'Islam, non pas dans le sens du progrès, mais, au contraire, en cherchant à le ramener de plusieurs siècles en arrière.

II

Depuis plus d'un siècle, plusieurs Chorfa de la famille des Kittanyin ont cherché à attirer sur eux l'attention en se donnant comme des illuminés. Le but avéré de cette famille était de créer une Zaouïa, et on se rendra compte en lisant ce que dit, dans le *Salouat El Anfas*, Sidi Mohammed

ben Djafar, cousin de Sidi Mohammed bel Kebir, de l'incommensurable orgueil des Kittanyin.

Voici ce qu'écrit, sur l'origine des Kittanyin, Moulay Abd Es Selam ben Et Taïeb El Qadiri, dans *Ed Dour Es Sani* (1), page 38.

« Chorfa qui habitent à l'Aqbat Beni Çaououal de l'Adoua de Fès El Qaraouïn. Ils sont de la descendance de Moulay Idris; leurs ancêtres sont connus; leur origine remonte au Prophète, leur filiation est sûre, et leur maison est composée de gens pieux et bienfaisants, simples, détachés des biens de ce monde et pratiquant l'humilité. Leur qualité de Chorfa est universellement reconnue et leur noblesse n'est pas dissimulée.

« Ils sont descendants de Sidi Mohammed ben Idris qui a succédé à son père à Fès; leur branche descend de son petit-fils, Yahia ben Yahia. Les deux Yahia étaient Émirs à Fès, comme le disent les historiens. Le premier Yahia ben Mohammed avait succédé à son frère Ali, surnommé Haïdara, après la mort de celui-ci. Il a suivi les traces de son frère, de son père et de son grand-père. Sous son règne, Fès se peupla; il y vint des gens de l'Andalousie et de l'Ifriqya et de tous les points du Maghreb. C'est également sous son règne que fut bâtie la mosquée de Qaraouïn. Le deuxième Yahia ben Yahia succéda à son père qui l'avait désigné; il habitait l'Adouat El Qaraouïn. Les gens de cet Adoua s'étaient révoltés contre lui, il se sauva dans l'Adouat El Andalous. La nuit du jour où il y entra, il mourut de rage. Tout ceci est rapporté par Ben Abi Zarah (El Qartas), par Ben Khaldoun et par d'autres.

(1) *Dour Es Sani*. Sur quelques-uns des Chorfa Hasanyin habitant Fès, par Moulay Abd Es Salam ben Et Taïeb El Qadiri, né le 10 Ramadan 1058 (28 septembre 1648), mort le 13 Rebi 1er 1110 (19 septembre 1698). Ouvrage écrit en 1090 de l'hegire. Cit. à Fès, en 1308, hégire.

« Ces Chorfa revinrent de Méquinès à Fès au milieu du dixième siècle de l'hégire. Ils s'installèrent d'abord à l'Aqbat Beni Çaououal où ils demeurent encore ; ils furent connus sous le nom de Chorfa de l'Aqbat Beni Çaououal. Quelques-uns d'entre eux habitent aujourd'hui au quartier de El Aïoun à Fès El Qaraouïn.

« J'ai vu un titre de la descendance de ces Chorfa, qui est entre leurs mains ; leur origine y est indiquée, remontant jusqu'à Moulay Idris, par Yahia ben Yahia. Ce document est daté de 962 (de l'hégire).

« Il a été établi par Si Ali ben Et Taher ben Mohammed ben Qasem, un des ancêtres des Kittanyin. La raison de l'établissement de ce titre est expliquée : c'est que les anciens titres de la famille ayant été détruits par le temps, cet Ali ben Et Taher renouvela les preuves établissant son origine, pour s'en servir au cas où il voyagerait et pour que ses descendants eussent entre leurs mains une pièce établissant leur origine. Un grand nombre de Chorfa et d'autres lui donnèrent leur témoignage et personne ne donna de témoignage contraire.

« Le Qadi Ed Djemaa de cette époque apposa sa signature au bas de ce document et en certifia la véracité, c'était le Cheikh, l'Imam, le Khatib, le Mufti, Abou Abdallah Mohammed ben Abd Er Rahman ben Djellal Et Tlemsany, qui vint à Fès en 958 et mourut en 981. Il avait peut-être été Naïb du Qadi avant d'être Khatib et Mufti, ou bien à cette époque on pouvait peut-être occuper les trois situations ensemble.

« Trois personnes signèrent également ce document : l'une d'elles était Si Ali ben Et Taher ben Mohammed ben Qasem lui-même, parce qu'il appartenait à l'ascendance des Kittanyin existants et qu'il se rattache à eux par son grand-père, Si Mohammed, qui avait deux enfants. Et Taher père d'Ali, Abd El Aziz grand-père des membres de cette famille qui existent aujourd'hui, ainsi

que cela est établi par un document que j'ai vu signé de deux Adoul, et relatif à une maison constituée en Habous pour eux et leurs enfants, qui est encore aujourd'hui entre les mains des Kittanyin à l'Aqbat Beni Çaououal.

« Et Taher ne laissa qu'Ali, qui n'eut pas de postérité. Les Kittanyin qui sont à Fès descendent d'Abd El Aziz. Celui-ci laissa El Qasem, qui laissa Ali, qui eut à son tour deux enfants, Ahmed et Mohammed, ainsi que je l'ai vu dans un document établi après la mort d'El Qasem et qui est entre les mains de ses descendants. Les fils des deux frères Ahmed et Mohammed vivent encore aujourd'hui ; ils sont huit, quatre d'Ahmed et quatre de Mohammed.

« Les fils d'Ahmed sont : Si Mohammed, qui a comme fils Abd Er Rahman, Abd El Kerim et Ahmed, c'est-à-dire trois fils.

« Si Idris qui a trois fils également, Abd El Hadi, Abd El Malek, et Mohammed (1).

« Si Ali et Si Abd El Aziz n'ont pas actuellement de postérité.

« Les fils de Mohammeds ont : Si Ali, qui a trois enfants : Abou Taleb, Mohammed et Hammo.

« Si Larbi n'a actuellement qu'un enfant, Si Mohammed.

« Si El Hadj El Abar Messaoud et Si Abd El Ouahhab n'ont pas d'enfants jusqu'à présent.

« Les Kittanyin sont aujourd'hui dix-huit, dont huit pères et dix enfants, — que Dieu les garde !

« Le père d'Abd El Aziz, leur grand-père, était Si Mohammed, grand-père de celui qui renouvela la généalogie de la famille, et voici cette généalogie :

(1) D'après le *Salouat El Anfas*, de Si Mohammed ben Djafar, t. II, p. 253, à l'article de Sidi Abd El Ouahed, Sidi Idris ben Ahmed aurait eu un quatrième fils nommé Omar, ainsi qu'on le verra plus loin.

« Ali ben Et Taher ben Mohammed, ben Qasem, ben Abd El Ouahed, ben Ali, ben M'hammed, ben Ali, ben Mousa, ben Ali Beker, ben Mohammed, ben Abdallah, ben Hadi, ben Yahia, ben Amran, ben Abd Ed Djelil, ben Yahia, ben Yahia, ben Mohammed, fils de l'Imam Idris, qui a bâti Fès, fils de l'Imam Idris le Grand.

« Quelques Kittanyin sont restés à Mékinès ; ils se rattachent à ceux de Fès, à Qasem ben Abd Ed Ouahed, le sixième ancêtre de ceux d'aujourd'hui. On retrouve là l'époque où ils ont quitté Mékinès et celle du renouvellement du titre dont nous avons parlé. C'était au dixième siècle, comme nous l'avons dit. Ils sont actuellement trois à Mékinès : Si Abou Taleb, son neveu Abd El Qader ben Ali et son fils Ali encore enfant.

« Abou Taleb est fils d'Ahmed, fils d'Ali, fils d'Ahmed, fils d'Abd El Ouahed, ben Ahmed, ben Qasem, le sixième ancêtre.

« J'ai vu cette parenté établie dans l'acte de mariage de Sidi Ali Taleb, avec une de ses cousines de Fès.

« Une erreur s'était produite autrefois dans la généalogie de ces Chorfa, où le nom de Yahia est indiqué deux fois; on les avait confondus avec les Djoutyin, descendants de Yahia Ed Djouti : eux-mêmes avaient pris ce surnom de Djouti dans leurs papiers d'affaires et dans leurs titres, mais ils descendent en réalité de Yahia ben Yahia ben Mohammed ben Idris, tandis que Yahia Ed Djouti est fils de Qasem ben Idris. Les Chorfa d'aujourd'hui ont la certitude de cette origine et il n'y a que les ignorants qui les fassent descendre des Djoutyin. »

*
* *

Ni dans le *Dour Es Sani* de El Qadiri, ni dans le *Salouat El Anfas* de Mohammed ben Djafar El Kittani, on ne donne l'origine de ce surnom de « El Kittani ». Il semble

qu'il peut avoir deux origines : ou bien des membres de cette famille se livraient à la culture du lin (El Kittan), à laquelle on se livre encore aujourd'hui à Fès entre Bab El Hadid et Bab Ej Jiaf, ou bien, ce qui paraît plus probable, ils portaient uniquement des vêtements de lin, contrairement à l'usage qui était de porter des vêtements de laine.

Le père du fameux Cheikh Sidi Mohammed bel Kebir, le promoteur de la révolution de Fès, Sidi Abd El Ouahed, portait uniquement des vêtements de lin (lin ou chanvre). Il est possible, d'ailleurs, que cela n'ait été de sa part qu'une affectation relative au surnom de « Kittani » porté par sa famille, et que cela soit un effet et non pas une cause.

Le *Salouat El Anfas* donne la biographie des principaux membres de la famille des Kittanyin. En voici le résumé :

Le plus ancien Kittani que l'on trouve dans cet ouvrage (t. III, p. 173) est Abou Abdallah Sidi Mohammed ben Ali ben Abd El Kerim El Fendlaouï, connu sous le nom de El Kittani, mort à Fès en 595 ou 597. C'était, d'après Ben El Arabi El Hatimi (dans *El Foutouat El Mekkia*, chap. CDLXIII, n° 4), l'Imam des Imams des Musulmans dans les sciences religieuses et la jurisprudence. D'après *El Anis El Motrib*, l'Émir El Moumenin a assisté à ses funérailles. Son tombeau se trouve en dehors de Bab Ed Djiça.

L'ancêtre de cette famille s'était enfui de Fès au commencement du quatrième siècle de l'hégire, lors du soulèvement de Mousa ben El Afya El Meknasi contre les Idrisites. Ses descendants revinrent à Fès au dixième siècle. Celui dont il s'agit, Sidi Mohammed ben Ali, était revenu seul à Fès, où il resta jusqu'à sa mort.

Le *Nachr El Mathani* parle d'un secrétaire du nom de Sidi Boujida El Andalousi, connu sous le nom de El Kit-

tani, qui est mort à Marrakech en 1180. Il dit qu'il était des Oulad El Kittani qui habitaient auparavant à la Tâala de Fès ; il ajoute qu'il n'en reste que peu.

Sidi Abdallah ben Ali Taleb ben Ali ben M'hammed ben Ali (1) a été disciple de Moulay Abdallah, Chérif, fondateur d'Ouezzan, alors qu'il se trouvait à la Zaouïa de Sidi Mohammed El Faqih à Azdjen, près d'Ouezzan. Il est mort à Fès en 1136 de l'hégire et est enterré, dit-on, dans la Zaouïa de Sidi Mohammed El Faqih à El Medaredj, près du quartier de « El Aïoun ».

Sidi M'hammed ben Larbi ben M'hammed ben Ali (2) était un homme pieux : on suppose qu'il est mort vers 1150.

Son fils Sidi Mohammed, dit Ez Zemzemi, ben M'hammed ben Larbi, est mort à Fès en 1172. Il était Imam de la mosquée du Souq El Hout à Fès. Son surnom de Ez Zemzemi lui avait été donné à propos de l'aventure suivante : Lorsqu'il alla à la Mecque en pèlerinage, il arriva au puits de Zemzem (3) pour y boire, mais le trouva entouré d'une foule si considérable qu'il ne put y atteindre ; il ordonna à l'eau de déborder et de venir jusqu'à lui, sous la menace, accompagnée de redoutables serments, de se dessécher immédiatement si elle désobéissait. Le puits déborda de façon à ce que Sidi Mohammed pût boire à sa soif. Les gens qui assistaient à ce miracle restèrent confondus et l'eau continua à déborder pendant trois jours, jusqu'à ce que Sidi Mohammed fût lui-même revenu pour ordonner à l'eau de rentrer dans son lit. Sidi Idris ben Mohammed Ez Zemzemi, son fils, mourut à Fès en

1. *Salouat El Anfas*, t. I, p. 299.
2. *Ibid.*, t. II, p. 171.
3. Puits qui se trouve à la Mecque. Lorsque Agar et son fils Ismaël chassés par Abraham erraient dans le désert, ils s'arrêtèrent mourant de soif à cet endroit. L'enfant frappa le sable du pied et une source jaillit avec tant de force, qu'après avoir bu, Agar dit : « Zem, Zem », Arrête, arrête — d'où le nom du puits.

1194, et fut enterré comme son père et son grand-père à la Raouda des Kittanyin près la Meçalla qui se trouve hors de Bab El Fetouh.

Moulay M'hammed ben Ahmed ben Abd El Aziz ben Ahmed ben Ali ben Qasem (1), père de Sidi Mohammed dit El Hamdouchi et de Moulay Et Taïeb, est mort probablement à la fin de 1100 ou au commencement de 1200 de l'hégire.

Son fils Sidi Mohammed, dit El Hamdouchi, ben M'hammed, ben Ahmed, ben Abd El Aziz, ben Ahmed, ben Ali, ben Qasem (2). Le surnom de *El Hamdouchi* lui vient de ce que, dans sa jeunesse, il était affilié à la confrérie de Sidi Ali ben Hamdouchi, enterré à Zerhoun. C'était un homme d'une grande piété et chez lequel l'influence divine était manifeste. Il achetait trois ou quatre charges de charbon, les mettait dans une chambre et en faisait un grand feu. Il s'enfermait dans cette chambre avec les charbons allumés et y restait plusieurs jours jusqu'à ce que tout le charbon eût été réduit en cendres, et il n'en souffrait aucunement. Il réunissait également plusieurs livres de poudre et plaçait dessus des charbons incandescents ; il défendait à la poudre de prendre feu et elle lui obéissait. Il mourut en 1214 et fut enterré à la Raouda des Kittanyin. La vie de ce personnage est racontée également par Sidi Djafar ben Idris El Kittani, père de l'auteur du *Salouat El Anfas*, dans son ouvrage intitulé : *Ech Chirb El Mouhtadar ou Sirr El Mountadar* (Sur quelques-uns des hommes illustres du treizième siècle de l'hégire).

Son frère Moulay Et Taïeb ben M'hammed El Kittani (3) en allant en pèlerinage au tombeau du Cheikh, le Pôle,

(1) *Salouat El Anfas*, t. I, p. 301.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 239.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 242.

Moulay Abd Es Selam ben Mechich, chez les Beni Arrous, passa chez les Beni Zeroual à la Zaouïa de *Bou Berrih* pour y saluer le Cheikh Moulay Larbi ben Ahmed Ed Derqaoui. Celui-ci lui dit : « Reste assis, ne travaille pas, tu es notre Maître, reste comme *Baraka ;* les créatures travailleront pour toi et quiconque te verra ou verra seulement ton vêtement n'ira pas en enfer. » Il mourut en 1253 et fut enterré à la Raouda des Kittanyin. Sa vie est racontée également dans *Ech Chirb El Mouhtadar* de Sidi Djafar.

Moulay Et Taya (arrière-grand-père de l'auteur du *Salouat El Anfas*) ben Idris ben Mohammed Ez Zemzemi (1) passait sa vie à la mosquée de El Qarouïn et pendant le Ramadan il y restait depuis le point du jour jusqu'au coucher du soleil. Il se réunissait souvent avec un de ses parents, Sidi El Oualid ben Hachem El Kittani. Celui-ci lui demanda un jour un pain et deux morceaux de « Khlia » (confit de bœuf). Moulay Et Taya refusa, comprenant d'après ce signe que deux de ses enfants allaient mourir, et lui dit : « J'invoque entre nous la Justice de Dieu. » L'autre insistant, jurant qu'il ne s'en irait qu'après avoir obtenu ce qu'il demandait, Moulay Et Taya le lui donna enfin et les larmes tombaient sur sa barbe. El Oualid emporta le pain et les confits, puis revint avec deux « chechias » (bonnets de laine rouge) et dit à Moulay Et Taya : « Prends ceci en échange de ce que tu m'as donné et qu'il y ait toujours dans ta descendance des saints et des docteurs, jusqu'au jour de la résurrection. »

Moulay Et Taya accepta ce don et peu après un de ses fils mourut de la peste ; il s'appelait Ismaël et c'était son enfant préféré ; puis il perdit une fille. L'avenir réalisa la prédiction de Sidi El Oualid en ce qui concerne la

(1) *Salouat El Anfas*, t. I, p. 120.

science et la sainteté dans la descendance de Sidi Et Taya.

Moulay Et Taya, lorsqu'il rencontrait le père de l'auteur, qui était son petit-fils, lui disait : « Sois le bienvenu, Qadi des Qadis, Mufti des Muftis », et sa prédiction se réalisa. Il prédit sa propre mort vingt jours avant et mourut en Djoumada II 1264.

Sidi Idris ben Et Taya ben Idris ben Mohammed Ez Zemzemi (1), grand-père de l'auteur, était Adel à Fès. Il était « Moudjahid », étant allé faire la guerre sainte à Ceuta contre les Espagnols lors de la guerre de Tétouan en 1859-60. Il est mort à Fès le 17 de Rebi Et Tani 1281 et il est enterré dans la Raouda des Kittanyin.

Abou Hafç Sidi Omar ben Et Taya (2), frère de Sidi Idris, suivait la *Tariqa Ed Derqaouïa ;* il avait été disciple de Sidi Mohammed El Harraq ; il mourut en Djoumada Et Tania 1278.

Sidi El Montasir Billah ben Et Taya (3), frère de Sidi Idris et de Sidi Omar, absorbait le vent et ne le rendait pas, tandis, disait-il, que Sidi Larbi El Fasi l'avalait et le rendait. Il ne voulait pas se marier parce qu'Adam avait été expulsé du Paradis pour avoir satisfait un besoin naturel après avoir mangé et que par conséquent le monde était un endroit immonde, et il ne voulait se marier que dans un endroit absolument pur. Il est mort en 1278. Sa vie se trouve également dans *Ech Chirb El Mouhtadar* de Sidi Djafar.

Sidi El Abid ben El Fadil, dit *Ed Djemyil* ben Hachem ben Fadil ben M'hammed ben Larbi ben M'hammed ben Ali (4), était des disciples de Moulay El Mehdi El Iraqi.

(1) *Salouat El Anfas*, t. II, p. 194.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 124.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 195.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 173.

Il rencontra un jour Moulay Et Taïeb ben M'hammed El Kittani, qui lui dit : « Tu laisses l'eau vive pour l'eau stagnante. Notre vertu est en nous-mêmes, et nous n'avons besoin de la vertu ni d'un Iraqi ni d'un Çaqalli, » puis il lui frappa sur l'épaule en lui disant : « Va ! » Il arriva alors ce qui arriva : Sidi El Abid resta en extase continuelle, incapable de s'occuper de quoi que ce soit. Il mourut entre 1280 et 1290.

Moulay Er Rechid ben El Hafid ben Ahmed ben M'hammed, dit El Fadil, ben Larbi, ben M'hammed, ben Ali (1), est mort en 1240. Sidi M'hammed Ez Zemzemi ben Idris ben M'hammed Ez Zemzemi (2), grand-père de la mère de l'auteur de la *Salouat*, est mort en 1255. Sidi Ibrahim (3), son fils, père de la mère de l'auteur, est mort en 1265. Sidi Mohammed Ez Zemzemi ben Ibrahim (4), frère de la mère de l'auteur, était ouvrier en soie. Il rapporta un jour d'un pèlerinage à Moulay Idris de Zerhoun, un pain que lui avait donné un pèlerin, en lui disant de manger à son retour à Fès ce pain trempé dans du lait. Dès qu'il eut ainsi mangé ce pain, il tomba en extase et il aspira le vent sans le rendre ; il mourut en 1295.

Sidi Et Taya ben Hachem El Kittani (5) est mort en 1268.

Sidi El Oualid ben Hachem (6), son frère, était ouvrier en soie, puis il devint illuminé et abandonna son métier. C'est lui qui demanda à Moulay Et Taya ben Idris ben Mohammed, grand-père de l'auteur, de lui remettre un pain et deux morceaux de *Khlia,* et lui prophétisa qu'il y aurait toujours dans sa descendance des saints et des savants. Il mourut en 1250 et fut enterré à la Meçalla de Bab El Fetouh, près du tombeau de Sidi Et Taïeb. La vie

(1) *Salouat El Anfas*, t. II, p. 181.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 193.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 193.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 254.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 251.
(6) *Ibid.*, t. II, p. 251.

de Sidi El Oualid est racontée dans *Ech Chirb El Mouhtadar*.

Sidi Sliman bel Hafid (1), considéré comme un saint, avait l'habitude de venir chez les gens le soir après la prière de l'achar (une heure et demie après le coucher du soleil), de façon que, si on lui avait ouvert la porte, on ne pouvait plus le renvoyer et il passait la nuit dans la maison. Un soir, il frappa à la porte d'une maison dont le maître en l'apercevant affecta d'avoir une rage de dents pour éviter de le recevoir. A peine Sidi Sliman fut-il parti, que cet homme commença à souffrir réellement des dents et ne fut soulagé qu'après avoir rejoint le saint et s'être réconcilié avec lui. Sidi Sliman est mort le 10 Chaaban 1274.

Abou Aïssa Sidi El Mehdi ben Hafid ben Ahmed El Kittani (2) se promenait un jour dans Fès, un sabre nu à la main, s'escrimant et voulant frapper ceux qui l'approchaient pour essayer de l'arrêter. On alla se plaindre à Moulay Et Taïeb El Kittani, qui dit à ceux qui étaient venus le trouver : « Sidi El Mehdi se bat avec le « Roum » qui veut prendre Alger ; regardez ce qui va se passer : s'il est le plus fort et échappe à ceux qui veulent lui arracher son sabre, Alger ne sera pas pris ; mais si au contraire il a le dessous, les infidèles prendront Alger. » On arriva à lui prendre son sabre, et lorsque l'on rendit compte à Moulay Et Taïeb, il dit : « Que Dieu augmente ses bienfaits sur Alger ! » c'est-à-dire : Alger est mort ; et, en effet, les infidèles s'emparèrent de la ville.

Sidi El Mehdi avait fait vœu de ne plus manger de viande, ni lui ni sa femme. Celle-ci, ayant en cachette de son mari fait acheter un peu de viande, par une voisine, voulut la faire cuire ; mais bien qu'elle laissât cette viande sur le feu depuis le matin jusqu'à la nuit, elle resta abso-

(1) *Salouat El Anfas*, t. I, p. 132.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 256.

lument crue. Elle finit par raconter la chose à Sidi El Mehdi, qui se mit à rire en lui disant qu'elle pouvait bien user tout le charbon de la ville pour faire cuire cette viande, qu'elle ne cuirait jamais. Il est mort en 1290.

Sidi Hammadi ben Hafid ben Ahmed ben M'hammed, dit El Fedyil ben Larbi ben M'hammed ben Ali (1), fut disciple de Sidi Ali Ed Djamal et de Sidi Larbi Ed Derqaoui.

Sa « Baraka » était telle, que le jour où les Français entrèrent à Alger et que la nouvelle n'avait pas encore pu en venir à Fès, il prit une chaise et la plaça à Bab Es Selsala, en face de la fontaine « El Krouch », puis il revêtit un vêtement et des chaussures de Chrétien. Ce costume était absolument ignoré à Fès à cette époque et personne ne comprit où il put se le procurer. Il se couvrit ensuite le visage d'excréments, ainsi que la barbe, qu'il avait longue et fournie, puis il s'assit sur la chaise dans cet état, et y resta depuis le matin jusqu'à l'heure de l'*acer* (entre 3 et 4 heures de l'après-midi, selon les saisons). Les passants disaient : « Ya latif! Que Dieu nous protège ! il va certainement arriver ou il est arrivé un événement grave. » D'aucuns le blâmaient.

Peu de temps après, arrivait la nouvelle que les Français, que Dieu les confonde ! s'étaient emparés d'Alger le jour même où Sidi Hammadi s'était livré à son action jusque-là incompréhensible. On comprit alors pourquoi il avait fait ce qu'il avait fait. Il est mort en 1250 et il est enterré dans la Raouda des Kittanyin.

Sidi Djafar El Kittani, dans *Ech Chirb El Mouhtadar*, raconte également la vie de Sidi Hammadi.

Sidi Abd El Ouahed ben Sidi Omar ben Idris ben Ahmed ben Ali ben Qasem El Kittani (2) avait une boutique au

(1) *Salouat El Anfas*, t. II, p. 192.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 253.

Souq El Haïk et faisait un peu de culture. Sous le règne du Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah, il était chargé de partager les aumônes entre les Chorfa pauvres. Son père, Sidi Omar ben Idris, l'avait désigné pour lui succéder (c'est-à-dire, sans doute, l'avait indiqué comme devant hériter de sa « Baraka »; c'est la première fois que l'on trouve la trace dans la famille des Kittanyin d'une *Baraka* héréditaire. Cette *Baraka* a dû se continuer jusqu'au fameux Cheikh Mohammed bel Kebir, le fondateur de la confrérie *El Ahmedia El Kittania*, l'instigateur de la révolution de Fès et descendant direct de Sidi Omar).

Sidi Omar a laissé deux fils : Sidi Abd El Ouahhab qui était Moueddin à la mosquée de Sidi Amran à l'Aqba Beni Çaououal, et Abou El Abbas Sidi Ahmed qui était Imam à la même mosquée. Sidi Abd El Ouahhab est mort à une date inconnue et probablement sans postérité.

Sidi Ahmed est mort en 1244 en laissant un fils, Sidi Abd El Ouahed, dit El Kebir ; la date de sa mort est inconnue. Il a laissé lui-même un fils, Sidi Mohammed ben Abd El Ouahed, dit El Kebir, ben Ahmed, qui est né en Bhaaban 1234. Il passait toute sa vie dans le sanctuaire de Moulay Idris. Il est considéré comme le fondateur de la Zaouïa des Kittanyin, qui se trouve à Fès dans une ancienne écurie au quartier de Zoqaq El Bar'il à la *Sabat El Qarradin*, près d'El Qattanin. Il est mort le 26 Doul Qâada 1289 et a été enterré dans sa Zaouïa (c'est le grand-père du Cheikh Mohammed bel Kebir, fondateur de la confrérie El Ahmedia El Kittania). Sa vie se trouve également dans *Ech Chirb El Mouhtadar*.

Le *Salouat El Anfas* ne parle pas des autres membres de la famille des Kittanyin (1).

(1) Il peut être curieux de citer l'article consacré dans cet ouvrage à Moulay Abd El Aziz, par Sidi Mohammed ben Djafar, qui est parti pour habiter la Mecque, il y a quinze mois, sous prétexte que le Maroc était

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA

d'après les r

dans le **Dourr Es Sani** *de Moulay Abd Es Salam bel Taïeb El Q*

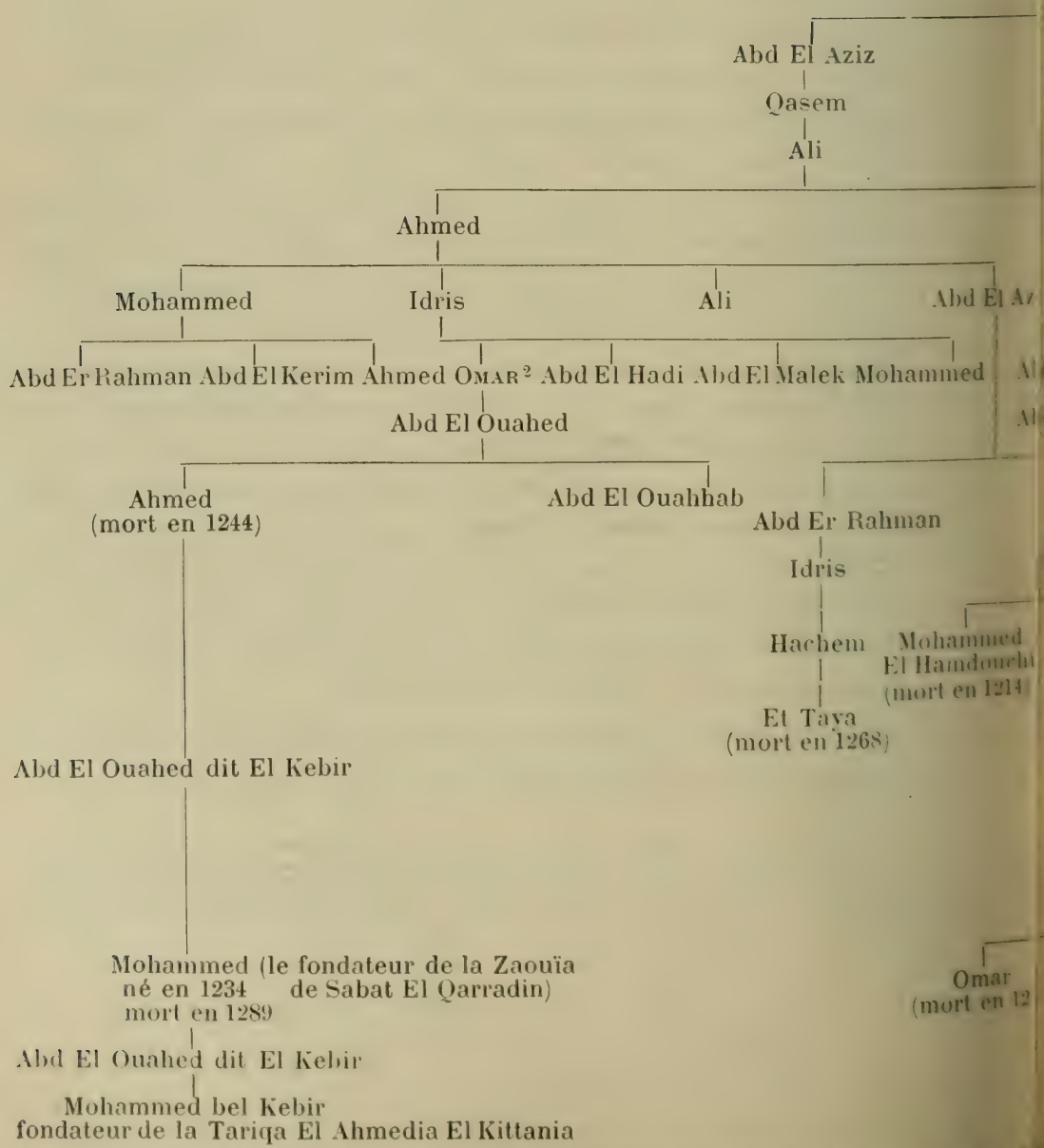

(1) D'après l'ouvrage de Ibn Rahmoun, *Choudour adh Dhahab fi Khair Nasab*, trad

(2) Cet *Omar ben Idris* ne figure pas dans la généalogie des Kittanyin donnée
Mohammed ben Ali ben Qasem ben Abd El Aziz, qui vivaient de son temps, c'est-à
composaient de dix-huit personnes. En comptant *Omar*, l'ancêtre de Sidi Mohammed
des ancêtres du Cheikh El Kittani qui se trouvent dans le *Saloua! El Anfas*. Il est p

DES CHORFA EL KITTANYIN

s recueillis

le **Salouat El Anfas** *de Sidi Mohammed ben Djafar El Kittani.*

fondateur de Fès)

Et Taher

Ali (qui vivait en 962)
(c'est lui qui fit renouveler les preuves de l'origine chérifienne des Kittanyin)

M'hammed

li — El Arbi — El Hadj Messaoud — Abd El Ouahhab

ned — Hammo — M'hammed (mort en 1150)

e 1163 ?)

El Fadil — Ahmed — Mohammed Ez Zemzemi (mort en 1172)

ort 1100 ou
de 1200)

Hachem — El Hafid — Idris (mort en 1194)

t Taïeb
rt en 1253)

El ualid — El Fadil dit Ed Djemyil — Er Rachid 1240 — Hammadi 1250 — Soleiman 1274 — El Mehdi 1290

n 1250)

El Abid
(mort en 1280 ou 90)

T a
e 1264)

Mohammed Ez Zemzemi
(mort en 1255)

Ibrahim
(mort en 1265)
(le père de la mère de Mohammed ben Djafar)

Mohammed Ez Zemzemi
(mort en 1295)
(frère de la mère de Mohammed ben Djafar)

er 281)

El Mountasir Billah
(mort en 1278)

ed (auteur du *Salouat El Anfas*)

III

PUBLICATIONS ET ORGANISATION DES KITTANYIN

Les ouvrages connus écrits par les Kittanyin sont peu nombreux et peu anciens. Peut-être en existe-t-il d'autres, restés manuscrits et conservés dans leur Zaouïa.

Les plus connus de ces ouvrages sont :

Ech Chirb El Mouhtadar ou *Sirr El Mouhtadar* (Sur quelques-uns des hommes illustres du treizième siècle de l'hégire), par Sidi Djafar ben Idris El Kittani. In-4, écrit à Fès, 1309.

Du même : *El Khitem El Moubarak* (Sur les vertus de la syntaxe). D'après l'auteur, la science de la syntaxe est la clef de toutes les sciences.

De Sidi Mohammed ben Djafar ben Idris : *Chifa El Asqam ou El Alam* (Guérison des passions et des maux). Traité des actes méritoires à accomplir pour racheter les fautes commises et pour obtenir la purification complète. In-4, écrit à Fès, 1321.

souillé par la présence des Chrétiens et n'était plus habitable pour un vrai Musulman.

« La proclamation, dit-il, fut faite après la mort de son père, l'Émir El Moumenin, et celui qui fut chargé de porter l'étendard de l'Émir et des Musulmans, c'est le jardin du Chérifat, la perle de la gloire, qui est né dans la nacre, celui que Dieu, qu'il soit béni ! a assis sur le trône du respect et de la grandeur, à qui il a donné pour vêtements la beauté et le charme, et qu'il a élevé au rang des souverains, c'est Abou Faris, notre Seigneur Abd El Aziz. C'est lui qui est le Sultan actuel, et le seul de cette époque.

« Que Dieu le consolide et qu'il bénisse son âme et sa vie ; qu'il le conduise dans la bonne voie, et le fortifie pour qu'il ressuscite ce qui est mort de la *Sounna* du Prophète, son aïeul, que Dieu le glorifie, dans le présent et dans l'avenir, et qu'il lui donne la force nécessaire pour faire la guerre sainte contre les infidèles impies ; qu'il mette en pratique tous les préceptes de la religion, c'est lui qui en a la charge et il en a le pouvoir. Amen. »

Du même : *Isaf Er Rar'ib Ech Cha'iq* (Encouragement à ceux qui implorent et qui désirent ardemment). In-4, écrit à Fès, sans date.

Du même : *Salouat El Anfas* (les Saints et les Savants enterrés à Fès). 3 volumes in-4, écrits à Fès, 1316.

Du même : *El Azhar El Abira El Anfas* (les Ames parfumées comme des fleurs). Traité des vertus du Pôle du Maghreb, le diadème de la ville de Fès (Moulay Idris). Fès, in-4, sans date.

De Sidi Mohammed bel Kebir ben Mohammed ben Abd El Ouahed El Hassani El Idrisi El Kittani (celui qui a provoqué la révolution à Fès) : *Lisan El Houdjdja El Borhania* (Sur les vertus de la Tariqa El Ahmedia El Kittania). In-4, Fès, 1319.

*
* *

Le dernier ouvrage est, pour ainsi dire, le catéchisme de la Tariqa fondée par son auteur il y a quelques années. En faire l'analyse complète serait faire toute une étude de la théologie et de la scolastique musulmanes. Il suffit, pour se rendre compte de la mentalité qui préside à ce travail, de dire que la base de la nouvelle Tariqa créée par Sidi Mohammed bel Kebir est l'emploi du nom de *Ahmed* au lieu de celui de *Mohammed* pour désigner le Prophète dans les prières.

Par exemple, la formule *Allahoumma çalli ala sidouna Mohammadin*, etc., serait remplacée par la formule suivante : *Allahoumma çalli ala sidouna Ahmmadin*, etc...

Cette innovation souleva de nombreuses protestations chez les Ouléma, et au commencement de son ouvrage El Kittani rapporte ses controverses entre un autre novateur, le Cheikh Bou Az Zaouï, qui habitait chez les Chaouïa (1).

(1) Le Cheikh Bou Az Zaouï, l'adversaire de Sidi Mohammed bel Kebir El Kittani, a été tué le 15 janvier 1908 à la bataille de Settat. Il combattait

Le Cheikh Bou Az Zaouï voulait augmenter le nombre des prières obligatoires et en porter le nombre de cinq à sept. Il voulait augmenter également le nombre des *rokaa* (inclinations) de chaque prière et en porter le nombre à sept, au lieu de quatre. Chaque prière comporte quatre *rokaa*, sauf celle du Maghreb (coucher du soleil) qui n'en comporte que trois. Outre les cinq prières obligatoires (*fard*), il y en a encore deux autres, facultatives : ce sont celles de *Ech Chefaa* et de *El Outer*, qui se disent ensemble une heure après celle de l'*Achar*, c'est-à-dire deux heures et demie après le coucher du soleil. Elles comptent ensemble trois *rokaa*, deux pour Ech Chefaa, une pour El Outer. Et Bou Az Zaouï voulait rendre obligatoires ces deux prières facultatives et porter le nombre des *rokaa* de chacune des sept prières à sept.

Le Cheikh Bou Az Zaouï prétendait que El Kittani n'avait dans sa tariqa que *El Istir'far*, c'est-à-dire que la demande de pardon à Dieu, mais qu'il n'avait pas *El Haïlala*, c'est-à-dire le *Diker*, l'énonciation répétée du nom de Dieu. Dans le *Lisan El Houdjdja El Borhania*, El Kittani réplique que, dans chacune de toutes ses Zaouïas, on prononce le nom de Dieu plus de trois cents fois par jour. Il prend ensuite chaque prière de son *Ouerd* et en donne l'explication et les raisons, basées sur le Qoran et les Hadits du Prophète. Il défend également, en s'appuyant sur les mêmes autorités, l'emploi du nom *Ahmed*, au lieu de celui de *Mohammed*.

*
* *

La Zaouïa des Kittanyin a été, comme on l'a vu, fondée par Sidi Mohammed ben Abd El Ouahed, grand-père du Cheikh actuel, Sidi Mohammed bel Kebir. C'est une an-

naturellement dans les rangs marocains. Quant au Kittani, il préfère sans doute prêcher la guerre sainte sans quitter Fès.

cienne écurie, située dans le quartier de *Zoqaq El Bar'il*, à *Sabat El Qarradin* (le passage couvert des accroupis), près de *El Qattanin*. Cette Zaouïa n'avait aucune importance du vivant de son fondateur, ni de celui de son fils, Sidi Abd El Ouahed dit El Kebir. C'est le fils de ce dernier, le Cheikh Sidi Mohammed bel Kebir, qui arriva enfin à donner de la vie à la Zaouïa en créant la *Tariqa El Ahmedia El Kittania*.

Le Grand Vizir Si Ahmed ben Mousa (Ba Ahmed), régent de l'Empire pendant la minorité de Moulay Abd El Aziz, s'inquiéta des proportions que prenaient les agissements de ce novateur. La Cour était alors à Marrakech. Ba Ahmed y fit venir Sidi Mohammed bel Kebir et fit examiner par les Ouléma ses innovations, qui furent unanimement condamnées. La Zaouïa de *Sabat El Qarradin* fut fermée et le Cheikh emprisonné dans une maison à Marrakech. Il ne fut remis en liberté qu'à la mort de Ba Ahmed, par l'influence de Mennebih, alors tout-puissant. C'est à partir de ce moment que sa situation grandit. Non seulement la Zaouïa de Fès fut rouverte, mais le Makhzen donna à Sidi Mohammed bel Kebir la maison de feu Sid El Hadj Mokhtar Ed Djanaï, qui avait été vizir de Moulay Abd Er Rahman. Cette maison, située dans le quartier du *Fondaq El Youdi*, est la première habitée par les Oulad Djama à Fès. On lui donna également une forte pension.

Par l'influence qu'il avait auprès de Mennebih, la situation de Sidi Mohammed bel Kebir grandit et il fonda des Zaouïas dans plusieurs villes ; les principales sont celles de Tanger (1) et de Rabat (2). Ces Zaouïas comptent d'ailleurs un nombre assez restreint d'adhérents, qui sont uniquement des citadins. L'existence même de la Tariqa

(1) Voir *Archives Marocaines*, t. II, p. 111, « Confréries et Zaouïas de Tanger », par G. Salmon.

(2) Voir *Archives Marocaines*, t. VIII. « Les mosquées et la vie religieuse à Rabat », par L. Mercier.

El Kittania est presque complètement inconnue dans les campagnes.

L'ambition exagérée de Sidi Mohammed bel Kebir, qui a voulu profiter de la faiblesse actuelle du Makhzen pour créer un mouvement de réaction basé sur le sentiment religieux de l'Islam, interprété par lui au mieux de ses intérêts personnels, était, sans doute, connue de son parent, assez éloigné d'ailleurs, Sidi Mohammed ben Djafar, l'auteur du *Salouat El Anfas*, qui, lui, est allé s'établir définitivement à la Mecque.

*
* *

Sidi Mohammed ben Djafar a mis son départ sur le compte de son horreur pour les Chrétiens, déclarant que le Maroc était devenu inhabitable pour un Musulman depuis que les Chrétiens y habitaient. Il a poussé l'affectation jusqu'à ne pas vouloir entrer dans Tanger et a obtenu des autorités de la ville qu'une barque fût envoyée du port pour l'embarquer. C'est la tête recouverte hors du pan de son selham qu'il a fait le trajet de la terre à bord du bâtiment, afin de ne pas voir la ville impure et maudite contre laquelle il proférait des malédictions.

Il est très possible que la vraie raison du départ de Sidi Mohammed ben Djafar ait été la crainte d'être compromis par les projets ambitieux du Cheikh Mohammed bel Kebir, comme il est possible également que les agissements de ce dernier et sa fureur prophétique aient été causés, surtout, par la pauvreté du Makhzen, qui dût cesser de lui payer une grosse pension accordée naguère, et par la crainte de l'établissement dans le pays d'un régime financier qui ne permettra plus d'entretenir grassement des Chorfa inutiles.

Il semble bien que tel soit le secret du mécontentement de bien des gens et de leur révolte contre le Sultan Abd

El Aziz. Ils sont nombreux, surtout parmi les Chorfa, les Ouléma et les fonctionnaires, ceux pour lesquels un Maroc organisé financièrement deviendrait inhabitable, et leur haine contre les réformateurs est très concevable. Quant au sentiment religieux, il n'existe que dans la masse, chez laquelle les intéressés l'excitent pour pouvoir continuer à absorber paisiblement le fruit de son travail.

E. Michaux-Bellaire.

PROCLAMATION

DE LA DÉCHÉANCE DE MOULAY ABD EL AZIZ ET DE LA RECONNAISSANCE DE MOULAY ABD EL HAFID PAR LES OULÉMA DE FÈS

Nous donnons ci-dessous comme comme complément à l'étude précédente sur la tentative de restauration idrisite, arrêtée et oubliée, la proclamation de la déchéance de Moulay Abd El Aziz et de la reconnaissance de Moulay Abd El Hafid à Fès. — Ce n'est pas de l'histoire ancienne, encore que quelques mois se soient écoulés depuis que ces documents ont vu le jour. Ils constituent la charte octroyée par les Ouléma, et en conséquence par la classe religieuse, à son élu Moulay Abd El Hafid, qui, quelles que soient ses destinées, aura à compter avec ce point de départ de son influence.

Louange a Dieu, le maître des mondes ; que ceux qui craignent Dieu soient récompensés. Salut et bénédiction sur notre Seigneur et sur notre Maître Mohammed, seigneur de tous les hommes depuis les premiers jusqu'aux derniers, salut à tous les membres de sa pieuse famille et salut à ses serviteurs dévoués et obéissants.

A nos Seigneurs, à tous les Ouléma de Fès, sans exception, que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur

vous ; et ensuite : vous n'ignorez pas ce qui se passe dans ce pays du Maghreb, ni l'invasion successive de certains étrangers dans plusieurs régions, telles que le Touat, le Figuig, Aïoun Beni Mathar, l'occupation par eux de la ville d'Oudjda et du port de Casablanca ; ces invasions ont été causées par les fautes du gouvernement, par l'imprévoyance de ceux qui le dirigent et par leurs sympathies pour certaines nations étrangères, qui les ont entraînés à faire avec elles des traités qui poussent les Musulmans à se soumettre à l'autorité de ces nations, et ont autorisé celles-ci à étendre leur administration dans toutes les campagnes et dans toutes les villes. Il est résulté de cela que l'autorité du Chrâa a disparu.

C'est ainsi que la Zekat a été remplacée par le Tertib, dans tout l'empire, qu'a été établie la Banque, qui admet l'intérêt de l'argent dans toutes les transactions, et autres choses semblables, qui sont universellement connues, comme le prêt de sommes considérables par des étrangers, et l'emploi de ces sommes à des objets inutiles.

A tout cela, il faut ajouter que ce gouvernement a vidé le Trésor public qui était rempli ; il faut ajouter encore le débarquement de la police dans la plupart des ports, de cette police qui pousse l'audace jusqu'à enlever les armes des mains de tout Musulman et autres choses analogues, connues de tous ceux qui habitent l'Empire marocain, comme l'envoi d'un corps d'armée contre les combattants de la tribu des Chaouïa, pour aider les troupes qui ont envahi Casablanca et lui donner la victoire.

Le peuple s'est rendu compte que celui qui est chargé de la défense de ses intérêts, est complètement impuissant, et les cœurs se sont écartés de lui. Il en est résulté que dans les villes et dans les campagnes les gens se sont trouvés sans autorité, et qu'ils se dévorent entre eux.

Quel est votre avis, dans cette grave circonstance, quelle est la route à suivre pour sortir de cette situation

dont nous comprenons toutes les difficultés, et qu'arrivera-t-il, si les choses restent dans l'état actuel et si l'Émir continue à se laisser aller aux mêmes entraînements ?

Est-il légal que sa déchéance soit prononcée, étant donné que tout ce que nous venons d'énoncer est bien établi ?

Donnez-nous une réponse qui nous débarrasse de ce collier qui est passé autour de votre cou et du nôtre par certaines puissances étrangères, nous vous en serons reconnaissants. Et le salut. Le 28 Doul Qada El Haram 1325.

Les notables du quartier de « El Andalous ».

Le moqaddem El Hadj Et Tahami bel Sid Boujida Er Rami (1) ;

Chérif Sidi Soleiman ben Moulay Idris Eç Çaqally ;

Chérif Moulay Idris bel Ouafi El Idrisi El Qaïtouny ;

Chérif Moulay El Abbas ben Moulay Djafar El Amrani ;

El Hadj Ahmed ben Sidi Mohammed Çfeïra El Andalousi ;

El Amin Si Hammad bel Amin El Hadj Larbi Bennis ;

Tadjer Si Et Taïeb ben Et Tadjer El Hadj M'hammed Barrada ;

Cheikh Er Rema Sidi Mahs ben Larbi El Azraq.

Les notables du quartier de « El Adoua ».

Chérif Et Tadjer Sidi El Ghali ben Sidi Hammad El Amrani ;

Chiab Sid Abd Er Rahman ben Et Tayeb ben Mokhlouf ;

(1) C'est le moqaddem de Moulay Idris.

Si El Aïssaouï bel Hadj Ali Barrada ;
Si Ahmed bel Hadj Abd Er Rahman ben Hadda ;
El Arbi bel Hadj ben Feddoul Es Saouïl.

Les notables du quartier de « El Lemtyin ».

Chérif Sidi Idris ben Sidi Labbas Et Taher ;
Chérif Sidi Mohammed ben Sidi Mohammed Eç Çaqally ;
Chérif Sidi Mohammed ben Sidi ben Nacer El Belgheïti ;
Chérif Moulay Ismaël ben Moulay Moustafa El Alaouï ;
Chérif Sidi Er Radi ben Moulay Lhasen El Ouazzani ;
Chérif Moulay Larbi ben Omar El Alaouï ;
Chérif Sidi Mohammed bel Hadi (de la même famille) ;
Hadj Idris bel Hadj Mohammed ben Hoseïn Eç Cenhadji ;
Sid El Mekki bel Hadj Qasem El Ghammad ;
Sidi Mohammed ben Amar El Aïdi ;
Hadj Mohammed bel Mâati El Filali ;
Sidi Idris bel Taleb Et Tadli.

Louange a Dieu. — Ont comparu devant deux Adoul, que Dieu les protège, les notables des trois quartiers de Fès ci-dessus nommés, tant en leur propre nom, qu'en celui des autres habitants de ces trois quartiers, dont la majorité est elle-même présente, au sanctuaire de Moulay Idris, et ils ont déclaré qu'ils se sont consultés tous sur les questions posées ci-dessus, pour décider ce qu'ils devaient faire, et qu'ils sont tombés d'accord à ce sujet et sur les termes de ces questions d'une façon définitive.

Ils demandent à tous nos Seigneurs les Ouléma de Fès

d'y répondre, pour guérir le mal dont ils souffrent. Leur notoriété et leur identité ont été reconnues et ce document a été établi à la date précédemment énoncée.

(*Suivent les signatures des Adoul.*)

Louange à Dieu. Ce document a été légalisé, approuvé et signé par le Qadi.

(*Signature illisible.*)

Louange à Dieu, a signé et approuvé le contenu de la déclaration.

(*Signature illisible.*)

Louange a Dieu et salut et bénédiction sur notre Seigneur et notre Maître l'envoyé de Dieu, que la bénédiction de Dieu soit sur lui, sur sa famille et sur ses serviteurs, que le salut soit sur lui. Les déclarants dont les noms sont indiqués après la date, sont tous des notables de Fès, et appartiennent à ses Chorfa, à ses tireurs, à ses chefs, à ses négociants et à d'autres classes ; ils déclarent que l'Émir actuel, Moulay Abd El Aziz s'est rendu coupable d'actions contraires au Chrâa et à la raison par son inclination pour certaines nations étrangères « à l'entrée de la nuit et aux extrémités du jour (1) », qu'il a dilapidé le « bit el mal des Musulmans » pour des choses défendues par Dieu, le maître des mondes, qu'il a changé la Zekat et l'Achour (l'aumône légale) pour le Tertib et la Banque, qui produit l'intérêt de l'argent, ce qui est le plus grand péché qui se puisse commettre, et qu'il s'est livré à des occupations

(1) Qoran, sourate XX, « Ta Ha », verset 130. Traduction Kasimirski, p. 130.

qui ne sauraient être admises en aucune façon. Il en est résulté que les liens de la religion se sont relâchés, que les Musulmans se sont divisés, ce qui a rendu possible l'occupation de leurs villes par certaines nations étrangères, la prise de possession du Touat et de ses dépendances, du Figuig, de Aïoun Beni Mathar, d'Oudjda et de Casablanca et de manifester l'intention d'occuper les villes des Musulmans. Il faut ajouter encore à tout cela la police par laquelle les étrangers exerceront leur autorité sur les Musulmans, et leur enlèveront leurs armes, afin de diminuer les forces de l'Islam et d'arriver à les réduire à néant. Une armée a été envoyée contre les « moudjahids » des Chaouïa parce qu'ils venaient combattre la nation française à Casablanca, ainsi que l'aveu en a été fait dans des lettres qui ont été lues en chaire. Ses sujets se sont, pour la plupart, éloignés de lui et sont restés dans l'anarchie.

Les déclarants savent tout cela pour l'avoir vu, et parce que c'est évident et de notoriété publique, qu'on l'a entendu dire par ceux qui disent la vérité et par d'autres. Leurs déclarations recueillies ont fait l'objet de ce document, après que nous les avons interrogés à ce sujet le lendemain de la date indiquée plus haut.

(*Suivent les signatures de* 120 *personnes.*)

Louange a Dieu. — Le faqih, l'élevé, le savant, l'accompli, le distingué, le sensé, l'intelligent, le meilleur professeur et le plus profitable, l'écrivain protégé par Dieu chéri et élevé, le Qadi Ed Djemâa de Fès, la ville élevée de Moulay Idris et de ses environs, c'est : (*Signature illisible du qadi de Fès*), que Dieu élève le Chérif et qu'il protège la ville de Fès, déclare confirmer absolument ce docu-

ment ci-dessus et les déclarations qu'il contient, qui sont conformes à ce qu'elles doivent être et qui constituaient, pour ceux qui les ont données, l'obligation de les faire.

Fait à la date ci-dessus.

(*Suivent les signatures de deux Adoul.*)

Louange a Dieu. — Lorsqu'a été posée la question indiquée ci-dessus, par les gens de Fès dont les noms ont été cités après l'énoncé de cette question et qui y font suite, cela tant en leur propre nom qu'en celui du reste des habitants de Fès, aux Seigneurs les Ouléma de la ville de Moulay Idris, dont les noms sont indiqués après leur réponse ci-dessous, aux fins de savoir ce qu'ordonne Dieu tout-puissant relativement à la déchéance de l'Imam ci-dessus désigné, ils ont répondu ce qu'ils ont répondu, et leur réponse a été conforme au désir exprimé dans la question, appuyant leur décision sur les règles absolues des Imams, que Dieu les agrée, d'accord en cela avec l'intention de la question qui leur avait été posée.

Les gens de Fès, la ville idrisite, ses Foqaha, ses Chorfa, ses négociants, ses notables et les autres, qui ont annulé la proclamation de l'Imam ci-dessus désigné, sont innombrables; ils ont publiquement manifesté le désir de s'occuper eux-mêmes de trouver celui qu'ils chargeraient de leurs affaires et de leur défense. Il leur est donné acte formel de cette manifestation par un document authentique et complet. La plupart des manifestants sont connus, la notoriété des autres a été établie par ceux dont la notoriété est connue. Fait le dernier du mois ci-dessus indiqué.

(*Suivent les signatures de deux Adoul.*)

Louange à Dieu, vérifié, accepté et signé par le Qadi.

(*Signature illisible.*)

Louange à Dieu, signé.

(*Autre signature illisible.*)

Louange a Dieu. — Par devant deux Adoul, comme pour tout autre document, après la déclaration consignée par les Adoul ci-dessus désignés, déclaration unanime que les déclarants annulent la proclamation de Moulay Abd El Aziz (littéralement qu'ils enlèvent de leur cou la proclamation de Moulay Abd El Aziz) et qu'ils ont enlevé de leurs poitrines les liens qui les attachaient à lui, ont comparu dans le sanctuaire du plus grand *R'aout* et du Qotb resplendissant et célèbre, Abou El Ala notre Seigneur Idris, le fleuri, que Dieu l'agrée, des gens qui ont le droit de prendre les engagements et de les rompre, d'accepter ou de refuser, et ils se sont tous mis d'accord pour proclamer notre Seigneur le plus illustre Abou El Mejd notre maître Abd El Hafid par une proclamation dont les liens sont solides et par laquelle ils lui demandent d'accepter les conditions auxquelles cette proclamation a été faite en sa faveur ; que Dieu le chérisse, et que sa gloire soit durable et élevée. Ceux qui ont reçu les déclarations établissant cette proclamation afin qu'il en puisse être fait l'usage que de droit, renouvellent ici leur déclaration à ce sujet, comme il convient.

Fait le premier jour de Doul Hidjdja El Haram, l'an cité plus haut.

(*Suivent les signatures des deux Adoul.*)

Louange à Dieu. — Vérifié. Accepté et signé par le Qadi.

(*Signature illisible.*)

(*Signatures illisibles de deux autres Adoul.*)

Louange a Dieu qui rend aisées les choses difficiles et qui fait flotter les étendards de la gloire et du triomphe. Salut et bénédiction sur notre Seigneur Mohammed, protecteur de toute vertu et de toute gloire, salut sur sa famille, diadème resplendissant, et salut sur ses serviteurs semblables à des lunes de bon augure, et ensuite : Que Dieu soit loué, lui qui mérite les louanges et qui indique la bonne voie, lui qui fait naître les créatures et les fait mourir. Nous avons examiné la question que vous posez plus haut et nous avons compris son objet et son but.

Vous voulez dire, dans cette question, que Moulay Abd El Aziz, notre Émir, s'est livré à des actes contraires à la Sounna et au Qoran, qu'il s'est trouvé impuissant à repousser certains étrangers du territoire des Musulmans et qu'il apparaît même que ce sont ses agissements qui leur ont permis de s'emparer de ces territoires, d'après le document ci-dessus ; que cela est tout à fait évident, et autres choses semblables qui sont tout à fait interdites et qui sont à la connaissance de tous.

Cet ensemble de faits autorise-t-il sa déchéance ?

Son autorité et ses ordres doivent-ils être méconnus ?

Que Dieu nous accorde la grâce de faire une réponse conforme à la justice.

Étant donné que les faits énoncés ont été reconnus exacts, sa déchéance est nécessaire ainsi que la proclama-

tion d'un autre, capable de défendre les intérêts des Musulmans et aux ordres et aux actions duquel on se soumettra.

En effet, les actes de son Imamat ne sont conformes ni aux prescriptions du Chrâa, ni aux règlements en vigueur, car l'Imam qui est convaincu d'impuissance à combattre est déchu et a perdu tous ses droits à l'Imamat.

Ben Salmoun a dit : « *Imamat* a le même sens que *Khalifat* et celui qui l'occupe est le représentant de l'Envoyé (de Dieu), sur lui salut et bénédiction, pour appliquer les prescriptions du Chrâa en toutes choses. »

El Bekki a dit : « En résumé, ce qui résulte de l'accord qui a été fait à son propos (de l'Imam), c'est que toute révolution qui est faite contre lui a pour cause l'Imamat (dont il a la charge). »

Le maître des savants a dit dans ses commentaires marginaux de El Bekki : « Il faut ajouter à cela l'impuissance à prendre les mesures nécessaires ; dans ce cas on doit surveiller celui qui est accusé de cette impuissance et si l'on trouve un plus puissant que lui, il le remplacera.

Dans *El Mouaq* et dans ses commentaires, il est dit que les sujets peuvent déposer l'Imam pour des raisons qui entraînent cette déposition, par exemple, s'il est le prétexte de troubles dans les affaires des Musulmans, ou s'il veut apporter des changements aux prescriptions religieuses, etc.

Les Imams ont recueilli ces prescriptions et les ont admises.

Il est obligatoire pour les Musulmans de faire tous leurs efforts pour combattre les dommages des Musulmans ; or personne n'ignore qu'il n'y a pas de plus grand dommage que l'invasion par les nations européennes ; de même ceux qui s'approchent des Européens, qui vivent auprès d'eux, qui ont avec eux des relations d'amitié, et qui les fréquentent, méritent toutes les punitions : « O croyants,

ne prenez point pour amis les Juifs ou les Chrétiens ; ils sont amis les uns des autres (1). »

Quelques commentateurs ont dit : C'est-à-dire ne les aidez pas et ne demandez pas leur aide.

Celui qui est actuellement au pouvoir, non seulement est en contact avec eux et les rapproche de lui, non seulement il a fait preuve d'impuissance et n'a fait aucun effort pour défendre les Musulmans et n'a même pas cligné de l'œil, mais encore il s'est tu devant l'invasion par certains étrangers du territoire musulman, comme, par exemple, des régions qui ont été citées dans la question ; or, chacun sait que la paix n'est pas licite lorsque l'étranger s'est emparé du territoire des Musulmans, ainsi que l'a dit le Cheikh Abd El Baqi Ez Zerkani, conformément au Cheikh Khalil : « Il appartient à l'Imam de faire une trève », et plus loin (2) : « si pour l'obtenir il n'est pas tenu à de certaines conditions, comme par exemple d'abandonner un Musulman » ; Ez Zerkani dit : « ou une ville des Musulmans. »

Que Dieu tout-puissant nous indique ce qui est juste et nous montre la bonne voie, qu'il nous mette d'accord avec sa volonté en paroles et en actions.

Écrit par l'esclave de son Dieu :

(*Signature illisible.*)

(*Suivent les signatures des Ouléma.*)

Louange a Dieu. — De même qu'ont témoigné les témoins appartenant à toutes les classes des habitants, et

(1) Qoran, sourate V, verset 56. Trad. Kasimirski, p. 92.

(2) Le mot passé par les Ouléma de Fès est : لمصلحة « pour l'avantage (des Musulmans) ». Pour ce texte de Sidi Khalil, chapitre *Ed Djihad*, la guerre sainte, et pour ses commentaires, Cf. *Archives Marocaines*, vol. XI, n° 1, « Une Fetoua du Cheikh Sidia », p. 133 et suivantes.

qui sont désignés plus haut, dont les témoignages ont été recueillis par les deux Adoul qui ont signé ce document, témoigne également l'esclave de son Seigneur élevé :

(*Suivent un grand nombre de signatures.*)

Louange a Dieu. — En signification et acceptation des Adoul ci-dessus, a signé :

(*Signature illisible du Qadi.*)

Pour traduction :

E. Michaux-Bellaire.

LES BIENS HABOUS ET LES BIENS DU MAKHZEN

AU POINT DE VUE DE LEUR LOCATION ET DE LEUR ALIÉNATION

Cette étude est une consultation demandée en mars 1908 *à la Mission scientifique du Maroc à Tanger, en vue de l'application d'une des dispositions prévues par l'acte d'Algésiras. Nous la donnons ici comme complétant utilement divers travaux déjà publiés par la* Revue, *sur le même sujet.*

L'article 63 du chapitre IV de l'Acte d'Algésiras est ainsi conçu :

« Art. 63. — Les délégués chérifiens ont exposé que « des biens habous, ou certaines propriétés domaniales, « notamment des immeubles du Makhzen, occupés contre « paiement de la redevance de 6 p. 100, sont détenus « par des ressortissants étrangers, sans titres réguliers « ou en vertu de contrats sujets à revision. »

« La Conférence, désireuse de remédier à cet état de « chose, charge le corps diplomatique à Tanger de donner « une solution équitable à ces deux questions, d'accord « avec le commissaire spécial que S. M. Chérifienne vou- « dra bien désigner à cet effet. »

En application de cet article, le corps diplomatique à Tanger doit se réunir prochainement avec le délégué du

Sultan, aux fins d'examiner les mesures qu'il y aura lieu de prendre pour faire cesser les abus préjudiciables au Trésor chérifien, causés par le fait de l'occupation par des ressortissants étrangers des immeubles rentrant dans une des catégories dont il s'agit.

La rédaction de l'article 63 peut prêter à certaines confusions et il semble nécessaire avant tout de préciser exactement les genres d'immeubles dont ont voulu parler les délégués chérifiens, ainsi que les conditions auxquelles ces immeubles sont occupé (1).

D'après la façon dont est rédigé l'article 63, on pourrait croire que les immeubles des Habous, comme ceux du Makhzen, sont indistinctement loués moyennant paiement d'une redevance de 6 p. 100, sans qu'il soit possible d'ailleurs de comprendre sur quelle base cette redevance de 6 p. 100 peut être établie.

Il faut établir en premier lieu la différence qui existe entre les biens habous et les biens du Makhzen qui n'ont absolument rien de commun.

Il n'y a pas lieu de s'occuper ici des constitutions de Habous en faveur de dévolutaires successifs qui sont usufruitiers d'un bien habous, jusqu'à ce que par leur extinction le bien parvienne à son dévolutaire définitif. Nous ne nous occuperons que des Habous arrivés à leur dernier dévolutaire, qui ne peut être qu'une institution re-

(1) Le texte arabe de l'article 63 semble plus conforme à l'état de choses visé par les délégués chérifiens. En voici la traduction :

« Les délégués chérifiens ont déclaré : Qu'un certain nombre des propriétés des Habous et du Makhzen et particulièrement celles bâties par le Makhzen et dont il touche un loyer équivalent à un revenu de 6 p. 100, sont entre les mains de sujets et de protégés étrangers, sans que ceux-ci n'aient des documents suffisants, ou en vertu de contrats qui doivent être révisés.

« La Conférence désire que cet état de choses soit examiné, et les ministres à Tanger seront chargés, d'accord avec un délégué chérifien, spécialement désigné à cet effet, d'établir relativement à la question de ces propriétés un *modus vivendi* équitable. »

ligieuse ou d'utilité publique. La plupart des Habous, au Maroc, sont d'ailleurs constitués directement pour ces institutions et non pas au profit d'usufruitiers dévolutaires, ou, tout au moins, les Habous existants sont actuellement en la possession de leurs derniers dévolutaires, qui en touchent les revenus.

L'acte qui constitue un Habous pour un établissement religieux ou une fondation pieuse, directement sans dévolutaires intermédiaires, prend le nom de *Tahbîs*. Celui qui constitue un Habous qui doit profiter à plusieurs dévolutaires intermédiaires avant d'arriver à la fondation religieuse qui en est le dernier dévolutaire, s'appelle *Ta'qib*.

Nous ne nous occuperons pas davantage des Habous des Zaouïas existantes, qui ont des administrateurs (Nadirs) particuliers, mais seulement des Habous administrés par les Nadirs nommés par le Sultan.

Un immeuble ou une partie d'immeuble est constitué en Habous par la volonté, généralement testamentaire, de son propriétaire, qui le consacre soit aux villes de La Mecque ou de Médine (1), soit à une fondation pieuse, à une mosquée, à une Zaouïa, ou parfois également à la création ou à l'entretien ou d'une médersa ou d'un hôpital.

*
* *

L'institution des Habous remonte au Prophète. El Boukhari rapporte dans ses Hadith (traditions) qu'Omar ben El Khattab, devenu propriétaire d'une terre à Khaïbar, vint un jour trouver le Prophète ; il lui dit qu'il considé-

(1) Un grand bois d'oliviers à El Hameria, près de Mékinès, est Habous de La Mecque.

rait cette terre comme un bien précieux et demanda ce qu'il devait en faire pour être agréable au Très-Haut et mériter ses faveurs. « Mets-le en *Habous*, répondit le Prophète, et distribues-en le revenu aux pauvres. » Omar constitua effectivement cette terre en Habous et l'on ne put plus *la vendre*, *la donner*, *l'engager ni la comprendre dans un partage de succession* (1).

Dès l'origine, il a donc été bien établi par le Prophète lui-même que le Habous était inaliénable. Ce principe de l'inaliénabilité des Habous est absolu, et a toujours été maintenu par tous les jurisconsultes musulmans.

La constitution des biens habous produit trois effets principaux :

Elle rend les biens constitués *inaliénables*, *imprescriptibles*, *et elle les soustrait à la dévolution de la loi des successions* (2).

Une seule exception peut être faite au principe de l'inaliénabilité des Habous : Si une mosquée, dit Sidi Khalil, page 35, a besoin d'être agrandie et que la vente d'un immeuble habous fournisse la possibilité de le faire, l'aliénation sera permise. C'est le seul cas, et encore faut-il l'autorisation du Sultan. Un bien habous, sauf ce cas, ne saurait être vendu ; mais si quelqu'un a intérêt à devenir propriétaire d'un bien habous, il peut obtenir d'échanger ce bien contre un autre qu'il donnera aux Habous. L'autorisation du Sultan est nécessaire pour que cet échange puisse être fait, et l'immeuble donné en échange doit être d'une valeur supérieure à celle du bien habous dont l'échange est autorisé. Cet échange s'appelle *El Mou'âouadha*

Le bail consenti par le Nadir ne peut être de longue

(1) Sautayra et Cherbonneau, *Droit musulman*, t. II, p. 374.
(2) Sautayra et Cherbonneau, *Ibid.*, t. II, p. 395.

durée. Deux ans, d'après Sidi Khalil, trois ans d'après d'autres commentateurs. La durée de la location, dit Sidi Khalil, page 35 du texte, peut être cependant étendue si l'immeuble a besoin de réparations. Dans ce cas, le Nadir peut consentir un bail pour le temps jugé nécessaire, et le produit du loyer sera entièrement affecté à la reconstruction ou aux réparations.

La propriété des biens habous est imprescriptible, c'est-à-dire que la présomption de propriété de l'habitant d'un bien habous par le fait d'un séjour d'un temps quelconque dans cet immeuble ne saurait être admise en aucune façon, quand même le loyer n'en aurait plus été payé depuis longtemps, soit que, d'après convention entre le Nadir et le locataire, le montant du loyer soit retenu par le locataire en remboursement des constructions ou des réparations faites par lui, soit que le locataire ait refusé d'acquitter le loyer et n'ait pas pu y être contraint par le Nadir pour des raisons quelconques. Toute moulkia ayant pour objet un bien habous est nulle et non avenue. Seul un acte de vente consenti par un Nadir, avec l'autorisation du Sultan, pourrait être valable, mais les biens habous sont inscrits sur les registres des Nadirs, qui font foi en la matière.

*
* *

La constitution des Habous de la plupart des ports du Maroc ne saurait dépasser de beaucoup deux siècles, à quelques exceptions près. En effet, presque tous les ports du Maroc ont été occupés par les Portugais, et les Habous ne peuvent dater que de quelques années après leur réoccupation par les Musulmans. Il peut être intéressant, à ce sujet, de relever les dates de la réoccupation par les Musulmans des ports marocains et de la construction de ceux qui n'ont jamais été occupés par les chrétiens. On

aura ainsi pour chacune de ces villes la date approximative de la constitution de leurs premiers Habous.

En commençant par le sud, Mogador (Soueïra) : cette ville a été bâtie de 1760 à 1773 par le Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah, de la dynastie actuelle.

Safi, ou Asfi, a été reprise par les Musulmans sur les Portugais en 1539.

Mazagan (El Djdida) en 1769. Azemmour (Moulay Bouchaïb) a été repris sur les Portugais également en 1545.

Casablanca (Dar El Baïda). Cette ville s'appelait anciennement Anfa ; elle a été prise et détruite entièrement par les Portugais au quinzième siècle ; les Musulmans en ont repris possession en 1742. Sur les ruines d'Anfa, Casablanca a été bâtie vers 1770 par Sidi Mohammed ben Abdallah. Le Sultan Moulay Sliman la ferma au commerce en 1795. Les négociants chrétiens qui l'habitaient se transportèrent à Rabat.

C'est Moulay Abderrahman qui rouvrit Casablanca au commerce dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Il n'y a guère que vingt-cinq ans que cette ville a pris une réelle importance.

Rabat a été construite par le Sultan Yaqoub El Mançour l'Almohade, en 1197. Rabat n'a jamais été occupé par les chrétiens.

Salé a été prise par le roi de Castille en 1260, et a été reprise au bout de quatorze jours par le Sultan Yaqoub ben Abdelhaqq El Merini.

El Mehediya (Mamoura) a été reprise en 1681 par les Musulmans sur les Espagnols.

Larache (El Araïch) a été reprise par les Musulmans sur les Espagnols en 1689.

Arzila (Acila) a été reprise sur les Espagnols également en 1690.

Tanger a été abandonnée par les Anglais et réoccupée par les Musulmans en 1684.

Tétouan a été plusieurs fois détruite, et sa dernière reconstruction par Abou El Hasan Ali El Mandhari date de 1490. Depuis cette époque, la ville n'a plus été détruite ; un quartier seul, El Meçalla El Qedima, a souffert lors de la guerre avec l'Espagne en 1859-60 ; à cette époque, pour la première fois, Tétouan fut occupée par les chrétiens ; mais il ne semble pas que cette occupation, qui ne dura que deux ans et trois mois, ait pu avoir une influence quelconque sur l'administration des biens habous ni de ceux du Makhzen.

A ces différents ports, il faut ajouter la ville d'El Qçar El Kebir, où habitent quelques Européens et un grand nombre de protégés qui, pour la plupart, comme dans les villes de la côte, détiennent des propriétés des Habous et du Makhzen, dans les conditions qui ont été visées par les délégués chérifiens. Les Habous d'El Qçar sont certainement des plus anciens du Maroc.

La ville musulmane d'El Qçar, en effet, a été bâtie par Abdelkerim El Ketami en 102 de l'hégire, sur l'emplacement d'une station romaine qui, d'après Tissot, était *Oppidum novum*. El Qçar n'a jamais été occupé par les chrétiens ; mais dans les luttes qui ont déchiré le Maroc depuis des siècles, cette ville prise par les uns, reprise par les autres, a été souvent saccagée et en partie détruite. Les inondations fréquentes de l'Oued Lekkous ont aidé à cette destruction, de telle sorte que des dix-huit quartiers dont se serait composée la ville autrefois, il n'en reste plus que deux.

Un grand nombre de mosquées ont été détruites ; de quelques-unes on voit encore les minarets en ruines ; d'autres ont complètement disparu. Les biens habous, comme les propriétés du Makhzen ont forcément subi le sort de la ville, et un grand nombre n'existent plus. Il est probable que malgré l'ancienneté de la ville d'El

Qçar, étant données les révolutions qui s'y sont succédé, ces Habous encore existants ne doivent pas remonter au delà de la dynastie des Saadiens ; par exception, on peut en retrouver datant des Mérinides, comme, par exemple, le Hammam de Sidi Mimoun ou de Djama El Kebir, bâti par le Sultan Abou Inan pour l'entretien de la Médersa. Il y a longtemps, d'ailleurs, que cette destination a été changée et que la Médersa est en ruines.

*
* *

Une notable modification a été apportée à l'administration des biens habous vers la moitié du siècle dernier (1). Avant cette époque, chaque mosquée, comme chaque Zaouïa, avait un *Nadir* particulier pour administrer ses propres Habous. Ce *Nadir* était choisi par les notables des quartiers où se trouvait la mosquée et parmi eux.

Le Sultan Moulay Abderrahman, s'étant rendu compte que les caisses de ces Habous, dont l'administration échappait complètement au Makhzen, constituaient des trésors indépendants qui servaient aux insurrections et aux prétendants pour lutter contre le pouvoir établi, résolut de s'en réserver l'administration. Il supprima les *Nadirs* particuliers de chaque mosquée et les remplaça dans chaque ville par deux *Nadirs* nommés par lui, qui centralisèrent entre leurs mains l'administration de tous les Habous de cette ville. Les Zaouïas seules conservèrent l'administration de leurs biens habous.

Le changement d'administration des Habous des mosquées ne se fit pas sans réduire dans une proportion assez importante la valeur de ces biens. En effet, les nouveaux *Nadirs*, au lieu de continuer à administrer les biens de

(1) Voir *Archives Marocaines*, vol. XI, n° 2, « L'Organisation des finances au Maroc », p. 192.

chaque mosquée en se servant des registres qui leur avaient été remis par les *Nadirs* particuliers, s'attribuèrent d'abord à eux-mêmes les immeubles et les terres qui leur convenaient, en vendirent d'autres, et après avoir inscrit sur les nouveaux registres ce qui en restait, détruisirent les anciens, ainsi que tous les documents de l'ancienne gestion, dont il ne reste plus aujourd'hui la moindre trace.

Déjà fortement diminués par ces premiers actes administratifs des *Nadirs* nommés par le Makhzen, les biens habous furent encore atteints par ce que l'on appelle *Er Robta* « l'attache » *ou la vente de la clef*.

Voici l'origine de cette aliénation relative des biens habous :

Un bien constitué en Habous ne doit pas rester improductif. Il est arrivé cependant qu'un immeuble habous est resté pendant plusieurs années sans être loué. Afin de récupérer la perte causée de ce fait aux Habous, les *Nadirs* ont vendu la jouissance perpétuelle de l'immeuble resté sans location, moyennant paiement par le nouveau locataire du prix du loyer, pendant tout le temps que l'immeuble était resté inoccupé. Ce nouveau locataire n'en devait pas moins payer lui-même le loyer à partir de sa prise de possession de l'immeuble; il n'était jamais que locataire, mais il avait le privilège de ne pas pouvoir être expulsé tant qu'il payait le loyer et, de plus, pouvait vendre ce privilège, dont la valeur était susceptible d'augmenter, ce qui est arrivé. C'est ce que l'on appelle vendre la clef, ou le droit de Robta.

D'autre part, le Sultan, pour récompenser des services, ou pour être agréable à certaines personnes, leur a donné des *Tenfida*, c'est-à-dire des concessions de certains immeubles des Habous ; mais ces concessions ne peuvent porter que sur la jouissance et non sur la propriété, attendu que le Sultan n'est pas propriétaire des biens haobus,

qui appartiennent aux mosquées. Tout ce qu'il peut faire, c'est d'en concéder la jouissance moyennant loyer (1), et les *Tenfida* sont loin d'être des concessions perpétuelles, comme on semble le croire. Elles portent toutes en effet cette phrase qui est positive : « Et l'intéressé payera le loyer selon le prix de l'époque. » C'est-à-dire que, si les loyers augmentent, le loyer de l'immeuble objet de la *Tenfida* devra augmenter dans la même proportion.

L'usage a fait également aliéner les biens habous, pour un certain temps, de la façon suivante :

Une maison d'un loyer de 10 mitqals, par exemple, est louée par le *Nadir* à une personne qui demande certaines modifications ou augmentations dans l'immeuble. Un prix de 20 ou 30 mitqals de loyer par mois sera convenu, et un bail de 10, 15 ou 20 ans consenti. C'est ce que l'on appelle *El G'za*.

Un exemple s'est produit à Fès, il y a une dizaine d'années, d'une maison, propriété habous, que, d'accord avec les *Nadirs*, son locataire a fait en grande partie rebâtir ; il a payé les réparations nécessaires, et après constatation d'experts (Chioukh Ennadar) les *Nadirs* ont consenti à la location un bail de *cent ans*, pendant lesquels il ne payera pas le loyer pour se rembourser des dépenses qu'il a faites.

Il y a une trentaine d'années environ, le Sultan Moulay El Hasan a pris relativement aux boutiques des Habous une mesure que l'on a appelée *El Bakhs* (contribution, impôt, dans le sens vexatoire ; cela veut dire également chose vendue à vil prix). Voici en quoi consistait *El Bakhs* :

(1) Une seule exception existe en faveur des *Ouléma* (docteurs ès lois), auxquels le Sultan peut concéder la jouissance d'immeubles habous, sans loyer. Les *Ouléma* sont, en effet, considérés comme des personnages religieux en faveur desquels les fondations habous ont été établies.

Toutes les boutiques appartenant aux Habous ont été augmentées dans la proportion de un à dix ; mais, par compensation de cette augmentation arbitraire, tous les locataires qui l'ont consentie sont devenus par le fait même propriétaires de la clef et ont pu la revendre. Dans certaines villes, il y a deux ans, une nouvelle augmentation d'un tiers a été imposée.

A toutes ces complications est venue s'en ajouter une autre beaucoup plus grave : c'est celle apportée par les Juifs du fait de la *Hazaqa*. Lorsque les Juifs ont été expulsés d'Espagne, ceux qui sont venus au Maroc ont éprouvé de grandes difficultés à se loger. Afin d'éviter qu'une maison occupée par un Juif retombât en la possession d'un Musulman et pour maintenir ces maisons entre les mains des Juifs, les rabbins ont fait un règlement (Takkint) d'après lequel tout Juif ayant occupé le premier une maison neuve ou ayant été occupée jusque-là par des *Goïmin* (non Juifs) conservait sur cette maison un privilège consistant en ce que tous les locataires successifs de cet immeuble devaient lui payer, sous peine d'être mis en *Neddo* (d'être excommuniés), une somme équivalente au quart du loyer qu'ils payaient au propriétaire.

Ce privilège s'appelle la *Hazaqa*. Tant que les Juifs ont vécu dans les Mellahs, ils ont pu sans inconvénient exercer entre eux ce droit, qui rendait simplement l'habitation dans les Mellahs difficile à qui n'était pas Juif. Depuis quelques années, les Juifs ont débordé des Mellahs dans beaucoup de localités, à Tanger particulièrement ; ils sont parvenus, soit par des *Tenfidas*, soit par des arrangements avec les *Nadirs*, à occuper des biens habous. La valeur de la *Hazaqa* a augmenté proportionnellement à celle des loyers et les bénéficiaires de ces *Hazaqa* se sont mis à les vendre pour des sommes souvent fort élevées.

Une confusion s'est établie entre la *clef* et la *Hazaqa* et

le Juif qui a acheté la *Hazaqa* d'une propriété habous dit couramment qu'il en a acheté la *clef*. La différence est des plus aisées à établir. L'achat de la *clef* est établi par un acte d'adouls musulmans écrit en arabe, tandis que la vente d'une *Hazaqa* est constatée par un document rédigé en hébreu par des adouls juifs. Il ne semble pas qu'un acte rédigé par des adouls juifs ait la moindre valeur en dehors de ce qui concerne le statut personnel juif et qu'il puisse être admis en matière immobilière, qu'il s'agisse de propriétés, de jouissance ou de location et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de biens habous.

Il a été reconnu par l'article 11 de la Convention de Madrid que l'exterritorialité des étrangers n'existait pas en matière immobilière, et que toutes les affaires relatives à des questions de propriétés seraient justiciables des lois du pays, c'est-à-dire des lois musulmanes. Ou les Juifs se considèrent comme étrangers, et ils devront alors se soumettre à l'article 11 de la Convention de 1880, ou ils se considèrent comme Marocains, et ils sont dans ce cas justiciables, comme tous les Marocains, des lois du pays, qui sont les lois musulmanes, sauf en ce qui concerne leur statut personnel et quelques questions de police intérieure des mellahs.

*
* *

Les historiens arabes ne parlent pas des biens habous, ni de leur histoire au Maroc, sauf pour indiquer quelques fondations pieuses, comme celles de Abou Yousef Yaqoub El Mançour, l'Almohade (au sixième siècle de l'hégire, douzième siècle de J.-C.), qui institua des hôpitaux pour les malades et pour les fous, établit des rentes pour les *Foqaha* et les *Tolba*, et pourvut à l'entretien des hospices pour les lépreux et les aveugles dans tout son empire. C'est la dynastie des Mérinides qui a laissé le plus grand nombre de ces fondations ; cependant il semble qu'à la fin de leur

règne ils aient été pressés par la nécessité d'engager au moins en partie les revenus de certains biens habous. Les historiens musulmans n'en parlent pas ; il leur était difficile de constater un fait qui est en absolue contradiction avec les lois qui règlent l'administration des biens habous. On ne retrouve trace de cet événement que dans Léon l'Africain et dans Marmol.

Léon l'Africain (t. II, pp. 71 et 72) dit, en parlant des revenus des mosquées :

« Le receveur des rentes du temple (Nadir) a un office à part, avec provision de 1 ducat par jour, tenant sous lui huit notaires qui ont pour leurs gages chacun 6 ducats par mois et six hommes qui reçoivent les deniers des louages des maisons, des boutiques et semblables choses, prenant pour leur peine 5 p. 100. »

(Ces percepteurs, appelés « Qabbat », n'ont plus aujourd'hui que 2 et demi p. 100, mais les Nadirs touchent 10 p. 100 : 5 p. 100 sur les entrées et 5 p. 100 sur les sorties.)

« *Et se sont les roys de Fez le plus souvent fait prêter grandes sommes d'argent par le prêtre du temple, mais à jamais rendre.* »

Puis (pp. 75 et 76, t. II) :

« Tous les collèges de Fez imitent aucunement l'ordre de la fabrique de celuy-ci (Medersa Bou Inania) et à chacun y a lectures en diverses sciences et genres de disciplines, qui ont les heures de leurs lectures comparties et limitées : les uns lisant le soir, les autres le matin, *étant provisionnez et salariés des rentes délaissées par les fondateurs à ce même effet*.

« Anciennement, les écoliers estayent nourris et vêtus en iceux par l'espace de sept ans, mais, pour le présent, ils n'y ont autre avantage que la demeurance, pour ce que, *par les guerres de Sahid* (Djihad, la guerre sainte), *beaucoup de leurs possessions* (dont le revenu estait député pour

cette affaire) *furent gâtées, et n'en est demeuré qu'une bien petite partie*, etc. »

Plus loin (t. II, p. 77), Léon l'Africain ajoute :

« Il y a dans Fez des hôpitaux et des collèges qui, en beauté, ne le cèdent en rien aux autres et souloyent être logés les étrangers dans iceux hôpitaux par l'espace de trois jours. Il y en a plusieurs autres hors les portes, qui ne sont moindres ni inférieurs à ceux de la cité, et estoyent assez bien fondés et rentez. Mais du temps des guerres de Sahid (Djihad, guerre sainte) *le roi, se trouvant fort nécessiteux d'argent, fut conseillé de vendre les revenus d'iceux*, à quoi le peuple résistant fort obstinément et ne s'y voulant accorder, un procureur du roi fit entendre aux habitants comme par les aumônes des aïeux de Sa Majesté, ils avaient esté édifiez et fondez; ce que considéré il était bien raisonnable et nécessaire que, du revenu d'iceux, on feist une certaine somme d'argent pour subvenir à l'extrême besoing dudit Seigneur qui, à faute de ce, était sur le point de perdre son royaume et que, facilement, la guerre finie et l'ennemi chassé, on trouverait le moyen de le racheter. Ainsi ce maître procureur seut si bien dire et persuader *que les possessions qui dépendaient de ces hôpitaux furent vendues avec les rentes* ; mais le roi prévenu et devancé par la mort, ne se peut aucunement acquitter de sa promesse qui était de rendre les hôpitaux en leur premier état, etc. »

Marmol (t. II, pp. 160-161) fait les mêmes constatations :

« Il y a dans l'enceinte de cette mosquée (El Qarouïyn) un collège où l'on enseigne leur théologie, avec les autres arts et sciences, et le plus docte de tout le pays en est le principal. C'est comme l'Evesque, dont tous les autres Alfaquis vont prendre l'ordre et qui résout toutes leurs difficultés ; ils le nomment le Meufti. C'est luy qui reçoit

et qui fait valoir les revenus de la mosquée qui sont de plus de 80.000 ducats (aujourd'hui cette somme représenterait environ un million). *Mais le Chérif qui règne aujourd'hui prend tout* et ne luy fournit que ce qu'il faut pour luy et pour les autres officiers et ministres du temple...

« Il y avait autrefois des boursiers dans ce collège et dans les autres, qui étaient entretenus comme en Europe, *mais les rois ont pris à cette heure ces revenus*, qui sont fort grans, et n'ont laissé que ce qu'il fallait pour les professeurs, et les écoliers n'ont rien que la chambre et les leçons...

« Parlerai-je des hôpitaux, qui ne sont pas moins beaux et grands que les collèges ; c'est là qu'on renfermait les foux et les malades et qu'on donnait à manger aux pauvres, trois jours durant; *mais comme les rois se sont emparez du revenu, ils sont maintenant vuides.* »

Il est donc établi qu'au dixième siècle de l'hégire (seizième siècle de J.-C.), c'est-à-dire à la fin des Mérinides et au commencement des Saadiens, les souverains du Maroc n'hésitaient pas à confisquer à leur profit, sous prétexte de guerre sainte, les revenus des biens habous, ou à les engager pour se procurer les sommes dont ils pouvaient avoir besoin.

Les Habous dont parlent Léon l'Africain et Marmol sont particulièrement ceux de la ville de Fès, qui, ainsi qu'on l'a vu, étaient considérables.

*
* *

En résumé, le pillage des biens habous ne date pas d'aujourd'hui et, comme toutes les institutions marocaines, celle des Habous a été détournée de son but primitif et n'a jamais pu être constituée solidement, d'une façon durable, au milieu des révolutions et des guerres continuelles qui

ont constamment créé aux différents partis des besoins les obligeant à user de toutes les ressources qu'ils rencontraient à leur portée.

Le principe de l'institution des Habous n'en subsiste pas moins, et puisque les souverains des temps passés ont pu y trouver des ressources, dans des circonstances qui ne devaient pas être plus pénibles que celles où se trouve le gouvernement marocain actuel, il ne semble pas que l'empiètement étranger doive, sans aucun droit réel, le priver de ses ressources.

Les abus que jusqu'ici le gouvernement marocain a tolérés relativement à la jouissance des Habous, proviennent des abus qu'il a commis lui-même à ce sujet et qu'il redoute de voir dévoilés. Cette pusillanimité a permis la main mise sur les biens habous dont se plaint aujourd'hui, à juste titre, le gouvernement du Sultan. Sans doute, il n'est pas régulier que le Makhzen tire profit des biens habous, mais c'est là une question d'ordre intérieur marocain, dans laquelle le Sultan qui est en même temps Imam, chef religieux, est le seul juge ; tandis que personne ne peut lui dénier le droit de revendiquer, au nom de l'administration des Habous, d'abord la propriété des biens habous, qui sont inaliénables, et ensuite l'examen et la révision des conditions suivant lesquelles les revenus de ces Habous ont pu être engagés, surtout s'il en est résulté, avec le temps, une transformation dans l'état de la propriété de nature à permettre une aliénation de fait.

En admettant qu'il y ait eu réellement engagement de ces revenus, les conditions de cet engagement doivent être examinées au grand jour; sa durée doit être limitée, en un mot, et c'est la plus élémentaire des justices ; tous ces droits de *clefs*, qui peuvent être des droits, doivent être d'abord séparés des *Hazaqas* qui sont lettre morte et n'ont aucune valeur, et ensuite soumis eux-mêmes à une étude impartiale et approfondie, de façon à permettre progressi-

vement à l'administration des Habous, non seulement de rentrer en possession de la propriété de ses immeubles, ce qui ne souffre même pas de discussion, mais aussi de rentrer en jouissance des revenus dans des proportions équitables, pour la valeur actuelle des immeubles, et en tenant compte des transformations et des agrandissements qui y ont été faits et qui devront être amortis.

*
* *

Les biens du Makhzen, qui proviennent généralement de saisies des biens des fonctionnaires morts ou emprisonnés, ne sont pas inaliénables comme les biens habous, et n'ont pas le même caractère religieux. Ils n'en constituent pas moins une propriété véritable, dont tous les droits doivent être respectés comme ceux d'une propriété particulière. Si des biens du Makhzen ont été vendus à quelqu'un, cet acheteur doit être en possession de titres en règle, qui, seuls, peuvent établir ses droits.

Les biens du Makhzen sont administrés dans chaque ville par l'*Amin El Moustafad* de cette ville. Cet Amin a le droit de louer les immeubles dont il a l'administration ; il doit les entretenir, mais il ne peut ni les engager ni les vendre sans une autorisation du Sultan. Le Sultan peut disposer, à son gré, des biens du Makhzen et en donner la jouissance à qui bon lui semble par des *Tenfidas* avec ou sans loyer. Il n'y a pas d'exemple que des concessions de biens du Makhzen aient été faites à des étrangers, sauf dans le cas qui va être indiqué plus loin.

La vente des clefs n'existe pas pour les biens du Makhzen, sauf quelques exceptions, et serait généralement sans intérêt.

La vente des clefs des biens habous est basée, en effet, sur le loyer, en général insignifiant, payé par le détenteur

de la clef, ce qui lui permet, moyennant une certaine somme payée pour l'achat de cette clef, de prélever, en louant l'immeuble, un intérêt considérable pour cette somme. Cette spéculation n'était pas possible jusqu'ici sur les biens du Makhzen ; voici, en effet, dans quelles conditions, les immeubles du Makhzen sont loués aux Européens dans les villes de la côte :

Sur ordre du Sultan, une maison est bâtie pour un Européen sur un terrain du Makhzen et à ses frais. L'Européen fait bâtir la maison à sa convenance et suivant ses propres plans. L'Amin El Moustafad chargé de payer la dépense donne chaque soir à l'Européen le compte de ce qui a été dépensé dans la journée. L'intéressé peut d'ailleurs surveiller lui-même les travaux et vérifier l'exactitude des comptes qui lui sont remis.

Lorsque la maison est terminée, l'Amin El Moustafad et l'Européen établissent le total des dépenses faites, et l'Européen paye au Makhzen, comme loyer, un intérêt de 6 p. 100 l'an de la somme qui a été dépensée pour bâtir la maison ou les magasins.

Ce sont des immeubles bâtis dans ces conditions que parlent les délégués chérifiens dans l'article 63 de l'Acte d'Algésiras.

Le Makhzen s'est rendu compte que la valeur immobilière au Maroc a considérablement augmenté depuis quelques années, et il voudrait profiter de cette augmentation, en faisant estimer par des experts la valeur actuelle des immeubles bâtis par lui il y a plusieurs années, et établir un nouveau loyer représentant l'intérêt à 6 p. 100 de la valeur actuelle de ces immeubles.

Le bien ou le mal fondé des revendications du Makhzen à ce sujet dépend de la forme des contrats qu'il a passés, et il semble qu'aucune décision ne puisse être prise avant l'examen de ces contrats.

De toute façon il semble que, sauf en ce qui concerne les

contrats passés avec des contractants impersonnels, tels qu'une compagnie ou un gouvernement, on pourrait pour l'avenir donner satisfaction au Makhzen en le remettant en possession de ses immeubles à la mort des contractants, et en admettant que le droit d'occuper ne peut pas être considéré comme un héritage. On pourrait établir également, pour éviter de retomber dans les inconvénients de la vente des clefs, que ce droit d'occuper ne pourra pas être vendu et que si le contractant, pour des raisons quelconques, doit quitter l'immeuble qu'il occupe, cet immeuble reviendra au Makhzen. De même si le contractant était une compagnie, et que cette compagnie vienne à disparaître.

*
* *

En ce qui concerne les biens habous, il serait indispensable d'obliger leurs détenteurs à fournir, dans un délai assez court, les titres sur lesquels ils établissent leurs droits de possession, en repoussant toutes les *Moulkias* qui ne peuvent être acceptées en matière de Habous.

D'autre part, il faudrait également que les *Nadirs* donnassent communication de leurs registres qui font foi en la matière, et qui mieux que quoi que ce soit pourraient appuyer leurs revendications. Ce registre s'appelle *Hououalat El Habous*.

Il ne saurait s'agir d'expulser des immeubles habous ceux même qui les détiennent irrégulièrement, mais à qui une longue occupation non contestée a fini par donner une sorte de droit consuétudinaire. Cependant, il ne paraît pas admissible que, sous prétexte de réparations, de constructions, ou d'embellissements, faits la plupart du temps sans l'autorisation des *Nadirs*, c'est-à-dire des

gérants de cette personne civile qui est le Habous, leurs détenteurs les occupent à perpétuité moyennant paiement d'un loyer insignifiant ou quelquefois sans paiement d'aucun loyer ; il ne faut pas oublier non plus que le prix des loyers des biens habous était, jusqu'à ces derniers temps, toujours établi en monnaie du pays, c'est-à-dire en *onces* (oukia) et en *Mitqals* (10 onces). Or, la valeur de cette monnaie a considérablement diminué depuis trente ans, comparativement au douro (1). Le douro, qui valait, en 1877, 3 mitqals et 5 onces, vaut aujourd'hui 14 mitqals. C'est-à-dire qu'un immeuble loué il y a trente ans pour 35 mitqals, était loué pour 10 douros, ou 50 pesetas, d'après la valeur du douro en mitqals à cette époque. Le même immeuble continuant à être payé le même loyer de 35 mitqals paierait aujourd'hui exactement 2 douros et demi ou 12 pes. 50, c'est-à-dire le quart du loyer d'il y a trente ans, parce que le douro, au lieu de valoir aujourd'hui 3 mitqals et demi, en vaut 14, c'est-à-dire quatre fois plus.

Or, tandis que la valeur du mitqal diminuait comparativement à celle du douro, la valeur des loyers augmentait d'une façon considérable, et une maison qui valait 10 douros il y a trente ans en vaudrait facilement 20 aujourd'hui. De sorte que le détenteur d'une maison des Habous, qui l'occuperait depuis trente ans en vertu d'une *Tenfida* ou d'un titre d'achat de clef parfaitement régulier, et auquel les *Nadirs* auraient fixé à cette époque un prix de location mensuel de 35 mitqals, qui représentait alors 10 douros, se trouverait aujourd'hui, en payant exactement la somme fixée, ne plus payer qu'un loyer de 2 douros et demi, alors que l'immeuble en sa possession aurait au moins doublé de valeur. Il semble équitable que de semblables contrats soient révisés, et que de nouveaux prix,

(1) Pour la diminution de la valeur du mitqal relativement au douro, voir *Archives Marocaines*, vol. XI, nº 2, « L'Organisation des finances au Maroc », p. 201, note 1, et p. 218.

en douros, et proportionnés à la valeur actuelle des loyers, soient établis. Il sera nécessaire de faire établir par experts la valeur *actuelle* des immeubles en cause et leur prix de location basé sur cette valeur, conformément au taux des revenus des immeubles dans chaque localité.

On pourra ensuite, s'il y a lieu, faire estimer également le chiffre des dépenses faites par le détenteur pour reconstruire l'immeuble et calculer pendant combien d'années le détenteur devra retenir le montant total ou partiel du loyer, jusqu'à ce qu'il soit complètement remboursé des dépenses qu'il a faites. A ce moment, cette même somme de loyer devra être intégralement payée à l'administrateur des Habous pendant un temps à fixer. A l'expiration de cette période, l'immeuble rentrera en possession des Habous, et le prix d'un nouveau loyer pourra être débattu.

Pendant tout ce temps, les réparations à faire aux immeubles, sauf celles rentrant dans la catégorie des réparations locatives, seront faites par les *Nadirs* et ordonnées par experts, en cas de désaccord avec le locataire. A partir du jour où ces mesures seront décidées, aucune réparation ne pourra être faite par leurs détenteurs aux immeubles des Habous sans l'autorisation des *Nadirs*, qui devront payer ces réparations, et non pas les faire payer par les détenteurs. Toute réparation ou construction nouvelle faite par le locataire, sans l'autorisation des *Nadirs*, restera à sa charge et il n'en sera tenu aucun compte.

Il semble tout à fait équitable que les loyers des Habous augmentent en proportion de l'augmentation générale de tous les loyers et de la vie en général au Maroc, et le système qui consiste à considérer les biens habous comme devant servir à constituer des revenus à ceux qui les détiennent, souvent sans aucun titre valable, ne paraît reposer sur aucune base sérieuse. C'est un simple abus qui n'a jamais été relevé, parce que ceux qui habitent le pays depuis longtemps en ont l'habitude ou en profitent,

et que les nouveaux venus qui pourraient en être frappés ne le connaissent pas, ou qu'il leur a été présenté sous une forme qui semble acceptable au milieu des complications dont on l'entoure (1).

Les Habous bien administrés, et touchant des revenus proportionnés à la valeur mobilière actuelle, peuvent rendre les plus grands services, sans changer en rien leur destination au point de vue musulman.

Ils peuvent servir à fonder et à entretenir des hôpitaux pour les Musulmans, à créer des collèges, à payer les professeurs, à construire des prisons convenables, à nourrir les prisonniers, et à soulager bien des misères.

Les fonds des Habous doivent être employés exclusivement à des œuvres musulmanes ; est-ce une raison pour les laisser perdre ?

Si en réorganisant les Habous on peut arriver à rétablir toutes les œuvres musulmanes abandonnées, à soulager les Musulmans malheureux, à les instruire, à les soigner, cela sera une bonne œuvre d'abord et une économie ensuite pour d'autres œuvres de charité et de secours qui pourront s'occuper, plus largement encore qu'elles ne le font, de leurs propres misères.

Ed. Michaux-Bellaire.

(1) Voir *Revue du Monde musulman*, janvier 1907, vol. I, n° 3, « Les Habous de Tanger », pp. 325 à 342.

NOTES ET DOCUMENTS

Les Travaux de la mission d'Ollone

Poursuivant ses recherches si importantes sur les Musulmans chinois, la mission d'Ollone vient d'ajouter encore de nouveaux éléments de documentation à ceux qui ont été déjà accueillis avec un intérêt si justifié.

En voici quelques extraits :

Place forte à l'entrée des pays tibétains, des steppes mongoles, du Kansou, du Sétchouen et du Chensi, Songpanting est le confluent de vingt races diverses. Sur 10.000 habitants environ, il y a 4.000 Musulmans avec trois mosquées et une centaine de Ahongs. Ils monopolisent le commerce du thé avec les Barbares, Tibétains ou Mongols; le privilège exclusif de la vente du thé a été concédé, il y a environ 150 ans, à un certain Ma-yu-min, de Tchentou, dont la famille faisait, depuis longtemps déjà, ce commerce, qui fait vivre la ville et toute la région. Aujourd'hui les descendants de Ma-yu-min ont cédé une partie de leur monopole à quatre de leurs coreligionnaires, et les caravanes de thé sillonnent les routes chinoises, ainsi que le pays barbare, qui ne s'ouvre qu'à elles seules. C'est au moyen de ces caravanes que les autorités chinoises communiquent, directement et sans contrôle, avec les Musulmans du Kansou, de Songpanting et, par la suite, de Tchentou. On trouve, à Songpanting, trois Salars, représentants de maisons du Kansou, avec lesquelles ils communiquent à travers le désert.

Commerciale et peut-être aussi politique, l'alliance des Musulmans avec les Tibétains n'est pas allée, toutefois, jusqu'à la conversion de ceux-ci. Nous donnons, p. 462, la photographie du seul Tibétain de

la région qui ait embrassé l'islamisme; son turban blanc et son costume semi-chinois le distinguent des trois lamas qui sont avec lui. Ajoutons que cet adepte de l'Islam ne va à la mosquée que deux fois par an; il sait fort bien les prières bouddhiques et a été en pèlerinage à toutes les lamaseries. Le zèle de beaucoup de Musulmans semble d'ailleurs médiocre, et plusieurs se sont faits chrétiens.

Mosquée de Songpanting.

Quant à la pureté de leur foi, elle est également contestable. Il existe, parmi eux, une hérésie, qui aurait pris naissance au Kansou et dont on retrouve les traces à partir du Yunnam, mais sur laquelle les Musulmans gardent rigoureusement le silence. Ce serait une variété de soufisme, teintée de chiisme, appelée Sin Kiao « nouvelle religion »; ses sectateurs reconnaissent des saints, dont ils vénèrent les tombeaux. L'un de ces tombeaux existe à un kilomètre environ au nord de Songpanting. Il renferme les restes d'un Ahong né à Médine, qui vint au Chensi d'abord, puis, la cinquième année de l'empereur Kangsi, à Songpanting, où, cinq ans plus tard, il obtint, par ses prières, la fin d'une grande sécheresse qui désolait le pays. Il mourut le 9 de la pre-

Mosquée Koulousen, à Tchentou.

Mihrab de la mosquée de Sintou.
(Sous-préfecture à 20 kil. de Tchentou.)

mière lune de la 18e année de Kangsi. Le premier monument élevé sur son tombeau fut détruit par les Tibétains, lorsqu'ils prirent la ville, en 1861 ; une souscription a permis d'élever le monument actuel.

Ce monument, du style chinois ordinaire, ne présente rien de particulier. Il n'en est pas de même du tombeau, d'une forme très rare en

Un Tibétain musulman (Turban blanc) avec trois Lamas Pennbo (religion Tibétaine hostile au Lamaïsme officiel)

Le Lama de gauche a les cheveux dénoués sur sa poitrine. Les Lamas orthodoxes ont la tête rasée.

Chine, et qui est recouvert d'une draperie, comme dans le Levant. Un autre tombeau de même forme, également en pierre, mais plus petit, est placé de côté dans le vestibule de la pièce principale. Six panneaux de bois, dont quatre verticaux et deux horizontaux, pendus au plafond ornent le vestibule. Un Ahong garde ce tombeau. Les Ahongs orthodoxes s'élèvent en vain contre le culte qui lui est rendu. Il est à noter d'ailleurs que les adeptes du Sin Kiao fréquentent ici les mêmes mosquées que ceux du Lao Kiao « la vieille religion » ; à Tchentou la scission est absolue.

Panneaux du tombeau de l'Ahong de Médine (copie).

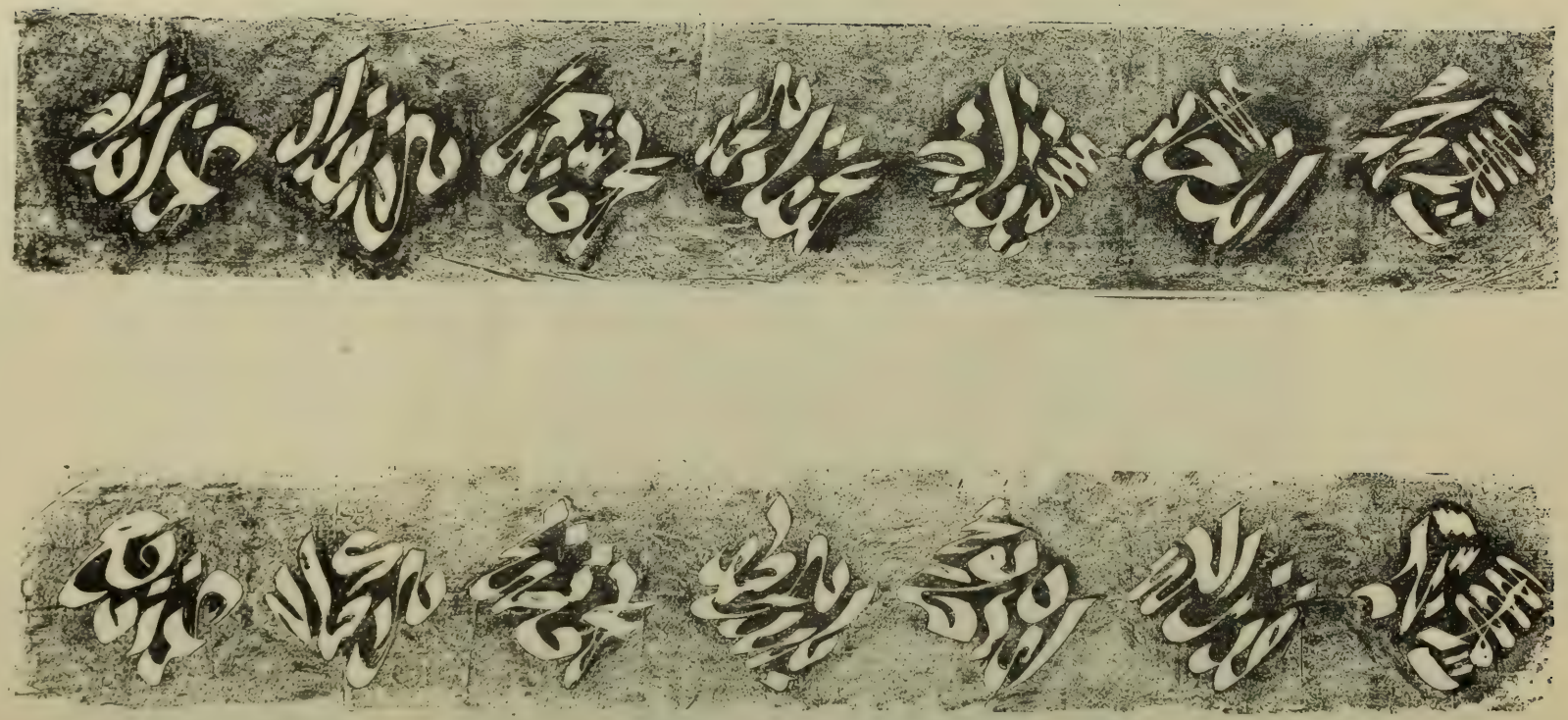

Panneaux du tombeau de l'Ahong de Médine (estampage).

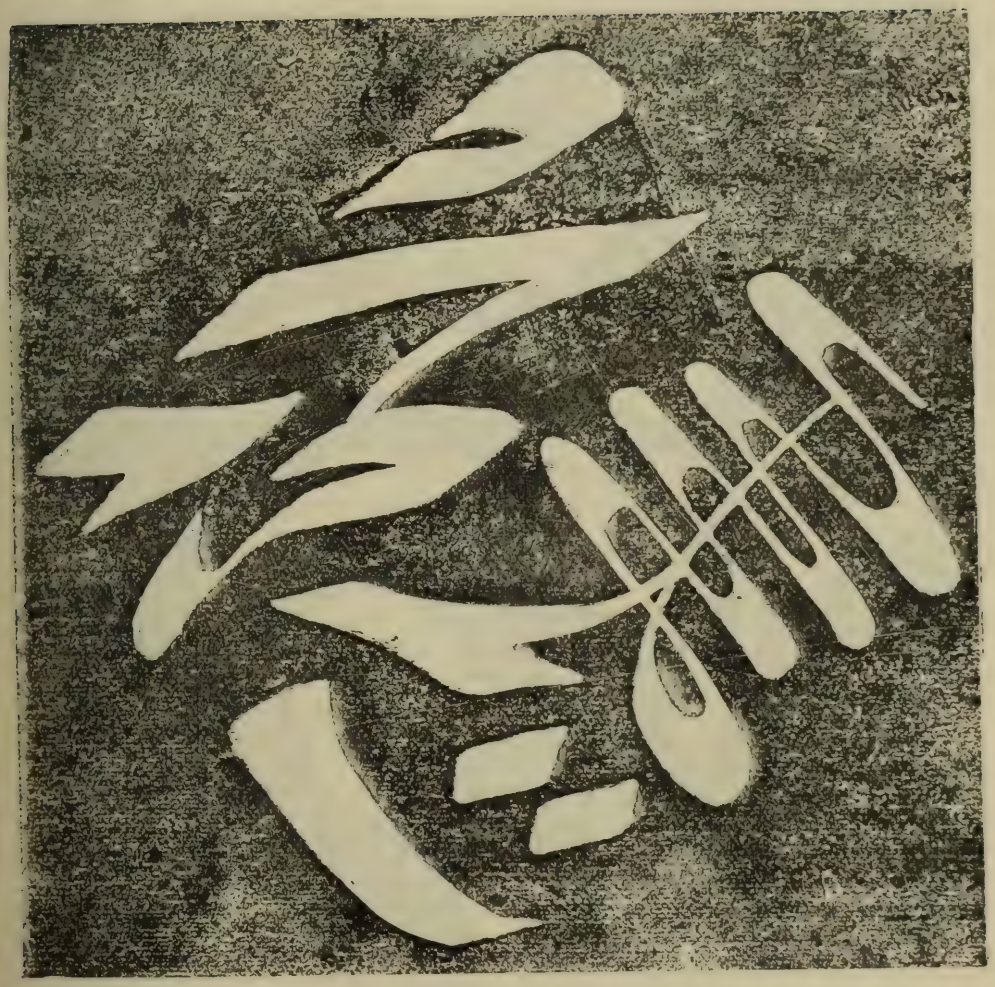

Détail d'une inscription des panneaux estampés (1/4 de la grandeur).

Détail d'une inscription des panneaux estampés (1/4 de la grandeur).

Notes et documents diplomatiques sur la décadence de l'empire des Tatars.

Les sources slaves contiennent de nombreux documents et relations concernant l'histoire et l'évolution des populations musulmanes de l'Europe orientale et de l'Asie.

Le voisinage immédiat de la Russie et de la Pologne et des principautés tartares (les Russes disent *tatars*), le joug plusieurs fois séculaire que les Russes eurent à subir de la part des Khans tatars et jusqu'aux affinités ethniques et sociales qui existent certainement entre Russes et Mongols, expliquent facilement l'abondance des données qui se rencontrent tant dans les documents officiels que dans les chroniques historiques et jusqu'au folklore. Si bien qu'une étude sérieuse de toutes ces sources permettrait de jeter des lumières nouvelles sur le passé si peu connu des races musulmanes de l'Europe orientale.

Malheureusement, ces sources ne sont pas toujours à la portée du public, et il faudrait qu'en Russie même un effort soit fait pour sauver de l'oubli les nombreux documents qui se trouvent dans les archives officielles.

Néanmoins, et dans la mesure de la possibilité, nous croyons pouvoir utiliser un certain nombre de publications déjà parues en tant que contributions à l'histoire politique des Tatars russes.

Nous commençons cette série de notes et de documents par une analyse du premier volume des *Publications de la Société impériale de l'Histoire de Russie* (1).

Ce volume est entièrement consacré à la reproduction textuelle des documents diplomatiques émanant des archives officielles de la Cour de Moscou et concernant les rapports diplomatiques de la Moscovie avec les puissances avoisinantes, et particulièrement avec les puissances musulmanes (la Crimée, la grande Horde, les khanats de Kazan et de Nogaïsk et la Turquie). Conçus dans une langue très archaïque et sous une forme qui trahit le caractère purement oriental de la Moscovie du quinzième siècle, ces documents vont de 1474 à 1505, date qui fait époque dans l'histoire de l'Europe orientale ; aussi leur intérêt en tant que témoignages contemporains est-il très grand.

Quelques mots suffiront pour donner une idée exacte de la situa-

(1) Saint-Pétersbourg, 1895.

tion politique dans laquelle se trouvait l'Europe slave et musulmane à la veille de l'affermissement de l'empire russe.

Les efforts successifs pour créer dans l'Europe orientale une vaste agglomération politique devaient échouer l'un après l'autre.

L'empire fondé par les Khazars, race d'origine caucasique (1), mais convertie au judaïsme (du septième au dixième siècle), et qui s'étendit du Caucase sur le bassin du Volga jusqu'à Kiev et à la Russie centrale, fut brisé par la résistance opiniâtre des conquérants normands de la maison de Rourick, qui réussirent à s'établir solidement à Kiev. Cependant, l'éparpillement des territoires russes, qui se divisent, vers la fin du onzième siècle, en de multiples principautés, finit par livrer le pays des steppes aux mains des Tatars, qui, pour plusieurs siècles, devinrent les maîtres et les suzerains de la Russie.

Cependant, à partir du quinzième siècle, les Hordes tatares ne laissent pas de subir à leur tour les conséquences de cette loi fatale qui détermine parmi les populations des steppes des mouvements de désagrégation et de division, loi dont la Russie moderne se ressentira elle-même.

La Horde d'Or du bassin du Volga s'éparpille et se divise en plusieurs principautés. Pendant un certain temps, la grande Horde, dite d'Ahmet, tiendra encore, mais les divisions intestines, les intrigues de cour et la rivalité entre les Khans de Kazan et ceux de Crimée et de Nogaïsk finissent par avoir raison de la suprématie de la grande Horde. Si bien que cela facilite la besogne aux princes « collecteurs » (des terres) de Moscou qui tendent à devenir les organisateurs du futur empire russe.

Ivan III, un prince aussi énergique que peu scrupuleux (1462-1505), réussit à faire de Moscou le centre de la vie politique des Russes. Successivement, la république marchande de Novgorod, les grands-duchés ruraux de Tres et de Viatna sont soumis à la suprématie despotique de Moscou.

Affermi de ce côté, le grand-duc se tourne du côté de l'extérieur. La Lithuanie, cette rivale dangereuse, qui détenait une partie considérable de terres russes, entre autres Kiev elle-même, et qui venait de lier ses destinées à celles de la Pologne catholique, se trouve être trop gênante pour les rêves impérialistes du prince moscovite. D'autre part, normalement au moins, la Moscovie continue à demeurer en état de vassalité vis-à-vis de la grande Horde Tatare. Ivan III se montre trop avisé pour oser rompre d'un coup avec ses suzerains. Il profite plutôt des divisions intestines qui affaiblissent les Tatars pour se livrer à des

(1) On attribue aux Khazars une origine mongole, mais une étude spéciale va démontrer ce qu'il faut penser de cette hypothèse.

jeux politiques qui ne manquent pas de malice et de perspicacité. Précisément, les documents que nous analysons ici nous découvrent les dessous de toutes les machinations politiques intimes qui détermineront la décadence des puissances musulmanes dans l'Europe orientale et assureront la suprématie à Moscou.

On y voit par quels procédés le grand-duc de Moscou, qui continue, officiellement au moins, à s'intituler lui-même grand-duc alors qu'il confère aux princes tatars le titre de Tsar (César), réussit à s'affirmer protecteur de Mengley-Guirey, le khan de la Crimée ; comment il réussit à stimuler la rivalité de cette dernière et de la grande Horde dans le but d'affaiblir l'une et l'autre ; par quelles intrigues de harem il arrive à devenir le maître réel de la Horde de Kazan, dont les princes demeurent ses créatures ; comment il pousse les Tatars contre la Lithuanie ; et même, amène les chefs militaires et les courtisans tatars à embrasser la cause de Moscou qui tend à devenir la protectrice des Tatars, ses maîtres d'hier. Parmi les épisodes que cette correspondance nous révèle, il faut relever les démarches réitérées que le grand-duc fait auprès de Zacharie le juif, le prince de Taman, afin de le gagner à son service ; de même que les faveurs qu'il accorde à Khoza Konest, autre juif influent de la Crimée. A l'élucidation de ce problème des influences juives chez les Tatars, qui est intimement lié avec celui des Khazars, nous consacrerons une étude spéciale.

La politique habile d'Ivan III ne le trahit pas : vers 1500, l'agonie de la grande Horde qui s'éparpille entre les fils de Ahmet est achevée ; Kazan devient vassal de Moscou ; le même sort attend Nogaïsk. Le grand-duc dicte la loi jusqu'à la Cour de Bakhtchisaraï. C'en était fait de la suprématie musulmane dans l'Europe orientale.

Néanmoins, l'entrée en scène d'un nouveau facteur musulman, c'est-à-dire de la Turquie qui tendra à devenir à son tour la protectrice de la Crimée, réussira à préserver cette dernière du sort qui la guettait. Tiraillée entre la Russie et la Turquie, la Crimée tatare réussira à se maintenir jusqu'à la seconde moitié du dix-huitième siècle. Elle ne saura cependant plus recouvrer sa grandeur passée.

Publications de la Société Impériale d'histoire de Russie, 1895.

Documents sur les rapports diplomatiques de l'ancienne Russie avec les puissances étrangères (Crimée, Nogaïsk et Turquie), t. 1-2.

T. I. 1474-1505.

Ces documents se composent des instructions données par les grands-ducs de Moscou à leurs ambassadeurs auprès des Khans de la Crimée, etc., à l'époque même où la Russie allait s'émanciper du joug tatar.

Nous en extrayons les données qui concernent l'histoire de la Crimée :

1) *mars 1474.* — Ambassade du grand-duc Ivan Vassilievitch au *tsar* Mengley-Guirey. L'ambassadeur Nikita Beklemichen reçoit les instructions suivantes :

Le grand-duc remercie le tsar Tatar de l'avoir nommé son « frère et ami » ; il ordonne à son ambassadeur d'obtenir du Khan un « yarlik » (ordre) de fraternité et d'alliance contre les ennemis ; il lui recommande de tâcher de ne plus mentionner l'obligation pour le prince moscovite de payer des « pominkis » ou tributs au Khan, et dans ce but il doit chercher à gagner les seigneurs tatars déjà disposés en faveur de la Russie : I menekou Andoula Karatch Mourza et Khose Konos.

Le grand-duc cherche à combattre Achmat le Khan de la grande Horde (de Khazan ?) avec l'aide de Mengley-Guirey.

2) *23 mars 1475.* — Ambassade du même au même. Ambassadeur : boyarine Alexei Starkov.

Le grand-duc de Moscou, dans son serment à l'occasion du traité de l'alliance avec Mengley-Guirey, refuse de se déclarer l'ennemi du tsar de la Horde Achmat parce que le tsar de Crimée (1) ne veut pas se déclarer à son tour l'ennemi de Kazimir, roi de Pologne.

L'ambassadeur doit conclure une alliance avec Mengley-Guirey pour faire la guerre à Kazimir.

Le grand-duc demande la main à la fille du prince tatar Isaac de Mannoup pour son fils (2).

(1) A cette époque le Khan de la Crimée portait le titre de Tsar.
(2) La religion n'empêchait donc pas les mariages entre Russes et Tatars.

Le grand-duc se plaint des pillages commis par les habitants de Kafa au détriment des marchands russes, et menace d'user de représailles.

3) *5 septembre 1477.* — Le même grand-duc au tsar de Crimée *Zenebek*, par l'intermédiaire du tatar *Temech*.

Il demande au Khan de rester dans les mêmes termes d'alliance que du temps de son prédécesseur, mais ne consent plus à payer un tribut fixe; par contre, il promet à Zenebek (1), qu'en cas de malheur il l'accueillera dans son pays.

4) Du même au tsar Mengley-Guirey. Ambassadeur : Ivan Belozo.

Le grand-duc Ivan félicite le Khan d'avoir recouvré le trône qu'il avait perdu. Il le prie de renouveler les traités d'amitié et d'alliance, se plaint que la route de la Lithuanie soit fermée devant les messagers du grand-duc se rendant en Crimée. (Avec tout cet air de soumission le grand-duc laisse percer une menace : dans le cas où Mengley-Guirey changerait ses bonnes dispositions envers Moscou, il ne se maintiendrait pas sur son trône.)

5) *16 avril 1480.* — Du même au même. Ambassadeur : prince Ivan Zvsnetz.

Le grand-duc remercie pour l'alliance et l'amitié à lui accordée par le Khan. Il demande à Mengley-Guirey un « yarlik » ou un traité dirigé contre le « tsar » Ahmet de Kazan et le roi Kazimir. Il promet au Khan sa protection dans le cas où ce dernier perdrait son « yourt » (trône).

6) Du même au même. Ambassadeur : Timothéï Scriaba.

Le grand-duc remercie le Khan de la fermeté dont il fait preuve dans son alliance avec lui; il fait valoir qu'il garde les frères du Khan sur son territoire; il lui annonce la mort du Khan Achmat et le prie de faire la guerre à ses successeurs.

7) *15 mars 1482.* — Du même au même. Ambassadeur : Youri Chestak.

8) *14 mai 1482.* — Du même au même. (Le ton des instructions devient de plus en plus imposant et protecteur par rapport au Khan.)

Le grand-duc continue à exiger du Khan de faire la guerre à la Pologne et d'occuper les régions de Podolie et de Kiev. Il garde toujours le tsar Nourdoulat, frère de Mengley-Guirey, qu'il ne lâchera que sur l'indication de ce dernier. Il se préoccupe surtout des affaires de Mengley-Guirey pour le bien de ce dernier... Il paraît que Mengley-Guirey lui avait déjà antérieurement envoyé le « yarlik » de guerre contre la Pologne.

(1) Il semble que ce dernier ayant usurpé le trône de Crimée ait fait des avances au prince de Moscou.

9) *19 mars 1483.* — Du même au même. Ambassadeur : prince Ivan Ziko-Obolensky.

Remercie pour la fermeté contre les ennemis communs. Il garde toujours les frères du Khan. Il l'engage à faire venir en Crimée son autre frère Aïdar, sa femme et son fils.

10) *14 mars 1484.* — Du même au même.

Mêmes remerciements. Fidèle à la cause du Khan, le grand-duc n'a pas libéré son frère Nourdoulat.

Il n'envoie pas de cadeaux à plusieurs nobles de Crimée, parce qu'« ils ne protègent pas les intérêts du grand-duc ».

Le grand-duc invite le juif Zacharie de Kafa (1) à se rendre chez lui à Moscou et à entrer à son service.

11) *juin 1484.* — Du même au même.

12) *31 juillet 1484.* — Du même au même.

13) *23 mars 1486.* — Du même au même.

Le grand-duc exhorte le Khan à rester ferme contre l'ennemi commun. Il a envoyé le frère (du Khan) Nourdoulat pour qu'il prenne part à l'expédition contre la Horde. Il ne fait que défendre les intérêts du Khan. Le grand-duc remercie le prince d'avoir libéré son ambassadeur d'entre les mains des Turcs et le prie de lui répondre dans quelles conditions le Sultan turc voudrait conclure un traité d'amitié avec le prince de Moscou.

La réponse de Mengley-Guirey promet formellement de faire la guerre que le grand-duc lui demande ; lui-même irait le défendre en cas d'agression. Il offre ses services pour arranger un traité avec la Turquie.

14) *8-9 juin 1486.* — Ambassade du même au même.

Le grand-duc se plaint que les sujets du tsar Mourtaza de la Horde (2) aient pillé les gens ayant accompagné l'ambassade russe. En outre il engage son ambassadeur à ne pas admettre la conciliation du Khan avec la Pologne. Il envoie des « sabal » (fourrures) au Khan et des cadeaux à ses femmes, à ses parents et à Jasé.

15) *3 août 1486.* — Du même au même.

Texte du message envoyé par le grand-duc avec l'ambassade tatare partie de Moscou. Il lui demande un « yarlik » pour faire la guerre aux Tatars de Nogaïsk et à Kazimir. Envois de cadeaux au Khans.

16) *4 mars 1487.* — Du même au même.

Les gens de la Horde guettent et surprennent les ambassadeurs russes. Le grand-duc demande au Khan de « balayer » les steppes et

(1) Théodosie.
(2) Horde en général ; c'est la grande Horde « des steppes ».

d'envoyer ses gens à la rencontre des tatars des steppes. Il communique une liste des tatars de la Horde de Nogaïsk déjà débauchés par les Tatars au service de la Russie au profit du tsar et du grand-duc. Message du grand-duc à la femme du Khan de Crimée qu'il appelle la fille de Temir. Le grand-duc la prie de veiller à la solidité de l'alliance entre la Crimée et la Moscovie. En revanche, le grand-duc s'occupera de ses intérêts et de ceux de son fils le prince Mahmet-Amin. Il aimerait avoir les détails du message que le Khan venait de recevoir de la Turquie et où il est question des sentiments d'animosité que les Turcs professeraient envers la Lithuanie.

17) *12 juin 1487.* — Du même au même.

Sur la demande du Khan, le grand-duc Ivan a envoyé son frère Nourdoulat pour faire la guerre à la Horde de Mourtaza et de Sedechmat (1). Il l'engage à traiter les ambassadeurs du roi polonais de la manière la plus blessante.

18) *10 août 1487.* — Du même au même.

Le grand-duc Ivan annonce au Khan que ses noenodas (2) (commandants) ont pris Kazan, amené en captivité Alegam son tsar et tous les siens, et qu'ils ont intronisé Mahmet-Amin, le beau-fils du Khan et le fils de sa femme, la fille de Temir.

19) *23 octobre 1487.* — Du même au même.

Le grand-duc annonce que le tsar Mourtaza de la grande Horde a envoyé son « yarlik » à Nourdoulat le frère du Khan, pour l'inviter à se rendre chez lui; aussi lui, le grand-duc, s'empresse-t-il d'envoyer le yarlik au Khan. D'autre part il ne trouve pas qu'il soit opportun, et ceci dans l'intérêt même du Khan, de permettre à Nourdoulat de se rendre en Crimée, comme le désire le Khan; il en est de même d'autres Tatars de Kazan, etc., que le grand-duc préfère garder chez lui (toujours dans l'intérêt du Khan...). Le document reproduit le texte du message du Khan de la Horde à Nourdoulat. Entre autres on parle à ce dernier d'une amitié traditionnelle qui lie les deux maisons des Tatars, et on lui reproche de rester parmi les infidèles. A Moscou, comme une ambassade hongroise se trouvait précisément en Crimée, le grand-duc aimerait voir une alliance se faire entre le Khan et la Hongrie, et dirigée contre la Pologne. Il insiste pour que le Khan fasse la guerre à la Horde ou à la Pologne.

Il renouvelle au juif Zacharie son offre de venir à Moscou entrer à son service à des conditions avantageuses.

(1) La grande Horde des steppes porte toujours le nom de ses princes.

(2) Le grand-duc fait d'une pierre deux coups. Il place à Kazan un protégé qui n'est autre que le fils de la femme très influente du Khan de Crimée.

20) *Octobre 1487-mars 1488.*

Réponse du juif Zacharie au grand-duc Ivan : elle est écrite en caractères latins (et non slaves). Zacharie se plaint que pendant qu'il était en route pour aller à Moscou, le Navalda Stepan l'a surpris et lui a enlevé tout ce qu'il avait, mais il est prêt à aller à Moscou avec tous les siens. Le grand-duc lui répond, en lui prometant toutes les protections possibles.

21) *4 septembre 1489* — 1° Du grand-duc au Khan.

Sur la demande réitérée du Khan, le grand-duc répète qu'il ne peut pas permettre le départ en Crimée de Nourdoulat, dans l'intérêt même du Khan.

2° Lettre du grand-duc à Zacharie, le juif, prince de Taman, où il continue à l'engager à venir chez lui. Une ambassade spéciale l'attendra dans ce but.

23) *septembre-octobre 1489.*

1° Une ambassade des Tatars de *Nogaïsk* offre une alliance au grand-duc russe et demande la mise en liberté d'Alegame, le Khan de Kazan et de sa famille. Le grand-duc refuse et même il retient comme otages plusieurs membres de l'ambassade, afin de punir les Tatars des actes de pillage que leurs compatriotes avaient commis contre les sujets russes. Il fait dire au Khan de Nogaïsk qu'on restitue tous les biens pillés et qu'on livre les brigands à la mort.

2° Le grand-duc annonce sa manière de traiter les offres de Nogaïsk à son « frère » Amin, le nouveau Khan de Kazan. Il lui fait des recommandations concernant des affaires de gouvernement et même de famille (où il le traite en vassal).

24) *avril 1490.* — Du même au même.

La « Horde » erre entre le Don et le Dniestr et empêche le passage vers la Crimée d'un « lioyasin », ambassadeur. Il faudrait que le Khan se décidât à leur faire la guerre ; au besoin, le grand-duc se contenterait d'une expédition contre la Pologne.

25) *3 août 1490.*

Moussa, le mourza de Nogaïsk, demande l'alliance du grand-duc dont il désire être le « frère et le fils », et il déclare les fils d'Achmet de la grande Horde pour ses ennemis. Il demande que Mahmet-Amin, le tsar de Kazan, épouse sa fille. Le grand-duc accepte l'alliance et ne s'oppose pas au mariage projeté.

26) *octobre-novembre 1490.*

Mahmet-Amin, tsar de Kazan, envoie une ambassade à Moscou pour annoncer ses relations amicales avec Nogaïsk. Le grand-duc répond qu'il n'a rien contre ce rapprochement, mais pour ce qui concerne la mise en liberté du tsar Alegame, que les Tatars de Nogaïsk continuent

à réclamer, il ne le fera pas. Double correspondance avec Kazan et avec Nogaïsk.

27) *28 octobre 1490.* — Du grand-duc au Mengli Guirey.

Le grand-duc informe le Khan qu'il continuera à envoyer des Tatars contre la grande Horde et qu'il a contracté une alliance avec Nogaïsk. Il insiste pour que le Khan fasse la guerre.

28) *25 avril 1491.* — Du Khan Mengli Guirey au grand-duc.

Le Khan, assure « son frère » de son amitié ; annonce que la grande Horde, à laquelle les Criméens avaient enlevé des chevaux, est affaiblie et croit que le grand-duc devrait l'affaiblir définitivement. Il demande des cadeaux pour ses courtisans ainsi que pour les Turcs. La tsarine (femme du Khan) Noursaltana envoie un message spécial au grand duc.

Mengli Guirey et sa femme écrivent à Mehmet-Amin à Kazan par l'intermédiaire d'un messager russe Ousseine et les lettres sont copiées à Moscou. Ils lui parlent de l'arrivée d'une ambassade turque en Crimée et l'exhortent à envoyer au sultan des cadeaux.

29) *mai 1491.* — Du Khan Mengli Guirey au grand-duc.

Le Khan le prie d'envoyer son frère Nourdoulat contre la grande Horde; vu que ses princes ont obtenu le secours du Sultan turc, Bajazet, qui envoie 7.000 hommes contre la ville de Belgorod.

L'ambassadeur russe Romadonowsky communique à son souverain les dessous de la politique du Khan ; il l'initie aux relations que ce dernier maintient avec la Pologne, etc. Les Tatars semblent empêcher le départ à Moscou du juif Zacharie qui est un homme qui pèse et lent à se mouvoir à cause de sa grande famille.

30) *21 juin 1491.* — Du grand-duc à Mengli Guirey.

Les armées criméenne, kazanienne et russe réunies combattent la Horde. Le grand-duc est anxieux, faute de nouvelles.

31) *octobre 1491.*

Rodamanowsky écrit au grand-duc que la Turquie a envoyé une armée de secours au Khan contre la Horde. Dans cette dernière les divisions se multiplient.

32) Ambassade avec cadeaux du Khan à Moscou.

Les tsars de la grande Horde s'éloignent du voisinage de la Crimée. le Khan aimerait que le grand-duc trouvât moyen d'attirer à Moscou les deux frères du Khan qui résident à Kiev et qui sont protégés par le roi de Pologne. Le Khan, la sultane et les courtisans demandent des cadeaux en espèces, en fourrures, en habits, en cuirasses, en dents de poisson, etc.

33) *3 août 1492.* — Le grand-duc à Moussa, le mourza de Nogaïsk (1) et au tsar de Kazan.

(1) On pourrait écrire aussi Nogaï.

Il les traite plutôt en souverain.

34) *20 mars 1492.* — Du grand-duc au Khan.

Il le remercie de sa fidélité et le prie de continuer la guerre commencée contre les Polonais. Les Russes s'emparent déjà des terres de la Pologne; que le Khan fasse de même. Il l'assure que les pouvoirs turcs à Asov et à Rafa n'imposent pas les cadeaux qu'il envoie au Khan. La tsarine Noursaltana reçoit des offres avantageuses en faveur de ses fils.

35) *22 juin 1492.* — Du même au même.

La Turquie commence de plus en plus à se faire entendre en Crimée, etc. Le Khan affirme qu'il a ordonné la construction d'une ville fortifiée qui lui permettrait de prendre Kiev.

36) *août 1492.* Du même au même.

Le grand-duc annonce au Khan la mort de « l'ennemi commun » Kazimir; l'engage à faire la guerre à ses héritiers, et à surseoir à la construction de la ville afin de pouvoir porter avec les Russes la guerre sur le territoire de la Lithuanie.

37) *27 octobre 1492.*

Alexandre, l'héritier de la Pologne, réclame l'évacuation de la nouvelle ville tatare et promet d'en payer les frais. Le Khan les réclame au grand-duc.

39) 6 *janvier* 1493. — Du Khan au grand-duc.

Le Khan annonce qu'il a fait une campagne contre les terres lithuaniennes. Demande des cadeaux et entre autres des peaux de renards noirs pour le sultan turc. Bulgarold est déjà une possession turque.

Le Khan et Noursaltana envoient le second fils de la sultane à Moscou pour que le « grand-duc » s'occupe de lui et le protège.

40-41-43) 1493.

On continue la campagne contre la Lithuanie. Le Khan en personne a fait trois campagnes en trois années. On fait surtout des « captifs » (pour les vendre en Crimée). Cependant la nouvelle ville des Tatars est prise par les Lithuaniens.

44)

Ivak, le nouveau tsar de Nogaï renouvelle l'alliance et demande la mise en liberté d'Alegame. Le grand-duc est content, mais se tait quant à la dernière demande du Khan.

45) *novembre.*

Le grand-duc recommande à son ambassadeur Maletckin de déclarer au Khan qu'il regrette que ce dernier ait fait si peu contre la Lithuanie, à laquelle il devrait faire une guerre permanente. Dire aussi à la tsarine Noursaltana que Mahmet-Amin se refuse à accueillir son frère Abdoul-Letif, craignant des querelles intérieures.

Les mourzas de la grande Horde continuent à entrer individuellement au service militaire russe.

46) 1494.

Les Polonais proposent au Khan beaucoup d'argent, pourvu qu'il arrête sa campagne. Le Khan demande des cadeaux pour le mariage de sa fille.

47) 3 *mai* 1495.

Le grand-duc annonce au Khan qu'il a conclu la paix avec le grand-duc de la Lithuanie. Ce dernier épouse la fille du Khan. Désormais les messagers du Khan auront le passage libre, en passant par Kiev.

48) 1498.

Le Khan s'étonne beaucoup de la surprise que lui avait causée la paix avec la Lithuanie, dont le grand-duc n'a pas même tenu à le prévenir. Il demande des cadeaux.

49) 11 *octobre* 1496.

Le grand-duc répond au Khan que dans le traité avec la Lithuanie il avait stipulé la condition de la paix avec le Khan. Il envoie son ambassadeur au sultan turc. Il se plaint des exactions que subissent les Russes en Crimée. Il arrive qu'on vend des Russes comme esclaves en Turquie. Il prie la sultane et les princes de défendre sa cause en Crimée.

50) 11 *septembre* 1496. — Ambassade du grand-duc au sultan de Kafa (2) et au sultan turc.

Il recommande à son ambassadeur Plechtcheïek de se conduire avec dignité devant la cour criméenne, de ne pas se tenir à genoux pendant les discours officiels, de régulariser le régime des ambassades ; d'affranchir les marchands de Moscou de droits exceptionnels. Il lui communique la liste des pertes occasionnées par les exactions sur les Russes à Azov et à Rafa.

51) 1497.

Le bruit de la prise de Kazan s'étant répandu en Crimée, le Khan et sa femme prient le grand-duc de protéger (au besoin) Mahmet Amin.

52) *mars* 1497.

Moussa, le mourza de Nogaï, informe le grand-duc qu'il a battu les Turkmens, les ennemis du roi de Kazan.

53) 2 *novembre*.

Le grand-duc annonce au Khan que, par suite du départ de Kazan de Mahmet-Amin, lequel n'a pas confiance dans ses gens, le grand-duc a cru devoir faire monter sur le trône de Kazan le frère du premier, Abdoul-Létif (2).

(1) Eupatoria.
(2) C'est la main mise définitive sur Kazan.

54) *février* 1498.

Le Sultan Bajazet répond au grand-duc. Il le remercie de l'ambassade, Le prie de continuer les relations et lui communique les conditions du commerce en Turquie (suit le texte complet du message turc).

55) 29 *avril* 1498.

Le grand-duc promet au Khan son alliance contre la grande Horde et si Alexandre, le grand-duc de Lithuanie, cherche la guerre au Khan, le grand-duc sera avec ce dernier.

56) 13 *août* 1498.

De Mengli Guirey au grand-duc Ivan.

Il s'excuse pour les offenses aux sujets russes. Il a annoncé à Stephan, le voiëvode de Voloch, l'alliance contre la Pologne et la Lithuanie, et demande son adhésion.

57) *août* 1498.

Le grand-duc au Khan.

Il l'engage ouvertement à faire la paix avec la Lithuanie, mais lui suggère en secret qu'en cas de guerre contre le grand-duc lithuanien il sera du côté du Khan.

58) *août* 1498.

Du Khan au grand-duc.

Alexandre, le grand-duc de Lithuanie, demande en mariage la fille du Khan, mais le Khan hésite. Il aimerait faire la guerre à la Horde des enfants d'Ahmet (grande Horde); à défendre *Voloch* contre la Lithuanie. Il peut obtenir du Sultan turc une armée de 60 à 70.000 hommes pour s'emparer de Vilna ou de Cracovie. Il explique que l'excellent accueil fait à l'ambassadeur russe à Stamboul est dû à l'influence du Khan ; cependant cet ambassadeur s'était conduit d'une façon hautaine et fâcheuse. Il demande au grand-duc de l'argent (70.000 pièces), des perles, des cadeaux, et lui envoie une *bague*, cadeau du Sultan turc (au Khan).

(*Traduction littérale de la lettre de la reine Noursaltana au grand-duc Ivan.*)

« Au grand-duc Ivan, mon frère, d'un pays lointain mais avec le cœur proche, beaucoup, beaucoup de saluts.

Après le salut qu'il (te) soit connu : nous avons appris des nouvelles parfaites sur ta santé et nous en fûmes joyeuse et la gaité dominait. Tel ambassadeur vint chez moi, en me déclarant: le tsar Mahmet-Amin qui n'eut pas de confiance en ses serviteurs était venu chez nous. Et nous ordonnâmes la nomination d'Abdoul-Letif comme tsar (de Kazan). (Or,) mes deux fils sont tes frères tous les deux ; je te les ai confiés tous les deux, me reposant sur l'espérance en Dieu, et toi tu leur fais du bien à tous les deux. Ce n'est pas moi qui t'en récompenserai mais

Dieu (seul) ; aussi prié je Dieu pour toi. Il t'a paru plus commode de garder auprès de toi l'aîné et de nommer tsar le cadet; mais n'es-tu pas le souverain de ces terres-là ? (déjà!) Quant aux serviteurs dans lesquels il n'a pas de confiance, c'est ta raison qui le sait (mieux), tandis que lui il fut nommé tsar sur ces sujets, grâce à la miséricorde de Dieu et à ta puissance propre. Et à présent ce qu'on se raconte entre amis et ennemis sur ce que l'aîné fut destitué et le cadet promu tsar, ces choses-là nous les entendons de loin tandis que toi tu les vois de près ; personne plus que toi ne sait si c'est bon pour ton nom et ta puissance. Mon opinion serait avec l'espoir en Dieu et en toi de même, que l'aîné devrait rester en la place de son père et le cadet auprès de toi comme ton fils. (D'ailleurs,) tous les deux ne sont-ils pas mes fils ; et je ne parle que pour causer de cette affaire ; et ce que moi je ne pourrai pas te rendre, Dieu te le rendra. Notre yourti (trône, maison) tu n'as pas permis aux étrangers de s'en emparer. Pour tout ce qui t'arrivera de mes mains — pourvu que ton frère Mengli Guirey soit en bonne santé, — je ne chercherai que le bien entre vous deux, je prie Dieu beaucoup, beaucoup ; et (prenant en égard) la jeunesse de mes enfants et certains de leurs usages que tu ne connais pas, tu le leur rendras en les protégeant avec bonté. Pour avoir des nouvelles de ta santé parfaite j'ai envoyé mon serviteur, avec un salut lourd (profond) et un souvenir léger, le nommé Akhtchioura. Je l'ai envoyé (en faisant accompagner) mes paroles d'un yarlik avec un nichan.

Pour que le salut ne soit pas sec, je t'envoie avec Akhtchioura, Miakka qui est le cheval que j'avais monté moi-même.»

Les princes et courtisans envoient leurs saluts et demandent des cadeaux.

59) 1498.

La Lithuanie demande l'alliance de la Crimée et en même temps pactise avec la grande Horde. Le Khan insiste sur l'alliance du grand-duc.

60) 16 *mars* 1499.

Ambassades de Moscou au Sultan de Kafa et au Sultan de Constantinople au profit du commerce russe.

61-62-63) 1500.

Réponse des deux sultans. Questions de douane.

64) *avril* 1500.

Comme la Lithuanie n'accepte pas les conditions de paix stipulées par le Khan, le grand-duc se déclare prêt à rompre son pacte avec son gendre, le grand-duc lithuanien.

64) *avril* 1500.

Dans les instructions à l'ambassadeur russe on envisage l'éventualité de la mort du Khan et ses conséquences. Une fois de plus il est ques-

tion du juif Zacharie et de ce qu'il faudrait le déterminer à aller à Moscou et à obtenir dans ce but la permission du Khan.

65) 11 *août*.

Le grand-duc annonce au Khan que, vu que le grand-duc lithuanien n'a pas accepté les conditions de paix offertes par le Khan, il vient de faire la guerre en Lithuanie.

Déjà il a battu une forte armée et s'est emparé de beaucoup de villes. Le Khan devrait se hâter de porter la guerre contre Sloutzk et Pinsk (Lithuanie) mais non plus contre Tchernigof et Rilsk, villes qui sont déjà conquises par les Russes.

66)

Le Khan fait la guerre à la Lithuanie, c'est-à-dire on emmène un grand nombre de captifs en Crimée.

67-73)

Des guerres intermittentes contre la Lithuanie. La grande Horde saisit une ambassade russe.

74) *août* 1501.

Le Khan entre en campagne contre Cheikh Ahmet, tsar de la grande Horde, mais finit par rentrer en Crimée sans livrer bataille.

75-78)

Ce recul des Criméens amène la grande Horde à envahir les terres russes. Le Khan se prépare à l'attaquer.

79) 3 *mars* 1502.

Le grand-duc annonce qu'il fait la guerre aux Lithuaniens et aux Allemands. Il enverra les Tatars protégés russes au secours du Khan. Envoie peu de Crimée parce que même les Azoviens, sujets turcs, pillent les caravanes.

83-89) *juin-juillet* 1502.

Le Khan a fait la guerre à Cheikh Ahmet, tsar de la grande Horde. Le Sultan turc engage le Khan à faire la paix avec la grande Horde. Le Khan continue cependant la campagne et disperse la Horde. Le grand-duc l'en félicite et l'engage à envahir la Lithuanie.

85) *septembre* 1502.

Le Khan fait la guerre en Lithuanie.

86) 16 *octobre*.

Cheikh Ahmet, le Khan de la Horde, demande la paix au grand-duc. Ce dernier y consent à condition que la Horde rompe avec la Lithuanie et se concilie le Khan de la Crimée.

87)

La Lithuanie demande la paix moyennant rançon au Khan. Abdoul-Letif semble avoir cherché à trahir le grand-duc. Le Khan et sa femme interviennent en sa faveur.

88)

Le grand-duc répond qu'il préfère garder Abdoul-Letif à Moscou et qu'il restitue son aîné Mehmet-Amin comme Khan à Kazan.

89-90) 1503.

Comment les Criméens ont dévasté les terres polonaise et lithuanienne selon le désir exprimé par le grand-duc.

91)

Si le grand-duc se montre sévère à l'égard d'Abdoul-Letif, le Khan menace de rompre avec Moscou.

92) *septembre* 1503.

Le grand-duc conclut un armistice avec la Lithuanie et engage le Khan à faire de même. Il se plaint que les Tatars ont en réalité dévasté les terres russes, et non pas les lithuaniennes.

97) *août* 1504.

Le Khan de la grande Horde est allé à Stamboul, mais il n'a pas été reçu par le Sultan qui demeure le protecteur de la Crimée.

98-101)

Les Mourza de Nogaï demandent la paix au grand-duc russe. La grande Horde cherche l'appui de la Lithuanie.

Abdoul-Letif est bien traité mais gardé à Moscou. Nourdoulat, le frère du Khan Mengley-Guirey, meurt à Moscou. Son frère demande qu'on transporte son corps en Crimée.

Le volume I s'arrête au 3 mars 1502.

N. Slousch.

L'Islam en Bulgarie et dans la Roumélie Orientale.

Statistique. — Dans la principauté de Bulgarie et dans la Roumélie orientale il y a actuellement 652.047 Musulmans, qui se répartissent en nationalités de la façon suivante :

Turcs	531.240
Tziganes	79.549
Pomaks (Bulgares musulmans)	20.647
Tatars	18.884
Albanais musulmans	1.600
Arabes musulmans	67
Persans	60
	652.047

Cimetière de la mosquée « Tomboul » à Roustchouk.

Outre les Tziganes, Albanais et Arabes musulmans, il y en a aussi un certain nombre qui sont chrétiens. Comme on le voit, les Turcs forment la majorité et viennent immédiatement après les Bulgares dans les deux pays.

Voici le tableau indiquant le nombre des Turcs, Tatars et Tziganes par départements :

	Turcs	Tatars	Tziganes
Bourgas	37.064	132	10.971
Varna	107.840	11.329	9.000
Vidin	4.444	20	5.685
Vratza	2.039	100	9.081
Kusténdil	599	»	1.605
Philippopoli	24.886	31	11.146
Plévna	12.261	510	7.277
Roustchouk	153.730	3.919	8.403
Sofia	874	10	5.838
Eski-Zaghra	31.379	2	7.823
Tirnovo	25.180	173	5.206
Choumla	130.944	2.658	7.513
	531.240	18.884	89.549
			dont 10.000 chrétiens environ.

Mosquées Araïta et Eski (celle-ci s'est écroulée) — Roustchouk.

Mosquée Bayrakly, à Roustchouk.

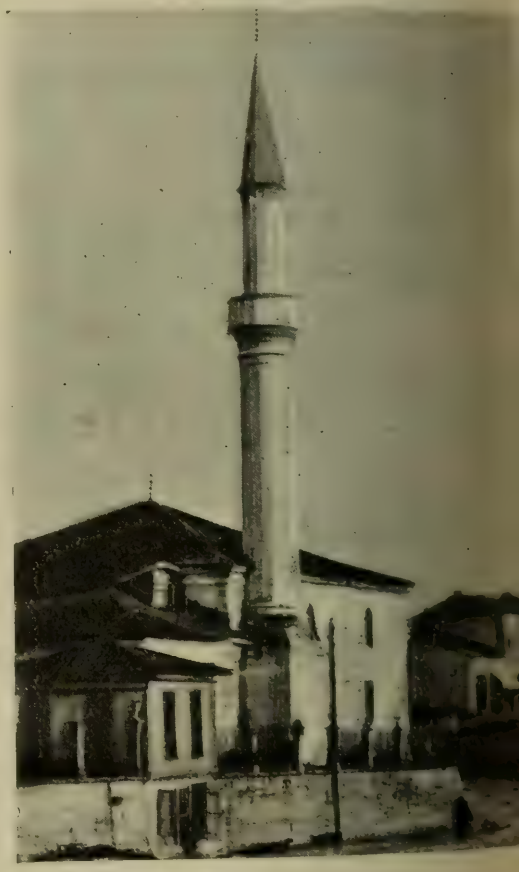

Mosquée Bourmaly, à Roustchouk.

Roustchouk. Rue Knjajeska et mosquée.

Les Turcs sont en plus grand nombre dans les départements de Roustchouk, Choumla et Varna. Les villes où ils sont en plus grand nombre sont : Roustchouk, Varna, Choumla, Philippopoli (Filibé), Eski-Zaghra, Tirnovo, Plévna et Vidin.

Les Tatars sont en plus grand nombre dans les départements de Varna, Roustchouk et Choumla.

Les Pomaks, c'est ainsi qu'on appelle les Bulgares islamisés, se trouvent en plus grand nombre dans les départements de Philippopoli, de Plévna et de Vratza.

Les Tziganes se trouvent en plus grand nombre dans les départements de Bourgas, Philippopoli, Vratza, Varna, Roustchouk et Eski-Zaghra. Tous les Musulmans sont Sunnites, excepté les Persans qui sont Chiites.

Le nombre des Musulmans ne doit pas avoir sensiblement augmenté, parce que beaucoup de familles musulmanes ont émigré en Turquie où le Gouvernement turc les accueille en leur offrant des terres et des maisons. Une diminution du nombre sus-mentionné est très probable.

Muftis. — Il y a en Bulgarie et dans la Roumélie orientale 12 muftis, soit un dans chacun des chefs-lieux des 12 districts (départements) de ces deux pays. Les villes où réside un mufti sont : Vidin, Vratza, Plévna, Tirnova, Choumla, Varna, Roustchouk, Sofia en Bulgarie et Philippopoli, Eski-Zaghra, Slivno, Bourgas dans la Roumélie orientale.

Hamdi Effendi, mufti de Slivno.

Il y a, en outre, 25 mufti-vékilis (sous-muftis), qui résident dans les autres villes habitées par des Musulmans dans la principauté et la province autonome. Les muftis et les mufti-vékilis sont élus par les communautés musulmanes respectives, nommés par le Gouvernement bulgare et confirmés par le Cheikh-ul-Islamat de Constantinople, qui leur accorde des « Ménchours » ou « Murasélé ».

Cependant cette règle n'est pas toujours suivie. Plusieurs muftis et sous-muftis sont nommés directement par la principauté. et ils exercent leurs fonctions sans la confirmation du Cheikh-ul-Islamat.

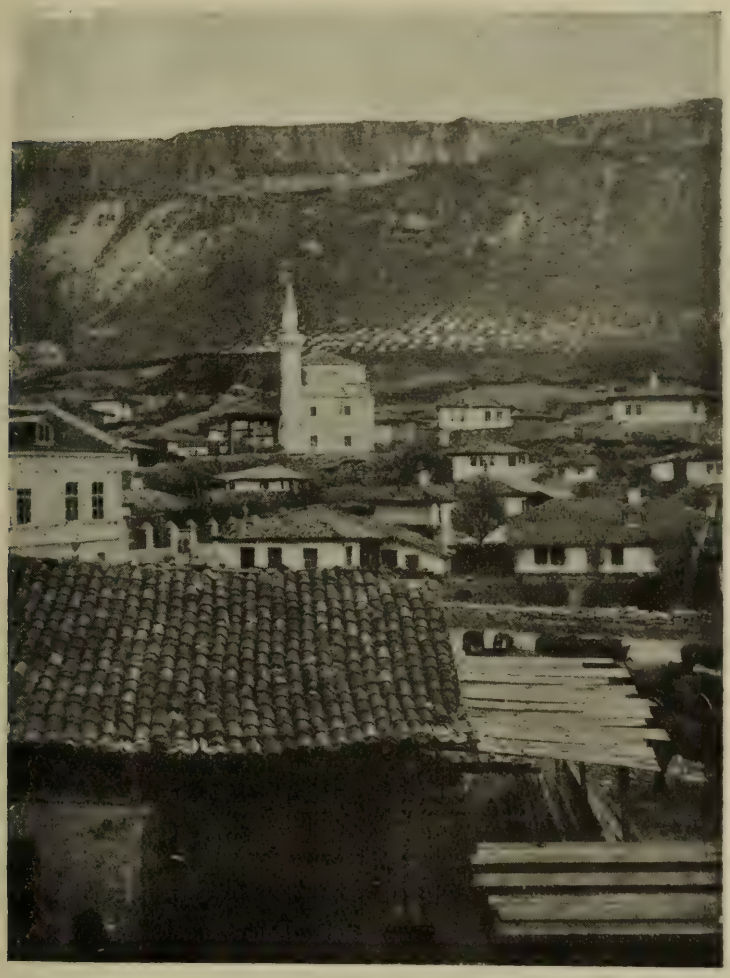

Mosquée Tchoban, à Pravadi.

Les muftis ont pour devoir la surveillance des affaires des communautés musulmanes, telles que : administration des mosquées, vakoufs, écoles musulmanes, médressés, etc. Ils sont également investis des pouvoirs de « Naïb » (juge religieux).

Les appointements mensuels payés par la principauté varient entre 300 et 80 francs pour les muftis et entre 100 à 60 francs pour les muftis-vékilis.

Mosquée Kara Guieul, à Baltchik.

Le mufti de Sofia touche 300 francs par mois, et celui de Philippopoli 125 francs. Le mufti de Philippopoli est payé aussi par le Gouver-

Mosquée à Sofia.

Mosquée Djiléchèr Zadé, à Bourgas.

nement impérial ottoman qui lui envoie 14 livres turques, soit 322 francs, par mois.

Mosquée Kal'a, à Varna.

Mosquées.

On ne connaît pas exactement le nombre des mosquées qui existent dans la principauté et la Roumélie orientale.

Voici pourtant le nombre de celles qui se trouvent dans les principales villes :

Sofia : 1 mosquée.

Des 27 mosquées qui existaient, 3 ont été transformées en églises bulgares et 1 en musée d'antiquités. Les autres ont été démolies.

Choumla : 26 mosquées.

Philippopoli : 21 mosquées, qui sont :

1. — La grande mosquée : « Mouradié ».
2. — La mosquée : « Séid Mahmoud ».
3. — La mosquée : « Massala ».
4. — La mosquée : « Tach-Kieupreu ».
5. — La mosquée : « Anbar-Ghazi » qui est presque en ruines et est habitée par des pauvres.
6. — La mosquée : « Tépé ».
7. — La mosquée : « Iné-Hodja ».
8. — La mosquée : « Saratch-Hané ».
9. — La mosquée : Yéchilli-Oglou ».
10. — La mosquée : « Tchélébi-Cadi ».
11. — La mosquée : Tchoukour ».
12. — La mosquée : « Bourouch-Baba » qui a été louée à un forgeron par le mufti Suléïman Faïk Effendi.
13. — La mosquée : « Supurgué Baba ».
14. — La mosquée : « Imarét ».
15. — La mosquée : « Hadji-Omér ».
16. — La mosquée : « Hadji-Hassan ».
17. — La mosquée : « Zindjirli-Békiar ».
18. — La petite mosquée : « Bey-Mésdjid ».
19. — La petite mosquée : « Aladja-Mésdjid ».
20. — La mosquée : « Moloub-Hané ».
21. — La mosquée : « Kirpidji-Mahallé ».

Il y a encore 3 petites mosquées :

1. — Gueul-Mahallé Mésdjid.
2. — Hoch-Kadém Mésdjid.
3. — Koumroulou Mésdjid, qui ont été fermées au temps du mufti Suléiman Faïk Effendi.

Bourgas : 2 mosquées.

Mosquée de Valin.

Varna : 14 mosquées, qui sont :

1. — La mosquée : « Haïrié ».
2. — La mosquée : « Mouhakémé ».
3. — La mosquée : « Ala-uddine ».
4. — La mosquée : « Kal'a ».
5. — La mosquée : « Tékké ».
6. — La mosquée : « Azizié ».
7. — La mosquée : « Hadji-Osman ».
8. — La mosquée : « Chaaban Effendi ».
9. — La mosquée : « Médjidié ».
10. — La mosquée : « Kavakly ».
11. — La petite mosquée : Kaléndér-Hodja Mésdjidi ».
12. — La petite mosquée : « Tounbaï Mésdjid ».
13. — La mosquée : « Hadji Ali ».
14. — La mosquée : « Sandoukdji ».

Tekkié de Yakoub Baba et Club musulman à Slivno.

Roustchouk : 12 mosquées, qui sont :

1. — La mosquée : « Dana-Ousta ».
2. — La mosquée : « Kadi ».
3. — La mosquée : « Saïd Pacha ».
4. — La mosquée : « Baïrakly ».
5. — La mosquée : « Moustafa Pacha ».
6. — La mosquée : « Boyaly », à Yéni-Mahallé.
7. — La mosquée : « Tomboul ».
8. — La mosquée : « Kara-Ali ».
9. — La mosquée : « Arasta ».
10. — La mosquée : « Bourmaly ».
11. — La petite mosquée : « Katib-Oglou Mésdjidi »
12. — La petite mosquée : « Koumroulou Mésdjid ».

Mosquée Debbagh Hané, à Slivno.

Vidin: 12 mosquées, qui s'appellent :

1. — La mosquée : « Moustafa Pacha ».
2. — La mosquée : « Yahya Pacha ».
3. — La mosquée : « Pasévantchi ».
4. — La mosquée : Hadji-Osman ».
5. — La mosquée : « Katko ».
6. — La mosquée : « Arasta » ou « Tchaprazly ».
7. — La mosquée : « Pasar » ou « Mouradié ».
8. — La mosquée : « Lontcha » ou « Kieupély ».
9. — La mosquée : « Tchaouch ».
10. — La mosquée : « Ak-Djam'i ».
11. — La mosquée : « Banofdja ».
12. — La mosquée : « Mézarlik ».

Dans toutes les autres villes et les différents villages habités par des Musulmans, il y a des mosquées et des mésdjids (petites mosquées) dont les plus connues sont :

A *Anchialos*, la mosquée du sultan Sélim, détruite dernièrement par un incendie pendant l'agitation bulgare contre les Grecs.

A *Karnobat* (Karin-Abad) :

1. — « Kara-Djam'i », mosquée en mauvais état.
2. — La mosquée « Ak-Djam'i », en ruines.

A *Aïtos* (Aïdos) :

1. — Mosquée du sultan Bayazid.
2. — Mésdjid « Tchalli-Mahallé », en ruines.
3. — Mosquée « Kapoudji-Keuy », en partie en ruines.

A *Yamboly :*

1. — Mosquée : « Djam'i Kébir ».
2. — Mosquée : « Bey Tchélébi ».
3. — Mosquée : « Ismaïl Pacha ».
4. — Mosquée : « Sofilar ».
5. — Mosquée : « Kutchuk Yuz-Hané ».
6. — Mosquée : « Buyuk Yuz-Hané ».
7. — Mosquée : « Ak-Tchéchmé ».
8. — Mosquée : « Yallou-Sou-Bachi ».
9. — Mosquée : « Azilar ».
10. — Mosquée : « Suru-Tchéchmé ».
11. — Mosquée : « Tcharchy ».
12. — Mosquée : « Hora Mahalléssi ».
13. — Mosquée : « Hafiz Agha Mahalléssi ».
14. — Mosquée : « Kutchuk Suru-Tchéchmé ».

A *Pravadi* (Provadia) :

1. — Mosquée : « Tchoban ». Cette mosquée sert aujourd'hui de dépôt d'aliments.
2. — Mosquée : « Tcharchy » ou « Yousouf Bey ».
3. — Mosquée : « Soulak ».
4. — Mosquée : « Tatare ».
5. — Mosquée : « Sari-Huséïn ».

A *Slivno* (400 maisons musulmanes) :

1. — Mosquée « Eski-Djam'i ».
2. — Mosquée : « Debbagh-Hané ».

Les mosquées de « Hadji-Rédjéb », « Hadji Ali », « Bélil-Hodja », « Tchorbadji », « Aïché Hatoun », « Nour-el-Kouds », « Méchatlik », « Tahtaly » et « Hadji-Ramazan » ont été détruites et démolies au temps du mufti Husny Effendi.

Outre les 2 mosquées existantes sus-mentionnées, il y a encore

Mosquée Eski, à Slivno.

Mosquée Aba-Pazari, à Slivno.

Mosquée Touz-Pazari. à Slivno.

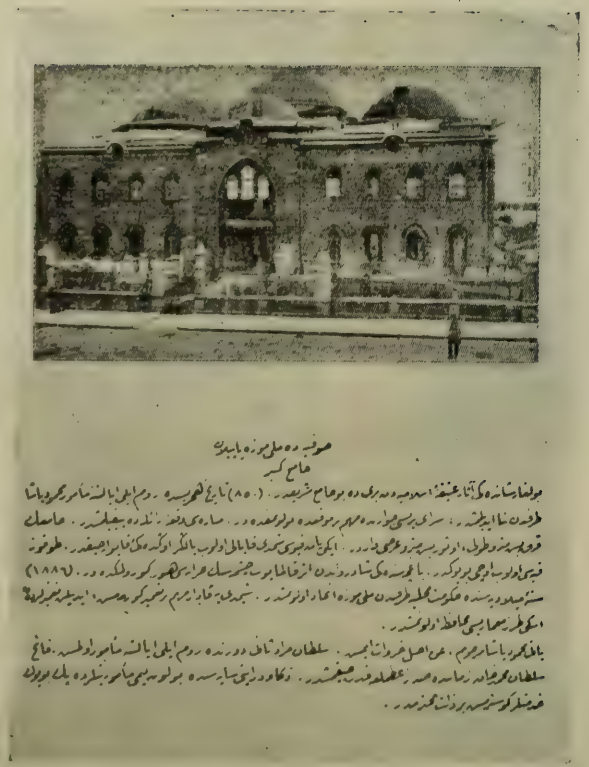

Couverture de cahier des écoles musulmanes de Bulgarie.

Mosquée Tatare, à Bourgas.

École primaire, à Slivno.

Tableau indiquant le nombre des écoles primaires musulmanes, de leur corps enseignant, de leurs élèves et dépenses dans les villes et les villages pendant l'année scolaire 1903-1904.

NATIONALITÉS		NOMBRE										SOMMES DÉPENSÉES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE pour l'entretien des écoles. Traitements des instituteurs et autres dépenses.
		DES ÉCOLES				DU CORPS ENSEIGNANT			DES ÉLÈVES			
		de garçons	de filles	Mixtes	TOTAL	Instituteurs	Institutrices	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	francs.
Turque	Écoles urbaines.	17	12	77	106	153	34	187	4.070	3.257	7.327	90.001
	— rurales.	27	22	1.051	1.100	1.133	33	1.166	28.294	24.207	52.501	172.331
Tatare	— urbaines.	2	2	6	10	14	1	15	431	392	823	4.090
	— rurales.	1	1	43	45	48	»	48	1.054	975	2.029	11.037
Pomak	— urbaines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— rurales.	1	»	30	31	40	»	40	1.128	569	1.697	5.501
Tzigane	— urbaines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— rurales.	»	»	1	1	1	»	1	43	2	45	120
TOTAL		48	37	1.208	1.293	1.389	68	1.457	35.020	29.402	64.422	283.080

6 petites mosquées dans lesquelles on fait des prières, malgré que 4 de ces mosquées ne soient pas en bon état.

Écoles musulmanes. — Il y a 15 écoles « Ruchdié » (préparatoires) en Bulgarie et 6 dans la Roumélie orientale. Elles sont organisées à peu près comme celles qui se trouvent en Turquie et ont de 3 à 4 classes.

Elles sont administrées par des *conseils spéciaux*, élus par les communautés musulmanes respectives.

Les frais de leur entretien sont couverts par les revenus des vakoufs et par les subsides alloués par la principauté. En outre, une partie du personnel enseignant de quelques-unes de ces écoles est nommée et payée par le Gouvernement impérial de Turquie. On y enseigne comme langues le turc, le français et le bulgare.

A Philippopoli, Roustchouk et dans les principales villes, il y a des écoles de filles à 3 classes. Il existe aussi dans chaque ville habitée par des Musulmans de 1 à 4 écoles primaires [Méktéb-i-Ibtidaïyé], organisées d'après le nouveau système [ousoul-i-djédid]. Dans les communes rurales, il y a peu d'écoles primaires pareilles ; la plupart en sont encore au vieux système (écoles de village).

Il y avait en Bulgarie et dans la Roumélie orientale 1.293 écoles primaires musulmanes avec 64.422 élèves, en 1904. Les frais d'entretien de ces écoles, qui s'élèvent à 283.080 francs, sont couverts de la façon suivante : 23.829 par les subventions de l'État bulgare et le reste par les communautés musulmanes et par les vakoufs.

Voici le tableau indiquant le nombre des écoles primaires.

Presse musulmane. — Par suite du nouveau règlement de presse en Bulgarie, la plupart des journaux turcs ont dû cesser de paraître.

MOHAMMED DJINGUIZ.

La Kalaa des Beni-Hammad, Capitale Berbère de l'Algérie au onzième siècle. Fouilles exécutées en 1908 par le Général de Beylié.

La Kalaa des Beni-Hammad, qui a joué le rôle de Capitale de l'Afrique du Nord pendant tout le onzième siècle de notre ère, est située à 31 kilomètres au sud de la station de Bordj Bou Arreridj (département de Constantine), sur le versant sud du Djebel Maadid, à la limite nord des immenses plaines de la Hodna. Elle a été fondée en 1097 par Hammad, de la grande tribu berbère des Sanhadja, qui en fit la capitale du Magreb central, c'est-à-dire de la partie nord des départements actuels de Constantine, d'Alger et d'Oran. Ce dernier département n'entrait dans la composition de l'empire hammadifien que par sa frontière Est.

El Mansour, l'un des successeurs de Hammad, abandonna la Kalaa en 1090, pour éviter les déprédations continuelles des Arabes de la Hodna, et transporta le siège de son gouvernement à Bougie. Les palais de la Kalaa cessèrent donc d'être entretenus ou tout au moins d'être remaniés, à partir de cette date, et comme en 1149 le dernier sultan hammadite, Yahia, en enleva systématiquement tous les matériaux de valeur pour les utiliser à Bougie, que d'autre part la ville fut entièrement détruite en 1052 par les Almohades, on peut affirmer sans crainte de se tromper que les vestiges actuels des édifices officiels de la Kalaa constituent des documents archéologiques absolument certains de la deuxième moitié du onzième siècle de notre ère. Or cette période de l'Art architectural musulman est encore fort peu connue, particulièrement en Afrique.

Les ruines encore debout, à la Kalaa, sont au nombre de trois :

a) Le palais du Fanar ou du Menar, qui servait autrefois de tour à signaux ;

b) La mosquée, dont il ne reste que le minaret;

c) Le palais du gouvernement ou Dar el Bahar, dont il ne subsiste que les fondations.

La ville, qui s'élevait sur un plateau de 1.400 mètres d'altitude, avait un diamètre de 1.500 à 1.600 mètres de diamètre. Elle était entourée d'une enceinte fortifiée. Aujourd'hui il ne subsiste plus aucune trace apparente d'habitation : l'emplacement de la Kalaa est entièrement recouvert de champs d'orge.

M. Feraud, dans son histoire des villes de la province de Constantine (1870-1871) (*Recueil de la Société archéologique de Constantine* t. XV, et Marquesse, dans la *Revue Algérienne* (1886), signalèrent à l'attention du monde savant l'intérêt que présentaient, au point de vue archéologique, les ruines de la Kalaa des Beni-Hammad, mais ce fut Blanchet qui eut le premier l'idée de faire des fouilles sur l'emplacement de la célèbre cité berbère ; celles-ci durèrent une dizaine de jours seulement. Elles firent l'objet, de la part de M. Blanchet, d'une intéressante lecture à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le 20 août 1897. M. Robert, Administrateur de la Commune mixte de Maadid, a publié depuis une bonne étude sur le même sujet. Enfin en 1908, sur le conseil de M. Saladin, l'architecte orientaliste bien connu, et avec l'appui moral de la Société des fouilles archéologiques, le général de Beylié se décidait à reprendre les travaux de Blanchet et à déblayer complètement les ruines du Fanar et du Dar el Bahar. M. Robert lui procura très aimablement outils et travailleurs, et M. Marçais, professeur à la Medersa de Constantine, voulut bien lui prêter son concours utile et désintéressé.

Les fouilles, qui durèrent 50 jours avec 80 ouvriers, donnèrent les résultats suivants :

1° Le Palais du Fanar, ou tour du signal, est un édifice de forme carrée de 22 mètres de côté ; il ne comprend qu'un rez-de-chaussée et un sous-sol n'ayant l'un et l'autre qu'une seule pièce; la salle du sous-sol est voûtée ; elle servait de prison ou de magasin. Elle s'ouvre sur l'extérieur par une poterne. La salle du rez-de-chaussée est en forme de croix, elle était recouverte d'une coupole octogonale. Un chemin de ronde de 1 m. 50 de large partant du sous-sol, faisait le tour de chaque étage et montait en pente douce jusqu'à la plate-forme, aujourd'hui disparue.

La tour, y compris la prison-magasin, pouvait avoir, du côté de la campagne, une hauteur de 12 mètres au-dessus du sol.

L'extérieur était orné de cannelures et de niches à la mode mésopotamienne ; celles-ci se terminaient au sommet par des coquilles avec nids d'abeille. Le général de Beylié eut l'heureuse chance de retrouver une de ces coquilles. C'est la première fois qu'un ornement de ce genre se rencontre dans l'art musulman du onzième siècle. Le plus ancien exemple connu, non pas de nids d'abeilles, mais simplement d'encorbellements ayant précédé les nids d'abeilles, est de 1125 et se trouve à la mosquée d'El Aḥmar au Caire.

A l'intérieur, dans les débris de la salle à coupole, le général de Beylié a rencontré des fragments de faïences à reflets métalliques ayant appartenu à des revêtements ou à des dallages. Il était admis jusqu'ici

que les faïences à reflets métalliques de l'Afrique du Nord et de l'Espagne n'étaient pas antérieures au treizième siècle de notre ère. Il conviendra désormais de reculer cette date en ce qui concerne l'Algérie.

2° La Mosquée a déjà été l'objet d'études assez complètes de la part de Blanchet. Le minaret est carré. Il a encore conservé quelques ornements de faïence sur sa façade. Il a 25 mètres de hauteur et 6 mètres de côté à la base. Une vaste Maksoura en maçonnerie isolait le Mihrab.

3° Le Dar el Bahar (palais de la mer), ou palais du gouvernement, avait 140 mètres de long sur 50 de large. Il était rectangulaire ; il n'en reste que les fondations. L'entrée principale se trouvait à l'Est. On rencontrait d'abord un bâtiment affecté probablement aux bureaux de la chancellerie, puis une grande cour à portiques, puis un bâtiment avec salles à coupoles, pour les audiences officielles, puis une cour et un dernier bâtiment avec caves, affecté aux magasins et aux prisons. Les appartements de l'Émir était juxtaposés au grand côté du palais officiel et communiquaient avec lui par deux portes ornées de stucs sculptés et peints. La surface de ces appartements étaient à peu près égale à celle du Dar el Bahar. Le général de Beylié a déblayé les bains avec leur hypocauste, des citernes et a amorcé le mur d'enceinte qui englobait aussi les jardins. Les habitations de ce second palais étaient de construction médiocre, les murs des chambres dégagées étant peu épais et parfois en pisé. Il y aurait intérêt toutefois à continuer les travaux.

Les fouilles du Dar el Bahar ont donné des chapiteaux de style Byzantin Mauresque, des sculptures de style Fatimite, de nombreux débris de poteries vernissées, avec ornementation Persane, enfin des stalactites de faïence, antérieures d'une centaine d'années aux premières stalactites connues. Le caractère de ces documents est franchement asiatique.

Contrairement à l'opinion émise par Blanchet, on ne trouve aucune trace d'influence italienne, soit dans les dispositions architecturales, soit dans l'ornementation.

Un peu en dehors de la ville, le général de Beylié a mis à jour une belle mosaïque romaine, représentant le triomphe d'Amphitrite.

Le général de Beylié a donné aux musées d'Alger et de Constantine le produit de ses fouilles. Il a réservé les doubles les plus intéressants pour le Musée des arts décoratifs, où ils se trouvent actuellement.

Il compte publier avant la fin de cette année une étude détaillée sur la Kalaa, avec des plans et de nombreuses photographies.

Le Chérif Moulay Ahmed ben Mohammed ben Abdallah Er Risouni El Younesi El Alami El Idrisi El Hasani.

Généralement connu sous le nom de *Er Risouli*, ce personnage est certainement celui qui a le plus fait parler de lui dans le Maroc diplomatique pendant ces dernières années.

Moulay Ahmed est incontestablement Chérif, c'est-à-dire descendant authentique du Prophète, comme les Chorfa d'Ouezzan, comme les Kittanyin, comme les Filala, auxquels appartiennent les sultans qui règnent au Maroc depuis trois siècles, comme tant d'autres.

Les Chorfa sont très nombreux au Maroc, surtout dans la tribu montagnarde des Beni Arous, au Djebel Alem, où est enterré le grand cheikh çoufi devenu le patron, presque le prophète du Nord Marocain, Moulay Abdessalam ben Mechich, descendant de Sidi Mohammed ben Idris.

Le premier ancêtre de la branche des Chorfa Risounyin, Sidi Younès, était le frère de Sidi Mechich, l'oncle par conséquent de Moulay Abdessalam, et de Sidi Yamlah, l'ancêtre des Chorfa d'Ouezzan.

L'illustration de cette famille date de Sidi Mohammed ben Ali Er Risouni (1), le onzième descendant de Sidi Younès. Sidi Mohammed ben Ali vivait au dixième siècle de l'hégire (XVIe J.-C.) et prit part à la bataille de l'Oued El Mkhazen contre les Portugais.

Il laissa, d'après Ibn Rahmoun (2), onze enfants (Moulay Ahmed Er Risouli prétend qu'il en a laissé douze). Ces onze ou douze enfants furent les souches des différentes branches des Oulad Ber Risoun dont quelques-unes sont éteintes aujourd'hui, mais dont les autres ont laissé de nombreux descendants. Le plus célèbre était Sidi Abdessalam ben Ali ben Risoul, qui habitait Tétouan, où il est mort il y a quelques années et où il est enterré avec son père dans leur Zaouïa. Sidi Abdes-

(1) Sid Mohammed ben Ali était disciple de Sidi Abdallah bel Hosaïn de Tameçlouht, qui était disciple lui-même de Sidi Abdallah Er R'azaouany.

Il faut remarquer que le cheikh de Moulay Abdallah Chérif, premier chérif d'Ouezzan, était disciple de Sidi Ali ben Ahmed de Çarçar, qui avait pour cheikh Sidi Aïsa Bel Hasan El Meçbahi, disciple de Sidi Abdallah Er R'azaouany.

(2) Ibn-Rahmoun, traduction Salmon. *Archives marocaines*, Tome III, n° II, page 193.

salam avait épousé une Algérienne des Oulad Ed Djyar. Son frère Sidi Mohammed ben Ali est enterré à Tanger, près de la Qaçba (1).

Un des ancêtres de Moulay Ahmed a quitté la tribu des Beni Arous à une époque qu'il n'a pas été possible de déterminer, pour s'établir chez les Beni Saïd ; son grand-père Sidi Abdallah est venu s'établir au village de Zinat, dans le Fahç (2), à 15 kilomètres environ de Tanger. C'est là qu'est né Moulay Ahmed et qu'il a grandi.

Taleb, comme la plupart des membres de sa famille, il a l'instruction assez élémentaire des tolba, qui consiste à savoir le Qoran par cœur, à savoir lire et écrire, et à avoir quelques notions de droit musulman.

Par quel concours de circonstances, ce descendant d'une des branches les plus pauvres et les plus ignorées des Oulad Ber Risoun, rompant avec les traditions de correction et de modestie de sa famille, est-il devenu un des irréguliers les plus bruyants du Maroc contemporain ?

Il est certain que, lorsqu'il y a une quinzaine d'années le jeune chérif s'amusait, avec quelques compagnons de son âge, à couper un peu les routes et à voler le bétail des villages de la plaine, ce qui est le passe-temps favori de tous les montagnards, il n'agissait pas en vertu d'un plan tracé à l'avance et ne manifestait aucun ambitieux projet.

Arrêté par les autorités de Tanger, Moulay Ahmed fut envoyé en prison dans l'île de Mogador, où il resta cinq ou six ans. Il fut remis en liberté, grâce à l'intervention des membres de sa famille et de quelques hauts personnages, parmi lesquels le Représentant du Sultan à Tanger, El Hadj Mohammed ben El Arbi El Torrès, originaire de Tétouan, et qui avait été le serviteur et l'ami de Sidi Abdessalam Ber Risoul.

Moulay Ahmed rentra dans son village, grandi du prestige de quelques années passées en prison, et qui lui conféraient une sorte de brevet de virilité. La prison, en effet, n'est pas déshonorante au Maroc, l'arbitraire du Gouvernement y exposant tout le monde sans distinction.

Pendant les longs mois que le Chérif avait passés dans l'île de Mogador, les fers aux pieds, la chaîne au cou, il avait eu des relations avec ses compagnons d'infortune qui appartenaient à toutes les classes de

(1) Voir *Archives marocaines*, vol. II, n° 1. « Les Marabouts de Tanger », par G. Salmon, page 121.

(2) Le Fahç est la tribu que l'on trouve en sortant de Tanger, au sud, et qui s'étend jusqu'à la Gharbia, c'est-à-dire jusqu'à 20 kilomètres environ. La Gharbia s'étend jusqu'aux Azibs des Beni Arous à l'Est, au Sud jusqu'à la tribu du Khlot, au Sud-Ouest jusqu'au Sahel, à l'Ouest jusqu'à l'Océan.

la Société Marocaine et à toutes les régions du pays ; il avait pu se rendre compte que le tort qu'il avait eu et qu'il expiait ne consistait pas effectivement dans les quelques peccadilles qu'on lui reprochait, mais dans la maladresse de s'être laissé arrêter et de n'avoir pas su prendre ses précautions. Il comprit qu'en agissant sur une petite échelle, les risques étaient plus considérables et les bénéfices moindres ; que d'ailleurs en agissant grandement, au lieu de demeurer un voleur obscur, il devenait un chef de parti, une force avec laquelle on serait obligé de compter et de traiter.

En sortant de prison, Moulay Ahmed commença par régler quelques comptes avec ceux qui avaient profité de son emprisonnement pour s'emparer de ses biens ou pour manquer d'égards aux siens. Ce furent de véritables exécutions faites avec énergie et parfois avec cruauté, qui donnèrent au nom de « Er Risouli » un prestige terrifiant. Sa réputation était faite et il ne tarda pas à réunir un certain nombre de partisans.

Cependant il paraît hors de doute que Moulay Ahmed serait resté un bandit ordinaire, que l'on n'aurait pas tardé à arrêter une seconde fois, si, par un hasard heureux pour lui, la présence d'un épouvantail dans les environs de Tanger, pour empêcher la poussée européenne de devenir une pénétration, n'avait pas été nécessaire à la politique du Makhzen et à toutes les politiques obstructionnistes du Maroc. Peut-être même cet épouvantail était-il jugé nécessaire également par ceux qui affectaient d'y croire, afin de pouvoir eux-mêmes venir le renverser.

Cela ne veut pas dire que Er Risouli ne fût pas un danger pour les passants et pour les habitants paisibles des tribus du Fahç et de la Gharbia, mais le danger aurait pu être utilement combattu par les mesures de police les plus élémentaires et à la portée du Gouvernement Marocain, malgré sa réelle désorganisation. Au lieu de cela, le Makhzen grossissant à plaisir le danger causé par la présence de Er Risouli, qui lui avait été signalé par les Représentants des Puissances dans des termes sans doute exagérés eux-mêmes, envoya contre lui une *mehalla*, un petit corps d'armée formé d'infanterie régulière (askers), de contingents de cavalerie des Beni Hassen, du Gharb et du Khlot, avec de l'artillerie, le tout sous le haut commandement d'un oncle du Sultan, Moulay Boubeker.

Ce déploiement considérable de forces élevait Er Risouli à la hauteur d'un chef de parti, et le bruit habilement répandu que cette expédition était faite contre lui pour satisfaire les puissances européennes, tendait à le transformer en champion de l'Islam et à augmenter sa popularité et son influence.

Au mois de juin 1903, un matin au point du jour, l'armée de Moulay Boubeker, campée à Segdella, sur la rive gauche de l'Oued M'harhar, à une douzaine de kilomètres de Tanger et à peu de distance de Zinat, se mit en route pour attaquer ce village et pour surprendre Er Risouli. Moulay Boubeker lui-même restait au camp avec l'artillerie et un fort contingent de cavalerie pour le garder.

Après une fusillade assez vive, les troupes rentraient au camp vers 10 heures du matin, ramenant triomphalement, au bout d'une baïonnette, la tête d'un pauvre idiot trouvé dans la djama de Zinat, et six prisonniers. Le village avait été pillé par les troupes, mais il était pauvre et le butin n'était pas considérable. Quant à Er Risouli lui-même, il s'était facilement échappé dans la montagne. L'attaque d'ailleurs, quoique bruyante, n'avait pas été générale de la part des troupes envoyées. Seuls les askers et quelques cavaliers des Beni Hassen avaient donné. En voyant revenir au camp les beaux cavaliers des Beni Malek et des Sefian, au pas, comme ils étaient partis, sans trace de sueur ni de coups d'éperon, on comprenait aisément que toute cette cavalerie n'avait pas chargé et que, défilée dans un pli du terrain, son rôle avait surtout consisté à surveiller le camp de façon à pouvoir défendre Moulay Boubeker au cas d'un retour offensif des bandes montagnardes que l'on supposait avec Er Risouli.

Zinat est une colline rocheuse isolée dans la plaine et qu'il eût été très facile, avec les troupes dont disposait Moulay Boubeker, d'entourer complètement de façon à couper la route à Er Risouli. On a toujours eu le soin, en juin 1903 comme en janvier 1907, de n'attaquer que par un seul côté, de façon à permettre au Chérif de s'enfuir.

L'attaque contre Zinat n'aurait eu d'autre résultat que de mettre en uite Er Risouli, si le correspondant du *Times* à Tanger, M. Walter Harris, entraîné par le désir de se rendre exactement compte des événements, n'était tombé au milieu des partisans du Chérif, qui s'emparèrent de lui.

Cette capture non seulement fut une bonne aubaine pour Er Risouli, mais elle lui révéla le moyen de sortir d'une situation difficile, et même désespérée, et il sut en user dans l'avenir.

M. Harris fut libéré moyennant une petite rançon et la mise en liberté des gens de Risouli faits prisonniers.

En 1904, traqué de nouveau par les troupes chérifiennes, Er Risouli résolut de frapper un grand coup pour se donner de l'air. Très au courant de ce qui se passait à Tanger, il put, une nuit, avec quelques hommes, passer entre les troupes du Sultan et la ville et aller enlever, dans sa maison de campagne au *Djebel-el-Kebir*, à quelques kilomètres de Tanger, un riche Américain, M. Perdicaris, et son beau-fils,

M. Cromwell Warley. L'affaire fit beaucoup de bruit et il serait superflu d'en rapporter de nouveau les détails. Après de longues négociations, MM. Perdicaris et Warley furent relâchés, moyennant le paiement d'une somme assez importante, la mise en liberté des gens de Risouli, le départ de la mehalla envoyée contre lui, et la révocation du pacha de Tanger, Si Abdessalam ben Abdeççadoq. La protection américaine fut même donnée à un cousin du Chérif qui s'était activement employé aux négociations, sous la direction de Sid El Hadj Mohammed Et Torrès, représentant à Tanger de S. M. Chérifienne.

Cette fois, la terreur était définitivement établie dans les environs de Tanger, et les Européens, chaque jour plus nombreux, étaient absolument bloqués dans la capitale diplomatique du Maroc. Sid El Hadj Mohammed Et Torrès profitait même de cet état de choses pour déclarer à M. Saint-René Taillandier, au moment de son départ pour Fès, au commencement de 1905, qu'il ne pouvait pas répondre de sa sécurité entre Tanger et El Khlot. Fidèle aux errements de Moulay El Hasan, en les exagérant encore, ce vieux serviteur du Makhzen n'hésitait pas à déclarer le Sultan impuissant à protéger l'ambassadeur qui allait à Fès pour proposer des réformes. L'ambassade alla par mer jusqu'à Larache, d'où elle gagna Fès sans encombre. Au retour de M. Saint-René Taillandier, personne ne s'opposa à son passage par terre jusqu'à Tanger ; tous les dangers paraissaient conjurés.

Le représentant du Sultan avait d'ailleurs, dans l'intervalle, pu répondre de la sécurité du comte de Tattenbach, ministre d'Allemagne, et de M. Lowther, ministre d'Angleterre, qui tous deux avaient passé par terre. Il est vrai qu'une mehalla commandée par Si Abdelkerim Ould Ba Mohammed Chergui, qui depuis a reçu l'Aigle rouge, avait officiellement rouvert la route de Tanger. Un retard inexplicable avait retenu cette mehalla au sud d'El Qçar jusqu'au débarquement du ministre de France à Larache.

Après être resté quelque temps à El Qçar, Si Abdelkerim était allé à Sidi El Yamani, puis à Er Refaïf. Il devait, dit-on, chercher à attirer Er Risouli dans un piège. Il serait intéressant de savoir ce qui a été dit dans les nombreux entretiens du Chérif avec le chef de la mehalla. Quoi qu'il en soit, Si Ould Ba Mohammed chercha à tromper Er Risouli, mais la méfiance tenace de ce dernier triompha de toutes les tentatives. Il accepta la nomination de Qaïd du Fahç, mais refusa positivement de quitter la défensive et administra sa tribu sans quitter la maison qu'il avait fait bâtir à Zinat.

Petit à petit, la mehalla d'Ould Ba Mohammed se réduisit à quelques centaines d'hommes campés à Aïn Dahlis. Lui-même avait regagné Fès.

A partir de ce moment, c'est-à-dire vers le commencement de 1906, l'épopée de Er Risouli entra dans la période de l'invraisemblance et du fabuleux. Que s'est-il réellement passé, quels ont été les rôles et les responsabilités de tous les auteurs de cette comédie, il sera toujours impossible de le savoir. Ce qui est certain, c'est que Er Risouli, gouverneur régulier du Fahç, c'est-à-dire d'une tribu *guich* (1), prétendait exercer et exerçait effectivement son autorité jusqu'aux murs de Tanger ; or, depuis longtemps, Tanger s'est étendu en dehors des murs : presque toutes les légations, la plupart des Européens, et un grand nombre de Juifs qui habitent dans cette ville nouvelle autour des murs de l'ancien Tanger, se trouvaient donc de fait dans le gouvernement de Risouli. Celui-ci, toujours méfiant, continuait à se tenir à Zinat hors des atteintes du Gouvernement dont il était fonctionnaire, et avait nommé comme khalifa, pour administrer en son nom les abords de la ville, un ancien palefrenier, devenu marchand de poules, nommé Ben Mançour et originaire du Gharb. Cet individu, avec l'aide d'une cinquantaine tout au plus de montagnards, a tenu pendant plusieurs mois dans la terreur la ville de Tanger, qui compte une quarantaine de mille âmes. Installé dans une sorte de petit poste au milieu du grand Souq de Tanger, entre la légation de France et la légation allemande, il faisait la loi, arrêtait les gens à tort et à travers, frappait des contributions, intervenait dans tous les conflits, même dans les affaires de propriétés, et tout le monde, y compris les légations et les

(1) *Guich :* Les tribus *guich* ou *makhzen* sont celles qui ont toujours un certain nombre de leurs membres en service actif, soit à la Cour, soit auprès d'un gouverneur important, comme celui de Tanger. Les hommes d'une tribu *guich* peuvent toujours être appelés en dehors des époques de *harka*. La harka est, au contraire, l'appel des contingents des tribus *naïba*, c'est-à-dire des tribus qui ne sont rattachées au Makhzen par aucun service régulier. Les tribus *guich* occupent, sans payer aucune redevance, les terres qui leur sont données par le Sultan en compensation du service fait par certains de leurs membres. Les tribus *naïba* au contraire paient pour les terres qu'elles occupent un droit appelé *naïba*, d'où leur nom, c'est-à-dire un droit de remplacement parce qu'elles sont remplacées dans le service du Makhzen par les tribus *guich*.

Le guich des environs de Tanger qui occupe le Fahç est en grande partie composé des descendants des Rifains qui ont occupé Tanger lors du départ des Anglais en 1095 de l'Hégire (1684 J.-C.). Son rôle consistait surtout à couvrir Tanger contre les incursions des montagnards.

La Gharbia est surtout habitée par des gens du Doukkala qui y ont été transportés comme *idala* (gardiens de frontière ou de marches). Cette idala était chargée de garder la route de Fès à l'époque de l'occupation de Tanger par les Chrétiens. Elle était formée de gens du Doukkala émigrés (mouhadjirin) de leur pays à l'époque de l'occupation de Mazagan par les Portugais.

représentants du Sultan lui-même, cédait devant ces prétoriens de bas étage. Il est hors de doute que le moindre effort du Makhzen eût suffi pour mettre un terme à cette situation, qui ridiculisait toute la diplomatie et toutes les colonies européennes de Tanger. Cet effort ne fut même pas tenté et l'insolence de Ben Mançour et de ses sbires augmentait chaque jour, devant une impunité qu'ils ne comprenaient certainement pas eux-mêmes. Une complicité tacite entre le Makhzen et Er Risouli pour rendre, d'une part, l'existence à Tanger insupportable aux Européens et, d'autre part, pour retarder le plus possible la mise en pratique de l'Acte d'Algésiras était évidente. Sans doute le Makhzen n'avait pas inventé Er Risouli, mais il s'en servait.

La présence dans la rade de Tanger de navires de guerre français et espagnols ne constituait qu'une manifestation absolument platonique, dont Er Risouli se souciait peu. Enfermé dans sa maison de Zinat, dont l'imagination des habitants de Tanger, excitée par la terreur, avait fait une forteresse, Moulay Ahmed faisait sentir d'autant plus durement sa tyrannie que, se renfermant dans le système diplomatique de « la tour d'ivoire », les légations de Tanger ne cherchèrent jamais à avoir un contact qu'elles considéraient comme indigne d'elles et préféraient accepter les affronts que leur faisait subir Ben Mançour plutôt que d'admettre l'existence de Er Risouli, investi cependant par son souverain de pouvoirs réguliers. Ben Mançour profitait naturellement de cette situation et ses abus devinrent tellement insupportables qu'une démarche collective du corps diplomatique fut faite auprès du Sultan, laissant entendre que si le Makhzen ne débarrassait pas Tanger de Er Risouli, un débarquement pouvait être à craindre.

La Cour comprit que la plaisanterie avait assez duré et qu'il fallait agir. Assez rapidement, un corps d'armée de quelques milliers d'hommes fut envoyé à Tanger sous le commandement de Si Mohammed El Guebbas, ministre de la Guerre.

Il semble que Er Risouli était convaincu que cette petite armée non seulement n'était pas envoyée contre lui, mais au contraire devait s'opposer, le cas échéant, au débarquement des troupes européennes : il est à peu près certain en effet que si le débarquement avait eu lieu, les troupes chérifiennes, les gens de Risouli et les habitants des tribus voisines se seraient réunis pour l'empêcher.

Quoi qu'il en soit, le Chérif resta dans sa maison de Zinat, d'où il voyait fort bien à une petite distance le développement assez imposant du camp du ministre de la Guerre.

Ben Mançour, délogé de son poste du Souq et sur le point d'être arrêté, rejeta sur son maître toute la responsabilité de ses actes et l'abandonna sans une hésitation.

Enfin, dans les premiers jours de janvier 1907, Zinat fut attaqué, pris, pillé et démoli. Mais encore une fois, Er Risouli put s'enfuir et gagner la montagne. L'armée chérifienne l'y poursuivit inutilement ; le Chérif se réfugia d'abord chez les Beni Arous à Tacerout, puis à la Zaouïa de Sidi Yousef El Tlidi chez les Akhemas. Des négociations furent entamées entre la Cour et lui, par l'intermédiaire du Qaïd Sir Harry Mac Lean. On sait que Moulay Ahmed, pour prendre l'avantage dans des pourparlers qui pouvaient s'éterniser, sut attirer le Qaïd Mac Lean en dehors de la zone où il était inviolable et le fit prisonnier. Cela se passait le 1er juillet 1907. Deux mehallas marchèrent contre Er Risouli : celle du Qaïd Mohammed ben Boucheta Bel Baghdadi, qui s'avança chez les Akhemas, dont il pilla plusieurs villages, et celle du Chérif Sidi Abdessalam El Mr'ani, qui, partie d'El Qçar, prenait les Akhemas par le sud-ouest. Ce dernier corps d'armée, ayant été abandonné par ses auxiliaires des tribus montagnardes, fut battu et parvint à grand' peine à regagner El Qçar. Les événements de Casablanca et la proclamation à Marrakech de Moulay Abdelhafid vinrent arrêter l'expédition contre Er Risouli. Les troupes furent rappelées à Fès et la Légation d'Angleterre entama directement des négociations avec Er Risouli pour obtenir la liberté de Sir Harry Mac Lean.

Ces négociations furent longues et laborieuses. Les exigences du Chérif restèrent longtemps inacceptables. On arriva enfin, vers la fin de janvier 1908, à s'entendre, aux conditions suivantes :

Moulay Ahmed Er Risouli était reconnu comme protégé anglais ;

Une somme de 20.000 livres lui était accordée pour la rançon, dont 5.000 livres devaient être payées comptant, les 15.000 autres en dix ans pendant lesquels l'intérêt serait payé au Chérif;

Enfin, tous les partisans de Risouli emprisonnés à Fès, à Larache et à Tanger, étaient mis en liberté.

Dans la nuit du 6 au 7 février 1908, le Qaïd Mac Lean était amené au Chargé d'affaires d'Angleterre par Er Risouli lui-même, qui repartait immédiatement.

Il y a peu de temps, Moulay Ahmed Er Risouli est revenu à Tanger, où il a passé quelques jours. Pour la première fois, depuis de longues années, le Chérif, couvert enfin de la protection européenne, secret objet de son désir, osait pénétrer dans une région soumise à l'autorité du Makhzen. Il alla visiter son ancien ennemi le Ministre de la guerre, se réconcilia avec lui, et se montra d'abord un des plus dévoués défenseurs de la cause du Sultan légitime, Moulay Abdelaziz.

Cela a été une désillusion pour les rares privilégiés qui ont été reçus par

Moulay Ahmed que de constater sa réelle vulgarité. On avait tant parlé du Chérif chevelu, de son regard d'aigle, de son port imposant, que, tout en faisant le compte des exagérations inévitables, on était un peu en droit de s'attendre à trouver une personnalité en ce descendant authentique du Prophète.

Moulay Ahmed a le type très répandu du *taleb djebeli*, du lettré de la montagne. De taille moyenne, il est très corpulent; la tête posée sur un cou trop court est franchement commune ;la figure est plate, le teint un peu jaune; les yeux noirs, petits, sont très enfoncés sous l'orbite; le sourcil noir et droit est très rapproché de l'œil ; le nez est droit, mais sans noblesse ; la bouche, bien meublée, est mauvaise ; la face trop large est encore élargie par une barbe noire assez inculte ; la main est épaisse, le geste lourd, la voix commune et rauque ; l'ensemble n'a ni grandeur ni charme.

La grande préoccupation du Chérif semble être de persuader son auditeur qu'il a été très calomnié ; qu'il avait les meilleures intentions, qu'on ne l'a pas compris et que si quelquefois il a dû commettre des actes extra-légaux, comme des enlèvements de Chrétiens, par exemple, c'est qu'il y a été absolument forcé par les circonstances, et que ce moyen seul lui restait pour se tirer d'affaire et pour établir son existence sur des bases solides et durables.

En résumé, l'impression que l'on emporte d'une conversation un peu prolongée, avec Moulay Ahmed Er Risouli, c'est que jamais cet homme n'a pensé, au cours de sa carrière antérieure, à être le champion de l'Islam ni le héros de l'Indépendance Marocaine. Doué d'une certaine énergie au service d'un grand sens pratique, il a été porté par des circonstances sur lesquelles il ne comptait pas à une situation qu'il ne recherchait pas, grandi par l'exagération dont il a été l'objet, tant en mal qu'en bien, il a profité de cette exagération et a paru surtout redoutabie grâce aux moyens tout à fait disproportionnés avec son importance réelle, que l'on a employés pour le combattre.

Sa grande force a été, au milieu de toutes les péripéties de ses aventures, de ne jamais perdre de vue les deux seuls objets de son désir : l'argent et la sécurité. Tel est d'ailleurs le désir de la plupart des hommes en général et de tous les Marocains en particulier. Ce n'est pas tant la différence du but poursuivi qui fait que tous les hommes ne se ressemblent pas, mais leur plus ou moins grande force de volonté pour atteindre ce but et les difficultés plus ou moins grandes dont les circonstances sèment leur chemin.

E. Michaux-Bellaire.

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

MAROC

Les Industries d'Ouezzan.

La principale industrie d'Ouezzan est le travail de la laine. La plupart des femmes de la ville, y compris les Chérifas, lavent, peignent et filent la laine. Cette laine filée en trames (*et toma*) et en fils (*el kyam*) est ensuite tissée à Ouezzan également, où se trouvent un grand nombre de tisserands. Les tissus de laine de Ouezzan sont réputés, surtout ceux appelés *bou hobba* et *m'harbla*, tissus assez épais et formant des grains, d'où leur nom, et les autres dits *mselsa* en laine unie, et enfin les *sous-dis*, tissus fins et transparents dont la trame et la chaîne sont en *kyam*. On y fait aussi des étoffes de laine brunes et presque noires. Ces étoffes sont faites avec les laines de couleurs naturelles et ne sont pas teintes, contrairement aux étoffes du même genre faites à Tétouan, à Tanger et à Fès. Depuis quelques années, on fait également à Ouezzan un tissu mélangé noir et blanc qui s'appelle *el mzeguella*, qui autrefois ne se faisait qu'à Marrakech.

Toutes les autres industries exercées généralement dans les villes du Maroc se trouvent à Ouezzan : il y a des tanneries à Bir Bou Kechrad, des cordonniers, des fabricants de lames de sabres et poignards, des armuriers qui commencent à savoir réparer les armes européennes. Il y avait autrefois un fabricant de réchauds, de bouilloires et de cafetières en cuivre jaune et rouge qui jouissait d'une grande réputation, et dont les travaux étaient recherchés jusqu'à Fès par les gens du Makhzen. Il est mort il y a quelques années et sa fille qui était son élève, a continué sa fabrication.

On cultive dans les environs d'Ouezzan beaucoup de tabac et de kif.

Le kif et le tabac en feuilles alimentent la consommation des régies d'El Qçar, de Larache, de Tanger et de Tétouan, et sont même expédiés à celles de Fès et de Rabat. Ce commerce donne lieu naturellement à beaucoup de fraudes. De plus, Ouezzan a une spécialité pour la fabrication du tabac à priser, dont on fait au Maroc une grande consommation. Le tabac à priser d'Ouezzan est réputé dans tout le Maroc et se vend un prix assez élevé. Enfin, on fabrique à Ouezzan beaucoup de poudre, comme dans tous les pays de montagnes. Les fabriques de poudre à Ouezzan se trouvent à une petite distance des habitations pour éviter les accidents en cas d'explosion. Une fabrique se trouve entre El Qechryin et Ouezzan, à Er Remel, à un endroit appelé *Ez Zeïtoun Derouich*, une autre au nord de El R'arsat Es Soultan, la troisième sur la route de Bouhalal, au-dessus de la ville. La fabrication se fait à l'aide d'un grand mortier de pierre, dans lequel on pile, avec un pilon de bois, un mélange, dans certaines proportions établies, de salpêtre, de terreau et de charbon de lentisque (drou). On peut remarquer en passant que le commerce du soufre est un monopole du Makhzen, que le salpêtre est un article de contrebande et que, malgré cela, il en pénètre au Maroc des quantités suffisantes pour entretenir des fabriques de poudre dans toutes les tribus de montagnes. Le prix de la poudre indigène varie, suivant qu'elle est plus ou moins demandée, de 2 à 5 pesetas la livre de 500 grammes.

La fabrication de l'huile est également une des industries d'Ouezzan et l'on trouve un certain nombre de pressoirs dans les jardins d'oliviers qui entourent la ville. Il n'y a pas à Ouezzan de moulins à blé autres que les moulins à bras qui se trouvent dans les maisons.

Le marché d'Ouezzan, ainsi qu'on l'a vu, porte le nom de Souq El Khamis, marché du jeudi, mais il se remplit dès le mercredi et se prolonge jusqu'au jeudi soir.

Le moud (mesure de capacité pour les grains) d'Ouezzan vaut 1 moud et 1/8 d'El Qçar, c'est-à-dire qu'il contient environ 72 litres, et pèse, en blé, environ 45 kilogrammes. Les poids sont les mêmes qu'à El Qçar, sauf la livre des bouchers, er retal guezzary, qui pèse 42 douros au lieu de 40, c'est-à-dire 1.050 grammes.

La qolla (mesure de capacité pour l'huile) d'Ouezzan est beaucoup plus grande que celle d'El Qçar ; en effet, la qolla d'El Qçar, qui pèse 30 livres de 800 grammes (32 douros), se divise en 16 *kas*, tandis que 5 *kas* d'Ouezzan équivalent à une qolla d'El Qçar. La proportion de la qolla d'Ouezzan avec celle d'El Qçar est donc celle de 5 à 16. Les mesures de longueur sont les mêmes que celles d'El Qçar.

SYRIE

La Faculté de médecine de Beyrouth.

Cette Faculté vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Voici le nombre des médecins et pharmaciens qui en sont sortis, avec l'indication de leur nationalité :

Libanais	175
Égyptiens	86
Ottomans	417
Français	30
Grecs	25
Italiens	18
Persans	13
Russes	10
Autrichiens	10
Anglais	6
Espagnols	3
Allemands	2
De nationalités diverses	3

Un Incident à Jaffa : double version.

Nos lecteurs n'ignorent point quelles difficultés se présentent toutes les fois que l'on désire connaître la vérité au sujet d'un incident quelconque de la vie contemporaine ; ces difficultés sont encore accrues lorsqu'il s'agit d'événements survenus en Orient, en une région où sévissent d'âpres rivalités de races et de religions. En voici un intéressant exemple par deux versions contradictoires, et également vraisemblables, d'un événement récent, qui s'est déroulé à Jaffa.

I

On constate depuis plus d'un quart de siècle une poussée des Israélites de l'Europe Orientale vers la Palestine. Encouragés par les Sio-

nistes qui aspirent à la reconstitution de l'ancienne Judée, ou cherchant le plus souvent à échapper au régime politique qui leur est imposé en Russie et en Roumanie, les émigrants israélites représentent, dans le pays arriéré qu'est la Syrie, un élément de relèvement économique et social.

Ils possèdent déjà, en Palestine même, plus de trente colonies agricoles, qui forment autant d'oasis de la culture européenne au milieu d'une population de fellahs dont la situation reste lamentable.

Le régime fiscal et juridique arriéré de la Syrie empêche un développement plus rapide de cette colonisation. Le docteur Herzlt, l'ancien chef du sionisme, mort depuis, tenta en vain d'obtenir du Sultan des concessions politiques pouvant permettre une expansion de quelque importance. Les conditions de l'établissement des immigrants dans les villes sont du moins plus favorables, aussi constate-t-on un accroissement progressif de la population urbaine juive dans toutes les villes syriennes. On observe même, çà et là, les premiers effets d'un rapprochement tendant à s'accentuer, entre la jeunesse israélite qui forme souvent une élite intellectuelle ou travailleuse et les éléments musulmans les plus éclairés. Mais précisément cette supériorité morale des nouveaux venus ne plaît pas toujours à certains Syriens chrétiens qui se considèrent comme les représentants d'une classe dirigeante dans le Levant : voyant des rivaux dans les Juifs, ils leur suscitent toutes les difficultés possibles. D'ailleurs, le fanatisme religieux, encore trop fréquent chez les Syriens orthodoxes n'est pas étranger au sentiment de répulsion de quelques milieux levantins contre les Juifs. Ils subissent l'influence néfaste de la politique persécutrice de la sainte Russie. Or cette politique est la cause principale de la reprise du courant d'émigration qui porte vers la Syrie des milliers de jeunes Israélites.

Sans doute, ce courant est moins actif que celui qui pousse les Juifs russes à émigrer en masse vers l'Amérique, mais pour un pays aussi arriéré que la Syrie il ne laisse pas d'avoir une importance réelle. Quelques chiffres suffisent pour caractériser la juste valeur de cette émigration.

En 1905-1907, la population de Jaffa s'est accrue de 658 immigrés d'origine russe, dont les professions se répartissent de la manière suivante : 3 médecins, 2 dentistes, 2 sages-femmes, 4 pharmaciens, 4 agronomes et chimistes, 18 instituteurs, 10 comptables, 7 agents de commerce, 36 commerçants, 4 photographes et peintres ; le reste se répartit entre les industriels, ouvriers manuels, artisans, etc.

Pendant la même période, Jérusalem a reçu 354 immigrants, parmi lesquels 16 professeurs, 2 sages-femmes, 1 pharmacien, 1 ingénieur,

1 architecte et de nombreux industriels, contre-maîtres, artisans et ouvriers manuels.

La ville maritime de Caïfa a reçu, de 1904 à 1907, 86 immigrants dont 2 ingénieurs avec nombre d'industriels et artisans. A Beyrouth, la population s'est accrue de 178 nouveaux venus, dont 2 instituteurs et plusieurs représentants des professions libérales se répartissant entre les industriels, ouvriers et artisans.

A ces chiffres, il faudrait ajouter ceux des colons et planteurs qui fondèrent des nouvelles colonies agricoles auxquelles nous consacrerons une étude spéciale. On voit par ceux que nous donnons ici que les Juifs russes viennent en Palestine en promoteurs du progrès, des arts et métiers. Mais c'est précisement ce caractère civilisateur de leur immigration, qui semble déplaire à certains Syriens et aux fonctionnaires rétrogrades. D'où l'incident auquel est consacrée cette note.

***

Parmi les adversaires de l'immigration juive, on comptait le Kaïmakam Assaf Bey, qui lui-même Levantin chrétien se laissait influencer par les préventions des Syriens et surtout par les conseils du consul russe. Loin de favoriser la pénétration des Juifs sujets russes, ce dernier ne cesse de leur susciter des difficultés et des entraves.

Fidèle gardien des traditions bureaucratiques russes, il se déclarait surtout mécontent de la présence, parmi les immigrants, de jeunes socialistes ou de réfractaires aux lois sur le service militaire. On sait que celles-ci permettent au Juif russe d'accomplir 4 ans d'un service fécond en humiliations et en persécutions, mais qui ne lui confére même pas le droit de séjourner dans l'endroit où il a été soldat, si cet endroit est en dehors du territoire réservé aux Juifs.

Quoi qu'il en soit, les Juifs de Jaffa devaient s'apercevoir de l'existence d'un pacte entre le Kaïmakam réactionnaire et concussionnaire, et le consul protecteur des intérêts de « l'orthodoxie ».

On chercha à tout prix à arrêter l'essor de l'élément juif dans la région de Jaffa.

Assaf Bey consacra son activité à opprimer systématiquement les colonies agricoles juives : il entrava la construction des maisons et l'achat de terrains ; il imposa aux colons des charges arbitraires exorbitantes. Il arrêta les Mounlias ou les maires des villages qui osèrent se plaindre devant le pacha de Jérusalem, et se livra à toute une série d'exactions personnelles.

A Jaffa même, on vit ce fonctionnaire zélé encourager tous les mau-

vais traitementscontre les Juifs. La populace excitée par quelques Chrétiens et encouragée par les autorités se livrait chaque soir à des voies de faits contre les vieillards et les enfants. On alla jusqu'à prendre, pour théâtre de ces sévices, Néné Chalom, faubourg qui est cependant uniquement habité par les Juifs.

Il faut toutefois ajouter ici que la jeunesse juive, qui montre souvent une ignorance absolue de la mentalité orientale, s'était arrangée de son côté de manière à surexciter le fanatisme de certains Musulmans dont elle eut dû se préoccuper dans une ville aussi arriérée que Jaffa. Des couples amoureux se promenaient jusqu'au milieu de la nuit sur le quai, troublant le silence, de leurs discussions animées, de leurs chansons russes et hébraïques.

Il n'en fallait pas davantage pour réveiller le libertinage musulman, et d'autre part pour exaspérer la jeunesse arabe. Aussi les agressions nocturnes contre les promeneurs juifs se firent-elles de plus en plus fréquentes : le Kaïmakam, au lieu de réagir, laissait les plaintes sans suite. De son côté, le consul russe, prétextant le peu de dévouement que la jeunesse juive manifeste à l'égard de la Russie, s'abstenait.

Voyant que personne n'intervenait, plusieurs groupes de jeunes Juifs décidèrent de se défendre eux-mêmes par une résistance organisée, pour chaque cas d'agression. Le 10 mars, un groupe d'Arabes attaqua plusieurs jeunes Juifs qui se promenaient dans la rue : ceux-ci résistèrent. Ils eurent un des leurs blessé, mais réussirent cependant à s'emparer de deux des assaillants qu'ils conduisirent à la *seraïa* (police). Le Kaïmakam, fidèle à sa tactique, ayant relâché les coupables, les excès reprirent de plus belle.

Le 16 mars, plusieurs Arabes attaquèrent un ouvrier juif en plein jour dans la rue de Néné Chalom, où se trouvent précisément deux hôtels (celui de Hayim Baruch et celui de Spector) qui servent de quartier général pour les ouvriers juifs : Aux cris du malheureux, une vingtaine de jeunes gens se précipitèrent à son secours. L'intervention de plusieurs marchands musulmans du côté de leurs coreligionnaires ne fit qu'aggraver la mêlée, qui se termina avec deux blessés, un Juif et un Musulman. Prévoyant de nouveaux incidents, les Juifs se réunirent dans l'hôtel de Hayim Baruch, prêts à toute éventualité. Mais ce fut un commissaire de police et un kavas du consulat russe qui se présentèrent. Sur l'indication de deux Musulmans, ils mirent en état d'arrestation cinq Israélites, comme responsables de la blessure de l'Arabe atteint dans la rixe.

Traînés au poste, les prisonniers y subirent un violent passage à tabac.

Non satisfait de ce premier exploit, le Kaïmakam voulut encore faire

envahir dans la soirée le second hôtel où se tenaient les ouvriers juifs. La police se rua sur cette maison suivie d'une foule d'Arabes, dont l'arrivée provoqua une panique générale. Pendant que les Juifs habitant l'hôtel tentaient de s'enfuir, les Hagal de la police tirèrent sur eux, et la populace, enfonçant la porte, organisa une chasse aux Juifs. En fin de compte, il y eut 13 blessés juifs, dont 12 sujets russes et un américain. L'hôtel en outre avait été saccagé. La nouvelle de ce « pogrom » se répandit dans la ville. Le « Club hébreu » fêtait précisément, en présence de quelques centaines d'invités, la fête légale de Pourim. Plusieurs des assistants coururent chez le consul russe, qui commença par se dire malade pour ne pas recevoir cette visite importune, et ne se décida à envoyer un kavas que sur l'avertissement qu'à défaut la jeunesse juive allait se faire justice elle-même. On constata alors qu'un seul mot de l'agent du consul russe était suffisant pour couper court aux désordres et calmer les émeutiers, tant policiers que civils.

Le lendemain toutes les classes de la population témoignèrent d'une profonde émotion de ces faits. Le consul russe et le Kaïmakam, incriminés par l'opinion publique d'être, sinon les promoteurs directs, du moins les inspirateurs indirects du « pogrom », ne trouvèrent pas mieux que de rédiger un procès-verbal signé de quelques habitants, dans lequel on accusait les Juifs d'avoir provoqué eux-mêmes la population musulmane par de nombreuses agressions. Mais plusieurs consuls se décidèrent alors à intervenir en faveur des Juifs. D'autre part, la communauté de Jaffa se mit en communications télégraphiques avec le grand-rabbin de Constantinople et plusieurs associations juives influentes d'Europe.

L'affaire se trouva ainsi portée devant le Sultan en personne. Il ordonna aussitôt l'arrestation du Kaïmakam, qui fut envoyé à Constantinople où il aura à se disculper de l'accusation qui pèse sur lui.

D'autre part, le Sultan convoqua le Haham-Bachi (le grand-rabbin) Moïse Halévy, pour lui annoncer la destitution du fonctionnaire incriminé et pour lui exprimer ses regrets des événements de Jaffa avec *les sentiments de sympathie qu'il professe pour le peuple juif.*

Cet acte de justice impériale rétablit d'autant plus facilement le calme à Jaffa que les notables de la société musulmane et plusieurs Chrétiens se rendirent de leur côté auprès des chefs de la communauté juive pour leur manifester toute la satisfaction qu'ils éprouvaient à voir l'insuccès des tentatives faites — artificiellement — pour opposer les uns aux autres les différents éléments de la population...

W. B.

II

D'un autre côté, le correspondant de *Al-Ahrâm* à Jaffa publie dans son journal un récit fort différent : il assure qu'une somme de 1.500 livres a été souscrite parmi quelques intéressés pour envoyer des délégués à Constantinople et en Égypte en vue de grossir l'événement, dont il donne l'explication suivante :

« Parmi les usages anciens qui subsistent encore de nos jours, il en est un, sacré pour quelques-uns, qui consiste à allumer une lampe et à l'entretenir avec de l'huile d'olive, lorsqu'une personne, après avoir été gravement malade, échappe à la maladie. Cette lampe, en argent si le convalescent est riche, en terre cuite s'il ne l'est pas, est placée à la porte de la maison. Si quelqu'un vient à toucher cette lampe, les parents craignent pour la vie de leur malade. Or il advint qu'un Musulman tomba malade ; quand il entra en convalescence, ses parents allumèrent la lampe habituelle à la porte de sa demeure. Un groupe de jeunes Israélites, accompagnés de dames, vint à passer par là : ils renversèrent la lampe, probablement parce qu'ils ne connaissaient pas l'usage. Un jeune Musulman les vit et leur fit des reproches : il lui fut répondu par des coups de canne.

La victime appela au secours : un rassemblement eut lieu et un détachement de soldats vint pour disperser la foule ; mais un soldat fut lui-même frappé par un jeune Israélite qui le menaça de son revolver. L'incident grossit et fut porté à la connaissance du Kaïmakam ; celui-ci arriva de suite, et la foule fut dispersée.

Le second jour, un groupe de jeunes Israélites se tenaient dans un hôtel, à proximité du lieu de l'incident. Ces jeunes gens apprirent que de jeunes Musulmans les attendaient à la sortie de l'hôtel, pour les attaquer. Les Israélites sortent, rencontrent les Musulmans, une rixe éclate, les balles des revolvers partent de tous côtés : quinze jeunes gens sont blessés. Les combattants étrangers étant des sujets russes, américains et autrichiens, avis fut donné à leurs consuls respectifs, et la plupart des perturbateurs furent arrêtés.

Quelques étrangers ont accusé le Kaïmakam Mohammad Assaf Bey d'être lui-même le fomentateur de ces troubles. Plainte fut portée à Constantinople, d'où bientôt vint, du ministère de l'Intérieur, une dépêche appelant le Kaïmakam dans la capitale. Ce dernier dût partir ; son départ fut très vivement regretté à cause de l'intégrité du Kaïmakam, de sa bonne foi et de sa justice. Les notabilités de Jaffa et les com-

merçants envoyèrent des suppliques à Constantinople, demandant son retour, parce que leur ville avait goûté grâce à lui la douceur du repos, de la justice et de la fraternité entre les divers habitants de religion différente.

Si nous poussons un peu loin l'examen de cette affaire, nous constatons que ceux qui ont ramassé l'argent et profité de cet incident pour le tourner à leur désavantage sont ceux qui furent empêchés par lui d'acheter certains immeubles, et non pas ceux qui se sont battus ! »

AUX INDES

La Presse quotidienne a longuement parlé du mouvement révolutionnaire hindou, dans sa dernière forme, celle des bombes et des attentats anarchistes. Voici quelques détails complémentaires.

On se souvient que le *Congrès national hindou*, réuni à Surate, s'était séparé le 27 décembre 1907, à la suite de désordres d'une violence sans précédents entre Extrémistes et Modérés. Ceux-ci comprenaient en réalité les principaux représentants du mouvement Swadeshiste et Swaradjiste du Bengal et par conséquent les chefs de l'ancienne opposition, tels que MM. Surendra Nath Banerjee, Gokhale, etc. Partisans déclarés d'une agitation organisée contre le Régime de gouvernement actuel de l'Inde, ils ne voulaient pas sortir des voies constitutionnelles et légales, tout en allant aussi loin que possible dans ces limites. M. Lajpat Raï, suivi de son groupe, s'était, somme toute, rallié à eux, bien que ayant déjà expié son dévouement à la cause Hindoue par son arrestation et par une condamnation consécutive, à la déportation, dont sa grande influence personnelle n'avait pas tardé à lui valoir l'amnistie.

Les Modérés du Congrès de 1907 étaient ainsi les Extrémistes de 1906. Ceux de 1907, avec M. Tilak pour principal chef, avaient pris à sa suite, dès l'ouverture du Congrès, une attitude révolutionnaire intransigeante. Des rivalités de provinces, pour la Présidence, contribuèrent à accentuer le désordre, à tel point que, le 25 et le 26, on en était venu aux mains. Il n'en subsistait pas moins qu'une fraction importante des délégués de l'Inde septentrionale avait proclamé ouvertement l'appel aux moyens révolutionnaires.

La grève des Télégraphes de mars-avril, qui, au 30 mars, laissait 40.000 dépêches en souffrance et au milieu d'avril, quelques jours avant sa fin, arrêtait encore les affaires à Calcutta comme à Bombay, évoquait le souvenir de la grève des Chemins de fer. Si ,depuis le commencement de 1908, les poursuites contre les journaux séditieux, *Bande Mataram*, *Yugantar*, *Sandhya*, *Bangabasi*, *Probashir Pattra*, *Navasakti*, etc., n'ajoutaient rien aux précédents de 1907, on pouvait cependant, par les appels à la Révolution de quelques journaux Extrémistes et par les indications que donnaient les grèves, inconnues jusqu'alors, se rendre compte que la situation restait orageuse. Mais rien ne faisait prévoir l'entrée en scène du régime des bombes.

Il fit son apparition en territoire français à Chandernagor où une bombe était lancée, le 11 avril, contre le maire, qui avait dû faire acte d'énergie envers quelques perturbateurs Bengalis. On pouvait croire que cet attentat, heureusement sans résultat, resterait isolé. Mais le 1er mai, les bombes apparaissaient en territoire anglais, et cette fois en accomplissant leur œuvre meurtrière. Deux dames anglaises, Mme et Mlle Kennedy, passaient en voiture, à Muzzafarpore dans le Béhar, devant la maison d'un juge, M. Kingsford, qui, appelé à instruire dans les cas séditieux, avait souvent reçu des lettres de menaces. Deux indigènes jetèrent sur la voiture une bombe, qui tua Mlle Kennedy et le cocher, en blessant grièvement Mme Kennedy, qui mourut le lendemain.

Malgré les arrestations faites aussitôt et les mesures de police prises de tout côté, les attentats allaient continuer. Quelques jours après, le 9 mai, on arrête à la station de Parbatipore, un Bengali porteur de quatre bombes, au moment où il prenait le train. Le 15 mai, une bombe éclate à Calcutta, au passage d'un tramway qui est atteint et plusieurs indigènes sont blessés. Pendant les jours précédents, des placards mis en circulation dans les milieux indigènes annonçaient l'attentat projeté, en recommandant aux Hindous de ne plus prendre les cars de première classe qui devaient être détruits. Le 18 mai, on trouve une autre bombe à Saint-Andrews Church, à Calcutta. Le 24 mai, on découvre dans un train, à la station de Howrah, deux machines infernales, constituées par des bombes à l'acide picrique, avec enveloppes en tronçons de gros bambous. Pendant la nuit du 2 juin, trois explosions sont occasionnées par des voitures qui heurtent des cartouches d'explosifs jetées dans les rues. Puis, le 4 juin, un passant, le Brahmin Keshow Damodhar, fait éclater un autre pétard, qui lui abime le pied. Enfin, le 21 juin, un train de l'Eastern Bengal est arrêté la nuit, par de faux signaux, et une bombe, lancée sur un wagon où se trouvaient deux Anglais, éclate en les blessant, l'un d'eux mor-

tellement, ainsi qu'un indigène. Une autre bombe aurait encore été découverte depuis, à la mission écossaise de Calcutta.

***

Cette énumération suffirait à démontrer l'existence d'un mouvement organisé, modifiant complètement le caractère des agitations antérieures, qui, si vives qu'elles eussent été, n'allaient pas plus loin que le Swarajisme.

Il s'agit maintenant d'une organisation révolutionnaire à méthode anarchique, sur laquelle les découvertes de la police, facilitées par des aveux, ont jeté une lumière inattendue.

Le jour même de l'attentat qui coûta la vie à Mme et Mlle Kennedy, on arrêtait dans l'après-midi, à une station du N. W. Railway, voisine de Muzzafarpore, un jeune Bengali de Calcutta, nommé Khudiram Bose, qui se déclara presque aussitôt un des deux auteurs de l'attentat. Il désigna son complice, et celui-ci, arrêté peu après, se suicida d'un coup de revolver. Khudiram Bose s'était vanté de son forfait avec une exaltation loquace, qui permit à la police d'agir immédiatement à Calcutta. On y fit simultanément huit perquisitions dans la nuit du 1er au 2 mai, entre 3 et 4 heures du matin. Chacune des huit brigades mises en mouvement comprenait un inspecteur et six, huit ou dix agents anglais, avec vingt, trente ou même cinquante agents indigènes. Après avoir cerné le local à perquisitionner, on y entrait revolver au poing, puis, tous les gens qui se trouvaient là arrêtés, on fouillait tout, même les jardins. Trois perquisitions surtout donnèrent des résultats décisifs.

Dans une maison à quatre étages, 134, Harrison road, voisine du théâtre de l'émeute de 1907, on découvrit une fabrique de bombes très bien organisée. Au premier abord on l'eût prise pour une pharmacie. Mais ce décor masquait un approvisionnement de produits chimiques pour explosifs — acide picrique et acide sulfurique — de dynamite, de détonateurs, de cartouches pour fusils Martini-Henry et de bombes, prêtes à servir ou en préparation. Il y en avait deux sortes : des grosses à renversement et des petites, à détonateurs. On saisit en même temps une nombreuse correspondance, beaucoup de documents de tout genre, des déguisements, etc.

Une autre perquisition dans les bureaux du *Navasakti*, un journal extrêmiste, eut des résultats analogues. Enfin, dans le jardin de Maniktola House, appartenant à M. Arabinda Ghose, directeur du *Navasakti*, on découvrit un véritable arsenal de bombes, de produits chimiques pour explosifs, de munitions de guerre, dans des récipients variés,

notamment des caisses à eau, enterrées sous les arbres. Les documents saisis prouvèrent qu'il y avait là un véritable « collège » révolutionnaire, où on enseignait aux « élèves » la fabrication et l'emploi des bombes. Un plan général des chemins de fer montrait qu'ils étaient spécialement visés.

Les coups de filet opérés ainsi, sur huit points à la fois, amenèrent l'arrestation de trente-deux indigènes dont M. Arabinda Ghose, à la grande surprise de tous ceux qui l'avaient connu brillant élève de Cambridge. A sa sortie de la grande Université anglaise, il avait passé avec succès les examens du *Civil service*, mais une infirmité qui l'empêchait de monter à cheval, ne lui permit pas d'y entrer. Il fut d'abord employé par le Gackowar de Baroda, qu'il quitta pour la politique nationaliste. Il avait ainsi écrit quelque temps au *Yugantar*, avant de prendre le *Navasakti*.

Les perquisitions ne mirent pas seulement trente-deux révolutionnaires nationalistes entre les mains de la police, en quarante-huit heures; elles révélèrent que l'organisation révolutionnaire remontait à 1905; qu'on avait envoyé un chimiste en Europe pour apprendre la fabrication des bombes, et fait venir des quantités de produits chimiques pour explosifs beaucoup plus considérables que celles qui ont été retrouvées. La jactance des révolutionnaires arrêtés permit encore d'autres découvertes. Plusieurs d'entre eux, en effet, se posèrent en martyrs, dès leurs premiers interrogatoires, s'attribuant des exploits ou des projets, dont les exagérations mêmes facilitèrent les recherches.

On avait dit au premier abord que le « Chimiste » avait été apprendre la fabrication des bombes en France. Cela ne paraît pas établi. Mais deux des inculpés arrêtés à Calcutta, Ulash Kur Dutt et Unendranath Banerjee, étaient de Chandernagor, et sujets français, et c'est le premier qui avait tenté de faire sauter le maire de Chandernagor. Ce qui peut avoir donné naissance au bruit d'une action ayant eu un moment un point d'attache à Paris, c'est que l'*Indian Sociologist*, dont la *Revue* a fait quelques citations, paraît y avoir été rédigé momentanément en avril 1907, à la suite d'une interpellation adressée à M. Morley, sous-secrétaire d'État pour l'Inde. Il y eut, alors, des réunions de membres du parti révolutionnaire Hindou, à Paris. Mais ne s'y trouvant pas suffisamment libres de leurs mouvements et à l'abri des indiscrétions, ils retournèrent, croyons-nous, à Londres, où M. Shyamaji Krishnavarma, ancien membre de l'Université d'Oxford, avait fondé l'*Indian Sociologist* en 1905, et créé aussi, sous le nom d'*Indian House*, un centre philanthropique de réunion pour les étudiants hindous. L'action du groupe révolutionnaire de Londres est restée telle que le 10 mai 1908, il avait convoqué tous ses adhérents à l'*Indian House* pour célébrer l'an-

niversaire de la grande insurrection de 1857. Le *Times* du 23 mai 1908 prétend cependant qu'à cette date l'*Indian Sociologist* s'imprimait encore à Paris. — Peut-être cette information demanderait-elle à être vérifiée.

Il n'est pas douteux en tous cas que l'*Indian Sociologist* et le groupe de M. Krishanavarma aient eu une influence assez active sur les idées de quelques milieux aux Indes. Mais l'impulsion du mouvement révolutionnaire organisé semble être venue de l'Amérique du Nord. Il en avait déjà été question et nous l'avions signalé dans la *Revue*. Indépendamment du rôle des groupements anarchistes des États-Unis, il existerait un centre révolutionnaire Hindou, dans la Colombie Britannique, à Vancouver, et en tout cas sur la côte du Pacifique. Le correspondant du *Times* à Vancouver lui télégraphiait en effet le 20 mai, pour lui signaler une école locale, destinée en apparence à l'instruction anglaise des Hindous, et en réalité à la propagande révolutionnaire parmi les Sikhs. Un journal, *Free Hindostan*, publié par un des trois directeurs de l'École (un Punjabi et deux Bengalis), sert d'organe à ce milieu.

Quoi qu'il en soit des relations extérieures du mouvement révolutionnaire hindou, il ne semble pas que les investigations poursuivies aux Indes aient fourni des renseignements décisifs sur son organisation, puisqu'elles n'ont pas mis fin à la série des attentats.

De temps à autre, on se trouve tout à coup en présence d'un fait nouveau, qui élargit les horizons de l'enquête, sans en préciser les résultats. C'est ainsi que, le 17 juin, une femme de Barisal fait arrêter un jeune « Bengali » nommé Debendra Kimmar Sen, venu chez elle avec du chloroforme et de l'acide cyanhydrique. On l'interroge, et il déclare qu'il appartient à un groupe de *Sannyasis*, engagés dans la fabrication des bombes et des explosifs. Ces *Sannyasis* sont des ascètes Brahmanes : s'il était vrai que leur secte ait pris position dans l'agitation révolutionnaire, la gravité pourrait en être plus grande qu'il ne semblerait jusqu'ici.

Il apparaît en tout cas nettement que les Babous de tout ordre et les journaux extrémistes ont joué un rôle très actif. Tous les leaders du mouvement révolutionnaire sont des Babous, et la plupart de leurs complices, mis en état d'arrestation, citent des articles de journaux comme causes déterminantes des attentats.

Voici quelques spécimens de cette littérature :

« Les Anglais qui craignent la plume sont-ils capables de gouverner l'Inde ? » — écrit le directeur de l'*Hind Swarajaya*. — Non, « il faut que l'Inde soit gouvernée par des braves et non par des timides et des peureux. Les Anglais qui ont peur de la plume et de la presse publique ne

sont pas capables de gouverner un pays dont les souverains n'ont jamais craint l'épée. »

Dans le *Vihari*, un Brahmine de 27 ans écrit sous le titre de « Réveil » une pièce de vers débutant ainsi : « Ceci est l'appel par lequel Mazzini réveilla l'Italie.

« Éveillez-vous! éveillez-vous. Pourquoi dormez-vous, ô insensés! Ouvrez les yeux un instant et voyez qui est assis sur vos poitrines. Comment ce fardeau ne devient-il pas insupportable ! »

Le *Yugantar*, qui paraît et disparaît, donne une série d'articles dont les titres sont suffisamment explicites :

Ode à Profulla Chaki le suicidé (Un des deux auteurs de l'attentat de Muzzafarpore), *Les Bommeno* (les Bombes) *des Bengalis.*

Vengeances des traîtres : « Le pays est impatient de se venger des traîtres : l'heure de la vengeance a sonné. Ceux qui ont renseigné la police et même les innocents que l'on pourra confondre avec des traîtres souffriront. Les Shastras disent : serait-il fils ou père, tue; s'il est traître ce n'est pas un péché. »

Invocation prématurée à la déesse Kali.

Le *Yugantar*, qui sait ainsi allier la littérature à l'énergie, est le « journal des dames Bengalies ».

Dans le *Bande Mataram* on vante avec enthousiasme l'organisation discrète de la révolte qui se prépare. « Il faut qu'en 1917, à l'anniversaire de la Révolte de 1857, l'Inde soit triomphante; que l'étranger soit écrasé et le sang des martyrs vengés. » — Ces appels enflammés à la révolte ont été, paraît-il, rédigés en Angleterre. Ils sont réunis en brochure mise en circulation à Madras et qui a de suite un tirage énorme.

L'*Englishman*, qui a réclamé une répression énergique, reçoit une lettre dans laquelle on lit :

« Maudits coquins d'Anglais, vous croyez que parce que Barinda Ghose est découvert, tout est manqué. Vous vous trompez: pas un centième de l'organisation révolutionnaire n'est atteint. Soyez certaines qu'elle ne restera pas inactive. — Pour chaque martyr condamné, il faudra 200 peaux blanches » etc.

M. Tilak, le chef du parti extrémiste au dernier congrès national, arrêté récemment, écrivait dans son journal le *Kesari*, qui se publie à Poona en Mahrathi : « La bureaucratie blanche, grisée par l'insolence de son autorité, pousse elle-même les Bengalis aux derniers excès. Elle force ses sujets Hindous à adopter les méthodes russes. »

Une affiche de Calcutta, signée « les Sikhs révolutionnaires » débute ainsi :

« Chers Frères,

Nous entendons beaucoup parler, depuis un ou deux ans, de préparatifs révolutionnaires, et nous attendons impatiemment le signal de l'expulsion sanglante des Feringhis, hors de votre patrie »...

« Nous attendons votre signal, donnez-le et les Anglaîs ne seront plus sur notre sol béni. »

Ces extraits ne donnent qu'une faible idée de la violence de la littérature révolutionnaire, périodique ou non, par laquelle s'affirment les sentiments des Babous, car ce sont presque uniquement les intellectuels européanisés qui dirigent le mouvement. Aux noms de M. Arabinda Ghose, ancien élève de Cambridge, de M. Tilak dont la culture est connue, de M. Ray Gupta, directeur du collège Dupleix à Chandernagor et inculpé de complicité dans deux attentats, on pourrait en ajouter vingt autres. Voici d'ailleurs quelques titres d'ouvrages découverts dans les « collèges » d'explosifs de Calcutta :

Les Mystères du Nihilisme. — La merveilleuse Histoire secrète des rebelles russes. — La France, son histoire, ses révolutions. — Politique d'Aristote. — Réveil du Japon. — Vie et écrits de Joseph Mazzini. — Garibaldi et la liberté.

On comprend du reste qu'en présence de cette situation, le gouvernement des Indes ait immédiatement créé une législation répressive énergique. Une loi sur les explosifs et une loi sur la presse, édictées par le Conseil supérieur de l'Inde à la date du 16 juin, constituent de sérieux moyens de défense. Les pénalités prévues pour la vente clandestine des explosifs, et pour le recel, gêneront au moins les importateurs de tous les produits pouvant servir à la confection des bombes, par l'obligation d'un enregistrement immédiat de toute vente. Quant à la presse, elle ne conserve qu'un droit d'appel à la Cour supérieure, contre les suspensions ou suppressions, que les magistrats ordinaires peuvent désormais prononcer, avec saisie des imprimeries, par jugements immédiatement exécutoires, indépendamment des pénalités individuelles.

En attendant que ces deux actes produisent tout leur effet, les condamnations se multiplient pour la presse révolutionnaire — dont les « Martyrs » se sont vus attribuer jusqu'à trois années de prison, sans compter les amendes de milliers de roupies.

Mais *The Empire* faisait remarquer à ce propos que le *Yugantar*, un des plus violents de tous les journaux, pourrait prendre pour devise : « La police vient, la police s'en va et je reste. » En effet l'industrie du

journal est devenue aujourd'hui aussi familière aux Babous de l'Inde, qu'aux Syriens d'Égypte. Avec quelques dizaines de roupies, pour la location d'une chambre ou d'un hangar, l'acquisition d'une presse à main, de caractères d'imprimerie et de papiers, on fonde un journal qui devient une affaire viable, si entre les annonces et la vente il produit 150 à 200 roupies par mois. Le numéro se vend une *pice* (1/4 d'anna). Mais s'il y a perquisition, il monte aussitôt à 1 anna (1 penny) ou même 2. — Il suffit d'être violent pour gagner une cinquantaine de roupies par mois, et c'est la fortune. — Par cette remarque on est amené à réfléchir à l'aspect économique et social du mouvement. Mais quelles qu'en aient été les causes, il a fallu en venir aux mesures graves. Khudiram Bose, le meurtrier survivant de Muzzafarpore, a été condamné à mort le 15 juin. Puis Lord Curzon a fait, le 23, à la Chambre des Lords, sa rentrée, attendue avec curiosité, par un grand discours sur la situation de l'Inde, dans lequel il s'est montré — ce qui est un signe des temps — partisan de mesures rigoureuses contre l'intellectualisme indigène. Aux Indes mêmes, la presse anglaise n'est pas pour les mesures de conciliation. De part et d'autre c'est la politique de tension qui a toutes les préférences.

Qu'en résultera-t-il ?

On peut n'être pas sans appréhension, si on songe au mouvement général des idées, dans toute l'Asie, en constatant que les Révolutionnaires Hindous conservent en Angleterre de bruyants défenseurs. M. Keir Hardie et ses collègues socialistes dénoncent en termes indignés l'*Acte sur la Presse* comme rappelant les pires réactions du despotisme russe, et M. Hyndman, un autre apôtre du socialisme anglais, vient de faire imprimer et distribuer le violent discours qu'il avait prononcé il y a un an dans un meeting de protestation contre les condamnations de Lajpat Rai, Adjit Singh et autres perturbateurs.

Les puissances européennes qui ont des sujets orientaux avaient été habituées jusqu'ici à suivre vis-à-vis d'eux une politique simpliste, réglée sur la conception d'un Orient immuable et fictif. Des temps nouveaux sont venus avec la victoire du Japon. Il n'était pas plus prudent pour l'Empire britannique de s'attarder à voir l'Inde à travers les préjugés et les philanthropies de la « Caste » blanche, que pour la France d'oublier au Maroc l'existence du milieu indigène. Il n'est pas plus rassurant pour l'Angleterre d'assister à l'apologie de la Bombe Hindoue par ses propos révolutionnaires que pour la France de voir imprimer, à l'abri de son hospitalité, les placards provocateurs qui aboutissent aux empoisonnements militaires de la Révolution chinoise.

Tout cela dénote un état d'évolutions et d'inéquilibres, auquel on pourra regretter un jour prochain de n'avoir pas pris garde assez tôt.

Sans doute il est déplaisant, quand la tradition des politiques d'inspiration et de convention était si satisfaisante, de se mettre aux politiques des sociologies étudiées et pratiques. Mais il peut être plus désagréable encore de sauter.

A. L. C.

L'Attitude des Musulmans.

En 1907, deux journalistes musulmans de Calcutta avaient pris part aux agitations de la presse indigène, ce qui leur valut d'être arrêtés et condamnés. Il ne semble pas jusqu'ici qu'on trouve aucun allié des révolutionnaires chez les Musulmans. Le costume d'un des « élèves » du « collège » de Harrison Road avait donné à croire le contraire. Mais il s'agissait d'un Bengali déguisé. Beaucoup de communautés musulmanes ont envoyé des adresses de loyalisme au gouvernement. C'est dans cet état d'esprit, semble-t-il, que se réunira le Congrès de l'*All India Moslem League* pour 1908. La réunion vient d'en être fixée à Amritsar, en décembre.

Le comité central de la Ligue a choisi, pour présider le Congrès, Syed Amir Ali, H. H. Agha Khan, président de la Ligue, en étant empêché. La *Mahomedan Educational Conference* tiendra, en même temps sa session annuelle à Amritsar.

Ces deux groupements ne représentent pas à beaucoup près tous les Musulmans de l'Inde. Ils ont cependant une importance réelle, et le choix de M. Amir Ali suffit à montrer qu'il n'y a, jusqu'ici, rien de changé dans l'orientation politique adoptée en 1906-1907 par l'ensemble des Musulmans de l'Inde, contre les exagérations du mouvement Swarajiste.

L'Aga Khan.

Nous trouvons, dans un numéro isolé du *Bombay Samachar*, des renseignements intéressants sur un procès intenté à l'Aga Khan, par des membres de sa famille. En les donnant tels que, parce qu'ils jettent un jour curieux sur l'idée qu'on se fait de l'Ismaïlisme moderne dans les milieux familiaux qui en représentent les éléments dirigeants, il convient d'indiquer que ce compte rendu étant fractionnaire n'a qu'une valeur relative :

— Autant qu'on peut s'en rendre compte, plusieurs parentes de l'Aga Khan réclament le partage du produit des dons et recettes de tout genre que le chef de la famille perçoit à titre religieux. Leur avocat,

M. Bahadurji, dont le document que nous avons reçu de Zanzibar reproduit le discours, insiste d'abord sur la vénération qui s'attache à tous les membres de la famille. Shahabuddin-Shah, qui mourut avant son père Aga Ali Shah II, était regardé comme un saint. Son fils unique fut considéré comme « Pir » presque dès sa naissance, et on lui prodiguait en cette qualité tous les honneurs religieux. Aussi était-il de tradition dans la famille que tous les revenus religieux fussent affectés à tous ses membres et il en aurait été ainsi aux Indes, de 1845 à 1901. A l'époque des deux premiers Aga Khan, les frais des mariages de la famille étaient ainsi supportés par le fonds commun sur lequel il était fait aussi des cadeaux.

En 1896, les difficultés qui ont provoqué le procès actuel, commencèrent à la suite d'une affaire de divorce. Elles durèrent jusqu'en 1901 dans leur état primitif, puis d'autres femmes de la famille ayant pris le parti de la première plaignante, elles se virent menacées de perdre leur pension, d'où le procès actuel poursuivi par cinq plaignantes.

Avant d'aborder la discussion de ces conflits, M. Bahadurji demanda à exposer quelques faits. Les pensions, dit-il, ne furent pas diminuées avant 1901. Mais dès 1896, les désaccords familiaux s'étaient manifestés par des assassinats. En 1896, Jangishah, père d'une des plaignantes actuelles fut assassiné, aux Indes, en même temps que son fils Shah Abbas à Djeddah, sans qu'il ait été possible de trouver aucune trace des assassins.

Plus tard, Hashimshah, fils aîné de Nuruddinshah et héritier possible du titre d'Aga Khan, est assassiné à Poona, par un nommé Juma Juva, qui fut jugé à Poona et condamné à la déportation.

Là, s'arrêtent les extraits qui nous sont tombés sous les yeux et dont il n'y a rien à inférer, si ce n'est que dans la famille même des chefs des Ismaïliens modernes, on semble croire à la survivance des traditions de l'ancien temps.

A. L. C.

« Le Seva-Sadan ».

Au moment où tant de facteurs politiques dissolvants travaillent avec une ardeur regrettable à détruire dans l'Inde un commencement d'entente, il est intéressant de noter les efforts d'un groupe courageux, qui s'est mis résolument à la tête d'une œuvre destinée à amener les différentes communautés sur un terrain où il n'est question que de paix et de progrès social, celui de l'amélioration du sort de la femme.

M. Malabari, qui, après dix ans d'efforts, avait réussi à faire promul-

guer en 1901 une loi qui fixait à douze ans l'âge protégé pour les filles, et avait ainsi enrayé la coutume néfaste des mariages d'enfants, a pris encore cette bienfaisante initiative.

Il se propose de fonder à Bombay une grande institution pour former des dames missionnaires, qui iront porter l'instruction et le progrès dans les parties les plus inaccessibles des *zenanas*, c'est-à-dire les appartements des femmes, et parmi les classes déshéritées (*depressed classes*). Cette institution s'appellera le *Seva-Sadan*, maison de charité; des sœurs *hindoues*, *musulmanes* et *parsies* pourront y vivre d'après leurs coutumes respectives et s'occuper d'urgence de travail défini, principalement l'étude de la médecine et la pédagogie suivant leurs aptitudes. La plus complète liberté religieuse est garantie à ces dames (*Sevakas*), et elles pourront choisir le genre de travail qui leur plaira. Ainsi, telle entreprendra des tournées de conférences, telle autre se dévouera à l'instruction des enfants pauvres, ou bien visitera les *zenanas* et les hôpitaux, même les prisons et, s'il s'en trouve d'assez courageuses, les maisons où se réfugient le vice et la débauche. Puis elles reviendront toutes au *Seva-Sadan*, par le fait sorte de maison-mère, retrouver leurs compagnes, et après avoir rendu compte des résultats de leur mission, elles repartiront en quête d'œuvres nouvelles. Un asile pour les veuves et les orphelins sera établi dans les dépendances de l'institution.

M. Malabari a publié au mois d'avril deux vibrants *appels*, l'un destiné au grand public, l'autre aux princes natifs, accompagnés des « Rules et Regulations » de la nouvelle Société. Au grand public il fait valoir l'utilité de l'éducation des femmes, appelées à devenir des mères de famille éclairées, et de l'amélioration des classes déshéritées dont le foyer est détruit par le genre de vie créé par les besoins nouveaux : ainsi les ouvriers de fabrique ne sont plus guère que de simples machines à gagner de l'argent.

Aux princes il montre la dignité de ce rôle de femmes pareilles aux membres des antiques *Sadhavi* « homes » de l'Inde, appelées à un travail de missionnaires ; il leur rappelle que les fondateurs repoussent toute intervention du gouvernement et garantissent la liberté de conscience aux *Sevakas* ; chacune suivra sa religion, et dans ces conditions il prie leurs Altesses d'envoyer une femme d'élite choisie dans les hautes classes pour les aider dans leur travail préliminaire et d'organisation.

Tout en repoussant l'intervention gouvernementale, M. Malabari a reçu les plus sérieux encouragements d'abord de Lady Curzon, qui, avant sa mort, avait été mise au courant du projet, de Lord et Lady Minto et même du gouverneur de Bombay, qui, quoique le premier à conseiller la plus stricte neutralité de la part du monde officiel, n'en accorde pas

moins sa sympathie au *Seva-Sadan*, et en discute les règlements et les statuts.

M. Malabari a pour collaborateur M. Dayaram Gidumal, secrétaire de la Conférence Sociale, et c'est ainsi que nous voyons un Parsi et un Brahmane commencer à réaliser cette union, de concours de dévouement et de bonne volonté, sans acception de caste et de religion, qui, si jamais elle est complète, amènera la vraie renaissance de l'esprit public dans l'Inde.

Quant à la question d'argent, les fondateurs ont donné l'exemple en fournissant libéralement les premiers fonds. L'Inde les suivra et ne sera pas sourde à leur appel.

D. M.

MALAISIE

Correspondance des Indes néerlandaises.

Aux Indes néerlandaises, tout ne va pas pour le mieux dans la plus florissante des colonies : l'an dernier, Bali tentait une révolte sévèrement réprimée ; en avril 1908, à Kloungkoung (1), dans la même île, une insurrection était écrasée ; des soulèvements, localisés jusqu'ici à Acheh et aux côtes occidentales, éclatent de façon intermittente, mais continue, à Sumatra et le mois dernier, sur les murs de Padang, une main inconnue affichait un « Appel à la guerre sainte contre les Kafirs », que la police s'empressait de faire disparaître.

Il y a là les symptômes peu rassurants d'un mécontentement général qui donne fort à penser à La Haye. Beaucoup y voient, bien entendu, une menée du panislamisme. C'est peut-être prendre l'effet pour la cause. Il est indéniable que les Musulmans, et particulièrement les Malais de l'Insulinde, sont ou aspirent à se mettre à la tête du mouvement contre les Hollandais. L'Islam inculque à tous ses adeptes un

(1) Padang, chef-lieu du gouvernement, sur la côte sud-ouest de Sumatra, station maritime et forte garnison. Place de commerce assez importante (benjoin, café, camphre, poudre d'or). 32.038 habitants (1.805 Européens, 25.394 indigènes, Javanais et Malais, 4.103 Chinois, 121 Arabes, 615 Asiatiques étrangers).

orgueil intense de leur foi, qui les porte à mépriser ou à haïr ceux qui l'ignorent ou la combattent ; les Malais sont par tempérament vindicatifs et turbulents, donc ceux qui supportent le plus mal le joug étranger ; ils sont aussi des Musulmans très convaincus, ce qui n'est point fait pour adoucir leur humeur. Mais cela suffirait-il pour expliquer le malaise universel, quoique encore latent, dont sont travaillées les Indes néerlandaises ? Il est probable que les causes religieuses y tiennent encore moins de place que les causes sociales ou politiques.

La Hollande, dans l'Insulinde, a depuis longtemps pris position nette de « puissance exploitante » plus que « civilisatrice », ce qui ne veut pas dire que ses visées tout égoïstes et utilitaires l'aient rendue plus despotique que les autres nations colonisatrices. Prudente, habile, sensée, elle a vite vu que son intérêt et celui des indigènes se confondaient presque toujours, et il faut bien reconnaître que, sous sa domination, les Indes néerlandaises ont décuplé comme valeur économique et doublé comme population. Ces résultats n'ont été obtenus qu'au détriment des droits et des libertés des populations et très souvent de la justice. Aujourd'hui, où malgré l'âpreté intense des concurrences individuelles, quoi qu'on fasse et quoi qu'on veuille, un souffle de liberté et d'équité court de l'Occident à l'Orient, les indigènes avec quelque prudence, quelque tact qu'on les ait maniés, se rendent bien compte que si on leur a appris à faire produire en abondance de l'or à leur sol, c'est rarement à leur profit et qu'en somme ils restent peut-être plus dupés qu'à l'époque de leur paresseuse médiocrité.

En outre, les mesures prises, tant aux Indes néerlandaises qu'aux Indes et même en Indo-Chine française, pour assurer le prestige des conquérants sur les races conquises, même appuyées sur des traditions locales, n'en restent pas moins d'une injustice très blessante à ceux qui les subissent, surtout appliquées par des mandataires bornés, ignorants ou brutaux, ce qui n'est malheureusement l'exception nulle part.

Croit-on, par exemple, les indigènes des Indes néerlandaises bien édifiés par le fait divers suivant :

« Le 10 avril dernier, dans le train qui se rendait de Batavia à Maos (1), en un compartiment de troisième classe, voyageait une Javanaise d'une grande beauté, belle-sœur d'un des régents des pays de

(1) Les chemins de fer ne marchant pas la nuit aux Indes néerlandaises, les trains qui arrivent le soir à Maos s'y arrêtent et les voyageurs européens s'installent jusqu'au lendemain dans un hôtel subventionné par le gouvernement. Les indigènes attendent le jour aux environs de la gare ou dans quelque hôtellerie chinoise du village.

gouvernement de Java. Des Européens l'ayant remarquée en passant par le couloir jugèrent bon de l'importuner de leurs grossières galanteries, qui furent repoussées avec le calme le plus digne et le plus décent. Alors déçus, ces « messieurs » jugèrent à propos d'abandonner leurs wagons de première pour venir s'installer dans celui de la jeune femme, au milieu des indigènes et à leur grand scandale. L'un d'eux alla si loin dans ses propos, qu'une dame européenne, veuve d'un officier, qui voyageait aussi en troisième, prit pitié de la jolie Javanaise et avertit le conducteur du train de ce qui se passait. A quoi celui-ci répondit qu'il ne pouvait rien contre ce « monsieur ».

On peut se figurer l'effroi et l'anxiété de l'indigène, à mesure que le train approchait de Maos, où tout le monde est forcé de passer la nuit, d'autant plus que l'aimable brute qui la poursuivait de ses assiduités lui avait dit avoir un philtre (*obat pelèt*) qui lui permettrait de la posséder la nuit même. Devant la terreur grandissante de la Javanaise, la dame européenne, qui avait déjà pris sa défense, pour mettre fin à son supplice, lui proposa de la faire passer pour sa servante afin de pouvoir la prendre avec elle à l'hôtel, où elle serait en sécurité. Sa proposition fut acceptée avec une vive reconnaissance; la Javanaise enleva aussitôt ses sandales, changea d'habits, et put ainsi, sous la dénomination de *babre* (bonne d'enfant) au service de l'Européenne, dormir sur le sol de la chambre de sa protectrice à l'abri de toute agression (1). »

Il est juste d'ajouter que la presse coloniale prit texte de cet incident pour vivement réclamer des autorités une meilleure surveillance des chemins de fer et éviter le retour d'aussi regrettables abus. Le meilleur remède peut-être serait qu'un Européen ne pût jamais se conduire impunément en brute avinée.

Aussi mal inspiré, certes, fut aux Indes anglaises ce colonel de l'armée britannique qui traita d' « âne » et accabla d'invectives un Hindou honorable, professeur dans un collège des Provinces-Unies d'Agra et d'Allahabad, coupable, lui « native », de se promener dans un chemin près duquel jouait l'irascible Insulaire (2).

Un Annamite très riche, intelligent, cultivé, ayant fait ses études en France et naturalisé, ayant encore poussé le souci de s'européaniser jusqu'au christianisme, à la monogamie et à l'automobilisme inclus, contait, il y a très peu de temps, à un Français des plus dignes de créance, combien son loyalisme fléchissait devant le mépris envieux qu'il rencontrait chez les moindres fonctionnaires ou colons français

(1) Cf. le récit du journal *De Locomotief*, de Batavia, numéro du 16 avril 1908.

(2) Cf. *Revue du Monde musulman*, nov.-déc. 1907, p. 602.

en Indo-Chine. Une des blessures d'amour-propre qui lui avait été le plus sensible fut, un jour qu'il se promenait en automobile avec sa jeune femme dans les rues de Hué, d'entendre un soldat français dire à un camarade : « Crois-tu que ce n'est pas une honte de voir ce *bouzou* (singe) dans cette voiture et nous à pied ? » Et ce soldat tirait naïvement la philosophie de toutes les politiques colonisatrices, qui comportent presque toujours mépris et dépouillement des indigènes chez qui on s'installe en maître.

Au moins est-il absurde de demander à ceux-ci de s'en montrer satisfaits et ne pas s'étonner si, chez ces races extrême-orientales, polies et formalistes, ces inutiles vexations sont les meilleurs ferments de haine. Sans fausse sentimentalité ni « indigénophilie », il est probable que le panislamisme ne trouverait pas tant d'échos aux Indes néerlandaises si un instinctif besoin de justice et de dignité ne portait les esprits humiliés vers la doctrine qui les proclame supérieurs à leurs maîtres.

Les procédés injurieux, constants et immérités, font beaucoup plus pour la désaffection des indigènes qu'une annexion injuste ou une répression trop rigoureuse. Le régime du « rotin », que les Européens croient, on ne sait pourquoi, si cher à toute l'Asie, n'y est accepté qu'appuyé sur une force indiscutable. Or, depuis les victoires japonaises, la suprématie militaire de l'Europe entière est mise en cause aux yeux de ses immenses populations qui ne nous comprennent guère peut-être, mais qui nous en veulent encore plus de ne pas les comprendre et de les traiter avec une déplaisante hauteur. Qu'on ne s'y trompe pas, en dépit des joies envieuses et de courte vue, que l'événement a pu provoquer jusqu'en Europe, c'est l'Occident entier qui a été battu à Tsushima par l'Orient, du moins les Extrême-Orientaux en ont la ferme persuasion, et c'est là même chose. L'Amérique commence à s'en douter. Si l'Europe n'est plus unie ou plus forte, elle aussi pourra s'apercevoir qu'Hindous, Annamites et Malais sont exaltés par l'exemple des Nippons, à moins qu'elle ne consente à les traiter avec bienveillance et justice, et à leur faire sentir, à côté de sa force de maître, sa sollicitude de mère et d'éducatrice.

En attendant, les avisés Japonais pullulent tant aux Indes et en Indo-Chine qu'en Malaisie. Les journaux locaux de Java et de Sumatra, et principalement les journaux malais, sont remplis de leurs annonces alléchantes, promettant, avec l'amabilité et la souplesse asiatiques, leur science frottée d'occidentalisme :

« Le *toko* (magasin) japonais Nakano et C°, Patjinan, Bandoung (Java), avertit ses aimables clients qu'il tient à leur disposition tous tissus et produits japonais aussi fins que beaux. Entre autres, son

admirable stock de chemises qu'on peut tourner et retourner jusqu'à ce qu'on ait trouvé la nuance à son goût.

« Qu'on achète peu ou beaucoup, on peut venir.

« Soyez persuadés, amis, que personne n'est trompé dans mon *toko*; on y trouve des marchandises de choix à un prix modique. »

Ailleurs, le « *Toko Obat Japan* Hak Ai Doh », une pharmacie japonaise dans le Kebon Djati, à Bandoung, annonce « une arrivée récente de médicaments extrêmement actifs et de spécifiques contre les maladies des voies urinaires, des yeux, du ventre, de la poitrine, de la tête, du nez, des oreilles, des dents, de la peau, les maladies des femmes. M. le docteur japonais N. Ichikawa M. D., dont le nom est aussi connu que renommé, apporte soulagement à tous ceux qui souffrent en donnant des consultations à la pharmacie le matin de 7 heures à midi, le soir, de 6 à 9 heures. Il se rend à domicile de 1 heure à 6 heures et traite par correspondance (1).

Ce sont là de petites choses, mais sur lesquelles il y a toutefois lieu de réfléchir.

A. Van W.

Le Sultan de Solo. — Les *Leipziger Neueste Nachrichten* ont publié sur le Sultan de Solo une fort intéressante étude de M. K. Götbel, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Nous tenons du moins à la signaler à nos lecteurs par quelques renseignements partiels.

Indolents, insoucieux d'action politique, les Javanais se plient sans résistance au régime qui leur est imposé ; pour eux, les Européens sont les *Tuans*, ou maîtres ; ils réservent aux souverains indigènes l'appellation de *Guftis* (les dieux). Très sagement, le gouvernement hollandais, tout en maintenant le Sultan actuel, reconnaît dans une certaine mesure l'autorité d'autres sultans soutenus par des partis différents ; il les rétribue ; tel à Solo le Pangeran Adipati Mangku Negoro VI, qui a rang de colonel. Les partis ont l'appui du gouvernement à condition de s'abstenir de toute action violente. Le gouvernement d'ailleurs s'est réservé le droit de modifier à son gré l'ordre de succession : chez les princes Mataram de même que chez les souverains de Solo, le droit de succession revient en principe au frère aîné et non au fils du souverain : le gouvernement s'est réservé le droit de choisir soit le frère, soit le fils.

Les princes javanais, très fiers de la gloire de leurs ancêtres, s'efforcent de maintenir les anciennes traditions : le sultan de Djokjakarta,

(1) *Bintang Moekti*, journal malais publié à Bandoeng (Java), numéros de mars 1908.

qui s'adonne à l'opium, a perdu de son influence ; celui de Solo (nom vulgaire de la ville de Surakarta), au contraire, sait jouer un rôle important et conserve une notable autorité ; il pourrait aisément réunir une armée de 10.000 à 12.000 fidèles. Le sultan de Surakarta a le rang de major général dans l'armée néerlandaise; il porte l'uniforme néerlandais, mais conserve le turban musulman. Il reçoit fort bien ses hôtes européens, qui d'ailleurs doivent être munis d'une autorisation du résident de Solo pour être reçus à la cour. Le sultan reçoit du gouvernement une subvention annuelle de 300.000 florins ; son palais forme à lui seul tout un quartier, le Krator, où habitent ses parents, ses partisans, un nombreux personnel, au total de 10.000 Javanais qui vivent des largesses du souverain ; seul le premier ministre, le Rykbestierder et les Pangerans (princes impériaux, fils, oncles, frères et neveux) reçoivent des subventions directement du gouvernement néerlandais ; tous ont un rang plus ou moins élevé dans l'armée. Le sultan possède trois automobiles, une écurie de 40 à 50 chevaux, un nombre considérable d'équipages ; depuis 250 ans, en effet, on garde tous les véhicules des souverains ; ils forment aujourd'hui un véritable musée. La salle du trône est ce qu'il y a de plus remarquable dans le Krator : c'est une grande galerie supportée par des colonnes de bois djatti ; les murs sont recouverts de plaques de marbre ; à l'entrée deux cavaliers en bronze portent des candélabres à 12 branches ; en face sont placés deux trônes dorés et recouverts d'un baldaquin de soie jaune; trois grands et une demi-douzaine de petits lustres éclairés à l'électricité sont disposés dans la salle ; il n'y a pas de plafond : le regard découvre le toit pointu, ses poutres et ses briques. Le sultan ne prend place sur son trône qu'en de rares occasions, lors des anniversaires de la reine de Hollande, au nouvel an javanais, ou encore lorsqu'il proclame des lois et règlements — toujours après avoir obtenu l'autorisation préalable du gouvernement néerlandais. A droite de la salle du trône se trouvent les appartements du sultan et des Bedjanes, ou danseuses, toutes princesses, ou filles de familles nobles.

De temps à autre le sultan visite Surabaya ou Semarang ; il fait annoncer sa visite à l'hôtel où il doit descendre et aux magasins qu'il entend visiter ; il aime à être reçu brillamment avec drapeaux, guirlandes, illuminations, etc., il est généreux, et achète généralement tout ce qu'on lui montre ; souvent d'ailleurs les préparatifs faits pour le recevoir sont inutiles, car il renonce souvent aux déplacements solennellement annoncés.

Solo occupe actuellement le quatrième rang parmi les villes javanaises ; depuis 1720 environ, elle est devenue la capitale des Javanais du centre et de l'est : l'express y conduit en six heures de Skrabawa,

en quinze de Batavia et en deux heures et demie de Samaranh ; elle est ainsi reliée à tous les grands centres.

Les Chinois aux Indes néerlandaises. — Nous avons antérieurement déjà entretenu nos lecteurs du passage de commissaires commerciaux chinois aux Indes néerlandaises ; le fait s'est reproduit : les journaux indiens signalent en effet le passage aux Indes néerlandaises de deux petits vaisseaux de guerre chinois ayant à bord le mandarin *Iang Sji Ki*, commissaire commercial. En l'absence du gouverneur général, le directeur de O. E. et N. reçut officiellement Iang Sji Ki. Le *Neuwe Courant* constate que cette visite n'a pas produit une bonne impression. La répétition d'un pareil événement ne semble pas désirable au gouvernement indien qui, d'accord avec celui de la métropole, cherche à répondre aux réclamations des Chinois de Java, mais veut le faire seul, de son plein gré, et sans pression extérieure.

L'Instruction des Indigènes. — On accuse fréquemment le gouvernement hollandais de ne rien faire pour assurer le développement de l'instruction parmi les Malais ; il faut noter cependant que des écoles ont été fondées sur divers points ; voici notamment ce qui a été fait dans le district de Djokjakarta :

En 1906 et en 1907, une trentaine d'écoles ont été créées par le Résident Coupems ; la plupart sont subventionnées par le gouvernement. On cherche à avoir une école dans chaque sous-district, Djokja a 5 écoles d'instituteurs, Wates, en Koelon Progo, 1.

Dans les murs du Kraton (palais du Sultan), il y a une école du sultan : « Srimenganti » pour les enfants des nobles. Les maîtres sont des indigènes diplômés. Dans les murs de la maison, Pakoe Alam, se trouve une école de ce genre avec 30 élèves. 3 princesses de cette maison y donnent des leçons.

Dans les capitales des régences Bantool, Sleman et Kalassan se trouvent des écoles particulières subventionnées.

Quant aux écoles populaires que l'on veut créer, il y a 113 sous-districts dans le territoire du sultan, 9 dans le territoire P. A. ; chacun compte environ 6.000 enfants, dont, si l'on compte d'après le nombre d'élèves qui visitent déjà les écoles qui se trouvent en dehors de la ville, 1 p. 100 pour les écoles.

Les écoles, des bâtiments très simples, coûteront de 164 à 443 florins pour 30 à 100 élèves. Pour 1908, les écoles du sultan coûtent environ

30.000 florins, dont 20.000 florins de traitemen
gnant, 1.000 de frais d'inspection, 10.000 d'entret
4.500 florins et le gouvernement une subvention
reste vient du trésor du sultan.

L'enseignement ne comprendra guère qu'un
ture et l'écriture en langue indigène. Il se dévelop

Pour commencer on se contentera de maîtres n
les choisira parmi les élèves de l'école « Srimenga
reçoivent 15 et 7 fl. 50.

Deux indigènes seraient chargés de l'inspection

LA PRESSE MUSULMANE

Mîrzâ Mehdî Khân.

On annonce la mort à Constantinople, où il a succo
maladie de cœur, de Mîrzâ Mehdî Khân, l'ancien rédacteur
l'*Akhter*. Sa perte, vivement ressentie par les lettrés, ne l'es
par tous les esprits libéraux, qui voyaient en lui un précur
des meilleurs défenseurs de leur cause.

Né à Tauris le 1er de djoûmâdhâ II 1255 (12 août 1839), M
Khân, décédé le 21 de dhoû'l-ka'da 1325 (26 décembre 1907)
près de 70 ans. Il était le fils d'un négociant nommé Hâdjî
n'avait que 24 ans lorsqu'il vint à Constantinople, où il v
mais. En 1292 (1875-1877) son compatriote, le négociant Ag
Tâhir Tabrîzi Karadjadaghî, y fonda l'*Akhter*, le premier jou
qui ait paru à l'étranger ; il offrit à Mîrzâ Mehdî Khân
rédacteur en chef.

Après une brillante carrière, l'*Akhter* fut supprimé. M
Khân, chercha d'autres moyens de se rendre utile à ses co
Écrivain de mérite, s'exprimant avec une égale facilité en
vers, en persan et en turc, il entreprit toute une série de p
pour réveiller l'opinion publique en Perse. On lui doit la
du fameux *Voyage d'Ibrâhîm Beg*, dont Hâdjî Zeïn ol-'Ab

La Presse persane.

A l'exemple des journaux quotidiens d'Europe, qui publient des suppléments littéraires, scientifiques ou techniques, le *Medjlis* a décidé de faire paraître, à partir du 20 de rabî' II 1326, une revue bi-mensuelle illustrée, contenant des articles sur des sujets très variés : connaissances utiles, droit, commerce, agriculture, littérature, sciences, histoire, politique, etc. Les illustrations seront, de préférence, des portraits d'hommes en vue, des groupes, des types ethnographiques.

Chaque numéro comprendra 66 pages, dont 4 pour la couverture. L'abonnement annuel est fixé à 2 tomans, pour les personnes déjà abonnées au *Medjlis*; à 25 krans pour les autres (1).

En même temps que les feuilles politiques, les organes techniques se sont multipliés en Perse ; nous avons eu l'occasion de signaler, à plusieurs reprises, des organes scientifiques, médicaux, agricoles, sans parler des revues et des publications illustrées. Mais il manquait encore un organe judiciaire, une *Gazette des Tribunaux* de la Perse moderne.

Cette lacune est comblée aujourd'hui. Les *Mohâkemât*, « Procès », ont fait leur apparition à Téhéran vers les premiers jours de l'année 1908; nous avons sous les yeux les numéros 33 à 36, parus du 27 dhoû'l-hidjdja 1325 au 15 moharrem 1326.

Le nouvel organe est exclusivement judiciaire. Il paraît deux fois par semaine, pour commencer, et son directeur, Medjd ol-Islâm Kermânî, a l'espoir de le rendre prochainement quotidien. Chaque numéro, de format in-4, comprend quatre pages.

Tous les actes concernant les tribunaux et la législation trouvent place dans les *Mohâkemât*. Dans une partie, dite « historique », ils publient les comptes rendus des procès de tout ordre, administratifs, criminels, correctionnels, civils et commerciaux, portés, soit devant le ministère de la Justice, soit devant le tribunal du Ministère de la Justice, soit devant les autres corps judiciaires et les juridictions propres aux étrangers. En même temps que les arrêts, ils donnent *in extenso*, s'il y a lieu, le texte des débats, font connaître les dispositions relatives aux tribunaux, les lois qu'ils devront appliquer ; ils insèrent, enfin, les requêtes des personnes réclamant justice pour des dommages endurés.

Les *Mohâkemât*, qui sortent de l'imprimerie du *Medjlis*, représentent, dans l'ordre judiciaire, ce que cet important organe est dans l'ordre

(1) *Medjlis*, 7. 5. 1908.

politique. Comme lui, ils semblent appelés à un brillant avenir (1).

La *Revue* avait déjà signalé l'existence du journal *Khoûrchîd* « Soleil », de Mechhed, fondé l'année dernière par Mohammed Sâdek Tabrîzî, qui appartient depuis longtemps au monde de la presse, et en est resté le directeur. Deux numéros de cette feuille nous ayant été envoyés par l'un de nos correspondants, nous pouvons, aujourd'hui, lui consacrer quelques lignes.

Paraissant par numéros de quatre pages in-4, le *Khoûrchîd* porte cette épigraphe, faisant allusion à son titre : « A l'ombre de la protection de Sa Très Haute Majesté le Soleil des Soleils — puissions-nous lui servir de rançon ! — [le journal] est, avec diligence, imprimé et distribué quatre fois par semaine. »

Le *Khoûrchîd* est un organe libéral et constitutionnel, ne séparant pas la religion musulmane du progrès et de la liberté, dont il la considère comme le plus ferme appui. Il publie, avec des articles de fond, religieux et politiques, le compte rendu des séances du Club national du Khorassan, les nouvelles de la capitale et des provinces, et fait aussi une place à la publicité. On doit le considérer comme un des meilleurs organes paraissant en dehors de Téhéran (2).

Le Club national de Tauris a eu, dès le premier jour, un organe à lui : *El-Hadîd* « Le Fer », devenu depuis *'Edâlet* « Justice », auquel a succédé, tout récemment, une feuille dont le titre est plus significatif : *Andjouman* « Club ». Nous avons sous les yeux le huitième numéro, que nous a fait parvenir un de nos amis de Tauris; il est daté du 25 safar 1326 et porte, en tête, le programme suivant :

« Ce journal indépendant se rattache au Club sanctifié provincial : les événements et incidents journaliers de la ville de Tauris, Demeure du Pouvoir, des régions de l'Azerbaïdjan et des provinces de la Perse, et les questions d'intérêt général y sont exposés clairement, en langue persane; il fait connaître en résumé, à nos honorables abonnés, les débats du Club national; il porte à la connaissance du public les correspondances et les télégrammes nécessaires, et publie, à la condition

(1) Administration (commune avec le *Nedâyé Vatan*) : boulevard Nâseriyé, Téhéran. — Abonnements annuels : Téhéran, 15 krans; Province, 18 krans; Turquie et Égypte, 2 medjidiés; Caucase et Russie, 4 roubles; Europe, 18 francs.

(2) Abonnements annuels : Mechhed, 32 krans; Extérieur, 36 krans; Turkestan et Caucase, 8 roubles; autres pays, 20 francs. — Le numéro : 3 chahis. — Annonces : 1 kran la ligne en première page, 10 chahis pour les autres.

qu'ils soient signés, les articles et les études présentant de l'utilité, la Direction étant libre de les insérer ou de les refuser, sans que les auteurs aient le droit de réclamer leurs manuscrits. On est considéré comme abonné après avoir accepté l'envoi de dix numéros. Le prix des annonces est de 15 chahis la ligne ; si on les publie plusieurs fois, on obtient un rabais sur le prix. »

A en juger par ce numéro, l'*Andjouman* serait consacré, d'une manière presque exclusive, aux travaux du Club National ; le compte rendu de ses séances est suivi du texte des télégrammes qui lui sont adressés. Il a pour directeur Aga Mohammed Mo'ayyen ot-Todjdjâr, et paraît par numéros de quatre pages in-4; le titre est surmonté des armoiries persanes. Il paraît cent numéros par an (1).

Le *Medjlis* (2) parle avec grand éloge du *Nâfoûrîyè*, nouveau journal fondé à Ispahan, véritable « trésor » dont « chaque ligne est un chapitre de la philosophie et l'ensemble, une des divisions de la science ». Il contient, en huit pages, la matière de vingt ; sa devise est : Liberté, humanité, protection, justice, et il a pour directeur, Cheikh Toûysergânî ; pour gérant, Seyyed Mehdî Isfahânî, et, pour représentant à Téhéran, Aga Seyyed 'Abbâs.

Nous voyons signalée, dans un journal du Caire, l'apparition de la *Harf-é Hakk* « Parole de la Justice », organe persan-turc, d'opinions libérales, publié à Tauris. On en dit le plus grand bien.

Nous trouvons, dans le *Medjlis* du 4 mai, une annonce concernant un ancien élève de l'Université de Saint-Pétersbourg. Il a terminé ses études du troisième degré, connaît à fond le russe, le français et l'allemand, a quelques notions d'anglais et possède la langue persane ; maintenant, il voudrait trouver, en Perse, un emploi dans l'enseignement. S'adresser à l'agent consulaire de Perse à Achkabad.

Il y a longtemps déjà, le *Mozafferî*, de Bender-Bouchir, avait commencé à publier une adaptation persane, faite par Mîrzâ Yoûsouf Khân E'tesâm ol-Molk Achyârî, de *Vingt mille lieues sous les mers*, le roman de Jules Verne. Mais il y a deux ans, le journal cessa sa publication, et, lorsqu'elle fut reprise, le manuscrit d'E'tesâm ol-Molk, dont

(1) Administration : Palais de l'Émir, Tauris. — Adresse télégraphique : Journal *Andjouman*. — Abonnements annuels : Tauris, 10 krans; Extérieur, 15 krans; Russie, 4 roubles; Turquie, 45 piastres; Europe, 12 francs. — Le numéro : 2 chahis.

(2) 7. 5. 1908.

on n'avait donné que les treize premiers chapitres, se trouva égaré. On l'a retrouvé récemment, et le *Mozafferî* vient de reprendre une publication goûtée de ses lecteurs.

L. B.

Nouveaux journaux égyptiens.

Deux nouveaux quotidiens se sont fondés en Égypte, l'un au Caire, l'autre à Alexandrie. Le premier, *Diyâ al-Machrik*, « La Lumière de l'Orient (1) », a pour rédacteur en chef une personnalité égyptienne bien connue, Mahmoûd Hasîb Bey. C'est une feuille politique, scientifique et littéraire illustrée, de format in-folio, paraissant sur quatre pages. Voici le sommaire du numéro 2, en date du 4 mai 1908 :

Miracle spirituel. — Article de fonds sur le différend qui s'est produit, à la Cour d'appel, entre deux magistrats, l'un Anglais, M. Bund, l'autre indigène, Taoufîk Bey Ref'at. M. Bund, dit l'article, se considèrerait-il comme le Dunlop de la Cour d'appel, et prendrait-il les conseillers indigènes comme des écoliers ? Le manque d'égards dont a été victime un juge égyptien est une offense pour la nation entière.

Portrait de Sir Henry Campbell Banermann, récemment décédé.

L'avenir de l'Égypte. — « Les Anglais préparent, en Égypte, l'avenir pour eux, tandis que l'Égypte prépare l'avenir pour elle-même... » Article patriotique où l'on engage les Égyptiens à se souvenir de leur passé glorieux ; la violence est blâmable, mais il faut avoir conscience de ses droits.

La liberté de la femme en Occident, et ses résultats. — Contre la liberté de la femme telle que l'entendent les Occidentaux. Chez eux, les femmes prennent part, trop souvent, à des choses qui devraient leur demeurer étrangères; on cite, à l'appui, l'histoire, empruntée au *Daily Express*, d'une jeune Russe séduite par les doctrines nihilistes.

Sir Henry Campbell Banermann, l'ancien premier ministre d'Angleterre. — Notice biographique.

L'aurore de la vie. — Sur l'Égypte, ses ennemis, son avenir et l'intervention anglaise dont le but était, à ce qu'on a prétendu, de raffermir le trône du Khédive.

Un mariage comme on en voit peu. — Anecdote empruntée à la presse européenne ; le mariage en question est celui d'un avocat autrichien.

(1) Administration : rue As-Sarâya, *hâra* de 'Alî Hasîb Pacha n° 4. — Abonnements : Égypte, 180 piastres l'année, 90 piastres pour six mois ; étranger, 55 piastres l'année.

La valeur du temps. — Développement de la maxime américaine : *Times is money.*

La correspondance au moyen des oiseaux. — Sur les pigeons voyageurs, d'après le *Daily Express*, en partie. Noé le prophète — sur lui soit le salut ! — en aurait eu la première idée.

Les Mines d'or. — Statistique de la production de l'or en Afrique, pendant les derniers mois.

Nouvelles de l'intérieur. — L'université égyptienne ; le journal *Wadinnil* ; le rédacteur en chef du *Liwâ* ; le rapport de Sir Gorst.

Nouvelles reçues par téléphone. — De notre correspondant d'Alexandrie ; Un don princier; Un procès à propos des phares; La Bibliothèque Khédiviale; Ouverture de crédit; Les concessions accordées aux étrangers ; Le directeur de la *Revue des revues arabes* et d'*Al-Djarîda* ; Correspondances : A MM. les correspondants ; Erratum ; La question macédonienne ; Voyage; Sir Eldon Gorst ; Vendredi et dimanche ; 45 morts (au Soudan, dans la dernière affaire avec les Derviches).

Affaires de police.

Télégrammes généraux. — Agence Reuter; dépêches de Berlin, Londres, Téhéran, Saint-Pétersbourg, Corfou, etc.

Les envois du pays. — Article montrant quels avantages il y a à envoyer la jeunesse égyptienne étudier en Europe.

Le rois et les élèves (intérêt apporté par les chefs d'État à l'instruction). — Le président Roosevelt et les grands capitalistes (un exemple à suivre, en Égypte). — Un voyage en automobile de l'Allemagne à l'Inde. — Les mudirs. — L'École de médecine. — L'École normale khédiviale. — Un mari qui tue sa femme. — Les agents du *Diyâ ach-Chark.* — Importations et exportations.

Annonces.

***

Le second de ces organes, *Wadinnil* (1), a pour fondateur-directeur M. A. Kalza ; il est politique, littéraire et commercial. Son étendue et son format sont les mêmes que ceux du précédent. Nous en avons reçu le troisième numéro, le 4 mai ; il contient les matières suivantes :

Les Compagnies après le jugement ; la brèche est élargie. — Article de fonds commentant la sentence rendue par le tribunal mixte d'appel

(1) Administration : rue Nubar, 18, Alexandrie. — Abonnements d'un an et de six mois: Alexandrie, 130 et 70 P. T.; Intérieur, 150 et 80 P. T.; Étranger, 50 francs par an.

dans le procès de la Compagnie foncière agricole. Il estime que ce jugement, tant dans ses termes que dans son esprit, a pour objet de faciliter la pénétration anglaise. Toutes les Compagnies qui se sont fondées en Égypte ou qui y ont transporté leur siège social dans ce pays ; c'est la main-mise des étrangers assurée.

Un esprit était dans le train. Portsmouth. — Nouvelle ayant pour sujet une catastrophe de chemin de fer : un médecin raconte comment il apprit, par suite d'un phénomène télépathique, la mort d'une de ses amies, tuée dans un accident de chemin de fer survenu à Portsmouth.

La Société d'agriculture. — Détails sur la dernière réunion de cette Société que préside le prince Hoseïn Pacha Kamel ; on y a débattu la question du crédit, sans lequel tout essor de l'agriculture est impossible. Des capitaux importants sont nécessaires; or la banque agricole, qui ne prête qu'aux petits cultivateurs, et dans des limites fort restreintes, ne suffit pas.

Paroles diverses. — Réflexions philosophiques et morales, pour Mahmoûd Ach-Châ'ir.

Remarques de M. Escofier, membre du Conseil municipal, sur les projets de travaux d'utilité publique à Alexandrie. — Le membre de la Municipalité fait la critique des projets en question, en se plaçant, surtout, au point de vue financier. Il y aura, là-dessus, toute une série d'articles; celui-ci en est le second.

Annonces. ·

Feuilleton. — Histoire d'Ibn Toûmert, roman historique de Mahmoûd Hilmî.

Nouvelles locales. — Visite du khédive à l'Exposition horticole; un aveu; attachement de la nation pour son souverain; la communauté copte; Tewfîk Bey et Mr. Bund; une clinique de bienfaisance.

En une semaine. — Distinctions accordées par le Khédive à un écrivain de mérite, Mohammed Bey El-Monilihî; la couronne sur la tête de la nation; Retrait de concession; O gouvernement ! (Contre la police)

Télégrammes généraux. — Agences Reuter et Havas (Londres et Paris.

Annonces.

C. D.

... اژدهالر یاننده من اوکوزم، امّا بیله مجلس لری آلده ساخلاماقه اژدهایم ...

FIG. 1.

« Molla Nasr ed-Dîn. »

Le numéro du 21 avril-4 mai de *Molla Nasr ed-Dîn* consacre à la Perse la première de ses illustrations (fig. 1). Elle représente un personnage ayant sur le front des cornes de bœuf, portant dans ses bras le palais de Beharistan où siège, à Téhéran, l'Assemblée nationale. Voici la traduction de la légende :

« Parmi les dragons, je ne suis qu'un bœuf. Mais, pour tenir dans mes mains une pareille Assemblée, je suis un dragon... »

L'émir de Boukhara occupe la quatrième page. Il décore un directeur de cirque, revêtu de son costume professionnel, en présence de son

بخارا ایری سیرق صاحبی دوروفه قیمتلی میدال باچشلیور

FIG. 2.

بخارا دار الفنونی

FIG. 3.

public et au milieu de porcs savants (fig. 2). Une autre composition le montre s'enfuyant de l'Université, qui n'offrirait pas pour lui le même attrait que les spectacles forains (fig. 3).

En regard, se trouve une figure représentant le pillage de la mosquée de Tiflis, dont quatre Musulmans enlèvent les tapis. L'un d'eux,

resté à l'intérieur, fait passer un ballot à deux de ses complices restés dans la rue, tandis qu'un autre, le poignard à la main, fait le guet (fig. 4).

تغلیس ده مسلمانلار مسجد دن خلیچه لری اوغورلیوب آپاریرلار .

Fig. 4.

Une cérémonie funèbre occupe la dernière page. Un *mersiyékhân* « panégyriste des morts », pérore devant un auditoire dans lequel on remarque, à la place d'honneur, un Russe et sa femme. Il souhaite

longue vie à « Monsieur le Directeur », et exprime le vœu que, grâce aux *mersiyékhân* comme lui, les Musulmans demandent toujours à avoir des directeurs semblables. Pourquoi cela ? Parce que l'un des parents du mort tend à l'orateur un billet de 25 roubles, afin qu'il prie pour « Monsieur le Directeur ». Il est d'usage, dans ces sortes de cérémonies, de faire dire des prières pour les personnes présentes que l'on veut honorer (fig. 5).

Fig. 5.

L'article de fond est consacré, cette fois, à la « fête nationale » : on entend, par là, la célébration du 25e anniversaire du *Terdjumân*, de Baghtché-Séraï. Un autre article est consacré à la graisse de loup, à laquelle les croyances populaires attribuent des vertus mystérieuses, et qui ferait, de ceux qui en sont enduits, de véritables loups. Signalons, à ce propos, qu'en Perse et au Caucase certaines femmes croient, en enduisant leur mari avec cette graisse, s'assurer sa fidélité, en lui inspirant de l'aversion pour toute autre femme.

S. N., L. B.

« Aïné-gheib-nema ».

Le numéro du *Miroir de l'invisible* daté du 3 mars 1908, dont nous

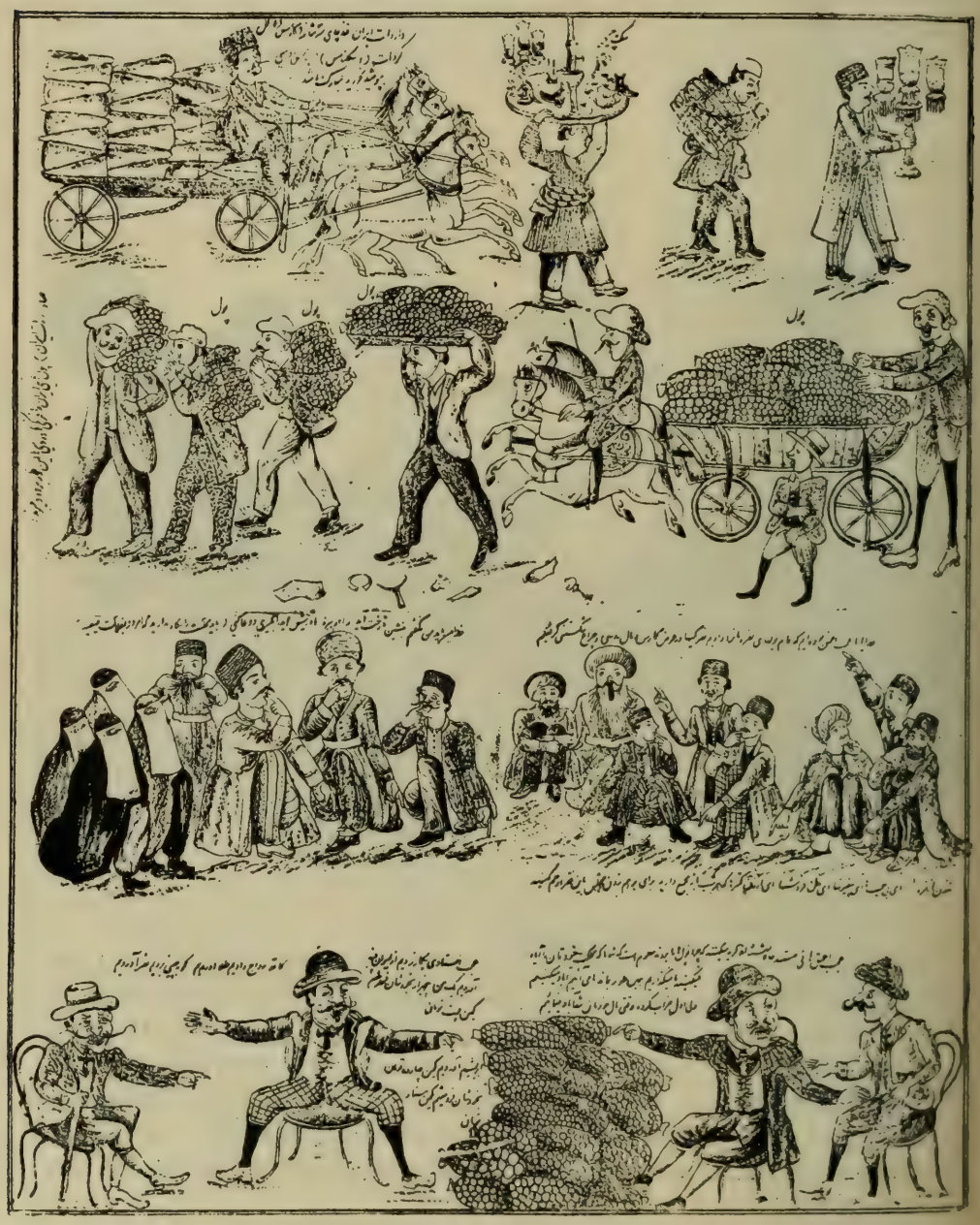

reproduisons les illustrations, est consacré au commerce extérieur de la Perse, commerce avantageux pour tous, sauf pour les Persans.

Ce sont d'abord les importations, *vârédât*; elles consistent en sucre candi, dont une grande voiture à quatre chevaux est chargée, en thé, et en objets manufacturés, de provenance russe pour la plupart, dont les Persans n'ont que faire : bottines à élastiques, lustres, lampes, faïences, étoffes, etc.

Les importations sont donc très variées; les exportations, *sâdérât*, le sont beaucoup moins. Elles ne comprennent qu'un seul article : l'argent. Une vaste charrette en est remplie, et des portefaix européens fléchissent sous le poids des espèces monnayées dont ils sont chargés.

Quel est le résultat d'une situation semblable ? Les Persans et les Européens que l'on voit dans la partie inférieure de la figure reproduite nous le diront. « Combien nous étions stupides !... » s'écrient les premiers, qui s'aperçoivent, trop tard malheureusement, du mauvais marché qu'ils ont fait; de dépit, ils se mordent les doigts et s'arrachent la barbe, voyant qu'ils ont ruiné leur patrie pour se procurer des choses inutiles.

Sans doute, vous étiez des sots ! diront à leur tour les Européens qui se sont enrichis en réduisant la Perse à la misère et en trompant indignement leurs clients.

Les mêmes idées sont exposées dans l'article de fond, *Le magasin où l'on vend la religion*, vive satire de ceux qui vendent, de la sorte, leur patrie à l'étranger, et commentaire du mot du Prophète, *Habbou'l-watan min'al-îmân* : « L'amour de la patrie fait partie de la foi ». En tête de cet article figure le portrait du prince Zell os-Soltân, l'ancien gouverneur d'Ispahan, dont on cite les paroles patriotiques, demandant à Dieu de multiplier les amis de la patrie et de l'Assemblée Nationale, et de faire disparaître leurs ennemis de la surface de la terre.

L. B.

LES LIVRES ET LES REVUES

Une Librairie de Téhéran.

C'est de la librairie Khoûrchîd, « Soleil », dite aussi librairie Me'ârif, « des Sciences », qu'il est question. Elle est dirigée par le savant cheikh Mohammed 'Alî Behdjet Dizfoûlî, également à la tête des *Mé'ârif*, ce journal persan de l'instruction publique, dont nous avons déjà parlé, et se trouve boulevard Nâseriyè, en face du Chems ol-'Emâré.

Son catalogue forme une brochure in-12 de 18 pages, couverture comprise. Il est envoyé gratuitement aux écoles persanes et étrangères, ainsi qu'aux commerçants; pour les autres personnes, on le vend deux krans. Nous allons en donner l'analyse.

On trouve d'abord les conditions de vente : prix fixes, sauf les exceptions ci-après; toute personne achetant 10 exemplaires d'un même ouvrage en reçoit gratuitement un onzième; remise de 5 p. 100 aux écoles, celles qui passent un contrat spécial avec la librairie obtenant 10 p. 100 de réduction; achats payables au comptant, le port étant à la charge de l'acheteur, en espèces, mandat, chèque ou lettre de change : pour les petites sommes, les timbres-poste sont acceptés; échange avec d'autres ouvrages des publications de la librairie. Celle-ci, en plus des livres, tient tous les articles de papeterie et les fournitures scolaires.

Les ouvrages annoncés sont classés méthodiquement, en commençant par les livres élémentaires, *koutoub-é ebtedâïyè*; sous cette rubrique figurent une dizaine de traités, dont le *Ta'lîm ol-Etfâl*, qui vient en tête, et le *Nokhost Nâmé* de Mathéos Khan, Chrétien. Leurs prix sont minimes, de 1 kran 10 chahis à 3 krans 10 chahis.

De ces manuels, nous passons aux ouvrages du second degré, *derdjeyè dovvom*, destinés aux élèves plus avancés, comprenant la vie du prophète Mohammed, l'Histoire de Perse, le *Gulistan*, l'*Envâr-é*

Soheïlî, *Calila et Dimna*, le *Kâboûs Nâmè* et d'autres livres de morale et d'histoire.

Les mathématiques forment une classe à part, assez nombreuse. Les livres qui la composent, et dont les prix sont en général élevés, sont presque tous dus à des Persans; fort peu de traductions. Nous signalons, parmi ces dernières, un Traité de fortification, *Kal'ésâzî*. La section suivante, peu étendue, est consacrée à la comptabilité, ancienne et moderne; les auteurs mentionnés sont, eux aussi, des Persans.

Une place importante est réservée à la géographie : manuels, atlas, cartes et plans sont assez nombreux. Deux cartes de Perse coûtent, l'une 4 tomans, l'autre 2 tomans; une carte de l'Irak, un plan de Téhéran sont à signaler. Sous la rubrique *tabî'î*, on a réuni quelques ouvrages relatifs aux sciences physiques et naturelles.

Trois ouvrages de rédaction sont annoncés; nous retiendrons le titre de l'un d'eux, qui n'avait pas encore paru lors de l'impression du catalogue : le *Peroûz Nigârich Parsî*, livre rédigé en pur iranien, sans un seul mot arabe. Et nous arrivons aux manuels pour l'étude de la langue persane, dont le plus important est la *Nehâyet ot-Ta'lîm*, en deux volumes. La lexicographie est représentée par le Dictionnaire persan-arabe de l'Andjouman-é 'Ilmî 'Arabî, le Dictionnaire du Coran d'Aga Seyyed Mohammed Kermânî, deux dictionnaires persans-français, de Mo'allef od-Dooulè et du docteur Khalîl Khân, les Dialogues de la méthode Ollendorf.

Un assez grand nombre de grammaires arabes se trouvent à la librairie Khoûrchîd, qui tient aussi quelques manuels de conversation, pour la même langue, et, aussitôt après, quantité d'ouvrages historiques, traduits pour la plupart des langues européennes. Ce sont les Vies de Pierre le Grand, de Charles (?), d'Alexandre le Grand, de l'empereur Guillaume et de Bismarck, et plusieurs relations de voyages : de Nasr ed-Dîn Châh, de Nâsiri Khosrô, etc.

Les romans, contes, pièces de théâtre des littératures occidentales, traduits en persan, ne sont pas moins nombreux. Citons *Le Comte de Monte-Cristo*, *Gil Blas* (illustré), *Manon*, *Lescaut*, *Le Médecin malgré lui*, *Sherlock Holmes*, *Gulliver*, *Les Amants de Paris*, *Le Tour du monde en 80 jours*, *Le Secret du Mage*; à côté de ces œuvres figurent celles des romanciers arabes contemporains, tels que Georges Efendi Zaïdan.

Une dernière classe a été formée sous la rubrique *Divers*. Religion, mysticisme, anecdotes et bons mots, hygiène et connaissances utiles, y sont réunis.

Bien que la plupart des ouvrages figurant sur ce catalogue aient été imprimés ou lithographiés en Perse, on y trouve un certain nombre de livres édités, soit dans l'Inde, soit dans les pays musulmans autres que

la Perse, soit encore en Europe, de manière à pouvoir satisfaire tous les goûts du public persan cultivé.

Note de bibliographie persane.

La *Revue* a fait connaître, en son temps, les dispositions essentielles de la loi persane sur la presse, dont une édition lithographiée vient de paraître à Téhéran ; elle est en vente aux librairies de Cherâfet et 'Ilmiyè. Le *Medjlis* conseille à ses lecteurs d'en faire l'acquisition ; c'est, dit-il, une publication utile à une foule de personnes, sans distinction de classes sociales.

On trouve, à la librairie du *Medjlis*, le *Namèyé Khosrovân*, histoire de Perse, dont le prince Djelâl Mirzâ est l'auteur; elle comprend quatre tomes en deux volumes, et coûte 15 krans. La même librairie met en vente, au prix de 7 krans, l'histoire de la guerre turco-russe.

Une traduction persane des *Chevaliers de la Nuit* vient de paraître à Téhéran. Elle est en vente dans les librairies de Cherâfet, Terbiyet et Mo'îniyè. Prix : 2 *riyâl*.

Voici en quels termes le *Habl oul-Matîn* de Calcutta annonce le second volume du *Voyage* d'Ibrâhîm Beg :

« Le second volume d'*Ibrâhim Beg*, qui est le meilleur moyen d'exciter (1) le zèle patriotique de nos compatriotes, est imprimé sur du papier d'excellente qualité, et avec de magnifiques caractères. Il comprend 325 pages et se vend, indépendamment du tome Ier de l'ouvrage, à la Direction du journal (2). Le livre n'a guère besoin qu'on le fasse connaître; il me suffira de dire que ce second volume est d'une lecture plus profitable et plus attachante que le premier. Quiconque l'a comparé avec le premier s'est bien rendu compte, en voyant le goût de l'auteur, l'heureux enchaînement de son livre et la noblesse de ses idées, qu'aucun livre n'a été écrit, en langue persane, sur un pareil plan, avec un pareil style. Le prix en est de 4 roupies, les frais de poste se trouvant à la charge de l'acheteur. »

(1) Littéralement « fouet », *tâzyânè*.
(2) 4, Medical College Street, Calcutta.

A travers la Perse [1].

Dans un premier voyage en 1893, le major Sykes partit des rives de la Caspienne, traversa le Khorassan, visita Mechhed, Kirman, d'où il se rendit à Bouchir sur le golfe Persique ; de là, longeant les côtes, il arriva à Karatchi. Il devint en 1894 consul à Kirman, fut en 1896 membre de la commission de délimitation de la frontière perso-baloutche. Il a donc eu l'occasion de traverser la Perse à plusieurs reprises et de visiter des régions peu connues : ce sont ses souvenirs de voyages qu'il présente au public, grossis de notes historiques, en un volume aussi agréable qu'instructif.

Bibliographie turque.

Le livre bien connu de Kâsim Emîn Bey, conseiller à la Cour d'appel du Caire, *Tahrîr al-Mar'at* « L'Affranchissement de la femme », a été traduit en turc par Asma'î Bey Efendi. Le *Choûrâyi Ummet* consacre, à cette traduction, une notice élogieuse et donne un passage du livre consacré à la question du voile.

Ikâz-i Muslim « Le Réveil du Musulman », est un ouvrage que recommandent de nobles pensées et qui consacre plusieurs chapitres à la famille impériale ottomane. Composé en 1903, il a été traduit en turc par le docteur 'Abdullâh Djevdet Bey. Cette traduction, formant un volume de 157 pages, est en vente, au prix de 2 francs, aux bureaux du *Choûrâyi Ummet*, au Caire.

Le même journal tient en dépôt une publication libérale et patriotique, *Turk seuzu, Anatole Agheze* « La Parole du Turc, la bouche de l'Anatolie », qui est envoyée gratuitement en Turquie. Pour les autres pays, il suffit de payer le port, soit 50 centimes, pour la recevoir.

C'est encore aux bureaux du *Choûrâyi-Ummet* que l'on trouve les publications de Ahmed Sâïb Bey. La première, qui remonte à huit ans, est une brochure de propagande, le *Rehnumâyi-Inkilâb* « Guide de la Révolution » (2) : politique et historique à la fois, cet ouvrage retrace

(1) Major Sykes : *A travers la Perse* (Paris, Hachette, 1907, un vol. in-16 213 p.).
(2) 1318, in-16, 78 p. Se distribue gratuitement.

le passé glorieux des Sultans qui firent de la Turquie la puissance redoutable qui conserva, tant de siècles, son prestige. Et ce passé peut revenir, si le régime d'arbitraire qui a amené sa décadence vient à cesser. Une bonne constitution, un gouvernement assurant le repos des différents peuples composant l'Empire, sont nécessaires. C'est parler en dépit de la raison et de la logique que de représenter le régime parlementaire comme opposé aux principes de l'Islam. Ahmed Sâïb Bey est l'auteur de deux autres ouvrages dans lesquels nous retrouvons le même caractère politique et historique à la fois : *Vak'a-i Sultân 'Abdul-'Azîz* « La Chute du Sultan 'Abdul-'Aziz » (1) et *Tarîkh-i Sultân Murâd-i khâmis* « Histoire du Sultan Murad V » (2).

La bibliothèque de l'*Idjtihad* s'est enrichie de plusieurs nouveaux volumes. L'*Irchâd*, de Bakou, en donne la liste. Ce sont : *Chillon Mahboûsou* « Le Prisonnier de Chillon », traduit de l'anglais, de lord Byron, par le docteur 'Abdullâh Djevdet, 380 pages, avec figures; *Hukumdâr ou Edebiyât*, 357 pages ; *Guizli Fighânlar* « Plaintes cachées », poésies libérales, 31 pages ; *Eldjezîrè Mektoûblare* « Lettres de Mésopotamie », contre le gouvernement turc, 43 pages ; *Iki Emel* « Les deux Espoirs », par le docteur 'Abdullâh Djevdet, 32 pages ; *Musulmanlar oyanèñ*! « Musulmans, réveillez-vous ! » ouvrage de propagande ; *Firâk* « La Séparation », roman dont un Musulman crétois est l'auteur et qui dévoile les vexations auxquelles ses coreligionnaires sont en butte, 128 pages; *Turkiyada Medjlis-i Meb'oûsan* « La Chambre des Députés en Turquie », par M. K. Bey.

Vatan Dili « La Langue de la patrie », est un manuel à l'usage des écoles tartares dont plusieurs éditions attestent la valeur. La sixième a paru récemment à Tiflis.

Le cadi de Bakou, Akhônd Mîr Mohammed Kerîm El-Hâdj Mîr Dja'farzâdè, est l'auteur d'un *tafsîr* en langue turque intitulé *Kechf ul-Hakâïk* « Découverte des vérités », que l'*Irchâd* recommande à ses lecteurs. En vente à Bakou, rue Nikolayefski, chez Mîrzâ Aga 'Alîyoff, librairie Ziyâ. Prix : 15 roubles, plus 1 rouble pour le port.

(1) 1320, in-16, 215 p. Prix : 3 fr., port compris.
(2) 1322, in-16, 304 p.

Bibliothèque turque.

C'est à l'Ordre célèbre des Bektachis que M. Georg Jacob consacre le neuvième volume de sa *Türkische Bibliothek*, qui vient de paraître sous ce titre : *Beiträge zur Kenntniss des Derwisch-Orden der Bektaschis* (1).

Dans cette publication, M. Jacob a réuni des renseignements empruntés aux meilleures sources orientales et occidentales ; il a notamment, pour les premières, donné la traduction du premier livre (sur trois) du *Kiâchif ul-Esrâr*, « celui qui dévoile les secrets », d'Ishâk Efendi, ouvrage précieux sur la doctrine secrète des Bektachis, mais dont les données ne peuvent être acceptées sans un contrôle sévère ; il a aussi utilisé l'*'Achknâmê*, « Livre d'amour », de Ferichtè Oghlou.

La traduction d'Ishâk Efendi est accompagnée de remarques de M. Snouck Hurgronje ; une longue introduction la précède. Elle résume ce que nous savons des Bektachis. M. Jacob verrait volontiers, dans ce Ordre, une filiale de celui, non moins fameux, des Nakchbendîs. Comme lui, il se rattache à l'Asie centrale et à la Perse ; son fondateur, Hâdjî Bektach, mort en 1337 et dont on montre le tombeau en Asie Mineure, à Ker Chéhir, serait originaire de Nichapour. Et la trace de ces origines ne s'est pas perdue. Au milieu des Sunnites, les Bektachis ont conservé des croyances et des rites chiites ; entre autres, la commémoration des morts de la famille de Hoseïn, pendant les dix premiers jours de Moharram. Leur costume, copié par les Janissaires dont Hâdjî Bektach était le patron, trahit aussi des origines persanes; le *solak*, ou haut bonnet porté par ces troupes et dont un tableau de Gentile Bellini a conservé la forme exacte, vient de Perse.

La destruction des Janissaires, en 1826, amena, à Constantinople, la disparition presque complète des Bektachis. On a conservé toutefois le souvenir de Cheikh Satchle, qui, en 1837, apostropha avec véhémence le Sultan, le traitant de *guiaour* et l'accusant de ruiner l'Islam. Après avoir essayé de faire passer pour fou ce religieux qui se prétendait inspiré par la divinité, le Sultan, qui redoutait l'effet produit sur le peuple par une pareille scène, le fit mettre à mort ; on prétendit qu'une lueur mystérieuse brilla sur son tombeau. Mais en province les couvents ont subsisté, à Ker Chéhir et dans plusieurs autres villes d'Asie Mineure, et surtout en Albanie où les Bektachis, à l'heure actuelle, sont encore une force.

(1) Berlin, Mayer und Müller, 1908, pet. in-8, x-100 p., fig. Prix : 3 marks 60.

Indian Problems [1].

Avocat et directeur d'un journal d'Haïderabad, M. S. Mitra est un de ces Indiens qui, conscients des droits et de la valeur de leurs compatriotes, jugent cependant nécessaire la protection britannique ; ils demandent seulement à celle-ci d'être plus équitable et plus cordiale. Que serait l'Angleterre sans l'Inde ? Que serait l'Inde sans l'Angleterre ? dit-il au début de ses *Indian Problems*. Pour l'Angleterre, l'Inde est un débouché économique que rien ne saurait remplacer ; elle est un vaste champ ouvert à son activité et son plus beau titre de gloire. En revanche, l'Inde a besoin de l'Angleterre pour la protéger contre ses voisins de l'Asie centrale, lui assurer la paix et compléter son éducation.

L'entente étroite des deux nations s'impose, par conséquent. Au lieu de cette entente, un conflit aigu s'est produit entre elles ; on ne sait encore quand il prendra fin. Pourquoi ?

Parce que, en Angleterre, déclare M. Mitra, on ne connaît pas l'Inde. Quelques rares personnes s'en font une idée exacte ; mais la masse n'a aucune idée de la vie, des besoins et des aspirations de l'Inde.

Les *Indian Problems*, pour lesquels sir Georges Birdwood a écrit une introduction, où il dénonce les erreurs du gouvernement britannique, et dont lord Cromer a accepté la dédicace, ont pour but d'éclairer le public anglais sur la situation actuelle. Ils passent en revue toutes les questions d'actualité : les troubles, les causes qui les ont amenés, l'état économique, le partage du Bengale, les famines, les progrès de l'industrie, le Congrès national, les princes indigènes, etc. Deux chapitres forts intéressants, mais dont le caractère est plutôt historique, parlent de la boisson, dans l'Inde, et de la langue bengalie. Signalons aussi un chapitre consacré à la déportation.

M. Mitra se montre fort sévère pour les agitateurs qui ont provoqué les troubles récents, M. Keir Hardie en particulier. Il réclame, de la part de l'Angleterre, plus de sympathie pour ses sujets indiens, qu'elle a inutilement froissés en mainte occasion, notamment lors du Durbar de Delhi tenu en ramadan. Parmi les mesures qu'il préconise, figure l'admission à la Chambre des Lords, en qualité de membres honoraires, de quelques princes indigènes. Avec un peu de bonne volonté et quelques égards pour ses sujets d'Asie, l'Angleterre réalisera la « divine union » des deux peuples.

(1) By S. M. Mitra, with an Introduction by Sir George Birdwood, L. D., K. C. I. E., C. S. I., LL. D. London, John Murray, 1908, in-8, XXVII-404 p. Prix : 7 sh. 6 d.

« Tour du Monde » (*Avril-mai.*)

Cinq numéros du *Tour du Monde* ont été consacrés par Mlle D. Menant aux « Parsis du Guzerate ». La voyageuse amène le lecteur dans la région située le long de la côte de la mer d'Arabie, à 30 lieues au nord

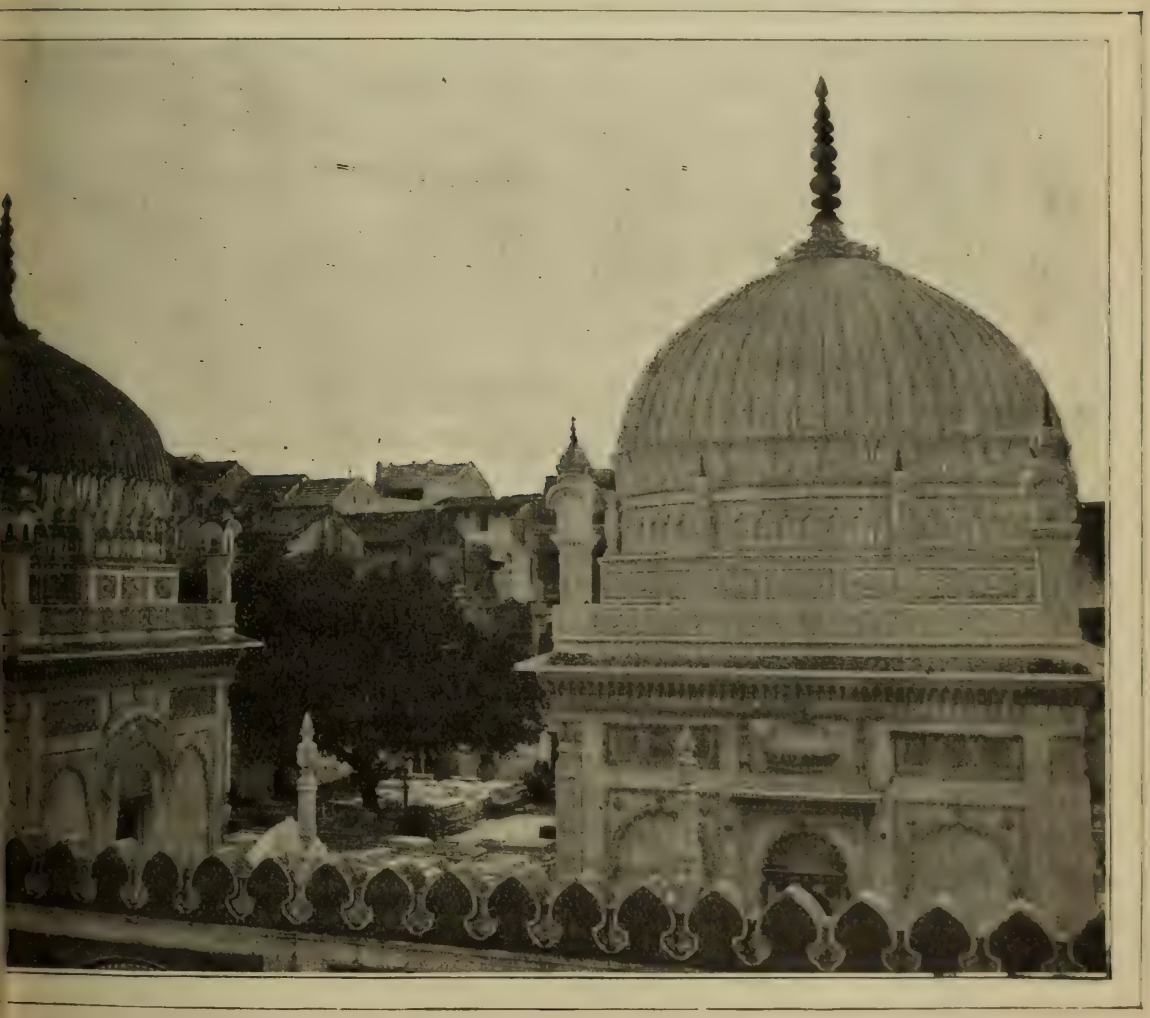

Fig. 1.

de Bombay, à l'endroit même où débarquèrent, au huitième siècle, le émigrés persans, Sanjan, d'où ceux-ci furent délogés par les Musulmans vainqueurs des princes radjpoutes (quatorzième siècle). Le site est entièrement désert; un palmier et quelques arbres marquent l'emplacement présumé d'une des neuf tours du silence qui s'y élevaient jadis.

Les Zoroastriens des campagnes ont continué à mener la vie pastorale de leurs ancêtres : ils s'occupent de l'extraction de vin de palme et cultivent la terre. Certains de leurs villages, Nargol, entre autres, accusent beaucoup d'aisance. Après la visite obligée au grand Temple d'Udvada, où est pieusement conservé le Feu allumé par les premiers immigrants, Mlle Menant arriva à Nausari, habité par la classe sacerdotale, restée très conservatrice, et elle décrit certaines cérémonies qui ont gardé un caractère archaïque saisissant, telles que la purification rituelle, à laquelle tout aspirant à la prêtrise doit se soumettre avant son ordination, et la procession qui conduit le jeune prêtre au temple ou *derimher*. De Nausari, toujours en quête de Parsis, Mlle Menant s'aventura dans les petites villes du Mofussil, naguère florissantes, de nos jours mornes et délaissées par les touristes. Broach et Surate, malgré leurs beaux fleuves, ont perdu leur activité. Les Parsis ont eu jadis des colonies nombreuses dans ces deux localités, et au dix-huitième siècle, des quartiers entiers de Surate leur appartenaient. L'élément hindou et musulman n'a pas été écarté de ce récit de voyage dont l'intérêt est soutenu par les illustrations : la mosquée de Broach, les tombes des chefs religieux, les Bohoras de Surate (Fig. 1), les ruines de la factorerie française figurent à côté de scènes de la vie rurale des Parsis et de portraits des descendants de Darab, le maître d'Anquetil-Duperron; enfin un séjour à Baroda de trois courtes journées nous vaut une description de la ville et les vues des palais du Gaekwar.

« Pan-Islamisme » (1).

Le terme de « panislamisme » a été inventé par Abdullah Al-Mamun Suhrawardy : on lui a donné en Europe, dit le cheikh Kidwai, un sens absolument différent de celui que lui attribuent les Musulmans. Pour eux, panislamisme signifie union et assistance morale de tous les Musulmans les uns à l'égard des autres : il est absolument injuste de prétendre que, sous ce terme, se dissimulent des idées fanatiques et des projets de conquête universelle. « L'espoir du panislamisme d'aujourd'hui n'est ni dans le feu ni dans la baïonnette. Il est, comme il a toujours été, dans le Coran et l'Islam (2). » Chaud apologiste de sa religion, ayant à cœur de laver ses coreligionnaires du reproche de fanatisme, le cheikh Kidwai oppose, aux actes d'intolérance religieuse commis par les Occidentaux, l'esprit tolérant de l'Islam. Il considère le Sultan

(1) *By Shaikh Mushir Hosain Kidwai Bar. at-Law*. London, Luzac and Co., 1908, in-16, 76 p.
(2) Page 13.

de Turquie comme le chef de sa religion, tout en exprimant le vœu que le régime constitutionnel soit de nouveau, et d'une manière définitive, introduit dans ses États.

Le cheikh est assez sévère pour la France, pays qui a bien des points de contact avec l'Islam; mais où la passion du vin et du plaisir s'oppose à la propagation de la foi musulmane. Celle-ci a été embrassée par un membre de la Chambre des Députés et d'autres personnalités ; mais la conduite de la France à l'égard de ses sujets musulmans n'est pas exempte de critique. Il salue, toutefois, dans notre *Revue du Monde musulman*, un moyen « d'entente cordiale » entre nous et ses coreligionnaires (1).

Le Diwan de Umar ibn Al-Faridh.

Une traduction française du Diwan de Umar ibn Al-Faridh paraîtra sous peu. Elle est l'œuvre de M. Bichara Facaire, ancien professeur à l'École khédiviale des Arts et Métiers du Caire, et l'éditeur y a collaboré. A l'exception du long poème d'*At-Tâ'iyyâh*, qui formera l'objet d'une publication postérieure, elle comprendra la totalité des œuvres de Umar ibn Al-Faridh; ce sera la première traduction complète du poète donnée dans une langue européenne. Le texte adopté par les traducteurs est celui publié à Paris, en 1855, par le Cheikh Rochaid Ed-Dahdah, qui contient deux commentaires, celui de Hassan Al-Bourini, pour le sens littéral, et celui de Abd Al-Ghany An-Naboulousi, pour le sens mystique.

Si Umar ibn Abd Al-Faridh est le plus célèbre et le plus répandu des poètes arabes, il en est peut-être aussi le plus difficile. Il fallait, pour entreprendre la traduction du fameux Soufi, posséder l'arabe comme le possède le savant arabisant qu'est M. Bichara Facaire. Sa publication rendra un éminent service, non seulement à la littérature et à la philologie orientales, mais aussi aux études religieuses et philosophiques (2).

(1) Pages 59-60.

(2) La traduction du Diwan formera deux volumes in-8, ornés de cinq photographies de la tombe du poète, communiquées par S. E. Yacoub Antin Pacha, et du portrait de M. Bichara Facaire. Prix : 25 fr. pour les exemplaires ordinaires sur papier vergé anglais, et 40 fr. sur Japon (tiré à 50 ex.). Les souscriptions sont reçues chez M. Charles Carrington, 13, rue du Faubourg-Montmartre, Paris-IXe.

La Djaouhara d'Ibrahim Laqani [1].

D'ordinaire, les traducteurs sont portés à amplifier le mérite des ouvrages qu'ils font passer dans leur langue. Tel n'a pas été le cas pour M. Luciani, qui, publiant et traduisant le traité de théologie d'Ibrahim Laqani, la *Djaouhara*, avertit le lecteur, dans une remarquable introduction, des défauts de cet opuscule. Une concision parfois exagérée, qui fait de ce petit poème en 144 vers une « vraie table mnémonique, amorçant les questions sans les approfondir », le manque d'originalité et de méthode, une forme très négligée, rendent, au premier abord, inexplicable la faveur dont jouit ce traité depuis trois siècles. Cette faveur, il la doit, non seulement à sa supériorité relative sur d'autres ouvrages analogues, mais surtout au fait que l'auteur, théologien en renom, l'avait pris pour base de son enseignement, et que ses sucesseurs n'avaient pas voulu rompre avec sa tradition.

La *Djaouhara* est un manuel classique d'un emploi courant; cela ne permet donc pas de la dédaigner, et M. Luciani a été bien inspiré en donnant une édition du texte arabe du poème et des commentaires d'Abdesselem, fils et successeur de l'auteur, el d'El Badjouri ; il a traduit le tout en français, car beaucoup de passages de la *Djaouhara* ne peuvent être compris sans commentaire.

Originaire de Laqana, dans la Basse-Égypte, Ibrahim Laqani, né dans la seconde moitié du seizième siècle et mort en 1631, enseigna longtemps au Caire. Il appartenait à l'école malékite. Voici les principales idées qu'il expose dans sa *Djaouhara* :

Dieu est unique ; avant l'Islam, il n'y avait que des polythéistes : les Juifs le sont comme les Chrétiens. La propagande par l'épée est une œuvre méritoire. Le premier devoir du Musulman est de connaître Dieu. Par la foi, Ibrahim Laqani semble entendre les pratiques religieuses; il ne se prononce pas nettement sur la question de savoir si la foi peut croître, ou non. Celle des attributs idéaux ou modes est exposée d'une façon peu claire ; Ibrahim Laqani admet, dans tous les cas, que l'existence est un mode ; il proclame aussi l'existence et la contingence des atomes. Dieu ne veut pas toujours ce qu'il ordonne, et l'homme est responsable : la prédestination n'est pas admise d'une manière absolue. Passons sur la question obscure de savoir si l'inexistant possible est une

(1) *La Djaouhara, traité de théologie par Ibrahim Laqani, avec notes d'Abdesselem et d'El Badjouri*, texte arabe et traduction française par J.-D. Luciani. Alger, Imprimerie Fontana, 1908, in-8, XXI 36-39 p.

chose,et sur celle de l'origine du bien mal acquis, sur lesquelles l'accord n'est pas fait, et disons qu'avec les Acharites, la *Djaouhara* est d'avis que tout périra, sauf la face de Dieu.

A la Frontière du Maroc (1).

M. A. G. P. Martin publie un important volume sur le Gourara, le Touat et le Tidikelt ; son étude, géographique, historique, sociologique, apporte sur bien des points des détails nouveaux ; pour des raisons politiques toutefois, il ne donne pas dans cet ouvrage les chapitres relatifs à l'époque chérifienne : ces chapitres « réservés » constitueront un second volume. Après un exposé très précis de l'histoire de la conquête française, M. Martin passe à la description de la situation actuelle des oasis : la France y entretient des forces assez considérables, puisqu'elles atteignent presque un millier de combattants : ces troupes se composent de deux « compagnies sahariennes » dont l'une forte de plus de 600 hommes garde le Touat et le Gourara, et l'autre avec 300 hommes occupe le Tidikelt : un officier supérieur à la haute direction militaire et administrative avec le titre de « commandant militaire du Territoire des Oasis sahariennes ». L'autorité française a respecté les districts traditionnels ; dans chacun d'eux ses ordres sont exécutés par la *djemâa* ou assemblée des notables : les présidents de ces assemblées portent le simple titre de *Kebir* : quelques-uns se sont vu décerner le titre de *caïd*, qui est d'ailleurs purement honorifique. Pratiquement d'ailleurs la djemâa a trop peu de consistance pour exercer le pouvoir en dehors de l'agrément de son Kebir ; celui-ci a reçu de l'autorité un burnous rouge, un cachet et le privilège de la correspondance avec le chef d'annexe ; il est le descendant du personnage dont l'autorité prédomina avant l'occupation française ; c'est en réalité le Kebir ou le caïd qui tient en main le pouvoir local comme en Algérie.

L'autorité française a cru confirmer ainsi l'organisation existante avant la conquête : c'est qu'en effet elle ne trouva devant elle aux portes des Ksour que les assemblées de notables venant lui apporter leur soumission ; elle ignora l'existence de caïds ou cadhis investis par le Sultan marocain et qui se terraient ou dissimulaient soigneusement leur qualité. Elle estima en conséquence inutile d'instituer des caïds, et abandonna aux djemâas le pouvoir judiciaire ; incompétentes, les djemâas

(1) A. G. P. Martin, *Les Oasis sahariennes* (Paris, Challamel, 1908, in-8, 406 p.).

ne s'en arrangèrent pas moins de cette extension de leur autorité ; elles règlent les affaires locales et quand un litige est trop compliqué, se bornent à renvoyer les parties devant un ancien cadhi chérifien ou devant un simple lettré quelconque, à titre d'ailleurs de simple juriste consultant ; elles se réservent à elles-mêmes le prononcé de la sentence. Un tel système est parfaitement insuffisant et nécessitera une réforme prochaine.

Aucune organisation n'a été donnée aux cultes : le personnel des mosquées, imam, moueddin, etc., perçoit les revenus de certains jardins « habous », et continue ses fonctions comme par le passé. Quant aux confréries religieuses, la plus importante par le nombre de ses adeptes est, dans les oasis, celle des *Taïbïa* ; ensuite viennent celles des *Tidjanïa*, *Kadrïa* et *Cheïkhïa* ; les Cheïkhïa et les Tidjanïa sont restés en relations régulières avec leurs chefs algériens ; les Kadrïa, au contraire, sont constitués en communautés isolées, sans lien entre elles, ni affiliation à des groupes éloignés ; leurs mokaddems se succèdent de père en fils ; ils ont presque toujours perdu leurs « idjaza » et oublié l'auteur de leur investiture. C'est par erreur que l'on a longtemps cru à l'existence à Zaouïet-Kounta d'une importante zaouïa de la confrérie des Bekkaïa ; de même l'inexistence d'une zaouïa snoussienne à In-Salah est aujourd'hui prouvée. Les confréries de Kerzaz et Kenadsa comptent quelques adeptes, et surtout possèdent dans les oasis d'importants biens de mainmorte. Enfin, quelques petits groupements de *Remaïa* ou *Mokahlïa* avec mokaddems existaient à Tamaritit et à Metarfa ; il y eut même à Metarfa des concours de tir annuels, suivis de sortes de fêtes votives avec repas en commun ; tout cela a pris fin avec la conquête.

L'impôt institué par la France aux oasis est une *lezma* fixe, de 270.000 francs, répartie de la façon suivante :

Gourara	125.000 francs.
Touat	97.000 —
Tidikelt	52.000 —

Le nombre des palmiers ayant été estimé à 1.450.000, on a voulu les taxer à raison de 0 fr. 20 l'un. En 1905, l'autorité française autorisa le paiement de l'impôt en monnaie du pays. M. Martin note à ce propos une curieuse répercussion de la conquête sur le régime monétaire des oasis ; la monnaie locale, d'un usage dix fois séculaire, était devenue illégale du fait de la conquête ; elle fut d'abord tolérée comme monnaie d'appoint, mais toujours refusée par les caisses publiques ; grâce à la mesure prise en 1905, le stock existant dans les oasis put être retiré de la circulation, au grand soulagement de la population qui ne pouvait

plus l'utiliser ; mais alors le manque de monnaie courante se fit cruellement sentir ; les achats journaliers se soldaient autrefois en oukias de 20 centimes, ou en mouzounas ou oudjouh de 5 à 6 centimes environ ; le consommateur moyen dépensait par jour une oukïa ; le stock retiré de la circulation en 1905, d'une valeur totale de 48.000 francs, n'ayant pas été remplacé, une véritable crise sévit : dans telle localité de 400 habitants, tel indigène ne put trouver le change d'une pièce de 5 francs constituant toute sa fortune. Ce n'est qu'au bout de quatre mois qu'arriva d'Algérie un premier envoi de 4.000 francs en billon, insuffisant bien que 30.000 francs en pièces de 2 et 1 francs y fussent joints ; il fallut, pour mettre fin à la crise, l'arrivée de 30.000 francs en pièces de 50 et 20 centimes, et de 5.000, puis de 15.000 francs en billon.

La population comprend des castes parfaitement distinctes et hiérarchisées. Le groupe arabe fournit à lui seul les membres de la caste « de tête », les *Chorfa*, et comprend en outre deux autres castes, les *Merabtines* et la *Roture* ; ces deux castes absorbent aussi le groupe zenète, qui est berbère.

Les nègres importés ou nés dans le pays de parents esclaves forment une quatrième caste.

Une cinquième caste se compose : 1° des nègres régulièrement affranchis selon la jurisprudence musulmane ; 2° des enfants de ces affranchis, ou « seconds libres », nés d'union entre eux ou d'unions mixtes avec des femmes de la caste nègre ou libre. (Les enfants nés d'un homme libre et d'une femme de condition quelconque sont de la condition du père). Telle est en une dernière analyse la définition ethnologique de ces fameux « seconds libres » (*harratines*) dont on a souvent prétendu faire un élément ethnique autonome.

Il faut enfin signaler deux autres éléments peu nombreux, les *Mehadjeria* et les *Touareg* ; les premiers sont de la race juive ; descendants islamisés des anciens Juifs touatiens, ils se marient entre eux ; la même origine doit d'ailleurs être attribuée à nombre d'individus qui revendiquent une ascendance arabe, mais présentent notamment, à Timmimoun et Oulad-Mahmoud, un facies hébraïque très caractérisé. Quant aux Touareg, ce sont des « Touareg blancs » ou *Kel-Inghar*.

Les différentes races se répartissent de la façon suivante :

Arabes	19.654
Berbères	5.470
Nègres	4.374
Juifs (islamisés)	191
Métis	19.412
Total	49.101

Les castes des Chorfa et des Merabtines ont perdu leur ancien pouvoir politique ; elles conservent toujours, en raison de leurs origines, de leur qualité religieuse et de leur supériorité intellectuelle, un grand prestige social ; longtemps encore elles mèneront le reste de la population. La conquête française a mis fin à l'importation d'esclaves nègres, d'où un problème très grave pour l'avenir des oasis ; au point de vue purement ethnographique, l'afflux régulier de sang nègre est indispensable : en raison du climat, les blancs, mêmes Sémites, s'anémient rapidement dans les oasis et paraissent peu capables d'assurer longtemps les travaux de culture : le métissage donne au contraire des produits vigoureux; ceux-ci d'ailleurs créent rarement des lignées prospères ; ils s'allient entre eux, et dégénèrent dès la troisième ou quatrième génération. Au point de vue économique, la « paix française » a privé les oasis de la main-d'œuvre indispensable : affranchis, les nègres se refusent à tout travail et vivent de vol ; ceux d'entre eux qui demeurent actifs quittent les oasis ; en effet, la journée de travail se paie en moyenne aux oasis 1 oukïa (20 centimes) plus un repas de dattes ; en Mzab, les travailleurs reçoivent 1 fr. 25, à Saïda 1 fr. 50 et 2 francs : nègres et métis ont donc intérêt à émigrer ; ils vont chercher fortune au Nord ; à Sali, on ne compte plus que 230 herratines et nègres ; 33 p. 100 ont quitté le pays depuis quatre ans. Aussi peut-on voir fréquemment des Chorfa de la plus authentique noblesse, privés de serviteurs, monter eux-mêmes dans leurs palmiers pour les élaguer. Quant aux individus d'aisance moyenne, la vie leur devient de plus en plus difficile : M. Martin cite à titre d'exemple le cas suivant : voici un propriétaire de 90 palmiers dont vivent : le maître, sa femme, sa fille, un nègre (tous adultes) et trois jeunes enfants : la récolte de dattes les nourrit six mois, la récolte des céréales trois mois; pour les trois autres mois de l'année, on achète une charge de dattes, en vendant, pour 10 francs environ, le produit, âgé d'un an, de l'unique chèvre de la maison : l'alimentation ainsi assurée, il faut encore acheter quelques pièces de vêtement, un peu de sucre et de thé — et payer l'impôt; à cela passent les sous-produits du jardin, légumes, luzernes, etc. ».

En l'absence de pluies et de cours d'eau, toute culture serait impossible sans les *foggaras*, galeries qui vont chercher une couche aquifère à une profondeur moyenne de 4 à 6 mètres, et dont le parcours, long parfois de 6 kilomètres, est dénoncé à la surface par des orifices de puits qui sont des regards ou évents ; l'eau amenée par les foggaras est distribuée dans les palmeraies par des canalisations appelées *seguias*. Les foggaras se composent généralement d'une galerie principale recueillant les eaux amenées d'amont par plusieurs branches secondaires ; elles s'élargissent parfois en excavation considé-

rable : au Timmi par exemple, quelques-unes forment de vastes salles souterraines où quarante personnes tiendraient à l'aise. Les foggaras appartiennent à des sortes de syndicats formés de tous ceux qui ont pris part à leur établissement; chaque propriétaire a sa part d'eau fixée et aliénable; le *Kéïal-el-miah* (mesureur des eaux) surveille la répartition. Une partie des oasis est alimentée par des puits ordinaires et des puits jaillissants : 14 forages ont été exécutés par les soins de l'autorité française. Il est d'ailleurs admis dès maintenant que les oasis sont installées au-dessus d'un approvisionnement d'eau qui va diminuant : la couche aquifère non entretenue, ou entretenue insuffisamment depuis longtemps, cesse progressivement d'alimenter les anciens puits et même certaines foggaras.

Les Oasis sont appelées, en dépit de leur maigre valeur intrinsèque, à jouer dans l'empire africain français un rôle important : elles offrent en effet le point d'appui indispensable aux communications entre l'Algérie et la colonie soudanaise ; M. Martin termine son intéressant ouvrage par de brèves considérations sur le régime administratif et militaire qu'il convient de leur imposer.

Les Juifs tunisiens (1).

M. Jacques Chalom consacre au problème israélite en Tunisie un livre de documentation précise ; nos lecteurs savent quelles sont les revendications des juifs tunisiens : ils se plaignent que l'établissement du protectorat français, bien loin d'améliorer leur situation, l'ait aggravée : jadis ils pouvaient, en se faisant ranger parmi les protégés du consul de France, devenir justiciables du tribunal consulaire qui leur appliquait la loi française; ainsi échappaient-ils aux juridictions locales. Ils ne le peuvent plus aujourd'hui : considérés comme sujets du bey au même titre que les Musulmans, ils demeurent soumis à la législation musulmane et au statut mosaïque, et ne peuvent plus se soustraire aux juridictions beylicales dont aujourd'hui, comme jadis, ils suspectent l'impartialité. Ils réclament l'abolition d'un ordre de choses qui nuit grandement au développement de leur communauté : sur une population totale de 180.000 âmes, la Tunisie compte, d'après les évaluations ordinaires, 1.500.000 juifs, dont 43.000 résidant à Tunis : M. Jacques Chalom estime ces chiffres exagérés et ne croit pas que le

(1) Jacques Chalom, *les Israélites de la Tunisie, leur condition civile et politique*. Préface de M. Maurice Colin. (Paris, A. Rousseau, 1908 : in-8, xvi-199 p.).

nombre des juifs tunisiens dépasse 62.542 individus, répartis entre une vingtaine de villes et une douzaine de villages, tels :

Tunis	40.000 Juifs
Bizerte	1.200 —
Djerba	4.000 —
Sousse	3.500 —
Sfax	3.200 —

Composée de petits commerçants, de petits industriels et d'ouvriers, la population juive est celle qui renferme le prolétariat le plus misérable : les quartiers pauvres de Tunis comptent à eux seuls six à sept mille Juifs indigents, qui vivent grâce à la bienfaisance de leurs coreli gionnaires. Les Israélites commerçants sont beaucoup trop nombreux par rapport à la population ; tandis qu'en Algérie les commerçants israélites représentent 1 p. 100 du nombre des indigènes, la proportion en Tunisie est de 5 p. 100. Relever le niveau moral de ce prolétariat, attacher définitivement à l'influence française les juifs instruits, qui n'ont aucun attachement pour le régime beylical, tel doit être le but d'une législation nouvelle. M. Chalom étudie « la nationalité des Israélites tunisiens, les institutions israélites tunisiennes, la législation personnelle des Israélites indigènes, l'autorité des juridictions et législation françaises à l'égard des sujets israélites, la nature de la compétence des tribunaux français de la Régence à l'égard des Israélites indigènes, l'autorité de la juridiction musulmane et des lois islamiques à l'égard des Israélites, etc., etc. En même temps qu'un précis juridique, son livre est un exposé très complet et très net de la situation matérielle et morale de ses coreligionnaires. Il conclut en demandant non pas la naturalisation collective, mais la *naturalisation individuelle* ; la première ne saurait en effet être accordée sans modifier gravement la nature du protectorat : le protectorat étant basé sur un traité garantissant le maintien de la nationalité tunisienne, il ne saurait être question d'incorporer dans la nation française toute une catégorie de sujets du bey. L'intérêt bien compris de la France en Tunisie commande au contraire une politique libérale à l'égard de l'élément juif : aucun Israélite tunisien n'a été, écrit M. Chalom, naturalisé depuis vingt-cinq ans (p. 184) ; il est temps de changer cette politique.

Médecine et chirurgie arabes (1).

Le travail de M. Robert Valensi comprend deux parties : dans la première M. Valensi étudie rapidement les origines et l'état de la médecine arabe au moyen âge ; dans la seconde il recherche les progrès que le célèbre Albucasis fit faire à la chirurgie. Héritiers des médecins grecs et indiens, les Arabes érigent leur science en système ; ainsi sont-ils amenés à en arrêter le développement : résumant le sentiment de tous les auteurs arabes, Rhazès écrit : « On ne peut se former une bonne opinion du médecin, si l'on n'est point certain qu'il a lu et examiné les livres des anciens médecins. La pratique personnelle est une qualité secondaire qui doit passer après la connaissance de ce qu'ont écrit les anciens. Il est impossible qu'un homme, quand bien même il vivrait de longues années, puisse jamais arriver à la perfection dans une science comme la médecine, à moins qu'il ne marche constamment sur les traces des anciens. Si l'on vient une fois à négliger la lecture des anciens, que peut espérer faire une personne seule ? Quels que soient ses talents, quelles proportions peut-il y avoir entre le résultat de ses efforts personnels et ces trésors immenses accumulés chez les anciens ? » On ne trouve chez les Arabes aucune théorie médicale nouvelle ; ils adoptent le « dogmatisme », doctrine d'Hippocrate et de Galien, qui reposait sur la théorie des humeurs, de leurs qualités élémentaires et des forces naturelles ; on retrouve ainsi chez eux des traces de « méthodisme » doctrine d'Asclépiade et de Thémison, qui appliquait à la médecine l'ancienne théorie des atomes. Les Arabes fondèrent beaucoup d'hôpitaux, dont quelques-uns furent remarquables ; toutefois l'interdiction de la dissection et l'abus de l'enseignement livresque empêchèrent tout progrès. M. Robert Valensi conclut en ces termes cette permière partie de son étude : « C'est donc par un abus de langage, consacrant une erreur scientifique, que l'on dit : « la médecine arabe ». C'est presque toujours la médecine grecque que l'on retrouve enseignée ou pratiquée, le plus souvent par des étrangers, dans tous les pays soumis à la domination des Sarrazins depuis l'Espagne jusqu'aux rivages indiens. » Du moins les Arabes méritent-ils la reconnaissance de l'humanité pour avoir sauvegardé le trésor des connaissances helléniques, qui sans eux eût été anéanti.

Dans la seconde partie, de caractère exclusivement technique,

(1) Robert Valensi, docteur en médecine : *Albucasis, un chirurgien arabe au moyen âge*. (Paris, Baillière, 1908 ; un vol. in-8, 101 p.)

M. Robert Valensi passe en revue les opérations décrites par Albucasis ; il est amené à conclure que, « loin de marquer un progrès, l'œuvre chirurgicale d'Albucasis est plutôt chez les Arabes l'indice d'un pas rétrograde. Elle conserve, en les altérant, en les amoindrissant, les traditions grecques dont elle n'est qu'un souvenir affaibli. « Albucasis n'en fut pas moins un praticien remarquable, et qui eut le mérite de remettre en honneur la chirurgie, fort négligée de son temps. »

Chez les Touareg du Ahaggar (1).

Depuis l'ouvrage de Duveyrier, aucun livre ne nous avait apporté sur les Touareg de complément vraiment important d'informations. M. Benhazera est le premier Européen qui, reprenant les traditions du grand explorateur, ait vécu pendant plusieurs mois parmi des Touareg. Son travail confirme et complète celui de Duveyrier : Duveyrier en effet, qui passa deux années chez les Azdjer, n'avait pu pénétrer chez les Touareg de la confédération du Ahaggar, et avait dû se borner à recueillir sur eux des informations indirectes et fort insuffisantes ; pendant six mois (du 3 mai au 29 octobre 1905), M. Benhazera a vécu au milieu des campements des Touareg Ahaggar et Taïtoq ; il a passé tout un mois chez les Dag-R'ali, les Adjouh-n-Taheli et les Tedjehé-n-Efis installés aux environs de Tamanr'asset. Il rapporte de ces divers séjours les renseignements les plus abondants et les plus précis sur les populations étudiées, leurs mœurs, leur langage, leur histoire, leur religion, etc.

On sait que les Touareg, que nous nous obstinons à désigner du nom que leur ont donné les Arabes, s'appellent en réalité *Imouchar*, *Imochar'*, ou *Imoh'ar*, suivant les dialectes. Les Azdjers et les Ahaggar s'appellent dans leur dialecte les *Imohar'* (du verbe « ohar' » piller, razzier), c'est-à-dire « les pillards, les razzieurs ». Le dialecte des Touareg du Nord s'appelle « tamaheq » (pour « tamaher't »), féminin de « amaker' », singulier de « imokar' ». Quant au nom de Ahaggar, l'origine en demeure obscure : en tamaheq le mot ahaggar » veut dire « noble » et s'applique indistinctement à tous les nobles des confédérations des Azdjer et du Ahaggar ; d'autre part « datte » se dit aussi « ahaggar ». Les nobles du Ahaggar prétendent tous descendre de Tin Hinane, femme noble de haut rang, venue du pays des Beraber (Tafilalet), et qui a son tombeau sur la berge de l'oued Tefirt près de son

(1) Maurice Benhazera, *Six Mois chez les Touareg du Ahaggar* (Alger, A. Jourdain, 1908 ; un vol. in-8, ill., xxviii-233 p.)

confluent avec l'oued Abalessa ; les Taïtoq affirment descendre des Beraber ; les Kel Ehan Mellen ajoutent même qu'ils descendent des Aït-Khebbach, une des tribus beraber. Seuls, les Ikerremoïn, fraction noble des Kel R'ela, ont déclaré à M. Benhazera être issus des Iguerissouten, fraction des Kel Gueress. M. Benhazera conclut que la souche des Imohar du Ahaggar a dû venir du pays des Beraber, et qu'ensuite des apports nouveaux se sont produits, provenant de la région d'Es-Souk, de l'Aïr et du Soudan.

Le tombeau de Tin Hinane a la forme d'un immense amas de pierres formant un mur circulaire et ne présente nullement l'aspect d'un tombeau musulman ; il ne présente pas les « chouahed », les témoins que l'on trouve sur toutes les sépultures musulmanes, notamment sur celles d'Adjadj Alemine, missionnaire enterré à l'oued Tafidjiq. Tin Hinane n'était donc pas musulmane, non plus que ses premiers descendants : le tombeau de Takamat, aïeule des Imessiliten, et les autres tombeaux groupés autour de celui de Tin Hinane n'ont rien de musulman. M. Benhazera a relevé un peu partout des tombes nombreuses de forme chouchat » ou « bazina » et des tombes de forme intermédiaire encore circulaire, mais avec des « chouahed » ; seraient-ce les sépultures des ancêtres des Ahaggar non encore convertis à l'Islam ? Les Ahaggar le nient et affirment que ce sont les sépultures des Izabbaren « (ogres), qui étaient des « r'ouaouet en arabe, des « johala » (païens).

Historiquement nous ne possédons, on le sait, aucun document sur la vie antéislamique du Touareg en dehors de l'histoire des Berbères d'Ibn Khaldonne. C'est seulement après leur conversion à l'Islam que les Touareg fournissent quelques données à l'historien ; on constate alors chez eux l'existence d'une sorte de royauté avec les Imenan ou Sultans qui commandaient à tous les Touareg. Ces Imenan étaient des cheurfa ou descendants du Prophète ; aujourd'hui encore les Touareg leur reconnaissent cette qualité ; complètement déchus de leur puissance, les Imenan n'en continuent, en effet, pas moins de porter le titre de sultans, et leurs femmes celui de « timenakalin » (sultanes) ; ils se marient entre eux et se gardent de toute mésalliance pour conserver leur titre de cheurfa.

Tandis que l'héritage privé se transmet aux héritiers naturels conformément aux règles du droit musulman, l'héritage politique, c'est-à-dire le droit au titre de chef de tobol et à la perception de la « tioussé » ou tribut des imr'ad, se transmet d'après des règles particulières : le tobol était à l'origine un tambour formé d'une grande calebasse recouverte d'une peau tendue, que le chef de tribu faisait résonner pour rassembler ses clients, les prévenir qu'on allait changer de pâtura-

ges, etc. ; c'était l'insigne du commandement : Duveyrier nous avait appris que les sultans Imanan (cheurfa) avaient confié leurs tobols à une tribu maraboutique, les Ifor'as-oui-n-Tobol. M. Benhazera constate que cet usage s'est maintenu ; les chefs nobles se flattent de conserver chez eux les tobols, mais ils ne s'en servent plus. Le mot tobol a fini par désigner l'ensemble des nobles et des tribus imr'ad répondant à l'appel du tobol ; on dira par exemple « le tobol des Kel R'ela (tribu noble) comprend telles ou telles tribus imr'ad », ou bien « telle fraction d'im'rad fait partie du tobol des Kel R'ela (nobles) ». D'après Duveyrier, le tobol se transmettait au fils aîné de la sœur aînée du dernier possesseur. M. Benhazera a constaté qu'en réalité, quand un chef de tobol meurt, c'est :

1° Son frère, qui est appelé à lui succéder (l'aîné des survivants);

2° A défaut, le fils aîné de sa tante maternelle ;

3° A défaut, le fils aîné de sa sœur aînée.

C'est donc l'aïeule, ce sont ses filles qui transmettent à leurs enfants le droit au tobol. Actuellement, les Kel R'ela font remonter leurs droits au tobol à Kella, leur aïeule, et les Taïtoq à Sakina, contemporaine de Kella et sa parente collatérale. Le fils suit le tobol de sa mère. Avant l'occupation française des Oasis sahariennes, chaque tobol avait sa vie propre et indépendante : l'*amenokal* ou chef suprême ne s'immisçait en rien dans l'administration intérieure des tobols, et n'intervenait que pour régler, avec le concours de la Djemaâ, les différends entre tribus, ou appeler aux armes toutes les tribus de la confédération, comme pendant la guerre entre Azdjer et Ahaggar. Le chef de chaque tobol, le chef de chaque tribu noble ou celui de chaque fraction d'imr'ad, tous portaient indistinctement le titre d'*amr'ar*, qui signifie surtout vieillard, comme le mot arabe cheikh, dont il a toutes les significations. Pour des raisons d'ordre politique, le titre d'amenokal a été conféré au chef du tobol des Taïtoq, ce qui porte à deux le nombre des amenokals de la confédération du Ahaggar.

L'importance du rôle dévolu à la femme est l'un des traits caractéristiques de la société targine : le Targui est noble ou serf, suivant la condition de sa mère, et quelle que soit la qualité du père, car « c'est le ventre qui teint l'enfant » ; il change de tribu et fait partie de la tribu de sa mère si celle-ci n'appartient pas à la même tribu que son mari. La femme jouit d'une liberté d'allures qui ne lui est laissée en aucun autre pays musulman ; elle ne se voile pas la figure, si ce n'est en signe de respect ; elle rend librement visite à ses parents, oncles, tantes, etc. ; elle a réussi à maintenir la monogamie, qui est de règle chez les Touareg. Mariée, elle peut avoir un ami (amidi), qui chantera ses louanges, lui dédiera des vers et recevra d'elle de menus cadeaux ;

elle peut, en l'absence de son mari, recevoir des visites masculines. Ses biens sont distincts de ceux de son mari ; ses chameaux portent une marque particulière ; elle ne participe aux charges du ménage que si elle veut bien y consentir. Pour divorcer, il lui suffit de se refuser à son mari et de se réfugier chez ses parents. Noble ou serve, elle a une ou plusieurs négresses chargées des gros travaux du ménage et de la préparation des aliments. Elle est plus instruite que les hommes, et sait mieux qu'eux écrire et lire les *tifinar's* (noms des caractères de l'écriture de la langue tamaheq) ; c'est elle qui apprend à lire à ses enfants. Elle joue de l'amz'ad, instrument pour lequel les Touareg ont une vive prédilection : « rien, écrit M. Benhazera, ne fait tant plaisir aux Touareg que de s'intéresser aux faits et gestes des femmes de leur tribu. Ainsi, on n'a qu'à parler de Dassine ou de Mellouka, femmes qui jouissent au Ahaggar d'une grande réputation de beauté et d'intelligence, pour voir l'attitude compassée faire place à la bonne humeur et à la gaîté, à la condition toutefois que la conversation n'ait pas lieu en présence de parents auxquels le Targui, à qui l'on s'adresse, doive le respect. » La femme enfin règne à l'*ahal*, réunions où la galanterie est de rigueur, et où hommes et femmes rivalisent d'esprit et d'élégance.

D'une façon générale, les Touareg sont peu religieux ; cela vient de ce que la plupart ne connaissent pas l'arabe, et par suite le Coran, qu ne doit pas être traduit ; en outre, ils ont, comme tous les Berbères adopté, aux huitième et neuvième siècles, les doctrines du Kharedjisme et n'ont été que difficilement ramenés à l'orthodoxie ; à cette époque, Salih, fils de Tarif, rédigea en langue berbère un Coran qui fut détruit lors de la répression ; les Touareg n'en ont pas moins conservé quelques souvenirs des doctrines de ce Salih. Actuellement, le nombre semble considérable de ceux qui n'observent pas les jeûnes du Ramadhan ; les Issoqqamaren, toutefois, qui ont depuis longtemps été en contact avec les Arabes, sont plus religieux, et observent tous le jeûne. Parmi les Touareg du Ahaggar, les hommes pieux sont rares ; on les cite et ils passent pour marabouts, tels Moussa ag Amastane, Beketa ag Ibrahim, Res Oulad El Mir'da, Mokhammed ag Sadik. Les ordres religieux sont assez répandus, surtout chez les Issoqqamaren. En allant en caravane au Tidikelt ou au Touat, les Ahaggar se sont fai affilier à l'ordre des Tidjania, qui compte le plus d'adhérents parmi eux, et à celui des Kadrya ; d'autres, généralement ceux qui ont fait le pèlerinage de la Mecque, se sont fait affilier à l'ordre des Senoussia, à leur passage à Djer'boub.

Les chameaux, moutons et chèvres constituent la principale ressource des Touareg, comme de tous les nomades ; il n'y a que très

peu de bœufs au Ahaggar, à peine une trentaine, qui appartiennent presque tous à Si Mokhammed ag Otsmane, de Tazerouk ; on les emploie à tirer l'eau des puits dans les ar'erems. Les Ahaggar ne possèdent pas un très grand nombre de méhara, mais ils les dressent excellemment.

Tandis que dans l'Ahnet on ne trouve aucune trace d'agriculture, faute d'eau, au Ahaggar, pays montagneux où l'eau se rencontre un peu partout, il y a des cultures; de petits villages (ar'erems) ont été créés çà et là : les Touareg répugnant au travail manuel, les aménagements ont été faits par des Harratine du Touat et du Tidikelt, que les Touareg appellent les « Izeggaren », c'est-à-dire les mulâtres ; les Harratine ont construit les puits (*tounine*) qui servent à l'irrigation, comme à Tazerouk ; les puits à galerie ou *foggaras*, comme à Abalessa, Tit, Tamanr'asset ; ils ont capté les sources de Tadjemout. Ils ont enfin créé des jardins et bâti des villages de huttes et de maisonnettes en terre battue ; ils cultivent le blé, l'orge et le bechna, et quelques légumes ; à Tit, ils ont planté quelques beaux figuiers et de la vigne. Il existe enfin au Ahaggar quelques petites oasis de palmiers, plantés on ne sait par qui, par exemple à Tibedjehine et à Silet (Ahaggar), à Djor'ral, Tafarakrak et Teguift (Immidir). On peut conclure de là que la création de nouvelles oasis ne serait sans doute pas impossible : l'amenokal Moussa ag Amastane, comprenant que l'ère des rezzous est définitivement close et qu'il devient nécessaire de demander à la terre de nouveaux moyens de subsistance, a annoncé l'intention de creuser une foggara à Endid et d'y créer des jardins ; si son exemple est suivi, ce sera l'affirmation d'une lente évolution qui semble avoir commencé chez les Touareg depuis l'occupation française.

L. M.

BIBLIOGRAPHIE

Livres.

Abdel Kader Medjaoud, *Grammaire arabe*. Alger, impr. Fontana, 1908, in-8, 101 p.

Abd-oul-Beha, *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre*, recueillies par L.-C. Barney, traduit du persan par H. Dreyfus. Paris, Leroux, 1908, in-8, 416 p. 4 fr.

Ahmad ibn abi Tahir Taifur, *Kitâb Bagdâd*. VI B^d^. Übersetzt und herausgegeben von H. Keller. Leipzig, 1908, in-8, xxvi-160 p. 8 M.

Annuaire *commercial et administratif du vilayet de Salonique*, 1re année, mai 1908. Constantinople, Otto Keil, 1908, in-8, 292 p. 5 marks net.

Annuaire *oranais pour* 1908. Oran, Fouque. Paris, 30, rue Taitbout, in-8, 415 p. 6 fr.

Arkas (Mikolo), *Istoriia Ukraini-Rusi* (*Histoire de l'Ukraine*). Saint-Pétersbourg, Société l'Utilité publique, 1908, in-8, xvi-384 p. et pl. 4 fr.

Carte *de la frontière algéro-marocaine* en couleur à l'échelle de 1/100.000, héliogravée et publiée par le service géographique de l'armée. Éd. provisoire. Paris, Ministère de la Guerre, 1908. 1 fr. 25.

Code *tunisien des obligations et des contrats avec les décrets du Bey du* 15 *décembre* 1906 *et du* 30 *juin* 1907 ; accompagné d'observations critiques de E. Larcher. Alger, Jourdan, 1907, in-8, xi-201 p. 5 fr.

Daullia (E.), *Souvenirs d'Égypte*. Paris, Challamel, 1908, in-8. 2 fr. 50.

Delaporte (H.), *Guide de la conversation française-arabe*, 4e éd. Alger, Jourdan, 1908, in-16, vii-342 p.

Dunning (H.-W.), *To-day in Palestine*, ill. Londres, T. W. Laurie, 1908, in-8, 286 p. 10 s. 6 d.

Eberhardt (I.), *Notes de route, Maroc, Algérie, Tunisie*. Paris, Fasquelle, 1908, in-8. 3 fr. 50.

ELIOT (Sir C.), *Turkey in Europe*, new edit. London, Arnold, 1908, in-8, 468 p. 7 s. 6 d. net.

Expedition (Südarabische) herausgegeben von der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften VIII B[d]. — *Der vulgärabische Dialekt im Dofar*, (ZFAR). Von N. RHODOKONAKIS, *I. Prosaische und poetische Texte ; Übersetzung und Indices*. Wien, 1908, in-4, x-144 p. 14 M. 60.

FAGNAN (E.), *Le Djihâd ou guerre sainte selon l'école malékite*. Alger, Jourdan, 1908, in-8, 20 p.

FIRDOUSI, *Anecdota Oxoniensia, Aryan Series*, Part. 6. *Yusuf and Zalikha*. By FIRDOUSI of TUS. Edit. from the MSS. in the Bodleian Library, etc., by HERMANN ETHÉ. Fasciculus primus. Oxford, at the Clarendon Press, 1898, in-4, 382 p. 28 s.

FIRDOUSI, *The Shahnama*, vol. III. Done into English by A. G. and E. WARNER. Londres, K. Paul, 1908, in-8. 18 s. 6 d.

FOSTER (WILLIAM), *The English Factories in India*, 1622-1623. *A Calendar of Documents in the India Office and British Museum*. Oxford, at the Clarendon Press, 1908, in-8, 430 p. 12 s. 6 d.

GASPAR REMIRO (M.), *Écritures arabes de Granada*. Granada, José Gómez, 1907, in-8, 30 p. et fig. 1 fr. 50.

GRAHAM (Mrs. H.), *Kelantan. A state of the Malay Peninsula*. London, Mac Lehose, 1908, 152 p. 5 s.

HOUTSMA (M. TH.), *Encyclopédie de l'Islam*, 1re livraison. Leyde, Brill. Paris, Picard, 1908, gr. in-8, 64 p. S. P.

JEANNOT (G.), *Étude sociale, politique et économique sur le Maroc*. Dijon, Jacquot et Floret, 1907, in-8, 468 p. et cartes (s. p.).

KAMEL-EL-KHOLAY, *Al musigi as sargi (Oriental music in Arabic) with supplements : Arabic song set to music by the author*. London, Probsthain, 1908, 200 p. 12 s. 6 d.

LESDAIN (Count of), *From Pekin to Sikkim, through the Ordos, the Gobi Desert, and Tibet*, ill. London, Murray, 1908, in-8, 314 p. 12 s.

Letters from an Egyptian to an English politician upon the affairs of Egypt. London, Routledge, 1908, in-8, 192 p. 2 s. 6 d. net.

MARTIN (R.), *Krieg in Sicht : Die marokkanische und orientalische Frage*. Leipzig, Engelmann, 1908, in-8. 2 M.

MIJATOWICH (Cheds), *Servia and the Servians*. Pitman, 1908, in-8, 306 p. 16 s.

MITRA (S.-M.), *Indian Problems*. London, Murray, 1908, in-8, 306 p. 16 s.

MOTYLINSKI (A. DE), *Grammaire, dialogues et dictionnaires touaregs* publiés sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie, par R. BASSET. I. *Grammaire et dictionnaire français-touareg*. Alger, Fontana, 1908, in-16, 328 p.

Murdoch (W.-G. Burn), *From Edinburgh to India and Burmah*, ill. London, Routledge, 1908, in-8, 418 p. 10 s. 6 d.

Naucnye resultaty putes estvŭ N. M. Prjevalskago po centralnoi Azii (*Résultats scientifiques du voyage de Prjevalskii en Asie Centrale*). Saint-Pétersbourg. Académie des Sciences, 1907, in-4, 73-278 p. et pl. 13 fr. 25.

Nevodnitchansku (I.-F.), *Materialy k. vyiasneniiu vzaimo otnosĕnii Uralskikh Kazakov i Kirgiz-Kaisakov* (*Matériaux sur les relations des Cosaques de l'Oural avec les Kirghizes*). Saint-Pétersbourg, impr. Impériale, 1907, in-8, 48 p. 2 fr. 35.

Nijhoff (M.), *The principal works relative to the Dutch East Indian Colonies*. A systematic catalogue of books. The Hague, M. Nijhoff, 1908, in-8.

Novicku (V.-F.), *Postranam poludennym* (*Voyages en Égypte, à Ceylan et dans l'Inde*). Saint-Pétersbourg, V. K. Sneur, 1908, in-8, 209 p. et fig. 3 fr. 90.

Rouire (Docteur), *La Rivalité anglo-russe au dix-neuvième siècle en Asie* (*Golfe Persique, frontières de l'Inde*). Paris, Colin, 1908, in-18. 3 fr. 50.

Rudner (Ia. I.), *Otcherki stran i narodov Azii* (*Contrées et peuples de l'Asie*), I-II. Saint-Pétersbourg, impr. synodale, 1907, in-8, 116 et 218 p. 3 fr. 25.

Saint-Omer (H. de), *Les Entreprises belges en Égypte*. Bruxelles, Piquart, 1907, in-8, 176 p. et pl. 3 fr. 50.

Sbornik materialov po russko-tureckoi voïnĕ 1877-78 *g. na Balkanskom poluostrovié* (*Matériaux sur la guerre russo-turque dans les Balkans*). Saint-Pétersbourg, État-major général, 1908, in-8, xxxii-402 p. (S. prix).

Seco de Lucena (L.), *Guiá práctica y artistica de Granada... descripción de sus bellezas y monumentos, tradiciones, leyendas y recuerdos historicós*. Granada, impr. de « El Defensor de Granada », 1907, in-8, lxiv-499 p. et pl. 7 fr.

Smith (G.), *Jerusalem. The topography, economics and history from the earliest times to*. A. D. 70. London, Hodder SS., 1908, 2 vol. in-8, maps and ill., 518-648 p. 24 s.

Thimm (C.-H.), *Hindustani self-taught. For travellers, students, officials...* 3rd. ed. — *Hindustani text. rev. by* J.-F. Blumhardt. London, Marlborough, 1908, in-8, 112 p. 2 s. 6 d.

Unrest (*The*) *in India. Considered and discussed*. By Syed Sirdar Ali Khan. London, Edwards, 1908, in-8, 90 p. swd. 2 s.

Veth (P.-J.), *Java, Geographisch, ethnologisch, historisch*, 2e druk. IV. Haarlem. F. Bohn, 1907, in-8, xiii-579 p. 18 fr. 75.

WADE (E. B. H.), *A report on the delimitation of the Turco-Egyptian boundary between the vilayet of the Hejaz and the Peninsula of Sinaï*. London, Probsthain, 1908, in-8, 89 p. and maps. 4 s. 6 d.

WAGENVOORT (M.), *Van Madrid naar Teheran*. Amsterdam, Becht, 1907, in-8, IV-252 p. 5 fr. 65.

WESTCOTT, *Kabir and the Kabir panth*. London, Probsthain, 1908, 12 m°, 193 p. 3 plates. 3 s. 6 d.

Revues.

African World (The), 18 *avril* 1908. — *** Notes from Cairo : A new Cairo club. — Egyptian trade returns. — Khartum bridge. — Prophets in the Sudan.

Al-Machriq, *mai* 1908 : L. MALHA : Une visite à la Nécropole de Koum Cheqafé à Alexandrie. — G. MANACHE : La Somme de saint Thomas et ses traductions arabes. — P. CHEIKHO : La littérature arabe au quatorzième siècle (*suite*). — Bibliographie orientale.

Al-Moktabas, *avril* 1908 : *** Les Moutazilites. — C. HUART : Les arts musulmans. — AHMED BEY TAÏMOUR : Les mots arabes et les mots étrangers.

Anthropologie, *septembre, octobre, novembre, décembre* 1907 : F. DE ZELTNER. — Notes sur le préhistorique soudanais.

Berichte der Reinischen Missions-Gesllchaft, n° 2, 1908 : Aus den Berichten eingeborener Prediger auf Sumatre : Pastor BROCKMANN. — Etwas über den Islam in Sumatra : Miss G. K. SIMON.

Bibliothèque Universelle, *mai* 1908 : MERIEM AÏCHA : Une mère musulmane.

Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement : 15 *avril* 1908 : F. CAMBUZAT : La mission laïque française en Orient.

Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, *janvier février* 1908 : E. CAMBIER : Le réseau ferré de la Turquie d'Asie.

Bulletin du Comité de l'Afrique française, *mai* 1908 : (Supplément) Capitaine CANAVY : Les régions du Haut-Guir et de l'Oued Haiber.

Calcutta Review (The) : *janvier* 1908 : SESDAIN : The road to India. — V. C. MADGE : Some famous women of India. — R. P. KARKARIA : Akbar's tomb at Secundra. — SANIAL : History of journalism in India (février).

Correspondant : 25 *avril* 1908 : R. HENRY : Le problème macédonien.

Cosmos, 28 *avril* 1908 ; PRISSE D'AVENNES : La céramique arabe en Orient.

Economiste Français, 7 *mars* 1908 : P. LEROY-BEAULIEU : Les indigènes d'Algérie et le service militaire.

Edinburg Review (The), *avril* 1908 : *** Modern Egypt.

Europe politique et littéraire, *avril* 1908 : Baron A. de Stiéglitz : La question macédonienne. — A. Jaspart : L'art musulman (les faïences de Kutahia).

France médicale : *janvier* 1908 : A. Marie : Note sur les asiles d'aliénés en Asie Mineure.

Geographical Journal (The) : *mai* 1908 : Doctor Stein's : Central Asian Expedition.

Géographie, 15 *avril* 1908 : Lieutenant Cortier : L'Adr'ar' des Ifor'ass. — P. Lemoine : L'origine des terres noires du Maroc.

Grenzboten (Die), 16 *avril* 1908 : W. Paschen : Die asiatische Einwandrung.

Historisch-politische Blätter, 1er *mars* 1908 : A. Zimmermann : Menace d'une nouvelle famine dans les Indes. — *** Les voies des Balkans et l'Autriche.

Internationale Revue über die gesamten Armeen und Flotten, Supplément 107 ; *février* 1908 : *** Nouvelles voies de communication en Russie d'Asie.

Investor's Review (The), 11 *avril* 1908 : *** Passing Events : Indian famine figures. — 18 *avril* : *** The trade of British India.

Journal Asiatique, *janvier-février* 1908 : Balhassan Oglou Nedjib Açem : La versification nationale turque.

Journal de la Société Nationale d'horticulture de France, *février* 1908 : L. Guillochon : L'horticulture en Tunisie.

Journal of the Gypsy Lore Society, *avril* 1908 : H. T. Crofton : Affairs of Egypt, 1892-1906.

Journal (The) **of the Royal Asiatic Society**, *avril* 1908 : F. E. Pargiter : The Nation of India at the battle between the Pândavas. — G. A. Grierson : The modern Hindu doctrine of Works. — M. Longworth Dames : The mint of Kuramân, with special reference to the coins of the Zarlughs and Khwârizm Shâhs. — Amedroz : Tales of official life from the « Tadhkira » of Ibn Hamdûn. — D. S. Margoliouth : Zaidân's Umayyads and Abbâsids.

Katholikus Szemle, *mars* 1908 : G. Holszky : Tell-el-Amarna.

Lepra, *fasc.* III. 1907 : Nicolle : La lèpre en Tunisie.

Muséon (Le), vol. IX, 1908 : E. Blochet : Études sur l'ésotérisme musulman (*suite*).

Nineteenth Century, *avril* 1908 : Ameer Ali : Anomalies of civilisation. A peril to India. — *Mai* 1908 : N. Buxton : Diplomatic Dreams and the future of Macedonia. — S. M. Mitra : Lord Cromer and Orientals. — Roland L. N. Michell : A muslim christian sect in Cyprus.

Quaterly Review, *avril* 1908 : Mohammed and Islam.

Rassegna Nazionale, 1er *avril* 1908 : E. Bertarelli : Note di un viaggio nell' India (*suite*).

Revue de l'histoire des religions, *janvier-février* 1908 : Snouck Hurgronje : L'Arabie et les Indes Néerlandaises, traduit du hollandais par M. le docteur A.-H. van Ophuijsen.

Revue politique et littéraire, 4 *avril* 1908 : A. Le Chatelier : Au Maroc ; la politique nécessaire.

Revue de Droit international et de législation comparée, n° 2, 1908 : M. P. : Successions testamentaires des étrangers en Turquie.

Revue de Paris, 1er *avril* 1908 : V. Bérard : Crise balkanique. — 15 *mai* 1908 : Ch.-E. Bonin : Sur la frontière N.-O. de l'Inde.

Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée, *avril* 1908 : *** Étude sur la campagne de 1859 contre les Beni Snassen.

Revue des études juives, *janvier* 1908 : Goldziher : Mélanges judéo-arabes.

Revue des questions historiques, 1er *avril* 1908 : E. Cosquin : Légendes, contes et mythes comparés à propos d'une légende historique musulmane de Java.

Revue des questions scientifiques, 10 *avril* 1908 : P. Gendebien : Le port de Jaffa.

Revue des traditions populaires, *février-mars* 1908 : R. Basset : Contes et légendes arabes.

Revue française de l'Étranger et des colonies et exploration, *mars* 1908 : Bobigny : Algérie. Le service militaire des indigènes.

Revue Indo-Chinoise, *mars* 1908 : Capitaine Maroix : L'armée des Indes néerlandaises (*fin*). — A. Leclère : Voyage aux Indes (*suite*).

Revue politique et parlementaire, 10 *avril* 1908 : R. Millet : L'Autriche-Hongrie et la question d'Orient.

Revue scientifique, 11 *avril* 1908 : A. Joly : L'olivier et l'huile de ricin dans le Sud Tunisien.

Rivista degli Studi orientali, *fasc.* 3, 1908 : M. J. Goeje ; Kitâb al-imâma was-s-'siyâsa. — E. Griffini : Intorno alle stazioni lunari nell' astronomia degli Arabi.

Szazadok, *février* 1908 : J. Karacsonyi : Le nom de la nation « Khazar ».

Studien zur vergleichenden Literaturgeschichte, *Achter Band*, 1908 : K. Brockelman : Eine altarabische Version der Geschichte vom Wunderbaum.

Tour du monde, *mai* 1908 : D. Menant : Chez les Parsis de Bombay.

Le Gérant : Drouard.

10-7-08. — Tours, Imp. E. Arrault et Cie

Revue du Monde Musulman

2e Année. AOUT N° 8.

LES YÉZIDIS

I

INTRODUCTION. — GÉNÉRALITÉS.

Les Yézidis constituent une secte religieuse de la Turquie d'Asie. Ils tirent leur nom d'un de leurs prétendus ancêtres, Yézid, fils de Mo'âwiya. D'ordinaire on les appelle les Adorateurs du diable. Cette dénomination toutefois est trop exclusive. Les Yézidis ont un culte pour Satan ; mais celui-ci n'est pas leur dieu principal, il n'occupe que la seconde place dans leur panthéon, ou, plus exactement, une place parallèle au Principe du bien. Parmi leurs divinités secondaires se trouve le soleil, Chems : aussi les désigne-t-on assez souvent par le terme de Chemsieh ou de Chémanistes. D'autres épithètes leur sont enfin données, par exemple celle de Davachim, dont on ignore le sens, et celle de Dasnéens, qui est une appellation géographique.

C'est au Kurdistan que vivent les Yézidis, en particulier dans le Sindjar et dans les montagnes qui dominent Mossoul. Le Sindjar est une arête isolée, d'un aspect grandiose,

qui limite au nord les vastes plaines de la Mésopotamie et les sépare du pays accidenté des Kurdes. Du côté opposé, au nord-est de Mossoul, dans les collines qui s'étendent entre le Tigre et le Grand Zab, les Yézidis ont leur sanctuaire vénéré, Cheikh-Adi, qui abrite le tombeau de leur plus célèbre prophète. Ils disséminent leurs tribus plus au Nord encore, dans le district de Diarbékir, comme sur les plateaux de Van et d'Erzeroum en Arménie. Ils essaiment au loin : en Perse, en Transcaucasie sur les rives orientales du lac Gueuktchaï, et même au Bosphore en face de Constantinople.

Ils sont d'une profonde ignorance. Ils ne savent pas lire et ne font usage d'aucune écriture. A peine leurs chefs religieux ou civils sont-ils capables de déchiffrer leurs prières ou d'échanger quelque correspondance avec le gouvernement turc. Les Yézidis parlent le kurde, c'est-à-dire la

langue des peuplades parmi lesquelles ils vivent en général. Mais ce ne sont pas des Kurdes. Ils proviennent d'une autre souche. Ils sont d'un type physique un peu moins vigoureux, mais surtout moins farouche. Leur physionomie est plus douce, leurs traits plus harmonieux. Ils sont les derniers représentants d'une race dont l'origine est obscure. On les fait descendre tantôt des Assyriens, tantôt des antiques peuplades autochtones de la Chaldée, les Akkadiens. Eux-mêmes ont une tradition. Ils prétendent être issus du pays baigné par le bas Euphrate. De là, ils auraient émigré en Syrie, pour venir enfin se fixer dans le Sindjar et le Kurdistan. Ils seraient ainsi d'origine chaldéenne ou sabéenne, et auraient subi l'influence de la civilisation syrienne. Il est difficile de justifier cette tradition indigène. Pourtant il n'est pas invraisemblable qu'elle contienne des éléments exacts. Elle explique, en effet, les survivances des cultes sabéens et syro-babyloniens, qu'il nous sera permis de noter dans la religion des Yézidis.

Cette religion est un syncrétisme de croyances diverses. A ce titre, elle a donné lieu à des hypothèses qui ne sont fausses que parce qu'elles prétendent être exclusives. Les Yézidis qui vivent sur le territoire persan sont considérés comme issus des Guèbres. Aux alentours du lac de Van, on les tient pour des schismatiques du dogme arménien, qu'ils auraient abandonné vers le milieu du neuvième siècle. Parce qu'ils pratiquent quelques coutumes chrétiennes, à plus d'une reprise on a fait d'eux des chrétiens ; le mot *yézidi*, a-t-on même prétendu, dérive de « jésuite » et signifie « disciple de Jésus ». Au Sindjar enfin, comme dans la région de Mossoul, Kurdes, Arabes et Turcs s'accordent à les traiter de مرتدّ *mourtedd*, c'est-à-dire de « mécréants, infidèles, renégats », parce qu'ils supposent que les Yézidis ont, au début, pratiqué les doctrines islamiques.

Au regard d'un musulman, un Yézidi est un être hors la loi, un *raya*, un homme de la dernière condition, inférieur

aux animaux. Dans la bouche d'un Turc, l'épithète de Yézidi est une injure. Aussi les malheureux Yézidis ont-ils subi les odieuses conséquences de ce mépris et de cette haine implacables. Leur histoire est écrite en lettres de sang. Leur destinée est de combattre, de lutter contre les persécutions, les razzias et l'esclavage. Les guerres et les massacres, plus encore que la famine et les maladies, les déciment et les anéantissent. Vers 1850, leur nombre était de 200.000 environ; à la fin du dix-neuvième siècle, il n'était plus que de 50.000.

II

BIBLIOGRAPHIE

Le seul ouvrage d'ensemble sur les Yézidis, publié jusqu'ici, est celui de J. Menant : *Les Yézidiz. Épisodes de l'histoire des Adorateurs du diable* (Annales du Musée Guimet, Bibliothèque de vulgarisation). Paris, 1892. Il est inégal, insuffisant même dans certaines parties, car les documents dont disposait le savant auteur étaient en petit nombre et quelques-uns de peu de valeur. Néanmoins les pages où domine le point de vue ethnographique et historique, sont définitives, entre autres celles qui traitent des persécutions subies par les Yézidis, et dont en conséquence il ne sera pas question ici.

Les sources utilisées par J. Menant sont énumérées et appréciées dans le deuxième chapitre de son livre (p. 6-14). C'est la bibliographie critique du sujet jusqu'à 1892.

Depuis cette époque, deux notices générales ont vu le jour :

J. Spiro, *Les Yézidi* (tirage à part du *Bulletin de la So-*

ciété Neufchâteloise de géographie, t. XII), Neufchâtel, 1899.

P. Anastase, اليزيدية, *Les Yézidis* (en arabe, dans la revue *Al-Machriq*, t. II, *passim*), Beyrouth, 1899.

En outre, quelques documents nouveaux, en syriaque et en arabe, relatifs aux Yézidis, ont été publiés. En voici la liste chronologique :

H. Parry, *Six Months in a Syrian monastery*, Londres, 1895.

En appendice, traduction anglaise, par M. Browne, de fragments de manuscrits en carshouni.

J.-B. Chabot, *Notice sur les Yézidis* (*Journal asiatique*, janvier-février 1896, p. 100-132).

Texte et traduction française d'extraits provenant d'un manuscrit syriaque de la Bibliothèque nationale.

M. Lidzbarski, *Ein Exposé des Jesîden* (*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. LI, 1897, p. 592-604).

Texte et traduction allemande d'un document syro-arabe provenant du fonds Sachau, à Berlin. C'est une sorte de code religieux et moral.

R. Dussaud, *Histoire et religion des Noṣairîs*, Paris, 1900.

Passim, quelques renseignements ou considérations sur les Yézidis.

S. Giamil, *Monte Singar. Storia di un popolo ignoto*, Rome, 1900.

Texte et traduction italienne d'un manuscrit nestorien, œuvre d'un prêtre qui fut en relation avec les Yézidis, les interrogea sur leurs coutumes et leurs croyances, et enregistra les réponses qu'ils lui fournirent.

III

HISTOIRE RELIGIEUSE

Les Yézidis ont la prétention d'être aussi vieux que l'humanité et d'en être les représentants les plus purs. D'après leurs légendes traditionnelles, ils remonteraient à Adam en droite ligne.

Chahid. — Lorsque Adam fut créé — le dernier du nom, car il y en eut soixante et onze — il reçut Ève pour compagne. Ensuite les animaux furent appelés à l'existence. Quand Adam et Ève virent comment ceux-ci donnaient naissance les uns aux autres par l'accouplement des mâles avec les femelles, ils se posèrent la question : « Qui de nous deux engendrera la race humaine ? » Chacun d'eux répondit : « C'est de moi qu'elle sera engendrée », et ils se disputèrent à ce sujet. Alors ils décidèrent de mettre, chacun de son côté, le fruit de leur concupiscence dans une jarre, dont ils fermèrent de leurs sceaux l'ouverture. Au bout de neuf mois, ils brisèrent les cachets. La jarre d'Ève ne contenait que des vers puants et fétides. Au fond de celle d'Adam, au contraire, ils virent un enfant resplendissant de beauté. Mais il avait les genoux paralysés, car Ève, poussée par un sentiment de jalousie, avait voulu le faire périr. Aussi fut-il nommé شهيد ابن الجرّة *Chahid ibn el-djarra* « le martyr, fils de la jarre ». L'archange Gabriel lui donna pour épouse une houri du paradis, et de leur union naquirent les Yézidis. Comme Chahid provenait de la semence d'Adam seul, sans mélange avec le sang corruptible d'Ève, il était d'origine immaculée et sans souillure : c'est pour-

quoi les Yézidis se considèrent comme les seuls purs parmi les hommes.

Le reste de l'humanité, en effet, provient du commerce d'Adam avec Ève. Celle-ci enfanta deux jumeaux, un couple mâle et femelle, desquels descendent les chrétiens, les juifs et les musulmans.

Na'mi. — Adam avait enseigné à Chahid la vraie religion. Au cours des temps, celle-ci se corrompit. Toutefois elle se conservait intacte dans le cœur de certains hommes. Tel fut Na'mi, le Noé biblique. Il vivait à l'époque du déluge. C'était un personnage noble et vénérable, un roi puissant et pacifique. Les Yézidis l'appellent *Malek Mirân* et le regardent comme le second ancêtre de leur race.

Yézid. — De longs siècles s'écoulèrent. « De notre temps, disent les Yézidis, apparut Yézid pour nous enseigner la sagesse et nous confirmer dans la vérité. »

Il s'agit de Yézid Ier, de la dynastie des Oméyyades, dont il fut le deuxième calife. Il régna à Damas, de 680 à 683 après J.-C. Il était fils de Mo'âwiya. Voici la légende relative à sa naissance :

Dieu avait choisi Mohammed pour prophète. Mais s'apercevant que celui-ci ne marchait pas avec rectitude en sa présence, il résolut de le punir. Il l'affligea de maux de tête. Mohammed avait pour serviteur Mo'awi (c'est-à-dire Mo'âwiya). Il lui dit un jour : « Épile ma tête, car elle me fait souffrir. » Mo'awi obéit, mais agit avec si peu de douceur qu'il écorcha la tête du prophète et que le sang coula. De peur qu'il ne tombât à terre, il le lécha. Mohammed releva la tête et dit : « Qu'as-tu fait, Mo'awi ? » Celui-ci répondit : « Pour que ton sang ne coulât pas à terre, je l'ai léché avec ma langue. — Tu as péché, reprit le prophète. Tu laisseras après toi une race qui sera ennemie de ma race. — Mais, objecta Mo'awi, je n'aurai jamais de rap-

ports avec une femme, je ne me marierai jamais. » Mohammed garda le silence. A quelque temps de là, Dieu envoya sur Mo'awi des scorpions, qui déposèrent leur venin sur son visage. Les médecins furent consultés et déclarèrent qu'il fallait qu'il se mariât ou qu'il mourût. Alors on lui amena une vieille femme, âgée de quatre-vingts ans. Il eut commerce avec elle, et le lendemain elle apparut dans l'éclat de la jeunesse, comme si elle n'avait pas plus de vingt-cinq ans. Elle conçut et mit au monde Yézid.

La prédiction du prophète s'accomplit jusqu'au bout. Yézid abandonna l'islam, combattit Hoséïn, fils de 'Ali, dévasta la ville sainte de Médine et se disposait à mettre le siège devant la Mecque, lorsqu'il mourut. C'est pourquoi les musulmans ont son nom en exécration. Les Yézidis, au contraire, le considèrent comme le restaurateur de leur religion.

Ils se transmettent à ce propos une anecdote qui ne manque pas de pittoresque. Mo'awi, racontent-ils, déplorait l'apostasie de son fils et voulait le ramener à la foi primitive. Il lui récitait le Coran et l'incitait à pratiquer le jeûne et surtout à s'abstenir de vin. Yézid répliquait en célébrant les louanges de la divine liqueur. Il finit par ébranler les convictions de son père: « Tu n'en boiras, dit-il, que les quelques gouttes qui pourront demeurer sur ton ongle. » Mo'awi céda et goûta du vin. Il en éprouva une douce allégresse, si bien qu'il donna raison à Yézid et ne le fatigua plus désormais de ses objurgations.

La religion des Yézidis, renouvelée et fortifiée par le fils de Mo'âwiya, fit par la suite de considérables progrès. Elle atteignit son complet développement avec le cheikh 'Adi.

Le cheikh 'Adi. — Plus encore que Yézid, le cheikh 'Adi est le prophète vénéré des Yézidis. Les historiens arabes, Ibn Khallikan en particulier, lui consacrent quelques pages. Il descendait, paraît-il, de la famille des Oméyyades et s'ap-

pelait ʿAdi ben Moussafer ben Ismaïl ben Moussa ben Marwân ben el-Hassan ben Marwân ben el-Hakam ben el-ʿAs ben Omayya. Il naquit à Beitfâr, un village à proximité de Baalbek, en Syrie, dans la vallée qui sépare le Liban de l'Anti-Liban. Selon les Yézidis, il avait quatre frères : Abou Bekr, ʿAbd el-Kader, Ismaïl et ʿAbd el-ʿAziz. Il fréquenta un grand nombre de cheikhs et de personnages célèbres par leurs vertus. Une révélation lui ayant été faite, il abandonna sa terre natale et se retira à Jabalach, dans les montagnes de Hakkariya, aux environs de Mossoul ; c'est pourquoi il reçut le surnom de el-Hakkari. Il habita d'abord une caverne, puis un couvent chrétien. Un jour, selon une légende, il fut soudain enlevé et transporté à la Mecque. C'est là que lui apparut ملك طاوس *Malek Ṭâous*, le Roi Paon, dont les Yézidis adorent l'image presque à l'égal d'une divinité. Malek Ṭâous lui enseigna les préceptes moraux que ses adeptes devaient mettre en pratique. De retour à Mossoul, le cheikh ʿAdi convoqua les notables de la communauté et leur dit : « J'ai été à la Mecque et Dieu m'a révélé ce que vous devez faire pour votre salut. » Mais son autorité n'était pas reconnue d'une façon unanime. Aussi, pour mettre fin aux velléités de révolte dont il était l'objet, il multiplia les austérités et les mortifications, et manifesta sa sainteté par plusieurs miracles. Enfin, l'accord se fit à son égard parmi les Yézidis, qui le reconnurent comme leur prophète inspiré : le souvenir de cet heureux événement est célébré chaque année d'une façon solennelle ; c'est la fête dite de la Réunion. Le cheikh ʿAdi mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en 558 de l'hégire, c'est-à-dire en 1162-63 de l'ère chrétienne. Il fut enterré dans la cellule qu'il occupait, et son tombeau devint le lieu de pèlerinage le plus fréquenté parmi ses coreligionnaires. En quelque endroit qu'ils résident, quelle que soit la distance à parcourir, quelques frais et difficultés qu'ils doivent supporter, ils considèrent comme une obligation de visiter le sanctuaire du prophète. C'est en

lui, d'ailleurs, qu'ils ont placé leur ultime espérance. Au jour du jugement dernier, prétendent-ils, le cheikh 'Adi les mettra tous dans un plateau qu'il placera sur sa tête pour les faire ainsi pénétrer dans le paradis, même contre la volonté de Dieu.

Quoi qu'il en soit de ces imaginations, un fait semble certain, c'est que le cheikh 'Adi donna une impulsion nouvelle à la secte dont il était devenu le chef. C'est à lui que remontent la plupart des coutumes morales que pratiquent les Yézidis. Il interdit le meurtre, le vol et le mensonge. Il apprit aux enfants à respecter leurs parents. Il détermina les conditions sociales et les degrés de parenté dans lesquels le mariage peut être permis. Il condamna toute atteinte à la morale et fixa les droits et les devoirs des chefs à l'égard des fidèles. Il prescrivit le baptême pour les enfants des deux sexes, et institua enfin la noble et belle coutume en vertu de laquelle tout Yézidi se choisit un frère ou une sœur pour l'éternité.

Peut-être le cheikh 'Adi avait-il rédigé une sorte de code religieux et moral. Les Yézidis lui attribuent parfois un traité doctrinal, dont le titre serait : الاسود *al-Aswad*, « le Noir ». Il s'agit sans doute de quelque document supposé. Pourtant, certains explorateurs, tels Badger et Layard, ont vu entre leurs mains un livre de courte étendue, écrit en arabe et ne présentant aucun caractère d'antiquité. C'est une sorte de rapsodie, dans laquelle le cheikh 'Adi est censé célébrer ses mérites et ses louanges. Elle ne manque pas d'ailleurs de qualités poétiques, comme on en jugera par la traduction qui suit, empruntée à l'ouvrage de J. Menant.

POÈME DU CHEIKH 'ADI

Que la paix soit avec lui !

Ma science embrasse la vérité des choses,
Et ma vérité est mêlée en moi.
Et la vérité de mon origine est publiée par elle-même;
Et quand elle a été connue, elle était déjà en moi.

Tous ceux qui peuplent l'univers me sont soumis;
Et toutes les régions habitées et désertes,
Et toutes choses créées me sont soumises.

Et je suis la puissance souveraine précédant tout ce qui existe.
Et je suis celui qui a prononcé une parole de vérité.
Et je suis le juge juste et le dominateur de la terre.
Et je suis celui que les hommes adorent dans ma gloire,
Et qui viennent vers moi pour embrasser mes pieds.
Et je suis celui qui a déployé sur les cieux leur grandeur.
Et je suis celui qui a crié au commencement.

Et je suis le Cheikh, le seul et l'unique.

Et je suis celui qui de moi-même révèle toutes choses.
Et je suis celui à qui est parvenu le livre des bonnes nouvelles,
De la part de mon Seigneur qui embrase les montagnes.
Et je suis celui vers qui viennent toutes les créatures humaines
Embrasser mes pieds par soumission.

J'engendre le fruit du premier suc de la jeunesse précoce,
Par ma présence, et je fais venir vers moi mes disciples.
Et devant ma lumière les ténèbres du matin se sont dissipées.
Je guide celui qui demande un guide.

Et je suis celui qui a fait habiter Adam dans le paradis,
Et Nemrod dans une fournaise ardente.
Et je suis celui qui a guidé Ahmed le Juste
Et l'a conduit dans mon sentier et ma voie.

Et je suis celui vers lequel toutes les créatures
Viennent chercher mes bons exemples et mes dons.
Et je suis celui qui possède toute majesté;
Et la bonté et la charité procèdent de ma miséricorde.
Et je suis celui qui a fait que tous les cœurs craignent [majesté.
Mes desseins; et ils ont augmenté le pouvoir et la grandeur de ma

Et je suis celui vers lequel est venu le lion destructeur [pierre.
Plein de rage; et j'ai poussé des cris contre lui, et il a été changé en
Et je suis celui vers lequel le serpent est venu;
Et par ma volonté je l'ai réduit en poussière.
Et je suis celui qui a frappé le rocher et l'a fait trembler,
Et a fait surgir de son flanc la plus douce des ondes.

Et je suis celui qui a envoyé ici-bas la vérité vraie.
Le livre qui console l'opprimé est venu de moi.
Et je suis celui qui a jugé justement;
Et quand j'ai jugé, c'était mon droit.

Et je suis celui qui a donné aux sources une eau
Plus douce et plus agréable que toutes les eaux.
Et je suis celui qui l'a fait jaillir par ma miséricorde
Et par ma puissance; je l'ai appelée la pure.

Et je suis celui à qui le Seigneur du ciel a dit :
« Tu es le juste juge et le maître de la terre. »
Et je suis celui qui a révélé quelques-uns de mes prodiges.
Et quelques-unes de mes vertus sont manifestées dans ce qui existe.

Et je suis celui qui a fait que les montagnes se sont inclinées
Et déplacées à ma volonté. [crié;
Et je suis celui devant la majesté terrible duquel les bêtes sauvages ont
Elles se sont tournées vers moi pour m'adorer et ont embrassé mes [pieds.
Et je suis ech-Chami, le fils de Moussafer.
C'est en vérité le Miséricordieux qui m'a donné mes noms,
Le trône céleste, le siège et les sept cieux, et la terre.

Dans le secret de ma science, il n'y a d'autre dieu que moi.
Toutes choses sont subordonnées à mon pouvoir.
Et à cause de cela, vous ne renierez pas ma direction.
O hommes ! ne me reniez pas, mais soumettez-vous;
Au jour du Jugement, vous serez heureux de me retrouver.
Celui qui meurt dans mon amour, je le placerai au milieu du paradis, [suivant ma volonté et mon bon plaisir.
Mais celui qui mourra oublieux de moi,
Sera jeté dans les tourments, la misère et l'affliction.

Je dis que je suis l'Unique et le Sublime.

Je crée et enrichis ceux que je veux.
Louange à moi, car toutes choses existent par ma volonté,
Et l'univers est éclairé par quelques-uns de mes dons.
Je suis le roi qui s'exalte lui-même;
Et toutes les richesses de la création sont à mes ordres.

Je vous ai fait connaître, ô peuple ! quelques-unes de mes voies.
Qui me désire doit abandonner le monde.
Et je puis dire aussi la vérité :
Le jardin là-haut est réservé à ceux qui accomplissent mon bon plaisir.
J'ai cherché la vérité, et je suis devenu la vérité établie. [côté de moi.
Et par une vérité semblable, ils posséderont la plus haute place à

Mohammed. — En dehors de leurs prophètes, les Yézidis distinguent un certain nombre de personnages auxquels ils accordent le titre honorifique de cheikh. Le plus célèbre est Mohammed. Il était le fils de Misani, disent-ils, et son épouse s'appelait Marta-Habibta. Ils racontent sa mort de la façon suivante : Il combattait aux environs de Mossoul avec un ennemi redoutable auquel il portait les plus rudes chocs. Bientôt les partisans de son adversaire l'attaquèrent avec impétuosité et d'un coup d'épée lui tranchèrent la tête. Mohammed plaça son chef sous son bras et continua de lutter. Du haut du ciel, un des dieux aperçut ce prodige. Il dirigea ses regards vers Babylone et fit signe à un cheikh nommé (Abd el-Kader. Celui-ci vint se placer aux côtés de Mohammed, recueillit son corps lorsqu'il tomba, et l'ensevelit dans un monastère au nord de Mossoul.

IV

CROYANCES

Théogonie. — Les dieux des Yézidis sont au nombre de sept. Le principal d'entre eux personnifie le Principe du bien. C'est la divinité par excellence, l'être suprême, essentiellement bon. Il est le créateur des autres dieux, sauf Satan, ainsi que de l'univers et du genre humain. C'est l'être ineffable, dont les Yézidis ne parlent jamais qu'avec un

profond respect et une sorte de crainte superstitieuse. Ils l'appellent parfois Ayezd, ce qui est une déformation du persan ايزد ; mais il n'est pas certain que ce soit son unique nom. Ils l'adorent dans leurs consciences, sans manifestations extérieures, sans culte organisé ; ils ne lui adressent pas de prières et ne lui offrent aucun sacrifice.

En face d'Ayezd se trouve شيطان, Chéïṭan, c'est-à-dire Satan. C'est le Principe du mal. Mais les Yézidis le vénèrent au même titre que le Principe du bien. Ils évitent avec le plus grand soin de prononcer son nom : qui, en effet, articule ce nom, offense Satan et appelle sur soi toute malédiction. Ils exagèrent même leurs scrupules à cet égard et s'étudient à ne point user d'expressions dont les syllabes ressemblent à celles du mot Chéïṭan. Par exemple, ils n'appellent pas une rivière *chaṭṭ* (شط), mais *nahr* (نهر). Layard, dans son livre *Nineveh and its remains* (vol. I, p. 287), rapporte un épisode tout à fait caractéristique. Il assistait un jour à une fête des Yézidis. Il était assis en compagnie d'un de leurs chefs au pied d'un arbre sur lequel des enfants étaient grimpés. L'un de ceux-ci s'était avancé jusqu'à l'extrémité d'une branche qui menaçait de se rompre au moindre mouvement brusque. Layard, se rendant compte du danger, s'écria : « Si ce petit diable..... » Il avait prononcé le mot *chéïṭ*. Il ne poursuivit pas. L'horreur se peignait sur le visage de ses compagnons, et le cheikh manifestait un profond chagrin. Layard s'excusa en termes émus d'avoir, faute de réflexion, choqué la susceptibilité de ses hôtes, mais il ne parvint pas à les convaincre et à ramener la joie dans leurs cœurs.

Parmi les dieux secondaires, il en est deux qui occupent une place spéciale, savoir : Cheikh Sin et Cheikh Chems.

Cheikh Sin, سن, représente la lune. Il est la première création du dieu souverain. Souvent les Yézidis cèdent, à son

sujet, à un evhémérisme intéressé. Pour donner aux musulmans l'illusion qu'ils vénèrent leurs saints, ils prétendent que Cheikh Sin est la personne divinisée de Hassan el-Basri, qui vécut, d'après Ibn Khallikan, de 21 à 110 de l'hégire (641-728 ap. J.-C.).

De même, le dieu Chems reçoit le nom de Chems ed-Din, شمس الدين. En réalité, il personnifie le soleil (شمس). Il est quelquefois considéré comme le Messie.

Les trois autres divinités sont les archanges Gabriel, Michel et Raphaël. Ils sont, en quelque sorte, les intermédiaires entre les hommes et le dieu suprême ; à ce titre, ils exercent, selon les Yézidis, une influence manifeste sur le monde.

Quelques-unes parmi ces divinités ont leurs légendes.

Au commencement, d'après la tradition yézidie, le monde n'était qu'un océan sans limites. Au milieu de cette vaste étendue d'eau se trouvait un arbre, et sur cet arbre se tenait le dieu suprême, Ayezd, qui avait pris la forme d'un oiseau.

Las d'être seul, Ayezd créa Cheikh Sin en le tirant de son être. Le nouveau dieu eut pour résidence un rosier en fleurs qui avait grandi dans une autre région de l'océan, loin de l'arbre qui servait de demeure au dieu suprême.

Celui-ci créa bientôt l'archange Gabriel. A son image, il lui donna la forme d'un oiseau et lui fit place sur son arbre. Gabriel ne sut pas résister à l'orgueil. Il osa se considérer comme l'égal d'Ayezd. Une dispute s'éleva entre eux, à laquelle Ayezd mit un terme en chassant Gabriel à coups de bec.

L'archange prit son vol. Pendant des siècles, il erra au-dessus des flots sans trouver où reposer ses ailes. Il revint enfin à l'arbre du dieu suprême. Mais sa présomption n'avait pas diminué, si bien qu'après une nouvelle discussion il dut s'enfuir une seconde fois. Des siècles encore s'écoulèrent.

Gabriel errait sans trêve. Un jour, il passa près du rosier de Cheikh Sin. Celui-ci lui accorda l'hospitalité, et, après avoir entendu le récit de ses malheurs, lui conseilla de se montrer humble et soumis à l'égard d'Ayezd. « La révolte est vaine, lui enseigna-t-il ; retourne près de celui qui nous a tirés de son être et dis-lui : « Tu es le créateur et je ne « suis que la créature. » Il t'entendra et te recevra. » Gabriel, en effet, revint près du dieu suprême. Il lui parla selon les termes que lui avait appris Cheikh Sin. Ayezd pardonna et permit à Gabriel de demeurer désormais avec lui.

C'est alors seulement que Cheikh Chems et les deux autres archanges furent créés.

Il n'est pas très difficile de déterminer les sources auxquelles les Yézidis ont emprunté leurs croyances fondamentales.

D'abord ils reconnaissent sept dieux. Ce chiffre sept se retrouve dans bien des religions. C'est un chiffre fatidique. Or nous le rencontrons à la fois chez les Ismaélis et chez les païens de Harrân, dans la vallée du bas Euphrate. C'est de là, selon toute vraisemblance, qu'il est passé chez les Yézidis.

Suivant les doctrines ismaélies, le temps se partage en sept cycles, par analogie avec les sept planètes. Au début de chaque période, un prophète fait son apparition et institue une secte nouvelle. Il est accompagné de sept prophètes secondaires qui l'aident dans son œuvre. Tel fut Mohammed. Parmi les sept imâms qui le suivirent se trouvait précisément Ismâ'il, le fondateur de la religion ismaélie.

Les Harrânites, de leur côté, admettent un dieu souverain, créateur de l'univers. Il est unique dans son essence, mais ses manifestations sont multiples. C'est, en effet, sous la forme des sept planètes qu'il gouverne le monde. Cette croyance, on le voit, est très voisine de celle des Yézidis qui

prétendent que Ayezd a tiré de son être les autres dieux. Il n'est donc pas improbable qu'ils se soient un jour trouvés en contact avec les habitants du pays de Harrân, et peut-être leur tradition indigène, qui les fait originaires de ce pays, n'est-elle pas sans fondement.

« Au commencement, dit une vieille gâthâ avestique, étaient les deux esprits ; ils étaient comme deux jumeaux, mais ils existaient aussi chacun pour soi. » Cette strophe pourrait être appliquée aux deux principales divinités yézidies, Ayezd et Chéïṭan. La première, tel Ahura Mazda, l'Ormazd de la religion parsie, est le principe bienfaisant, créateur de tout ce qui est bon. L'autre, Chéïṭan, l'esprit du mal, rappelle Angra-Mainyu, Ahriman. Ces rapports expliquent le fait que les Yézidis sont parfois considérés comme des adeptes du mazdéisme.

Il est possible qu'ils aient emprunté quelque chose à la Perse. Cependant, il est plus vraisemblable qu'ils se sont inspirés des doctrines chrétiennes. Ayezd, leur principe du bien, n'est autre que le Dieu biblique, créateur et souverain : et Chéïṭan est Satan, l'ange déchu, mais resté presque l'égal de Dieu, puisqu'il dispose à sa guise des puissances du mal. Les mêmes influences sont manifestes en ce qui concerne les archanges Gabriel, Michel et Raphaël.

Restent les dieux Sin et Chems, la lune et le soleil. Leur nature révèle leur origine. Ils représentent une survivance des vieux cultes naturalistes de Babylonie et de Syrie.

Ainsi la théogonie des Yézidis apparaît comme un syncrétisme de croyances variées, issues de sources diverses. Le culte de la nature, des astres en particulier, s'y révèle en principe. Mais il s'est affiné en une sorte de système où se reconnaissent, comme dominantes, des influences chrétiennes. Ce système enfin s'est parfois coloré d'une nuance musulmane : ainsi le dieu Sin se confondant avec un saint islamique. Il ne s'agit d'ailleurs que d'une teinte légère et artificielle ; c'est une concession des Yézidis à l'égard de

leurs persécuteurs éternels, les Kurdes, les Arabes et les Turcs.

Malek Ṭâous. — Le *Malek Ṭâous* ملك طاوس, c'est-à-dire le Roi Paon, est l'objet le plus immédiat de la dévotion des Yézidis. Ce n'est pas une divinité, ni la représentation d'un dieu déterminé. C'est, à proprement parler, le symbole, la manifestation concrète du divin en général.

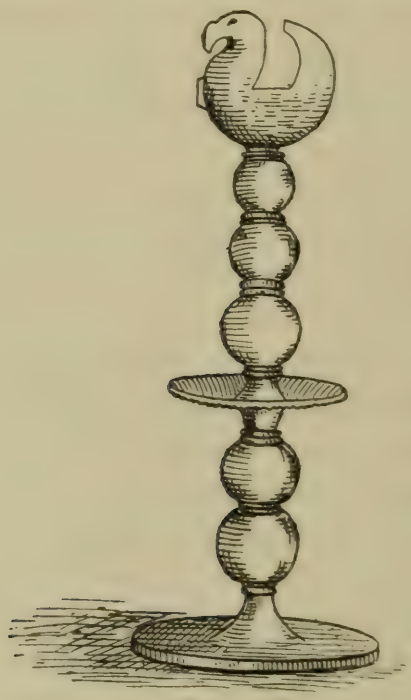

MALEK ṬÂOUS
(d'après J. MENANT, *Les Yézidiz*, fig. VI)

Le Roi Paon est figuré sous la forme d'un chandelier de bronze ou de cuivre, à large base, et dont la partie supérieure est surmontée de l'image d'un oiseau dessiné de la façon la plus grossière, mais dont les traits rappellent ceux d'un coq ou d'un paon.

Un objet de cette sorte se nomme un *sandjak*. Le mot *sandjak*, سنجاق ou سنجق, est turc et désigne un « éten-

dard », une « bannière », un « drapeau ». Les Yézidis, en empruntant le vocable, en ont donc restreint et spécialisé la signification.

Selon leur tradition, chacun des sept dieux, au début du monde, fit un sandjak. Ces figures sacrées devinrent la propriété de Salomon, qui, avant de mourir, les remit aux anciens rois yézidis. Au cours des siècles, deux sandjaks furent enlevés ou perdus, si bien qu'il n'en reste plus aujourd'hui que cinq. Ils sont entourés de soins assidus. En dehors des époques fixes où ils doivent être portés processionnellement chacun dans une région désignée, ils sont confiés à une garde de choix faisant partie de la maison du grand pontife. C'est dans la demeure de ce dernier qu'ils sont déposés, dans une chapelle particulière où des lampes brûlent sans cesse en leur honneur.

Cosmogonie. — Ayezd, l'aîné des dieux, avait créé les autres dieux. Tous se tenaient au-dessus de l'océan sans limites. Un jour, Ayezd façonna un navire sur lequel il appela Cheikh Sin, Cheikh Chems et les trois archanges. Ils naviguèrent pendant plusieurs siècles. Mais l'anarchie régnait parmi eux, et des disputes violentes s'élevaient, chacun revendiquant la toute-puissance. Ils résolurent enfin de se mettre d'accord et décidèrent de reconnaître pour dieu suprême celui d'entre eux qui rendrait l'eau solide. Ayezd seul y réussit. D'un souffle puissant, il congela une partie des mers. Ainsi fut créée la terre.

L'univers était plongé dans les ténèbres. Aussi Ayezd continua-t-il son œuvre ; il illumina l'espace en créant le soleil, la lune et les étoiles.

Ensuite il façonna le ciel, au-dessus duquel une région enchantée fut réservée aux bienheureux : ce fut le paradis. Dans les profondeurs de la terre, au contraire, fut creusé l'enfer, demeure des réprouvés. Mais le feu en devait être bientôt éteint.

Ayezd résolut, en effet, d'appeler l'homme à l'existence. Il fit un mélange des quatre éléments, feu, eau, terre et air ; il pétrit ce mélange et lui donna la forme d'une statue à figure humaine. Mais c'était une statue inerte et sans vie. Ayezd manda Cheikh Sin et l'introduisit à l'intérieur. Alors la statue fut animée. Ce fut le premier homme. Il reçut le nom d'Adam, eut un ange pour compagnon et pour guide, et vécut sur la terre qui était alors un jardin paradisiaque.

Adam engendra un fils appelé Abriq Cha'outha. Celui-ci, pendant six ans, souffrit d'affections diverses dans ses organes et dans ses membres. Il gémissait et pleurait. Ses larmes tombaient dans une aiguière dont il s'était muni, et qui fut remplie la septième année. Alors, l'enfant en répandit le contenu sur le feu de l'enfer, qui fut éteint à jamais.

La descendance du premier Adam peupla la terre pendant dix mille ans. Puis celle-ci redevint déserte pendant dix mille autres années. Après quoi un nouvel Adam fut appelé à l'existence. Il en fut de la sorte pendant de longues périodes, jusqu'à ce que le soixante et onzième Adam fût créé. Celui-ci se montra désobéissant aux ordres du dieu suprême. Malgré la défense qui lui en avait été faite par l'ange, son compagnon, il voulut goûter à une plante qui lui semblait merveilleuse : le blé. Aussi Ayezd se fâcha-t-il contre lui et le soumit à toutes sortes d'indispositions et de maladies.

Des années s'écoulèrent et Ayezd finit par être ému de compassion à l'égard d'Adam. Il décida de lui donner une compagne. Il fit donc un nouveau mélange des quatre éléments, le façonna et l'anima. Ainsi fut formée la première femme, Ève. Pendant cent ans, elle vécut séparée d'Adam. L'archange Gabriel les réunit enfin, et ils procréèrent l'humanité, après que Adam seul eut donné naissance à Chahid, l'ancêtre des Yézidis.

Cette légende de la création n'a pas à nous retenir. Elle est empruntée, avec quelques variantes et additions, au récit biblique du même genre. Il en est de même de la légende du déluge.

A cette époque vivait Na'mi, qui est aux Yézidis ce qu'est Noé pour les chrétiens. Le dieu suprême avait résolu de détruire les hommes dont les crimes s'étaient accumulés. Il avertit Na'mi, qui trouvait grâce à ses yeux parce qu'il était paisible et juste. Celui-ci construisit une arche et s'y réfugia avec les siens et un couple de chaque espèce animale. Les eaux couvrirent la terre. L'arche flotta d'abord aux environs de Ninive et de Mossoul. Puis elle fut soulevée et portée au-dessus du mont Sindjar. Mais elle frappa contre un rocher et s'ouvrit. Na'mi s'écria : « Qui veut obturer la brèche et s'opposer à l'envahissement des eaux ? — Moi, répondit le serpent, mais à la condition qu'il me soit désormais permis de sucer le sang des hommes. » Na'mi consentit, et le serpent de ses plis ferma la crevasse. Ainsi l'arche fut sauvée du naufrage. Quand le déluge eut pris fin, le serpent rappela à Na'mi sa promesse. Mais celui-ci, comprenant qu'il s'était engagé sans réflexion, saisit le reptile et le précipita dans le feu. Quand il fut consumé, Na'mi recueillit les cendres et les dispersa au vent. Elles se transformèrent en puces, qui depuis sucent le sang des hommes.

V

ORGANISATION CIVILE ET RELIGIEUSE

Les Yézidis ont deux chefs. L'un est chargé des affaires civiles, et l'autre des affaires religieuses.

Chef civil. — Le chef civil ou politique porte le titre d'*émir*. Il est le mandataire de la secte auprès du gouvernement turc, avec lequel il traite de toutes les questions d'administration. Il réside à Baadli, un village au nord-est de Mossoul.

Groupe de Yézidis (1)

La charge d'émir est héréditaire. Elle appartient à une famille princière qui prétend occuper le trône du Yézid depuis les temps les plus lointains. Cette opinion n'a pour fondement que la légende. Quoi qu'il en soit, l'émir jouit d'une autorité considérable. Il exerce en quelque sorte un

(1) D'après l'*Illustration*.

pouvoir despotique. Son caprice est souvent la règle de sa conduite. Il juge selon son bon plaisir et ses sentences sont sans appel. Parfois aussi il commet des exactions et se laisse aller au vol et au pillage. Un de ses sujets porte-t-il plainte devant les autorités turques, il peut le frapper d'anathème et l'exclure de la secte.

Chef religieux. — Le chef religieux s'appelle *Emir el-Ḥadjdj*, c'est-à-dire « prince du pèlerinage », ou bien encore *Pîch-namâz*, « chef des prières », ce qui est une dénomination persane. Il habite le village de Hazaneh, situé comme Baadli au nord-est de Mossoul. Il est aux Yézidis ce qu'est le patriarche aux chrétiens d'Orient. C'est le grand pontife. Il représente la règle de la foi, et ses décisions sont infaillibles. Il veille sur le sanctuaire de Cheikh-Adi, préside aux cérémonies sacrées et conserve la tradition des rites. Sa personne est l'objet d'une profonde vénération, et ce respect s'étend à ses vêtements comme à tout objet qu'il touche. On évite avec le plus grand soin de profaner ce qui l'environne. Aux grandes fêtes, il revêt un costume particulier. Les fonctions de chef religieux, comme celles d'émir, sont héréditaires, et la famille qui les détient remonte, dit-on, au cheikh ʿAdi.

L'émir et le grand pontife ont deux sources de revenus. D'abord ils prélèvent une part des offrandes laissées par les pèlerins qui visitent chaque année le tombeau du cheikh ʿAdi. Mais ce n'est là que la plus humble de leurs ressources. La principale consiste dans les impôts volontaires versés par les membres de la secte à l'occasion de la procession des sandjaks.

Les cinq sandjaks, en effet, sont envoyés en grande pompe, une ou plusieurs fois par an, chacun dans une contrée déterminée. L'un visite le mont Sindjar pendant l'été et pendant l'hiver; au printemps et à l'automne on le porte à Djézireh. Un deuxième, à trois reprises chaque année,

parcourt les villages aux alentours de Mossoul. Quant aux trois autres, ils ne sortent qu'une fois par an : dans la province d'Alep à l'Ouest, aux environs de Séert au Nord, enfin au Nord-Est sur les rives du lac de Van, en Arménie et dans le Caucase.

En ces occasions, les sandjaks sont confiés aux soins des *qawwals* ou « chantres » (قوال). Ces personnages sont au nombre de quarante et appartiennent à la maison du grand pontife. Ils constituent une caste particulière qui aurait été fondée, au temps du cheikh 'Adi, par deux de ses serviteurs. Ils sont appelés qawwals, parce qu'ils ont le monopole de la musique religieuse. A ce titre ils jouent un rôle considérable dans les fêtes solennelles. Ils accompagnent leurs chants du son de la flûte et du tambour de basque. Ils sont très respectés de la foule.

D'ordinaire ils payent à l'émir et au chef religieux une redevance déterminée. Ils rentrent dans leurs débours lors de la procession des sandjaks. Le plus souvent les offrandes des fidèles dépassent la somme qu'ils versent, et la différence leur reste acquise à titre de bénéfice.

Quand l'époque est venue qu'un sandjak doit être porté dans la région qui lui est assignée, les qawwals se rendent à Hazaneh auprès du grand pontife, et lui disent : « Sachez, ô maître, que le temps des processions est arrivé ; il faut que les idoles commencent leurs tournées afin de bénir les populations et de recueillir les collectes. » Le patriarche leur remet le sandjak désiré. La veille du départ pour la procession, dans la soirée, les qawwals préparent une jarre d'eau qu'ils aromatisent avec des fruits acides de sumac. Le lendemain matin, ils filtrent cette eau à travers un tamis et lavent le sandjak : celui-ci devient pur de toute souillure. L'eau est ensuite recueillie dans un récipient fermé qu'emporte un des qawwals.

Les préparatifs sont achevés. Un héraut est envoyé en avant dans les villages que doit parcourir l'image sacrée. Il

avise les habitants en criant : « Tenez-vous attentifs, le sandjak arrive bientôt. » Tous alors, hommes et femmes, garçons et jeunes filles, petits et grands, vieillards et enfants, après s'être baignés, se parent de leurs plus beaux vêtements, se couvrent de parfums et d'aromates, et s'en vont à la rencontre de l'idole. Dès qu'ils l'aperçoivent, ils se mettent à sauter en poussant des exclamations : « Joie ! joie ! Qu'il soit le bienvenu celui qui nous rend visite en ce moment ! Joie ! joie ! » Le sandjak pénètre dans le village. Les qawwals le portent et l'environnent au son des cymbales, des trompes, des flûtes et des tambours. Les femmes et les jeunes filles l'accompagnent en chantant et en dansant. Un des habitants reçoit l'emblème sacré dans sa maison. C'est en général un des plus aisés du village, car il est obligé de payer d'un prix assez élevé, 30 ou 40 piastres en moyenne, l'honneur qui lui est fait. En outre, sa demeure doit présenter un certain luxe : il faut qu'elle soit ornée de sièges, d'étoffes et de tapis travaillés avec art. Le sandjak est déposé dans la pièce la plus vaste et la plus riche. Alentour, à la distance de quatre pas, prennent place les qawwals et les prêtres de l'endroit ; un second cercle, autour de ceux-ci, est constitué par les hommes ; enfin les femmes et les enfants forment un dernier cercle. L'assemblée étant disposée de la sorte, les femmes et les jeunes filles commencent à chanter des hymmes d'allégresse. Les qawwals les accompagnent de leurs instruments de musique. Puis les cercles se rompent. Chaque spectateur s'approche de l'idole, s'incline devant elle et dépose une offrande à ses pieds. Il en fait sept fois le tour, en l'honneur des sept dieux. Ensuite il se tient debout, les mains croisées sur la poitrine, implore le pardon de ses fautes et médite quelques instants. Pendant ce temps un qawwal distribue aux assistants, par petites quantités et contre rétribution, l'eau aromatisée qui a servi à la purification du sandjak avant le départ. D'autres se sont munis de terre prise au sanctuaire de Cheikh-'Adi ; ils l'ont mouil-

lée et transformée en petites figurines : ce sont autant d'amulettes, qu'ils vendent à titre de reliques et de souvenirs. Quand ces exercices religieux ont pris fin, un banquet réunit les fidèles : des animaux ont été mis à mort en grand nombre, les victuailles sont abondantes, le festin dure longtemps et la joie ne cesse de s'y manifester.

Les mêmes cérémonies se répètent dans chacun des villages que visite le sandjak. Quand la tournée processionnelle est terminée, les qawwals portent l'image à Cheikh-'Adi. Ils la plongent, pour la purifier, dans la source dite Zem-zem qui jaillit du sanctuaire. Ils la ramènent ensuite à Hazaneh et la confient à la garde ordinaire chargée de veiller sur les emblèmes sacrés.

Comme les Yézidis forment une secte surtout religieuse, l'organisation ecclésiastique a reçu chez eux un développement assez considérable. Les grades sacerdotaux y sont nombreux.

Cheikhs. — Ce que les évêques sont au pape dans l'église catholique, les cheikhs le sont au grand pontife chez les Yézidis. Ils se recrutent dans cinq familles et ne peuvent épouser que des filles de leurs pairs. Ils sont vêtus de blanc, à l'exception de leur chapeau qui est noir, mais surmonté d'un turban blanc. Chaque cheikh est chargé de l'administration religieuse d'un district, ou mieux d'un certain nombre de familles. Ils vivent des rétributions volontaires de ces dernières. Leurs fonctions consistent à instruire les fidèles dans la vraie religion, à leur indiquer la voie du bien, à leur enseigner les règles de la morale. Ils accomplissent aussi quelques offices au sanctuaire de Cheikh-'Adi, et sont préposés à la direction des hymmes.

Pîrs. — Le mot *pîr* پیر est persan et signifie « vieillard, vénérable ». Les pîrs sont, en effet, des cheikhs que

leur grand âge fait regarder comme des saints. Ce sont les Anciens. Ils jouissent de la plus haute considération parmi leurs coreligionnaires. Ce sont les prêtres les plus respectés après le grand pontife. Ils ne sont tenus à aucune fonction déterminée et vivent dans la paix et la méditation. On leur attribue des pouvoirs surnaturels, comme celui de guérir les maladies, de chasser les démons, de ramener les fous à la sagesse, etc. Ils sont aussi choisis comme arbitres dans les différends graves qui surviennent parmi le peuple.

Faqirs. — On appelle faqirs les prêtres d'ordre inférieur, chargés de l'entretien des édifices sacrés et des objets du culte. Ils sont en grand nombre et vivent à la façon de moines. C'est pourquoi ils sont désignés de ce nom de *faqir* فقير, qui, en arabe, signifie « pauvre, indigent », et par extension « ascète ». La plupart pratiquent le célibat, mais le mariage ne leur est pas interdit, à la condition qu'ils choisissent leur épouse parmi les femmes de leur caste. Cette caste est, en effet, en quelque sorte fermée, et revendique à la fois la noblesse et l'ancienneté. Elle aurait été fondée par des personnages de marque, contemporains du cheikh ʿAdi. Quoi qu'il en soit de cette origine, les faqirs sont très vénérés des Yézidis. Ils sont respectés de tous et toujours traités avec distinction.

Le recrutement de l'ordre se fait en général par initiation familiale. Le père instruit le fils. Lorsque celui-ci a terminé son noviciat, il vit quarante jours dans la retraite. Il réunit ensuite les habitants du village où il est né et leur offre un repas en commun. Après cette agape, il prend l'habit monastique.

Le vêtement des faqirs consiste en une robe de laine noire ou brune qui descend jusqu'aux genoux. Ils sont coiffés d'un turban noir, sur lequel ils placent une petite pièce d'étoffe rouge. C'est pour cette raison qu'on leur donne quelquefois, surtout les étrangers, le nom turc de

qara bach قره باش « tête noire ». Ils portent au cou une corde de laine noire, dite *mahak*, qui leur tombe sur la poitrine et dont ils ne se séparent jamais, sous quelque prétexte que ce soit. Aussi cette corde les accompagne-t-elle dans le sépulcre.

Les faqirs ont un supérieur général, appelé *kak* (du persan كاك « maître, docteur »). C'est l'administrateur de l'Ordre. Il est choisi par ses collègues à cause de sa piété et de sa sagesse. Il reste célibataire et habite d'ordinaire aux environs d'Alep, dans un endroit vénéré parce que jadis Yézid y séjourna un certain temps. De cette sainte résidence dépendent des propriétés dont les revenus assurent la subsistance du supérieur.

Faqraïas. — A côté de l'Ordre des faqirs, il existe chez les Yézidis une communauté de femmes. Elle n'est accessible qu'aux vierges ou aux veuves. Celles-ci, une fois entrées dans la vie monastique, prennent le nom de *faqraïas*. Ce mot est une déformation, quant à la prononciation, de l'arabe فقيرة *faqîrat*, féminin de فقير.

Les faqraïas renoncent au monde et se vouent à l'ascétisme et à l'abnégation. Elles sont vêtues d'une longue robe de laine blanche, sont coiffées d'un turban de coton blanc et portent autour de la taille une corde sacrée qui est le signe distinctif de l'Ordre. Elles sont pour la plupart attachées au sanctuaire de Cheikh-'Adi. Elles veillent sur le mausolée du saint, et c'est à elles qu'incombent les travaux d'entretien, même les plus pénibles.

Leur nombre n'est pas limité. La plus méritante d'entre elles devient leur supérieure. On l'appelle la *kabana*, un nom dont l'étymologie et le sens ne sont pas très évidents. Ses fonctions consistent à se tenir près du tombeau du cheikh 'Adi, à brûler des parfums devant l'effigie du saint, à pétrir de la terre empruntée au mausolée pour la trans-

former en figurines, enfin à recevoir les offrandes des pèlerins à qui elle remet ces amulettes de glaise.

Koutchaks. — Les *koutchaks*, dont le nom est emprunté au persan كوچك « petit », sont les auxiliaires bénévoles des prêtres lors des grandes cérémonies religieuses. Ils n'appartiennent pas à la hiérarchie ecclésiastique. Tout Yézidi, quelles que soient ses occupations ordinaires, peut être koutchak à un moment donné, si l'occasion l'exige. Il suffit que le grand pontife le requière et lui donne l'ordre d'apporter son aide à tel ou tel office. C'est, en général, à l'époque des pèlerinages que le patriarche fait appel aux services des koutchaks. Alors, en effet, l'accomplissement des rites réclame un personnel extraordinaire.

Les koutchaks, aussi longtemps que dure leur mission, exécutent avec scrupule les travaux qui leur sont assignés. Ils ne reçoivent aucun salaire. Ils portent pour signe distinctif une corde qu'ils s'enroulent autour du cou et de la taille. C'est l'emblème des fonctions pieuses dont ils sont temporairement chargés. Quand ils rentrent dans la vie commune, ils se séparent de cette corde sacrée.

VI

LE SANCTUAIRE DE CHEIKH-'ADI ET LES GRANDES FÊTES RELIGIEUSES

Les Yézidis ont une place sainte, qui est pour eux ce que la Mecque est pour les musulmans : c'est le sanctuaire de Cheikh-'Adi, ainsi nommé parce qu'il renferme le tombeau du cheikh célèbre, 'Adi, qui fut le grand précepteur moral de la secte.

Cheikh-'Adi est situé dans les montagnes qui limitent au Nord-Est l'horizon de Mossoul. Il est à 35 milles environ de cette ville, sur la route d'Amadia. L'accès en est des plus pittoresques. Le chemin est profondément encaissé dans un ravin où coule un ruisseau aux rives ombragées par des oliviers et des chênes. On traverse un petit pont de rochers et

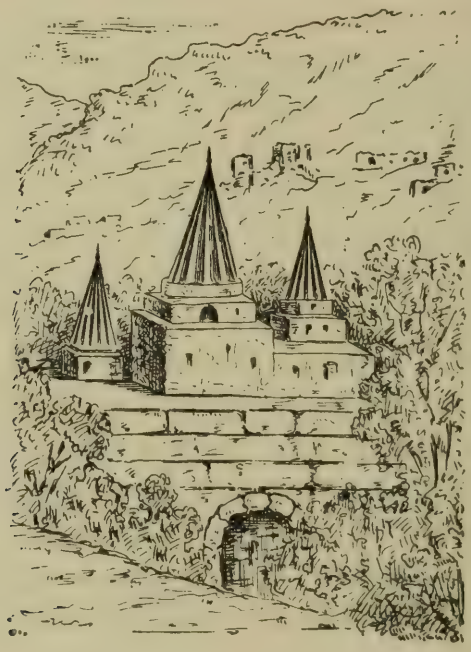

Le sanctuaire de Cheikh-'Adi
(d'après J. Menant, *Les Yézidiz*, fig. vii)

l'on découvre bientôt le sanctuaire. Il est flanqué de deux autres bâtiments dans le même style, mais plus petits. Sur les collines environnantes on aperçoit un grand nombre de constructions destinées à recevoir les pèlerins.

On entre d'abord dans la cour extérieure du temple. Elle est plantée de mûriers. Dans le mur d'enceinte sont pratiqués des renfoncements, qui représentent autant de boutiques de vente lors des grandes fêtes.

Un étroit passage couvert conduit à la cour intérieure. De chaque côté de ce couloir s'ouvrent deux chambres, où les

visiteurs sont invités à enlever leurs chaussures, car on ne doit pénétrer que les pieds nus dans le lieu saint.

A gauche, la cour est limitée par un mur bas, creusé de

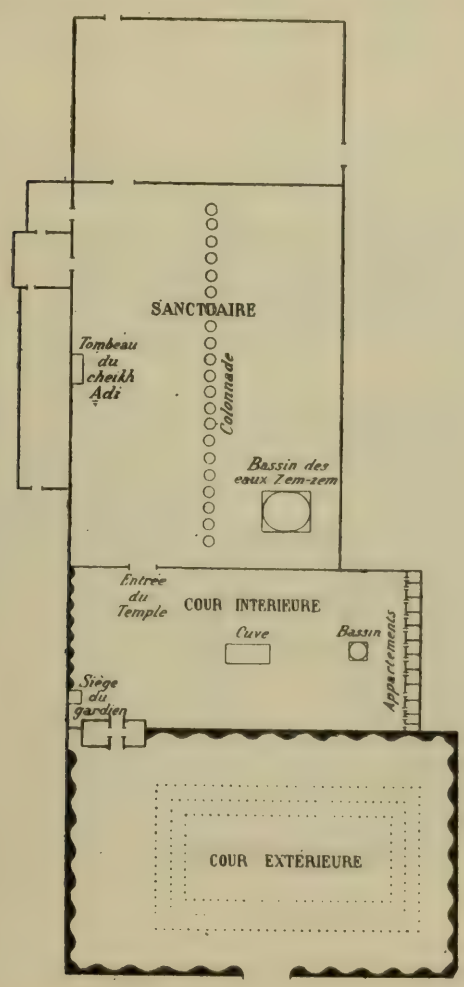

PLAN DU SANCTUAIRE.

niches vides. On y lit deux inscriptions, en arabe incorrect. L'une est ainsi conçue :

Sultan Yézid. Que la miséricorde de Dieu soit sur lui !

L'autre, de même teneur, concerne le cheikh 'Adi :

Cheikh 'Adi. Que la miséricorde de Dieu soit sur lui !

Dans l'angle, près du passage couvert, un siège a été ménagé pour le gardien ; la niche située au-dessus abrite une lampe, allumée toute la nuit.

Le long de la paroi de droite sont construits une série d'appartements, destinés au personnel du sanctuaire. On y remarque aussi quelques tombeaux.

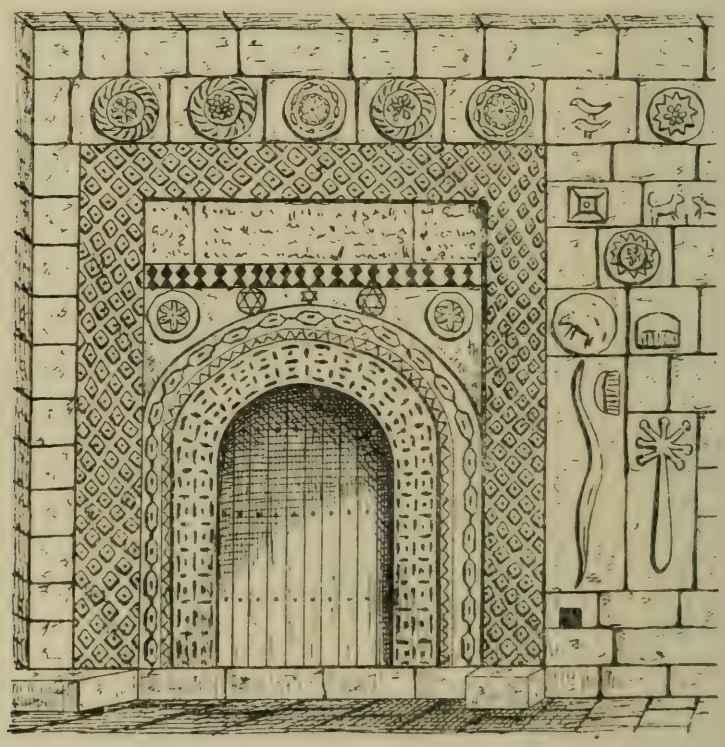

PORTE DU SANCTUAIRE

(d'après J. MENANT, *Les Yézidiz*, fig. VIII)

Enfin, dans le milieu de cette cour intérieure rectangulaire, se trouvent un bassin ainsi qu'une cuve où l'on conserve l'argile sacrée avec laquelle on fabrique les figurines et les amulettes.

L'entrée du temple est ménagée dans le mur du fond, orienté à l'Ouest. C'est une porte monumentale, en ogive, décorée d'un grand nombre de figures assez grossières, parmi

lesquelles on distingue un serpent, deux chiens, deux oiseaux, un lion, deux peignes et une sorte de casse-tête. Que signifient ces sculptures ? Les Yézidis ne le savent plus aujourd'hui. Peut-être s'agit-il simplement d'ornementation ? Peut-être aussi de symboles ? Le serpent, en particulier, est d'une

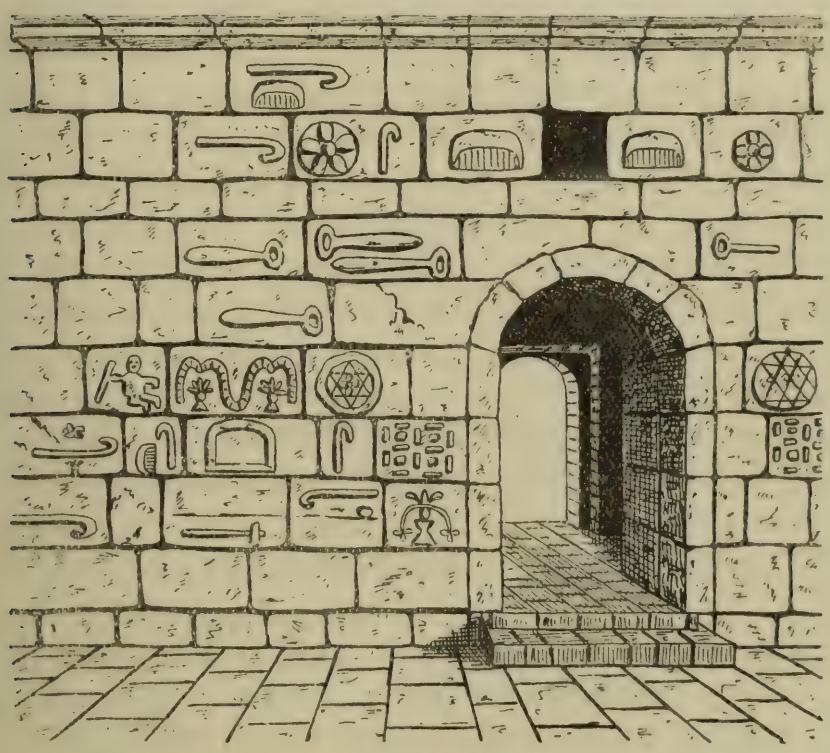

INTÉRIEUR DU SANCTUAIRE
(d'après J. MENANT, *Les Yézidis*, fig. IX)

taille imposante. Ce dessin rappelle-t-il le rôle légendaire joué par le reptile lors du déluge ?

A côté de la porte est gravée une inscription commémorant la restauration de l'édifice par Hoséïn-bey en l'an 1221 de l'hégire, c'est-à-dire en 1806 de l'ère chrétienne.

Le sanctuaire proprement dit est constitué par une vaste salle, plus longue que large. A gauche et au fond, quatre

autres pièces, moins vastes, servent de dépendances ou abritent quelques tombes de personnages vénérés.

Une rangée de colonnes et d'arcades divise le temple en deux parties égales. La section de gauche est le saint des saints : le long de la paroi s'élève le tombeau du cheikh ʿAdi, objet de la vénération des fidèles. La partie de droite renferme le bassin surmonté d'une coupole où sont recueillies les eaux dites Zem-zem. Ces eaux sont sacrées ; on ne les emploie que pour le baptême et les autres cérémonies religieuses. Elles proviennent d'une source qui jaillit de la paroi même du sanctuaire, et au sujet de laquelle la légende raconte ce qui suit : Le cheikh ʿAdi se livrait un jour à ses méditations accoutumées. Des Yézidis vinrent à passer qui souffraient de la soif. Ils supplièrent le saint personnage de faire un miracle et de leur procurer de l'eau. Le cheikh, ému de leurs sollicitations, frappa de son bâton la paroi du rocher et dit en langue kurde : *Devem ave ẓem ẓemân* « Je désire une eau limpide ». Aussitôt la source jaillit, et, depuis cette époque, elle n'a pas tari. C'est pourquoi elle est considérée comme sacrée et porte le nom de Zem-zem.

Le sanctuaire de Cheikh-ʿAdi, considéré dans son ensemble et abstraction faite des remaniements qu'il n'a pas manqué de subir au cours des siècles, est un ancien monastère chrétien. C'est dans un couvent de cette sorte que le cheikh ʿAdi s'était, en effet, retiré en dernier lieu. Les chrétiens du voisinage prétendent qu'il s'agit du monastère dédié à l'apôtre Addaï, ou Thaddée, qui évangélisa ces contrées. De bonne heure, d'ailleurs, se créa une légende yézidie. Un grand nombre de moines chrétiens, dit-on, vivaient en cet endroit. Un jour, leur apparut Malek Ṭâous, le Roi Paon, qui leur inspira d'abandonner la prière, le jeûne et l'ascétisme, de prendre des épouses et de se livrer au travail de la terre. « C'est l'ordre de Dieu, ajoutait-il, et si vous l'accomplissez, votre place sera marquée dans le paradis. » Les

moines continuèrent leur vie ordinaire. A quelque temps de là, lors d'une procession solennelle, ils aperçurent, attachée à un arbre, une feuille de papier. Le supérieur la prit et lut ces mots : « Sachez, ô moines dévots, que Dieu vous a pardonné tous vos péchés. Abstenez-vous désormais de vos pratiques. Mariez-vous et engendrez des enfants. Adieu. » Cette fois les religieux furent émus. Ils se divisèrent en deux groupes. Les uns voyaient dans cette feuille de papier un avertissement de Dieu, les autres un maléfice du diable. Mais, au cours de processions suivantes, des avis analogues leur furent transmis par la même voie. Alors les moines tombèrent d'accord qu'il s'agissait, en vérité, d'un ordre divin. Ils abandonnèrent le couvent, entrèrent dans la vie séculière et se firent adeptes de la religion yézidie. Cette conversion, paraît-il, s'accomplit peu de temps après la mort du Cheikh 'Adi, qui l'avait prédite. Aussi l'autel du monastère chrétien fut-il démoli et remplacé par le tombeau du saint réformateur des Yézidis.

Le personnel ordinaire du sanctuaire est assez peu nombreux. En dehors des faqraïas, dont il a été question plus haut, il ne comprend que quatre ou cinq tchaouchs et un ferrach.

Les *tchaouchs* veillent à l'entretien du tombeau du cheikh. Ils sont choisis par le grand pontife parmi les fidèles. Ce sont des célibataires ou bien des veufs que recommande leur conduite vertueuse. Leur charge est inamovible. Ils sont habillés de blanc et vivent des offrandes faites par les pèlerins.

Le *ferrach* (de l'arabe فرّاش « valet de pied ») est le sacristain de Cheikh-'Adi. Son rôle consiste à allumer les lampes qui entourent le mausolée. Lors des pèlerinages et des grandes fêtes, il circule au milieu des dévots et présente à chacun d'eux un vase plein d'huile où brûle une mèche fumeuse. A tour de rôle, les fidèles placent leurs mains au-

dessus de la flamme, les noircissent et se frottent ensuite le visage, comme pour se sanctifier de la fumée du sanctuaire. Ils accompagnent cette pieuse action d'une offrande, qui reste la propriété du ferrach.

La grande fête solennelle en l'honneur du Cheikh 'Adi se célèbre chaque année le 23 du mois d'*eïloul* (8 septembre environ). Dès le début du mois (milieu d'août), le grand pontife envoie dans tous les districts des courriers qui invitent les fidèles à faire leurs préparatifs. De chaque région, les pèlerins affluent bientôt ; il n'est pas rare que leur nombre dépasse 5.000. Ils viennent au tombeau du prophète recevoir l'absolution des péchés qu'ils ont commis dans l'année.

A mesure que le grand jour approche, les routes, aux alentours du sanctuaire, se couvrent de fidèles ; hommes, femmes, vieillards, enfants arrivent par groupes, chargés de menues subsistances. Le 22 eïloul, chacun fait ses ablutions dans les rivières et les torrents, car il n'est permis à nul pèlerin d'approcher de Cheikh-'Adi s'il n'a purifié son corps et ses vêtements. Puis, des cortèges se forment, qui s'avancent au son des flûtes et des tambours. Lorsque, du haut des collines environnantes, on découvre le sanctuaire, les colonnes font halte. Les hommes procèdent à des décharges de mousqueterie, dont retentissent les multiples échos de la montagne. Ensuite, on descend vers le temple. Déjà, dans la cour extérieure, des marchands ont pris place dans les renfoncements des murs, ou sur le sol, parmi les mûriers. Ils installent leurs éventaires ; sur des tapis étendus ils offrent aux visiteurs des fruits variés : des figues sèches, des dattes, des noix et des raisins. La foule se presse, grossit d'instant en instant, déborde au delà des limites du saint lieu.

Au crépuscule, la cérémonie religieuse commence. A mesure que descend la nuit, une musique douce et cadencée se fait entendre. Les cheikhs, les qawwals et les faqirs s'as-

semblent dans la cour intérieure. Une grande lampe en fer, à quatre becs, brille au centre, tandis que, dans les petites niches des parois, s'allument d'autres lampes. Au dehors, dans la vallée et sur les pentes des collines, flambent les torches des pèlerins.

Prêtres et moines se disposent selon les rites. D'un côté, se rangent les cheikhs, vieillards vénérables dont les longues barbes se mêlent aux plis de leurs tuniques blanches. En face d'eux, les quarante qawwals, au costume mélangé de noir et de blanc, jouent de la flûte et du tambourin. Le long des murs prennent place les faqirs aux vêtements sombres et les faqraïas dans leurs robes blanches.

Puis, au rythme d'un air lent et mesuré, une procession s'organise. Le grand pontife s'avance en premier lieu, suivi des cheikhs qui vont deux à deux par rang d'ancienneté. Les qawwals chantent en s'accompagnant de leurs instruments. Autour de la lampe centrale et dans le cercle formé par la théorie des prêtres, les faqirs exécutent un pas solennel. Ils prennent des attitudes variées, élèvent et abaissent les bras selon des mouvements pleins de noblesse. Les hymnes succèdent aux hymnes. A l'extérieur, les pèlerins répondent aux chants des prêtres.

Après une mélodie dont les dernières notes s'égrènent dans la nuit, le rythme s'accélère, les voix s'élèvent, le son des tambourins et des flûtes s'accentue, la danse des faqirs s'anime, devient vertigineuse. Au dehors, les femmes et les hommes poussent des cris et des hurlements qui se perdent peu à peu dans la vallée.

Le calme succède à ce moment d'exaltation et d'ivresse religieuse. Le défilé des pèlerins s'organise. Chaque fidèle pénètre dans la cour intérieure du temple, rend hommage au grand pontife et aux cheikhs, embrasse la porte du sanctuaire et se retire après avoir donné le baiser de paix à ses voisins. Il est minuit quand se termine cette journée préparatoire des fêtes.

Le 23 eïloul est la date solennelle. Dès le lever du soleil les offices commencent. Les cheikhs et les qawwals se rendent dans la cour intérieure du temple et prient. A plusieurs reprises, ils se prosternent sur le seuil du sanctuaire, ou près des tombes le long des murs.

Ensuite, ils pénètrent dans le lieu saint et se rangent autour du tombeau du Cheikh 'Adi. Un large tapis, de couleur verte et richement orné, recouvre le mausolée. Les pîrs le prennent avec respect et le présentent aux fidèles, en défilant en rond dans la cour intérieure. Les qawwals accompagnent cette procession du son de leurs flûtes et de leurs tambours. Les pèlerins s'agenouillent et embrassent la draperie. Ils accompagnent leurs gestes pieux d'une minime offrande. Cette cérémonie achevée, les pîrs replacent le tapis sur le mausolée et reviennent dans la cour intérieure.

Les koutchaks ont disposé tout ce qui est nécessaire pour un repas gigantesque. Dès les jours précédents, des bœufs et des moutons ont été mis à mort. Les victuailles sont apportées. Chaque cheikh s'assied sur une pierre devant une marmite contenant des morceaux de viande cuits à l'eau et au sel. Ce jour-là, il est interdit aux pèlerins de préparer des aliments: ils doivent demander leur subsistance à la table du prophète. Chacun d'eux, un vase à la main, s'avance près d'un cheikh, s'incline, remet une offrande selon ses moyens et reçoit en échange une portion de viande et d'eau salée, que le prêtre accompagne d'une bénédiction. Cette agape est une sorte de communion fraternelle.

Quand le festin a pris fin, les koutchaks enlèvent les restes. On est alors aux premières heures de l'après-midi. Les cheikhs et les qawwals rentrent dans le temple et la foule se disperse au dehors. La gaîté et la joie règnent parmi les pèlerins. Les adultes dansent et chantent, les enfants se livrent à des jeux variés.

A la tombée de la nuit, les mêmes scènes que la veille se

répètent. Lors du défilé final, chaque pèlerin se munit d'un peu de terre du sanctuaire, qu'il emporte avec lui dans sa case, à titre de relique sacrée.

A minuit, le grand pontife se lève. Au milieu du silence le plus absolu, il prononce les paroles suivantes : « Selon notre antique coutume, nous allons procéder à la dernière bénédiction de Cheikh-'Adi. » Un des fidèles, spécialement choisi, prend place au milieu de la cour intérieure du temple. Les qawwals jouent de leurs instruments. Les cheikhs défilent d'un pas grave et touchent la main droite du fidèle. Les koutchaks ensuite agissent de la même façon, puis les pèlerins. Les membres de l'assemblée se prennent les uns les autres par la main, et, à trois reprises, font le tour de la cour.

Cet acte termine la cérémonie. Dès les premières heures du jour, les pèlerins se mettent en route pour regagner leurs pays respectifs.

En dehors des fêtes solennelles du mois d'eïloul, deux autres réunions ont lieu à Cheikh-Adi.

L'une s'appelle la fête du *ḥadjdj*, c'est-à-dire du pèlerinage. Les cheikhs, les qawwals et les koutchaks se réunissent. Pendant une journée, ils préparent une série de mets, parmi lesquels le *harisa*, composé de viande et de grain cuits à l'eau durant une nuit entière. Le lendemain, ils font l'ascension d'une colline appelée Djebel 'Arefât, située en face du sanctuaire. Après avoir pris environ un quart d'heure de repos, ils s'élancent dans la direction du temple. C'est à qui l'emportera sur son collègue par une course plus rapide. Le premier descendu à Cheikh-'Adi obtient, en effet, une bénédiction majeure, qui diminue d'efficacité pour chacun des nouveaux arrivants. Quand ils sont tous réunis, ils parcourent le sanctuaire et visitent les tombes. Ensuite ils mangent le harisa et se séparent après avoir échangé des compliments.

La seconde fête porte le nom de « route des qawwals ». Mais, par une anomalie digne de remarque, les koutchaks seuls y prennent part. C'est pour eux une corvée plutôt qu'une réjouissance. Ils s'enroulent autour du cou et des reins une forte corde. Puis ils montent sur une colline voisine et font provision de bois. Chacun d'eux en charge autant qu'il peut sur ses épaules et revient au sanctuaire. Pendant sept jours, à deux reprises chaque jour, le matin et le soir, ils renouvellent cette opération. Ils assurent ainsi la provision de bois nécessaire au temple.

VII

MŒURS ET COUTUMES

Une tendance fâcheuse à confondre les uns avec les autres fait attribuer aux Yézidis la mauvaise réputation des Kurdes. Mais les mœurs des deux peuplades sont fort différentes.

Coutumes générales. — Les Yézidis sont doux et paisibles. Ils s'étudient à vivre en bonne intelligence et à entretenir des relations d'amitié avec leurs voisins. Fidèles à leur foi et à leurs croyances traditionnelles, ils pratiquent la plus large tolérance à l'égard des autres cultes, dont ils respectent les adeptes. Ils font preuve envers leurs coreligionnaires d'une cordiale bienveillance et d'un dévouement sans bornes. Ils sont prévenants pour les étrangers; courtois et serviables, ils exercent d'une façon parfaite les devoirs de l'hospitalité.

Lorsqu'ils vivent en paix, ils sont d'une probité et d'une honnêteté scrupuleuses. Ils évitent les querelles et les dis-

cussions. Un différend surgit-il malgré tous leurs efforts pour l'empêcher, ils le portent devant leurs cheikhs, exposent leurs arguments sans haine et sans acrimonie, et acceptent sans récrimination et sans murmure la sentence prononcée.

Ils sont appliqués au travail, actifs et industrieux. En général ils cultivent le sol. Leur journée finie, ils regagnent leurs maisons, que l'on distingue facilement à leur propreté exceptionnelle, mais qui ne se différencient pas d'une autre manière des habitations orientales. Ils aiment la vie familiale. Le soir, ils chantent des fragments d'épopée ou quelques poésies lyriques, sortes de mélopées plaintives qu'ils se transmettent par tradition.

Le costume des hommes varie avec leur condition. Il est d'ordinaire blanc ou noir. Le bleu est interdit : les Yézidis ont cette couleur en abomination.

La toilette féminine offre la plus grande diversité. Les femmes mariées s'habillent avec simplicité, et de blanc pour la plupart. Mais les jeunes filles apportent une extrême fantaisie dans leurs vêtements. Elles sont coquettes et aiment les couleurs voyantes. Elles se coiffent d'un turban, qu'elles ornent avec élégance de fleurs ou de branches de myrte. La pièce principale de leur costume consiste en une écharpe d'étoffe légère, verte ou jaune, qui couvre une de leurs épaules et tombe sur leur robe Elles ont le cou découvert et portent des colliers plus ou moins riches, faits de corail, de verroterie, de grains d'ambre, ou composés de pièces de monnaie d'or ou d'argent. Après leur mariage, elles abandonnent ces bijoux et se voilent le cou d'un mouchoir blanc dont elles fixent les extrémités derrière leur tête.

Les Yézidis boivent volontiers du vin. Ils font aussi usage, et parfois même usage immodéré, des liqueurs fortes. Ils peuvent se nourrir de la viande de presque tous les animaux, bœuf, mouton, etc. Le porc et le poisson leur sont interdits; les coqs aussi, à l'image desquels est figuré le Malek Ṭâous. Cette dernière interdiction toutefois n'est ab-

solue que pour les cheikhs, elle est facultative pour les fidèles. Parmi les végétaux, il en est un certain nombre dont ils doivent également s'abstenir, par exemple les choux, les haricots, la laitue : ce sont des plantes maudites. Un jour, raconte une légende, Yézid revenait d'un long voyage. Il était exténué de fatigue et la chaleur était accablante. Désireux de se reposer et de se rafraîchir, il s'adressa aux plantes en question et les pria de lui donner refuge à l'ombre de leurs feuilles. Elles refusèrent, et Yézid appela sur elles l'éternelle malédiction; c'est pourquoi les Yézidis s'abstiennent de les cultiver et les ont en exécration. Les roseaux, au contraire, sont pour eux sacrés; ils les laissent croître et ne les coupent jamais; l'un deux commettrait-il un tel acte, il serait regardé comme un homme sans foi et rejeté hors de la secte. C'est qu'en effet les roseaux furent bénis par Yézid et préservés à jamais de tout dommage, car ils lui donnèrent l'hospitalité et le repos à l'ombre fraîche de leurs tiges.

Mariage. — La forme du mariage chez les Yézidis est en général la monogamie. La polygamie n'est permise qu'aux chefs civils et religieux. Ceux-ci ont en outre le droit de prendre leurs épouses dans la caste qu'il leur plaît. Les autres Yézidis ne peuvent choisir qu'une femme de leur rang et de leur naissance, mais il leur est loisible de donner la préférence à une parente.

Le mariage est autorisé depuis l'âge de dix ans jusqu'à quatre-vingts. Il peut être célébré à toute époque, sauf au mois de *nisan* (mi-mars à mi-avril) qui marque le commencement de l'année. Un homme devient-il veuf, il prend, s'il veut, une nouvelle épouse, et de la sorte six fois de suite. Les veuves jouissent d'une prérogative analogue.

La jeune fille, lors des épousailles, est, pour ainsi dire, vendue par son père à son mari. Aussi les parents avaient-ils l'habitude jadis de demander de fortes sommes d'argent

en échange de leurs filles. Il en résultait que beaucoup de mariages étaient empêchés. Depuis, le prix d'achat de la femme a diminué dans de sensibles proportions. Si une jeune fille refuse de se marier, elle doit à son père une compensation pour le préjudice qu'elle lui cause. Elle est tenue de travailler pendant un temps déterminé et d'abandonner à sa famille le salaire qu'elle reçoit.

La cérémonie religieuse du mariage est des plus simples. Les fiancés se rendent auprès d'un cheikh. Celui-ci se fait apporter un pain qu'il rompt en deux portions; il remet l'une au jeune homme et l'autre à la jeune fille. Quand ils ont mangé ce pain, ils sont mari et épouse. S'ils ne peuvent recevoir l'assistance d'un cheikh, il leur suffit d'avaler un peu de terre sacrée de Cheikh-ʿAdi.

La sanction et la publicité du mariage consistent dans les réjouissances qui l'accompagnent. Les parents du mari préparent une grande quantité de vin et de liqueurs spiritueuses qu'ils donnent à boire à leurs invités, à l'exception des vieillards et des koutchaks. Les jeunes gens tiennent compagnie au marié et se livrent, au son des flûtes et des tambourins, à une danse joyeuse, désordonnée et quelque peu lascive. Ces fêtes durent d'habitude trois jours. Elles sont d'autant plus riches et plus luxueuses que les familles unies sont plus fortunées.

Pendant ce temps l'épousée s'est tenue à l'écart dans sa demeure. Le troisième jour, on vient la chercher pour l'amener au mari. Hommes et femmes montent à cheval et se dirigent, parmi les chants et le son des instruments, vers la mariée. Ils la couvrent de la tête aux pieds d'un voile rouge, et la placent sur un cheval de belle stature et richement harnaché. Les jeunes gens caracolent au milieu des cris d'allégresse. Sur le parcours, le cortège s'arrête près de tous les endroits sacrés. On arrive à la maison du mari. Celui-ci, au milieu de quelques compagnons, attend son épouse sur le seuil. Dès qu'elle arrive, il se munit d'une

petite pierre lisse et la frappe à coups légers sur la tête, montrant par là que désormais elle est sous sa puissance. En outre, sur sa tête également, il émiette un gâteau, ce qui signifie qu'elle doit se montrer miséricordieuse envers les pauvres. Ensuite, le soir venu, s'il ne s'agit de la veille d'un mercredi ou d'un vendredi, le mariage est consommé. Un ami se tient à la porte des époux, et d'un coup de fusil annonce l'heureuse nouvelle.

En général, le mari et la femme sont très unis, très respectueux l'un de l'autre, et font preuve de la plus grande fidélité. Les adultères sont rares. Autrefois ils étaient punis de mort. Aujourd'hui, si un homme outrage une femme mariée, il doit donner au mari en compensation sa propre femme, ou sa sœur, ou sa mère, ou bien payer une forte indemnité pécuniaire.

Naissance. — La naissance d'un enfant est regardée comme un heureux événement. La famille en éprouve de l'allégresse, et les femmes, en signe de joie, poussent des cris aigus.

Dès que la nouvelle est connue, un qawwal se rend chez l'accouchée. Celle-ci simule la crainte et feint de vouloir cacher son rejeton. Mais le qawwal le découvre bientôt et lui rase la tête.

Quelque temps après on procède à la circoncision ou bien au baptême, suivant les régions. Toutefois le baptême est pratiqué d'une façon plus générale. Si l'endroit où l'enfant est né se trouve dans le voisinage de Cheikh-'Adi, la cérémonie a lieu au sanctuaire. Autrement, elle s'accomplit dans la maison d'un cheikh. On place le nouveau-né sur un plateau qui présente une ouverture en forme de coq, à l'imitation du Malek Ṭâous. On tient ce plateau au-dessus d'un bassin et l'on verse sur la tête de l'enfant quelques gouttes d'eau de la source Zem-zem.

Le parrain, selon sa condition, fait un présent plus ou

moins riche à la mère, qui lui remet en échange des broderies ou de menus objets.

Les prénoms donnés aux enfants sont presque toujours ceux d'un aïeul. Ils n'ont rien de particulier et ressemblent à ceux qui sont en usage parmi les musulmans et surtout parmi les chrétiens.

Maladies. Mort et funérailles. Métempsycose. — Les Yézidis ont l'esprit imbu de certaines superstitions qui se manifestent en plus d'une occasion, mais de préférence quand l'un d'entre eux tombe malade. Leurs moyens de guérison sont alors, non pas les médecins et les médicaments, mais les prières et les invocations. Ils ont recours à des idoles particulières qu'ils s'empressent d'aller solliciter. Tantôt ce sont des arbres, des mûriers ou des figuiers, qui ont la propriété de chasser la fièvre. Ailleurs, une source dont les eaux sont jaunâtres est souveraine contre la jaunisse. De vénérables cheikhs aussi, des pîrs, sont devenus célèbres par les puissances miraculeuses dont ils sont doués. L'un d'eux, par exemple, ramène à la santé les hydropiques. Tous les prêtres, d'ailleurs, possèdent à quelque degré le pouvoir de guérir. Lors des épidémies, ils se livrent à des sortes d'incantations et dirigent leurs forces intérieures contre les esprits des maladies qui parcourent les airs, en cherchant des proies. Si la lutte est inégale, des hommes succombent en plus ou moins grand nombre, victimes du fléau.

Quand un Yézidi est mort, on prend un peu de terre de Cheikh-'Adi, on l'humecte avec de l'eau de Zem-zem et on la transforme en boulettes. On en place une dans la bouche du défunt, une autre sur son front et une troisième sur sa poitrine.

Le jour des obsèques, plusieurs hommes chargent le cadavre sur leurs épaules et le portent jusqu'au cimetière. Les assistants les accompagnent dans le plus grand recueille-

ment. La veuve se joint à eux, vêtue de blanc et la tête couverte de poussière. Si des qawwals sont présents, ils exécutent sur la flûte et le tambourin des airs funèbres.

A l'endroit où doit s'accomplir l'inhumation, on dépose le corps, dont on tourne la face vers l'Orient. Un prêtre murmure des versets de paix. On ramène le linceul sur la face du défunt et on le couvre de terre. Sur la tombe on place quelques crottes de mouton. Les personnages vénérables sont honorés de monuments de forme conique et d'une blancheur éclatante, qu'on nomme des *chaks*.

Le retour à la maison s'accomplit parmi les lamentations et les gémissements. Les femmes pleurent, s'arrachent les cheveux et se frappent la poitrine. Une musique lugubre et douloureuse se fait entendre. Vers le soir, on retourne au tombeau, qu'on visite de même les deux jours suivants. Un banquet réunit enfin les parents et les amis du défunt, qui mangent et boivent à sa mémoire.

Les Yézidis croient à la métempsycose. Ils pensent que, sept ans après leur décès, les morts reviennent à l'existence. Les uns, les plus vertueux, reprennent la forme humaine; les autres, selon leurs mérites, animent le corps d'animaux divers : chevaux, moutons, chiens, ânes ou porcs.

Sous l'influence de ces idées, la famille d'un défunt ne manque jamais, huit jours après qu'il est décédé, de mander un koutchak. Elle le supplie de s'informer par des songes et des visions dans quel corps renaîtra le mort. Le koutchak s'agenouille sur la tombe et commence par invoquer le cheikh 'Adi ou Yézid. Il s'incline, la tête contre le sol, se relève, ferme les yeux, les dirige vers le ciel; un tremblement convulsif agite ses membres. A cette période d'excitation succède le calme. Pendant une heure environ, le koutchak dort d'un sommeil paisible. A son réveil, les parents du défunt lui embrassent les mains et lui apportent des aliments. Quand il s'est rassasié, il annonce la nouvelle qui lui est venue d'en haut. Le mort était-il une personne

vertueuse : « Ne pleurez plus, dit-il, ne vous lamentez plus; je sais qu'un tel renaîtra ; il reviendra parmi nous, dans le corps d'un homme de notre nation. » S'agit-il au contraire d'un méchant ou d'un criminel, il affirme encore l'avoir vu renaître, mais que son âme est entrée dans le corps d'un chien ou de tout autre animal. Dans ce dernier cas, les parents offrent des sacrifices aux dieux et aux prophètes, afin que la bête en question vienne habiter parmi les hommes et qu'à sa mort l'âme passe de nouveau dans un corps humain.

Coutumes religieuses. — Abstraction faite du sanctuaire de Cheikh-ʿAdi, les Yézidis n'ont ni temples, ni édifices sacrés. Ce sont les maisons des cheikhs ou des pîrs qui servent de lieux de culte. Les prières qui s'accomplissent en public consistent pour la plupart en des fragments du poème attribué au Cheikh ʿAdi et composé à sa louange. Aux principales fêtes, ces vers sont récités ou plutôt psalmodiés sur un ton de mélopée que les qawwals accompagnent du son des tambourins et des flûtes.

Ces principales fêtes, en dehors des assemblées solennelles qui ont lieu à Cheikh-ʿAdi pendant le mois d'eïloul, sont au nombre de deux. Dans la première quinzaine de *chobat* (fin janvier), les Yézidis célèbrent l'anniversaire de la création du monde, ou de la création du premier Adam, car eux-mêmes ne sont pas fixés à ce sujet. Un peu plus tard, dans la première quinzaine de *nisan* (fin avril), il s'agit du renouvellement de l'année. C'est l'occasion d'une réjouissance générale.

Le début de l'année, la « tête de l'année » *ser-i-sal* سرسال, comme disent les Yézidis à l'imitation des Persans, quelque jour qu'il tombe, se célèbre le premier mercredi de nisan. A cette date il doit y avoir de la viande dans chaque maison. La veille, il faut prendre soin d'en acheter ou bien de mettre à mort des animaux. Les riches immo-

lent des bœufs ou des moutons, et les pauvres tuent des poules. Pendant la nuit on fait cuire ces victuailles, et le mercredi matin les prêtres les bénissent. Dès l'aurore, les femmes et les jeunes filles parcourent la montagne et cueillent toutes les roses et toutes les fleurs rouges qu'elles rencontrent. Elles en font des bouquets qu'elles déposent dans la cave de la maison. Elles décorent aussi les portes, qui apparaissent ornées de fleurs rouges dès les premiers rayons du soleil. Ensuite on rend hommage aux défunts. Les femmes portent des aliments sur les tombeaux. Des qawwals viennent par groupe de deux, l'un jouant de la flûte et l'autre du tambour. Ils s'arrêtent près des tombes, sur lesquelles ils font de la musique et récitent des prières en kurde pendant quelques minutes. Chacun d'eux reçoit pour cet office une maigre rétribution de la part des familles. A défaut de qawwals, les cheikhs se rendent au cimetière et bénissent les sépultures. Leur salaire consiste dans les aliments apportés par les femmes. Quand les morts ont été honorés de la sorte, la foule revient au village. On donne à manger et on fait l'aumône aux pauvres que l'on rencontre en route et qui n'ont ni argent, ni nourriture. Enfin on se laisse aller à la joie. Le dieu suprême est censé descendre sur la terre pour régler les affaires des hommes. Il dit : « Venez, amis, venez ; écoutez, je veux vous enrichir de mes bénédictions. » Et il fixe à chacun son avenir; après quoi tous chantent les louanges de la divinité.

Rien n'est dû en retour au créateur et au bienfaiteur de l'univers. Il demande seulement que les Yézidis soient bienveillants les uns à l'égard des autres. Ceux-ci n'y manquent pas. Ils font volontiers l'aumône aux indigents. C'est la meilleure façon, pensent-ils, de rester d'accord avec le ciel, de détourner les malédictions et d'éviter les maux, les désastres et les fléaux.

Ils pratiquent aussi le jeûne, mais non d'une façon générale. La coutume est particulière à ceux des Yézidis qui vi-

vent en Arménie. Encore le peuple n'y participe-t-il point. Ce sont les koutchaks qui, deux fois par an, en été et en hiver, s'imposent un jeûne de quarante jours, en principe seulement, car ils ne se font point scrupule de le rompre, si quelqu'un leur apporte des aliments. Le jeûne ne peut s'accomplir que sur la terre yézidie, jamais à l'étranger. Il doit commencer et se terminer dans la maison d'un cheikh. Tantôt il consiste à s'abstenir de toute nourriture animale, tantôt à ne manger qu'une fois dans les vingt-quatre heures, après le coucher du soleil. Le pénitent reprend la vie ordinaire en buvant deux ou trois verres de vin sacré que lui verse un prêtre.

Dans leur vénération pour le sanctuaire de Cheikh-'Adi, les Yézidis considèrent comme obligatoire de porter sans cesse sur eux un peu de terre provenant du mausolée du prophète. Chaque jour ils en mangent quelques parcelles. Ils tiennent pour damné celui qui meurt sans en avoir sur lui. Dans le même ordre d'idées, ils ne revêtent jamais un costume neuf sans l'avoir plongé dans les eaux saintes de la source Zem-zem.

D'ailleurs ils ont beaucoup d'autres superstitions. Ils s'interdisent de toucher aux branches mortes qu'ils rencontrent dans les forêts où se trouve une idole ; l'un d'eux transgresserait-il cette règle, il serait excommunié. Ils s'abstiennent de cracher à terre et voient toujours avec déplaisir quelqu'un agir de la sorte ; car, suivant leur opinion, c'est offenser Dieu. C'est également faire injure à la divinité que de boire dans un vase d'où le liquide s'échappe en faisant du bruit.

Nous savons que sous le nom de Cheikh Chems ils adorent le soleil, et sous le nom de Cheikh Sin la lune. A celle-ci ils rendent hommage à son lever et à son coucher. De même ils saluent le soleil chaque matin. Ils se tournent du côté de l'Orient, élèvent les mains et inclinent la tête à trois reprises devant l'astre qui se montre à l'horizon. Pen-

dant l'accomplissement de ces rites, ils ne doivent pas se trouver en contact avec un juif ou un musulman, voire un chrétien. Ils ont aussi, paraît-il, un culte pour la planète Vénus. Lorsque, au commencement de l'automne, cette étoile brille le matin, ils guettent avec soin sa première apparition, en évitant de se trouver hors de leur case ; car tout être vivant qui n'est pas alors sous son toit ne tarde pas à être atteint d'une maladie incurable. Ils sacrifient ensuite un mouton blanc en l'honneur de l'astre qui leur annonce l'approche de l'hiver, c'est-à-dire de l'époque où ceux qui vivent d'ordinaire dans les montagnes doivent regagner leurs maisons.

Une habitude touchante des Yézidis est celle en vertu de laquelle tout membre de la secte, homme ou femme, se choisit un frère ou une sœur *pour l'éternité*. Cette noble coutume fut, dit-on, instituée par le Cheikh ʿAdi. En tout cas elle est fort ancienne. Le frère ou la sœur pour l'éternité représente plus que l'ami ou l'amie intime. C'est l'*alter ego*, la personnification d'un autre soi-même. Chaque jour, chaque Yézidi doit embrasser la main de son cheikh et de son frère pour l'éternité. Ces deux gestes sont les symboles de sa vie morale : soumission religieuse et fraternité.

A. Guérinot.

MALTE, SES HABITANTS ET LEUR LANGUE

I

Le groupe insulaire de Malte doit à sa situation géographique privilégiée d'avoir, de tout temps, joué le rôle d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. Déjà, les anciens Phéniciens avaient compris toute l'importance que présente pour un peuple dominateur des mers la possession d'une île située dans le centre de la Méditerranée et qui, possédant plusieurs ports naturels, domine les routes maritimes des trois continents.

Aussi, s'y implantèrent-ils solidement ; ils réussirent à donner à l'île une physionomie sémitique décisive. C'est aux Phéniciens que Malte doit son nom, qui n'est que la dérivation de l'ancien nom de Melita, nom qui signifie la déesse *Melita* et qui implique le sens de refuge ou de sauvetage ; Gozzo, la seconde grande île du groupe maltais, doit son nom à l'ancien terme Gaul-galère.

Les Grecs qui revinrent s'établir à Malte à côté des colons phéniciens ne purent pas empêcher l'occupation de l'île par les Carthaginois ; ceux-ci demeurèrent jusqu'au troisième siècle les maîtres absolus des Maltais. D'ailleurs, la cession de l'île aux Romains, survenue après la seconde guerre punique, ne semble pas avoir modifié sensiblement la consti-

tution ethnique et linguistique de la population du groupe maltais. Malgré la proximité de la Sicile, ce groupe demeurait plutôt une dépendance africaine et partageait le sort des Puniques établis sur la côte du continent noir.

Aussi, lorsque saint Paul se vit, après un naufrage, dans la nécessité de se réfugier à Malte, il y rencontra une population qui parlait une langue barbare, c'est-à-dire autre que le grec et le latin, mais qui devait être assez accessible à l'apôtre puisqu'il put se livrer à une propagande religieuse. Cette langue n'était autre qu'un idiome phénicien, dont la persistance dans l'île est confirmée par la découverte, faite tant à Malte que dans ses dépendances, de multiples inscriptions et nécropoles d'origine phénicienne. A partir de cette époque, le christianisme tendait à devenir la religion prédominante à Malte. Malgré la présence de ruines d'origine romaine et païenne certaine, malgré les nécropoles souterraines de la Cita Vecchia, dans lesquelles j'ai reconnu moi-même une origine juive incontestable, l'île de Malte ne devait plus être perdue pour le christianisme.

Toutefois, à la veille de l'occupation musulmane, les couches supérieures de la population insulaire devaient déjà être suffisamment latinisées pour que l'île tout entière fût considérée comme une dépendance italienne.

Il n'en devait pas être de même pour les couches inférieures des populations rurales, puisque la présence dans l'idiome sémitique d'aujourd'hui de termes hébreux qui ne s'expliquent pas par l'arabe seulement, et la persistance de plusieurs traditions et fêtes ne sauraient être attribuées à l'influence musulmane.

D'ailleurs, les invasions arabes n'avaient atteint Malte qu'à une époque relativement tardive. L'île partageait le sort politique de la Sicile, sa grande voisine, et gémissait sous le joug despotique des Byzantins. Les rares documents qui nous sont parvenus de cette époque, attestent l'état de décadence dans lequel l'île végétait alors.

Il n'est donc pas étonnant de voir les Aghlabites, qui, au début du neuvième siècle, fondèrent un empire indépendant dans l'Ifrikiah avec Caïrouan comme capitale, jeter les yeux sur les îles du centre méditerranéen. Dès la première moitié du neuvième siècle, la Sicile devint une possession musulmane. Malte ne pouvait pas échapper au même sort. En effet, le 20 août 870, une flottille arabe, commandée par Ibn Kafoudji, débarqua à Rabat, l'ancien chef-lieu et le fort principal de l'île, et n'eut pas de peine à avoir raison de la résistance que lui opposa la faible garnison byzantine (1).

L'île de Malte devint terre d'Islam et province subordonnée à l'autorité du gouverneur de la Sicile.

On connaît fort mal l'histoire des destinées ultérieures du groupe maltais sous la domination musulmane. Le seul fait dont les historiens arabes font mention est la mort du sultan Ibrahim de Caïrouan, que des troubles survenus en Sicile forcèrent à chercher un refuge à Malte (vers la fin du neuvième siècle). On sait cependant que les conquérants arabes se conduisirent envers les habitants de l'île avec la plus grande douceur, qu'ils leur permirent de conserver leur ancienne organisation religieuse et juridique en échange d'un impôt de 2 dirhems par tête (2). L'élément maltais put donc se développer librement et considérer la domination musulmane comme la délivrance d'un joug plusieurs fois séculaire. Aussi, les relations entre Musulmans gouvernants et gouvernés chrétiens semblent avoir été des plus satisfaisantes. Ce fait explique seul la régénération sur toute l'étendue de l'île de l'ancien idiome sémitique, qui, sous la domination musulmane, finit par faire disparaître toute trace des langues grecque ou latine et qui, sous sa forme arabisée, demeure jusqu'à aujourd'hui la langue nationale des Maltais.

(1) Miège, *Histoire de Malte*, t. II, p. 21.
(2) Caruana, *Sull Origine della Lingua mallese*, p. 250.

D'ailleurs, ce phénomène de l'arabisation de toute une population demeurée foncièrement chrétienne ne saurait aucunement être attribuée à une influence arabe directe. On sait, en effet, que la Sicile elle-même ne fut occupée que par une armée de 10.000 guerriers musulmans, parmi lesquels on comptait de nombreux Berbères et Francs pour lesquels l'arabe était demeuré une langue étrangère (1). A plus forte raison, peu nombreux devaient être les Musulmans qui occupèrent l'île de Malte sous la conduite de Mohammed ibn Kafoudji.

Quoi qu'il en soit, la conquête musulmane ouvrit pour l'île, à moitié ruinée par les Byzantins, une ère de prospérité inconnue depuis la domination phénicienne. Le commerce et l'industrie, l'agriculture et l'exportation prirent un essor surprenant. Les historiens arabes El-Makin, Abou-Dja'far Et-Tabari ne savent pas assez louer le miel, les roses et les produits de l'île. Qazwini affirme que « Malte est une île riche en tout et bénie par Allah ».

Les guerres intestines qui ravagèrent les régions de la Sicile, par suite de la rivalité des princes musulmans qui réussirent à se soustraire à la suzeraineté des sultans de Caïrouan, ont peu atteint l'île de Malte. En revanche, les Byzantins ne manquèrent pas d'essayer de reprendre l'île sur les Musulmans.

Une de leurs attaques eut lieu en 940, mais la défense héroïque de la garnison arabe de Notabile força les agresseurs à rebrousser chemin. Pendant plus d'un siècle et demi, Malte demeura l'apanage des cheikhs musulmans, qui exerçaient le métier de pirates et qui surveillaient le commerce de la Méditerranée. Ce sont même les captifs de guerre et les prisonniers amenés en captivité par les pirates et convertis plus tard à l'Islam, qui formèrent le noyau de la population musulmane que les auteurs postérieurs signalent dans l'île.

(1) Amari, *Il Dominio Musulmano in Sicilia*, p. 1.

L'apparition des Croisés sur les eaux de la Méditerranée centrale apporta cependant un changement radical à cet état de choses.

En 1035, les fils du fameux Tancrède, entreprennent une série de campagnes contre les princes musulmans, qui s'usaient en se disputant les uns aux autres la domination de la Sicile.

La grande île fut impuissante à résister au choc des Francs et ne tarda pas à redevenir un pays chrétien.

Le plus jeune des fils de Tancrède, Roger, surnommé le Grand Comte, après avoir accompli de nombreuses prouesses dans la Sicile, put facilement chasser les Arabes de l'île de Malte (vers 1037), à la grande joie des chrétiens de l'île. Toute la population de Notabile s'empressa à la rencontre des guerriers francs, portant des croix et des rameaux verts et chantant un *Kyrie Eleison* (en grec).

Ce dernier fait, que les historiens maltais (1) expliquent à leur manière, est pour nous une preuve du caractère gréco-orthodoxe de la religion que la population chrétienne de l'île continuait à professer. La conversion au catholicisme ne serait donc pas que l'œuvre des Francs ou des Normands qui leur succédèrent dans la domination de l'île.

Le Grand Comte inaugura son règne par l'affranchissement des captifs et esclaves chrétiens qui se trouvèrent être très nombreux dans l'île. Il rétablit la suprématie du culte chrétien et fonda le château fort de Notabile, dont les restes existent encore. Toutefois, il n'inquiéta point la population musulmane paisible, qui continua à vivre en groupes compacts sur plusieurs points de l'île.

En 1090, les Normands s'emparèrent, à leur tour, de l'île. Loin d'attenter à la liberté des Arabes, les nouveaux conquérants leur reconnurent le droit de nommer un chef suprême soumis à l'autorité du gouverneur de l'île, et se con-

(1) Caruana, *Sull Origine della Lingua maltese*, p. 283.

tentèrent de prélever sur la population musulmane un tribut spécial.

A cette époque, nous trouvons les Arabes cantonnés dans le centre de l'île principale, en un endroit qui porte encore le nom de Qalat El-Bahria.

L'abbé A. Celestino raconte que trente-deux années plus tard (vers 1122) les Arabes se concertèrent afin de cesser de payer le tribut qu'ils considéraient comme humiliant pour eux, et même s'assemblèrent en masse un jour de la semaine sainte, alors que les chrétiens étaient tous dans les églises, dans le but de s'emparer du fort de Notabile. Les chrétiens cependant, prévenus de bonne heure, réussirent à s'armer et à refouler les assaillants. On prétend que de nombreux Maltais chrétiens ne laissèrent point à cette occasion de manifester leurs sympathies pour les Musulmans.

Quoi qu'il en soit, Roger II, roi de Sicile, envoya des troupes à Malte afin de punir les rebelles. Les chefs du mouvement furent pendus, cependant que toute la population musulmane de l'île se voyait dans la nécessité de quitter Malte, sous prétexte que les indigènes chrétiens leur étaient favorables.

D'ailleurs l'expulsion des Arabes de Malte eut lieu dans le même temps que leurs coreligionnaires furent exilés du sud de l'Italie. Elle marqua la fin de l'influence arabe dans toute la Méditerranée italienne.

II

On voit, d'après tout ce qui précède, que le passage des Arabes à Malte ne pouvait pas déterminer une influence aussi considérable qu'en Espagne et même en Sicile. Les monuments d'art qui sont dus à leur activité sont très peu nombreux dans l'île. Tout au plus Marmol leur attribue-t-

il le mur qui sépare Notabile du reste de Rabat, l'édifice où se trouve le Castel de Santo Angelo et le Castillo de Gozzo.

Le musée de la Valette, la capitale actuelle de Malte, et celui de Rabat contiennent plusieurs inscriptions en coufique, plus un certain nombre de monnaies et de vases d'origine arabe certaine.

Il faut noter cependant que la plus grande inscription qui fut trouvée à Malte date de l'an 509 de l'Hégire, et est par conséquent postérieure de 70 ans à la date de l'expulsion arabe. C'est une belle pierre tumulaire de marbre, trouvée à Taxxaghera, qui se trouve actuellement au musée de la Valette et dans laquelle il est question d'une jeune Musulmane originaire de Sousse (1). En voici le texte : « Au nom de Dieu le Miséricordieux, le Dieu par ses grâces au prophète Mohammed et aux siens. De Allah est la Majesté, de Allah est l'immortalité. C'est Lui qui a décrété que chaque créature aurait une fin, sans en excepter l'envoyé d'Allah.

« Ceci est la sépulture de Maïmouna, fille de Hassan, fils de 'Ali El-Houd, fils de Maïz de Sousse, que la lumière et la miséricorde d'Allah soient sur elle. Elle mourut dans les jours de la jeunesse. Le 26e jour du mois de Cha'aban le Grand, l'an de l'Hégire 569, attestant qu'il n'y a point de Dieu si ce n'est Allah.

« O toi qui passes (devant) mon sépulcre sous lequel je suis couchée comme une fiancée, (vois) mes sourcils et mes yeux couverts de poussière dans ce lieu de repos. Ma vie a passé dans la misère. Mais à l'heure de la résurrection le Créateur me ramènera à la vie. Je retournerai auprès des miens et j'obtiendrai ma récompense. Médite toi-même : as tu jamais vu un homme qui serait éternel sur la terre ou qui aurait évité le néant de la mort ? Seulement tout (juste) est récompensé par le Paradis — là nous vivrons dans l'abondance et à l'ombre des arbres délicieux, au murmure con-

(1) V., entre autres, *Journal of the Royal Society*, IV, 1891.

tinuel des ruisseaux. Seuls les pervers, qui ne laissent pas (derrière eux) de bonnes actions dans le monde, seront condamnés à souffrir des douleurs et des tortures trempant dans l'humidité et des eaux de soupirs. »

Presque toutes les inscriptions trouvées à Malte sont également en coufique et datent des dixième et onzième siècles. On y relève des versets coraniques et des fragments de dédicaces et de pierres précieuses. La collection des monnaies du musée de la Valette possède en outre une collection de monnaies qui datent de la même époque. Sur l'une d'elles on lit la légende: « Le roi 'Abdallah et son règne ». Une autre porte simplement la légende vulgaire : « Il n'y a point de Dieu si ce n'est Allah. »

Toutefois c'est la topographie surtout qui témoigne de l'influence que les Arabes avaient exercée sur Malte. On aura beau rattacher — et non sans raison — la plupart des noms géographiques qui se rencontrent (1) à Malte à une origine phénicienne ancienne, un grand nombre d'entre eux ne saurait pas être expliqué par l'hébreu ou le phénicien. Voici des exemples qui nous montrent que, du point de vue de la topographie du moins, Malte fait partie de l'ensemble des pays sémitiques arabisés:

Il Qammieh (la Fromenteuse) ;
Qasam Barrani (Lot des Étrangers) ;
Qeboura il L'houd (tombeaux des juifs) (2);
Ibiad Il Djouna (torrent du jardin) ;
Ibiad el Roum (torrent des Romains) (chrétiens ?) ;
A'in Zeitouna (la source des Oliviers);
Djnien Çor (le jardin des Abeilles) ;
Il Bahria (la Mer) ;
Il Tobia (la Bonne);

(1) Cf. Preca, *Maltea lananea*.
(2) A noter toutefois que le Maltais désigne le juif sous le nom de l'heoud (et non pas Yehoud). Les Berbères de Nefoua (Saharsa, Tripolitaine) en font autant.

Hadyra tal Oasif ;
Hamran (rouge argileux) ;
Sliema (paisible) ;
Harg Hamiem (pic des termes) ;
Hara (région) ;
Ras il Qolla (Cap d'amphore).

Il faut ajouter à cette liste des noms de localités connus, tels que : Kassia, Zella, Bir Djebba ; Djebel ta (au lieu de di) Bieb ; Murzuq ; Qarrara, Gar, Msida. Noll Saïd, etc.

Mais c'est parl eur langue demeurée, malgré l'infiltration de nombreux mots italiens, un idiome foncièrement arabe que les Maltais continuent à se rattacher au monde sémitique et oriental (1). Le catholicisme fervent de ses habitants,

(1) Le maltais est, comme l'anglais, une langue mixte, présentant les caractères suivants :

1° Une grammaire demeurée sémitique, n'ayant guère emprunté aux langues étrangères que le pluriel italien en *i*, et dont les formes sont à peu près identiques à celles des dialectes arabes du Maghreb, comme nous le verrons ;

2° Un vocabulaire en majeure partie italien ou, pour être plus exact, sicilien, comme le montrent la désinence *u*, si familière au maltais, et qui remplace l'*o* de l'italien classique, le changement de l'*a* en *e*, la suppression d'un certain nombre de voyelles immédiatement précédées et suivies d'une consonne, et enfin l'emploi fréquent de la lettre *x* = *ch*, comme dans l'ancienne orthographe espagnole.

Les termes arabes ont disparu devant l'invasion des mots étrangers ; il s'est produit un phénomène analogue en persan et en turc, en turc osmanli surtout, comme on le sait.

Au point de vue phonétique, les gutturales si variées de l'arabe sont réduites à deux : *gh*, rendant à la fois ع et غ ; ex. *ghalihom* « sur eux » = عليهم *'alaïhim*, *minn ghair* « sans » = من غير *min ghaïr*, et *h*, qui exprime toutes les autres gutturales; ex. *ahbariet* « nouvelles » = اخبار *akhbâr*, *jifhem* « il comprend » = يفهم *yafhoum*, *ruh* « esprit, âme, personne » = روح *roûh*. Comme en maghrébin, un mot peut commencer par deux consonnes : *tlieta* « trois » = ثلاثة *thalâtha* ; *gdid* « nouveau » = جديد djadîd ; *cbira* « grande » = كبيرة *kabîra*.

L'article *il* modifie toujours sa finale devant une lettre solaire : *is-Sanita*

parmi lesquels on compte environ 4.000 ecclésiastiques sur une population totale de 200.000 âmes, a été impuissant à détacher le groupe ethnique maltais du reste de la Méditerranée africaine et asiatique.

« la santé », *id-dignità* « la dignité », *it-truppi* « les troupes ». Il s'incorpore aux particules monosyllabiques pour donner *fill-uakt* « à l'instant » = فى الوقت *fi'l-wakt ; bir-revolver* « avec le revolver » ; *lill Potenzi colla* « à toutes les puissances » (*colla* = كلها *koullouhâ*) : dans ce cas, la finale *l* peut se redoubler devant une lettre lunaire. A la place de *il,* on trouve quelquefois *li* ou *l'* : *li squadra* « l'escadre », *l'assassin* « l'assassin ».

La conjugaison des verbes rappelle, d'une manière frappante, celle que nous trouvons dans les dialectes maghrébins. Les préfixes de l'imparfait ont perdu leur voyelle, et le *yâ*, en maltais *j* ou *i*, est devenu un simple *i*, dans la plupart des cas. Voici quelques exemples : *icun* « il est » = يكون ; *jixrob* « il boit » = يشرب ; *ictbu* « ils écrivent » = يكتبوا ; mais aussi *jaghmel* « il fait » = يعمل ; *joktol* « il tue » = يقتل. La désinence du pluriel, à l'imparfait, est *u* = oû = وا. Les septième et huitième formes, rendant le passif et le réfléchi, sont très usitées : *intiflu* « ils ont péri, ils sont morts » ; *ittelegrafau* « on a télégraphié, on s'est télégraphié ». Beaucoup de verbes sont, comme ce dernier, formés d'un mot italien ; citons encore *jicorrespondu* « ils correspondent » ; *iddistrugia* « il détruit », etc.

Avec le pluriel et les noms de nombre, nous observons, une fois de plus, les étroits rapports du maltais avec l'arabe, l'arabe du Maghreb, en particulier. « Un » se dit *ihed* = واحد *ouâhed*, et sert d'article indéfini. « Deux » se dit *zeug* = زوج zoûdj ; les règles de l'accord sont strictement suivies ; on dira 7 *snin* « sept ans » ; mais 38 *sena* « trente-huit ans », le substantif restant au singulier après un nom de nombre supérieur à dix. Et la coexistence du pluriel brisé arabe avec le pluriel italien en *i* n'est pas une des particularités les moins curieuses du maltais.

La négation s'exprime, comme en maghrébin, par les mots *ma* et *chi*, précédant et suivant le terme auquel ils se rapportent, comme en français *ne* et *pas*. L'italien a fourni non seulement des mots, mais aussi des locutions, comme *per essempiu* « par exemple », que l'on rencontre à côté d'expressions purement sémitiques, telles que *minn ghair* « sans », dans *minn ghair distinzion ta Nazionalità* « sans distinction de nationalité ». La copule *et* se rend, comme en arabe vulgaire, par *u* = *ou*.

Les Maltais ont emprunté à l'italien les noms des mois, ex. *lulju* « juillet » = *luglio* ; mais, comme les chrétiens d'Orient, ils ont conservé les dénominations sémitiques des jours de la semaine : *nhar il hamis* « jeudi », littéralement : « le cinquième jour » ; *is-sibt* « samedi » (le sabbat), etc.

L. B.

Population intelligente, active, sobre, les Maltais, que leurs trois petites îles sont insuffisantes à nourrir, se répandent dans toutes les régions de la Méditerranée, où ils servent d'intermédiaires entre les Européens et la population indigène dont ils parlent la langue et dont ils professent souvent les mœurs et les coutumes.

C'est ainsi qu'on rencontre de nombreux Maltais dans tous nos établissements de l'Algérie et de la Tunisie. A Tripoli on en compte environ 2.500 ; ils forment le gros de la population européenne de Benghazi, Homs et plusieurs autres ports africains. Il est vrai que, sous l'influence d'une propagande due à l'infiltration de la langue et du livre italiens, les Maltais manifestent une tendance à se déclarer Italiens. A Malte même il existe un parti soi-disant national qui préconise l'union de l'île avec l'Italie et l'introduction intégrale de la langue italienne. L'influence du clergé italien et italianisé n'est certainement pas étrangère à ce mouvement qui s'exerce parmi une population foncièrement religieuse et très souvent fanatique. Il y a environ deux ans, la presse européenne se préoccupa des troubles suscités à la Valette par ce même parti italien, et qui avaient pour cause la non-reconnaissance par les autorités britanniques de l'île de la langue italienne comme langue officielle de l'enseignement. Les ennemis de l'Angleterre ne manquaient pas d'accuser cette puissance d'avoir attenté à la liberté morale et à la conscience nationale des Maltais. Nous avouons qu'il a fallu que nous eussions l'occasion de nous rendre sur place pour nous faire une idée nette de l'attitude réelle des autorités anglaises à l'égard de la question des langues qui d'ores et déjà s'impose à tout observateur impartial. Mais ici nous touchons au problème même de la survivance de l'idiome arabe, que la grande majorité des Maltais continue encore à parler, surtout dans les familles et les relations intimes.

III

Une des caractéristiques les plus curieuses des Maltais est leur esprit de résistance tenace à tout ce qui vient du dehors, trait qui en fait les égaux, sinon les congénères des Hébreux et Juifs, des Berbères Djesaba et des Mozabites, tous groupes ethniques qui tiennent de l'ancienne civilisation hébræo-phénicienne. C'est à cette ténacité que Malte doit la persistance de son idiome sémitique, que les Gréco-Romains de l'antiquité, les Normands et les ordres religieux des époques postérieures se montrèrent impuissants à faire disparaître. Les Arabes eux-mêmes n'ont fait qu'arabiser un idiome qui leur était apparenté.

Ce n'est qu'au dix-neuvième siècle que l'essor du sentiment national en Italie put entamer les couches supérieures de la population maltaise.

Mais à côté de cette influence qu'un clergé très influent et l'affluence à Malte des commerçants Italiens, une autre influence favorise celle de l'Angleterre qui occupe l'île depuis 1808, cherche à contre-carrer la première. Les autorités anglaises se rendent parfaitement compte du péril que présente pour l'avenir de leur domination l'encouragement de l'introduction obligatoire de la langue italienne, mesure qui ne se justifie pas même par les aspirations réelles et par l'intérêt de la plupart des Maltais. Loin d'organiser une persécution contre la langue maltaise, les Anglais cherchent par tous les moyens à favoriser son développement, son adaptation aux besoins de l'instruction populaire. De plus, le gouvernement britannique va jusqu'à tolérer la langue italienne, qui demeure prédominante dans les tribunaux et à l'Université locale comme elle l'était du temps de la domination de l'ordre des Maltais. Cependant, en présence de l'agitation du parti italien, on a voulu l'enrayer par la

substitution de l'anglais à l'italien tant à l'Université que dans certaines autres institutions. En agissant de la sorte, le gouvernement anglais savait bien qu'il aurait pour lui, s'il ne les avait pas encore, les sympathies de tous les Maltais vraiment patriotes et dévoués à leur peuple.

En effet, la tendance des Maltais à se déclarer Italiens ne leur est nullement dictée par des intérêts politiques, ni par leur mentalité propre ; elle doit son origine plutôt à un phénomène psychologique très compréhensible : c'est que le préjugé anti-sémitique, dans le sens large du mot, subsiste encore dans toute l'étendue de la Méditerranée chrétienne, et les Maltais, en bons catholiques qu'ils sont, ne craignent rien tant que de se voir attribuer par leurs coreligionnaires italiens ou grecs une origine arabe bâtarde en raison de leur idiome sémitique.

C'est cette crainte éternelle d'une accusation stupide et malveillante qui a poussé les premiers écrivains maltais dans leur manière de juger leur origine et leur langue à des excès de patriotisme ambitieux. A en croire Casuano, Vassalo Preca (1) et plusieurs autres, le peuple maltais serait le descendant direct des Phéniciens, et l'idiome sémitique qu'il parle serait plus phénicien qu'arabe. Un de leurs auteurs (2), dénué de tout sens critique et de culture linguistique scientifique, arrive à des conclusions très amusantes : la langue maltaise d'aujourd'hui serait le phénicien lui-même ! Toutes les inscriptions sidoniennes, carthaginoises, etc., s'expliquent tout simplement par le Maltais contemporain. La littérature hébraïque de toutes les époques, Gesenius, Renan, le Corpus, etc., auraient méconnu l'hébreu des Phéniciens. L'écriture arabe elle-même est sœur du phénicien, etc.

Sans doute les patriotes maltais ont tort de prendre au sérieux des opinions ridicules qui ne sauraient que compro-

(1) Ce dernier surtout dans son *Maltea lananea*.
(2) Colea.

mettre leur œuvre de régénération de la langue maltaise, mais de cet excès de chauvinisme est sorti un mouvement destiné à rendre à la langue du peuple la place qu'elle doit occuper. Tout en nous réservant de consacrer une étude spéciale au problème des origines de l'idiome arabe de Malte, qui ne s'expliquent nullement par l'influence exclusive de l'arabe, nous terminerons notre étude par quelques mots consacrés à l'état de la littérature populaire naissante.

Le trait le plus caractéristique qui distingue cette littérature, c'est qu'elle apparaît comme la première littérature écrite en langue sémitique mais transcrite en caractères latins et avec l'application du système phonétique des langues ariennes. Sous ce rapport, ces productions littéraires méritent l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'arabe, de l'hébreu et de tous les idiomes orientaux demeurés réfractaires au système phonétique. Or, une étude superficielle des ouvrages maltais que nous avons acquis pendant notre court séjour à Malte nous permet d'ores et déjà de faire la constatation suivante : le préjugé anti-phonétique appliqué aux langues sémitiques, et qui est une des causes de leur infériorité dans la concurrence vitale que les langues vivantes exercent entre elles nous semble, au premier abord du moins, s'évanouir définitivement. Nous y reviendrons.

Quant à la teneur de ces ouvrages écrits en maltais, elle est d'allure toute populaire. Une imprimerie spéciale et une librairie principale (celle de Muscat à la Valette) s'occupent presque exclusivement de la publication des livres et des journaux que les patriotes maltais destinent surtout aux couches profondes du peuple.

C'est même ce caractère populaire de la jeune littérature maltaise qui est susceptible de lui attirer maintes sympathies.

En dehors des livres d'ordre religieux et de folklore, une bibliothèque populaire est éditée depuis 1902 par les soins de Magri et de plusieurs autres; elle porte le titre de : *Moghadja tas zenrien* (à des dates fixes ou périodiques).

De cette bibliothèque qui tire à 3.000 exemplaires, 70 numéros ont jusqu'ici été publiés. Nous avons devant nous 32 numéros de cette intéressante publication, dont les titres pourront donner une idée plus ou moins approximative de la langue elle-même :

1. *Dic Xorti* ! (1) (Quelle fortune !)
2. *Il Hatem tal gauhar* (L'anneau de perles).
3. *Kalbiena ghal Bahar* (Exploits maritimes).
4-5. *Fil Habs bla Htija* (En prison sans faute).
6. *Marianna Fumi,* conte.
7. *Aghmel il gid u Nsih* (La Bienfaisance).
8-9. *Il Mahdi.*
10-12. *Fabiola* (Fables).
13. *Immoru Mieghu'*! (Écoutons-le !)
14. *Geronimu* (Un martyr algérien).
15-29-34. *Hrejjef Missierijetna* (Contes de notre antiquité).
19-20. *Quo vadis ?*
21. *X' taf taghmel li m habba* (La Charité).
22. *Il Caiciatur* (conte).
23. *Miriam Karkuos* (conte).
24. *Storia tal Cnisja* (Histoire Ecclésiastique).
25. *Dun Bosco* (conte).
26. *Il Crociati* (les Croisés).
27. *Id Dinja bil Hlejjaq taghta* (Histoire naturelle).
28. *Il Fidua ta vienna* (conte).
29-31. *Storia ta Malta* (Histoire de Malte).
32. *Mit-Tieg ghal Martiriu* (La mort des martyrs).

On trouve dans les autres numéros de cette bibliothèque un traité de géographie, un autre de mathématique et plusieurs romans. En outre, le gouvernement anglais, qui favorise dans les écoles l'enseignement en maltais, a fait publier plusieurs manuels élémentaires.

(1) X se lit *ch* (comme dans le mot *chat*).

Le journal maltais intitulé *Malta Taghna* (Notre Malte à nous) est l'organe des patriotes maltais.

Malta Taghna

Voici le sommaire du numéro du 4 juillet :

Page 1. — Annonces. Suit un article sur l'état sanitaire de Malte : *Is Sanita ta Malta.*

Page 2. — Un article sur la fête du 8 septembre, signé : Ceilai Tauna ; un autre sur le pèlerinage de Lourdes ; un troisième sur la fête de la Madone de Lourdes (*Il Festa tal Madonna ta Lourdes*). — Nouvelles locales : *Ahbariet tal Pajjis.*

Page 3. — Nécrologies. Nouvelles d'Égypte. Nouvelles de l'extérieur : *Ahbariet ta Barra.*

Page 4. — Nouvelles sur la vie policière. Sociétés locales, etc. Annonces.

On voit par ce qui précède quel rôle l'élément maltais, qui parle une langue orientale et qui s'adapte facilement à la vie des Orientaux, pourrait jouer dans le mouvement de régénération de l'Orient.

N. Slousch.

NOTES ET DOCUMENTS

Au Palais du Sultan marocain.

LA VIE INTÉRIEURE

Le palais du Sultan, *Dar El Makhzen*, se compose de trois parties parfaitement distinctes :

1° La partie extérieure où se trouvent les *mechouars* (1) avec les *beniqas* (bureaux) des différents vizirs. Les palais comprennent généralement plusieurs *mechouars*, dont un seul est occupé. Sans être absolument ouverte au public, la partie du palais occupée par les mechouars est accessible à tout le personnel du Makhzen, *Kouttab* (secrétaires), *Mechaouriqa* (huissiers), *Mesakhya*, *Mokhazniya* (cavaliers du Makhzen), *Moualin Er Roua* (gens de l'écurie), *Hammara* (muletiers), *Fraiguia* (gens chargés du campement), etc. Les plaignants qui vont porter leurs réclamations au *Ouzir Ech Chikaya* (le ministre des réclamations) sont également admis au mechouar.

Dans cette même partie extérieure du Palais se trouvent les écuries de chevaux et de mules, les magasins où sont les tentes et tous les accessoires de campement pour le Sultan et pour les officiers du Palais, les selleries, les magasins d'armes et les postes de garde.

Toute cette partie extérieure est sous le commandement du Qaïd Mechouar, qui a sous ses ordres les corporations extérieures du Palais. *El Hanati El Berranyin* (2).

2° La partie intermédiaire, qui est réservée au Sultan en dehors de

(1) Mechouar. Cf. *Revue du Monde musulman*, vol. V, n° 6, juin 1908 : Un rouage du gouvernement marocain, pp. 248 et suivantes.

(2) Cf. Eugène Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*.

ses appartements personnels. Cette partie du palais est entièrement placée sous l'autorité du *Hajib* (1). On traduit généralement le titre de cette fonction par : « Grand Chambellan » ; la traduction littérale serait « le rideau ». Il est en effet le rideau qui cache le Sultan et il est chargé de tout ce qui est personnel au Sultan.

Il arrive au palais au *fejer* (l'aube), et y reste jusqu'à 10 heures du soir ; il fait avec le Sultan les cinq prières de chaque jour.

On appelait autrefois ce fonctionnaire *El Mouannis* de l'Émir, celui qui *ounes*, qui tient compagnie à l'Émir.

C'est un poste de haute confiance ; le Hajib en effet a sa *beniqa* non pas dans le mechouar, mais à l'intérieur du palais, dans la partie intermédiaire (2), il entre chez le Sultan sans être annoncé, dans la *Qoubba Enneçar* (la Salle du trône), qui se trouve dans la partie intermédiaire, et il pénètre même dans les appartements intérieurs lorsqu'il y est appelé par le Sultan.

Le Hajib a sous ses ordres non seulement toutes les corporations intérieures, *El Hanati Ed Dakhlyin*, qui exercent leurs fonctions dans la partie intermédiaire du palais et qui sont *Moualin Odo*, les gens des ablutions, *Moualin El Frach*, les gens du lit, *Moualin Essejada*, les gens du tapis de prière, *Moualin El Ma*, les gens de l'eau, *Moualin El Belra*, les gens des babouches, *Moualin Ataï*, les gens du thé, *Ech Chouïrdat*, les pages, qui sont des fils de gouverneurs, *Moualin Er Rezin*, les gens chargés des magasins où se trouvent les vêtements, les bijoux, les objets de luxe, et qui sont une vingtaine, presque tous nègres, *El Guezzara*, les bouchers ; il partage en outre, avec le Qaïd Mechouar, le commandement des *Moualin Es Skin*, les gens du sabre, des *Moualin El Moukahil*, les gens des fusils, des *Moualin El Mzrag*, les porteurs de lances, des *Fraiquia*, les gens chargés des tentes et du campement, des *Moualin Er Roua*, les gens de l'écurie. De plus, le *Hajib* partage son autorité sur les *Ousfan* (nègres esclaves qui sont répartis dans les différentes corporations intérieures), avec le *Qaïd El Ousfan*, le chef des nègres, qui est eunuque et qui dirige également tous les *Abid Ed Dar* (les esclaves de la maison, les eunuques), qui seuls peuvent pénétrer dans l'intérieur des appartements du Sultan. Les eunuques, qui sont assez nombreux, viennent de la Mecque. Le *Hajib* a également la direction des écuries personnelles du Sultan ; ces écuries contenaient autrefois plus de cinq cents chevaux

(1) Le Hajib actuel est Si Ahmed Er Rekina Et Tetaouni; il est payé 15 douros hasani par jour, ce qui équivaut environ à 50 francs.

(2) Cf. *Revue du Monde musulman*, vol. V, n° 6 : Un rouage du gouvernement marocain, p. 249.

et autant de mules. Il ne s'y trouve plus aujourd'hui qu'une centaine de chevaux et une centaine de mules, au maximum.

Les cadeaux personnels, monnaies d'or, bijoux, perles, pierres précieuses ou étoffes, faits au Sultan par les gouverneurs ou les quémandeurs reçus en audience, ou par les ambassadeurs, sont recueillis par le *Hajib*, comptés et vérifiés par lui, puis remis à un eunuque qui les porte devant le trésor particulier (Bit El Mal Ed Dakhli), dont le Sultan a seul la clef.

C'est également le Hajib qui est chargé de toutes les fournitures pour l'intérieur du Palais : alimentation, vêtements, objets de toilette, tout passe par ses mains, jusqu'aux parfums, le henné (1), le *souaq* (écorce de noix desséchée, dont les femmes se servent pour se nettoyer les dents et se teindre les lèvres), et *el akkar* (rouge).

Les dépenses d'alimentation du palais sont payées par *Dar Adiil* (2), par l'intermédiaire du Mohtaseb (Prévôt des marchands). La *mouna* (ensemble des aliments et des condiments) habituelle, appelée *El Melzouma*, est connue et réglée d'avance ; elle est portée sur les registres de *Dar Adiil*. Si, pour une fête ou une réjouissance extraordinaire, la *Melzouma* doit être augmentée, le *Hajib* envoie une *rechira* (note) au *Mohtaseb* et aux *oumana* de *Dar Adiil*.

Le Mohtaseb envoie à son tour une note à *lamin* de chacune des corporations qui doit fournir ce qui est nécessaire, et le *lamin* se fait avec cette note payer par les *oumana* de *Dar Adiil*.

Toutes les autres fournitures pour l'intérieur du palais, vêtements, parfums, etc., sont payées par la *Beniqat de l'amin Essagar* (3), qui en fait l'acquisition sur une note du *Hajib*.

(1) Feuilles séchées d'une herbe qui se cultive près de Rabat et au Tafilelt. Le meilleur henné est celui du Tafilelt. Les femmes s'en servent pour teindre leurs pieds et leurs mains d'une couleur jaune rouge foncé. Elles en teignent également leurs cheveux. Le blond vénitien n'est pas autre chose que l'effet de la teinture du henné sur des cheveux blonds. Après avoir fait sécher les feuilles de henné au soleil, les femmes les pilent dans un mortier de bois, puis passent la poudre ainsi obtenue au tamis; elles mouillent ensuite cette poudre et en font une pâte dont elles couvrent la partie qu'elles veulent teindre ; après avoir fait sécher au feu cette pâte ainsi étendue, elles l'enveloppent d'un chiffon de laine et la laissent pendant plusieurs heures ; elles font, en général, cette application le soir avant de se coucher et la retirent le matin. A Fès, le henné est appliqué sur les mains ou sur les pieds, au pinceau par des femmes dont c'est le métier et qui peignent des dessins en forme de tatouage. Ces applications sont séchées sur des réchauds et lavées ensuite sans être enveloppées de chiffons ; elles laissent sur la peau des dessins d'un brun rougeâtre. Ce genre de tatouage nécessite un travail de trois ou quatre heures et dure une huitaine de jours.

(2) Cf. Organisation des finances marocaines. *Archives marocaines*, t. XI, fasc. II, p. 241 et suivantes.

(3) Organisation des finances marocaines, etc., p. 233.

3° La partie intérieure du Palais, qui, outre les appartements personnels du Sultan, se compose des habitations de toutes les nombreuses chérifas, tantes, sœurs ou cousines du Sultan (1) qui vivent dans l'intérieur du palais avec leurs esclaves. Un grand nombre d'entre elles sont mariées avec des chorfa alaouïs de la famille régnante, car une chérifa alaouïa filalia ne peut épouser qu'un chérif alaouï filali. Ces chérifas mariées ont toutes des enfants, parfois nombreux, ce qui fait que la population intérieure du palais est considérable ; certains prétendent qu'elle s'élève à plus de six mille personnes, d'autres n'en portent le nombre qu'à trois mille. Quoi qu'il en soit, et même en prenant comme exact le chiffre le moins élevé, on peut se rendre compte que les habitants de l'intérieur du palais constituent une véritable petite ville et que les dépenses occasionnées par leur nourriture et par leur entretien sont forcément considérables et constituent pour le Sultan une très lourde charge (2).

Au milieu des habitations occupées par les membres de la famille du Sultan et qui se trouvent dans les constructions élevées par les précédents Sultans, se trouve la maison habitée par le Souverain actuel et bâtie par lui.

A la mort de chaque Sultan, en effet, son successeur laisse les femmes et les enfants de son père habiter la maison de ce dernier, et se fait bâtir pour lui une habitation nouvelle dans l'enceinte du palais. Les descendants de chaque Sultan peuvent continuer ainsi à habiter la maison du Sultan leur ascendant, mais un grand nombre des descendants mâles préfèrent habiter hors du palais. Ceux qui peuvent le faire achètent une maison, les autres sont logés dans des propriétés du Makhzen ou des Habous. Ils touchent dans ce cas en argent la *mouna* qui leur revient et qui varie en proportion de leur importance (3).

Les filles de Sultan qui se marient à un chérif riche, habitant hors du palais, suivent naturellement leur mari dans sa maison. C'est ainsi qu'une sœur de Moulay El Hasan, Lalla Oumm Keltoum, morte en 1889, qui avait épousé le chérif filali Sidi Mohammed El M'rani, habitait la maison de ce dernier, près du Souïqet ben Safi à Fès. C'est dans cette maison qu'ont été célébrées les fêtes de la circoncision de Moulay Abdelaziz.

(1) Le Sultan Moulay El Hasan, mort en 1894, avait, à sa mort, vingt-six sœurs vivantes, et a laissé soixante-dix filles.

(2) Les chiffres indiqués ci-dessus sont ceux du palais de Fès. Le palais de Mékinès contient deux mille personnes, et celui de Marrakech douze cents.

(3) Cf. *Archives marocaines*, vol. XI, n° 2 : L'organisation des finances au Maroc, p. 240, note 1.

Les chérifas alaouïas, filles ou veuves de chorfa habitant hors du palais, et n'ayant plus de famille directe, sont recueillies de gré ou de force dans deux maisons à Fès, d'où elles ne peuvent sortir que pour se marier (1).

L'entretien de ces chérifas est également à la charge du Makhzen.

Le *Hajib* exerce son autorité dans l'intérieur du palais par l'intermédiaire du *Qaïd El Ousfan*, en ce qui concerne les eunuques, et par celle des deux *arifas* (maîtresses du palais), sur les femmes.

Le service des esclaves femmes dans l'intérieur du palais comprend à peu près les mêmes corporations (hanati), que celui des hommes des *hanati ed dakhlyin* (corporations intérieures), qui exercent leur office dans la partie intermédiaire.

Le Sultan n'a d'ailleurs recours au service des corporations de femmes que s'il est malade et incapable de sortir de ses appartements; sinon, il se rend de bonne heure le matin dans la partie intermédiaire du palais, où il est servi par les corporations des hommes.

Toutes les femmes du palais sont placées directement sous les ordres des deux *arifas* (maîtresses du palais). Il y a *El Arifa El Kbira*, la grande maîtresse, qui a la direction des femmes âgées, et *El Arifa Eç Çar'ira*, la petite maîtresse, qui exerce son autorité sur les femmes jeunes, tout en étant elle-même sous l'autorité de la grande maîtresse.

Sous le règne de Moulay El Hasan, *El Arifa El Kbira* était une négresse appelée « Khira », qui avait été la femme du Sultan Sidi Mohammed. Elle était mère entre autres enfants de Moulay Ismaël, dont la fille avait été donnée en mariage à Moulay Abdelaziz. Khira a été remplacée, à la mort de Moulay El Hasan, par « Arbia » bent Mousa ben Ahmed, sœur du grand-vizir Ba Ahmed ; à la mort de ce dernier, « Arbia » a été remplacée par El R'alia el Mesaoudiya, des Mesaoudyin du Gharb, connus sous le nom de « Oulad Ed Daouïa », qui ont été, pendant tout le règne de Moulay El Hasan, chargés de la perception de l'*Achar* et de l'administration du grand *Adir* (2) du Sultan à Ras Ed Daoura entre Moulay Bouselham et l'embouchure du Sebou. Les Oulad Ed Daouïa ont fait bâtir non loin de cet *Adir* une grande maison avec de nombreuses dépendances.

Ils ont fait ainsi une grande fortune et se sont rendus propriétaires de nombreux immeubles à Fès, Rabat, Larache, El Qçar et Tanger, et de terres importantes dans les tribus de Sefian et des Beni Malek. Depuis quelques années, la fortune des Oulad Ed Daouïa semble diminuer.

(1) Cf. *Archives marocaines*, vol. XI, n° 2 : L'organisation des finances marocaines, p. 240, note 1.

(2) *Adir :* pâturage.

Plusieurs d'entre eux sont morts, et leurs héritiers ont vendu ou engagé la presque totalité de leurs biens, pour rembourser au Trésor ce qui lui restait dû par leurs ascendants des impôts perçus par eux, et qu'ils avaient utilisés pour augmenter leur fortune personnelle et pour le règlement de leurs nombreuses malversations dans l'administration de l'Adir. Cette sorte de liquidation a été facilitée aux Oulad Ed Daouïa par la situation à la cour de leur parente *El R'alia*, à laquelle ses fonctions de *Arifa El Kbira* donne le moyen d'approcher souvent le Sultan, sur lequel elle exerce une grande influence. Sans cette heureuse circonstance, les Oulad ed Daouïa auraient certainement été emprisonnés et leurs biens confisqués purement et simplement. *El R'alia* bent Ould Ed Daouïa était l'une des femmes de Moulay El Hasan et elle est la mère de Moulay El Kbir, qui était le frère préféré de Moulay Abdelaziz et qui devait à l'influence exercée par sa mère d'occuper à la cour une situation prépondérante. Cependant, il y a quelques mois, Moulay El Kbir s'échappait de Rabat pour aller rejoindre à Fès son autre frère, Moulay El Hafid, fils de Moulay El Hasan et d'une femme des Chaouïa (1).

On peut se rendre compte par ce qui précède que la situation de *Arifa El Kbira* est un véritable poste politique, et qu'elle représente une grande partie de l'influence féminine à la Cour Marocaine. Ce poste, comme on l'a vu, est généralement occupé par une des veuves du précédent Sultan, et le grand-vizir Si Ahmed ben Mouça, qui a été le véritable régent du royaume à la mort de Moulay El Hasan, en avait si bien compris l'importance qu'il l'avait fait occuper par sa propre sœur, ce qui lui permettait d'être renseigné sur tout ce qui se passait dans l'intérieur du palais.

El Arifa Eç Çar'ira, la petite maîtresse, est pour ainsi dire le lieutenant « El Khalifa », de la grande maîtresse pour le gouvernement spécial des jeunes femmes du palais. C'est aujourd'hui une Circassienne appelée *Rahma Es Sriksia*.

L'administration de toute la population féminine du palais n'est pas une sinécure, et les deux arifas en titre ont sous leurs ordres un certain nombre de négresses, qui portent également le nom d'*arifas*, pour les aider dans leur tâche.

Il est aisé de comprendre combien de querelles, de jalousies, de haines parfois, se produisent entre toutes ces femmes enfermées, ignorantes et inoccupées.

Leur genre de vie spécial et extra-naturel engendre forcément des vices

(1) Cf. *Revue du Monde musulman*, vol. V, n° 6, juin 1908 : Un rouage du gouvernement marocain, p. 260, note 1.

qui rendent plus aiguës encore les discordes : il arrive souvent que les *arifas*, pour rétablir le calme, si ce n'est la paix, soient obligées de recourir aux châtiments corporels et de corriger les coupables avec un nombre plus ou moins grand de coups de « Azeflaoun » (cordes de cuir tressé, terminées par un nœud), absolument comme le font les qaïds pour punir leurs administrés ; les corrections ordonnées par la grande ou la petite *arifa* sont données par les négresses qu'elles ont sous leurs ordres.

Le rôle des *arifas* ne consiste pas seulement à diriger toute la population féminine du palais, mais à veiller sur le Sultan pendant la nuit. A tour de rôle, les deux arifas couchent dans une chambre proche de celle du Sultan, qui s'appelle *Qoubbat En Nas*, la chambre du sommeil. Toutes les femmes susceptibles de partager la couche du Sultan ont été, par les soins des *arifas*, baignées, parfumées, habillées, peintes et ornées, préparées enfin à se rendre aux ordres du maître.

Le Sultan mange toujours seul ; lorsqu'après son repas du soir, il prend son thé avant de se coucher, une de ses femmes, assise en face de lui à quelque distance, prépare cette boisson ; une esclave, debout près de la porte, fait le service : elle présente, dans une bouilloire de cuivre, l'eau bouillante nécessaire à faire le thé, apportée par une autre esclave qui surveille le haut réchaud, de cuivre également, elle remet au Sultan le verre de cristal doré à moitié plein, et le rapporte au plateau lorsqu'il est bu. Quand le Sultan a fini de boire, s'il lui convient de garder pour la nuit la femme assise devant lui, il donne l'ordre de fermer les portes ; sinon, il fait appeler *El Arifa El Kbira* et lui dit le nom de la femme qu'il désire. La faiseuse de thé se retire et elle est remplacée par la femme indiquée par le Sultan et qui est introduite par *El Arifa*. Puis les portes de la *Qoubba* (chambre) sont fermées. Mais à l'intérieur de cette porte, entre les rideaux retombés et les battants, dans l'épaisseur du mur, veillent accroupies deux négresses, qui sont d'heure en heure relevées et remplacées par l'arifa de service. Si, pendant la nuit, le Sultan a besoin de quelque chose, il tousse, et une des négresses de garde répond : « Nama Sidi » et exécute l'ordre donné. Il arrive parfois que le Sultan désire une autre femme. *El Arifa* est alors réveillée, elle vient faire sortir de la Qoubba la femme qui est avec le Sultan, puis va chercher celle qu'il lui a demandée et la lui amène.

Les femmes légitimes.

Comme tous les Musulmans, les Sultans ne peuvent avoir à la fois que quatre femmes légitimes, mais ils peuvent, de même que les autres,

contracter de fréquents mariages, en répudiant successivement les femmes dont ils sont las pour les remplacer par de nouvelles.

Les Sultans marient généralement de leur vivant ceux de leurs fils qui sont arrivés à l'âge de puberté et plus particulièrement celui d'entre eux qu'ils considèrent comme devant leur succéder.

L'héritier présomptif est en général marié à une cousine. C'est ainsi que le Sultan Sidi Mohammed avait marié son fils Moulay El Hasan à une fille de son frère, Moulay El Abbas, celui qui avait le commandement de l'armée marocaine pendant la guerre de Tétouan. De ce mariage est né, entre autres enfants, Moulay Mh'ammed, le chérif borgne, qui, après avoir été, du vivant de Moulay El Hasan, Khalifa du Sultan (vice-roi) à Marrakech, ce qui semblait le désigner à la succession de son père, fut ensuite disgracié. Il vit interné auprès de son frère Moulay Abdelaziz, qui le fait toujours surveiller et redoute encore aujourd'hui la popularité dont il semble être l'objet. Moulay El Hasan, qui par affection pour sa favorite, la Circassienne *Lalla Er Rkia*, voulait laisser le trône à son fils Abdelaziz au détriment de Moulay Mh'ammed plus âgé et fils de chérifa, le maria, encore enfant, à une fille de son frère Moulay Ismaël. Il y avait certainement dans cette alliance l'intention d'assurer à Moulay Abdelaziz la protection et les conseils de Moulay Ismaël dans le cas où le Sultan viendrait à mourir en laissant un fils encore jeune, ce qui arriva.

Les événements ont rendu inutiles les prudentes précautions prises par Moulay El Hasan, qui pensait sans doute laisser la régence à son frère Moulay Ismaël. Celui-ci, qui avait été à plusieurs reprises vice-roi de Fès pendant les séjours du Sultan à Marrakech et pendant ses nombreuses expéditions, avait toute sa confiance et jouissait à Fès d'une grande popularité, basée sur de réelles qualités.

L'ambition de Si Ahmed ben Moussa ben Ahmed, connu sous le nom de Ba Ahmed, et les craintes de la Circassienne favorite de voir son fils échapper à son autorité et d'être elle-même reléguée dans une situation inférieure, firent échouer cette combinaison.

Lorsque Moulay El Hasan mourut entre Marrakech et Rabat, Ba Ahmed, qui remplissait auprès du souverain décédé les fonctions de *Hajib*, ce qui lui donnait ses entrées au Palais et dans *l'Afrag* (tente du Sultan) (1), intéressa la mère de Moulay Abdelaziz à ses ambitieux projets et d'accord ils firent proclamer le jeune prince par l'armée.

Ba Ahmed ménagea jusqu'à l'arrivée à Mekinès le grand-vizir El Hadj El Maati El Djamaï et son frère Si Mohammed Eç Çr'ir, ministre

(1) Cf. Eugène Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui* (Voir le chapitre et les pages relatives à l'Afrag).

de la guerre, en paraissant les associer à ses plans. Arrivé à Mékinès et se sentant plus fort au milieu des *Bouakhar* (1), il jeta le masque, fit arrêter, enchaîner et conduire en prison à Tétouan, par le Qaïd Er Rha Si Allal ben Hoseïn El Boukhari, El Hadj Maati et Si Mohammed Eç Çr'ir, prit pour lui la place de grand-vizir, fit occuper par ses frères et par ses parents toutes les charges de la Cour, et nomma sa sœur « Arbia » Arifa El Kbira, de façon à pouvoir surveiller nuit et jour le jeune Sultan et surtout sa mère, dont il pensait avoir des raisons de se défier.

Moulay Ismaël fut renvoyé chez lui et tenu à l'écart ; il mourut si subitement que le bruit d'un empoisonnement circula silencieusement. Le mariage effectif de Moulay Abdelaziz avec la fille de ce chérif n'a pas été célébré jusqu'à présent. Moulay Abdelaziz n'a, d'ailleurs, contracté aucun mariage princier. Peut-être a-t-il épousé une des femmes de son palais, mais le bruit de ses épousailles n'est pas sorti des murailles du Dar El Makhzen, et on ne lui connaît pas d'enfant. On raconte que Moulay Abdelaziz aurait, il y a quelques années, distingué la fille d'un chérif naturalisé français, Moulay Ali El Ktiri, qu'il avait aperçue à une fête donnée au Dar El Makhzen ; on ajoute qu'il aurait fait établir par les adouls (notaires) son acte de mariage avec cette jeune chérifa, mais qu'il l'aurait jusqu'ici laissée dans la maison de son père, où il lui envoie des cadeaux et où il lui fait parvenir une mouna proportionnée à son rang. Quoi qu'il en soit de cette histoire. Moulay Ali El Ktiri a été, à la même époque, nommé Amin de Dar Adiil.

Les mariages des Sultans sont généralement moins bruyants que ceux de certains grands personnages et toute la cérémonie se passe à l'intérieur du palais où les femmes se livrent entre elles à des réjouissances auxquelles personne n'assiste. Les manifestations extérieures se bornent à un *lab el baroud* (le jeu de la poudre fait par des cavaliers) pendant quelques jours et à un grand repas auquel le Sultan n'assiste pas, donné généralement dans une des salles de mechouar, aux vizirs, aux Kouttab, à tous les personnages de la Cour et aux Oulema.

Il arrive très souvent que la répudiation d'une femme par le Sultan et son remplacement par une autre ne donnent lieu à aucune réjouissance publique, et qu'une simple fête intime dans l'intérieur du palais célèbre cet acte de la vie du souverain, qui n'a d'ailleurs une certaine importance que s'il s'agit d'un mariage qui est en même temps un acte politique.

(1) *Bouakhar*, pluriel de *Boukhari* : cavaliers de la garde noire, qui sont en très grand nombre à Mékinès.

Lorsqu'une une femme répudiée par le Sultan a des enfants, elle ne quitte pas le palais et elle est logée avec ses enfants dans une des nombreuses maisons du Dar El Makhzen. Si, par contre, elle n'a pas d'enfants, elle est libre de rester ou de partir. Si elle veut rester, on lui donne dans le palais une habitation, où elle est servie, nourrie et vêtue ; dans le cas contraire, elle est renvoyée dans sa famille avec de nombreux cadeaux. Une femme répudiée par le Sultan et rentrée dans sa famille peut se remarier, mais il est d'usage, par respect pour le Sultan et aussi pour en recevoir quelque cadeau, de ne contracter ce mariage qu'après son consentement. Il arrive aussi que le Sultan donne en mariage, à un membre de sa famille, une femme répudiée par lui, n'ayant pas d'enfants et n'ayant pas quitté le palais.

Si une femme répudiée par le Sultan et n'ayant pas d'enfants a quitté le palais pour rentrer dans sa famille, et que dans les trois mois de l'*Eudda* (1) elle s'aperçoit qu'elle est enceinte, le Sultan est immédiatement informé. Il envoie une sage-femme de la Cour constater l'état de la femme et deux *arifas*, qui restent avec elle et ne la quittent pas jusqu'à son accouchement. Mais le cas se présente rarement. Presque jamais, en effet, une femme répudiée par le Sultan ne consent à quitter le Palais pour rentrer chez elle. L'orgueil d'appartenir au Maître, même de loin, la crainte d'avoir à supporter des atteintes à leur vanité si elles rentrent dans leur famille, font préférer aux femmes répudiées l'existence sacrifiée du palais.

Les femmes offertes en cadeau au Sultan par leurs familles, filles de gouverneurs, en général, ne sont pas placées au rang des concubines; elles sont à tour de rôle épouses légitimes. Il peut arriver que certaines d'entre elles ne soient jamais épousées et qu'elles vieillissent tristement au palais en attendant leur tour; il arrive également parfois que le Sultan n'épouse pas lui-même une jeune fille qui lui a été offerte et qu'il la donne à un de ses parents ou à un des grands personnages de sa cour. Le cas est très rare, car cette manière de faire est forcément blessante pour la famille qui a offert au Sultan une de ses filles.

Il s'est présenté cependant, il y a quelques années.

Les fils du qaïd El Arbi ould Ba Mohammed Ech Chergui, de son vivant pacha de la tribu guich des Cheraga, Si Abdelkerim, successeur de son père, et ses deux frères Si El Hoseïn et Si Mohammed, *qaïds er rha* dans le guich des Cheraga, ont fait cadeau à Moulay Abdelaziz d'une de leurs sœurs. Les Cheraga se souvenaient de l'influence acquise sous le

(1) *Eudda*, temps que la femme doit passer sans se remarier après rupture de son mariage. Ce délai est de trois mois pour la femme répudiée, de quatre mois et dix jours pour la veuve.

dernier règne par les Oulad Mokhtar Ed Djamaï, de la tribu des Oulad Djama, parce que la fille de Si El Mokhtar, Lalla Thama, avait été donnée au Sultan Sidi Mohammed et qu'elle avait été la mère de Moulay El Hasan. Ils espéraient en s'alliant au Sultan Moulay Abdelaziz occuper à la cour une situation prépondérante. Leur combinaison fut déjouée par l'indifférence du Sultan, qui, après avoir accepté la jeune fille, la laissa chez elle.

Si El M'hedi El Mennebi, bien connu par sa grande et rapide fortune et l'habileté avec laquelle il a su la mettre à l'abri sous la protection anglaise, profitant de sa grande intimité avec Moulay Abdelaziz, lui demanda d'épouser la fille des Cheraga, ce qui lui fut accordé. Le mariage eut lieu, malgré les protestations de la jeune fille et de ses frères. Ces protestations étaient justifiées sans doute par ce fait que les Cheraga voyaient s'écrouler en partie leurs rêves ambitieux; cependant El Mennebi était alors ministre de la guerre et à l'apogée de sa gloire. De plus, son origine n'est pas aussi obscure qu'on a bien voulu le dire. Il est fils d'un qaïd de la tribu guich des Mennaba, de souche arabe, et sa mère est la tante (sœur du père) de Si El Madani El Glaouï El Mezouari, aujourd'hui grand-vizir de Moulay Abdelhafid. La famille des Glaouï descend du Kalife Sidna Abou Beker Eç Çadiq, et le surnom de « El Mezouari » lui vient de ce qu'un de ses ancêtres a été « *Mezouar* » (nom berbère du *Naqib*) (1), des descendants d'Abou Beker établis au sud de Marrakech. Les Glaoua ont donc la même origine que nos Oulad Sidi Cheikh (2), à laquelle prétendaient également les Dilaïtes. Le père du Mennebi ayant été dépouillé par le Makhzen et emprisonné, son fils fut envoyé à la Cour où il fut placé dans le corps des *Chouïrdat* (pages), comme la plupart des fils des qaïds disgraciés; plus tard il fut nommé qaïd mia dans les *Msakhryin*; il entra ensuite au service du grand-vizir Si Ahmed ben Mousa et à sa mort sut gagner la confiance du Sultan, dont il devint le ministre de la guerre et le favori.

Lorsque, prévoyant sa prochaine disgrâce, El Mennebi demanda à faire le pèlerinage de la Mecque, il n'emmena pas avec lui la fille des Cheraga, qui rentra dans la maison de son frère Si Abdelkerim.

A son retour de la Mecque, El Hadj El M'hedi El Mennebi s'établit défi-

(1) *Mezouar* ou *Naqib*, chef, nommé par le Sultan, d'une famille de Chorfa. Le Naqib administre les membres de sa famille aux lieu et place du qaïd de la région où ils vivent. Des descendants ou des parents du Prophète ne peuvent pas être administrés par le qaïd chargé du gouvernement de la masse des Musulmans. Cette exception tend à disparaître dans la pratique, sauf pour les familles de Chorfa jouissant encore d'une influence à ménager.

(2) Cf. *Archives marocaines*, vol. XI, n° 3, p. 335.

nitivement à Tanger et demanda à sa femme de venir l'y rejoindre. Les Cheraga s'opposèrent de tout leur pouvoir au départ de leur sœur et obtinrent l'appui du Sultan. El Mennebi demanda l'intervention de la légation anglaise. Si Abdelkerim ould Ba Mohammed chercha à obtenir l'appui de la légation de France. Enfin, le même Si Abdelkerim, envoyé par la cour pour s'emparer de Risouli ou pour s'entendre avec lui, alla à Tanger, rencontra El Mennebi, et les deux beaux-frères arrivèrent à une réconciliation, dans laquelle il semble que Moulay Abdelaziz a dû être sacrifié.

Si Abdelkerim ould Ba Mohammed est, en effet, aujourd'hui qaïd mechouar de Moulay Abdelhafid, et El Mennebi conserve une neutralité qui ne paraît pas bienveillante pour son ancien maître.

Quant à la fille des Cheraga, cause de toutes ces intrigues, elle a rejoint son mari à Tanger, il y a près de deux ans.

Les concubines et les esclaves.

Outre ses quatre femmes légitimes, le Sultan peut avoir un nombre illimité de concubines. Elles sont toutes esclaves, c'est-à-dire que, noires ou blanches, elles sont toutes achetées.

Toutes les esclaves ne sont pas nécessairement des concubines, mais elles peuvent toutes le devenir par un caprice du maître, souvent passager et qui ne se renouvelle pas.

Les esclaves noires provenaient autrefois des caravanes du Soudan, qui passaient par le Touat et par le Tafilelt, et venaient à Fès. A l'arrivée de ces caravanes le Sultan prélevait sur elles le droit de l'Achar, c'est-à-dire du dixième et de plus il faisait acheter les négresses qui lui convenaient.

Notre occupation du Touat, qui empêche les caravanes d'esclaves du Soudan de parvenir au Tafilelt aussi aisément qu'autrefois, a rendu ce genre de recrutement difficile ; les achats de négresses sont faits par des courtiers spéciaux dans les villes, particulièrement à Fès où il y en a un grand nombre, et on a le soin de les marier avec des nègres pour assurer la reproduction.

Il y a également des esclaves qui ne sont ni noires ni blanches, que l'on appelle *Eç Cefariat*, de couleur jaune ; elles sont très recherchées. Ce sont souvent des mulâtresses ou des quarterones, filles par conséquent de négresses et de blancs et qui ne devraient pas être esclaves. Il arrive parfois que le maître d'une négresse vend lui-même l'enfant qu'il a eu avec elle. Le manque d'état civil et la promiscuité des grandes maisons indigènes rendent malheureusement facile ce commerce contre

nature. Les *Cefariat* sont aussi assez souvent des femmes du sud, Sous, Oued Draa ou Sahara, et qui sont vendues comme esclaves quoique ne l'étant pas. Elles proviennent généralement du butin fait par une tribu sur une autre dans les continuelles luttes intestines qui déchirent ces régions. La difficulté de se procurer des esclaves du Soudan pousse naturellement les marchands d'esclaves à recourir à tous les moyens pour pouvoir continuer leurs affaires (1). On trouve également au palais quelques Abyssines, « Habachiat », qui sont très recherchées et valent beaucoup plus que les négresses du Soudan. Les esclaves blanches sont les Circassiennes, « Es Srakes », amenées de Constantinople à grand prix et non sans difficultés. L'esclavage étant officiellement aboli en Turquie, les achats ne peuvent pas se faire publiquement, et les acheteurs, une fois leurs acquisitions terminées, doivent prendre toutes les précautions pour éviter que les femmes achetées ne s'échappent ; ils n'auraient contre elles aucun recours. Leur situation d'acheteurs pour le compte du Sultan du Maroc leur facilite un peu les choses, et ils sont officieusement accrédités comme tels à Constantinople. Encore faut-il ménager les apparences pour éviter un scandale qui pourrait créer un incident. Pour déguiser les choses, le pourvoyeur chérifien épouse la matrone du petit pensionnat qu'il ramène et les pensionnaires passent pour les filles de cette femme. Mais c'est surtout au passage de la petite troupe à Alexandrie et à Marseille qu'il faut avoir avec elle les plus grands ménagements, et qu'il faut satisfaire tous ses caprices pour arriver sans encombre à la faire débarquer à Tanger. Les choses se faisaient plus aisément avant l'abolition de l'esclavage en Turquie et en Égypte. Il était alors facile de faire venir au Sultan la marchandise qui lui convenait.

Le premier achat de Circassiennes pour le compte du Sultan, depuis cette abolition, date du commencement du règne de Moulay El Hasan, en 1874.

En succédant à son père Sidi Mohammed, le Sultan manifesta l'intention de s'occuper personnellement de toutes les affaires de l'État.

Le grand-vizir Si Mousa ben Ahmed, père de Ba Ahmed, afin de distraire son souverain et d'être laissé libre de diriger les affaires de l'Empire à son profit personnel, envoya à Constantinople le Hadj El Arbi Bricha, de Tétouan, qui ramena plusieurs Circassiennes, dont l'une, Nour Ech Chems (rayon de soleil), connue sous le nom maro-

(1) La vente de la femme est d'ailleurs admise dans les mœurs marocaines. Les prostituées des villes sont souvent vendues par leurs galants aux gens des tribus de montagnes qui en font des danseuses et les revendent eux-mêmes à d'autres montagnards quand ils en sont las.

cain de Er Rekia, fut la mère de Moulay Abdelaziz, le Sultan actuel. Le Hadj El Arbi Bricha fut largement récompensé de son entremise ainsi que ses deux frères, le Hadj Mohammed et le Hadj Abdelkerim. Le Hadj El Arbi fut plusieurs fois administrateur des douanes et réalisa, dans l'exercice de ses fonctions, une fortune considérable. De plus le Sultan lui donna le terrain où se trouvait l'ancien Mellah (quartier juif) de Tétouan, où il fit bâtir un superbe palais. Le Hadj Mohammed fut nommé Nadir (administrateur) à perpétuité des biens habous de Tétouan, et le Hadj Abdelkerim, plusieurs fois amin des douanes, ambassadeur à Madrid, à Berlin, commissaire général de la section marocaine de l'Exposition universelle de Paris en 1889, fut chargé, comme délégué spécial du Sultan, de plusieurs négociations avec le corps diplomatique de Tanger, entre autres, en 1896, de celles relatives au rétablissement du droit des portes, « El Hafer », et du droit de Régie, « Ec Çaka ».

Le Hadj Abdelkerim Bricha et son frère le Hadj El Arbi, par leurs relations avec Berlin et Constantinople, furent les premiers à souhaiter pour le Maroc un appui allemand semblable à celui donné à la Turquie. Ils étaient arrivés à créer dans les classes dirigeantes un courant d'opinion turco-allemand.

On retrouvait souvent, même après la mort des trois frères Bricha, survenue il y a quelques années, des traces du sentiment ainsi créé, consistant à rêver l'indépendance du Maroc, grâce à l'appui du Sultan de Constantinople tirant lui-même sa force de la protection allemande. C'était une manière ingénue d'éviter l'humiliation d'avoir à recourir soi-même à la protection d'une nation chrétienne, quelque chose comme une protection à deux degrés. L'intervention directe de l'Allemagne dans les choses marocaines a détruit cette illusion, et la constitution que le Sultan de Constantinople vient d'octroyer à son peuple ne fera pas désirer aux dirigeants marocains de voir pénétrer chez eux l'influence turque. Quant aux populations marocaines, elles ne forment pas encore suffisamment un peuple pour apprécier les bienfaits du parlementarisme.

Des Circassiennes furent également amenées au sultan Moulay Abdelaziz. Le premier acheteur fut le Hadj Omar Et Tazi, qui fut envoyé par El Mennebi, qu'il supplanta ensuite dans les bonnes grâces du Sultan.

Plus tard, ce fut le Hadj Mohammed El Moqri, Amin Ech Chekara (administrateur de la bourse). C'était un des quatre délégués marocains à la conférence d'Algésiras. Il est aujourd'hui *Ouzir El Malia* (ministre des finances) de Moulay Abdelaziz, en remplacement de Mohammed Ech Cheikh Et Tazi, frère aîné du Hadj Omar, et dont l'in-

suffisance et la corruption étaient par trop notoires. Le Hadj Ahmed El Moqri, fils du Hadj Mohammed, revenant de son pèlerinage à la Mecque, a rapporté au Sultan plusieurs Abyssines.

Afin de recueillir le bénéfice de leur complaisance, les hauts *intermédiaires* conservent soigneusement dans leurs maisons les matrones qu'ils ont dû épouser pour pouvoir ramener sans trop de risques les femmes achetées. Ces femmes, dépaysées au palais dont elles ignorent les usages, ne sachant généralement pas l'arabe, sont prises d'ennui dans ce monde nouveau pour elles et très probablement inférieur à celui qu'elles venaient de quitter. Pour se distraire, elles demandent l'autorisation de faire venir auprès d'elles leur matrone, avec laquelle elles se comprennent, sont en communauté d'idées, et qui peut les mettre au courant des événements et des intrigues d'un pays qu'elles n'ont fait que traverser pour être enfermées aussitôt dans un palais où elles sont complètement étrangères.

Le mari de la matrone profite de cette circonstance pour charger son épouse d'occasion de messages et d'indications de nature à disposer en sa faveur le souverain par l'entremise d'une des Circassiennes ramenées par lui; il se tient ainsi au courant des intrigues de l'intérieur du palais, et des dispositions ou de l'humeur du Sultan, de façon à pouvoir diriger sa conduite en conséquence pour se maintenir en faveur et amener la chute de ses rivaux.

Seul homme au milieu de cette population de femmes, dont la plupart sont ses parentes, quelques-unes ses tantes ou ses sœurs, parmi lesquelles souvent se trouvent même sa mère ou sa grand'mère, entouré plus directement encore par ses femmes légitimes et par ses concubines, le Sultan se trouve forcément, comme tous les Musulmans, soumis dans son intérieur à bien des influences contradictoires et son autorité se trouve exposée à de rudes épreuves.

Les caprices de la favorite du moment causent de continuels gaspillages. Le Sultan refuse rarement à la femme qui a ses bonnes grâces. Pour satisfaire à sa fantaisie, il fait une note des objets qu'elle désire ; cette note est remise au *Hajib*, qui la transmet à la *Beniqat Es Sagar* (bureau des dépenses) qui fait faire l'achat demandé. Tout cela prend du temps ; et il arrive souvent que, lorsque les objets souhaités entrent au palais, la favorite a changé et que les acquisitions devenues inutiles sont reléguées dans un magasin où elles sont oubliées ; c'est ainsi qu'il y a bien des années une favorite de Moulay El Hasan ayant envie de pommes, on en chercha inutilement dans toute la ville de Fès. Quelqu'un ayant émis l'idée qu'on en trouverait certainement à Tanger, un courrier y fut envoyé à franc étrier. Malgré sa rapidité, lorsqu'il revint, le caprice du Sultan avait changé d'objet et cet objet n'aimait pas les pommes.

En résumé, placé dans sa vie publique entre les compétitions et les ambitions des personnages de sa cour, les consultations des Oulema, les revendications des chorfa et les tendances des tribus, sans parler des conseils et parfois des ultimatums de l'Europe, et dans sa vie privée entre les avis des vieilles chérifas et les désirs de ses femmes, le Sultan ne peut garder une autorité suffisante que par l'apparence d'un prestige dont il faut lui conserver toutes les marques extérieures sous peine d'en perdre le bénéfice. Le Maroc est ainsi constitué que la présence d'un Sultan apparemment fort peut seule empêcher le pays de tomber dans l'anarchie la plus complète ; la preuve de cette vérité n'est plus à faire et la reconstitution de cette force ébranlée, de façon à ce que, dans les tribus, au Makhzen et à l'intérieur même de son palais, le Sultan paraisse encore le maître incontesté et puisse utilement quelque chose, est une œuvre de temps, de patience et de volonté sans violence.

Ed. Michaux-Bellaire.

Le Cours d'apprentissage d'Indigènes d'Oran.

Les lecteurs de la *Revue du Monde musulman* ont pu se rendre compte, par les travaux qu'elle a publiés au sujet de l'enseignement des indigènes d'Algérie, des efforts que fait l'administration française en ce pays pour répandre l'instruction chez les jeunes Musulmans.

M. Paul Bernard, directeur de l'École normale d'Alger, a montré (1) de quelle façon l'école indigène, par ses programmes, prépare réellement à la vie et donne à une certaine catégorie d'individus le moyen d'évoluer, dans leur milieu, au mieux de leurs propres intérêts et de ceux de la colonie tout entière. En cela, l'école est essentiellement pratique, et, dans certaines régions, cette tendance est plus accentuée encore par l'annexion à l'école indigène de classes où est donné un enseignement manuel. Ces classes, qui portent le nom de Cours d'apprentissage, sont de trois catégories : la première donne des notions des métiers ordinaires ; il y en a actuellement trois de ce genre en Algérie; la deuxième reprend, dans les villes de quelque importance, les industries qui revêtirent autrefois un certain cachet artistique ; on en compte neuf ; enfin, dans une douzaine d'écoles de filles, on donne un enseignement ménager et l'on s'applique en même temps à des travaux de tapis et de broderie.

Dans un vaste projet qui vient d'être élaboré par les soins du Gouvernement général, l'enseignement pratique va recevoir, à partir de 1909, une extension beaucoup plus grande encore, il est même question d'accorder une importance toute particulière à l'enseignement agricole.

C'est aux institutions de la deuxième catégorie qu'appartient le Cours d'apprentissage d'Oran, dont nous allons décrire ci-après l'organisation et le fonctionnement.

Installation matérielle. — Depuis le 16 décembre 1896, date de sa création, le Cours d'apprentissage a subi bien des vicissitudes : installé d'abord en communauté avec les Cours industriels de la ville, transféré ensuite en 1900 dans un ancien et étroit asile de nuit qu'il partageait avec une société musicale, il végétait et menaçait ruine, lorsqu'en 1906, la municipalité consentit à le transporter dans un local attenant à l'École principale d'indigènes après avoir fait une dépense de 3.500 francs.

Le local actuel est un hall insuffisamment clos, où sont groupées,

(1) V. *Revue du Monde musulman*, n° 1.

sans séparation, les diverses sections du Cours; il mesure 23 mètres de façade sur 7 de profondeur.

L'absence d'une salle de classe, d'une remise pour les matières premières, d'une autre pour les objets ouvrés, d'un concierge qui serait préposé à la garde et à l'entretien du bâtiment, en font une école par trop rudimentaire. Il y a quelques mois, l'autorité académique a mis à l'étude un projet d'agrandissement ; il est permis d'espérer que, sous peu, les améliorations les plus urgentes seront un fait accompli et que le Cours sera mis ainsi dans le strict minimum des conditions nor-

Fig. 1. — Cours d'apprentissage d'Oran (façade).

males, indispensables à toute œuvre que l'on ne veut pas laisser tomber.

Parallèlement à l'installation, le matériel a laissé longtemps à désirer ; insignifiant dans les débuts, ce n'est que depuis quelques années, grâce aux subventions du Conseil général et à celles de plus en plus fortes du Gouvernement général de l'Algérie qui suit d'un œil attentif tous les progrès de l'œuvre, que l'outillage a pu être complété ; aujourd'hui il est presque suffisant pour le nombre des élèves qui fréquentent le cours; voici sa composition :

8 établis de menuiserie avec un outillage individuel et collectif ;
1 machine à découper le bois;
1 tour à bois ;
1 établi de sculpture et son outillage collectif ;
1 établi de dinanderie et le petit outillage que cette industrie comporte ;

1 machine à découper et poinçonner les métaux ;
1 petit outillage pour la sellerie indigène, la broderie sur cuir et sur étoffes ;
1 machine à piquer ;
1 petit four à fondre les métaux ;
1 petit four à cuire les menus objets de céramique;
1 presse lithographique ;
1 forge avec un soufflet et deux enclumes ;
2 machines à percer ;
1 tour à métaux ;
14 étaux d'ajusteur ;
1 étau à chaud.

Fig. 2. — Cours d'apprentissage d'Oran. (Atelier de menuiserie au premier plan.)

Programmes. — Le Cours d'apprentissage accepte des Européens en même temps que des indigènes, mais comme les premiers se destinent aux ateliers européens, ils ne reçoivent pas le même enseignement que les autres. Cette divergence de but n'est pas sans nuire à l'unité de l'école et sans causer de regrettables pertes de temps; il y a

cependant un avantage à côté de ces inconvénients, c'est que l'enfant de notre race donne l'exemple du travail à ses camarades musulmans, dont l'activité est incontestablement moins grande.

En ce qui concerne les indigènes, les idées qui ont prévalu lors de l'établissement des programmes sont les suivantes :

1° Éviter de créer une concurrence à l'élément européen.

2° Relever, parmi les anciens métiers disparus ou en décadence,

Fig. 3. — Cours d'apprentissage d'Oran. (Atelier de broderie indigène.)

ceux qui permettent d'assurer un salaire rémunérateur, en un mot, faire évoluer l'indigène dans sa propre civilisation, comme on l'a souvent proclamé en haut lieu.

Le domaine des industries indigènes est, du reste, assez vaste et présente assez de débouchés pour qu'on puisse y entraîner, pour leur bien, un certain nombre d'individus.

Après des essais divers poursuivis pendant plusieurs années, le programme susceptible d'utiliser les aptitudes du milieu et de satisfaire aux exigences de la région est le suivant :

Menuiserie;

Sculpture sur bois ;

Dinanderie (repoussage des cuivres);
Broderie sur cuivre et sur étoffes (1);
Forge et ajustage.
On se propose d'ajouter à ces matières, dès que la disposition des

Fig. 4. — Quelques élèves dinandiers du Cours d'apprentissage d'Oran.

locaux et les ressources le permettront, plusieurs autres : fonderie, chaudronnerie, moulage du stuc.

Pour chacun des métiers, un programme progressif et rationnel a été

(1) On s'étonnera peut-être de voir figurer la broderie dans un programme destiné à des garçons ; l'industrie en question est plutôt du ressort de la sellerie; du reste, il est bon de rappeler qu'en Algérie, c'est l'homme surtout qui tient l'aiguille.

établi après étude aussi approfondie que possible des techniques anciennes, et actuelles; on a pris naturellement dans les procédés de l'industrie européenne les perfectionnements qu'ils présentaient chaque fois qu'ils s'adaptaient convenablement aux industries indigènes et

Fig. 5. — Quelques spécimens de travaux de dinanderie de l'école.

qu'ils n'entraînaient qu'à de modestes dépenses ; on conviendra qu'il n'était pas inutile de bénéficier des progrès que nous procure la civilisation moderne.

Dans l'institution qui nous occupe, l'apprentissage d'un métier comprend deux périodes distinctes : la première, d'une durée moyenne d'un an, est une période d'initiation; les élèves, chacun dans leur sphère, se mettent au courant des principes fondamentaux de la profession à laquelle ils se destinent, c'est la base solide sur laquelle ils édifieront

plus tard ; dans la deuxième, les jeunes apprentis utilisent leurs connaissances à la confection d'objets de style moresque, dont la difficulté varie selon leurs forces et leurs aptitudes De temps à autre, on applique de nouveaux principes demandant une plus grande habileté ; cette période demande le temps nécessaire à la formation d'un bon ouvrier, elle peut durer trois, quatre et même cinq ans chez les meilleurs sujets.

Fig. 6. — Cours d'apprentissage d'Oran. Au premier plan, quelques élèves de la section européenne de forge et d'ajustage.

L'enseignement pratique ainsi compris est considéré comme le plus important, parce qu'il est le seul capable de procurer des moyens d'existence aux indigènes dans un temps relativement court; mais pour que les apprentis puissent fournir un travail profitable et intelligent, l'enseignement pratique est complété par des notions théoriques dans lesquelles on s'attache à leur faire découvrir le pourquoi des choses et à leur faire calculer parfaitement la valeur d'un objet ; on les habitue à suivre ponctuellement des données précises, à leur donner le goût du fini, on essaie de leur donner la sensation du beau et de les amener à concevoir eux-mêmes des formes et à les exprimer au moyen du

crayon. C'est pour répondre à ces vues que le programme théorique suivant a été établi :

Technologie de l'outillage et des matières premières ;
Etablissement de devis ;
Notions de dessin : *a*) Croquis cotés ;
— — *b*) Ornement moresque ;
— — *c*) Éléments de composition décorative.

Fig. 7. — Travaux de forge et d'ajustage exécutés en 1907-1908.

Faute de local convenable et de personnel, ces dernières notions n'ont été données jusqu'ici que d'une façon occasionnelle et par suite imparfaite ; mais lorsque l'institution sera mise dans des conditions plus favorables, les élèves recevront, pendant une heure par jour, cet enseignement d'une manière très suivie.

Personnel. — Le Cours d'apprentissage d'Oran est placé sous la direction et la surveillance administrative du directeur de l'École principale d'indigènes à laquelle il est annexé, mais la direction effective des travaux est confiée à un instituteur appartenant aux cadres de l'Enseignement des indigènes, en qui l'administration avait supposé des dispositions spéciales.

Fig. 8. — Travaux de forge et d'ajustage exécutés en 1907-1908.

Ce maître, muni du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures, est également breveté d'arabe et de kabyle; il peut donc facilement enquêter dans le monde indigène ; il a fait en outre des études particulières sur l'art arabe dans les monuments de Tlemcen ; il s'est initié à la technique des métiers algériens et a été chargé, en 1907, par le Gouvernement général de l'Algérie, d'une mission pour l'étude des monuments musul-

mans d'Andalousie ; on vient de lui en confier une nouvelle pour l'étude de la technique des industries indigènes en Tunisie.

Avec les données que ce maître a pu recueillir, et suivant la voie préconisée par M. le Gouverneur général, il a organisé, d'accord avec le directeur de l'école indigène et avec l'approbation de l'autorité académique, l'enseignement tel qu'on l'a vu plus haut. Personnellement, il dirige les expériences et établit les croquis des objets à exécuter dans les diverses sections; il s'occupe lui-même du travail de la dinanderie et de la sculpture moresques, et, pour le seconder, il a sous sa direction :

1° Un maître ouvrier européen, pour la forge et l'ajustage, rétribué au taux annuel de 1.200 francs pour 6 heures d'enseignement journalier, depuis le 1er janvier 1908 ;

2° Un maître ouvrier européen, pour la menuiserie, jouissant du même salaire pour le même temps, depuis le 1er juillet 1907 ;

3° Un maître ouvrier indigène, pour la sellerie arabe et la broderie sur cuir et sur étoffes, recevant 600 francs par an pour 2 heures de travail chaque jour, depuis le 1er octobre 1904.

(Précédemment, les deux premiers maîtres ne recevaient qu'une indemnité annuelle de 600 francs pour 9 heures d'enseignement hebdomadaire, divisées en 3 séances de 3 heures).

En dehors de ces maîtres professionnels, il existe un Comité de patronage et de perfectionnement du Cours d'apprentissage — fondé d'après les instructions de M. le recteur de l'Académie d'Alger — qui compte 12 membres, savoir :

MM.

Grand, inspecteur d'Académie à Oran, président;
Guionie, inspecteur primaire ;
Sayous, directeur de l'École arabe-française ;
Colombani, maire d'Oran;
Ali Mahieddine, délégué financier, membre du conseil supérieur de l'Algérie ;
Stambouli, conseiller municipal ;
Ex-commandant Garlandier, ingénieur-architecte ;
Chalumeau, directeur des travaux communaux de la ville d'Oran ;
Bartholomé, directeur des tramways électriques d'Oran;
Chambon, entrepreneur de menuiserie ;
Gamard, constructeur mécanicien de la marine;
Ricard, directeur du Cours d'apprentissage.

Par sa composition, le Comité donne les indications les plus pré-

cieuses et rend les services les plus utiles tant au point de vue administratif qu'au point de vue industriel; il aide au placement avantageux des apprentis sortants, étudie les moyens de procurer à l'école un lendemain digne des efforts faits pendant ces dernières années, et s'occupe de trouver des débouchés rémunérateurs à la nouvelle main-d'œuvre indigène qui est en voie de formation.

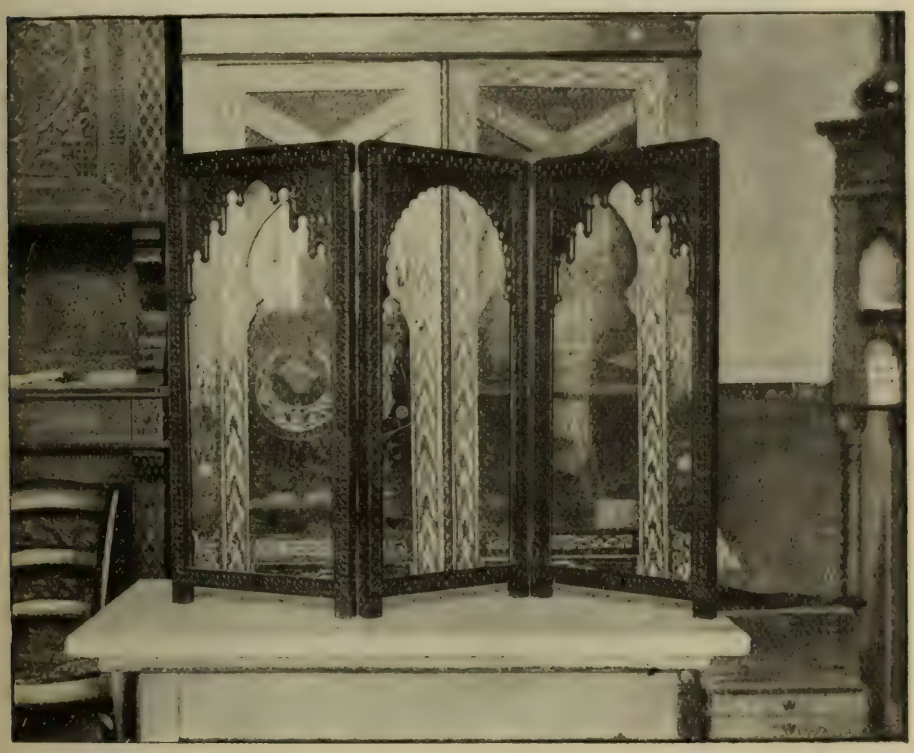

Fig. 9. — Paravent en bois sculpté.

Recrutement. — Pendant de longues années, le recrutement fut une question très difficile à résoudre ; personne n'ignore que l'indigène en général est peu enclin aux métiers manuels (1), qu'il manque de persé-

(1) Il manifeste même, dans beaucoup de régions, un certain mépris pour quelques professions, telles que celles du forgeron et du bijoutier.

Cependant, dans ses proverbes et ses citations, il en est qui l'invitent au travail, exemples :

الخدمة شريفة اذا ما غنت تستر — Le travail est noble ; s'il n'enrichit pas, il met à l'abri (du besoin) :

واذاما سترت تنهي على المنكر — S'il ne met pas à l'abri, il empêche de faire le mal.

vérance et de continuité dans l'effort, que la prévoyance est une de ses moindres qualités : demain, dit-il, *Rebbi idjib* — Dieu pourvoira — de sorte que son unique préoccupation est de faire face aux besoins du moment.

Fig. 10. — Table de style moresque exécutée par la section de menuiserie et de sculpture.

قالوا صبي يا النو على اللي ما خلا لد يا باه صنعة	On dit : « Tombe, ô pluie, sur celui auquel le père n'a pas laissé de métier. (Celui qui n'a pas de métier est obligé de rester dehors exposé à la pluie).
يبقى مال الجدين وتبقى صنعة اليدين	Le bien (que nous laissent) les parents est périssable, le travail des mains reste.
حرفة بن ادم هي كنزه	La profession de l'homme est son trésor.
احركوا ترزقوا	Remuez-vous, vous serez enrichis.
ان الله يحب العبد المخزف ويبغض العبد البطال	Certes Dieu aime l'homme qui exerce un métier et il déteste le paresseux.

L'influence du climat n'est peut-être pas étrangère à de telles dispositions d'esprit; cependant, au contact de l'actif élément européen, l'indigène se rend compte que le travail n'a rien d'avilissant, mais qu'au contraire il ennoblit celui qui s'y adonne ; on constate même de nos jours que les Arabes, surmontant leur répugnance native, cherchent des occupations capables de leur donner le moyen de satisfaire à des besoins qui se raffinent et se multiplient.

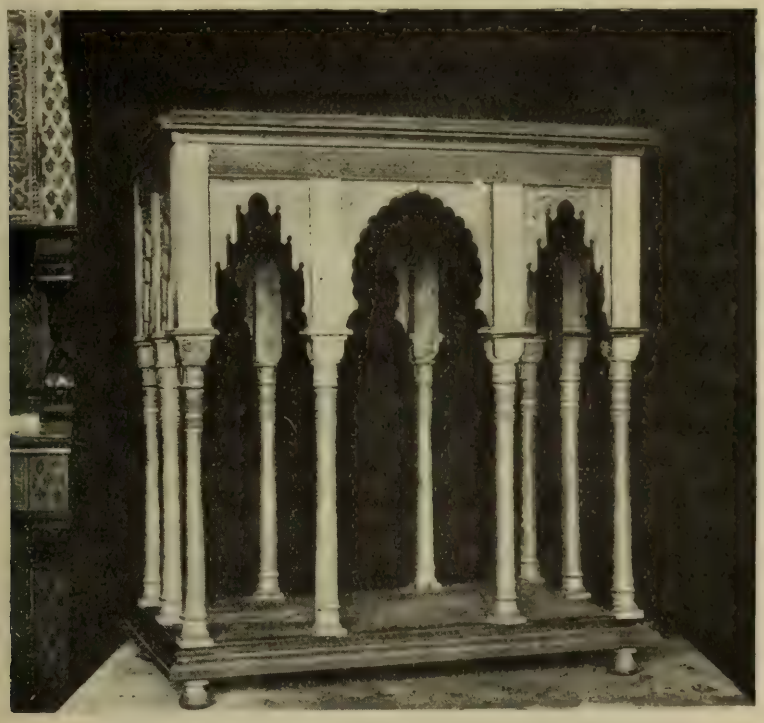

Fig. 11. — Table de style moresque exécutée par la section de menuiserie et de sculpture.

Il en est encore qui, comprenant mal leur rôle de pères de famille, comptent sur leurs enfants pour rapporter de quoi « faire bouillir la marmite » : chaque matin, à la première heure, l'observateur peut voir descendre du village nègre, munis de boîtes à cirer ou de paniers au dos, des groupes de jeunes indigènes se dirigeant vers le centre de la ville, dans les rues mouvementées, sur les places ou les marchés, offrant aux ménagères de porter, moyennant quelques sous, leurs emplettes à domicile, ou de cirer les chaussures des voyageurs et citadins; durant tout le jour, de nombreux « yaouleds » s'occupent à la vente des journaux de la métropole et de la colonie; le port offre, même aux

jeunes, des moyens d'existence ; que de fois n'avons-nous pas vu des débarquements complets de petits colis exécutés par des enfants !

Les indigènes ne sont pas sans comprendre tout l'aléa d'une telle situation ; souvent on a vu des parents amener, sous l'influence d'une bonne résolution, leurs fils au cours d'apprentissage, mais les retirer dès que la gêne se faisait sentir, pour les envoyer à nouveau dans la rue, de laquelle se dégagent, hélas, les ferments moraux les plus funestes.

Les élèves sortant de l'école indigène munis du certificat d'études primaires seraient une excellente source de recrutement pour l'institution ; mais ceux-là croiraient déchoir en se consacrant à l'apprentissage d'un métier manuel ; ils préfèrent se placer comme « chaouchs » chez des hommes d'affaires de la ville, des commerçants ou des avocats ; on peut par là-même se rendre compte de la raison pour laquelle le niveau intellectuel des apprentis de l'école n'est pas bien élevé.

Le grand mal est qu'un métier, pour faire vivre son homme, demande un long et sérieux apprentissage, et qu'il est improductif pendant une période de temps assez longue ; il a donc fallu rechercher les moyens d'obvier à d'aussi graves inconvénients. Lorsque le Cours eut des jeunes gens qui firent preuve de sérieuses dispositions, ils furent signalés au Gouvernement général comme étant dignes d'intérêt tant au point de vue pécuniaire qu'au point de vue du mérite ; l'autorité supérieure, désireuse d'encourager les bonnes volontés et les aptitudes, accorda aux meilleurs élèves des subsides annuels de 100 francs ; il y en a aujourd'hui 10 qui bénéficient de cette mesure. C'est, en somme, une bourse d'encouragement au travail. Ainsi, chaque soir, l'enfant pouvait rapporter à sa famille la maigre « pièce » exigée par les parents qui n'en demandaient pas davantage, l'élève revenait assidûment au cours, où les maîtres, redoutant de le voir sortir trop tôt, s'employaient à lui apprendre, le plus rapidement possible, les éléments de son métier ; ce n'est que de la sorte qu'un noyau de bons élèves a pu être constitué.

Aujourd'hui, l'apprentissage se fait d'une façon normale et progressive : les plus anciens exécutent, sous la direction et avec les soins des maîtres, des travaux assez originaux et assez finis pour être appréciés par un nombreux public ; les objets se vendent, l'institution en retient le prix de la matière première, mais en répartit les bénéfices entre les jeunes gens au prorata de leur habileté et de leur savoir-faire. Ces petites sommes, s'ajoutant pour quelques-uns aux subsides en question, sont mieux que les raisonnements les plus persuasifs, le plus sûr et le plus puissant moyen d'amener les indigènes au travail.

Depuis que le cours est entré dans cette voie, le recrutement est devenu moins pénible, les places sont toutes occupées, et l'assiduité, qui fut déplorable, est relativement bonne. Le tableau suivant, extrait du

Fig. 12 et 13. — Écrans de style moresque confectionnés par les sections indigènes de menuiserie et de sculpture.

registre d'appel journalier de l'année scolaire 1907-1908, mois de mai, donnera une idée de la fréquentation et de l'assiduité.

Sections.	Nombre d'élèves.	Indigènes.	Européens.	Assidus.
Menuiserie . .	8	6	2	8
Sculpture . . .	3	3	»	2
Dinanderie . .	5	5	»	4
Broderie . . .	8	8	»	6
Forge et ajustage.	13	»	13	12
Totaux. .	37	22	15	32

Fig. 14. — Bibliothèque moresque exécutée par les sections indigènes de menuiserie et de sculpture du Cours d'apprentissage (1907-1908).

Lorsque, dans quelques années, les élèves sortiront du cours d'apprentissage, ouvriers accomplis, trouvant dans le travail une existence aisée,

avec la satisfaction intense que procurent les journées bien remplies, alors qu'ils se sentiront véritablement hommes, capables de créer à leur tour une famille qu'ils feront vivre et prospérer, à ce moment, un pas énorme sera franchi : l'exemple vivant sera pour les générations pro-

Fig. 15. — Encoignure moresque exécutée par les sections indigènes de menuiserie et de sculpture du Cours d'apprentissage (1907-1908).

chaines une lumière éclatante qui viendra frapper tous les yeux ; les cours d'apprentissage se rempliront sans aucune difficulté, les subsides actuels ne seront plus nécessaires, car les indigènes sauront d'une façon définitive où l'on veut conduire leurs enfants ; la France aura apporté en ce pays une véritable source de richesse et de prospérité.

Ressources. — Dans une école où l'on s'occupe de rénover des industries dont la technique est restée parfois fort obscure, on doit se

livrer à des expériences qui ne sont pas sans entraîner des frais de quelque importance ; quand, par surcroît, on doit faire un apprentissage sérieux, il faut, comme on le dit vulgairement, pouvoir « gâcher »

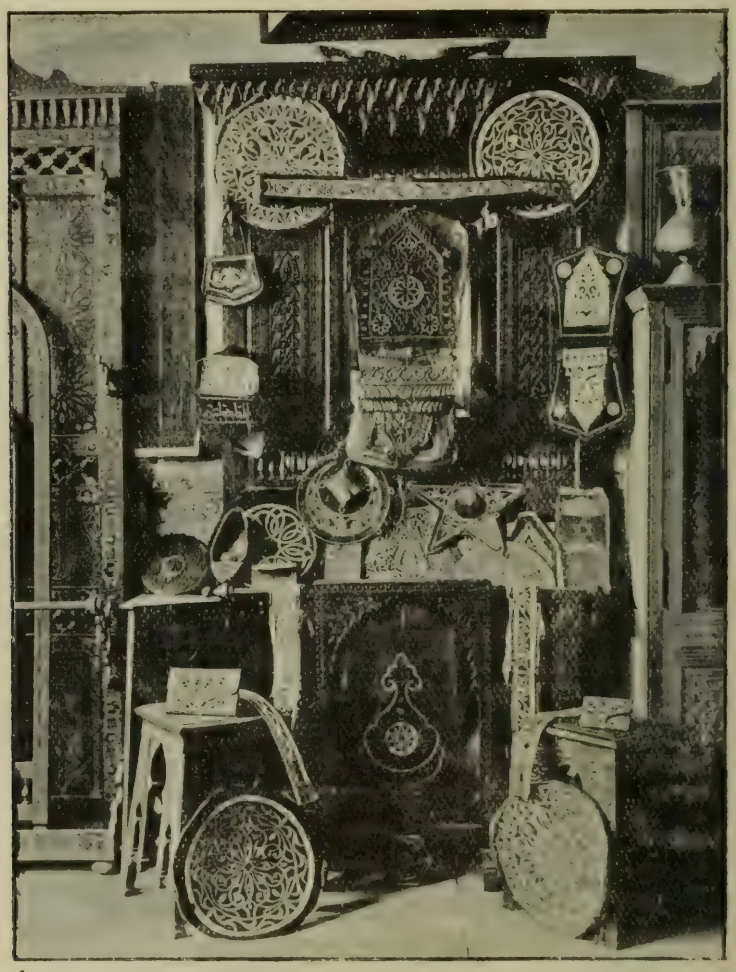

Fig. 16. — Travaux divers sur cuir et sur étoffes exécutés par les élèves de la section indigène de broderie (1907-1908).

des matières premières et user de l'outillage sans autre but immédiat que celui de donner des notions précises qui ne pourront produire leur effet véritablement utile que plus tard. Pour cela, il faut des ressources, et celles-ci, trop maigres pendant trop longtemps, furent la principale cause de la marche si lente de l'institution. En 1905 encore, elles ne s'élevaient qu'à un total de 1.200 francs par an ! Ce fut peut-être un bien pour l'œuvre, qui s'habitua à une économie étroite et rigoureuse. En

1908, les pouvoirs publics ont été plus généreux et les subventions accordées atteignent la somme de 2.300 francs se répartissant ainsi :

1.500 francs du Gouvernement général de l'Algérie ;
600 francs du Conseil général du département d'Oran ;
200 francs de la ville d'Oran.

Ces fonds, presque suffisants aujourd'hui, sont employés à l'achat de matières premières (bois, fer, cuivre, cuir, étoffes, fils d'or, d'argent et de soie) et d'outillage, qui se complète d'année en année. L'emploi en est établi en séance du comité de patronage.

Résultats actuels et avenir. — On a vu que le Cours d'apprentissage, créé depuis 12 ans, a eu des débuts extrêmement pénibles, dus à une mauvaise installation, à un outillage trop restreint, au manque de professeurs techniques et à la pauvreté des ressources. Depuis quelques années seulement que des améliorations sérieuses ont été apportées, les résultats ne se sont pas fait attendre.

Une fois en possession des premiers principes, les élèves ont pu, dans chacun des corps de métier, exécuter des travaux qui commencent à devenir satisfaisants, si l'on en croit d'une part les autorités compétentes qui ont eu le devoir de les juger, d'autre part la grande majorité d'un public choisi qui aime à visiter l'école.

Dans le courant de l'année scolaire 1907-1908, les apprentis menuisiers ont construit et perfectionné un certain nombre de métiers à tisser les tapis à l'usage des écoles professionnelles de filles indigènes ; ils ont exécuté une table ordinaire, une encoignure, une bibliothèque, des sellettes de divers modèles, de petites tables de salon, des écrans et paravents, travaux dont la plupart ont été ornés à la manière moresque par des apprentis sculpteurs ; les dinandiers ont confectionné des plateaux de cuivre de toutes formes et de toutes dimensions, ils ont également fait quelques vases métalliques ; les brodeurs ont façonné des djebiras ou sacoches arabes, des portemonnaies, des porte-cartes, des ceintures et chéchias pour femmes indigènes, une petite selle arabe. Les ajusteurs ont fabriqué toute la ferronnerie des métiers à tisser et ont travaillé à une série d'exercices gradués : règles en fer, équerres, assemblages divers, compas, tocs, étaux, filières, etc. Tous enfin ont réparé l'outillage chaque fois que l'utilité s'en est fait sentir.

Tel est le résultat au point de vue du travail proprement dit ; il prouve que les indigènes, bien dirigés et convenablement entraînés, ne sont pas aussi réfractaires au progrès que d'aucuns ont voulu le prétendre jusqu'ici. Si l'on fait une enquête sur les anciens élèves musulmans sortis de l'école, on constatera par exemple que, parmi ceux

qui ont quitté le cours en juillet 1907, il en est 5 qui vivent de leur métier (2 brodeurs, 1 menuisier, 2 employés à la compagnie du gaz de la ville).

On l'a déjà remarqué, la préoccupation dominante du Cours d'apprentissage d'Oran est de faire revivre, au profit immédiat des Musulmans, leurs anciens arts indigènes ; mais ceux-ci n'ayant plus, pour ainsi dire, d'artisans dans le pays, les apprentis ne peuvent songer à aller offrir leurs services dans les ateliers spéciaux qui leur conviennent ; ils vont donc être livrés à leur propre initiative. Si l'institution leur a fourni de nombreuses données, elle n'a pas encore pu les transformer à un tel point qu'ils puissent évoluer absolument seuls dans l'existence ; pour atteindre cet idéal, il faudra attendre plusieurs années encore ; le voudraient-ils eux-mêmes, qu'ils rencontreraient des difficultés insurmontables : les ressources leur manquent totalement ; ils sont comme leurs parents dans un état voisin de la misère. En attendant, on pourrait leur procurer les moyens de s'organiser, tout en leur apportant de précieuses indications, soit pour l'achat des matières premières et de l'outillage, soit pour le placement de leurs produits. Il serait imprudent de rêver une installation grandiose, mais si l'on sait se borner à de modestes débuts, l'organisation projetée aura plus de chances de succès. Au cours des prochaines réunions, les membres du Comité de patronage présenteront des projets dans cet ordre d'idées ; nul doute que l'assemblée, qui tient à résoudre cet intéressant problème, ne parvienne à se mettre d'accord sur un projet simple, pratique et peu coûteux.

Telle est l'œuvre qui s'efforce d'amener à l'exercice d'un métier manuel un certain nombre de jeunes indigènes de la ville d'Oran. L'école proprement dite, qui élève et libère l'esprit, a besoin d'être complétée par l'atelier, qui peut procurer un nouveau champ d'expérience à l'activité humaine. Les institutions de ce genre, ébauchées dans d'autres centres où elles donneront des résultats non moins satisfaisants, à la condition qu'elles s'inspirent des besoins des régions où elles ont été créées et des aptitudes de leurs populations, contribueront, sans risquer de les déraciner de leur milieu, au relèvement matériel et moral d'individus qui, par le travail, se créeront une place honorable dans la société.

RICARD.

La Politique de l'Espagne en Afrique (1).

« Ce livre n'est pas un livre de circonstance ; les présentes pages ne sont pas une tentative d'exploitation de ce que nous appelons maintenant l'actualité. Ce livre a vécu avec moi de longues années, ses pages représentent une partie de mon existence, et s'il ne paraît que maintenant, c'est qu'il n'a pu paraître plus tôt. »

C'est par ces lignes que commence l'ouvrage de M. Gonzalo de Reparaz. L'idée qui le domine et que l'auteur exposait dans un grand périodique espagnol au lendemain de la désastreuse guerre avec les États-Unis, est la suivante: l'Espagne, avec sa politique américaine qui lui a valu de si cuisants déboires, a manqué à sa mission historique, mission qu'au seizième siècle Francisco de Herrera rappelait à Philippe II et qui se résume en deux mots : unité nationale, à l'intérieur; expansion africaine, à l'extérieur. Cette mission, il est temps de s'en souvenir. Sans doute l'Espagne, qui, en trente ans, a sacrifié en pure perte, aux Antilles, 300.000 hommes et plusieurs millions de pesetas, ne se trouvait pas, en 1898, dans d'aussi bonnes conditions qu'au seizième siècle; ses moyens d'action étaient moins puissants ; n'importe, elle devait se tourner, de nouveau, vers l'Afrique. La liquidation de l'Empire marocain pouvait devenir nécessaire au premier jour ; si l'Espagne n'était pas alors prête à sauvegarder ses intérêts, elle perdait tout espoir d'un avenir plus prospère. Or la nation qui ne remplit pas sa mission historique s'atrophie et meurt.

***

Cette préface est suivie d'une introduction consacrée à la tradition coloniale de l'Espagne. Nous ne pouvons, ici, analyser ces pages, qui sont étrangères à notre domaine ; nous en signalerons du moins à nos lecteurs l'intérêt, très réel.

Un premier livre est consacré, après l'introduction, aux questions géographiques. C'est un bon résumé de la géographie du Maroc, insistant sur les questions politiques et plus encore sur les questions économiques, afin de montrer quels intérêts peut avoir l'Espagne au Maroc. Page 45, l'auteur fait ressortir la grande analogie que présentent, physiquement, les deux États.

(1) Gonzalo de Reparaz, *Politica de España en Africa*. Barcelona, Imprénta Barcelonesa, 1907, pet. in-8, 467 p. Prix : 5 pesetas.

Le second livre parle des antécédents de la question marocaine, ou, pour mieux dire, de la question des pays barbaresques, qui est, nous dit l'auteur dès le début, essentiellement maritime, l'Afrique du Nord étant tout indiquée pour servir de base d'action à une grande marine et ne pouvant être guère abordée autrement que par mer. Délivrés de la domination musulmane, les Espagnols voulurent attaquer, dans leur propre pays, leurs anciens maîtres. Le moment était propice : les dernières dynasties berbères venaient de disparaître, le Maghreb était en pleine anarchie, et ses populations trop divisées pour résister avec quelque chance de succès. « Cisneros, prêtre, croyant, homme d'État et soldat », dans lequel s'incarne l'Espagne d'alors, fut l'âme de la nouvelle croisade, politique autant que religieuse, et dont les débuts furent brillants. Melilla, Oran, Bougie, devinrent des colonies de l'Espagne; les souverains de Tlemcen et de Tunis se placèrent sous son protectorat; mais le désastre de Don Garcia de Tolède vint porter un coup mortel à sa domination.

Plus ancienne, car elle commença en 1415, avec la prise de Ceuta, l'action portugaise en Afrique fut plus raisonnée, plus méthodique, plus active aussi; mais la conquête des Canaries par les Espagnols vint bientôt menacer son expansion. Un accord intervint entre les deux puissances, qui eurent chacune leur zone de pénétration; mais les expéditions d'Amérique et les guerres d'Italie détournèrent l'Espagne de l'Afrique. Elle aurait pu, au commencement du dix-septième siècle, la paix faite avec ses voisins, reprendre ses anciens projets; elle ne le fit pas. Se confiant, à la manière des mystiques d'alors, à la protection divine, elle ne sut pas imiter l'œuvre des Sully et des Colbert; aussi les Maures, pendant tout le dix-septième siècle, battirent-ils en brèche l'Espagne, qui perdit, avec son influence, une partie de ses possessions.

Un fait curieux marque la fin de ce siècle; il inaugure ce que M. Gonzalo de Reparaz appelle la période « autrichienne » de la politique espagnole en Afrique. En 1698, des protestants français, chassés de leur pays par la révocation de l'édit de Nantes, songèrent à se créer une nouvelle patrie en Afrique, à l'exemple de ceux de leurs coreligionnaires qui étaient allés se fixer en Amérique. Ils firent proposer au roi d'Espagne, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Londres, le marquis de Canales, d'aller conquérir pour lui un point de la côte d'Afrique où ils s'établiraient, avec leurs familles. Le projet fut sérieusement discuté. Une commission fut chargée de l'examiner; parmi les réponses faites à ce sujet on doit citer celle du confesseur du roi, le P. Troilan Diaz, qui, avec une hardiesse rare pour l'époque et, en même temps, avec une remarquable habileté, déclara ne voir que des avantages, pour la patrie et même

pour la religion, dans l'expédition projetée. Tous les détails en furent discutés: le débarquement devait se faire entre le cap Espartel et le cap Nona; on évaluait les dépenses à 15.000 doublons. Mais le projet ne put aboutir.

Le dix-septième siècle, pendant lequel Moulay Ismâ'il sollicita l'alliance de Louis XIV, fut une époque de recul pour l'Espagne en Afrique. Il fallut, pour stimuler son activité, que la perte de Gibraltar fit de la question marocaine une question européenne. Ceuta et Oran furent occupées.

Avec Charles III, la politique des intérêts économiques triomphe. On songea à abandonner les Présides en échange de certains avantages commerciaux; plus tard, l'Espagne revint à des projets de conquête : prise d'Alger, révolution au Maroc pour laquelle on a recours au voyageur Badia; mais toute une série de désastres va fondre sur l'Espagne. La défaite de Trafalgar, l'invasion française, le soulèvement des colonies d'Amérique, ne permettront pas de donner suite à ces projets.

M. Gonzalo de Reparaz fait l'histoire de la conquête de l'Algérie par les Français; il critique l'œuvre de la France en Afrique, où elle a introduit un régime moins libéral que celui appliqué par les Espagnols en Amérique. En Algérie, dit-il, le problème espagnol se pose toujours. Nos compatriotes y sont 160.000, formant une partie appréciable de la population totale et un des éléments prépondérants de la population européenne. Ils y exercent les métiers les plus divers; sobres, actifs, ils supportent aisément le climat. Mais ils ne redeviendront plus les maîtres de la Berbérie: ils ont laissé échapper des occasions qui ne se représenteront pas.

L'Afrique du Nord était, pour l'Espagne, un domaine d'expansion tout désigné ; la frontière espagnole ne se borne pas aux Pyrénées, mais se prolonge sur 1.500 kilomètres de côtes africaines. Là où l'Espagne aurait pu dominer, la France a pris sa place; elle en retirera des avantages incalculables au point de vue moral, politique, économique ou militaire. Et maintenant l'Algérie est devenue une puissance commerciale avec laquelle l'Espagne est obligée de compter.

La révolution espagnole, qui se prolongea pendant trois quarts de siècle (1808-1875) et pour laquelle M. Gonzalo de Reparaz se montre particulièrement dur, commit, à son avis, une faute capitale : après la perte de l'Amérique, elle ne prit pas l'Afrique pour objet de sa politique. Les agissements de l'Angleterre, il est vrai, entravaient son action au Maroc; l'expédition de 1859, entreprise pour châtier les Andjeras, et qui aurait pu donner des résultats si considérables, ne valut à l'Espagne qu'une indemnité de 100 millions payable à long terme : elle en

avait dépensé 500 et sacrifié 20.000 hommes. Seul, le haut commandement, qui fit au Maroc une ample moisson de grades et de titres nobiliaires, en profita. L'année suivante, il fut question de céder le Peñon de Velez en échange de Tétouan ou de certains avantages en faveur de Ceuta. L'Amérique s'efforçait de donner des illusions à l'Espagne, qui, jusqu'au payement complet de l'indemnité de guerre. exerçait au Maroc certains droits dont elle ne sut pas tirer le parti désirable. Quand la révolution de 1868 survint, elle était sur le point d'abandonner ses possessions africaines, dont les aventures du Mexique et de Saint-Domingue détournaient son attention.

A la Restauration, la question coloniale se posa de nouveau; mais on ne voulut pas en faire une question africaine. Les Antilles et aussi l'Insulinde, dans laquelle on rêvait d'étendre la puissance espagnole, projet vivement combattu par Canovas del Castillo, étaient les seules préoccupations d'alors. Un peu plus tard cependant, il fut question d'occuper Santa Cruz de Mar Pequena; les négociations entre l'Espagne et le Maroc, après avoir traîné en longueur, aboutirent à la Conférence de Madrid de 1880. Celle-ci, de l'avis de l'auteur, fut très défavorable à l'Espagne. La France, appuyée alors par l'Allemagne, recueillit tous les bénéfices de la convention. L'influence espagnole ne fit aucun progrès au Maroc; quand le Sultan voulut des instructeurs pour son armée, il prit des Français et des Anglais, et non des Espagnols.

Il était cependant temps d'ouvrir les yeux. Le percement de l'isthme de Suez avait singulièrement accru l'importance de la Méditerranée : la France, l'Angleterre, l'Italie y étendaient leur action; seule, l'Espagne, qui avait tant d'intérêts vitaux en jeu dans les nouveaux problèmes qui se posaient, ne songeait pas à agir.

La France continue son œuvre de pénétration au Maroc ; son représentant à Tanger, M. Ordega, un habile diplomate, fait conférer la qualité de protégé français au chérif d'Ouezzan. Les rapports entre la France et l'Espagne restent longtemps froids, à la suite d'événements parmi lesquels il faut citer l'accueil fait à Alphonse XII au moment où, revenant d'Allemagne, il traverse Paris.

Arrive l'année 1887 ; pour la première fois depuis bien des années, l'Espagne paraît disposée à agir au Maroc d'une façon énergique. La nouvelle s'étant répandue que le sultan Moulay Hasan était gravement malade, un nombre considérable de troupes furent concentrées à Algésiras pour renforcer, disait-on, la garnison de cette place, ainsi que celle de Ceuta.

Cette démonstration défraya, un certain temps, toute la presse européenne. Les journaux allemands engageaient vivement l'Espagne à exercer ses droits au Maroc ; les Anglais se montraient non moins sympa-

thiques à son action ; les organes de la presse italienne inspirés par M. Crispi proclamaient la légitimité de celle-ci. La presse française avait d'abord vu d'un mauvais œil les projets de l'Espagne ; des complications dans la politique extérieure la firent, peu après, changer de langage.

Mais rien ne suivit les mouvements de troupes qui avaient attiré l'attention de l'Europe. L'Espagne avait été agitée par de vifs mouvements populaires, contre la France en 1883, contre l'Allemagne, à l'occasion des îles Carolines, en 1885 ; au fond, elle ne se souciait pas de courir de nouvelles aventures, et toute la politique de ses dirigeants d'alors se résumait en ces mots : Vivre en paix.

***

Voici un autre chapitre fort intéressant. Il est consacré à l'africanisme espagnol, dont M. Gonzalo de Reparaz dénonce le caractère purement théorique, « académique », pour nous servir de son expression.

Seules de toutes les grandes nations européennes, l'Espagne n'a, pour ainsi dire, pas pris part aux travaux d'exploration et de colonisation de l'Afrique qui ont marqué le dix-neuvième siècle. La Russie elle-même, si éloignée cependant, n'a pas voulu rester étrangère à ce grand mouvement d'expansion maritime et coloniale.

On pourra objecter que la période la plus féconde d'exploration de l'Afrique a coïncidé avec « l'anarchie espagnole de 1868 à 1874 » ; quoi qu'il en soit, les résultats de cette abstention ont été déplorables. Les grandes puissances africaines sont aujourd'hui la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal ; l'Espagne n'a fait que conserver, sans les étendre, ses quelques colonies séculaires. Les efforts tentés pour la faire sortir de sa torpeur ont donné des résultats presque nuls.

Une Société de géographie — ce fut là la première tentative — avait été fondée, il y a plus de trente ans, par quelques hommes en vue. Au commencement, tout allait bien. La notoriété dont jouissaient les promoteurs, l'appui du gouvernement, celui de l'Académie royale d'histoire, enfin le nombre des adhérents — 700 environ — faisaient bien augurer du nouveau groupement. Tout cela ne dura guère. La plupart des membres se retirèrent bientôt et, sans l'appui de l'Académie, la Société n'aurait pu trouver de local pour ses séances, les ressources pécuniaires lui faisant défaut. Et le gouvernement, à son tour, cessa de s'intéresser à ses travaux.

Ne pouvant faire de la géographie « vivante, dynamique », la Société se réfugia dans l'érudition et publia d'estimables travaux. Malheureu-

sement, le public ne tint pas compte de ses efforts. Les conférences qu'elle organisait, bien que toujours intéressantes et, de plus, gratuites, n'étaient guère suivies.

Vers 1880, toutefois, on se préoccupa d'explorer l'Afrique. Gatell, qui connaissait admirablement le Maroc, fut chargé d'une mission dans ce pays ; malheureusement, une maladie l'enleva au moment où il allait partir. Mais le *Blasco de Garay* fut envoyé sur les côtes marocaines, pour reconnaître Santa Cruz de Mar Pequeña et en prendre possession, et le marquis de Urquijo fit les frais d'une expédition en Abyssinie, dirigée par M. Abargues de Sostén.

En 1882, quelques personnes s'intéressant aux études géographiques, dont l'auteur de ce livre, prirent l'initiative d'un congrès espagnol de géographie coloniale et commerciale ; M. Canovas del Castillo devint président de la commission d'organisation, et le congrès se tint l'année suivante.

Les organisateurs avaient de vastes projets d'action : création d'une bibliothèque, d'un office public de renseignements, envoi de missions, etc. Plus de cinquante groupements scientifiques ou économiques répondirent à leur appel ; mais, malgré tous leurs efforts, ils ne purent agir sur l'opinion publique d'une manière efficace. Cependant, leurs peines ne furent pas perdues. Quand le congrès se sépara, il laissa un groupement solidement constitué pour continuer son œuvre : la Société espagnole des Africanistes et des Colonisateurs, qui avait pour président M. Gabriel Rodriguez et, pour secrétaire, l'auteur lui-même, M. Gonzalo de Reparaz.

La Société se mit courageusement à l'œuvre. Elle voulut d'abord envoyer une expédition au Sahara et dans l'Afrique occidentale, sous la direction de M. Iradier. Les sommes nécessaires furent réunies, non sans peine. Mais la fatalité, qui semblait poursuivre l'Espagne dans sa politique d'expansion, se fit sentir de nouveau.

Quand la mission partit, le docteur Nachtigall venait de prendre possession, au nom de l'Allemagne, du Cameron, dont l'occupation était le but essentiel de l'expédition projetée et qui, plus vaste et aussi riche que les colonies d'outre-mer perdues depuis par l'Espagne, aurait ouvert un champ immense à son activité. L'Angleterre et la France se hâtèrent d'occuper, à leur tour, les territoires voisins encore disponibles. L'expédition, au point de vue scientifique, donna d'excellents résultats ; mais, pour ne pas avoir agi deux mois plus tôt, l'Espagne perdit un vaste empire colonial. Elle dut se contenter d'établir sa domination sur les côtes du Sahara, que convoitait l'Angleterre. et dont la possession assurait la sécurité de l'archipel des Canaries.

L'attitude de la France en Afrique, à cette époque (1886), inquiétait

vivement l'Espagne. Il était question d'une revision de la frontière algérienne-marocaine ; les progrès français en Guinée et au Sahara étaient une menace directe, disait-on, pour les intérêts espagnols. Aussi, les Africanistes réclamèrent-ils énergiquement le maintien de l'intégrité territoriale du Maroc; il ne fallait ni une conquête française plus ou moins effective, ni la création d'un nouveau Gibraltar par la main-mise des Anglais sur Tanger. Le Maroc et l'Espagne avaient bien des intérêts communs ; celle-ci devait développer ses colonies africaines et poussa activement, au Maroc, son œuvre de pénétration pacifique. Plutôt la guerre avec la France, disait-on, que l'établissement de sa domination au Maroc.

L'opinion publique, enfin, comprenait que l'avenir de l'Espagne dépendait de son action extérieure, de ces voyages, de ces explorations, de ces entreprises coloniales décidés sur le tard. C'est ce que dit, avec beaucoup d'éloquence, M. Canovas del Castillo, à un banquet offert par les Africanistes, le 24 mai 1886, aux explorateurs dont nous avons parlé.

***

Tant de bonnes volontés et de patriotisme ne purent empêcher la catastrophe où sombra, avec la puissance militaire et maritime de l'Espagne, sa politique coloniale. Ses rapports avaient été fort tendus avec la France et l'Angleterre, à propos du Maroc, malgré tout son esprit de conciliation. Vint alors l'expédition de Melilla, qui eut pour but de châtier les Rifains exaspérés par la construction du fort de Sidi Ouedras, qu'ils considéraient comme une offense pour le tombeau d'un de leurs saints. Cette expédition souleva, dans toute l'Espagne, un enthousiasme guerrier indescriptible ; mais la mobilisation des troupes fut chose lamentable, et montra à quel point l'armée espagnole était désorganisée. L'intervention française vint, du reste, à point pour empêcher une guerre avec le Maroc.

Là-dessus arriva la fatale guerre avec les États-Unis. On en connaît les résultats désastreux, et M. Gonzalo de Reparaz ne les dissimule pas. Certains auraient pu dire, alors, *Finis Hispaniæ* ; mais la conclusion de son livre montre qu'il ne partage pas leur opinion.

***

Le troisième livre s'ouvre avec un chapitre sur l'évolution de la politique internationale — de la politique coloniale et maritime, en particulier, pendant les dernières années du dix-neuvième siècle. De là, l'auteur passe à l'amitié franco-espagnole et à ses premiers résultats.

Des difficultés avaient surgi entre les deux puissances dans le golfe de Guinée ; une commission nommée pour y mettre fin ne put aboutir, et le roi de Danemark fut choisi comme arbitre pour départager les partis en présence. L'Espagne n'avait pas su faire valoir ses droits, dont une partie se trouvait caduque : les autres ne furent pas revendiqués, l'opinion publique s'en désintéressant. Ce fut en vain que les Africanistes tentèrent de réagir contre l'indifférence générale.

La question des limites respectives des colonies franco-espagnoles dans l'Afrique occidentale se posa de nouveau en 1899, peu de temps avant le moment où le bruit allait courir d'une solution de la question marocaine par l'accord de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. On devait se rendre compte qu'une domination européenne sur le littoral voisin des Canaries serait une menace perpétuelle pour cette colonie espagnole. Mais, cette fois encore, de l'avis de l'auteur, les résultats ne furent pas brillants. Le Parlement et le président du Conseil des ministres d'Espagne étaient contre la thèse espagnole. Les pourparlers aboutirent ; les Espagnols apprirent avec une immense joie qu'un traité faisant droit à toutes leurs demandes avait été signé avec la France ; en réalité, le traité était avantageux surtout pour cette dernière puissance.

Arrive la période des négociations entre la France et l'Angleterre : celle-ci donne carte blanche à la France au Maroc, en échange de la reconnaissance des faits acquis en Égypte. Mais l'Espagne a de grands intérêts dans l'affaire ; il faut traiter avec elle. MM. Delcassé et Canovas del Castillo entrent en pourparlers. Celui-ci agit avec beaucoup de tact et d'habileté ; celui-là se trouve dans une situation très difficile, étant combattu par le parti colonial, à l'intérieur, et, à l'extérieur, ne pouvant faire alliance ni avec l'Allemagne, ni avec la France.

A trois reprises différentes, on veut traiter. D'abord en 1902 ; mais l'Espagne refuse sa signature. Une série de crises se succèdent dans ce pays. On apprend quelles sont les conventions franco-anglaises et, finalement, un traité est signé en 1904, reconnaissant les droits légitimes de l'Espagne, lui attribuant des zones d'expansion, prévenant les conflits entre les deux puissances et, enfin, ne lui imposant aucune charge périlleuse d'ordre international.

Ce premier succès fut suivi d'un autre, plus important encore. La conférence d'Algésiras, malgré les difficultés du début et la situation troublée de l'Espagne d'alors, se termina, pour elle, par un grand succès diplomatique. Les droits qui lui furent reconnus égalent ceux de la France ; elle a maintenant, au Maroc, un vaste champ d'action. Sa pénétration, pénétration pacifique, peut et doit s'y exercer de plu-

sieurs manières : au point de vue commercial, intellectuel et social. Mais, pour cela, il lui faut l'amitié de la France.

On a souvent combattu la politique d'expansion espagnole. C'est à tort. L'action extérieure de l'Espagne n'est pas seulement une obligation imposée par la conférence d'Algésiras ; elle est aussi la condition *sine quâ non* de sa prospérité future. La grande nation appauvrie et durement éprouvée deviendra, en sortant de « sa tombe madrilène », pour agir sur les rives de l'Océan, « la plus grande Espagne ».

L. Bouvat.

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

Révolutions d'Orient.

D'un article paru sous ce titre dans la Revue politique et littéraire Revue Bleue *du 15 août 1908, nous extrayons les pages suivantes :*

Après avoir découvert les barbares d'Afrique et d'Asie, les civilisés de l'Europe moderne s'étaient efforcés de les domestiquer en toute philanthropie. S'il était en ce monde une justice de bonne compagnie, ces vassaux de la civilisation chrétienne eussent considéré leur sort comme enviable et définitif. Algériens, Tunisiens, Égyptiens, Syriens, Turcs, Persans, Hindous, Malais, Chinois, Cafres et Bantous, que pouvaient-ils préférer au droit divin des races blanches, souveraines des peaux jaunes, rouges ou noires, par le mérite certain du plus fort. L'équilibre fonctionnait. Il était assuré, patenté, exclusif et sans fissures, mais le voici par terre.

Tout devait nous montrer ces 7 ou 800 millions d'hommes tourmentés dans leur croupissement par la nécessité de vivre et peu à peu ébranlés, mis en mouvement par les forces puissantes du progrès que nous appliquions nonchalamment à leurs masses obtuses. Nous n'avions pas vu cependant, et voici qu'aujourd'hui, par l'Édit chinois sur l'instruction primaire obligatoire, par la substitution de la bombe au *Lathi* chez les Swarajistes intellectuels des Indes, par le sang des martyrs désordonnés de la liberté persane, Fédavis, Béhaistes ou licenciés universitaires, puis par la Révolution militaire de la Turquie, respectueuse du Khalifat et dégoûtée du Hamidisme : voici qu'aujourd'hui, par tout cela, s'effondre l'équilibre d'hier. Que sera demain ?

Habitués aux cantonnements, nous pouvons en regretter les sécurités paisibles, mais il serait aussi manifestement absurde de croire désormais à l'immobilisation des sociétés qui secouent leurs chrysalides

que de demander à la conquête de l'air la confirmation des conventions qui répondaient à la conquête des terres et des mers.

Les douanes auront vécu, lorsque deux dirigeables se seront accouplés la nuit, au-dessus des nuages, pour transborder une tonne ou deux de tabac de contrebande. Les armées se feront rares, en même temps que disparaîtra leur raison d'être fiscale, lorsqu'un autre dirigeable aura délicatement laissé choir 5 ou 600 kilogrammes de cordite sur un fort d'essai. Derrière les aéroplanes et les aéronats, les frontières s'affaissent, et avec elles tant de croyances, tant de passions, dernières survivances du Panthéon dégarni de la vieille humanité. Pourquoi penser que celle-ci seule va maintenant s'arrêter à notre guise, au milieu des évolutions grandissantes qui l'entraînent ?

Nous ne dresserons pas pour nos octrois des filets protecteurs jusqu'à l'atmosphère raréfiée. Nous n'adapterons pas au profit de nos protocoles, ou de nos banques, les Arabes, les Turcs, les Persans, les Hindous, les Chinois et les autres, à l'image de nos chères habitudes passées. Des lois supérieures aux nôtres transforment leurs sociétés par les combinaisons hétérogènes des civilisations locales et des sciences du dehors. Que cela nous convienne ou non, nos rapports diplomatiques, économiques et militaires avec l'Orient catalogué vont faire place à des relations inédites entre peuples imprévus. Pour prendre pied dans ce monde en mouvement, qui change et se transforme si vite, il faut qu'une clairvoyance rapide juge au passage son offre et sa demande. On peut se tromper, tendre la main dans le vide et tomber par terre : et c'est le tournant dangereux.

***

On souhaiterait quelque expression pénétrante et forte pour figurer, sans incertitude, le sentiment qu'il convient d'avoir, entre gens cultivés, à l'égard des cerveaux, pour lesquels l'affection, la dévotion, le respect du civilisé arabe, turc ou persan envers la pensée française sont moins notables qu'un succès de concessions, ou que la célébration d'un dividende.

Qu'on nous permette un amical salut à M. Mohammed Kurd Ali, Syrien de patrie, directeur au Caire du *Moktabas* et collaborateur écouté du *Mouayyad*, dont le labeur se consacre à répandre, parmi les Musulmans de langue arabe, la connaissance et l'estime des Philosophes, des Politiques, des Économistes, des Écrivains de notre pays; à M. Saheb-Nassagh, l'éminent homme de bien et de savoir, qui poursuit son œuvre lexicographique pour la propagation de la langue fran-

çaise en Perse, et répand, par l'exemple, l'amour de la France parmi ses compatriotes persans. Saluons aussi, avec tristesse, la mémoire du poète turc Abdul Halim Memdouh, qui vint, avec tant d'autres, chercher la liberté en France et mourut en exil. A tous ceux dont il faudrait citer les noms innombrables, à tous ceux qui, Égyptiens, Syriens, Arabes, Turcs, Persans, ont médité les doctrines de la Révolution et acclamé l'œuvre de Voltaire et de Jean-Jacques, des Encyclopédistes et des Orateurs, à tous ceux qui, *Fils de la Sorbonne*, ont demandé au patrimoine littéraire de la France l'enseignement de la Beauté et la force de la Vérité — à vous qui êtes toute l'Égypte pensante, toute la Syrie lettrée, toute la Turquie revivifiée et la Perse torturée par le Châh des Cosaques : Salut, salut, car vous êtes des nôtres, par toutes les aspirations de la croyance, par toutes les volontés réfléchies, par tous les sentiments et toute la conscience.

Qu'on ne se frotte pas les mains, cependant, en songeant confortablement : « Agréables marchés d'Orient. » Comme la France idéale, et celle de la politique ou des affaires, il faut distinguer l'Orient idéologique et l'autre.

Celui-ci, en confidence, se soucie peu des inclinations scholastiques du premier. Il en a suffisamment profité pour savoir leur préférer son intérêt. La germination et la croissance de son intellectualité lui ont donné le goût de la vie. C'est pour lui-même qu'il veut vivre. Entre lui et la France, il existe ce lien intime que leurs doubles du monde des idées s'entendent, entre le passé de l'une et le présent de l'autre. Mais dans le monde des États, des nations et des sociétés humaines, les préambules courtois comptent peu comme solutions des âpres problèmes de la lutte chacun pour soi.

Or, il y a déjà ceci, sans préjuger du reste, entre l'Orient qui se réveille et nous, dont il évoquait l'exemple dans son rêve, que l'imitation des précurseurs de notre liberté a valu les supplices atroces aux nobles écrivains du *Habl oul-Matin* et du *Sour Israfil* persans, parce que nos croyances étaient les leurs. En même temps, l'amitié qui écrase là-bas de sa botte notre patrimoine d'influence, nous tend ici la main, afin sans doute de jeter plus largement au Châh assermenté les tomans dont il a besoin, pour en finir avec la Perse française, celle de l'Idée.

***

Les deux thèmes opposés d'une politique nationale ottomane : la Turquie aux Turcs par l'Europe, ou la Turquie aux Turcs contre l'Europe, venaient déjà d'être exposés à Paris dans le *Muchbir* d'Ali

Souavi Efendi, lorsqu'en 1866, menacés à Constantinople, les principaux chefs du parti libéral, Kemal Bey, Zia Pacha, Noury Bey, Réchad Bey, suivirent en Europe le prince Mustafa Fazil Pacha, pour fonder à Londres leur grand organe réformateur, le *Hurriet*.

En assurant la création des deux journaux, Mustafa Fazil Pacha avait créé aussi le parti de la « Jeune Turquie », qu'achevèrent d'organiser les statuts du 30 avril 1867. Quelques années après, les exilés acclamaient la République de 1870. Kémal Bey avait déjà publié dans le *Hurriet* la traduction turque de la *Marseillaise*, qui devait, quarante ans plus tard, devenir à Uskub, à Salonique, à Monastir, à Andrinople, à Smyrne et à Constantinople enfin, le chant de triomphe de la Turquie libérée.

L'œuvre de 1867 faillit aboutir en 1876. Elle se heurta au Hamidisme, qui ne lui ménagea ni les exécutions et les déportations, ni les diplomaties policières, les rentrées d'exil et les activités compromettantes. Rien n'arrêta cependant l'élan des hommes et des Comités. En se réunissant à Paris, au mois de décembre 1907, le *Congrès des partis d'opposition de l'Empire ottoman* n'avait plus qu'à déclarer la victoire.

Comité ottoman d'Union et de Progrès, Fédération révolutionnaire arménienne, Ligue ottomane d'initiative privée, de décentralisation et constitution, Rédaction de l'*Armenia*, Rédaction du *Razmig* des pays balkaniques, Rédaction du *Hairemik* révolutionnaire d'Amérique (1), Comité Ahdi Osmani d'Égypte, tous les survivants affirmaient leur solidarité : syndicat de victimes contre le bourreau. Le Hamidisme n'existait plus que comme le reflet apeuré de son ombre sanglante.

Lorsque le général Von der Goltz reparut alors, à Constantinople, il était trop tard. N'avait-il pas d'ailleurs lui-même frayé la route aux Comités, dans l'armée, en donnant jadis au Sultan, pris en flagrant délit d'espionnage militaire, une leçon publique, dont se souvenaient encore les États-Majors. Au-dessus du Hamidisme, il y avait maintenant une puissance que ne pouvaient plus ébranler ni les sollicitations financières, ni les artifices diplomatiques, ni les amitiés impériales : celle du dégoût, du mépris et de la haine.

***

L'Asie Mineure avait donné, en 1907, le signal des décisions, par la manifestation de Castamouni. Rassemblé devant l'hôtel du comman-

(1) Il ne faut pas plus oublier le *Hairenik* pour la Turquie, que le *Free Indostan* de Vancouver, pour les Indes.

dement militaire, au moment des élections municipales, prélude d'un nouvel impôt, le peuple avait dit au Hamidisme: « Nous ignorons l'état des revenus et des dépenses de notre ville. Comment pouvons-nous voter? Un apprenti ne doit pas payer le même impôt que le patron. Presque tous les nobles sont exempts d'impôt. Le plus gros négociant du pays est le Gouverneur, le Vali, et il ne paye aucun impôt. Nous ne donnerons pas une piastre. » Et il avait fallu que là-bas, à Yildiz, le Sultan vînt au bout du fil répondre aux Rédifs télégraphistes qui transmettaient le message de la foule. Il avait salué le peuple et révoqué le Vali. « Et alors le peuple s'était retiré satisfait (1). »

A Sinope, Trébizonde, Erzeroum, Bitlis, Diarbékir, Mossoul, Derzim et Smyrne, la « Révolution pacifique » suivit le programme de Castamouni, entraînée par les officiers, les mollah et les femmes elles-mêmes. A Trébizonde, le lieutenant Nadji exécute le général de division Hamdi Pacha « pour la sécurité des Ottomans ». A Erzeroum, on poursuit à cheval les Zaptiés qui ont arrêté le Mufti, un des chefs du mouvement. Le Vali met les prisonniers à la torture. Les femmes envahissent son palais aux cris de : « Assassin, assassin ». A Diarbékir, le Derviche Méhémet Aboul Fazel conduisait les insurgés : il est torturé à mort. A Mossoul, on veut recenser les femmes : toutes les Zaouyas se soulèvent.

L'action organisatrice des Comités n'avait pas cessé de se faire sentir dans la « Révolution pacifique » de la Turquie d'Asie. Lorsqu'en juillet 1908, l'armée de Macédoine intervint, son concours décisif était de même organisé. Mais la fraction éclairée du clergé musulman, des Mollah au Cheikh Ul Islam ; la majorité de l'armée, des Rédifs albanais aux illustres maréchaux de la guerre turco-russe; les agriculteurs, les commerçants, les Arméniens, les Grecs, les Bulgares, les Serbes, comme les Musulmans, tous étaient entraînés par la même passion libérale et nationale. Il ne restait au Hamidisme que les concessionnaires étrangers, tout le Levantinisme des affaires, quelques douzaines d'espions en fuite, des milliers de Hamidiés kurdes, les effectifs appréciables de la soldatesque pieuse, une partie du clergé et le Khalife. Si les Comités sont à l'honneur après la peine, il ne faut pas oublier que la nation ottomane avait montré qu'elle existait, en pensant et en agissant par elle-même.

***

Pour ceux qui ont ignoré l'action générale engagée depuis deux

(1) *Revue du Monde musulman*, vol. IV, n° 4, p. 820.

ans, ou qui ont craint de contrister le solitaire d'Yildiz en se montrant indiscrets, il peut subsister des doutes sur le caractère et l'importance de la révolution accomplie. On n'a pas les mêmes hésitations quand on a vu et réfléchi.

La révolution ottomane peut être menacée par un retour offensif du Hamidisme et de ses serments. Elle peut être compromise par des bonnes volontés trop hâtives, inexpérimentées et chimériques. Elle a surtout contre elle, au lendemain des ententes, un vice organique. De toutes ces races qui se sont proclamées peuples d'une même nation, une seule, par ses fortes qualités de jugement et de volonté, peut présider aux destinées communes. Mais ces Turcs, prêts aux grands efforts, sauront-ils sacrifier, aux délicates conditions d'un accord durable, les préférences sociales, religieuses et ethniques, qui, après la victoire, peuvent les séparer de sujets, hier hostiles, et devenus trop vite des égaux ? Les écueils ne manquent pas : ils sont multiples et périlleux.

Quoi qu'il advienne cependant, une révélation nouvelle s'est affirmée pour tous : masse des Musulmans, comme fractions des chrétiens, ou parcelles des Yézidis, des Nossairis, des Ismaélis : la révélation dominante et exclusive des effets et des causes de l'esprit national. Il ne s'agit plus maintenant de la Turquie aux Turcs, par ou contre l'Europe, mais seulement de la Turquie aux Turcs, par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Cela revient à dire que si la Révolution pacifique s'est faite contre le Hamidisme, c'est afin que la nation ottomane, composite, hétéroclite, mais consciente de son profit, ne dépendît que d'elle-même dans le domaine politique, en ne travaillant que pour elle-même dans le domaine économique.

L'Occident des Capitulations n'a pas seulement devant lui une floraison généreuse d'énergies philosophiques. Il assiste à l'avènement d'un syndicat national d'indépendance financière, industrielle et commerciale.

***

Comme le turban et le fès s'accommodent des redingotes de la chrétienté, la religion reste, quoique la foi s'en aille. Il ne faut donc pas s'étonner que les Moujtéheds persans aient donné le signal de la réforme constitutionnelle avec les marchands. Mosquées et bazars, les mêmes soucis réunissaient, en Perse, les adversaires des emprunts russes et des douanes belges, autour de la constitution.

Mais la réaction cosaque et financière veillait, et par les brutes de Rahim Khan, le Mohammed Ali de la Russie prépare la voie à quelque Zill es Saltané de l'Angleterre. En attendant, l'Europe a d'autres sou-

cis que de songer aux martyrs. Peu lui importe l'Azerbaidjan et ses femmes galamment violées, Tauris et ses épouvantes, les députés d'une nation, coupable de souffrir, assommés devant les Légations, et les lettrés de la Presse persane égorgés lentement, au petit couteau, devant le Châh des Cosaques. — Vous aimiez la France : que vos larmes saignent, mais que la gloire des saintes alliances prospère et fructifie.

Sans attendre que le Fédavisme ait liquidé — prochainement — le compte ouvert, peut-être une remarque doit-elle s'intercaler ici. De cette Révolution persane, morte d'avoir été trop confiante et pitoyable envers le trône, d'avoir souhaité 89 en négligeant 93, ne subsiste-t-il pas, du moins, un enseignement ? Ne faut-il pas que la passion nationale de l'indépendance financière soit bien résolue, dans tout cet Orient, qui fermente du Swadeshisme au Swarajisme Hindous, entre la littérature et les bombes, pour que tant de résignés conscients aient fourni l'holocauste de leur sacrifice au soulèvement constitutionnel contre l'emprunt étranger, contre les concessions étrangères, contre les monopoles étrangers.

***

De l'Égypte vaguement copte et levantine, passée au vernis anglais, mais issue de la superposition aux Fellah, des Arabes, des Africains de l'Ouest, des Mamelouks variés et surtout des Turcs, de l'Égypte cosmopolite et Khédiviale, mais Égyptienne, si riche que le drainage de l'or dans ses silos trouble jusqu'au change de Wall Street, s'élève aussi la grande clameur libérale et nationale. Elle doit ses espoirs au « Jap » lointain, peut-être, elle aussi, mais plus encore à M. Cromer, qui, jugeant ridicules les doutes de Gordon devant le Sphinx indigène, planta un arbre de liberté à Denshawai, en croyant dresser une potence.

Ce n'est plus l'Égypte des Bædeker, des Momies et des Pyramides. Cheikh Abdoû, le grand libéral d'El-Azhar, et Mustafa Kamel Pacha, le patriote vibrant ; Cheikh el Bakri, héritier de la noblesse princière du premier Khalife et grand-maître des Confréries, familier du Prater et du Ring, des Champs-Elysées et du Bois ; Cheikh Demerdachi, chef des ascètes de la Kheloua, aux retraites solitaires, et coutumier des villes d'eaux ; Cheikh Ali Youssef qui, le premier, dota la Presse arabe des rotatives à grand tirage; le Parti national, le Parti constitutionnel et tous les Partis, aussi nombreux que les journaux par l'ingénieuse combinaison d'une réciprocité de réclame : tous ces éléments, et bien d'autres, ont créé sous l'égide du Cromérisme une nouvelle Égypte.

Swarajiste, elle aussi, et bientôt Swadeshiste, elle doit cependant à

l'Angleterre une prospérité somptueuse, un profit inespéré. Mais elle est travaillée tout entière par la fièvre de croissance et de progrès qui des « Realms in Trust » conduit aux « Nations in Making ».

***

Égypte, Syrie, Turquie, Perse, partout nous assistons à la même combinaison des forces assoupies de l'Orient et de l'idée occidentale, ferment excitateur qui les déchaîne. De l'Extrême-Orient à la Méditerranée, les répercussions de l'épopée japonaise ne varient qu'en nuances et détails.

Dans la Chine des Sociétés secrètes, aux innombrables loges, dont la plus puissante, la Triade de Hung, était gouvernée, des Taî pings aux Boxeurs, par le « Roi du Royaume Céleste de la Paix Universelle », la nationalisation des douanes est devenue le Confucianisme du jour, avec l'instruction militaire obligatoire, comme complément du culte des Ancêtres.

La longue évolution de l'Inde, aux 295 millions d'habitants parlant 147 langues, semblait enclore dans son histoire quelques feuillets de la nôtre. Le lien n'existait pas seulement par les filiations philologiques ou par la numismatique grecque, contemporaine d'Açoka-Piyadasi. En comparant les fresques effacées des précurseurs ombriens et les reliques auréolées enfouies sous les sables, dans les chapelles bouddhiques du Khotan, comment ne pas percevoir, par les descendances religieuses des mythes et des arts, une parenté diffuse des possibilités mentales?

Par sa suzeraineté intelligemment libérale, installée dans le vaste domaine où les cimes himalayennes président indifférentes aux infiniment petits des conflits humains, l'Angleterre avait convié l'Élite aux nobles cultures, qui, de l'Hindou soumis, devaient faire un ayant-droit du glorieux Empire britannique. Mais la résultante des affinités s'est manifestée en M. Tilak, gentleman, orateur et lettré, leader des Extrémistes au dernier Congrès National Hindou, et maintenant, déporté six ans, pour avoir été trop sincère dans son *Yugantar*. Elle s'est affirmée par M. Arabinda Ghose, ancien élève de Cambridge, candidat distingué, si ce n'est pour le cheval, au « Civil Service » et qui, dans sa maison de Harrison Road, organisait, en pleine ville impériale, à Calcutta, le Collège des Bombes, d'où partirent les meurtriers de Muzzafarpur.

Les Baronnets dévoués ne manquent pas et les dignitaires de l'« Étoile de l'Inde » font aussi partie de l'Élite. Mais ce n'est pas vers eux que tendent les regards luisants des Fakirs et des Yogis, des maîtres de la

Foule. Elle songe à la bonne déesse, à Kali, génératrice et meurtrière, qui, fatiguée d'attendre un peu de sang sur les piliers de ses temples, se réjouit des dernières nouvelles du *Free Indostan* de Vancouver ou de l'*Indian Sociologist* de Paris et Londres.

Le malentendu, dont les Musulmans des Indes sont maintenant les arbitres, n'a plus de secrets : il s'agit seulement de savoir si les 295 millions d'Hindous penseront et travailleront pour eux, ou s'ils peineront pour la belle race impériale anglaise, aux administrateurs intègres et savants, aux bataillons tenaces, vigoureuse, habile, attentive, mais qui, devant le Swadeshisme protecteur et le Swarajisme autonomiste, semble l'équipage d'un esquif fuyant la mousson.

A. L. C.

AFRIQUE

Benghazi.

Benghazi a une population musulmane de 17 à 18.000 individus, propriétaires, agriculteurs, commerçants; on estime à 90 p. 100 la proportion des fanatiques.

Cette population se divise en deux groupes, et chacun de ces groupes en six kabilé, savoir : 1er groupe : Hachya, Kouafi, Zammura, Gsir, Kaser-Ahmed, Khaddam-Ezzarroug ; 2e groupe : Adkiran, Aguil, Ballala, Sour-Djaber, Chouikhat, Coreghlya.

Les habitants de la région littorale entre Benghazi et l'Égypte sont tous des Bédouins arabes qui font de l'agriculture; les principaux endroits sont : Deryana, Bersis, Toukra, Am-Elhadjel, Segba, Bousfaya, Am-Sefi, Boutraba, Khmeisa, Elkhad, Tolmeyta, Asfag, Laâguila, Hanya, Hamama, Sousa, Ras-El-Halal, Ben-Djbara, Carsa, Ras-El-Tin, El Bomba, Ein Elghazala, Tobrouck, Bou-Afrit, Gabès, Mréyssa, Port-Sleimann, Selloum, Zavit-Ennzila, Cheheyla-Oubentha (îles), Zarzoum, Matrouh, Ras-El-Abeid, Zammouma, Sidi-Abdelrahman, El-Améyd, El-Adjmya.

Voici les noms de tous les chefs des tribus arabes de la Cyrénaïque :

	Noms des chefs des tribus.	Kabilé.
1.	Abdallah Hfaledj.	Braâsa.
2.	Hadj Abdelkader Kizza.	
3.	Ibrahim El-Misrati-Kizza.	Aouaguir.
4.	Abdesselam Kizza.	
5.	Bouseif Maghrab.	Menfa.
6.	Abdeljelil Soueykir.	Abéid.
7.	Mohammed Bou-aâli.	Abéidat.
8.	Elkeilani Latéouch.	Magarba.
9.	Naser Echchéybani.	Orfa.
10.	Mimoun Bouhamza.	Djarra.
11.	Abdallah Kouéri.	Braghta.
12.	Mohammed Naâce.	Dorsa.
13.	Bou Fédil.	Fouakher.
14.	Elgaddafi Chrada.	Achéybat.
15.	Bouseif Bouachata.	Aréybat.
16.	Bouzeid Bouatikla.	Hasoun.
17.	Mohammed Ouled Mazig Sanâani.	Khféyfat.
18.	Mohamed Ben Naâce.	Hasa.
19.	Mohamed Naïd.	Cheheybat.
20.	Ibrahim Elfedil.	Oudjla.
21.	Hadj Djalghaf Fréitis.	Djalou.
22.	Djeballah El-Abd.	Zouija.
23.	Breidan Nitih.	Abadla.
24.	Younes Labah.	Ktarna.
25.	Ghit Ben Abdedjelil Séifelnaser.	Oulad Sleiman.
26.	Chikh Ibrahim Sasi.	Derna.
27.	Leur Caïmacam.	Mogharba.

La plupart des Arabes de Benghazi appartiennent à la confrérie des Senoussi ; ils s'occupent d'agriculture et d'élevage.

On compte 38 Zaouïas entre Benghazi et la frontière égyptienne :

	Noms des Zaouïas.	Noms de leurs chefs.	Kabilé.
1.	Benghazi.	Salah El-Aouami.	
2.	Drfana.	Mohammed El-Ghmari.	Ghfifat.
3.	Sogba (neuve).	Ali El-Ghmari.	Abadla.
4.	Am Chkhand.	Mohamed Ben Ali.	Eouarès.
5.	Tokra.	Abdallah El-Fedil.	Braghta.

	Noms des Zaouïas.	Noms de leurs chefs.	Kabilé.
6.	Tolmeita.	Lamin El-Khalili.	Ailt Echelmani.
7.	Elhaouis.	Touati El-Khalili.	Ailt Daghar Dorsa.
8.	Sdot.	Bouzid.	Dorsa.
9.	Hanya.	Ahmad El-Eisaoui.	Ailt Adel Dorsa.
10.	Hamama.	Senoussi Elghmari.	Dorsa.
11.	Sousa.	Hadj Medkour.	Hasa.
12.	Merdj.	Amran Elsécouri.	Arafa.
13.	Kasrein.	Mohamed El-Aribi.	Dorsa.
14.	Kousour.	Amor-Menfi.	Abeid.
15.	Beitâmar.	Habib.	Abeidat.
16.	Argoub.	Djadallah Ben Ammour.	Dorsa.
17.	Mara.	Ahmed Ben Idris.	Ailt Mensour Abeidat.
18.	Bachra.	Ben Ammour.	Abeidat.
19.	Tart.	Mohammed El-Ghzali.	—
20.	Chahat.	Mohammed Edderdfi.	Hasa.
21.	Elfidfa.	Salh Ben Ismaïl.	Brâsa.
22.	Elbeida.	Rafâ Elâlmi El-Ghmari.	id.
23.	Gfanta.	Hmeida Ben Ammour.	Brâsa et Dorsa.
24.	Derna.	Mohammed Elhodja.	Bimansor.
25.	Martouba.	Abdallah Fercas.	Eilt Bozaziat Abeidat.
26.	Dafna.	Hosen El-Ghriani.	Abeidat.
27.	Elmkheili.	Lamin El-Ghmari.	id.
28.	Elazyât.	Elhoussein.	id.
29.	Em-Redjel Boukabba.	Mousa.	id.
30.	Hdjaj Agâba.	Salh El-Djerrari.	Katâan.
31.	Djaghboub.	Sidi-Elmédeni.	id.
32.	Elmtnan.	Mohammed Ali.	id.
33.	Emkabba.	Rafâa.	id.
34.	Nkhila.	Salh Elhodja.	Haouta.
35.	Agba.	Meusa.	Oulad Ali.
36.	Zmima.	Abdallah Fahri.	Oulad-Ali-Stour.
37.	Torfafa.	Abdallah Bouâar.	Achéybat.
38.	Elhouch.	Mohammed Elmahs.	Oulad-Ali.

Noms des Zaouïas.	Noms de leurs chefs.	Kabilé.
—	—	—
4 à l'ouest de Benghazi :		
1. Télémoun.	Moustapha Mahdjoub.	Aouaguir Eilt Salh.
2. Em-Sous.	Senoussi Lechheb.	Aouaguir Eilt Sleiman.
3. Katfya.	Abdellatif Nâas.	Agarba.
4. Sert.	Mohammed Ben Echéfié.	Agarba Oulad Sleiman.
et 16 au sud :		
1. Oujla.	Salah Bouchoucha.	—
2. Djalou.	Abdallah Touati et Senoussi.	—
3. Bechr.	Mohammed Ali.	—
4. Abdelkérim Ben Ahmed.	Djfara.	Zouija.
5. Mohammed Echcherif Elmehdi.	Koufra.	id. et Mgabra.
6. Abdrabbah.	Oujanga (ouest).	Abeid.
7. Abderrazzeg.	Oujanga (est).	id.
8. Mohammed Sagfa.	Garou.	id.
9. Abdelhafid.	Ouan.	id.
10. Elkader et Mohammed Abeid.	Arada.	id.
11. Albarrani.	Kalkala.	id.
12. Salh.	Kafi Ouersi.	id.
13. Ellechat.	Harsi.	id.
14. Mohammed Elmenfi.	Msalit.	id.
15. Mohammed Elfédil.	Ouadaï.	id.
16. Français.	Canem.	id.

Elles sont toutes sous les ordres du Sidi Mehdi (Senoussi).

La Zaouïa est une mosquée où, à part la partie réservée à la prière, il y a une école religieuse ainsi que des maisons et des tentes habitées par les Akhouans (Senoussi).

Tous les Arabes de l'intérieur sont sous la dépendance des Senoussi et ne se trouvent guère sous celle de l'autorité locale. La plupart de leurs différends sont réglés par les Senoussi.

Il y a à Benghazi *quinze* familles chérifiennes et quarante familles maraboutiques, toutes arabes. Leur religion se divise en quatre Medhebs : Maléki, Hanafi, Chaféy, Hanbali.

Les Bédouins ont été initiés à la religion mahométane par Sidi-Elmehdi (Senoussi). Les religieux arabes musulmans sont fanatiques.

Dans chaque village, le *mudir* envoyé par la Turquie doit prévenir le gouverneur des crimes et délits graves : en cas de contestations faciles à régler, les chefs des Zaouïas se chargent de les solutionner.

On compte à Benghazi 40 mosquées et une zaouïa ; il faut signaler les grands souks Delam et Djdéyda où se trouvent toutes les boutiques, le souk des bœufs, le souk des chameaux, le souk des ânes, le souk des chevaux, le souk des moutons, brebis et chèvres, le souk des légumes, le Fondouk où se vendent l'orge, le charbon, le bois, la laine, les écorces de zappino.

Il y a à Benghazi une église catholique, une école des Pères et des Sœurs, une école italienne, une école turque, deux synagogues et une école israélite turque, un château dans lequel se trouvent les bureaux du gouverneur et de tous les employés de l'autorité locale ottomane, ainsi que la prison, une douane, les bureaux de la Dette publique, de la Régie co-intéressée des tabacs de l'Empire ottoman, une banque : le « Banco di Roma », qui s'occupe d'affaires commerciales, achats de terrains, etc., la Banque agricole ottomane.

L'Angleterre, l'Italie, la France, l'Autriche-Hongrie et l'Espagne y ont des représentants.

La garnison se compose d'environ 2.000 hommes, commandés par un pacha militaire.

On compte environ 200 cafés, un hôtel italien « Cirenaïca » et 10 hôtels arabes, 15 cimetières arabes, 1 israélite, 1 chrétien à Djouliana, à vingt-cinq minutes de la ville, et où l'on se rend par mer.

Une des fêtes les plus curieuses à signaler est celle du Mouloud, qui a eu lieu cette année le 15 avril.

ÉGYPTE

La diversité des tendances et des programmes, les conflits des partis, les rivalités religieuses, ethniques, constituent sans doute le principal obstacle au progrès politique et social de l'Égypte contemporaine : perpétuellement de nouvelles divisions surgissent, auxquelles s'opposent d'intéressants efforts de conciliation ; l'un des plus significatifs exemples de cette double tendance a été donné récemment par le conflit copte-musulman. Nos lecteurs n'ignorent point l'activité déployée en ces derniers temps par l'élément copte : récemment une Association de la réforme copte était fondée au Caire et résumait son programme de la façon suivante :

1° Resserrer les liens d'amitié entre les différents éléments de la nation égyptienne ;
2° Défendre les droits des Coptes ;
3° Répandre l'instruction ;
4° Développer le sentiment religieux ;
5° Tâcher de supprimer les mauvais usages ;
6° Améliorer la situation des indigents et aider les sociétés de bienfaisance ;
7° Répandre les principes de l'indépendance personnelle.

Seuls les Coptes peuvent faire partie de cette Association, dont l'organe est le journal arabe *Misr*. Ce journal n'a pas craint de déclarer que tous les éléments qui ont envahi l'Égypte, depuis la conquête musulmane jusqu'à nos jours, sont, au même titre que les Anglais, des « occupants ». D'une façon générale, les revendications des Coptes tendent à leur faire obtenir, dans les services du gouvernement, les mêmes avantages que les Musulmans ; un mouvement très marqué s'est dessiné en ce sens au commencement de l'année ; reçu par le Khédive, Aknoukh Efendi Fanous lui déclarait : « L'image de V. A. réside dans le cœur de tout Égyptien, et le malentendu qui existe actuellement ne tardera pas à disparaître si V. A. déclare qu'il n'y a pas de différences entre les deux éléments copte et musulman. » Les Coptes, toutefois, ne semblent pas d'accord : les uns se rallient autour de Aknoukh Efendi Fanous, qu'il était récemment question d'envoyer en Angleterre à la tête d'une délégation ; les autres se groupent autour de Wissa Efendi Wassef ; celui-ci refusait à Aknoukh Efendi Fanous le droit de présider

une délégation qui irait parler au nom des Coptes d'Égypte. Quoi qu'il en soit, le mouvement copte a été assez mal accueilli par la presse musulmane; une vive polémique s'engagea, à laquelle le *parti national* s'efforça de mettre un terme en publiant la déclaration suivante :

« Attendu que le principe de l'entente entre les Musulmans et les Coptes est un de ceux qui ont été établis par feu Moustafa pacha Kamel, le fondateur du *parti national*, et approuvés par l'assemblée générale du parti;

« Attendu que les Coptes et les Musulmans raisonnables se sont montrés disposés à s'entendre, d'autant plus qu'il n'y a aucune raison qui justifie les polémiques entre les deux éléments égyptiens ;

« Le *parti national* déclare à toute la nation sans distinction de religion qu'il n'y a aucune discorde entre les deux éléments qui forment la nation, et que tout journal ou toute personne (quelle que soit sa religion) qui se permet d'exciter les esprits contre une religion ou un élément égyptien, ou commet un acte quelconque pouvant jeter la discorde entre les Égyptiens, est seul responsable de ses actes et n'exprime que ses propres idées.

« Le *parti national* tend donc la main à tous les Égyptiens, Coptes, Musulmans ou Israélites, et les convie à se rallier à lui pour réclamer les droits usurpés de la nation, et les prie tous de clore entièrement cette question. »

Le besoin de cohésion serait-il ressenti par les journalistes eux-mêmes? Inquiets des déclarations de lord Cromer menaçantes pour la liberté de la presse en Égypte et aux Indes, avertis par les poursuites intentées au Cheikh Abd-el-Aziz Chaouiche, rédacteur en chef du *Liwâ*, à propos des 70 exécutions du Soudan, les rédacteurs des journaux arabes songent à créer une sorte de syndicat ; l'idée avait déjà été lancée antérieurement par Soleiman Efendi Tawzy, du journal *Al-Djawaïb*; Mohamed Farid Wagdi, dans *Al-Dostour*, la reprend; les directeurs des feuilles arabes hebdomadaires se réunissent pour étudier la question.

Une question capitale est celle de la conduite à tenir vis-à-vis du gouvernement anglais : ici encore nos lecteurs n'ignorent pas que les divergences de vues sont fréquentes ; citons le fait suivant : le 15 juillet dernier, Ismaïl Pacha Abaza, Mohammed Bey Salem, Saïd Husseïn El-Kassabi, Mahmoud Pacha Charaei et Abd-el-Latif El-Soffani, membres de l'Assemblée générale égyptienne et du Conseil, s'embarquaient pour l'Angleterre. Ils convièrent, avant leur départ, les membres de la presse européenne et égyptienne pour leur faire part du but de leur voyage. Prenant la parole en arabe, Ismaïl Pacha Abaza déclara :

« Nous voulons élever la voix et nous plaindre à la nation anglaise, au milieu de la capitale de l'Empire britannique, contre son gouverne-

ment qui empêche le nôtre d'agréer les demandes justes et raisonnables de l'Assemblée générale. Nous voulons balayer les absurdités et les faux bruits par lesquels les ennemis de l'Égypte ont cherché à ridiculiser ces demandes. Nous voulons protester contre la politique que suivent les Anglo-Égyptiens, dans la vallée du Nil, tout spécialement dans les questions scolaires et industrielles.

« Nous montrerons comment la police est faite, comment les hommes de valeur sont systématiquement repoussés des administrations publiques.

« Nous parlerons des finances de l'État et surtout du fonds de réserve, que l'on dépense sans même prendre l'avis de la nation. »

Il est intéressant de noter que la majorité de la presse égyptienne souligne le caractère officieux de cette démarche : ces « parlementaires » n'agissent point, en effet, en vertu d'un mandat officiel quelconque. Le parti national garde une attitude très réservée; s'il ne condamne pas formellement le voyage, il se demande à quoi peut servir une manifestation aussi dépourvue de caractère officiel, et demande en vertu de quel droit des personnalités isolées vont prononcer à Londres des paroles qui auront l'apparence d'engager l'opinion nationale égyptienne.

***

Nos lecteurs savent avec quel enthousiasme a été accueillie en Égypte la création d'une université à l'européenne; les donations continuent d'affluer. D'après le *Mouayyad*, le *Conseil de l'Université* est constitué, conformément aux articles 12 et 13 des statuts, comme il suit :

Président : Le prince Ahmad Fouad Pacha;

Membres : Hussein Rouchdy Pacha ; Ibrahim Nagib Pacha; Yacoub Artin Pacha ; Aloui Pacha ; Abd-El-Khâlek Saroit Pacha ; Aly Zou'l Fiqâr Bey; Ahmad Zaki Bey; Youssef Sadik Bey; Aly Bey Abou'l Foutouh; Aly Bey Bahgat; Hassan Bey Saïd Luzena Bey; Maspero Bey et Morkoss Efendi Hanna.

Vice-Présidents : Hussein Rouchdy Pacha ; Ibrahim Nagib Pacha.

Secrétaire : Ahmad Zaki Bey.

Trésorier : Hassan Saïd Bey.

Le *Comité technique* prévu par l'article 15 des statuts est composé comme suit : prince Ahmad Fouad Pacha ; Hussein Rouchdy Pacha ; Artin Pacha ; Aloui Pacha ; Ahmad Bey Zaki ; Maspero Bey ; Luzena Bey.

Les étudiants admis à faire partie de la mission universitaire en

Europe partiront à la fin de septembre ; ils seront répartis de la façon suivante :

I. — Mission en Angleterre.

a) *Section des Lettres.*

1) *Mohammed Kamel Hussein Efendi*, juge à Khartoum, étudiera les sciences morales et économiques, suivra les cours de l'Université d'Oxford et devra revenir en Égypte muni des plus hauts titres.

b) *Section des Sciences mathématiques.*

2) *Mohammed Hosny Efendi*, étudiant à l'École polytechnique, étudiera les mathématiques à l'Université de Cambridge et devra revenir muni des plus hauts titres.

3) *Mohammed Sadek Efendi*, bachelier de l'École Tewfik, suivra à la même Université les cours de mathématiques et d'astronomie, et devra revenir muni des plus hauts titres.

c) *Section des Sciences naturelles.*

4) *Tewfik Sidhom Efendi*, étudiant à l'École polytechnique, étudiera à l'Université de Londres et devra revenir en Égypte muni du doctorat d'Université (mention science).

II. — Mission en France.

a) *Section des Lettres.*

5) *Sayed Lamed Efendi*, étudiant à l'École khédiviale de droit, suivra les cours de l'École des Hautes Études (section des sciences historiques et philologiques) et les cours d'histoire à la Sorbonne.

Il doit revenir en Égypte après avoir conquis les titres suivants: diplômes de l'École des Hautes Études ; diplôme du doctorat d'Université ; doctorat ès sciences économiques.

6) *Mohammed Tewfik Sawi Efendi*, avocat au Caire, suivra les cours de l'École des Hautes Études (section des sciences historiques et philologiques) et les cours de littérature à la Sorbonne.

Il doit revenir en Égypte après avoir conquis les titres suivants : diplôme de l'École des Hautes Études, diplôme du doctorat d'Université.

7) *Mahmoud Azim Efendi*, étudiant à l'École khédiviale de droit, suivra les cours de la Faculté de droit et de l'École des sciences politiques.

Il doit revenir en Égypte après avoir conquis les titres suivants : doctorat des sciences économiques, doctorat des sciences juridiques, diplôme de l'École des sciences politiques.

8) *Mansour Fahmy Efendi*, étudiant à l'école khédiviale de droit, suivra les cours de philosophie à la Sorbonne et au Collège de France. Il doit revenir en Égypte après avoir conquis le diplôme de docteur d'Université et rapporter de plus le certificat d'assiduité au Collège de France.

b) *Section des Sciences médicales.*

9) *Hassan Fouad el Diwani Efendi*, étudiant à l'École de médecine, suivra les cours de physiologie et de biologie.

10) *Docteur Mohammad Kamal Efendi*, médecin de l'Administration des garde-côtes, à Alexandrie, suivra les cours de médecine légale et de chimie médicale.

11) *Docteur Mohammad Waly Efendi*, médecin, suivra les cours d'histoire naturelle et d'hygiène.

Les trois derniers doivent s'inscrire à l'Université de Lyon, et y conquérir les grades les plus élevés dans leur ordre d'études.

Le Ministre des Affaires Étrangères du Gouvernement italien a chargé le professeur J. Guidi, de l'Université de Rome, de donner l'indication des ouvrages destinés à établir le fonds de bibliothèque que le Gouvernement italien désire offrir à l'Université Égyptienne du Caire.

D'autre part, le Gouvernement français a fait don d'un lot de livres intéressant l'Égypte et l'Orient et ayant plus particulièrement trait à la langue, à la littérature et à l'histoire des Arabes.

***

A l'instar des Égyptiens inscrits auprès des Facultés anglaises et suisses, ceux qui font leurs études à Paris ont fondé, le 7 mai 1908, une « Société Égyptienne », dont le promoteur a été Ahmed Efendi Fouad Hassar.

L'article 1 des statuts qu'on nous a fait parvenir porte que « la Société égyptienne de Paris adopte comme statuts ceux du *Parti national Égyptien* du Caire ».

Elle a pour devise : *L'Égypte aux Égyptiens*, et pour langue officielle l'arabe, le français étant également admis.

Le 22 juin, le Comité promoteur tint, sous la présidence de Farid Bey, chef du *Parti national* une séance générale pour l'élection du Comité définitif, qui fut composé comme suit :

Président d'honneur : Farid Bey, chef du Parti national égyptien.

Président: Osman Bey Ghâleb, docteur en médecine.
Vice-Président : Sadek Efendi Chichini, docteur en droit.
Secrétaire : Cheikh Moursy, correspondant du *Liwâ*, à Paris.
Secrétaire-adjoint : Ahmad Fouad Nassâr, licencié ès sciences.
Trésorier : Abd-Er-Rahman Awâd, docteur en médecine.
Membres : Nassif Maugabâdi, correspondant de *Al-Djarîda*, à Paris, et Zaki Iskandar Efendi.

Le nombre des candidats de l'Université musulmane *Al-Azhar* qui se sont présentés aux examens pour l'obtention du diplôme d'*Uléma* est de 58, dont 31 seulement ont obtenu le diplôme.

Un Penseur égyptien.

Le *Mouayyad* reproduisait récemment un certain nombre de « pensées » dont l'auteur est Saleh Efendi Djoudat ; dans ces pensées, l'Orient et l'Occident sont mis en parallèle ; en voici quelques-unes :

— Chez les Occidentaux, ceux qui recherchent la science et la richesse ne sont jamais assouvis; chez nous, à peine en ont-ils une part qu'ils sont satisfaits.

— Chez eux, le savant se sert de sa science ; chez nous, il en parle.

— Eux voient les forces de la nature et cherchent à les utiliser ; ces forces nous étonnent ou bien nous effraient.

— La majorité, chez nous, dépense plus qu'elle ne gagne; la majorité, chez eux, gagne plus qu'elle ne dépense.

— Ils viennent chez nous pour gagner; nous allons chez eux pour dépenser.

— Nous ne sommes pas propriétaires chez eux, et ils sont propriétaires chez nous.

— L'indigent, chez eux, travaille ; chez nous, il mendie.

— Chez eux, l'amour de la nation prime celui de la personne ; chez nous, l'amour de la personne prime celui de la nation.

— Chez eux, la solidarité est le capital des grandes entreprises qui les fait réussir ; chez nous, les grandes entreprises font naître la division, puis les fait avorter.

— Chez eux, l'État compte sur les individus ; chez nous, les individus comptent sur l'État.

— Leur gouvernement sert la nation ; notre nation sert le gouvernement.

— Eux pensent à leur avenir, et nous autres nous pensons à notre passé ; c'est pourquoi ils ont progressé, et nous avons reculé !

Congrès musulman universel.

Nous avons donné dans le numéro de juin (p. 372) la traduction de la convocation au Congrès publiée par le Comité administratif. Ce comité est composé des notables cairotes suivants : Sélim el Bechri, Mohammad Tewfik el Bakri (voir Revue de février 1908, p. 276), Hossein Wassef, Ali Youssef, Hassan Refki, Moussa Ghâleb, Ibrahim el Helbaoui, Omar Loutfi, Mohammed Hossein, Youssef Saddik Rafik el Azm, Haki el Azm, Hassan Bakri, Ahmad Hafez, Mohammad Ahmad el Charif.

Trois mois avant la réunion du Congrès, une commission spéciale sera créée pour examiner les communications adressées au Congrès. Cette commission établira les ordres du jour des réunions. Elle étudiera les documents qui mériteront d'être publiés après la dissolution du Congrès. Six jours avant la réunion du Congrès, le Comité administratif fixera la période pendant laquelle le Congrès tiendra ses réunions aussi bien que les jours et les heures des séances.

Une assemblée générale, tenue le jour de la dissolution du Congrès d'Égypte, fixera l'époque d'un nouveau Congrès.

AFRIQUE ITALIENNE

La pacification du Benadir ne semble point aisée à réaliser ; le *Corriere della Sera* constatait récemment que la répression de la contrebande des armes est loin d'être assurée sur les côtes : la surveillance est faite sur les côtes du Benadir par deux bateaux à peu près immobilisés par le service de radio-télégraphie, sur les côtes de l'Érythrée par quatre bateaux à voiles armés ; on propose d'utiliser pour ce service les torpilleurs inutilisables en cas de guerre européenne, mais très suffisants pour la surveillance des côtes.

Le même journal observe que les préparatifs faits par le gouvernement pour assurer l'ordre au Benadir ne sont que l'exécution du plan exposé par le Ministre des Affaires étrangères, dans son discours du 19 février, à la Chambre.

L'honorable Tittoni disait alors : « L'occupation de l'Uebi-Scebeli s'impose. Cette occupation peut se faire de deux manières, graduellement, ou en une fois, par la force.

« La seconde méthode est celle qui fut préconisée par le général Baldissera. La première, en faveur de laquelle se sont successivement prononcés les gouverneurs Mercatelli, Cerrina et Carletti, est celle que j'ai adoptée.

« Nous avons occupé Gilib sur la côte, sans y trouver aucune résistance. Bientôt Danane sera occupé, et, de là, les puits de la côte où les Bimal abreuvent leur bétail. Sur l'Uebi nous occuperons Kaitoi et Merca, puis Afzoi, Chelldi et Mogadiscio. Pour cela, il faut augmenter d'au moins 800 hommes les forces actuelles, ce qui les portera à 3.000. Le projet de loi prévoit, de plus, 400 ascaris, qui formeront une colonne mobile.

« Il est possible que, malgré le caractère graduel et pacifique de l'occupation, des conflits se produisent. Il ne faudra pas s'en effrayer outre mesure : il s'agit d'une opération militaire dans une zone limitée nécessaire à l'existence de notre colonie. Trop de retard nous exposerait à des dangers. L'accord est conclu avec le Mullah, mais les Somalis n'ont pas l'habitude de tenir les accords. Il ne faut pas avoir à la fois sur les bras les Bimal et le Mullah. Il vaut mieux commencer par les Bimal. Ce n'est qu'après leur soumission qu'on pourra protéger efficacement les routes des caravanes en y établissant des postes fortifiés. »

Les Italiens seront-ils récompensés de leurs efforts ?

L'Office Colonial publie les résultats de la production minière en Erythrée, pendant les années 1906 et 1907. Cette production consiste en sel et en or.

Il y a trois salines : à Hasmar (Uhachino), à Bartoli (Buri) et à Abchebad (Meder).

La première	a donné	1.440	quintaux	de sel.
La deuxième	—	3.600	—	—
La troisième	—	200	—	—

Il y a des mines d'or à Seummegale, à Medrizion, à Seroà (Keren) et à Barentù.

Les deux premières ont donné, en 1907, 60 kilogrammes d'or (val. : 180.000 fr.), et dans les deux premiers mois de 1908, 12 kilogrammes (val. : 36.000 fr.).

La mine de Seroà a donné, en 1906, 7 kgr. 6 d'or (15.900 fr.) et, en 1907, 8 kilogrammes (val. : 25.000 fr.).

La mine de Barentù a donné, de mai 1907 à février 1908, 12 kilogrammes d'or (val. : 28.400 fr.).

AFRIQUE ALLEMANDE

D'après le rapport annuel de la Société des Missions de Berlin, l'Islam se propage en Afrique beaucoup plus que ne le fait supposer le dernier rapport colonial présenté au Reichstag (1).

L'influence de l'Islam se fait sentir inégalement dans le territoire allemand : elle est insignifiante chez les *Bena* et chez les *Kinya*, plus grande chez les *Konde*, un peu plus forte chez les *Hehe*, et plus forte encore chez les *Sanyu*. Plus d'une centaine de païens Sanyu, qui étaient venus travailler au chemin de fer, s'en sont retournés convertis à l'Islam et ayant appris à lire le Koran.

Les missions catholiques en Afrique orientale allemande ont perdu, pendant le dernier siècle, des centaines de convertis qui ont adopté l'Islam.

Les méthodes d'éducation européenne sont loin d'être toujours bonnes pour les indigènes. Cependant, un mouvement se fait sentir en Afrique ; les combats au nord, le mouvement mahdiste du Soudan et des provinces équatoriales, les événements du Maroc en témoignent. L'Islam pénètre toujours plus au sud. Les tribus Fulbe se pressent contre la population des territoires européens, à l'ouest.

L'Afrique résiste à la pénétration européenne et le centre de la résistance est l'Islam.

EUROPE ET ASIE

Le Cimetière turc de Berlin.

Berlin possède un cimetière turc (2). Lorsqu'en 1798 l'ambassadeur turc Ali Aziz-Efendi mourut à Berlin, le roi Frédéric-Guillaume III ordonna la création d'un cimetière turc dans la ville. Il y a cent ans, un

(1) *Hamburger Echo*, 22. 7. 08.
(2) D'après le *Berliner Lokal Anzeiger* (10. 7. 08).

autre Turc mourut à Berlin, c'était l'ambassadeur Mohammed Essad Efendi.

Lors de la construction de la caserne Franz, le cimetière fut changé de place. On y enterra, en 1896, un Turc mort pendant l'exposition industrielle.

Le cimetière est mal entretenu, la porte en est fermée. On aperçoit, au travers de la grille, une colonne de style oriental ornée d'un croissant dédoré.

RUSSIE

Tartares et Persans. — Le contre-coup des événements de Perse est vivement ressenti par les Musulmans russes, ainsi qu'en témoigne une longue dépêche adressée, au nom de tous les chiites du Caucase, aux docteurs musulmans de la Perse, et dont nous trouvons le texte dans l'*Habl oul-Matîn* du 13 juillet dernier. Cette dépêche flétrit avec énergie les traîtres, les parjures et les assassins. Certains docteurs, — Cheikh Faz Ollâh, notamment, est pris à partie, — après avoir proclamé la légalité de l'Assemblée nationale, sont revenus sur leur jugement et ont rendu des fetwas en faveur de l'absolutisme. On connaît le résultat de l'œuvre des réactionnaires : plus de 20.000 personnes massacrées, 15.000 victimes à Tauris, 7.000 à Téhéran, mortes pour défendre l'Assemblée, des milliers de femmes musulmanes déshonorées, 50 millions de dégâts, les hérétiques — Ottomans et Russes — appelés en territoire persan, la patrie livrée à l'étranger. Dénonçant la conduite odieuse de tous ceux qui ont pris part au coup d'État, des ulémas parjures surtout, les chiites du Caucause déclarent être d'accord avec leurs frères de Perse et ceux de l'Azerbaïdjan, en particulier, dans leurs aspirations libérales.

La Vie religieuse. — Les Musulmans ont décidé de construire, dans le quartier russe de Samarcande, une grande mosquée, pour laquelle les notables sartes ont déjà fourni une somme de 26.000 roubles.

Ismaïl Bey Gasprinsky lance un chaud appel en faveur des Musulmans de Krasnoïodsk. Ceux-ci ont fondé un comité en vue de la construction d'une mosquée et d'une école, nécessaires aux nombreux

Musulmans de la région ; mais, réduits à leurs propres ressources, il leur sera difficile de mener à bien pareille entreprise : leurs frères ont le devoir de les aider.

A Oustagh, lisons-nous dans le *Terdjumân* du 8/21 juillet, une institutrice russe a embrassé l'Islam ; elle est maintenant mariée à un Musulman d'Arkhangel. Dans le gouvernement de Samara, 24 familles zoroastriennes se sont fait inscrire comme musulmanes. On signale encore, dans le district de Bouri, la conversion de la femme d'un fonctionnaire.

L'Enseignement. — Sultân Medjîd Ghanîzâdè, directeur de la section de l'École normale musulmane fondée à Ghouri, devait, disait-on, être relevé de ses fonctions, à la date du 1er/14 août, pour s'être montré au-dessous de sa tâche. Le *Tarakkî*, s'étant informé, a su qu'il n'en était rien : malgré sa jeunesse, Ghanîzâdè, qui est un homme de grand mérite, a donné maintes fois des preuves de sa capacité, et son départ de Ghouri est fort regrettable. En réalité, il faut chercher les causes du départ de Ghanîzâdè dans des intrigues qui ont fait le plus grand tort à l'école. Certaines personnalités ont, non seulement fait renvoyer un excellent directeur, mais exclu de l'école, contre toute justice, plusieurs élèves.

A Bakou, l'école persane Ettehâd prend, de jour en jour, plus d'importance. Une fois que son organisation sera complétée, elle donnera, avec ses six classes, tout l'enseignement des gymnases russes, plus l'instruction musulmane. On y enseignait déjà, avec les langues orientales, le français et le russe; l'allemand et l'anglais vont y être introduits.

Le Gouvernement russe a autorisé l'introduction dans les écoles officielles musulmanes de livres imprimés à Constantinople, l'*Ouchak Bâghtchèsi* « Jardin des Enfants » et la *Basîret ul-Etfâl* « Perspicacité enfantine », de Rechîd Bey Efendizâdè.

La Société de bienfaisance persane de Tiflis a fait savoir, par la voie de la presse, qu'elle avait besoin de deux professeurs pour son école, l'École Ettefâk. Les intéressés devaient faire parvenir au secrétaire de la Société, Mîrzâ Bâker Kouliyoff Tabrîzî, avant le 20 redjeb, leurs demandes, accompagnées de leurs titres et diplômes: la connaissance du persan, du turc, de l'arabe, de la géographie et de la comptabilité, était exigée.

C'est au mois de septembre que fonctionnera, à Saint-Pétersbourg, la société Nechr-i Me'ârif « Propagation de l'instruction », fondée il y a quelque temps et approuvée par l'autorité russe.

A Arkhangel, la communauté musulmane a trois écoles, où les méthodes modernes d'enseignement sont appliquées, et il est question

de fonder une bibliothèque : plusieurs négociants de la ville ont fourni 1.500 roubles pour l'achat d'un terrain.

Tant de témoignages d'activité sont du meilleur augure; toutefois, l'avenir des maîtres reste précaire. Rien, jusqu'à présent, n'a été fait pour assurer l'existence de ceux qui, trop âgés ou infirmes, ne peuvent continuer leurs fonctions, ni pour venir en aide à ceux qui se trouvent malades ou dans le besoin. On a proposé diverses solutions ; il n'a pas été, jusqu'à présent, donné suite à l'une d'elles. La création d'une caisse de secours dépendant de la Direction spirituelle a été préconisée. Ismaïl Bey Gasprinsky est d'avis qu'il faut avoir recours à la mutualité. La création de sociétés disposant de caisses alimentées par les cotisations des adhérents et les dons des amis de l'instruction lui paraît le meilleur remède.

La Médecine. — Pour la première fois, une jeune fille kirghize, Kulsoûm Khânoum Isfendyârova, a obtenu le diplôme de la Faculté de médecine de Saint-Pétersbourg ; les Musulmans, ses compatriotes, expriment le vœu que son exemple soit suivi. Les étudiants kirghizes de Saint-Pétersbourg ont donné un banquet à cette occasion. La carrière médicale semble, de plus en plus, attirer les femmes musulmanes, car nous avons encore à mentionner ʿAbdur-Rahmânova Khânoum, qui a passé son doctorat cette année, à Saint-Pétersbourg. Elle exercera à Tachkent.

On signale, à Astrakan, l'ouverture d'une officine musulmane, la pharmacie Islamiyè, et, à Bakou, où plusieurs Musulmans exercent la médecine, un de leurs coreligionnaires, Mohammed ʿAlî Bey Selîm Beyoff, s'est établi dentiste ; il exécute, dans son cabinet de la rue du Gouvernement, tous les travaux de chirurgie et de prothèse dentaire.

Un Voyageur musulman. — On annonçait l'arrivée à Kazan, dans les premiers jours de juillet, de Tabrîzli Ismâʿîl Mechkat, qui, l'année dernière, parcourait la Crimée. Voici trente ans que cet infatigable voyageur persan parcourt le monde.

Une Scène tragique. — Le *Tarakkî* du 4/17 juillet, rapportant le fait suivant, se demande s'il faut y voir une marque de progrès dans la vie des femmes.

Deux Musulmanes de Balakhani, l'une fille de ʿAlî Bâlâ, l'autre, Asya, fille de Hasan ʿAlî, avaient une discussion. La première, saisissant un pistolet, fit feu, dans le but d'effrayer la fille de ʿAlî Bâlâ qui, toutefois, fut atteinte d'une balle. Là-dessus, intervention de la police ; les deux adversaires sont arrêtées, puis relâchées après interrogatoire.

Le Commerce musulman. — Sous ce titre, le *Vakt*, d'Orenbourg, a publié un important article, dont le *Terdjumân* (1) donne le résumé. L'année dernière a été mauvaise pour le commerce, surtout pour celui de la Sibérie. La principale cause de ce ralentissement des affaires a été l'attitude de l'Amérique, qui a restreint considérablement ses commandes; les prix, comme de juste, ont baissé en proportion. On accuse aussi certaines maisons juives d'avoir, par leurs agissements, nui aux Musulmans.

Les Automobiles. — D'après le *Terdjumân*, les automobiles feraient des progrès dans le Turkestan russe. Les riches Musulmans parcourent, maintenant, en automobile, la distance qui sépare les villes de Ouch et de Andidjan.

A Odessa. — Un hôtel musulman, l'hôtel de Moscou, s'est fondé dans cette ville, lisons-nous dans le *Terdjumân*. Il est la propriété d'une compagnie, composée de 'Abdul-'Azîz Tatoukoff, Mohammed Fâtih Maksoûdoff, Mohammed Ghanî Paysoupoff et Ibrâhîm Khoudâybirdiyeff. Pourvu de tout le confort moderne : ascenseur, lumière électrique, etc., situé à proximité du Jardin public et du port, il compte 100 belles chambres, claires et aérées, à partir de 1 rouble par jour. Sa cuisine, enfin, ne laisse rien à désirer.

L. Bouvat.

(1) 25. 7. 1908.

EMPIRE OTTOMAN

La Révolution en Turquie.

Préparée de longue date par le parti Jeune-Turc, d'accord avec tous les autres partis d'opposition de l'empire, sans distinction de religions ni de nationalités, le mouvement qui vient d'aboutir au rétablissement de la Constitution de 1876 s'est accompli grâce au concours de l'armée. Le troisième corps, affecté à la Macédoine, était tout entier acquis aux idées libérales; il en était de même de la plus grande partie du second, et les événements ont montré que la très grande majorité des troupes des autres régions de Turquie était prête à les suivre et à se conformer aux instructions du Comité directeur qui, de Monastir, donnait l'impulsion, secondé par les Albanais, Grecs, Bulgares et Koutzo-Valaques, qui, la veille encore, se déchiraient entre eux. Les Albanais, notamment, furent les plus ardents champions des idées libérales.

C'est un officier, le major Niazi de Resnè, qui a été le porte-parole de la révolution. Les proclamations adressées, l'une aux autorités d'Ochrida, l'autre au peuple ottoman, en ont fait l'un des hommes les plus populaires qui soient en Turquie. Parmi les organisateurs les plus actifs du mouvement en Macédoine, figure aussi un officier général, Enver, qui, de Salonique, adressait à la *Neue Freie Presse* (1), le 23 juillet, la lettre suivante :

« Très honoré Monsieur,

« C'est aujourd'hui le premier jour de la liberté. Le peuple entier (Turcs, Bulgares, Serbes, etc.) a célébré cette fête. Si le Sultan ne tient pas compte de nos revendications, nous marcherons sur Constantinople.

« Agréez, etc.

« Enver,
« Membre du Comité Ottoman d'Union et Progrès,
« Général d'État-Major. »

Mal payée et manquant de tout, l'armée turque n'avait, du reste, que

(1) Voir le numéro du 25 juillet.

trop de sujets de mécontentement contre le régime actuel, et en particulier contre les camarillas de Yildiz. Des révoltes fréquentes — une revue militaire de Vienne en relève dix-sept pour la seule année 1907 — témoignaient de son état d'esprit. La masse pouvait demeurer encore étrangère, plus ou moins, aux idées de réforme, mais elle était prête à suivre les nombreux officiers acquis à ces idées (1).

Les événements d'Andrinople et de Monastir, où il se passa, dans la journée du 24 juillet, des scènes inoubliables, les attentats contre les généraux qui jouissaient de la faveur gouvernementale, Chemsî Pacha, Hidayet Pacha, Sadik Pacha, précipitèrent les événements. La campagne du Yémen, les révoltes d'Asie Mineure, celle d'Erzeroum en particulier, avaient porté leur fruit. Le clergé lui-même avait subi l'influence des idées libérales : on se souvient qu'en 1876 les *softas* de Constantinople furent les plus chauds partisans du nouveau régime. Et la plus haute autorité religieuse de l'Empire, le Cheikh ul-Islam de Constantinople, a donné son approbation formelle aux troupes réclamant la fin de l'absolutisme (2).

Les femmes, elles aussi, avaient subi l'influence du mouvement libéral. L'une d'elles, le visage découvert, a prononcé une allocution vibrante de patriotisme devant la porte de Sa'îd Pacha, et réclamé, pour les femmes, la liberté, surtout la liberté de s'instruire (3). Et cette manifestation n'a pas été la seule. Il est permis de penser que le changement de régime amènera des modifications profondes dans leur existence, et que l'exemple de Eminé Semiha Hanem — tel est le nom de cette femme patriote — sera suivi.

***

Nous n'insisterons pas sur la Constitution de 1876 et le Parlement qui, bientôt, siègera de nouveau, la *Revue* en ayant parlé précédemment (4); bornons-nous à énumérer, au jour le jour, les principaux faits. La presse ottomane, désormais libre, nous renseignera. Ses organes se sont multipliés rapidement; c'est à l'un des plus estimés, l'*Ikdam*, que nous emprunterons nos informations.

Le 24 juillet, jour où le Sultan fût obligé de revenir, au bout de trente ans, à la Constitution, l'*Ikdam* donnait la biographie du

(1) Voir la *Vossische Zeitung* du 23 juillet.

(2) Voir, dans *The Nation* du 18 juillet, l'intéressant article intitulé *The New Spirit in Turkey*. — Voir aussi le *Times* du 27.

(3) *Berliner Tageblatt*, 28. 7. 08. — *Mechveret*, 1. 8.

(4) Novembre-décembre 1907, p. 521-523 ; voir aussi, dans le numéro d'avril 1907, p. 271-273, le compte rendu de la vie de Midhat Pacha.

du nouveau grand vizir, Sa'îd Pacha. Le lendemain, il paraissait orné du chiffre impérial avec la légende : *Pâdichâhem tchok yacha !* « Longue vie à mon souverain ! » et publiait, après le court compte rendu de la cérémonie du sélamlik, un long article, dont nous traduisons ci-après le début :

La Constitution et la Chambre des députés.

« Le vénéré souverain des Ottomans, le khalife respecté de tous les Musulmans, Sa Puissante Majesté 'Abdul-Hamîd Khân II, guidant aujourd'hui la nation ottomane dans une nouvelle voie de progrès et de réformes, met tous les membres de la nation dans la nécessité de le remercier et de le louer sans fin.

« Hier, on était avisé officiellement que la Constitution allait être appliquée et que la Chambre des députés serait convoquée; cette nouvelle fit, pour les Ottomans, de cette journée une journée de fête nationale. Une ère de gloire s'est ouverte dans l'histoire ottomane.

« Accorder la Constitution signifie garantir la justice, la liberté, la tranquillité et le repos. Or, une nation ne peut subsister que grâce à la justice, à la liberté, à la tranquillité et au repos. C'est pourquoi, tremblant au sujet de son avenir, dans les difficultés du dedans et du dehors, la nation pourra, avec un cœur plus ardent, avec une âme plus ferme, donnant des preuves de confiance et d'espoir, envisager avec le calme le plus parfait les événements à venir. »

Le grand journal turc loue ensuite « la personne vénérable et sainte du Sultan », « Refuge du Khalifat ». Entre sa famille, la glorieuse race d''Osmân, et la nation, il n'existe « aucun sujet d'éloignement ou de haine ». Tous les Ottomans ont les mêmes aspirations et résument en un seul mot: Justice, leurs intérêts et leurs besoins.

Et le Sultan, « qui veut le bien de ses sujets », leur a « accordé » un précieux bienfait, cette Constitution dont, « avec beaucoup de sens politique », il avait compris la nécessité, il y a plus de trente ans. Voyant que les vieux procédés de gouvernement n'étaient plus applicables à un grand État comme la Turquie, désireux de faire disparaître les abus et les errements de toutes les branches de l'administration, il donna à ses sujets cette « loi fondamentale » qui proclamait leur égalité devant toutes les lois. Après une première expérience, la Constitution vient d'être octroyée de nouveau ; elle a pour principes essentiels le gouvernement représentatif, la liberté de la presse et la garantie des droits individuels. « Remercions-en le Sultan, et, encore une fois, *Longue vie à mon souverain !* », etc...

« Longue vie à mon souverain ! Liberté, Égalité, Fraternité.
Souvenir du 11 (24) juillet 1324 (1908) »

Suit un autre article, sur le même ton, *Onoutoulmaz bir Khâtere* « Une pensée inoubliable », célébrant la journée « sainte » et « sublime » qui a rendu à la Turquie la liberté, confondant dans un même bonheur Musulmans, Chrétiens et Juifs, riches et pauvres, ouvriers, fonctionnaires et soldats, pour lesquels une vie nouvelle, se résumant dans la devise Liberté, Égalité, Fraternité, vient de commencer. Nous trouvons, après cet article, le texte de la Constitution de 1876.

La journée du 25 fut une journée de fête ; aucun désordre ne vint troubler la joie universelle ; aucun incident ne se produisit dans les manifestations populaires. Des milliers de personnes visitèrent l'impri-

Députation mixte, composée de Turcs, de Grecs, d'Arméniens, de Bulgares et d'Israélites se rendant au palais (26 juillet 1908).

Un orateur populaire (le pharmacien Hamdi Bey) 26 juillet 1908.

merie de l'*Ikdam*, aux cris de : Vive la liberté! Vive la presse! La censure et la police secrète sont abolies. Et le lendemain, l'*Ikdam* publiera, avec les dispositions relatives aux futures élections, une étude ayant pour objet de démontrer que la Constitution est, de tous points, conforme à la religion musulmane.

Députation grecque (26 juillet).

Le 27, paraît l'annonce officielle de la prochaine convocation du Parlement. Il est suivi d'un appel à la concorde : *Barechalem* « Réconcilions-nous ! » et d'un article réclamant une amnistie générale. Un certain nombre de Musulmans, revêtus d'insignes portant, avec le chiffre impérial, la devise : Liberté, Égalité, Justice, Fraternité, parcourent en voiture les rues de Constantinople. Le Sultan paraît en public et, pour la première fois, harangue ses sujets; l'enthousiasme est à son comble. Ismâ'îl Pacha, l'espion des écoles, est destitué. Les élèves de l'École militaire rendent visitent à l'*Ikdam*.

A la suite de la campagne menée en faveur d'une amnistie générale, les prisonniers politiques sont relâchés. Les nouvelles reçues de pro-

Députation de Softas et de prêtres (26 juillet).

Députation arménienne (26 juillet).

vince montrent que, comme à Constantinople, la joie y est à son comble. Des télégrammes de félicitations arrivent de l'étranger.

Redoutant leur châtiment, les Melhamé — Nabi, l'ancien chef de la police secrète, ses frères, Iskender, le directeur de la régie à Salonique et Sélîm, ministre des Forêts et des Mines, tous policiers — veulent gagner l'étranger. Le premier fuit par l'Orient-Express, le second veut s'embarquer pour Athènes et le troisième se réfugie à bord d'un vapeur italien, qui le conduit en Europe.

La Grand'rue de Péra, le 26 juillet.

Les hommes de l'ancien régime disparaissent. Le plus odieux de tous, 'Arab 'Izzet Pacha, se hâte de fuir à l'étranger. « Malédiction, mille malédictions sur cet être diabolique ! » Kan'ân Pacha s'embarque, poursuivi par les huées de la foule. Et le ministre des Finances, Ziyâ Pacha, donne sa démission.

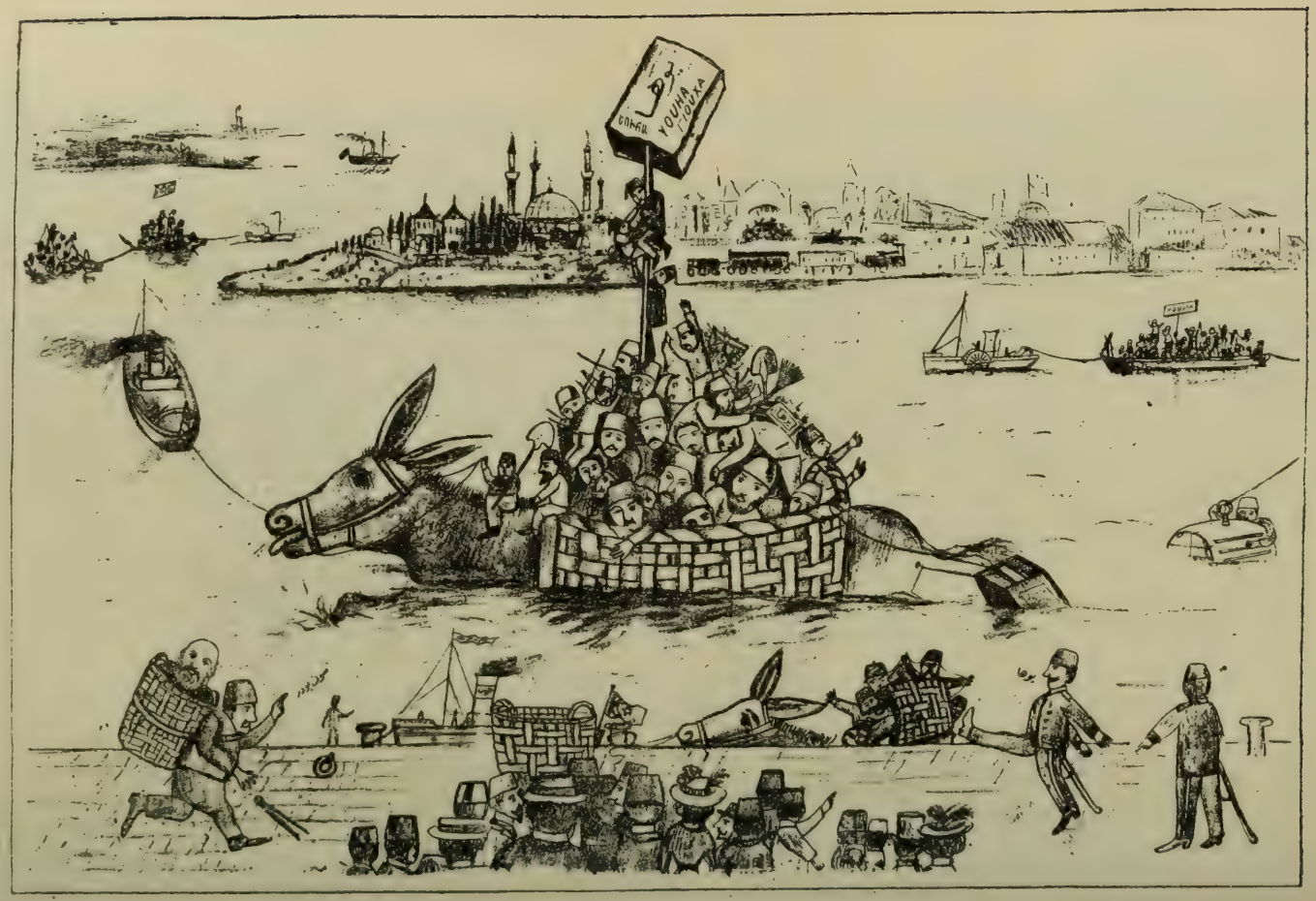

Ἡ ἐξόντωσις τῶν Χαφιέδων Հաֆիէլէրին հալի خفية لرك حالى

Le sort des policiers.

LA CHASSE AUX ESPIONS

خفیه‌لرك طرد اولنمسی

VIVE LA LIBERTÉ

ΖΗΤΩ Η ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ

ΤΟ ΚΥΝΗΓΕΙΟΝ ΤΩΝ ΜΥΣΤΙΚΩΝ

یشاسون حرمت

ԽԱՖԻՅԷՆԵՐՈՒ ՎՌՆՏՈՒԻԼԸ

Le 31 juillet, a lieu, pour la première fois depuis le rétablissement de la Constitution, la cérémonie du Sélamlik ; une foule énorme vient acclamer le Sultan, qui proclame, devant elle, son amour pour ses sujets et son mépris pour les traîtres qui l'avaient si longtemps trompé.

En tête de son numéro du 1er août, l'*Ikdam* annonce qu'il a renoncé à la subvention de 4.250 piastres que lui accordait le gouvernement. *Des écoles, encore des écoles, toujours des écoles !* est, cette fois, le titre de son article de fond. Zekî Pacha écrit à l'*Ikdam* pour se justifier des accusations portées contre lui ; en insérant sa lettre, le grand journal de Constantinople déclare ne pouvoir y ajouter foi. Une dépêche de Brousse annonce que le fameux Tcherkes Mohammed Pacha et Rizâ Djevâd ont été arrêtés, au moment où ils allaient s'embarquer sur un bateau grec. Plus heureux, Sélîm Melhamé vient d'arriver à Athènes.

Le 2, paraît le rescrit impérial concernant les élections législatives. Les élections sont, avec 'Izzet Pacha, la grande préoccupation du jour. Qu'est devenu celui-ci ? A-t-il pris la fuite ? S'est-il réfugié à l'ambassade allemande ? Les ministres du Commerce et de l'Intérieur, Zihnî pacha et Memdoûh Pacha, donnent leur démission : Hakkî Bey est chargé du département de l'Instruction publique. Eboû 'l-Houdâ et

Supplice d'un grand criminel, Zekî Pacha, traître et assassin, ennemi de la nation, qui applaudit à son châtiment.

خائن غزتك و ملحمه‌نك قونشمه‌لری

Հնութիւն Խային Իզզէթի եւ Մէլհամէի

Ισιλλογι Ιζζέτ καὶ Μελχαμέ

« Conversation du traître 'Izzetet de Melhamé. »

Zâfir Efendi déclarent publiquement qu'ils ne sont pas les partisans d''Izzet Pacha. Rahmî Bey, l'un des principaux membres du Comité Ottoman d'Union et de Progrès, vient à Constantinople. Dans les synagogues, les Israélites, heureux de voir la Constitution rétablie, prononcent des discours patriotiques. On dément le bruit d'après lequel la garnison de Constantinople permuterait avec celles d'Andrinople et de Brousse.

De l'audace, toujours de l'audace ! lisons-nous le 3 août. 'Izzet Pacha

envoie un télégramme à l'*Ikdam*. On oublie trop facilement les services qu'il a rendus à son pays, et parmi lesquels il suffit de citer la part qu'il a prise à la construction du chemin de fer du Hedjaz. Quant aux méfaits de la police secrète, il les a toujours désapprouvés. Maintenant il est obligé de fuir avec sa famille; mais, puisque la Constitution garantit la liberté individuelle et promet à chacun sécurité et justice, il « reviendra » se placer sous sa protection. On parle aussi de la venue à Constantinople des membres de la section d'Andrinople du Comité Ottoman d'Union et de Progrès.

Les démissions se succèdent avec rapidité. On apprend, le 4, celles du Cheikh ul-Islam, du nouveau ministre du Commerce, Na'oûm Pacha; de celui des Finances, Râghib Bey; du président du Conseil d'État, Tarkhân Pacha et du nouveau ministre de l'Intérieur, Hadjî 'Akif Pacha. Ce dernier est remplacé par le vali de Sivas, Rechîd 'Akif Pacha. Sont nommés, en outre: à la présidence du Conseil d'État, Sâhib Bey, et au ministère de la Guerre, le maréchal Redjeb Pacha, vali de la Tripolitaine. Le lendemain, c'est la démission du ministre de la Marine, Râmî Pacha.

Za'îmzâdè Fehmî Pacha, secrétaire du commissaire extraordinaire en Égypte, publie, dans la *Neue Freie Presse*, un article remarquable sur les rapports des Musulmans et des Chrétiens en Turquie; une amélioration considérable résultera du nouveau régime, malgré les intrigues de l'extérieur. L'*Ikdam* traduit cet article. En Égypte, les événements de Turquie ont produit une profonde impression. On loue le zèle réformateur du nouveau ministre de l'Instruction publique. A Sinope, les prisonniers politiques ont été élargis. Les non-Musulmans de Constantinople donnent des témoignages de leur patriotisme et de leur attachement à la liberté: Arméniens et Israélites se concertent pour les prochaines élections. On sait que le patriarche arménien, Mgr Ormanian, en désaccord avec la communauté qui lui reprochait son attitude d'autrefois, a été obligé de donner sa démission.

Nous lisons, le 6, l'arrestation de trois des ministres démissionnaires: Hasan Râmî, Memdoûh et Rechâd Pacha. On recherche l'ex-premier secrétaire Tahsîn Pacha, plusieurs anciens aides de camp et Râghib Pacha; les bateaux sont surveillés.

Sa'îd Pacha ne devait pas rester longtemps au pouvoir. Comme la plupart de ses collègues, il donna sa démission; le décret nommant grand vizir Kiâmil Pacha est du 9 redjeb et parut le lendemain, 7 août. Djemâl ud-Dîn Efendi reçut en même temps la succession du cheikh ul-Islam.

La cérémonie du Sélamlik, qui eut lieu le 7 août, donna lieu aux mêmes manifestations enthousiastes que celle qui l'avait précédée.

Redjeb Pacha, le nouveau ministre de la Guerre, arriva le même jour à Constantinople. Le Comité Ottoman d'Union et de Progrès prend l'initiative d'une souscription patriotique ; l'imprimerie de l'*Ikdam* est chargée de recevoir les dons. Dans les casernes, les troupes prêtent serment.

Hakkî Bey, ministre de l'Instruction publique.

Un remarquable article d''Alî Kemâl paraît le 9. Il est consacré au système électoral adopté en Turquie, et qui n'est autre que le suffrage restreint, basé principalement sur la richesse. Ce système présente de graves inconvénients ; des modifications considérables devront y être apportées. Ismâ'îl Hakkî discute ensuite la politique du nouveau cabinet.

De nombreux groupements se forment ; on cite, entre autres, une Société de Droit et un Club constitutionnel; nous parlerons plus loin de l'Association de la presse ottomane. Il existe aussi maintenant un Club arménien.

Grandes réjouissances à Monastir, à l'occasion de l'élargissement des prisonniers politiques, lisons-nous le 10. A Constantinople, l'inspec-

teur Ismâ'îl Pacha et Ismâ'îl Mâhir Pacha sont arrêtés. Tcherkes Mohammed Pacha et les autres policiers, ses complices, actuellement en fuite, envoient, par la poste, une requête qui est transmise à la justice. On assure qu'un certain nombre d'agents diplomatiques et consulaires, qui avaient des accointances avec la police secrète, seront révoqués. Nos lecteurs savent que ce bruit était fondé.

***

En province, l'annonce du rétablissement de la Constitution a été, presque partout, accueillie avec joie. Quelques régions, qui jouissaient d'une situation privilégiée, ont témoigné de leur mécontentement en voyant qu'elles allaient rentrer dans le droit commun; mais les manifestations hostiles au nouvel état de choses, et dont la plus importante fut celle d'une partie de la garnison d'Andrinople, sont peu nombreuses. En Asie, les Kurdes s'agitent; le meurtre, par des soldats turcs, d'un Seyyid, de sa femme et de son enfant, les a exaspérés. Des renforts ont dû être envoyés aux troupes qui les combattent, avec plus ou moins de succès, dans la région de Dersim (1).

Une conséquence curieuse et assez imprévue du nouveau régime a été de raviver les espérances des Sionistes. Ceux-ci, qui ne veulent pas fonder d'État juif ailleurs qu'en Palestine, avaient décliné l'offre d'un territoire en Afrique faite par l'Angleterre, et, à plusieurs reprises, sollicité le Sultan, qui, tout en recevant de la manière la plus courtoise leurs envoyés et traitant avec faveur ses sujets israélites, avait refusé de donner suite aux demandes sionistes. Maintenant que le Sultan n'est plus le seul maître et qu'il faudra compter avec le Parlement, dans un avenir très prochain, les Sionistes ont l'espoir d'aboutir (2).

***

Sa'îd Pacha. — Nous empruntons au numéro de l'*Ikdam* de la veille de la révolution, le 24 juillet dernier, les renseignements biographiques suivants sur l'ex-grand-vizir Sa'îd Pacha.

Né à Erzeroum en 1254 (1838-1839), il est le fils de feu Seyyidzâdè Nâmik Efendi, ancien chargé d'affaires de Turquie à Téhéran. Il débuta dans l'administration à l'âge de seize ans, comme attaché au bureau des rédacteurs du vilayet d'Erzeroum. Trois ans plus tard, il passa aux services administratifs du corps d'armée d'Anatolie et fut, en 1275,

(1) *Kölnische Zeitung*, 5. 8. 1908.
(2) *Morning Post*, 1. 8. 1908.

envoyé à Constantinople, au ministère des Finances. Chargé, ensuite, de diverses missions en provinces, il devint premier secrétaire du Conseil supérieur du vilayet de Janina, puis passa premier secrétaire au Grand Conseil, qu'il quitta pour le Conseil d'État, avant de revenir au ministère des Finances. Il fut enfin vali d'Angora et de Khoudâvendikiâr.

***

L'enthousiasme pour la Révolution a suscité une littérature poétique variée : nos lecteurs nous sauront gré de leur donner ici la traduction de l'un de ces poèmes, qui rappelle encore l'ancien temps.

Le Poème de la Liberté.

1. Louange à la Majesté divine, puissante et éternelle, qui nous a soumis à la Loi sainte (Charî'a) ! Il n'est plus, dans l'univers, une seule personne triste : la liberté et la justice l'ont rendue souriante.

2. Vive, vive ce souverain unique, qui a gratifié le monde d'un nouveau régime. Hamîd le Glorieux est un témoignage de gloire ; il a rendu évidentes pour nous les prescriptions du Coran.

3. La voie du salut est devenue son terme ; l'Étoile (1), ainsi que la Lune, l'ont considéré avec surprise. Ce Padichah divin a créé la liberté et nous en a gratifiés.

4. Le temps de l'affliction a pris fin ; le bonheur est venu ; les frères de la patrie sont sauvés. Cette grâce est, pour nous, une faveur du Très-Haut ; la justice a comblé de joie la nation.

5. La Loi de Justice s'est manifestée publiquement ; tout homme doué de conscience est pareil à un lion. Qui n'aimerait la race d''Osmân ? La justice a fait du soldat un lion.

6. Liberté, justice, conscience, miséricorde, bonheur, bons services, affection, respect, soumission, honneur, vérité, ont, tout ensemble, achevé la nation.

7. Le patriote s'est ceint de l'épée du zèle ; il est plein de joie quand il contemple la nation, car l'Ottoman a de la gloire ! Et son zèle a étonné l'Europe.

8. L'action de la justice ne connaît pas d'obstacles ; ô Sa'îd Pacha, tu nous as rendu la vie ! Mille et mille fois vive, avec toi, la grandeur de l'État ! Ta décision a fait de ce monde le paradis.

(1) Allusion au palais de Yildiz-Kiosk.

حریت دستانی

۲

پاشاسون وار اولسون اول شاه مرید
قاله بخش ایتدی نظام حمدنه
برهان حیدر (حمید مجید)
حکم قرآن بره عیان ایلدی

۳

بولوندی عافیت سلامت راهی
کورن حیران اولدی بلد . له . اهم
واد ایله الهی اول پادشاهی
زه حریتی احسان ایلدی

۴

مضموم زمان مندی کادی سعادت
وطنی اغوالمری بولدی سلامت
بو لطف زه حقدن عنایت
عدالت ملتی شادان ایلدی

۵

قانون عدالت چیقدی میدانه
اهل وجدان بکزر برد آرسلانه
کیم محبت ایتمز آل عثمانه
عدالت عسکری آرسلان ایلدی

حریت عدالت وجدان مرحمت
سعادت عافیت خدمت محبت
رعایت اطاعت حرمت حقیقت
بالجمله ملتی پایان ایلدی

۷

قوشاندی وطنداش سیف غیرتی
پرنشه مسروردر کورمن ملتی
واردر عثمانلینک شان و عبرتی
آوروپانی بسله حیران ایلدی

۸

تأثیر عدالت پکیور طاشا
بزی احیا ایتدک ای سعید پاشا
شان دولت ایله سن بیکلر باشا
حکمک بو جهانی جنان ایلدی

۹

ترقی معرفت اولدی کشاده
تنبلک ایلمه چالش زیاده
غیرت ایلمکه واردر اراده
عالمر علمی برهان ایلدی

۱۰

اهل معرفته آچیلمز باره
ماشلاریلر شمدی آه ایله زاره
تحصیل علم ایچون بولوندی چاره
جاهل کیسه‌لرده زبان ایلدیه

۱۱

بازار هنرده دوقدر جوهر
کوکلمر مصر یوقدر مکدر
محبتله هر یر اولدی میسر
صداقت بزلری عرفان ایلدی

۶۲

عدالت باقیه‌در اولمه‌ماز تغییر
بوذوقی عالمی ایده‌مام تصویر
بویران اولان دلر هپ اولدی تعمیر
تجلی پیرلری جوان ایلدی

۱۳

قان اغلیان کوزلر نور ایله طولدی
حقیه یوزلری صارارادی صولدی
ظلم ایدنلر شمدی صاچلرك بولدی
آتش ظلمنده کریان ایلدی

۱۴

حقیه ظلمندن اونشمدی ربون
پاره‌سز کیسه‌یه دیرلردی مجنون
حریت ایلدی بزلری ممنون
سعادت اقبال آسان ایلدی

۱۵

عدالتله عملو اولدی میدانلر
حریتله ممنون اولدی اخوانلر
حقیه اولان آحق انسانلر
مجنون اولوب عیسی فغان ایلدی

۱۶

جهالت کیسه‌یه رهکذار اولماز
ظالم انسانلرده بر خدار اولماز
حقیقت کیم درکه آشکار اولماز
ایشته بو کون حکمنی عیان ایلدی

۱۷

حقیه‌لر کوزه کیرمنلر دیه
حقلی حقسز زورمال ویرمنلر دیه
بر رتبه‌یه نائل اولمنلر دیه
وطن اولادینه جنان ایلدی

۱۸

عدالتك شمدی شانی هیبتی
بخش ایلدی الله بزه نصرتی
حریت ضیاسی باب طلعتی
چایر چایر باقدی پریان ایلدی

۱۹

(صفوتا) نور ایله طولندر هر یر
علم هنرینی کل قاچه کوستر
وطن شمدی بزدن حقیقت ایستر
صداقت غیرتی دستان ایلدی

مهرسز لسخه‌لری تقلیددر . تقلید ایدنلر قانون عدالت موجبنجه مسئولدر.

مطبعهٔ درسعادت

9. Les progrès du savoir ont commencé ; ne sois point oisif, mais travaille sans relâche. Une décision impériale (*irâdè*) prescrit le zèle ; elle a fait, du savoir des érudits, un argument décisif.

10. Ceux qui font des blessures aux hommes de savoir ont commencé, maintenant, à soupirer et à gémir ; on a obtenu le moyen d'acquérir la science, et les ignorants en ont pâti.

11. Dans le marché de la science nombreux sont les objets de prix : les esprits sont heureux, exempts de trouble ; grâce à l'affection, tout s'obtient sans peine. Le dévouement nous a rendus doctes.

12. La justice est éternelle et ne peut changer. Je ne puis décrire les transports de l'univers : les cœurs désolés se sont rassérénés tous ; ceux qui semblaient des vieillards ont été rajeunis.

13. Les yeux qui versaient des larmes de sang se sont remplis de lumière, tandis que les yeux des policiers devenaient pâles et ternes ; maintenant les oppresseurs s'arrachent les cheveux et, dans leur rage tyrannique, pleurent.

14. Au temps de la tyrannie policière, nous étions opprimés ; celui qui ne possédait rien, on le traitait d'insensé. La liberté nous a rendus gais ; le bonheur et la prospérité font la vie facile.

15. Grâce à la justice, les places publiques sont pleines de monde ; grâce à la liberté, nos frères sont heureux. Les policiers, ces êtres stupides, ont perdu la raison ; tous, ils se lamentent.

16. L'ignorance n'est, pour personne, la voie à suivre ; il n'est pas d'insouciant parmi les oppresseurs. Quelle est la vérité qui ne soit pas manifeste ? Voici qu'aujourd'hui sa décision a été proclamée.

17. Les policiers se disant : « Cherchons à plaire, donnons des rapports exacts ou mensongers, obtenons de l'avancement », ont calomnié les enfants de la patrie.

18. Maintenant Allâh nous a accordé de voir triompher la justice imposante et majestueuse. La lumière de la liberté a été allumée ; elle a fait disparaître la tyrannie.

19. O Safvet ! Chaque endroit s'est trouvé plein de lumière et de savoir. Viens, ne fuis pas, montre son mérite : maintenant la patrie nous demande la vérité. [Safvet] a raconté l'histoire du dévouement et du zèle.

Prix : 10 paras. Imprimerie Der. Nersisan, Constantinople.

Les exemplaires ne portant pas de sceau sont contrefaits. Les contrefacteurs seront poursuivis conformément au Code. »

(Sceau de Es-Seyyid Mohammed Safvet, [1]322.)

***

L'Émir de Zanzibar à Constantinople. — Pour la seconde fois en

moins d'un an, Seyyid ʿAlî ibn Hammoûd, émir de Zanzibar, a visité Constantinople, où il est arrivé, venant de Paris, par l'Orient-Express, le 18 juillet. Il était accompagné de son secrétaire. Khaïr ud-Dîn Bey, introducteur du corps diplomatique, et le capitaine de vaisseau Mostafâ Bey, aide de camp du Sultan, l'ont reçu à la gare de Sirkèdji : Mostafâ Bey devait rester attaché à la personne de l'émir pendant toute la durée de son séjour. Tous deux l'ont conduit, accompagné d'une escorte de cavalerie, au Pera Palace Hotel. L'émir a visité le Musée des Janissaires et fait la prière à la mosquée Noûr-iʿOsmâniyè. Le Gouvernement ottoman a mis un steamboat à sa disposition, pour son voyage. Le 19, il a été reçu, de la façon la plus flatteuse, par le Sultan ; le soir du même jour, le grand-vizir a donné un dîner en son honneur. Le lendemain, l'émir est reparti pour l'Europe par l'Orient-Express.

***

L'Archéologie. — Des fouilles pratiquées à Izmid, en face de l'église Saint-Pantaléon et du cimetière, ont donné d'intéressants résultats, et on compte les poursuivre. Les excavations pratiquées dans la colline faisant face à l'église ont amené la découverte d'un ossuaire ainsi disposé : au centre, un chemin de 6 mètres de long sur 2 de large, et dont la hauteur serait un peu inférieure à la taille moyenne d'un homme ; de chaque côté, trois chambres voûtées, de forme carrée, renfermant une quantité d'ossements. Sur les murs est gravée la date 1392 ; l'ossuaire aurait donc un peu plus de cinq cents ans.

Depuis longtemps on trouvait au Vieux-Samsoun, localité au nord de la ville de ce nom, des monnaies d'argent et de cuivre, des bijoux antiques, des bustes en plâtre, des figures d'animaux, dont on faisait commerce dans la région. Le Musée impérial de Constantinople, représenté par Macridi Bey et le professeur Winkel, y fait, maintenant, exécuter des fouilles. Une ville importante aurait existé, trois siècles avant notre ère, sur cet emplacement, inhabité aujourd'hui. La *Vorderasiatische Gesellschaft* publiera le résultat des explorations, qui, de prime abord, semblent devoir être très fructueuses.

C'est au mois de juillet que la Mission scientifique autrichienne a repris ses travaux ; elle se propose d'explorer, cette fois, les vilayets d'Aïdin, de Konia et de l'Archipel. Les autorités locales ont reçu l'ordre de lui accorder toutes facilités.

A Pevira (?), dans le caza de Soukoud, un paysan, Kara Ahmed, a découvert, en labourant son champ, des vases et des objets de cuivre et d'argent qui ont été envoyés à la section de Brousse du Musée impé-

rial ottoman. Les autorités vont faire exécuter des fouilles dans ce champ ; d'ici là, il est interdit de s'y livrer à aucun travail.

L'Instruction. — Les élèves des écoles de filles de Salonique ont pris, avec leurs professeurs, une initiative qui mérite d'être signalée. Chaque année elles organiseront, dans la salle servant pour les distributions de prix, une exposition de travaux féminins: couture, broderie, nattes, etc. : non seulement les travaux exécutés dans les écoles, mais aussi ceux faits au dehors, y seront admis. L'exposition se tiendra, pour la première fois, à la fin de janvier 1909 ; chaque école y disposera d'un emplacement de 2 mètres carrés au minimum. Le but de l'exposition étant de favoriser l'enseignement professionnel des jeunes filles pauvres, la Compagnie des tramways électriques de Salonique lui a fait don de sa première journée de recette, 8.450 piastres : destinant cette somme à des œuvres de bienfaisance, elle n'a pas cru pouvoir en faire meilleur emploi.

Dès le mois de juillet, la création de cinq nouvelles écoles primaires en Syrie, dans le sandjak de Hama, était décidée. Une information officieuse ajoutait que l'inauguration de ces écoles était fixée au 19 août, anniversaire de l'avènement du Sultan.

***

Questions financières. — Jusqu'à présent, l'impôt sur le revenu n'était pas appliqué d'une manière stricte aux femmes exerçant un métier. Les sages-femmes en étaient entièrement exemptes ; les ouvrières de la Régie ottomane des tabacs étaient taxées au prorata de leur salaire ; les modistes, enfin, formaient une catégorie à part comprenant deux classes : l'impôt était de 200 piastres pour la première et de 100 pour la seconde ; quant à leurs ouvrières, elles payaient uniformément 15 piastres ; les apprenties, 10 seulement. Tout cela vient d'être changé : à l'avenir, toutes les femmes dirigeant une maison de commerce ou y travaillant payeront l'impôt sur le revenu ; seules, les sages-femmes conservent l'exemption qui leur avait été accordée.

En Syrie, le nombre des agents chargés du recouvrement des dîmes a dû être augmenté. Un iradé impérial ordonne la création de nouveaux emplois dans les sandjaks de Mar'ach, de Tekké et d'Ourfa, ainsi que dans les cazas d'Edleb et de Ma'anâ (1).

L. Bouvat.

(1) *I.*, 8 et 13. 7. 1908.

Le Programme de la Révolution turque.

Après la décision du Congrès des partis d'opposition de l'Empire ottoman, tenu à Paris en décembre dernier, et qui comptait parmi ses membres plusieurs officiers de l'armée turque, il n'est pas étonnant que les IIe, IIIe et IVe corps d'armée aient proclamé la Constitution et aient menacé de marcher sur Constantinople pour détruire la Bastille de Yidiz-Kiosk. Ce fut surtout une petite brochure en turc du commandant Mehemed Ramih, membre du Congrès, intitulée : *A mes Camarades d'armes de terre et de mer*, in-12, 22 pages, qui révolutionna l'armée ; le docteur Sabri, membre du Comité, fit, en outre, une propagande considérable parmi le peuple par sa brochure également en turc : *A mes Camarades*.

L'âme du soulèvement en Turquie est le commandant Niazi, qui, le 6 juillet, avec 350 révolutionnaires se retira sur le mont Pelister, en emportant des munitions et des armes ; deux jours après, les révolutionnaires turcs assassinèrent le général Chemsi Pacha à Bitolie. D'autre part, deux officiers, Saadi et Osman, avec leurs 120 soldats et des munitions, rejoignirent Niazi, et le mouvement révolutionnaire s'étendit sur Okhrida et Lérine et continua à prendre des proportions considérables. L'assassinat de Chemsi Pacha fit une profonde impression à Yildiz-Kiosk, et le maréchal Osman Pacha fut désigné pour combattre la révolution. Lorsqu'il lut l'ordre du Sultan contre les mutins dans une caserne, il fut grièvement blessé par quatre balles et s'affaissa ; l'auteur de cet acte put quitter la caserne sans être inquiété.

Dans une lettre ouverte adressée par Niazi au Comité révolutionnaire macédonien, il dit ceci : « Je vous ai poursuivis, je vous ai fait arrêter, j'ai donné ordre de vous faire tuer, mais je n'ai pas réussi ; aujourd'hui, comprenant vos justes revendications, je suis le chemin sur lequel vous marchez — le salut est dans nos armes. Non seulement, je ne toucherai pas aux habitants chrétiens, mais je punirai de mort quiconque osera les attaquer. Je ne fais la guerre qu'au régime. J'attends votre concours. » Ceci est un exemple du revirement général des esprits en Turquie.

Inutile d'énumérer ici tout ce qui s'est passé. On ne veut qu'indiquer le but du mouvement révolutionnaire et insister sur ce qu'on a déjà dit dans un précédent article, c'est-à-dire ce qui a été décidé dans le Congrès :

1° L'abdication du Sultan ;

2° Le changement radical du régime actuel ;

3° L'institution d'un régime représentatif.

Le Sultan, redoutant sa chute, s'est empressé de mettre les deux derniers points à exécution. Les trois articles seront appliqués au pied de la lettre : la Russie et la Perse sont deux exemples qui en montrent la nécessité.

Du reste, la Constitution qu'avait octroyée Abdul-Hamid n'est pas conforme aux désirs des libéraux ottomans, car l'article 5 de cette Constitution dit : « Sa Majesté le Sultan est *irresponsable*, sa personne est sacrée ! »

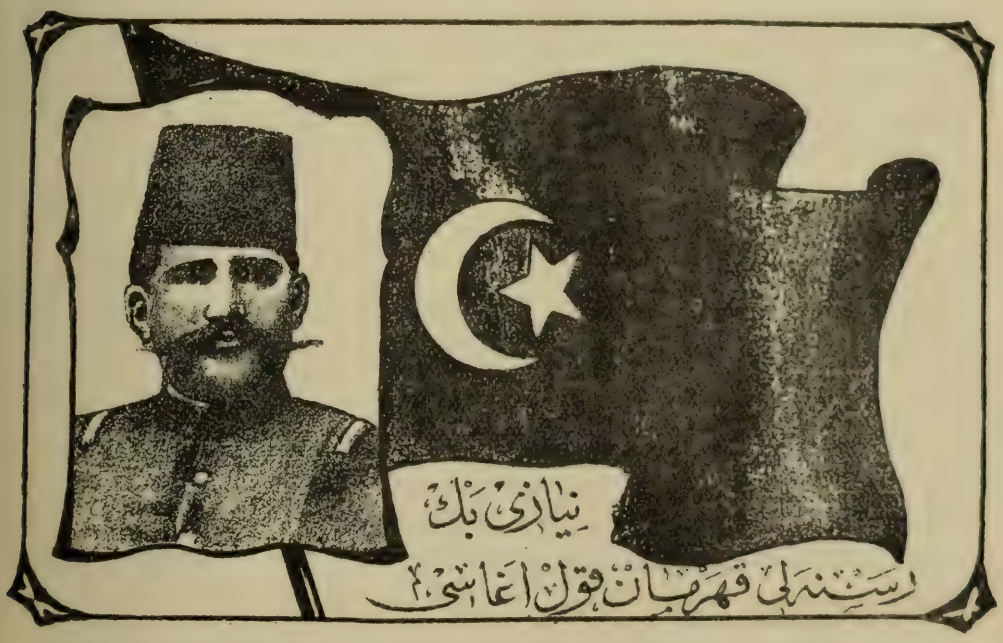

Le major Niazi Bey (de Resné).

De plus, l'article 7 dit : « Sa Majesté le Sultan compte au nombre de ses droits souverains les prérogatives suivantes :

« Il nomme et révoque les ministres ; il confère les grades, les fonctions et les insignes de ses ordres ; il donne l'investiture aux chefs des provinces privilégiées, dans la forme déterminée par les privilèges qui leur ont été concédés ; il fait frapper la monnaie ; son nom est prononcé dans les mosquées pendant la prière publique ; il conclut les traités avec les puissances ; il déclare la guerre ; il fait la paix ; il commande les armées de terre et de mer ; il ordonne les mouvements militaires ; il fait exécuter les dispositions du Chéri (la loi sacrée) et des lois ; il fait les règlements d'administration publique ; il remet ou commue les peines prononcées par les tribunaux criminels ; il convoque et proroge

l'Assemblée générale ; il dissout, s'IL LE JUGE NÉCESSAIRE, la Chambre des députés, sauf à faire procéder à la réélection des députés. » Et l'article 60 dit : « Le Président et les membres du Sénat sont nommés *directement* par Sa Majesté le Sultan. »

Ne serait-ce pas une autocratie fortifiée et déguisée sous des apparences constitutionnelles !

Tandis que les choses se passent ainsi dans la Turquie d'Europe, nous voyons dans la Turquie d'Asie les montagnards de Dersim se révolter. Une lettre provenant des Tchimich-Kézeh dit que le 20 juin les Kurdes, après un combat acharné de vingt-quatre heures, ont occupé cette ville et qu'ils ont pris possession de la caserne. Il y a eu des victimes de part et d'autre ; les fils télégraphiques sont coupés, et dans la banlieue quatre villages sont aussi au pouvoir des Kurdes ; ce sont : Beyrétil, Vasgwan, Vank et Barasor.

K.-J. BASMADJIAN.

Deux brochures.

La brochure du commandant Méhemmed Ramih, *A mes Camarades d'armes de terre et de mer* (1), contient d'un bout à l'autre des citations du Coran à opposer au despotisme et à la tyrannie du gouvernement d'Abdul-Hamid.

Voici les principaux passages de cette brochure sensationnelle :

« Abdul-Hamid est la cause principale de notre situation douloureuse ; à vrai dire, toutes ces catastrophes terribles qui ont fondu sur nous, et qu'aucun autre peuple n'a jamais vues, proviennent de notre obéissance à un sultan cruel ; si nous continuons ainsi, nous serons encore plus malheureux, puisque la religion dit : لاتطغوا ـ لاتركنوا.

« C'est-à-dire : « Ne franchissez pas la voie du droit et de la justice ; « ne vous inclinez pas devant les gens qui ont commis des injustices « et qui le font encore. » Parce que, non seulement nous nous inclinons devant un homme cruel comme Abdul-Hamid, contrairement à la religion et à l'humanité, mais que nous avons accompli et que nous accomplissons encore ses ordres comme sultan et comme khalife, nous avons ruiné et nous continuons à ruiner notre sainte patrie sans le savoir. Y a-t-il sur terre un homme honnête qui doute de la cruauté d'Abdul-Hamid ? Non » (p. 6).

« Abdul-Hamid est cruel dans le vrai sens du mot. Et le Coran dit : من اعان ظالما سلطه الله عليه c'est-à-dire : « Celui qui aide un cruel,

(1) Brochure en langue turque, in-12, 22 p., Paris, 1326 (1908).

« Dieu soulèvera ce dernier contre cet homme. » Le Coran dit aussi : ولاتركنوا الى الذين ظلموا فتمسكم النار, c'est-à-dire : « Ne pen-
« chez pas vers ceux qui sont cruels, afin que le feu ne s'attache pas
« à vous. »

Alors, si nous obéissons au cruel Abdul-Hamid, sans nul doute, notre pays sera ruiné et anéanti. Il n'y a pas à hésiter : le Musulman qui s'incline devant Abdul-Hamid et qui commet tant de maux en accomplissant ses ordres, sera non seulement méprisé en ce monde, mais brûlé en enfer » (p. 7-8).

« Croyant qu'Abdul-Hamid est Musulman et le Khalife des Musulmans, nous considérions comme un devoir d'accomplir fidèlement tous ses ordres, de nous sacrifier pour lui et de verser tant de sang ! Quelle erreur immorale ! Si Abdul-Hamid est Musulman, pourquoi est-il l'ennemi du droit, de la justice et de la liberté, qui sont les bases de l'Islamisme ? Pourquoi commet-il l'injustice et le mal ?

« Supposons même qu'il soit intérieurement croyant, étant cruel par ses actes et lâche par son caractère, par ses actions commises contre la religion, ne mérite-t-il pas d'être chassé du khalifat qui est un siège de justice ? N'est-ce pas pour tromper les Musulmans et pour continuer ses actes d'injustice et de bassesse qu'il se nomme Musulman, qu'il se prononce pour Mahomet, qu'il va peureusement et faussement à la mosquée pour assister aux prières du vendredi ? S'il avait dans le cœur un grain de foi, dans ses veines une goutte de sang turc, il n'aurait pas consenti à une suite de faits nuisibles à sa croyance, à son pays, à son peuple et à l'humanité » (p. 9).

« Puisque les actes d'Abdul-Hamid sont en opposition avec l'Islamisme et avec l'humanité, son règne sur la nation et ses prétentions d'être le Khalife des Musulmans sont une injure à la religion, et une telle injure c'est de l'incrédulité » (p. 11).

« Ne possédons-nous pas l'amour de la patrie au même degré que ceux qui travaillent dans notre voisinage, en Perse et en Russie, pour supprimer l'injustice et la tyrannie ? Ne trouvez-vous pas dans vos cœurs le courage et dans vos doigts la force qu'avaient ces jeunes filles qui, par une balle, ont supprimé les oppresseurs du peuple et les opposants de la Douma ? J'espère que si, et il faut en faire la preuve » (p. 20).

« Donnez votre concours à ces patriotes qui marchent, isolément ou en groupe, sur les palais des gouverneurs et sur la résidence de la tyrannie, pour réclamer leurs droits ou pour chasser les lâches fonctionnaires. Montrez aussi un peu de courage et de patriotisme. Ne tournez jamais vos armes contre ces honnêtes enfants de la patrie afin de ne pas être châtiés et méprisés par Dieu » (p. 21).

***

Voici la traduction intégrale de la brochure du docteur Sabri (1).

Compatriotes Ottomans !

J'ai une grande nouvelle, une nouvelle agréable à vous annoncer : Nous avons aujourd'hui été témoins d'un fait inoubliable ; nous avons vu l'union de plusieurs partis, Musulmans et Chrétiens, de toutes races et de toutes religions, pour défendre les intérêts de nos compatriotes contre ce gouvernement ennemi. Je vous félicite de bon cœur de cette heureuse union que nous avons vue, et qui démontre notre capacité de posséder une administration juste.

Compatriotes ! Voilà un exemple à suivre.

Turcs, Arméniens, Arabes, Albanais, Lazes, Kurdes, Grecs, Bulgares, fortifiez-vous, unissez-vous, pour avancer fraternellement dans le chemin ouvert par les guerriers qui se battent depuis des années contreles tyrans, et qui ne reculent devant aucun sacrifice pour cette cause ! Tous ensemble, réclamez votre cause ! Il n'y a d'autre force, pour arriver à votre délivrance, que votre initiative privée et votre travail commun ! Le fait que cette grande nation baisse la tête depuis plus de trente ans devant quelques tyrans, ne provient pas de la peur de ce peuple qui compte des millions d'hommes, mais uniquement de son ignorance, de son incompréhension de ses intérêts et de son manque de solidarité. Ce manque d'intelligence et cette désunion ont fait de nous les esclaves d'une poignée d'assassins portant des uniformes dorés ; la nation est piétinée comme une boue sans âme et sans valeur sous les pieds de ces usurpateurs. Mais, désormais, il y aura dans la patrie une nation qu'on ne piétinera plus, qui fera sentir sa présence à tout le monde, elle donnera des preuves de sa haute conscience et du degré de son honneur aux tyrans et aux insultes !

Compatriotes Arméniens ! Le Turc qui, dans notre pays, soutiendra avec vous vos droits collectifs contre les agresseurs, n'est pas loin ! Dorénavant, il attaquera avec vous les bourreaux que vous rencontrerez !

Compatriotes Turcs ! Dans cette grande lutte de justice, ne vous croyez pas seuls ! Le jour où vous connaîtrez vos droits et où, pour les faire connaître, vous marcherez en avant, sachez qu'il y a derrière vous vos compatriotes arméniens qui se sacrifieront pour vous ! Chaque fois

(1) Brochure en langue turque, in-12, 8 p., Paris, 1908. Par le docteur M. Sabri, membre du Comité central d'initiative privée de décentralisation et de constitution.

que vous les rencontrerez, serrez leurs mains fraternellement. Songez que nous avons le même ennemi, ainsi que les mêmes intérêts. Tâchez que tous les enfants de notre patrie, Musulmans ou non, connaissent cette union et qu'ils s'unissent contre l'injustice dans la voie de la justice !

Soldats compatriotes ! Pendant que, sur l'ordre de la tyrannie gouvernementale, vous marchez tous les jours à la mort, vos pères, mères, frères et compatriotes, par cette même tyrannie, meurent de faim et de misère. Le jour où vous avez quitté votre village et où vous avez suivi votre détachement pour percevoir les impôts, vous avez bien vu les hommes, craignant la cravache, s'enfuir dans la montagne, et les femmes pleurer fiévreusement. Cet argent du peuple, tiré de leur chair et de leurs ongles, sert à acheter le fusil que vous portez sur vos épaules ; n'est-ce pas, vous n'avez jamais réfléchi que tirer sur le peuple qui se prive pour vous nourrir, c'est ruiner votre foyer par vos propres mains ? Si vous n'avez jamais réfléchi, nous vous invitons au nom de la patrie à réfléchir ! Et si vous avez réfléchi, tâchez d'augmenter avec nous le nombre de ceux qui pensent. Ce sera grâce à leur nombre et à leur union que vous allez viser vos chefs lorsqu'ils vous donneront ordre de tirer sur le peuple !...

Soldats ! Dorénavant, les héros qui sont les points de mire de vos fusils, seront *les révolutionnaires de la nation*. Il n'y a pas devant vous « une troupe arménienne » s'efforçant de reconstituer un royaume d'Arménie, comme vous l'a fait accroire le gouvernement. Désormais, les Arméniens aussi se battront avec nous pour délivrer notre patrie de la tyrannie. Si, à l'avenir, ces misérables qui, depuis trente ans, ont transformé nos jours en un jour de la fin du monde, vous disent en montrant ces honnêtes enfants de la patrie : — Ce sont les ennemis de la religion et de l'État ! — ne vous y fiez plus. Les ennemis sont ceux qui profèrent ces paroles !

Compatriotes officiers ! Soyez toujours justes, généreux et humains envers les soldats qui sont sous vos ordres ! Soyez des modèles de justice et d'humanité !... Inspirez le patriotisme à ces soldats qui vous aiment et qui placent leur confiance en vous ! Faites tous vos efforts à la caserne pour augmenter le nombre de ceux qui servent notre but sacré et pour les unir ! Vous aussi vous avez eu une grande part de responsabilité dans les événemente tyranniques qui ont rougi de sang notre patrie ! Tremblez devant l'humanité et devant Dieu de cette responsabilité effrayante. Assez ! assez d'avoir été les complices criminels de ce gouvernement assassin ! Tâchez, dorénavant, de préparer des cœurs sentant le dégoût de l'injustice. C'est un devoir pour nous de vous aider dans ce but idéal !

Compatriotes ! que vous soyez grands-vizirs ou paysans, je vous le dis à tous, qu'aujourd'hui nous sommes tous responsables de la catastrophe de destruction dans notre patrie. Comme au jour de la résurrection des morts où tous les compatriotes seront debout portant leur linceul, il faut nous lever aujourd'hui contre les ennemis de la patrie, il faut marcher ensemble pour sauver vos droits et votre dignité. Nous n'avons pas un instant à perdre ; sachez que chaque heure qui passe nous entraîne vers la chute ! Crions aux despotes : « Vous n'avez pas le droit !... »

Nous n'avions aucune initiative, nous n'étions pas unis. Mais cette inaction détestable, cette désunion funeste n'existeront plus. Travaillons... travaillons avec force, avec fraternité et avec amour pour déraciner entièrement le mal !

La terre sur laquelle nous sommes nés est notre patrie commune ! Nos ancêtres sont enterrés là ; nos enfants naîtront sur la même terre ! Mais si nous ne sommes pas unis aujourd'hui, si nous n'entreprenons pas tous ensemble de la défendre, demain nous serons les serviteurs dans cette maison qui nous appartient. Et jusqu'à la fin des siècles, nous serons traités comme des humbles et des misérables ! Pourtant, nous avons comme les autres un cœur qui bat pour les idées sublimes et nous aspirons à monter à la hauteur des nations civilisées.

Pour accomplir nos devoirs, pour honorer notre passé et pour assurer notre avenir, il faut que tous les opprimés s'unissent et que les oppresseurs soient punis, il faut que les Ottomans tiennent une place honorable dans la civilisation ! Nous autres, nous nous unissons dans cette intention, nous travaillons à ce but et nous nous adressons à vous dans ce même but. Nous sommes sûrs, complètement sûrs, que nous trouverons la force que nous recherchons dans votre conscience !

Pour traduction :
K.-J. Basmadjian.

PERSE

Le rétablissement de la Constitution en Turquie donne de vives inquiétudes aux absolutistes persans. Les libéraux reprennent courage, et les mollas réactionnaires, qui déclaraient le nouveau régime contraire au Coran, alléguant volontiers, à l'appui de leurs dires, l'exemple de la Turquie, sont fort embarrassés. L'entourage du Chah, et le Chah lui-même, n'ont pu cacher leur trouble. Le Chah a déclaré qu'après avoir montré une patience extraordinaire en endurant pendant deux ans la Chambre, et un courage extraordinaire en la détruisant en six heures, il ferait preuve d'une justice non moins extraordinaire. On assure que, craignant d'être accusé d'imiter la Turquie, il serait disposé à ajourner les élections. Une centaine de libéraux se sont réfugiés à l'ambassade turque; Takîzâdè et les autres personnalités exilées ont quitté la Perse, *via* Enzéli (1).

Un nouveau ministère a été formé sous la présidence de Mochir os-Saltanè, qui est chargé du département de l'Intérieur, avec 'Alâ os-Saltanè, aux Affaires étrangères; Émîr Behâdour, à la Guerre; Kavâm od-Dooulè, aux Finances; Mochîr od-Dooulè, à la Justice; Mohandis ol-Memâlek, à la Justice; Mo'tamen ol-Molk, à l'Instruction publique. Ces noms font suffisamment connaître les tendances actuelles du gouvernement du Chah.

Le correspondant spécial d'un journal russe, le *Retch*, a eu un entretien avec l'ancien président de la Chambre, Dooulè Soltân, qui, après un séjour à Saint-Pétersbourg, est parti récemment pour Paris. Dooulè Soltân lui a fait les déclarations suivantes :

Recevant l'impulsion d'un groupe progressiste modéré, la Chambre avait perdu tout caractère révolutionnaire; aucun de ses membres n'était pour Zell os-Soltân. Les Andjoumans et la presse suivaient la même ligne de conduite; 5 ou 6 au plus des 144 Andjoumans de Téhéran ont pu manquer de tact, très peu de journaux ont abusé de la liberté dont ils jouissaient. Tout était calme, et rien ne justifiait l'attitude du Chah, demandant que des mesures de surveillance fussent prises contre les uns et les autres; Mohammed 'Alî voulait, de plus, réglementer le commerce des armes. On connaît le reste : le parti de la Cour manquant à ses promesses, la Chambre cernée et détruite,

(1) *Times*, 1. 8. 1908.

Hâdjî Ibrâhîm, député de l'Azerbaïdjan, assassiné, plusieurs de ses collègues arrêtés. Et sous les ruines ont disparu, avec les archives parlementaires, la plus belle bibliothèque de la Perse.

En définitive, la Chambre a été supprimée au moment où elle entrait dans la période la plus importante de ses travaux, et sans qu'aucun désordre pût être invoqué comme prétexte d'une semblable mesure (1).

On trouvera dans le télégramme ci-dessous, adressé au *Habl oul-Matîn* de Calcutta (2) par un député à l'Assemblée nationale, un éloquent écho des préoccupations des membres de cette malheureuse assemblée :

« 23 de djoûmâdhâ Ier. Pendant que je suis occupé à rédiger ce télégramme, les Cosaques ont cerné l'Assemblée et font pleuvoir sur nous une grêle de balles et d'obus, au point que tous nous désespérons de nos vies et avons voué nos corps à la mort. Nous disons adieu à nos électeurs pleins de zèle et à nos frères de notre chère patrie; tant qu'il nous restera un souffle de vie, nous continuerons de vous adresser la parole.

« O vous qui êtes vingt millions d'hommes zélés et qui nous avez pris pour mandataires, sachez que nous, vos députés, jusqu'à notre dernier moment, nous n'aurons pas fermé les yeux sur vos droits, et, qu'en aucune façon nous n'aurons sanctionné la destruction de la nation pour boire à la coupe de la mort et rendre notre nom méprisé dans notre peuple !

« O vous, nos électeurs zélés, ce que l'existence avait pour nous de plus cher, nous l'avons donné pour votre rançon. Cette précieuse félicité, dont nous avions reçu la garde, nous avons veillé sur elle; maintenant, en toute dignité, nous vous la confions, vous prenant pour successeurs dans notre charge ; ce que nous vous donnons n'est pas une chose de peu de valeur; gardez-vous bien de vous en défaire, car vous le regretteriez !

« Nous n'avons pas été pour vous de mauvais mandataires; nous n'avons pas veillé mal sur le dépôt qui nous était confié. Mais nos forces ont des limites, et c'est en vous, électeurs zélés, que nous avons trouvé confiance et énergie. Espérant en vous, nous nous sommes engagés dans cette vallée de périls, sans supposer que vous pourriez manquer de parole et de zèle au point de nous laisser abandonnés à nos propres ressources dans la voie de la préservation de la félicité, ou que vous tireriez l'épée contre nous. Le Chah est un homme; il n'est ni n'a été rien de plus; tout ce qu'il fait ou pourra

(1) *Morning Post*, 6. 8. 1908.
(2) Dans le numéro du 29. 6. 1908.

faire ne sera pas blâmé, tous ses pareils ayant agi de la sorte. C'est des membres de notre propre nation que nous avons à nous plaindre : pourquoi ont-ils levé l'épée sur leurs députés, qui méritaient leur confiance ? Ces Cosaques ne font-ils pas partie de la nation ? Ces soldats qui entourent le Chah ne sont-ils pas nos électeurs, et notre seul devoir n'est-il pas de veiller à la conservation de leurs droits ? Il faut qu'on sache que nous sommes les martyrs de la nation, et non les victimes du Chah. Qu'a fait la nation pour nous défendre ? Et cependant, veiller sur nous était, pour elle, un devoir sacré !

« En outre, nous ne nous éloignons pas de la justice. Nous ne prononçons pas un mot qui soit contraire à l'humanité. Mais il n'y a rien à nous reprocher. Quand on a pris pour base l'ignorance des conditions de la vie, la sécurité provient de la discorde, la renommée de la discorde, la sécurité de l'ignorance, l'injustice de l'ignorance.

« Oui, si vous aviez été d'accord, ou si vous le deveniez dans la suite, vous surmonteriez cent épreuves pareilles. O nos électeurs zélés, *je vous recommande l'entente, je vous conseille la persévérance*; il vaut mieux livrer son corps à la mort que de porter le fardeau de la honte !

« O nos frères zélés, *ce n'est pas le premier vase qui ait été brisé du temps de l'Islam*. Ce parlement n'est pas le premier qu'on ait détruit dans l'univers. Nous ne sommes pas les premiers députés qui aient subi le martyre pour leur patrie ; beaucoup l'ont subi avant nous. Il faut que notre situation actuelle serve d'avertissement aux autres, afin qu'après nous ils ne subissent pas le même sort. La graine semée il y a deux ans, arrosée de notre sang, va donner bientôt de vigoureuses pousses : vous ou bien vos fils, vous en cueillerez le doux fruit. Pour nous il est bien certain qu'un homme qui s'entoure de hardiesse ne devient pas puissant pour cela. Cette graine a été semée dans une terre excellente, les cœurs sanctifiés de la nation ; jamais elle ne se perdra.

« O nos frères zèlés, ô nos électeurs dignes de respect, à ce moment suprême nous avons une recommandation à vous faire : quand vous vous promènerez dans le verger de la civilisation de la patrie, et que vous goûterez les doux fruits de son verger, pensez à nous, les martyrs de la liberté, les captifs de l'oppression et de l'iniquité.

« Nous voyons, en ce moment, les docteurs de l'Islam avec un visage semblable à un parterre de fleurs et un cœur tel que la lumière du soleil, s'appuyer sur le bâton de la religion. Maintenant tous les députés se tournent vers les saints personnages et, avec toutes les forces de leur cœur, leur rappellent ce qu'a dit Notre Seigneur et Maître au saint Aboû 'Abdallâh Al-Hoseïn à la journée de Taff : *La mort est préférable à la honte*. Ainsi, par la mort de cette noble victime, la racine de l'oppression et le fondement de l'iniquité furent arrachés, et la religion

divine se manifesta clairement. Par notre martyre, la racine de l'oppression et de l'iniquité sera également extirpée de ce pays, et les prescriptions de la même Loi pure seront mises à exécution. »

D'après le même journal, le télégramme suivant fut adressé aux docteurs musulmans de Perse et aux docteurs habitant Kerbéla et Nedjef, qui partagent leurs opinions :

« Pour vous, grands personnages, nos efforts ardents et sincères en vue de préserver le germe de l'Islam, ne sont point chose inconnue. Les combattants pour l'injustice n'ont pas permis à nos efforts d'être fructueux, mais faites attention, car si vous manquez de courage, notre situation d'aujourd'hui, qui ne manque ni d'honneur ni de gloire, deviendra pour vous une source de honte et d'humilité demain. Les préceptes de la Loi pure resteront négligés, et vous en serez responsables ; cette puissance musulmane aura le sort des autres États islamiques, échappant à la domination des Musulmans. Et, finalement, la religion musulmane sera anéantie à son tour.

« Aujourd'hui il ne reste plus qu'un seul remède: il faut qu'un certain nombre de vous, les maîtres, vous vous résigniez à mourir et à faire la guerre sainte en faveur de la foi. Ce sera le remède parce que, d'abord, grâce à l'autorité morale dont vous disposez, les troupes musulmanes qui se trouvent en Perse vous suivront. Faites de la propagande ou bien, tels que le maître de Tous — sur lui soit la miséricorde! — préparez des forces, de l'intérieur, pour faire face à l'ennemi. Si vous suivez l'une ou l'autre de ces deux voies, ô grands personnages, rien ne sera difficile. Nous vous recommandons avec la même force de ne pas abandonner Zell os-Soltân, de ne pas oublier les tribus qui ont des engagements avec cet homme vaillant; nous ne disons pas : Défendez-nous. Avant que nos recommandations vous parviennent, nous ne serons plus. Défendez l'Islam et préservez le vestige de ces grandes œuvres spirituelles et temporelles avant qu'il se soit effacé. *Les oppresseurs sauront bientôt en quoi consiste la vie future vers laquelle ils se dirigent.* »

Le *Retch* publie, de son côté, un interview du colonel Liakoff, commandant de la brigade des Cosaques : celui-ci se plaint d'être en butte, lui et ses troupes, à l'hostilité des Anglais, hostilité que le rapprochement anglo-russe n'a pas fait disparaître. Les Cosaques auraient eu, lors de l'attaque de la Chambre, 20 tués et 50 blessés ; leurs adversaires auraient eu 500 morts ; d'après d'autres versions, ils auraient perdu 2.000 des leurs (1).

A Tauris, la lutte continue, avec le concours des Chah Seven et de

(1) *Berliner Tageblatt*, 27. 7. 1908.

renforts envoyés, non sans peine, de la capitale. Chacun des partis en présence soutient la lutte, avec des alternatives de succès et de revers. Les cavaliers de Rahîm Khân, ainsi que les partisans de Sata Khân, ont été fort éprouvés. On sait que le consul général de Russie, à un moment donné, a servi d'intermédiaire, dans l'espoir d'arriver à une entente entre les libéraux et le Chah.

Les habitants de l'Azerbaïdjan ont adressé un télégramme à toutes les provinces de Perse, à la date du 15 de djoûmâdhâ II (14 juillet). Ce document est précédé de l'avertissement suivant : « Nous prions nos frères et compatriotes de faire parvenir, par tous les moyens, partout où cela leur sera possible, ce télégramme à leurs frères », et commence ainsi :

« O frères zélés de la patrie ! O enfants de la Perse ! O race vaillante et ardente ! Pour demeurer silencieux, n'avez-vous donc pas entendu raconter ce qui s'est passé, pour demeurer silencieux... »

Après l'apologie de ceux qui sont morts en défendant l'Islam et la liberté donnant là un grand exemple, et des docteurs musulmans qui montrent la voie à suivre, les Azerbaïdjanis engagent leurs compatriotes à se révolter contre un gouvernement inique. Il faut s'emparer des services publics, les postes et les télégraphes par exemple, ne laisser aux réactionnaires aucun moyen d'action, éclairer les soldats, leur suprême espoir, sur la situation, de manière à ce qu'ils cessent de combattre l'Islam ; il faut, enfin, réclamer la République, aucune entente n'étant possible avec le Chah, « jeune homme sans principes et altéré de sang »; contre lui, il faut proclamer la guerre sainte.

Trois jours après, les habitants de Tauris ont envoyé un autre télégramme aux docteurs musulmans du Caucase, leur signalant la conduite du Chah et des absolutistes, conduite qu'ils stigmatisent des termes d' « inique » et de « bestiale » ; ils dénoncent aussi l'intervention des étrangers, Anglais ou Russes, dans leurs affaires intérieures, intervention condamnée, non seulement par la religion, mais aussi par le droit naturel.

Un télégramme d'approbation a été envoyé au Chah par trois ulémas : Hâdjî Mîrzâ Hoseïn, Mohammed Kâzem El-Khorasânî et 'Abdoullâh El-Mazenderânî, qui déclarent ne pas ajouter foi aux bruits mensongers qu'on a fait courir : massacre des Musulmans, pillage de leurs biens, interventions étrangères, régions frontières envahies. Ce sont là des mensonges répandus par les Babis, êtres malfaisants qu'il faut punir.

Environ un mois auparavant, le Club national d'Ispahan avait envoyé au Chah un télégramme pour le féliciter et le remercier d'avoir éloigné de lui les traîtres : Emîr Behâdour Djeng, Chapsal « le Juif », Emîn ol-

Molk, Mooukir os-Saltanè, Mofâkher ol-Molk; ce télégramme vient après celui des habitants de Tauris ; la conduite du Chah lui donne un intérêt particulier. Il en est de même d'autres télégrammes envoyés au même moment, au Chah, par le Club national de Tauris. Peu après, édifiés sur l'attitude du Gouvernement, ces assemblées, ainsi que les Clubs de Recht, de Chiraz et de Hamadan, s'invitaient mutuellement à préparer la résistance. A Kazvin, dans l'Irak, l'exemple ainsi donné était suivi par la population ; les habitants de Fars proclamaient la guerre sainte.

Le 3 août, le *Habl oul-Matîn* publiait un télégramme des Persans de l'Azerbaïdjan fixés au Caucase, adressé aux docteurs musulmans, par l'intermédiaire des étudiants en théologie. Les Azerbaïdjanis demandaient aux docteurs leur concours moral, et même au besoin matériel, dans la lutte qui venait de s'engager entre libéraux et absolutistes. La religion musulmane est en grand danger ; le Chah a « ruiné la demeure de l'Islam et le temple des Musulmans » ; la Perse est menacée d'interventions étrangères. Les docteurs doivent déclarer la guerre sainte et, au besoin, combattre eux-mêmes, comme l'ont fait le Prophète et l'Émir des Croyants.

***

Nous donnons ci-après la traduction d'une curieuse fetwa dénonçant, deux ans avant l'octroi de la Constitution, les abus du gouvernement de Mozaffer ed-Dîn Châh. Distribuée à profusion en Perse, elle a influé sur les événements contemporains dans une large mesure.

« Au nom d'Allâh, qu'il soit béni et exalté !

« Pour tout le peuple de l'Islam, et en particulier pour les habitants de la Perse, il n'est pas caché que la domination de l'impiété et la main-mise de l'étranger sur les nobles âmes de l'Islam, ainsi que la liberté accordée à la secte babie, l'égarée, qu'Allâh l'abaisse ! la propagation des choses illicites et la permission de vendre des boissons alcooliques en Perse sont des choses telles, qu'il ne pourrait subsister à leur égard aucune illusion, et elles ne cessent de prendre, de jour en jour, plus d'importance. On fait bien des efforts pour empêcher ces turpitudes, mais sans succès ; nous ne voyons pas qu'ils aient la moindre efficacité. Il est bien démontré, pour nous, que la responsabilité en incombe au premier personnage de l'État, Mîrzâ Alî Esgher Khân, premier ministre. Et Sa Majesté islamique, Mozaffer ed-Dîn Châh, qu'Allâh éternise son règne ! a montré qu'elle était on ne peut plus religieuse et bienveillante

pour ses sujets ; elle a montré le plus grand zèle pour défendre les frontières des Musulmans. Toutes les turpitudes (énumérées plus haut) doivent être attribuées à un seul homme, traître à la Nation et au Gouvernement de l'Islam, qui a rendu négligente, sur ce point, Sa Très Sainte Majesté. Nous n'avons pas trouvé d'autre remède au mal que de faire connaître ce qui était caché, selon les préceptes de la Charî'a et dans le but de maintenir le bon renom de l'Islam, ce qui est le devoir strict de tous les Musulmans. En raison du naturel ignoble et de l'impiété secrète de cet homme, de son apostasie à l'égard de la Nation, nous avons prononcé contre lui le jugement suivant, afin que tous les habitants de la Perse et tous les Musulmans sachent que désormais ils ne pourront plus s'approcher de Mîrzâ 'Alî Esgher Khân, qu'obéir et désobéir à ses ordres est la même chose qu'obéir et désobéir aux idoles et aux démons, et qu'il doit être compté au nombre des auxiliaires de Yezîd ibn Mo'âwiya. Car telle est la parole divine : *Allâh n'a pas permis que les infidèles fussent au-dessus des Musulmans.* Allâh ! nous nous plaignons à toi de la disparition de notre Prophète et de l'absence de notre Vali !

« A la date du 21 djoûmâdhâ II année 1321 (14 septembre 1903).

« Mohammed Cherabyani,
le très humble Mohammed Kazem El-Khorasani,
le très chétif Mohammed Hasan El-Mamegani El-Djani,
fils de feu Mîrzâ Khalîl. »

*
* *

Dans son numéro de juin, la *Revue* donnait quelques détails biographiques sur l'ex-président du Conseil des ministres, Nizâm os-Saltanè la traduction de la lettre suivante, venue de Perse, permettra de les compléter.

« ... Au commencement de sa vie il (Nizâm os-Saltanè) faisait partie des cavaliers de sa tribu, les Mâfî, et fut envoyé dans le Fars avec un certain nombre d'entre eux. Il resta pendant trois ans, avec quelques-uns de ses camarades, chez le gouverneur de Behbehân, Hâdjî Nâsir ol-Molk, y fit preuve de capacité et rendit beaucoup de services. Quand les cavaliers reçurent l'ordre de partir pour Kazvin, Nizâm os-Saltanè ; fut désigné pour rester chez Hâdjî Nâsir ol-Molk, ainsi que son frère Hasan Khân, qui eut plus tard le titre de Sa'd ol-Molk, et passa ainsi quatre ans chez le gouverneur. Pendant la quatrième année il loua un

village, et paya pour cela le prix convenu, moins 200 tomans, le village ne lui ayant pas rapporté plus. Après lui avoir extorqué ces 200 tomans et l'avoir mis en prison, Hâdjî Nâsir ol-Molk le renvoya.

« Plus tard, Nizâm os-Saltané alla demeurer chez Housâm os-Saltanè, à Chiraz, et s'engagea dans ses fusiliers à cheval (sorte de gendarmerie). Ayant de l'amitié pour lui, les secrétaires du gouverneur lui confiaient l'exécution de ses ordres, ce qui était pour lui une source de profits. Avec l'aide des secrétaires, il fut chargé de plusieurs missions, dont une à Gazeran ; sa situation était alors très modeste. Le gouverneur de Gazeran, pour qui il eut de mauvais procédés, lui rendit la pareille, et le congédia en ne lui donnant que 35 tomans. Nizâm os-Saltanè revint ensuite chez Housâm os-Saltanè, aidant les secrétaires dans leur travail, et peu à peu se fit connaître du maître. L'un des secrétaires étant mort, il lui succéda, et resta vingt ans chez Housâm os-Saltanè, dont il devint le premier secrétaire. En 1288 (1871-1872) Aboû'l-Fath Mîrzâ Moayyed od-Dooulè, gouverneur d'Ispahan, le prit pour suppléant.

« Housâm os-Saltanè étant mort, il entra, on ne sait comment, dans l'administration de Aga Ibrâhîm Emîn os-Soltân (le père du ministre du même nom, assassiné l'année dernière), resta un certain temps son secrétaire et fut envoyé à Kermanchahan, Zendjan, etc., pour y vendre les denrées appartenant à l'État dont il devenait, de la sorte, un agent. Emîn os-Soltân lui confia, de plus, le gouvernement des *benâder* de Bouchir : pendant les neuf années qu'il passa chez lui, il acquit de la fortune.

« Après la mort d'Emîn os-Soltân, Nizâm os-Saltanè devint, grâce à la protection de Mîrzâ 'Alî Esgher Khân, gouverneur de l'Arabistan et des *benâder* du Fars, et fut chargé d'affaires importantes. Récemment il fut nommé gouverneur général de l'Azerbaïdjan. L'année de la Constitution (1905-1906) il fut gouverneur du Fars pendant quelques mois, résidant à Ispahan et à Chiraz. Quittant cette dernière ville pour Téhéran, il devint ministre de l'Intérieur et président du Conseil. »

S.-N., L. B.

L'Armée persane.

Officiellement, l'armée compte 105.500 hommes, mais en réalité elle en a actuellement 24.500 (1). L'infanterie compte de 78 à 80 bataillons de 800 à 1.000 hommes. Mais on n'appelle jamais que la moitié des soldats, et il arrive qu'on ne les paie pas pendant six mois, ce qui les oblige à travailler dans la ville, ou à mendier.

(1) D'après *le Globe* (9. 7. 08).

Il n'y a pas de casernes, les soldats vivant chez eux; pas d'exercice systématique, pas d'instruction de tir.

On se sert des fusils Werndt, dont les Autrichiens n'ont plus voulu vers 1880 et qu'ils ont vendu à la Perse, mais il y a aussi des fusils Peabody et Martini.

L'âge des soldats varie, il y en a de tout jeunes et aussi des vieillards. Les listes sont mal faites et il arrive que des hommes appelés sont morts depuis plusieurs années. L'armée est une source de revenus pour les gouverneurs de province. Lors de leur arrivée dans le pays, ils annoncent qu'ils veulent se défaire des vieux soldats et en enrôler des jeunes à leur place.

Les habitants comprennent ce que cela veut dire; ils envoient une délégation au gouverneur, lui offrent de donner une somme qui lui permettra de laisser les choses en l'état. Le gouverneur accepte, on paie, et rien n'est changé.

Plus de 20 régiments sont recrutés dans la province d'Azerbaïdjan; 40 régiments viennent de la province de l'Irak-Adjemi, le reste du Khorassan et du Kerman. La « taxe du sang », payée par ceux qui échappent au service militaire, varie; dans quelques provinces elle est de 16 £ par homme, dans d'autres elle n'est que de 4 £.

La population des villes, quelques khans et les fermiers des domaines de la couronne sont libérés du service, ainsi que les Juifs, les Arméniens et les Zoroastriens. Mais les gouverneurs du Kerman font contribuer ces derniers à l'entretien de 20 soldats d'infanterie. Quelques provinces, telles que Yezd et Kachan, ne donnent pas de soldats; les habitants de ces régions sont peu militaires.

L'artillerie est organisée comme l'infanterie, mais les hommes sont mieux habillés et mieux exercés. Officiellement on compte 6.000 hommes, mais il n'y en a que 2.000 groupés en bataillons de 200 à 250 hommes.

Un général est chargé du soin des chevaux. Il les garde loin des canons, dans un endroit où le fourrage est bon marché et ne les exerce pas à s'habituer au son du canon.

La poudre est de mauvaise qualité.

Il n'y a pas de moyens de transports organisés; en cas de besoin, on commande aux habitants de faire les transports; on saisit leurs bêtes de somme. Aussi chacun reste chez soi lorsqu'on sait qu'un régiment doit quitter le pays.

Chaque soldat a un âne, les chameaux portent les provisions. Il arrive que les soldats s'enfuient avec leurs ânes.

Le commandement d'un bataillon se vend jusqu'à 2.300 ou 3.000 £. La paie d'un officier est continuée à la famille après sa mort.

La cavalerie se divise en régulière et irrégulière.

La cavalerie régulière comprend le régiment d'Ispahan, qui compte 500 hommes instruits par des Allemands, et la brigade de cosaques de Téhéran, instruits par des Russes.

Cette brigade compte 1.000 hommes.

Il y a aussi à Téhéran 1.000 Gulyami, ou cavaliers formant l'escorte du Chah.

La milice à cheval est fournie par les khans des provinces, mais n'a pas d'organisation spéciale. D'après les listes, elle compte 25.000 hommes. Mais tous ne sont pas appelés.

Ces troupes irrégulières sont composées d'hommes de races braves, surtout des tribus du nord-est. Comme ils n'ont rien de commun avec les Persans, ils sont souvent en guerre avec eux et on ne peut compter sur leur concours. Les tribus du nord-est sont plutôt pour l'Afghanistan, celles du nord-ouest pour la Turquie.

La meilleure cavalerie irrégulière de la Perse est formée des tribus nomades de la région centrale. Elles peuvent fournir 100.000 cavaliers bien armés; mais ces hommes ne veulent combattre que lorsqu'il s'agit de leurs propres intérêts, ils préfèrent attaquer les caravanes.

Les Femmes persanes et la Révolution.

D'un intéressant article sur la femme persane et la part qu'elle prend au mouvement politique paru dans la *Revue*, nous extrayons les informations suivantes.

Malgré les idées actuelles de réforme, la femme persane continue à se voiler et à rester enfermée chez elle, mais sa position diffère de celle de la femme turque.

L'enderoun (le harem) persan est absolument réservé aux femmes, mais jamais un Persan n'y fera habiter plus d'une femme légitime. Si sa situation lui permet d'avoir plusieurs femmes, il aura plusieurs enderouns.

Les jeunes filles riches sont élevées avec leurs frères chez leurs parents; les pauvres vont à l'école, la Maktab-Khan, où elles restent jusqu'à l'âge de sept ou huit ans. De là on les conduit chez les Mullah-Badschi, femmes qui leur apprennent à lire, à écrire, à compter et leur enseignent quelques versets du Koran.

Ces femmes, si peu instruites, sont enthousiastes du mouvement libéral ; les jeunes gens qui ont étudié en Europe ont rapporté à leurs mères et à leurs sœurs les nouvelles idées, les maris ont expliqué le but poursuivi à leurs femmes; elles veulent faire instruire leurs filles dans les écoles américaines ou françaises. Elles ont trouvé peu

d'opposition; on a cependant exigé le voile. Seule, une jeune fille a osé y renoncer. Son père étant mort, elle vivait à l'européenne avec sa mère, gagnant elle-même sa vie. Agha Kutschuk « le petit monsieur » jouait du violon, du piano, de la mandoline, parlait anglais et se promenait sans voile. Elle mourut jeune et son enterrement fut suivi par une grande foule, qui voulait ainsi rendre hommage aux nouvelles idées.

Presque toutes les femmes persanes sont pour la Révolution ; non qu'elles espèrent rien pour elles-mêmes, elles rêvent seulement de voir leur patrie délivrée de l'influence étrangère et d'assister au triomphe des idées de justice et de liberté.

L. M.

INDES

Sir Jamshedji Jijibhai.

Le 17 juin 1908, Sir Jamshedji Jijibhai est mort à Bombay, dans sa cinquante-cinquième année, après une courte maladie. Il était le frère du troisième baronnet, décédé sans enfants en 1898. Feu Sir Jamshedji Jijibhai, alors M. Cowasji, fut obligé d'abandonner une place très importante dans la douane. En 1899, il fut nommé *Sheriff* de Bombay et, la même année, reconnu pour le chef de la communauté parsie dans un *meeting* tenu à l'Albless Bag; à partir de ce moment-là, il s'occupa exclusivement des intérêts de sa communauté. Il fut à la fois *trustee* des grandes fondations charitables dues à la munificence de son aïeul, le premier baronnet, et président de diverses associations religieuses. Quand il alla à Londres, au moment du couronnement, à titre d'invité, il fut reçu avec bienveillance par la famille royale et le Shah de Perse, qui se trouvait également en Angleterre. Sa vie fut d'ailleurs très peu mouvementée; la controverse au sujet de l'admission des convertis dans la communauté zoroastrienne en fut le seul événement; sa qualité de président du « Parsi Panchayet » l'obligea d'assumer de sérieuses responsabilités. Son fils, le cinquième baronnet, M. Rustomji, n'a pas encore trente ans: il est un des membres de la Corporation de Bombay nommés par le gouvernement.

D. M.

Le Dastour Hoshangji Jamaspji.

La mort du Dastour Hoshangji Jamaspji, arrivée le 23 avril à Pounah, prive la communauté parsie d'une de ses lumières. Nous ne parlerons pas ici de la carrière officielle du défunt dans l'Inde; nous rappellerons seulement les services qu'il a rendus à la science pure. Profondément versé dans le zend, le pehlvi, l'arabe, le persan, l'ourdou, le sanscrit, etc., il l'était tout autant dans nos langues de l'Occident, le latin et l'allemand, entre autres. Ce fut sa collaboration avec le célèbre Martin Haug qui marqua le véritable point de départ des études pehlvies. Le Dastour apportait au savant allemand la richesse de ses connaissances traditionnelles, et il s'ensuivit de leur travail commun la publication de ces livres excellents qui ont permis de reconstituer une branche entière de la littérature sacrée zoroastrienne. Les distinctions de toutes sortes lui avaient été prodiguées. Il était le grand prêtre des Parsis du Dekkan, et malgré son grand âge, soixante-quinze ans, il avait conservé ses belles facultés.

D. M.

L'All India Moslem League.

La prochaine assemblée générale de l'All India Moslem League aura lieu à Amritsar, au mois de décembre.

M. Syed Ameer Ali, qui préside la branche d'Angleterre, a accepté la présidence de cette conférence.

Loyalisme musulman.

Pour combattre la propagande séditieuse, les Musulmans se proposent de créer une ligue loyaliste pan-indienne, l'*All India Loyalist League* (1).

Dans le même but, le Rajah de Bhinga, en Arah, a promis 60.000 £ pour la création d'un collège de Radjpoutes, dans lequel on n'admettrait comme élèves que les jeunes gens qui déclareraient solennellement leur loyalisme envers le Gouvernement anglais.

(1) D'après le *Standard* (16. 7. 08).

Mariage musulman.

Les journaux anglais ont signalé une cérémonie insolite à Londres : il s'agit du mariage selon le rite musulman du docteur Alma Latifi, du « Punjab civil service », et de Mlle Nasima, cinquième fille de feu J. Badruddin Tyabji, de Bombay, qui fut l'un des leaders les plus écoutés des Musulmans des Indes. Syed Hosain Bilgrami, du Conseil des Indes, officiait comme *Kazi*.

LA PRESSE MUSULMANE

Les Journaux de Constantinople.

Comme on devait s'y attendre, la presse ottomane a, dès la mise en application d'une Constitution qui assurait sa liberté, pris un rapide essor. Les organes de tout ordre, les organes politiques en particulier, se sont multipliés; leurs rédacteurs s'organisent; moins d'une semaine après la Révolution, ils fondaient une Société de la Presse Ottomane, *Matboû'ât-i 'Osmâniyè Djem'iyèti*. 'Abdullâh Zuhdî, directeur du *Gazetta*, nouvelle feuille dont nous allons rendre compte, en est le président; dans le but, bien évident, de resserrer les liens des diverses nationalités de l'Empire, on a nommé vice-présidents un Arménien, un Grec et un Israélite, les rédacteurs en chef du *Puzantion*, du *Proïdos* et d'*El Tiempo*. Au début, le nombre des adhérents était d'une centaine. Nous aurons sans doute à reparler, à plusieurs reprises, de cette Société; donnons aujourd'hui quelques détails sur les nouveaux organes de la presse de Constantinople.

***

Gazetta « Le Journal » a pour directeur et rédacteur en chef 'Abdullâh Zuhdî; son premier numéro a paru le 17 juillet 1324 (30 juillet 1908). Cet organe, lisons-nous en tête du premier numéro, est essentiellement indépendant. Sa rédaction est composée de la manière suivante : Mahmoûd Sâdik Bey, Huseïn Djâhid Bey, Sezâïzudè Ahmed Hikmet Bey, Ismâ'îl Hakkî Bey, 'Alî Rechâd Bey, Loutfî Bey, un rédacteur politique, Tahsîn Bey, Munîr Bey, Sabrî Edhem Bey et M. Huseïn Bey.

L'article de fond, dans le premier numéro, est de Ismâ'îl Hakkî Bey et a pour titre : *Qu'est-ce que la Chambre des députés ?* Cet article est une critique du suffrage universel en général, du système majoritaire en particulier qui, dit l'auteur, fait dépendre d'un déplacement de quel-

ques voix la représentation de milliers d'électeurs. Ismâ'îl Hakki Bey rappelle aussi le plébiscite de 1852 et la période de tyrannie dont celui-ci fut le point de départ. Comme conclusion, il vante la séparation des pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire, et préconise la création d'une Chambre Haute, qui est, à son avis, un frein nécessaire.

Huseïn Djâhid Bey examine la question de *La Responsabilité des ministres*. Après avoir dit ce que sont, en Allemagne, les rapports des ministres avec le Parlement, il exprime le vœu que toute décision à cet égard, en Turquie, soit ajournée jusqu'à l'ouverture de la Chambre.

Sous la Constitution, Les particuliers et les fonctionnaires de l'État, tel est le titre d'un article signé Mahmoûd Sâdik, et qui conseille une amnistie, afin que rien ne manque au bonheur de la nation devenue libre.

Le journal consacre ensuite l'une de ses colonnes à la Société de la Presse Ottomane, *Matboû'ât-i 'Osmâniyè Djem'iyèti*, dont nous avons déjà parlé et qui, on s'en souvient, a pour président le directeur du *Gazetta*, 'Abdullâh Zuhdî.

Consultation est une étude de mœurs, par Mahmoûd Sâkik, sur le malaise causé par l'ancien régime policier, malaise qui persiste encore, mais qui, il faut l'espérer, disparaîtra avec le nouvel état de choses. Mais, actuellement, on est porté à se défier de tout, et l'on voit partout des agents de la police secrète.

Le rédacteur politique, qui ne fait pas connaître son nom, donne ensuite un *Sommaire* des événements. Pour les affaires intérieures, il parle de la nouvelle situation faite à la Turquie, qui devra sa grandeur et sa force à l'union amicale des Musulmans et des Chrétiens; pour les affaires de l'extérieur, il commente avec satisfaction les déclarations de Sir Edward Grey relatives à la Turquie. Des *Télégrammes*, venus de Londres, donnent *in extenso* les paroles du ministre des Affaires étrangères d'Angleterre.

Des informations de diverse nature, mais toutes relatives à la Turquie, occupent le reste du numéro. Celles qui ont été réunies sous la rubrique *Que se passe-t-il ?* annoncent la fuite de l'ex-ministre Selîm Melhamè Pacha, dont le frère, directeur de la régie à Salonique, s'est réfugié au consulat de France. *Ce que disent nos confrères* est une revue de la presse de Constantinople, contenant des extraits du *Servet-i Funoûn*, de l'*Ikdam*, du *Sabâh* et du *Terdjumân-i Hakîket*. Nous trouvons, enfin, un avis de source officielle relatif aux mutations des fonctionnaires annoncées par la presse : on ne doit tenir compte que des renseignements donnés dans les informations émanant directement des ministères et publiées comme telles.

Tanen « Le Retentissement » est un organe fondé, au commence-

ment d'août, par Huseïn Kiâzim, Tevfîk Fikret et Huseïn Djâhid, qui en sont respectivement directeur, gérant et rédacteur en chef. Cet organe, bien rédigé et intéressant, paraît par numéros de quatre pages in-folio. Il fait une large place à la politique intérieure et extérieure; à l'exemple de ses confrères français, il a une Tribune libre (littéralement « Colonnes ouvertes » *Atchek Sutoûnlar*) à l'usage de ses lecteurs. La dernière page est consacrée aux informations officielles; il n'y a pas d'annonces dans les numéros que nous avons vus. D'opinions libérales, le *Tanen* est tout en faveur du nouveau régime; les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement d'un gouvernement constitutionnel en occupent la majeure part (1).

Fondé et dirigé par Tudjdjârzâdè Ibrâhîm Hilmî, *Millet* « La Nation », journal quotidien, « est destiné à servir les intérêts de la Nation », lisons-nous au-dessous du titre. La situation actuelle, troublée et indécise, inquiète ses collaborateurs, dont les sentiments patriotiques ont été froissés par les attaques de la presse européenne. Voilà, en deux mots, le résumé de la déclaration de principes insérée dans le premier numéro, en date du 5 août; elle est intitulée *A Sa'îd Pacha*, et reproche énergiquement son inertie à l'ex-grand-vizir. Ce journal, de grand format, donne de nombreuses informations sur la Turquie et l'étranger; nous remarquons encore, dans ce premier numéro, des articles sur l'armée et son rôle dans la révolution qui vient de s'accomplir, la municipalité de Constantinople, la presse, etc. Une photographie du Sultan, prise spécialement pour la *Millet*, les portraits du « traître 'Izzet » et de Tarkhân Pacha, y sont donnés (2).

Mîzân « La Balance » est un organe quotidien, de petit format, consacré d'une manière presque exclusive aux questions sociales. *Vazyfè u Mes'oûliyèt* — c'est le titre d'un opuscule de Ahmed Riza Bey — en occupe la première page et la plus grande partie de la seconde, dans le numéro que nous avons sous les yeux, celui du 18/31 juillet. Signalons aussi un long article sur le ministère de l'Instruction publique, dont, il faut l'espérer, l'action va prendre une nouvelle importance grâce au changement de régime. La *Mizân* a pour propriétaire Mohammed Murâd Bey (3).

(1) Administration : Avenue de la Sublime-Porte. — Abonnements pour l'extérieur : Un an, 180 piastres; six mois, 95 piastres. — Le numéro : 10 paras.

(2) Direction : Imprimerie Ottomane, à Tchemberli-Tach, Constantinople. — Abonnements de trois mois, six mois et un an : Turquie, 50, 95 et 180 piastres ; Russie et Caucase, 5, 9 et 15 roubles ; autres pays, 13, 22 et 40 francs. — Le numéro : 10 paras.

(3) Adresse : Imprimerie Mahmoûd Bey, 72 rue Eboû's-Sou'oûd. — Abon-

Le *Rehber-i Vatan* « Guide de la Patrie » résume son programme de la manière suivante : « Le Guide de la Patrie suit la grande voie du salut et répand les idées de liberté » ; il est, à la fois, religieux, politique, scientifique et commercial. Son directeur est Mohammed Mukhlis. Comme tous les organes dont il est question dans cette étude, le *Rehber-i Vatan* est libéral ; mais il se distingue par un caractère religieux plus accentué. Dans son premier numéro, daté du 24 juillet (6 août), il célèbre, en prose et en vers, la liberté ; nous remarquons un article adressé *A nos frères de l'armée*, défenseurs de la bonne cause et méritant toutes les sympathies. Le *Rehber-i Vatan* paraît deux fois par semaine, le lundi et le jeudi ; ses numéros ont, pour commencer, huit pages ; mais le nombre de celles-ci doit être augmenté (1).

Musavver Mevsim « L'Époque décrite (ou illustrée) » paraît tous les mercredis et se fait remarquer par l'élégance de son impression. C'est un organe plein d'enthousiasme pour la liberté ; il est, en outre, bien rédigé, varié et intéressant. Amasiali Mohammed Ref'at est, à la fois, le rédacteur en chef et le gérant de cette feuille politique (2).

On annonce, enfin, l'apparition d'autres journaux, sur lesquels nous n'avons pas encore de détails : *Mekteb* « L'École », hebdomadaire, illustré ; *Djihân* « Le Monde » ; *Selâmet* « Le Salut ». Ajoutons que la *Servet-i Funoûn*, revue littéraire et scientifique appréciée paraissant à Constantinople depuis dix-sept ans, est devenue quotidienne à partir du 26 juillet.

La Presse en Russie.

L'un des jeunes rédacteurs du *Terdjumân*, Hasan Sabrî Efendi Ayvazoff, a été nommé gérant du *Vatan Khâdimi* « Serviteur de la Patrie », l'organe musulman de Karasou Bazar.

A l'occasion du jubilé du *Terdjumân*, la maison Fakhr ud-Dînoff

nements : Un an, 180 piastres ; six mois, 90 piastres. — Le numéro : 10 paras. — Annonces : 10 piastres la ligne.

(1) Direction : Appartements de Farroukh Bey, n° 16 et 18, en face du nouveau Ministère des Postes et Télégraphes. — Lieu de vente : Librairie Ottomane, 56, avenue de la Sublime-Porte. — Abonnement annuel, en dehors de Constantinople : 54 piastres. — Le numéro : 20 paras. — Imprimerie Baghdadlian, 14, Sultan Hamam.

(2) Administration : Imprimerie de Mohammed Ref'at, Imâmèli Khân, à Mordjan. — Abonnement annuel : 180 piastres. — Le numéro : 10 paras.

Photographies publiées à l'occasion du 25e anniversaire du *Terdjumân*, en 1908. Musulmans de Russie ayant contribué au relèvement intellectuel de leurs coreligionnaires.

De droite à gauche :

Haut : Ahmed Hâdi Efendi Maksoûdoff, 'Abdusselâm Efendi Âkhondzâdè, Rizâ ud-Dîn Efendi Fakr ud-Dînoff, professeur Chihâb ud-Dîn Mordjânî

Bas : 'Abdurrechid Efendi Ibrâhîmoff, Nerimân Bey Nerimân, Ismâ'il Gasprinsky, Mohammed Fâtih Efendi Kerimoff

et Cie, de Kazan, a mis en vente des confitures dont le papier est orné des portraits, en couleurs, des rédacteurs du journal de Baghtché-Séraï. D'après le *Yoldouz*, ces confitures auraient obtenu un grand succès, et les demandes affluent. Le *Terdjumân* a lui-même publié, à l'occasion de ce jubilé, plusieurs photographies: personnalités réunies à Baghtché-Séraï, en 1893, pour le dixième anniversaire du journal; en 1908, pour le vingt-cinquième ; portraits de Musulmans s'étant distingués par leur zèle à relever le niveau moral et intellectuel de leurs coreligionnaires de Russie.

Le principal organe de Bakou, l'*Irchâd*, a dû cesser de nouveau sa publication, interdite, cette fois, par le Gouvernement russe. Son éminent directeur, Ahmed Bey Agayeff, et ses amis n'ont pas voulu laisser disparaître, avec l'*Irchâd*, l'œuvre qu'ils avaient entreprise ; un nouveau journal, le *Tarakkî* « Progrès », a remplacé celui qu'on venait d'interdire. Imprimé sur le même papier, avec les mêmes caractères et dans le même format que l'*Irchâd*, aux abonnés duquel il sera servi, le *Tarakkî*, organe politique, littéraire, économique et social, paraît cinq fois par semaine ; son premier numéro est du 3/16 juillet. Le prix des abonnements est resté le même ; une réduction de 25 p. 100 est faite aux ouvriers.

Depuis le 7/20 juin paraît à Tiflis, sous la direction de Agha Maroûrî, un nouveau journal en langue circassienne : *Akhali Sekhivi* « La Nouvelle Lumière ».

A partir du 1er septembre, le *Kaspi*, organe musulman en langue russe de Bakou, sera complètement transformé. Le directeur, qui s'est adjoint un associé, est parti pour Saint-Pétersbourg pour y recruter une nouvelle rédaction; les caractères seront renouvelés, et chaque semaine le journal fera paraître un supplément illustré.

En Crète.

On avait annoncé la prochaine apparition, en Crète, d'un journal musulman en langue turque, *Istikbâl* « L'Avenir ». Cet organe a commencé à paraître, et le *Terdjumân* du 4/17 juillet consacre une courte notice à ses premiers numéros. L'*Istikbâl* se propose, comme but, l'entente des divers éléments de la population crétoise, Musulmans et Chrétiens ; d'opinions libérales, il veut la paix et le progrès.

L. Bouvat.

BIBLIOGRAPHIE

Livres.

Afioun Effendi, *Paradoxes sur la Turquie*. Paris, Michaud, 1908, in-8. Prix : 3 fr. 50.

Budget de la ville d'Alger (Exercice 1908). Alger, Heintz, 1908, in-4, 197 pages.

Burhān al Din, *'Ali ibn Abī Bakr al-Marginānī* [† 593 H.] الهداية مع الكفاية. I Teil. Kazan, Karimov, 1907, in-8, 518 p. Rub. 3.

Constantinople Consular Report. London, Wyman, 1908.

Craik (Sir H.), *Impressions of India*. London, Macmillan, 1908, in-8, 260 pages. Prix : 3 s. net.

Directory of the chief industries of India. London, Thacker, 1908, vol., in-8. Prix : 2 s. 6 d.

East India, statement showing progress and condition during 1906-1907. London, Wyman, 1908, in-8. Prix : 1 s. 8 d.

Epstein (M.), *The early history of the Levant Company*. London, Routledge, 1908, in-8, 280 pages. Prix : 2 s. 6 d.

Farman (E.), *Along the Nile*. 2nd. edit. ill. London, Luzac, 1908, in-8, xvii-340 pages. Prix : 10 s. 6 d.

Farman (E.), *Egypt and its betrayal. An account of the country during the period of Ismail and Tewfik Pashas and of how England acquired a new empire*. Ill. London, Luzac, 1908, in-8, xix-349 pages. Prix : 12 s. 6 d.

Frantz (Cᵗ), *Étude sur le Soudan français* (thèse). Paris, Rousseau, 1907, in-8, 188 pages, 1 carte.

Giordano (P.-F.), *Attraverso l'Egitto : studi ed impressioni*. Palermo, R. Sandron, 1908, in-16, 129 pages. Prix : L. 6.

Goretti-Lu, *Viaggi : el Irach Arabi (il vilayet de Bagdad)*. Brescia, Apollonio, 1908, in-16, 129 pages. Prix : L. 2.

Halid Halil, *Hilal ve Saleeb Munaza 'assi in Turkish*. London, Luzac, 1908, in-8, 220 p. Prix : 4 s.

Hartmann, *Die geographischen Nachrichten über Palästina und Syrien in Halîl az-Zâhirîs Zubdal Kasf al mamâlik*. 1907 (Thèse de doctorat).

Houdas (O.), *Histoire de Djouder le pêcheur*, texte arabe, 3e éd. Alger, Jourdan, 1908, in-8, vii-54-116 p.

Ibn Isma'il und Isma'il ibn utman, *Ibn Abī Bakr ibn Iūsuf*, تفهيم المتفهم شرح تعليم المتعلم. Kazan, Karimov, 1907, in-8, 125 pages. Rub. 0,30.

Ichircoff (Dr A.), *Étude ethnographique sur les Slaves de Macédoine*. Paris, Gauthier-Villars, 1908, in-8, 97 pages.

Imān Zain al-din, *Muhammad ibn Abī Bakr 'Abd al-Muhsin al-zāzī Al-Hanafī*, كتاب تحفه الملوك. Kazan, Karimov, 1907, 48 pages. Rub. 0,30.

Keller (A.), *Naar den Sinaï*. Nijkerk, Callenbach, 1908, in-8. Prix : 1 fr. 75.

Klerck, *De Java Oorlog van* 1825-1830, *vijfde Deel*. Batavia, Landsdrukkerij, 1908, in-4, 758 pages et cartes.

Latifondo, *Di Oued-El Abid in Tunisia*. Lecco, Fratelli Grassi, 1908, in-4, 11 pages.

Mohammed El Mossoum ben Mohammed, *El Ghouthiya*. Alger, impr. Mourad ben Turqui (s. d.), in-12, 24 pages.

Muḥammad Sačakly-zāda, ولديه فى الادا ب. Kazan, Varaksin, 1907, in-8, 33 pages. Rub. 0,20.

Muḥammad Sidd'q ibn Tāg al-dīn Aminov, كتاب سير الاسير (Arab. türk. Verse). Kazan, Karimov, 1907, in-8, 36 pages. Rub. 0,25.

Müller (D.-H.), *Die Mehri und Soqotri-Sprache III. Šhauri-Texte* (= *Südarabische Expedition Veröffentlich von der Kais. Akad. der Wissenschaften*. Bd. VII). Berlin, Hölder, 1907, in-4, x-168 pages. Prix : 15 M.

Nettancourt-Vaubécourt (J. de), *Sur les grandes routes de l'Asie-Mineure, les parcours ferrés de la péninsule (lignes de chemin de fer ottoman d'Anatolie et de Bagdad, lignes d'Aïdin et de Cassaba)*. Ill. Paris, Leroux, 1908, in-4. Prix : 12 francs.

Qur'ān, فصلحف شريف. Kazan, Huseinov, 1907, in-8, 576 p. Rub. 2.

SEYBOLD (C.-F.), *Verzeichnis der arabischen Handschriften der Königlichen Universitätsbibliothek zu Tübingen.* Tübingen, 1907, 96 pages.

Statistics of British India, for 1906-1907 ; *Part. V. Calcutta, Superintendant of Government printing India*, 1908, in-f°. Prix : 1 R. 1 sch. 6 d.

STEEL, *India through the ages.* London, Routledge, 1908, in-8, 382 p. Prix : 4 s. 6 d.

THURSTON, *Ethnographic notes in Southern India.* London, Thacker, 1908, in-8. Prix : 7 s. 6 d.

WILLIAMS (J.), *The last Rubaiyát of Omar Kháyyám.* London, Sisley, in-8, 1908, 76 pages. Prix : 3 s. 6 d.

WOLFF (Ct H.), *Vingt-quatre ans chez les Bédouins. Suite du journal d'un ancien officier des affaires arabes.* Auxerre. Impr. de *l'Indépendant auxerrois,* 1908, in-16, 115 pages.

WOOD (E.), *The revolt in Hindustan*, 1857-59. London, Methuen, 1908, in-8, 384 pages. Prix : 6 s.

WRIGHT (N.), *Catalogue of the coins in the Indian Museum Calcutta : including thè cabinet of the Asiatic Society of Bengal.* Vol. III. Oxford, at the Clarendon Press, 1908, in-8. Prix : 40 s.

YAKOUB ARTIN PACHA, *Essai sur les causes du renchérissement de la vie matérielle au Caire dans le courant du dix-neuvième siècle de* 1800 *à* 1907. 2e v., fasc. 2. Le Caire, impr. de l'Institut français d'archéologie orientale, 1907, in-4, 72 pages.

ZWIMMER (S.), BROWN (A.), *The nearer and farther East. Outline studies of Moslem Lands.* London, Macmillan, 1908, in-8, 342 pages. Prix : 2 s. net.

Revues.

Agricultural journal of India, 4, 1908 : C. A. GAMMIE : Cultivation of Cotton in India.

Allgemeines Literaturblatt, 15 *mai* 1908 : H. ZSCHOKKE : Arabia Petraea, von A. Musil.

Al-Machriq, *juin* 1908 : P. L. CHEIKHO : Étude critique sur les publications arabes d'Égypte ; *Id.* : Traité de linguistique attribué à Ibn Qoteibah ; *Id.* : La littérature arabe au dix-neuvième siècle (*suite*). — Bibliographie orientale. — *Juillet* 1908 : P. ANASTASE : Les formes dérivées dans les verbes arabes. — P. L. CHEIKHO : Les mots arabes à triple accent, commentaire en vers de la poésie de Qotrob.

American antiquarian and oriental Journal, n° 8, 1908. — Rev. George Robinson : Recent excavations in Égypt.

Archives marocaines : Publ. de la Mission scientifique du Maroc. Vol. XII. — La Pierre de touche des Fétwas, de Ahmad al-Wanscharîsî. — Choix de consultations juridiques des Faqîhs du Maghreb, traduites ou analysées par E. Amar, t. Ier. Paris, Leroux, 1908, in-8, XIII-522 p.

Art décoratif, *mai* 1908 : A. Chevassus : L'Art au Caucase.

Belgique artistique et littéraire, II, 1908 : M. Des Ombiaux : Les Belges en Égypte.

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, *juin* 1908 : W. Radloff : Die vorislamitischen schriftarten der Türken und ihr Verhältniss zu der Sprache derselben.

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, n° 9, 1907 : Docteur Carton : Annotations à l'atlas archéologique de Tunisie.

Bulletin du comité de l'Afrique française, *juillet* 1908 : *** Algérie : Le chemin de fer de l'Ouenza.

Bulletin mensuel de la Société de géographie commerciale de Paris, *mai* 1908 : A. H. Dyé : Les ports du Maroc.

Byzantinische Zeitschrift, 1908 : Aboba-Pliska : Materialen zur bulgarischen Altertumskunde, besprochen von E. Gerland.

Canadian Pacific, *avril* 1908 : Lilian de Gruyther : Glimpses of native life in India.

Congrès International des Orientalistes, 15e session, Copenhague, 14-20 août 1908. Circulaires 1-2-3-4. Paris, Leroux, 1908.

Contemporary Review, *juillet* 1908 : N. Mac Nicole : The future of India. — Wanderer, The reform movment in Persia.

Correspondant, 10 *mai* 1908 : P. L. Rivière : Une merveille à sauver : l'Alhambra de Grenade. — 25 *mai* 1908, *** Les Indes anglaises.

Deutsche Literaturzeitung, n° 28, 1908 : Herbette : Une ambassade persane sous Louis XIV.

Deutsche Literaturzeitung, n° 25, 1908 : Roberts : Das Familien Sklaven und Erbrecht im Qoran.

Economista, 3 *mai* 1908, *** Ce andiamo avvicinando alla Tripolitania ?

Empire (The) **Review**, 1, 1908 : *** The Revolution in Persia.

English (The) **historical Review**, *juillet* 1908 : W. Miller. The turkish capture of Athens.

Ephemeris semitische Epigraphie von Mark Lidzbarski, Vol. II, n° 3, 1908 : Altnordarabisches. — II, Sudarabische Inschrifren.

Epigraphia Indo-Moslemica, 8. 1907 : MAJOR T. W. HAIG : 1) Inscriptions in Gulbarga. — 2) Some inscriptions in Berar. — 3) An inscription in the Fort of Daulatabad. — 4) Inscriptions in Hyderabad and Golconda.

Europe politique et littéraire, *mai* 1908 : Baron A. DE STIÉGLITZ : La question macédonienne.

France médicale, 15 *avril* 1908 : A. CHÉRIF : La médecine arabe en Tunisie. Le neuvième siècle. Ishaq ibn Imran.

Géographie, 15 *juin* 1908 : P. PELLIOT : Notre mission en Asie Centrale. — P. LEMOINE : Les Régions naturelles des pays du Tchad.

Grenzboten (Die), 2 *juillet* 1908 : W. PASCHEN : Aegypten und die Kapitulationen.

Hellénisme, *février* 1908 : *** Le patriarcat œcuménique et le sultan.

Historich-politische Bltäter : 1er *mai* 1908 : B. KRIEG : Smyrne et Éphèse.

Imperial (The) **and Asiatic quarterly Review**. Vol. XXIV, n° 47 : A. C. YATE : The visit to India of the Amir Habibullah Khan. The fourth Amir of the Barakzai Dynasty. — E. H. PARKER : Islam in China. — A. C. YATE : The Zill-es sultan.

Imperial (The) **and Asiatic quarterly Review**, *juillet* 1908 : SIR ROPER LETHBRIDGE : « Lancashire and India in their relations to imperial preference. — MAJOR A. G. LEONARD. » « The indian frontier question ». — A. E. R. : Some Indian problems.

Imperial (The) **Gazetter of India** : The Indian Empire, vol. II, historical. New édit. Oxford, at the Clarendon Press, 1908, in-8, XXXV-572 p. Prix : 6 s. net.

Italia (L') **all' Estero**, 1. 1908 : *** Dalla Bulgaria.

Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, *mai* 1908 : *** Türkisch-rümanischer und grieschischmontenegrinischer Handelsvertrag.

Journal of the African Society, n° 26, vol. III, 1908 : MAJOR MELDON : Notes on Sudanese in Uganda.

Journal of the royal anthropological Institute of Great Britain and Ireland, *juillet* à *décembre* 1907 : H. A. ROSE : Muhammadan birth observances in the Punjab.

Journal of the Royal Asiatic Society, *juillet* 1908 : S. BEVERIDGE, The Bâbarnâma. Dr Kehr's Latin version and a new letter by Bâbar.

Journal of the Society of arts, 24 *juillet* 1908 : *** The indian railways.

Keleti Szemle, 1-2 *szám* 1908 : E.-J.-W. Gibb : A history of Ottoman Poetery. — S. Patkanov : Ueber die Zunahme der Urbevölkerung Sibiriens.

Land (The) **Quarterly Review**, *juillet* 1908 : T. W. Haycraft : Ottoman Land Law in Cyprus.

Literarische Rundschau, *avril* 1908 : Sauer : Mélanges de la Faculté orientale de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Literarisches Zentralblatt, n° 24, 1908 : Abd'oul Beha : Les leçons de Saint-Jean-d'Acre.

Mémorial de la Librairie française, 1908 : *** Les livres au Maroc.

Mémorial diplomatique, 17 *mai* 1908 : Les envoyés hafidiens à Berlin.

Minerva, 8, III, 1908 : *** La forza bulgara.

Mitteilungen und Nachrichten des Deutschen Palœstina Vereins, 4-5. 1908 : P. Thomsen, Jérusalem.

Mois colonial et maritime, 1. 1908 : Charles Vernaëlde : L'Agriculture en Grande Kabylie.

Moktabas (Al), *août-septembre* 1908 : Ahmed Zaki Bey : Les Musulmans, les Zimis et les Mouahids. — Mouhib Adine Al Khatib : Les branches de l'histoire.

Monde (Le) oriental, Fasc. 2, 1907-1908 : A.-A. Fokker : Arabic and Malay. — J. Ostrup : Textes en arabe vulgaire de l'Égypte.

Nineteenth Century, *juillet* 1908 : J. Nisbet : Famines aux Indes. — B. Fuller : L'agitation aux Indes. — Dicey : The Khedive of Egypt.

Nouvelle Revue, 1er *août* 1908 : L.-J. Blocq : La politique anglaise en Orient.

Nuova Antologia, Fasc. 877, 1908 : *** Cose d'Egitto.

Orientalische Bibliographie, XX, Jahrgang (für 1906), Drittes heft. Berlin, Reuther, 1908, in-8, de la page 221 à la page 385.

Phare, 16, II. 1908 : *** L'Alfa algérien. — P. Legendre : Écoles d'Orient.

Quarterly Review, *avril* 1908 : Teano (Prince de) : Les Annales de l'Islam.

Rassegna Nazionale, 1er *mai* 1908 : E. Bertarelli : Note di un viaggio nell' India. Calcutta. Darjeeling.

Revue, 15 *juillet* 1908 : Markowitch : La femme et la Révolution persane.

Revue africaine, n° 268, 1908 : I. Goldziher : La Misâsa. — A. Cour : L'occupation marocaine de Tlemcen (*septembre* 1830, *janvier* 1836). — A. Joly : La légende de Sidi Ali ben Malek. — N° 269, 1908 : A. Jo-

LY : Saints de l'Islam. — Docteur G. KAMPFFMEYER : L'inscription de Safi. — A. GIACOBETTI : Kitab En-Nasab.

Revue archéologique, *mars-avril* 1908 : F.-W. DE BISSING : Sur l'histoire du verre en Égypte.

Revue bleue, 11 *juillet* 1908 : M. KOVALESKY : Un nouveau chemin de fer à travers l'Asie russe. — 1er *août :* L. MAURY : Sociologie musulmane. — 15 *août :* A. LE CHATELIER : Révolutions d'Orient.

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'armée, *mai* 1908 : Étude sur la campagne de 1859 contre les Beni-Snassen.

Revue de droit international et de législation comparée, n° 3, 1908 : P *** De l'action des créanciers contre les successions ouvertes en Turquie.

Revue des bibliothèques, Mgr A. SCHER : Notice sur les manuscrits syriaques et arabes conservés dans la bibliothèque de l'évêché chaldéen de Mardin.

Revue des traditions populaires, *mai* 1898 : RENÉ BASSET : Les ordalies par le vomitif au Darfour.

Revue philanthropique, 1908 : Docteur A. MARIE : Le régime des aliénés en pays turc.

Revue Sud-Africaine, 23 février 1908 : *** L'industrie houillère en Turquie.

Sitzungsberichte der Koniglich. preussischen Akademie der Wissenschaften, 1908 : A. VON LE COQ : Un fragment ouigour-manichéen d'Idigout Chahri.

Szazadok, *mai* 1908 : J. MESZAROS : Un poème turc à la gloire de Glyörvar et Budavar.

Tijdschrift voor Indische- Taal- Land en Volkenkunde (Batavia), Deel L, 1908, Afl. 3. — Docteur R. ROMER : Bijdrage tot de Geneeskunst der Karo-Batak's. — Affl. 5-6, 1908 : O.-H. GOEDHART : Trois districts au centre de l'île de Célèbes.

T'oung Pao, série II, vol. VIII, n° 5 : A. FORKE : Das arabische Alphabet nach dem T'ien-fang tse-mu chieh-yi. — M. HARTMANN : Zur chinesischen Umschrift des arabischen.

Tour du Monde, 4 *juillet* 1908 et suiv. : Comte DE BOUILLANE DE LACOSTE : Autour de l'Afghanistan.

Tribune-Bône, 15. II. 1908 : *** L'enseignement des indigènes.

Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft, Heft 1, 1908 : IGN. GOLDZIHER : Zur Geschischte hanbalitischen Bewegungen.

Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft, aus Arabia Petrœa.

Zeitschrift für Ethnologie (Berlin), 1908 : G. Schweinfurth : Brief aus Biskra. — E. Brandenburg : Über Grabsteinmuster in Anatolien. — O. Münsterberg, Einfluss Westasiens auf die ostasiatische Kunst.

Cartographie.

Auler, *Die Hedschas-Bahn, zwischen den stationen Ma'ân und El 'Ula*. Scale. 1 : 750.000. Gotha ; Justus Perthes, 1908.

Topographical Map of Egypt. Scale 1 : 10.000. Cairo, Survey Department, 1908.

Hodgson (C.), *Map of the Philippine Islands*. London, Harray, 1908. Prix : 2 s. 6 d.

Maroc : Carte dressée par R. de Flotte de Roquevaire. Éch. 1 : 1.000.000. Paris, Barrère, 1908.

Département d'Oran : Carte des voies de communication dressée par ordre de M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie. Éch. 1.400.000 Alger, Gouvernement général, 1908.

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

VOLUME V

Numéro 5. — Les Kurdes persans et l'invasion ottomane, *par* Ghilan 1
La Maison d'Ouezzan, *par* E. Michaux-Bellaire. . 23
Numéro 6. — Les Ecritures musulmanes, *par* Cl. Huart. . . . 201
L'École française d'Extrême-Orient. Son rôle et son œuvre, *par* A. Guérinot 216
Un rouage du Gouvernement marocain : la Beniqat Ech Chikaïat de Moulay Abd El Hafid, *par* E. Michaux-Bellaire 242
Traduction du registre de Si Abdelmalik El M'tougui, *par* E. M.-B 258
Numéro 7. — Une tentative de restauration idrisite à Fès, *par* E. Michaux-Bellaire 393
Proclamation de la déchéance de Moulay Abd El Aziz et de la reconnaissance de Moulay Abd El Hafid par les Ouléma de Fès, *par* E. Michaux-Bellaire 424
Les biens habous et les biens du Makhzen au point de vue de leur location et de leur aliénation, *par* E. Michaux-Bellaire 436
Numéro 8. — Les Yézidis, *par* A. Guérinot 581
Malte, ses habitants et leur langue, *par* N. Slousch. 631

NOTES ET DOCUMENTS

VOLUME V

Numéro 5. — Les Musulmans du Se-Tchouen 90
Les Malais et l'avenir de leur langue. A. Cabaton . 95
Le Béloutchistan d'après l'administration britannique. L. M. 121
L'Annuaire du vilayet de Khoudâvendikiâr. L. Bouvat 145

Numéro 6. — Littérature des Musulmans chinois. Martin Hartmann 275
Épigraphie musulmane chinoise. E. Blochet et A. Vissière 289
L'Islam au Bornéo britannique septentrional. Mohammed Djinguiz 294
L'Islam aux Straits-Settlements. Mohammed Djinguiz 303
Papers on Malay subjects. Published by direction of the Government of the Federated Malay States. A. C 313
Le Béloutchistan d'après l'administration britannique. L. M. 319
La Presse d'opposition en Perse, *trad.* A. L. M. Nicolas 324
Numéro 7. — Les Travaux de la mission d'Ollone. 458
Notes et documents sur la décadence de l'empire des Tatars 467
Publications de la Société Impériale d'Histoire de Russie, 1895. N. Slousch 470
L'Islam en Bulgarie et dans la Roumélie orientale. Mohammed Djinguiz 482
La Kalaa des Beni-Hammad, capitale berbère de l'Algérie au onzième siècle. Fouilles exécutées en 1908 par le général de Beylié 500
Le Chérif Moulay Ahmed ben Abdallah Er Risouni El Younesi El Alami El Idrisi El Hasani. E. Michaux-Bellaire 503
Numéro 8. — Au palais du Sultan marocain. E. Michaux-Bellaire 647
Le Cours d'apprentissage d'indigènes d'Oran. Ricard 663
La Politique de l'Espagne en Afrique. L. Bouvat. . 683

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

VOLUME V

Numéro 5. — *Angleterre* 151
Allemagne 152
France. 152
Agitations 153
Afrique. 156
Algérie. 156
Tripolitaine 157
Égypte 157
Soudan Égyptien. 157
Somalie italienne. 159
Europe et Asie 161

Russie 161
Empire ottoman. Crète 163
Syrie 163
Mésopotamie 165
Arabie 165
Perse 167
Indes anglaises 168
Afghanistan 170
Indes néerlandaises. 171
NUMÉRO 6. — Révolutions. 345
Europe 352
Eduard Glaser. 352
En Bosnie-Herzégovine 353
A la Douma 358
Les Femmes musulmanes et la Douma 358
Musulmans et Arméniens 361
Afrique. 361
Algérie. 361
Égypte. 363
Kassem Bey Pacha 371
Afrique italienne 374
Empire ottoman. Turquie. 374
La Colonisation 375
L'Archéologie 377
La Médecine 378
Deux cas de tératologie 378
A Jérusalem 378
Au mont Athos 378
Un explorateur de l'Asie Mineure 379
Le Sceau d'Aboû Bekr 379
Les Sports 379
Voyageurs étrangers 380
Arabie 381
Afghanistan 382
Les Mohmands 383
Le mouvement religieux 385
Perse 386
Les Députés à l'Assemblée nationale 386
Nizâm os-Saltanè. 388
Religion et patrie 390
La Médecine 392
NUMÉRO 7. — *Maroc* 512
Les Industries d'Ouezzan 512
Syrie 514
La Faculté de médecine de Beyrouth 514
Un incident à Jaffa ; double version 514
Aux Indes. 520
L'Attitude des Musulmans 528
L'Aga-Khan 528
« Le Seva-Sadan » 529
Malaisie 531
Correspondance des Indes néerlandaises 531

Le Sultan de Solo 535
Les Chinois aux Indes néerlandaises 537
L'Instruction des Indigènes. 537
NUMÉRO 8. — Révolutions d'Orient. A. L. C 692
Afrique 700
Benghazi 700
Égypte. 705
Un penseur égyptien 710
Congrès musulman universel 711
Afrique italienne 711
Afrique allemande 713
Europe et Asie 713
Le cimetière turc de Berlin. 713
Russie. 714
Empire ottoman 718
La Révolution en Turquie. L. BOUVAT. 718
Le Programme de la Révolution turque. K.-J. BASMADJIAN 738
Deux brochures, *trad.* R.-J. BASMADJIAN. 740
Perse 745
L'Armée persane. 752
Les Femmes persanes et la Révolution 754
Indes 755
Sir Jamshedji Jijibhai 755
Le Dastour Hoshangji Jamaspji 756
L'All India Moslem League. 756
Loyalisme musulman 756
Mariage musulman 757

LA PRESSE MUSULMANE

VOLUME V

NUMÉRO 5. — « An-Nahda » (La Renaissance) 173
« Al-Minbar » 178
Une Revue égyptienne d'éducation. 178
L'Almanach du « Mouayyad » 179
La Presse en Russie 179
« Dâbestân » 180
Russie et Algérie. 181
« Irchâd » 181
NUMÉRO 7. — Mirzâ Mehdî Khân 539
La Presse persane 540
Nouveaux journaux égyptiens. 543
« Molla Nasr ed-Dîn ». 547
« Aïné-gheib-nema ». 550
NUMÉRO 8. — Les Journaux de Constantinople 758
La Presse en Russie 761
En Crète 763

LES LIVRES ET LES REVUES

VOLUME V

Numéro 5. — Encyclopédie de l'Islam 182
L'Éducation des femmes musulmanes. 182
Le Sultan et ses sujets 184
Un Espagnol en Orient 186
Une Bibliographie de la Palestine 186
Un ouvrage inédit de Yâkoût. 187
Bagdad au temps des Abbassides 188
En Arabie 189
Une Encyclopédie arabe 190
La Région d'Ourmiah 190
Un livre de renseignements en langue sarte . . . 192
La Piraterie dans l'océan Indien 193
Imperial Gazetteer of India. 196
Indian Research Society 197
En Crète. 197
Les Publications de M. Nicolas Rizkallah 198
Linguistique africaine 198
Étude sur le dialecte berbère des Beni Snous . . 199
Un manuel touareg 199
Numéro 7. — Une librairie de Téhéran. 552
Note de bibliographie persane. 554
A travers la Perse 555
Bibliothèque turque. 555
Bibliographie turque 557
Indian Problems. 558
« Tour du monde ». 559
« Pan-Islamisme » 560
Le Diwan de Umar ibn Al-Faridh 561
La Djaouhara d'Ibrahim Laqani 562
A la frontière du Maroc 563
Les Juifs tunisiens 567
Médecine et chirurgie arabes 569
Chez les Touareg du Ahaggar. 570

BIBLIOGRAPHIE

VOLUME V

Numéro 7. — Livres. 575
Revues. 578
Numéro 8. — Livres. 764
Revues 766
Cartographie 771

PRESSE ET BIBLIOGRAPHIE

JOURNAUX

CRÈTE

Istikbâl (L'Avenir). — V, **8**, 763.

ÉGYPTE

Al-Minbar. — V, **5**, 178.
An-Nahda. — V, **5**, 173.
Diyâ al-Machrik. — V, **7**, 543.
Madjallat at-tarbiyat. — V, **5**, 178.
Mouayyad. — V, **5**, 179.
Wadinnil. — V, **7**, 544.

INDES NÉERLANDAISES

Bintang Moekti. — V, **7**, 535.

PERSE

Andjouman — V, **7**, 541.
Aïné-gheib-nema. — V, **7**, 550.
'Edâlet. — V, **7**, 541.
El-Hadîd. — V, **7**, 541.
Harf-é Hakk. — V, **7**, 542.
Hedayet. — V, **6**, 342.
Khoûrchid. — V, **7**, 541.
Les « Reptiles de la Terre ». — V, **6**, 339.
Medjlis. — V, **7**, 540.
Mohâkemât. — V, **7**, 540.
Mozafferî. — V, **7**, 542.
Nâfoûrîyè. — V, **7**, 542.

RUSSIE

Akhali Sekhivi (La Nouvelle Lumière). — V, **8**, 763.
Dâbestân. — V, **5**, 180.
Irchâd. — V, **5**, 181 ; **8**, 763.
Kaspi. — V, **8**, 763.
Mollâ Nasr ed-Dîn. — V, **5**, 179 ; **7**, 547.
Tarakkî (Progrès). — V, **8**, 763.
Terdjumân. — V, **8**, 761.
Turkestanskiya Vedomosty. — V, **5**, 192.
Vatan Khâdimi (Serviteur de la Patrie). — V, **8**, 761.

TURQUIE

Akhter. — V, **7**, 539.
Djihân (Le Monde). — V, **8**, 761.
Gazetta (Le Journal). — V, **8**, 759.
Mekteb (L'École). — V, **8**, 761.
Millet (La Nation). — V, **8**, 760.
Mîzân (La Balance). — V, **8**, 760.
Musavver Mevsim (L'Époque décrite). — V, **8**, 761.
Rehber-i Vatan (Guide de la Patrie). — V, **8**, 761.
Selâmet (Le Salut). — V, **8**, 761.
Servet-i Funoûn. — V, **8**, 761.
Tanen (Le Retentissement). — V, **8**, 759.

BIBLIOGRAPHIE

(c. r.) compte rendu — (m.) mention ou citation.

Albucasis, un chirurgien arabe au moyen-âge, R. Valensi (c. r.), V, 7 . 569
A travers la Perse, Major Sykes (c. r.), V, 7 555
Baluchistan District Gazetteer Series (c. r.), V, 5 121
— — — 6 319
Beiträge zur Kenntniss des Derwisch-Orden der Bektaschis, G. Jacob (c. r.), V, 7 557
Bibliographie turque, V, 7. 555
Bibliographie (Les Yézidis de la Turquie d'Asie), V, 8. 584
Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient (c. r.), V, 6 221
Mémoires publiés dans ce Bulletin, V, 6 223

Catalogue de la Librairie Khoûrchîd « Soleil » ou Me'ârif « des Sciences », de Téhéran (c. r.), V, 7. 552
Census of India (m.), V, 5. 123
China und der Islam, M. Hartmann (m.), V, 6 263
Confréries religieuses musulmanes, Depont et Coppolani (m.), V, 5. . 81
Dictionnaire cham-français, Aymonier et Cabaton (c. r.), V, 6 240
Diwan de Umar ibn Al-Faridh, trad. française de M. Bichara Facaire (c.r.), V, 7 561
Documents pour servir à l'étude du nord-ouest africain (m.), V, 5 . . 55
Droit musulman, Sautayra et Cherbonneau (m.), V, 7 439
Encyclopédie de l'Islam, dir. T. H. Houtsma (c. r.), V, 5 182
En Égypte, Mlle J. Desrayaux, V, 6 370
Étude sur le dialecte berbère des Beni-Snous, E. Destaing (c. r.), V, 5. 199
Grammaire, dialogues et dictionnaires touaregs. — T. I. Grammaire et dictionnaire français-touareg, R. Basset (c. r.), V, 5 199
Guide et Agenda pour 1908, en langue sarte, J. J. Filippov, trad. G. B. Kalinin (c. r.), V, 5 192
Histoire de Malte, Miège (m.), V, 8 633
Histoire du boudhisme dans l'Inde, Kern (m.), V, 5 98
Ikâz-i Muslim, trad. turque du docteur 'Abdullâh Djevdet Bey (m.), V, 7 555
Il Dominio musulmano in Sicilia, Amari (m.), V, 8 634
Imperial Gazetteer of India (c. r.), V. 5. 196
Indian Problems, S. M. Mitra (c. r.), V. 7. 558
Khoudâvendikiâr Vilâyèti Sâlnâmé-i Resmisi (c. r.), V, 5. 145
La Cité moderne, J. Izoulet, V, 6. 344
La Djaouhara, traité de théologie, par Ibrahim Laqani, avec notes d'Abdesselem et d'El Badjoury, texte arabe et trad. franç. de J. D. Luciani (c. r.), V, 7 562
Le Lac d'Ourmiah, Roland de Mecquenem (c. r.), V, 5 190
Le Mahométisme en Chine, Dabry de Thiersant (m.), V, 6 287
Le Maroc d'aujourd'hui, E. Aubin (m.), V, 8 647
Le Mouvement du Mahométanisme en Chine, Wassilyef (m.), V, 6 . . 286
Les Calligraphes et les miniaturistes de l'Orient musulman, C. Huart (m.), V, 6 202
Les Chams Bani, E.-M. Durand (c. r.), V, 6 240
Les Israélites de la Tunisie, leur condition civile et politique, J. Chalom (c. r.), V, 7. 567
Les Marabouts de Tanger, G. Salmon (m.), V, 7 504
Les Oasis sahariennes, A. G. P. Martin (c. r.), V, 7 563
Les Parsis du Guzerate, D. Menant (c. r.), V, 7 559
Les Yézidis. Episodes de l'histoire des adorateurs du diable, J. Menant (m.), V, 8 584
Liste d'ouvrages pour l'étude du malais, V, 5 117
L'Usure en droit musulman et ses conséquences pratiques, Ben Ali Fékar (m.), V, 6. 361
Marabouts et Khouans, L. Rinn (m.), V, 5 83
Nâmèyé Khosrovân, prince Djelâl Mirzâ (m.), V, 7. 554
Notes on the Malay Archipelago and Malacca compiled by W. D. Groenveldt (m.), V, 6 315
Note sur le dialecte foul parlé par les Foulbé du Baguirmi, commandant H. Gaden (c. r.), V, 5 198

Nouvelles recherches sur les Chams, A. Cabaton (c. r.), V, 6 240
Oriente, M. Vicente Blasco Ibanez (c. r.), V, 5 186
Our Moslem Sisters, éd. A. v. Sommer, S. M. Zwemer (c. r.), V, 5. . . . 182
Ouvrages chinois contenant des textes en langues musulmanes (c. r.), V, 6. 275
Pan-Islamisme. Shaikh Mushir Hosain Kidwai (c. r.) V, 7 561
Papers on Malay subjects published by direction of the Government of the Federated Malay States, R. J. Wilkinson (m.), V, 5 115
Papers on Malay subjects published by direction of the Government of the Federated Malay States, R. J. Wilkinson (c. r.), V. 6 313
Politica de España en Africa, Gonzalo de Reparaz (c. r.), V, 8 683
Praktische Grammatik der malayischen Sprache, A. Seidel (m.), V, 5 . 115
Publications de la Société Impériale d'Histoire de Russie, 1895. Documents sur les rapports diplomatiques de l'Ancienne Russie avec les puissances étrangères (c. r.), V, 7 470
Publications de l'École française d'Extrême-Orient, V, 6 220
Publications du docteur Eduard Glaser (m.), V, 6 352
Raden Paku. Légende musulmane javanaise, A. Cabaton (m.), V, 5 . 101
Rehnumâyi-Inkilâb, Ahmed Saïd Bey (c. r.), V, 7 555
Research and Review. M. Rait Sarat Chandra Das Bahadur, M. Khuda Buksh (c. r.), V, 5 197
Sadjârah Malâyou. Le livre des chroniques malaises, *trad.* A. Marre (m.), V, 6 . . . . . 315, 316
Sechster Band des Kitâb Bagdâd von Ahmad ibn Abî Tâhir Taifûr, herausgegeben und übersetzt. I. Teil, Arabischer Text. II. Teil, Deutsche Übersetzung, docteur H. Keller (c. r.) V, 5 188
Six mois chez les Touareg du Ahaggar, M. Benhazera V, 8 570
Sulle Origine della Lingua maltèse, Camana (m.) V, 8 633
Sumatra. Histoire des rois de Pasey, A. Marre (m.), V, 5. 100
Systematiche Bibliographie der Palästinaliteratur, P. Thomsen (c. r.), V, 5 186
Tahrîr al-Mar'at, Kâsim Emîn Bey (m.), V, 7 555
Tarîkh-i Sultân Murâd-i Khâmis, Ahmed Saïb Bey, V, 7 556
The Achehnese, docteur Snouck Hurgronje (m.), V, 5 100
The Irshâd al-Arib ila' Ma'rifat al-Adib, or Dictionary of learned men of Yâqût, ed. D. S. Margoliouth (c. r.), V, 5 187
The Medieval Chronology of Malacca, C. O. Blagden (m.), V, 6 . . . 315
The Palaces of Crete and their builders, A. Mosso (c. r.), V, 5 197
The Pirates of Malabar and an Englishwomen in India two hundred years ago, col. J. Beddulph (c. r.), V, 5 193
The Preaching of Islam, Arnold (m.), V, 6 286
The Sultan and his Subjects, R. Davey (c. r.), V, 5 184
Turk seuzu, Anatole Agheze (m.), V, 7 555
Vak'a-i Sultân 'Abdul-'Aziz, Ahmed Saïb Bey (m.), V, 7 556
Voyages d'Ibn Batoutah, *trad.* Defrémery et Sanguinetti (m.), V, 5. . 100
Voyage d'Ibrâhîm Beg, IIe vol. (c. r.), V, 7 554
Wanderings in Arabia, by C. M. Doughty, being an abridgment of *Travels in Arabia Deserta* arranged with introduction, E. Garnett (c. r.), V, 5 189
Zur Chinesischen Umschrift des Arabischen, M. Hartmann (m.), V, 6 . 282

Le Gérant : Drouard.

14-9-08. – Tours, Imp. E. Arrault et Cie

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

LUME V — MAI 1908 — NUMÈRO V

Les Kurdes persans et l'invasion ottomane . . . GHILAN 1

La Maison d'Ouezzan . . . . . E. MICHAUX-BELLAIRE 23

Notes et Documents . . A. CABATON. — L. M. — L. BOUVAT 90

Les Musulmans du Se-Tchouen. — Les Malais et l'avenir de leur langue. — Le Bélouchistan d'après l'Administration britannique. — L'Annuaire du vilayet de Khoudâvendikiâr.

Autour du Monde Musulman. . . . . A. L. C. — J. R. 151

Angleterre. — Allemagne. — France. — Agitations. — Afrique : Algérie. — Tripolitaine. — Égypte. — Soudan égyptien. — Somalie italienne. — Europe et Asie : Russie. — Empire ottoman. — Crète. — Syrie. — Mésopotamie. — Arabie. — Perse. — Indes anglaises. — Afghanistan. — Indes néerlandaises.

La Presse Musulmane. . . . . C. D. — L. B. 173

An-Nahda (La Renaissance). — *Al-Minbar*. — Une Revue égytienne d'éducation. — L'Almanach du *Mouayyad*. — La Presse en Russie. — *Dâbestân*.

Les Livres et les Revues . . A. L. C. — J. R. — L. M. — L. B 182

Encyclopédie de l'Islam. — L'Éducation des femmes musulmanes. — Le Sultan et ses sujets. — Un Espagnol en Orient. — Une Bibliographie de la Palestine. — Un ouvrage inédit de Yâkoût. — Bagdad au temps des Abbassides. — En Arabie. — Une Encyclopédie arabe. — La Région d'Ourmiah. — Un livre de renseignements en langue sarte. — La Piraterie dans l'océan Indien. — Imperial Gazetteer of India. — Indian Research Society. — En Crète. — Les Publications de M. Nicolas Rizkallah. — Linguistique africaine. — Étude sur le dialecte berbère des Beni Snous. — Un Manuel touareg.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VI°)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. : ÉTRANGER : 30 FR.

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER — O. HOUDAS. — Cl. HUART.

Julien VINSON. — VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — F. FARJENEL

N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

Vol. XII

La Pierre de Touche des Fétwas de Ahmad-al-Wanscharisî. Choix de consultations juridiques des Faqîhs du Maghreb, traduites ou analysées, par Emile Amar (Tome I). In-8 . . . . . 12 fr. »

Ernest LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte

LA « REVUE DU MONDE MUSULMAN »

EST EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALGÉRIE

Alger. Ad. Jourdan.
Michel Ruff.
Constantine. D. Braham.
Tlemcen. Th. Desbonnet.

ALLEMAGNE

Berlin. A. A. Asher et Cie.
Bonn. Fried. Cohen.
Breslau. W. Koebner.
Francfort. J. Baer et Cie.
Gotha. Justus Perthes.
Hambourg. C. Boysen.
Lucas Grässe.
Leipzig. F.-A. Brockhaus.
O. Harrassowitz.
K.-W. Hiersemann.
Simmel et Cie.
A. Twietmeyer.
Voss Sortiment.
Munich. Buchholz.
Riedel.

ALSACE

Strasbourg. E. d'Oleire.
F. Staat.
C. Schmidt.
Treuttel et Wurtz.

ANGLETERRE

Londres. Dulau et Cie.
H. Grevel et Cie.
D. Nutt.
Luzac et Cie.
Bernard Quaritch.
Bristol. William George's Sons.
Cambridge. Deighton, Bell et Cie.
Édimbourg. Otto Schulz.
Oxford. B.-H. Blackwell.
Parker and Son.

AUTRICHE

Vienne. W. Braumüller.
Guillaume Frick.
Gerold et Cie.

BELGIQUE

Bruxelles. H. Lamertin.
Misch et Thron.

BOHÊME

Prague. Bursik et Kohont.
Calve.
Topic.

CHINE

Shanghai, Hongkong. Kelly and Walsh.

DANEMARK

Copenhague. Hagerup.
Reitzel.

ÉGYPTE

Alexandrie. L. Schuler et Cie.
Le Caire. Delbourgo et Cie.
Finck et Baylaender.

ESPAGNE

Madrid. Dossat.
Adrian Romo.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New York. Lemcke et Büchner.

FRANCE

Amiens. Courtin Hecquet.
Bordeaux. Feret et fils.
Clermont-Ferrand. Delaunay.
Grenoble. E. de Vallée.
Libourne. Malleville.
Lyon. L. Brun.
Cumin et Masson.
Marseille. Carbonnel.
Montpellier. Coulet et fils.
Nancy. Grosjean-Maupin.
Nîmes. Lavagne-Peyrot.
Reims. L. Monnard.
Toulouse. Ed. Privat.

GRÈCE

Athènes. Beck et Barth.
Const. Eleteroudakis.

HOLLANDE

Amsterdam. Feikema, Caarelsen et Cie.
Frédérik Muller.
La Haye. Martinus Nijhoff.
Stockum et fils.
Rotterdam. Kramers et fils.

INDE

Bombay. Thacker et Cie.
Calcutta. Thacker, Spink et Cie.

INDO-CHINE

Hanoï. E. Schneider.

ITALIE

Rome. Bocca frères.
Loescher et Cie.
B. Lux.
Bologne. L. Beltrami.
Florence. Lumachi.
Seeber.
Gênes. L. Beuf.
Milan. Bocca frères.
U. Hoepli.
Naples. Detken et Rocholl.
Pise. Spoerri.
Turin. Bocca frères.
Venise. Ferd. Ongania.

MAROC

Tanger. La « Depêche marocaine »

NORVÈGE

Christiania. Jacob Dybwad.

POLOGNE

Varsovie. Gebethner et Wolff.

PORTUGAL

Lisbonne. Ferreira et Oliveira.

ROUMANIE

Bucarest. Socec et Cie.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg. C. Ricker.
M.-O. Wolff.
Zinserling.
Moscou. A. Lang.
Odessa. G. Rousseau.
Riga. W. Kymmel.

SUÈDE

Stockholm. A.-B. Nordiska Bokhandeln.

SUISSE

Berne. A. Francke.
Fribourg. Otto Gschwend.
Genève. Philippe Durr.
Eggimann.
Kundig.
Lausanne. B. Benda (Sach Sr).
Vevey. E. Schlesinger.

TUNISIE

Tunis. Danguin.

TURQUIE

Constantinople. E. Heydrich.
Otto Keil.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

NOUVELLES PUBLICATIONS

ABD-OUL-BÉHA. **Les Leçons de Saint-Jean-d'Acre**, recueillies par Laure Clifford Barney. Traduit du persan par Hippolyte Dreyfus. In-8 écu. . . . . 4 fr. »

C'est toute la philosophie du Béhaïsme, la nouvelle religion universaliste, que Miss Barney nous rapporte de ses entretiens avec le Maître de Saint-Jean-d'Acre.

BARBIER DE MEYNARD (A. C.), de l'Institut. **Surnoms et sobriquets dans la littérature arabe.** In-8. . . . . 10 fr. »

BEN CHENEB (Mohammed). **Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb**, recueillis, traduits et commentés. 3 volumes in-8 . . . . . 36 fr. »

CASTRIES (Comte Henry de). **Les sources inédites de l'histoire du Maroc, de 1530 à 1845**. Recueil de lettres, documents et mémoires conservés dans les Archives européennes.

— I. **Archives et Bibliothèques de France**. Tome I. Gr. in-8, cartes, fac-similés, etc . . . . . 25 fr. »

— II. **Archives et Bibliothèques des Pays-Bas**. Tomes I et II. Gr. in-8, cartes, fac-similés, etc. Chacun . . . . . 25 fr. »

DELAPORTE (P.-H), consul général. **Vie de Mahomet**. Un volume in-8. . . . . 5 fr. »

DUSSAUD (René). **Les Arabes en Syrie avant l'Islam**. Un volume in-8, illustré de 32 figures . . . . . 7 fr. 50

HOUDAS (O.), professeur à l'École des Langues orientales vivantes. **Les traditions islamiques d'El Bokhari**, traduites de l'arabe, avec notes et index. 3 vol. in-8 Chacun . 16 fr. »

— **L'Islamisme**. Nouvelle édition. Un volume in-18 . . . 3 fr. 50
Couronné par l'Académie française.

HUART (Clément), professeur à l'École des Langues Orientales. — **Les Calligraphes et les miniaturistes de l'Orient musulman**. In-8, nombreuses figures et 10 planches. . . 15 fr. »

LÉVI (Sylvain), professeur au Collège de France. **Le Nepal**, étude historique d'un royaume hindou. 3 vol. in-8, nombreuses illustrations et planches. . . . . 30 fr. »

NASR-EDDIN HODJA. **Les Plaisanteries de Nasr-Eddin Hodja**, traduites du turc, par J.-A. Decourdemanche. Seconde édition, in-8. . . . . 2 fr. 50

PERRON (Le Dr). **Femmes arabes avant et depuis l'islamisme**. In-8. . . . . 7 fr. 50

Tours. — Imp. E. Arrault et Cie.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

OLUME V — JUIN 1908 — NUMERO 3

Les Écritures musulmanes . . . . . Cl. Huart 201

L'École française d'Extrême-Orient. Son rôle et son œuvre A. Guépinot 205

Un rouage du gouvernement marocain : la Beniqat Ech Chikaïat de Moulay Abd el Hafid . . . . . E. Michaux-Bellaire 242

Traduction du registre de Si Abdelmalik El M'tougui . E. M. B. 258

Notes et Documents. Martin Hartmann. — E. Blochet. — A. Vissière. — Mohammed Djinguiz. — A. C. — L. M. — A.-L.-M. Nicolas 275

Littérature des Musulmans chinois. — Épigraphie musulmane chinoise. — L'Islam au Bornéo britannique septentrional. — L'Islam aux Straits Settlements. — Papers on Malay subjects, published by Direction of the Government of the Federated Malay States. — Le Béloutchistan d'après l'administration britannique. — La presse d'opposition en Perse : les Balivernes du *Sour Israfil* (suite). — *Le Khéïr-ol-Kélam.* — *Les Reptiles de la terre.* — *Hédayet.*

Autour du Monde Musulman. A. L. C. — J. R. — L. M. — C. D. — C. Desormeaux 345

Révolutions. — Europe : Eduard Glaser. — En Bosnie-Herzégovine. — A la Douma. — Les femmes musulmanes et la Douma. — Afrique : Algérie. — Egypte. — Kassem Bey Pacha. — Congrès musulman universel. — Afrique italienne. — Empire ottoman : Turquie. — Arabie. — Afghanistan. — Perse : Les députés à l'Assemblée Nationale.

PARIS

Ernest LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. : ÉTRANGER : 30 FR

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — F. FARJENEL
N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

Vol. XII

La Pierre de Touche des Fétwas de Ahmad-al-Wanscharisí. Choix de consultations juridiques des Faqîhs du Maghreb, traduites ou analysées, par Emile Amar (Tome I). In-8 . . . . . 12 fr.

Ernest LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte

LA « REVUE DU MONDE MUSULMAN »

EST EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALGÉRIE

Alger. Ad. Jourdan.
Michel Ruff.
Constantine. D. Braham.
Tlemcen. Th. Desbonnet.

ALLEMAGNE

Berlin. A. A. Asher et Cie.
Bonn. Fried. Cohen.
Breslau. W. Koebner.
Francfort. J. Baer et Cie.
Gotha. Justus Perthes.
Hambourg. C. Boysen.
Lucas Grässe.
Leipzig. F.-A. Brockhaus.
O. Harrassowitz.
K.-W. Hiersemann.
Simmel et Cie.
A. Twietmeyer.
Voss Sortiment.
Munich. Buchholz.
Riedel.

ALSACE

Strasbourg. E. d'Oleire.
F. Staat.
C. Schmidt.
Treuttel et Wurtz.

ANGLETERRE

Londres. Dulau et Cie.
H. Grevel et Cie.
D. Nutt.
Luzac et Cie.
Bernard Quaritch.
Bristol. William George's Sons.
Cambridge. Deighton, Bell et Cie.
Édimbourg. Otto Schulz.
Oxford. B.-H. Blackwell.
Parker and Son.

AUTRICHE

Vienne. W. Braumüller.
Guillaume Frick.
Gerold et Cie.

BELGIQUE

Bruxelles. H. Lamertin.
Misch et Thron.

BOHÊME

Prague. Bursik et Kohont.
Calve.
Topic.

CHINE

Shanghai, Hongkong. Kelly and Walsh.

DANEMARK

Copenhague. Hagerup.
Reitzel.

ÉGYPTE

Alexandrie. L. Schuler et Cie.
Le Caire. Delbourgo et Cie.
Finck et Baylaender.

ESPAGNE

Madrid. Dossat.
Adrian Romo.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New York. Lemcke et Büchner.

FRANCE

Amiens. Courtin Hecquet.
Bordeaux. Feret et fils.
Clermont-Ferrand. Delaunay.
Grenoble. E. de Vallée.
Libourne. Malleville.
Lyon. L. Brun.
Cumin et Masson.
Marseille. [illegible]
Montpellier. [illegible] et fils.
Nancy. [illegible]-Maupin.
Nîmes. [illegible] Peyrot.
Reims. [illegible]
Toulouse. Ed. [illegible]

GRÈCE

Athènes. Beck et [illegible].
Const. Eleftheroudakis.

HOLLANDE

Amsterdam. [illegible], Caarelsen et [illegible]
Frédérik Müller.
La Haye. Martinus Nijhoff.
Stockum et fils.
Rotterdam. Kramers et fils.

INDE

Bombay. Thacker et Cie.
Calcutta. Thacker, Spink et Cie.

INDO-CHINE

Hanoï. E. Schneider.

ITALIE

Rome. Bocca frères.
Loescher et Cie.
B. Lux.
Bologne. L. Beltrami.
Florence. Lumachi.
Seeber.
Gênes. L. Beuf.
Milan. Bocca frères.
U. Hoepli.
Naples. Detken et Rocholl.
Pise. Spoerri.
Turin. Bocca frères.
Venise. Ferd. Ongania.

MAROC

Tanger. La « Dépêche marocaine »

NORVÈGE

Christiania. Jacob Dybwad.

POLOGNE

Varsovie. Gebethner et Wolff.

PORTUGAL

Lisbonne. Ferreira et Oliveira.

ROUMANIE

Bucarest. Socec et Cie.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg. C. Ricker.
M.-O. Wolff.
Zinserling.
Moscou. A. Lang.
Odessa. G. Rousseau.
Riga. W. Kymmel.

SUÈDE

Stockholm. A.-B. Nordiska Bokhandeln.

SUISSE

Berne. A. Francke.
Fribourg. Otto Gschwend
Genève. Philippe Durr.
Eggimann.
Kundig.
Lausanne. B. Benda (Sach Sr).
Vevey. E. Schlesinger

TUNISIE

Tunis. Danguin.

TURQUIE

Constantinople. E. Heydrich.
Otto Keil.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

PUBLICATIONS

DE

L'École Française d'Extrême-Orient

SÉRIE GRAND IN-8

I. **Numismatique annamite**, par le capitaine Désiré LACROIX. Un volume in-8 et un atlas de monnaies . . . . . 25 fr. »

II. **Nouvelles Recherches sur les Chams**, par Antoine CABATON. Un volume in-8, figures et planches . . . . . 10 fr. »

III. **Phonétique annamite (dialecte du Haut-Annam)**, par L. CADIÈRE, des Missions étrangères. Un volume in-8. 7 fr. 50

IV. **Inventaire descriptif des monuments historiques du Cambodge**, par le commandant E. LUNET DE LAJONQUIÈRE, t. I. Un volume in-8, illustré . . . . . 15 fr. »

V. VI. **L'Art gréco-bouddhique du Gandhara**. Étude sur les origines de l'influence classique dans l'art bouddhique de l'Indé et de l'Extrême-Orient, par A. FOUCHER. Tome I. Un beau volume in-8, illustré de 200 gravures, une planche et une carte . . . . . 15 fr. »

— Tome II. (*Sous presse.*)

VII. **Dictionnaire cham-français**, comprenant les dialectes de l'Annam et du Cambodge, par E. AYMONIER et CABATON. In-8 . . . . . 40 fr. »

VIII. **Inventaire descriptif des monuments historiques du Cambodge**, par le commandant E. LUNET DE LAJONQUIÈRE. Tome II. In-8 illustré. . . . . 15 fr. »

IX. **Inventaire descriptif des monuments Chams de l'Annam**, par H. PARMENTIER. (*Sous presse.*)

SÉRIE IN-FOLIO

Atlas archéologique de l'Indo-Chine (monuments du Champa et du Cambodge), par le commandant E. LUNET DE LAJONQUIÈRE. Un volume in-folio, avec cartes, cartonné. 12 fr. »

BIBLIOTHÈQUE

DE

L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

SÉRIE IN-8

I. **Éléments de sanscrit classique**, par Victor HENRY, professeur à l'Université de Paris. Un volume in-8. . . . . 10 fr. »

II. **Précis de grammaire palie**, accompagné d'un choix de textes gradués, par Victor HENRY, professeur à l'Université de Paris. Un volume in-8 . . . . . 10 fr. »

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient. Revue philologique trimestrielle. Tomes I, II, III, IV, V. In-8. Abonnement. . . . . 20 fr. »

Tours. — Imp. E. ARRAULT ET Ce.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

OLUME V — JUILLET 1908 — NUMÉRO VII

Une tentative de restauration idrisite à Fès. E. MICHAUX-BELLAIRE 393

Proclamation de la déchéance de Moulay Abd El Aziz et de la reconnaissance de Moulay Abd El Hafid par les Ouléma de Fès E. MICHAUX-BELLAIRE 424

Les Biens habous et les biens du Makhzen au point de vue de leur location et de leur aliénation . . . E. MICHAUX-BELLAIRE 436

Notes et Documents. N. SLOUSCH. — MOHAMMED DJINGUIZ. — E. MICHAUX-BELLAIRE 458

Les Travaux de la mission d'Ollone — Notes et documents diplomatiques sur la décadence de l'empire des Tatars. — L'Islam en Bulgarie et dans la Roumélie orientale. — La Kalaa des Beni-Hammad, capitale berbère de l'Algérie au onzième siècle. Fouilles exécutées en 1908 par le général de Beylié. — Le Cherif Moulay Ahmed ben Mohammed ben Abdallah Er Risouni El Younesi El Alami El Idrisi El Hasani.

Autour du Monde Musulman. W. B. — A. VAN W. — C. . . 512

Maroc : Les Industries d'Ouezzan. — Syrie : la Faculté de médecine de Beyrouth. — Un incident à Jafla : double version. — Aux Indes. — L'Attitude des Musulmans. — L'Aga Khan. — « Le Seva-Sedan ». — Malaisie : Correspondance des Indes néerlandaises.

La Presse Musulmane. L. BOUVAT. — C. D. — S. N., L. B. 539

Mirzâ Mehdî Khân. — La Presse persane. — Nouveaux journaux égyptiens. — *Molla Nasr ed-Dîn.* — *Aïné-gheib-nema.*

Les Livres et les Revues. . . . . . L. M. — L. B. 552

Une Librairie de Téhéran. — Note de bibliographie persane. — A travers la Perse. — Bibliographie turque. — Bibliothèque turque. — Indian Problems. — *Tour du Monde.* — « Pan-Islamisme ». — Le Diwan de Umar ibn Al-Faridh. — La Djaouhara d'Ibrahim Laqani. — A la Frontière du Maroc. — Les Juifs tunisiens. — Médecine et chirurgie arabes. — Chez les Touareg du Ahaggar.

Bibliographie 575

Livres. — Revues.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. : ÉTRANGER : 30 FR

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER — O. HOUDAS. — Cl. HUART.

Julien VINSON. — VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A FEVRET. — F. FARJENEL

N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

Vol. XII

La Pierre de Touche des Fétwas de Ahmad-al-Wanscharisî. Choix de consultations juridiques des Faqîhs du Maghreb, traduites ou analysées, par Emile Amar (Tome I). In-8 . . . . . 12 fr. »

Ernest LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte

LA "REVUE DU MONDE MUSULMAN"

EST EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALGÉRIE

Alger. Ad. Jourdan.
Michel Ruff.
Constantine. D. Braham.
Tlemcen. Th. Desbonnet.

ALLEMAGNE

Berlin. A. A. Asher et Cie.
Bonn. Fried. Cohen.
Breslau. W. Koebner.
Francfort. J. Baer et Cie.
Gotha. Justus Perthes.
Hambourg. C. Boysen.
Lucas Grässe.
Leipzig. F.-A. Brockhaus.
O. Harrassowitz.
K.-W. Hiersemann.
Simmel et Cie.
A. Twietmeyer.
Voss Sortiment.
Munich. Buchholz.
Riedel.

ALSACE

Strasbourg. E. d'Oleire.
F. Staat.
C. Schmidt.
Treuttel et Wurtz.

ANGLETERRE

Londres. Dulau et Cie.
H. Grevel et Cie.
D. Nutt.
Luzac et Cie.
Bernard Quaritch.
Bristol. William George's Sons.
Cambridge. Deighton, Bell et Cie.
Édimbourg. Otto Schulz.
Oxford. B.-H. Blackwell.
Parker and Son.

AUTRICHE

Vienne. W. Braumüller.
Guillaume Frick.
Gerold et Cie.

BELGIQUE

Bruxelles. H. Lamertin.
Misch et Thron.

BOHÊME

Prague. Bursik et Kohont.
Calve.
Topic.

CHINE

Shanghai, Hongkong. Kelly and Walsh.

DANEMARK

Copenhague. Hagerup.
Reitzel.

ÉGYPTE

Alexandrie. L. Schuler et Cie.
Le Caire. Delbourgo et Cie.
Finck et Baylaender.

ESPAGNE

Madrid. Dossat.
Adrian Romo.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New York. Lemcke et Büchner.

FRANCE

Amiens. Courtin Hecquet.
Bordeaux. Feret et fils.
Clermont-Ferrand. Delaunay.
Grenoble. E. de Vallée.
Libourne. Malleville.
Lyon. L. Brun.
Cumin et Masson.
Marseille. Carbonel.
Montpellier. Coulet et fils.
Nancy. Grosjean Maupin.
Nîmes. Lasagne Perrot.
Reims. L. Michaud.
Toulouse. Ed. Privat.

GRÈCE

Athènes. Beck et Barth.
Const. Eleftheroudakis.

HOLLANDE

Amsterdam. Feikema, Caarelsen et C.
Frederik Muller.
La Haye. Martinus Nijhoff.
Stockum et fils.
Rotterdam. Kramers et fils.

INDE

Bombay. Thacker et Cie.
Calcutta. Thacker, Spink et Cie.

INDO-CHINE

Hanoï. E. Schneider.

ITALIE

Rome. Bocca frères.
Loescher et Cie.
B. Lux.
Bologne. L. Beltrami.
Florence. Lumachi.
Seeber.
Gênes. L. Beuf.
Milan. Bocca frères.
U. Hoepli.
Naples. Detken et Rocholl.
Pise. Spoerri.
Turin. Bocca frères.
Venise. Ferd. Ongania.

MAROC

Tanger. La « Dépêche marocaine ».

NORVÈGE

Christiania. Jacob Dybwad.

POLOGNE

Varsovie. Gebethner et Wolff.

PORTUGAL

Lisbonne. Ferreira et Oliveira.

ROUMANIE

Bucarest. Socec et Cie.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg. C. Ricker.
M.-O. Wolff.
Zinserling.
Moscou. A. Lang.
Odessa. G. Rousseau.
Riga. W. Kymmel.

SUÈDE

Stockholm. A. B. Nordiska Bokhandeln.

SUISSE

Berne. A. Francke.
Fribourg. Otto Gschwend.
Genève. Philippe Durr.
Eggimann.
Kundig.
Lausanne. B. Benda (Sach Sr).
Vevey. E. Schlesinger.

TUNISIE

Tunis. Danguin.

TURQUIE

Constantinople. E. Heydrich.
Otto Keil.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

PUBLICATIONS

DE

L'École Française d'Extrême-Orient

SÉRIE GRAND IN-8

I. **Numismatique annamite**, par le capitaine Désiré Lacroix. Un volume in-8 et un atlas de monnaies . . . . . 25 fr. »

II. **Nouvelles Recherches sur les Chams**, par Antoine Cabaton. Un volume in-8, figures et planches . . . . . 10 fr. »

III. **Phonétique annamite (dialecte du Haut-Annam)**, par L. Cadière, des Missions étrangères. Un volume in-8. 7 fr. 50

IV. **Inventaire descriptif des monuments historiques du Cambodge**, par le commandant E. Lunet de Lajonquière. Tome I. Un volume in-8, illustré. . . . . 15 fr. »

V. VI. **L'Art gréco-bouddhique du Gandhara**. Étude sur les origines de l'influence classique dans l'art bouddhique de l'Inde et de l'Extrême-Orient, par A. Foucher. Tome I. Un beau volume in-8, illustré de 200 gravures, une planche et une carte . . . . . 15 fr. »
— Tome II. (*Sous presse.*)

VII. **Dictionnaire cham-français**, comprenant les dialectes de l'Annam et du Cambodge, par E. Aymonier et Cabaton. In-8 . . . . . 40 fr. »

VIII. **Inventaire descriptif des monuments historiques du Cambodge**, par le commandant E. Lunet de Lajonquière. Tome II. In-8 illustré. . . . . 15 fr. »

IX. **Inventaire descriptif des monuments Chams de l'Annam**, par H. Parmentier. (*Sous presse.*)

SÉRIE IN-FOLIO

Atlas archéologique de l'Indo-Chine (monuments du Champa et du Cambodge), par le commandant E. Lunet de Lajonquière. Un volume in-folio, avec cartes, cartonné. 12 fr. »

BIBLIOTHÈQUE

DE

L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

SÉRIE IN-8

I. **Éléments de sanscrit classique**, par Victor Henry, professeur à l'Université de Paris. Un volume in-8. . . . . 10 fr. »

II. **Précis de grammaire palie**, accompagné d'un choix de textes gradués, par Victor Henry, professeur à l'Université de Paris. Un volume in-8 . . . . . 10 fr. »

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient. Revue philologique trimestrielle. Tomes I, II, III, IV, V. In-8. Abonnement. . . . . 20 fr. »

Tours. — Imp. E. Arrault et Cie.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

LUME V — *AOÛT 1908* — *NUMÉRO VIII*

Les Yézidis . . . . . A. Guérinot 581

Malte, ses habitants et leur langue . . . . N. Slousch 631

Notes et Documents. E. Michaux-Bellaire. — Ricard. — L. Bouvat 647

Au palais du Sultan marocain. — Le Cours d'apprentissage d'indigènes d'Oran. — La Politique de l'Espagne en Afrique.

Autour du Monde Musulman. A. L. C. — L. M. — C. D. — K.-J. Basmadjian. — D. M. — S.-N. — L. Bouvat. 692

Révolutions d'Orient. — Afrique : Benghazi. — Égypte. — Un penseur égyptien. — Congrès musulman universel. — Afrique italienne. — Afrique allemande. — Europe et Asie : Le Cimetière turc de Berlin. — Russie : Tartares et Persans. — La Vie religieuse. — L'Enseignement. — La Médecine. — Un voyageur musulman. — Une scène tragique. — Le Commerce musulman. — Les Automobiles. — A Odessa. — Empire ottoman : La Révolution en Turquie. — Sa'id Pacha. — Le Poème de la Liberté. — L'Emir de Zanzibar à Constantinople. — L'Archéologie. — L'Instruction. — Questions financières. — Le Programme de la Révolution turque. — Deux brochures. — Perse. — L'Armée persane. — Les Femmes persanes et la Révolution. — Indes : Sir Jamshedji Jijibhai. — Le Dastour Hoshangji Jamaspji. — L'All India Moslem League. — Loyalisme musulman. — Mariage musulman.

La Presse Musulmane . . . . . L. Bouvat. 758

Les Journaux de Constantinople. — La Presse en Russie. — En Crète.

Bibliographie 764

Livres. — Revues. — Cartographie.

Table des Matières 773

PARIS

Ernest LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

BONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. ; ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — F. FARJENEL
N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

Vol. XII

La Pierre de Touche des Fétwas de Ahmad-al-Wanscharisi. Choix de consultations juridiques des Faqihs du Maghreb, traduites ou analysées, par Émile Amar (Tome I). In-8 . . . . . 12 fr. »

Ernest LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte

LA " REVUE DU MONDE MUSULMAN "

EST EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALGÉRIE

Alger. Ad. Jourdan.
Michel Ruff.
Constantine. D. Braham.
Tlemcen. Th. Desbonnet.

ALLEMAGNE

Berlin. A. A. Asher et Cie.
Bonn. Fried. Cohen.
Breslau. W. Koebner.
Francfort. J. Baer et Cie.
Gotha. Justus Perthes.
Hambourg. C. Boysen.
Lucas Grässe.
Leipzig. F.-A. Brockhaus.
O. Harrassowitz.
K.-W. Hiersemann.
Simmel et Cie.
A. Twietmeyer.
Voss Sortiment.
Munich. Buchholz.
Riedel.

ALSACE

Strasbourg. E. d'Oleire.
F. Staat.
C. Schmidt.
Treuttel et Wurtz.

ANGLETERRE

Londres. Dulau et Cie.
H. Grevel et Cie.
D. Nutt.
Luzac et Cie.
Bernard Quaritch.
Bristol. William George's Sons.
Cambridge. Deighton, Bell et Cie.
Édimbourg. Otto Schulz.
Oxford. B.-H. Blackwell.
Parker and Son.

AUTRICHE

Vienne. W. Braumüller.
Guillaume Frick.
Gerold et Cie.

BELGIQUE

Bruxelles. H. Lamertin.
Misch et Thron.

BOHÊME

Prague. Bursik et Kohont.
Calve.
Topic.

CHINE

Shanghai. } Kelly and Walsh.
Hongkong. }

DANEMARK

Copenhague. Hagerup.
Reitzel.

ÉGYPTE

Alexandrie. L. Schuler et Cie.
Le Caire. Delbourgo et Cie.
Finck et Baylaender.

ESPAGNE

Madrid. Dossat.
Adrian Romo.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New York. Lemcke et Büchner.

FRANCE

Amiens. Courtin Hecquet.
Bordeaux. Feret et fils.
Clermont-Ferrand. Delaunay.
Grenoble. E. de Vallée.
Libourne. Malleville.
Lyon. L. Brun.
Marseille. Carbonnel.
Montpellier. Coulet et fils.
Nancy. Grosjean-Maupin.
Nimes. Lavagne-Perrot.
Reims. L. Michaud.
Toulouse. Ed. Privat.

GRÈCE

Athènes. Beck et Barth.
Const. Eleftheroudakis.

HOLLANDE

Amsterdam. Feikema, Caarelsen et Cie.
Frédérik Müller.
La Haye. Martinus Nijhoff.
Stockum et fils.
Rotterdam. Kramers et fils.

INDE

Bombay. Thacker et Cie.
Calcutta. Thacker, Spink et Cie.

INDO-CHINE

Hanoï. E. Schneider.

ITALIE

Rome. Bocca frères.
Loescher et Cie.
B. Lux.
Bologne. L. Beltrami.
Florence. Lumachi.
Seeber.
Gênes. L. Beuf.
Milan. Bocca frères.
U. Hoepli.
Naples. Detken et Rocholl.
Pise. Spoerri.
Turin. Bocca frères.
Venise. Ferd. Ongania.

MAROC

Tanger. La « Dépêche marocaine ».

NORVÈGE

Christiania. Jacob Dybwad.

POLOGNE

Varsovie. Gebethner et Wolff.

PORTUGAL

Lisbonne. Ferreira et Oliveira.

ROUMANIE

Bucarest. Socec et Cie.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg. C. Ricker.
M.-O. Wolff.
Zinserling.
Moscou. A. Lang.
Odessa. G. Rousseau.
Riga. W. Kymmel.

SUÈDE

Stockholm. A.-B. Nordiska Bokhandeln.

SUISSE

Berne. A. Francke.
Fribourg. Otto Gschwend.
Genève. Philippe Durr.
Eggimann.
Kundig.
Lausanne. B. Benda (Sach Sr).
Vevey. E. Schlesinger.

TUNISIE

Tunis. Danguin.

TURQUIE

Constantinople. E. Heydrich.
Otto Keil.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

JEAN DE NETTANCOURT-VAUBÉCOURT

SUR LES GRANDES ROUTES DE L'ASIE MINEURE. Les parcours ferrés de la péninsule. Lignes des chemins de fer Ottoman, d'Anatolie et de Bagdad, lignes d'Aïndin et de Cassaba. — In-4 oblong, 40 planches et une carte. . . . . 12 fr. »

SALOMON REINACH
De l'Institut

CULTES, MYTHES ET RELIGIONS. Les 3 volumes, in-8, fig. . . . . 22 fr. 50

SYLVAIN LÉVY
Professeur au Collège de France

LE NÉPAL. Étude historique d'un royaume hindou. — Volume III. In-8 accompagné de 22 planches . . . . . 10 fr. »

COLONEL ALLOTTE DE LA FUYE

DOCUMENTS PRÉSARGONIQUES. Fascicule I. Première partie, 25 planches. In-folio cartonné.
Prix de la souscription au volume qui comprendra environ 120 planches . . . . . 45 fr. »

E. BLOCHET

HISTOIRE D'ÉGYPTE DE MAKRIZI, traduit de l'arabe et accompagnée de notes historiques et géographiques.
Un fort volume in-8. . . . . 25 fr. »

O. HOUDAS
Professeur à l'École des Langues orientales vivantes

L'ISLAMISME. Nouvelle édition. Un beau volume in-18. . 3 fr. 50
(Couronné par l'Académie française).

A. D. XÉNOPOL
Membre de l'Académie romaine

LA THÉORIE DE L'HISTOIRE. Deuxième édition refondue des « Principes fondamentaux de l'histoire ».
Gr. in-8. . . . . 7 fr. 50

SEPHER HA-ZOHAR

LE LIVRE DE LA SPLENDEUR. Doctrine ésotérique des Israélites. Traduit pour la première fois sur le texte chaldaïque et accompagné de notes, par JEAN DE PAULY.
Tome II, in-8 . . . . . 20 fr. »

Tours. — Imp. E. ARRAULT ET Cie.

DS
36
R4
t.5

Revue du monde musulman

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY